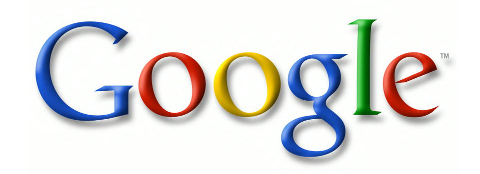


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/


Digitized by Google



Ger 4275.81.8

BOUGHT WITH THE INCOME
FROM THE BEQUEST OF
CHARLES SUMNER, LL. D.,
OF BOSTON,
(Class of 1830,)
FOR
"BOOKS RELATING TO
POLITICS AND FINE ARTS."
19 Sept., 1884.

Digitized by Google


Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

NEUNTER BAND.

Digitized by Google

Digitized by Google

POLITISCHE
CORRESPONDENZ
FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

NEUNTER BAND.



BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1882.

Digitized by Google

~~14563.10~~
Ger 4275.1.8

SEP 19 1884

Digitized by Google

1752—1753. I.

Digitized by Google

Digitized by Google

5265. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Berlin, 1er janvier 1752.

J'ai reçu vos rapports du 16 et du 19 du mois passé, par lesquels j'ai vu avec satisfaction que vos dernières conférences avec le sieur de Trudaine ont eu plus de succès que les précédentes. J'espère que cela continuera de la façon que je pourrai voir bientôt une fin heureuse de votre commission,[1] et m'en flatte d'autant plus que milord Tyrconnell vient de m'assurer de la part de sa cour qu'elle ordonnera au sieur de Trudaine de mettre toute son application à finir promptement avec vous. Au surplus, vous pouvez bien lui dire tout naturellement de ma part, quoique d'une manière à n'en pas choquer sa vanité, que, comme il y avait presqu'une année passée que votre négociation n'avait pu finir, malgré les assurances que sa cour m'avait données, quand elle me proposa d'envoyer quelqu'un de ma part pour convenir sur notre traité de commerce à faire, auquel elle mettrait toute la facilité pour finir promptement, j'espérais qu'il voudrait bien employer ses soins à ce que cette affaire parvienne à sa perfection, afin que je lui en sache être redevable. Je laisse à votre discrétion si vous jugerez convenable de lire à lui-même ce passage de ma présente dépêche qui le regarde.

Federic.

Nach dem Concept.

5266. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 4. Januar, einen durch Lord Tyrconnell mitgetheilten Auszug aus Depeschen des französischen Botschafters in Stockholm. „Il me fit entendre qu'il espérait que je n'en rapporterais à Votre Majesté que ce que je croyais ne pouvoir pas déplaire à Votre Majesté, des réflexions peut-être trop hasardées de M. d'Havrincourt. Mais j'ai cru être de mon devoir d'envoyer à Votre Majesté la pièce tout entière.“[2]

Berlin, 4. Januar 1752.

Er möchte an Mylord Tyrconnell nur sagen, wie man aus denen Sachen sähe, dass viele Prévention bei dem französischen Minister wäre.[3] Alle Chicanes, so bisher auf dem Reichstage vorgefallen, zeigen nur kleine Bisbilles und Explicationes über dieses und

[1] Vergl. Bd. VIII, 264. 562. — [2] Der dem französischen Gesandten auf sein Verlangen zurückgestellte Auszug aus den Depeschen Havrincourt's liegt nicht vor. — [3] Vergl. Bd. VIII, 565.

Digitized by Google

jenes an, ob man solches in weiterem oder engerem Verstande nehmen müsste; noch zur Zeit aber hätten solche weder die Form des Gouvernements, noch sonsten die grosse Affaires afficiret, mithin wäre es wohl convenabler gewesen, nicht zu viel daraus zu machen, sondern die Gemüther vielmehr zu reconciliiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5267. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 4 janvier 1752.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 20 et du 24 du mois dernier. Parceque vous croyez qu'il serait inutile d'insinuer aux ministres de France le tort que le dérangement des finances apporte à leurs affaires,[1] mandez-moi au moins si l'on ne commencera une bonne fois d'y penser sérieusement, ou si ce dérangement durera encore longtemps, dont il ne saura arriver à la fin que des suites très malheureuses à la France.

Nach dem Concept.

Federic.

5268. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 4 janvier 1752.

Votre rapport du 21 du mois dernier m'a été bien rendu. On a tout lieu de regarder la négociation à Madrid entre les cours d'Espagne, de Vienne et de Turin autant que finie et constatée, quoique la signature du traité saurait arriver quelques jours plus tard qu'on s'en est attendu, et je ne vois aucune bonne raison qui dût empêcher l'Angleterre d'accéder à ce traité. Son grand objet a été de séparer l'Espagne et la Sardaigne de la France; elle croit y être parvenue moyennant ce traité et avoir mis la France hors d'état de se mêler dorénavant des affaires d'Italie: pourquoi refuserait-elle à présent de confirmer l'Espagne et la Sardaigne dans ses engagements par son accession? et d'ailleurs les multiplications des engagements n'ont guère coûté jusqu'à présent à la cour de Londres. Au surplus, le point le plus intéressant et qui doit faire présentement le principal objet de votre attention, est de bien pénétrer les chipotages et les intrigues que le roi d'Angleterre voudra mettre en œuvre, quand il viendra dans ses États d'Allemagne cette année-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. VIII, 554.

Digitized by Google

5269. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 4 janvier 1752.

Vous ne devez point vous embarrasser ni vous donner de la peine pour pénétrer le sujet des entrevues que l'électeur de Cologne aura à Munich avec le Palatin et avec l'électeur de Bavière, et les mouvements que vous vous donnerez à cet égard pour sonder le sieur Pezold, seront peine perdue, vu qu'il ignore lui-même ce qui en saurait faire l'objet; au reste, je me remets à ce que le rescrit du departement des affaires étrangères vous marquera sur ceci.

Quant à la vente de Turnhout,[1] je laisse à votre prudence de sonder le terrain auprès de la cour de Vienne à ce sujet, et quand vous aurez pénétré de quelle manière elle saurait envisager cette chose, vous m'en informerez.

Federic.

Nach dem Concept.

5270. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 7. Januar 1752.

Es haben des Königs Majestät auf des Herrn Michell letzteren Bericht und Anfrage vom 24. voriges zur Resolution ertheilet, wie derselbe nur simplement bei der dem Duc de Newcastle gethanen Declaration[2] bleiben, solcher inhäriren und ihm insinuiren solle, dass er keine andere Declaration weiter zu thun habe.

Welches denn Ew. Excellenz hierdurch ganz gehorsamst vermelden, zugleich aber noch auf Sr. Königl. Majestät Befehl beifügen sollen, wie Höchstdieselbe verlangeten, dass, wenn die geordnete Commission zur Liquidation des Verlustes derer Königlichen Unterthanen, so selbige durch die englische Piraterien erlitten, erkannt haben würde, alsdenn zugleich eine sehr wohl ausgearbeitete Deduction fertig gehalten werden solle, nach welcher klar gezeiget werde, dass des Königs Majestät Dero Ortes Ihren Engagements mit aller Droiture und Candeur ein Genüge gethan und die englischen, auf Schlesien hypothecirt gewesene Schulden an Capital und Interessen richtig bezahlet hätten; dass ferner Dieselbe zu vielen wiederholten Malen Instances thun lassen, damit Dero handelnden Unterthanen, welche durch das höchst unrechtmässige Verfahren derer englischen Armateurs im letzten Kriege gelitten, eine billigmässige Indemnisation widerfahren möchte; nachdem aber solches alles vergebens gewesen und Dero Unterthanen keine Justiz administriret werden wollen, als hätten des Königs Majestät Sich nicht entbrechen können, in Ermangelung anderer Gelegenheiten die Dero Unterthanen gebührende Indemnisation Selbst zu leisten, und den Betrag davon bei Bezahlung des letzteren Termins derer schlesischen Schulden défalquiren

[1] Vergl. Bd. VIII, 567. — [2] Vergl. Bd. VIII, 541.

Digitized by Google

zu lassen, worunter Sie nichts anderes gethan, als was das Natur- und Völkerrecht in solchen Fällen mit sich brächte; welches letztere dann in dieser Deduction kurz, aber nerveux und bündig erwiesen, die ganze Deduction auch sodann dem p. Michell zugesandt werden sollte, um in Engelland guten Gebrauch davon zu machen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5271. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 8 janvier 1752.

Puisque la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, vous instruira assez amplement sur ma façon de penser touchant la déclaration que vous avez faite par mon ordre au duc de Newcastle, je m'y borne et vous réitère seulement que vous devez simplement rester à la déclaration que vous avez faite de bouche audit ministre: et, en cas qu'il vous pressât encore d'avoir quelque chose par écrit là-dessus, vous lui répondrez honnêtement que vous n'y étiez pas autorisé et que vous n'aviez autre déclaration à faire que celle que vous lui aviez faite actuellement.

Vous observerez et me marquerez exactement l'impression que la déclaration en question fera sur les esprits là où vous êtes. La menace que l'Angleterre se croira dégagée par là de la garantie de la Silésie, fera peu d'effet sur moi; connaissant la façon de penser du roi d'Angleterre sur mon sujet, je n'ai jamais dû compter beaucoup sur cette garantie, et je suis persuadé que, supposé que ma déclaration n'eût point été faite, on n'aurait fait ni plus ni moins en Angleterre relativement à ladite garantie. D'ailleurs la demande que je fais moyennant ma déclaration, est fondée en justice, et je ne connais aucun privilège qui autorisait les pirates d'Angleterre d'exercer impunément des déprédations et des vexations sur des gens innocents, et qui ne leur ont donné le moindre sujet d'user des violences envers eux.

Federic.

Nach dem Concept.

5272. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 8 janvier 1752.

Je me réfère à ce que le post-scriptum de la dépêche du département des affaires étrangères qui vous arrivera avec celle-ci, vous marquera au sujet de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, et vous dirai d'ailleurs, quoique pour votre direction seule et avec la condition expresse que vous devez ne faire semblant de rien à qui que ce soit, que l'affaire de l'élection est une matière sur laquelle l'on saura bien s'entendre avec la cour de Vienne, à moins que celle-ci ne soit tout-à-fait déraisonnable. En attendant, il est toujours vrai que jusqu'ici cette cour n'a plus sonné mot envers moi sur ce sujet.

Digitized by Google

Au reste, je suis bien aise que vous ne vous soyez pas laissé imposer par l'officier du comte de Podewils,[1] l'ayant trouvé fourbe; je souhaiterais cependant que vous sauriez trouver d'autres canaux plus sûrs, quoique je comprenne parfaitement la difficulté de la chose; vous tâcherez néanmoins d'y réussir, ne fût-il que par la main tierce ou quatrième.

Federic.

Nach dem Concept.

5273. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 8 janvier 1752.

J'ai reçu votre rapport du 31 de décembre dernier. Continuez toujours de rendre vos rapports aussi intéressants que vous avez fait jusqu'à présent.

Au surplus, j'estime que l'évènement vous le fera voir que, quelques représentations que la Zélande pourra faire sur les vexations et les chicanes que le ministère à Bruxelles pratique pour saper et ruiner le commerce des Hollandais aux Pays-Bas autrichiens, le gouvernement de Hollande n'y aura point d'attention et supprimera les griefs des commerçants de Hollande, pour seulement ne point choquer les cours de Vienne et de Londres.

Federic.

Nach dem Concept.

5274. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 8 janvier 1752.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite à la date du 24 de décembre dernier. Vous direz de ma part à la Reine, ma sœur, dans les termes les plus obligeants et les plus affectueux que vous saurez imaginer, combien j'étais sensible à la manière dont elle avait bien voulu se souvenir de moi et de ma maison à l'occasion de l'évènement de la mort de la reine de Danemark, mais que je la suppliais de laisser aller l'affaire par rapport au second mariage à faire du roi de Danemark[2] le train qu'il voudra prendre de soi-même. Que je n'étais pas pressé de voir mariée ma sœur Amélie, qui avait un bon établissement ici.[3] Que mon intention était de ne point refuser madite sœur au roi de Danemark, supposé qu'il la demandât, mais qu'hormis cela je ne la lui offrirai point, ni ne ferai aucune avance ni démarche là-dessus. Qu'au surplus, si j'osais lui dire cordialement ce que je pensais à cet égard, je ne trouvais pas infinement avantageux ce parti pour ma sœur, la princesse Amélie, vu qu'il y avait déjà quatre enfants au roi de Danemark du premier lit.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Bd. VIII, 568. — 2 Vergl. Bd. VIII, 574. — 3 Vergl. Bd. VI, 144.

Digitized by Google

5275. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Berlin, 8 janvier 1752.

Ma très chère Sœur. Je fais des vœux pour que votre Diète finisse au plus tôt; je suis bien aise de ce que vous avez obtenu de la Diète ce que vous avez désiré, et je me flatte que, tous vos différends étant terminés, rien n'empêchera désormais les partis de se réunir. M. Rohd m'a rendu compte de tout, mais, ma chère Sœur, je suis facile à contenter, je ne désire que votre avantage, et tout ce qui peut y contribuer, me fait plaisir; il n'en est pas de même d'autres puissances, et c'est celles-là qu'il faut ménager. Je reçois souvent des lettres de France sur les affaires de Suède, et il paraît qu'on n'y est pas trop content; je voudrais bien que tous ces petits différends puissent s'accommoder.

Je vous rends grâce, ma chère sœur, de vos bonnes intentions pour ma sœur Amélie, mais nous ne sommes aucunement pressés de la marier. Si le roi de Danemark la demande, il faudra voir alors ce qu'on pourra aviser, mais le parti n'est pas tout avantageux que cela paraît, il y a des enfants du premier lit, et ma sœur n'aurait pas le crédit que vous croyez, sans compter que ces sortes d'alliances entraînent souvent dans de plus grands embarras qu'elles ne rapportent d'utilité, et d'ailleurs je n'aime point à jeter mes sœurs à la tête des gens. Je suis avec la parfaite estime et tendresse, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5276. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 8 janvier 1752.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites depuis le 28 du décembre dernier jusqu'à présent, et vous sais bon gré des différentes anecdotes que vous m'avez apprises par là, tant au sujet du premier ministre que sur la situation présente du pays de Saxe relativement à sa finance. Comme celle-ci est si mal administrée qu'il ne faut plus douter qu'il n'en arrivera bientôt un dérangement total, je voudrais bien savoir de vous combien de temps vous croyez que cette mauvaise administration saurait se soutenir encore en quelque façon et où elle saurait aboutir, à la fin. Ce que vous tâcherez bien d'approfondir, pour être à même de me faire des idées justes là-dessus.

Quant au traité de subsides conclu en dernier lieu entre la Saxe et les Maritimes, vous ne devez point vous mettre en frais pour en savoir le contenu, ni vous en inquiéter trop, puisque j'en suis assez informé, jusqu'à avoir en main une copie du traité. Il est d'ailleurs bien sûr que la cour de Dresde a demandé la garantie des deux cours impériales en cas de quelque démarche efficace de ma part pour le payement de mes sujets créanciers de la *Steuer;* mais vous pouvez aussi

Digitized by Google

compter qu'il est certain que jusqu'à présent les deux cours susdites n'ont point voulu s'y prêter.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

5277. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 11 janvier 1752.

La dépêche que vous m'avez faite du 4 de ce mois, m'a été rendue. Comme j'estime que le parti qui avise qu'il convient au roi de Danemark de ne pas attendre à se remarier, pourrait bien emporter sur celui qui est d'un autre sentiment, je m'étonne qu'on ne pense pas à ma nièce, la fille aînée du duc régnant de Brunswick, qui est jeune, belle et fort aimable, et à laquelle on a donné une éducation conforme à sa naissance.

Federic.

Nach dem Concept.

5278. AU CONSEILLER RRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 11 janvier 1752.

Mon ministère du département des affaires étrangères vous aura instruit, dans la dépêche qui vous sera rendue à la suite de celle-ci, des raisons pourquoi le duc de Newcastle n'a rien à craindre pour son personnel, quand il abandonnera au comte de Holdernesse son département pendant le voyage d'Hanovre; pour moi, je regarderai comme une marque non équivoque que, si ledit Duc reste alors en arrière en Angleterre, les Anglais ne voudront pas que le Roi entre trop avant dans les affaires d'Allemagne. Quant à l'article de l'investiture,[2] on n'osera guère compter sur les assurances que le sieur Pezold donne de la fermeté de son maître à ce sujet; je doute d'ailleurs que le roi d'Angleterre soit aussi prêt que la cour de Vienne le débite, sur l'ancien pied;[3] mais une chose sur laquelle vous pouvez compter sûrement, est que je resterai ferme à ne prendre autrement l'investiture que de la manière dont j'en suis convenu avec feu l'empereur Charles VII.

Au reste, vous devez poursuivre avec attention l'affaire par rapport au camp qu'on assemblera en Bohême l'été prochain, et me marquer exactement tout ce qui en viendra à votre connaissance; quand même il arriverait que les avis que vous en aurez, ne seraient pas tout-à-fait constatés, vous ne laisserez pas pour cela de me les marquer, vu que vous sauriez toujours les rectifier alors l'ordinaire d'après.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Bd. VIII, 539. — [2] Das Ceremoniell bei Belehnung des Churfürsten; vergl. Bd. VIII, 11. 444. 563. — [3] Vergl. Bd. VIII, 461.

Digitized by Google

5279. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 11 janvier 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 27 passé. J'attendrai la réponse que vous me faites espérer de M. de Contest au sujet des deux points importants que je lui ai fait communiquer par vous.[1] D'ailleurs je veux bien vous dire qu'il n'y a rien de conclu jusqu'à présent sur ce qui se négocie à Madrid entre les cours de Vienne, d'Espagne et de Sardaigne, et que je viens de savoir par un bon canal que le ministre sardinois à Vienne, le comte de Canales, n'est pas tout-à-fait édifié des mauvais procédés de la cour de Vienne, en sorte qu'il s'est lâché depuis peu à un de ses amis que ladite cour était singulière dans sa façon d'agir, qu'une convention n'était pas si tôt signée avec elle[2] qu'elle ne faisait mille chicanes sur l'exécution des articles, et que le Roi son maître en faisait actuellement l'expérience. L'on ajoute que des gens instruits étaient du sentiment que, pourvu que le roi de Sardaigne pourrait avoir en France cette confiance qu'il n'y a pas, il pourrait prendre dans l'occasion son parti convenable, sans se gêner par le traité de Madrid, quand même il serait constaté, dont il ne ferait peut-être alors plus de cas que d'une autre simple feuille de papier.

Mon intention est que vous devez communiquer ces particularités à M. de Contest dans le premier entretien que vous aurez avec lui, et le prier de ma part de réfléchir s'il ne convenait pas à la France de continuer à entretenir une négociation avec la cour de Sardaigne qui saurait succéder encore et où il n'y aurait au bout du compte rien de perdu, supposé qu'elle ne ferait pas de grands progrès.

Au surplus, l'on marque que le roi d'Angleterre voudrait bien qu'on brusquât l'exécution du projet de l'élection d'un roi des Romains, étant dans l'idée que par là il mettrait son cher Hanovre à couvert de toute insulte, qui était son principal objet; qu'il ne sentait que trop que ceux qui gouverneraient après lui ne feraient pas leur principale étude de faire envisager à la nation les intérêts d'Hanovre pour les leurs propres, mais que malgré cela le ministère anglais ne paraissait pas encore tout-à-fait d'accord de donner tête baissée dans la poursuite dudit projet, et qu'il était encore indécis si l'on le traiterait sérieusement pendant le séjour que le Roi ferait à Hanovre.

Federic.

Nach dem Concept.

5280. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 11 janvier 1752.

Je vous sais bon gré des avis intéressants que vous m'avez donnés par votre dépêche qui m'est dernièrement arrivée à la date du 18 passé. S'il arrive que le duc de Newcastle abandonne son département au

[1] Vergl. Bd. VIII, 556. — [2] Vergl. Bd. VIII, 550 Anm. 2.

Digitized by Google

comte Holdernesse pendant le voyage d'Hanovre, je crois que vous serez à même de savoir avec justesse ce que contiendront les instructions qu'on donnera au dernier, pour pouvoir m'en informer.

Nach dem Concept. Federic.

5281. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 15 janvier 1752.

Je suis parfaitement persuadé que la cour où vous êtes regarde les affaires de Suède autant que finies et qu'elle n'y pense plus, à moins qu'elle ne songe encore de pouvoir peut-être aussi détacher la Suède de la France.[1] Mais ce que je présume, c'est qu'elle met à présent toute son attention pour réussir sur son plan par rapport à la Pologne,[2] et que toute sa politique et ses arrangements ont principalement pour but cet objet-là.

Quant au camp qu'elle formera cette année en Bohême, je suis persuadé que ce n'est qu'une ostentation qu'elle voudra faire; malgré cela je voudrais être exactement informé de toutes les circonstances qui y regardent, et des arrangements qu'on fera à ce sujet.

Au reste, je veux bien vous dire par rapport à l'affaire de la vente de Turnhout,[3] que je ne vendrai autrement ce domaine qu'à raison de quatre pour cent. Pour ce qui regarde le troc en terres que vous croyez qu'on proposera, je ne saurais me déclarer là-dessus avant que de n'avoir appris la proposition qu'on vous en aura faite.

Nach dem Concept. Federic.

5282. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 15 janvier 1752.

Vos rapports du 8 et du 10 de ce mois me sont bien entrés. Pour ce qui regarde les affaires étrangères de la cour de Dresde, je suis assez instruit de tous les arrangements que ladite cour a pris à cet égard, de façon que vous ne deviez en être en grande peine. Mais par rapport aux affaires intérieures de la Saxe, je vous sais tout le gré possible sur ce que vous me promettez des rapports de l'état et du produit de l'accise de l'année passée. Toutefois, pour me donner une idée claire sur ce sujet, vous y ajouterez une notice exacte, dans quel état ces choses ont été avant ce temps-ci, afin que je puisse juger si les revenus ont diminué à proportion de ce qu'ils étaient du temps jadis, ou s'ils ont été augmentés. Au reste, l'Angleterre et la cour de Vienne n'ont guère gagné avec la Saxe de l'avoir mise de leur côté,

[1] Vergl. Bd. VIII, 550. — [2] Vergl. Bd. VIII, 555. — [3] Vergl. S. 3.

Digitized by Google

étant bien sûr que, dans la situation présente où la Saxe se trouve, elle ne saurait du tout ou du moins que fort peu contribuer à la balance de l'Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

5283. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 15 janvier 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 31 du décembre dernier. Il m'est très indifférent si le comte Lieven ou quelque autre est dans la confiance de la cour,[1] quoique, si tout ce dont on l'accuse est juste, son caractère ne doive être tout-à-fait bon. Mais ce que je prends plus à cœur que tout cela, c'est ce que le Sénat est autant piqué contre le Roi qu'il le chicane jusqu'aux moindres bagatelles, ce qui me paraît au moins être ridicule et impertinent. Il faut espérer que ces animosités passeront, et que de part et d'autre on travaillera à se réconcilier.

Quant au bruit dont le général Rosen a fait son rapport que les Russes allaient fortifier un poste sur le territoire de la Finlande suédoise, je suis persuadé que vous accusez juste, quand vous regardez ce bruit comme nullement fondé, et controuvé apparemment pour donner une fausse alarme à la Diète. Car quelle apparence y a-t-il que la Russie, qui est déjà en possession de forteresses presqu'imprenables, comme Wibourg etc., de ce côté-là, voudrait jeter son argent tout-à-fait inutilement?

Au reste il n'y aura point de difficulté à ce que je ne prévienne le roi de Suède sur l'achat de trois étalons de Prusse, et j'y aviserai, quand le comte Lieven sera arrivé ici.

Federic.

Nach dem Concept.

5284. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 15 janvier 1752.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'est parvenue, et j'attends présentement votre rapport sur les instructions que M. Lemaire recevra de sa cour au sujet de l'affaire de Knyphausen et sur la tournure que cette affaire prendra alors.

J'ai fait mes déclarations à ladite cour en sorte qu'on doit les regarder comme mon *ultimatum* et qu'il faudra s'attendre de ma part que je ne ferai aucun pas de plus que je n'ai fait à cet égard.[2]

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Bd. VIII, 496. 498. — [2] Vergl. Bd. VIII, 488. 489.

Digitized by Google

5285. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 18 janvier 1752.

Votre rapport du 8 de ce mois m'est bien entré. Selon ce que que j'estime, la cour de Vienne ne remuera pas dans les affaires de l'Empire, avant que le roi d'Angleterre ne sera arrivé dans ses États d'Allemagne, mais on doit s'attendre qu'alors on les mettra en mouvement.

Quant à l'affaire touchant la baronnie de Turnhout, il faudra voir ce que la cour où vous êtes vous déclarera à cet égard, pour pouvoir juger si l'on pourra convenir des conditions ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

5286. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 18 janvier 1752.

Bien que je connaisse assez la mauvaise économie qui règne auprès de la cour où vous êtes, je n'aurais point cru que les fonds en argent qu'on a tirés sur les hypothèques données à l'Hanovre,[1] seraient si tôt épuisés, comme vous me le marquez par votre rapport du 14 de ce mois. C'est pourquoi je voudrais bien savoir de vous ce que vous sentez des moyens qu'on avisera pour fournir au nécessaire, et si l'on voudra continuer encore à hypothéquer des bailliages des domaines du Roi. Dans ce cas-là, vous devez faire la spéculation si la cour de Dresde saurait être bien menée, par les besoins qu'elle aura en argent, à ce qu'elle engage à moi le bailliage de Gommern, situé aux confins du duché de Magdebourg. Vous observez cependant qu'il faut que vous vous preniez bien adroitement à ce sujet et que vous dirigiez l'affaire en sorte que vous n'y paraissiez guère et que la proposition soit faite par la main troisième ou quatrième; sur quoi il faut que vous agissiez avec bien de la prudence.

Je me suis attendu que la réquisition que vous avez faite pour arrêter et me délivrer le lieutenant Neidert,[2] serait sans effet, mais je n'aurais pas cru qu'on s'y prendrait d'une manière aussi grossière et vilaine qu'on l'a fait en conséquence des post-scriptums de votre rapport. Cependant, comme la chose est faite et que tous les efforts que vous ferez pour faire punir ceux qui ont servi d'instruments, afin de faire échapper ledit Neidert, seraient sans succès, ma volonté est que vous devez dissimuler tout ce qui est passé à cet égard et ne point donner ce factum qu'on vous a demandé, en déclarant qu'après qu'il n'y avait plus moyen de redresser la chose, vous ne vous en mêleriez plus.

Nach dem Concept.

Federic.

1 Vergl. Bd. VIII, 603. — 2 Vergl. Bd. VIII, 571.

Digitized by Google

5287. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 21. Januar 1752.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Höchstdieselbe von der Proposition, so in der gestrigen Dépêche von Mylord Maréchal [Paris, 14. Januar] enthalten, dass man nämlich in gegenwärtigem Fall die Wahl eines römischen Königs nur simplement accordiren solle, ganz wohl zufrieden wären, jedoch dergestalt, dass man zugleich das Interesse des Churfürsten von der Pfalz einigermaassen soutenirte. Die übrigen Conditiones könnten Sr. Königl. Majestät indifferent sein, und wäre Deroselben wenig daran gelegen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

5288. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 22 janvier 1752.

J'ai reçu presque en même temps les dépêches que vous m'avez faites du 28 dernier et des 3, 7 et 14 de ce mois. J'avoue que je suis un peu surpris des réponses sèches et superficielles que vous avez reçues depuis quelque temps des ministres français, quand vous leur avez fait de ma part des ouvertures confidentes[1] sur des affaires de la dernière importance, comme il y en a plusieurs que je leur ai fait faire depuis peu. Ordinairement les ministres d'autres cours écoutent avec attention de pareilles ouvertures, entrent dans le détail des affaires et en épluchent toutes les circonstances; au lieu que les réponses que vous m'avez marquées jusqu'à présent, ont été bien légères, laconiques et d'un ton décisif, sans que je puisse remarquer qu'on soit entré dans les détails nécessaires avec vous là-dessus. Ainsi donc, je souhaite fort d'avoir votre explication à ce sujet et quel peut être proprement le motif de ce qu'on agit d'une manière si étrange envers vous.

Pour ce qui regarde l'affaire de l'Association relativement à l'élection d'un roi des Romains,[2] je suis assez content de la proposition qu'on vous a faite de la part des ministres français, savoir que nous devions accorder simplement ce que nous ne pourrions plus empêcher, mais qu'il faut que nous soutenions au moins au possible les intérêts de l'Électeur palatin. Quant aux autres conditions, comme elles m'importent peu, elles me seront assez indifférentes. Ce que je ne vous dis cependant que préalablement, en me réservant de m'expliquer encore plus en détail là-dessus par le post-scriptum qui vous parviendra, l'ordinaire prochaine, du département des affaires étrangères,

Quant au projet de la cour de Vienne pour placer le prince Charles de Lorraine sur le trône de Pologne, quand il viendra à vaquer, je me réfère à la dépêche que vous aurez à la suite de celle-ci du départe-

[1] Vergl. Bd. VIII, 556. 566. 568. 577. — [2] Vergl. Bd. VIII, 562.

Digitized by Google

ment des affaires étrangères, mais si la cour de France désire d'avoir plus d'éclaircissements là-dessus, elle les aura plutôt à Dresde qu'à quelque autre part, pourvu qu'on veuille là agir confidemment avec elle.

Je ne suis point pressé sur l'affaire de la comtesse de Bentinck;[1] si la cour de Danemark ne la veut point finir, je n'en serai du tout embarrassé et la laisserai telle qu'elle est à présent, et peut-être l'oubliera-t-on tout-à-fait avec le temps.

La négociation du sieur de Dewitz à Vienne est encore dans les mêmes termes où elle a été, parceque le ministère autrichien reste toujours dans son sentiment, malgré toutes les raisons solides qu'on lui a opposées, et tâche plutôt de faire de nouvelles propositions tout étrangères au but principal de la négociation.

Je suis très fâché des particularités que vous me marquez au sujet de M. de Saint-Contest; je crains que, quand on sera une fois en France dans le goût de changer de ministres, on n'en revienne pas si tôt, et les affaires en souffriront.

Comme le temps s'approche que le roi d'Angleterre ira faire le voyage à Hanovre, auquel le jour doit être fixé au 28 du mois d'avril prochain, dites à M. de Saint-Contest s'il ne convenait pas que la France envoyât pendant le séjour du roi d'Angleterre à Hanovre quelque ministre, pour observer au moins ce qui s'y traite.

Au reste, vous réitérez vos instances au père Pérussault, confesseur du Roi, afin qu'il m'aidât à avoir les professeurs Jésuites que je lui ai demandés pour Breslau. Je me chargerai toujours des frais du voyage qu'ils feront pour y aller.

Federic.

Nach dem Concept.

5289. AU CHAMBELLAN D'AMMON À PARIS.

Berlin, 22 janvier 1752.

J'approuve parfaitement la manière solide dont vous avez pensé sur l'article qui fait le sujet de votre dépêche du 11 de ce mois et que le sieur Trudaine a prétendu d'être inséré dans le traité de commerce.[2]

[1] Vergl. S. 10 Anm. 2. — [2] Projet du sieur de Trudaine, article 19: „. . . Il a, de plus, été convenu de la manière la plus expresse que, si les ennemis de l'une ou de l'autre puissance se portaient à arrêter les vaisseaux des sujets de la puissance neutre, sous prétexte qu'ils seraient chargés de marchandises ou effets appartenants aux sujets de celle qui se trouverait en guerre, ce qui ne pourrait être regardé que comme une insulte faite à la puissance neutre, et une infraction à la sûreté publique et à la neutralité — alors celle des deux puissances dont le pavillon n'aurait pas été respecté, serait obligée d'employer tous les moyens les plus propres et même toutes ses forces pour faire réparer l'injure faite à son pavillon, et pour procurer un entier dédommagement aux sujets de la puissance en guerre, soit en faisant arrêter et saisir les effets de la puissance qui aura insulté son pavillon, et de ses sujets qui se trouveront dans les ports, villes et vaisseaux de sa dépendance, soit en toutes autres manières qui seront jugées les plus convenables."

Digitized by Google

Vous avez toute raison de soutenir qu'un tel article ne serait onéreux qu'à moi seul, qu'il ruinerait le peu de commerce que font mes sujets, et qu'il ne serait qu'illusoire et impossible à être jamais mis en exécution, vu que je n'ai point de vaisseaux à soutenir le prétendu engagement et pour faire la guerre aux Anglais le cas existant: enfin, qu'il n'est nullement de l'objet d'un traité de commerce, mais plutôt d'un traité d'alliance offensive.

C'est aussi pourquoi je veux que vous ne deviez nullement entrer sur une pareille proposition et m'engager à des choses aussi préjudiciables que celles-ci, qui d'ailleurs ne seraient qu'à pure perte; ce que vous tâcherez à faire voir clairement au sieur de Trudaine, pour qu'il n'insiste plus.

Federic.

Nach dem Concept.

5290. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 22 janvier 1752.

Me remettant sur ce que je vous fais marquer par la dépêche que vous aurez ci-close du département des affaires étrangères, il ne me reste qu'à vous dire au sujet du post-scriptum que vous avez ajouté à votre dépêche du 12 du courant, qu'il me paraît être de la contradiction dans ce que vous y dites que c'était la trop grande dépense qui semblait être cause de la suspension du grand camp à former l'été qui vient en Bohême, avec ce que vous m'avez marqué à quelque autre occasion que la Reine-Impératrice trésorisait et mettait des sommes à part; de façon que j'ai lieu à croire que, si ce que vous marquez de la suspension dudit campement est juste, c'est manque d'argent qu'on le suspend, vu que sans cela on ne regarderait pas si près à une dépense de quarante ou cinquante mille écus pour former ce campement.

Au reste, j'accuse la lettre du 4 de ce mois que vous m'avez fait passer par l'exprès qui a été dépêché à Breslau par le sieur de Dewitz, et vous sais gré de la pièce que vous y avez jointe.

Federic.

P. S. en clair.

Il y a plus d'un an déjà qu'on a envoyé ici sous différents noms des États d'Italie et par des marchands de Bergame et de Milan une somme assez considérable de fausse monnaie, consistant en des gros fabriqués à Coire, mais contrefaits et de très mauvais aloi, pour les glisser ici imperceptiblement dans le public et les faire circuler avec d'autres pièces de monnaies étrangères dans mes États, au préjudice manifeste de mes sujets et de tout le commerce qui, ainsi que cela n'a pu manquer, y ont perdu considérablement. Enhardi comme on a été par ce premier succès, on a fait au mois de février et de mars de

Digitized by Google

l'année passée une seconde entreprise avec une somme beaucoup plus considérable que la première et consistant en plus de 8,000 écus de la même espèce de cette fausse monnaie, qu'on a envoyée en dix caisses ici de la part du banquier Sonzogno de Bergame adressées à un marchand d'ici, nommé Meurer, avec ordre du sieur Tanzi de Milan de les faire remettre à l'abbé comte de Puebla, frère du ministre de ce nom de la part de la cour de Vienne auprès de moi.

Cet abbé s'étant d'abord rendu suspect par la protection qu'il a voulu accorder à cette monnaie et son débit clandestin, on n'a pas voulu en faire du bruit dans le commencement par considération et par des égards pour son frère, le ministre de Leurs Majestés Impériales à ma cour, de la conduite sage et prudente duquel j'ai tout lieu d'être satisfait et de me louer. Mais il s'est trouvé dans la suite de nouveaux soupçons très fondés contre ledit abbé, et qu'il a fait une seconde tentative pour retirer lesdites caisses chargées de cette fausse monnaie, qu'on a d'abord fait confisquer à la douane par mes ordres, comme de justice, pour en empêcher le débit frauduleux et pernicieux. Une protection accordée si mal à propos de sa part à un commerce aussi illicite et dangereux que celui du débit d'une fausse monnaie dans mes États a dû naturellement m'indisposer contre lui et me porter à prendre les précautions nécessaires pour que de pareils inconvénients n'arrivent plus dans mes États et dans ma capitale. Je n'ai pu m'empêcher de faire insinuer au ministre comte de Puebla, quoiqu'en des termes les plus amiables et les plus modérés et en confiance, sans aucun bruit ni éclat, combien j'avais raison de me plaindre envers lui du procédé et de la conduite inconsidérée de l'abbé son frère dans cette affaire, mais que par une considération distinguée pour lui je n'en voulais point faire d'éclat, lui laissant le soin de tâcher d'éloigner l'abbé son frère d'ici sous quelque autre prétexte honnête et d'une manière qui n'eût point le moindre air d'un mécontentement marqué dans le public contre lui.

Voilà ce que le ministre comte Puebla vient de faire; aussi son frère, après s'être congédié fort honnêtement de moi et de ma famille, étant parti d'ici la semaine passée pour Vienne, sous prétexte qu'il avait déjà eu il y a longtemps l'intention d'aller faire un tour à Milan, où il a une place de chanoine, et de là à Rome, pour s'y faire connaître et pour y pousser sa fortune dans les dignités de l'Église romaine.

J'ai cru devoir vous mettre au fait de toutes ces circonstances, mais uniquement pour votre seule information, sans que vous en fassiez connaître la moindre chose là ou vous êtes, mon intention n'étant point que vous en parliez à qui que ce soit.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

5291. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 22 janvier 1752.

Vos rapports du 11 et du 14 de ce mois me sont bien entrés, et je suis satisfait de l'application que vous continuez de mettre pour m'informer de tout ce qui se passe sur vos lieux. Je m'attends d'apprendre exactement de vous à combien ira la réduction des troupes qu'on proposera et quels seront les arrangements politiques que l'État ira prendre.

Pour ce qui est des discours que le sieur d'Ayrolles tient au sujet du refus que le roi d'Angleterre doit avoir donné touchant l'entrée libre des vaisseaux de la compagnie d'Emden dans les ports ou établissements anglais aux Indes, vous pouvez compter que mon chargé d'affaires à Londres n'a rien marqué jusqu'à présent à ce sujet, et j'ai d'autant plus de peine à ajouter foi à tout ce qu'on débite sur cette affaire, que ce qu'on a demandé de notre part à ce sujet,[1] n'est que du droit des gens et ce qui se pratique partout entre des nations amies et qui ne sont point en guerre ouverte entre elles, et en conséquence je ne saurais regarder autrement les propos du sieur d'Ayrolles que comme des bravades toutes pures qui indiquent assez la mauvaise volonté qu'il a contre moi.

Au surplus, je compte que, quand il vous sera entré des nouvelles touchant votre anonyme, vous ne manquerez pas de me les faire parvenir.

Federic.

Nach dem Concept.

5292. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 22 janvier 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois. L'avertissement qu'on a vu inséré dans la gazette de Berlin,[2] touchant la valeur intrinsèque des nouvelles espèces, ne me regarde en aucune manière, étant fait de l'avis du conseiller privé Graumann, directeur de mes monnaies, qui de son propre mouvement a cru nécessaire de faire insérer cet article dans les gazettes, sans que j'en sois aucunement mêlé.

Du reste, je suis persuadé que ledit Graumann n'a rien avancé là-dessus qui ne soit exactement conforme à la vérité et qu'il ne saurait pas soutenir envers tous, vu que les gens du commerce se sont déjà assez souvent plaints que la valeur intrinsèque des espèces nouvellement fabriquées différait considérablement, tout comme celles de la nouvelle fabrique des Autrichiens, de ce qu'elles devraient être, ainsi

[1] Vergl. Bd. VIII, 529. — [2] Berlinische Nachrichten Nr. 4, 8. Januar.

Digitized by Google

que, selon moi, le comte Hennicke aurait bien mieux fait de passer sous silence cette affaire.

Ce que vous me marquez des circonstances passées à l'occasion de l'évasion du Neidert de son arrêt,[1] marque assez clairement combien le comte Rutowski a été mêlé de tout ce manège; il est très inconsidérément fait qu'on n'a pu point dissimuler sa mauvaise volonté dans une affaire d'aussi peu d'importance que celle-ci. Apparemment les occasions ne me manqueront pas pour leur rendre le pareil. En attendant, ma volonté est que vous devez dissimuler cette affaire et ne la plus relever.

Au reste, j'ai accordé au sieur Hecht le poste qui est devenu vacant par la mort du feu Destinon à Hambourg, et j'ai donné actuellement mes ordres là-dessus, toutefois cependant sous la condition expresse que le sieur Hecht me doit proposer quelque sujet fidèle et capable de remplir sa place à Dresde et rester encore trois ou quatre mois sur son poste, afin de bien orienter son successeur et lui donner les connaissances qu'il lui faut pour me servir utilement.

Federic.

Nach dem Concept.

5293. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 22. Januar: „Quoique Votre Majesté nous ait fait connaître qu'Elle entrait tout-à-fait dans les idées de la cour de France par rapport à l'élection d'un roi des Romains[2] . . . la conduite qu'il conviendra de tenir dans cette importante et délicate affaire, paraît exiger tant de circonspection que, pour ne rien faire qui ne soit parfaitement conforme aux intentions de Votre Majesté, nous ne pouvons nous dispenser de demander Ses ordres positifs sur les points suivants:

1° Si Elle trouve bon qu'on communique maintenant en détail aux cours de Bonn et de Manheim la réponse de la cour de France sur le projet d'Association,[3] de même qu'une copie de la déclaration qu'elle a remise à ce sujet au lord Maréchal, et qu'on fasse valoir vis-à-vis de l'une et l'autre cour les raisons pourquoi on ne pouvait pas, dans l'assiette présente des affaires, entrer dans le plan proposé, en appuyant surtout sur la nécessité indispensable de se conformer, à cet égard, aux idées de la France: précaution qui nous paraît d'autant plus

[Berlin, 23 janvier 1752].

Je suis du sentiment que le plus court sera de communiquer aux cours électorales la réponse de la France et en même temps de réformer ce projet selon que la France semble le souhaiter à présent, en faisant connaître à ces cours qu'il ne serait pas prudent ni bienséant de vouloir engager nos alliés, les Français, plus loin qu'ils n'ont envie d'entrer eux-mêmes.

Et quant au Milord, vous pouvez lui dire que, dès que la France croyait que l'élection d'un roi des Romains lui était indifférente, je me rangeais de son avis et acceptais en entier tous les changements qu'ils ont faits au plan de Cologne, dressé par Saint-Séverin,[4] et qu'on en avait écrit

[1] Vergl. S. 11. — [2] Vergl. S. 12. — [3] Vergl. Bd. VIII, 562. — [4] Vergl. Bd. VIII, 533.

Digitized by Google

nécessaire qu'à juger sur la conduite passée du ministère de Versailles, il est fort à craindre que dans la suite du temps, pour se disculper vis-à-vis des deux cours électorales de n'avoir pas mieux profité des circonstances présentes . . . il n'en rejette la faute sur Votre Majesté.

2° Si Votre Majesté juge convenable qu'on s'en rapporte derechef aux deux cours électorales de former un nouveau plan d'Association, où l'on s'abstiendrait de l'article de l'unanimité des suffrages, ainsi que de toutes les autres conditions du premier plan que la France avait jugé inconvenables, et où l'on se bornerait à faire rouler le concert commun sur l'article du dédommagement dû à l'Électeur palatin par la cour de Vienne, de même que sur celui du cérémoniel des investitures.[1]

3° Si Votre Majesté veut qu'on informe de tout ceci la cour de France, tant par le canal du lord Maréchal que par celui du comte Tyrconnell, . . . et qu'on lui insinue en même temps que la France ferait bien de s'employer auprès des cours de Bonn et de Manheim, pour rectifier leurs idées à ce sujet."

aux susdits Électeurs. Il faut bien faire valoir cette déférence, car il faut que ces gens croient qu'ils nous gouvernent.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 23. Januar) am Rande des Berichts.

5294. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 14. Januar: „Le ministère reçut avant-hier un courrier du sieur Keene avec des nouvelles très peu satisfaisantes au sujet de la négociation qu'il y a sur le tapis entre les cours de Vienne et de Madrid. On avoue seulement qu'elle est accrochée, mais, à en juger par l'air avec lequel le général Wall s'exprime là-dessus et par l'idée où continuent être les ministres du Sud à cet égard, toutes les apparences sont que cette négociation s'en ira en fumée, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer par le pénultième ordinaire.[2] Je suis d'ailleurs confirmé dans l'idée que cette cour-ci et même celle de Vienne n'en seront pas fort fâchées, dès qu'elles n'ont pas pu obtenir de l'Espagne une garantie générale des États de la maison d'Autriche. On

Berlin, 25 janvier 1752.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites depuis le 7 jusqu'au 14 de ce mois. Ce que vous me marquez du peu de succès de la négociation à Madrid et le peu de cas que les cours de Londres et de Vienne en font, dès qu'elles n'ont pu engager l'Espagne de garantir à l'Autriche toutes ses possessions, me surprend en quelque manière, vu que mes avis de Vienne sont qu'on y regarde le succès de ladite négociation comme immanquable, et, parcequ'on s'était aperçu que le ministre autrichien à Madrid,

[1] Vergl. S. 7. — 7. Januar.

dit de même ici aujourd'hui que le roi de Sardaigne ne s'était prêté avec tant de facilité à cette affaire que pour témoigner de la confiance en faveur des Anglais, prévoyant bien que cette négociation n'aurait jamais de réussite. Quoi qu'il en soit, il est très décidé que, de quelle façon que ce fameux chipotage tourne, il n'aboutira pas à grande chose, et, d'un autre côté, il n'est pas question ici d'aucune affaire relativement à l'Allemagne." [1]

le comte Esterhazy, n'était pas tout-à-fait agréable à la cour d'Espagne, on s'était déterminé à le rappeler et d'y envoyer à sa place le comte Migazzi, coadjuteur de Malines, homme d'esprit, doux et fin, dont on pressait le départ, parcequ'on se flattait qu'on se procurerait par son moyen quelques nouveaux avantages de la cour de Madrid.

C'est pourquoi vous devez suivre de bien près les informations que vous avez eues du peu de succès de la susdite négociation, afin de pouvoir me donner des informations exactes à cet égard. Tâchez d'ailleurs d'avoir des notices exactes si le duc de Newcastle sera du voyage du Roi à Hanovre ou non.

Au surplus, je veux bien vous dire que le bien de mon service demande que vous restiez à Londres, quand le Roi fera son voyage à Hanovre.

Federic.

Nach dem Concept.

5295. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 25 janvier 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 10 de ce mois. Celle qui vous parviendra, à la suite de celle-ci, du département des affaires étrangères, vous instruira de ce qui m'a été marqué de Londres touchant le peu de réussite de la négociation à Madrid, et que, selon les apparences, elle s'en ira en fumée. Si ces avis se confirment et que ladite négociation s'échoue, il faudra bien dire alors qu'en ceci le hasard a fait en Espagne ce que la politique de la France aurait dû faire.

Quant au projet de la cour de Vienne touchant ses vues au trône de Pologne, vous direz à M. de Contest que l'état d'indolence où se trouvait actuellement la Porte Ottomane, ne permettait pas de compter tout-à-fait sur la résistance que les Turcs feraient à une pareille élection; que d'ailleurs il paraissait que la cour de Vienne s'était formé un système réglé lequel elle suivrait de pas à pas. Qu'en conséquence de ce système elle mettait d'un côté en ordre son armée, et de l'autre elle arrangeait ses finances de façon et les portait à un point qu'aucun des Empereurs précédents les avait mises; qu'elle payait ses vieilles dettes pour rétablir son crédit, et se mettait sur un pied qu'en quelques années elle pourra se passer entièrement des subsides étrangers et agir par ses

[1] Unter dem 24. Januar übermittelt Eichel an den Grafen Podewils die Königliche Weisung, den Gesandten in Wien und Paris von der Meldung Michell's Kenntniss zu geben.

Digitized by Google

propres fonds. Qu'elle tâchait à s'accommoder avec tous ses voisins en Italie, afin qu'elle n'en ait rien à craindre d'eux; qu'elle endormait les autres puissances par de belles paroles et par ses démonstrations pacifiques; qu'elle avait gagné le chancelier de Russie, Bestushew, en sorte qu'il était entièrement à sa disposition; que d'ailleurs elle était fort liée sous main avec la famille de Czartoryski en Pologne et qu'elle avait obligé par la Russie les Saxons de donner les mains à un traité en même temps qu'elle avait refusé à ceux-ci de leur garantir la succession à la couronne de Pologne.[1] Que la Reine-Impératrice destinait sa fille aînée au prince Charles de Lorraine; que son ministre en Suède avait tâché de disseminer des bruits comme si la France avait pris des concerts avec moi de mettre au trône de Pologne un Prince français,[2] quand il viendrait à vaquer, et qu'il était aisé à s'apercevoir que la cour mentionnée n'usait de cette finesse que pour jeter le soupçon sur d'autres, pour d'autant mieux cacher ses desseins ambitieux; que toutes ces circonstances, prises ensemble, marquaient assez que sa conduite se réglait en conformité d'un système qu'elle ait adopté et qu'elle suivait exactement pas à pas, et bien qu'il n'y avait pas l'apparence que le Roi régnant de Pologne dût mourir aujourd'hui ou le lendemain, je croyais cependant que la prudence demandait que l'on opposât système contre système et que la France prît en quelque manière des concerts, [sur] ce qu'il y aurait a faire, si un cas pareil arrivait inopinément, vu qu'il serait difficile et peut-être trop tard de prendre des mesures à la hâte, quand le cas existerait.

Vous devez détailler bien tout ceci à M. de Contest, et même, si vous le jugez convenable, à Messieurs de Puyzieulx et Saint-Séverin, et me marquerez exactement ce qu'ils vous répondront là-dessus.

Quant à l'affaire de l'Association, mon ministère du département des affaires étrangères vous instruira amplement sur ma façon de penser à ce sujet, ainsi que je m'y réfère et ajoute seulement que, quand vous leur expliquerez mes sentiments là-dessus, vous devez vous servir des termes les plus flatteurs et affectueux que vous saurez imaginer, en leur insinuant que je pensais de la même manière qu'eux sur cette affaire, et que, quand même il y aurait quelques points où mes idées différaient de ceux qu'ils avaient, je les sacrifiais cependant volontiers, me remettant tout-à-fait en ceci sur leur pénétration et leurs lumières.

Nach dem Concept. Federic.

5296. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Berlin, 25 janvier 1752.

Après avoir pensé encore sur le contre-projet que vous avez fait à celui de l'article 19 que le sieur Trudaine a minuté,[3] je vous dirai

[1] Vergl. Bd. VIII, 539 Anm. 2. — [2] Vergl. Bd. VIII, 387. 512. — [3] Vergl. S. 13.

Digitized by Google

que j'approuve le contre-projet tel que vous l'avez fait, à la réserve que vous en ôtiez encore les mots qui sont à la fin de l'article, savoir: »et en cas de déni de justice tâcherait de procurer un entier dédommagement à ses sujets et à ceux de la puissance en guerre, soit en faisant saisir et arrêter dans les ports, villes et vaisseaux de sa dépendance les effets des sujets de la puissance qui n'aura pas respecté son pavillon, soit en toute autre manière etc.«[1]

Vous ferez observer poliment au sieur de Trudaine que, quelque envie que j'avais à condescendre à sa demande, cependant ma situation était telle que je ne le saurais faire avec effet, parceque, si une guerre venait à s'élever, j'aurais certainement à démêler avec les Autrichiens et peut-être encore avec les Russes, en sorte qu'il ne me resterait pas assez de force pour attaquer alors l'Hanovre encore.

Nach dem Concept.

Federic.

5297. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 25 janvier 1752.

Votre dépêche du 31 décembre dernier m'a été bien rendue, e je vous sais bon gré des explications que vous m'avez données touchant les bruits qui ont couru par rapport au poste que les Russes doivent avoir en dessein de fortifier aux frontières de Finlande.[2] Je suis parfaitement de votre sentiment que cette nouvelle n'est du tout fondée, ou qu'elle est dans une tout autre face que celle dont le général Rosen l'a représenté, et vous savez déjà par mes dépêches antérieures de quelle manière je l'ai d'abord envisagée.

Quant à l'avis d'un concert pris entre les deux cours impériales et celle de Londres de faire embrasser leur parti au roi de Suède, en le détachant de celui de la France,[3] je vous l'ai donné tel que je l'ai reçu; mais quoique la chose me paraisse à moi-même, sinon tout-à-fait chimérique et impossible, au moins très difficile, vous ne devez cependant point vous endormir sur cela, mais observer de bien près et avec attention les allures des ministres autrichien et russe et les mouvements qu'ils se donnent, soit directement ou indirectement, pour faire réussir leurs plans.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Unter Streichung dieser Schlussclausel nahm das preussische Gegenproject des Artikels 10 nur die Verpflichtung in Aussicht: „celle des deux puissances dont le pavillon n'aurait pas été respecté, serait obligée d'employer les moyens les plus propres et les plus convenables pour obtenir réparation.“ — [2] Vergl. S. 10. — [3] Vergl. Bd. VIII, 571.

Digitized by Google

5298. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 25 janvier 1752.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 15 et du 18 de ce mois. Selon mes nouvelles de Pétersbourg, il faut que le comte Lynar en soit déjà parti et actuellement en chemin; au surplus, il me sera assez indifférent quel sera le rôle qu'il jouera à son retour à Copenhague, vu le caractère dont vous le peignez, et qui est d'ailleurs assez connu, et que la bonne cause n'a plus à espérer de lui que des Bernstorff et des Berckentin. Ce qui m'est à présent le plus intéressant d'apprendre de vous, c'est le parti que le roi de Danemark prendra pour se remarier,[1] et si ceux qui sont attachés à l'Angleterre, gagneront sur lui qu'il rentre de nouveau dans l'alliance avec la famille du roi d'Angleterre, ou si son choix tombera sur une autre alliance; sur quoi vous ne laisserez pas de me donner des informations exactes.

Federic.

Nach dem Concept.

5299. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 28 janvier 1752.

Les circonstances dans lesquelles la cour de Dresde se trouve relativement à ses finances, étant effectivement telles que vous le marquez par votre rapport du 22 de ce mois, le manque d'argent ne tardera guère de pénétrer jusqu'à la cour même et aboutira à une banqueroute générale.

Mon intention est donc que vous réfléchissiez soigneusement sur ce que je vous ai écrit en dernier lieu touchant le bailliage de Gommern,[2] mais que vous vous conduisiez à cet égard avec la dernière circonspection et grande prudence.

Je suis très persuadé que la cour de Dresde tentera jusqu'à l'impossible, avant que de se résoudre à aliéner en ma faveur ou bien à me donner en hypothèque quelques-uns de ses bailliages; cependant se pourrait-il que le trop grand manque d'argent qui ferait cesser le crédit de la Saxe, lui fît changer d'idée et nous guidât à convenir de quelque chose avec elle sur pareil article, pourvu que de votre côté vous ménagiez prudemment et de loin cette affaire, que vous n'y paraissiez aucunement et que vous y apportiez toutes les précautions et dextérité dont vous êtes capable.

Federic.

On a arrêté deux déserteurs de mon régiment et deux officiers qui les ont suivis à Niemegk. Je crois que le prince Eugène est cause de cette impertinence. Vous direz à Brühl que je ne reconnais pas la

[1] Vergl. S. 5—7. — [2] Vergl. S. 11.

Digitized by Google

politesse saxonne à ce traitement et que je crois qu'ils feront quelque réflexion pour savoir s'il leur convient de ménager le prince Eugène en rompant le cartel, ou s'il leur convient de remplir leurs engagements envers moi.

Nach dem Concept. Der Zusatz „de la main propre du Roi" nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5300. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 28. Januar: „Le baron de Bülow nous a remis les deux mémoires ci-joints pour requérir Votre Majesté de vouloir bien accorder le libre passage par Ses États:

1° A une quantité d'armures qu'on va transporter de Dresde à Cracovie, sous l'escorte d'un bas-officier et de deux dragons, pour le régiment de chevaux qui s'y trouve, du prince Charles de Saxe;

2° A une uniforme neuve pour les carabiniers saxons qui sont à Varsovie."

Potsdam, 29. Januar 1752.

Nein, beides abgeschlagen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5301. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 29 janvier 1752.

Je suis persuadé que les changements qui, selon votre rapport du 19 de ce mois, pourraient se faire à l'heure qu'il est dans le ministère autrichien, pourraient m'être présentement tout-à-fait indifférents, puisque tous ceux dont l'Imperatrice-Reine voudra se servir dont son conseil, ne tâcheront à coup sûr pas de s'employer pour l'avancement de mes intérêts, tant que les circonstances d'aujourd'hui subsisteront.

Les découvertes que vous avez faites touchant la façon de penser de la cour de Vienne sur le sujet de M. de Saint-Contest,[1] ne sont pas tout-à-fait destituées de fondement. Elle ne se trompe pas bien fort à son égard, et la conclusion que j'en tire, est qu'elle ne le connaît pas assez mal pour s'y méprendre tout-à-fait.

Au reste, le camp projeté en Bohême ne devant point y avoir lieu, vous voyez assez par là que la cour où vous êtes n'abonde pas en argent, sans quoi elle n'aurait sûrement pas manqué d'en employer une partie à mettre en œuvre une chose qu'elle pense être si convenable et utile à ses affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 5302.

Digitized by Google

5302. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 29 janvier 1752.

Il est fort à regretter que les ministres de France soient tellement prévenus sur les affaires que vous le mandez par votre dépêche ordinaire du 17 de ce mois, et je n'en saurais conclure sinon qu'ils traitent les affaires les plus sérieuses et les plus importantes d'une manière si légère et superficielle qu'elle ne saurait se justifier en aucune façon.

Cependant je suis toujours du sentiment qu'il serait très nécessaire que le ministère de France fît sonder du moins encore présentement la Porte Ottomane sur sa façon de penser par rapport aux vues de la cour de Vienne, le cas existant d'une future vacance du trône de Pologne.

Au reste, mon intention est que vous me mandiez immédiatement avec toute la justesse possible et avec une entière confiance si M. de Saint-Contest manque d'esprit et de pénétration pour traiter les affaires, ou s'il en est empêché par ignorance et parcequ'il n'est pas au fait des affaires. Quant à moi, je veux bien vous dire, sous le sceau du secret le plus impénétrable, ce qui m'est revenu de Vienne sur le sujet de ce ministre, qui est qu'on l'y regardait comme un homme qui croit remplir sa tâche en écoutant et en s'offrant de vouloir réfléchir aux cas qui lui sont proposés, comme une personne embarrassée qui décline la dépendance des avis du marquis de Puyzieulx et du comte de Saint-Séverin,[1] de sorte qu'on ne savait point encore à Vienne à quel point on pouvait tabler sur lui, ni étant connu avec justesse, ce qui faisait qu'on ne s'y fiait que peu.

Federic.

P. S.

Quant aux propositions de l'abbé de Gua[2] que vous m'avez fait parvenir, je les trouve assez déplacées. Mon intention n'est pas de me servir de lui pour la philosophie ou pour les mathématiques, mais pour donner de la profondeur à des ports et à des fleuves; à l'effet de quoi je ne prétends pas le faire voyager.

Je souhaiterais donc seulement de savoir si ledit abbé de Gua est au fait de ces sortes de matières et s'il possède quelque invention de machines plus propres que celles qui nous sont déjà connues, pour donner à un port qui, par exemple, aurait sept pieds de profondeur, quatorze pieds de profondeur. S'il ne sait rien là-dessus, et s'il ne connaît des machines plus propres que celles qui ont été mises en usage jusqu'à présent pour obtenir le but ci-dessus, il ne peut m'être d'aucune utilité et n'aurait qu'à rester où il est.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Bd. VIII, 521. — 2 Vergl. Bd. VIII, 578.

Digitized by Google

5303. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 janvier 1752.

Votre rapport du 14 de ce mois m'est bien entré, et je crois que la raison des finances dérangées du comte Tessin sera la première et la principale qui le déterminera à continuer dans ses postes, et je suis de l'opinion que toutes les démonstrations dudit ministre de ne point vouloir continuer,[1] n'aboutiront qu'à quelque augmentation de ses appointements, et que, ce point réglé, il cèdera aux instances qu'on lui fait pour continuer dans l'exercice de son poste.

Federic.

Nach dem Concept.

5304. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 1er février 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 18 du mois passé. J'ai fait d'abord informer mon ministre à la cour de France, milord Maréchal,[2] de tout ce que vous m'avez marqué touchant ce poste dans la Finlande suédoise[3] qu'en conséquence des rapports du sénateur Rosen les Russes menacent d'usurper pour le faire fortifier. Et, comme je n'hésiterai point de faire, de concert avec la France, les représentations aux cours de Londres et de Vienne, conformément aux désirs du roi de Suède que le comte Tessin vous a déclarés,[4] mon susdit ministre est instruit de communiquer là-dessus avec ceux de France et de s'arranger avec eux, afin que tout se fasse à ce sujet d'un concert commun et d'une manière convenable.

Au surplus, quoique j'aie de la peine à me persuader encore que ce soit le tout de bon de la Russie de vouloir réaliser ses menaces et enfreindre par là ouvertement la paix de Nystad, nonobstant de cela vous devez être bien attentif sur ce qui arrivera à ce sujet et m'en instruire exactement. Ayez soin, au reste, que la lettre incluse[5] soit bien rendue à la Reine, ma sœur.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Bd. VIII, 604. — 2 Durch einen Ministerialerlass vom 1. Februar, in Ausführung einer durch Eichel übermittelten Königlichen Weisung, Potsdam 30. Januar, an den Grafen Podewils. — 3 Vergl. S. 21. — 4 Der in Rede stehende Vorschlag war durch Tessin dem preussischen Gesandten und den Botschaftern Frankreichs und Dänemarks gemacht worden, als Vertretern der Schweden verbündeten Mächte. — 5 Dieses Schreiben liegt nicht vor. Vergl. Bd. V, 354 Anm. Den Inhalt ergiebt die Resolution des Königs für den Grafen Podewils vom 8. Februar, Nr. 5314.

Digitized by Google

5305. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 1er février 1752.

J'ai reçu votre rapport du 18 du janvier passé, au sujet duquel je n'ai cette fois qu'à vous dire que vous devez être extrêmement attentif sur les nouvelles qu'on aura à la cour où vous êtes touchant la négociation entre les cours de Vienne, d'Espagne et de Sardaigne à Madrid[1] afin de m'informer exactement de tout ce que vous aurez appris, vu que c'est à présent un des points qui méritent le plus mon attention.

Federic.

Nach dem Concept.

5306. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 5 février 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 2 de ce mois et vous sais bien du gré de l'attention que vous me marquez en m'informant exactement des suites que l'affaire du monopole du tabac a eues et qui a causé tant de mésintelligence entre le premier ministre et le comte Hennicke.[2] Comme vous croyez que celui-ci n'y pourra pas résister longtemps, marquez-moi votre sentiment sur les conséquences qui résulteront par rapport aux affaires intérieures de la Saxe, quand le susdit comte Hennicke n'en aura plus la direction.

Federic.

Nach dem Concept.

5307. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 25. Januar: „J'ai tâché de me mettre au fait de la façon de penser des ambassadeurs de France et de Danemark relativement à la proposition du comte de Tessin,[3] et je l'ai trouvée très différente l'une de l'autre. Le marquis d'Havrincourt m'a paru appréhender que l'avis que les Russes ont dessein de fortifier le passage de Pomalasund, nonobstant qu'il soit situé sur le territoire de Suède et qu'il y ait un petit détachement de troupes suédoises, ne se vérifie, et que ce ne soit leur intention de profiter de la division qui règne ici pour pêcher en eau trouble ... Le baron de Juel, au contraire, est du sentiment que toute cette alarme s'en ira en fumée et qu'il n'est pas concevable que la Russie veuille faire une pareille démarche en face de toute la Diète sans

Potsdam, 5 février 1752.

J'ai été bien aise que vous m'ayez instruit par votre dépêche du 26 dernier de la façon de penser, quoique bien différente l'une de l'autre, des ministres de France et de Danemark par rapport aux desseins attribués aux Russes en Finlande. J'avoue qu'il me paraît que le sieur Juel a toute la raison devant soi et que ses conjectures sont les plus justes. En attendant, vous pouvez assurer au comte de Tessin que je ne ferai jamais moins sur ceci que la France, que j'irai en tout de concert avec elle et que

[1] Vergl. S. 18. — [2] Vergl. Bd. VIII, 535. — [3] Vergl. S. 25 Anm. 4.

Digitized by Google

aucun prétexte valable, dans la saison présente, et vu cette même division susdite, qui incontestablement cesserait et viendrait à se réunir, dès qu'on saurait ici que la cour de Pétersbourg voudrait en venir à des hostilités ouvertes."

j'en fais parler au ministère de France. Avec tout cela, vous insinuerez convenablement audit comte Tessin combien il conviendrait qu'il éclaircît bien l'affaire en question, pour être sûr qu'elle soit exactement fondée dans toutes ses circonstances, afin de ne pas faire faire à la France et à moi une fausse démarche et nous donner un ridicule auprès les alliés de la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

5308. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 5 février 1752.

Votre dépêche du 29 m'a été bien rendue. En conséquence de mes dernières lettres de Stockholm il n'est pas encore tout-à-fait constaté si on a accusé parfaitement juste sur le dessein qu'on attribue à la cour de Russie de vouloir rompre les dernières conventions par rapport aux limites des deux royaumes, et il pourrait être bien que le ministère de Suède eût pris un peu trop précipitamment l'alarme sur ce sujet, qui saurait bien s'en aller en fumée, après que l'affaire sera éclaircie de plus près.

Quoi qu'il en soit, j'ai été bien aise toujours que la cour de Danemark ait voulu prendre à cœur cette affaire et marquer par là sa bonne disposition pour remplir ses engagements pris avec la Suède et pour conserver la tranquillité du Nord.

Federic.

Nach dem Concept.

5309. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 5 février 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 21 du janvier passé et j'attendrai le rapport que vous me faites espérer au sujet des affaires de Pologne.

Quant à la négociation entre les cours de Vienne, de Londres et de Turin à Madrid, je me réfère à ce que la dépêche du département des affaires étrangères à la date d'aujourd'hui vous marquera.

Selon mes dernières lettres de Stockholm, il s'en faut bien encore que le dessein qu'on a attribué à la cour de Russie de rompre les dernières conventions qui règlent les limites des deux royaumes, soit tout-à-fait constaté, et il se pourrait bien que le ministère de Suède ait pris un peu trop précipitamment les alarmes là-dessus. Comme le temps ne permet point de vous communiquer tout le détail là-dessus, je le ferai faire par mes ministres du département des affaires étrangères à la première ordinaire.

Digitized by Google

Au reste, il ne me paraît qu'il y aurait des changements dans les affaires de la France, si le duc d'Orléans venait à n'exister plus.

Nach dem Concept. Federic.

5310. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 5 février 1752.

Il m'a fait plaisir de voir par votre dépêche du 26 de ce mois dernier que la proposition que vous avez faite aux ministres par rapport à la vente de la seigneurie de Turnhout, a pris faveur auprès d'eux. Quoique je ne sois nullement pressé à me défaire de ce domaine, je serai cependant bien aise, si la vente proposée constate, vu que par la situation de cette seigneurie, qui est au milieu des États du Pays-Bas de l'Impératrice-Reine, il pourrait arriver quelques petits démêlés,[1] que je veux éviter soigneusement avec elle, ne désirant tant que de vivre constamment en paix et bonne harmonie avec cette Princesse. Quant à la négociation à Madrid, vous verrez par la dépêche qui vous vient à la suite de celle-ci qu'on regarde à Londres cette négociation autant que rompue.

Federic.

Nach dem Concept.

5311. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 8 février 1752.

J'ai vu entre autres par votre rapport du 1er de ce mois ce qu'on débite là où vous êtes sur un prétendu entretien fort vif que le sieur Michell à Londres y doit avoir eu avec le duc de Newcastle à l'occasion d'un refus donné de la part de la cour de Londres d'admettre les vaisseaux de la compagnie de commerce d'Emden dans les établissements anglais, mais vous devez hardiment soutenir que c'étaient là des contes inventés à plaisir et absolument controuvés. La vérité du fait est que le sieur Michell en a parlé en conséquence de ses ordres au duc de Newcastle, lequel lui a répondu qu'il en ferait son rapport au Roi son maître, mais du depuis l'affaire en est restée là, sans qu'il ait été question ni d'altercations ni d'entretiens vifs là-dessus.[2] Quant aux autres diffamations qu'on fait en Hollande au sujet de la susdite compagnie d'Emden, je m'en soucie très peu et je laisse faire aux directeurs de cette compagnie aussi bien qu'ils l'entendent pour les intérêts de leurs associés. Rien n'est d'ailleurs plus naturel que de voir blâmer tout établissement nouveau par des gens qui croient être de leur intérêt de l'envier. Au surplus, vous continuerez toujours de m'informer le plus précisément de tout ce qui se passe sur vos lieux par rapport au gou-

[1] Vergl. Bd. IV, 114. 117. — [2] Vergl. S. 16.


Digitized by Google

vernement et au sujet des arrangements qu'on y fait relativement à l'intérieur du pays.

Federic.

Nach dem Concept.

5312. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 8 février 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 25 janvier passé. Ne soyez point embarrassé sur la résolution que j'ai prise de faire défalquer des dettes de Silésie ce qu'il faut pour indemniser mes sujets des déprédations de la marine d'Angleterre;[1] mettez plutôt votre principale application dans ce moment-ci à bien approfondir ce qui se passe par rapport à la négociation à Madrid, afin de pouvoir m'en donner des informations justes et précises. Cette affaire importante doit être d'autant plus le premier objet de vos attentions qu'en conséquence de votre rapport une dépêche arrivée en dernier lieu de Madrid au sieur de Wall lui assure que l'on ne désespérait pas de la signature du traité; ce qui ne me paraît pas entièrement conforme aux avis précédents que vous m'avez donnés que cette négociation s'en irait en fumée et qu'on la regardait tout comme rompue.[2]

Au reste, détaillez-moi vos raisons dans une de vos dépêches que vous me ferez, mais d'une manière moins vague que vous l'avez fait, pourquoi vous croyez que je devrais avoir tant de ménagement pour l'Angleterre jusqu'à ne point faire avoir satisfaction à mes sujets injustement maltraités des armateurs anglais, et contre l'expresse assurance que milord Carteret, alors secrétaire d'État, me fit donner ministérialement que mes sujets commerçants sur mer ne seraient point inquiétés dans leur négoce pendant la guerre qui existait alors entre la France et l'Angleterre. Est-ce que je remplis moins exactement mes engagements envers l'Angleterre touchant les dettes de Silésie, quand je fais défalquer de cet argent ce que mes sujets ont à prétendre à si juste titre, et au sujet duquel on leur refuse toute justice, malgré les instances aussi souvent réitérées que j'ai fait faire là-dessus? Si cette occasion me manque, quelle autre trouverai-je pour indemniser mes sujets, et quelle bonne raison m'indiquerez-vous que je doive laisser piller et ruiner impunément mes sujets et payer malgré cela les dettes de Silésie à ceux qui me refusent justice au premier égard? J'attends votre explication là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.


1 Vergl. S. 16. 28. — 2 Vergl. S. 18. 28.

Digitized by Google

5313. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 février 1752.

Parceque votre dépêche qui m'a été rendue par l'ordinaire dernier, ne m'offre guère de choses intéressantes pour vous marquer mes intentions là-dessus, je vous dirai seulement que, s'il se constate, ce que vous présumez, que c'est en conséquence d'un avis que les alliés de la Reine-Impératrice ont donné, qu'elle a sursis les campements qu'elle avait grande envie de former, afin de ne point réveiller la France par de pareilles ostentations dans le temps qu'on voudrait exécuter le projet de l'élection, il faut bien avouer que c'est un des conseils les plus sages que les alliés lui ont pu fournir. Malgré cela, je ne puis encore m'ôter l'opinion où je suis à ce sujet, savoir que c'est plutôt manque de fonds que cette Princesse a changé d'envie là-dessus que par aucune autre considération,[1] et que par conséquence son temps de trésoriser n'est pas encore arrivé. C'est à vous d'approfondir exactement si ce que je présume est juste ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

5314. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 7. Februar, einen durch Tyrconnell mitgetheilten Auszug aus Depeschen Havrincourt's, d. d. Stockholm 25. Januar. „Ce ministre m'a fait entendre qu'il se flattait toujours que Votre Majesté ne Se lassera point de ramener, par Ses sages avis et Ses conseils salutaires, la reine de Suède, Sa sœur, des bords du précipice que ses mauvais conseillers lui creusent, en augmentant de plus en plus la malheureuse division qui subsiste entre la cour et le Sénat à la face de toute la Diète, et qui paraît être poussée à de certaines extrémités dont les suites pourraient être très fâcheuses.“[2]

Potsdam, 8. Februar 1752.

Er siehet daraus, dass sie Mich von alles meliren wollen; Ich kann aber nicht mehr thun, als Ich bereits gethan habe. Es seind lauter particulaire Affairen, die das Intérieur von Schweden angehen und sonst keine Influences auf die publique Affaires haben, noch von Conséquence seind. Was Ich Meiner Schwester habe schreiben können, das habe Ich gethan, auch noch letzthin bei der Gelegenheit von dem Dessein der Russen in Finnland ihr geschrieben,[3] wie sehr sie sich zu menagiren habe; nunmehro aber kann Ich nicht weiter gehen, noch Meiner Schwester ein mehreres schreiben, als schon von Mir geschehen ist.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 23. — [2] Vergl. S. 1. — [3] Vergl. S. 25 Anm. 5.

Digitized by Google

5315. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 février 1752.

J'ai vu ce que vous m'avez représenté,[1] tant au sujet des officiers qui ont été arrêtés en Saxe faisant la poursuite des deux déserteurs,[2] qu'à l'égard du refus que j'ai fait d'accorder les passe-ports que la cour de Dresde m'avait demandés pour le transport de quelques uniformes et munitions en Pologne.

Quant au premier point, il est bien fâcheux pour moi qu'aussi souvent qu'il y a quelques différends entre moi et la cour de Dresde, vous penchez d'abord à m'y attribuer tout le tort et à vous décider pour le parti de Saxe. Peut-on accuser raisonnablement de violation incontestable du territoire saxon, quand mes officiers seuls, et point accompagnés de quelques soldats, sont entrés à la poursuite des déserteurs dans la ville de Niemegk, où ils se sont d'abord annoncés au magistrat, en l'avertissant de la présence des déserteurs et en le priant de vouloir bien les faire arrêter et les rendre, conformément au cartel établi avec la Saxe. Il me semble que c'est agir en conformité de ce qui se pratique tous les jours dans de pareilles occasions, et quel moyen aurait-on de poursuivre et d'atteindre un criminel qui se sauve dans un État voisin, si l'on voulait traiter de violation manifeste de territoire, quand celui à qui est ordonné de le poursuivre, le dénonce sur le champ au magistrat du lieu et requiert celui-ci de vouloir bien arrêter le criminel afin qu'il ne sache échapper entièrement?

Au reste, mon intention est que vous ne devez point vous mêler de cette affaire, que je ne veux pas voir traiter ministérialement, ayant déjà donné mes ordres au lieutenant-général comte de Hacke d'en démêler le reste avec le sieur de Bülow.

Pour ce qui regarde le second point de vos représentations, je dois réitérer ici les mêmes plaintes que j'ai faites ci-dessus contre vous, et, pourvu que vous eussiez bien pensé sur l'affaire dont il s'agit, vous seriez convenus que j'ai bien plus d'occasions d'embarrasser les Saxons, vu la situation de leur pays, qu'ils ne sauraient le faire à moi. En attendant, comme le sujet est passé pourquoi j'avais refusé d'accorder les passe-ports que le sieur de Bülow avait demandés,[3] vous n'avez qu'à les expédier et les envoyer à ma signature. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Unter dem 6. Februar. — [2] Vergl. S. 22. — [3] Vergl. S. 23. Nach dem Bericht der Minister vom 6. Februar hatte der sächsische Gesandte ihnen eröffnet, dass der Befehl zur Freilassung der beiden festgenommenen preussischen Officiere bereits ergangen sei.


Digitized by Google

5316. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 7. Februar: „Le baron de Bülow, gardant encore la chambre à cause de son indisposition, m'a fait dire ce midi par son secrétaire d'ambassade que le Roi son maître, pour complaire en tout à Votre Majesté, avait donné ordre de faire extrader, sans aucune condition préalable, les deux déserteurs qui s'étaient retirés dernièrement sur le territoire saxon et qui y avaient été poursuivis par les deux officiers de Votre Majesté qu'on avait également relâchés, ainsi que nous en avons fait notre rapport déjà hier;[1] mais qu'on se flattait à Dresde qu'en cas que le bas-officier saxon qu'on avait réclamé en dernier lieu, se trouvât encore, Votre Majesté serait portée Elle-même à le faire arrêter et extrader."

Potsdam, 8. Februar 1752.

Das ist recht gut; aber wenn sie Mir die beiden Déserteurs wiederausliefern, so thun sie, was das Cartel erfordert, und Ich werde ihnen dagegen, sobald die zwei Deserteurs hier angekommen sein werden, wieder zwei von ihren Deserteurs, so nur ganz kürzlich angehalten worden, ausliefern lassen; aber es seind noch mehr Klagen, so wir wegen des Cartels wider sie haben, davon der Generallieutenant Graf Hacke dem von Bülow sprechen wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5317. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 février 1752.

Je vous sais tout le gré possible de l'attention que vous avez eue de tirer quelques éclaircissements, sur la situation présente des affaires de Russie, du comte Lynar à son passage de Berlin.[2]

Ces nouvelles auraient été plus intéressantes encore qu'elles le sont déjà, si on pouvait se fier tout-à-fait sur leur authenticité, quoiqu'il soit vrai que la plupart des circonstances qu'il a dites, se combinent assez avec ce que nous avons appris de temps à autre de ce pays-là. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5318. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 8 février 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 28 du janvier passé. C'est avec une satisfaction particulière que j'en ai appris que le ministère de France s'est à la fin prêté à écrire à Constantinople afin de mettre la Porte sur ses gardes touchant les vues de la cour de Vienne sur le trône de Pologne et de la pressentir sur ce qu'on machinait à cet égard.

Selon mes avis de Londres,[3] le sieur de Wall doit avoir eu des lettres par un courrier de Madrid en conséquence desquelles l'on ne

[1] Vergl. S. 32 Anm. 3. — [2] Vergl. Nr. 5318. — [3] Vergl. S. 29.

Digitized by Google

désespère pas encore de la signature du traité avec la cour de Vienne, mais que malgré tout cela les personnes les plus sensées et impartiales en Angleterre avaient toujours mauvaise opinion du succès de l'affaire et restaient persuadées que cette négociation s'en irait en fumée: ce qui me persuade que, pourvu que la France voulût remuer tant soit peu sur cette négociation, elle la ferait échouer encore et la traverserait. Mais si malheureusement elle reste tranquille et laisse faire tout comme les [autres] voudront, il ne saura pas manquer que ceux-ci prennent toute l'ascendance sur elle et réussissent dans toutes leurs vues.

Au reste, le comte Lynar, ministre du Danemark, qui vient de quitter la cour de Pétersbourg, a passé Berlin depuis peu de jours, où l'on a tiré de lui quelques éclaircissements sur la situation présente de la Russie.

Selon ce qu'il a prétendu, l'Impératrice doit être plus paresseuse et plus adonnée que jamais aux plaisirs. Qu'elle avait en aversion tout ce qui s'appelle affaires, en sorte que ses ministres et le Chancelier ne sauraient souvent comment s'y prendre pour lui faire signer les dépêches les plus importantes, et que, dans ses mouvements d'impatience, lorsqu'ils revenaient trop fréquemment à la charge, elle était quelquefois allée jusqu'à les menacer de la Sibérie.

Que le Grand-Duc était souverainement imprudent dans ses discours, le plus souvent mal avec l'Impératrice, peu considéré, pour ne pas dire méprisé, de la nation, et d'une prévention extraordinaire pour son pays de Holstein;[1] que le jeune Iwan était toujours au même endroit et séparé de son père, mais qu'on prenait soin de son éducation; que l'Impératrice le nommait quelques fois, ce qu'elle n'avait jamais fait par le passé, et qu'étant un jour fort en colère contre son neveu, elle lui avait fait dire, en autant de termes, qu'il devait se souvenir qu'un Czarowitz avait été mis à la forteresse et y était mort et qu'il y avait un successeur dans la personne du jeune Iwan qui pourrait prendre sa place, s'il ne changeait pas de conduite.

Que le crédit du Chancelier avait diminué et que son pouvoir n'était pas tout-à-fait aussi despotique que dans les premières années de son ministère, mais que celui du comte Woronzow n'avait pas augmenté pour cela; que le comte Bestushew baissait à tous égards, mais que malgré cela il se soutiendrait vraisemblablement sous le règne de l'Impératrice, et cela en partie par le défaut de sujets propres à le remplacer, et en partie aussi par la division qui régnait dans le parti opposé, dont chacun tirait de son côté et ne songeait qu'à faire sa fortune aux dépens d'autrui; que le comte Woronzow était honnête homme, mais indolent. Que le système du Chancelier était pacifique en dépit de tout ce qu'il disait et faisait pour faire croire le contraire, dont lui, comte Lynar, donne pour raison la façon de penser de sa souveraine,

[1] Vergl. Bd. VIII, 602.

Digitized by Google

à laquelle il était obligé de s'accommoder, et que sa propre conservation l'exigeait ainsi, puisqu'il ne risquait rien pendant la paix, et qu'il risquerait tout par une guerre. Que pour ce qui était des ministres étrangers, il s'en fallait beaucoup que le comte Pretlack y jouât un rôle aussi brillant que celui qu'il avait joué pendant sa première mission[1] et qu'il n'était, à proprement parler, ni bien ni mal; que Guy Dickens se tenait fort tranquillement et se contentait de ménager tout doucement les intérêts de sa cour; que Funcke, ministre de Saxe, était toujours le bras droit du Chancelier, et que l'envoyé de Hollande[2] était aussi fort bien dans son esprit et qu'il s'en servait dans plus d'une occasion.

Voilà ce qu'on a pu tirer de particularités du susdit comte de Lynar, que je vous communique telles qu'elles m'ont été marquées, sans les garantir cependant en tout et absolument pour vraies, étant connu que ledit comte a toujours eu du penchant pour la Russie. En attendant, je veux bien permettre que, sauf cette correction, vous fassiez part de tout ceci aux ministres de France, en les priant de vouloir ménager cette confidence.

Federic.

Nach dem Concept.

5319. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 février 1752.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois et suis bien satisfait de l'attention que vous portez à ce qui se passe à vos lieux, pour m'en donner des avis exacts. Le choix que le roi de Danemark fera pour se remarier, m'est proprement une affaire indifférente, nonobstant cela j'aimerais toujours mieux qu'il se décidât plutôt pour la princesse aînée du duc régnant de Brunswick-Wolfenbüttel,[3] ou telle autre princesse, que pour une des princesses d'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

5320. AU CONSEILLER BARON ANDRIÉ DE GORGIER A BERLIN.

Andrié de Gorgier[4] berichtet, Berlin 7. Februar, über seine im Auftrage des Königs bei dem ihm seit längerer Zeit persönlich bekannten dänischen Gesandten von Dehn gethanen Schritte im Interesse einer Verbindung zwischen dem Könige von Dänemark und einer braun-

Potsdam, 9 février 1752.

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite du 7 de ce mois qui m'a fait plaisir par tout ce que vous marquez de la satisfaction que le duc de Brunswick vous a té-

[1] Vergl. Bd. VII, 387; VIII, 600. — [2] Swart. — [3] Vergl. S. 7. — [4] Der ehemalige preussische Minister in London (vergl. Bd. V, 441) war zu Anfang des Jahres aus Neufchatel in Berlin eingetroffen.

Digitized by Google

schweigischen Prinzessin. Dehn werde Ende des Monats nach Kopenhagen gehen. „Ce ministre me paraît assez avant dans la confiance du Roi son maître pour oser pousser cette affaire avec chaleur.“

Nach dem Concept.

moignée à son départ de Berlin. Je n'ai d'ailleurs qu'à vous dire que vous ne devez trop presser le ministre sur le sujet en question, mais agir avec modération et d'une façon habile et adroite, pour ne pas le rebuter.

Federic.

5321. AU MARGRAVE D'ANSBACH A ANSBACH.

Potsdam, 10 février 1752.

Monsieur mon Cousin. J'ai bien reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Je vois avec la plus grande satisfaction la confiance que vous me marquez, et vous prie d'être persuadé que j'y réponds par toute la mienne et que je suis tout-à-fait sensible au nouveau témoignage que Votre Altesse Sérénissime me donne par l'empressement qu'Elle me marque à me voir; mais je ne puis me rendre à aucune assignation d'ailleurs bien obligeante à quelque lieu tiers, vu que je ne voyage jamais en hiver et qu'il ne m'est conséquemment pas possible de pouvoir indiquer le temps et le lieu de l'entrevue que Votre Altesse Sérénissime me demande. J'en suis d'autant plus fâché que je vois par là absolument reculé le plaisir que j'aurais eu de La voir. Cependant, si l'affaire du renouvellement des pactes de famille[1] intéresse Votre Altesse Sérénissime au point qu'Elle me le fait paraître, je m'y accommoderai très volontiers et je serai d'autant plus charmé de La voir S'y porter que je ne saurais trop La prier de ne jamais faire des choses qui puissent blesser notre union et les vrais intérêts de la maison. Si donc Votre Altesse Sérénissime veut envoyer Son ministre d'État, le baron de Hutten, pour négocier ce renouvellement, je le verrai arriver avec plaisir et l'adresserai à mon ministre, le comte de Podewils, à qui je donnerai mes [ordres] en conséquence et que tout soit arrangé sans bruit ni éclat. Je prie Votre Altesse Sérénissime de ne jamais douter des intérêts particuliers que je prends à tout ce qui La regarde, et de la satisfaction que j'aurai toujours à embrasser les occasions à Lui marquer l'amitié et l'estime véritable avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Sérénissime le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Bd. VIII, 437.

Digitized by Google

5322. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 12 février 1752.

La dépêche que vous m'avez faite du 31 du mois dernier, m'a été bien rendue. Comme elle ne me fournit aucune occasion pour vous marquer des sujets intéressants, et que d'ailleurs la dépêche du département des affaires étrangères vous instruira des peu de nouvelles qui nous sont entrées, je me borne à vous dire que je viens d'être instruit de la façon présente de penser de la cour de Cassel, qui est telle qu'il est bien dommage que la France ne soit pas en fonds d'argent, pour en pouvoir offrir à ladite cour, avec laquelle on saurait faire présentement quelque chose.[1]

Au reste, ayant donné quelques commissions aux marchands Mettra et fils à Paris, mon intention est que, quand ils vous porteront quelque lettre ou petit paquet sous l'adresse à mon trésorier privé Fredersdorf, vous le mettiez sous l'enveloppe de vos dépêches ordinaires, que vous m'adressez immédiatement, afin qu'il me parvienne sûrement de cette façon-là.

Federic.

Nach dem Concept.

5323. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 12 février 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 3 de ce mois. Il serait bien singulier, si la cour où vous êtes était la dupe de celle de Sardaigne, quand celle-ci saurait tourner la négociation à Madrid de la sorte qu'il y eût une convention avec l'Espagne et les deux Infants en Italie[2] à l'exclusion de la première susdite; j'ai cependant de la peine encore à croire que la chose arrivera.

Les dernières lettres de Londres nous confirment qu'on n'y songe point à présent à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, ainsi il sera à voir quelles seront les insinuations que les ministres des Puissances maritimes feront faire à la cour de Vienne en faveur de l'Électeur palatin. A cette occasion, je veux bien vous dire, quoiqu'absolument pour votre direction seule et avec défense de n'en laisser rien apercevoir à qui que ce soit, que, comme la France fait assez paraître vers moi qu'elle n'a pas tout-à-fait envie de s'opposer efficacement à la susdite élection, en conséquence je n'y ferai pas, aussi, de grandes oppositions, à moins que la cour de Vienne ne soit pas trop roide et trop impertinente pour ne point vouloir donner satisfaction à l'Électeur palatin sur ses prétentions justes et légitimes; car ce sera sur quoi la France et moi insisteront toujours comme sur une condition préalable,

[1] Vergl. Bd. VIII, 598. — [2] Der König beider Sicilien und der Herzog von Parma.

Digitized by Google

et, supposé que la cour de Vienne s'y accommode, elle ne saura guère trouver de grands obstacles pour faire constater la susdite élection.[1]

Federic.

P. S.

Au reste, comme vous avez désiré d'être instruit sur le prix auquel je mets le bois de la seigneurie de Turnhout, au cas que la vente que je pense d'en faire, parvînt à sa consistance, j'en ai pris avis de mes ministres de Viereck et de Boden, qui m'en ayant fait leur rapport, j'ai cru nécessaire de vous le communiquer ci-clos en son entier et de vous envoyer tout ceci par un exprès de Neisse. Vous observerez, au surplus, que mon intention n'est pas de vendre ce domaine à raison de 5 pour cent en capital, mais toujours à 4 pour cent, ce que je mets pour le dernier prix, auquel vous insisterez et tâcherez de l'obtenir.

Nach dem Concept.

5324. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 février 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 5 de ce mois. Bien qu'il n'y ait nullement à douter que le parti anglais à Copenhague n'emploie tous moyens pour porter le roi de Danemark à rentrer en alliance avec la famille royale,[2] je crois cependant qu'il s'en faut beaucoup que les choses soient aussi avancées que vos politiques, dont vous marquez les sentiments, les présument, qui, en voulant faire les superfins, me paraissent donner trop l'essor à leur imagination et pousser à l'outrance leurs conjectures. Mais quoi qu'il en soit, vous devez continuer d'être bien attentif sur tout ce qui se passe et se fait à vos lieux, afin de pouvoir m'en informer exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

5325. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 12 février 1752.

Milord. J'ai bien reçu votre lettre du 10 de ce mois et celle de la comtesse de Rothenburg qui y était jointe. Vous savez le cas infini que je fais de la recommandation du Roi votre maître, et vous pouvez compter que la comtesse de Rothenburg trouvera en moi tout l'appui que doit lui faire espérer une aussi puissante protection. Je ferai pour elle tout ce que la justice et les lois établies en mes États pourront me permettre.

Quant au dessein qu'on peut avoir pour remplacer la feue reine

[1] Vergl. S. 12. 17. — [2] Vergl. S. 34.

Digitized by Google

de Danemark par ma sœur Amélie,[1] je puis bien vous dire que je n'y ai pas songé ni n'en ferai la moindre avance, l'expérience de ce que nous voyons m'ayant appris que ce ne sont pas toujours les liens du sang qui opèrent une amitié étroite et constante. Ainsi je me suis déterminé de ne pas me mêler, du tout, de cette affaire ni de rechercher personne à ce qu'on y travaille. Si indépendamment de cela le roi de Danemark s'avise de faire rechercher ma sœur, je n'y serai pas absolument contraire et ferai comme je pourrai.

Pour ce qui regarde les nouvelles propositions que le ministre de Danemark[2] vient de faire à M. de Saint-Contest pour faciliter l'accommodement avec la comtesse de Bentinck, vous me ferez le plaisir, Milord, d'en communiquer avec mon ministre de Podewils.

Au reste, je souhaite bien d'apprendre de bonnes nouvelles sur votre entière convalescence, par l'intérêt particulier que je prends à tout ce qui vous regarde. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5326. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 février 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 28 du janvier passé. Quoique je ne jurerais pas ni ne garantirais qu'il n'y eût quelque supercherie de la part du Sénat parmi les nouvelles qu'on a reçues d'un prétendu dessein des Russes sur les frontières suédoises en Finlande,[3] ou que l'on ait y grossi les objets, tout comme la Reine, ma sœur, le présume, cependant vous vous garderez bien de la confirmer dans ces soupçons; tout au contraire, ma volonté expresse est que vous devez adoucir tout sujet qui saurait augmenter le mécontentement, et employer plutôt tous vos soins et tout votre savoir-faire pour qu'il ne se mette de l'aigreur entre ma sœur et le Sénat, et, supposé qu'il en commence déjà, d'y remédier et de l'étouffer par les remontrances et insinuations sages et modérées que vous ferez modestement, toutes les fois que les occasions s'y présentent.

Federic.

Nach dem Concept.

5327. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 février 1752.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. Ce que vous me marquez de la conversation que le comte de Tessin a eue avec le sieur Panin au sujet des prétendues démarches des Russes en Finlande, me

[1] Vergl. S. 5. 6. — [2] Reventlow. — [3] Vergl. S. 26.

Digitized by Google

fait présumer que les alarmes que le ministère suédois a prises sur ce sujet, ne sont fondées encore que sur des bruits vagues et incertains. Mais comme il ne saurait manquer que la vraie situation de cette affaire ne se développât bientôt, vous devez vous appliquer à savoir exactement ce qui en est, afin de pouvoir me donner de justes notions là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5328. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 15 février 1752.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été bien rendue. Je suis bien aise que la négociation avec le duc de Würtemberg[1] soit parvenue au point que le traité va être signé. Bien que cela ne soit guère une affaire de conséquence, cependant, dans l'état indolent où se trouvent Messieurs les ministres de France, il faut bien se réjouir de peu de chose et tirer d'eux ce que l'on en peut avoir.

Il m'a fait plaisir encore d'apprendre que vous avez réussi à les réveiller contre le projet de la cour de Vienne de disposer du trône de Pologne, quand il viendra à vaquer. Quoique heureusement le cas n'en soit pas proche encore, il est toujours bon que M. de Saint-Contest ait été averti du dessein, afin de pouvoir prendre de ses mesures, supposé qu'il arrive que la cour de Vienne voulût réaliser son dessein.

Je suis fâché de la situation gênante où se trouve M. de Contest par rapport à son personnel,[2] et comme vous me confirmez dans ce que j'ai de soupçons sur son trop peu de savoir dans les affaires, je laisse à votre pénétration s'il ne convient pas au bien de mes intérêts que vous parliez de temps en temps avec Messieurs de Puyzieulx et Saint-Séverin sur les affaires, surtout quand il y en a d'importance, afin d'entendre au moins ce qu'ils en sentent et de quelle façon ils s'expriment là dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5329. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 15 février 1752.

Je serais charmé, si vous pouviez m'apprendre avec précision de quoi il a été question dans la conférence que M. de Canales a eue depuis qu'il a reçu son dernier courrier. En attendant, toutes les nouvelles qui me sont parvenues d'autres lieux, s'accordent que la négociation à Madrid languissait absolument et qu'à Londres on la regardait autant qu'échouée.

[1] Vergl. Bd. VIII, 605. — [2] Lord Marschall bezeichnet als muthmasslichen Grund der vagen Antworten des Marquis von Saint-Contest auf die preussischen Vorschläge (vergl. S. 24) die wenig gesicherte Stellung dieses Ministers.

Digitized by Google

J'approuve fort que, sur les bruits répandus à Vienne que la contagion s'était avancée jusque dans Belgrade, vous vous êtes d'abord adressé au comte Ulfeld pour en apprendre des nouvelles sûres. Au surplus, ce n'est pas du côté de la Hongrie où nous craignons que le mal pourrait se communiquer, nous savons les sages précautions qu'on y a prises pour n'en avoir rien à appréhender, mais ce que nous craignons, c'est, si ce fléau terrible nous dût menacer, que ce soit par la Pologne plutôt que par la Hongrie que la contagion se communiquera.

Nach dem Concept. Federic.

5330. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 15 février 1752.

J'ai reçu par l'ordinaire dernier vos rapports du 28 du janvier passé et du 1er de ce mois. S'il est constaté, comme vous le marquez, que le duc de Newcastle suivra le roi d'Angleterre à Hanovre, il ne faut plus douter que ce Prince ne soit déterminé de pousser à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains pour la mener à sa perfection. Vous devez donc redoubler d'attention et vous donner toutes les peines possibles, afin de vous orienter plus encore sur ce sujet et de pénétrer quel sera le plan que ce Prince voudra suivre pour parvenir à ses vues.

Nach dem Concept. Federic.

5331. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 15 février 1752.

C'est en réponse à votre rapport du 8 de ce mois que je veux bien vous dire que dans la crise présente des affaires en Hollande vous devez attacher votre attention principale sur les deux points suivants pour m'en faire un rapport juste et exact, savoir quelle sera l'autorité qu'on laissera prendre à la Gouvernante et jusqu'à quel point elle influera sur les affaires publiques; en second lieu, à combien ira proprement la réduction des troupes et ce qui restera alors de troupes sur pied.

Nach dem Concept. Federic.

5332. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE SECKENDORFF A ANSBACH.

Potsdam, 16 février 1752.

Monsieur le Baron de Seckendorff. J'ai bien reçu votre lettre du 9 de ce mois. J'ai du plaisir à vous confier que je ressens sensiblement les marques de l'attention et de la confiance du Margrave votre maître, et je vois avec chagrin l'impossibilité où la rigueur de la saison

Digitized by Google

me met d'entrer dans ses vues pour ménager un entretien entre nous à quelque lieu tiers.[1]

Cependant, comme je consens volontiers à me prêter au renouvellement des pactes de famille et à l'union étroite pour laquelle ce Prince me marque si obligeamment son impatience, je verrai arriver avec plaisir son ministre d'État, le baron de Hutten, qu'il a nommé pour traiter cette affaire, et l'adresserai à mon ministre comte de Podewils, qui aura mes ordres à ce sujet. Vous pourrez convenir que je n'ai pas, moi, un intérêt bien pressant ni bien personnel à l'accomplissement de cette affaire, mais je m'y livre cependant avec d'autant plus d'empressement que je trouve par là un moyen de marquer au Margrave l'attention et la complaisance que je me fais un véritable plaisir de lui témoigner dans toutes les occasions. J'ai bien voulu vous prévenir de mes sentiments à cet égard et vous donner cette marque de ma façon de penser pour vous.

Federic.

Nach dem Concept.

5333. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Michell berichtet, London 4. Februar: „Les sentiments de cette cour touchant l'élection d'un roi des Romains viennent enfin de se développer d'une façon qui ne laisse aucun doute qu'on va poursuivre ce projet et tâcher de l'amener à sa conclusion, quelles qu'en puissent être les conséquences . . . Je suis informé de lieu sûr que le sieur Pelham s'est laissé gagner et qu'il entre dans la poursuite de ce projet, suivant les désirs du Roi. Ce qui le fortifie d'ailleurs dans cette nouvelle mesure, c'est qu'il se persuade aujourd'hui, ainsi que le reste du ministère, que la France ne fera point une levée de boucliers au sujet de cette élection et que les suites n'en seront point dangereuses pour ce pays-ci. Fondé sur de telles espérances, il vient de se livrer à la poursuite du projet, et en conséquence il a saisi l'occasion de l'examen du traité avec la Saxe[2] pour l'annoncer même au Parlement, où il s'est manifesté un commencement d'opposition, à la tête de laquelle s'est mis le duc de Bedford."[3]

Von der Hellen berichtet, Haag 11. Februar: „Selon les dernières lettres d'Angleterre, le Roi a annoncé au Parlement qu'il comptait et se faisait fort de

Potsdam, 17. Februar 1752.

Se. Königl. Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Sie vor nothwendig fänden, dass dasjenige, welches der p. Michell in seinem letzteren Bericht von dem nunmehro öffentlich eclatirten Vorhaben des Königs von Engelland wegen der römischen Königswahl, auch das, was der p. Ter Hellen davon meldet, ingleichen die Particularitäten, so der Geheime Rath von Klinggräffen in seinem letzteren Bericht von der Negociation zu Madrid schreiben, an Mylord Maréchal ganz umständlich mit nächster Post geschrieben werde, jedennoch, so viel die letztere Particularia anlangete, mit dem Beifügen, dass Se. Königl. Majestät deren Authenticité nicht garantiren könnten, sondern ihm solche nur so gäben, wie Sie selbige empfangen hätten, inzwischen

[1] Vergl. S. 35. — [2] Vergl. Bd. VIII, 459. — [3] Vergl. Bd. VIII, 401.

Digitized by Google

pouvoir lui notifier, à son retour d'Hanovre, que l'Archiduc aîné avait été élu roi des Romains. Quoiqu'on sait de reste que cette affaire sera un des principaux objets de son voyage en Allemagne, on ne laisse par d'être un peu surpris ici que Sa Majesté en ait parlé d'avance, comme si elle était tout-à-fait sûre de son fait."

Klinggräffen berichtet, Wien 9. Februar, als Anlass der Sendung des jüngst eingetroffenen Couriers aus Turin:[1] „Que le comte d'Esterhazy, au moment de la signature, avait refusé de signer le traité avec le ministre du roi de Sardaigne[2] comme partie principale, la cour d'ici ayant toujours persisté que ce Prince n'y prendrait part que par accession . . . On prétend que la cour d'ici . . . donnera présentement les ordres nécessaires de signer . . . Le système d'ici paraît être fixé de ne rien exiger en possession de personne, mais aussi de ne point faire de cession ni de répandre de l'argent pour qui que ce soit."

Nach der Ausfertigung.

dennoch die Besorgniss hätten, dass das französische Ministerium sich zu leicht flattiret habe, als ob die Negociation zu Madrid rompiret wäre, welches noch nicht an dem.

Eichel.

5334. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 19 février 1752.

Quand la cour de Vienne pense de ne plus vouloir faire de cessions à tel qu'il soit,[3] elle pense assez conséquemment au système qu'elle s'est formé, et tandis qu'elle voit que l'Angleterre est assez bonne pour se charger à faire tous les frais pour elle, aucun ministre honnête de l'Impératrice-Reine ne saurait lui conseiller de faire de nouvelles cessions ni de libéralités en argent; mais voilà justement aussi ce qui la brouillera tôt ou tard avec le roi de Sardaigne.

Au reste, la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, vous ayant marqué ce que nous avons de nouvelles de Londres touchant l'affaire de l'élection,[4] je m'y borne cette fois-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

5335. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 19 février 1752.

Il faut que l'Angleterre soit bien servie des espions qu'elle entretient à la cour de France, parcequ'elle est exactement informée de ce dont la

[1] Vergl. S. 39. — [2] San Marsan. — [3] Vergl. Nr. 5333. — [4] Vergl. S. 41.

Digitized by Google

dernière est convenue avec moi touchant l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, et le rescrit du département des affaires étrangères[1] qui vous parvient à cet ordinaire, vous marquera en détail ce que cet avis donné à l'Angleterre a opéré sur ses ministres et son Parlement, ce qui ne serait point arrivé, si l'on savait garder le secret en France.

Je viens d'apprendre par un bon canal que le roi de France a été fort touché de la mort du duc d'Orléans, et que les exhortations et les avis que celui-ci lui avait donnés avant son décès, ont fait de fortes impressions sur son esprit. Comme des circonstances pareilles, et si le roi de France donne dans la dévotion ou non, ont une grande influence sur les affaires politiques, vous ne devez oublier désormais de me marquer de pareilles anecdotes, surtout quand elles ont le moindre rapport sur quelque changement dans la façon de penser du Roi ou sur le système politique de la France.

Au surplus, il faut que vous observiez que je ne saurais point vous garantir l'authenticité de l'anecdote que nous avons de Vienne touchant la négociation à Madrid et que je vous ai fait communiquer par le rescrit ci-dessus allégué, mais que je vous l'ai donnée telle que nous l'avons reçue. J'appréhende cependant que les ministres de France ne se soient flattés un peu trop légèrement que la négociation à Madrid était rompue, et c'est en conséquence que je veux bien vous permettre que vous fassiez part d'une manière convenable et sous secret à ces ministres de l'anecdote en question, quoiqu'en leur déclarant que nous la donnions telle qu'elle nous était parvenue.

Federic.

Nach dem Concept.

5336. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 19 février 1752.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'est bien entrée. Je suis tranquille sur tout ce qui regarde l'affaire de la comtesse de Bentinck et je laisserai agir la France tout comme il lui plaira là-dessus. Si, au reste, l'abbé Lemaire n'a jusqu'ici reçu aucune instruction ultérieure à ce sujet de sa cour, il en aura apparemment au plus tôt. Quant à moi, je ne ferai aucun pas de plus en avant que je n'ai déjà fait, mais je verrai venir la cour de Danemark, estimant que cette cour se lassera, à la fin, des chicanes qu'elle a faites jusqu'à présent sur cette affaire. Enfin, je ne ferai plus de démarches à cet égard que je n'ai déjà faites jusqu'ici, mais je ne serai non plus jamais contraire à un accommodement raisonnable.

Federic.

Nach dem Concept.



1 Vergl. Nr. 5333.

Digitized by Google

5337. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 février 1752.

Pour vous répondre au rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois touchant l'affaire de Bentinck, je vous dirai pour votre direction qu'il ne peut point me plaire qu'après que vous m'avez engagé dans cette affaire, malgré le peu d'envie que j'avais de m'en mêler,[1] vous saigniez à présent du nez. Combien n'a-t-on pas fait de propositions raisonnables au ministère de Danemark à ce sujet qu'ils ont refusées? Voudriez-vous présentement que, dès qu'il parle, l'on dût d'abord se conformer à leurs idées encore assez vagues? Et quelles sûretés aurons-nous qu'ils ne chicaneront de nouveau, supposé qu'on acceptât l'expédient qu'il propose, quand on voudrait le mettre en exécution?

D'ailleurs il me paraît être un peu dur que la France exige de moi de plier toujours à ses sentiments, comme il est arrivé dans l'affaire de l'élection, et comme elle a prétendu au sujet des contestations que j'ai eues avec la Saxe.[2] Selon mon sentiment, il n'y a rien qui presse dans l'affaire de Bentinck; il y a à présumer que la cour de Danemark se lassera, à la fin, de contester là-dessus et qu'elle viendra elle-même nous faire des propositions acceptables, et qu'en conséquence nous devons la voir venir, sans paraître pressés. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept.

Federic.

5338. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 22 février 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois et vous sais tout le gré possible des anecdotes intéressantes que vous m'avez marquées par le post-scriptum joint à cette dépêche.[3] Je tâcherai d'en faire mon usage, quand l'occasion arrivera que j'aurai des choses de conséquence à traiter avec la cour où vous êtes; car pour le moment présent vous savez que je n'en ai aucune, et estime que, tandis que cette cour sera en liaisons avec la France, il ne saura que difficilement arriver que je pourrais avoir des affaires d'importance à démêler avec le Danemark.

Nach dem Concept.

Federic.

5339. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 22 février 1752.

Comme la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parvient à la suite de celle-ci, remplit tout ce que nous avons eu de

[1] Vergl. Bd. VIII, 190. 193. — [2] Vergl. Bd. VIII, 598. — [3] Vergl. Nr. 5339.

Digitized by Google

nouvelles en dernier lieu, je me borne à vous dire que ma surprise est extrême de ne voir que des réponses sèches et indolentes de la part de M. de Saint-Contest, aussi souvent que vous l'entretenez sur des affaires de la dernière importance, en sorte que mes soupçons augmentent ou qu'il soit très peu versé dans les affaires, ou qu'il y ait des raisons particulières qui le font agir avec cette timidité et mollesse que je m'aperçois de lui.[1]

Il me semble qu'il y a de la contradiction, quand il traite positivement de bruit non fondé la nouvelle qui court d'un mariage à faire entre le roi de Danemark et une princesse d'Angleterre, et qu'il craint d'un autre côté le crédit et la mauvaise volonté du baron de Bernstorff, sur quoi je veux bien vous dire encore que, selon mes dernières nouvelles de Copenhague, le sieur Titley cherche avec plus d'empressement qu'il n'a fait jamais de s'assurer du comte de Moltke, que les entretiens entre eux sont très fréquents, et qu'il est puissamment secondé par le baron de Bernstorff.

Je doute que la cour de Dresde remplisse les vues qu'elle a de tirer au clair les desseins que celle de Vienne a formés par rapport à la succession au trône de Pologne,[2] en lui demandant une promesse de vouloir appuyer l'élection d'un des princes de sa maison, parceque la cour de Vienne est trop artificieuse pour ne pas savoir s'en tirer par quelque réponse équivoque. Au surplus, vous ferez réfléchir à M. de Saint-Contest que, si la Saxe veut placer un de ses Princes sur le trône de Pologne, ce ne peut être que le Prince électoral, parcequ'aucun des autres princes saxons ne se saurait soutenir, par l'argent qu'il y faut, et qu'il n'est point à présumer que l'aîné se voudrait épuiser en fonds par l'amour d'un de ses cadets.

Federic.

Nach dem Concept.

5340. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 22 février 1752.

Je ne suis à la vérité point fâché qu'en conséquence de votre rapport du 8 de ce mois les mauvais propos que des membres du Parlement ont tenus au sujet de la France dans leurs débats, touchant le traité fait avec la Saxe,[3] ont réveillé le marquis de Mirepoix et animé contre ces gens-là au point qu'il en a rendu compte à sa cour; mais comme ordinairement les cours étrangères ne relèvent pas ce qui s'est dit à leur sujet dans un Parlement anglais, je crois que la France aussi n'en éclatera pas là-dessus, et, quant à moi, je regarderai avec indifférence et mépris ce qu'on y a dit de choses fausses et controuvées à mon sujet, ce que je ne vous dis autrement que pour votre direction seule.

[1] Vergl. S. 39. — [2] Vergl. Bd. VIII, 555. 558. — [3] Vergl. S. 41.

Digitized by Google

Au surplus, vous conviendrez de tout ceci que, si même je me relâchais dans l'affaire touchant les pirateries que la marine anglaise a exercées contre mes sujets,[1] je n'en serais mieux pour cela avec les gens susdits, qui ne laisseraient pas d'être animés contre moi et infatués de leurs faux soupçons à mon égard.

Federic.

Nach dem Concept.

5341. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 février 1752.

Je laisse à mes ministres du département des affaires étrangères le soin de vous instruire en détail des nouvelles que nous avons eues touchant les griefs de la cour de Suède contre les prétendues démarches des Russes en Finlande, et me borne à vous dire ici qu'autant qu'il paraît à présent, par de nouvelles informations qu'on a eues de cette affaire, le ministère de Suède s'est trop précipité là-dessus,[2] en sorte qu'il y a des apparences — ce que je ne vous dis que pour votre direction seule — que c'est la faction du Sénat de Suède contraire à la cour qui a trempé dans cette affaire et a relevé des avis vagues et incertains, afin de jeter l'autre faction dans des alarmes et la tenir en haleine. Et, quoique le comte de Tessin ait donné d'abord chaudement là-dedans, jusqu'à requérir la France et moi de faire faire nos déclarations là-dessus aux cours amies de la Russie, nous n'avons cependant point voulu nous trop presser, mais attendre plutôt pour avoir des avis sûrs sur la vérité du fait, afin de ne pas faire des démarches prématurées. Aussi crois-je que tout ce vacarme s'en ira en fumée, car, en conséquence de mes dernières lettres de Stockholm, le ministre de Russie, comte Panin, a déclaré verbalement, et en dernier lieu moyennant une note par écrit présentée aux ministres de Suède, que ces bruits-là n'avaient aucun fondement et qu'ils n'avaient pu être semés que de la part de gens mal intentionnés, dans le but de refroidir le roi de Suède envers l'impératrice de Russie et de fomenter des mésintelligences entre eux.

L'on me marque d'ailleurs que le ministre autrichien, comte de Goës, avait pris occasion de parler à mon ministre, le sieur de Rohd, de ces avis de Finlande, qu'il avait traités de faux et de destitués de toute probabilité; qu'il n'en était rien constaté jusqu'à présent, sinon que dans une seule paroisse du territoire indécis, par mésentendu ou par un excès de zèle de quelque commandant russe par la frontière, on avait publié une levée de contributions: enfin, qu'on verrait bientôt de quelle manière la cour de Russie s'expliquerait avec le ministre de Suède Greiffenheim à Pétersbourg, qui avait ordre d'en communiquer avec ladite cour. Toutes ces circonstances me font présumer qu'il n'y a ni plan ni concert à cet égard entre les deux cours impériales, mais que ce sont

[1] Vergl. S. 29. — [2] Vergl. S. 37. 38. 47.

Digitized by Google

des mésentendus qui ont occasionné ce vacarme, qui apparemment n'aboutira à rien.

Pour ce qui regarde la négociation à Madrid, les nouvelles de Londres continuent d'assurer qu'on la regarde en Angleterre qu'autant que rompue, et que d'ailleurs, dès qu'on n'a pas pu porter l'Espagne de garantir tous les États de la maison d'Autriche et particulièrement les Pays-Bas, on était fort indifférent en Angleterre sur la conclusion du traité en question. Outre cela, des lettres de France assurent que c'était la réversion du Plaisantin qui avait été la pomme de discorde entre les parties contractantes et qui avait rompu la négociation. Comme vous dites, en attendant, qu'on regardait à Vienne cette négociation comme faite et finie, j'avoue que je ne sais point concilier ces différents avis.

Nach dem Concept. Federic.

5342. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 23 février 1752.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 8 et du 10 de ce mois. Je suis bien aise d'apprendre que l'affaire touchant les prétendus avis de Finlande prend un aussi bon pli comme vous me l'indiquez au sujet des déclarations que le comte Panin a faites au comte Tessin.[1] Cela me confirme dans le soupçon que je vous ai déjà fait connaître, que le parti contre la cour de Suède a eu sa bonne part dans ces avis et que quelques-uns du Sénat y ont tramé pour embarrasser le Roi, en faisant de grands bruits sur une petite affaire et de nulle conséquence. Malgré cela vous continuerez de prêter votre attention à cette affaire, pour m'en pouvoir rendre compte exactement.

Nach dem Concept. Federic.

5343. AU SECRÉTAIRE HECHT[2] A DRESDE.

Potsdam, 24 février 1752.

Votre rapport du 19 de ce mois m'est bien parvenu, et il est presque impossible que, vu l'administration tout inouïe des finances de Saxe, son crédit se puisse soutenir et qu'il ne s'en ensuive une banqueroute totale.

Quoi qu'il en arrive, j'espère toujours de tirer mon épingle du jeu, par rapport à mes sujets créanciers de la *Steuer*. Au reste, vous continuerez d'être attentif à tout ce qui se passe sur vos lieux, et de me mander exactement ce que vous jugerez digne de mon attention.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 5341. — [2] Vertreter des beurlaubten Gesandten von Maltzahn. Vergl. Bd. VIII, 551.

Digitized by Google

5344. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 24. Februar, ein an ihn gerichtetes Schreiben des pfälzischen Oberstkämmerers von Wachtendonck, d. d. Mannheim 17. Februar, mit der folgenden chiffrirten Stelle: „Le contenu du projet d'Association que Votre Excellence m'a communiqué,[1] se trouve si judicieusement arrangé qu'on pourrait le faire imprimer, et, dès que l'électeur de Cologne aura instruit l'Électeur mon maître des ses intentions, je ne manquerai d'informer plus précisément Votre Excellence de celles de mon maîtres. Le baron de Metternich, confident des plaisirs de l'électeur de Cologne, continue d'être bien dans son esprit, mais ce Prince paraît très décidé de ne l'admettre dans aucune affaire d'État et de politique."

Potsdam, 25. Februar 1752.

Wegen Metternich ist es so richtig nicht. Er wird wieder anfangen, Maquereau zu agiren, und wer solches thut, bekommt auch leicht des Churfürsten Affaires.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5345. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 février 1752.

Il peut être vrai, et des lettres particulières le confirment, que le comte de Metternich se soit assez bien remis dans les bonnes grâces de son maître. J'ai vu cependant une lettre de très bonne main[2] qui assure qu'indépendamment de cela l'électeur de Cologne avait décidé que lui, Metternich, ne devait absolument point se mêler des affaires.

Il n'est pas bien aise de comprendre pourquoi le chancelier Ulfeld fait tant le mystérieux au sujet des affaires de Suède touchant les prétendus avis de Finlande. Quoi qu'il en soit, nous avons appris qu'on est presque entièrement revenu en Suède de l'appréhension que ces avis avaient donnée d'abord, et on n'attend que de savoir comment la cour de Pétersbourg s'expliquera là-dessus.[3]

Quelque habile que soit la Reine-Impératrice, il n'est pas à présumer qu'avec plusieurs dépenses assez coûteuses qu'elle fait, elle saura mettre à part des sommes considérables. Les difficultés qu'il y a pour savoir quelque chose avec précision là-dessus, ne doivent point vous rebuter; une attention sans discontinuation et l'adresse que je vous connais, vous aideront pour parvenir au but.

Je ne saurais regarder autrement les quatre camps qu'on veut former en Hongrie cette année-ci que comme des camps d'exercice, et d'ostentation peut-être encore.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. 17. 18. — [2] Vergl. Nr. 5344. — [3] Vergl. S. 46. 47.

Digitized by Google

5346. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 14. Februar, auf den Immediaterlass vom 29. Januar (S. 24): „Quant à ce que Votre Majesté souhaite de savoir par rapport à M. de Saint-Contest, j'aurai l'honneur de Lui dire qu'il me paraît que ce ministre est un homme de fort bon sens, très appliqué aux affaires et s'en instruisant avec soin, jouissant d'une bonne mémoire, et parlant avec clarté et netteté. Les ministres étrangers avec lesquels je puis parler familièrement, pensent de même que moi sur son sujet et en sont contents. Le maréchal de Noailles travaille de concert avec le duc de Richelieu à le rendre indépendant du marquis de Puyzieulx et du comte de Saint-Séverin. S'ils réussissaient, je suis persuadé que cela ne serait pas contraire aux intérêts de Votre Majesté, en ce que les affaires seraient gouvernées plus uniment, mais aussi par rapport aux bonnes intentions de M. de Saint-Contest, qui connaît tout le prix de l'alliance de Votre Majesté et sait combien elle est salutaire et nécessaire à la France."

Potsdam, 26 février 1752.

Les deux dépêches que vous m'avez faites, l'une à la date du 24 de janvier dernier et l'autre du 14 de ce mois, m'ont été rendues à la fois. Je vois avec bien de la satisfaction ce que vous me marquez touchant le sieur de Contest, son caractère et ses bonnes intentions à mon sujet, que j'avais jugées un peu autrement,[1] par les réponses sèches et laconiques qu'il vous avait données sur les insinuations les plus importantes et pressantes même que vous lui aviez faites. D'ailleurs il me reste encore quelque appréhension au sujet du concert avec lequel le duc de Richelieu et le maréchal de Noailles travaillent à le rendre indépendant de Messieurs de Saint-Séverin et de Puyzieulx, parcequ'on m'avait persuadé que tous les deux et en particulier le dernier[2] n'ont pas été trop portés autrefois pour mes intérêts, en sorte que je me dois méfier un peu des vues du duc de Noailles, s'il est mêlé du susdit concert. Ce qui soit dit pour votre direction seule.

Quant aux nouvelles du jour, je m'en rapporte à ce que le rescrit ci-clos du département des affaires étrangères vous en marquera, et je n'ai qu'à y ajouter qu'en conséquence de mes lettres de Danemark de la plus fraîche date le parti anglais doit avoir déjà beaucoup gagné sur le roi de Danemark, pour le déterminer en faveur de la princesse de Galles, et que le baron de Bernstorff, à la tête de ceux qui poussent cette affaire, devient de jour en jour plus puissant, jusqu'à écarter ceux qui ne sont pas de son parti, et y substituer ses créatures; qu'aussi le comte Lynar pourrait bien avoir ordre de se rendre incessamment au comté d'Oldenbourg, pour y faire les fonctions de gouverneur, sans qu'il lui soit permis de retourner à Copenhague.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 39. 45. — [2] Noailles. Vergl. Bd. VIII, 440. — [3] Vergl. Bd. VIII, 355.

Digitized by Google

5347. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 26 février 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 19 de ce mois. Je ne suis point surpris des allures que je vois prendre au baron de Bernstorff et de la manière dont il commence à développer son grand penchant pour l'Angleterre.[1] Si la France avait voulu me croire là-dessus,[2] elle aurait prévenu peut-être bien des inconvénients; mais comme il n'y a plus à y remédier, il faut voir ce qui en arrivera de suites, auxquelles vous devez avoir une attention non interrompue, afin de m'en faire des rapports bien exacts.

Federic.

Nach dem Concept.

5348. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 février 1752.

Je suis bien aise d'apprendre entre autres par votre rapport du 15 de ce mois le choix qu'on vient de faire en Suède d'un bon sujet pour relever le sieur de Greiffenheim de son poste à Pétersbourg, quoique je ne m'y intéresse plus autant qu'autrefois,[3] vu que l'époque la plus dangereuse est passée et qu'il n'y aura guère à négocier à Pétersbourg des choses d'importance relativement à mes intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

5349. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 février 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 11 de ce mois. Quant aux propos aussi indécents que ridicules que quelques-uns des membres du Parlement anglais ont tenus également sur mon sujet qu'à l'égard de la France, je vous ai déjà prévenu[4] que, pour ce qui m'en regarde, je ne m'en soucie du tout, mais les traite avec ce mépris qu'ils méritent. Cependant, s'il y a des occasions où l'on vous parlera au sujet des prétendus subsides que la France me payait,[5] je vous permets de donner alors hautement le démenti là-dessus et de traiter tout cela en contes frivolement controuvés.

Federic.

Nach dem Concept.

5350. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 26 février 1752.

Votre rapport du 18 de ce mois m'a été bien rendu. J'ai traité avec ce mépris que méritent les propos également impudents et ridi-

[1] Vergl. Nr. 5346. — [2] Vergl. Bd. VIII, 5. — [3] Vergl. Bd. VII, 324. 328 VIII, 190. — [4] Vergl. S. 45. — [5] Vergl. Nr. 5350.

Digitized by Google

cules que quelques personnes du Parlement anglais ont lâchés, à ce que j'ai appris, contre moi, à l'occasion des débats qu'il y a eu touchant le traité de subsides fait avec la Saxe; aussi n'en ferai-je relever rien. Si cependant des gens venaient vous sonder ou entretenir sur ces subsides prétendus que la France me donnait, vous devez donner hautement le démenti à des sottises pareilles et les traiter d'illusion et de chose malitieusement controuvée, vu qu'il n'y a rien de plus vrai que je n'ai tiré un sou en argent de la France depuis tout le temps de mon règne,[1] quoiqu'il y ait d'autres exemples assez fréquents que les alliés des Puissances maritimes n'ont pas agi avec une discrétion pareille envers elles.

Federic.

Nach dem Concept.

5351. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 26 [février 1752].

Ma très chère Sœur. Vous avez très bien deviné que le margrave de Schwedt n'en mourrait pas; il a fait venir son frère et l'a reçu en polisson avec cette éloquence grossière que vous lui connaissez. Dites-moi, je vous prie, ma chère sœur, par quelle raison le margrave d'Ansbach s'empresse-t-il si fort de renouveler avec moi de vieux pactes de famille? Il a envoyé ici une espèce d'imbécile, son ministre de cabinet, comme il le qualifie, de Hutten, et il veut absolument que j'aille au-devant de lui dans quelque station de poste, ce que je ne ferai pas assurément.[2] Seckendorff est de même dans un empressement extraordinaire de conclure ce traité. Je n'y comprends rien, il faut qu'il y ait un dessous des cartes, que peut-être vous pouvez savoir.

Dès que le relieur m'aura remis mes *Visions folles*,[3] j'aurai l'honneur de vous les envoyer. Conservez-moi toujours vos bontés et soyez persuadée, ma chère sœur, que mon cœur, ma personne et toutes mes pensées sont à vous et pour vous, étant, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

5352. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE HUTTEN A POTSDAM.

Potsdam, 28 février 1752.

Monsieur le Baron de Hutten. J'ai été bien aise de voir par la lettre que vous m'avez faite, l'empressement où vous êtes pour entrer en négociation sur la commission dont le Margrave votre maître vous

1 Vergl. Bd. IV, 271. 272. 390; V, 424. — 2 Vergl. S. 35. 40. — 3 Die 1752 gedruckte zweite Auflage der Œuvres du Philosophe de Sanssouci enthält als neues Stück die „Art de la Guerre", welche der König wohl mit Beziehung auf die „Rêveries" des Marschalls von Sachsen als „Visions folles" bezeichnet. Vergl. Bd. VIII, 197. 322.

Digitized by Google

a chargé pour moi. Comme les circonstances ne me permettent pas que j'entre moi-même dans tout le détail qui y peut avoir rapport, je veux bien vous adresser à mon ministre d'État et de cabinet, le comte de Podewils, qui, en conséquence des ordres que je lui ai faits à ce sujet, entendra vos propositions et vous marquera mes intentions là-dessus, en sorte qu'il ne dépendra que de vous de lui faire une ouverture confidente sur vos commissions et de vous expliquer avec lui.

Nach dem Concept.

Federic.

5353. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 28 février 1752.

Comme le sieur de Hutten que le margrave d'Ansbach m'a envoyé pour me faire les propositions dont vous êtes déjà informé en partie, m'a rendu ses lettres crédentiales, que je vous envoie à la suite de celle-ci, je l'ai adressé à vous afin qu'il s'explique avec vous sur les commissions dont le Margrave son maître l'a chargé; aussi écouterez-vous ce qu'il vous proposera et entrerez avec lui en négociation.

Autant que j'ai pu pénétier de sa commission, elle roulera sur trois points, savoir:

Sur le renouvellement des anciens pactes de famille entre ma maison et ses branches dans la Franconie. A ce sujet je vous dirai pour votre direction que vous aurez à répondre audit sieur de Hutten que, si ce renouvellement saurait faire plaisir au Margrave, je m'y accommoderai bien, et encore sans rien prétendre en revanche du Margrave et sans le vouloir obliger à quelque redevance. Vous pourrez même vous concerter avec le sieur de Hutten sur le projet à faire dudit renouvellement.

Quant au second point, qui pourra regarder l'entrevue particulière et en lieu tiers que le Margrave me demande, vous insinuerez à son ministre que je [ne saurais] point me rendre à une assignation si obligeante, parceque je ne voyageais jamais en hiver, quoique je regrettasse de voir absolument reculé par là le plaisir de voir le Margrave.

Le troisième point de sa négociation sera apparemment une avance en argent, qu'on demandera sous prétexte des finances dérangées du Margrave, et pour lui rendre par là du poids à soutenir mes prétendus interêts. Sur cet article vous n'entrerez point, sinon qu'en lui insinuant que, par une économie réglée, le Margrave serait bien à même de redresser ses finances peut-être un peu délabrées et d'être toujours en fonds. Enfin, vous esquiverez cette proposition adroitement, en faisant comprendre au sieur de Hutten qu'il ne gagnerait rien là-dessus.

Voilà tout ce que j'ai à vous dire sur cette négociation.

Nach dem Concept.

Federic.


Digitized by Google

5354. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam, 29 février 1752].

Mon cher Frère. Nous avons eu ici[1] un original qui nous a amusé tous ensemble: c'est M. de Hutten, envoyé extraordinaire de Son Altesse d'Ansbach. Je ne vous en dis rien, parceque je ne veux point lui ôter le plaisir de la nouveauté; mais depuis *le Glorieux*[2] il n'y a pas eu hors du théâtre un personnage plus fat et plus suffisant que Son Excellence.

Je vous embrasse, mon cher frère; je me rendrai à Berlin dans les premiers jours du mois prochain, en vous assurant de la tendresse parfaite avec laquelle je suis à jamais, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5355. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 février 1752.

Je suis tout-à-fait de votre sentiment quand vous me marquez par votre rapport du 18 de ce mois que les Suédois ne sauraient mieux faire que de finir la présente Diète et de la congédier, parceque tout aussi bien il ne reste guère d'affaires intéressantes qui méritassent que pour elles la Diète fût traînée encore.

Federic.

Nach dem Concept.

5356. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 29 février 1752.

Je vous sais bon gré des détails que vous m'avez marqués touchant les extraordinaires qu'on paie aux troupes de la Reine-Impératrice, quand elles entrent dans quelque campement; il me fait plaisir d'être instruit sur de pareilles particularités qui, malgré qu'elles ne sont qu'un petit objet, me sont cependant instructives, en sorte que vous n'en laisserez rien en arrière, quand il en viendra quelque chose à votre connaissance. Au surplus, je n'ai nul lieu de douter que les camps qu'on assemblera à différents lieux en Hongrie, n'ont d'autre objet que pour y exercer les troupes.[3]

En conséquence des dernières nouvelles de Suède on revient de plus en plus des appréhensions qu'on avait prises sur les prétendues démarches des Russiens en Finlande, et l'on commence de s'apercevoir que le ministère de Suède s'est trop précipité à cet égard et que c'est une affaire qui n'aura nulles suites.[4]

[1] 26.—29. Februar. — [2] Comödie von Destouches. — [3] Vergl. S. 48. — [4] Vergl. S. 48.

Digitized by Google

Au reste, voilà une espèce de bonace dans les affaires politiques et qui durera peut-être jusqu'au temps où le roi d'Angleterre sera arrivé à Hanovre, où sans doute il donnera le branle à l'affaire de l'élection pour la mettre à sa perfection, en quoi il ne saurait mal réussir, vu l'indifférence avec laquelle la France envisage cette affaire.

Nach dem Concept. Federic.

5357. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 29 février 1752.

J'ai bien recu votre rapport du 22 de ce mois et je ne saurais que vous témoigner ma satisfaction de l'attention que vous avez eue de vous procurer les états de guerre de l'année passée lesquels vous venez de m'envoyer avec les autres pièces y jointes. J'en ai été fort content et je m'attends à recevoir bientôt de vous les autres avis que vous me faites espérer à cette occasion, de même qu'un plan exact de la réduction qui doit encore avoir lieu parmi les troupes de la République, dont je vous saurai beaucoup de gré.

Pour ce qui concerne les démarches qu'on impute aux Russes d'avoir fait en Finlande,[1] on sait à l'heure qu'il est que ce n'est simplement que par un mésentendu que les Suédois ont pris une fausse alarme là-dessus, le ministre russien à Stockholm y ayant contredit hautement.

Au reste, je regrette de ne pouvoir pas soulager dans le moment présent les circonstances dans lesquelles vous vous trouvez, mais je me souviendrai de vous, quand quelque bénéfice ecclésiastique viendra à vaquer à ma disposition, pour voir ce que je pourrai faire alors en votre faveur.

Federic.

Nach dem Concept.

5358. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Paris 18. Februar: „Je crois devoir ajouter encore à ce que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté par ma précédente au sujet de M. de Contest,[2] qu'il a toujours joui de la réputation d'un bon citoyen et d'un homme de bien. Il est l'unique ministre qui ne communique pas les affaires à la Pompadour. Cependant, comme il ne se mêle que de son département, sans faire aucune brigue, ni ne cherche à procurer des emplois lucratifs à ses créatures, on ne travaille pas contre lui."

Potsdam, 29 février 1752.

Je suis bien aise que vous ayez bien voulu justifier dans mon esprit M. de Contest; il n'y a que ses réponses sèches et froides qui me paraissaient un peu étranges, je les attribue à présent à la timidité assez ordinaire à ceux qui ne font que d'entrer dans les affaires.

J'applaudis parfaitement au sentiment qu'il vous a marqué au sujet

[1] Vergl. S. 53. — [2] Vergl. S. 49.

Digitized by Google

des avis de Stockholm touchant les desseins attribués aux Russes en Finlande;[1] aussi paraît-il de plus en plus qu'il y a du malentendu dans cette affaire et un peu trop de précipitation de la part du comte Tessin là-dessus.

Quant aux desseins de la cour de Vienne relativement à la succession au trône de Pologne, le sieur Castera sera à même de marquer ce qui en est, parcequ'il est au fait de ce qui s'est tramé à ce sujet. Je sais d'ailleurs que le comte de Brühl a été informé de cette affaire, mais qu'il a tâché de la supprimer, ce qui m'a fait croire qu'il a été lui-même de l'intrigue.

La résolution qu'on a prise de faire relever le comte Vaulgrenant par le duc de Duras, m'a fait plaisir. J'ai connu moi-même autrefois le premier,[2] que j'ai trouvé alors très mauvais négociateur et à qui les Saxons faisaient accroire tout ce qu'ils voudraient.

Au reste, je vous sais gré de l'avertissement que vous m'avez donné du dessein pris en Angleterre contre les vaisseaux de la Compagnie Asiatique à Emden,[3] mais comme l'un de ces vaisseaux est déjà parti, avant que votre avis m'est parvenu, il faut bien l'abandonner à présent à sa bonne fortune.

Federic.

Nach dem Concept.

5359. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 29 février 1752.

J'ai reçu votre rapport du 22 de ce mois. Comme mes ministres du département des affaires étrangères vous auront déjà fait part de ce qui s'est fait jusqu'à présent au sujet de l'affaire de Bentinck,[4] je me borne à vous dire que je ne vois rien qui presse dans cette affaire, qu'il m'a paru nécessaire de faire envisager à la cour de Danemark l'irrégularité de son procédé et qu'au bout du compte l'on pourra toujours terminer l'affaire avec gré du Danemark et de la manière que ma dignité n'y soit exposée. En attendant, je suis persuadé que, depuis que la négociation du Danemark en Russie a échoué, elle se gardera bien de faire des écarts désobligeants à ce sujet.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 25 Anm. 2; 53. — [2] Im December 1745 nach der Einnahme von Dresden. Vergl. Bd. IV, 402. — [3] Ein Postscript zu dem Bericht des Marschalls von Schottland vom 18. Februar meldet als verbürgt „que les Anglais ont non seulement donné ordre de refuser aux vaisseaux de la compagnie d'Emden l'entrée dans leurs ports, mais qu'ils ont armé aussi un des bâtiments de leur compagnie pour les visiter et en enlever tous les matelots sujets de la Grande-Bretagne qui se trouveraient dessus." Vergl. S. 28. — [4] Vergl. S. 44. — [5] Vergl. Bd. VIII, 545. 565. 570. 575.

Digitized by Google

5360. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 4 mars 1752.

Je ne suis aucunement surpris de ce que vous m'apprenez du pli que M. de Bernstorff commence à prendre en conséquence de votre rapport du 26 passé; je m'y suis attendu par tout ce qui m'était revenu de son caractère, tandis qu'il était encore en France.[1] Il n'y a nul doute qu'il ne restera pas en si bon chemin et que le grand-maréchal comte de Moltke ne s'en ressentira tôt ou tard, à moins qu'il ne cherche à le prévenir et à ne pas lui laisser le temps de s'ancrer tout-à-fait dans les bonnes grâces de leur maître. Vous, qui êtes sur le lieu, vous devez songer s'il n'y a pas moyen que vous sachiez faire faire des insinuations adroites par la troisième [ou] quatrième main, et sans que vous y paraissiez, audit comte Moltke, afin qu'il réfléchît sur le danger que sa fortune court avec un sujet d'une ambition aussi démesurée que la sienne, et sur la nécessité qu'il y avait de s'en débarrasser avant que l'autre le prévînt.

Federic.

Nach dem Concept.

5361. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 4 mars 1752.

Il est bien sûr, au moins toutes les nouvelles nous le confirment, qu'il s'en faut bien que la négociation à Madrid soit rompue; tout au contraire la cour de Vienne paraît être dans une parfaite tranquillité sur le bon succès de cette négociation, et ceux-là qui sont à même d'en être bien instruits, font assez apercevoir qu'ils regardent la signature du traité comme immanquable et prochaine.[2] D'ailleurs la susdite cour se promet bien d'autres succès encore de l'habileté et du savoir-faire du comte Migazzi, quand après son arrivée à Madrid il entrera en négociation.

Voilà l'effet déplorable de l'indolence du ministère de France, et il ne saura guère manquer que, quand il continuera, tout comme il a fait jusqu'à présent, de ne rien faire, mais de laisser faire tranquillement aux voisins jaloux et ennemis de la France tout ce qu'ils prétendent, ceux-ci succèderont dans toutes leurs négociations et parviendront, au bout du compte, à leur grand but d'avoir isolé la France de ses amis les plus naturels et de lui avoir ôté toute son influence dans les grandes affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 50. — 2 Vergl. S. 47.

Digitized by Google

5362. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 mars 1752.

Ma très chère Sœur. Je suis persuadé que vous êtes mieux au fait des intrigues de la Diète que moi qui en suis éloigné de deux cents milles. Je crois et il est assez apparent que les bruits répandus sur la Russie[1] ont été divulgués avec précipitation; mais, ma chère sœur, vous ne trouverez pas mauvais ni plus ni moins que je vous exhorte toujours à la concorde et que je vous rappelle la nécessité qu'il y a de réunir tous les esprits, de céder chacun quelque chose de son côté, pour se rapprocher et pour ne faire qu'un corps de toute la nation. Il est sûr qu'il y a bien des choses dans la forme présente du gouvernement de Suède qui gênent le pouvoir royal et même le mettent en compromis avec le Sénat, il est encore certain que le feu Roi s'est trop relâché de ses droits; mais le temps de réformer ce gouvernement n'est pas encore venu, et, pendant qu'il arrive, je crois qu'il est de la bonne politique d'un peu mieux déguiser ses sentiments.

Je fais mille vœux pour que votre Diète finisse bientôt,[2] afin que vous puissiez jouir tranquillement et sans tant de gêne de votre dignité; je souhaite en même temps de n'apprendre que de bonnes nouvelles de votre santé et de votre satisfaction, vous assurant, ma chère sœur, qu'on ne saurait être avec plus de tendresse que je ne suis, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5363. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 mars 1752.

Quoiqu'il soit bien fâcheux que le Sénat de Suède pousse à l'outrance ses droits et prérogatives contre le Roi et que des disputes de nulle importance comme celles que vous touchez dans votre dernier rapport du 14 du mois passé, servent à nourrir et à augmenter les aigreurs qu'il y a entre le Roi et le Sénat, cependant l'on ne peut pas disconvenir que c'est par le choix et par l'élection des États de Suède que le Roi est parvenu à la dignité royale et qu'on a réglé avec lui, par une capitulation, les conditions auxquelles il doit s'assujettir, et qu'en bonne conséquence il n'aurait fallu point accepter ces conditions et renoncer à l'élection, ou, après l'avoir acceptée, se conformer à la loi qu'on s'est imposée et observer la forme présente de gouvernement telle qu'elle est établie. Voilà ma façon de penser, que je vous n'explique cependant que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 21. 25. 55. — [2] Vergl. S. 53.

Digitized by Google

5364. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Ammon berichtet, Paris 20. Februar: „Le sieur de Trudaine m'a dit que l'article 19[1] ne servirait qu'à en imposer aux Anglais et que la France n'en exigerait jamais l'exécution. Je lui ai proposé l'expédient suivant, savoir d'insérer dans le traité d'alliance l'article en question, et de l'annuller par un autre article séparé et secret."

Potsdam, 7 mars 1752.

Je veux bien agréer l'expédient dont vous vous êtes avisé et que vous me proposez par votre rapport du 20 du mois passé, sur l'article 19 du traité à faire, cependant toujours à condition expresse que cela ne m'engage à rien et que ce qu'on y stipulera contre mes intentions que je vous ai déclarées par mes lettres du 22 et du 25 de janvier dernier, soit déclaré nul le plus authentiquement par un autre article séparé et secret, de façon qu'il ne puisse jamais arriver ni chicane ni dispute là-dessus. C'est pourquoi il faut que vous mesuriez bien les termes dont vous vous servirez dans le projet de l'article séparé que vous coucherez à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

5365. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 7 mars 1752.

J'ai reçu votre rapport du 26 de février passé et je veux bien ne pas vous laisser ignorer qu'on est moins encore informé en France des termes dans lesquels se trouve la négociation à Madrid, que nous le sommes ici.

Ceci m'engage à croire que M. de Vaulgrenant, quoique présent à Madrid, n'a point de notion exacte des circonstances relatives à ladite négociation qui s'y traite sous ses yeux, et qu'il faut qu'il s'en laisse imposer à cet égard, tout comme cela lui arriva autrefois à Dresde.[2]

Mais, après tout, je pense, selon que je conçois l'affaire, que la négociation susmentionnée ne prendra point du tout de consistance ou du moins qu'elle tournera de manière que les articles les plus intéressants aux cours de Vienne et d'Angleterre n'y auront point lieu.

Nach dem Concept. Federic.

5366. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 7 mars 1752.

J'ai reçu votre dépêche du 22 et du 25 du février passé. Quant à la négociation à Madrid, nos nouvelles de Vienne continuent de nous assurer que les personnes qui étaient les mieux instruites à ce sujet, ne

[1] Vergl. S. 13 Anm. 2; 21 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 55.

Digitized by Google

doutaient plus au moment présent que, malgré quelques difficultés qui s'étaient élevées à cet égard, la signature du traité se ferait, et qu'elle était prochaine.

Pour ce qui regarde vos explications sur le défalquement que je me suis proposé de faire des prétentions de mes sujets sur le reste des dettes de la Silésie,[1] il me paraît que vous n'avez pas assez songé que je n'aurai jamais à espérer quelque chose de réel de la garantie de l'Angleterre sur mes possessions de la Silésie; que, quant au susdit défalquement, j'ai tout le bon droit de mon côté; que, si contre toute raison le ministère anglais n'en veut pas convenir, ce n'est pas de ma faute; qu'en attendant les Anglais n'ont point de privilège de maltraiter impunément mes sujets, pendant que je suis en pleine paix avec l'Angleterre, et que, si jamais le cas était tourné en sorte que c'était moi qui avait fait prendre quelques vaisseaux aux Anglais, ce seraient sûrement ceux-ci qui en jetteraient de hauts cris sur l'injustice que j'avais commise à leur égard.

Federic.

Nach dem Concept.

5367. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 8 mars 1752.

Je vous remercie bien des particularités dont vous m'avez instruit touchant la fâcheuse situation où se trouve le Margrave par rapport à ses finances,[2] en conséquence de ce que le sieur de Hutten vous en a voulu bien confier. Cela me fait comprendre les raisons que ses ministres ont eues pour marquer un empressement tout-à-fait singulier et extraordinaire touchant la commission du susdit de Hutten;[3] apparemment que le Margrave se trouve vivement pressé par quelques-uns de ses créanciers, et que l'on n'a trouvé autre ressource qu'en se jetant dans mes bras, en me faisant fort valoir les prétendus services qu'on serait à même de me rendre, si je tirais le Margrave des dettes où il s'est embourbé.

J'ai été bien fâché d'apprendre l'état triste et agonisant où se trouve milord Tyrconnell à l'égard de sa santé. Comme il n'est plus à espérer qu'il en revienne, il faut tâcher d'obtenir de la cour de France un autre sujet, à la place de Milord, qui ne soit point brouillon et inconsidéré, mais intelligent, doux et raisonnable, qui sait garder un secret pour oser lui en confier, et auquel je saurai prendre confiance, tout comme il faut qu'il ait également la confiance de sa cour pour être cru d'elle.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 29. — [2] Vergl. S. 52. — [3] Vergl. S. 51. — [4] Vergl. Bd. VIII, 598.

Digitized by Google

5368. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 10. März 1752.

Nachdem Ich aus Eurem hierbei zurückkommenden Bericht und dessen Anlage diejenigen Punkte mit mehreren ersehen habe, welche des Herzogs von Mecklenburg-Schwerin Durchlaucht durch Dero nach Berlin gesandten und deshalb specialiter bevollmächtigten Vicekanzler Ditmar proponiren,[1] auch unter solchen die Erneuerung der bereits subsistirenden Verträge und Bündnisse nebst einer näheren Zusammensetzung antragen lassen, so ertheile Ich Euch zur Resolution, wie gegen alle specificirte Punkte sammt und sonders nichts zu sagen habe und Euch mithin autorisire, dass Ihr nach solchen mit oberwähntem Bevollmächtigten weiter negotiiren und bis zu Meiner Ratification schliessen sollet.[2]

Ich stehe zwar noch in einigem Zweifel, ob gedachter Herzog auf so hohe Summen, als zu Abführung der hannoverschen Truppen aus den mecklenburgischen Landen erfordert werden dörften,[3] bei hiesigen Particuliers und der churmärkischen Landschaft Credit wird finden und denenselben gnugsame Sicherheit desfalls wird bestellen können;[4] sollte es aber geschehen, und es alsdenn nur auf Meine Garantie deshalb ankommen, so werde Ich mit solcher nicht entstehen, zumalen wenn Ihr es bei der Negociation adroitement dahin zu richten wüsstet, dass in Entstehung richtiger Bezahlung derer Capitalien und Interessen die Meinigen sich jedesmal selbst an die verschriebenen Hypotheken halten und ohne alle Form von Process, oder bei denen Reichsgerichten deshalb klagen zu dörfen, von Mir darin mainteniret werden sollen, und dass überdem Ich mehrerer Sicherheit halber einen gewissen festen Fuss in der Stadt und Festung Dömitz bekommen könne; wegen welchen letzteren Punktes aber Ihr die Sache ganz delicat nehmen müsset. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

F.

Nach der Ausfertigung.

5369. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 mars 1752.

J'ai été fâché d'apprendre par votre rapport du 28 dernier que la bonne intention du Comité Secret, en tâchant de ramener la concorde

[1] Von 1442, 1693 (vergl. Mörner, Kurbrandenburgs Staatsverträge im siebzehnten Jahrhundert S. 589), 1708 und 1717. — [2] Der „Erneuerte Erbvertrag" mit Herzog Christian Ludwig von Mecklenburg-Schwerin ist am 14. April 1752 vollzogen worden. — [3] Die Kosten der Execution von 1719, für welche dem Churfürsten von Hannover der Pfandbesitz mecklenburgischer Aemter zugewiesen war, wurden auf fast zwei Millionen Thaler geschätzt. Vergl. Bd. I, 367. — [4] Wie dies ein Artikel des von mecklenburgischer Seite vorgelegten Vertragsprojectes in Aussicht nahm.

Digitized by Google

entre les deux partis, n'a point eu succès. Je suis cependant ni plus ni moins du sentiment qu'il faut de toute nécessité que les esprits se réunissent, qu'ils cèdent quelque chose chacun de son côté, et qu'ils pensent qu'il y va du salut de la Suède de ne faire qu'un corps. Au reste, tant que le *Plenum* s'amusera avec des misères telles que de régler le rang des sous-lieutenants à l'égard des lieutenants aux gardes, les puissances voisines n'en auront guère grande opinion.

Nach dem Concept. Federic.

5370. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 11 mars 1752.

Il n'est pas impossible que le général Pretlack, peu content qu'il doit être de ce qu'il n'a plus le même ascendant sur la cour de Pétersbourg qu'autrefois, n'ait sollicité lui-même son rappel; car on m'a voulu assurer qu'il s'en fallait beaucoup qu'il y jouât un rôle aussi brillant que celui qu'il a joué pendant sa première mission, et qu'il y doit être, à proprement parler, ni bien ni mal.[1] Encore d'autres lettres de Pétersbourg marquent qu'il y avait des apparences que son départ de Pétersbourg ne paraissait guère éloigné.

Nous n'avons plus de nouvelles touchant l'affaire de Finlande,[2] on paraît être à Stockholm tout-à-fait tranquille là-dessus, et je présume moi-même que cette affaire n'aura plus de suites et qu'on laissera en repos la Suède peut-être jusqu'à une autre Diète future.

Vous faites fort bien qu'en conséquence de votre rapport du 26 du février passé, que vous m'avez envoyé par l'exprès du général major de Treskow, vous ne marquez trop d'empressement touchant la vente de Turnhout.[3] Il faudra voir ce que le comte de Tarouca vous dira de la réponse qui arrivera de Bruxelles. En attendant, je vous dirai pour votre direction que, pourvu que vous voyiez de bonnes dispositions pour faire cette acquisition, je serai content quand la vente se fera à raison de quatre pour cent,[3] et d'ailleurs je serai bien aise pour plus d'une raison, quand je pourrai me défaire d'une manière avantageuse de cette terre.

Federic.

Nach dem Concept.

5371. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 11 mars 1752.

Je ne crois que trop fondé ce que vous conjecturez des sentiments à présent peu favorables de l'Espagne vis-à-vis de la France et de son peu d'empressement pour renouer avec elle; mais ce qui me frappe

[1] Vergl. S. 34. — [2] Vergl. S. 53. 57. — [3] Vergl. S. 37.

Digitized by Google

plus que tout cela, c'est la grande indifférence avec laquelle les ministres de France regardent ces affaires, et la vivacité trop remarquable avec laquelle les ennemis de la France poursuivent leur plan pour saper sa puissance et pour la mettre hors d'influence dans toutes les affaires de l'Europe, sans que les susdits ministres emploient aucun des moyens qu'il faudrait pour prévenir toutes les suites fâcheuses qui résulteront, si une fois les rivaux de la France ont réussi à lui arracher l'Espagne.

Mon intention est donc que vous preniez une occasion favorable pour donner du réveil là-dessus aux susdits ministres et que vous les piquiez par l'exemple de Louis XIV, en leur représentant modestement que ce Prince avait tout hasardé pour faire monter son petit-fils au trône de l'Espagne, dans la vue qu'il dût être une intelligence et liaison constante et perpétuelle entre les deux branches de la maison de Bourbon, à quelle fin le susdit Prince avait sacrifié ses forces et ses trésors; qu'en conséquenee il serait bien douloureux, si l'on reprochait à juste titre un jour au ministère d'à présent de la France d'avoir laissé sortir de ses mains un allié si proche et si important à tous égards; que ces ministres n'avaient qu'à réfléchir sur le grand embarras où se trouverait la France, quand elle se verrait jamais nécessitée d'entrer dans une nouvelle guerre et que l'Espagne y resterait neutre, et combien cet embarras augmenterait, si la dernière favorisait alors les ennemis de la France ou lui donnait à craindre sur ses dispositions, pour ne rien dire ici des suites préjudiciables au commerce de France, quand une fois l'Angleterre aura gagné l'ascendant sur l'Espagne. Enfin, je laisse à votre dextérité de représenter tout ce que dessus aux ministres de France de la manière la plus convenable, pour leur donner du réveil sur cette importante affaire, dans des termes les moins choquants à eux.

Comme milord Tyrconnell tire malheureusement à sa fin, ayant été depuis quelques jours très mal et dans un état agonisant, en sorte qu'on s'attend, à chaque heure, à sa mort, et qu'il m'importe beaucoup à ce qu'alors son poste soit rempli par un autre sujet sage, raisonnable et point brouillon ou évaporé, à qui je puis prendre confiance et qui sait garder un secret qu'on lui confie, mais qui avec tout cela ait également la confiance de sa cour, afin qu'elle se fie à ses rapports et y fasse réflexion — vous devez faire de tout votre mieux pour disposer les ministres, s'il y a moyen, à ce qu'au cas de mort de milord Tyrconnell sa place soit confiée à un sujet tel que je le souhaite.

Au reste, que le passage que vous trouverez dans la dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères, de ne faire rien sentir aux ministres de France des réflexions susdites touchant l'Espagne, ne vous embarrasse pas, ma volonté étant que vous devez suivre plutôt ce que je vous ordonne en conséquence de mes ordres immédiats.

Nach dem Concept. Federic.


Digitized by Google

5372. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 13. März 1752.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, von Höchstderoselben wegen Ew. Excellenz sofort zu melden, wie Se. Königl. Majestät aus dem von Ew. Excellenz gestern erhaltenen Schreiben mit vielem Leidwesen und Regret ersehen hätten, dass Mylord Tyrconnell endlich dennoch an seiner Krankheit succombiren und endigen müssen.[1]

Ew. Excellenz möchten nunmehro vor dessen hinterbliebenen Wittibe alle möglichste Attention haben, ihr Sr. Königl. Majestät Mitleiden versichern und sonsten alle Höflichkeiten von der Welt thun; wie dann Ew. Excellenz von Sr. Königl. Majestät wegen die Dames zu Berlin ersuchen möchten, bei gedachter Mylady zu gehen, um ihren Chagrin zu dissipiren und ihr sonsten alle ersinnliche Politesses zu bezeigen, die die Humanité in ihren jetzigen betrübten Umständen erforderte und die man Fremden sonst zu bezeigen schuldig wäre.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5373. AU GENTILHOMME ORDINAIRE DU ROI DE FRANCE LE BAILLIF A BERLIN.

[Potsdam, 14 mars 1752].

J'ai reçu votre lettre du 12 de ce mois, et je déplore bien sincèrement avec vous la perte de milord Tyrconnell. La manière dont il avait servi le Roi son maître à ma cour, lui avait mérité mon estime et ma bienveillance, et je regretterai toujours un homme aussi universellement estimable. Quelque cruelle que m'ait été cette nouvelle, j'approuve que vous vous soyez empressé de me l'apprendre. Je conçois et je partage la douleur de Milady. Le malheur affreux qu'elle éprouve, est de ceux que le temps seul peut soulager; mais si l'intérêt véritable que je prends à tout ce qui la touche et la façon dont tout le monde ressent ses regrets, peut lui donner quelque consolation, elle doit compter assurément qu'elle en trouvera des motifs ici, et que je lui ferai connaître en toute occasion le cas particulier que je faisais du digne époux qu'elle vient de perdre, et l'estime que j'ai pour elle. Dites-lui de ma part tout ce que vous croirez capable de l'en persuader. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der von Le Baillif eingesandten Abschrift im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Das Datum ergiebt ein Schreiben des Cabinetssecretärs an den Grafen Podewils, Potsdam 14. März, im Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin.

---

[1] 12. März.

Digitized by Google

5374. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 14 mars 1752.

La dépêche du département des affaires étrangères qui vout vient à la suite de celle-ci, vous confirmera la mort du comte de Tyrconnell, et je ne doute pas que vous ne fassiez bien attention sur ce que je vous ai dit par ma précédente touchant le choix à faire pour remplacer par un bon sujet le poste qui en est devenu vacant.

La susdite dépêche vous marquera encore que, malgré que M. de Saint-Contest se fût déterminé de ne faire encore aucune démarche ni à Londres ni à Vienne par rapport aux nouvelles démonstrations de la cour de Russie en Finlande,[1] le marquis de Hautefort a trouvé bon de s'en expliquer avec le comte d'Ulfeld à Vienne. J'ajoute à ce que ladite dépêche vous marque sur ce sujet, que, ne pouvant pas m'imaginer que Hautefort eût agi là-dessus contre les ordres de M. de Saint-Contest, j'aurais bien aimé que ce dernier se fût tenu à sa première résolution et n'eût point fait parler de l'affaire en question à Vienne. Au surplus, j'envisage cette affaire qu'autant que finie et assoupie.

Au surplus, je vous remercie bien des anecdotes dont vous m'avez instruit par votre dernière lettre immédiate; je compterais pour un évènement peu agréable, si le prince de Conty réusissait à gagner toute la confiance du Roi et à s'emparer du maniement des affaires. Ce serait justement ce qui nous conviendrait le moins, sachant moi combien il est superficiel et d'ailleurs nullement fait pour les affaires.[2]

Au reste, parceque M. de Saint-Contest vous a paru satisfait de la nouvelle que vous lui avez donnée sur les bonnes dispositions de la cour de Cassel,[3] et a été du sentiment qu'on en faudrait profiter, vous lui direz qu'il faudrait donc que je sache si la France voulait effectivement des Hessois ou non, et qu'au premier cas il faudrait que je fusse exactement instruit sur les propositions qu'on pensait de faire à la cour de Cassel.

Federic.

Nach dem Concept.

5375. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 14 mars 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 7 de ce mois. Comme il saurait bien arriver que, par le mécontentement général contre le baron de Bernstorff et par ses manières hautaines et fières vis-à-vis des autres ministres, il serait à la fin obligé de quitter son poste, vous agirez conformément à mes intérêts si d'une manière adroite et sous main vous soufflez au feu, en quoi il faudra cependant que vous vous preniez

[1] Vergl. S. 55. — [2] Vergl. Bd. IV, 247. — [3] Vergl. S. 36.

Digitized by Google

d'une manière très prudente et de façon que vous n'y paraissiez point, ni que même le susdit ministre sache jamais vous en soupçonner.

Nach dem Concept. Federic.

5376. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 14 mars 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 29 de février dernier et je désire de savoir de vous à quelles cours de l'Empire le lord Hyndford sera accrédité et surtout si, en conséquence de ses instructions, il viendra aussi à Berlin. Vous emploierez donc tout votre savoir-faire et vos soins, afin de pouvoir me marquer avec toute la précision possible ce que vous en aurez pu approfondir et quelles sont proprement les cours d'Allemagne auprès desquelles milord Hyndford fera sa corvée.

Nach dem Concept. Federic.

5377. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam, mars 1752].

Ah! mon cher frère, quand une fois l'on est mort, il est bien question de savoir si l'on aurait pu vivre. Le pauvre milord[1] aurait ri, s'il l'avait pu, au nez de ses disséqueurs, en voyant son foie dans la main de l'un, ses poumons dans celle d'un autre, et entendant toutes les absurdités que la faculté débite dans ces occasions. Pour moi, j'ai défendu qu'on doive m'ouvrir après ma mort; c'est bien assez de fournir matière de plaisanter au public pendant sa vie, et c'en est trop que de lui donner la comédie aux dépens de sa rate, de son foie et de ses poumons. Mes cavalcades ne m'ont pas servi de grande chose; j'ai des coliques tous les soirs et les nuits plus fortes encore; j'étage un vieux bâtiment qui tombe en ruines, et, quand je travaille au toit, le fondement s'écroule. Pour vous, mon cher frère, qui êtes dans la vigueur de votre âge, sain, gaillard, vigoureux, c'est à vous de profiter de la vie qui n'a que des charmes pour vous, c'est à vous de cueillir des fleurs, et à moi des épines; mais c'est bien la peine de vous le dire, vous le sentez vous-même. Je me contente d'y ajouter que personne n'y prend plus de part que moi et qu'aucun bonheur ne saurait vous arriver dont je ne me réjouisse autant que vous. Ce sont des sentiments vrais avec lesquels je suis à jamais, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[1] Vergl. S. 63.


Digitized by Google

5378. A LA COMTESSE DE TYRCONNELL A BERLIN.

Potsdam, 17 mars 1752.

Milady. Le cas tout particulier que j'ai toujours fait de feu le comte de Tyrconnell, votre digne époux, dont vous pleurez la perte, doit assez vous persuader à quel point je partage la douleur que vous ressentez. Vos larmes sont justes et de nature que le temps seul peut vous fournir quelque consolation; je mêle bien sincèrement mes regrets aux vôtres et je suis véritablement mortifié que vous ayez éprouvé des malheurs si sensibles dans un pays où on ne vous a souhaité que tout le bien et la satisfaction imaginable; mais la Providence en a disposé autrement, il faut se soumettre à ses décrets. Je suis, au reste, bien fâché que l'état où vous vous trouvez, ne me permette pas de vous voir encore avant votre départ de Berlin. Vous pouvez être assurée que je ne vous oublierai jamais, et que l'estime particulière que vous méritez si bien de ma part, me rendra votre souvenir toujours cher et agréable.

Nach dem Concept. Federic.

5379. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 17 mars 1752.

J'ai de la peine à me persuader que ce que des Polonais à qui vous avez parlé, vous ont dit, en conséquence de votre rapport du 15 de ce mois, au sujet de la jalousie que la famille de Czartoryski portait au comte de Brühl, au point qu'elle verrait mieux rompre la Diète que de permettre que l'indigénat de celui-ci y soit confirmé,[1] soit exactement conforme à la vérité, car, autant que je sais, les Czartoryski regardent trop inférieur à eux le comte de Brühl, pour ne point craindre son agrandissement en Pologne. Quoi qu'il en soit, mes lettres de Pologne marquent que la Pologne était actuellement pleine de fermentation touchant la Diète prochaine, et que les différents partis étaient dans la plus grande agitation à cet égard; que les Czartoryski n'épargnaient rien pour procurer à la cour de Dresde la supériorité qu'elle souhaitait, et que leurs émissaires rôdaient à ce sujet de province en province. Que leur parti était néanmoins divisé en différentes opinions; que tous convenaient qu'il fallût que la République accédât au traité de Pétersbourg,[2] mais que les uns opinaient qu'il faudrait y ajouter des clauses pour assurer à la cour de Saxe la succession à la couronne de Pologne, au lieu que d'autres estimaient que le projet d'assurer cette succession au prince Charles de Lorraine pourrait trouver d'autant plus d'appui que les intérêts du comte de Brühl devaient le porter à y donner les mains. Ce que j'ai bien voulu vous dire pour votre direction seule.

[1] Vergl. Bd. VII, 58. — [2] Vom 22. Mai/2. Juni 1746. Vergl. Bd. V, 187 Anm. 2.

Digitized by Google

Ce que vous me marquez par rapport à la défense qu'on a faite aux receveurs d'accepter aucun des billets nommés *quittances*[1] des intérêts, en payement, m'a surpris, parceque ce n'est autre chose que de vouloir absolument ruiner tout ce qui reste encore du crédit de la Saxe. Comme jusqu'ici le comte Hennicke a paru vouloir soutenir que c'était la prérogative de mes sujets créanciers de la *Steuer*, stipulée au traité de paix, qui abîmerait la *Steuer*, demandez-lui, quand vous trouverez l'occasion de le faire convenablement, si ce n'était plutôt par exemple la défense de ne plus accepter en payement les billets d'intérêts qui abîmait le crédit de la *Steuer*, que tout ce que je demandais de bon droit pour soutenir les prétentions légitimes de mes sujets créanciers.

Nach dem Concept. Federic.

5380. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 17 mars 1752.

Par la grande indolence avec laquelle le ministère de France envisage à présent toutes les grandes affaires de l'Europe, on oserait dire que cette partie du monde changerait trois fois de situation, avant qu'il en fût instruit. C'est un malheur que ce ministère se fie trop aux démonstrations pacifiques que les puissances naturellement ennemies de la France savent si bien mettre en usage, et qu'il ne songe pas qu'il pourra arriver que la France sera entraînée, bon gré malgré elle, dans une guerre, dès que les cours de Vienne et de Londres estimeront avoir une supériorité entière sur la France et qu'elles croiront se trouver assez en force de faire la guerre avec succès.

Faites remarquer à M. de Saint-Contest, quand vous trouverez l'occasion convenable, que, quoiqu'il soit constaté que les vrais intérêts de l'Espagne étaient de ne se séparer jamais de la France, cependant la bonne politique exigeait qu'on eût les yeux ouverts sur ce qui se chipotait à Madrid, et si les ministres d'Espagne ne se laisseraient entraîner de faire plus des pas qu'on saurait se l'imaginer à présent, et qu'un traité de neutralité pour l'Italie saurait être un traité préliminaire à des mesures bien plus étroites à prendre pour l'avenir: enfin, qu'il serait très nécessaire de bien observer les manœuvres du comte Migazzi, vu qu'il était indubitable que la cour de Vienne avait bien d'autres vues par son envoi que la seule signature d'un simple traité de neutralité.

Nos nouvelles de Pologne sont que tout y est en grande fermentation touchant la Diète prochaine; que les Czartoryski travaillent avec une activité extraordinaire et n'épargnent rien pour y procurer la supériorité que la cour de Dresde souhaite; qu'il s'agirait principalement à cette Diète de l'accession de la République [au traité de 1746]; que tous les Czartoryski convenaient de la nécessité de cette accession, mais que les uns entre eux jugeaient qu'on pourrait y ajouter des clauses

[1] In der Vorlage: tances.

Digitized by Google

convenables pour assurer la succession à la couronne dans la maison de Saxe, au lieu que d'autres voudraient l'assurer au prince Charles de Lorraine, projet qui trouverait un grand appui, vu que le chevalier Williams en était le promoteur et que le comte de Brühl avait ses grands intérêts pour y donner la main. Vous pourrez communiquer tout ceci à M. Saint-Contest.

Au reste, comme les ministres de France feront apparemment bientôt le choix d'un sujet pour remplacer le poste à Berlin, tâchez à bien connaître ce sujet, pour m'en faire son portrait, en me marquant toutes les bonnes et les mauvaises qualités que vous saurez apprendre de lui.

Nach dem Concept. Federic.

5381. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 mars 1752.

Je conviens parfaitement avec vous de la nécessité qu'il y a que la France mette plus d'attention à bien observer ce qui se traite auprès de la cour de Madrid et qu'elle soit attentive surtout aux manœuvres du sieur Migazzi; mais, à ce que je m'y entends, il coûtera encore pour mettre en mouvement le ministère de France là-dessus.

Je vous sais bien du gré des particularités que vous m'avez marquées au sujet de ce qui est arrivé avec le général Pretlack à Pétersbourg,[1] et j'en suis d'autant plus satisfait que mes dernières nouvelles de ce lieu me confirment pour la plupart ce que vous avez appris à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5382. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 17 mars 1752.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. Quoique je ne sois pas assez informé jusqu'où la cour de Vienne se soit entendue avec celle de Turin au sujet des clauses et des conditions que la dernière voudrait insérer dans le traité à faire à Madrid, néanmoins il ne me reste guère plus de doute que cette négociation ne s'achemine à sa fin et que le traité ne prenne consistance.

D'ailleurs je crois que c'est avec raison qu'on envisage en Angleterre ces engagements comme assez précaires et desquels on ne saura tirer en apparence de grands avantages; mais cela n'empêche pas qu'on n'envisage ce traité comme un préliminaire à des mesures plus étroites

[1] Nach Klinggräffen's Bericht vom 8. März sollte die Kaiserin von Russland Pretlack's Abberufung verlangt haben, worauf der wiener Hof seinen Botschafter veranlasst hätte, dieselbe aus Gesundheitsrücksichten zu erbitten. Vergl. S. 34.

Digitized by Google

à prendre pour l'avenir, tout comme il est arrivé à l'occasion de celui qui fut fait à Pétersbourg, qui au commencement fut tout simple et purement défensif, mais auquel on a su ajouter à la suite du temps, par des articles séparés, bien d'autres choses plus importantes.

Tout ceci ne doit servir à vous que pour vous faire redoubler d'attention sur tout ce qui se passe relativement à la susdite négociation, afin de l'approfondir au possible et ne pas vous endormir sur les apparences du dehors.

Federic.

Nach dem Concept.

5383. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 21 mars 1752.

N'ayant rien d'ajouter à ce que le rescrit du département des affaires étrangères de cet ordinaire vous marquera, je m'y réfère, en vous recommandant de redoubler d'attention, à présent que le lord Hyndford[1] arrivera à Vienne et que le roi d'Angleterre va le suivre à Hanovre, pour être instruit au possible de ce qu'on négociera à la cour où vous êtes, afin de m'en donner des nouvelles avec autant de justesse et de précision qu'il se pourra faire.

Federic.

Nach dem Concept.

5384. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 21 mars 1752.

J'ai appris avec satisfaction par votre dernier rapport qu'il ne sera rien de l'entrevue des rois de Danemark et de l'Angleterre que le parti anglais aurait souhaité de pouvoir ménager, et que même le voyage de Holstein n'aura pas lieu.

Quant aux vues du ministre de Bernstorff de se réconcilier le Grand-Maréchal,[2] je crois celui-ci trop sage et prudent que de vouloir se fier à un homme qui a pensé s'élever à ses dépens et qui n'est revenu de son entreprise que parcequ'il n'avait trouvé présentement la conjoncture assez favorable pour y réussir, et qui apparemment n'a remis la partie qu'à un autre temps.

Federic.

Nach dem Concept.

5385. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 21 mars 1752.

J'ai reçu à la fois les rapports que vous m'avez faits du 7 et du 10 de ce mois. Je ne trouve point valables les raisons que vous allé-

[1] Vergl. S. 65 — [2] Moltke.

Digitized by Google

guez pour me dissuader de ne point faire défalquer de la somme pour l'entier acquittement des dettes de Silésie ce que mes sujets ont à prétendre touchant les pirateries injustes que les Anglais ont exercées sur eux.[1] Je ne sais que trop que le roi d'Angleterre me veut tout le mal possible; mais qu'en résultera-t-il, me voudrait-il moins du mal, supposé que j'eusse la complaisance de ne plus presser sur les demandes de mes sujets maltraités? Et, si ce Prince trouvait jamais l'occasion d'exécuter ses mauvais dessins contre moi, n'aurait-il pas assez de l'ascendant sur le ministère anglais de l'y faire consentir sous quelques prétextes mal fondés? Prenez d'ailleurs en considération que la démarche que je pense de faire à ce sujet, est appuyée de tout bon droit, et qu'il n'y a rien de plus juste que, quand je dois à quelqu'un et qu'en attendant mon créancier me vole, que je le paie, mais que je lui arrête ce qu'il m'a volé de ce que je lui dois, surtout quand il ne reste d'autre moyen d'avoir ma satisfaction de lui.

Federic.

Nach dem Concept.

5386. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 21 mars 1752.

J'ai été charmé d'apprendre par votre dépêche du 10 du mois présent la manière dont ma sœur, la Reine, s'est prise au sujet du comte de Tessin. Remerciez-la dans des termes les plus affectueux que vous saurez imaginer de la confidence qu'elle en a bien voulu m'en faire, et ajoutez que je ne saurais qu'applaudir extrêmement le bon biais qu'elle avait pris là-dessus; que j'espérais que tout réussirait, qu'il était sûr que les affaires ne perdront guère, quand ledit comte ne sera plus à la tête de la chancellerie, mais que d'un autre [côté] le poste de gouverneur du Prince qu'on lui conserverait, ferait cesser tout reproche d'ingratitude envers lui dont on aurait peut-être chargé la cour, si le comte Tessin s'était retiré tout à la fois.[2] Au surplus, dites encore en confidence à la Reine que, quant au sieur Wulfwenstjerna, il était bien fâcheux qu'il dût 6,000 écus au ministre de la cour de Vienne à Berlin qu'il avait perdus en jeu contre celui-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

5387. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 21 mars 1752.

J'attends le rapport que vous me faites espérer au sujet des insinuations que vous ferez au sieur de Contest en conséquence de mes ordres antérieurs, et mes vœux sont qu'elles prospèrent à faire ouvrir

[1] Vergl. S. 29. — [2] Vergl. S. 25; Bd. VIII, 447.

Digitized by Google

une bonne foi aux ministres les yeux sur la décadence dans laquelle les affaires de la France tomberont, à moins qu'ils ne mettent plus d'attention sur les desseins et les entreprises de ses ennemis.

Nach dem Concept. Federic.

5388. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 24 mars 1752.

C'est avec d'autant plus de satisfaction que j'ai vu par votre rapport du 9 de ce mois que le ministère de France a suspendu dès à présent la perception du droit de fret sur les vaisseaux de mes sujets commerçants dans les ports de France, que cela me fait bien augurer pour le bon succès de la négociation dont vous êtes chargé et qu'elle finira bientôt au gré de mes désirs, vu qu'il ne reste plus de difficultés à aplanir, après que j'ai goûté et approuvé l'expédient proposé par vous relativement à l'article 19 et au séparé et secret à faire.[1]

Nach dem Concept. Federic.

5389. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 24 mars 1752.

Votre rapport du 17 de ce mois m'est bien entré. Ce que je veux que vous me mandiez à présent et que vous le fassiez avec toute la justesse et précision possibles, et à moi seul immédiatement, est si donc il ne se trouve aucun parmi les régents de la République qui ait assez d'intelligence pour s'apercevoir et pour comprendre que les Anglais ne font qu'enlever à la République une branche de son commerce après l'autre, et s'il n'y en a aucun qui fasse attention pour prendre à cœur les intérêts de sa République, que les Anglais ne font autre chose à l'heure qu'il est que de tâcher de priver les Hollandais de leur commerce avec les Pays-Bas autrichiens, et que c'est à cette fin qu'ils sont sur le point de conclure un traité au préjudice de la Hollande.

Nach dem Concept. Federic.

5390. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 25 mars 1752.

Par les circonstances différentes que vous me marquez dans votre dépêche immédiate du 13 de ce mois, je ne m'aperçois que trop qu'il n'y a presque rien à faire de stable et de solide avec le gouvernement présent en France, tandis que les choses y resteront sur le pied qu'elles sont aujourd'hui, et qu'il n'y a qu'à faire des vœux pour que le minis-

[1] Vergl. S. 58.

Digitized by Google

tère se remette à une assiette ferme et plus solide, afin qu'on puisse prendre confiance sur lui et que les affaires prennent un train plus heureux qu'elles ne le font actuellement.

Je vous prie de vous ressouvenir bien de ce que je vous ai marqué par ma dépêche précédente[1] touchant le sujet qu'on choisira pour remplacer le poste du feu milord Tyrconnell. Contribuez, si vous le pouvez, à ce que l'on y fasse un choix bon et judicieux et qu'on ne m'envoie qu'un homme doux, solide et modéré qui ne soit pas brouillon, emporté et tracassier, mais fait aux affaires et bien intentionné pour cultiver la bonne harmonie entre la France et moi; qui ait la confiance de sa cour, qui sache acquérir la mienne et qui sache porter un secret pour n'en faire d'autre usage que précisément celui qu'il en faut. Mais en cas que vous ne soyez pas à même de contribuer à ce choix, marquez-moi au moins, le plus précisément que vous saurez, son caractère, s'il est fier, orgueilleux, ou quelles sont ses bonnes ou mauvaises qualités, afin qu'on sache ici se gouverner avec lui.

Au reste, il m'est revenu à présent de très bon lieu que le comte Brühl est entré dans le dessein secret des cours de Vienne et de Pétersbourg pour mettre le prince Charles de Lorraine sur le trône de Pologne, après que l'évènement de la mort du Roi d'aujourd'hui aura existé. Qu'outre les engagements qui liaient absolument ce ministre à leurs dispositions, il y avait encore ses propres intérêts qui l'attachaient à ce plan; qu'il n'avait rien à se promettre du Prince Électoral saxon et qu'il était évident que, dès que le concert était arrêté entre les deux cours impériales, ce ministre n'y avait pas regardé de mettre quelque autre sur le trône, et que les acquisitions qu'il faisait en Pologne, où il s'établissait entièrement, montraient assez clairement la tranquillité où il était sur le successeur à la couronne, de qui seul il saurait espérer son soutien, d'autant que les Czartoryski n'auraient depuis longtemps écouté que leur jalousie, s'ils n'avaient pas eu besoin de lui pour se ménager leurs avantages et les bonnes grâces du Roi; et qu'au surplus il ne fallait point douter du dessein des deux cours impériales: qu'il y avait à Dresde un certain colonel Saint-Paul, Lorrain de naissance et élevé avec le prince Charles, qui avait beaucoup de confiance en lui, auquel ce Prince avait montré le plan, qui était fort étendu et en conséquence duquel la cour de Pétersbourg s'engageait de fournir à celle de Vienne 50,000 hommes pour exécuter ce projet.

Voilà ce que je viens d'apprendre sur ce projet, dont je laisse à votre discrétion d'en communiquer avec M. de Contest, après avoir obtenu sa promesse de vouloir vous en garder le secret.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 5371 S. 61.

Digitized by Google

5391. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 25 mars 1752.

Les dépêches que vous m'avez faites du 18 et du 21 de ce mois, m'ont été bien rendues. Je vous sais tout le gré imaginable du service que vous m'avez rendu en m'informant de ce que vous avez appris du plan concerté pour faire monter au trône de Pologne le prince Charles de Lorraine, quand le cas existera qu'il viendra à vaquer. Quelque hardi que soit ce plan, néanmoins les circonstances que vous m'en indiquez, portent toutes un grand air de vraisemblance, ainsi que vous me rendrez un service des plus essentiels, quand vous vous appliquerez, sans faire remarquer de l'inquiétude ni trop de curiosité, afin de vous orienter de plus en plus sur cette affaire intéressante, pour m'en instruire au plus juste.

Federic.

Nach dem Concept.

5392. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 25 mars 1752.

Quoique il ne manque pas des exemples dans le temps présent que des ministres qui sont au timon des affaires, agissent diamétralement contraire aux intérêts de leurs souverains, j'ai néanmoins de la peine à me persuader que ceux de l'Espagne voudraient s'oublier au point de faire entrer leur Prince dans des liaisons avec les cours de Vienne et de Londres qui ne sauraient être ni stables ni aucunement combinables avec les intérêts de l'Espagne. Ce qui me fait présumer que peut-être le roi d'Espagne, se souciant peu de l'agrandissement des possessions de ses frères en Italie,[1] voudrait bien goûter un traité de neutralité et de garantie; mais de vouloir le faire entrer dans des engagements qui le mèneraient plus loin, c'est ce qui ne me paraît point vraisemblable. S'il arrivait d'ailleurs que le roi d'Espagne d'aujourd'hui vînt à manquer et que la Reine douairière dût reprendre les rênes du gouvernement, les choses retourneraient sûrement à leur première face. Quant au roi de Sardaigne, il n'est nullement à présumer qu'il voudra renoncer éternellement, au moyen d'un traité de neutralité, à ses prétentions sur le Milanais et autres pays de sa convenance. Au reste, tout ce que dessus ne doit point vous empêcher à tirer des notices les plus exactes de ce qui sera convenu à Madrid entre les parties contractantes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 36 Anm. 1.

Digitized by Google

5393. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 28 mars 1752.

J'ai toujours remarqué que, quand une fois l'on a commencé à une cour de culbuter des ministres ou d'en faire des changements, on ne reste pas là, mais que cela va de suite comme un jeu de carte; ainsi j'appréhende que le ministère de M. de Contest ne soit pas de longue durée. Quoi qu'il en arrive, je sais que la France se trouvera mal de ces fréquents changements de ministres et que d'ailleurs elle regrettera infiniment avec le temps qu'on ait eu si peu d'attention sur les grandes affaires présentes de l'Europe, comme celles de l'élection d'un roi des Romains, de la négociation à Madrid et d'autres encore. Malgré cela, vous ne laisserez tomber aucune occasion convenable qui se présentera pour donner du réveil aux ministres de France et de leur imprimer surtout l'exemple de Louis XIV, et combien celui-ci a donné de l'attention sur les moindres démarches que les cours de Vienne et de Londres faisaient soit dans l'Empire soit ailleurs. Je crois que de pareilles représentations aux ministres de votre part, faites à propos et réitérées, ne sauraient que faire quelques impressions sur eux et les aiguillonner à avoir plus d'attention sur les choses de la dernière conséquence pour les intérêts de la France.

Au surplus, je me souviens d'avoir fait communiquer ci-devant par feu milord Tyrconnell à M. de Puyzieulx la copie d'une instruction donnée par la cour de Vienne à son ministre à Londres, le comte de Richecourt, qu'un effet d'hasard avait fait tomber entre mes mains.[1] Comme il y a des choses bien intéressantes dans cette instruction et qu'on y voit déployé tout le système que la cour de Vienne s'est formé et qu'elle a suivi exactement jusqu'à présent, je serai bien aise que vous en avertissiez dans la dernière confidence M. de Contest, afin de faire chercher la susdite instruction entre ses papiers et de la lire, pour être convaincu que tout ce qu'on y a mis, a été pratiqué exactement jusqu'ici par la cour de Vienne, et qu'elle continue d'aller dans ce train, pour arriver à ses grandes vues.

Federic.

Nach dem Concept.

5394. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 mars 1752.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois et attends celui que vous me ferez sur la résolution que le comte Tessin aura déclarée au sujet de la députation qui lui a été faite de la part des États.[2] Au reste, vous auriez pu vous épargner la peine que vous avez

[1] Vergl. Bd. VIII, 293 Anm. 2. — [2] Die Deputation hatte den Grafen Tessin um die Fortführung seiner amtlichen Functionen ersucht. Vergl. S. 70.

Digitized by Google

prise pour faire un si long détail de l'affaire qui était arrivée entre le précepteur du Prince Royal et la prêtrise, parcequ'elle ne vaut guère mon attention.

Federic.

Nach dem Concept.

5395. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 28 mars 1752.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 3 et du 6 de ce mois, et vous sais beaucoup de gré des informations exactes et précises que vous m'avez données sur ce qui est arrivé au vaisseau de la Compagnie Asiatique d'Emden[1] en entrant aux dunes, au sujet de quelques matelots mutins anglais qu'il a été obligé de rendre à un garde-côte anglais. Comme, selon vous, l'on n'a point usé de violence contre ce navire, et que d'ailleurs il ne s'est rien passé à cette occasion que ce qui est conforme aux lois et à ce qui se pratique ordinairement dans de pareilles occasions,[2] mon intention est de ne faire aucun bruit de cette affaire, mais de faire plutôt semblant de l'ignorer entièrement. En attendant, je compte que, s'il est arrivé à la suite encore quelque chose relativement audit vaisseau qui saurait mériter mon attention, vous ne laisserez pas de m'en donner des informations exactes.

Quant à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, je suis persuadé que, parceque la France ne donne aucun signe de vie à cet égard, elle passera au gré du roi d'Angleterre, ce qui cependant ne soit dit que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

5396. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 28 mars 1752.

La dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères ayant tout épuisé ce que nous avons eu de nouvelles du jour, je m'y borne et ne vous dirai par la présente que les dépêches que vous m'avez envoyées au retour de l'exprès qui en a porté du sieur de Dewitz au comte Münchow, m'ont été fidèlement rendues, et que j'ai tout d'abord donné mes ordres au ministre d'État de Viereck et à ceux du département des affaires étrangères, pour vous donner tous les éclaircissements nécessaires touchant la baronie de Turnhout sur la sûreté d'un acheteur, afin que vous en sachiez faire votre usage. Au surplus, dès que l'affaire de la vente de cette terre sera avancée au point que le pourcent de la vente sera réglé, on députera quelque membre de la chambre de guerre et des domaines à Clèves, qui ira sur les lieux à Turnhout,

[1] Vergl. S. 55. — [2] Vergl. S. 82 Anm. 1.

Digitized by Google

pour vérifier la réalité de la somme des revenus qu'on en a specifié, à celui qui y sera apparemment député de la part de la régence de Bruxelles.

Federic.

Nach dem Concept.

5397. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 29. März, ein an ihn gerichtetes Schreiben des pfälzischen Ministers von Wachtendonck, Neuburg 17. März. „La lettre contient, dans la pièce qui y est close, un détail assez superficiel et peu intéressant de ce qui s'est passé à Munich entre les trois électeurs de Cologne, de Bavière et le Palatin pendant leur dernière entrevue. Par le post-scriptum ci-joint le baron de Wachtendonck mande simplement que le baron d'Asseburg, premier ministre de l'électeur de Cologne, attend quelques éclaircissements de Paris sur le projet réformé [1] du traité d'Association qu'on lui a envoyé d'ici, avant que de se déterminer finalement là-dessus."

Potsdam, 30. März 1752.

Alles ist recht sehr gut, aber es wird nicht viel herauskommen, nachdem die Franzosen nachgeben. Inzwischen ist es immer gut, dass sie [2] wohl intentioniret bleiben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5398. AU CONSEILLER BARON ANDRIÉ DE GORGIER A BERLIN.

Potsdam, 31 mars 1752.

Sur la lettre du 29 par laquelle vous m'avez instruit des raisons qui pourraient bien conduire le roi de Danemark [3] en cas d'un second mariage de choisir la princesse Julie, sœur cadette du duc de Brunswick, préférablement à une princesse de moindre âge, [4] je veux bien vous dire que vous pourrez répondre à la lettre qui vous est arrivée de la part de M. le Duc sur ce sujet, que, comme en tout ceci je n'avais eu en vue que sa satisfaction et le bonheur de sa maison, je serais charmé, si toujours le choix du roi de Danemark, en se remariant, tombe sur une princesse de sa maison, et que je m'en réjouirais également par la part sincère que je prenais à tout ce qui regardait ses intérêts et sa satisfaction.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 18. 48. — 2 Die Churfürsten von Köln und von der Pfalz. — 3 Vergl. S. 34. — 4 Vergl. S. 80.

Digitized by Google

5399. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 31 mars 1752.

Je vous sais beaucoup de gré de ce que vous m'avez informé des propos singuliers que le baron de Koch a tenus au sieur de Dewitz.[1] Puisque j'aimerais bien que tout ceci fût tiré un peu plus au clair, afin que je sache mieux pénétrer à quelle fin le baron de Koch s'était expliqué de la manière qu'il a faite audit sieur de Dewitz, vous direz de ma part à celui-ci qu'il doit tâcher habilement, et sans qu'il y paraisse de l'affectation ni de propos médité, de renouer la conversation avec le sieur de Koch et, après l'avoir fait s'expliquer encore une fois, lui dire alors que sa cour saurait être persuadée qu'elle ne me trouverait aucunement irraisonnable à tout égard et que j'embrasserais de bon cœur les occasions où je pourrais lui faire plaisir; que pour ce qui regardait l'affaire des dettes de la Silésie, l'on nous trouverait également raisonnables, que nous nous prêterions à tout ce qui serait juste et équitable et ne demanderions rien qui ne soit exactement conforme à la justice et aux dispositions du traité de paix fait entre les deux cours. Il faut que le sieur de Dewitz observe soigneusement alors, quoique toujours sans affectation, la contenance que le baron de Koch tiendra et ce qu'il lui répondra là-dessus, et qu'il vous en avertisse exactement, afin que vous m'en fassiez après votre rapport immédiatement.

Nach dem Concept. Federic.

5400. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 1er avril 1752.

Les dépêches du département des affaires étrangères qui vous parviendront à la suite de celle-ci ayant rempli mes intentions sur ce qui regarde les nouvelles ordinaires, je vous y renvoie et veux bien vous faire part d'une autre qui m'a paru assez singulière; c'est que mes lettres de Vienne m'ont marqué que le baron de Koch, qui est chargé de la part de l'Impératrice-Reine d'assister aux conférences avec le sieur de Dewitz touchant les dettes de la Silésie, s'était déboutonné depuis quelques jours envers celui-ci de la sorte qu'après des assurances générales de ce que sa cour concourrait, à l'égard de l'affaire des dettes, à ce qui me ferait plaisir, pourvu que de ma part je voudrais aussi me prêter à ce qui en ferait à la sienne, il a ajouté qu'il y avait deux articles que sa cour y tenait fort à cœur, savoir, en premier lieu, mon amitié et mes liaisons sincères avec elle, qui, dans le fond, vaudraient au moins celles avec la France, et que le second article avait roulé pour avoir ma voix dans l'élection.

[1] Vergl. die folgende Nummer.

Digitized by Google

Comme je me suis bien aperçu que tout cela n'a été qu'une insinuation maligne, pour pouvoir faire, de la réponse que j'y donnerais, quelque potpourri, afin de me brouiller avec la France ou de me rendre au moins suspect à elle, je n'ai fait que répondre en termes généraux que dans toutes choses justes et équitables je ferais volontiers ce que je pourrais pour la cour de Vienne, mais qu'aussi je ne pourrais point aller au delà de ce qui me paraissait exactement conforme à la justice et au bon droit.

Mon intention est que vous devez communiquer confidemment tout ceci à M. de Contest, après avoir pris sa parole qu'il vous ménagerait le secret. Vous lui ferez observer ensuite combien il était à voir clairement par là que l'intention de la cour de Vienne était toujours la même que ci-devant, savoir de séparer, s'il y avait moyen, la France avec moi et d'ailleurs de l'isoler de tous amis et alliés. Que quant à moi, la France n'avait rien à appréhender de ma part, mais qu'elle avait soigneusement à prendre ses précautions à l'égard de la cour de Madrid, puisque je craignais que celle-ci ne se bornât pas à un simple traité de neutralité d'Italie et qu'elle allât plus loin avec les cours de Londres et de Vienne.

Au reste, c'est assez tard que les ministres de France apprennent à connaître le baron de Bernstorff et sa mauvaise volonté envers la France, dont je l'ai avertie depuis tout temps.[1] Faites remarquer à M. de Saint-Contest à cette occasion que les ministres de France sauraient reconnaître par là ceux qui étaient les véritables amis de la France et ceux qui ne l'étaient pas. Ils doivent convenir que je n'en ai rien manqué de ce que les lois de l'amitié la plus étroite demandent, et que je les avais toujours avertis d'avance de ce qui était arrivé de contraire aux intérêts de la France,[2] comme du malin-vouloir du sieur de Bernstorff, des négociations à Madrid et des mesures prises pour faire consister l'élection d'un roi des Romains; enfin, que je n'avais rien à me reprocher à tous ces égards.

Federic.

Nach dem Concept.

5401. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 3. April 1752.

Des Königs Majestät wollen, dass der von dem Herrn ter Hellen in seiner letzteren Relation vom 28. voriges eingesandte Extract der Resolution derer Generalstaaten[3] wegen der embdenschen Asiatischen Compagnie deren Directoren der Compagnie zur Nachricht abschriftlich communiciret werden soll.

Was die darin enthaltene letztere Passages anbetrifft, welche des Königs Majestät Sich expliciren lassen, so haben Höchstdieselbe bei

[1] Vergl. S. 50. — [2] Vergl. Bd. VIII, 578. — [3] D. d. 21. März 1752.

Digitized by Google

dieser Gelegenheit Sich erinnert, in denen Mémoires, welche der Herr Legationsrath von Hertzberg von dem brandenburgischen Commercio gefertiget hat, gelesen zu haben, wie die Generalstaaten schon bei des Churfürst Friderich Wilhelm Zeiten ebenmässig bei Gelegenheit der Africanischen Handlungscompagnie verboten haben, dass kein Holländer bei solcher Compagnie Theil nehmen, noch derselben dienen solle, welches Verbot aber bald wieder cessiret, als gedachtes Churfürsten Durchlaucht darauf declariret, wie Sie dergestalt alle Dero Unterthanen, so in holländischen Diensten wären, reclamiren würden. Des Königs Majestät wollen dannenhero, dass der von der Hellen wegen obgedachter Resolution dahin instruiret werden solle, gehöriger Orten, jedoch in sehr glimpflichen und polien Terminis, so nichts von einer Art Drohung enthielten, zu insinuiren, wie des Königs Majestät das Vertrauen hegete, man werde holländischerseits wegen derer letzteren Passages der Resolution nicht au pied de la lettre und à la rigueur gehen wollen, noch die Schiffe der Embdisch-Asiatischen Compagnie beunruhigen, da sonsten die inevitable Folgen davon sein dörften, dass Se. Königl. Majestät keinem Dero Unterthanen weiter erlaubete, in den Dienst des Staats zu treten, auch die darein bereits befindliche zu rappelliren. Welches jedoch der von der Hellen mit aller Douceur und Modération insinuiren solle.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5402. AU PRINCE DE PRUSSE A SPANDAU.

[avril 1752].[1]

Mon cher Frère. Je suis bien aise que vous ayez tout trouvé en bon état auprès de votre régiment; nous exerçons ici et le commencement va encore beaucoup mieux que l'année passée. La ville de Spandau a le même sort que celle de Strasbourg. Cette dernière se trouve endettée de 700,000 écus par la faute de son préteur Klengler, celle de Spandau ne l'est que de 200 écus; il faut espérer que cette banqueroute ne la ruinera pas. Ni la neige, ni la pluie ne nous empêchent d'exercer, nous affrontons les saisons et nous espérons d'avoir de grands avantages cette année que nous entrons les premiers en campagne, les Autrichiens et les Saxons sont encore en quartiers d'hiver. Je suis avec bien de l'estime, mon cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Antwort auf einen Brief des Prinzen von Preussen, d. d. Spandau 3. April 1752.

Digitized by Google

5403. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 21. März: „Le sort du comte de Tessin[1] fut enfin décidé, samedi passé,[2] il restera gouverneur du prince Gustave et gardera sa place dans le Sénat . . . La Reine a manié cette affaire avec une dextérité admirable."

„La Reine est fort satisfaite d'avoir réussi à faire rester le comte de Tessin, et il y a effectivement grande apparence qu'il va revivre d'abord en faveur de la cour. Sa Majesté m'a dit qu'elle va travailler à le réconcilier avec le baron Ungern et le général Lieven. Si cela arrive, le Sénat se partagera et, son union venant à se rompre, la force de son parti ne pourra presque pas manquer de s'écrouler. Aussi la Reine se flatte-t-elle que le Roi aura au moyen de cela la supériorité dans le Sénat, au moins d'une année de temps, et elle m'a recommandé à ce sujet le dernier secret. Il est certain que la face devient plus riante pour la cour."

Nach dem Concept.

Potsdam, 4 avril 1752.

J'ai reçu vos rapports du 17 et du 21 de mars dernier, et c'est avec bien de la satisfaction que j'ai appris par le dernier le succès de la démarche que la reine de Suède a faite pour faire rester le comte Tessin. Rien ne me fera plus de plaisir que d'apprendre encore la réussite des vues dont vous faites mention par votre dépêche séparée de même date au sujet desquelles vous pouvez assurer la Reine que je lui garderais un secret impénétrable.

Federic.

5404. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LEGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 5 avril 1752.

J'ai bien reçu vos dépêches du 21 et du 25 du mois dernier. Il m'a fait plaisir d'apprendre que le crédit du ministre de Bernstorff continue de baisser de plus en plus, mais, comme j'appréhende encore toujours qu'il ne trouve des moyens à le rétablir et que le comte de Moltke ne mette pas assez d'attention pour se tirer cette épine du pied, je crois qu'il conviendrait que vous fassiez insinuer adroitement, et sans que vous y soyez remarqué, au comte de Moltke combien il lui importe de se débarrasser d'un ministre tel que le susdit, qui ne cessera jamais de vouloir pousser sa fortune aux dépens de celle de lui, comte de Moltke.

Quant à la princesse que le roi de Danemark voudra choisir en cas de second mariage, j'ai des nouvelles sûres[3] que son choix saurait bien tomber sur la sœur cadette du duc régnant de Brunswick, la princesse Julie, par la raison qu'il voudra choisir une princesse d'un âge mûr et qui, outre une conversation solide, puisse avoir soin de l'éducation des enfants du premier lit. Ce que j'ai bien voulu vous confier,

[1] Vergl. S. 74. — [2] 18. März. — [3] Vergl. S. 76.

Digitized by Google

quoiqu'avec défense expresse de n'en parler absolument à qui que ce soit, ni de faire apercevoir que vous en êtes informé.

Federic.

Nach dem Concept.

5405. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 5 avril 1752.

J'attendrai le rapport que vous me promettez au sujet des insinuations que je vous ai ordonné de faire aux ministres de France touchant la négociation à Madrid.[1] Je souhaite qu'elles leur fassent ouvrir les yeux, car, à moins qu'ils ne se réveillent de leur léthargie, rien n'est plus sûr [sinon] que les Anglais avec la cour de Vienne leur gagneront un pas après l'autre, jusqu'à ce qu'ils aient mis la France hors de toute influence dans les grandes affaires de l'Europe.

Au reste, je viens d'apprendre avec toute la satisfaction possible que le roi de France a nommé le chevalier de La Touche pour remplacer milord Tyrconnell à ma cour, choix qui m'a été d'autant plus agréable que j'ai reconnu les bonnes qualités dudit chevalier à son passage qu'il fit autrefois à Berlin pour aller en Suède.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

5406. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. April 1752.

Ew. Excellenz erstatte meinen ganz unterthänigsten Dank vor die mir gnädig ertheilete Information von dem, so der Herr von Wulfwenstjerna sich gegen Deroselben über die Précaution, welcher sich die Gothenburgisch-Ostindische Compagnie in Annehmung ihres Schiffsvolkes bedienet, geäussert hat.[3] Ich werde vielleicht die Gelegenheit finden, bei Sr. Königl. Majestät Selbst einigen guten Gebrauch davon zu machen, untergebe aber zugleich Ew. Excellenz gnädigem Gefallen, ob es nicht convenable sein dörfte, bei der Gelegenheit, da Sr. Königl. Majestät Intention nach die dem von der Hellen letzthin wegen der embdischen Compagnie ertheilete Resolution[4] denen Directeurs der Compagnie communiciret wird, etwas von oberwähntem mit einfliessen zu lassen.

Da auch verschiedene derer insonderheit auswärtigen Interessenten des Königs Majestät immediate wegen des ohnlängst mit dem embdenschen Compagnieschiff, „der König Friderich" genannt, geschehenen Vorfalles, als solches in den Dünen gelegen und einige darauf befindliche englische Matrosen mutiniret, geschrieben haben, und daraus klar zu ersehen gewesen, wie von dieser Affaire sehr unrichtige und falsche Bruits bei denen Ausländern ausgestreuet worden, ob habe nämlich ein eng-

[1] Vergl. S. 62. — [2] April 1750. Vergl. Bd. VII, 355. — [3] Das Schreiben des Grafen Podewils an Eichel liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 78. 79.

Digitized by Google

lisches Schiff erwähntes embdensche arretiret, dasselbe visiret und alles Schiffsvolk von englischer Nation nebst einigen Effecten mit Gewalt enleviret, und was dergleichen erdachte Unwahrheiten mehr sein, dergestalt, dass selbst gedachte Interessenten bei des Königs Majestät um nachdrückliche Repressalien gegen alle etwa in Höchstderoselben Landen befindliche Engelländer und englische Effecten suppliciren wollen: so haben Se. Königl. Majestät mir befohlen, Ew. Excellenz zu vermelden, wie Dieselbe verfügen möchten, damit nach Anleitung dessen, so der p. Michell in seiner Relation und Postscripto vom 14. voriges über diese Sache gemeldet,[1] ein besonderer Articul in convenablen und wohlgefasseten Terminis aufgesetzet und denen einländischen und ausländischen gedruckten Zeitungen inseriret werden müsse, um dadurch das Publicum von allen desfalls ausgestreueten unrichtigen, malicieusen Bruits einigermaassen zu desabusiren, die Interessenten der Compagnie aber etwas zu beruhigen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5407. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 8 avril 1752.

J'ai reçu votre rapport du 31 du mois dernier. Ce que je vous recommande principalement, c'est d'employer à présent tous vos soins et tout votre savoir-faire pour bien pénétrer et approfondir ce qui se traitera avec le duc de Newcastle pendant le séjour qu'il fera à la Haye, afin de pouvoir m'en instruire avec toute la précision possible. C'est l'occasion la plus propre où vous pourrez faire valoir votre zèle et attention pour mes intérêts; ainsi j'ai tout lieu de croire que vous n'oublierez rien pour me satisfaire à ce sujet.

Au reste, quelque éloignement que les régents de la République aient témoigné jusqu'ici pour l'accession à la triple alliance, je crois cependant que, vu la faiblesse de ces gens et le grand ascendant que

[1] Michell's Bericht über den in Rede stehenden Vorfall besagt: „J'ai été informé de tous côtés et très certainement qu'il ne s'est rien passé d'irrégulier de la part de ce gouvernement et rien au delà de ce qui se pratique ici dans de semblables occasions envers tout le monde. Le vaisseau dont il s'agit, nommé *Le roi de Prusse*, arriva aux Dunes le 23 du mois dernier. Deux matelots anglais, du nombre de dix qu'il avait à son bord, ayant formé le dessein d'en déserter, et craignant de n'y pas réussir sûrement, se servirent d'une ruse pour cet effet et trouvèrent le moyen d'écrire une lettre à un capitaine d'un vaisseau garde-côte qui se trouvait là, par laquelle ils lui firent savoir qu'ayant été engagés et étant retenus, eux et leurs camarades, à bord de ce vaisseau contre leur volonté, ils réclamaient sa protection pour en être relâchés. Ce capitaine fit rapport de cette lettre à l'amirauté, qui lui ordonna de réclamer ces matelots, ce qu'il fit en produisant ses ordres, et à quoi le capitaine du vaisseau d'Emden se conforma tout de suite, en relâchant les matelots anglais qu'il avait à son bord, sans qu'il fût question d'aucune violence. Mais l'auteur du projet de cette désertion a été puni de son entrepise; le malheureux craignant de n'être pas relâché assez tôt, s'avisa de se jeter dans la mer et se noya en cherchant à gagner la terre."

Digitized by Google

l'Angleterre a pris sur eux, ils passeront partout où le roi d'Angleterre et ses ministres les voudront mener.

Federic.

Nach dem Concept.

5408. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 8 avril 1752.

Je serai bien aise d'avoir les rapports que vous me faites espérer touchant les entretiens que vous aurez eus avec M. de Saint-Contest sur les différents propos dont je vous ai chargé de lui en faire des insinuations.

Je tombe d'accord à ce que vous dites que le système de la cour de Madrid vis-à-vis de celle de la France a varié en quelque façon de ce qu'il était autrefois; mais quoi qu'il en soit, il conviendrait au ministère de France, à ce qu'il me semble, ou qu'il portât toute son attention et agît avec moins d'indolence pour ramener la cour d'Espagne à cette étroite intelligence où les deux cours ont été, et d'empêcher au moins que celle-ci ne se détachât: ou que le susdit ministère remplît ce vide en s'attachant le roi de Sardaigne par des offres spécieuses, puisque sans cela la France risquera que le roi d'Angleterre, fortifié de tant d'alliances, emporte la balance sur elle, et qu'en cas d'une guerre toutes les forces par terre et par mer tombent sur elle seule.

Au reste, vous remercierez de la manière la plus obligeante les ministres du choix qu'ils ont fait dans la personne de M. de La Touche pour l'envoyer résider à ma cour, et leur marquerez combien ce choix m'a été agréable, parcequ'il a rencontré un sujet duquel je ne saurais que d'avoir une bonne opinion en ce qu'il contribuerait à entretenir cette étroite harmonie qui régnait si heureusement entre Sa Majesté Très Chrétienne et moi.

Federic.

Nach dem Concept.

5409. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 8 avril 1752.

Les dépêches que vous m'avez faites du 1er et du 4 de ce mois, m'ont été heureusement rendues. Quant aux affaires de la *Steuer*, je suis très content de ce que vous avez réparti au comte de Hennicke, quand il a voulu de nouveau s'obstiner de ne plus reconnaître la prérogative de mes sujets créanciers de la *Steuer;* aussi continuerez-vous de vous expliquer de la sorte dans toutes les occasions où il conviendra de le faire.

Je ne dois être point surpris de ce que les ministres de la cour où vous êtes, sont piqués du changement du comte de Keyserlingk

Digitized by Google

contre un sujet tel que le sieur Gross.[1] C'est un tour que le chevalier Williams leur a joué[2] et qui a été négocié de lui, à ce que je sais de bonne main, à Pétersbourg, pour ôter au comte de Brühl un confident[3] que lui, Williams, ne trouvait pas de sa convenance de laisser auprès du premier ministre. Je ne serais point fâché s'il y avait moyen que vous puissiez adroitement et par main tierce faire parvenir cette circonstance jusqu'aux ministres de Saxe, pour augmenter l'aigreur qu'ils en ont, cependant sans ce que vous y paraissiez aucunement.

Pour ce qui regarde les affaires de Pologne, vous devez continuer, avec la même application que vous avez fait, de vous en bien instruire et de m'informer de tout ce qui en parviendra à votre connaissance.

Quant à celui que le sieur Rehnitz vous a amené,[4] je vois, par les échantillons que vous m'avez marqués de son savoir-faire, que ce sera un sujet bien utile et dont nous saurions tirer des connaissances très utiles. C'est aussi pourquoi vous devez vous arranger et prendre les concerts qu'il faut avec lui. J'ai résolu de lui faire payer une pension jusqu'à 2,000 écus par an, selon que vous conviendrez avec lui, et mon conseiller privé Eichel a mes ordres de vous faire parvenir cet argent en tels termes que vous le désirerez, soit par des exprès ou par des remises en argent, tout comme vous le jugerez convenable. Pour vous mettre aussi en état de faire d'abord des largesses à cet homme, j'ai fait ordonner par le conseiller privé Eichel au banquier Splitgerber de vous remettre la somme de 500 écus sous le prétexte d'un argent qui lui avait été remis par vos parents, afin de vous le faire payer à Dresde. Au surplus, vous vous garderez bien de ne rien communiquer au département des affaires étrangères des avis que vous tirerez de ce canal, sans mes ordres exprès, parceque je veux, pour être d'autant mieux assuré du secret, que tout ceci ne passe que par mes mains seules. C'est aussi pourquoi vous ne me ferez autrement vos rapports à ce sujet que par le chiffre immédiat dont vous êtes en possession. Quant au sieur Rehnitz, comme je crains tout comme vous qu'il ne gâte par sa conduite imprudente et inconsidérée toute cette affaire, vous tâcherez à le disposer de partir le plus tôt possible de Dresde, en l'assurant que ses affaires particulières qu'il a là, n'en souffriraient pas, et que je lui saurais gré, s'il voulait faire un tour dans le pays de Saxe pour engager et m'amener ici quelques *Parchentmacher* que je voudrais bien établir dans ce pays-ci. Je remets tout à votre dextérité et prudence et attendrai votre rapport sur la manière que vous aurez tout arrangé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. VI, 426. 427. 495; VIII, 199. — [2] Vergl. Bd. VIII, 397. — [3] Vergl. Bd. VIII, 132. 386. — [4] Menzel.

Digitized by Google

5410. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Maltzahn berichtet, Dresden 25. März: „Il est très sûr que le dessein de Sa Majesté Polonaise est de prendre sous mains des engagements pour faire assurer la succession dans sa maison et qu'elle souhaiterait pour ces causes de faire subsister la Diète pour pouvoir glisser quelques propositions qui indirectement tendraient à ce but; car de proposer l'affaire à la Diète, est contre toute constitution du royaume et romprait la Diète sur le champ. C'est dans ces vues dont je viens de parler, que le roi de Pologne a résolu de se faire accompagner des princes Xavier et Charles[1] . . . Cette Diète sera une des plus épineuses et dont la réussite tiendra fort à cœur à la cour, aussi bien qu'au comte de Brühl, qui en attend la confirmation de son indigénat."

Maltzahn berichtet, Dresden 4. April: „Il serait à souhaiter que les Potocki fortifiassent de plus en plus leur parti, pour avoir d'autant moins à craindre de la part de la cour; car quoique les Czartoryski ne devraient pas regarder d'un œil indifférent les desseins du comte Brühl,[2] et que, s'il obtenait la confirmation de l'indigénat à la Diète, on lui faciliterait par là le moyen de se soutenir par son propre poids, il est toujours à craindre que les Czartoryski, qui regardent le comte Brühl comme trop inférieur à eux, ne fassent pas toute l'attention qu'ils devraient aux démarches que son ambition lui fait faire, de sorte qu'ils pourraient fort bien se laisser entraîner, par le dévouement qu'ils ont pour la cour de Russie, à faire subsister la Diète, afin de faire prendre à la République des engagements avec la cour de Russie."

Benoît berichtet, Warschau 4. April: „Mes dernières relations, touchant les observations que je fais ici par rapport au mécontentement qui règne presque généralement dans toute la Pologne contre le comte de Brühl, auront fait voir à Votre Majesté que ce ministre n'a pas de grandes choses à se promettre dans ce royaume, et que, sur de telles entrefaites, il n'est non seulement pas probable qu'il parvienne à faire passer dans la Diète pro-

Potsdam, 9. April 1752.

Ew. Excellenz habe auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät melden sollen, wie zuforderst Höchstdieselbe vor nothwendig finden, dass dasjenige, so bisher sowohl der Herr Geheime Rath von Maltzahn zu Dresden als der Secrétaire Benoît zu Warschau in ihren Relationen von denen verschiedenen Bewegungen in Polen und denen differenten Vues sowohl der sächsischen als russischen und österreichischen Partien in Absicht auf den künftigen polnischen Reichstag haben, extrahiret und vermittelst eines umständlichen chiffrirten Rescriptes an Mylord Maréchal nach Frankreich communiciret werde, auf dass dieser eine convenable Gelegenheit nehme, mit denen dortigen Ministres daraus zu sprechen und ihnen die Nothwendigkeit zu insinuiren, dass man auf solchen Reichstag eine gar besondere Attention zu nehmen haben werde, um zu verhindern, dass auf solchem nicht allerhand höchst präjudicirliche Sachen durchgesetzet, noch die Republik zu einer Accession des zwischen beiden kaiserlichen Höfen errichteteten und bekannten Allianztractates entrainiret werde; weshalb denn dem Mylord Maréchal die erforderliche Argumente deshalb bestens zu suppeditiren und ihm zugleich aufzugeben sein würde, denen französischen Ministres hinzuwerfen, dass es vor dieses Mal wohl ohnumgänglich nöthig sein werde, gewisse Summen an Gelde auszusetzen, um dadurch alle übele

[1] Vergl. Bd. VIII, 558. — [2] Vergl. S. 66—68.

Digitized by Google

chaine l'article de son indigénat, mais qu'on pourrait même assurer qu'il n'y réussira peut-être jamais. Cela étant, je crois qu'il y a encore moins lieu de craindre que ce ministre réussisse à faire tourner la Diète en confédération, tant que l'on verra qu'il en est le moteur."

Michell übersendet, London 24. März, die folgende ihm von dem Herzog von Newcastle am 22. März übergebene schriftliche Erklärung in Sachen der Emdenschen Handelscompagnie[1] (ohne Datum und Unterschrift): „Il n'est pas douteux que chaque nation ne puisse faire commerce en quelque partie du monde que ce soit, où les ports sont ouverts à toutes les nations et où il n'y a point de privilège exclusif de commerce; et une reception amicale, dans de tels ports, ne se refuse jamais aux pavillons amis, lorsqu'ils n'y entrent que pour cause de simple rafraîchissement ou d'abri contre les désastres de la mer et s'abstiennent absolument de tout commerce, pendant qu'ils y restent. Mais comme il est notoire que, par les lois du royaume, la compagnie des Indes anglaise a un privilège de commerce aux Indes exclusif de tous les autres sujets du Roi qui ne sont pas employés par ladite compagnie, et qu'elle a, en conséquence, le droit de saisir et d'enlever tous les sujets britanniques qui s'y trouvent en commerce sans son aveu, Sa Majesté se trouve obligée de maintenir la compagnie dans ses droits à cet égard, par rapport aux sujets britanniques employés aux Indes orientales par quelque puissance étrangère que ce soit, ce qui n'est pas moins conforme au droit des gens qu'aux lois du royaume."

„Après quoi, ce secrétaire d'État, profitant de cette occasion, me dit avec politesse que le Roi son maître, ayant fait examiner scrupuleusement par son Conseil et ses gens de loi les points de la déclaration verbale que je lui avais fait en dernier lieu,[2] touchant les prétentions des sujets de Votre Majesté à la charge de la marine anglaise, et Sa Majesté Britannique ayant été convaincue qu'il ne s'était rien passé d'illégal ni d'injuste à leur égard, et qu'ils avaient été traités de la même manière que toutes les autres

Intentiones auf erwähntem Reichstage zu zernichten.

Ausserdem noch haben des Königs Majestät bei Gelegenheit der von dem Secrétaire Michell eingesandten schriftlichen Declaration des englischen Ministerii über die embdensche Compagniesache befohlen, wie an gedachten Mylord Maréchal umständlich rescribiret werden solle, dem französischen Ministerio eine vertrauliche Communication zu thun, auf was vor eine unfreundliche Arte jetzo und seit einiger Zeit her der englische Hof gegen Se. Königl. Majestät agirten, und zwar:

1) Wegen des, so der embdenschen Compagnie halber vorgegangen, und wegen der sèchen und fast menaçanten Declaration, wiewohl Mylord Maréchal über diesen Articul nur doucement sprechen und sagen solle, dass des Königs Majestät solches noch passiren liessen;

2) Wegen der bekannten englischen Deprädationssache, da man englischerseits Sr. Königl. Majestät alle rechtliche und gebührende Satisfaction denegire;

3) Wegen der Sache von Ostfriesland,[3] da der König von Engelland die frivoleste Prätension auf diese Provinz formire und Sr. Königl. Majestät Gerechtsame deshalb auf die fièreste und insolenteste Art sowohl zu Wien als zu Regensburg impugnire. Bei welcher Gelegenheit Mylord Maréchal dem französischen Ministerio insinuiren solle, wie Se. Königl. Majestät glaubten, dass es convenable wäre, wenn Frankreich

[1] Vergl. Bd. VIII, 529. — [2] Vergl. S. 3. — [3] Vergl. S. 107. 108.

Digitized by Google

nations de l'Europe, le Roi son maître se flattait que Votre Majesté Se désisterait de cette déclaration et n'exécuterait point son contenu, après y avoir mûrement réfléchi: mais que, si contre toute attente Votre Majesté voulait faire valoir des prétentions pareilles vis-à-vis des engagements aussi précis que ceux de l'entier acquittement des dettes de la Silésie, il avait ordre de me déclarer que Sa Majesté Britannique se croirait dégagée de la réciprocité qui était attachée à ces engagements, lesquels, au reste, elle remplirait toujours très exactement, d'abord que Votre Majesté en ferait autant de Son côté."

eben nicht so gar indifferent ansähe, dass man gegen Höchstdieselbe als den fast noch einzigen Alliirten von Frankreich so übel agirte, und dass deshalb das französische Ministère wohl ein Wort gegen den englischen Minister sprechen könnte. Welches Ew. Excellenz dann besorgen und zugleich dahin sehen möchten, damit Mylord Maréchal über die jetzige Situation der Sache wegen der von dem König von Engelland so chicaneusen Prätension auf Ostfriesland au Fait gesetzet würde, um das französische Ministère darüber zulänglich informiren zu können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5411. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 10 avril 1752.

Vous accusez bien juste dans votre rapport du 4 de ce mois, quand vous y dites que, si le baron Bernstorff pliait à présent devant le comte de Moltke, ce n'était probablement que parcequ'il n'avait vu jour à réussir dans ses desseins ambitieux, mais aussi qu'il n'avait que remis la partie pour faire tout le mal possible au comte de Moltke, dès qu'il en croirait avoir trouvé le moment; ce que vous devez faire insinuer audit comte de Moltke par la main tierce ou quatrième et sans y paraître jamais, pour entretenir sa jalousie contre le ministre Bernstorff.

Nach dem Concept.

Federic.

5412. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 24. März: „Votre Majesté verra par les deux déclarations du duc de Newcastle[1] un échantillon de la façon de penser de cette cour à Son égard . . . Selon la façon de penser du Roi, il ne faut pas douter qu'il ne fût plutôt charmé que Votre Majesté exécutât Sa résolution que non."

Potsdam, 11 avril 1752.

J'ai reçu tout à la fois vos rapports des 24, 28 et 31 du mois dernier et vous sais gré des informations exactes et précises que vous m'avez données touchant la façon dont actuellement la cour de

[1] Vergl. S. 86.

Michell berichtet, London 28. März: „Votre Majesté peut compter que l'on n'a pas songé du tout jusqu'ici d'envoyer le lord Hyndford[1] à Berlin . . . Tant que le Roi pensera comme il fait sur le compte de Votre Majesté, je suis très convaincu qu'il ne fera dans l'occasion dont il s'agit [dans l'affaire de l'élection d'un roi des Romains] aucune avance pour négocier directement avec Elle."

Londres pense à présent sur mon sujet; aussi, après avoir rassemblé tout ce que vous me marquez sur différents sujets, je me vois confirmé dans mon opinion que je dois avoir aussi peu de ménagement pour ces gens-là qu'ils en marquent sur mon sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5413. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 11 avril 1752.

La dépêche du département des affaires étrangères qui vous arrivera à la suite de celle-ci,[2] comprenant tout ce que j'ai trouvé bon de vous faire marquer touchant la façon peu ménagée dont la cour de Londres use à présent avec moi, je m'y réfère et n'ai rien à y ajouter, sinon que mes dernières lettres de Londres m'assurent que, malgré le langage doux que le ministère anglais et le Roi même tient au marquis de Mirepoix touchant le projet de l'élection d'un roi des Romains, et les assurances qu'ils donnent à lui qu'on ne pousserait ce projet qu'avec les ménagements convenables, on ne devait compter ce langage qu'uniquement calculé pour endormir la France, et qu'une fois les concerts arrangés avec la cour de Vienne, on pousserait l'affaire par la majorité des voix, sans s'embarrasser des ménagements dont on se vantait, d'autant plus qu'on se flattait que la France ne remuerait du tout à cet égard; particularité dont vous pourrez bien informer les ministres de France.

Au surplus, comme mes lettres de Vienne me disent que le lord Hyndford poussera de Vienne à Ratisbonne pour y faire goûter à la Diète les intentions ou plutôt les volontés du Roi son maître, et que je vois bien que rien n'arrêtera l'élection d'un roi des Romains à ce qu'elle ne parvienne à sa maturité, il me semble qu'au moins, pour la dignité de l'Empire et des Électeurs, il faudrait que l'Électeur palatin, celui de Cologne et moi, de concert et ensemble, déclarassions que nous ne refuserions pas nos voix en faveur de l'archiduc Joseph, à condition que l'élection se ferait avec décence et toute la liberté requise, sans qu'il fût présent au lieu de l'élection un ministre anglais pour y donner le ton. Vous sonderez là-dessus les ministres de France et leur insinuerez qu'il me paraissait que de cette façon-là, et si nous trois Électeurs susdits faisions en corps et point séparément cette déclaration, nous sauverions la dignité de l'Empire, afin que le roi d'Angleterre ne fût pas la puissance prépondérante qui donnait la loi à l'Empire.

[1] Vergl. S. 65. — [2] Vergl. Nr. 5410.

Digitized by Google

Au reste, vous laisserez entièrement tomber l'affaire de Finlande,[1] puisqu'il n'y en a plus question et que tout est passé à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

5414. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 11. April, ein Schreiben des Churfürsten von der Pfalz, Neuburg 29. März, durch welches der Churfürst dem Könige Mittheilung von seinen neuerdings dem wiener Hofe gestellten Ausgleichsbedingungen macht: Zahlung einer Abschlagssumme seitens der Seemächte für die seit dem spanischen Erbfolgekriege rückständigen Subsidien; Abtretung der Grafschaft Falkenstein seitens ihres Besitzers, des Kaisers; das Privilegium de non appellando für alle Besitzungen des Churfürsten; Restitution der Herrschaft Pleystein; Uebertragung der Anwartschaft auf die badische Besitzung Ortenau.

Potsdam, 11. April 1752.

Das wird er schwerlich alles obteniren, zumalen der wienersche Hof wegen Falkenstein schon verschiedentlich declariret hat, dass er solche Grafschaft nicht verlieren wolle.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5415. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 14 avril 1752.

S'il est constamment vrai qu'on procède avec tant de violence contre les sujets saxons qu'on vous l'a indiqué au sujet du pays de Querfurt, en conséquence de votre rapport du 8 du mois présent, il faudra que le pays soit bientôt abîmé et une grande partie de ses habitants forcée d'en sortir et de chercher d'autres établissements dans les pays voisins, à quelle occasion j'espère qu'ils en viendront aussi chez nous.

Au reste, quant à l'homme en question dont il s'agit dans le rescrit[2] que vous m'avez fait immédiatement, j'espère que mes ordres du 8 de ce mois vous auront été bien rendus, par où je vous ai instruit comment vous prendre avec cet homme[3] pour conclure le marché avec lui. Il faut cependant que je vous fasse observer que, lorsque cet homme a eu de votre argent et qu'il vous aura remis quelques pièces d'importance, vous l'avisiez alors d'agir dans son fait avec prudence et de ne pas gâter par trop d'indiscrétion son affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 64. — [2] Verschrieben für post-scriptum. — [3] Vergl. S. 84 Anm. 4.

Digitized by Google

5416. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 15 avril 1752.

Je pourrais peut-être me tromper, mais il me semble qu'il n'y aura guère de mystérieux dans la corvée que le lord Hyndford a faite à Vienne et d'autres cours, et qu'il n'y sera question que de l'affaire de l'élection et de la manière dont le roi d'Angleterre voudrait qu'elle soit constatée. Il pourra s'agir d'ailleurs de l'accession de la Saxe et de la Hollande au traité de Pétersbourg et d'un renouvellement du traité de barrière dans les Pays-Bas, pour entraîner avec d'autant plus de facilité la République dans la triple alliance, et d'autres pareilles affaires encore. En attendant, vous ferez très bien de suivre d'aussi près qu'il vous sera possible les négociations du susdit milord, pour pénétrer et approfondir les commissions dont il aura été chargé.

Federic.

Nach dem Concept.

5417. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 18 avril 1752.

J'ai vu par votre post-scriptum du 11 de ce mois ce que vous m'y mandez de conjectures sur le futur mariage du roi de Danemark par rapport à la princesse pour laquelle il pourrait se déterminer dans son choix.[1]

Quant à moi, je serais toujours bien aise que ce Prince persistât dans l'intention de se marier dans la famille du duc de Brunswick, soit que son choix aboutît à la princesse fille aînée du Duc ou à la princesse sœur cadette de ce Prince.

Federic.

Nach dem Concept.

5418. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 18 avril 1752.

Il me paraît par la réponse que les ministres de France vous ont donnée en conséquence de votre rapport du 7 aux différentes insinuations que vous leur avez faites, qu'ils les ont prises sur un pied assez froid; c'est ce qui me fait appréhender qu'ils ne restent dans leur inaction et qu'ils n'envisagent les conséquences préjudiciables que quand il n'y aura plus temps de les redresser. Pour moi, j'ai la consolation, au moins, d'avoir agi en tout ceci en ami et allié fidèle de la France et d'avoir averti de bonne heure les ministres de tout ce qui lui saurait

[1] Nach Häseler's Bericht verlautete von einer Werbung um eine braunschweigische Prinzessin in Kopenhagen nichts; zugleich schien der Plan zu einer Verbindung mit einer englischen Prinzessin gänzlich aufgegeben. Vergl. S. 76.

Digitized by Google

porter tort et préjudice. Mais si ce ministère continue dans son extrême indolence, il n'en saura arriver autrement que les ennemis de la France arracheront entre ses mains toute son influence dans les affaires de l'Europe.

Au reste, comme le chambellan d'Ammon vient de me marquer que sa négociation sur un traité de commerce, qui avait été presque au point d'être mis à sa perfection,[1] venait de prendre un fort mauvais pli, par de nouveaux incidents que M. de Trudaine y avait mis, j'ai ordonné au sieur d'Ammon[2] de vous en instruire en détail, et mon intention est que vous devez vous expliquer là-dessus avec M. de Saint-Contest, en lui disant en termes honnêtes, mais un peu secs, que c'était sur les différentes insinuations et instances que feu milord Tyrconnell m'avait faites de la part de sa cour[3] de ses intentions de faire avec moi un traité de commerce sur le pied de celui des Hollandais et d'envoyer quelqu'un à Paris pour régler le tout, que j'y avais envoyé le chambellan d'Ammon; mais qu'il y avait au delà de seize mois que toutes les peines que celui-ci s'était données et toutes les facilités qu'il y avait apportées pour mener l'affaire à sa maturité, avaient été infructueuses, par les entorses sans fin qu'on y avait mises, en sorte qu'il n'y avait presque rien fait jusqu'à présent. Que je prie donc M. de Saint-Contest de vouloir bien me donner cette marque de son amitié, en me déclarant catégoriquement si peut-être l'envie qu'on avait marquée autrefois de faire un traité de commerce avec moi, était passée et qu'on aimait mieux de rompre la négociation là-dessus, ou si l'intention était encore de conclure, auquel cas je le priais de ne pas me laisser plus languir. J'attendrai votre rapport précis sur la réponse que vous aurez.

Federic.

Nach dem Concept.

5419. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Michell berichtet, London 7. April, über eine Unterhaltung mit dem französischen Botschafter Marquis Mirepoix, anlässlich einer von demselben dem Könige von England gemachten Eröffnung in Betreff der Römischen Königswahl. „Cet ambassadeur m'avoua qu'il était vrai qu'il s'était expliqué de cette façon[4] vis-à-vis

Potsdam, 19. April 1752.

Des Königs Majestät haben bei Gelegenheit des heute eingelaufenen Berichts von M. Michell zu London demselben zu antworten befohlen, wie er darauf rechnen

[1] Nach Ammon's Bericht, Paris 2. April, war der in Aussicht genommene geheime Artikel (vergl. S. 58) dem Marquis von Saint-Contest als bedenklich bezeichnet worden; Saint-Contest schlug vor, die von Preussen gewünschten Handelsvortheile statt durch einen förmlichen Vertrag durch eine Declaration zuzusichern. — [2] Unter dem 18. April. — [3] Vergl. Bd. VIII, 87. — [4] Nach Michell's Bericht vom 4. April hatte Mirepoix dem Könige von England eröffnet: „Que sa cour ne s'opposerait point à l'élection d'un roi des Romains, pourvu qu'on y procédât suivant les lois et les constitutions de l'Empire et que l'on n'entreprît rien contre la liberté du Corps Germanique et les intérêts des Princes alliés à la France."

Digitized by Google

du roi d'Angleterre, mais il me dit d'abord que c'était plutôt par un retour de politesse qu'autrement, puisque ce Prince lui avait témoigné, il y a quelque temps, que son dessein était, en poursuivant le projet de l'élection, de ne rien faire qui pût blesser personne. Je remarquai, après l'avoir un peu pressé là-dessus, qu'il avait toutes les envies du monde de concilier sa cour avec celle-ci sur cette grande affaire, et, par plusieurs propos qu'il me lâcha, je compris clairement qu'il était en plein chipotage là-dessus, sans qu'il me parût toutefois qu'il en eût des ordres exprès de sa cour. Mais il se pourrait bien que celle-ci mordît à l'hameçon, puisque les Anglais continuent d'avoir à l'heure qu'il est des complaisances pour la France à l'égard des affaires de l'Amérique, sur lesquelles ils se relâchent, afin que cette couronne en fasse autant sur l'élection et leur permette d'aller leur train sans être contrecarrés. Si l'on y réussit, il ne faut pas douter que Sa Majesté n'espère par là que la cour de France ne porte également Votre Majesté à adopter ses sentiments, quoiqu'en même temps j'aie entrevu par les propos du marquis de Mirepoix que, malgré cela, il a dessein que cette cour-ci et celle de Vienne fassent quelques démarches directes auprès de Votre Majesté."

Nach der Ausfertigung.

solle, dass des Königs Majestät ihn wegen des gegebenen Avertissements in nichts exponiren würden, noch etwas davon irgendwo eclatiren sollte; vor Dero eigenen Direction sei es sehr dienlich und Deroselben lieb gewesen, dass er Dieselbe davon avertiret habe.

Eichel.

5420. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 avril 1752.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois. Malgré les bonnes intentions que le général Lieven peut avoir en donnant son projet pour faire réformer une partie des troupes de province, pour ériger en échange quelques nouvelles levées qu'on mettrait dans des garnisons, je suis bien de votre sentiment qu'il ne fera jamais valoir aux États son projet, qui d'ailleurs sera de peu d'utilité à la Suède, tandis que la forme du gouvernement de Suède restera sur le pied où elle est actuellement.

Federic.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

5421. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 avril 1752.

Je suis persuadé que vous devinez juste au sujet des commissions dont milord Hyndford peut être chargé pour la cour de Vienne, et il me paraît de plus en plus qu'elles ne regardent, outre l'affaire de l'élection, que celles de la barrière, pour faciliter l'accession de la Hollande.[1] Il se peut pourtant que ses négociations renferment d'autres objets encore, c'est pourquoi vous ferez bien de continuer vos attentions pour pénétrer autant qu'il est possible de quoi il s'agit. Quant à l'affaire de Turnhout, je me flatte que vous viendrez à bout là-dessus et réussirez selon mes désirs, ce que j'espère d'apprendre bientôt de vous.

Nach dem Concept.

Federic.

5422. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 22 avril 1752.

Il serait bien à désirer, comme vous le remarquez bien, que la cour où vous êtes voulût former son plan sur la conduite qu'elle veut observer relativement aux affaires de Pologne,[2] et en instruire avec précision le ministre qu'elle va envoyer à Dresde;[3] mais ce que je crains, c'est qu'il en arrive également à ce sujet ce qui est arrivé par rapport à celui de l'élection d'un roi des Romains: nous avertirons les ministres de toutes les intrigues qu'on met en usage, ils nous écouteront, sans être trop persuadés de la réalité des avis et de la nécessité de prendre à temps les mesures qu'il faut: en attendant, le cas existera et il ne sera plus temps alors de prendre des mesures, ni de remédier aux inconvenances qui en résulteront. Malgré tout cela, vous ferez bien de continuer à vous prévaloir des occasions qui se présenteront, pour leur prêcher l'importance de cet objet.

Federic.

Nach dem Concept.

5423. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 22 avril 1752.

J'accuse à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 11 et du 15 de ce mois, avec celle du 18 que votre exprès a bien rendue, et vous sais bon gré de toutes les particularités dont vous m'y avez informé.

J'ai été frappé de la somme que vous m'avez marquée de ce que la *Steuer* seule doit en capital, non compté ce qui reste à la charge de la chambre et des autres caisses différentes; ce qui ne me laisse presque

[1] Vergl. S. 90. — [2] Vergl. S. 85. — [3] Graf Broglie. Vergl. Bd. VIII, 319.

Digitized by Google

plus douter que ce dérangement total des finances ne sache absolument aboutir qu'à une banqueroute générale.

Pour ce qui est des nouveaux arrangements qu'on va prendre par rapport aux billets de la *Steuer*, il dépendra du bon plaisir de la cour de Dresde de les faire tels qu'elle les trouvera conformes à sa convenance, pourvu qu'ils ne regardent pas mes sujets créanciers de la *Steuer*, ni la prérogative stipulée en leur faveur dans le traité de paix; car quant à celle-ci, je vous confirme, et vous le pourrez assurer sans détour au comte de Hennicke, que, quelque démarche qu'on fasse et de quelque biais qu'on se serve pour abolir cette prérogative, je n'y renoncerai jamais, mais soutiendrai toujours et dans toutes les occasions le droit qui en est acquis à mes susdits sujets créanciers; aussi approuvé-je parfaitement la manière dont vous avez répondu sur cet objet au comte de Hennicke.

Je vous suis bien obligé de la liste de l'armée saxonne de l'année présente avec la dislocation des régiments et compagnies, et vous n'avez qu'à me remettre en ligne de compte les frais que vous avez déboursés pour cela. Je vous félicite d'ailleurs du nouveau canal que le sieur Hecht vous a acquis, pour être instruit de tout le détail qui regarde l'armée saxonne et l'état de guerre, dont vous ne laisserez pas de faire un bon usage. Je remarque seulement que, pour peu que de pareilles acquisitions continuent, vous aurez bientôt toutes les gens des chancelleries saxonnes à votre disposition.

Quoiqu'il y ait bien des choses fausses et controuvées dans la lettre écrite par un Polonais à Stockholm pour le comte Brühl,[1] je vous sais cependant bien du gré de me l'avoir communiquée. Il est toujours bon d'être instruit des calomnies que mes ennemis forgent sur mon sujet, afin d'en pouvoir prévenir ceux où, sans cela, ces malignes insinuations sauraient faire impression.

Quant à l'homme du cabinet,[2] j'approuve tout-à-fait la manière dont vous vous êtes arrangé avec lui, tant par rapport à sa pension que pour les largesses extraordinaires que vous lui avez fait espérer à proportion de l'importance des services qu'il vous rendra. Ce sera le conseiller privé Eichel qui vous fournira, en conséquence des ordres que je lui ai donnés, ce qui vous faut en argent à ce sujet, et c'est par lui que le sieur Splitgerber vous fera payer à la foire de Leipzig les 800 écus que vous avez demandés et dont vous me tiendrez compte.

Au surplus, comme il y a deux articles très intéressants sur lesquels je souhaite ardemment d'être exactement informé et dont apparemment l'homme du cabinet me saurait faire avoir tout le détail, vous tâcherez de disposer cet homme à s'y employer de son mieux, afin de

[1] Ein Schreiben des Obersten Worianowski an den Kronmarschall Graf Mniszech, d. d. Stockholm 17. März 1752. — [2] Vergl. S. 84 Anm. 4; 89.

Digitized by Google

me satisfaire là-dessus d'une manière que j'en sois pleinement instruit et y puisse tabler fermement.

Le premier article regarde le traité fait à Varsovie l'an 1744[1] entre la cour de Dresde, l'Angleterre et les deux cours impériales. Quoique le traité principal soit assez connu, néanmoins il faut absolument qu'il y ait des articles séparés et secrets sur des points très intéressants dont jusqu'à présent rien n'a éclaté, mais dont je suis persuadé qu'ils contiennent des choses très préjudiciables à mon égard et qui comprennent tout le plan que les susdites cours se sont formé à ce temps-là.

Le second article regarde le traité de Pétersbourg fait l'année 1746 entre les deux cours impériales,[2] auquel du depuis l'Angleterre est accédée,[3] ce que la cour de Dresde a refusé jusqu'ici de faire, malgré toutes les instances que les deux cours impériales et celle de Londres lui ont faites. Puisqu'il faut bien qu'il y ait aussi des articles secrets et séparés sur des choses très importantes à raison desquels la cour de Dresde, malgré sa complaisance ordinaire envers les susdites cours, a refusé constamment son accession à ce traité, il m'importerait également d'en être mis au fait.

C'est pourquoi vous devez faire de votre mieux que l'homme du cabinet emploie toute son industrie et savoir-faire à tirer des copies exactes de ces traités et surtout de ses articles séparés et secrets et à s'informer de toutes les négociations et intrigues secrètes qui ont été jouées alors, pour convenir d'un complot contre moi, principalement du temps que le traité de Varsovie a été negocié. Je serai charmé d'être exactement instruit de toutes ces anecdotes; ainsi vous pourrez bien promettre une largesse extraordinaire à l'homme du cabinet, proportionnée au service qu'il me rendra à ce sujet; vous l'assurerez en même temps qu'il lui sera gardé le secret le plus religieux sur toutes ces pièces et anecdotes et qu'hormis moi seul personne au monde n'en saura jamais rien. Au reste, quoiqu'il soit très nécessaire que l'homme en question agisse avec prudence en vous communiquant ses découvertes, et que l'affaire soit traitée avec ménagement, cependant, si contre toute attente elle venait à éclater malheureusement, vous n'aurez pas à craindre pour cela que la cour de Dresde demande votre rappel, vu que, dans le temps où nous sommes, il est devenu presque du droit des gens que les ministres aux cours étrangères tâchent par tous les moyens possibles à se procurer des confidents secrets.

Quant au sieur Rehnitz,[4] vous trouverez ci-close la lettre que le sieur Fredersdorf lui a faite pour le faire retourner d'abord ici à Potsdam, que vous lui ferez tenir; aussi, dès qu'il sera ici, je songerai à lui faire quelque établissement et d'y attacher même quelque pension, afin de l'empêcher par là de ne plus faire des courses à Dresde.

[1] 8. Januar 1745. Vergl. Bd. IV, 83. — [2] Vergl. Bd. V, 187 Anm. 2. — [3] Vergl. Bd. VIII, 205 Anm. 2. — [4] Vergl. S. 84.

Digitized by Google

Je vous suis obligé de l'attention que vous m'avez marquée en m'envoyant l'opéra *Adriano* qui m'a été rendu; j'ai ordonné au sieur Fredersdorf de vous remettre ce que vous avez déboursé en frais à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5424. AU PRINCE DE PRUSSE A KYRITZ.

[avril 1752.][1]

Mon cher Frère. J'ai reçu votre lettre avec bien du plaisir et je suis bien aise d'apprendre que tout se dispose dans votre régiment de cavalerie au bon ordre. Vous me faites des plaintes des ducs de Mecklembourg,[2] mais sans me dire duquel vous vous plaignez, ni sans alléguer de *speciem facti*. Si vous voulez que je leur écrive, il me faut envoyer des pièces dressées juridiquement, comme des procès verbaux etc. Des accusations vagues se réfutent par des excuses vagues, et il se trouve qu'on n'a rien avancé; mais quand on dit: »Nadasdy, votre partisan m'a pris le 30 de septembre 1745[3] ma levrette anglaise qui s'appelle Biche que mon laquais Claus conduisait,« alors il faut que Nadasdy nie de l'avoir ou qu'il me la rende. Je suis avec une parfaite amitié, mon cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5425. AU MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

Potsdam, 25 avril 1752.

Monsieur mon Cousin. Je reconnais le plus vivement toutes les marques d'amitié et d'attention que Votre Altesse Sérénissime m'a bien voulu donner par Sa lettre du 18 de ce mois, à l'occasion de l'envoi du baron de Seckendorff de la part du margrave d'Ansbach, pour Lui proposer le renouvellement des anciens pactes de notre maison.[4] Ayant déjà prévenu Votre Altesse Sérénissime par ma dernière lettre combien le Margrave souhaite passionnément qu'Elle Se prêtât à ses instances relativement à cet objet, je veux réitérer mes assurances de ce que je verrai toujours avec plaisir si Elle voudra écouter favorablement ces propositions qui, à mon avis, ne sauraient Lui porter aucun préjudice, et par où d'ailleurs le Margrave sera désabusé de plusieurs insinuations également chimériques et malignes que des gens mal intentionnés lui avaient inspirés à notre égard. Je prie Votre Altesse Sérénissime d'être bien persuadée de la vérité des sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Sérénissime le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1 Die Antwort des Prinzen von Preussen ist aus Kyritz vom 24. April 1752. — 2 Wegen Verleitung preussischer Recruten zur Desertion. — 3 Vergl. Bd. IV, 291. 296. — 4 Vergl. S. 59.

Digitized by Google

5426. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 15. April: „Il court sous main ici un bruit que le crédit du comte Bestushew tombe, ou bien qu'à force de s'être livré à la boisson, son esprit est tellement abruti qu'il faut qu'on s'en remette au comte Woronzow dans les affaires. Le comte d'Ulfeld a dit à quelqu'un que le comte Bestushew qui est ici, aura un poste très distingué à Pétersbourg. D'autres prétendent qu'il n'a pas envie d'y retourner et que, n'ayant rien à perdre là-bas, il cherchera une retraite, mais qu'il ne l'a point fixée encore."

Potsdam, 25 avril 1752.

Ce qui vous est revenu du crédit baissant du grand-chancelier de Russie, vient de m'être confirmé par d'autres endroits; mais comme l'on ne sait trop compter sur les suites de pareils avis, parceque les affaires à la cour de Russie sont sujettes à des changements de jour à l'autre, je serai bien aise, quand vous continuerez d'avoir attention sur les nouvelles qui regardent la cour de Russie, et de me faire part de ce que vous en apprendrez successivement.

J'ai de la peine, au surplus, à me persuader que le comte Bestushew, frère du Chancelier, voudra jamais retourner en Russie et se remettre par là à la discrétion de son dit frère; je présume plutôt qu'il pourrait mieux aimer à prendre sa retraite dans la Suisse ou quelque autre part.

Quant aux confidences secrètes dont je vous ai marqué combien je souhaiterais que vous en sachiez acquérir dès à présent par main tierce et sans y apparaître directement, je veux bien vous dire pour votre direction, et pour qu'il n'y arrive du malentendu, que ce n'est pas proprement dans le moment présent que je voudrais tirer grand usage de pareils confidents, mais que je voudrais par prévoyance et provisionnellement en faire faire acquisition, afin d'en tirer usage dans un temps de guerre, et si malheureusement il en arrivait une entre moi et l'Impératrice-Reine, pour être instruit alors de ces confidents, par des voies sûres et indirectes, des dispositions militaires qu'on faisait à Vienne alors.

Federic.

Nach dem Concept.

5427. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 avril 1752.

Votre rapport du 18 de ce mois m'est bien parvenu, et vous devez me mander, quoiqu'à moi seul immédiatement, si c'est à présent une affaire décidée et résolue que le roi de Danemark se mariera dans la famille du duc régnant de Brunswick, si en ce cas l'on veut garder encore le secret là-dessus, ou si ce ne sont jusqu'ici que de simples conjectures.

Digitized by Google

Quant au baron de Bernstorff, il me paraît que, plus il tâche de dissimuler la violence de son ambition, par ces tours de souplesse et de dévotion affectée, plus le comte de Moltke a raison d'être sur ses gardes pour n'en être surpris, et vous ferez bien de vous servir de main tierce ou quatrième pour lui donner du réveil là-dessus, afin qu'il se détermine à le prévenir plutôt que d'en être prévenu.

Nach dem Concept. Federic.

5428. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 11. April: „Depuis l'ordinaire dernier[1] j'ai encore eu occasion d'avoir un entretien avec le marquis de Mirepoix, dans lequel je me suis convaincu qu'il est non seulement en plein chipotage avec ces gens-ci, mais qu'outre cela c'est sans des ordres précis de sa cour et uniquement de lui-même et par une grande envie de concilier les choses au sujet de l'élection d'un roi des Romains au moyen des dispositions favorables que les Anglais lui témoignent, et des protestations qu'on lui prodigue relativement à la conduite ménagée que l'on lui dit vouloir tenir vis-à-vis des alliés de la France."

Potsdam, 25 avril 1752.

Je vous sais bien du gré du nouvel avertissement que vous me donnez par votre dépêche du 11 de ce mois sur les pourparlers que le marquis de Mirepoix a eus avec les ministres anglais relativement à l'affaire de l'élection.

Je verrai ce qu'on fera en conséquence et de quelle manière le roi d'Angleterre en usera envers moi dans cette affaire.

En attendant, je ne saurais m'imaginer que le roi d'Angleterre voudrait me heurter de front ouvertement jusqu'à ne pas vouloir me faire parler du tout du projet de l'élection, quoique je sois persuadé d'ailleurs que ce Prince ne s'en expliquera à moi qu'indirectement et par la cour de Vienne, qui apparemment viendra, pour me demander ma voix pour cette élection.

Nach dem Concept. Federic.

5429. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 25 avril 1752.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 14 de ce mois. Puisque M. de Saint-Contest souhaite que je voudrais bien lui faire communiquer par vous la réponse que j'étais résolu de donner à la cour de Vienne, quand elle ferait demander ma voix en faveur de l'Archiduc aîné pour son élection, vous direz au susdit ministre que je pensais invariablement de la même façon sur cette affaire que j'avais fait auparavant et que je l'avais communiqué à la France. Que j'agirais dans cette affaire avec tout désintéressement par rapport à mes

[1] Vergl. S. 91.

Digitized by Google

propres intérêts, que je n'aurais d'autres vues que le maintien de la constitution de l'Empire et de l'Allemagne, que j'insisterais que l'Électeur palatin fût indemnisé de ses justes prétentions d'une manière équitable, mais que pour le reste je ne mêlerais rien de mes propres intérêts à cette occasion-là, ni ne ferais aucun marché avec la cour de Vienne qui saurait regarder mes avantages.[1]

Vous verrez par là que c'est tout conformément à ce que je vous ai déjà marqué par une de mes dépêches antérieures,[2] touchant la réponse que j'ai fait donner par le sieur de Dewitz à Vienne, quand le baron de Koch est venu lui faire des insinuations au sujet de ma voix à donner en faveur de l'élection de l'Archiduc; aussi m'y tiendrai-je et ne mêlerai même jamais avec l'affaire de l'élection les différends où je suis encore avec la cour de Vienne au sujet de quelques points du dernier traité de paix fait entre moi et elle. Que, si elle veut agir conformément à ce qui y est stipulé par rapport aux dettes de Silésie et touchant le commerce réciproque, si même elle veut faire à cette occasion un traité de commerce avec moi, à la bonne heure; mais jamais je n'en ferai une condition pour donner ma voix en faveur de l'archiduc Joseph. L'unique chose que je désire passionnément à ce sujet, c'est que l'Électeur palatin eût une satisfaction équitable sur ses prétentions, ainsi que je souhaiterais que la France commençât à présent de se déclarer là-dessus à la cour de Vienne et que la première s'expliquât sur ce qu'elle trouvait juste des prétentions dudit Électeur, ou ce qu'elle y trouvait un peu outré. Vous insinuerez tout cela de la manière la plus convenable à M. de Saint-Contest et me ferez votre rapport détaillé au plus tôt possible de ce qu'il vous aura répondu. Au reste, tout lui sera fidèlement communiqué ce que la cour de Vienne me proposera sur cet objet.

Quant au sieur Aldecoa, je souhaiterais bien que vous sachiez renouer avec lui cette conversation dont vous m'avez rendu compte, afin de pouvoir peut-être tirer plus d'éclaircissements de lui si la négociation de Madrid ne cache pas d'autres objets encore plus importants que ceux dont le public est informé, et s'il n'y a des articles séparés et secrets qu'on ajoutera à la convention de la neutralité en Italie qu'on est sur le point de signer. Au surplus, je souhaite ardemment que le ministère de France eût cette attention sur l'Espagne qu'elle mérite bien. Car bien que cette convention ou traité que celle-ci va conclure avec l'Impératrice-Reine, l'Angleterre et la cour de Turin, ne soit point naturel et conforme à ses véritables intérêts, et que ce traité pourrait rester sans succès à la suite du temps, il est cependant bien à considérer que ladite démarche de l'Espagne saura produire pour le moment présent des choses nuisibles et très préjudiciables à la France; considération que vous tâcherez à faire valoir auprès de M. de Saint-Contest.

[1] Vergl. Bd. VIII, 174. 177. 200. 210. — [2] Nr. 5400 S. 77.

Digitized by Google

Au reste, je souhaite que vous m'expliquez si c'est proprement le sieur de Carvajal ou le marquis d'Ensenada qui est le plus contraire aux intérêts de France et qui penche du côté des Anglais et des Autrichiens.

Federic.

Nach dem Concept.

5430. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 26 avril 1752.

J'ai bien reçu, avec le rapport que vous m'avez fait du 22 de ce mois, le mémoire que le comte Hennicke vous a envoyé avant son départ pour Leipzig touchant les billets à la charge de la *Steuer* de Saxe dont mes sujets sont en possession. Comme il y a différentes choses dans ce mémoire qui méritent une réflexion mûre, et que les revues des régiments, avec quelques autres affaires de conséquence qui m'occupent actuellement, ne me laissent pas assez de temps pour porter l'attention qu'il faut sur celles qui sont l'objet du susdit mémoire, je me vois obligé de différer à vous marquer mes sentiments là-dessus jusqu'à un temps où j'aurai plus de loisir à le faire précisément. Ce que vous insinuerez au comte de Hennicke avec un compliment convenable de ma part.

En attendant, vous connaissez ma façon de penser à cet égard, et qu'il m'est d'une impossibilité absolue de renoncer à la prérogative stipulée dans le traité de paix des billets de *Steuer* prussiens, sans causer un préjudice trop notable à mes sujets créanciers et commerçants.

Au reste, puisqu'en conséquence de votre post-scriptum séparé touchant les affaires de Pologne, le concert est pris entre la cour de Dresde et les Czartoryski de vouloir pousser à la Diète future leur projet pour faire entrer la République au traité de Pétersbourg, il faut bien que de notre part nous prenions nos mesures, afin de faire avorter un dessein si pernicieux.

Je ne veux point vous avertir de la nécessité qu'il y a d'observer de bien près le sieur Gross,[1] pour approfondir ses chipotages avec les ministres saxons, et de vous servir à cet égard de tous les moyens possibles, sachant que le zèle que je vous connais pour mon service et mes intérêts, vous y portera de vous-même, sans qu'il soit besoin de vous en faire souvenir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 84.

Digitized by Google

5431. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lord Marschall berichtet, Paris 17. April: „M. de Chavigny[1] m'est venu voir ces jours passés avec M. de Vergennes son neveu et m'a chargé de faire parvenir à Votre Majesté ses assurances de respect et d'attachement et de Lui témoigner de sa part que M. de Vergennes aurait, pendant son séjour à Hanovre, la même attention pour les intérêts de Votre Majesté que pour ceux de la France . . . Il me dit en même temps que son neveu avait l'honneur d'être connu à Votre Majesté et qu'il avait travaillé à Francfort de concert avec le sieur Klinggräffen, et, m'ayant demandé si Votre Majesté comptait d'envoyer un ministre à Hanovre, je lui ai répondu que je n'en étais pas informé, mais qu'il se pourrait être que non, et qu'Elle ne pouvait choisir quelqu'un dans les lumières duquel Elle peut avoir plus de confiance qu'en celles de M. de Vergennes."

Klinggräffen berichtet, Wien 15. April: „Un ami m'assura hier très positivement que la réponse qu'on avait donnée ici à Hyndford sur les mesures à concerter pour l'élection, porte qu'on verrait volontiers le succès de cette affaire, mais que d'ici on ne ferait aucune démarche pour cela: ce qui signifie qu'on ne veut rien sacrifier pour gagner les voix."

Hellen berichtet, Haag 21. April: „Je me persuade de plus en plus que dans l'assemblée des États de Hollande il est question de l'accession,[2] et que l'affaire sera poussée avec toute la vivacité possible à l'arrivée du duc de Newcastle... Tout ce qui m'est revenu, c'est qu'on m'assure que, par les soins du roi d'Angleterre, on paraît vouloir céder un peu par rapport aux subsides attachés à la barrière et qu'on est convenu déjà d'un certain plan."

Potsdam, 27. April 1752.

Zufolge Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll Ew. Excellenz vermelden, wie Höchstdieselbe wollen, dass

1) Mylord Maréchal aufgegeben werden solle, wegen des, so M. de Chavigny gegen ihn erwähnet hat, an ersteren und an M. de Vergennes ein sehr obligeantes Compliment von Sr. Königl. Majestät halber zu machen und ihnen zugleich dabei zu sagen, wie Höchstdieselbe wegen des Königs von Engelland jetziger Anwesenheit in Teutschland keinen Minister nach Hannover schicken würden, indem derselbe niemalen seine Ankunft daselbst notificirte, folglich auch kein Minister von Sr. Königl. Majestät deshalb dahin gesandt werde. Nächstdem würde Mylord Maréchal von allen denen Umständen wohl zu informiren sein, welche der Herr von Klinggräffen in seiner letzteren Dépêche von der froiden und laconischen Antwort des wienerschen Hofes auf die Anträge des Lord Hyndford gemeldet hat;

2) Dass ferner der p. Michell zu London von der froiden Antwort und Betragen des wienerschen Hofes gegen gedachten Lord umständlich und en détail informiret werden sollte, um ihn dadurch auf die Sprünge zu bringen, wie man darüber in Engelland dächte;

3) Sollte auch dem von der Hellen geantwortet werden, wie die Sache wegen der Accession der République zum Petersburgischen Traçtat so nahe noch nicht wäre, als man wohl glaube, indem die Kaiserin-Königin noch schlechte Hoffnung zu einem avantageusen Barrièreétat

[1] Vergl. Bd. II, 501; III, 386; IV, 395. — [2] Vergl. S. 82.

Digitized by Google

vor die Holländer gebe und, was Mylord Hyndford deshalb proponirte, sehr kaltsinnig aufnähme.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5432. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 29 avril 1752.

Je suis très satisfait de l'attention que vous portez sur tout ce qui regarde les négociations de milord Hyndford et vous prie d'y continuer et de m'en faire vos rapports exactement, afin que je sache tirer au tout ce qui a fait l'objet de la mission du susdit Milord et de quelle manière la cour de Vienne se décidera tant par rapport à l'affaire de l'élection qu'à l'égard de celle de la barrière et des satisfactions à donner à la cour palatine et de Bavière.

Quant à ce que vous me marquez touchant la vente de Turnhout, c'est peut-être la première fois que la façon de penser de la cour de Vienne est conforme à la mienne, et il me paraît qu'elle sent qu'il lui convient aussi qu'à moi que nous sortions ensemble, au moyen de cette vente, de toute connexion par rapport à cette terre-là. J'attendrai ce que vous me marquerez de la réponse que va donner le marquis de Botta.

Comme le sieur de Dewitz n'a eu qu'une réponse vague du baron Koch dans la dernière conversation qu'il a eue avec celui-ci, il ne doit pas marquer de l'empressement de renouer avec lui sur les sujets que vous savez,[1] mais le voir venir plutôt, et ce sera alors qu'il lui dira intelligiblement qu'en tout ce que je ferai en faveur de l'Impératrice-Reine et conformément à ses demandes, ce serait toujours gratuitement et sans la moindre vue d'intérêt.[2]

Au reste, il faut que vous sachiez par rapport au plan des deux cours impériales en faveur du prince Charles de Lorraine, que ce n'est point un secret pour la cour de Dresde qui en a été avertie sous mains, mais que c'est le comte Brühl qui a su calmer les appréhensions que sa cour prit là-dessus, en sorte qu'elle n'en a communiqué rien à son ministre à Paris. La raison de ceci est, à ce que j'ai appris de très bonnes mains, que le comte Brühl est du secret du dessein des deux susdites cours et qu'outre les engagements qu'il a avec celles-ci et qui le lient absolument à leurs dispositions, ses propres intérêts l'attachent au plan par plus d'une raison.[3] Ce que j'ai bien voulu vous dire, quoiqu'absolument pour votre seule direction.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 77. — [2] Vergl. S. 99. — [3] Vergl. S. 66—68. 72.

Digitized by Google

5433. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN POTSDAM.

Podewils berichtet, Potsdam [1] 1. Mai: „J'ai minuté à la hâte dans la pièce ci-jointe [2] la réponse à faire au sieur Le Baillif sur la dépêche de M. de Saint-Contest dans l'affaire de l'élection d'un roi des Romains. Je ne sais si j'ai rencontré en tout les idées que Votre Majesté m'a fait la grâce de me communiquer sur ce sujet ce matin. En tout cas, Elle n'a qu'à me faire savoir Ses ordres par le conseiller privé Eichel sur les changements que j'y dois faire. Je suppose que l'intention de Votre Majesté sera que je remette une copie de cette réponse au sieur Le Baillif, pour me la rendre, en sorte tout comme il l'a fait de la dépêche de M. de Saint-Contest; après quoi, il conviendrait d'en informer en plein milord Maréchal; mais je crois que, pour aller d'autant plus bride en main, il faudra attendre la réponse de la France sur l'incluse, avant que d'en faire part aux cours de Bonn et de Manheim. Le tout dépendra pourtant des ordres de Votre Majesté."

Potsdam, 1. Mai 1752.

Es würde noch zu inseriren sein, dass der König von Frankreich wegen Meiner, Churpfalz und Köln repondiren könnte, dass wir so dächten über diese Affaire. Sonsten dem französischen Ministère zu insinuiren: Ich hätte geglaubet, aus denen bisherigen Negociationen über die Wahlsache so viel wahrgenommen zu haben, dass der König von Frankreich auf diese Art von der Sache dächte; daher Ich dann nichts anders gethan als Mich so zu expliciren, wie Ich glaubete, dass es des Königs Denkungsart darunter am conformesten sei.

Mündliche Resolution (praes. Potsdam 1. Mai). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5434. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 2 mai 1752.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 21 du mois dernier et ne vous fais la présente que pour vous avertir que vous aurez incessamment et par un exprès une note [3] de ma part sur la réponse que je me suis proposé de donner à la cour de Vienne, quand elle me fera demander en forme ma voix pour l'élection d'un roi des Romains. [4] J'ai tout lieu de me flatter que les ministres de France en seront contents, d'autant qu'elle assortit parfaitement, à ce que je crois, avec leur façon de penser sur cet objet; aussi, quand vous la leur communiquerez, vous les flatterez par un compliment bien poli qu'il m'était un vrai plaisir que je pouvais me dirigér justement [5] sur leurs vues.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Graf Podewils war unter dem 30. April nach Potsdam beschieden worden, wo der König ihn „umständlich zu sprechen" für nöthig halte. — [2] Nr. 5439. — [3] Nr. 5439. Vergl. Nr. 5433. — [4] Vergl. S. 98. — [5] Vergl. S. 18.

Digitized by Google

5435. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 2 mai 1752.

Les rapports que vous m'avez faits du 18 et du 21 du mois passé, m'ont été bien rendus. Je suis content que, vu la stérilité des affaires qui sauraient vous donner des objets pour m'en faire vos rapports pendant le temps que Sa Majesté Britannique sera absente de vos lieux, vous ne m'écriviez qu'une fois par semaine, et moins encore, quand vous n'aurez rien à me marquer qui puisse intéresser mon attention. Je suppose que rien n'arrive de conséquence qui méritait que j'en sois instruit incontinent.

Au reste, ce que je vous ai fait communiquer par mes dépêches antérieures[1] sur le peu de satisfaction que milord Hyndford avait du succès de sa commission à Vienne, m'a été du depuis confirmé, et j'apprends de bon lieu[2] qu'il s'est exprimé en termes propres là-dessus qu'il voyait bien que la cour de Vienne ne saurait rien faire de bonne grâce, que toute l'Europe était sans doute persuadée que sa mission avait pour objet d'accélérer l'élection d'un roi des Romains, mais qu'on lui avait tenu là un langage si absurde que son maître ne pourrait qu'en être fort fâché, et qu'il aurait bien pu se dispenser de cet envoi extraordinaire; aussi n'attendait-il que le retour de son courrier pour s'en retourner.

Federic.

Nach dem Concept.

5436. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 mai 1752.

Si milord Hyndford a accusé juste au sieur de Dewitz touchant le mécontentement qu'il a du procédé de la cour de Vienne à son égard, et que l'Angleterre veut que tout se passe en ordre relativement à l'affaire de l'élection, c'est peut-être l'effet de la déclaration que le ministre de France à Londres, le marquis de Mirepoix, a faite[3] avant le départ du roi d'Angleterre, que Sa Majesté Très Chrétienne ne s'opposerait pas à l'élection d'un roi des Romains et que ses soins se réduiraient à ce qu'on observât les constitutions de l'Empire dont elle se trouvait garante.

A quoi le roi d'Angleterre doit avoir répondu qu'en songeant à cette élection, il s'était proposé pour but de suivre les lois de l'Empire dans tout ce qui y aurait rapport, et de ne rien entreprendre qui leur fût contraire. C'est ce que j'ai bien voulu vous communiquer pour votre direction; en attendant, je me persuade que, malgré toute la fierté de la cour de Vienne et son mécontentement contre les Anglais, elle

[1] Vergl. Nr. 5431. — [2] Vergl. Nr. 5436. — [3] Vergl. S. 91 Anm. 4.

Digitized by Google

sera obligée de plier, en sorte qu'on procèdera doucement à la susdite élection.

Federic.

Nach dem Concept.

5437. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 mai 1752.

Comme le ministre de Suède nommé pour aller à Pétersbourg y relever le sieur de Greiffenheim va apparemment partir bientôt, mon intention est que vous lui devez parler avant son départ au sujet d'un capitaine nommé de Stackelberg,[1] qui a été en mon service, mais qui eut le malheur qu'en faisant un voyage, il y a quelques années déjà, en sa patrie la Livonie, le chancelier Bestushew lui a fait faire une querelle allemande, en lui imputant qu'il avait voulu engager des gens du pays pour entrer en mon service, en sorte qu'il a été emprisonné depuis ce temps-là et qu'il est, autant que je sais, encore aux arrêts.

Comme je n'ai eu aucune nouvelle de ce pauvre officier depuis qu'il n'y a plus un ministre de ma part à la cour de Pétersbourg, vous prierez le susdit ministre de Suède de vouloir bien s'enquérir à son arrivée à Pétersbourg du sort de cet officier et me faire avertir par M. Wulfwenstjerna ce qu'il est devenu.

Voici la réponse que j'ai faite à la Reine, ma sœur, à la lettre que vous aviez jointe à votre dernière dépêche.

Federic.

Nach dem Concept.

5438. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 mai 1752.

Ma très chère Sœur. J'ai reçu la lettre que le sieur de Rohd m'a fait parvenir de votre part. Il faut bien que je vous fasse mes excuses de ce que je ne sache y répondre de ma main propre, vu qu'un accès de goutte qui m'a pris assez violemment depuis quelques jours, ne me le permet pas encore; mais comme je commence à m'en remettre, j'espère d'être bientôt à même de pouvoir m'expliquer envers vous avec cette ouverture du cœur que vous me connaissez, sur ce que vous me marquez des affaires de Suède. Je comprends parfaitement qu'il y a des choses qui ne sauraient que vous gêner encore, mais, autant qu'il me paraît, les affaires sont assez bien passées encore pour une première Diète. Vous savez, ma très chère sœur, que je ne prends d'autre intérêt aux affaires de Suède qu'autant qu'elles regardent votre satisfaction et le bonheur de votre famille; ainsi comptez que je serai toujours charmé d'embrasser les occasions où je pourrai vous être utile à quelque chose.

[1] Vergl. Bd. V, 567; VI, 594; VII, 38; VIII, 9.

Digitized by Google

Je vous prie d'être persuadée de l'amitié et de la tendresse avec laquelle je serai à jamais, ma très chère sœur, votre très fidèle frère

Nach dem Concept. Federic.

5439. MÉMOIRE DÉLIVRÉ AU SIEUR LE BAILLIF.

[Berlin], 3 mai 1752.

Le Roi est bien sensible à l'attention de Sa Majesté Très Chrétienne de l'avoir voulu informer confidemment de la proposition que le duc de Newcastle a faite au duc de Mirepoix, ambassadeur de France en Angleterre, de ce que Sa Majesté Britannique était dans le dessein de proposer à l'Empereur et à l'Impératrice, comme partie principalement intéressée à l'élection d'un roi des Romains, la demande du suffrage du Roi, et que Sa Majesté Britannique désirait que la France voulût bien se joindre à elle pour engager Sa Majesté à donner son consentement à cette élection, ajoutant que le roi d'Angleterre était en particulier dans la résolution de procurer à l'Électeur palatin une satisfaction raisonnable sur ses prétentions.

Et, Sa Majesté Très Chrétienne ayant désiré de savoir les sentiments du Roi sur la réponse qu'elle doit faire à cette proposition du roi d'Angleterre, *Sa Majesté*[1] *ne demande pas mieux que de se conformer en tout ce qui regarde cette élection aux lumières supérieures de Sa Majesté Très Chrétienne et aux sages avis de son ministère éclairé, et d'aller d'un parfait concert dans cette affaire avec la France et les cours électorales de Bonn et de Manheim. C'est pourquoi* le Roi persiste toujours dans les sentiments patriotiques que Sa Majesté a manifestés dès le commencement de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, en ce qu'elle ne demande rien pour elle pour prix de son suffrage, dès qu'il s'agit des intérêts de l'Empire et du bonheur de l'Allemagne. Plus attentif à ceux-là qu'aux siens propres, le Roi ne refusera point sa voix électorale, quand on la lui demandera de la part des cours de Vienne et de Londres en faveur de l'archiduc Joseph, bien entendu toutefois qu'on donne auparavant à son allié, l'Électeur palatin, une satisfaction juste et raisonnable sur les prétentions de Son Altesse Électorale, qu'on observe, dans l'élection même d'un roi des Romains, tout ce que la majesté du Corps Germanique, la dignité des Électeurs et les constitutions fondamentales, libertés et privilèges du Collège Électoral et des Princes et États de l'Empire demandent en pareille occasion, et qu'on accorde au Roi, ainsi qu'aux Électeurs alliés de Sa Majesté, les investitures électorales[2] sur le pied que feu l'empereur Charles VII l'a promis au Roi, et sur quoi Sa Majesté est prête d'agir en tout cas d'un parfait concert même avec Sa Majesté Britannique, qui y a un intérêt égal.

[1] Die folgenden Worte bis *c'est pourquoi* sind von dem Grafen Podewils in Gemässheit der Königlichen Resolution vom 1. Mai (Nr. 5433) in das Concept der Note nachträglich eingefügt. — [2] Vergl. S. 7.

Digitized by Google

Voilà la réponse que le Roi croit qu'on pourra faire, se flattant que Sa Majesté Très Chrétienne la trouvera juste et raisonnable, aussi bien qu'entièrement conforme à la façon de penser des deux cours sur cet objet, de sorte qu'il ne dépendra que de Sa dite Majesté Très Chrétienne de répondre sur ce pied-là, si elle le trouve à propos, au roi de la Grande-Bretagne, et de tenir de concert avec le Roi et les électeurs de Cologne et Palatin partout, tant envers ce Prince qu'à l'égard de la cour de Vienne, le même langage, *en les assurant l'un et l'autre que tels sont les véritables sentiments de Sa Majesté Très Chrétienne, aussi bien que ceux du Roi et de Leurs Altesses Électorales de Cologne et Palatine, et que la France en pouvait répondre.*[1]

C'est aussi dans ce sens-là que le Roi croit devoir répondre à la cour de Vienne, quand elle lui demandera son suffrage en faveur de l'archiduc Joseph pour être élu roi des Romains, et Sa Majesté espère que Sa Majesté Très Chrétienne et Leurs Altesses Électorales de Cologne et Palatine voudront faire tant à la cour de Vienne qu'au roi de la Grande-Bretagne la même réponse, afin que ces deux puissances soient convaincues qu'on agit d'un parfait concert ensemble.

Au reste, le Roi croit que Sa Majesté Très Chrétienne reconnaîtra elle-même que la bienséance exige que le roi d'Angleterre fasse aussi auprès du Roi les démarches nécessaires dans une affaire que ce Prince prend tant à cœur et dans laquelle il a négligé dès le commencement le Roi,[2] tandis que ce Prince sollicitait tout le reste du Collège Électoral en faveur du candidat qu'il proposait pour l'élection d'un roi des Romains.

Nach dem Concept.

5440. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. Mai 1752.

Es haben Se. Königl. Majestät mir heute befohlen, Ew. Excellenz besonders zu vermelden, wie Höchstdieselbe zwar bisher auf das Klagewerk, welches der hannöversche Hof über die ostfriesische Successionssache zu Wien erhoben und von denen Motibus, so bisher deshalb auf dem Reichstage gemachet worden, wenig oder keine Attention genommen;[3] ausserdem aber, dass Sie verschiedentlich vernähmen, wie diese Sache immer mehr und mehr Éclat mache und das hannöversche Ministerium dem Publico allerhand nachtheilige Impressiones deshalb beizubringen sich jetzo überall mehr als sonsten angelegen sein lasse, so wäre Deroselben jüngsthin eine Abschrift eines Schreibens von dem Grafen von Gronsfeld an den Chevalier Williams zugekommen, welches zwar ganz mystérieux geschrieben, aus welchem aber Se. Königl. Majestät dennoch

[1] Nachträglicher Zusatz zu dem Concepte in Gemässheit der Königlichen Resolution vom 1. Mai. — [2] Vergl. Bd. VIII, 234. — [3] Vergl. S. 86.

Digitized by Google

urtheilen müssten, dass etwas besonders wegen erwähnter ostfriesischer Sache von Seiten Hannover tramiret werden müsste, so vielleicht zu grösseren Weitläuftigkeiten Gelegenheit geben könnte, als man sich anfänglich vorstellen könne. Hierin wären Höchstdieselbe um so mehr bestärket worden, als Deroselben heute von ohngefähr einliegender Pollmanscher Bericht [Regensburg 9. April] in die Hände gekommen, da Sie sonsten dergleichen sehr selten oder fast niemalen ansähen, woraus nicht undeutlich erhelle, dass Hannover ernstlich briguire, die Sache vom Reichstage weg und vor den Reichshofrath nach Wien zu bringen, um vielleicht daselbst vermittelst seiner gewöhnlichen Wege die Sache wenigstens in grosse Weitläuftigkeiten zu setzen.

Se. Königl. Majestät wüssten zwar wohl, dass grossen Herrn keine Provinzen, so sie in rechtlichem Besitz hätten, durch juristische Chicanes und dergleichen genommen werden könnten, und dass selbst der wienersche Hof zweimal darauf denken werde, ehe er sich zu etwas Sr. Königl. Majestät deshalb präjudicirliches, so zu grossen Weitläuftigkeiten ausschlagen müsste, entschliessen würde; es möchte dem aber sein, wie ihm wollte, so fänden Se. Königl. Majestät doch allemal nöthig, dass zuforderst Ew. Excellenz auf diese Sache und auf die Trames, so der hannöversche Hof desfalls ourdirete, eine besondere Attention nähmen, demnächst aber auch besorgeten, dass sofort ein besonderes Mémoire instructif von mehrerwähnter ostfriesischen Sache, und zwar nach ihrer jetzigen Situation und demjenigen, so Hannover desfalls tentirete, aufgesetzet und an Mylord Maréchal nach Frankreich geschicket, derselbe auch zugleich umständlich instruiret würde, was er deswegen mit dem dortigen Ministerio zu sprechen habe.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5441. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HAESELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 mai 1752.

J'ai été charmé autant qu'on peut l'être d'apprendre par votre rapport du 25 d'avril dernier que le choix du roi de Danemark s'est enfin déterminé pour la princesse Julie de Brunswick, et je vous remercie de toutes les particularités dont vous m'avez informé à ce sujet.

Pour ce qui concerne les conjectures que vous faites sur ce qui est à croire que le comte Lynar pourrait s'intéresser pour la comtesse de Bentinck, afin de contrecarrer par là le baron de Bernstorff, je trouve fondées les raisons que vous alléguez là-dessus; aussi ai-je la confiance en vous que vous saurez démêler le parti qu'on pourra tirer du comte Lynar en cette rencontre, et que vous ne manquerez pas de prudence ensuite d'en faire votre profit, pour tâcher de culbuter le dernier.

Digitized by Google

Au reste, mon intention est que vous fassiez un compliment bien poli de ma part à M. de Thienen[1] sur son prochain mariage.

Nach dem Concept. Federic.

5442. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 mai 1752.

C'est avec satisfaction que j'ai vu par votre rapport du 21 d'avril dernier que l'affaire en question de Finlande[2] se soit enfin terminée, sans que le ministère de Russie ait trop relevé la précipitation de celui de Suède à ce sujet.

Au surplus, vous direz à la Reine, ma sœur, que c'était à présent une affaire toute résolue que le roi de Danemark épouserait la sœur cadette du duc régnant de Brunswick, la princesse Julie, mais que ce Prince, pour observer les règles de la bienséance, était bien aise d'ailleurs que la chose n'éclatât point encore.

Federic.

Nach dem Concept.

5443. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 6 mai 1752.

Vous deux dépêches du 29 d'avril dernier et du 3 de ce mois me sont bien entrées, et je n'ai guère sujet d'être édifié de la modicité de la somme[3] qui a été payée pendant la dernière foire de Leipzig à mes sujets créanciers de la *Steuer*. J'espère que le montant de celle qui sera destinée pour leur remboursement à la foire prochaine, sera plus considérable, sans quoi mesdits sujets créanciers ne pourront sûrement pas se conserver dans leurs affaires. En attendant, je compte de recevoir de vous le rapport que vous me ferez de Dresde touchant ceux de mes sujets qui ont tiré leurs capitaux.

Quant à l'effet contraire que vous dites, dans votre rapport sus-allégué du 29 d'avril dernier, qu'a fait l'édit émané de la cour où vous êtes, pour défendre à ses sujets d'aliéner des billets de la *Steuer* à des Prussiens, les suites n'en pourront être que très préjudiciables au gouvernement et aux sujets de Saxe, et il en arrivera ou que l'édit en question ne sera point observé, ou bien que les sujets saxons en souffriront eux-mêmes le plus grand désavantage.

Pour ce qui regarde le pied une fois adopté sur lequel je fais monnayer à présent,[4] vous assurerez le comte Hennicke qu'il pouvait compter pour sûr que je ne le changerais point; que je l'avais fixé pour toujours et qu'on était à même d'en prouver à tout le monde la solidité

[1] Thienen war am preussischen Hofe accreditirt gewesen. Vergl. Bd. VIII, 359. — [2] Vergl. S. 53. — [3] 60,000 Thaler. — [4] Vergl. S. 16.

Digitized by Google

et la justesse, si autrement il ne s'y glissait des abus qui ne devaient pas s'y rencontrer.

Au reste, comme le grand-maître de la cour, comte de Dohna, est mort hier à Berlin de mort subite, et que par là il est venu à vaquer à ma cour une charge de distinction qui ne saurait manquer de donner du relief à une personne de naissance, et à laquelle est d'ailleurs affectée une pension de 2,000 écus par an, je serais bien aise que vous me fissiez votre rapport si vous ne pensiez trouver en Saxe une personne de qualité et de grands biens qui pourrait être engagée pour venir s'établir à Berlin, moyennant le susdit poste qu'elle y occuperait à ma cour. Toutefois je veux que vous n'en parliez encore à personne, mais que vous me fassiez préalablement votre rapport là-dessus.

Au surplus, ce me sera un plaisir, si la cour où vous êtes veut bien faire extrader, contre des réversales, au régiment de Bredow le capitaine de Selchow et son domestique, qui, après l'action qu'il vient de commettre, s'est réfugié sur une terre qu'il a en Saxe.

Nach dem Concept. Federic.

5444. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 mai 1752.

Je ne saurais ajouter rien d'intéressant à ce que je vous ai fait marquer aujord'hui par la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères. Tout ce que je puis vous dire encore, c'est qu'il ne me reste plus aucun doute que la négociation à Madrid ne dût parvenir à sa perfection; j'envisage le traité comme fait et conclu, mais le point le plus intéressant pour moi sera à présent d'être bien instruit de quoi il sera question dans ce traité, et s'il n'y aura des articles séparés et secrets plus importants encore qu'une simple neutralité et garantie réciproque des possessions en Italie entre les parties contractantes. En sorte que ce serait un service des plus signalés que vous saurez me rendre, si vous sauriez trouver moyen d'approfondir exactement ces objets-là.

Federic.

Nach dem Concept.

5445. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 2. Mai, dass nunmehr alle Welt von der bevorstehenden Verbindung des Königs von Dänemark mit der Prinzessin Julie von Braunschweig spreche. In Betreff der Römischen Königswahl scheine zwischen den Höfen von Wien und Kopen-

Potsdam, 9 mai 1752.

J'ai eu toute la satisfaction possible de la dépêche que vous m'avez faite du 2 de ce mois tant à l'égard de la nouvelle du mariage de Sa Majesté de Danemark avec

Digitized by Google

hagen Einvernehmen erzielt worden zu sein: „le tout pour obtenir le titre de *Majesté* que cette cour-ci a vainement recherchée depuis bien du temps. On est ici fort avide de gloire, et la moindre chose qui peut flatter la vanité de cette cour, est capable à la faire renoncer à des avantages réels et plus considérables."

la princesse Julie de Brunswick que vous m'avez confirmée, que par rapport au tableau que vous faites de la cour de Copenhague. C'est à peu près de la manière que je me l'avais représentée, et je suis bien aise que je ne me sois pas trompé là-dessus.

Au surplus, tous ceux qui sont tant soit peu instruits des affaires d'Allemagne, savent assez que dans l'élection d'un roi des Romains il ne s'agit jamais du consentement d'un roi de Danemark; ainsi j'ai de la peine à m'imaginer que la cour de Vienne dût rechercher celle de Copenhague pour ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5446. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 9 mai 1752.

J'approuve parfaitement que vous laissiez tomber la proposition faite à M. de Saint-Contest qu'il ne devait être point de ministre anglais présent à l'élection d'un roi des Romains,[1] et d'ailleurs il y a eu quelque malentendu là-dessus, car mon intention à ce sujet n'a été proprement que moi, les Électeurs palatin et de Cologne dussions rester unis et ne faire autrement notre déclaration relativement à nos voix pour l'élection que conjointement et sous l'appui de la France, sans permettre qu'un ministre anglais se mêlât, pour nous séparer l'un de l'autre. Au surplus, je me réfère en tout ceci sur la dernière dépêche que je vous ai envoyée par un exprès.[2]

Quant aux affaires de Pologne, je vous renvoie à ce que ma dépêche du département des affaires [étrangères] d'aujourd'hui vous marque sur cet article, et suis persuadé que, pourvu que le ministère de France pense aux suites qui résulteraient, si le parti autrichien réussît seulement à faire accéder la République au traité de Pétersbourg, il emploiera les moyens nécessaires pour faire avorter également ce projet. Au reste, je dois vous faire observer que ce ne peut point être une ruse de la cour de Vienne que le projet avec le prince Charles de Lorraine, pour pousser par là l'électeur de Saxe à accéder au traité de Pétersbourg, vu que je crois vous avoir déjà informé il y a quelque temps[3] que ce Prince s'est offert à la cour de Pétersbourg de vouloir accéder à ce traité, à condition qu'on assurât la succession à la couronne de Pologne dans sa maison électorale, mais que les deux cours lui ont refusé nettement cet article.

J'espère que vous vous acquitterez avec toute l'onction possible du

[1] Vergl. S. 88. — [2] Vergl. Nr. 5434 S. 103. — [3] Vergl. Bd. VIII, 539.

Digitized by Google

compliment dont je vous ai chargé pour M. de Saint-Contest de ce qu'il a voulu embrasser avec tant d'énergie mes intérêts dans la dernière conversation qu'il a eue avec le comte d'Albemarle.[1]

Federic

Nach dem Concept.

5447. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 13 mai 1752.

Ayant appris que mon ministère du département des affaires étrangères ne vous a point encore instruit de ce que le marquis de Saint-Contest a déclaré depuis peu au comte d'Albemarle, ministre anglais à la cour de France, j'ai cru nécessaire de vous en informer, quoique uniquement pour votre direction seule. Il s'agit d'une conversation qu'il y a eu entre ces deux ministres au sujet de l'élection d'un roi des Romains, où milord Albemarle a donné les plus fortes assurances que le Roi son maître ne ferait rien qui pût blesser la gloire et les intérêts de la France et de ses alliés, ainsi qu'il avait assuré lui-même le marquis de Mirepoix,[2] en ajoutant qu'à l'âge qu'il avait, et ayant un petit-fils mineur, l'on ne cherchait point à brouiller les affaires, aussi son but n'était que de maintenir la paix et la tranquillité. Comme ledit Milord a tâché d'insinuer en même temps que moi ne travaillais qu'à troubler la tranquillité et à causer du désordre et de la confusion, le marquis de Saint-Contest lui a nettement répondu que c'était une prévention dont il fallait se dépouiller, et que, si l'Angleterre était prévenue contre moi, il était autant permis à la France de l'être contre l'Angleterre, mais que la France savait que je ne soutenais que la paix et ne cherchais qu'à la conserver; à quoi M. de Saint-Contest a ajouté: »Vous assurez que votre cour n'entreprendra rien qui soit contraire à la gloire et aux intérêts du Roi mon maître et de ses alliés; nous de notre côté n'avons aussi d'autre désir que de vivre en bonne intelligence avec l'Angleterre et ses alliés; mais si on attaquait le roi de Prusse, le lendemain nous vous ferions la guerre.« Déclaration qui n'a pas laissé de faire impression au comte Albemarle, et que je n'ai pas voulu vous laisser ignorer.

Quant aux négociations du lord Hyndford à Vienne, je présume qu'il ne doit pas être bien content de la roideur de la cour de Vienne envers la république de Hollande; aussi en est-on bien instruit à la Haye, et, si mes avis accusent juste, on remarque plus de répugnance de la part des États Généraux contre l'accession de la République au traité de Pétersbourg que jamais.

Je vous sais tout le gré imaginable de l'avertissement que vous m'avez donné que milord Hyndford mêle aussi dans ses négociations les affaires d'Ostfrise et de Mecklembourg; je m'en suis douté que le roi

[1] Vergl. die folgende Nummer. — [2] Vergl. S. 91.

Digitized by Google

d'Angleterre ne voudrait employer tout-à-fait gratis ses soins pour l'élection d'un roi des Romains; aussi je vous recommande de porter toute votre attention à bien pénétrer ce que milord Hyndford a fait de propositions là-dessus et de quelle manière la cour de Vienne les a envisagées.

Au reste, ce qu'on vous a dit au sujet de l'arrangement des finances de la Reine-Impératrice et du bon ordre qui y régnait partout, a été un peu trop relevé et brodé; comme je sais, moi, par expérience ce que c'est que des arrangements de finances, je crois que la cour de Vienne a fait quelque chose et même beaucoup relativement à l'état dérangé où étaient autrefois ses finances, mais qu'il s'en faut beaucoup encore qu'elle soit arrivée à cet ordre qu'on vous a accusé, et, quant à la Bohême, je sais qu'elle est surchargée d'impôts, en sorte qu'elle ne saurait le soutenir à la longue.

Federic.

Nach dem Concept.

5448. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HAESELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 13 mai 1752.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois. La perte que les Danois ont faite par l'échec qu'ils ont souffert à Saffi,[1] ne saurait qu'affecter leur commerce d'une manière fort sensible. Vous ferez donc bien de continuer de m'en faire vos rapports, afin que je sache le pli que prendra cette affaire, et sur quel pied elle aura enfin été terminée.

Au reste, je souhaite de vous que vous vous donniez de la peine pour vous instruire exactement et à fond sur la somme à laquelle peuvent se monter les revenus annuels du roi de Danemark, pour m'en informer ensuite avec justesse et le plus de certitude que possible.

Nach dem Concept.

Federic.

5449. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 13 mai 1752.

Le changement qui vient d'arriver en conséquence de votre rapport du 9 de ce mois par rapport aux affaires de la *Steuer*, parceque le comte de Hennicke en a résigné le département, mérite toute votre attention pour en pénétrer les suites, et je désire de savoir de vous si vous croyez, supposé que le comte de Brühl parvînt à placer son frère et son favori Heinicke[2] à la tête des affaires de la *Steuer*, si mes sujets créanciers s'en ressentiront ou s'il restera assez de fonds que mes sujets aient au moins la même satisfaction qu'ils ont eue jusqu'à présent pour être satisfaits de leurs prétentions à la *Steuer*, ou si vous croyez que

[1] Vergl. Bd. VIII, 545. 554. — [2] Vergl. Bd. VIII, 454. 467.

Digitized by Google

cela traînera plus encore sous cette nouvelle direction, ce dont je veux attendre votre rapport.

Au reste, je souhaite encore de savoir de vous s'il n'y aura pas moyen que vous sachiez avoir par l'homme confident le secret de la composition de la porcelaine de Dresde, comme son ami me l'a fait espérer.

Federic.

Nach dem Concept.

5450. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 13 mai 1752.

Comme M. de Saint-Contest vient de vous presser sur ma réponse au sujet des troupes de Hesse,[1] je vous dirai que, s'il convient à la cour de France d'avoir les troupes de Hesse-Cassel à sa disposition, ce que je souhaiterais de savoir d'une manière à y pouvoir tabler, elle les saura avoir encore, mais point au-dessous d'un subside de 120,000 écus par an; en sorte que, si la cour de France veut donner ce subside, j'estime qu'on saurait mener cette affaire à sa perfection. Il faudra d'ailleurs qu'on entamât bientôt cette négociation, vu que sans cela le Landgrave pourrait prendre un autre parti.

Federic.

Nach dem Concept.

5451. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten Berlin 12. Mai: „Le vice-président de Dewitz mande dans le rapport ci-joint [Wien 3. Mai] qu'on le pressait sans cesse de s'expliquer sur l'article des monnaies;[2] ... qu'il s'était derechef adressé au comte de Münchow, qui lui avait répondu que, comme l'arrangement des monnaies dépendait uniquement de Votre Majesté, il était hors d'état de lui donner des instructions sur cet article, et qu'il fallait les demander immédiatement à Votre Majesté."

Potsdam, 13. Mai 1752.

Ich kann den Münzfuss ihrentwegen nicht ändern; wenn solcher ihnen nicht anständig ist, so thut es Mir leid, ist aber Meine Schuld nicht.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5452. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 mai 1752.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. Quoique l'enthousiasme des Anglais pour la maison d'Autriche ne m'est que trop connu, dont

[1] Vergl. S. 64. — [2] Vergl. S. 16. 109.

Digitized by Google

ils ne connaissent peut-être aucune bonne raison, il me paraît néanmoins que le roi d'Angleterre ne devrait qu'être fort piqué du mauvais procédé de la cour de Vienne à son égard, parcequ'après avoir tout fait pour celle-ci jusqu'à oublier même ses vrais intérêts, je croirais que ce devrait causer quelque froideur à ce Prince, ne trouvant que de l'ingratitude et de l'indifférence là où il s'était attendu à de la reconnaissance et à un empressement pour lui complaire.

Federic.

Nach dem Concept.

5453. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 mai 1752.

J'ai été très fâché d'apprendre par votre rapport du 2 de ce mois les sujets de plaintes que les miens doivent avoir donnés à Sa Majesté Suédoise et à la nation par des enrôlements forcés de sujets suédois dans la Poméranie; mais vous pouvez protester partout où vous le croirez convenable, que j'avais absolument ignoré jusqu'ici de pareils désordres; que, s'ils se vérifiaient tels qu'ils étaient accusés dans la *Species Facti*, ils étaient absolument contraires aux ordres que j'avais donnés. Que j'avais écrit d'abord au commandeur du régiment de Baireuth[1] pour répondre aux griefs qu'on avait portés contre lui ou contre le régiment à ce sujet, et que j'y apporterais les remèdes propres pour les faire cesser.

Au reste, vous direz bien de politesses de ma part au sénateur de Hœpken de l'attention qu'il avait eue pour moi de vouloir faire instruire le baron de Posse de communiquer à M. de Wulfwenstjerna ce qui lui entrerait de nouvelles relativement à la cour de Pétersbourg,[2] comme vous me le marquez par votre dépêche du 5 de ce mois.

Nach dem Concept.

Federic.

5454. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 18. Mai 1752.

Des Königs Majestät haben bei Gelegenheit der von Mylord Maréchal letzt mit angekommenen Dépêche vom 5. Mai an Ew. Excellenz zu melden befohlen, dass es nothwendig sei, zuforderst gedachten Mylord Maréchal nach Anleitung der von dem Geheimen Rath von Maltzahn zeither eingekommenen Berichten von den Absichten der beiden Kaiserlichen Höfe, auf kommender Diète zu Grodno die Republik zur Accession des Petersburgischen Tractats zu induciren, umständlich zu instruiren, demnächst aber auch demselben ein Précis aus denen bisherigen Relationen des Benoît zuzusenden, um selbigen dadurch von denen Menées

[1] Generalmajor von Schwerin. — [2] Vergl. Bd. VIII, 166. 348. 372.

Digitized by Google

der Czartoryskischen und Poniatowskischen Partie in Polen und von denen Contrebatteries, so die andere Partie dagegen dressirte, vollkommen au Fait zu setzen, auch übrigens denselben zu instruiren, was er sich gegen das französische Ministère deshalb und von der Nothwendigkeit, gedachte Diète nicht zu ihrer Consistance kommen zu lassen, sondern durch ein oder anderes Mittel zu rompiren, zu äussern habe.

Wobei derselbe auch von der Klinggräffenschen Nachricht, dass nämlich Mylord Hyndford auch Mémoires wegen der ostfriesischen Sache dem wienerischen Hofe [übergeben habe][1] avertiret werden solle, um seinen Gebrauch davon zu machen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5455. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 21 mai 1752.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 5 et du 8 de ce mois. J'espère que le chambellan d'Ammon vous aura mis parfaitement au fait de la situation désagréable où il se trouve relativement à la commission dont il est chargé; et comme j'ai trouvé un peu étrange ce que M. de Contest vous a dit sur ce sujet, mon intention est qu'après avoir parlé encore une fois au sieur d'Ammon pour prendre de lui des informations précises touchant l'état actuel de sa négociation, vous parlerez encore à M. de Saint-Contest, pour lui insinuer convenablement qu'il m'était sensible de voir qu'une négociation que je n'avais fait entamer que sur les instances même de la cour de France, avait pu traîner depuis si longtemps et trouver tant d'obstacles; que ce n'avait point [été] une simple et vague déclaration d'avantager mes sujets dans le commerce que la cour de France m'avait fait proposer alors, mais bien un traité formel, et qu'en conséquence je ne saurais que d'être piqué de ce que toutes les facilités que le sieur d'Ammon avait prêtées pour finir sa commission au gré de la France, et sa négociation paraissaient être faites gratuitement; qu'ainsi je priais M. de Saint-Contest de vouloir bien contribuer à ce que cette négociation fût finie d'une manière ou d'autre.

Au surplus, j'observe qu'il faut que ce ministre soit bien mal informé du vrai état de la négociation, quand il vous a dit que les difficultés que le sieur d'Ammon rencontrait, se naissaient de ce qu'il exigeait qu'on fît un traité semblable à celui que les Hollandais avaient eu avec la France. Comme il n'a été jamais question d'un pareil traité, vous parlerez à ce sujet au sieur d'Ammon, pour avoir de lui des éclaircissements précis là-dessus, dont, après, vous ferez votre usage, pour désabuser M. de Contest des fausses impressions qu'on lui a inspirées sur cet objet.

[1] Vergl. S. 112. 117.

Digitized by Google

Quant aux affaires de Pologne, j'ai été bien aise de voir, par ce que vous m'en avez marqué, que vous avez réussi à réveiller ce ministre, pour que ces affaires fassent plus d'impression sur son esprit que par le passé. J'ai ordonné à ce sujet à mes ministres qu'ils vous doivent instruire exactement de tout ce que nous avons eu d'avis des brigues et des trames qui se font en Pologne relativement à la Diète future.

J'ai trouvé fort sensément ce que vous me marquerez que le sieur de Wall vous a dit[1] sur le traité qui a été signé à Madrid[2] entre les cours d'Espagne et de Vienne; je souhaiterais seulement que tout ce que vous avez fait de remarques solides au sieur de Wall, fît la même impression sur les ministres d'Espagne qu'il m'a paru qu'ils ont faite sur lui.

Federic.

Nach dem Concept.

5456. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 21 mai 1752.

Il s'en faut bien que la cour de Madrid ait attendu l'arrivée du comte de Migazzi pour signer le traité, et je veux bien vous dire pour votre direction seule que j'ai appris par un très bon canal[3] que le portrait qu'on a fait à la susdite cour de ce nouveau ministre, qu'on a dépeint comme un sujet extrêmement rusé et fin, qui mettrait tout en usage pour rendre ce traité aussi avantageux qu'il pourrait à sa cour, a été cause que les ministres d'Espagne, pour se dérober aux embarras qu'il leur méditait, ont pris le parti de signer avant son arrivée. L'on m'a ajouté que la signature du traité avait été faite entre l'Espagne et la cour de Vienne, sans que les ministres de Sardaigne et de l'Angleterre y aient pris part. Au surplus, l'on m'assure que les avantages que la cour de Vienne retirait de ce traité, se bornaient uniquement à avoir causé du refroidissement entre les cours de France et de Madrid dont celle de Vienne se promettait de tirer parti avec le temps, et qu'il ne fallait chercher plus de finesse là-dessus.

Je vous sais bon gré de ce que vous continuez d'attention sur les mouvements que milord Hyndford s'est donnés aussi relativement aux affaires de l'Ostfrise.[4] Quoiqu'il me surprenne que le roi d'Angleterre charge un ministre anglais d'une affaire parfaitement étrangère à l'Angleterre, je pense pourtant que la cour de Vienne se gardera bien d'entrer là-dessus avec milord Hyndford, mais qu'elle tâchera plutôt d'éloigner une affaire aussi scabreuse que celle-ci, ou qu'elle y mettra des longueurs infinies, vu qu'elle est trop clairvoyante pour ne pas s'apercevoir que ce n'est pas par des chicanes d'un procès qu'on ôte à des Princes qui peuvent soutenir leurs droits de mains armées, des provinces dont ils

[1] Vergl. Nr. 5456. — [2] 18. April 1752. — [3] Vergl. Nr. 5455. — [4] Vergl. S. 116.

Digitized by Google

sont en possession légale et constatée, mais qu'il faut une guerre ouverte pour oser de les en dépouiller.

En attendant, vous continuerez d'observer d'aussi près qu'il vous sera possible, toutes les démarches que le ministre anglais [fera] sur ce sujet, et de m'en informer exactement. Je vous adresse ci-close la réponse que je viens de faire à l'abbé Melani dont vous m'avez envoyé deux paquets à la suite de votre lettre du 5 de ce mois.

Federic.

Nach dem Concept.

5457. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 21 mai 1752.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 13 et du 16 de ce mois. Il faut bien que ce comte de Bolza soit un insolent, quand il se mêle de m'attribuer des projets aussi indignes que ceux de vouloir changer le pied de ma monnaie[1] et défendre l'entrée dans mon pays de celle que j'ai fait battre jusqu'à présent. Comme le pied sur lequel je fais battre ma monnaie, est des plus solides et conforme à la véritable valeur intrinsèque de l'or et de l'argent, je le soutiendrai et m'embarrasserai peu si la cour de Dresde, sur des suggestions aussi frivoles et impertinents que celles dudit Bolza, en voudra défendre le cours, vu que je sais que les commerçants et négociants de Saxe ne s'en embarrasseront point et qu'on verra rouler là ma monnaie, malgré tous ceux qui la voudront décrier calomnieusement. Au reste, je serai bien aise quand vous saurez m'apprendre la somme qu'on voudra monnayer en Saxe par an et sur quel titre.

Quant à ma réponse à faire sur le promemoria que le comte Hennicke vous a donné il y a quelque temps, et au rescrit donné de la cour de Dresde pour défendre à ses sujets l'aliénation des billets de la *Steuer* aux miens,[2] je viens d'ordonner[3] à mes ministres du département des affaires étrangères de vous faire savoir ma réponse là-dessus et de vous envoyer en même temps la réponse au susdit mémoire, dont le précis sera que je ne pourrais point accepter la proposition touchant l'abolition de la prérogative, que je me tiendrais invariablement là-dessus à la disposition du traité de Dresde et que je regarderais comme une infraction du traité de la paix tout ce que la cour de Dresde voudra disposer en contraire.

Pour ce qui regarde la personne de qualité qui me saurait convenir pour la placer à ma cour, en lui conférant la charge de grand-maître de la cour de la Reine régnante,[4] je me souviens d'avoir entendu parler d'un comte Bose qui doit s'être engagé à Baireuth et dont on m'a vanté les grands biens qu'il possède;[5] il y a d'ailleurs le jeune comte de Hoymb qui, outre les terres qu'il possède en Saxe, a des biens con-

[1] Vergl. S. 16. 109. — [2] Vergl. S. 109. — [3] Unter dem 20. Mai. — [4] Vergl. S. 110. — [5] Vergl. Bd. VIII, 473.



sidérables encore en Silésie; ainsi j'attends d'apprendre de vous si vous croyez bien faisable que vous sauriez engager l'un ou l'autre de ces gens de venir s'établir à Berlin en acceptant la susdite charge.

J'ai écrit à la régence à Königsberg de me marquer au plus tôt s'il s'y trouve là quelque sujet possessionné dans mes pays qui avait en même temps des biens en Lithuanie et qui voudrait s'engager à bâtir à mes frais quelque maison à Grodno.[1]

Au reste, vous remercierez le lieutenant Zenge de la bonne volonté qu'il a marquée pour rentrer en mon service, en lui disant que je ne trouvais pas de ma convenance d'accepter son offre.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5458. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 21 mai 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 13 de ce mois. Puisqu'il plaît au baron de Bernstorff de chicaner contre une chose [telle] que celle du passe-port que j'ai fait demander pour le libre passage de quelques grains que je ferai passer le Sund et qui a été d'usance depuis tout temps, il faut bien le laisser faire à son loisir, et j'attendrai le temps quand vous pourrez m'envoyer ce passe-port. En attendant, comme ce ministre fait trop remarquer son animosité contre moi, vous contribuerez de votre mieux sous main pour le brouiller de plus en plus avec le comte de Moltke, dont la politesse qu'il vous a témoignée à l'occasion dudit passe-port, m'a charmé. J'ai été d'ailleurs très satisfait d'apprendre les bonnes dispositions où se trouve le sieur de Thienen[2] à mon égard; aussi tâcherez-vous de l'y conserver par toutes les attentions convenables de votre part, tandis que son séjour à Copenhague continuera encore.

Nach dem Concept.

Federic.

5459. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 mai 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait à la date du 16 de ce mois. Je reconnais sensiblement le témoignage des sentiments et d'attention pour moi que le comte de Moltke a bien voulu donner à l'occasion de l'affaire du passe-port que j'ai fait demander. Quoique le sujet ne soit guère important, cependant ce penchant qu'il marque vers moi, fait que je souhaiterais bien de pouvoir me l'attacher de plus près encore par quelque marque réelle de mon affection pour lui. C'est pourquoi je demande votre avis si vous croyez être de sa convenance,

[1] Als Gesandtschaftshotel für die Zeit der Reichstage. — [2] Vergl. S. 109.

Digitized by Google

quand je lui ferais offrir quelque présent de ma part, et en quoi cela pourrait consister pour lui être agréable. J'attends votre rapport à ce sujet, que vous m'adresserez seul et immédiatement. Au surplus, il me paraît que les antagonistes du baron Bernstorff ont assez bien commencé, quand ils savent le traverser à ce qu'il ne puisse exécuter souverainement ses volontés.

Federic.

Nach dem Concept.

5460. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 mai 1752.

La manière peu ménagée dont la cour où vous êtes use envers milord Hyndford, me fait juger que, malgré le penchant étrange que le roi d'Angleterre porte envers la maison d'Autriche, il prendra feu, à la fin, contre elle quand il verra qu'après avoir tout fait pour elle, on ne le paie que d'indifférence et d'ingratitude, au moins selon sa façon de penser. Quant aux affaires d'Ostfrise, je me suis toujours attendu que la cour de Vienne n'entrerait pas aussi chaudement dans les sentiments du roi d'Angleterre qu'il le voudrait; ce n'est pas, comme je vous ai déjà marqué, par des arrêts du Conseil Aulique qu'on dépouille des Princes de provinces dont ils sont actuellement en possession: et d'entrer en guerre ouverte là-dessus, c'est à quoi la cour impériale, de même que le roi d'Angleterre, penseront apparemment plus d'une fois, avant que d'y [procéder]; enfin, toute la démarche que ce Prince a faite pour faire valoir une prétention aussi mal fondée et injuste que la sienne, me paraît mal avisée à tous égards.

Je vous adresse à la suite de celle-ci la réponse que j'ai faite au commandeur de Sinzendorff sur la lettre que vous m'avez fait parvenir de sa part.

Federic.

Nach dem Concept.

5461. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 23 mai 1752.

J'ai ordonné à mon ministère du département des affaires étrangères[1] de vous informer en détail ce que nous avons eu de nouvelles de Vienne par rapport aux démarches que milord Hyndford a faites pour faire valoir les prétentions injustes et mal fondées que le Roi son maître s'est avisé de faire à l'Ostfrise, et que la cour de Vienne n'a point voulu prendre si chaudement que ce Prince l'aurait souhaité. Vous verrez d'ailleurs que les négociations du susdit ministre touchant l'affaire de l'élection prennent encore un assez mauvais pli, vu le peu de cas que

[1] Unter dem 22. Mai.

Digitized by Google

la cour de Vienne fait de toutes les remontrances du ministre anglais; en sorte qu'il pourrait bien arriver que la fierté de l'une et de l'autre part sache irriter les esprits au point qu'il y ait des brouilleries, et que du moins l'affaire de l'élection restera suspendue.

Au reste, vous verrez par la lettre ci-close combien mon capitaine des ingénieurs Lefebvre souhaite de pouvoir finir ses affaires qu'il a sollicitées auprès du ministère de France, et dont feu milord Tyrconnell s'était chargé pour lui en procurer un bon succès. Comme je lui ai fait ordonner de vous envoyer un mémoire instructif sur quoi il s'agit dans cette affaire, je m'y réfère et me borne à vous dire que je serai bien aise, si vous pouvez employer vos bons offices en sa faveur.

Nach dem Concept.

Federic.

5462. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 27 mai 1752.

J'ai reçu à son temps vos dépêches du 5 et du 12 de ce mois. Comme mes ministres vous auront mis assez au fait du mauvais succès que milord Hyndford a essuyé jusqu'ici dans ses négociations à Vienne, je n'y saurais rien ajouter sinon que cela continue encore d'être sur le même pied, en sorte que milord Hyndford est très mal édifié des procédés de la cour de Vienne, tout comme celle-ci voudrait être déjà quitte de sa personne. Au reste, comme vous marquez que le duc de Newcastle laisse si peu entrevoir à ses collègues en Angleterre de ce qui se passe à Vienne, que même milord Holdernesse n'est instruit de rien, je veux bien vous permettre que vous puissiez faire glisser adroitement quelque chose dans le public de ce que je vous ai fait marquer sur cet objet, pourvu que vous vous y preniez d'une manière à ne pas être remarqué là-dessus. Vous remercierez M. Villiers[1] d'un compliment bien poli de ma part de ce qu'il a voulu bien se charger du livre d'estampes que lord Burlington m'a destiné.

Federic.

Nach dem Concept.

5463. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 16. Mai: „Les esprits s'échauffent de plus en plus... Le parti de la cour déclame contre le Sénat, en disant qu'il s'oppose à tout ce que le Roi propose, quelque utilité qu'il en puisse revenir à l'État; les partisans du Sénat, au contraire, disent qu'il [le Roi] en veut au système; que les chefs

Berlin, 27 mai 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 16 de ce mois. La situation gênante où le roi de Suède se trouve parmi tant de factions orageuses, fait que je ne voudrais jamais être à sa place; mais

[1] Vergl. Bd. V, 575; VI, 46. 124. 187.

Digitized by Google

du parti royal sont contre la France . . . Le président de la chancellerie [Hœpken], m'ayant parlé il y a quelques jours de ces malheureuses brouilleries, rejeta toute la faute de la méfiance du Roi contre le Sénat sur quelques mauvais conseillers, qui avaient son oreille, nommément le baron Ungern; il me prie, lorsque j'aurais occasion de parler à la Reine, que je voulusse de temps en temps lui faire remarquer quelques traits de son caractère, et, pour m'y engager davantage, il me dit confidemment qu'au Comité Secret, lorsqu'il s'était agi du changement, le baron Ungern avait été d'avis qu'on ne devait pas lier les mains au Roi à ce sujet, mais l'autoriser d'agir selon les circonstances, et que par là il ne visait, quoique finement, qu'à saper les fondements des alliances [avec la France et la Prusse]. J'ai cru ne devoir pas me refuser entièrement à la demande du président, quelque désagréable que fût une pareille commission . . . Sa Majesté m'écouta avec beaucoup d'attention, et me répondit ensuite qu'on en voulait au baron Ungern, parcequ'il travaillait pour le service du Roi et parcequ'il souffrait impatiemment le trop grand pouvoir du Sénat; qu'on avait tort de le soupçonner de projets tendants à la souveraineté; qu'avec une franchise qui lui faisait honneur, il avait déclaré à Leurs Majestés elles-mêmes que, loin d'y donner les mains, il serait le premier qui s'y opposerait; mais qu'il était insupportable, aussi, d'être sous le joug du Sénat, qu'il fallait assigner des bornes à son pouvoir et donner à l'autorité du Roi ce qui lui était dû légitimement."

comme il n'y a rien à changer là-dessus, aussi longtemps qu'il n'y aura pas moyen de réconcilier ou de rapprocher au moins les partis, il faut bien qu'il s'accommode au temps et aux circonstances.

Je ne désapprouve point les insinuations que vous avez faites à la Reine, ma sœur, au sujet du baron Ungern, en conséquence des instances du président de la chancellerie, et je commence à croire que ce sont les deux cours impériales qui par leurs créatures et leurs menées secrètes soufflent au feu des dissensions, [illegible] grand regret s'augmente là de jour en jour, pour parvenir par là à leurs vues, dont je vous ai informé il y a quelque temps.[1]

Et, comme le baron de Ungern a passé depuis tout temps de pencher pour la Russie,[2] il se peut que, sous l'apparence de servir le Roi, il ne cherche que de brouiller les cartes et attiser le feu de la désunion; ainsi que je souhaiterais bien que la Reine, ma sœur, fût un peu en garde sur ceci et qu'elle modérât un peu sa vivacité, afin de pouvoir d'autant mieux pénétrer les vues secrètes des différentes gens. D'ailleurs je serais infiniment charmé, si elle ne voulait voir de si près sur quelques démarches du [illegible] surtout quand il ne s'agissait que des objets de moindre importance qui ne valent guère la peine d'être disputés. Il me paraît qu'il vaudrait mieux de dissimuler quelquefois, quand le Sénat ne voudrait goûter toujours des propositions de peu d'importance que le Roi lui faisait, vu que la forme de gouvernement de la Suède est une fois établie pour n'être point despotique, et qu'il faut céder sagement là où l'on ne saurait réussir à son gré.

Mon intention est que vous devez faire observer tout cela à la Reine, ma sœur, d'une manière convenable, en la co[illegible]urant de ma part

[1] Vergl. Bd. VIII, 571. — [2] Vergl. Bd. V, 209. 347.

Digitized by Google

de vouloir user de la modération, pour que les choses ne parviennent pas à l'extrémité et qu'il n'y restât aucune voie de réconciliation.[1]

Nach dem Concept.

Federic.

5464. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 20. Mai, über eine Unterredung zwischen Lemaire und Lynar in Betreff der Bentinckschen Angelegenheit. „Lynar a hautement rejeté la conduite du baron Bernstorff et il a témoigné les sentiments les plus favorables de tourner cette affaire, aussitôt qu'il en trouverait le moyen. Il a même fait entendre qu'il sentait fort bien que [illegible]te affaire pourrait lui servir grand[illegible] supplanter le baron Bernstorff, et que son intérêt y était trop joint pour ne pas la prendre fort à cœur et s'y employer de tout son pouvoir; mais il a été d'avis en même temps qu'il fallait encore reposer cette affaire cinq ou six mois . . . Lemaire a profité de cette occasion pour lui faire des reproches sur sa conduite passée, et compté les sujets de méfiance qu'il a donnés . . . Là-dessus, Lynar a témoigné reconnaître son tort . . . mais il a fortement protesté qu'il réparerait le tout."

Berlin, 27 mai 1752.

La dépêche que vous m'avez faite du 20 de ce mois m'a été bien rendue et je vous sais gré des informations que vous m'avez données touchant les explications intéressantes que M. Lemaire a eues avec le comte Lynar. Comme je ne connais pas assez celui-ci pour juger s'il aura assez de fermeté pour continuer invariablement dans les sentiments qu'il a déclarés, il faudra voir ce qu'il fera avec le temps. D'ailleurs mes vœux sont que son absence de la cour ne lui soit un obstacle insurmontable pour réussir dans ses vues.

Selon votre dépêche antérieure, j'aurais cru que l'affaire du passeport[2] était faite et décidée par l'entremise et les bons offices du comte de Moltke, mais voyant à présent qu'elle a été sujette à de nouvelles difficultés, j'attendrai tranquillement votre rapport sur la manière dont elle aura été décidée.

Federic.

Nach dem Concept.

5465. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN [illegible]R[illegible]ESDE.

Berlin, 27 mai 1752.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 20 et du 23 de ce mois. Je ne doute nullement que le comte de Brühl ne s'empare de[illegible]t le maniement des finances de Saxe et n'y emploie que ses créatures [illegible] plus soumises à ses volontés, dès que le comte de Hennicke viendra à décéder,[3] et qu'il détruise alors entièrement tout ce qui a resté d'ordre et de crédit par le savoir-faire du dernier. Au surplus, je

[1] Ein Postsc[illegible] beauftragt den Gesandten, dem Marquis von Saint-Contest die Zustimmung des [illegible]gs zum Abschluss einer Handelsconvention statt eines förmlichen Vertrages auszusprec[illegible]en. Vergl. S. 116. 128. — [2] Vergl. S. 119. — [3] Vergl. S. 113. 137.

Digitized by Google

commence à croire que par la grande confusion qui règne parmi les caisses de Saxe, personne n'est proprement instruit à combien vont les revenus du Roi; je me persuade cependant que par les avis que vous tirerez de votre homme d'affaires, vous en serez peu à peu instruit en sorte que vous pourriez en faire à la fin un calcul assez juste.

Des affaires de Pologne il ne nous est revenu aucune nouvelle qui méritât quelque attention. Quant au comte de Broglie qui va résider à la cour de Dresde de la part de la France, je veux vous avertir d'avance qu'il n'y arrivera que fort tard. Je ne compte pas que la cour d'Hanovre s'empressera trop pour seconder les vues de celle de Dresde par rapport aux dédommagements qu'elle demande de la Reine-Impératrice, par le peu de cas que les Anglais font de la Saxe; et il m'est revenu depuis peu que le chevalier Williams doit avoir été assez effronté de répondre un jour aux ministres saxons, lorsqu'ils avaient insisté sur de plus gros subsides: »Mais dites-moi, à quoi êtes-vous bons?«

Au reste, j'attends avec impatience d'avoir de vous ces pièces intéressantes que notre homme d'affaires vous a fait espérer par rapport à ce qui a été fait autrefois à Varsovie et à Pétersbourg;[1] je souhaiterais bien qu'il ne me fît pas trop languir là-dessus, sur quoi il éprouverait ma reconnaissance particulière.

L'on me mande en dernier lieu de Vienne qu'il y est arrivé un courrier de Pétersbourg, officier du régiment de Pretlack, avec des dépêches dont l'objet a paru être fort intéressant, vu que milord Hyndford s'était lâché à quelqu'un que Guy Dickens lui avait envoyé en même temps une dépêche chiffrée de six feuilles. Songez donc s'il n'y a pas [moyen] de tirer quelques éclaircissements là-dessus par notre homme d'affaires, puisque je présume qu'il est arrivé quelque chose d'important à Pétersbourg dont la cour de Dresde sera également instruite par son ministre.

Le sieur Rehnitz[2] est parti avec mon agrément à Dresde pour mener, à ce qu'il a dit, sa femme à Potsdam. On lui a tenu de bonnes leçons avant son départ, pour qu'il doive se conduire bien prudemment pendant son séjour à Dresde.

Federic.

Nach dem Concept.

5466. AU BARON D'ASSEBURG, GRAND-MAÎTRE DE LA COUR DE COLOGNE, A PADERBORN.

Berlin, 27 mai 1752.

Monsieur le Baron d'Asseburg. Comme je prends beaucoup de part à tout ce qui vous intéresse, j'ai appris avec une satisfaction sensible, par votre lettre du 7 de ce mois, que les machinations que vos ennemis ont dressées contre vous pendant le dernier voyage de votre

[1] Vergl. S. 95. — [2] Vergl. S. 84. 95.

Digitized by Google

cour, bien loin de vous nuire, n'ont fait qu'affermir votre crédit, de sorte que je vous en félicite cordialement. Je ne suis pas moins charmé des assurances que vous me donnez sur la persévérance de l'Électeur votre maître dans les sentiments dignes de son rang et de sa naissance qu'il a manifestés jusqu'ici par rapport aux affaires de l'Empire. Les calomnies qu'on a déployées pour lui inspirer de la défiance contre moi, ne m'inquiètent ni ne m'étonnent guère. Depuis plusieurs années, mes ennemis ont pris si souvent la peine de répandre de faux bruits sur mon chapitre, malgré que l'évènement leur ait donné de fréquents démentis, que j'y suis tout-à-fait accoutumé. La seule chose qui me surprend, c'est l'impudence de mes calomniateurs et leur indiscrétion à se servir d'une arme émoussée qui, bien loin de blesser l'adversaire, ne peut que tourner au désavantage du porteur, aussitôt qu'on en découvre le défaut. Aussi je me flatte que le public, instruit par l'expérience de la fausseté de ces sortes d'imputations, cessera d'y faire attention, et qu'au lieu de me rendre suspect, elles m'attireront la confiance de tout ce qu'il y a de gens impartiaux et raisonnables.

Federic.

Nach dem Concept.

5467. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 29 mai 1752.

Outre ce que je vous ai fait marquer par la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, je veux bien vous informer pour votre direction, au sujet du traité signé à Madrid entre les cours d'Espagne et de Vienne, que c'est principalement par deux raisons que le ministre de Turin y a refusé la signature: primo que le roi de Sardaigne persiste à vouloir que ses possessions soient également comprises dans la garantie, à quoi la cour de Vienne n'est nullement disposée; en second lieu, l'alternative de la signature entre les deux cours de Turin et de Vienne, la première prétendant que celle-ci ne saurait avoir aucune prérogative là-dedans, vu qu'on ne traitait proprement qu'avec la Reine-Impératrice, ce que la cour de Vienne a refusé encore par une déclaration faite au comte de Canales, dont le roi de Sardaigne n'a pas été satisfait et au sujet de laquelle il a expédié un courrier au roi d'Angleterre afin de l'engager à rectifier la cour de Vienne là-dessus par son ministre Hyndford. Au surplus, il ne paraît pas que l'Angleterre pourrait accéder à ce traité, mais l'on prétend qu'elle se contentera d'être une espèce de médiatrice pour rapprocher les trois cours. Au reste, on paraît persuadé qu'il n'y a nuls articles secrets parmi le susdit traité, la cour de Vienne se bornant cette fois-ci à avoir mené à son but celle de Madrid, se flattant qu'à la suite du temps elle saurait peut-être faire aller plus loin encore l'Espagne et qu'en attendant elle aurait au moins les bras libres en Italie en cas

Digitized by Google

d'une guerre, pour faire passer de là ses troupes là où il lui semblera bon.

Federic.

Nach dem Concept.

5468. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Paris 19. Mai, dass er dem Marquis von Saint-Contest am 15. Mai die Antwort des Königs für Le Baillif[1] übergeben habe. „Ce ministre m'a témoigné être édifié du désintéressement que Votre Majesté manifesté dans cette réponse et des sentiments patriotiques dont elle est remplie. Il ne m'a fait aucune objection sur son contenu et il m'a paru applaudir entièrement aux termes dans lesquels elle est conçue, et à la route que Votre Majesté Se propose de suivre dans tout ce qui pourra avoir rapport à cet évènement."

Potsdam, 29 mai 1752.

Vous aurez vu par la dépêche du département des affaires étrangères qui vous est parvenue à la suite de celle-ci, combien j'ai été satisfait de la manière que la cour de France a pensé sur ma réponse donnée au sieur Baillif relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, et je me réfère à ce que la susdite dépêche vous marque d'ailleurs sur cet objet. Au surplus, quand M. de Saint-Contest estime que c'est un concert entre les cours de Londres et de Vienne que le langage que celle-ci tient envers milord Hyndford,[2] c'est être superfin dans ses conjectures, et vous pouvez tabler fermement sur les informations que je vous ai données à ce sujet. Quant aux affaires de Pologne, j'attendrai ce que M. de La Touche[3] me proposera de la part de sa cour là-dessus.

Je viens d'être informé de bonne main que les raisons pourquoi le ministre de Turin a refusé de signer le traité fait à Madrid entre les deux cours,[4] ont été, primo, que son maître persiste toujours à vouloir qu'il soit également compris pour ses possessions dans la garantie, à quoi la cour de Vienne n'a nullement voulu se prêter; et, en second lieu, l'alternative, la dernière cour ayant donné une déclaration sur ce point au comte de Canales dont le roi de Sardaigne n'a point du tout été satisfait, savoir que l'alternative pourrait avoir lieu à cette occasion pour la signature, mais que cela ne tirerait à conséquence et qu'elle ne pourrait avoir lieu pour l'avenir; déclaration au sujet de laquelle ce Prince a expédié un courrier au roi d'Angleterre, afin de l'engager à rectifier la cour de Vienne là-dessus et d'en charger milord Hyndford.

Pour ce qui regarde l'Angleterre, on a d'abord présumé qu'elle pourrait accéder au traité de Madrid et prendre part à la garantie de la cour de Sardaigne, mais à présent l'on prétend qu'elle voudra se contenter d'être une espèce de médiatrice pour rapprocher ensemble les trois cours. Celle de Vienne ne souhaite que de signer avec l'Espagne. Au surplus, l'on paraît être persuadé qu'il n'y a point d'articles secrets à ce traité.

[1] Vergl. S. 106. — [2] Vergl. S. 101. — [3] Vergl. S. 81. — [4] Vergl. S. 117.

Digitized by Google

Quant au voyage que le roi de France va faire à Compiègne, il faut bien que vous l'y suiviez, pour continuer les commissions dont vous êtes chargé, et je viens d'ordonner que la caisse de légation vous doive payer l'extraordinaire réglé à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5469. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 mai 1752.

Je vous sais beaucoup de gré de ce que vous continuez de m'informer aussi exactement que vous le faites par votre rapport du 20 de ce mois tant sur ce qui regarde les négociations de milord Hyndford que la signature du traité de Madrid, et je me tiens assuré que vos avis relativement à ces deux objets sont des plus fondés.

Quand, au reste, la cour de Vienne fait tant la roide et l'inflexible avec le lord Hyndford sur l'article de l'élection d'un roi des Romains, on ne saurait, indépendamment de l'ingratitude qu'elle témoigne par là envers le roi d'Angleterre, la blâmer tout-à-fait pour cela, puisqu'elle sait que le roi d'Angleterre s'est tellement aventuré dans cette affaire auprès de sa nation, le Parlement[1] et toute l'Europe, qu'il ne saurait bonnement reculer, mais qu'il se verra plutôt obligé de faire lui-même les frais de cette affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

5470. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 1er juin 1752.

J'ai reconnu avec satisfaction par votre post-scriptum à votre rapport du 26 de mai dernier l'attention et le zèle que vous marquez pour mes intérêts, et je vous sais tout le gré de vos bonnes intentions dans ce que vous m'avez proposé de certaines liaisons à prendre entre moi et le roi de Sardaigne.

L'idée que vous avez conçue sur cela, est bonne en elle-même; mais il y a des obstacles insurmontables qui ne me permettent pas d'en faire usage; premièrement, parceque je sais par expérience que la cour de France a marqué bien de la jalousie, aussi souvent qu'il s'est agi de prendre quelques liaisons secrètes entre moi et le roi de Sardaigne, ladite cour les ayant même traversées sous main.[2] En second lieu, un traité de commerce avec la cour de Turin ne saurait être d'un grand avantage pour mes sujets commerçants, par les pirateries des Algériens et d'autres Africains auxquelles les vaisseaux de mes sujets seraient exposés dans

[1] Vergl. S. 41. 42. — [2] Vergl. Bd. VI, 471. 513. 525. 527.

Digitized by Google

la Méditerranée, pendant que je ne me serais préalablement entendu avec ces barbares.

Federic.

Nach dem Concept.

5471. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 1er juin 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 21 de mai dernier. Je vous confirme par celle-ci ce que j'ai marqué, l'ordinaire dernier, à milord Maréchal,[1] savoir que, si autrement le ministère de France marquait un parfait éloignement pour finir avec vous par un traité ordinaire de commerce, je voulais bien céder à ses instances et me contenter d'une convention, de la manière que M. de Saint-Contest l'a proposée, à condition cependant que les articles dont le sieur de Trudaine est convenu avec vous, y soient insérés, et que cette convention ait la même force qu'un traité de commerce.

En conséquence de quoi vous devez tâcher de tout votre mieux d'obtenir des conditions aussi avantageuses que vous sauriez et de finir l'affaire le plus promptement que possible.

Au surplus, vous pourrez bien dire au sieur de Trudaine que j'étais frappé des longueurs dont il usait dans ses opérations, vu qu'il y avait une année passée et même plus qu'il avait négocié avec vous sans avoir fini, tant par rapport à votre commission principale qu'au sujet des plaintes des marchands de Stettin.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

5472. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 1er juin 1752.

Votre dépêche du 24 de mai dernier ne m'offrant rien qui demandât de nouvelles instructions, je me borne à vous dire que je ne saurais, à vous parler naturellement, désapprouver que l'Impératrice-Reine ne veut point se mettre en frais pour faire réussir l'affaire de l'élection, après que le roi d'Angleterre s'est tant avancé là-dessus, sa conduite à cet égard étant bien plus sage que celle que le roi d'Angleterre a tenue.

Federic.

Nach dem Concept.

5473. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Magdebourg, 4 juin 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 26 dernier, au sujet duquel je n'ai cette fois qu'à vous faire observer qu'il n'y a

[1] Vergl. S. 123 Anm. 1. — [2] Vergl. Bd. VIII, 542.

Digitized by Google

aucune apparence que milord Hyndford saurait jamais ramener la cour de Vienne à mettre quelque chose du sien pour faciliter l'affaire de l'élection, vu qu'elle déclare à toute occasion au susdit lord, et envers tout qui le veut entendre, que, quoiqu'elle ne serait pas contraire au plan du roi d'Angleterre relativement à cette élection, cependant elle ne ferait le moindre sacrifice pour la faire constater et qu'elle avait trop donné jusqu'ici, pour ne pas vouloir donner plus la moindre chose, ainsi que la conséquence en est que, si l'Angleterre ne veut point laisser échouer l'affaire, il faudra bien qu'elle se charge de tous les frais seule.

Federic.

Nach dem Concept.

5474. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Magdebourg, 4 juin 1752.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites à la date du 26 du mois passé dernier, et c'est avec bien de la satisfaction que j'en ai appris combien vous avez réussi à réveiller l'attention de M. de Saint-Contest sur les affaires de Pologne et sur la nécessité indispensable qu'il y a pour prendre à temps des mesures pour obvier aux vues pernicieuses que portent les deux cours impériales contre la République. Quant au projet que, selon votre rapport, le baron de Scheffer vient de dresser à ce sujet, il est bon de vous avertir que, quelque bien intentionné que je connaisse ce ministre pour le bon système, néanmoins je l'ai trouvé toujours un peu chimérique dans ses projets, et qu'en conséquence vous ferez bien de vous informer précisément quels moyens il pense de proposer pour assurer l'élection libre en Pologne contre ceux qui y voudraient donner des atteintes. Aussi, quand vous verrez que ce serait principalement qu'il voudrait faire agir là dedans, vous devez faire observer au marquis de Saint-Contest que je ne pourrais pas goûter ce projet-là.

J'ai été charmé de voir que le mémoire que j'ai fait remettre au sieur Baillif pour expliquer ma façon de penser touchant l'élection d'un roi des Romains,[1] a été tant goûté par M. de Saint-Contest et qu'il vient de le communiquer aux cours de Manheim et de Bonn pour avoir leurs avis là-dessus.

Vous remercierez, au surplus, ce ministre le plus obligeamment de ma part sur ce qu'il vous a déclaré au sujet des prétentions injustes et mal avisées que le roi d'Angleterre fait sur ma principauté d'Ostfrise; vous l'informerez tout comme je vous ai informé déjà,[2] que la cour de Vienne a été assez sage et prudente pour n'avoir voulu donner aussi chaudement dans cette affaire, comme le roi d'Angleterre l'aurait bien souhaité, mais que, malgré cela, ce Prince s'obstine de pousser à l'ou-

[1] Vergl. S. 106. 126. — [2] Vergl. S. 108. 120.



trance cette affaire auprès de la Diète de l'Empire à Ratisbonne, ce dont apparemment mes ministres du département des affaires étrangères vous auront informé en détail.

Federic.

Nach dem Concept.

5475. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Magdebourg, 4 juin 1752.

J'ai reçu avec la dépêche que vous m'avez faite du 25 du mois passé le livre que le sieur Rameau m'a fait parvenir,[1] auquel vous ne manquerez pas de dire le plus poliment de ma part combien j'étais sensible à l'attention qu'il avait bien voulu me marquer là-dessus.

Comme je vous ai déjà instruit par ma dépêche précédente de mes intentions par rapport à votre commission, je me borne à vous réitérer là-dessus qu'il m'est égal d'obtenir de la France un traité ou une convention de commerce, mais que je ne saurais point me contenter d'une simple déclaration, comme le sieur de Trudaine a paru vouloir vous proposer un jour, en conséquence des vos rapports antérieurs.

Au reste, j'ai trouvé le plan du sieur Brousson pour attirer en mes États les Réformés persécutés en Languedoc pour cause de religion, trop odieux et insultant à la France pour pouvoir le goûter.

Nach dem Concept.

Federic.

5476. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Magdebourg, 5 juin 1752.

Votre rapport du 23 de mai dernier m'est bien entré, et vous ne devez être nullement en peine par rapport au bon accueil qu'on fera au comte Lieven à son arrivée à Berlin, où il sera très bien vu et reçu avec toute la politesse possible. Au surplus, on n'a jusqu'ici point de nouvelle du temps propre quand il y arrivera. C'est au reste avec plaisir que j'ai appris que le baron de Posse s'est chargé de me faire avoir des nouvelles du malheureux capitaine de Stackelberg,[2] injustement détenu en Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

5477. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Magdebourg, 6 juin 1752.

La dépêche que vous m'avez faite du 27 dernier m'a été bien rendue. Il ne saura guère manquer que l'indifférence avec laquelle la

[1] Démonstration du principe de l'harmonie. — [2] Vergl. S. 105.

Digitized by Google

cour de Vienne a reçu les propositions du roi d'Angleterre relativement à l'affaire de l'élection, n'opérât en lui bien du chagrin et de l'aigreur contre elle; mais comme il s'est trop avancé là-dessus, il faut bien qu'il tâche de s'en tirer aussi bien qu'il peut. Selon mes nouvelles, la conduite de la susdite cour doit avoir beaucoup surpris les régents d'Angleterre, quand le duc de Newcastle leur a fait part, à la fin, du mauvais succès de la commission de milord Hyndford. Ils en ont été piqués au vif, mais non pas dégoûtés; car, à ce qu'on m'assure, ils restent fermes encore dans la poursuite du projet et espèrent de pouvoir ramener la cour de Vienne à leur but. L'on ajoute cependant que, quoiqu'on soit bien déterminé d'ouvrir plutôt généreusement la bourse que d'échouer dans une affaire qu'on regarde comme une entreprise où l'honneur de la couronne est engagée, il pourrait malgré cela bien arriver que le ministère anglais s'en dégoûtât, si la cour de Vienne persistait à ne vouloir absolument se prêter à rien et que l'Angleterre seule dût satisfaire en entier toutes les prétentions à la charge de ladite cour, et que ce ne serait pas la première fois qu'on aurait vu ralentir ces gens-là sur des objets qui avaient tenu autant au cœur au Roi leur maître que celle-ci.

Quant au traité fait à Madrid,[1] gardez-vous de croire que ce sera jamais un traité de conséquence. Le commerce de contrebande dans les possessions de l'Espagne en Amérique que les Anglais ne veulent absolument abandonner et que la cour de Madrid ne veut point permettre, fait que les deux cours commencent déjà à se brouiller, et, si jamais les choses vont à l'éclat, la cour de Vienne ne saura plus rester unie avec celle d'Espagne.

Federic.

Nach dem Concept.

5478. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 juin 1752.

Votre rapport du 31 de mai dernier m'est bien parvenu. Je pense qu'il n'y a point encore de raison qui dût vous mettre si fort en peine relativement au traité de Madrid et sur ce dont il peut être question avec le roi de Sardaigne, n'étant point probable qu'il en résulte quelque effet pour l'avenir propre à en attendre un grand succès, puisque c'est le roi d'Angleterre qui est à considérer comme le premier ressort de cette machine artificielle et tellement contre nature qu'il en est à croire que, ce Prince fort avancé en âge venant à décéder, cette machine s'écroulera et se détruira en elle-même.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 117.

Digitized by Google

5479. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 10 juin 1752.

Votre rapport du 29 de mai dernier m'est bien entré, en réponse auquel je dois vous dire que M. de Saint-Contest pourrait bien se voir fort éloigné de son compte, en cas qu'il voulût tant faire que de se flatter que la cour de Vienne voudra bien être assez docile pour se laisser fléchir aux sollicitations de celle d'Angleterre de satisfaire l'Électeur palatin sur ses prétentions, la cour de Vienne étant si fort éloignée d'acquiescer à quelque accommodement à cet égard qu'elle l'est d'accorder à la république de Hollande le traité de barrière et l'abolition du tarif aux Pays-Bas. Aussi est-on persuadé à Hanovre qu'il ne reste rien à faire pour fléchir la cour de Vienne sur l'article de la satisfaction due à l'Électeur palatin, et on y pense à mettre en œuvre les moyens propres à constater l'élection projetée d'un roi des Romains par une grande majorité de voix, lequel expédient n'étant point goûté de la cour de Vienne, il faudra pour dernière ressource ou que l'Angleterre se charge elle seule de tous les frais et dépenses de l'élection d'un roi des Romains, ou bien qu'elle abandonne et laisse tomber entièrement cette affaire.

Au reste, je me rapporte ici à ce que mes ministres du département des affaires étrangères vous communiqueront de nouvelles qui nous sont entrées en dernier lieu de Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

5480. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 11 juin 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 3 de ce mois et je conviens avec vous qu'il ne faut pas se presser pour faire un présent de ma part au comte de Moltke, vu que les circonstances n'y sont à présent point convenables, et que d'ailleurs il n'y a, au moment où nous sommes, aucun objet pour le faire.

En attendant, vous cultiverez toujours soigneusement l'amitié dudit comte de Moltke et ferez tout ce qui dépend de vous pour l'entretenir dans les bons sentiments qu'il m'a témoignés jusqu'ici.

Nach dem Concept. Federic.

5481. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Stettin, 13 juin 1752.

Comme en conséquence de votre dépêche du 12 de ce mois M. de Saint-Contest demande d'être instruit pàs vous du nombre des troupes que la cour de Cassel voudrait donner contre des subsides de la

Digitized by Google

France,[1] je veux bien vous dire qu'autant que je puisse juger des intentions de cette cour, elle aimerait bien de donner toutes celles qu'elle tient actuellement sur pied,[2] et, comme j'estime que le nombre en saurait aller à six ou à sept mille hommes, il sera à voir si la France voudra destiner un subside de cent et vingt mille écus par an, somme que je vous ai déjà marquée par mes dépêches antérieures, pour avoir à ce moyen ou toutes ces troupes ou un tel nombre au moins qui en balancerait ledit subside par l'évaluation qui en sera faite. Ce que vous pourrez dire préalablement à M. de Saint-Contest, en attendant que je m'informerai plus précisément de la manière dont la cour de Hesse pense sur ce sujet et des conditions qu'elle voudrait se stipuler, pour vous en avertir, dès que j'en serai instruit.

Federic.

Nach dem Concept.

5482. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 14. Juni 1752.

Des Königs Majestät haben „den Tag von Ihrer Abreise von hier befohlen, dass an den hessen-casselschen Minister Herrn von Borcke geschrieben werden solle, wie zufolge eines aus Frankreich erhaltenen Schreibens von Mylord Maréchal der französische Hof von neuem wegen Uebernehmung hessischer Truppen gegen Subsides zu reveilliren anfinge und deshalb wissen wolle, wie viel Truppen der casselsche Hof gegen Subsides geben wollte. Des Königs Majestät liessen also den Herrn von Borcke davon avertiren, mit dem Beifügen, dass Höchstdieselbe durch gedachten Mylord Maréchal vorläufig auf ein Subside von 120,000 Reichsthalern jährlich antragen lassen und also der Herr von Borcke melden möchte, ob der casselsche Hof davor alle seine jetzige Truppen, so Se. Königl. Majestät ungefähr auf 6 à 7000 Mann schätzete, in Subsides geben wolle, oder aber wie viel an Truppen solcher gegen vorgedachtes jährliches Subside der 120,000 Reichsthaler zu geben gedächte, auch was sonst vor Conditiones gedachter Hof sich dabei zu stipuliren vermeinete. Von welcher Ouverture dann Se. Königl. Majestät Dero weiteren Gebrauch an dem französischen Hofe machen wollten"...

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

5483. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Stettin, 14 juin 1752.

Votre rapport du 6 de ce mois m'est bien entré, et je veux bien vous confier, sous le sceau du plus grand secret et sans que vous deviez en faire usage, que le baron de Dehn que Sa Majesté Danoise a en-

[1] Vergl. S. 114. — [2] Vergl. Bd. VII, 336. 357.

Digitized by Google

voyé en dernier lieu à Brunswick pour y demander en mariage la princesse Julie,[1] s'est ouvert au duc de Brunswick qu'il y avait actuellement une cabale toute formée à la cour de Danemark, et dans laquelle il entrait, pour culbuter le baron Bernstorff. En conséquene de quoi, mon intention est que, dès que ledit baron de Dehn sera retourné à Copenhague, vous deviez prendre occasion pour lui insinuer en termes vagues qu'il était fort à regretter qu'il y eût un ministre à la cour de Danemark qui semblait avoir pris à tâche d'occasionner des mésintelligences entre la cour de Prusse et celle de Danemark et que vous tâchiez adroitement de vous servir de lui pour donner là-dessus au comte de Moltke des impressions convenables et qui assortissent le mieux au bien de mon service.

Federic.

Nach dem Concept.

5484. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Stettin, 14 juin 1752.

J'ai été bien aise de voir par votre dépêche du 2 de ce mois le train favorable que continuent de prendre les affaires à la présente Diète de Suède, et je souhaite qu'elle soit conduite le plus tôt le mieux à une fin désirée.

Quant au rappel du sénateur de Rosen de son gouvernement de Finlande, j'ai raison de supposer que c'est le parti du Roi qui y a contribué, puisque c'est ce sénateur qui donna il y a quelque temps la fausse alarme sur le prétendu dessein de la Russie de vouloir attaquer la Finlande suédoise.[2]

Au reste, quand le comte de Lieven, qui est encore actuellement à Copenhague, nous sera arrivé, il aura tout lieu de se louer de la bonne réception qui lui sera faite.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

5485. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Stettin, 15 juin 1752.

Votre dépêche du 5 de ce mois m'a été fidèlement rendue. On peut se tenir comme assuré à l'heure qu'il est que les affaires en Suède, qui quelque temps passé paraissaient vouloir s'embrouiller, n'auront point de mauvaises suites, et on peut espérer, au moment présent, que la Diète ne traînera plus en longueur, puisque, selon mes dernières lettres de Stockholm, on y est convenu de n'y recevoir aucune nouvelle proposition ni affaire et de se borner simplement à régler au plus tôt les points déjà annoncés, mais encore indécis.

[1] Vergl. S. 108. — [2] Vergl. S. 10. — [3] Vergl. S. 130.

Digitized by Google

Pour ce qui concerne l'affaire du commerce à régler entre moi et la France, je m'en remets à mes précédentes, le chambellan d'Ammon ayant ordre de vous donner les informations nécessaires sur l'état où se trouve présentement sa négociation, et sur les difficultés qu'elle a rencontrées jusqu'ici.

Federic.

Nach dem Concept.

5486. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Stettin, 15 juin 1752.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois et j'ai tout lieu d'être satisfait du soin que vous apportez à me mander des choses qui peuvent intéresser mon attention.

Je ne saurais assez vous recommander de vous ménager soigneusement et avec toute la circonspection possible le canal de l'homme de confidence, pour vous procurer une connaissance des plus exactes des arrangements secrets qui se prennent en Saxe, et je souhaite aussi que vous m'indiquiez au juste d'où on compte tirer là où vous êtes l'argent qu'il faudra pour y mettre en train et soutenir la monnaie; si la Saxe peut se procurer à cet égard des secours considérables des mines qu'elle a dans son propre pays, ou si elle pense de l'avoir du dehors, et, en ce dernier cas, quels pourront être ses débouchés.

Federic.

Nach dem Concept.

5487. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 19 juin 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 9 de ce mois. Quant aux nouvelles instances que le marquis de Saint-Contest vous a faites, pour que je ne voulusse point insister sur un traité de commerce formel à faire avec la France, mais me contenter plutôt d'une convention sur ce sujet, ma dépêche du 29 du mai dernier vous aura déjà instruit que je veux bien complaire là-dedans à ce que M. de Contest souhaite,[1] et me contenter d'une convention, pourvu que ce ne soit une déclaration simple et vague telle qu'en conséquence d'un rapport du chambellan d'Ammon le sieur de Trudaine a proposée ci-devant à celui-là,[2] qui n'aurait le moindre effet. C'est aussi en conséquence de ceci que j'ai déjà marqué mon intention au sieur d'Ammon par une lettre que je lui ai faite à la date du 4 de ce mois, en sorte que je crois que M. de Saint-Contest sera content de ma condescendance, et que je me flatte que la commission du sieur d'Ammon va bientôt finir par là.

Sur ce qui regarde la réponse que le susdit ministre vous a donnée aux insinuations que vous lui avez faites touchant les démarches irré-

[1] Vergl. S. 123 Anm. 1; 128. — [2] Vergl. S. 91 Anm. 1; 116. 130.

Digitized by Google

gulières du roi d'Angleterre au sujet de l'Ostfrise, je vous dirai que mon intention n'est point de vouloir faire faire à la France une déclaration solennelle aux cours de Vienne et d'Hanovre à ce sujet, puisque je connais trop que ce n'est pas par des arrêts d'un tribunal de justice qu'on dépouille un prince d'une possession acquise de juste titre; mais ce que je désire, c'est que la France voudrait faire comprendre au roi d'Angleterre que les procédés dont ce Prince usait envers moi, n'étaient du tout amicaux envers la France même et qu'ils ne sauraient que lui déplaire.

Au reste, tout ce que M. de Saint-Contest vous a dit touchant la négociation de milord Hyndford, de l'espérance que la cour de Vienne dédommagerait l'Électeur palatin, et sur l'élection d'un roi des Romains, me paraît être d'un homme qui bat la campagne par des propos vagues et qui n'est pas assez informé des choses.

Federic.

Nach dem Concept.

5488. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 17. Juni, über einen im Original beigeschlossenen Brief des pfälzischen Gesandten von Wrede an Podewils, d. d. Hannover 5. Juni. Wrede meldet u. A.: „Que le duc de Newcastle avait fait entendre que, puisqu'il n'y avait moyen d'obtenir l'unanimité des voix dans le Collège Électoral pour l'élection d'un roi des Romains, il fallait bien avoir recours à la pluralité, et que, sur les représentations que lui, Wredè, avait faites sur ce sujet audit duc, celui-ci s'était écrié: Nous risquerons le paquet."

Der französische Gesandte Vergennes hat dem Baron von Wrede versprochen, bei seinem Hofe energische Vorstellungen in Wien und am englischen Hofe zu befürworten.

Potsdam, 19. Juni 1752.

Ist sehr gut, aber es muss nicht allein an den Baron von Wrede hiernach geantwortet, sondern hauptsächlich Mylord Maréchal hiernach ganz umständlich informiret und instruiret werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5489. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 19. Juni, über den Inhalt einer durch den französischen Geschäftsträger Le Baillif dem ersteren vorgelesenen Depesche von Vergennes aus Hannover. „Le sieur de Vergennes s'est rendu chez

Potsdam, 20. Juni 1752.

Es machet Mir sehr viel Plaisir, dass Monsieur de Vergennes dergleichen Declaration gethan hat und wird solche von gutem Effect

Digitized by Google

le duc de Newcastle et lui a déclaré, en présence du ministre d'État de Münchhausen et du baron de Wrede, ministre palatin, que la France ne consentirait jamais à l'élection d'un roi des Romains qu'à condition que ses alliés, et surtout l'Électeur palatin, fussent entièrement satisfaits, et que le duc de Newcastle devrait se rappeler que telles avaient été les déclarations qu'on lui avait toujours faites de la part de cette couronne, et qu'il était fort surpris qu'on voulût faire accroire tout le contraire au ministre de Mayence à Hanovre, mais qu'il aurait soin de le désabuser. Le duc de Newcastle, piqué au vif de ce discours, avait paru douter que le sieur de Vergennes ait été autorisé par sa cour de lui tenir un pareil langage; sur quoi ce ministre lui a répliqué qu'il était prêt de lui donner par écrit tout ce qu'il venait de lui déclarer. Le sieur de Vergennes s'est rendu tout de suite chez le comte de Stadion, ministre de l'électeur de Mayence, et lui a répété mot pour mot tout ce qu'il avait dit au duc de Newcastle."

sein, wenn der französische Hof solche souteniret.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5490. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 20 juin 1752.

Il ne m'est point fâcheux d'apprendre par votre dépêche du 9 de ce mois les embarras où le ministère anglais se trouve tant par rapport à l'affaire de l'élection que touchant les enlèvements des contrebandiers anglais en Amérique que les Espagnols exercent malgré la prétendue bonne intelligence entre ces deux puissances. Quant au traité fait à Madrid,[1] il ne saurait guère être de durée, vu qu'il n'y a nuls intérêts communs entre les contractants et que ce n'est par conséquent qu'une chose plâtrée qui ne saurait avoir des suites.

Federic.

Nach dem Concept.

5491. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 20 juin 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 13 de ce mois et vous sais gré des particularités que vous me marquez au sujet du décès du comte Hennicke.[2] Comme c'était sûrement presque la seule tête en Saxe qui,

[1] Vergl. S. 117. — [2] Gestorben 8. Juni 1752.

Digitized by Google

par un travail continu et par une application suivie depuis nombre d'années, connaissait parfaitement l'intérieur du pays et le détail de ses finances, et que d'ailleurs le comte Brühl ne saura pas soutenir le poids dont il paraît vouloir se charger au défaut du comte Hennicke, vous devez avoir bien de l'attention sur tout ce qui en arrivera de suites et me marquer vos idées sur le train que les affaires de finances de Saxe [vont] prendre dorénavant.

Au surplus, le sieur Hecht m'a envoyé le paquet que vous m'avez adressé à la suite de votre dépêche du 7 de ce mois, sur laquelle vous aurez ma réponse au premier jour, mon voyage de Stettin ne m'ayant pas laissé le loisir d'examiner avec attention tout ce qui en fait le sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5492. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 21. Juni: „J'ai reçu la lettre ci-jointe du baron d'Asseburg [Augustusburg 8 juin 1752]... Votre Majesté verra par son contenu que dans le départ de ce ministre de la cour de son maître il n'est point question de disgrâce[1] ou de retraite, mais bien d'une commission de confiance dont l'Électeur l'a chargé, et, quoiqu'il ne nomme point l'endroit où il va, il y a toute apparence que c'est à Hanovre, d'autant plus que le comte de Schæsberg m'avait mandé que je recevrais maintenant plus régulièrement, par le canal du baron d'Asseburg, des nouvelles du baron de Wrede d'Hanovre que par le passé. Je requerrai le sieur de Baillif d'écrire à M. de Vergennes, qui a un chiffre avec lui, de dire au baron d'Asseburg, quand il arrivera à Hanovre, de lui communiquer hardiment tout ce qu'il souhaite faire parvenir à Votre Majesté."

Potsdam, 23. Juni 1752.

Ich approbire alle seine Arrangements sehr, aber er wird Mir nicht übel nehmen, wenn Ich dem ohnerachtet glaube, dass mit dem p. von Asseburg ein Unglück geschehen und dessen Reise mehr eine Disgrâce als sonst etwas zum Grunde hat, und man ihn nur de bonne grâce entfernen, oder er sich selbst auf solche Weise retiriren wollen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5493. AU BARON D'ASSEBURG, GRAND-MAÎTRE DE LA COUR DE COLOGNE, A HILDESHEIM.

Potsdam, 24 juin 1752.

Monsieur le Baron d'Asseburg. La lettre que vous m'avez écrite du 9 de ce mois, m'a rassuré beaucoup sur les bruits désavantageux

[1] Vergl. S. 124.

Digitized by Google

qu'on a fait courir sur votre sujet depuis peu. Vous n'ignorez pas les sentiments d'amitié et d'affection que j'ai pour vous, et que je m'intéresse véritablement à tout ce qui vous regarde, comme un ministre bien intentionné et qui n'aime que la gloire de son maître; vous ne douterez donc pas non plus de la sincérité de l'aveu que je fais que votre sort ne me saurait pas être indifférent. Je ne veux cependant pas vous cacher que je ne me trouve pas encore entièrement hors d'inquiétude à cet égard. Ce seront vos nouvelles qui m'en tireront. Je les attends avec impatience. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

5494. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 24 juin 1752.

Votre rapport du 12 de ce mois m'est bien entré. Comme je vous ai déjà fait parvenir par mes ministres du département des affaires étrangères sur quel pied le sieur de Vergennes s'est expliqué à Hanovre[1] tant au duc de Newcastle qu'au ministre de l'électeur de Mayence, le comte de Stadion, résidant à Hanovre, lorsque le premier a su que Sa Majesté Britannique était intentionnée de brusquer l'élection d'un roi des Romains, je m'y rapporte ici, en y ajoutant seulement que je me tiens très assuré que ce que le sieur de Vergennes a déclaré en substance à ce sujet, ne laissera que de faire une grande impression à la cour d'Hanovre, pourvu que le ministère de France soutienne sa dite déclaration.

Au surplus, je ne veux pas vous laisser ignorer que le ministre de l'électeur de Cologne, baron d'Asseburg, est parti depuis peu de Bonn pour le pays de Hildesheim. On prétexte à la vérité qu'il a dû entreprendre ce voyage pour être d'autant plus à portée des négociations d'Hanovre, afin de les observer plus à son aise, mais je soupçonne, moi, que dans le fond ce pourrait bien être l'effet d'une disgrâce de la part de l'Électeur son maître et que le comte de Metternich[2] a trouvé moyen de culbuter ledit baron d'Asseburg.

Federic.

Nach dem Concept.

5495. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 juin 1752.

Je me remets sur ce que mes ministres du département des affaires étrangères vous marqueront sur la différence qu'il y a entre ce que vous avez appris touchant le traité de Madrid et entre ce qui nous en est entré de nouvelles, ainsi qu'il ne me reste cette fois que de vous

[1] Vergl. S. 136. 137. — [2] Vergl. S. 48.

Digitized by Google

dire que je crois vrai et fondé ce qui vous est revenu par une lettre de Ratisbonne sur le dessein de la cour de Vienne de faire sonder le Collège des Princes relativement à la question *an* par rapport à l'élection d'un roi des Romains, et que ladite cour pourrait faire expédier en peu un décret de commission, parceque, comme j'ai appris de très bon lieu, le roi d'Angleterre a pressé fortement la cour de Vienne pour mettre à présent sur le tapis cette affaire auprès de la Diète.

Nach dem Concept. Federic.

5496. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 24 juin 1752.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 17 et du 20 de ce mois. Quant à votre dépêche antérieure que le sieur Hecht m'a rendue, je dois encore vous dire que je veux bien agréer que le sieur Plesmann reste à Dresde pendant tout le temps que la cour en sera absente pour son séjour en Pologne. C'est aussi pourquoi vous le devez bien instruire sur la manière dont, en attendant, il devra se conduire avec l'homme d'affaires, afin que celui-ci soit bien dirigé et que tout soit mené avec bien de la prudence. Vous instruirez d'ailleurs le sieur Plesmann, afin que, quand vous serez parti de Dresde, il s'applique à pouvoir me marquer avec toute la précision possible ce qui se passera relativement aux changements qui se feront dans l'administration des finances de Saxe. J'ai tout lieu de m'étonner de ce que le comte de Brühl continue à vouloir se charger de la direction, et je crois que le désordre et la confusion en augmentera considérablement. J'ai bien de la peine à croire que l'avis qu'on vous a donné des deux caisses de bijoux que le comte Rex doit avoir emportées à Hanovre pour y négocier de l'argent [là-]dessus, soit fondé, puisque je sais le roi de Pologne trop attaché à de pareilles choses,[1] pour qu'il voudrait s'en priver.

Quant à la façon dont vous marquez que la cour où vous êtes s'exprime au sujet de la Diète qui se tiendra à Grodno, il se peut que la cour ait quelque dessein là-dessus. Malgré cela, il est très probable que cette Diète ne sera pas de longue durée, et que la cour en reviendra au plus tôt, vu qu'elle s'y ennuiera mortellement et s'en découragera, pour ne point parler de l'aversion que le roi de Pologne a toujours marquée contre le séjour de Grodno.

A cette occasion, je veux vous dire que la réponse que j'ai de Königsberg à sujet d'une maison à bâtir pour votre usage à Grodno,[2] est qu'il n'y a nul moyen de trouver quelqu'un qui en voudrait construire, ainsi qu'il faudra bien que vous tâchiez à vous procurer là une

[1] Vergl. Bd. VIII, 240 Anm. — [2] Vergl. S. 119.

Digitized by Google

maison à louage et que vous cherchiez à vous accommoder aussi bien que vous saurez pour le loyer.

Ce que l'on vous a dit en conséquence de votre rapport du 20 de ce mois touchant le refroidissement entre la cour de Vienne et le roi d'Angleterre, tout comme entre ces deux cours et celle de Saxe, avec toutes les circonstances qui y sont jointes, est exactement vrai et un juste tableau de l'état où ces affaires sont actuellement, et, quant aux négociations du sieur Gross, je ne doute pas que la cour de Dresde ne veuille traîner au possible de s'expliquer catégoriquement là-dessus et même d'en esquiver la conclusion, parcequ'elle ne trouve aucunement sa convenance dans cette accession.

Au reste, pour ce qui regarde le sieur Rehnitz,[1] vous devez être tout tranquille sur son sujet, puisque je lui ai fait ordonner tout exprès de ne plus sortir de la ville de Potsdam sans mon agrément préalable. Quant aux autres choses dont l'homme d'affaires demande d'être pourvu, le sieur Hecht aura soin de tout, sans que Rehnitz y soit aucunement mêlé.

Federic.

Nach dem Concept.

5497. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 juin 1752.

Votre dépêche du 13 de ce mois m'a été bien rendue. J'applaudis à ce que vous avez dit au baron de Hœpken au sujet de la cour de Russie, quand il vous a entretenu des rapports qu'il en avait reçus du sieur Greiffenheim. A quelle occasion, je veux bien vous faire observer que, si depuis quelque temps la susdite cour a montré beaucoup d'animosité contre moi, ce n'est point par une haine particulière que la nation ou même la cour me porte, mais que c'est plutôt l'ouvrage du seul chancelier Bestushew, qui, piqué sans rime ni raison contre moi et soufflé par les Autrichiens, a su se prévaloir de son autorité pour entraîner sa cour à me montrer un grand fonds d'humeur; ainsi donc que, dès que ce ministre passionné sera culbuté ou qu'il n'existera plus, toute cette haine et animosité cessera. Au surplus, rien n'est plus naturel que d'attribuer cette douceur que la cour de Russie fait paraître à présent vers la Suède, en premier lieu à ce que celle-là n'a plus de sujet de plaintes contre la dernière, vu qu'elle n'a rien changé dans sa forme de gouvernement, et qu'en second lieu le crédit du Chancelier n'est peut-être à présent plus ce qu'il a été, quand lui seul fit la pluie et le beau temps. Au reste, je suis persuadé que, dès qu'il existera un jour du changement à la cour de Russie, alors le crédit de celle de Vienne y tombera d'abord, et, quoique la Russie affectera

[1] Vergl. S. 124.

Digitized by Google

peut-être alors de vouloir rester dans ses engagements avec la cour de Vienne, ce sera toujours sans conséquence. Ce que j'ai bien voulu vous dire pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

5498. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils übersendet, Berlin 25. Juni, zwei Schreiben des hessen-casselischen Präsidenten von Borcke, betreffend die in Aussicht genommene Subsidienverhandlung zwischen Frankreich und Hessen-Cassel.[1]

Charlottenburg, 25. Juni 1752.

Se. Königl. Majestät haben wegen der Einlage zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet, wie die von des Landgrafen Durchlaucht verlangete Condition, dass Dero Truppen nicht gegen den Kaiser noch das Reich gebrauchet werden sollten, Höchstdieselbe embarrassirte, indem solche den ganzen Tractat unnütz machen und enerviren, auch von Frankreich schwerlich goutiret werden würde. Da auf den Fall eines Krieges der Krieg nicht mit den Holländern, Engelländern oder dergleichen sein könnte, sondern sich in Teutschland extendiren dörfte, so würde der Tractat durch vorgedachte Clause inutil gemachet werden. Ein anders wäre es vielleicht, wann man stipuliren wollte, dass man nämlich nicht gegen das Reich en corps die Truppen gäbe, welches aber wohl nicht auf einzelne Stände des Reichs extendiret werden müsste.

Was die Subsides betreffe, so schiene des Landgrafen Durchlaucht mit den 120,000 Reichsthalern nicht zufrieden zu sein, man habe aber nicht die Summe gemeldet, so man fordern, noch was man vor Conditiones machen wolle. Wann man sich darüber gegen Se. Königl. Majestät expliciret haben werde, so wollten Dieselbe solches an Frankreich communiciren und dessen Entschluss darüber vernehmen.

Im Uebrigen verlangen des Königs Majestät, dass dasjenige, so wegen vorgedachter Clause nach Cassel geantwortet werden würde, auf eine gute Art und so delicat tourniret würde, dass man weder Oesterreich noch Hannover nenne, noch zu verstehen gäbe, als ob die Absicht sei, die hessischen Truppen bei entstehendem Kriege dahin zu gebrauchen.

Sonsten wollen des Königs Majestät noch, dass diese ganze Sache an Mylord Maréchal nächstens, jedoch unter dem grössesten Secret und mit aller Précaution bei der Ausfertigung, so Ew. Excellenz alleine besorgen würden, communiciret werden solle, und zwar sowohl die hessische Conditionen, als die von Sr. Königl. Majestät darüber gemachte Remarques, mit der Instruction, dass gedachter Mylord solches dem Marquis de Saint-Contest eröffnen, ihm aber auch alles nur ganz gerade und naturellement sagen sollte.

[1] Vergl. S. 133.

Digitized by Google

Schliesslich waren Se. Königl. Majestät ganz wohl zufrieden, dass Ew. Excellenz dieser Sache halber statt des von Borcken mit dem General Donop[1] correspondiren möchten, wiewohl mit aller Précaution wegen Sicherheit derer Briefe.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5499. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Charlottenbourg, 27 juin 1752.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 16 de ce mois, par laquelle j'ai appris avec satisfaction qu'après la déclaration que vous avez faite à M. de Saint-Contest que je me contenterai d'une convention de commerce à faire avec la France au lieu d'un traité,[2] il vous a donné sa promesse qu'il ferait tout son possible pour finir promptement cette affaire, ce dont j'espère à présent de voir bientôt l'effet [et] l'accomplissement.

Comme la cour de Cassel vient de s'ouvrir envers moi à quelles conditions préliminaires elle voudrait faire son traité de subsides avec la France, et que j'ai fait mes remarques là-dessus, qu'on a d'abord communiquées à la susdite cour, j'ai ordonné à mon ministre, comte Podewils, de vous instruire sur tout ceci, pour en parler tout naturellement et sans cacher rien à M. de Saint-Contest et me marquer, par une dépêche que vous me ferez séparément et sans y mêler aucune autre affaire, de quelle manière il a senti là-dessus, et ce que la France voudra faire avec cette cour-là.

Je vous sais bon gré de m'avoir informé de la résolution que l'ordre de Malte a prise de m'envoyer le bailli de Froullay en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour traiter des affaires que cet ordre peut avoir dans mes États; je serai bien aise, si vous savez trouver moyen de savoir de lui en quoi consisteront proprement les points de sa commission, afin que je puisse me préparer là-dessus avant son arrivée.

Au surplus, mes nouvelles de Londres sont qu'on y continue d'être résolu de pousser autant l'affaire de l'élection d'un roi des Romains que la cour de Vienne était obstinée de ne rien sacrifier à ce sujet, pourvu que moyennant de l'argent on pourrait y réussir; car quoiqu'il paraisse, de la manière que le ministère autrichien s'expliquait, que l'Angleterre serait obligée de se charger jusqu'aux frais de la cérémonie de l'élection et du couronnement, si on la veut avoir, l'on n'en démordrait point, si l'on saurait aplanir par ce moyen toutes les difficultés qui s'y rencontraient.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Generallieutenant von Donop leitete die auswärtigen Angelegenheiten, der Präsident von Borcke die Finanzverwaltung. (Borcke's Schreiben vom 23. Juni.) — [2] Vergl. S. 123 Anm. 1.

Digitized by Google

5500. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 16. Juni, über die Feierlichkeiten beim Schlusse des Reichstags (15. Juni). „C'est ainsi qu'a fini cette Diète intéressante à bien des égards, tranquille de loin et orageuse de près, où deux partis nouveaux[1] se sont disputé la balance, où la liberté de parler a été poussée fort loin, où l'affection qu'on porte au Roi a contrebalancé la force du parti sénatorial, où les aigreurs commençaient de gagner, de façon qu'il était nécessaire de la finir, et où on aurait pu réussir en bien des choses, si on n'eût pas fait bien des fautes."

Charlottenbourg, 27 juin 1752.

Comme j'ai tout lieu d'être bien satisfait des rapports que vous m'avez faits pendant tout le temps de la Diète qui vient de finir heureusement, et que j'applaudis au jugement que vous en faites dans votre dépêche du 16 de ce mois, mais qu'il n'est point à présumer que, cette période finie, il arrivât en Suède des choses qui sauraient demander mon attention particulière, je serai bien aise que vous ne me fassiez plus de longs rapports sur des choses de moindre importance, à moins que n'arrivent des évènements intéressants et extraordinaires où il sera nécessaire que j'en sois instruit par des détails circonstanciés.

Federic.

Nach dem Concept.

5501. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 17. Juni: „Lorsque je m'informai, il y a trois jours, à la campagne du baron de Bartenstein auprès d'un ami sur ce qu'il croyait que la cour d'ici ferait pour la cour de Dresde et l'Électeur palatin, je le trouvai plus tempéré que ci-devant; car, au lieu qu'il était toujours persuadé fort qu'on ne ferait rien, il se servit cette fois-ci de l'expression qu'il croyait qu'on ferait difficilement quelque chose."

Charlottenbourg, 27 juin 1752.

Je suis persuadé que la remarque que vous avez faite sur le ton changé de votre ami, en lui parlant des satisfactions à faire aux cours palatine et de Saxe, est juste; mais quoi qu'il en soit, je ne crois pas encore l'affaire de l'élection aussi avancée que celles de Vienne et d'Hanovre se l'imaginent, et il n'est pas décidé encore si moyennant de l'argent on fera tout avec la cour de Manheim. D'ailleurs le plan de faire accéder la république de Hollande me paraît d'une exécution encore bien difficile, car quelque appât que ce serait pour elle, si la cour de Vienne la satisfaisait relativement à la barrière, néanmoins son accession au traité de Pétersbourg sera toujours une chose bien difficile, vu que mes lettres m'assurent que même les partisans les plus zélés de l'Angleterre en Hollande conviennent que dans

[1] Vergl. Bd. VIII, 509.

Digitized by Google

la situation présente de la République, elle ne saurait se prêter à cette accession sans s'exposer à des embarras inextricables.

Federic.

Nach dem Concept.

5502. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Charlottenbourg, 27 juin 1752.

Votre rapport du 20 de ce mois m'a été bien rendu. Il paraît à présent assez clair et d'une manière à n'en plus douter que le grand but des mouvements que le roi d'Angleterre se donne auprès de la cour de Vienne, indépendamment de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, n'est autre que de disposer la susdite cour de satisfaire la république de Hollande relativement au traité de barrière, pour la faire accéder après au traité de Pétersbourg.[1] On m'assure à ce sujet que le roi d'Angleterre, quoique fort piqué de la conduite de la cour de Vienne et de sa roideur, a cependant, pour ne point abandonner son plan de l'accession de la République, fait déclarer à celle-là par milord Hyndford qu'il se chargerait de s'accommoder avec les [cours] de Saxe et de Manheim sur leurs prétentions, à condition que celle de Vienne satisfît la République par rapport à la barrière; il est d'ailleurs bien à présumer que l'objet des courriers que, selon vos rapports, le prince Louis de Brunswick a envoyés à Vienne, n'a été d'autre que d'animer cette cour pour contenter la République touchant la barrière, afin d'avoir par là son accession au susdit traité. C'est pourquoi je voudrais savoir de vous avec toute la précision possible si ce fera de l'impression aux régents de la République, quand le roi d'Angleterre mènerait la cour de Vienne à se rendre traitable par rapport à l'affaire de la barrière, et si alors la République pourrait bien se laisser entraîner à accéder au traité de Pétersbourg.

Federic.

Nach dem Concept.

5503. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Charlottenbourg, 27 juin 1752.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois. C'est bien faussement qu'on impute à la France et à ses intrigues cette obstination de la cour de Vienne de ne vouloir rien sacrifier pour acheminer l'affaire de l'élection du roi des Romains, et vous pouvez hardiment compter que ce sont de pures illusions et des contes faits à plaisir que tout ce dont on charge la France là-dessus. Tout au contraire, la vraie et seule raison de la roideur de la cour de Vienne à ce sujet est qu'elle a vu le roi d'Angleterre s'avancer aussi loin dans cette affaire que son honneur est trop intéressé à ne plus pouvoir reculer, en sorte qu'elle le

[1] Vergl. Nr. 5501.

Digitized by Google

laisse à présent s'en démêler aussi bien qu'il peut, sans que ladite cour croie nécessaire d'y mettre du sien. Quant à la personne qui vous a remis ce mémoire que j'ai trouvé à la suite de votre rapport ci-dessus allégué,[1] j'ai ordonné qu'on doive prendre l'avis de négociants de Silésie là-dessus, ainsi que la personne en question n'aura que prendre patience jusqu'à ce que ce rapport me sera parvenu et que je pourrais vous marquer alors mes intentions sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5504. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 30 juin 1752.

Mes ministres du département des affaires étrangères viennent de me mander que le sieur Le Baillif, ayant reçu avant-hier un courrier de sa cour, leur avait communiqué un extrait que cet exprès, qui avait pris la route d'Hanovre, lui avait apporté avec une lettre du sieur de Vergennes dont vous trouverez ci-close la copie chiffrée de votre chiffre ordinaire, de laquelle vous ne ferez cependant nul autre usage que pour votre direction seule, sans faire semblant que vous êtes en possession de cette copie.

L'une et l'autre de ces dépêches portent en substance que — pour dissiper l'illusion que la cour d'Hanovre s'était faite sur une prétendue promesse de la France, comme si son concours à l'élection d'un roi des Romains précèderait la satisfaction des ses alliés — cette couronne avait fait déclarer qu'elle n'y consentirait pas, à moins que l'Électeur palatin ne fût contenté et qu'on n'eût observé avec les autres Électeurs les égards qui leur étaient dus. Que comme du depuis la cour d'Hanovre avait employé l'artifice de vouloir persuader celle de Manheim que la France avait remis le sort de ses prétentions à la médiation du roi d'Angleterre, Sa Majesté Très Chrétienne avait ordonné à son ministre à Hanovre d'y renouveler la déclaration susmentionnée, d'en faire part aux ministres de Mayence et de Trèves et de leur représenter les dangers auxquels ils exposeraient la tranquillité de l'Empire par une élection précipitée.

Le sieur de Vergennes s'en est acquitté; le duc de Newcastle l'a écouté avec un sang-froid qui n'a marqué que trop que ce ministre avait pris son parti. Il a remis à lui répondre jusqu'après l'arrivée du courrier qu'il attendait de Vienne, s'étant seulement récrié contre la démarche de la cour palatine, laquelle, faisant monter ses prétentions à dix-neuf millions de florins, ne semblait chercher par là qu'à embarrasser l'affaire et à la tirer en longueur.

Le ministre de France marque ensuite que ledit courrier autrichien était arrivé à Hanovre; qu'outre la défaite dont le ministère impérial se

[1] Anerbieten der Firma P. Goy & Comp. zum Verkauf des Geheimnisses, Baumwolle nach echt indischer Art scharlachroth zu färben.

Digitized by Google

servait toujours de n'avoir pas encore examiné le mémoire du baron de Beckers, il avait apporté l'approbation la plus étendue aux mesures d'Hanovre pour avancer l'élection, avec les modèles des lettres circulaires pour la convocation de la Diète électorale, dont l'assemblée était fixée à la fin du mois de septembre prochain.

Le sieur de Vergennes fait à cette occasion la réflexion que cet arrangement faisait voir suffisamment combien on était éloigné à Hanovre de s'en tenir à la teneur de la déclaration que les Anglais avaient faite au duc de Mirepoix[1] avant le départ du roi d'Angleterre pour ses États d'Allemagne; que vraisemblablement on ne l'avait donnée que dans la vue de tromper la France et de la détourner de son attention sur cet objet, et que ce qui le confirmait dans ces sentiments, c'était un avis qui lui était revenu qu'il avait été résolu dans un grand conseil tenu à Londres, avant le départ du roi d'Angleterre, que l'Angleterre, ayant une pluralité éminente, devait peu s'embarrasser de concilier les Électeurs opposants; qu'il serait inutile de vouloir satisfaire l'Électeur palatin, puisque cette satisfaction tirerait l'affaire en longueur, et que la France ne s'opposerait pas moins dans six ans qu'aujourd'hui au succès de l'élection, au lieu qu'on ne risquerait rien de passer outre dans ce moment présent, où cette puissance n'était pas en état de faire la guerre et que je n'oserais rien faire indépendamment d'elle; qu'il conviendrait cependant d'entretenir préalablement la négociation jusqu'au mois d'août ou de septembre, de donner de bonnes paroles au sujet de la satisfaction due à l'Électeur palatin, lui offrir Pleistein[2] avec la somme de 400,000 florins d'Hollande — offre que le duc de Newcastle a effectivement faite au sieur de Vergennes — et, sur le refus qui en serait fait, consommer l'élection malgré l'opposition de la France et de moi.

Voilà le tableau que le sieur de Vergennes vient de faire de la position présente de l'affaire de l'élection, que le baron de Wrede, ministre palatin à Hanovre, vient de confirmer par une lettre qu'il a faite à mon ministre, comte Podewils, se rapportant aux nouvelles que le ministre de France en donnerait. Celui-ci n'attend que les dernières résolutions de la cour d'Hanovre, pour expédier tout de suite un courrier à sa cour, et il paraît se flatter que les projets des partisans de l'élection pourraient bien s'évanouir, si la cour de Bavière persistait dans la déclaration qu'elle vient de prescrire au comte de Haslang qu'elle jugeait convenable et même nécessaire de se procurer l'accession de l'Electeur palatin et de lui donner satisfaction en lui cédant Falkenstein.

Comme le sieur Le Baillif, en faisant part à mes ministres de ces nouvelles, leur a fait connaître qu'il serait charmé que je le fisse instruire là-dessus de mes sentiments et de ce que je trouverais bon d'être communiqué au marquis de Saint-Contest ou au sieur de Vergennes, je viens

[1] Vergl. S. 92. — [2] Vergl. S. 89.

Digitized by Google

d'ordonner à mes ministres[1] de lui répondre que je trouvais la situation de ces affaires assez sérieuse et embarrassante et que j'en communiquerais avec vous, pour que vous vous expliquiez là-dessus avec M. de Saint-Contest; que les réflexions que je faisais en attendant étaient, qu'après que la France et moi nous nous étions avancés si loin que d'avoir publiquement déclaré que nous ne donnerions notre concours à l'élection qu'après que l'Électeur palatin aurait eu une juste satisfaction de ses prétentions, c'était une affaire que nous devions soutenir. Qu'en conséquence il ne resterait à la France que deux moyens, dont le premier était de faire, soit par corruption soit par quelque autre voie — car dans le cas dont il s'agissait tous les moyens étaient indifférents — que l'électeur de Bavière rentrât tout-à-fait avec nous, afin de gagner, moyennant lui, une espèce d'égalité de nombre des voix dans le Collège Électoral; que l'autre des deux moyens était d'empêcher à main forte et armée les partisans de l'élection, si, sans faire attention à nos remontrances, ils voulaient procéder outre et passer à l'élection par la majorité des voix.

Qu'entre ces deux moyens, je comptais le premier pour le plus convénient; car, outre qu'une corruption ne coûte jamais en argent ce qu'une guerre demande en dépenses, et que le désir de la France et de moi n'est autre que d'amener les choses à un accommodement, je tiens l'électeur de Bavière le plus aisé à attirer à nous, et, quand une fois nous serons d'accord avec lui, nous gagnerons par là une espèce d'égalité des voix dans la Diète électorale d'élection, en sorte que, moyennant ma voix, celles des Électeurs palatin et de Cologne, unies avec celle de Bavière, nous ferons quatre, et il serait bien facile alors de ramener les choses à un accommodement.

Que, si malgré tout cela le parti opposé voulait passer à la consommation de l'élection indépendamment de l'opposition de la France et des Électeurs ses amis et alliés, j'estimais qu'alors les quatre Électeurs fassent une protestation solennelle contre toutes les mesures que les partisans de l'élection prendraient contraires aux constitutions de l'Empire, que nous tâchions de mettre de notre parti les Princes les plus puissants de l'Empire, et que nous retirions tous nos ministres plénipotentiaires à la Diète, en déclarant que nous ne reconnaîtrions aucune conclusion de la Diète pour bonne et valable, à moins que le résultat n'y

[1] Die dem Grafen Podewils am 29. Juni durch Eichel übermittelte Königliche Weisung in deutscher Sprache ist in dem französischen Texte des obigen Erlasses an den Gesandten in Paris fast wörtlich wiedergegeben. Hinzugefügt ist die Mittheilung: „Sonsten wären Se. Königl. Majestät zufrieden, dass man dem mainzischen und andern churfürstlichen Ministris gleiche Declaration machte wie Frankreich gethan hätte, sich wohl in Acht zu nehmen und nichts zu präcipitiren was eine Désunion im Reich und Suites nach sich ziehen könnte; dergleichen Declaration aber in sehr mesurirten Terminis und zugleich auf solche Art geschehen müsste, damit der Gegentheil nichts daraus sehen noch einmal merken könne, was man thäte und was man vor Mesures nehmen wollte."

Digitized by Google

fût pris unanimement et de concert commun. Que je croyais d'ailleurs que ce serait alors le moment le plus convenable de travailler à cette confédération avec les Princes les plus puissants de l'Empire à laquelle on a pensé ci-devant en France.[1]

Voilà en gros ce que j'ai fait répondre par mes ministres au sieur de Baillif, en ajoutant que ce serait à présent à la France de voir ce qu'elle en estimait être le plus convenable, et qu'il fallait bien qu'elle s'expliquât là-dessus et sur quel ton elle voudrait s'expliquer. Ce que j'ai bien voulu vous communiquer, afin d'en faire part à M. de Contest et de le prier de vouloir s'expliquer avec vous là-dessus, pour vous mettre en état de m'en faire au plus tôt votre rapport et de m'informer des mesures que j'aurai à prendre.

S'il arrivait que ce ministre vous fît l'objection que le temps pourrait être trop court pour arrêter tout ce qu'il faudrait avec l'Électeur palatin, vous lui ferez observer qu'il restait les mois de juillet et d'août encore pour amener cette négociation à sa perfection, pourvu qu'il y fût mis de la diligence et qu'on ne s'arrêtât trop à conclure le marché.

Au surplus, vous ferez en même temps réfléchir M. de Saint-Contest sur la nécessité indispensable qu'il y avait dans ces conjonctures critiques d'attacher à la France tout ce qu'il y avait de Princes puissants dans l'Empire, et combien il lui importerait donc d'avoir la cour de Cassel à sa disposition. Que je n'attendais ainsi que de savoir précisément de M. de Contest jusqu'où la France voudrait que j'allasse là-dessus avec le Landgrave touchant les subsides[2] et par rapport aux autres conditions à régler avec lui, en sorte que, si cette affaire nous réussit encore, nous aurions au moins pour nous tout ce qu'il y avait de Princes séculiers des plus considérables dans l'Empire, pour répremir les attentats de ceux qui voudraient renverser sa constitution. J'attends votre rapport sur tout ceci, que vous ne manquerez pas de me faire le plus circonstancié et intéressant que vous pourrez, pour qu'il puisse me servir de direction dans une conjoncture aussi critique et scabreuse que celle dont il s'agit.

Federic.

P. S.

Vous observez encore bien que vous ne ferez toutes les insinuations que je vous ai ordonnées ci-dessus à M. de Saint-Contest, que de la manière la plus douce, qui semble plutôt vouloir demander leur conseil que de leur imposer des avis,[3] en sorte que la délicatesse des ministres français n'en soit pas blessée; c'est aussi en conséquence que vous lui direz que ce que je venais de lui proposer, n'était au fond que des idées que j'avais prises sur ce que la cour de France m'avait autrefois fait marquer à ce sujet.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Bd. VIII, 245. 246. 255. — 2 Vergl. S. 142. — 3 Vergl. S. 18.

Digitized by Google

5505. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 1er juillet 1752.

Les particularités que je vous fais communiquer aujourd'hui par la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères et que nous venons d'apprendre de très bon lieu, vous feront convenir que la cour de Vienne n'a nulle envie de contenter l'Électeur palatin sur ses prétentions, et que tout ce que la première fait de démonstrations pour vouloir s'arranger avec celui-ci, n'est qu'un jeu concerté avec l'Angleterre pour gagner du temps et pour brusquer, après, l'élection, sans se soucier beaucoup ni de l'agrément de la France ni des prétentions du Palatin. Quant à la cour de Dresde, il paraît que celles de Vienne et d'Hanovre ne font guère attention sur ses prétentions et estiment qu'il faut que la Saxe donne, bon gré malgré elle, sa voix à l'élection en faveur de l'Archiduc.

Au reste, j'ai bien voulu vous avertir que le commissaire que j'ai chargé d'aller à Turnhout, pour y vérifier les revenus à celui que la régence de Bruxelles y enverra, est déjà parti le 16 du mois passé pour Turnhout et qu'il ira même de là à Bruxelles, pour se concerter là avec le marquis de Botta du terme pour la vérification des revenus de la susdite baronie. En attendant, je l'ai fait avertir d'abord de tout ce que vous m'avez marqué par le post-scriptum de votre dépêche dernière.

Federic.

Nach dem Concept.

5506. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 1er juillet 1752.

Vous pouvez compter que tout ce que les ministres d'Angleterre et d'Hanovre débitent, en conséquence de votre rapport du 23 de juin dernier, relativement à l'affaire de l'élection et concernant la bonne disposition où la France se trouve à cet égard, ne sont que des choses controuvées à Hanovre pour en imposer au public, et qu'on y trouvera bien des nœuds encore à refaire.

Au reste, j'attends avec une espèce d'impatience votre réponse sur la dépêche immédiate du 9 du mois de mai dernier au sujet d'un certain prêt en argent à faire en Hollande.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Der König wünschte auf die Einkünfte seiner holländischen Domänen Westland und Swaluwe eine Summe von 500,000 Thalern zu drei Prozent aufzunehmen.

Digitized by Google

5507. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 1er juillet 1752.

J'ai bien reçu vos dépêches des 24 et 27 du mois passé. Comme vous demandez mes ordres si je veux qu'au temps du départ de la cour de Dresde, vous deviez passer premièrement à Potsdam ou que vous partiez en droiture pour Varsovie, je veux bien vous dire que, m'étant déjà expliqué avec vous sur tout ce que j'avais à vous dire, et vous ayant donné en conséquence toutes les instructions qu'il vous faut, il ne sera plus nécessaire que vous fassiez le détour à Potsdam, mais que vous n'aurez qu'à aller tout droit à Varsovie.

Quant à la réponse que vous avez donnée au comte Brühl dans le dernier entretien que vous avez eu avec lui, touchant le mémoire au sujet des prétentions de mes sujets à la charge de la *Steuer*, je l'approuve parfaitement; aussi pourrez-vous compter que je la soutiendrai et ne me départirai pas des résolutions que vous y avez déclarées.

Nach dem Concept. Federic.

5508. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 1er juillet 1752.

Mon cher Frère. Une des choses les plus désagréables de ma condition est que je me vois obligé de refuser souvent les demandes qu'on me fait, et quelquefois même malgré moi. Il n'y a rien que d'innocent, de raisonnable et de juste dans ce que vous me demandez, mon cher frère, et je suis mortifié de vous dire cependant que cela ne se peut pas. Ce n'est pas moi qui vous empêche d'aller en Suède, mais la Russie, la cour de Vienne et même celle de Versailles: ennemis et amis me soupçonnent de pousser ma sœur dans toutes ces démarches de vivacité que vous lui voyez faire. Si, dans ce moment où elle s'est brouillée avec le parti qui l'a placée sur le trône, avec ce Sénat qui l'a appelée, avec les Français qui l'ont protégée, vous passiez là, tout le monde dirait que je vous envoie là-bas chargé de commissions si importantes que je ne les ai voulu confier qu'à vous; toutes les brouilleries qui arriveraient dans ce pays pendant votre séjour, la France m'en chargerait; toutes les démarches que ma sœur ferait vers la souveraineté, la Russie et l'Autriche m'en accuseraient, quoique je ne me sois certainement mêlé de ces affaires que pour calmer l'esprit trop vif et trop emporté de ma sœur.

Dans les conjonctures présentes, votre voyage, mon cher frère, me donnerait du chagrin et des affaires fâcheuses; ma sœur, au lieu de jouir des douceurs de l'amitié, n'en recueillirait que du désagrément, et je crois qu'il vaut mieux attendre que la Suède ne soit plus l'objet d'attention principale de l'Europe, pour faire ce voyage. Je vous promets

Digitized by Google

de vous le dire, dès que je croirai que ce voyage pourra se faire sans conséquence, en vous assurant de la tendresse parfaite avec laquelle je suis, mon cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

5509. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 30. Juni: „Nous ne saurons cacher à Votre Majesté que nous ne nous trouvons pas peu embarrassés de quelle manière nous devions exécuter ce qu'Elle nous a enjoint par rapport aux insinuations à faire aux ministres des cours de Mayence et de Trèves[1] . . . Si Votre Majesté entretenait des ministres auxdites cours, ou qu'Elle en eût un à Hanovre, on pourrait se servir d'eux comme d'un canal sûr de glisser ces insinuations, sans risquer de se compromettre par là le moins du monde; mais, cette facilité manquant, il ne reste, selon nous, d'autre moyen, pour obtenir le but de Votre Majesté, que d'écrire en Son nom aux Électeurs susmentionnés dans des termes mesurés et généraux,[2] ou d'enjoindre au sieur de Pollman à Ratisbonne de s'en acquitter de bouche envers chacun des ministres de Mayence et de Trèves qui se trouvent dans ladite ville, quoique, dans l'un et l'autre cas, il nous semble qu'il serait nécessaire que les cours de Bonn et de Manheim, tout autant intéressées dans l'affaire de l'élection que Votre Majesté, et l'électeur de Bavière, s'il est possible de gagner ce Prince, tinssent le même langage et fissent la même insinuation, afin que la cour de Vienne ne puisse pas dire que c'était par un pur motif d'animosité contre elle que Votre Majesté S'était déterminée à faire cette démarche."

Potsdam, 1. Juli 1752.

Gut. Sie können nach Mannheim und nach Bonn schreiben, dass diese Höfe gleiche Langage halten. Wegen der bei Mainz zu thuenden Insinuation ist der Vorschlag wegen Pollman gut; sie können ja aber auch den zu Köln befindlichen Residenten[3] (oder den zu Frankfurt,[4] woferne er dazu capabel ist und seine Umstände so seind, dass er von guter Conduite und Reputation) nach Mainz [schicken], um daselbst convenable Insinuations mündlich zu thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5510. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 2. Juli 1752.

„Es haben Se. Königl. Majestät mir heute noch befohlen an Ew. Excellenz wegen der an Churmainz und sonsten der römischen Königs-

[1] Vergl. S. 148 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 168 Anm. 3. — [3] von Ammon. — [4] Freytag.

Digitized by Google

wahl halber zu thunden Declaration zu melden, wie sothane Declaration in den modérëesten Terminis abgefasset und nichts menacirendes darin gebracht, vielmehr auf das äusserste vermieden werden müsse, denen Leuten auch nur die Gedanken von den Mesures, welche man auf allen Fall nehmen würde, beizubringen,[1] wenn auch schon gedachte Declaration etwas dunkel ausfallen sollte.

Bei Gelegenheit des heut angekommenen Berichtes von dem Michell aus London haben Se. Königl. Majestät befohlen, dass demselben eine kleine Information von denen Nachrichten, so wegen des Vorhabens des Hofes zu Hannover wegen der römischen Königswahl eingelaufen, gegeben und demselben geschrieben werden solle, wie er sich nicht auf dasjenige fondiren müsste, was dem Duc de Mirepoix vor Abreise des Königs von Engelland declariret worden,[2] denn man ersteren nur pur und grob damit betrogen habe" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

5511. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 4 juillet 1752.

Vous n'avez pas mal conjecturé, quand, après avoir été averti du sentiment de la cour d'Hanovre de brusquer l'élection, vous avez présumé que ce qu'on donnait de belles espérances au sieur Beckers de vouloir s'arranger avec l'Électeur son maître, n'était que pour l'amuser. Ce que je vous ai fait marquer de nouvelles à ce sujet pour votre direction par mes dépêches dernières, vous y aura confirmé.

Comme de cette façon-là les choses prendront un train bien embarrassant, en sorte qu'il y a à craindre pour la tranquillité de l'Empire, vous devez redoubler d'attention dans ce moment-ci, pour approfondir au possible ce que milord Hyndford pourra machiner là-dessus avec la cour où vous êtes, afin de m'avertir de ce que vous en saurez apprendre.

Federic.

Nach dem Concept.

5512. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 4 juillet 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 23 du mois passé. Si M. de Saint-Contest continue d'envisager le dessein des cours de Vienne et d'Hanovre de brusquer l'élection comme une simple menace pour en imposer aux cours électorales qui leur sont opposées, je crains fort qu'il ne se voie grossièrement trompé dans ses conjectures, et les nouvelles que je vous ai communiquées moyennant l'ample dépêche que mon courrier vous aura

[1] Vergl. S. 148 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 92.

Digitized by Google

présentement rendue,[1] prouveront, je crois, clairement qu'il ne s'agit pas, dans ce dessein, ni de menace à faire ni démonstration, mais d'un concert pris qu'on veut exécuter réellement, et que par conséquence l'on ne saura arrêter qu'avec de la prudence et de l'adresse, à moins qu'on ne veuille absolument s'y opposer à main armée.

A cette occasion, je vous ordonne encore de représenter de ma part aux ministres de France que comme ami véritable et fidèle de la France je les priais avec instance de ne vouloir point se précipiter là-dessus; que l'affaire était délicate; qu'en parlant d'abord trop haut, l'on s'avancerait à n'en pouvoir plus reculer, et que, si les autres allaient, malgré cela, leur train, l'on serait nécessité de soutenir ses menaces; que le parti que je leur avais proposé, de gagner d'abord et même à tout prix l'électeur de Bavière, me paraissait encore sûr et convenable; que la dépense que cela coûterait à la France, ne saurait jamais être comparée à celle que la guerre demandait, et qu'en gagnant ce Prince pour nous, nous autres électeurs opposants serons quatre contre cinq et aurons une espèce d'égalité avec les autres partisans de l'élection qui imposera en sorte que par là nous pourrons peut-être ramener les affaires à la voie des négociations où elles ont été jusqu'à présent; que, supposé qu'il n'y aurait pas moyen de porter les choses à la négociation, alors nous quatre Électeurs pourrions entremettre notre protestation, et l'on fera association entre les Princes les plus puissants de l'Empire, que la France a autrefois désirée[2] et qu'elle appuierait et maintiendrait comme garante de la paix de Westphalie. Enfin, comme je ne doute pas que vous ayez compris parfaitement mes intentions et ma façon de penser sur tout ceci, je laisse à votre dextérité et savoir-faire d'en faire vos représentations de la manière la plus convenable, mais toujours d'une façon que vous tiriez une réponse claire là-dessus de M. de Contest, afin que je puisse prendre mes mesures en conséquence.

Après m'être expliqué sur tout cela, je veux bien vous parler d'un avis qui m'est venu de bonne main de Copenhague, en conséquence duquel le ministre de France, l'abbé Lemaire, après le mauvais tour que le baron de Bernstorff lui a joué par rapport à l'affaire de Landskrona,[3] était pleinement convaincu que la cour de France s'était bien trompée avec le baron de Bernstorff, et que ce serait se flatter d'une chose absolument impossible que de croire de pouvoir jamais faire marcher droit ce ministre, qui tenait par plus d'un principe à l'Angleterre et l'Hanovre. L'on ajoute qu'à moins que la France ne voulût perdre le Danemark, il serait indispensablement nécessaire de culbuter ce ministre; que sans cela tous les autres contrecoups qu'on lui ferait, ne l'apprendraient qu'à dissimuler davantage, et qu'inébranlable dans son système d'attirer le Danemark dans le parti de l'Angleterre, il parviendrait à ses

[1] Nr. 5504. — [2] Vergl. S. 149 Anm. 1. — [3] Dänemark hatte am schwedischen Hofe, gegen den Rath Frankreichs, Vorstellungen wegen der Aufführung von Befestigungen bei Landskrona gemacht.

Digitized by Google

desseins infailliblement. Que, comme son crédit auprès de son maître paraissait à présent ébranlé par ses démarches dans l'affaire de Landskrona et que d'ailleurs le grand-maréchal comte de Moltke avait déjà tant de sujets de mécontentement de ce ministre, il ne demanderait pas mieux que d'agir contre lui; mais comme le Grand-Maréchal était trop timide pour prendre sur soi une telle affaire, à moins qu'il ne se sentît puissamment appuyé des cours alliées au Danemark, on manquerait le coup, pourvu que ces cours alliées de Danemark, de concert avec moi, ne témoignassent hautement d'avoir la plus grande défiance de ce ministre, sans en revenir, en refusant même de traiter avec lui.

L'on m'assure que, si je voulais en faire écrire à la cour de France, je la trouverais très disposée à faire cause commune pour culbuter ce ministre; et pour la cour de Suède, on pourrait espèrer qu'elle agirait volontiers de concert, ayant déjà éprouvé ses mauvaises intentions. Qu'au reste, pour réussir, il importait extrêmement de ne pas perdre du temps et profiter des dernières démarches de ce ministre contre la Suède, sans lui laisser le temps de gagner le comte de Moltke, ce qui faisait aujourd'hui son principal objet. L'on finit qu'il paraissait que ce ministre voudrait se raccommoder avec l'abbé Lemaire, mais que celui-ci ne saurait plus prendre de confiance en lui et qu'il risquerait tout pour le perdre, à moins que sa cour, peut-être par des intérêts particuliers, ne l'obligeât de changer de sentiment.

Comme il est assuré que, tandis que ce ministre sera en poste, il ne cessera jamais de faire tout le mal possible à la France et à ses alliés et qu'il ne vise qu'en détacher le roi de Danemark pour le jeter dans le parti du roi d'Angleterre, je veux que vous vous expliquiez confidemment sur tout ce que dessus avec M. de Saint-Contest, en lui disant que je laissais à sa pénétration s'il ne convenait pas aux intérêts de la France de se défaire d'un ministre si mal intentionné contre elle et contre ses alliés, dans une occasion qui s'y présentait à présent si favorablement; que nous serions toujours mieux avec le comte de Moltke, si celui-ci avait la place de l'autre, au lieu que, tandis que le baron de Bernstorff y resterait, la France ne saurait jamais compter sur le Danemark. Que quant à la déclaration à faire sur ce sujet, je me règlerai toujours sur la France, et, pourvu que celle-ci fît parler de la manière ci-dessus proposée, je ferai en parler également de ma part, et que je me conformerai en tout ceci aux avis de M. de Contest.

Au reste, vous observerez qu'en faisant ces insinuations à M. de Contest, vous y ferez paraître le moins qu'il sera possible l'abbé Lemaire, pour ne le point exposer aux soupçons de sa cour comme c'était lui qui avait part à cet avis. J'attends votre rapport là-dessus, que vous m'adresserez immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

5513. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 4 juillet 1752.

Je ne vous fais la présente que pour vous dire que j'ai donné actuellement mes ordres à mon ministre en France, milord Maréchal, pour s'expliquer confidemment avec le marquis de Saint-Contest sur tout ce qui fait le sujet des apostilles de vos deux dépêches du 24 et du 27 du mois passé, pour savoir les intentions de la France là-dessus.[1] J'ai expressément enjoint à mon susdit ministre d'en parler de la sorte que M. Lemaire n'y paraisse nullement.

En attendant, je vous dirai pour votre direction que, si le ministère de France goûte les expédients proposés à ce sujet, je m'y conformerai et ferai parler à la cour de Copenhague tout comme la France, de concert avec la Suède, le fera.

Cependant, pour ne point faire des démarches inutiles et préjudiciables, il est d'une nécessité indispensable de savoir préalablement si le ministre danois dont il est question ne s'est déjà si ancré auprès du Roi son maître que toutes les tentatives qu'on ferait contre lui seraient sans effet. Dans ce cas-là, il vaudrait mieux de se taire que de s'exposer à l'affront d'un refus et d'empirer par là les choses. D'ailleurs, comme c'est toujours une affaire bien délicate, il me paraît qu'il vaudrait mieux d'attendre le retour du comte de Dehn,[2] avant que d'entamer quelque chose. Mandez à moi seul et immédiatement vos sentiments là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5514. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 7 juillet 1752.

Mon cher Frère. Vous voyez, mon cher frère, qu'on ne peut pas faire dans le monde tout ce que l'on veut, et que des chaînes invisibles qu'on nomme ménagements, prudence et circonspection, nous arrêtent à tout moment.[3] Comme je vous suppose tout-à-fait guéri de votre fièvre, je prends la liberté de vous envoyer de mes bonnes cerises, elles ont eu votre approbation l'année passée.

Pöllnitz m'a conté toutes les fêtes Henricoises[4] qui se sont données à Berlin, hors celle de la Reine Douairière dont sa prudence l'a dispensé d'être. Je me suis trouvé si campagnard à ces belles descriptions que je compte de prendre un maître de danse la première fois que je viendrai à Berlin, et un jeune marquis français pour me donner l'éducation du grand monde. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout

[1] Vergl. die vorige Nummer. — [2] Vergl. S. 134. — [3] Vergl. S. 151. — [4] Die Feierlichkeiten anlässlich der Vermählung des Prinzen Heinrich mit der Prinzessin Wilhelmine von Hessen-Cassel (25. Juni) fanden vom 24. Juni bis 7. Juli statt.

Digitized by Google

mon cœur, en vous assurant de l'amitié avec laquelle je suis bien sincèrement votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5515. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 juillet 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, et je suis très satisfait de la bonne contenance que vous avez tenue vis-à-vis du baron de Bernstorff, lorsqu'en conséquence de votre rapport il vous a parlé avec tant de dissimulation au sujet de l'affaire du passe-port que j'ai fait solliciter.[1] J'applaudis surtout à ce que vous vous êtes tenu à la réserve avec lui sur ce que vous avez d'autres ordres encore audit sujet, pour le laisser s'enfiler d'autant plus lui-même, au cas qu'il voudrait continuer dans son animosité contre moi et disposer sa cour à ne pas accorder le passe-port en question.

D'autre côté, j'ai été charmé d'apprendre les bonnes dispositions dans lesquelles vous avez trouvé le comte de Moltke; aussi vous appliquerez-vous de cultiver au possible sa confiance, en le flattant sans affection et bien adroitement et en ne laissant passer aucune occasion convenable pour lui dire des choses obligeantes et affectueuses, afin de vous captiver par là de plus en plus son amitié. Voilà ce que je crois suffire pour le moment présent; s'il arrive que j'aie à ménager des affaires plus importantes avec la cour où vous êtes, je n'oublierai point de lui donner des marques plus essentielles de ma reconnaissance de toutes les bonnes intentions qu'il fait paraître à mon égard.

Nach dem Concept.

Federic.

5516. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 juillet 1752.

N'ayant rien d'intéressant à vous marquer par cet ordinaire, je me borne à vous dire que vous n'avez pas lieu d'être fort intrigué sur les fréquentes audiences que, selon votre rapport du 28 de juin dernier, le sieur de Backhoff prend chez le comte Colloredo, ces dites audiences n'ayant sans doute pour objet que quelques affaires du Holstein ou du comté d'Oldenbourg.

Au surplus, je sais que le roi de Danemark est à présent dans la meilleure disposition pour rester dans le système qu'il a adopté. Pour ce qui regarde l'indifférence que vous remarquez dans le ministre de

[1] Vergl. S. 119. 123.

Digitized by Google

France sur l'élection, on ne saurait, je pense, l'attribuer qu'à son peu de pénétration et de discernement.

Quant au baron de Lœben,[1] j'ignore à la vérité s'il est actuellement à Vienne, mais quoi qu'il en soit, si la cour de Vienne l'a engagé à son service et si elle se flatte d'avoir fait une grande acquisition en lui, elle verra à la suite du temps qu'elle s'est grossièrement trompée sur son sujet, puisque c'est un homme qui paraît avoir du savoir-faire, mais qui manque d'application et de jugement, pour faire jamais quelque chose de solide.

Federic.

Nach dem Concept.

5517. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 juillet 1752.

Je ne comprends rien à ce que vous me marquez dans votre rapport du 27 du mois passé par rapport à cette déclaration qu'on m'attribue avoir faite à la cour de Vienne relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains et qui vous a paru intriguer le baron de Hœpken, et il faut absolument ou qu'il y ait du malentendu de sa part ou que ce soit quelque pièce inventée à plaisir dont on m'a chargé, puisque jusqu'à ce moment-ci je n'ai fait aucune déclaration à la cour de Vienne soit en noir soit en blanc sur ce sujet-là. Au reste, je ne saurais pénétrer pourquoi ce ministre doit être intrigué d'une pareille déclaration, supposé qu'il en existât, ce qui cependant n'est pas, vu que l'affaire de l'élection ne regarde la Suède en aucune façon. C'est aussi pourquoi j'aurais souhaité que vous vous eussiez expliqué plus clairement sur tout ceci.

Nach dem Concept.

Federic.

5518. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 8 juillet 1752.

J'ai reçu votre dépêche du 26 du mois dernier. Je suis bien aise que le chevalier de La Touche se soit avisé de prendre sa route, en partant pour Berlin, par Hanovre, pour s'y aboucher avec M. de Vergennes, qui apparemment nous donnera des nouvelles intéressantes par lui.

Quant au bailli de Froullay, je verai toujours mieux qu'en venant à ma cour de la part de l'ordre de Malte,[2] il ne prenne d'autre caractère que celui de ministre plénipotentiaire, celui d'ambassadeur ayant trop de gênant et d'embarrassant à tous égards.

J'espère d'apprendre qu'il ira mieux à présent de la santé du chambellan d'Ammon; dès qu'il aura repris quelques forces, vous le presserez

[1] Vormals Präsident der neumärkischen Kammer. — [2] Vergl. S. 143.

Digitized by Google

bien de ma part pour qu'il reprenne le fil de sa négociation et qu'il s'applique à la finir au plus tôt, sans traîner plus longtemps.

Au surplus, mes ministres du département vous auront informé du bruit qui court et que les gazettes publiques confirment, de ce qu'il y avait eu en France une réforme considérable dans les régiments allemands, en sorte qu'on avait congédié 32 officiers et 400 hommes de chaque régiment. Comme vous ne m'avez rien marqué sur ce sujet, et que j'ai de la peine encore à me persuader que, dans un temps aussi critique que celui où nous sommes, la France voudrait faire une démarche si préjudiciable à sa gloire et à ses intérêts, j'attends avec bien de l'impatience vos éclaircissements là-dessus, jusqu'à l'arrivée desquels je compterai ces bruits comme inventés et disséminés par le parti anglais pour en imposer au public.

Au reste, un avis très intéressant m'étant parvenu par un canal sur lequel je puis toujours compter,[1] touchant le projet formé de la cour de Vienne pour faire monter le prince Charles de Lorraine au trône de Pologne, dès qu'il viendra à vaquer, j'ai cru nécessaire de vous informer de tout son détail. On m'apprend que, d'abord après le retour de la dernière Diète de Pologne, la cour de Dresde avait trouvé moyen de découvrir par un canal qu'elle eut en Angleterre le plan de la susdite cour par rapport à l'élévation du prince Charles de Lorraine au trône de Pologne, lequel l'impératrice de Russie s'est engagée d'appuyer par un corps de 30,000 hommes; que la cour de Dresde s'était plainte là-dessus très amèrement envers la cour d'Angleterre des procédures peu amicales de ses alliés, mais que celle-ci avait nié l'affaire. Qu'il ne fallait pas douter cependant que la cour de Vienne ne poussât son plan plus fort que jamais, et qu'il y avait toute apparence qu'elle tâchait dans cette vue de s'attacher les premiers et les plus accrédités du parti opposé à la cour, par l'entremise du prince Sulkowski, lequel elle avait gagné en l'élevant à cette dignité [de prince], qu'elle offre présentement de conférer à tous ses fils. Que le colonel Saint-Paul,[2] auquel le prince Charles de Lorraine comme à son confident a lu tout le plan en question, et qui est principalement employé dans ce chipotage, était fort lié avec le prince Sulkowski, ce qui rendait tout-à-fait probable que ledit Prince était de l'intrigue et qu'il prendrait à tâche d'attirer les plus accrédités des Potocki et de les disposer favorablement pour la maison d'Autriche, sans leur découvrir d'abord le fond du sac. Qu'en conséquence de cela ce Prince, comptant déjà d'entraîner ses beaux-fils, le palatin de Smolensko[3] et celui de Livonie,[4] tournerait ses vues sur le palatin de Belcz.[5] Comme ce Palatin était fort dérangé dans ses finances, il serait, par ce motif le plus pressant pour un Polonais, d'autant plus dangereux qu'on le débauchât que c'était la meilleure tête et le chef des bien intentionnés. L'on finit que

[1] Durch den Gesandten in Dresden von Maltzahn (vergl. Nr. 5519) nach Mittheilungen eines wiederholt in Maltzahn's Berichten erwähnten Polen. — [2] Vergl. S. 72. — [3] Graf Peter Sapieha. — [4] Franz Szembeck. — [5] Graf Anton Potocki.

Digitized by Google

le comte Mniszech, ayant été informé de toute cette trame-là, en avait parlé à son beau-père, le comte Brühl; celui-ci s'était répandu en plaintes contre la cour de Vienne et en invectives contre le prince Sulkowski.[1]

Voici presque mot pour mot ce que j'ai appris d'une personne confidente dont je puis compter les avis pour bien authentiques; aussi ma volonté est que vous en devez communiquer avec M. de Saint-Contest, en lui expliquant tout le détail bien amplement pour avoir ses sentiments là-dessus, dont vous ne manquerez de m'informer précisément. Vous observerez cependant de n'en rien donner par écrit, pour ne pas exposer le secret de votre chiffre.

Federic.

Nach dem Concept.

5519. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 8 juillet 1752.

J'ai bien reçu toutes les dépêches que vous m'avez faites à la date du 1er et du 4 de ce mois, et vous sais tout le gré possible des anecdotes intéressantes dont vous m'avez instruit tant à l'égard des choses domestiques qu'à celles qui regardent les affaires publiques.

Dans le mécontentement où naturellement la cour de Dresde doit être contre celle de Vienne touchant le complot que celle-ci a tramé avec Sulkowski relativement à la succession à la couronne de Pologne, je suis bien curieux et il m'intéresse de savoir de quelle façon la cour où vous êtes pense sur l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, et si, malgré tous les déboires qu'elle essuie des cours de Vienne et de Londres, elle vendra nonobstant sa voix électorale en faveur de l'archiduc Joseph, ou si elle pense de faire la difficile là-dessus, ou si elle ne pense du tout encore au parti qu'elle veut y prendre. Vous vous orienterez bien sur ce sujet, afin de pouvoir m'en faire votre rapport avec précision.

Quant au domestique dont vous faites mention dans la dépêche que vous m'avez fait parvenir par celui du sieur Hecht, j'ai ordonné au conseiller privé Eichel d'arranger tout ceci au gré du secrétaire Plesmann, pour qu'il puisse conserver celui dont il est question. Cependant il faut pour cela que le sieur Plesmann déclare le nom de celui qu'il voudra voir placé à Magdebourg, au conseiller privé Eichel.

Pour ce qui regarde l'extraordinaire pour vous soutenir les frais que vous serez obligé à faire à l'occasion de votre voyage en Pologne et à la Diète de Grodno, vous aurez le même extraordinaire que vos prédécesseurs ont eu en pareille occasion, que je vous assignerai sur la caisse de légation.

Dans l'état désolé où se trouvent les finances de Saxe, et qui incontestablement tomberont du mal en pis, si le comte Brühl continue

[1] Dieselbe Mittheilung erhält durch einen Immediaterlass vom 11. Juli Klinggräffen in Wien „dans la dernière confidence“.

Digitized by Google

de s'en charger de la direction, vous ferez très bien de parler à ce ministre par rapport à mes sujets créanciers de la *Steuer*, afin que tout soit réglé et fini à leur sujet avant le départ de la cour pour la Pologne. Au surplus comme j'ai déjà dit qu'il ne saura manquer que le dérangement des finances de Saxe devienne total, si le comte Brühl continue de se charger de la direction, je voudrais bien savoir votre sentiment quelles en seraient les suites, si à la fin ce dérangement allait au point que les sommes nécessaires pour l'entretien et les menus plaisirs du Roi ne sauraient plus être suffisamment fournies, et si alors l'effet de l'indignation et du chagrin que ce Prince en aura, ne saurait rejaillir contre le comte Brühl.

Du reste, comme vous souhaitez d'être instruit sur quelque plan que je voudrais former relativement à la succession à la couronne de Pologne conformément à mes intérêts, je vous dirai que je n'en saurais former aucun présentement, par la raison qu'il serait prématuré et peut-être sans succès; que le roi régnant de Pologne jouit d'une assez bonne santé et que, selon les apparences, il saurait vivre encore assez de temps. En attendant, il pourra arriver tant de révolutions en Europe qui en changeront la face présente de ses affaires et renverseraient en conséquence tout le projet prématuré.

Federic.

Nach dem Concept.

5520. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. Juli, über ein Schreiben des hessischen Generallieutenants von Donop [Cassel 5 juillet 1752], enthaltend die Bedingungen des Landgrafen für den Abschluss eines Subsidientractats mit Frankreich:[1] Verzicht auf den Vorbehalt wegen Kaiser und Reich, unter Voraussetzung, dass das Abkommen rein defensiver Natur sein wird; Stellung von 4800 Fusssoldaten und 1200 Reitern oder Dragonern; 240,000 Thaler jährlicher Subsidien in Friedenszeiten statt der von Frankreich angebotenen 120,000 Thaler; ausserordentliche Zuschüsse für Kriegszeiten nach Maassgabe des französisch-hessischen Subsidienvertrages vom 13. Juni 1744;[2] Garantie für alle Besitzungen des Landgrafen einschliesslich der Festung Rheinfels; Unterstützung in den Streitigkeiten im Reich, zumal gegen Hessen-Darmstadt und Hessen-Rothenburg; Zahlung der seit dem dreissigjährigen Kriege rückständigen französischen Subsidien nach

Potsdam, 9. Juli 1752.

Ich kann nicht anders thun, als dass die darin enthaltene Forderungen und die Conditionen des Landgrafen an Mylord Maréchal so geschicket werden, wie wir solche bekommen haben, um sie an den Marquis de Saint-Contest naturellement zu communiciren und zu hören, was das französische Ministère darauf antworten wird.

[1] Vergl. S. 143. — [2] Vergl. Bd. III, 184 Anm. 1.

Digitized by Google

der Zusage des Vertrages von 1744; Unterstützung der hessischen Pläne auf Erlangung der Churwürde[1] bei günstiger Gelegenheit; Vermittelung eines Aequivalents für die hessischen Ansprüche auf das Herzogthum Brabant; Schadloshaltung für jede Belästigung des hessischen Gebietes im Kriegsfalle.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5521. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 11 juillet 1752.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 30 du mois dernier. Comme c'était presque dans le même temps que la réponse de la cour de Cassel me parvint au sujet des demandes qu'elle fait et des conditions qu'elle prétend stipuler pour céder un corps de troupes de 6,000 hommes à la France, je vous la fais communiquer par la dépêche que vous trouverez à la suite de celle-ci, contre-signée du seul ministre comte Podewils. Comme on y a exprimé presque mot pour mot toutes les demandes de la susdite cour, je vous y renvoie simplement et vous ordonne d'en communiquer à M. de Saint-Contest pour avoir sa réponse précise sur chacun des articles et points y contenus. D'ailleurs, comme la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères épuise tout ce que nous avons eu de nouvelles touchant l'affaire de l'élection, je m'y réfère pareillement, en sorte qu'il ne me reste qu'à vous dire que je vous sais bien du gré de m'avoir débarrassé des instances que le chevalier Quinsonas à Malte a eu envie de me faire pour le recommander au grand-maître, et, en homme d'esprit, il s'apercevra lui-même que ce serait une chose incongrue et contre ma dignité de recommander quelqu'un que je ne connais nullement, pour être mis dans des postes d'importance. Quant au sieur d'Ammon, vous le pousserez au possible afin qu'il reprenne le plus tôt le mieux sa négociation, pour ne point laisser ralentir la bonne disposition où M. de Saint-Contest se trouve actuellement à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5522. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 11 juillet 1752.

Quoique je souhaite fort que la déclaration que la France a fait faire à Hanovre relativement à l'élection projetée d'un roi des Romains, dont vous m'avez fait votre rapport en date du 30 de juin dernier,[2]

[1] Vergl. Bd. II, 20. 131. 137. 306; III, 113; IV, 132. — [2] Michell berichtet unter diesem Datum über eine durch den französischen Geschäftsträger Lamberty an Lord Holdernesse in London abgegebene Erklärung, die ihrem Inhalt nach mit der Erklärung Vergennes' in Hannover (S. 137) sich deckt.

Digitized by Google

fasse naître au roi d'Angleterre des sentiments modérés et plus pacifiques, je pense cependant avoir lieu d'en pouvoir douter encore jusqu'ici.

Je vous recommande donc de ne point discontinuer de porter de l'attention de votre part sur cette affaire, afin de tâcher de l'approfondir autant que possible sur les lieux où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

5523. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 10. Juli, ein an Podewils gerichtetes Schreiben des pfälzischen Gesandten von Wrede, Hannover 5. Juli, über den Stand der Wahlangelegenheit. „Il [Wrede] nous communique un papier dressé dans une conférence entre tous les ministres du parti de l'élection[1] et remis au baron de Vorster pour l'envoyer à sa cour, dans lequel on la presse de donner quelque satisfaction à l'Électeur palatin, pour rendre l'élection unanime."

In Betreff des in derselben Conferenz durch Vorster ausgedrückten Wunsches des wiener Hofes, in der Wahlcapitulation keine Aenderungen vorgenommen zu sehen, habe der Herzog von Newcastle die Einfügung des Artikels 47 der Capitulation König Joseph's von 1690[2] als nothwendig bezeichnet. In der Frage der churfürstlichen Investituren scheint der hannöverische Hof, nach Aeusserungen des jüngeren Freiherrn von Münchhausen gegen Wrede, zur Nachgiebigkeit geneigt.

Unter dem gleichen Datum legen Podewils und Finckenstein die von dem französischen Geschäftsträger Le Baillif mitgetheilte Abschrift (ohne Datum) einer Depesche des Chevalier Vergennes aus Hannover vor.

Potsdam, 11. Juli 1752.

Es ist alles gut, aber was kann Ich weiter thun? Ich habe alles an Frankreich geschrieben, mehr kann Ich alleine nicht thun; wir müssen zusammen agiren. Dass das nöthige in der Wahlcapitulation inseriret werde, ist gut. Wenn Churpfalz contentiret ist, so höret die Différence auf, welches dann auch wohl seine Prätensiones nicht zu hoch poussiren wird. Wegen des Ceremoniels bei der Investitur ist die Sache Meinetwegen in dem Friedensschluss[3] abgemachet, davon gehe Ich nicht ab.

An Vergennes zu antworten, dass die einzige Sache, so wir zu wissen nöthig hätten, wäre, was Frankreich thun wollte. Wegen Baiern muss Ich alles Frankreich überlassen.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] D. d. Hannover 27. Juni 1752, unterzeichnet von Newcastle, Steinberg, den Brüdern Münchhausen, dem mainzischen Gesandten Grafen Stadion und dem bairischen Gesandten Grafen Haslang; nebst Beitrittserklärung des sächsischen Gesandten Grafen Rex. — [2] Artikel 47 der Wahlcapitulation König Joseph's von 1690: „Wir sollen und wollen Uns auch zu keiner Regierung oder Administration im Heil. Römischen Reich, so lange Ihre Kaiserl. Majestät im Leben, oder nach Dero Tod, welchen Gott noch lang verhüten wolle, zu Präjudiz der Reichsvicarien, welche inmittels die Reichsadministration führen, die Expedition aber in Unserm Namen verfügen sollen, unterziehen, bis Wir das achtzehende Jahr Unsers Alters erreicht und angefangen haben" etc. — [3] Vergl. Bd. V, 82.

Digitized by Google

5524. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 11. Juli 1752.

. . . „Der Herr von Maltzahn hat in seinem heute allhier eingelaufenen Berichte [Dresden 8. Juli] angefraget, ob er den Grafen Brühl über die Antwort auf das ihm letzthin übergebene Promemoria der Steuercreditoren halber pressiren und auf eine sichere Summa, so denenselben in kommender leipziger Messe zu bezahlen, bestehen soll, damit dieses noch vor der polnischen Reise ajustiret werde. Des Königs Majestät haben hierauf befohlen, dass allerdings er darauf insistiren und alles vor erwähnter Abreise arrangiren soll, da solches bei Anwesenheit des dresdenschen Hofes in Polen nicht geschehen könne. Im übrigen sollte auch jemand benennet und derselbe dem von Maltzahn bekannt gemachet werden, welchen Se. Königl. Majestät dieserhalb zu gedachter Messe schicken würden" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

5525. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 15 juillet 1752.

J'ai bien reçu vos rapports du 8 et du 11 de ce mois et vous renvoie, quant à l'affaire touchant mes sujets créanciers de la *Steuer*, aux instructions que je vous fais donner par mes ministres dans la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci.

Je crois bien fondé ce que vous présumez des longues et fréquentes conférences qu'il y a entre le chevalier Williams et le premier ministre. Il n'est presque à douter qu'il ne s'y agisse que de l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg; mais ce que je trouve étrange en ceci, c'est que la cour de Dresde accède à un traité dont elle n'ignore pas qu'en conséquence d'un de ses articles secrets et séparés elle doit être dépouillée un jour de la succession à la couronne de Pologne.

Je ne suis point fâché qu'il soit arrivé de la brouillerie entre le premier ministre et le chevalier Williams au sujet d'une prétention de rang que le comte Moszynski a produite, et j'applaudis à ce que vous avez insinué sur ce sujet au sieur Williams, et je suis curieux d'apprendre la fin de l'affaire, qui ne manquera pas de commettre le premier ministre ou avec les ministres étrangers ou avec sa maîtresse.

Je vous sais bon gré de ce que vous m'avez prévenu sur la réponse que j'aurai de la cour de Dresde à la lettre que je lui ai faite touchant l'affaire d'Ostfrise.[1] Je m'attends bientôt à des choses plus importantes encore que vous aurez tirées du canal que vous savez.

[1] Rundschreiben an sämmtliche Reichsstände, d. d. Berlin 24. Mai 1752, bei Uebersendung der Staatsschrift, „welche nächstens zu Regensburg zur Dictatur kommen

Digitized by Google

Au reste je vous accorde la permission que vous me demandez de venir ici à Potsdam avant le départ du roi de Pologne, pour y recevoir mes dernières instructions par rapport à la Diète future de Grodno, et j'aurai soin que vous soyez pourvu alors de nouveaux chiffres.

Nach dem Concept.

Federic.

5526. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 15 juillet 1752.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois et suis parfaitement content des soins que vous employez pour pénétrer au possible les différents succès des commissions dont milord Hyndford est chargé, et surtout ce qui regarde l'affaire de l'élection. Comme j'ai ordonné à mes ministres du département des affaires étrangères de vous communiquer tout ce que nous avons de nouvelles d'Hanovre à ce sujet, où le secret n'est pas autant observé qu'à Vienne, je vous y renvoie et finis cette fois par vous dire que, si la nouvelle est fondée, ce que nous ne savons cependant pas encore avec certitude, que la France congédie mal à propos de ses troupes,[1] il ne sera plus à douter, alors, que les cours de Vienne et d'Hanovre ne fassent passer, vers la fin de l'année à peu près, l'affaire de l'élection.

Federic.

Nach dem Concept.

5527. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein übersendet, Berlin 16. Juli, die eingegangenen Schreiben des churpfälzischen Gesandten von Wrede, Hannover 12. Juli, und des churkölnischen Obersthofmeisters von der Asseburg, Hannover 12. Juli, betreffend die Bemühungen dieser Minister, auf die Anregung des Grafen Podewils[2] ihre Höfe zum Erlasse identischer Dehortationsschreiben an die Churfürsten von Mainz und von Trier zu bestimmen; Wrede hat den Entwurf zu dem zu erlassenden Schreiben beigeschlossen und legt ausserdem eine Denkschrift über die von den Höfen von Berlin, Mannheim und Bonn zu ergreifenden Maassregeln vor.

Potsdam, 17. Juli 1752.

Es ist alles sehr gut, aber wir müssen uns ganz und gar nach der Conduite von Frankreich richten, und da diese nicht so ist, wie es sein sollte, so sehe Ich nicht ab, was wir ausrichten werden, und halte also besser zu sein, dass wir nicht weiter im Wasser baden, als wir Grund sehen. Ich glaube auch daher, dass es am besten sein wird, die anderen davon convenablement zu avertiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

wird": „Der Königlich Preussischen und Chur-Brandenburgischen Gesandtschafft wiederhohltes Memoriale um Intercessionales an Ihro Kayserliche Majestät in puncto der anmasslichen Chur-Braunschweigischen Prätension auf Ostfriesland." Vergl. S. 108. 116.

[1] Vergl. S. 159. — [2] Podewils hatte im Sinne des Berichtes an den König vom 30. Juni (Nr. 5509 S. 152) am 4. Juli an Asseburg nach Hannover und an Wachtendonck nach Mannheim geschrieben.

Digitized by Google

5528. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 17. Juli 1752.

„Ew. Excellenz vermelde ganz gehorsamst, dass, da nicht nur die Antwort von Mylord Maréchal[1] auf die letztere durch einen Expressen an ihn gesandte Dépêche gestern allhier eingelaufen, sondern auch des Etats- und Cabinetsministers Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz einige von denen churpfälzisch- und kölnischen Ministres zu Hannover, den von Wrede und von Asseburg, an Ew. Excellenz in Dero Abwesenheit eingelaufene Schreiben erbrochen und mit einem Bericht an Se. Königl. Majestät eingesandt haben, nur höchstgedachte Se. Königl. Majestät sehr verlangen, mit Ew. Excellenz Selbst über alle diese importante Angelegenheiten morgen allhier in Sanssouci zu sprechen und mir daher befohlen haben, Deroselben durch Absendung eines Expressen zu melden, dass dieselbe morgen Vormittag anhero kommen möchten."

. . . „Sonsten haben des Königs Majestät mir noch befohlen, Ew. Excellenz zu melden, dass im Fall das Dehortatorium an Churmainz[2] wegen der römischen Königswahlsache noch nicht abgegangen wäre, solches liegen bleiben und supprimiret werden sollte"[3] . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

5529. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Lord Marschall berichtet, Compiègne 9. Juli: „J'ai rendu compte à M. de Saint-Contest du contenu de la dépêche de Votre Majesté du 30 du mois passé[4] . . . M. de Saint-Contest me répondit que ce serait se faire illusion que de se flatter de faire rentrer l'électeur de Bavière dans notre parti. Que c'était un prince faible et indolent, incapable par lui-même de prendre une résolution, qui se livrait sans réserve aux conseils de ses ministres, qui étaient entièrement asservis aux cours de Vienne et d'Hanovre et qui ne se prêteraient jamais à une pareille démarche; qu'il était attaché par des liens trop puissants à la cour d'Angleterre pour pouvoir les rompre, et que, comme celle-ci ne manquerait pas, dans un pareil cas, de retrancher les subsides qu'elle lui payait[5] et qu'elle lui avait principalement accordés afin de s'assurer par là de son suffrage pour l'élection du roi des Romains, il s'agirait de savoir qui est ce qui l'en dédommagerait — demande qui m'a paru

Potsdam, 18 juillet 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 6 de ce mois, tout comme celui que vous m'avez fait du 9 dudit mois, m'a été bien rendu par l'exprès que je vous avais dépêché. Je n'ai point été surpris de la réponse que M. de Saint-Contest vous a faite aux choses que je vous avais ordonné de lui communiquer de ma part touchant la situation critique où se trouvent les affaires de l'élection d'un roi des Romains; je m'y suis attendu. Deux choses principalement servaient à déchiffrer toute la conduite du ministère de France; l'une était l'arrangement de leurs finances, et l'autre cette réduction qu'ils

[1] Nr. 5529. — [2] Vergl. die vorige Nummer. — [3] Vergl. S. 168 Anm. 3. — [4] Nr. 5504 S. 146. — [5] Vergl. Bd. VIII, 100 Anm. 3.

Digitized by Google

prouver clairement que la France n'était point intentionnée de faire le moindre sacrifice pour cet effet. Que quant à ce qui regardait la déclaration que le comte de Haslang avait faite à Hanovre de la part de la cour de Bavière, il ne fallait point l'envisager comme une condition à laquelle l'Électeur attachait son suffrage, mais comme un avis qu'il proposait, et qu'ainsi il lui semblait qu'on n'en pouvait rien conclure ni en tirer aucun augure en notre faveur. Qu'enfin, il savait que cet Électeur avait formellement engagé sa voix et qu'il avait rendu la cour d'Hanovre maîtresse d'en disposer comment et quand elle le jugerait à propos. Que, comme il paraissait donc impossible de pouvoir opérer cette réunion, et que la protestation de Votre Majesté et des deux autres Électeurs aurait tout autant de force que si celle de l'électeur de Bavière y était jointe, il croyait qu'elle pourrait très bien, quand le besoin le requerrait, se faire, sans sa participation, tandis que la France déclarerait alors de son côté qu'ayant fait connaître de tout temps qu'elle ne consentirait à l'élection du roi des Romains qu'à condition que l'Électeur palatin fût satisfait et qu'on observerait envers les Électeurs qui lui étaient alliés, les égards qui leur étaient dus, elle ne reconnaîtrait point, aussi, l'archiduc Joseph en qualité de roi des Romains, avant qu'on eût rempli tous les engagements qu'elle avait pris par là. Que, si on voulait forcer Votre Majesté et Ses alliés à cette reconnaissance, ce serait alors le cas où il faudrait faire la guerre. Mais qu'il ne voyait point ce qui pourrait y obliger plus tôt. Ce ministre est donc de l'opinion que dans les circonstances présentes Votre Majesté ne saurait rien faire de mieux que d'écrire une lettre exhortatoire à l'électeur de Mayence, semblable, à peu près, à celle qu'Elle écrivit à ce Prince il y a environ deux ans,[1] et il a chargé le sieur Baillif de conférer là-dessus avec Ses ministres et de leur exposer ultérieurement les sentiments de la France."[2]

viennent de faire aussi mal à propos que jamais dans les troupes.[3]

Vous pouvez donc dire de ma part à M. de Saint-Contest, quand vous le verrez, que pour moi personnellement, je ne prenais aucun part à l'élection d'un roi des Romains, que c'était après tout une affaire qui me pouvait être très indifférente, mais que j'avais cru qu'il serait de la dignité de la France de soutenir les prétentions de l'Électeur palatin qui était son allié. Que si la France trouvait qu'il ne lui convenait pas à présent, je me le tiendrais pour dit, et que j'étais obligé d'avertir M. de Saint-Contest qu'il me revenait [tant] d'Hanovre que de tant d'autres endroits de l'Empire que le roi d'Angleterre tirait le plus grand parti qu'il pouvait de la réduction que la France avait faite dans son militaire, en insinuant à tous les Princes de l'Empire que les apparences les plus plausibles étaient qu'elle ne mettrait aucun empêchement à l'élection d'un roi des Romains, et que les déclarations vigoureuses qu'elle avait faites à différentes reprises, n'étaient que pour satisfaire ses alliés. Que ces insinuations du roi d'Angleterre faisaient tant d'impression sur la plus grande part des esprits qu'il ne fallait pas croire qu'on pourrait les arrêter par des déclarations et par des remontrances.

Que nous autres Électeurs qui avions tenu pour les intérêts de l'Électeur palatin, il nous restait le choix de protester contre la Diète de l'élection et de rappeler nos

1 Vergl. Bd. VIII, 182 Anm. 1. — 2 Vergl. Nr. 5533 S. 171. — 3 Vergl. S. 159.

Digitized by Google

ministres, ou de faire un accommodement tellement quellement pour l'Électeur palatin, afin de lui faire obtenir du moins quelque satisfaction.

Que dans le premier cas, qui était celui d'une scission, les cours de Vienne et de Londres trouveraient bientôt les moyens de nous débaucher l'électeur de Cologne, et qu'ensuite ils ne se soucieraient guère de nos protestations et des prétentions de l'Électeur palatin.

Que l'autre parti exposait à la vérité l'Électeur palatin à ne pas obtenir une entière satisfaction sur ses prétentions, mais qu'il n'en obtiendrait pas davantage d'une autre façon, et qu'ainsi je tâcherais même de lui insinuer de faire son marché aussi bien qu'il pourrait, et que d'ailleurs je me garderais bien[1] d'écrire de longues lettres aux alliés de l'Angleterre qui pourraient me mener trop loin et que je ne pourrais soutenir à la suite.

Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport bien détaillé et avec toute la précision possible de ce que M. de Saint-Contest vous répondra sur tout ceci.

Federic.

P. S.

Aussi, afin que M. de Saint-Contest entre d'autant mieux dans le sens auquel je vous ai ordonné de lui faire les insinuations contenues dans ma dépêche, je veux bien vous permettre que vous fassiez un extrait de ma dépêche depuis les mots »*vous direz donc de ma part à M. de Saint-Contest*« p., jusqu'à la fin, que vous lui lirez de mot en mot, sans cependant lui en donner copie ni permettre qu'il en prenne un extrait par écrit, pour ne point exposer votre chiffre. Au surplus, quand vous lui ferez toutes ces insinuations, vous l'observerez attentivement pour voir ce qu'elles feront d'impression sur lui, et la contenance qu'il y tiendra, de quoi vous m'avertirez dans la réponse que vous me ferez à ce sujet.

Ayant changé d'avis[2] encore au sujet de la lettre exhortatoire que M. de Saint-Contest a désiré que j'écrivisse à l'électeur de Mayence, vous lui insinuerez que je veux bien me prêter à son désir et faire cette lettre, quoiqu'en termes modérés, audit Électeur;[3] car, avec toute l'amitié et la bonne volonté que j'ai pour la France, il me serait trop préjudiciable de me mettre tout seul en avant et de m'exposer seul par là au ressentiment du parti favorable à l'élection.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. die vorige Nummer. — [2] Vergl. S. 152. 166. — [3] Das im Ministerium ausgearbeitete Concept des Dehortationsschreibens an den Churfürsten von Mainz, d. d. Berlin 22. Juli, enthält an Rande die Weisung von der Hand des Grafen Podewils: „Dieses Schreiben soll, wenn es von der Königlichen Unterschrift zurückkommt, nicht eher abgehen, als bis es befohlen wird.“ Vergl. S. 166. Laut des Kanzleivermerkes über die Expedirung ist das Schreiben am 28. Juli auf die Post gegeben; der König hat dem Grafen Podewils, der am 18. Juli in Potsdam war (vergl. S. 172), mündlich seinen Entschluss, das Schreiben abgehen zu lassen, mitgetheilt; vergl. Nr. 5533.


Digitized by Google

5530. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 18 juillet 1752.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'a été bien rendue. Je ne crois non plus que vous que la déclaration du sieur Lamberty,[1] tout comme celle que M. de Vergennes a faite à Hanovre, produiront guère un grand effet sur la cour d'Angleterre, vu qu'après la réduction que la France vient de faire bien hors de saison dans son militaire, la susdite cour se confirmera dans le sentiment où elle est déjà que la France ne mettra aucun empêchement efficace à l'élection, et que ses déclarations du contraire ne se font que par manière d'acquit; ainsi qu'il est fort à présumer que le roi d'Angleterre fera passer cette élection. Cela ne vous soit dit cependant que pour votre direction seule et sans que vous en fassiez apercevoir la moindre chose.

Federic.

Nach dem Concept.

5531. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 18 juillet 1752.

Puisque la dépêche ordinaire que je vous ai fait faire aujourd'hui, épuise tout ce que nous avons eu de nouvelles relativement à l'affaire de l'élection, je vous y renvoie et ne vous dirai par celle-ci que, quant au bruit qui a couru à Vienne, comme si j'avais fait déclarer par la France que je ne refuserais pas ma voix pour l'élection de l'Archiduc aîné, il n'en est absolument rien. Il est vrai que j'ai fait dire toujours à la France que je n'avais aucune prétention à la charge de la cour de Vienne que je voulusse faire valoir à cette occasion-là, et que, pourvu que l'Électeur palatin fût satisfait de ses prétentions justes, je ne me refuserais à rien qui fût conforme aux lois et constitutions de l'Empire; mais voilà aussi tout ce que j'ai déclaré à la France. Et, comme d'ailleurs j'ai employé mes soins auprès d'elle pour qu'elle contribuât à ce que l'Électeur palatin eût satisfaction de ses demandes autant qu'elles étaient raisonnables, j'ai cru que la France y travaillerait efficacement. Mais comme elle n'y agit qu'assez faiblement, et qu'il paraît qu'après cette réduction qu'elle vient de faire mal à propos dans son militaire, le roi d'Angleterre en tire son parti pour persuader à tout le monde que les déclarations de la France ne sont que des démonstrations pour satisfaire ses alliés, la France n'ayant d'ailleurs aucune envie de mettre de l'empêchement à l'élection, j'ai tout lieu de présumer que les choses tourneront assez mal pour l'Électeur palatin et qu'on fera passer, dans le cours de cette année encore, l'élection, sans se soucier beaucoup des prétentions de celui-ci. Ce que je ne vous dis toutefois que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 162 Anm. 2.

Digitized by Google

5532. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

[Potsdam, juillet 1752].

Monsieur mon Cousin. Comme en conséquence de la lettre que vous m'avez faite,[1] M. le Duc, votre frère, demande votre avis si la notification qui se fera par une lettre de chancellerie du mariage de Sa Majesté la reine de Danemark,[2] voudrait mieux être rendue par le colonel Imhoff, ou si elle me saurait être envoyée par la poste ordinaire, je serai bien aise que Votre Altesse lui marquât qu'il me suffirait que cette lettre de la chancellerie me fût seulement envoyée par la poste, vu que cette voie serait le moins à charge à M. le Duc et lui épargnerait bien d'autres embarras que l'envoi d'un exprès saurait demander.

Quant au parti qu'on destine à la Princesse fille aînée[3] de M. le Duc avec le prince de Galles, sensible que je suis de la confiance qu'il m'en a fait faire par Votre Altesse, je veux bien m'expliquer là-dessus avec cette amitié et ouverture de cœur dont j'agis en toute occasion envers le Duc, indépendamment de toute politique. Selon moi donc, je ne saurais qu'applaudir à un tel parti à faire, puisque certainement il serait le plus avantageux qui dans le moment présent saurait être contracté pour ma nièce; mais pour ce qui regarde ce double mariage qu'on prétend faire,[4] je ne saurais juger s'il convient à M. le Duc d'avoir dans sa maison une princesse d'Angleterre, et s'il n'aura pas à craindre bien des tracasseries dans sa famille, qui en ont été jusqu'à présent presque inséparables.

C'est aussi pourquoi je dois suspendre mon jugement et abandonne à la pénétration de M. le Duc la manière dont il voudra se décider là-dessus. Mais supposé qu'il penchât pour ce double mariage et qu'il n'y trouvât aucun inconvénient, j'estime qu'alors il saurait bien en suspendre la consommation jusqu'au temps qu'il lui convenait, car personne ne saurait obliger le Duc de marier le Prince son fils, avant qu'il ne le trouve à propos.

Mais, si d'un autre côté le Duc aimait mieux de décliner ce mariage, il y aura toujours deux prétextes qui sauraient l'y aider: l'un de soutenir qu'il y avait déjà un engagement pris par rapport au Prince son fils, ou l'autre de vouloir stipuler au contrat de mariage que la dot qu'on arrangerait fût payée d'abord et même du jour des noces.

Votre Altesse ajoutera, s'il Lui plaît, les assurances les plus fortes au Duc combien je m'intéresserai toujours à tout ce qui peut intéresser le bonheur et l'avantage de sa maison, ne désirant rien avec plus d'ardeur que les établissements les plus distingués de sa famille.

[1] D. d. Sanssouci 19 juillet 1752. — [2] Vergl. S. 134. — [3] Prinzessin Sophie Karoline Marie, geb. 8. October 1737. — [4] Ausser der Vermählung der braunschweigischen Prinzessin mit dem Prinzen von Wales (geb. 4. Juni 1738) wurde von hannöverischer Seite eine Verbindung zwischen dem Erbprinzen Karl Wilhelm Ferdinand von Braunschweig und einer der Schwestern des Prinzen von Wales in Anregung gebracht.

Digitized by Google

Je suis avec ces sentiments d'estime que vous me connaissez, Monsieur mon Cousin, votre bon et très affectionné cousin

Nach dem Concept. Federic.

5533. RÉPONSE QU'ON A LUE A M. LE BAILLIF LE 20 DE JUILLET 1752 SUR LE CONTENU DES DÉPÊCHES DU MARQUIS DE SAINT-CONTEST DU 10 DE JUILLET ET DE CELLES DE M. DE VERGENNES D'HANOVRE DU 13 DE CE MOIS.

[Berlin, 20 juillet 1752].

Que, comme le Roi avait si souvent fait déclarer en France qu'il ne demandait rien pour prix de sa voix pour l'élection d'un roi des Romains, Sa Majesté ne se trouvait pas autrement intéressée à cette élection que comme à un évènement qui, au bout du compte, devait toujours arriver tôt ou tard; ainsi que Sa Majesté n'y prend d'autre part pour le présent que par rapport à la satisfaction de l'Électeur palatin, mais que le Roi avait cru qu'il serait de la dignité de la France de soutenir les prétentions de ce Prince, son allié, après toutes les démarches que Sa Majesté Très Chrétienne avait bien voulu faire pour cet effet auprès du roi de la Grande-Bretagne, et après la promesse formelle et positive que ce Prince, avant son départ pour Hanovre, avait fait donner par le duc de Newcastle à celui de Mirepoix,[1] de ne vouloir point procéder à l'élection d'un roi des Romains, avant que l'Électeur palatin ne fût satisfait sur ses prétentions.

Mais comme il paraissait que la France trouvait qu'il ne convenait pas de soutenir cette affaire haut à la main, mais que Sa Majesté Très Chrétienne jugeait qu'il serait plutôt bon et nécessaire, pour reculer une élection précipitée et faite par scission, que le Roi voulût bien écrire à l'imitation des électeurs de Cologne et Palatin une nouvelle lettre déhortatoire à l'électeur de Mayence,[2] en exhortant ce Prince de ne rien précipiter dans une affaire aussi importante que celle de l'élection d'un roi des Romains, Sa Majesté, quoiqu'elle ait déjà prévenu en quelque façon la demande de la France sur cet article, en faisant faire par son ministre à Ratisbonne des insinuations convenables là-dessus à ceux de Mayence et de Trèves,[3] veut bien pourtant déférer aux sentiments de Sa Majesté Très Chrétienne, contenus dans la dépêche du marquis de Saint-Contest du 9 de ce mois, non-seulement pour écrire de nouveau amiablement à l'électeur de Mayence une lettre déhortatoire, mais aussi en faisant insinuer sous main aux Princes d'anciennes maisons de l'Empire qui sont bien intentionnés, à s'adresser au Collège Électoral pour le prier de ne point entamer l'affaire de l'élection avant que d'être convenu d'un arrangement amiable avec le Collège des Princes, qui, par la paix de Westphalie, ont le droit de concourir à la décision de la question préliminaire s'il y a nécessité d'élire.[4]

[1] Vergl. S. 92. — [2] Vergl. S. 168. — [3] Vergl. S. 152. — [4] Vergl. Bd. VIII, 105.

Digitized by Google

Mais le Roi, pour parler franchement, n'a pas une grande opinion du succès de ces deux moyens, et Sa Majesté doute fort que le roi d'Angleterre et son parti se laisseront arrêter par des déclarations et de remontrances, mais qu'ils passeront outre et procèderont toujours par la grande majorité de voix dont ils disposent à l'élection d'un roi des Romains, sans se mettre en peine de la protestation des Électeurs opposants, dont même ils trouveraient peut-être bientôt des moyens de débaucher l'électeur de Cologne, d'autant plus que, selon de bonnes lettres d'Hanovre, de Vienne et de l'Empire, le roi d'Angleterre a su tirer le plus grand parti qu'il pouvait de la réduction que la France a faite depuis peu dans son militaire, en insinuant à tous les Princes de l'Empire que, selon toutes les apparences, la France avait pris son parti et ne mettrait aucun empêchement à l'élection d'un roi des Romains et que les déclarations vigoureuses que cette couronne avait faite à différentes reprises, n'étaient que pour satisfaire en quelque manière ses alliés; que les insinuations faisaient la plus grande impression sur la plupart des esprits et donnaient le plus beau jeu du monde au roi d'Angleterre, de sorte que Sa Majesté croyait qu'il faudrait insinuer à l'Électeur palatin, comme elle le ferait elle-même, de tâcher de faire son marché aussi bien qu'il pourrait et d'en tirer tout ce qui serait possible d'obtenir, en réservant le reste pour des occasions plus favorables.

Que pour ce qui regardait l'article du changement de cérémoniel dans les investitures,[1] le Roi croit qu'il conviendrait d'insister de le faire régler dans la nouvelle capitulation, mais, en cas que les autres Électeurs ne trouvassent pas à propos de soutenir le Roi là-dedans, ils en étaient les maîtres, puisque ce n'est qu'en leur faveur que Sa Majesté propose cette idée, n'ayant besoin pour elle-même d'aucun nouveau droit ou titre pour cette distinction, puisqu'elle s'en tient constamment pour cela à la promesse formelle de feu l'empereur Charles VII et à ce qui a été stipulé à cet égard par la paix de Dresde.

Nach dem Concept von der Hand des Grafen Podewils, durch welchen die Verlesung dieser Note erfolgte. Zu Grunde liegen die dem Grafen Podewils am 18. Juli zu Sanssouci (vergl. S. 166. 168) von dem Könige mündlich ertheilten Weisungen.

5534. AU BARON D'ASSEBURG, GRAND-MAÎTRE DE LA COUR DE COLOGNE, A HANOVRE.

Berlin, 22 juillet 1752.

Monsieur le Baron d'Asseburg. J'apprends avec une satisfaction indicible par votre lettre du 12 de ce mois que, malgré les intrigues et les machinations de vos envieux,[2] vous soutenez constamment le système patriotique que votre sérénissime maître a adopté par rapport aux

[1] Vergl. S. 163. — [2] Vergl. S. 139.

Digitized by Google

affaires de l'Empire, aussi bien que le crédit et la faveur dont il a daigné vous honorer. Connaissant, comme je fais, votre mérite et la droiture de vos intentions, je m'intéresse vivement à tout ce qui vous regarde, et si je trouve occasion de vous donner des marques de ma bienveillance et de contribuer à vos avantages, vous pouvez compter que je ne la négligerai point. Je ne vous dirai rien sur la situation actuelle des affaires générales. Instruit de mes sentiments et étant sur la scène des négociations, vous jugerez mieux que personne du pli qu'elles prendront vraisemblablement et jusqu'à quel point elles seront secondées de part ou d'autre. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

5535. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 juillet 1752.

Je vous sais bien du gré des anecdotes intéressantes que vous m'avez apprises par votre dernière dépêche. Le jugement que vous portez sur les mauvaises suites de la réduction fort déplacée que la France a faite dans ses troupes, est très fondé, et nous voyons déjà que la cour d'Hanovre en tire grand parti pour persuader tout le monde de la faiblesse de la France et de son ministère.

Comme, selon vous, l'article de la dépense pour l'élection, le couronnement, et pour former la cour du jeune Roi, entre tant dans les considérations de la Reine-Impératrice pour qu'elle ne se soucie pas beaucoup de l'élection, j'en infère qu'il faut bien qu'on y n'abonde pas encore en argent; au surplus, quand il y aura un roi des Romains fait, ce seront plutôt les Français qui y auront contribué par leur faiblesse que les Anglais mêmes.

J'ai été bien aise d'apprendre les assurances que le duc de Taroucca vous a données par rapport au succès de la vente de Turnhout, aussi ne manquerez-vous pas de l'en remercier de ma part. Au reste, j'ai bien voulu vous avertir que je pourrais vous faire venir à Neisse au milieu du mois de septembre, quand j'y irai pour y voir les troupes en revue.

Federic.

Nach dem Concept.

5536. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 15. Juli, über eine Unterredung zwischen Bernstorff und Lemaire, nach den vertraulichen Mittheilungen des letzteren. „En général, leur conversation a été ex-

Potsdam, 22 juillet 1752.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'a été bien rendue. Vous pouvez compter sur le secret que

Digitized by Google

trêmement vive. Le baron de Bernstorff s'est beaucoup plaint des soupçons et de l'éloignement de l'abbé Lemaire, et le dernier a fait entendre que, si c'était lui qui gâtait les affaires, il y mettrait ordre: qu'il demanderait son rappel. Le baron de Bernstorff a fini par faire les plus belles protestations du monde et assurances d'amitié, et l'abbé Lemaire par lui dire: Eh bien, nous ne nous précipiterons ni dans nos actions ni dans nos jugements et nous nous essayerons encore pendant quelque temps."

je vous garderai de ce que vous m'avez marqué de votre dernière conversation avec M. Lemaire, et qu'il n'en transpirera rien à personne. Quant au comte de Dehn,[1] je le crois dans les meilleures intentions du monde et sincèrement zélé pour les intérêts du bon système; c'est aussi pourquoi vous ménagerez son amitié et lui direz à des occasions convenables des politesses de ma part. Je tiens d'ailleurs que vous sachiez intimement vous ouvrir avec lui pour apprendre quels moyens il croit les plus propres pour arriver au but proposé par rapport au baron de Bernstorff. Indépendamment de cela vous ferez toujours bien de le faire commencer à vous expliquer ses idées là-dessus et de l'en entreparler sans y entrer d'abord. Au reste, vous me marquerez sans déguisement à mes mains propres si le roi de Danemark a pris tout-à-fait en amitié sa nouvelle épouse,[2] et si elle en est personnellement approuvée.

Nach dem Concept.

Federic.

5537. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 22. Juli: „Le comte de Puebla étant un peu remis de son indisposition, je le rencontrai hier en lieu tiers et je pris occasion de lui parler, quoique avec toute la modération et tout le ménagement possible, touchant le fabriquant de soie Antoine Morelli qui s'est sauvé d'ici pour passer dans les États de l'Impératrice-Reine, après avoir touché de l'argent du comte de Sternberg, ministre de cette Princesse à la cour de Dresde, et sur les soupçons assez fondés qu'on avait qu'un des secrétaires du comte de Puebla avait débauché cet homme-là, quoiqu'à l'insu de son maître. Ce ministre me répondit . . . qu'il aurait l'œil sur la conduite de ses secrétaires et ses gens, pour qu'ils ne se mêlassent de pareilles pratiques; il ne dit d'ailleurs rien pour leur justification" . . .

„A cette occasion le comte de Puebla me dit que je lui permettrais de me faire une question, non en qualité de ministre,

Potsdam, 23. Juli 1752.

Es ist Mir recht lieb, dass er sich von dieser Commission acquittiret hat.

Was den Grafen Münchow anlanget, so weiss Ich zwar nicht,

[1] Vergl. S. 133. 134. — [2] Vergl. S. 130.

mais en celle d'ami, et qui était pourquoi le comte de Münchow pendant son séjour de Karlsbad avait tant évité de faire connaissance avec les comtes d'Ulfeld et de Chotek l'aîné qui s'y étaient trouvés en même temps que lui et qui auraient souhaité passionnément de faire connaissance avec le comte de Münchow, mais surtout le comte Chotek, président des finances et de la bancalité, pour s'expliquer et s'entendre avec lui sur plusieurs difficultés qui arrêtent la négociation du vice-président de Dewitz à Vienne."

Podewils hat dem Grafen Puebla als muthmasslichen Grund den Gesundheitszustand Münchow's angegeben.

ob und worum er evitiret, die Grafen Ulfeld und Chotek im Karlsbade zu sprechen, Ich muss aber fast präsumiren, dass die Ursache davon hauptsächlich seine Krankheit und schlechte Gesundheitsumstände gewesen; ausserdem aber kann es sein, dass er sich der grossen Fierté dieser Herren nicht exponiren wollen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5538. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 24 juillet 1752.

J'ai bien reçu la lettre que vous avez pris la peine de me faire du 23 de ce mois, et me trouve extrêmement flatté de ce que le Duc a bien voulu goûter ma façon de penser au sujet de l'alliance proposée entre ma nièce et le prince de Galles, et du double mariage qu'on prétend faire.[1] Comme du depuis j'ai réfléchi plus encore sur une affaire qui importe tant à M. le Duc que celle-là, il m'est venu la pensée, encore, qu'il aura d'autant moins lieu d'étre embarrassé pour refuser tout ce qui ne saurait lui être agréable dans cette affaire, que dans ce temps-ci il ne se trouve justement aucune Princesse qui saurait tant convenir au prince de Galles que la Princesse fille du Duc; en sorte que j'estime que la cour d'Angleterre se verra obligée, bon gré malgré elle, de se prêter à tout ce que le Duc voudra, et lui passer toutes les conditions qu'il leur proposera, puisqu'elle ne saurait trouver aucun parti aussi bien assortissant que celui-ci.

Je suis avec estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

5539. AN DEN GROSSKANZLER FREIHERRN VON COCCEJI UND DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS, VON BISMARCK UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 24. Juli 1752.

Mein lieber Grosskanzler, auch Geheime Etatsminister Freiherr von Cocceji, Graf von Podewils, von Bismarck und Graf von Fincken-

[1] Vergl. S. 170.

Digitized by Google

stein. Nachdem Ich mit Eurem Bericht vom 22. dieses das hierbei zurück erfolgende Gutachten der Commission wegen der von Meinen handelnden Unterthanen gegen die englischen Kapers gemachten und justificirten Prätensionen[1] erhalten und daraus ersehen habe, wie sich das Quantum (exclusive derer etwa noch laufenden Zinsen) überhaupt auf 189,770 Reichsthaler belaufe, so approbire Ich alle desfalls von Euch gethane Vorschläge wegen der denen englischen Creditoren davon zu thuenden Communication und was Ihr sonsten bei solcher Gelegenheit annoch anzeigen wollen, als welcherwegen das Ministerium von dem Departement der Auswärtigen Affairen alles fernerhin erforderliche besorgen muss.

Ich agreire auch ganz gerne, dass die hierbei zurückkommende Deduction[2] zur Justification Meiner darunter zu thuenden Démarche in das französische übersetzet und nachher gedrucket werde. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

5540. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 25 juillet 1752.

C'est avec bien de la satisfaction que j'ai appris par le post-scriptum de votre rapport du 17 les ouvertures que le comte Sylva est venu vous faire lui-même, sur un commerce direct à établir entre mes États et le Portugal. Comme je suis obligé de prendre moi-même les éclaircissements qu'il vous a demandés en conséquence de la note que vous m'avez envoyée, j'aurai soin que vous aurez au plus tôt possible les informations les plus précises là-dessus. En attendant, je vous fais communiquer à la suite de cette lettre, en forme de post-scriptum, une autre note de toutes sortes de marchandises que le Portugal pourrait tirer de nous, tout comme de celles que nous saurions prendre de chez eux, pourvu qu'on sache convenir d'un traité ou convention à faire entre moi et le Portugal sur un commerce réciproque à établir entre nos sujets. Je laisse à votre considération si vous croyez pouvoir faire un bon usage de cette dernière note auprès du comte de Sylva, en attendant que je sache vous envoyer les éclaircissements qu'il désire, et vous recommande d'ailleurs d'appliquer tout votre savoir-faire pour entretenir ce ministre dans de bonnes dispositions là-dessus, puisque ce serait une chose des plus avantageuses pour mes États, si je pouvais établir un commerce réciproque avec le Portugal.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Bd. VIII, 536—538. 541. — 2 „Anführung derer in dem allgemeinen Völkerrecht gegründeten Ursachen, welche Se. Königl. Majestät in Preussen bewogen, diejenige Gelder, welche Sie, vermöge des Breslauer und Dresdenschen Friedens, denen grossbritannischen Unterthanen zu bezahlen versprochen, auf inständiges Ansuchen Dero auf der See commercirenden Unterthanen mit Arrest zu belegen.“

Digitized by Google

5541. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 juillet 1752.

Votre rapport du 18 de ce mois m'est bien entré, et j'estime, pour ce qui regarde l'envoi fréquent des courriers entre Vienne et Copenhague dont vous y faites mention, que l'objet des dépêches dont ils sont porteurs, ne regarde que l'agrément de la cour impériale que le Danemark désire d'avoir sur le troc du Holstein stipulé dans le traité fait avec le roi de Suède;[1] c'est en conséquence que vous ne devez point vous inquiéter là-dessus.

Cela ne doit cependant point diminuer votre attention pour veiller de bien près à toutes les démarches du baron de Bernstorff, puisque je conviens de la malignité de ses intentions et qu'il n'y aura pas de sa faute si la cour de Danemark ne renonce à toute liaison avec la France, pour se jeter à corps perdu dans le parti des cours de Londres et de Vienne.

Au reste, je vous sais tout le gré possible des informations que vous m'avez données par une dépêche séparée touchant l'état actuel des finances du Danemark.

Federic.

Nach dem Concept.

5542. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Lord Marschall berichtet, Compiègne 13. Juli: „J'ai appris plusieurs particularités qui me paraissent trop importantes pour que je doive les laisser ignorer à Votre Majesté, et qui me viennent de si bon lieu que je ne saurais les révoquer en doute. La première est que le chevalier de Vergennes avait mandé à M. de Saint-Contest que la résolution qu'on venait de prendre à Hanovre de brusquer l'élection à la pluralité des voix, avait été produite par la persuasion où on était que la faiblesse de ceux qui se trouvaient à la tête du gouvernement de France et l'état intérieur du royaume étaient tels qu'on s'y trouvait dans une impuissance absolue de pouvoir rien entreprendre . . . Cette dépêche a été lue dans le Conseil, et il serait à désirer qu'on pût réveiller le Roi et ses ministres de la léthargie dans laquelle ils sont plongés . . . Aussi en ont-ils été vivement piqués. La seconde de ces particularités n'est pas moins importante; elle est relative à l'ou-

Potsdam, 25 juillet 1752.

Je vous sais bien du gré des particularités intéressantes que vous m'avez communiquées par votre dépêche immédiate du 13 de ce mois. Il n'y a rien de plus vrai, comme je sais de très bonne main encore, que le Conseil d'Hanovre ne s'est décidé pour faire l'élection par la majorité des voix que par le seul motif de la faiblesse où la France se trouve actuellement dans son gouvernement. A présent il serait bien désirable qu'un si bon avertissement que le sieur de Vergennes l'a donné au gouvernement, eût le succès de le réveiller et de le faire voir clair dans ses affaires pour le bien de ses propres intérêts.

[1] Vergl. Bd. VII, 363.


Digitized by Google

verture que Votre Majesté m'a chargé de faire à M. de Saint-Contest par rapport à l'électeur de Bavière.[1] La personne de qui vient cet avis, prétend que M. de Saint-Contest n'a rejeté cette proposition que parcequ'il croyait qu'il serait impossible de la mettre en exécution, et elle est d'opinion que, si Votre Majesté voulait Se charger d'en faire la tentative à Munich, la France ne Lui donnerait point de démenti, en cas de réussite, et fournirait volontiers l'argent nécessaire pour arrêter le marché."

Au reste, le sieur d'Ammon vient de me marquer comme il présumait qu'il y avait du mal-entendu en ce que M. de Contest vous avait dit au sujet de la convention à faire qui contiendrait tout ce qui aurait été inséré dans un traité de commere,[2] puisqu'à la manière dont Trudaine s'était depuis quelque temps expliqué à lui, Ammon, il n'avait parlé que d'une simple déclaration ou d'un arrêt du Conseil non obligatoire. Comme le sieur d'Ammon me marque en avoir écrit au sieur Trudaine pour en tirer des explications là-dessus, j'attendrai ce qu'il m'en marquera. En attendant, j'ai bien voulu vous faire part de ceci pour vous dire qu'il me serait bien fâcheux que de cette façon-là l'on variât et changeât à tout moment de principe sur ce sujet, et que rien ne me fera plus de plaisir que de voir finir toutes ces longueurs d'une manière que je puisse savoir où j'en suis.

Federic.

Nach dem Concept.

5543. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 25. Juli, über die Ankunft des neuen französischen bevollmächtigten Ministers de La Touche,[3] der um seine Antrittsaudienz bittet. La Touche ist über Hannover gereist und hat dem Grafen Podewils seine daselbst empfangenen Eindrücke geschildert. „La Touche prétend avoir expliqué à Hanovre que la réduction que la France avait fait faire,[4] était une misère, et que c'était pour le profit de l'officier uniquement qu'on l'avait faite, afin de le mettre en état de payer ses dettes par la paie qu'il profiterait. Il finit par me dire qu'il était vrai qu'on ne craignait pas tant la France à Hanovre que Votre Majesté, et que le moindre campement proche de Magdebourg ferait déserter tout le monde d'Hanovre."

Potsdam, 26. Juli 1752.

Wenn M. La Touche will übermorgen herkommen, gut, und kann er, der Graf von Podewils, oder auch, wenn er nicht Zeit hat, der Graf Finckenstein mit hieherkommen. Uebrigens möchte Ich wohl heute oder morgen noch nicht darauf denken, ein Campement bei Magdeburg zu formiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. S. 148. 166. — [2] Vergl. S. 116. 127. 128. 135. — [3] Vergl. S. 81. — [4] Vergl. S. 159. 165. 167. 172. 173.

Digitized by Google

5544. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 26. Juli 1752.

Sr. Königl. Majestät allergnädigstem Befehl zufolge übersende an Ew. Excellenz die Abschrift der letzteren immediaten Dépêche von Mylord Maréchal [Compiègne 16. Juli] und vermelde zugleich dabei, wie Höchstdieselbe verlangen, dass Ew. Excellenz auf dasjenige, so von der römischen Königswahlsache halber darin enthalten, aus dem Departement antworten und eine kleine Deduction machen lassen möchten, um M. de Contest zu zeigen, warum es nicht angehe, dass, wenn man protestiren wolle, man bei der ersten Diète schweigen und nur allererst bei der zweiten seine Protestations anbringen könne, sondern dass, wenn man protestiren wolle, man solches gleich bei der ersten Versammlung thun müsste; wiewohl des Königs Majestät der Meinung wären, dass, nachdem Frankreich eine Reduction unter seinen Truppen vorgenommen, auf alle Protestations wenig Reflexion gemachet werden würde, dahero dann noch das beste sein dörfte, es durch alle mögliche Mittel dahin zu bringen, dass Churpfalz wenigstens nur einige Satisfaction erhalten möchte, damit man mit einiger guter Art aus der Sache komme.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5545. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 19. Juli: „La réponse volumineuse de la cour de Vienne au mémoire du baron de Beckers lui fut remise, il y a trois jours, par le comte Colloredo . . . Au lieu de tant de millions que la cour d'ici devait à l'Électeur palatin,[1] on a eu le front de vouloir prouver ici que ce Prince . . . restait encore redevable à l'Impératrice-Reine d'environ 70,000 florins . . . Vraisemblablement on ne saurait se flatter, ici ni à Hanovre, de la voix de l'Électeur palatin après un tel procédé; par conséquent on renoncera à l'unanimité des voix. D'un autre côté, il paraît aussi difficile à croire qu'on veut brusquer l'élection par la pluralité des voix, à quoi l'on continue de témoigner ici peu de disposition, de sorte que le temps pourrait peut-être s'écouler sans que l'élection eût lieu cette année."

Potsdam, 29 juillet 1752.

J'applaudis fort aux réflexions judicieuses que vous faites dans votre dernière dépêche par rapport au plan de l'élection, et je pense tout comme vous que la cour où vous êtes ne voudra que difficilement consentir à faire brusquer cette élection, vu qu'elle demande des sûretés tant au dehors qu'au dedans. Au surplus, je suis bien curieux d'apprendre de quelle façon la cour de France envisagera la réponse que celle de Vienne a donnée au baron Beckers, et ne manquerai pas de vous en instruire, dès que j'en serai informé.

Pour ce qui regarde l'intrigue de la cour de Vienne relativement

[1] Vergl. S. 89.

Digitized by Google

à la succession en Pologne, ne vous attendez pas à des démarches de vigueur de la part du roi de Pologne contre ce plan, ce Prince étant si faible et si aveuglé par son premier ministre qu'il n'en fera rien; tout au contraire ce dernier, vendu qu'il est aux deux cours impériales, l'entraînera à donner lui-même ses troupes contre ses propres intérêts, quand la cour de Vienne le voudra.

Federic.

Nach dem Concept.

5546. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 29 juillet 1752.

C'est à mes ministres du département des affaires étrangères auxquels j'ai laissé le soin de vous instruire en détail des raisons pourquoi les protestations contre l'élection d'un roi des Romains ne sauraient se faire qu'à la première convocation du Collège Électoral;[1] aussi je vous renvoie sur la dépêche qu'ils vous feront là-dessus, et me borne à vous dire que, quant aux investitures électorales, je saurais bien laisser s'en démêler les autres Électeurs comme ils pourront, vu que ma prérogative là-dessus est fondée dans le traité de la paix de Dresde.[2]

Quant aux moyens proposés pour culbuter le baron de Bernstorff à Copenhague, j'applaudis fort à la façon dont M. de Saint-Contest pense là-dessus; aussi mon intention n'a jamais été de brusquer cette affaire, mais d'y aller avec tout le ménagement possible. Au reste, mandez-moi de quelle manière M. de Saint-Contest a envisagé la réponse que la cour de Vienne a donnée au baron de Beckers à son dernier mémoire sur les prétentions de l'Électeur son maître.[3]

Nach dem Concept.

Federic.

5547. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 29 juillet 1752.

Vos dépêches du 22 et du 25 de ce mois me sont parvenues. Je suis très satisfait de la manière judicieuse et sage dont vous avez répondu au comte de Brühl et à ses propos ridicules touchant les billets de la *Steuer* saxonne; aussi devez-vous continuer à le presser, pour que mes sujets créanciers soient indistinctement satisfaits sur leurs prétentions. Quant à celui que j'enverrai la foire prochaine à Leipzig, vous savez que j'y ai nommé le sieur de Klinggræffen[4] à Berlin.[5]

J'ai trouvé admirable l'idée qui vous est venue pour faire établir dans mes États le jeune Hennicke,[6] afin de se mettre à l'abri des pour-

[1] Vergl. S. 179. — [2] Vergl. S. 173. — [3] Vergl. S. 179. — [4] Accisedirektor in Berlin. Vergl. Bd. VIII, 125. 140. — [5] Vergl. S. 164. Unter dem 29. Juli erhält das Departement der Auswärtigen Affairen die Weisung, eine Instruction für Klinggräffen aufzusetzen. — [6] Sohn des verstorbenen Ministers (S. 137).

Digitized by Google

suites qu'on lui intente, et, au cas que la chose vous réussît, il pourra compter sur ma protection et sur une parfaite sûreté qu'il trouvera dans mes États; en attendant, le secret de cette affaire vous sera religieusement gardé.

Quant aux frais des réparations à faire à ma maison à Varsovie, tout est déjà accordé et l'argent assigné, ainsi qu'il ne faudra que mettre les mains à l'ouvrage. Je viens d'ordonner à mes ministres de faire orienter préalablement votre frère,[1] qui vous accompagnera à votre mission en Pologne, sur les affaires de ce pays, et, quant à vous, vous savez déjà que vous devez venir ici vers le temps du départ du roi de Pologne.

Je serais bien aise que vous communiquiez quelque chose au sieur Boyer de ce que le ministre de Suède[2] vous a dit des informations affectées des Autrichiens à Karlsbad de l'état de la santé du roi de Pologne et des soupçons que le susdit ministre en a pris.

La manière dont vous vous êtes pris avec l'homme confident, a toute mon approbation; l'on ne peut procéder autrement avec des gens de pareille étoffe, et j'attendrai tranquillement les pièces qu'il vous fera tenir.

Au reste, il n'y aura nulle difficulté de fournir à Sa Majesté de Pologne tant de chevaux de relais qu'il demandera à son passage de Silésie pour la Pologne, et je donnerai mes ordres, dès que je serai informé du nombre qu'il y faut.

Federic.

Nach dem Concept.

5548. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Prinz Ferdinand von Braunschweig berichtet, Potsdam 30. Juli: „Je n'ai pas voulu tarder de communiquer sur le champ à Votre Majesté ce que le Duc, mon frère, vient de me marquer au sujet du mariage en question.[3] C'est conçu en ces termes: »Par rapport au mariage en question, il y a eu une nouvelle scène. Les frères Münchhausen paraissent s'en vouloir mêler. L'aîné, qui est connu ici sous le nom de grand-sénechal ou *Grossvoigt*, en a même écrit de telle façon que la lettre me devait être montrée. Il n'y est question [que] de ma fille, et point du tout du fils, et je commence à croire qu'on m'a connu assez pour être persuadé que je ne marierais pas si tôt le fils et que je n'achèterais pas à ce prix l'établissement de ma fille.«"

Nach dem Concept.

[Potsdam, juillet 1752].

Monsieur mon Cousin. Je vous remercie de bien bon cœur de votre attention à me communiquer ce que M. le Duc, votre frère, vous mande, au sujet du bon pli que l'affaire en question commence à prendre. Faites-en, je vous prie, mon compliment à M. le Duc et n'oubliez pas, je vous prie, d'assurer également à ma chère nièce combien je fais de vœux pour tout ce qui regarde son bonheur. Je suis etc.

Federic.

[1] Hellmuth Burchard von Maltzahn. — [2] Höpken. — [3] Vergl. S. 175.

Digitized by Google

5549. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 30. Juli, die durch La Touche mitgetheilte Abschrift eines Schreibens von Vergennes, Hannover 26. Juli, welches meldet: „Nous avons copie des instructions données pour M. de Haslang, elles ne sauraient être plus satisfaisantes. Il lui est enjoint d'insister sur la satisfaction de l'Électeur palatin et de ne se prêter à rien avant qu'elle ne soit assurée. Mais pour plus grande sûreté, il lui est prescrit de ne signer aucun acte ou convention sans en demander l'ordre à Munich, à moins qu'il n'ait un consentement par écrit de M. de Wrede."

Podewils bemerkt dazu: „Je ne sais si on pourra compter beaucoup sur la fermeté de la cour de Bavière."

Potsdam, 31. Juli 1752.

Ich komme morgen Selber nach Berlin. Was die Sache vom Churfürst von Baiern anlanget, da habe Ich eben kein gross Vertrauen zu denen Efforts, so er thun wird. Er ist von den gegenseitigen Höfen gewonnen und alles, was um ihn ist, bestochen, Haslang aber ein Pensionnaire von Engelland, und also habe Ich grosse Mühe zu glauben, dass Baiern was rechts thun wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5550. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

[Potsdam, 1er août 1752.]

J'ai reçu votre rapport du 22 de ce mois et vous renvoie sur les éclaircissements qui me sont parvenus depuis peu de bonnes mains d'Hanovre au sujet de l'affaire de l'élection, et que j'ai ordonné à mon ministère de vous communiquer tout en détail, en conséquence desquels je crois avoir tout lieu de présumer que, vu le peu d'accord qu'il y a actuellement entre les cours de Vienne et d'Hanovre, l'affaire pourra bien traîner encore pendant le cours de cette année-ci, et peut-être plus loin encore.

Au reste, vous prêterez votre attention sur les nouvelles de Constantinople pour m'en instruire exactement, car quelque indifférence que la cour où vous êtes fasse paraître là-dessus, je connais cependant toutes les raisons pourquoi un évènement tel que le changement qui est arrivé[1] la doit toujours embarrasser.

Voici la réponse à la lettre de la comtesse de Minquella que vous m'avez envoyée.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt sich aus Klinggräffen's Bericht, Wien 9. August.

---

1 Vergl. S. 196.

Digitized by Google

5551. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 1er août 1752.

Votre dépêche du 25 de juillet dernier me fournit l'occasion pour vous dire que je suis très satisfait de l'application que vous avez apportée jusqu'ici à rendre vos rapports intéressants, et qu'ainsi vous devez continuer de me mander tout ce que vous jugerez digne de mon attention. Au surplus, on ne saurait guère s'empêcher d'envisager comme fanfaronnades toutes pures les insinuations du ministère anglais au moyen desquelles il tâche de couvrir les inquiétudes que lui donne intérieurement le peu de succès qu'a eu jusqu'ici l'affaire de l'élection du roi des Romains, étant très avéré qu'elle n'est rien moins que parvenue à ce point de maturité que le souhaiterait ledit ministère, vu surtout que c'est la cour de Vienne elle-même qui en empêche principalement la réussite, en y faisant naître les plus grandes pierres d'achoppement.

Federic.

Nach dem Concept.

5552. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 1er août 1752.

Je crois avoir tout lieu de douter que les choses touchant l'affaire de l'élection soient déjà parvenues à un point qu'on saurait actuellement travailler à Hanovre à un projet de capitulation pour l'archiduc Joseph, car il s'en faut beaucoup que la cour d'Hanovre soit déjà d'accord avec celle de Vienne sur les choses préliminaires et principales. A ce que mes lettres de Vienne m'assurent, le plan de brusquer l'élection par la pluralité des voix ne prend point faveur encore à Vienne; la réduction des troupes en France ne fait point cette impression sur le Conseil à Vienne que l'Hanovre a désirée, et dans le premier les voix sont partagées là-dessus. D'ailleurs le roi d'Angleterre a été si piqué de la conduite roide et emportée de la cour de Vienne touchant la satisfaction de l'Électeur palatin, qu'il a menacé de vouloir laisser les choses telles qu'elles sont. Enfin, je vous renvoie sur ce que j'ai ordonné à mes ministres de vous marquer en détail là-dessus.

Quant à l'affaire d'Ostfrise, vous remercierez [le marquis de Saint-Contest] bien affectueusement de ma part de tout ce qu'il vous a déclaré là-dessus en conséquence du rapport que vous m'en avez fait.[1] Je doute cependant que jamais le roi d'Angleterre ni la cour de Vienne voudront pousser à l'extrémité sur ce sujet ni employer des voies de fait pour me déposséder de cette province; en attendant, quelques mots

[1] Nach dem Berichte des Gesandten vom 20. Juli hatte Saint-Contest erklärt, dass Frankreich einen Versuch, Preussen im Besitz von Ostfriesland zu stören, als casus fœderis betrachten werde.

Digitized by Google

du ministère de France envers les cours de Vienne et d'Hanovre pourraient couper bien des chicanes.

Federic.

Nach dem Concept.

5553. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Prinz Ferdinand von Braunschweig berichtet, Potsdam 3. August: „Par la lettre du Duc, mon très cher frère, du 31 du mois passé, il me mande ce qui suit: »Dans l'affaire en question[1] il ne s'est rien passé de nouveau. L'Excellence d'Hanovre[2] a répondu . . . qu'il ferait tout au monde de faire réussir l'affaire . . . Que le Grand-Papa[3] voudrait premièrement voir le *corpus delicti*, et qu'il songerait à un moyen comment cela pourrait se faire le plus convenablement. Mais je n'y vois aucun jour pour cela, et je ne ferai aucune démarche étourdie ni qui pourrait faire parler de nous comme si nous étions pressés. Je me règlerai toujours selon les sages et prudents conseils du Roi votre maître.«"

Potsdam, 4 août 1752.

Monsieur mon Cousin. J'apprends avec une satisfaction sensible, par la lettre que vous avez bien voulu me faire, que l'affaire du mariage en question se soutient toujours et s'avance au gré de M. le Duc régnant, votre frère, et mes vœux sont que tout succède selon ses vues. Si j'osais me flatter qu'il ne prendrait pas mauvais de ce que je me mêlais une seule fois de ses affaires de famille, je me prendrais bien la liberté de lui conseiller que, quand il arriverait qu'il aurait quelque entrevue personnelle avec le roi d'Angleterre, il en écartât alors le Prince héréditaire son fils, soit par quelque voyage qu'il fît faire à celui-ci, soit sous quelque autre prétexte plausible. Il en éviterait, selon moi, par là peut-être que l'idée d'un double mariage à faire ne revînt plus au roi d'Angleterre, qui lui saurait être réveillée par la présence du Prince, en sorte que le Duc saurait se trouver bien embarrassé, si le Roi revenait à ce sujet. Quand Votre Altesse trouvera convenable de communiquer cet avis au Duc, je La prie de vouloir bien lui faire mes excuses de la liberté que j'ai prise de lui fournir mon conseil à cet égard. Je suis avec des sentiments d'une estime invariable, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

5554. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 août 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 26 dernier. Quant au propos que le baron de Burmania a tenu à un de ses amis comme s'il prévoyait que la République viendrait à la fin à accéder au traité de Pétersbourg,

[1] Vergl. S. 181. — [2] Münchhausen. — [3] König Georg II.

Digitized by Google

je crois que ce ministre a un peu trop aventuré ses sentiments là-dessus; car je sais de science certaine[1] que le parti anglais en Hollande désespère presque tout-à-fait d'y pouvoir jamais entraîner la République, et que tous les autres Régents, au nombre desquels le Grand-Pensionnaire[2] même se range, témoignent une aversion invincible contre cette accession et n'attribuent le triste état où la République se voit réduite aujourd'hui, qu'à son accession à la triple alliance d'autrefois.[3] Et bien qu'il ne soit à douter que les ministres anglais et autrichiens ne tourmentent extrêmement les Régents de l'exemple de la Saxe, néanmoins l'aversion et la répugnance pour cette accession est si forte et générale que la douairière d'Orange même entrevoit le grand danger dans cet engagement, soit pour la République soit pour sa maison en particulier, qu'elle se gardera de faire une démarche qui l'exposerait à perdre le peu de crédit qui lui reste, et qui, dans le cas d'une guerre, pourrait culbuter elle et sa maison ou l'exposer au moins à de grands inconvénients.

Le profond silence que les ministres autrichiens gardent sur les dernières nouvelles de Constantinople, et qu'ils n'en ont fait communication qu'aux ministres de Russie et d'Angleterre, confirme mes soupçons qu'il faut bien que ces nouvelles soient plus intéressantes qu'on ne les fait paraître; je serais bien aise si par votre savoir-faire vous saviez pénétrer au fond de ce qui en est, afin de m'en instruire avec précision.

Federic.

Nach dem Concept.

5555. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 6 août 1752.

Votre dépêche du 23 du mois dernier m'a été bien rendue, et c'est avec bien de la satisfaction que j'ai appris les assurances que M. de Contest vous a données de vouloir terminer incessamment la négociation du sieur d'Ammon, dont j'attends avec impatience de voir la fin.

Je vous sais tout le gré possible des informations exactes que vous m'avez données touchant la réforme faite dans une partie des troupes de la France; aussi, par le compte que vous m'en avez rendu, je vois que ce n'est pas un fort grand objet, quoiqu'arrivé un peu hors de saison.

Je me réfère, quant à nos nouvelles relativement à l'élection, à ce que je vous ai fait apprendre par la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères, et ne fais ici que vous faire observer que les plus grandes difficultés que la cour d'Hanovre rencontre dans son projet,

[1] Durch einen Bericht des Legationssecretär von der Hellen, Haag 25. Juli. — [2] Steyn. — [3] Der warschauer Vertrag vom 8. Januar 1745; Bd. IV, 83.

Digitized by Google

sont de la part de celle de Vienne, qui en craint les suites et que les choses ne parviennent à quelque rupture, ce que celle-ci veut éviter soigneusement, trouvant plus convenable de ménager ses forces et d'attendre la mort du roi régnant de Pologne, pour parvenir alors à son grand but, en sorte qu'il saurait bien arriver que le roi d'Angleterre se verrait obligé de retourner cette année-ci à Londres sans avoir achevé son ouvrage.

J'ai été surpris de voir dans votre dépêche ordinaire que M. de Contest se flatte encore que la cour de [Saxe] pourrait tenir contre celle de Vienne et faire cause commune avec les autres Électeurs au sujet des investitures; car personne n'ignore plus à présent — et l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg faite en dernier lieu, ou sur le point d'être faite, sert de preuve convaincante — que les mains sont tellement liées à la Saxe qu'il faut bien qu'elle passe aveuglément par tout ce que le roi d'Angleterre et les Autrichiens voudront lui prescrire.

Federic.

Nach dem Concept.

5556. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 6 août 1752.

J'ai reçu votre rapport du 23 dernier, au sujet duquel je vous dirai que, M. de Saint-Contest m'ayant fait donner des assurances positives que votre négociation serait terminée incessamment et qu'on vous remettrait, avant la fin du susdit mois ou au commencement de celui où nous sommes entrés, le projet de convention qui renfermerait les articles principaux que j'avais demandés pour l'avantage du commerce de mes sujets — c'est de vous à présent que j'attends que vous mettiez toute la diligence possible pour finir cette affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

5557. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 6 août 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 28 dernier. Très satisfait que je suis des dépêches intéressantes que vous m'avez faites jusqu'à présent,[1] je vous demande de continuer à me faire vos rapports avec la même exactitude sur toutes les affaires qui sauront mériter mon attention. Au surplus, je suis bien aise de vous dire que vous recevrez par cette ordinaire sous une enveloppe à part, et sans qu'il y soit joint aucune lettre, le rapport qu'on m'a fait de Poméranie sur différents sujets dont le ministre de Portugal[2] a demandé d'être instruit touchant la vente des bois de vaisseaux. Je laisse à votre pénétration l'usage que vous en

[1] Vergl. S. 185. — [2] Vergl. S. 176.

Digitized by Google

saurez faire vis-à-vis de ce ministre, et, dès que de pareils éclaircissements me seront parvenus de ma province de Prusse, je vous les ferai communiquer de la même manière.

Federic.

Nach dem Concept.

5558. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. August 1752.

. . . „Von der von dem Herrn von Häseler letzthin gemeldeten Satisfaction, so der dänische Hof wegen der an Domestiquen des Herrn von Häseler geschehenen Insulte [gegeben], seind Se. Königl. Majestät nicht nur völlig zufrieden gewesen, sondern wollen auch, dass demselben exprès aufgegeben werden solle, vor die beiden unglückliche Leute, so unbesonnener Weise den Excès begangen, zu intercediren und zu bitten, solche in ihren vorigen Diensten zu conserviren. Und sollte mehrgedachter p. von Häseler Namens Sr. Königl. Majestät dem dortigen Ministerio nebst einem sehr polien Compliment declariren, dass Höchstdieselbe mit der Declaration, so gedachtes Ministère desfalls gethan, vollkommen satisfait und die Bestrafung suffisant wäre, Dieselbe aber nunmehro Selbst vor die unglückliche Leute intercedirten, sie nicht weiter zu bestrafen, au contraire bäten, solche wieder in deren vorige Dienste zu nehmen und zu conserviren, indem es Deroselben sehr leid sein würde, wenn jemand Ihrowegen in Kopenhagen unglücklich werden und seinen Posten verlieren sollte, und sei die geschehene Satisfaction vor das Publicum hinlänglich genug. Ew. Excellenz stelle gehorsamst anheim, ob Dieselbe bei dem Departement, zu Behaltung der völligen Connexion, dieser Sache halber das nöthige, und zwar Sr. Königl. Majestät Intention nach ohne es zu chiffriren, ausfertigen lassen wollen."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5559. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 7. August 1752.

Des Königs Majestät haben bei Gelegenheit der letzteren Dépêche des Kammerherrn von Ammon [Paris, 27. Juli] mir befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe Gelegenheit nehmen möchten, den französischen Minister M. de La Touche über die Ammonsche Negociation zu sprechen und demselben convenablement zu insinuiren, wie ohnangenehm es Sr. Königl. Majestät fallen müsse, dass, da Dieselbe auf des verstorbenen Mylord Tyrconnell Antrag und Verlangen diese Negociation in Frankreich entamiren lassen und den von Ammon dahin gesandt hätten, diese Sache sich dennoch nunmehro bald an die zwei Jahr trainire und ohnerachtet aller Facilité, so des Königs Majestät beigetragen, auch aller Versicherungen, so der Marquis de Saint-Contest

Digitized by Google

gegeben, solche endigen zu wollen, dennoch M. de Trudaine durch seine öftere und fast beständige Abwesenheit und andere von ihm gemachte Anicroches die Sache dergestalt in das weitläuftige gesetzet, dass noch schwerlich ein Ende davon zu sehen, und Sr. Königl. Majestät fast der Verdacht entstehe, als ob letzterer sich über Se. Königl. Majestät moquire. Wenn Höchstdieselbe nicht aus denen Aeusserungen, so der verstorbene Tyrconnell ehedem desfalls gethan, urtheilen müssen, dass dem französischen Ministère dermalen selbst daran gelegen gewesen wäre, einen Commercetractat mit Sr. Königl. Majestät zu schliessen, so würden Dieselbe nie den Ammon hingeschicket haben;[1] sollte nunmehr dasselbe von Sentiment darunter geändert sein, so fänden Se. Königl. Majestät vor Sich convenabler, dass man Deroselben solches declarirte, als dass nach fast verflossener zwei Jahr Zeit der Ammon noch immer in Ungewissheit dort bleiben und bei M. de Trudaine sollicitiren müsste.

Ich habe vorstehendes alles befohlenermaassen zu melden nicht ermangeln sollen und füge vor mein weniges Particulier zu Ew. Excellenz Nachricht nur noch hinzu, wie die Sache jetzo in der Situation befangen, dass, nachdem der Marquis de Contest bei Mylord Maréchal verschiedentlich auf das angelegentlichste dahin angetragen, dass des Königs Majestät Sich anstatt eines solennen Commercetractats, der vor Frankreich wegen anderer Puissancen, so nachher dergleichen verlangen würden, [nicht convenable wäre] mit einer Convention, worin den preussischen Unterthanen ihre Convenances zu stipuliren, contentiren möchten, Se. Königl. Majestät endlich darin condescendiret haben und solches dem Marquis de Saint-Contest durch Mylord Maréchal declariren lassen,[2] welcher dann auch noch mit letzterem Posttag gemeldet, wie M. de Contest versichert habe, alles zu Endigung dieser Sache beitragen zu wollen, und dass deshalb dem p. von Ammon noch vor Ablauf des letztverwichenen Monates oder doch mit Anfang des jetzigen ein Projet von solcher Convention zugestellet werden sollte. So weit ist es zeither gekommen, und daferne Ew. Excellenz Sich die Mühe geben wollten, beikommende letztere Dépêches des von Ammon, welche im Vertrauen zu communiciren mir die Freiheit nehme, [zu lesen], so würde eins dem andern um so mehreres Licht geben können. Gedachte Dépêches will übrigens von Ew. Excellenz mir baldmöglichst ganz gehorsamst zurück erbitten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5560. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 8 août 1752.

Votre rapport du 27 du mois dernier m'a été rendu. Comme je n'ai point reçu avec lui cette liste touchant la dernière réforme des

[1] Vergl. S. 91. — [2] Vergl. S. 127 Anm. 1.

Digitized by Google

troupes que vous y avez accusée, je serai bien aise que vous me l'envoyiez encore.

Je ne me promets rien de consolant de la réponse que M. de Contest vous fait attendre relativement aux demandes de la cour de Cassel.[1] Puisqu'on manque des fonds pour contenter celle-ci, et qu'en conséquence on a rien à offrir ni à donner, on cherchera des défaites et tout au plus l'on voudra mettre en longueur la négociation.

Quant à ces différends entre le clergé et le Parlement en France qui vont en augmentant, je pense que c'est le clergé qui y pousse le plus et qui se sert de cet artifice pour faire tomber entièrement en oubli le payement du dixième auquel on l'a voulu astreindre.[2]

Nach dem Concept. Federic.

5561. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 août 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 29 dernier. Ne doutez plus de l'accession faite de la Saxe au traité de Pétersbourg; outre les avis certains que j'ai de l'ordre positif qu'on a envoyé au sieur de Funcke de signer incessamment cette accession, vous vous souviendrez de ce que je vous ai toujours dit que les deux cours impériales et l'Angleterre n'auront qu'à vouloir sérieusement pour faire passer la Saxe par où ils voudront.

Quant à l'accession prétendue de l'Angleterre au traité de Madrid,[3] je crois avoir tout lieu de douter encore de son existence; j'estime plutôt que l'Angleterre aimera mieux de garder les mains libres, pour être la médiatrice des différends qui pourront s'élever à l'occasion de ce traité entre les parties contractantes.

Au reste, je serais bien aise que vous vous appliquiez pour être instruit des exercices et des manœuvres qui seront faits dans les camps de cavalerie que la cour où vous êtes va former. Si l'on ne fait d'autres que ceux qu'on a faits l'année passée, j'en suis assez instruit, mais s'il y a de nouveaux, vous me rendrez un service bien agréable, quand vous pourrez faire en sorte que j'en serai instruit avec précision.

Nach dem Concept. Federic.

5562. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 août 1752.

J'ai fort bien reçu vos rapports du 29 dernier et du 1er de ce mois et vous renvoie, pour ce qui regarde l'insulte faite à quelqu'un de vos

1 Vergl. S. 161. — 2 Vergl. Bd. VIII, 598. — 3 Vergl. S. 117.

Digitized by Google

domestiques par les deux courriers danois à ce qu'on vous a marqué par mon ordre exprès[1] dans le rescrit ordinaire et en clair, qui vous parviendra à la suite de la lettre présente, sur quoi vous vous conformerez exactement.

Je suis d'ailleurs bien satisfait de la manière dont vous vous êtes expliqué avec le comte de Dehn[2] sur différents sujets, et approuve surtout le compliment que vous lui avez adressé de ma part, aussi tâcherez-vous de cultiver soigneusement son amitié, cependant avec le ménagement qu'il faut pour ne pas causer de l'ombrage au comte de Moltke. Mais ce qui m'a mis dans quelque peine, c'est la confidence que vous avez faite de votre entretien avec le comte Dehn à M. Lemaire; car je ne sais si, après tout ce qu'il vous a déclaré lui-même de la manière de penser de sa cour au sujet du baron de Bernstorff et des appréhensions qu'il en avait, votre secret sera tout-à-fait ménagé; du moins crains-je que ni lui ni sa cour ne poussent pas cette affaire avec tout l'empressement qu'il y faudrait mettre.

Quant à l'affaire de Knyphausen, je laisse à mes ministres du département des affaires étrangères le soin de vous fournir de nouvelles instructions là-dessus. Au reste, j'applaudis parfaitement à l'adresse et au bon tour dont vous avez usé dans votre entretien avec le comte de Moltke, en chargeant le baron de Bernstorff de tout ce qui arrive de fâcheux dans cette affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

5563. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 7. August: „Nous venons de recevoir les réponses aux lettres que Votre Majesté m'a ordonné à moi, Podewils,[3] d'écrire aux ministres de Cassel, de Gotha, de Würtemberg et des maisons de Franconie pour les encourager à saisir le moment présent pour faire valoir les droits des Princes pour concourir à la décision de la question préliminaire sur la nécessité de l'élection d'un roi des Romains.

Ces réponses [sont] remplies d'ailleurs des témoignages de reconnaissance sur les sentiments généreux de Votre Majesté sont tout-à-fait favorables. On y promet de faire cause commune et de se concerter avec les autres Princes bien intentionnés pour porter une lettre déhortatoire

Potsdam, 8. August 1752.

Die Schreiben und Antworten müssen dem französischen Minister La Touche communiciret werden.

1 Vergl. S. 187. — 2 Vergl. S. 174. — 3 Der Befehl wird dem Grafen Podewils bei dessen Anwesenheit in Sanssouci am 18. Juli (vergl. S. 172) von dem Könige mündlich ertheilt sein. Vergl. Nr. 5533. Die Schreiben des Grafen Podewils an Donop in Cassel, Keller in Gotha und Seckendorff in Ansbach sind datirt Berlin 22. Juli 1752.

Digitized by Google

au Collège Électoral, enfin de suivre en tout les directions de Votre Majesté.

Nous avons l'honneur de Lui présenter ci-joint le déchiffrement de la lettre du général de Donop [Cassel, 31 juillet] et l'original de celle du baron de Keller [Gotha, 30 juillet], dans laquelle il nous semble que ce qu'il mande touchant le peu de confiance qu'on peut prendre dans le duc de Brunswick dans cette affaire et sa secrète négociation de mariage en Angleterre, pourrait mériter l'attention de Votre Majesté."

Ist nichts, und kann er[1] versichert sein, dass der Herzog nichts thut, sonder mit Mir vorher de concert zu gehen.[2]

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5564. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. August, über die Ausführung des ihm Tags zuvor ertheilten Auftrages:[3] „Le chevalier de La Touche parut un peu embarrassé et surpris de ce que je lui disais, et il me répondit qu'il avait entendu dire à son départ qu'on allait communiquer incessamment le projet d'une convention à faire au chambellan d'Ammon . . . Le chevalier de La Touche me promit d'en écrire d'un façon pressante au marquis de Saint-Contest."

Podewils legt ein so eben an ihn eingegangenes Schreiben des pfälzischen Gesandten von Wrede vor, d. d. Hannover 6. August.[4]

Potsdam, 9. August 1752.

Was er an La Touche gesagt, ist Mir recht lieb, und hoffe Ich, dass es was helfen wird. Wenn die Nachrichten wegen der Römischen Königswahl so continuiren, als sie der von Wrede meldet, so glaube Ich, dass wenigstens in diesem Jahre nichts daraus werden wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5565. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 9. August, über Mittheilungen des französischen Gesandten La Touche aus einer Depesche von Vergennes aus Hannover, und über das Schreiben des pfälzischen Gesandten von Wrede, d. d. Hannover 6. August. „M. Vergennes paraît charmé que les affaires prennent le pli de l'accommodement, qu'il ne croit pas éloigné. La Touche m'a demandé si Votre Majesté en serait contente . . . La fermeté de la

Potsdam, 10. August 1752.

Es ist alles recht sehr gut in dieser Vorstellung. Wann sie einen Römischen König machen wollen und solches nach der Forme geschiehet, wie es die Reichsverfassung mit sich bringet, und wenn Churpfalz wegen seiner Prätensionen gebührend contentiret wird, so habe

1 Keller. — 2 Vergl. S. 184. — 3 Vergl. Nr. 5559. — 4 Vergl. die folgende Nummer.

Digitized by Google

cour de Bavière n'a pas tenu longtemps, ainsi que Votre Majesté l'a bien prédit[1]... Wrede ajoute ... que les cours de Dresde et de Bavière paraissent penser à présent comme Votre Majeste et les électeurs de Cologne et Palatin sur l'article du changement du cérémoniel dans les investitures,[2] avec cette différence pourtant que les deux premières ne veulent pas qu'on en fasse trop de bruit et d'éclat à présent, mais qu'on renvoie cette affaire à la Diète d'élection même.

Ich alsdenn nicht das geringste dagegen zu sagen.

Die Sache weden der Investituren anbetreffend, da ist es Mir einerlei, ob solches auf der Diète d'élection, bei der Capitulation oder durch eine Declaration geändert und arrangiret wird. Ich vor Mein Theil halte Mich darunter lediglich an das, was solcherwegen zwischen Mir und dem verstorbenen Kaiser Karl VII. stipuliret worden und was überdem desfalls der Articul des dresdenschen Friedensschlusses Mir deshalb versichert. Will der wienersche Hof solches nicht halten, so nehme Ich die Investitur gar nicht und sehe nicht ab, was davon weiter herauskommen kann und wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5566. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils übersendet, Berlin 10. August, zwei an ihn gerichtete Schreiben des kölnischen Oberhofmeisters von der Asseburg und des pfälzischen Oberstkämmerers von Wachtendonck, d. d. Hannover 3. August, bez. Schwetzingen 1. August. „Le premier marque à peu près les mêmes nouvelles que le chevalier de Vergennes a communiquées à M. de La Touche[3] ... Le baron de Wachtendonck, dans sa lettre, ne paraît pas perdre courage par rapport à la satisfaction de l'Électeur son maître, pour peu que la France tienne ferme et qu'elle parle *magistralement*, puisqu'alors, selon lui, les cours de Vienne et d'Hanovre plieront, ou bien toute la négociation du roi d'Angleterre échouera, comme l'année 1750."

Potsdam, 11. August 1752.

Es ist alles gut und sehe Ich wohl, was die Leute sagen wollen, aber es kommt alles auf den wiener Hof an. Will solcher alles dasjenige genehm halten, was Hannover haben will, so ist die Sache richtig; wo nicht, so wird, wenigstens dieses Jahr, nichts aus der Wahl, und muss der König von Engelland ohnverrichteter Sache nach Hause reisen. Inzwischen ist zu wünschen, dass die Pfälzer ihre Prétentions nicht auf unbillige Weise zu hoch treiben und, auf Frankreich sich zu sehr verlassend, exorbitant machen, vielmehr sich mit dem, was recht und billig ist, contentiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 182. — [2] Vergl. S. 186. — [3] Vergl. Nr. 5565.

Digitized by Google

5567. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 août 1752.

La particularité que vous me rapportez dans le passage chiffré de votre dépêche du 1er de ce mois, n'a fait qu'augmenter auprès de moi l'estime que j'avais déjà conçue pour le général Rosen, gouverneur de Finlande. Il serait à souhaiter pour le bien de la nation suédoise que tous ses gouverneurs et commandants imitassent un exemple aussi louable, savoir qu'ils entrassent dans tous les détails et qu'ils tâchassent de tenir appliqués et alertes dans le service les officiers sous leurs ordres.

Quant au reste, vous continuerez de me mander ce qui vous entrera encore sur le retour du roi de Suède, lequel je n'aurais pas cru si prochain qu'on l'annonce à cette heure, et vous y ajouterez soigneusement tout ce que vous aurez pu apprendre de nouvelles renfermées dans les dépêches que le dernier courrier de Constantinople[1] a portées en Suède.

Nach dem Concept.

Federic.

5568. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 12 août 1752.

Quoiqu'il soit bien vraisemblable, comme vous présumez, que le courrier que milord Hyndford a reçu de sa cour en dernier lieu, lui ait apporté de nouvelles instructions relativement à la réponse que la cour où vous êtes a donnée au baron de Beckers,[2] cependant je sais encore de bon lieu que le roi d'Angleterre a envoyé ordre au susdit ministre de se rendre à Hanovre, apparemment pour lui donner les dernières instructions et le renvoyer après à Vienne. En attendant, mes avis sont qu'à Hanovre on laisse entrevoir un mécontentement marqué contre [la cour de] Vienne et que l'on dit à qui le veut entendre de vouloir abandonner tout le projet de l'élection, si la dernière ne veut pas se désister de ses caprices et devenir plus raisonnable qu'elle n'a été jusqu'à ce moment-ci.

Au reste, je ne saurais guère faire usage de ce que vous me dites de l'indolence et du peu d'application du ministre de France, puisque je sais où j'en suis avec ses supérieurs là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5569. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 12 août 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 30 du mois dernier. Je ne crois pas avoir lieu de regretter de ce que je me suis expliqué un peu naturelle-

1 Vergl. S. 182. — 2 Vergl. S. 179.


Digitized by Google

ment envers M. de Contest dans cette dépêche que vous lui avez communiquée par mon ordre[1] relativement à l'affaire de l'élection, et me flatte plutôt que de la manière que je lui ai fait représenter les choses dans leur vrai état, cela aura réveillé son attention là-dessus. Au surplus, je suis bien éloigné de vouloir faire soupçonner l'électeur de Cologne comme si dans le moment présent il saurait nous faire faux bond, et ce que j'ai touché à son sujet dans ma dépêche ci-dessus alléguée, n'a été dans un autre sens que dans celui si le cas existait qu'on brusquât l'élection, en sorte que nous trois Électeurs, moi, le Palatin et celui de Cologne, serions obigés de protester contre; qu'alors, et ce cas supposé, il y aurait à appréhender que le roi d'Angleterre ne trouvât moyens de nous détacher encore l'électeur de Cologne. Aussi ne sais-je pas si M. de Contest ne trouvera mes appréhensions justes, quand il réfléchira qu'il faut toujours de l'argent à ce Prince pour soutenir ses dépenses et qu'en conséquence il ne lui est pas extraordinaire de s'attacher au parti qui en fournit le plus.

Quant à la réforme faite dans les troupes de France, je suis parfaitement confirmé[2] à présent, par la liste que vous m'en avez envoyée, que ce n'est qu'une grande bagatelle, mais avec tout cela ç'a été toujours dans la crise présente des affaires un assez fâcheux contre-temps dont les ennemis de la France ont su tirer tout le parti possible, en sorte qu'il coûtera de faire revenir les Princes de l'Empire de l'impression qu'il leur a faite.

Mes dernières nouvelles d'Hanovre me marquent qu'on y laissait entrevoir un grand mécontentement contre la cour de Vienne, de manière qu'on disait à tous ceux qui le voudraient entendre qu'on abandonnerait tout le projet de l'élection, à moins que cette cour ne devînt plus raisonnable et ne se désistât de ses demandes outrées et ridicules, et que c'était en conséquence que le roi d'Angleterre avait donné ses ordres au lord Hyndford de se rendre à Hanovre. Il faudra bien voir si l'on y restera dans ces sentiments; mais quoi qu'il en soit, je suis bien aise de vous faire observer que, si le roi d'Angleterre devient plus modéré sur son projet de l'élection, on n'en doit pas croire que c'est en considération de la France et de ce qu'elle a fait faire des déclarations, mais que c'est uniquement la cour de Vienne qui y a contribué par son entêtement de ne vouloir point satisfaire à l'Électeur palatin et ne faire d'ailleurs aucune convenance aux Hollandais par rapport à la barrière.

Pour ce qui regarde l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg, je ne suis pas encore informé de ce qu'il[3] contient en substance, mais je voudrais bien garantir à M. de Contest qu'il n'y aura rien stipulé de l'assistance de la Russie pour la continuation de la dignité royale dans la maison de Saxe; article que la Russie n'est plus à même d'accorder à la Saxe, après qu'elle s'est déjà entendue là-dessus avec la

[1] Nr. 5529 S. 166. — [2] Vergl. S. 178. 185. — [3] Le traité d'accession.

Digitized by Google

cour de Vienne en faveur du prince Charles de Lorraine jusqu'à lui promettre de le soutenir avec un corps de 30,000 hommes.[1]

J'attends la réponse précise de M. de Contest touchant la cour de Cassel, que j'enverrai, après, telle quelle je l'aurai au Landgrave, pour avoir sa résolution là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5570. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 13. August 1752.

Se. Königl. Majestät haben bei Gelegenheit der heute von Mylord Maréchal eingekommenen Dépêche [Paris 3. August] von Höchstderoselben wegen an Ew. Excellenz zu melden befohlen, wie Dieselbe nunmehro dem casselschen Hof die gehörige Ouvertures von der aus Frankreich eingelaufenen Antwort auf die casselschen Conditionen und Postulate[2] zu Schliessung eines Subsidientractats geben möchten, und zwar dergestalt, dass Ew. Excellenz solchem zuerst die geringste Subsides, so Frankreich offeriret, nämlich auf den Fuss von Braunschweig,[3] bekannt machten, um zu vernehmen, wie gedachter Hof sich darüber expliciren wird; wonächst und alsdann allererst, wenn nämlich man zu Cassel solche nicht annehmen wollte, demselben das Ultimatum von Frankreich[4] bekannt gemachet werden könnte. Wobei des Königs Majestät gerne sehen dörften, wenn man casselscher Seits etwas moderat und raisonnable dabei zu Werk ginge und durch zu hohe Forderung Frankreich nicht rebutirte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5571. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE

Potsdam, 15 août 1752.

Je vous sais un gré infini du détail que vous m'avez marqué touchant la nouvelle importante de la révolte arrivée à Constantinople, et vous me rendrez un service considérable si vous continuez à vous donner tous les soins possibles pour avoir des notions justes par rapport à cette révolte et des suites qui en résulteront, afin de m'en informer avec bien de la précision.

Au surplus, je veux bien vous dire que ce sera le 11 du septembre qui vient que je pense arriver à Neisse, où je serai bien aise de vous trouver présent alors.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 159. — [2] Vergl. S. 161. — [3] 150,000 Thaler jährlich für 6000 Mann zu Friedenszeiten, 450,000 Thaler zu Kriegszeiten. Vergl. Bd. VIII, 168. 207. — [4] 180,000 Thaler zu Friedenszeiten, 540,000 Thaler zu Kriegszeiten, nach dem Fusse des Subsidientractats zwischen Frankreich und Baireuth. Bd. VIII, 402. 430.

Digitized by Google

5572. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 15 août 1752.

Votre rapport du 4 de ce mois m'a été rendu. Quoique je convienne que les déclarations de la France sur l'affaire de l'élection font de l'impression sur ceux qui voudraient brusquer cette affaire, surtout après qu'on vient d'apprendre qu'on a extrêmement grossi le nombre de la réforme que la France a faite dans ses troupes et que c'est un objet de nulle considération, il est sûr néanmoins que c'est la cour de Vienne même qui met le plus grand obstacle à la réussite de cette affaire, par sa roideur inflexible à ne vouloir aucunement contenter l'Électeur palatin de ses prétentions, mais mettre tout à la charge de l'Angleterre; aussi tous les mouvements que le comte Hyndford s'est donnés jusqu'ici pour rectifier cette cour, ont été gratuits, et les choses sont allées au point que, si ce ministre n'est point du tout content de ladite cour, elle ne l'est non plus de lui et en voudrait déjà être quitte, parcequ'il la fatigue sans cesse par ses remontrances dont elle ne voudrait plus entendre parler. Comme tout cela a l'air de pouvoir continuer encore, il est assez vraisemblable qu'il n'y aura rien de constaté sur cette affaire cette année-ci et que le roi d'Angleterre pourrait bien être obligé de retourner à Londres sans avoir obtenu son but.

Au reste, je veux bien vous communiquer la nouvelle importante d'une révolte considérable arrivée à Constantinople, dont on nous a appris que le corps de Janissaires, avec le peuple à Constantinople, lassés du gouvernement pacifique, avaient commencé la révolte par des incendies; que cette révolte avait pris tant de proprès du depuis que le Sultan avait été obligé de sacrifier le Grand-Visir,[1] qui venait d'être exilé et un autre[2] mis à sa place, de faire étrangler encore l'Aga des Janissaires et trancher la tête au Kislar-Aga, favori du Sultan et aux conseils duquel il s'était laissé gouverner; que nombre de sa clique était en prison et les exécutions réitérées, et que le désordre et la confusion était encore extrême, au point qu'on parlait de faire descendre le Sultan du trône et d'y placer son frère,[3] prince bien plus belliqueux que lui, qui cependant a déclaré de ne vouloir quitter le trône qu'avec sa vie.

On a remarqué que cette nouvelle a extrêmement embarrassé le ministère de Vienne, qui, quoiqu'il gardât un silence marqué sur cette nouvelle, ne pouvait cependant pas cacher le chagrin qu'il sentait là-dessus, remarque que je ne vous communique que pour votre seule direction.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Muhamed Pascha. Vergl. Bd. VIII, 23. — 2 Said Efendi. Vergl. Bd. VIII, 31. — 3 Soliman.

Digitized by Google

5573. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 15 août 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 3 de ce mois, par lequel j'ai appris avec satisfaction que l'affaire de la négociation avec la cour de Cassel a pris un aussi bon pli à la cour de France, de manière que j'ai tout lieu d'en être content. Je m'attends que la cour de Cassel, à laquelle je ferai communiquer par mon ministre, le comte de Podewils, ce que M. de Contest a répondu sur ses propositions, deviendra raisonnable et reconnaîtra les dispositions favorables où le ministère de France se trouve actuellement par rapport à cette négociation; aussi ai-je instruit mon dit ministre de Podewils de commencer à offrir au Landgrave les conditions les moins chères que la France lui offre, et de ne rien toucher des autres, plus considérables, que dans le cas que le Landgrave ne voudra absolument pas se contenter des premières. Enfin, vous pouvez assurer à M. de Contest que je ménagerai autant les intérêts de la France et marchanderai tant avec le Landgrave là-dessus, comme s'il s'agissait des miens propres, en sorte que la France sera chargée le moins qu'il se pourra par les subsides à donner au Landgrave.

Quant à l'affaire de l'élection, il n'y a encore point d'accord entre la cour de Vienne et d'Hanovre, la première restant inflexible à ne vouloir pas se charger de satisfaire aux prétentions de l'Électeur palatin, ni de vouloir goûter les idées du roi d'Angleterre de brusquer l'élection moyennant la pluralité des voix, de sorte qu'on m'apprend que, si milord Hyndford n'est point du tout content de la cour de Vienne, celle-ci est également dégoûtée de lui et de ses remontrances sans cesse par où il la veut rectifier. Quant à nous autres, je crois que nos intérêts demandent que nous continuions de soutenir l'Électeur palatin sur ses prétentions à la charge de la cour de Vienne, mais que nous tâchions en même temps de ne pas rendre l'accord tout-à-fait impraticable, en insistant sur toute la somme où l'Électeur a mis ses prétentions, et qui va, à ce que j'apprends, à vingt millions de florins, demande qui pourrait à la fin jeter la cour de Vienne au désespoir qu'elle se prêtât aux idées du roi d'Angleterre et qu'on brusquât en conséquence l'élection, sans se soucier plus des prétentions de l'Électeur palatin. A mon avis, je crois que, si l'Autriche lui rendait la seigneurie de Pleistein et qu'elle payât la somme de 500,000 écus à l'Électeur, à laquelle l'Angleterre joindrait encore la somme de 500,000 écus, et que l'on fît d'ailleurs la convenance à l'Électeur par des expectatives aux fiefs d'Ortenau, Gengenbach et d'autres lieux qu'il a désirés, l'accord serait assez raisonnable. Mais avec tout cela, il me paraît encore qu'il ne fallait pas se trop presser pour parvenir à cet accord, mais amuser le tapis par la négociation tant qu'on le trouvera convenable, pour ne point donner le loisir aux cours de Vienne et d'Hanovre à former de nouveaux desseins, car je suis bien persuadé, moi, que, dès que l'affaire

Digitized by Google

des prétentions de l'Électeur palatin sera composée, lesdites cours chercheront d'abord à faire de nouvelles chicanes, ainsi qu'il voudra toujours mieux de les amuser avec les prétentions en question autant qu'il sera possible.

Au reste, vous aurez déjà appris l'importante nouvelle touchant la révolte arrivée à Constantinople,[1] qui a extrêmement inquiété le ministère de Vienne par les suites qu'il en appréhende, et parceque tout son parti, que les deux cours impériales avaient gagné à la Porte, vient d'être culbuté et ruiné.

Au surplus, vous pouvez compter fermement sur le secret inviolable que je vous garderai religeusement touchant l'anecdote que vous m'avez communiquée par la dépêche immédiate jointe à votre rapport ordinaire ci-dessus accusé.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

5574. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 15 août 1752.

Vous avez très bien fait, quand, selon votre dépêche du 5 de ce mois, vous avez fait de votre chef le compliment au comte de Moltke que vous y marquez pour l'entretenir dans les bons sentiments où vous l'avez trouvé depuis quelque temps. Pour ce qui regarde l'affaire relativement au baron de Bernstorff, il faut que vous réfléchissiez que je ne suis pas le maître de faire de la France tout ce que je voudrais.

J'ai déjà fait écrire à la cour de France dans le sens que l'abbé Lemaire l'a désiré.[3] Ladite cour a répondu là-dessus qu'elle y penserait, mais qu'il faudrait aller bride en main, pour ne pas manquer son coup et gâter par là tout-à-fait les affaires. Je ferai souvenir de nouveau M. de Saint-Contest sur ce sujet, en ajoutant que, vu les bonnes dispositions où se trouvait à présent le comte de Moltke et d'autres circonstances favorables, il était à présumer que c'était à présent le moment le plus propre pour débusquer le sieur de Bernstorff et l'empêcher par là à ne plus faire du mal à la France et à ses amis, pourvu que lui, M. de Saint-Contest voulût écrire quelques mots là-dessus à M. Lemaire.

Au surplus, vous aurez déjà reçu les ordres par lesquels je vous ordonne d'intercéder pour ces gens qui ont insulté vos domestiques,[4] et de prier même pour eux afin qu'ils soient réhabilités, et je serai d'autant

[1] Vergl. Nr. 5572. — [2] Nach Lord Marschall's Informationen hatte Saint-Contest sich endlich entschlossen, durch die Vermittelung von Churpfalz Anerbietungen an Baiern gelangen zu lassen (vergl. S. 166. 178); er wünschte indess nach dem Gewährsmann des preussischen Gesandten diesen Schritt vor Preussen geheim zu halten, bis ein Ergebniss vorliegen würde. — [3] Vergl. S. 154. 155. — [4] Vergl. S. 187.

Digitized by Google

plus charmé à ce sujet, si ce que je vous ai ordonné là-dessus, pourra faire plaisir au comte de Moltke.

Federic.

Nach dem Concept.

5575. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 août 1752.

Comme j'ai vu par tout ce que vous me marquez dans votre rapport du 4 de ce mois que ni vous ni le baron Hœpken n'avez des idées assez nettes et précises par rapport à ce que j'ai fait jusqu'ici touchant l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, ni des vraies circonstances relativement au cérémonial de l'investiture dont je suis convenu avec feu l'empereur Charles VII, j'ai donné mes ordres à mon ministère des affaires étrangères de vous en instruire, afin que vous puissiez rectifier le baron de Hœpken là-dessus et lui donner des éclaircissements précis sur ce qui regarde ces affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

5576. AN DEN GROSSKANZLER FREIHERRN VON COCCEJI UND DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS, VON BISMARCK UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.[1]

Potsdam, 16. August 1752.

Mein lieber Grosskanzler und Geheimer Etatsminister Freiherr von Cocceji, auch Geheime Etatsministres Graf von Podewils, von Bismarck und Graf von Finckenstein. Da Ihr in Eurem Berichte vom 14. dieses bei Mir anfragen wollen, ob Ich bei Uebergebung der Liquidationen der in vorigem Kriege durch die englische Déprédations Meinen handelnden Unterthanen zugefügten Schäden an das englische Ministerium zugleich das Residuum, so viel nämlich nach Abzug der liquidirten Forderungen an denen auf Schlesien hypothecirten Capitalien annoch zu bezahlen übrig bleibet, offeriren lassen wolle, so ertheile Ich Euch darauf zur Resolution, wie Ich allerdinges solches zu thun fest entschlossen bin, allermaassen, da Ich bisher denen Interessenten gedachter schlesischer Schulden das Capital sowohl als die davon gefallene enorme Interessen, sonder sie deshalb zu chicaniren, bezahlet habe, Ich ihnen auch gewiss den ganzen Rest zum letzten Termin nebst davon fälligen Interessen bis zum 10. Juli d. J. vor voll würde haben auszahlen lassen, daferne Mich nicht die Euch genugsam bekannte Umstände wegen der Forderung Meiner Unterthanen bei der von denen Engelländern denenselben schlechterdings denegirten Justiz gezwungen hätten, Mich daran zu halten und solche dadurch schadlos zu setzen.

[1] Vergl. S. 175.

Digitized by Google

Und da nach Eurer Anzeige dasjenige, so wegen mehrerwähnter Forderung Meiner Unterthanen von denen zu Bezahlung der schlesischen Hypotheken destinirten Geldern zurückbehalten werden muss, die Summa an Capital und Interessen von 199,159 Rthlr. 9 Gr. 6 Pf. beträget, so werde Ich an den Etatsminister von Boden die Ordre ergehen lassen, dass derselbe von denen zu Bezahlung des letztern Termins der schlesischen Schulden bereits destinirten und baar vorräthig stehenden Geldern nurgedachte Summa zu Befriedigung Meiner Unterthanen, sobald die Sache ihre Endschaft erreichet haben wird, gleich jetzo aparte legen und bei dem neuen Tresor in Deposito behalten soll; das Residuum aber, so alsdann noch zu völliger Bezahlung der schlesischen Schulden vor die englische Creditores bleiben wird, soll derselbe besonders asserviren und vorräthig halten, bis man weiss, ob nach geschehener Declaration des p. Michell die Interessenten mehrerwähnter schlesischer Schulden solches annehmen wollen, auf welchem Fall dieses Residuum ihnen alsofort übermachet und gegen völlige Quittung über die richtige Bezahlung der ganzen auf Schlesien hypothecirt gewesenen Schuld prompt ausgezahlet werden soll.

Was übrigens die Constituirung der Summe des Residui, so gedachten englischen Interessenten an Capital und Interessen zu bezahlen bleibet, anlanget, da begreife Ich nicht allerdings die Ursachen, warum Ihr solche bis auf den 10. Januarii nächstkommenden Jahres zu rechnen vermeinet, indem die Bezahlung des letztern Termins auf den 10. Juli c. gesetzet worden, auch selbige ohnfehlbar geschehen sein würde, daferne nicht die Depredationssache solches ohne alle Meine Schuld aufgehalten hätte; welches Ihr also in nähere und bessere Ueberlegung nehmen, auch alsdann den Etatsminister von Boden von der wahren Summe des Residui avertiren, Mir aber zugleich Euer näheres pflichtmässiges Sentiment deshalb anzeigen sollet, auf dass alsdann alle Dispositiones darnach gemachet werden können. Ich erinnere Euch hierbei nur, dass, wie aus den Actis des Departements der auswärtigen Affairen wegen Bezahlung der vorigen Termine von denen englischen Schulden constiren muss, der letzte Termin zur völligen Bezahlung der schlesischen Schulden sich noch auf 45,000 Pfund Sterling an Capital beträget. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

5577. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 19 août 1752.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois et je ne désespère point encore que, malgré toutes les difficultés que la cour de Vienne fait pour satisfaire aux prétentions de l'Électeur palatin, elle sera obligée à la fin d'y venir, mal gré qu'elle en ait, et qu'en conséquence l'affaire de

Digitized by Google

l'élection ira en ordre et conformément aux constitutions de l'Empire. On vient de m'avertir d'un projet d'accommodement qui doit être actuellement sur le tapis, en conséquence duquel on offrira de rendre au susdit Électeur la seigneurie de Pleistein; que pour satisfaire à ses autres prétentions, l'Impératrice paiera 500,000 florins, et que l'Angleterre y mettra encore autant, et qu'au surplus l'on donnera l'expectative à l'Électeur sur les fiefs nommés Ortenau et Gengenbach.

Au reste, je vous recommande d'employer tous vos soins pour être bien instruit des affaires de Turquie et des suites qu'a eues la dernière révolte, afin de m'en instruire exactement, et comme il pourrait bien arriver que la cour où vous êtes ferait intercepter les lettres qui viennent par le courrier ordinaire de Constantinople, je suis d'avis que vous devez vous attacher le ministre de Venise,[1] qui sera toujours le mieux instruit du vrai état de ces affaires, afin de tirer de lui de bonnes lumières sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5578. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 19 août 1752.

Je viens de recevoir votre rapport du 3 de ce mois, auquel je n'ai d'autre réponse à vous donner sinon que vous avez mes ordres antérieurs qui vous instruisent suffisamment de mes intentions par rapport à votre commission; que je ne changerai en rien là-dessus et qu'en conséquence, si le projet de convention à faire comprend les articles dont vous êtes convenu avec le sieur Trudaine, tout comme M. de Saint-Contest me l'a fait promettre, alors la conclusion de l'affaire ne souffrira plus de difficulté, mais qu'à ce défaut il n'y aura d'autre moyen que de laisser les choses sur le pied où elles sont et abandonner la négociation.

Federic.

Nach dem Concept.

5579. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Prinz Ferdinand von Braunschweig berichtet, Potsdam 18. August: . . . „Par une lettre, de sa part datée du 8, il [le Duc mon frère] me marque ce qui suit: ›D'un certain endroit que vous connaissez, on est revenu à présent de l'entrevue,[2] trouvant que pour cette fois-ci cela ne se pourrait pas trop bien de bonne grâce, la Duchesse étant avancée dans sa grossesse, et moi avec ma fille seule, cela ne conviendrait pas. Aussi ne l'aurait-on

Potsdam, 19 août 1752.

Monsieur mon Cousin. J'ai bien reçu la lettre que vous avez pris la peine de me faire du 18 de ce mois. Soyez persuadé, je vous prie, qu'il n'y a aucun gré du monde que je ne vous sache de la communication confidente que vous continuez à me faire de ce

[1] Tron. Vergl. Bd. VIII, 480. 487. — [2] Vergl. S. 184.

Digitized by Google

pas fait, si l'on n'avait pas eu plus de sûreté, comme l'on n'en à pas encore. La comtesse de Yarmouth y est mêlée aussi.“

qui arrive dans l'affaire dont il est question dans cette lettre, et que les intérêts du Duc, votre frère, me sont trop chers, pour que les moindres circonstances qui y regardent, me dussent jamais être indifférentes. Aussi je fais mes instances à Votre Altesse de vouloir bien continuer d'assurer à M. le Duc de mon amitié sans bornes envers lui et de lui faire remarquer de ma part que l'affaire en question ne lui saurait guère manquer, vu qu'il n'y avait à présent nulle autre Princesse qui saurait tant convenir au roi d'Angleterre, pour faire le mariage en question, que ma chère nièce, soit en considération de son âge, soit en tous autres égards.

Au reste, j'accuse la quittance du Duc sur le quartier des subsides qui viendra échoir à la fin du septembre,[1] que j'ai reçue avec votre lettre du 12 de ce mois. Je suis avec les sentiments que vous me connaissez, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

5580. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 22 août 1752.

Je suis très satisfait de la conduite sage et prudente que vous avez observée jusqu'ici envers le comte Dehn, et j'ai tout lieu d'applaudir aux bonnes raisons que vous lui avez fait valoir relativement à l'affaire dont vous vous êtes entretenu avec lui,[2] en conséquence du post-scriptum de votre dépêche du 15 de ce mois. Je suis cependant obligé de vous dire que le ministère de France continue encore de marquer tout ménagement envers le baron de Bernstorff, et quand mon ministre à Paris, milord Maréchal d'Écosse, a parlé dernièrement avec le marquis de Contest sur l'affaire en question, celui-ci lui a répondu qu'on ne saurait assez user de ménagements à cet égard, sans s'expliquer davantage là-dessus. Ainsi il me paraît que la cour de France fera fort difficilement quelque démarche d'éclat à cet égard, à moins que M. Lemaire ne trouve moyen de lui inspirer plus de vivacité dans cette affaire, et que, pour arriver au but proposé, il faudra bien que le parti bien intentionné à Copenhague pense aux moyens pour casser le cou à son antagoniste, sans compter trop sur l'assistance du ministère de France.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Bd. VIII, 207. — 2 Das Gespräch betraf die Bentinck'sche Angelegenheit. Vergl. S. 190.

Digitized by Google

5581. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 21. August: „Le chevalier de La Touche m'a demandé quels pourraient être les sentiments de Votre Majesté sur les offres qu'on paraissait vouloir faire à l'Électeur palatin, et qui consisteront 1° dans la restitution de la seigneurie de Pleistein; 2° dans l'expectative sur le pays d'Ortenau que l'Électeur demande, et 3° dans le payement d'un million de florins pour l'anéantissement de toutes ses prétentions à la charge de la cour de Vienne et des Puissances maritimes."[1]

Potsdam, 22. August 1752.

Ich vor Mich bin ganz damit zufrieden, wenn der Churfürst damit zufrieden sein will. Ich glaube, dass wenn noch 500,000 Gulden zugeleget werden, der Churfürst zufrieden sein könnte, und dass, wenn es nur noch darauf ankommet, man solches noch leicht wird zuwege bringen können.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5582. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 24. August, die seitens des Churfürsten von Mainz eingelaufene Antwort (12. August):[2] „L'Électeur y convient de la nécessité d'un concert préalable entre les cours électorales avant de procéder à l'élection d'un roi des Romains, mais il soutient que la Diète Électorale est proprement la place où ce concert doit se former; qu'il serait fort à souhaiter que cette Diète pût s'assembler d'un consentement unanime, mais qu'au défaut de cela la pluralité des voix devait en décider, selon les constitutions de l'Empire, et que, si cette Diète préliminaire réussissait à la pluralité, celle de l'Élection se tiendrait, en suite, de la même façon; qu'on ne faisait actuellement que préparer les matières, mais qu'elles seraient discutées à la Diète Collégiale, à laquelle on espérait que Votre Majesté voudrait bien concourir en son temps, et où l'on ne manquerait pas de faire l'attention due, selon les lois, aux considerations qu'Elle avait recommandées, dans Ses lettres, à l'Électeur. Nous ne doutons pas que Votre Majesté ne trouve bon de faire communiquer confidemment cette réponse tant au baron de Wachtendonck qu'au chevalier de La Touche."

Potsdam, 26. August 1752.

Gut; allenfalls können sie auch dieses Schreiben noch ein Mal beantworten, wenn es nöthig ist, doch de concert mit denen allegirten Ministres.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 197. 201. — [2] Vergl. S. 168 Anm. 3.

Digitized by Google

5583. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 26 août 1752.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois. L'attention obligeante que le roi de Danemark a bien voulu marquer à mon intercession pour les deux courriers,[1] m'a été extrêmement sensible, et la satisfaction que les comtes de Moltke et de Dehn vous en ont marquée, m'a fait bien du plaisir; aussi n'oublierez-vous pas d'insinuer à ces deux ministres, quand l'occasion s'y présentera, que le Roi leur maître me trouvera toujours dans des sentiments modérés et d'ailleurs parfaitement porté pour lui faire tout le plaisir qu'il peut attendre de moi, et que je me dirigerai sur les mêmes principes dans l'affaire de la comtesse de Bentinck.

Federic.

Nach dem Concept

5584. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 août 1752.

Votre rapport du 16 de ce mois m'a été rendu. Je suis persuadé, tout comme vous l'êtes, que les nouvelles de Constantinople[2] contribuent bien à cette modération que la cour de Vienne a fait apparaître par rapport à l'affaire de l'élection, et je crois pouvoir présumer que, pourvu que les Turcs ne retombent dans cette indolence où ils ont été et que leur aigreur contre la susdite cour continue de sorte qu'ils donnent de l'ombrage à celle-ci, tout ira bien et l'Empire n'aura rien à craindre pour sa tranquillité. Jusqu'à présent, nous n'avons point eu de nouvelles intéressantes d'Hanovre, où apparemment l'on attendra l'arrivée du lord Hyndford pour prendre ses résolutions.

Quant à l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg, je crois fort et ferme que c'est une affaire faite et passée, malgré tout ce que le comte Flemming tâche d'insinuer du contraire.

Comme il y a longtemps que vous ne m'avez plus rien marqué au sujet de la commission dont je vous avais chargé autrefois touchant la vente de mes domaines et possessions en Hollande,[3] je serais bien aise que vous songiez s'il n'y avait pas moyen de sonder votre ami avec lequel vous étiez autrefois en correspondance sur ce sujet, pour savoir de lui comment la princesse douairière d'Orange pense sur cette vente et s'il n'était possible d'entrer avec elle en négociation là-dessus. Au reste, je viens d'écrire au vice-chancelier de Dewitz de venir me voir pour quelques jours à Neisse et qu'il saurait vous accompagner, quand vous y irez en conséquence de l'ordre que je vous ai donné.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Vergl. S. 187. 190. — 2 Vergl. S. 196. — 3 Vergl. Bd. VIII, 598.

Digitized by Google

5585. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Von der Hellen berichtet, Haag 18. August: „On prétend que les deux princesses d'Orange ne s'accordent guère dans leur entrevue, que la Princesse grand-mère ne veut pas renoncer à son droit à l'éducation du jeune prince d'Orange, et qu'en général la Gouvernante a encore fort peu d'espérance d'obtenir des autres provinces le consentement uniforme pour le règlement provisionnel de la tutelle en cas de sa mort. Il est certain que, si cet évènement venait à exister, il y aurait bien des troubles ici, puisque l'autorité du stathoudérat diminue déjà considérablement à l'heure qu'il est."

Potsdam, 26 août 1752.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de ce mois et je vois, par tout ce que vous me mandez, que, si jamais les Hollandais pensent à recouvrer leur ancienne liberté, c'en est à présent le moment, sans quoi il se pourrait bien qu'ils n'en vissent jamais arriver l'occasion. Au surplus, comme il s'est passé plusieurs jours de poste, sans que vous ayez marqué d'avoir sondé quelque entrepreneur pour en emprunter la somme en question sur mes domaines en Hollande,[1] je compte de recevoir au plus tôt votre rapport à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

5586. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Prinz Ferdinand von Braunschweig berichtet, Potsdam 27. August: Le Duc, mon frère, „me mande par sa lettre du 25 du courant ce qui suit: »... Les dernières lettres d'Hanovre mandent, que, puisque l'entrevue projetée était impossible[2] et qu'on ne trouvait aucun expédient de faire voir au Roi ma fille, l'affaire pourrait encore bien se traîner un an et demi, mais que le Roi persistait toujours dans les sentiments et dans ses bonnes intentions, et qu'il donnait la préférence à ma fille sur la princesse de Gotha.«"[3]

Potsdam, 28 août 1752.

Monsieur mon Cousin. Je ne saurais que vous continuer mes remercîments les plus sincères de la communication confidente que renferme votre lettre du 27 de ce mois touchant le mariage en question.

J'ai été charmé d'apprendre le bon train que cette affaire prend de plus en plus, et j'ai tout lieu de croire qu'elle réussira au gré et à la satisfaction du Duc régnant.

Au reste, quoique le roi d'Angleterre puisse vouloir la traîner encore quelque temps, il me paraît qu'il n'y a rien qui presse, ma chère nièce, tout ainsi que le prince de Galles, étant dans leur première jeunesse.

[1] Vergl. S. 150. — [2] Vergl. S. 201. — [3] Prinzessin Friederike Louise, geb. 30. Januar 1741, Nichte der Prinzessin Augusta, der Mutter des Prinzen von Wales und Schwester des regierenden Herzogs Friedrich III. von Sachsen-Gotha.

Digitized by Google

Je suis avec les sentiments de la plus parfaite estime, Monsieur mon Cousin, votre bon et très affectionné consin

Federic.

Nach dem Concept.

5587. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 27. August, über ein an ihn gerichtetes Schreiben des hessischen Generallieutenants von Donop [Cassel 24 août] nebst der ostensiblen Antwort des Landgrafen auf die französischen Subsidienanträge.[1] Der Landgraf fordert 240,000 Thaler für 6000 Mann zu Friedenszeiten und eine verhältnissmässige Summe für Kriegszeiten und berechnet die Höhe der rückständigen Subsidienzahlungen aus der Zeit des dreissigjährigen Kriegs[2] auf 1,103,434 Livres.

Potsdam, 28. August 1752.

Er kann die ostensible Antwort von Cassel an M. de La Touche zeigen und communiciren. Ich sehe die Sache so gut als wie rompiret an, der Landgraf aber wird auf die Letzt die Dupe darunter sein und weil er seine Forderungen zu hoch poussiret, weder von Frankreich, noch von uns und auch von Engelland nichts kriegen und seine Truppen demohngeachtet halten müssen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5588. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 29 août 1752.

J'ai été charmé d'apprendre par votre rapport du 18 de ce mois que sur la demande que milord Albemarle a faite à M. de Saint-Contest sur ma façon de penser à l'égard du cérémonial des investitures,[3] celui-ci l'a envoyé à ce que sa cour s'adressât à moi-même pour en savoir mes intentions, et vous ne manquerez pas d'en marquer ma reconnaissance à M. de Saint-Contest, dès qu'il s'y présentera une occasion convenable. Au reste, quant aux affaires de Turquie, elles commencent à devenir assez sérieuses pour jeter en alarme la cour de Vienne, puisqu'en conséquence de ce qu'on m'en a marqué, les choses sont toujours dans une agitation très forte à Constantinople, de sorte que le Sultan commençait à craindre pour lui-même, et que le parti pour son frère Soliman,[4] prince qu'on caractérise violent en tout, ne respirant que la guerre, s'augmentait; que ce dernier était d'ailleurs fort aimé du peuple, et qu'on estimait que, s'il fût fait Sultan, on ne pourrait douter que la guerre ne s'allumât d'abord contre les Chrétiens; que le Sultan, méprisé autant du peuple que son frère en était aimé, mettait tout en œuvre pour tranquilliser les esprits, en répandant même de grandes sommes

[1] Vergl. S. 195. — [2] Vergl. S. 161. — [3] Vergl. S. 192. — [4] Vergl. S. 196.

Digitized by Google

des trésors que son favori, le malheureux Kislar-Aga, avait extorquées des sujets, et qu'il fallait attendre quelle serait la fin de ces troubles.

Nach dem Concept.

Federic.

5589. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 31 août 1752.

Votre rapport du 21 de ce mois m'est bien entré, et j'aurais bien de la satisfaction, s'il plaisait au ministère de France d'accélérer la conclusion de la négociation du chambellan d'Ammon, et je lui saurais tout le gré, s'il voulait bien y contribuer de son mieux.

Quant à l'affaire de l'élection, les apparences sont de plus en plus que cette affaire restera suspendue au moins pendant cette année-ci, et pour ce qui regarde la cour de Cassel, sa réponse nous est arrivée.[1] On l'a d'abord communiquée à M. de La Touche, et mes ministres du département des affaires étrangères vous la communiqueront pareillement. Elle est de nature qu'il y a peu à espérer pour le succès de cette négociation, de manière que vous pourrez bien dire à M. de Saint-Contest que je ne saurais envisager cette négociation que comme rompue, mais que la cour de Cassel le regretterait seule, vu qu'il n'y avait nulle apparence que dans les conjonctures présentes ni l'Angleterre ni une autre puissance voudrait se charger de lui payer des subsides.

Nach dem Concept.

Federic.

5590. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Berlin, 31 août 1752.

Monsieur mon Cousin. Je ressens tout comme je dois cette communication amiable et confidente que M. le Duc régnant, votre frère, a bien voulu me faire des bonnes nouvelles qui lui sont venues de Copenhague et que vous avez bien voulu me communiquer à la suite de votre lettre dernière.

Je regarderai toujours comme un heureux effet de la bonne étoile de la reine de Danemark et pour un bonheur particulier à tous ceux qui sont attachés au bon système, si l'on réussit à renverser un ministre tel que le sieur de Bernstorff, qui, dans les sentiments tout opposés qu'on lui connaît, ne saurait jamais que de faire tout le mal possible et de mettre de la division et des troubles dans la cour qu'il sert actuellement.

Au surplus, pour que Votre Altesse soit d'autant plus assurée du secret que le Duc souhaite lui être gardé sur ces confidences, je joins ici les deux pièces qu'Elle m'a envoyées, étant avec des sentiments d'estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 206.

Digitized by Google

5591. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 31 août 1752.

J'aurai soin afin que, selon que vous le désirez par votre post-scriptum du 25 de ce mois, il vous soit communiqué une note sur le prix du chanvre et des cordages en Prusse, et cela au plus tôt possible, par le sieur Splitgerber, vu que la chambre de guerre en Prusse ne l'a pas marqué et qu'il n'y a moyen de l'en avoir en si peu de temps qu'il paraît que le comte de Sylva[1] destine pour faire partir son courrier.

Quant au prix des bois, il sera à peu près égal à celui de Poméranie, mais je veux bien vous dire que les bois propres à la construction des vaisseaux ne sont pas en si grande quantité en Prusse qu'en Poméranie, vu que les grands établissements que feu le Roi mon père y a faits, en ont consumé beaucoup. Mais au reste, si une fois un négoce de ce bois est rétabli en Prusse, il y aura moyen d'y suppléer par les provinces voisines de Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

5592. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Breslau, 6 septembre 1752.

La dépêche que vous m'avez faite du 25 dernier, m'a été bien rendue. Quelque juste que soit en soi-même la réflexion que M. de Saint-Contest a faite par rapport à l'accession du roi de Pologne au traité de Pétersbourg, il faut cependant qu'il connaisse fort mal ce Prince et la manière dont se font ses affaires, quand il reste dans l'opinion qu'en accédant audit traité il se serait stipulé l'assistance de la Russie pour la continuation de la dignité royale dans sa maison. Car pour peu qu'on soit instruit de la façon de faire les affaires de la cour de Saxe, l'on sait que ce n'est nullement le roi de Pologne qui les fait, mais uniquement son ministre Brühl, qui, vendu depuis longtemps aux cours de Vienne et de Pétersbourg, est obligé de plier absolument aux volontés de celles-ci. Au surplus, il est fort étonnant que la cour de France soit si mal servie de ses ministres aux cours étrangères pour que M. de Saint-Contest ait pu ignorer les mouvements que celle de Londres se donne pour négocier son accession au traité de Madrid, et que le marquis de Hautefort s'est vu obligé d'avoir recours au lord Hyndford pour apprendre le succès de la négociation de celui-ci à la cour de Vienne.

D'ailleurs, à entendre dire que les conférences du sieur Trudaine avec le chambellan Ammon ont été suspendues par la maladie de M. le Dauphin, l'on croirait que le premier serait le médecin ou l'apothicaire du Dauphin.

[1] Vergl. S. 186.

Digitized by Google

Au reste, quant au voyage de Fontainebleau, il faut bien que vous y suiviez la cour, pour continuer à veiller sur les affaires.

Federic.

P. S.

Le sieur de Castera, résident de la France, vient de mourir subitement à Varsovie; c'est une véritable perte pour la France, vu l'habileté et les grandes connaissances que cet honnête homme s'était acquises dans les affaires de Pologne. Comme le comte de Broglie[1] est tout neuf encore dans les affaires de ce pays, et que d'ailleurs on est à la veille d'une Diète très critique, vous en parlerez à M. de Contest, pour qu'il songe de remplacer au plus tôt possible ce poste important dans les conjonctures présentes, par quelque sujet sage et intelligent.

Nach dem Concept.

5593. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Breslau, 8 septembre 1752.

Votre dépêche du 28 d'août dernier m'est parvenue. Comme je ne suis pas bien à même de vous marquer des nouvelles intéressantes pendant mon voyage présent en Silésie, je n'ai cette fois qu'à vous dire que les plaintes du chambellan d'Ammon sur les difficultés qu'on entasse les unes sur les autres touchant le projet d'une convention de commerce, continuent sans fin. Ne doutant pas que ledit sieur d'Ammon ne vous ait informé en détail de l'affaire en question, je ne saurais que vous avertir que je me lasse extrêmement de toutes ces longueurs et anicroches, que ma patience se verra enfin poussée à bout par là, de sorte que, si je n'en vois pas bientôt la fin, je croirai devoir, quoiqu'à regret, abandonner toute cette négociation et rappeler le sieur d'Ammon.

Nach dem Concept. Federic.

5594. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Breslau, 8 septembre 1752.

Votre dépêche du 30 août dernier m'est bien entrée. C'est une vraie perte tant pour la France que pour moi que celle que nous venons de faire par la mort du sieur de Castera, dont je suis bien fâché.

Mais comme on n'y saurait remédier, et qu'il faut que les choses n'en aillent pas moins leur train, il faut à présent que vous redoubliez de soins et d'attention, que vous payiez seul de votre personne et que vous travailliez du mieux que vous pourrez pour l'avancement du bien de mes intérêts.

[1] Vergl. S. 210.

Digitized by Google

Il faudra pour cet effet que vous vous serviez des lumières que le sieur Benoît s'est acquises, afin de pénétrer plus avant dans les affaires de Pologne. Il sera besoin surtout que vous rassuriez le palatin de Belcz[1] et que vous tâchiez de gagner toute sa confiance et celle de son parti, en l'aidant au possible par vos lumières.

Federic.

Nach dem Concept.

5595. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Neisse, 11 septembre 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 6 de ce mois, sur laquelle je vous fais observer d'abord que je l'ai trouvée marquée de numéro 3, quoique l'antérieure, que j'avais reçue de vous en date du 30 du mois dernier, ne fût que sous numéro 1, ainsi que c'est à vous de juger vous-même s'il y a eu une faute d'écriture en marquant votre dernière du numéro 3, ou s'il y a eu une autre encore, sous numéro 2, qui alors ne me serait point parvenue.[2]

Comme j'ai eu occasion de voir et de parler encore le comte de Broglie à son passage par Breslau, d'où il ne vient de partir qu'avant-hier, je suis bien aise de pouvoir vous avertir que je lui ai reconnu un caractère fort présomptueux et d'une suffisance dont jusqu'à présent j'ai trouvé presque peu de pareille, peu versé dans les affaires, mais plein d'orgueil et qui aime à être flatté; de sorte que j'ai cru entrevoir que, pour vous emparer de son esprit et gagner sa confiance, vous aurez à lui faire accroire adroitement que c'est par ses conseils que vous vous gouvernerez[3] et que vous le plaignez du travail pénible que le poste où il entre, va lui donner. C'est, à ce que je crois, de cette façon-là que vous le gouvernerez vous-même et en disposerez à votre aise, en flattant habilement son orgueil et la présomption qu'il a de sa suffisance.

Je suis tout content de la manière dont vous vous êtes conduit dans la conversation que vous avez eue avec le comte Bielinski; je crois que vous ne vous serez ouvert envers lui par rapport à vos instructions relativement à la Diète prochaine que pour autant qu'il a fallu pour connaître au fond sa façon de penser sur les affaires présentes de Pologne. En vous gouvernant de cette façon-là avec lui et en épiant son secret, sans lui faire voir le vôtre, je crois que vous tirerez toujours un bon parti de lui.

Au reste, j'ai trouvé fort bons tous les expédients que vous avez imaginés pour la rupture, mais comme je ne saurais vous donner des instructions positives là-dessus, il ne me reste qu'à abandonner à votre prudence et savoir-faire d'en choisir celui que vous jugerez le plus convénient selon le temps et les occurrences; je serai toujours satisfait et

[1] Vergl. S. 159. — [2] Vergl. S. 214. — [3] Vergl. S. 18. 219.

Digitized by Google

content, si de tous vos expédients il n'en réussit qu'un seul, et alors tout ira bien.

Quant à la crainte que le palatin de Belcz a paru avoir que la Diète ne dégénérât à une Confédération et que les Russes ne s'en mêlent plus qu'il le faut, vous devez rassurer lui et tous les Polonais vos amis qui vous en parleront, en leur insinuant qu'il n'y avait rien à craindre là-dessus et que ceux qui voudraient parvenir à de pareilles extrémités, y songeraient plus d'une fois après la révolution qui est arrivée à Constantinople[1] et qui ne laisse pas de causer beaucoup d'appréhension aux cours de Pétersbourg et de Vienne.

J'ai ordonné à la caisse de légation à Berlin de vous payer préalablement à tout autre les 500 ducats qu'il vous faut pour votre maison à Grodno, de même que le compte de votre voyage et du transport que vous avez adressé au département des affaires étrangères. Au reste, je ferai rechercher exactement les plaintes que le comte de Brühl vous a faites par rapport au maître de poste à Schwiebus; en attendant, je ne veux point vous laisser ignorer qu'il y a eu bien des plaintes déjà sur la manière dont les domestiques des Saxons et surtout ceux du comte de Brühl ont traité mes gens, jusqu'à vouloir leur donner des coups de bâton et de fouet, et d'autres plus grands excès encore que je ferai examiner et vous en communiquer alors les faits, pour qu'il en soit remédié à l'avenir.

Federic.

Nach dem Concept.

5596. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 14 septembre 1752.

Je vous sais bon gré de la communication que vous m'avez faite du projet d'accommodement entre la cour palatine et celle de Vienne, proposé par le comte Stadion au baron de Wrede.[2]

Comme vous aurez déjà vu, par la dernière dépêche que nous avons eue de milord Maréchal, de quelle manière la cour de France pense sur ce projet et qu'elle l'envisage comme captieux et nullement admissible, vous direz de ma part à M. de La Touche que je me conformerai sur tout ceci à ce que sa cour avisera, et que je règlerai mes démarches touchant ledit accommodement aux sentiments qu'elle fera paraître à cet égard.

Quant à la fâcheuse nouvelle de la mort du sieur Castera, vous avez parfaitement bien rencontré mes pensées là-dessus, et j'ai fait écrire

[1] Vergl. S. 196. — [2] Der mainzische Vermittelungsvorschlag nimmt als Grundlage des Ausgleiches in Aussicht: Zahlung von 1,200,000 Gulden an den Churfürsten von der Pfalz am Tage der *einmüthigen* Wahl eines Römischen Königs; Restitution der Herrschaft Pleystein; das Privilegium de non appellando illimitatum für alle pfälzische Besitzungen; Anwartschaft auf Ortenau oder ein Lehen von gleichem Werthe. Vergl. S. 179. 197. 203.

Digitized by Google

presque en mêmes termes que vous au lord Maréchal[1] pour presser le marquis de Saint-Contest d'envoyer au plus tôt au comte de Broglie quelque habile secrétaire qui eût eu déjà occasion de connaître les affaires de Pologne et les intrigues que la cour de Saxe fait jouer ordinairement aux Diètes, d'autant plus que le comte de Broglie était trop neuf dans ces affaires pour ne point donner prise à cette cour artificieuse. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5597. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Neisse, 14 septembre 1752.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez faite à la date du 1er de ce mois. Comme le chevalier de La Touche m'a fait communiquer dans toute son étendue ce projet d'accommodement entre l'Électeur palatin et la cour de Vienne que le comte Stadion, ministre de Mayence, qui, à ce que j'apprends, a fait l'office de médiateur dans ceci, a remis au baron de Wrede, j'en ai jugé tout pareillement comme M. de Saint-Contest, en conséquence de ce que vous m'en marquez, a fait. Aussi direz-vous à ce ministre-ci que je ne me séparerai en aucune manière du parti que la France avisera de prendre là-dessus. Au reste, je vous sais tout le gré possible des nouvelles instances que vous avez faites à M. de Saint-Contest pour que la négociation du sieur d'Ammon soit terminée, et espère que les assurances qu'il vous a données à ce sujet, seront bientôt réalisées.

Federic.

Nach dem Concept.

5598. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW UND DEN VICEPRÄSIDENTEN VON DEWITZ IN NEISSE.

Neisse, 14. September 1752.

Nachdem Ich die von Euch unterm 13. dieses schriftlich eingesandte Punkte, welche zu Beförderung der Endschaft der Euch, dem von Dewitz, aufgetragenen Negociation in Wien diensam sein möchte, zu Meiner Resolution erhalten, auch deren Einhalt mit mehrerm ersehen und erwogen habe, so ist Euch darauf hierdurch zur Resolution, dass, so viel

Punkt 1 Eurer Anfrage anbetrifft, Ihr, der von Dewitz, bestens dahin sehen sollet, die Euch von Seiten des österreichischen Hofes bereits vorhin geschehene Insinuation, dass nämlich nicht nur Schlesien alleine, sondern alle Meine Lande zu dem zu errichtenden Commerciententractat gezogen werden müssten, auf alle Art und Weise und mit der bestmöglichsten Adresse zu ecartiren; daferne Ihr aber finden solltet,

[1] Vergl. S. 209.

Digitized by Google

dass ohnerachtet aller Eurer Bemühung dieserwegen der wienersche Hof dennoch auf solche Proposition bestehen sollte, so ist Meine Intention, dass Ihr die Sache dahin richten sollet, damit alsdann in dem zu schliessenden Commercientractat ratione des reciproquen Commercii zwischen denen österreichischen Staaten und Meinen gesammten Provincien diejenige Sätze und Imposten aller einzufahrenden Waaren beibehalten werden, welche in denen Jahren 1739 und 1740 réciproquement eingeführet und üblich gewesen, dahingegen diejenige Waaren, welche in erwähnten Jahren entweder zur Einfuhre gar verboten, auch fernerhin auf eben diesem Fuss tractiret werden sollen, wovon jedoch ratione Meiner die Provincien Cleve, Geldern und Mark, ratione des wienerschen Hofes aber sowohl die österreichischen Niederlande als auch die Possessiones der Kaiserin-Königin Majestät in Italien, als welche ganz keine Connexion mit denen übrigen Provincien haben, ausgenommen sein müssen, als welcher wegen es réciproquement auf dem jetzigen Fuss sein und bleiben muss, so dass der zu schliessende Commercientractat österreichischerseits nur die Provincien Böhmen, Mähren, Oesterreich und Ungarn, Meinerseits aber Meine Provincien überhaupt, Cleve, Geldern und die Grafschaft Mark davon ausgenommen, eigentlich in sich fassen muss.[1]

2. Dass ferner auf die Originalextradition der österreichischerseits in Händen habenden schlesischer Rechnungen von Euch, dem von Dewitz, bestanden werden soll, finde Ich so überflüssig als unnöthig, vielmehr sollet Ihr damit zufrieden sein, wann sothane Rechnungen mit ihren Justificationen und deren sämmtlichen Abschriften Euch, dem von Dewitz, entweder zu Troppau, um solche mit denen Originalien zu conferiren, vorgeleget und die Abschriften davon extradiret werden, oder auch, wenn bei Eurer Durchreise zu Troppau die Abschriften noch nicht fertig sein sollten, solche Euch nebst denen Originalien zu gedachter Conferirung in Wien extradiret werden, da Ihr dann nach befundener Richtigkeit die vidimirte und conferirte Abschriften nach Breslau zu senden habet.

3. Bei Regulirung des schlesischen Schuldenwesens habet Ihr zu observiren, dass man unsererseits sich keinesweges weder zur Bezahlung derer Interessen verstehe, noch wegen der Zahlungstermine des Capitals etwas determinire, und dass mithin dieser Punkt so zu fassen, dass hierunter jedem der contrahirenden Theile freie Hände gelassen werden.

4. Approbire Ich hierdurch, dass bei Regulirung erwähnten Schuldenwesens ratione dererjenigen, die in beider contrahirenden Puissancen Ländern zugleich mit Gütern angesessen seind, diejenige vor preussisch-schlesische Unterthanen gehalten werden sollen, wenn solche ihre beständige Wohnung seit 1739 in Meinen hiesigen Landen gehabt, dahergegen die, so zwar in hiesigen Landen Güter haben, zugleich aber

[1] Vergl. Bd. VIII, 410.

Digitized by Google

auch in österreichischen Landen seit 1739 wirklich dorten gewohnet, als österreichische Unterthanen angesehen werden sollen.

Ihr habet Euch also hiernach zu achten und Ihr, der von Dewitz, das Original von dieser Meiner Resolution zu Eurer Direction mit Euch zu nehmen, Ihr, der Graf von Münchow, aber eine exacte Abschrift davon zu Eurer Nachricht zu behalten.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5599. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Schweidnitz, 17 septembre 1752.

Je viens de recevoir votre dépêche du 9 de ce mois en même temps que celle du 2 sous numéro 2, qui, pour avoir fait le grand détour par Berlin, m'avait manqué jusqu'à présent. Il m'a fait plaisir d'apprendre que le sieur Benoît, pour le temps qu'il est en Pologne, s'est assez mis au fait des affaires de ce pays-là pour que vous puissiez tirer de bonnes lumières de ses connaissances; il faut cependant, malgré cela, que vous redoubliez d'attention et que vous payiez de votre personne, vu la perte que nous avons faite du sieur Castera et qui malheureusement vient à vous manquer par là.

Quant aux menaces qu'on fait à Varsovie par rapport à une Diète par confédération, je suis persuadé qu'il ne s'agit de rien de tout cela, vu que les circonstances ne sont pas assez favorables et qu'il s'en faut de beaucoup que la tranquillité à Constantinople soit tellement rétablie que les deux cours impériales voudraient le faire accroire.

Pour ce qui regarde la somme qui servirait à augmenter celle que vous avez déjà reçue pour en faire votre usage à la Diète, et que vous souhaiteriez qu'elle fût tenue prête à Kœnigsberg, il faut avant tout que vous vous expliquiez à combien vous estimez que cette somme doit aller. Je crois d'ailleurs que la somme que vous avez actuellement en mains, suffira pour parvenir à vos fins, vu surtout qu'il faudra bien que la France y mette du sien. A l'occasion de quoi je veux bien vous faire observer qu'il faudra que le ministre de France commence à faire les corruptions nécessaires, et que, quant à vous, vous ne donniez du vôtre que lorsque le grand coup devra se frapper, étant au reste d'une convenance absolue d'éviter de payer d'avance.

Concernant les cris que les nonces de la Grande-Pologne doivent faire à la Diète contre les prétendus impôts qu'on doit avoir mis ici sur les bestiaux et les grains de Pologne, vous ne manquerez pas de donner votre attention à cette affaire et vous tâcherez d'avoir des gens prêts pour crier contre tout ce que les susdits nonces voudront proposer là-dessus. Il est d'ailleurs absolument faux et controuvé qu'on ait mis des impôts sur les bestiaux quand ils entrent aux foires de bétail en

Digitized by Google

Silésie, et pour les grains de Pologne; il ne s'y pratique autre chose que ce qui y a été observé du temps que la Silésie a été encore sous la domination autrichienne.

Au surplus j'espère que vous ne laisserez pas le temps aux susdits nonces pour crier beaucoup à la Diète, vu le plan que vous vous êtes formé de la rompre dès le commencement, d'autant plus que c'est une intrigue des Saxons et apparemment des comtes Brühl et Sulkowski, par les intérêts particuliers qu'ils y ont.

Federic.

Nach dem Concept.

5600. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A GRODNO.

Potsdam, 23 septembre 1752.

Vos rapports sous les numéros 5 et 6 me sont heureusement entrés. Ne sachant point vous donner de nouvelles instructions sur tout ce que vous me marquez touchant la situation présente des affaires par rapport à la Diète, je dois simplement me remettre en tout ceci à votre dextérité et savoir-faire, en sorte que vous dirigerez vous-même vos démarches, selon que le bien de mes intérêts le demandera. Au surplus, je regarderais comme un évènement bien heureux, si vous savez parvenir à voir la Diète rompue dès son commencement.

J'ai été bien aise d'apprendre que le comte de Broglie commence à prendre confiance en vous; orgueilleux et vain qu'il est de son naturel, vous vous le captiverez, je crois, parfaitement, pourvu que vous flattiez adroitement sa vanité et son ambition.

Pour faire tout de ma part afin de vous mettre à même d'exécuter mes intentions et ne pas laisser subsister la Diète, ni nous faire faire tout le mal que mes ennemis voudraient faire à cette occasion-là, je viens d'ordonner à mon président de la chambre de guerre et des domaines à Kœnigsberg, le sieur de Massow, de tenir prêt pour vous encore la somme de 3,000 écus et de vous l'envoyer d'abord à Grodno, que vous la lui demanderez par quelque lettre de votre main propre. Je regarde pour superflu de vous recommander bien de ne toucher à ce fonds qu'au cas de la dernière extrémité et de ménager partout mon argent avec économie, connaissant trop votre zèle pour mes intérêts. Au reste, si j'ose me fier aux lettres qui nous sont revenues, les Russes et les Anglais ne sont eux-mêmes trop persuadés que la Diète subsistera, mais l'envisagent au contraire déjà comme rompue, ainsi que peut-être vous n'aurez pas besoin de répandre autant d'argent que vous le croyez à cette heure, pour parvenir à vos fins.

Au surplus, supposé que la Diète soit commencée et que les nonces parviennent à leurs délibérations ordinaires, ne sauriez-vous pas trouver moyen d'exciter quelques nonces bien intentionnés et hardis qui léseraient directement le comte de Brühl, en proposant des griefs dans la chambre

Digitized by Google

des nonces contre ce ministre par rapport à son prétendu indigénat[1] et sa charge de grand-maître d'artillerie, sans être de la religion du pays, et d'autres griefs encore facilement à trouver. J'estime qu'une telle démarche bien conduite ne saurait que faciliter vos vues par rapport à la dissolution de la Diète.

Federic.

Nach dem Concept.

5601. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 23 septembre 1752.

Les occupations extraordinaires que j'ai trouvées pendant le voyage en Silésie que je viens de finir, ne m'ayant permis de vous répondre aussi régulièrement qu'à l'ordinaire sur les dépêches que vous m'avez faites depuis le 4 de ce mois, et ayant trouvé d'ailleurs depuis mon retour du changement dans les affaires touchant la négociation de la cour palatine à Hanovre, j'ai ordonné à mes ministres de vous informer exactement de tout ce qui regarde ce point-là par la dépêche qui vous parviendra à la suite de celle-ci. Aussi vous y renvoie-je d'autant plus qu'on n'y a fait que suivre les ordres exprès que j'ai donnés là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5602. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 septembre 1752.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits depuis le 5 jusqu'au 16 de ce mois, qui m'ont fait d'autant plus de plaisir qu'ils me confirment tous la bonne disposition de la cour de Danemark pour continuer dans le bon système qu'elle a adopté, et encore des comtes de Moltke et de Dehn pour débarrasser la cour d'un ministre aussi dangereux que le baron de Bernstorff. Quoique j'aie tout lieu d'être content du zèle que vous marquez pour faire éclater les susdits ministres contre le dernier, et que je serais bien aise que le coup fût frappé, cependant vous devez tout faire avec un certain ménagement, de sorte que vous n'y paraissiez pas, ni exposiez votre caractère à quelque inconvénient; aussi, comme vous me marquez que M. Lemaire est tout-à-fait décidé sur ce sujet, il vaudra toujours mieux que ce soit lui qui fasse les grands coups, et que vous n'y poussiez qu'en cachette et derrière les rideaux. Ce que je remets à votre prudence et savoir-faire.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. S. 66. 85.

Digitized by Google

5603. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 12. September: „Les nouvelles que le ministère de Suède a eues de Constantinople, disent que la déposition du Sultan pourrait bien être le final de ce tumulte,[1] parceque non seulement le peuple continue d'être mécontent, mais que les Janissaires mêmes parlent de lui donner un successeur, et on jette les yeux sur celui qui est son plus proche parent.[2] On est las de la paix, et tous les cris se réunissent pour demander la guerre."

Potsdam, 23 septembre 1752.

Je vous sais bien du gré de l'exactitude avec laquelle vous me marquez par votre dépêche du 12 de ce mois ce que vous avez appris jusqu'ici des nouvelles entrées de Constantinople, et vous me rendrez un service particulier en mettant votre attention à vous informer exactement des nouvelles qu'on aura ultérieurement de ces lieux, afin de pouvoir continuer à m'en faire vos rapports avec précision.

Federic.

Nach dem Concept.

5604. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 septembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois. Selon les dernières lettres que j'ai reçues relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, il en paraît partout que, si le projet de cette élection ne s'évanouit pas entièrement, il traînera au moins fort longtemps, d'autant que la France ne paraît pas trop goûter le dernier projet qu'on a donné au ministre palatin à Hanovre,[3] et croit d'ailleurs que la cour d'Hanovre n'y eût pris bien sincèrement le chemin, vu qu'elle ne cherchait qu'à lier les mains à l'Électeur palatin et à ses alliés, sans qu'elle s'engageât à rien de son côté.

Quant à la résolution qu'en conséquence de votre rapport les membres de la régence d'Angleterre ont prise de ne plus vouloir faire aucune dépense ultérieure pour la poursuite de l'élection, il faudra voir si milord Hyndford, après son arrivée en Angleterre, ne les fera changer de sentiment là-dessus; mais quoi qu'en arrive, l'affaire en sera toujours plus embrouillée, en attendant que le parti contraire à la cour en Angleterre en profitera pour fronder bien la cour à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

5605. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 26 septembre 1752.

Votre rapport du 15 de ce mois m'a été bien rendu. Si mes lettres de Londres accusent juste, il est arrivé à Londres un nouveau

[1] Vergl. S. 196. — [2] Vergl. S. 196 Anm. 3; 206. — [3] Vergl. S. 211.

Digitized by Google

incident qui pourra faire traîner encore l'affaire de l'élection et faire échouer tout le plan de l'accommodement avec l'Électeur palatin, par la résolution que la régence d'Angleterre doit avoir prise en dernier lieu, savoir qu'on ne ferait aucune dépense ultérieure pour la poursuite de l'élection, et que c'était Pelham qui avait frappé ce coup, en s'expliquant dans l'assemblée de la régence que, bien loin de consentir à donner un sol pour la poursuite du projet, il se reprochait toujours de s'être laissé entraîner l'année dernière à faire supporter à la nation le subside de la Saxe;[1] ainsi, voilà bien du fil à retordre aux partisans de l'élection. Au surplus, il n'y aura pas un grand mal, quand le roi d'Angleterre se verra obligée de repasser la mer sans avoir pu faire réussir son projet favori; tout au contraire, il vaudra mieux pour nous qu'il continue de s'amuser encore avec ce projet que de lui laisser le loisir à penser sur de nouvelles choses; car l'on peut être sûr que, dès qu'il aura fini cette affaire, son humeur inquiète fera qu'il remettra d'abord et de concert avec la cour de Vienne quelque autre affaire embarrassante sur le tapis.

Au reste, je veux bien vous annoncer d'avance qu'à la première occasion convenable que je trouverai, je vous enverrai un courrier qui vous portera une lettre pour le roi de France que vous aurez à lui remettre vous-même et du sujet de laquelle je vous informerai alors.

Nach dem Concept. Federic.

5606. AU ROI DE POLOGNE, DUC DE LORRAINE, A LUNEVILLE.

Potsdam, 26 septembre 1752.

Monsieur mon Frère. Quoique ce ne soit pas le commandeur de Froullay,[2] mais le baron de Scheffer[3] qui m'a rendu la lettre de Votre Majesté, elle ne m'en a pas fait moins du plaisir. Je vois que vous vous rappelez ces moments qui me sont toujours précieux, où j'ai eu la satisfaction de vous voir à Kœnigsberg[4] soutenir l'aversité avec un cœur plus grand et plus ferme que n'en déployait votre rival, qui n'avait pour lui que la fortune. J'ai été témoin de ce que peut la vertu sur le cœur des hommes, et j'ai vu cette cour des Polonais que rassemblait à Kœnigsberg non pas la force, non pas l'espérance, mais l'amour pour le meilleur des rois et pour le plus généreux des citoyens qu'ait eu cette république. Puissiez-vous vivre longtemps heureux à Luneville et jouir de toutes les bénédictions que les Lorrains vous doivent pour vos bienfaits, également porté à faire du bien aux hommes de quelque nation et de quelque qualité qu'ils soient! Puissiez-vous en recueillir toutes les récompenses! Pour moi, dont le style, peut-être trop libre, ne s'assujettit que rarement à l'étiquette des chancelleries, je

[1] Vergl. Bd. VIII, 459. — [2] Vergl. S. 158. — [3] Vergl. Nr. 5607. — [4] 1735.

Digitized by Google

vous dirai naïvement que je vous aime de tout mon cœur et que j'estime bien autrement dans Votre Majesté l'homme bienfaisant que le roi. Pardonnez-moi mes écarts, qui partent de l'enthousiasme que m'inspirent d'aussi belles qualités, et soyez persuadé, tout roi que vous êtes, que les plus grands intérêts ne m'auraient pas fait tenir ce langage, si ce n'était pas la vérité qui parlât ainsi dans mon cœur. Ce sont les sentiments qui m'attacheront toujours à vous, étant bien sincèrement de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5607. AU BARON DE SCHEFFER, SÉNATEUR DE SUÈDE, A BERLIN.

Denkschrift des Freiherrn von Scheffer,[1] **Beilage zu dessen Schreiben an den König, Berlin 25. September:** „Il est certain que le ministère de France est actuellement aussi bien intentionné qu'il soit possible de l'être pour les intérêts des alliés de cette couronne; mais il n'est pas moins certain que sa faiblesse est extrême, soit par la désunion qui règne entre les ministres, soit par la médiocrité du génie de quelques-uns d'entre eux.

Il n'y a au monde que Votre Majesté seule qui puisse remédier à ce mal, par l'influence que Lui donnent en France non seulement le besoin que l'on a de Son amitié, mais encore la haute opinion que l'on a conçue de Ses lumières et de Sa grande capacité dans les affaires. Il n'est pourtant que trop vrai, comme Votre Majesté m'a fait la grâce de m'observer, que les ministres de France sont très chatouilleux, et que la crainte d'être gouvernés[2] rend souvent infructueux les bons conseils qu'on pourrait leur donner.

Mais, outre que M. de Saint-Contest est infiniment moins susceptible de ce sentiment que ne l'a été son prédécesseur, il a heureusement placé sa confiance dans quelqu'un qui, loin d'envenimer, comme on l'a pu faire ci-devant, les choses qui viennent de la part de Votre Majesté, est occupé sans cesse à détruire l'effet des mauvaises insinuations que font souvent les ennemis communs de Votre Majesté et de la France. Je suis donc intimement persuadé que dans la situation actuelle du cabinet de France il dépend de Votre Majesté de mettre dans les négociations et dans la conduite de cette cour au dehors toute la suite, toute l'élévation et toute la fermeté qui y manquent.

Il pourra bien arriver que le ministre, dans le premier moment, réponde à une proposition d'une manière fort vague et peut-être même absolument négative. Mais si la même proposition lui est faite par écrit et qu'on lui demande une réponse par écrit, sans qu'il paraisse que ce soit par défiance, je suis encore convaincu que la réponse, alors, sera fort différente de celle qu'il aura donnée de bouche.

Je ne suis cependant pas assez téméraire pour assurer que cette précaution seule soit suffisante pour amener toujours les esprits au but désiré; mais j'ose bien garantir que, si Votre Majesté a la patience de Se prêter à la résistance qu'Elle pourra trouver dans le premier commencement d'une affaire, et qu'Elle veuille bien malgré cela persister dans Ses insinuations et y mettre toute la force des raisons qui déterminent Votre Majesté dans Sa persévérance, j'ose garantir, dis-je, qu'alors on se rendra en France à l'avis de Votre Majesté et qu'ainsi Elle aura la satisfaction de faire adopter à cette cour les bons partis qu'il y a à prendre.

Quant aux affaires de Pologne nommément, je sais de science certaine que le roi de France serait très flatté de la confiance que Votre Majesté lui témoignerait en

[1] Bisher schwedischer Gesandter in Paris. Vergl. S. 127; Bd. VIII, 440. 502. 532. — [2] Vergl. S. 18 und Droysen, Gesch. der preussischen Politik V, 3, 345.

Digitized by Google

lui écrivant en droiture et en lui faisant quelques ouvertures plus particulières qu'à son ministère. Ce Prince n'est point insensible à la gloire de paraître gouverner par lui-même et surtout de voir Votre Majesté dans cette opinion.

A l'égard des finances de la France, je prends la liberté de répéter à Votre Majesté qu'elles ne sont pas à beaucoup près aussi mauvaises qu'elles sont décriées. Il y a pour cela plusieurs raisons, comme

1o La division entre M. de Machault et M. d'Argenson, qui fait que les partisans de ce dernier remplissent le public de leurs cris sur les dépenses qui se font et sur les non-payements, au sujet desquels ils disent souvent de grandes faussetés, comme je l'ai vérifié en plus d'une occasion;

2o L'intérêt qu'ont la maîtresse et M. de Machault tous les deux de laisser croire souvent que les finances sont en mauvais état, afin d'empêcher les autres ministres de proposer et le Roi d'écouter des partis de vigueur dont ils craignent que les suites ne soient la guerre.

Il est pourtant incontestable que, si la France était obligée de l'entreprendre, elle ne manquerait pas d'argent. Je pourrais nommer dix à douze particuliers dans Paris qui seuls porteraient au trésor royal au delà de cent millions de livres.

Potsdam, 27 septembre 1752.

Monsieur le Baron de Scheffer. Je ressens avec toute la sensibilité que vous pouvez attendre de ma part l'attention que vous m'avez bien voulu marquer encore, en me remettant, à la suite de la lettre que vous avez pris la peine de me faire, un résumé de tout ce que vous m'avez dit d'instructif dans les agréables entretiens que j'ai [eus] avec vous. Soyez persuadé que je m'en rappellerai avec plaisir le souvenir, mais que jamais il n'en transpirera quelque chose à âme qui vive, et que je vous garderai un secret aussi religieux sur toutes les choses dont vous vous êtes ouvert confidemment envers moi, tout comme si elles étaient mises dans un éternel oubli. Au reste, comptez que je saisirai avec empressement les occasions pour vous prouver la vérité de mes sentiments et de l'estime distinguée avec laquelle je serai toujours, Monsieur le baron de Scheffer, votre bien affectionné

Nach dem Concept. Federic.

5608. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 29 septembre 1752.

Monsieur mon Cousin. C'est toujours avec un plaisir sensible que je reçois par vos mains les nouvelles que le Duc régnant, votre frère, veut bien me faire parvenir relativement à la cour de Danemark, et je ressens avec une reconnaissance parfaite les bonnes intentions qu'il témoigne pour un prompt accommodement entre moi et la susdite cour à l'égard de l'affaire de Bentinck. Je crois pourtant devoir vous informer, et j'espère que vous aurez la bonté de le faire également à M. le Duc, que ce n'est point de ma part que les obstacles à cet accommodement se sont originés. Depuis le commencement qu'on a travaillé à ajuster cette affaire, je l'avais mise entre les mains de la France, pour y agir en médiateur. L'on est convenu surtout par rapport à la trans-

Digitized by Google

action que le Danemark a proposée, et bien que la comtesse de Bentinck y voudrait regimber, je lui ai fait déclarer tout naturellement qu'à moins qu'elle n'acceptât cette transaction, je ne saurais plus me mêler de ses affaires, de sorte qu'elle a paru y acquiescer alors. La seule difficulté qu'il restait à vider, était l'article de la garantie[1] sur cette composition que je demandais de bon droit et par plus d'un titre; mais comme la cour de Danemark ne voulut du tout goûter cette proposition, au lieu de laquelle elle offrit caution bourgeoise à faire par quelques marchands à Hambourg, la France également que moi pensâmes qu'une telle caution bourgeoise serait autant contre la dignité de la cour de Danemark même qu'elle ne saurait point me convenir, ainsi donc que, pour faciliter encore de mon mieux cet accommodement, je fis proposer à la susdite cour une garantie à faire par le directoire du cercle de Westphalie, proposition sur laquelle encore cette cour n'a point voulu acquiescer, mais au sujet de laquelle je viens d'être informé par mon ministre à Copenhague que le baron de Bernstorff l'a fait parfaitement ignorer au grand-maréchal comte Moltke et au comte de Dehn, en sorte que ceux-ci sont persuadés que ledit ministre Bernstorff, par un motif de ses mauvaises intentions, n'en avait pas même fait rapport au roi de Danemark et qu'il l'avait rejetée de son propre chef, et qu'au moins le comte Dehn a assuré à mon dit ministre qu'il n'en a été jamais question dans le conseil depuis qu'il y était.

Au surplus, je prie Votre Altesse de vouloir bien assurer au Duc, Son frère, que je prêterai toute facilité de ma part pour finir cette affaire, autant que cela pourra convenir à ma dignité, et je laisse d'ailleurs à la considération du Duc s'il ne convient pas de faire usage de cette supercherie commise par le sieur de Bernstorff, pour convaincre Sa Majesté Danoise de l'infidélité et des mauvaises intentions de son ministre. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur mon Cousin, etc.

Federic.

Nach dem Concept.

5609. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 30 septembre 1752.

Le rapport que vous m'avez fait du 23 de ce mois, m'a été bien rendu, et j'ai vu avec un sensible plaisir l'empressement que le comte de Dehn continue de vous marquer sur le rétablissement d'une perfaite intelligence entre moi et le Roi son maître, auquel sujet vous devez dire avec un compliment convenable de ma part à ce ministre que je n'avais que le même désir et que je prêterais toutes les facilités possibles pour parvenir à ce but-là. Et comme il n'y avait que la fâcheuse

[1] Vergl. Bd. VIII, 482.

Digitized by Google

affaire de Bentinck qui y mettait encore quelque obstacle, lui, comte de Dehn, pourrait être persuadé que je passerais sur tout possible, pourvu que la cour de Danemark voulût goûter l'expédient proposé relativement à la garantie du directoire du Cercle sur ce qu'on était convenu par rapport à la comtesse Bentinck, expédient que le baron de Bernstorff, comme vous savez, avait trouvé apparemment si raisonnable que, pour ne point laisser finir cette affaire, mais entretenir plutôt, en conséquence de ses mauvais desseins, ces dissensions, n'avait osé proposer au conseil, ni en faire son rapport au Roi. Au surplus, je laisse à votre considération s'il ne sera convenable d'insinuer au susdit ministre que cette supercherie de la part du baron de Bernstorff serait peut-être la circonstance la plus propre pour se défaire de ce ministre dangereux, lorsqu'elle serait découverte au roi de Danemark avec les couleurs qu'il faut.

Federic.

Nach dem Concept.

5610. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A GRODNO.

Potsdam, 30 septembre 1752.

N'ayant point eu jusqu'à présent des nouvelles de votre arrivée à Grodno, je vous fais cette dépêche pour vous dire que, comme le président de la chancellerie de Suède, le baron de Hœpken, m'a fait informer qu'il venait d'être averti qu'il y avait quelque émissaire turc en Pologne, envoyé proprement par le Grand-Seigneur, mais sous le nom d'un officier de l'hospodar de Valachie, accrédité au Grand-Général de de la Couronne,[1] pour s'informer exactement sous mains de ce qu'il était d'un avis qui était venu de différents endroits à la Porte d'un dessein et plan formé entre les deux cours impériales, pour faire monter le prince Charles de Lorraine au trône de Pologne, le cas de vacance existant, par le grand ombrage que la Porte prenait par ces avis; lui, baron de Hœpken, écrirait au ministre de Suède en Pologne, pour lui ordonner de mettre à profit les occasions où il pourrait faire au député valachien des insinuations tendantes à augmenter ses soupçons, bien entendu sous mains et fort secrètement. A quelle occasion le susdit président de la chancellerie m'a fait prier de vouloir bien vous enjoindre de vous concerter là-dessus avec le ministre de Suède[2] et agir de concert avec lui sur cet article-là.

Comme tant y a que mes intérêts avec ceux de la Suède sont communs pour contrecarrer au possible sous mains le susdit plan pernicieux et très préjudiciable, mon intention est que vous devez agir confidemment sur ce point-là avec le ministre de Suède, en l'informant, quoique sous le sceau du dernier secret, pour autant qu'il faut pour

[1] Branicki. — [2] Baron Karl Otto von Höpken.

Digitized by Google

vous concerter ensemble relativement aux insinuations à faire au susdit émissaire.

Federic.

Nach dem Concept.

5611. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 septembre 1752.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 15 et du 19 de ce mois. Ne trouvant point de ma convenance le contrat projeté que vous m'avez envoyé touchant la livraison d'une quantité de boulets et bombes au prix et aux conditions qui y sont contenus, et ayant été obligé d'ailleurs par de certaines raisons de changer d'arrangements à ce sujet, mon intention est que vous devez laisser entièrement tomber cette affaire et remercier poliment ceux qui ont bien voulu vous servir là-dessus, en les renvoyant à un autre temps.

Pour ce qui regarde le projet de la cour de Vienne par rapport à l'élévation du prince Charles de Lorraine au trône de Pologne, dont le baron de Hœpken vous a parlé à l'occasion de l'émissaire turc qui doit se trouver en Pologne, vous direz à ce ministre que ce ne sont point des conjectures ni des soupçons qu'on a sur le projet mentionné, mais des avis sûrs et certains qu'on a, qu'il y a un plan formé et un concert pris secrètement entre les deux cours impériales de vouloir faire monter le prince Charles de Lorraine ou, en défaut de celui-ci, un des archiducs d'Autriche au trône de Pologne, dès qu'il viendra à vaquer par la mort du Roi régnant à présent, et que même la cour de Russie s'est engagée par quelque article séparé et secrétissime du traité de Pétersbourg de vouloir appuyer ce plan-là par un corps de 30,000 hommes. L'on sait d'ailleurs que, ce plan ayant été communiqué en Angleterre, la cour de Dresde avait trouvé moyen de découvrir, par un canal qu'elle eut en Angleterre, de quoi il s'agissait dans ce plan de la cour de Vienne, [et] s'était plainte amèrement envers celle de Londres des procédures peu amicales de ses alliés, mais que celle-ci avait nié l'affaire. Qu'en attendant l'on n'ignorait pas que la cour de Vienne poussait ce plan sous mains plus fort que jamais et qu'elle tâchait dans cette vue de s'attacher les premiers et les plus accrédités du parti opposé à la cour, et qu'au surplus l'on soupçonnait que le premier ministre de Saxe, le comte Brühl, donnait même secrètement les mains à ce plan-là par un motif d'intérêt particulier.

Vous pouvez bien vous ouvrir sur tout ceci au baron de Hœpken, en le conjurant cependant de me garder un secret religieux sur cette confidence, en ajoutant que, comme mon ministre en Pologne, le conseiller privé de Maltzahn, était tout-à-fait instruit de ce manège-là, je venais de lui donner mes ordres en conséquence des instances que lui, le baron de Hœpken, avait bien voulu me faire, d'agir confidemment

Digitized by Google

là-dessus avec le ministre de Suède et de se concerter avec lui par rapport à l'émissaire turc ci-dessus mentionné.

Qu'au surplus M. de Hœpken ne devait point croire que ce qui s'était passé à Constantinople par rapport à la dernière révolution qu'il y avait eu, était indifférent à la cour de Russie, mais que tout au contraire elle se trouverait peut-être plus embarrassée que celle de Vienne, au cas que la Porte Ottomane commençât à remuer.

Nach dem Concept. Federic.

5612. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hellen berichtet, Haag 26. September: „Il m'est revenu une anecdote au sujet de l'accession de la cour de Dresde que je crois pouvoir mériter l'attention de Votre Majesté, savoir que le comte de Brühl, ayant expédié le courrier pour porter au ministre saxon à Pétersbourg l'ordre de signer au nom du roi de Pologne, en fit part aux ministres des Puissances maritimes, qui envoyèrent tout de suite des exprès pour informer leurs maîtres de cette nouvelle; mais qu'ayant voulu faire la même ouverture au comte de Sternberg avec prière de la faire parvenir à sa cour, celui-ci a refusé avec beaucoup de hauteur de s'en charger, sous prétexte que, l'Impératrice-Reine ayant écrit une lettre à Sa Majesté Polonaise pour la prier de vouloir accéder au traité de Pétersbourg, il n'était que juste qu'on lui fît la réponse par écrit; que pour lui, il ne se contenterait jamais d'une communication faite là-dessus de bouche. Que le roi de Pologne, piqué au vif de ce refus inattendu, avait fait expédier un second courrier qui devait faire beaucoup de diligence pour rattraper le premier, avec un ordre positif au sieur Funcke de ne point passer outre et d'arrêter la signature; que le chevalier Williams a apostrophé là-dessus le ministre de Vienne avec sa vivacité ordinaire ... On prétend que l'accession reste toujours accrochée par cet incident ... C'est le sieur Calkœn qui doit avoir confirmé ces circonstances à un de ses amis intimes ici."

Auszug aus der Ausfertigung.

Potsdam, 1. October 1752.

Der König befiehlt, „dass sowohl an Mylord Maréchal als an den Herrn von Klinggräffen zu Wien diejenige Anecdote umständlich communiciret werden soll, welche der von Hellen in der heut eingekommenen Depeche ... gemeldet hat; jedennoch mit dem Beifügen, dass des Königs Majestät solches nicht vor gewisse Wahrheiten ausgäben, sondern es so communicirten, wie Sie es empfangen hätten, dass aber jedennoch die Sache von einer grossen Vraisemblance wäre."

Eichel.

Digitized by Google

5613. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils legt, Berlin 1. October, einen von La Touche[1] eingereichten Entwurf zu einer vorläufigen Handelsconvention zwischen Preussen und Frankreich vor.

Potsdam, 3. October 1752.

Wenn sie Mir noch die Condition bewilligen und einen Articul inseriren werden, kraft dessen Meine Unterthanen aller derjenigen Avantagen, Prärogativen und Freiheiten zu geniessen haben sollen, welche jetzo die Hansestädte und andere nördliche Nationes zu geniessen haben, und welche denen Holländern einmal bewilliget werden dörften, so dass Meine Unterthanen in den Zöllen und anderen Abgaben, auch sonst überall, [den] favorisirtesten nördlichen Nationen egal gehalten und tractiret werden, so will Ich Mich vorerst mit der Convention contentiren, wenn nämlich dergleichen Articul noch deutlich und verbindlich mit eingerücket wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5614. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 3. October 1752.

Der Cabinetssecretär bemerkt bei Uebersendung der Königlichen Resolution [Nr. 5613] zur Erläuterung: „Des Königs Majestät haben gegen mich dabei erwähnet, wie Sie einzusehen glaubeten, dass, falls Dieselbe nicht auf dergleichen condescendireten, man in Frankreich suchen würde, die ganze bisherige Negociation deshalb échouiren zu machen oder gar fallen zu lassen; dahero Sie lieber etwas nehmen wollen, woraus Dero dahin handelnde Unterthanen einige Avantage ziehen können, nur würde es Deroselben eine der angelegentlichsten Sachen sein, wenn Ew. Excellenz es durch convenable Insinuations bei M. de La Touche dahin zu bringen vermöchten, dass der von Sr. Königl. Majestät verlangete, in Dero mündlichen Resolution enthaltene Articul der Convention mit inseriret würde; als dessen Dieselbe Sich zu wiederholten Malen gegen mich geäussert haben."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5615. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

[Mémoire à remettre au ministère anglais par le secrétaire Michell.]

[Potsdam, 3 octobre 1752].[2]

C'est par ordre du Roi son maître que le soussigné secrétaire d'ambassade de Sa Majesté le roi de Prusse est obligé de rappeler à

[1] Vergl. S. 187. 191. — [2] Die Uebersendung an Michell erfolgte nach Vornahme der unter dem Text vermerkten Aenderungen am 7. October, die Uebergabe der Erklärung durch Michell am 23. November 1752.


Digitized by Google

Vos Excellences les pressantes sollicitations que lui et ses prédécesseurs ont faites à diverses reprises pour obtenir de votre équité et de votre justice les dédommagements que des négociants prussiens ont à demander, pour les indemniser des violences et des déprédations qu'ils ont souffertes de quelques armateurs anglais pendant la dernière guerre. Vos Excellences se souviendront qu'on a enlevé les vaisseaux à ces marchands, qu'on a ravi les effets des uns et détenu ceux des autres, et, quoiqu'on ait mis en évidence qu'aucun de ces marchands ne faisait la contrebande, les négociants prussiens n'ont pu obtenir jusqu'à présent aucune justice ni des tribunaux anglais qu'ils ont réclamés, ni du gouvernement, auquel ils ont porté leurs plaintes; *par une contradiction singulière, sans raisons, sans même des prétextes specieux, on a condamné les propriétaires et adjugé la capture au profit des armateurs.*[1]

Les lois de l'équité doivent sans doute être égales pour toutes les nations; un Anglais doit s'attendre à trouver un asile à Berlin dans la justice des tribunaux contre la violence des citoyens, de même qu'un Prussien doit en trouver à Londres contre des procédés illégitimes. C'est sur ce principe que se fonde la bonne foi et le commerce mutuel des peuples, c'est sur ces principes que les négociants de l'Europe trafiquent chez leurs voisins et que la nation anglaise y fait un commerce si avantageux; tous les peuples regardent ces liens d'équité comme quelque chose de sacré et d'inviolable et ils les respectent chez eux pour en recevoir le bénéfice chez les autres, s'ils se trouvent dans la nécessité d'y recourir.

Sa Majesté a cru que, chez une nation pleine de sentiments aussi nobles et aussi généreux que l'anglaise, elle obtiendrait sans difficulté pour ses sujets la satisfaction qui leur était due, et Vos Excellences se ressouviendront qu'en cas de refus on ne leur a point dissimulé que Sa Majesté le roi de Prusse se verrait obligé, quoiqu'à regret, de saisir les capitaux hypothéqués aux Anglais sur le duché de Silésie, d'autant plus qu'elle ne pouvait autrement indemniser ses sujets.

Les intentions du Roi mon maître sont pures; il a voulu satisfaire avec bonne foi aux engagements qu'il a pris avec la nation anglaise et acquitter les dettes qui étaient à sa charge, mais il a voulu en même temps donner à ses sujets la protection qu'il leur doit. Pour ne rien précipiter dans une affaire de cette nature et pour donner au gouvernement anglais le temps de la réflexion, il a continué d'acquitter les dettes de la Silésie jusqu'au payement du dernier terme, et lorsqu'il a vu que l'équité de ses demandes, le temps, les raisons et des importunités

[1] Statt der durch den Druck hervorgehobenen Stelle steht in dem am 7. October 1752 an Michell abgegangenen Texte der abzugebenden Erklärung: Et que par une contradiction singulière, lors même que ces tribunaux n'ont point trouvé de prétexte pour confisquer les vaisseaux et les effets, et que par conséquent ils ontre connu eux-mêmes l'injustice de la prise, ils n'ont pas laissé, sans raison ni prétexte spécieux, de condamner les propriétaires aux frais de la capture au profit des armateurs.

Digitized by Google

réitérées, ne produisaient rien en faveur des négociants prussiens, le Roi s'est cru obligé de recourir au dernier moyen qui lui restait, qui était de défalquer de l'argent dû aux Anglais la somme que ses sujets demandaient en dédommagement.

La même loi qui nous oblige de nous acquitter avec bonne foi de nos dettes, nous autorise à exiger la même chose de nos débiteurs; quelle jurisprudence singulière réglerait tout en faveur de l'un et rien en faveur de l'autre? Dans cette affaire ici, il ne s'agit pas même de ce qui est dû par les Anglais aux Prussiens, mais de ce qui leur est retenu par force; s'il est juste d'acquitter ses dettes, il est encore davantage de réparer le dommage que l'on a causé par sa faute et de dessein prémédité. Après des raisons aussi fortes, après avoir en vain demandé des réparations de ceux qui seuls pouvaient les faire, peut-on prétendre, sous quelque couleur que ce soit, que le Roi abandonne ses sujets, et le pourrait-il, quand même il le voudrait? Il doit le dernier terme de payement aux Anglais, il le retient, et, après avoir averti le gouvernement britannique dans toutes les occasions de ce qu'il ne pourra se dispenser de faire, il établit une commission pour juger avec impartialité et à la rigueur les prétentions des négociants prussiens; il met à la tête de cette commission un homme qu'il suffit de nommer pour sanctifier l'ouvrage: le Grand-Chancelier, trois ministres d'État[1] et plusieurs conseillers de justice ont examiné les prétentions des marchands et les ont évaluées à leur juste valeur.

Cette commission ayant terminé cette affaire, le soussigné a l'honneur de remettre ci-clos à Vos Excellences la copie des jugements rendus sur les différentes prétentions des sujets prussiens, sur celle de chaque négociant séparément, dont il résulte que de 239,840 écus que ces négociants leur croient être dus, la commission ne leur a adjugé que 156,486 écus[2] 20 gros de capital et 33,283 écus d'intérêt, à raison de 6 pour cent.

Quoique Sa Majesté a tout lieu d'être persuadée que ladite commission a procédé selon les formes de la justice la plus impartiale, elle a néanmoins chargé le soussigné de déclarer, par le présent mémoire, qu'elle est disposée de faire examiner de nouveau par la même commission les faits contestés, au cas que quelques officiers ou armateurs anglais — qui se croient lésés — jugeassent à propos d'y intervenir et de faire réformer le jugement, supposé que les moyens de l'adverse partie se trouvassent fondés. Le Roi fixe pour l'exhibition de ces moyens le terme de trois mois à compter du jour de cette déclaration.

Comme la liste des différentes captures attachée à ce mémoire contient les noms de ceux qui les ont faites, Sa Majesté s'en remet au bon plaisir du gouvernement britannique de quelle manière il trouvera

[1] Vergl. S. 175. 199. — [2] In der Vorlage verschrieben für 159,486, wie in dem an Michell abgesandten Texte corrigirt worden ist.

Digitized by Google

à propos d'informer les parties de l'arrêt prononcé, afin qu'ils se puissent pourvoir contre, comme de droit. Si cependant ce terme s'écoule, sans que personne ne se mette en devoir de se justifier, Sa Majesté s'en tiendra à l'arrêt de son conseil, et en conséquence elle fera défalquer la somme adjugée à ses sujets — y compris les intérêts à 6 pour cent jusqu'au 10 de juillet de l'année courante — elle fera défalquer, dis-je, de l'argent dû aux Anglais 194,725 écus de Brandebourg, 4 gros et 5 deniers, pour indemniser les négociants prussiens. Sa Majesté déclare en même temps qu'elle est prête à faire remettre aux commissaires du prêt fait sur la Silésie le résidu de ce qu'elle doit encore à ce titre, tant pour le capital que pour les intérêts à 7 pour cent écoulés le 10 de juillet de la présente année, bien attendu que lesdits commissaires fournissent des quittances valables du capital et des intérêts.

Au cas que, contre toute attente, on refusât en Angleterre d'entrer dans un arrangement aussi équitable, je dois déclarer à Vos Excellences que le Roi fera remettre juridiquement cette somme à sa chambre de justice de Berlin, pour y rester en dépôt jusqu'au temps qu'il plaise aux intéressés de l'en retirer au moyen de leurs quittances, et, comme le cours des intérêts cesse naturellement après cette procédure, Sa Majesté proteste expressément de n'y plus être tenue dorénavant, et moyennant cette protestation authentique elle tient la dette hypothéquée sur la Silésie entièrement éteinte et ce duché pleinement déchargé, à cet égard, de toute obligation.

Nach dem eigenhändigen Concept, Umarbeitung des von dem Departement der auswärtigen Affairen vorgelegten Entwurfes. Der Cabinetssecretär schreibt am 3. October an den Grafen Podewils, dass des Königs Majestät vor gut befunden habe, „das eingesandte Projet zum Mémoire vor den p. Michell allerhöchst Selbst ganz zu refondiren."

5616. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 3 octobre 1752.

Votre rapport du 22 de septembre dernier m'est bien entré. Les circonstances que je vous fais marquer par la dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères, vous donneront assez à connaître qu'il se pourrait fort bien que le roi d'Angleterre retournât à Londres, sans voir ses projets plus avancés qu'ils ne l'étaient du temps de son départ, et je vous recommande d'ailleurs que dès le retour de Sa Majesté Britannique en Angleterre vous fassiez usage, sans perte de temps, des instructions dont je vous ai muni sur l'acquittement entier des dettes de Silésie et l'affaire des déprédations anglaises, et qu'ainsi vous tâchiez de mettre fin à l'une et à l'autre affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

5617. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 3 octobre 1752.

Votre dépêche du 22 du mois dernier m'a été bien rendue. Comme ce projet de convention de commerce duquel M. de Contest vous a fait mention, ne m'est point parvenu, il faut bien que je l'attende pour voir de quelle manière on s'expliquera.

Quant au secrétaire à envoyer au comte de Broglie,[1] je vois bien que, par les raisons que M. de Contest vous a alléguées, il ne sera pas convenable que vous le pressiez trop là-dessus. Il faudra néanmoins que vous lui fassiez sentir combien il serait nécessaire d'envoyer en Pologne quelqu'un du caractère qu'avait feu Castera, pour continuer du moins cette correspondance secrète que celui-ci avait entamée avec le hospodar de Valachie et pour entretenir une intelligence avec cet émissaire que la Porte Ottomane a envoyé,[1] sous le titre dudit Hospodar, accrédité au Grand-Maréchal de la Couronne, pour s'orienter sur les avis que la Porte avait eus d'un dessein de la cour de Vienne pour faire monter un jour le prince Charles de Lorraine au trône de Pologne; intelligence qui, sans que la cour de France s'avisera d'envoyer quelqu'un en Pologne, revêtu du caractère de feu Castera, tombera absolument, mais qui importe beaucoup d'être continuée, tant pour les intérêts de la bonne cause que pour les impressions que cela fera sur la cour de Vienne, quand elle s'apercevra que la Porte est informée de son plan en faveur du prince Charles de Lorraine et que celle-ci n'est pas d'humeur de laisser faire tranquillement les deux cours impériales là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5618. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 3 octobre 1752.

J'ai bien reçu vos rapports du 20 et du 23 du mois passé. En conséquence de ce que vous me marquez des difficultés que la cour de Vienne fait à l'égard du nouveau plan d'accommodement avec l'Électeur palatin, attribué à celui de Mayence,[2] mais projeté à Hanovre, et de la manière revêche dont les ministres Ulfeld et Bartenstein s'expliquent là-dessus, il y a toute apparence que l'affaire de l'élection, plus embrouillée que jamais, traînera encore bien du temps, et que Sa Majesté Britannique sera obligée de retourner en Angleterre cette fois-ci, sans avoir pu donner un roi des Romains de sa création à l'Empire.

Les fréquentes conférences entre les ministres de Vienne et le comte Keyserlingk, qui vont être suivies de départs de courriers, et ce que

[1] Vergl. S. 222. — [2] Vergl. S. 211 Anm. 2.

Digitized by Google

vous me mandez sur ce que les nouvelles de Constantinople n'arrivent pas régulièrement, me font douter que les affaires de Turquie ne vont point au gré des deux cours. Comme ma grande curiosité est d'en être instruit et de savoir à quoi cette fermentation à Constantinople aboutira à la fin, je vous saurai bien du gré de l'attention que vous aurez pour m'en informer exactement.

Quant à ce que le duc de Taroucca vous a insinué par rapport au vingtième pour la vente de Turnhout que le conseil de Bruxelles pourrait bien demander, vous continuerez à soutenir fort et ferme que cet impôt n'était nullement applicable ici, où le marché se faisait de prince en prince.

Federic.

Nach dem Concept.

5619. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 6. October, ein an den König gerichtetes Schreiben des Churfürsten von der Pfalz, d. d. Schwetzingen 23. September, laut dessen die Churfürsten von der Pfalz und von Köln zur Annahme des in Hannover formulirten Ausgleichsplanes[1] geneigt sind, vorbehaltlich gewisser Vortheile für Baiern und einer Entschädigung der durch den letzten Krieg betroffenen pfälzischen Unterthanen.

Potsdam, 7. October 1752.

Es ist zwar ganz gut, aber auch zu consideriren, dass, weil nach des von Klinggräffen Bericht[2] der wienersche Hof sich zu nichts weiter als zum Punkt des Privilegii de non appellando verstehen will, also aus der ganzen Sache nichts werden wird.[3]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5620. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 octobre 1752.

Le rapport que vous m'avez fait du 26 du mois dernier, m'a été bien rendu. Je conviens parfaitement des justes raisons que vous alléguez pourquoi il serait fort désirable que le ministre de France, Havrincourt, écartât mieux qu'il n'a fait jusqu'à présent les soupçons bien ou mal fondés de son trop grand penchant pour soutenir la cause du Sénat de Suède contre le Roi, et qu'il s'observât d'une façon comme vous dites à ne paraître plus porté d'un côté que de l'autre. Je ne suis pas moi-même sans appréhension des mauvaises suites qui en sauront résulter, mais la grande question est toujours comment s'y prendre et quels moyens on saurait aviser pour redresser cet inconvénient, après toutes les remontrances que j'ai faites jusqu'ici sans succès de part et

[1] Vom 29. August. Vergl. S. 211 Anm. 2. — [2] Vergl. Nr. 5618. — [3] Das Schreiben des Churfürsten von der Pfalz wurde unter dem 10. October durch ein deutsches Kanzleischreiben beantwortet.

Digitized by Google

d'autre. Vous savez de quelle manière je me suis expliqué envers la Reine, ma sœur, sur ce sujet; j'ai fait encore des insinuations là-dessus au comte de Lieven[1] avant qu'il soit parti d'ici; j'ai fait mes tentatives auprès de la cour de France, ainsi qu'il n'y a point de ma faute si les choses prennent un aussi mauvais train qu'elles le font actuellement.

Nach dem Concept. Federic.

5621. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A GRODNO.

Potsdam, 7 octobre 1752.

La dépêche que vous m'avez faite du 26 du mois dernier, m'a été bien rendue. Quant aux moyens pour rompre la Diète, il faut bien que je les abandonne simplement à votre dextérité et à votre adresse, vu que vous êtes sur les lieux pour en juger vous seul et pour agir selon les occurrences et par des ressorts que vous estimerez les plus propres pour parvenir à votre but, quoiqu'en attendant je sois de l'opinion qu'il conviendra de rompre cette Diète le plus tôt qu'il sera possible, pour n'avoir à craindre les incidents; ce qu'il faut pourtant que je laisse uniquement à vos soins, à votre prudence et à votre discrétion.

Pour ce qui regarde le ministre de France, je suis toujours du sentiment que, du caractère que je lui ai reconnu, vous disposerez de lui selon votre gré, pourvu que vous flattiez adroitement son ambition: en faisant semblant de vous laisser conduire par ses avis, vous le mènerez où vous voudrez, ce que je considère comme le seul moyen de faire un bon parti de lui.[2]

Au surplus, ne négligez pas les avis touchant les sommes dont le chevalier Williams doit être muni pour faire subsister la Diète et pour induire la République à l'accession du traité de Pétersbourg. Quoique je n'ignore point l'esprit économe du ministère britannique, qui ne voudra jeter des sommes fortes auprès les Polonais, néanmoins il se pourrait qu'on voudrait hasarder quelque chose, pour se faire honneur du succès auprès du Parlement qu'on va assembler en Angleterre, et pour préparer d'ailleurs les moyens à faire réussir le grand plan en faveur du prince Charles de Lorraine, ainsi que vous ferez toujours bien d'observer et d'éclairer les allures du sieur Williams, pour ne point être sa dupe.

Du reste, je viens de réitérer mes ordres à la caisse de légation, pour qu'elle doive s'arranger en sorte qu'elle vous remette incessamment les 50 ducats que vous êtes [obligé] de payer pour loyer de la maison que vous occupez à Grodno.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Anfang Juli 1752. Vergl. S. 130. 134. Lieven überbrachte den schwarzen Adlerorden des verstorbenen Königs von Schweden. — [2] Vergl. S. 210. 215.

Digitized by Google

5622. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 octobre 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 30 du mois dernier. J'ai tout lieu d'être satisfait de la conduite sage et ménagée que vous avez observée dans ce qui regarde le baron de Bernstorff; mais indépendamment de tout cela, je suis d'avis que vous vous observiez bien dans toutes les démarches que vous faites à ce sujet, pour ne pas trop vous commettre, car pour vous dire ce que je pense là-dessus, je ne suis pas sans appréhension que, vu le peu de fermeté que les comtes de Moltke et de Dehn font paraître dans cette affaire, il n'y ait à craindre qu'elle ne reste sans succès. Ce que je laisse cependant à votre considération, ne sachant pas en juger aussi bien [que] vous, qui êtes sur les lieux.

Federic.

Nach dem Concept.

5623. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Prinz Ferdinand von Braunschweig berichtet, Potsdam 8. October: „Par une lettre datée du 6 du courant qui m'est parvenue hier au soir du Duc régnant, mon frère, il me marque l'extrait suivant: »J'ai reçu avec la plus vive reconnaissance les éclaircissements et surtout la déclaration que Sa Majesté a daigné de donner à vous au sujet de l'affaire de Bentinck,[1] étant persuadé que le roi de Danemark et ses ministres, hors Bernstorff, seront charmés de sortir des embrouillements que ledit Bernstorff a causés. Je tâcherai de faire usage des intentions du Roi votre maître, dignes de Sa Majesté. Cependant, je ne ferai aucun pas par lequel Sa Majesté peut être compromise de la moindre façon.«"

Potsdam, 9 octobre 1752.

Monsieur mon Cousin. Je suis tout-à-fait sensible à l'attention que vous avez bien voulu avoir pour m'informer par votre lettre du 8 de la façon dont le Duc régnant, M. votre frère, pense sur ce que je lui ai fait communiquer par rapport à l'affaire de Bentinck. Il ne peut que m'être très agréable d'apprendre la manière prudente dont il en veut bien faire son usage, sans que j'en sois aucunement compromis. Votre Altesse connaît au surplus, les sentiments avec lesquels je suis de Votre Altesse etc.

Federic.

Nach dem Concept.

5624. AU ROI DE FRANCE A FONTAINEBLEAU.[2]

Potsdam, 9 octobre 1752.

Monsieur mon Frère. Il se présente si souvent des occasions de remercier Votre Majesté des attentions qu'Elle a pour moi, que je crains à la fin de L'importuner par mes remercîments; je ne saurais cependant

[1] Vergl. S. 220. — [2] Vergl. S. 219. 220.

Digitized by Google

passer sous silence combien je reconnais la manière obligeante dont Elle a bien voulu Se prêter à la convention de commerce qui Lui a été proposée de ma part. M. de La Touche m'en a communiqué le projet,[1] qui, à quelques légères explications près, est tel que je pouvais le désirer.

Votre Majesté, non contente d'assister Ses alliés pendant la guerre, a maintenu la tranquillité du Nord par Sa fermeté et protégé l'Électeur palatin par l'influence extrême que Ses volontés ont dans les affaires de l'Europe. A présent que le roi d'Angleterre croit avoir aplani les difficultés qu'il trouvait dans l'élection d'un roi des Romains de la part des Électeurs opposants, il trouve dans la roideur de la cour de Vienne un obstacle insurmontable. Il est vraisemblable que cette désunion produira entre ces Princes une mésintelligence plus ou moins forte, qui suspendra ou ralentira pour un temps les projets ambitieux qu'ils méditent.

La cour de Vienne continue cependant en Pologne de cheminer par des voies sourdes, afin de former et d'encourager un parti par lequel elle se flatte de placer le prince Charles de Lorraine sur le trône de Pologne. Il m'est revenu d'un bon lieu que par un article secret du traité de Pétersbourg l'impératrice de Russie avait promis à celle des Romains de lui fournir 30,000 hommes de secours pour soutenir ce projet. S'il arrivait que le roi de Pologne vînt à mourir mal à propos pour nous et pour les Polonais, il est sûr que l'Impératrice-Reine mettrait sans peine la couronne de ce royaume électif sur la tête de son beau-frère.

Je m'explique avec Votre Majesté avec toute la franchise et la confiance que je dois à un aussi bon allié. Voici mon raisonnement. Depuis l'élection d'Auguste Ier, c'est à main armée que les candidats de la couronne de Pologne ont pris possession de ce trône. Cet usage favorable aux usurpateurs se soutiendra sans doute; on fera élire le prince Charles par le parti des Czartoryski et on le soutiendra à main armée, fortifié du secours des Russes. La cour de Vienne pense que, si je m'oppose à cette élection, je m'attirerai sur les bras des forces supérieures, que je ne saurais résister à l'Autriche et à la Russie ensemble, et que, si je vois tranquillement domptée la Pologne, on m'enchaînera sans éprouver de résistance, de sorte que, quelque parti que je prenne, soit celui de la guerre ou celui de la paix, ils me seront tous les deux également funestes. Mais cette même cour de Vienne qui sent qu'elle pourrait disposer de la Pologne sans que je lui paraisse un voisin à redouter, cette même cour, dis-je, craint la puissance de la Porte et elle prévoit qu'elle ne peut faire tête en même temps aux Turcs et aux Prussiens.

Tant qu'on a cru à Vienne de pouvoir disposer du Grand-Visir et du Kislar-Aga, cette sécurité a fait qu'on s'est livré sans bornes aux plus vastes projets; la sédition de Constantinople,[2] surtout les morts

[1] Vergl. S. 225. — [2] Vergl. S. 196.

Digitized by Google

tragiques de ces ministres sur lesquels on comptait, ont fait des impressions à la vérité momentanées, mais extrêmes. A présent qu'on se flatte que par de nouvelles corruptions on se fera de nouveaux amis, on a repris les choses où on les avait laissées.

Ces différentes notions, qui me sont revenues par de bons canaux, m'ont fait venir une idée que je soumets aux lumières de Votre Majesté comme à celles d'un Prince éclairé, sage, judicieux, et d'un allié fidèle.

Je crois qu'il est de la prudence de prévenir ses ennemis et de déranger leurs projets qui nous sont nuisibles, surtout quand cela peut se faire sans nous commettre nous-mêmes. Il me semble que, pour se bien conduire, il faut vouloir tout ce que nos ennemis ne veulent pas. Ils craignent la guerre du Turc, c'est donc à nous de la provoquer. L'esprit de mutinerie et de révolte qui se manifeste chez les Turcs, est une conjoncture qui semble se présenter pour que nous en profitions. Les Janissaires souhaitent la guerre: on peut les encourager à la demander ou faire envisager au Grand-Seigneur qu'il trouvera plus de sûreté pour sa personne en occupant les séditieux à la guerre qu'en les tenant oisifs à Constantinople, libre à lui de tourner ses armes contre lesquels de ses voisins qu'il voudra.

On m'objectera sans doute qu'il n'y a point de nécessité de faire rompre à présent les Turcs avec les Autrichiens ou les Russes et qu'il vaut mieux garder ces barbares en réserve, pour les lâcher lorsqu'il en sera temps. Je réponds qu'il faut profiter de l'occasion qui se présente, parcequ'il paraît probable qu'on déterminera à présent sans peine le Grand-Seigneur à la guerre, que les Russes ni les Autrichiens n'ont eu le temps de faire des corruptions à Constantinople, et que, si on néglige le moment présent, il est très incertain qu'on persuadera, lorsqu'on le voudra, au Grand-Seigneur de déclarer la guerre quand on la trouvera nécessaire. Qu'il attaque d'ailleurs la Russie ou l'Autriche, cela est indifférent; ils sont obligés de se secourir, moyennant leurs traités, et la guerre leur deviendra dans peu commune. De plus, la guerre du Turc une fois déclarée renverse entièrement le système des finances de l'Impératrice-Reine et détruit son armée: deux objets importants sans doute. Cette guerre détruit ses finances, parcequ'elle est trop onéreuse et que pour la soutenir il faudra contracter de nouvelles dettes, ce qui jettera les affaires de l'Impératrice-Reine dans une confusion dont, malgré son grand esprit d'ordre et d'économie, elle ne pourra jamais les tirer. Cette guerre ruinera ses troupes, à cause que l'air de Hongrie est très malsain et que le soldat allemand y périt, sans compter ce que la guerre même enlève. La Russie ne se trouvera pas dans un moindre embarras. Cet empire manque d'argent par la mauvaise administration et les dépenses excessives de la cour; je sais même qu'il arrive souvent que l'Impératrice doit à son boucher et à son boulanger. Quoiqu'on fasse en Russie la guerre à meilleur marché que tout autre part, une dépense extraordinaire de cette nature épuiserait totalement les ressources de ce

Digitized by Google

royaume et tournerait, selon toutes les apparences, à sa confusion, à cause qu'il n'y a point d'homme dans ce pays-là pour conduire une armée; on peut regarder ces troupes comme un corps robuste sans tête.

L'Angleterre soutiendrait-elle ses alliés, après s'être épuisée pendant la dernière guerre en prodiguant des secours abondants à l'Autriche et des subsides à la Russie? et le pourrait-elle, quand même elle le voudrait? Les impôts que paie cette nation, sont si exorbitants que le gouvernement n'oserait en mettre de plus forts. Le fonds d'amortissement qui s'est formé de la réduction des intérêts, procurerait des ressources pour une année; mais en combinant les finances de l'Angleterre avec sa situation politique qui lui présente une minorité prochaine,[1] il n'est ni vraisemblable ni à supposer que l'Angleterre pût soutenir à présent ses alliés.

Il s'en suit donc que, si les Turcs font l'année qui vient la guerre aux deux Impératrices leurs projets ambitieux s'en iront en fumée et que l'exécution de leurs traités — qui produisent souvent des mésintelligences, occasionnant des reproches de part et d'autre — sera le tombeau de leur amitié.

On m'objectera sans doute que les choses peuvent tourner autrement que je le pense, et que cette guerre pourra finir heureusement pour la reine de Hongrie. Je le veux bien; mais voyons les conquêtes qu'elle fera, et je demande si le stérile royaume de Servie et la forteresse rasée de Belgrade méritent d'être achetés au prix de l'épuisement des finances de la Reine et de la ruine de son armée? Et il est sûr que, du jour où même elle fera une paix glorieuse pour ses armes, on pourra compter que de dix ans elle ne se trouvera en état de rien entreprendre. Dès ce jour Votre Majesté et Ses alliés pourront compter sur une paix stable, et la Pologne sur le maintien de sa liberté, sur une paix d'autant plus sûre que les puissances qui seules pourraient la rompre, n'oseront pas y penser.

Dans le moment présent la paix dont jouit l'Europe ne tient qu'à un fil d'araignée: une démarche imprudente du roi de Suède, la mort du roi de Pologne, enfin un évènement qu'on ne prévoit pas à présent, peut allumer en moins de rien le flambeau de la guerre. Nous autres qui désirons de maintenir la paix, nous y contribuons, mais nous ne sommes pas sûrs d'y réussir toujours, au lieu que, par l'expédient que je propose, la paix ne dépendrait que de nous, et c'est assurément la seule façon de l'avoir bonne et durable. Toutes ces considérations me font envisager la guerre des Turcs comme ce qui pourrait arriver de plus avantageux à la France et à la Prusse; cette guerre entraîne entièrement la balance de l'Europe du côté de Votre Majesté et de Ses alliés et La rend maîtresse d'affermir cette paix que Ses victoires et Sa générosité ont cimentées, ou d'imposer des lois à ceux qui seront à jamais les ennemis de la maison de Bourbon et de ses alliés.

[1] Vergl. Bd. VIII, 327. 333. 345. 347. 353. 373.

Digitized by Google

Je demande pardon à Votre Majesté de l'énorme longueur de ma lettre. J'ai trouvé le sujet si important et la nécessité de le déduire si indispensable que j'ai répandu mon cœur sans nulle contrainte et en ai confié toutes les pensées à Votre Majesté. Nos intérêts sont les mêmes, nos intentions le sont aussi: nous voulons la paix, et je crois que ce que je propose est le moyen le plus sûr de l'entretenir.

Je suis avec les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Eigenhändig.

5625. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 10 octobre 1752.

Par ma dépêche antérieure je vous ai déjà prévenu que je vous adresserai à la première occasion une lettre pour le roi de France dont je souhaiterais bien que vous sachiez la lui présenter vous-même dans quelque audience particulière et secrète que vous vous préparerez. La voici que je vous envoie par un exprès, afin que vous en agissiez en conséquence de mes ordres, bien entendu qu'il soit de l'usance que, sans choquer le ministère, des personnes de votre caractère en présentent au Roi, car dans ceci il faut bien que vous vous régliez à ce qui est conforme à la coutume, bien que je désirerais toujours que ce fût par vos mains que cette lettre parvînt au Roi immédiatement. Afin que vous sachiez juger aussi vous-même de l'importance de la lettre, je vous en fais communiquer ci-jointe la copie, tant pour vous mettre à même d'entretenir le Roi de ce qui en fait le sujet, que de pouvoir en parler après à M. de Saint-Contest. Et comme les affaires que j'y touche me paraissent de si grande conséquence que je voudrais bien qu'il en fût traité par écrit, vous en ferez un précis vous-même en forme de mémoire, que vous communiquerez à M. de Contest, dès que la lettre sera parvenue au Roi, pour en avoir une réponse pareillement par écrit. Vous observerez qu'en lui rendant ce précis, vous l'accompagnerez de tout ce que vous saurez imaginer de plus poli en compliments de remercîment de ma part sur les bonnes intentions qu'il avait marquées, depuis qu'il était au ministère, pour entretenir l'étroite intelligence où j'avais la satisfaction de vivre avec la France, et des marques signalées qu'il m'en avait données en toutes les occasions. Au surplus, vous garderez l'exprès porteur de celle-ci pour autant de temps auprès de vous qu'il faut pour me faire parvenir sûrement par son moyen la réponse que vous aurez sur ce sujet important.

J'accuse, au reste, la dépêche que vous m'avez faite du 29 du mois dernier.

Federic.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

5626. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A GRODNO.

Potsdam, 10 octobre 1752.

Votre dépêche du 30 du mois dernier m'a été heureusement rendue. Je n'ai nulle doute que le parti autrichien et anglais ne dût dresser toutes leurs batteries, pour faire consister la Diète, afin de parvenir au grand but où ils visent. Je me persuade néanmoins que par votre sagacité et adresse vous obtiendrez que toutes leurs mesures prises échoueront et que, malgré tous leurs efforts, la Diète sera rompue et leurs espérances rendues vaines par là. La seule différence qu'il y aura alors, sera qu'ils remarqueront peut-être que c'est par vos moyens que la Diète n'est point parvenue à sa consistance et que cet évènement est dérivé de votre part, de sorte que vous ne saurez cacher aussi bien votre jeu que s'ils avaient eu moins d'empressement pour pousser leur pointe. Au surplus, vous tâcherez de faire tout l'usage possible des remuements qu'il y a eu à Constantinople et de la jalousie que la Porte Ottomane fait remarquer pour ne point laisser opprimer la constitution présente de la république de Pologne, ni de faire monter à son trône quelque prince de la maison d'Autriche, afin de fortifier et d'encourager par là vos amis et les partisans de la liberté de la Pologne.

Au surplus, vous ne devez point être embarrassé de trouver des amis qui s'opposeront au projet relativement aux villes en Pologne qui serviraient d'entrepôts aux Polonais pour acheter ce qui voudra passer en Silésie; outre que ce projet serait d'une exécution fort difficile, pour ne pas dire impossible, dans un pays tel que la Pologne, je suis bien persuadé que vous trouverez assez de gens qui s'y opposeront, supposé qu'on le mettrait sur le tapis, ne fût-ce que pour ne point gêner le commerce d'une nation libre et qui ne se fait point prescrire des lois sur une chose qui ne paraît pas de sa convenance.

Au reste, je vous sais tout le gré possible de ce que vous avez désabusé le ministre de France des insinuations captieuses que le comte de Brühl a pensé vouloir lui inspirer sur différents sujets; aussi continuerez-vous de lui faire connaître ce premier ministre tel qu'il est, pour ne pas s'en laisser imposer, ni parvenir [à être] sa dupe.

Nach dem Concept. Federic.

5627. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 octobre 1752.

J'ai été bien fâché d'apprendre des nouvelles aussi fâcheuses que le sont celles que vous me marquez par votre rapport du 29 de septembre dernier, et de voir que la mésintelligence entre la cour et le Sénat va toujours en augmentant, de sorte qu'il est à craindre que

Digitized by Google

les affaires n'en viennent, à la fin, à quelque éclat bien dés agréableaux deux partis; mais ce qu'il y a de plus fâcheux pour moi, c'est que je ne saurais aviser aucun moyen pour y remédier.

Federic.

Nach dem Concept.

5628. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 octobre 1752.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 30 du mois passé, au sujet duquel je remarque seulement que, si tant y a que la cour de Vienne continue de se montrer aussi roide qu'elle fait jusqu'à présent contre tout ce que le roi d'Angletere lui propose pour faire réussir son plan, il ne saura manquer qu'il n'y arrive de l'aigreur et qu'ils ne se brouillent ensemble à un certain point.

Federic.

Nach dem Concept.

5629. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 14 octobre 1752.

Je ne puis qu'accuser votre rapport du 2 de ce mois, pour le peu de nouvelles intéressantes qu'il m'a apportées. Comme les dépêches que je vous ai envoyées par un courrier qui est parti d'ici il y a cinq jours,[1] renferment tout ce que j'ai eu à vous marquer d'intéressant, je m'y réfère et ne vous fais cette lettre que pour vous informer des nouvelles qui me sont arrivées, après le départ du courrier, de Vienne d'un très bon canal relativement aux affaires de Turquie.

Elles m'apprennent qu'à la vérité les dernières lettres de Constantinople du 2 de septembre avaient apporté que tout y était tranquillisé, mais qu'il s'en fallait beaucoup que la cour de Vienne fût sortie pour cela de ses inquiétudes, vu que son ministre à la Porte, le sieur Penckler, avait marqué par la même poste qu'il y avait à la vérité une grande apparence pour la conservation de la tranquillité au dehors, mais qu'il doutait que cela se soutînt; qu'on s'était bien trompé sur le caractère du nouveau Grand-Visir,[2] qui jouait même le Sultan, au point qu'il le flattait être porté pour Osman, fils naturel du Sultan, prince faible que les deux cours impériales auraient fort souhaité de voir parvenir à la succession du Sultan régnant; mais que ce Visir artificieux et entreprenant se conduisait adroitement; que bien qu'il paraissait au dehors de ménager le Sultan et le prince Osman, cependant il y avait à compter sûrement que dans le fond il était attaché à Soliman,[3] et qu'on ne devait du tout se tranquilliser sur lui, mais qu'on devait s'attendre à une grande révolution. Que ce Visir

[1] Vergl. S. 236. — [2] Said. Vergl. S. 196. — [3] Vergl. S. 196. 206.

Digitized by Google

parlait d'assembler un grand Divan où soixante bachas seraient assemblés, et que lui, Penckler, n'était pas sans crainte que ce ne fût alors une époque fatale.

Voilà de quelle façon le baron de Bartenstein s'est expliqué à un de ses amis intimes, en ajoutant que sa cour n'en serait pas si fort inquiète, si l'on n'avait trouvé les grands trésors du Kislar-Aga, ce qui pourrait aisément mener à des suites fâcheuses, les affaires étant entre les mains d'un homme aussi dangereux et double que le Visir, dont on avait eu tout une autre idée.

L'on m'ajoute, au reste, que l'ambassadeur de Venise voyait le comte d'Ulfeld beaucoup plus qu'il n'avait jamais fait et même assez longtemps hors les jours ordinaires d'audience, et que le ministre de Russie, comte Keyserlingk, était régulièrement en conférence avec le susdit ministre.

Quoique je ne vous marque tout ceci que pour votre direction seule, mon intention est cependant que vous devez informer M. de Contest de tout ce détail.

Je viens de recevoir par le sieur d'Allichamp les deux livres qu'il m'a remis, avec le discours sur les dettes anglaises, que j'ai trouvé surtout bien intéressant et instructif pour moi et dont je vous [sais] un gré particulier de la communication que vous m'en avez faite.

Nach dem Concept. Federic.

5630. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 14 octobre 1752.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'est heureusement parvenue, que j'ai trouvée intéressante en tout ce que vous m'y avez appris. Ma curiosité est de savoir si le changement que l'Impératrice-Reine a dessein de faire dans son conseil, parviendra à sa consistance, et si le vieux routier Bartenstein ne trouvera moyens pour le contrecarrer, afin de ne pas partager avec un homme aussi entier que le comte de Kaunitz le maniement des affaires publiques qu'il a su s'approprier seul par l'indolence du comte Ulfeld. Pour moi, j'ai lieu de croire que je ne perdrai ni ne gagnerai au change.

Je me suis douté que les nouvelles de Constantinople ne resteront telles que la cour de Vienne en a voulu en imposer au public, et vous sais un gré infini des soins et de l'application que vous avez eus pour vous en bien orienter. Je désire avec empressement que vous continuiez à faire de votre mieux pour en être bien instruit, afin de m'en donner des informations exactes et aussi justes qu'il y a moyen de les avoir. En attendant, je ne crois pas me tromper, lorsque j'attribue tout ce qu'on a dit de doucereux au sieur de Dewitz, quand après son

Digitized by Google

retour de Neisse il a eu ses premières audiences, à l'impression qu'ont faite encore les nouvelles peu satisfaisantes de la Turquie à ceux qui lui ont parlé.

Je ne manquerai pas d'instruire mon commissaire à Turnhout de se conduire en conséquence des avis que vous m'avez prêtés relativement à l'affaire du vingtième. Quant au baron de Lilien, vous savez et je vous l'ai fait dire déjà à Neisse qu'on n'attendrait à Berlin que l'arrivée de celui qu'il y enverrait pour proposer son plan;[1] que mes ordres étaient donnés pour l'entendre et pour se concerter à la suite avec lui, selon que ce qu'il nous proposera, sera trouvé admissible ou non. L'affaire de la voix du prince de Thurn et Taxis[2] est entre les mains de mon ministère, dont j'attends les sentiments pour me décider. Pour ce qui regarde vos intérêts personnels, vous n'avez qu'à prendre patience, puisque je songe pour faire en sorte que vos griefs soient redressés.

Federic.

Nach dem Concept.

5631. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A GRODNO.

Potsdam, 14 octobre 1752.

Le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois, m'est heureusement arrivé. Il faut bien que je me remette simplement sur les moyens les plus convenables et les plus efficaces que vous choisirez pour rompre la Diète présente, qui me seront tout indifférents, pourvu seulement que la Diète ne subsiste et soit rompue, en quoi je me fie absolument sur votre savoir-faire et que vous vous servirez des expédients qu'il faut pour réussir à souhait et pour ne point être la dupe des gens qui par un système tout opposé au mien et à la bonne cause voudraient effectuer le contraire. Enfin, dans un pays tout neuf encore pour vous, il faut bien que vous redoubliez de soins et d'attention pour ne pas manquer votre coup.

Ce que vous avez répondu en conséquence de votre susdit rapport au comte de Brühl relativement aux affaires de la *Steuer* de Saxe, a été parfaitement conforme à ma façon de penser là-dessus, aussi vous y applaudis-je parfaitement et vous ordonne qu'au cas que le comte de Brühl revienne encore de vous parler sur une médiation de la France, sur ce sujet, vous lui disiez qu'il n'y avait nulle question de médiation dans des affaires qui étaient claires et constatées, et, comme l'article de la paix de Dresde était clair et nullement équivoque à ce sujet, je m'y tiendrais et ne m'en départirais en aucune façon.

Federic.

[1] Vergl. Bd. VIII, 518. — [2] Es handelt sich um die Einführung des 1747 gefürsteten Hauses Thurn und Taxis in das reichsfürstliche Collegium. Vergl. Bd. VIII, 518. — [3] Vergl. Bd. VIII, 309. 342. 373—375.

Digitized by Google

P. S.

Venant de recevoir encore votre dépêche du 5 courant, je veux vous dire encore que, si le chevalier [Williams][1] vient d'être accrédité comme ambassadeur auprès de la République, il n'est pas à douter que cela ne vise qu'à préparer de plus en plus les affaires pour réaliser le projet fait entre les deux cours impériales en faveur du prince Charles de Lorraine, auquel but j'attribue encore les mouvements extraordinaires qu'il se donne auprès de la Diète. Expliquez tout ceci bien à M. de Broglie et servez-vous-en pour lui faire comprendre qu'en voulant ménager la cour de Saxe jusqu'à ne vouloir contribuer de sa part à rompre bientôt la Diète, il travaillera même contre les intérêts de la maison royale de France. Au surplus, l'anecdote que vous trouverez, dans le rescrit ordinaire d'aujourd'hui du département touchant les vues secrètes personnelles du comte de Broglie,[2] fait que je suis d'avis que vous marchiez un peu à pas mesurés avec lui et que vous ne lui confiiez pas tout-à-fait votre dernier secret. Aussi quand vous verrez qu'il ne voudra pas marcher droit, il faut que vous vous chargiez seul à faire rompre la Diète, en quoi je crois que le palatin de Belcz et son parti vous pourront bien servir.

Nach dem Concept.

5632. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 13. October: „Le chevalier de La Touche m'a dit que le comte de Broglie lui marquait que le comte de Brühl, lui ayant parlé des affaires de la *Steuer* . . . avait ajouté que, selon les lettres de M. de Bülow, lui, chevalier de La Touche, devait avoir eu une audience de Votre Majesté pour Lui faire des représentations sur cette même affaire, mais qu'il en était sorti fort mécontent de la réponse que Votre Majesté lui avait donnée, et qu'il avait sur le champ dépêché un courrier extraordinaire pour en informer sa cour. Le chevalier de La Touche m'a témoigné être d'autant plus surpris de tout ce que

Potsdam, 16. October 1752.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, bei Zurücksendung der Einlage an des Etats- und Cabinetsminister Herrn Grafen von Podewils Excellenz von Höchstderoselben wegen zu vermelden, wie Sr. Königl. Majestät es sehr lieb sei, dass M. de La Touche die grosse Duplicité des Ministre von Bülow und seines Hofes kennen lernete und über die ihm von nurgedachtem Ministre gespielete em-

[1] Ergänzt aus Maltzahn's Bericht vom 5. October. — [2] Die auf den Grafen Broglie bezügliche Stelle des Ministerialerlasses vom 14. October lautet: „Je ne conçois pas sur quoi l'ambassadeur de France peut fonder la grande sécurité qu'il manifeste . . . et la prévention d'être toujours à même de rompre cette assemblée, dès qu'il le jugera nécessaire. Après tout, sa façon de penser me surprend beaucoup moins, depuis que j'ai appris de fort bon lieu que le plan de ce ministre est de faire fortune par la faveur de la Dauphine, ce qui le met dans la nécessité d'avoir des complaisances et des ménagements pour la cour de Dresde et de sacrifier les intérêts de la Pologne à ceux de la Saxe."

Digitized by Google

M. de Bülow avait jugé à propos de lui prêter dans cette occasion, que, bien loin de lui marquer le moindre mécontentement, il lui avait simplement dit qu'il s'était acquitté de sa commission, mais que Votre Majesté, comme il l'avait bien prévu, n'était nullement intentionnée de Se départir de la résolution qu'Elle avait prise. . . . Qu'en un mot tout le rapport de M. de Bülow était faux et controuvé depuis un bout à l'autre . . . Il a fini par me dire qu'il n'avait pas eu besoin d'un trait pareil pour se défier de M. de Bülow, mais que c'était une nouvelle leçon pour lui."

pfindliche Tour sensible wäre. Der Intention sei, dass Ew. Excellenz Dero guten Gebrauch davon machen und noch mehr Oel in das Feuer giessen möchten, mit der Insinuation, dass M. de La Touche und dessen Hof daraus sehen könnten, wie nöthig es sei, dass letzterer mit Sr. Königl. Majestät auf einen beständigen Fuss uni bliebe und den von andern artificieusen Höfen de part et d'autre geschehenden Insinuationen keinen Glauben beilegeten, sondern sich gegen einander darüber explicireten. Sonsten möchten Ew. Excellenz erwähntem M. de La Touche noch sagen, wie Se. Königl. Majestät der ihm von dem von Bülow geschehenen Imputation, davon letzthin noch der von Maltzahn aus Polen geschrieben, niemalen einigen Glauben gegeben und der Falschheit solcher Imputation um so mehr versichert gewesen wären, als Sie gewusst, dass M. de La Touche um solche Zeit nicht einmal einen Courier weggeschicket hätte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5633. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 15. October, ein an den ersteren gerichtetes Schreiben des pfälzischen Ministers von Wachtendonck, Schwetzingen 7. October, laut dessen Frankreich seine Zustimmung zu dem mainzischen Ausgleichsplane zwischen den Höfen von Wien und Mannheim ertheilt habe, unter dem Vorbehalt, dass der wiener Hof sich mit den andern Alliirten Frankreichs, Preussen und Churköln, verständige. Aus Wien sei nach der Versicherung des Herzogs von Newcastle die Annahme des Vorschlages zu erwarten, eine officielle Aeusserung des wiener Hofes sei bisher unterblieben, weil es dem pfälzischen Hofe obliege, sich zuerst zu erklären.

Potsdam, 16. October 1752.

Se. Königl. Majestät haben auf einliegenden Bericht zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet: Wie Sie eigentlich nicht begriffen noch wüssten, woran Sie in dieser Sache wären; der von Klinggräffen zu Wien continuirete einmal über das andere zu versichern, dass der wienersche Hof von keinen ihm onereusen Conditionen bei diesem Accommodement etwas wissen wollte und dass der Baron Beckers davon informiret sei; hergegen dem einliegenden Berichte nach schiene es, als ob der wienersche Hof in alles condescendiret hätte. Höchstdieselbe wären nur bange, dass sich der gute Churfürst von der Pfalz betrüge.

Digitized by Google

Inzwischen sei es nöthig, sowohl Mylord Maréchal als dem von Klinggräffen von allem behörige Communication zu thun.

Eichel.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5634. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 17 octobre 1752.

J'ai bien reçu vos rapports du 7 et du 10 de ce mois. Je laisse à votre dextérité d'approfondir pour m'en informer précisément quels sauraient être les vrais motifs de la résolution que la cour de Danemark doit avoir prise de tenir prêt un corps de ses troupes et de les faire toutes camper l'année qui vient, car je ne saurais pas m'imaginer qu'elle voudrait méditer quelque entreprise contre le Holstein ni d'y user de violence, parceque ce serait choquer ouvertement la Russie et se commettre absolument avec elle.

Quant à ce que vous me marquez au sujet du baron de Bernstorff, qui vient de quitter la masque, en se déclarant ouvertement contre le bon système, il me paraît que vos amis devraient se servir justement de ces démarches qu'il fait, pour lui casser le cou.

En attendant, j'informerai la cour de France de tout ce que vous m'avez marqué à cet égard, pour voir comment elle y songera.

Nach dem Concept.

Federic.

5635. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 17 octobre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 5 de ce mois. N'ayant point de nouvelles instructions à vous donner là-dessus et ayant d'ailleurs ordonné à mes ministres de vous informer exactement de ce que nous avons appris au sujet du projet d'accomodement de la cour palatine avec celle de Vienne, il ne me reste qu'à vous dire qu'en conséquence de mes lettres de Copenhague le baron de Bernstorff tirait grand parti des différends qu'il y avait entre sa cour et la Suède par rapport à l'affaire de Landskrona[1] et que, suivant toutes les apparences, il la ferait servir encore au renversement de tout le bon système, au risque même de se casser le cou. Tant y avait que la cour de Copenhague avait résolu de faire camper toutes ses troupes, l'année qui vient, que les ordres étaient donnés aux troupes en conséquence, qu'on formerait entre autres quelque campement vis-à-vis de Landskrona, et que les troupes de Norwège avaient aussi reçu ordre de se mettre en état; que

[1] Vergl. S. 154.

Digitized by Google

de plus le ministre de l'Empereur[1] paraissait être derechef en grande liaison avec le baron de Bernstorff, qui de sôn côté négligeait entièrement l'abbé Lemaire: enfin, qu'il paraissait partout que ce Bernstorff avait pris son parti de ne chercher dorénavant son salut que dans le parti opposé, après qu'ii se voyait démasqué et hors d'état par là de tromper plus longtemps les cours amies.

Vous ferez part de toutes ces particularités à M. de Saint-Contest dans tout leur détail et lui ferez observer s'il ne convenait pas de songer sérieusement à présent aux moyens d'éloigner de la cour de Danemark un sujet tel que le sieur de Bernstorff, qui ne cherche qu'à faire tout le mal qu'il peut à la France et à ses amis et qui ne cessera pas de mettre tout en pratique pour renverser le bon système, pour mettre de la désunion entre le Danemark et la Suède et pour détacher le premier des intérêts de la France. Tachez de faire bien réfléchir M. de Contest là-dessus et marquez-moi précisément de quelle manière il se sera expliqué envers vous à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

5636. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 17 octobre 1752.

J'ai vu par votre dépêche du 6 de ce mois sur quel pied on continue jusqu'ici d'envisager là où vous êtes la négociation concernant l'élection d'un roi des Romains. Ce que je puis vous dire là-dessus, est que, selon toutes les apparences, vous aurez le plaisir de voir Sa Majesté Britannique de retour à Londres sans avoir parfait son ouvrage favori et qui a été proprement le sujet principal de son voyage en Allemagne, lequel aussi aurait été constaté sans cette roideur extrême que la cour de Vienne y a marquée.

Federic.

Nach dem Concept.

5637. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 octobre 1752.

Votre rapport du 7 de ce mois m'a été bien rendu. Comme il m'est entré depuis peu un avis de Pétersbourg suivant lequel il doit être un mécontentement universel parmi la nation russienne par rapport à un plan qui doit être remis au Sénat et que la cour paraissait vouloir soutenir absolument, en conséquence duquel le prix du sel doit être haussé jusqu'à 70 copeks au-dessus du prix ordinaire par poud, ou 33 livres de Hollande, au profit de l'Impératrice, et que d'ailleurs chaque famille de la nation doit être obligée de se pourvoir d'une cer-

[1] Rosenberg.

Digitized by Google

taine quantité de sel par an, selon la répartition qui en sera faite, chose qui doit révolter extrêmement tous les esprits de la nation, de sorte qu'on en appréhende des suites très fâcheuses, en cas que la cour s'obstine à vouloir réaliser ce plan — j'ai bien voulu vous informer de cette nouvelle, pour que vous soyez à même de vous éclairer là-dessus, supposé qu'il en soit parvenu des particularités à Vienne.

Au surplus, ma curiosité est de savoir si la Reine-Impératrice reste déterminée à vouloir donner au comte de Kaunitz la charge de grand-chancelier, malgré les efforts que le baron de Bartenstein fait pour l'en détourner, et quelles en sauraient être alors les suites; si vous croyez que la mésintelligence se mettra entre le comte de Kaunitz et le baron de Bartenstein; si elle pourra influer alors sur le Conseil de l'Impératrice; si elle en pourra être plus indécise dans les affaires et si la dissension se mettra dans le Conseil, en sorte qu'il saurait être partagé en factions ou partis. Vous ne laisserez pas de réfléchir bien sur tout ceci et de m'en marquer votre sentiment et ce que vous en conjecturez.

Federic.

Nach dem Concept.

5638. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A GRODNO.

Potsdam, 17 octobre 1752.

Votre rapport du 7 de ce mois ne contenant presque rien en substance que sur quoi je vous ai déjà écrit par mes précédentes, il me suffit de vous dire qu'il m'a été fort agréable d'apprendre que le comte Broglie tient toujours ferme contre toutes les suggestions artificieuses du comte Brühl. Vous tâcherez de le confirmer de plus en plus dans sa façon de penser juste qu'il a marquée jusqu'à présent.

Au reste, vous observerez que, dès qu'il ne se présentera à vous des affaires de quelque importance dont vous puissiez me faire votre rapport, vous évitiez d'entrer dans des détails prolixes et amples sur des choses peu intéressantes et ne les touchiez que brèvement, le principal objet qui doit occuper votre attention, étant d'apporter tous les soins au monde, pour ne pas manquer le but que je me suis proposé relativement à la Diète.

Federic.

Nach dem Concept.

5639. AU CHEVALIER DE LA TOUCHE, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 18 octobre 1752.

Monsieur le Chevalier de La Touche. J'ai bien reçu la lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 16 de ce mois. J'ai été charmé de l'occasion qui s'est présentée de marquer au maréchal duc de Belle-Isle,

Digitized by Google

comme aussi au comte d'Argenson, mon estime et ma considération particulière, en acceptant à mon service le sieur de Brisenauer pour lequel ils s'intéressent. Je le fais uniquement dans la vue de leur faire plaisir, et pour leur témoigner ma condescendance. Je veux bien même, en faveur de leur recommandation, encore accepter la condition qu'en cas qu'il survînt dans la suite du temps quelque guerre au roi de France où cet officier puisse lui être utile, de lui permettre alors très volontiers de quitter mon service pour rentrer à celui de Sa Majesté Très Chrétienne.

Je vous sais, au reste, un gré infini des sentiments de zèle et d'attention que vous vous empressez de me témoigner dans cette occasion, et je verrai toujours avec un sensible plaisir celles de vous en prouver ma reconnaissance et l'estime véritable que je fais de votre personne. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der von dem Chevalier de La Touche eingesandten Abschrift im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5640. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Potsdam, 19. October 1752.

Da Ich von Meinem Minister zu Wien vernehmen muss, dass der Vicepräsident von Dewitz die ihn ohnumgänglich* benöthigte Instructiones zu Fortsetzung seiner dortigen Negociation, sowohl wegen der Commerciensachen, als auch wegen der schlesischen Landesschulden, welche er schon zu Neisse bekommen sollen, zeither noch nicht erhalten, und Ihr denselben darunter bis zu Eurer Rückkunft nach Breslau zur Geduld verweisen wollen, so befremdet es Mich, dass Ihr diese Mir angelegene Sache bis jetzo zu aussetzen mögen, und zwar um so mehr, als Ich bei Meiner letztern Anwesenheit zu Neisse nichts anders gewusst noch gehöret habe, dass gedachter von Dewitz ausser der von Mir Ihm und Euch ertheilten Resolution über diejenige Punkte, die Ich dermalen Selbst decidiret,[1] auch von Euch die weitere detaillirte schriftliche Instruction erhalten. Wann nun überdem noch Ich den wienerschen Hof durch den von Klinggräffen versichern lassen, dass der von Dewitz mit allen benöthigten Instructionen versehen sei, um der Sache näher zu treten und seines Ortes solche zu einem glücklichen Ausschlag zu befördern, als befehle Ich Euch, dass Ihr sonder den geringsten weitern Umstand noch Zeitverlust gedachten von Dewitz mit einer umständlichen, deutlichen und überall soliden und positiven Instruction versehen und ihm solche sofort zusenden, auch zu gleicher Zeit ein Duplicat davon sowohl an Mich, als an die Minister des De-

[1] Nr. 5598 S. 212.

Digitized by Google

partements derer auswärtigen Affairen einschicken sollet. Ihr habet Euch wohl darnach zu achten, und Ich bin etc.

Friderich.

Nach dem Concept.

5641. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A GRODNO.

Maltzahn berichtet, Grodno 10. October: Le roi de Pologne „a pris occasion de dire à l'Ambassadeur [de France] qu'il pouvait être sûr qu'il ne s'y agissait [à la Diète] d'aucune accession à aucun traité, qu'il lui en donnait sa parole d'honneur, et que, quand il la lui donnait, il pourrait lui croire, et qu'il n'avait qu'à le mander à sa cour. Qu'il y avait bien des gens qui lui diraient le contraire; que, si c'étaient des étrangers, ils y avaient leurs intérêts, et que, si c'étaient des Polonais, c'était pour attraper de l'argent, et qu'il n'y aurait pas des ducats plus mal employés que ceux qu'il employerait à cet usage. Le comte de Broglie lui a répondu qu'assurément il ne prendrait pas le parti d'empêcher cela par de l'argent, mais qu'il s'adresserait au roi de Pologne lui-même, parcequ'il se flattait qu'il le persuadrait du malheur où un pareil engagement entraînerait la République."

Potsdam, 21 octobre 1752.

Il m'a été des plus agréables d'apprendre par votre rapport du 10 de ce mois que le comte Broglie ne s'est pas laissé imposer non pas même par ce que le comte Brühl a fait dire au Roi son maître dans l'audience qu'il vient de donner en dernier lieu audit comte de Broglie.

J'approuve, au reste, la dépense que vous avez faite des 500 ducats en question. Vous observerez cependant de calculer et de disposer ainsi de la somme que vous avez entre les mains, afin que vous n'ayez pas manque d'argent sur la fin de la Diète et lorsqu'il faudra faire le plus grand effort, étant constant que l'argent mis en œuvre vers la fin de la Diète produit l'effet le plus sûr et le plus efficace qu'on puisse espérer.

Federic.

Nach dem Concept.

5642. A L'ENVOYÉ DE SUÈDE DE WULFWENSTJERNA A BERLIN.

Wulfwenstjerna meldet, Berlin 20. October: „Votre Majesté voudra pardonner à mon zèle respectueux la liberté que je prends de Lui mander très humblement une nouvelle que je viens de recevoir . . . C'est celle de l'état de grossesse de la grand-duchesse de Russie, nouvelle que cette Princesse a confiée elle-même au ministre de ma cour, pour l'écrire au roi de Suède. M. de Hœpken, en me la communiquant, me charge, Sire, de n'en faire la confidence qu'à Votre Ma-

Potsdam, 22 octobre 1752.

Monsieur de Wulfwenstjerna. J'ai bien reçu votre lettre du 20 de ce mois et vous sais tout le gré possible de l'attention que vous m'avez marquée par l'empressement à me communiquer l'importante nouvelle par rapport à l'état de la grande-duchesse de Russie, qui n'a pas laissé de me surprendre.

Digitized by Google

jesté seule, d'autant plus que c'est encore un secret en Russie même."

Soyez persuadé que je n'abuserai point de votre confiance, et que ce sera une satisfaction particulière pour moi, quand je saurais avoir les occasions pour confirmer les sentiments d'estime que j'ai toujours pour vous. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept.

Federic.

5643. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 22. October, ein Schreiben des hessischen Generallieutenants von Donop, Cassel 20. October, betreffend die französisch-hessische Subsidienverhandlung.[1] „Votre Majesté y verra que la maison de Hesse déclare enfin de vouloir se contenter des offres faites par la France de 150,000 écus en temps de paix, mais le Landgrave demande pour le temps de guerre 600,000 écus, tandis que la France n'offre, au dernier mot, que 540,000 écus. On demande encore à Cassel que la garantie de Rheinfels doit être comprise dans la garantie générale des États de Hesse,[2] et on ne paraît pas vouloir renoncer tout-à-fait à la prétention des anciens arrérages des sommes dues par la France depuis la guerre de trente ans."

Potsdam, 23. October 1752.

Er kann es an M. La Touche communiciren, auch alsdenn Mylord Maréchal einige Information davon geben; aber in gegenwärtigen Umständen glaube Ich nicht, dass die Franzosen darauf entriren werden, und weiss nicht, ob man es ihnen einmal anrathen kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5644. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 24 octobre 1752.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'a été bien rendue. Quant aux instructions que vous me demandez sur la manière dont vous ferez parvenir au roi de France la lettre que je lui ai faite de ma main propre[3] et que je vous ai envoyée par un exprès, je ne saurais qu'à vous renvoyer à ce que ma dépêche du 10 de ce mois dont j'ai fait accompagner la susdite lettre, vous a marqué là-dessus, et de vous réitérer que vous vous règlerez simplement à ce qui est de l'étiquette de la cour de France à ce sujet.

Mes nouvelles de Vienne continuent à me confirmer les inquiétudes de la cour de Vienne et de ses alliés par rapport aux affaires de Tur-

1 Die französische Antwort auf die hessischen Vorschläge vom 24. August (S. 206) war unter dem 3. October durch den Grafen Podewils nach Cassel mitgetheilt worden. — 2 Vergl. S. 161. — 3 Nr. 5624 S. 232.

Digitized by Google

quie; ce n'est pas qu'ils craignent une déclaration de guerre sur le champ, mais ce qui cause principalement leurs inquiétudes, est qu'ils regardent une révolution générale dans le gouvernement de Constantinople comme un évènement indubitable et qui pourrait arriver plus tôt qu'on ne le pense. On se méfie absolument du Grand-Visir, qui, malgré ses douceurs affectées et ses déclarations pacifiques aux ministres des puissances chrétiennes, doit, selon les dépêches du sieur Penckler du 16 de septembre, n'avoir d'autre but que de détrôner le Sultan. C'est le baron de Bartenstein qui s'en est ouvert ainsi à un de ses amis, ajoutant que le Sultan avait commis une faute, sans la nommer, dont il ne pourrait plus revenir; aussi craint-il que le Grand-Visir, qu'il ne traite que de double, violent, artificieux et entreprenant, ne fasse mauvais usage des trésors immenses que le Kislar-Aga et ses complices ont laissés. L'ambassadeur de Venise, qui d'ailleurs est très réservé sur tout ce qu'il reçoit de nouvelles de Turquie, n'a pas pu s'empêcher de dire l'autre jour à un des confidents que, quoique la tranquillité semblât d'une certaine façon être rétablie au dehors, cependant la situation des affaires restait fort critique à Constantinople et qu'on ne devrait point être surpris de voir d'un jour à l'autre dans ce pays une révolution générale. Vous communiquerez à M. de Saint-Contest toutes ces particularités, en le priant de vouloir bien vous en garder le secret.

Federic.

Nach dem Concept.

5645. AU CONSEILLER RRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 octobre 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 14 de ce mois. Je crois l'état présent des affaires de Turquie actuellement tel que vous me le marquez, et tout ce que l'on vous a dit là-dessus et sur les grandes inquiétudes que la cour de Vienne et ses alliés en prennent, très bien fondé; aussi, ce qui me confirme à ce sujet, est une nouvelle que j'ai eue de Livonie que la cour de Russie faisait défiler sans bruit des troupes vers l'Ukraine. Continuez, je vous prie, de me marquer exactement ce qui reviendra de nouvelles sur cet objet, dont je vous saurai un gré particulier.

Federic.

Nach dem Concept.

5646. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 octobre 1752.

Ma très chère Sœur. Je reçois votre lettre avec la satisfaction qui me donne tout ce qui me vient de votre part.

Quant aux affaires dont vous me parlez, je vous dirai, ma chère sœur, avec la sincérité que je vous dois, que la Suède a plus besoin

Digitized by Google

de l'appui de la France que la France n'a besoin de celui de la Suède; qu'une cour qui paie des subsides à une autre, est en quelque manière en droit de se mêler de ses affaires;[1] que la Suède est une république comme la Pologne, où les ministres de toutes les cours ont leurs intrigues et leurs cabales. Je ne justifie pas pour cela l'ambassadeur de France d'avoir agi en beaucoup d'occasions par prévention et d'avoir employé son ministère à des choses auxquelles il n'était pas destiné. Mais, malgré toutes les fautes qu'il a faites et qu'il fera, vous ne parviendrez pas à le faire rappeler, à cause qu'il a des amis et que ses amis se soucient fort peu des affaires, pourvu que leur parent soit ambassadeur, et que le Roi ne prête guère attention à ces sortes de choses.

Pour moi, qui n'entends rien à vos brouilleries intestines, souffrez seulement que j'ose vous rappeler des réflexions générales qu'on peut faire à Potsdam, à Paris, à Londres comme à Stockholm. C'est de vous souvenir que les Français, par leur fermeté et par l'argent qu'ils ont payé,[2] ont mis la Suède en état de ne rien craindre de la Russie; c'est que dans la nécessité où vous êtes de prendre des subsides, il faut toujours vous regarder comme subordonnée à la puissance qui paie, et que le joug des Anglais que vous ne connaissez pas, est beaucoup plus rude et plus impérieux que celui des Français; c'est que vos véritables ennemis sont les Russes et les Danois; c'est que la Suède ne peut jouer un rôle dans le monde qu'en temps que les ordres de ce royaume sont unis, et que des démêlés entre le Roi et le Sénat avilissent la dignité de cet État; c'est que vos véritables ennemis se réjouissent de vos dissensions et les regardent comme les semences de de votre ruine commune, et c'est que toute l'Europe accuse déjà le Roi d'être plus ambitieux qu'il ne l'est peut-être en effet. Les politiques y ajoutent que, si la cour a des vues, il n'est pas adroit de les manifester dans un temps où, les découvrant mal à propos, elle peut par là manquer son coup.

Je vous dois la vérité et je vous la dis d'autant plus franchement que vous êtes digne de l'entendre; je n'excuse point le Sénat, lorsqu'il empiète sur l'autorité royale, mais pour le bien commun je voudrais que des deux parts on apportât des esprits plus conciliants dans ces sortes de petits démêlés et qu'on ne s'attachât pas avec trop d'attention et de l'aigreur à des bagatelles, tandis qu'on fait tort aux grandes choses.

Comptez, ma chère sœur, que ce n'est ni l'intérêt personnel, ni la politique, ni quelque considération que ce puisse être qui a quelque part à mes réflexions: je désire votre bien du fond de mon âme et je serais au désespoir que, par trop de vivacité peut-être, vous fussiez la cause de malheurs qui ne sont pas faciles à réparer. Je suis avec

[1] Vergl. Bd. VIII, 525. — [2] Vergl. Bd. VIII, 345.

Digitized by Google

la plus vive tendresse, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5647. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 28 octobre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois et attends à présent celui que vous me ferez au sujet de la lettre que je vous ai adressée pour Sa Majesté Très Chrétienne,[1] et quels sentiments ce Prince et son ministre vous ont manifestés là-dessus.

Comme je me suis aperçu dans plusieurs occasions que les matières sur lesquelles on a négocié de bouche avec les ministres des affaires étrangères là où vous êtes, n'ont pas été toujours aussi justement pesées, ni les réponses de bouche aussi justes et précises que celles qu'on en a eues par écrit, sur des mémoires qu'on leur avait présentés, et qu'il est d'ailleurs bien naturel qu'ils pensent avec plus de précision à ce qu'ils donnent par écrit qu'à ce qu'ils répondent de bouche, je serais bien aise par cette seule raison que vous sachiez amener insensiblement et pas à pas les choses au point que ce que vous aurez dorénavant à négocier d'affaires intéressantes avec M. de Contest, allât toujours par écrit, de sorte que vous lui en donniez des mémoires et que la réponse que vous aurez, soit également par écrit en forme de mémoire.

Mais, comme je connais toute la délicatesse des ministres français, et combien il serait facile de leur faire venir des soupçons par là que cette manière de négocier procédait d'une méfiance qu'on avait contre eux, il faut donc que, pour éviter de pareils soupçons non fondés et pour ne point perdre leur confiance, vous vous preniez très habilement pour leur faire goûter tout insensiblement cette façon de négocier moyennant des mémoires et que vous n'y procédiez que peu à peu, en sorte qu'ils n'en prennent aucun ombrage, ni ne s'aperçoivent pas de ce changement, en quoi je me remets simplement sur votre dextérité et adresse.

Federic.

Nach dem Concept.

5648. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 21. October: „Le baron Scheffer[2] est parti d'ici le 18 de ce mois, et le baron Bernstorff lui a fait encore en dernier lieu les

Potsdam, 28 octobre 1752.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 21 de ce mois

[1] Nr. 5624 S. 232. — Vergl. S. 219.

Digitized by Google

plus fortes protestations de son attachement pour la bonne cause . . . Le sentiment du baron Scheffer était tout différent de celui de l'abbé Lemaire et du mien. Il témoigne compter sur ce que le baron de Bernstorff lui avait promis, et il était d'avis qu'il fallait désormais lui témoigner de la confiance et avoir toutes sortes de ménagements pour lui."

et ne saurais que parfaitement approuver le zèle et l'attention que vous avez eus pour détromper le baron de Scheffer des fausses impressions dont le ministre de Bernstorff lui a voulu imposer, aussi suis-je très content de la conduite bonne et sage que vous avez observée dans cette occasion-là. Pour ce [qui] regarde d'ailleurs la proposition que vous me faites comme un moyen sûr de parvenir à culbuter le susdit ministre, je vous dirai que, s'il s'agissait de renverser un ministre aussi puissant et dangereux que le grand-chancelier Bestushew, je n'hésiterais point d'employer pour tel usage la somme que vous proposez; mais comme il est question à présent d'un ministre d'une cour qui m'a marqué depuis du temps très peu de confiance et dont je ne suis pas assuré même qu'elle s'approchât à moi, si même on parvenait à déplacer le baron de Bernstorff, je ne saurais point me résoudre à faire une dépense aussi forte que celle que vous indiquez, quoique je souhaiterais bien d'ailleurs son éloignement pour les intérêts de la bonne cause. Ainsi je crois qu'il faut abandonner à M. Lemaire de tâcher à disposer sa cour d'employer de pareils moyens pour parvenir, quoique je sois fort en doute encore qu'elle s'y prête aisément.

Nach dem Concept.

Federic.

5649. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A GRODNO.

Potsdam, 28 octobre 1752.

Votre rapport du 17 de ce mois m'a été heureusement rendu. Je suis parfaitement content des arrangements que vous avez pris pour rendre infructueuse la Diète, et serai toujours satisfait, pourvu qu'ils réussissent à la rompre d'une manière ou d'autre.

Comme en conséquence de votre rapport les débats ont commencé être bien vifs dans la chambre des Nonces, je suis bien aise de vous faire observer que vous devez instruire vos amis, pour qu'ils arrêtent les points les plus intéressants et propres à embrouiller le plus les affaires jusqu'au dernier temps de la Diète, pour les mettre alors efficacement et avec succès sur le tapis.

Federic.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

5650. AU SECRÉTAIRE PLESMANN A DRESDE.

Potsdam, 28 octobre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 24 de ce mois et ai été satisfait des choses que vous avez apprises du connu, qui, pour ne pas être de plus intéressantes, n'ont pas laissé de me répandre des lumières sur différents objets.

Comme, selon mes avis, le grand-maréchal comte Bestushew se trouve actuellement encore à Dresde, depuis avoir fini son ambassade à Vienne, je serais bien aise que vous sachiez trouver une occasion convenable pour aller lui faire une visite de politesse comme de votre propre mouvement, et sans qu'il y paraisse la moindre affectation, et de l'assurer alors, quand vous serez seul et tête-à-tête avec lui, par quelque compliment poli et convenable, de l'estime distinguée que je lui conservais et de la part sincère que j'avais prise à tout ce qui lui était arrivé depuis qu'il n'avait plus été à ma cour;[1] qu'il saurait être persuadé du plaisir que je ressentais de ce qu'il se trouvait au gré de ses affaires, et, dans quelque situation qu'il saurait jamais être, je lui garderais toujours mes sentiments d'estime et d'amitié invariables. Vous observerez que vous vous prendrez bien habilement sur tout ceci, en sorte que tout y paraisse naturel et sans affectation, et me marquerez immédiatement et à moi seul de quelle manière il a pris votre compliment, que vous tournerez de manière qu'il sente de lui parvenir de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

5651. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 31 octobre 1752.

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite du 19 de ce mois. Si le ministère de France a trouvé bon de me faire communiquer immédiatement par le chevalier de La Touche son projet de convention de commerce à faire avec moi,[2] il n'y va point de ma faute ni n'y gagnera plus que si le susdit ministère me l'avait fait passer par vos mains; car mes ordres sont à mes ministres de déclarer au chevalier de la Touche qu'à moins que les points essentiels dont vous étiez convenu autrefois avec M. de Trudaine, n'y fussent compris, je ne saurais m'en accommoder.

Federic.

Nach dem Concept.

5652. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 31 octobre 1752.

Votre rapport du 24 de ce mois m'est bien parvenu. Les avis que j'attendais de la chambre de guerre et de domaines de Prusse tou-

[1] Vergl. Bd. VIII, 200. — [2] Vergl. S. 225.

Digitized by Google

chant le prix des bois propres à la construction de navires[1] m'étant entrés à l'heure qu'il est, je vous les envoie tels que je les ai eus. C'est pour plus de sûreté et afin de donner d'autant moins de soupçons que vous les recevrez sous un couvert à part à l'adresse du maître de postes d'Emmerich, Eversmann.

J'ajoute ici pour votre direction qu'outre les sortes de bois propres à la construction de vaisseaux qui se trouvent spécifiées dans le mémoire sous numéro 4, il y a pour le présent fort peu d'autres sortes de bois propres à cet usage qu'on puisse avoir à Kœnigsberg, par la raison que depuis plusieurs années il n'y a point eu grand débit de ces sortes de bois, auquel cependant, en cas qu'il fût recherché, on pourra fournir abondamment par le voisinage de la Pologne, au moyen des fleuves et des canaux commodes par leur situation pour en faire le transport en Prusse.

Je vous recommande donc de faire un bon usage envers le ministre portugais du susdit mémoire, après quoi vous pouvez compter que le bon succès de l'affaire tel qu'il contribue en quelque manière aux avantages du commerce de mes sujets sera regardé de ma part comme un service essentiel que vous m'aurez rendu.

Federic.

Nach dem Concept.

5653. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 1. November[2] 1752.

Ew. Excellenz habe bei der hierin zurückkommenden Vorstellung[3] melden sollen, wie des Königs Majestät darauf zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet haben, dass Mylord Maréchal instruiret werden sollte, gegen den Marquis de Saint-Contest, mit aller Douceur jedennoch, ein Wort davon zu sagen.

Bei welcher Gelegenheit dann auch, und da Mylord Maréchal durch ein Handschreiben an des Königs Majestät gemeldet, dass, als er letzthin gedachten Minister über das Projet der Commercienconvention, so der Chevalier de La Touche communiciret hatte,[4] gesprochen, letzterwähnter Minister ihm geantwortet habe, wie er bis dato noch nichts wegen des Articuls, so Se. Königl. Majestät ermeldeter Commercienconvention noch zugefüget zu haben verlanget, von gedachtem Chevalier de La Touche erhalten, noch derselbe gemeldet hätte, worin eigentlich diese Explication bestände, und dass, sobald er davon instruiret sein würde, er alles ihm mögliche anwenden wolle, damit die Sache zu Sr. Königl. Majestät Satisfaction terminiret werde — des Königs Majestät verlangen dannenhero, dass gedachtem Mylord Maréchal mit dem fordersamsten sowohl die Convention, als auch der Articul, welchen Sie noch inseriret haben wollen, communiciret und derselbe zugleich von

[1] Vergl. S. 208. — [2] In der Vorlage verschrieben: December. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 225.

Digitized by Google

der Explication, so Ew. Excellenz mit dem Chevalier de La Touche deshalb gehabt, umständlich informiret werden möchte, um mit dem Marquis de Contest deshalb weiter sprechen zu können.

Da auch dem Kammerherrn von Ammon das Projet quaestionis von dem französischen Hofe noch nicht communiciret worden, als welches der Marquis de Contest nach des Mylord Maréchal Bericht damit entschuldiget hat, dass der von Ammon in langer Zeit nicht zu ihm gekommen, so wollen Se. Königl. Majestät, dass auch letzterem von der Convention und von der von Höchstderoselben dabei noch verlangten Explication mit nächster Post gleichfalls Nachricht gegeben werden solle.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5654. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 4. November 1752.

Ew. Excellenz werden aus beikommendem Originalschreiben des Generalmajors von Kreytzen und der Abschrift der darauf erfolgeten Antwort von Sr. Königl. Majestät zu ersehen geruhen, was in der Sache wegen des churpfälzischen Unterthanen, Namens Hetweiler, um dessen Erlassung des Churfürsten Durchlaucht Ansuchung gethan, weiter geschehen ist, und dass des Königs Majestät solchen Kerl, ohnerachtet aller von seinem General dagegen gethanen Vorstellung, wirklich zu verabschieden und nach Hause gehen zu lassen befohlen. Ich stelle Ew. Excellenz ganz gehorsamst anheim, ob Dieselbe vor gut zu sein erachten, dem churpfälzischen Legationssecrétaire Bossart von dieser Sr. Königl. Majestät gegen den Churfürsten bezeigten Déférence einige Nachricht zu geben und solche etwas gelten zu machen, erbitte mir aber hiernächst beide communicirte Stücke nach Ew. Excellenz Gelegenheit wieder zurück, um solche gehörig ad Acta bringen zu können.

Sonsten habe noch auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät zu vermelden, wie Ew. Excellenz wegen der gestern eingelaufenen Dépêche vom 24. voriges des Herrn von Rohd[1] besorgen möchten, dass ein Précis davon dem Mylord Maréchal communiciret und derselbe von Sr. Königl. Majestät Intention deshalb dahin instruiret würde, dass Höchstdieselbe auch in diesem Stücke Sich nach dem französischen

[1] Der Gesandte in Stockholm berichtet in dieser Depesche: „Il m'est revenu ici par quelques notions que les États de la dernière assemblée ont, dans leur instruction secrète au Sénat, donné le pouvoir à celui-ci de renouveler les traités d'alliance et de subsides, faits en 1747 avec les cours de Berlin et de Versailles (vergl. Bd. V, 406) si le Roi et ce corps le jugeaient nécessaire qu'on y procédât dans l'intervalle des deux Diètes et sans attendre le terme fixé pour celle de 1755. On m'a dit en même temps que cette résolution avait été prise dans le Comité Secret en conséquence d'un discours fort ample tenu par le comte de Tessin."

Digitized by Google

Hofe richten und Dero Démarches deshalb nach denen von der Krone Frankreich compassiren würden, dergestalt, dass, wann diese bei Schweden einige Anrege und Proposition wegen des zu renouvellirenden Alliance- und Subsidientractats würde thun lassen, des Königs Majestät solches également wegen Ihres mit der Krone Schweden habenden Tractats thun lassen wollten; daferne aber Frankreich vor gut finden dörfte, damit etwas an sich zu halten und die Schweden kommen zu sehen, so würden Se. Königl. Majestät wiederum ein gleiches thun und Sich darunter denen Sentiments von Frankreich conformiren, auf dass alles auf gleiche Art und zu egaler Zeit geschehe. Es sollte auch Mylord Maréchal instruiret werden, mit dem Marquis de Saint-Contest darüber convenablement zu sprechen und von der erfolgten Antwort an Se. Königl. Majestät umständlich zu berichten. Inzwischen auch der von Rohd von dieser Dero Gesinnung deshalb umständlich informiret und ihm zugleich die Nachricht von der eigentlichen Zeit der Durée des zwischen Russland und Schweden ehedem getroffenen Alliancetractats suppeditiret und sonst aufgegeben werden sollte, sich solches nur zu seiner alleinigen Direction dienen zu lassen und inzwischen nur genau Acht zu haben, was diese Sache in Absicht auf die Schweden vor einen Pli nehmen und wie man dorten deshalb denken werde, damit Se. Königl. Majestät das weitere Concert deshalb mit Frankreich nehmen und mit solchem deswegen gleichen Strang ziehen könnten.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

5655. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 novembre 1752.

J'ai bien reçu vos rapports du 20 et du 24 du mois dernier. Quant aux sentiments que le baron de Hœpken vous a manifestés touchant les affaires de Turquie et la fermentation à Constantinople qui continue également, et comme si ces affaires n'avaient donné aucune inquiétude à la cour de Pétersburg, il faut bien que ce ministre ne soit pas tout-à-fait bien instruit de ce qui se passe là-dessus à Vienne, car nous savons qu'il y a là des conférences secrètes sans fin entre les ministres autrichiens et les ambassadeurs de Russie et de Venise, qui, quelques soins qu'ils prennent pour cacher leur embarras, ne laissent pas de le faire apercevoir; aussi les courriers ne font que d'aller et revenir entre Pétersbourg et Vienne, ainsi que les inquiétudes que ces deux cours ont relativement aux affaires de Turquie, sont plus grandes qu'on ne le croit.

Au surplus, je viens d'être informé qu'il est arrivé l'autre jour à Vienne une assez grosse dépêche chiffrée du sieur Celsing pour sa cour. Comme il [n'y a] nul doute qu'il n'y ait dans ces dépêches des parti-

Digitized by Google

cularités intéressantes, vous devez tâcher d'avoir de bonnes notions de ce que ces dépêches auront marqué, afin de pouvoir m'en faire votre rapport.

Je vous sais bien du gré de l'avis que vous m'avez donné par rapport à la résolution prise dans le comité secret pour autoriser le Sénat de Suède de renouveler les traités avec moi et avec la France.[1] Sur quoi je vous dirai pour votre direction que je me concerterai là-dessus avec la cour de Versailles et que je ne ferai aucune démarche à ce sujet que de concert et de pas égal avec la France. En attendant, je me réserve de vous faire savoir encore mes intentions plus précises là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5656. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 4 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 25 du mois passé. J'espère d'apprendre par la première ordinaire qui nous va arriver d'Hanovre, le dénouement de la négociation qu'on a reprise avec le baron de Wrede, et il faut bien qu'elle ait tiré à sa fin, puisque le duc de Newcastle a voulu partir pour Londres le 30 dernier, où le Roi ira aussi, le 8 de ce mois. En attendant, je n'augure pas trop bien du succès de cette négociation, et toutes les apparences sont qu'elle échouera, vu la hauteur avec laquelle le ministre autrichien s'explique envers le susdit baron.[2] Quant aux affaires de la Turquie, les nouvelles que vous m'en donnez, marquent assez qu'il y a là une certaine fermentation qu'on réprimera difficilement et qui ne saurait finir que par quelque éclat.

Federic.

Nach dem Concept.

5657. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 4 novembre 1752.

Les dépêches que vous m'avez faites du 24 et du 28 du mois dernier, m'ont été bien rendues, sur lesquelles je suis bien aise de vous faire observer qu'il ne faut pas que vous croyiez la cour de Danemark aussi importante comme si c'était elle qui gouvernait ou décidait les grandes affaires de l'Europe; car jusqu'à présent nous ne l'envisageons point comme telle, quelque considération que nous ayons d'ailleurs pour elle et pour son amitié. Quant à l'ostentation qu'elle a faite par les mouvements de quelques-unes de ses troupes par rapport à ses démêlés

[1] Vergl. Nr. 5654. — [2] Ein Contreprojet des Kaiserlichen Gesandten von Vorster, Hannover 24. October, auf den mainzischen Vermittelungsvorschlag vom 29. August (S. 211 Anm. 2) veranlasste den Herzog von Newcastle zur Vorlegung eines „Projet pour concilier les projet et contreprojet, Hanovre 28 octobre."

Digitized by Google

dans le pays de Holstein, j'ai été bien éloigné de prendre le moindre ombrage là-dessus, car quiconque connaît la cour de Danemark, est assez persuadé que, selon sa situation présente, elle ne voudra ni ne pourra commencer quelque affaire d'éclat.

Au surplus, ce que le baron de Scheffer[1] doit avoir dit que le ministre Bernstorff avait fort bien justifié sa conduite touchant l'affaire de Landskrona,[2] ne doit point vous embarrasser, car comme il y a deux partis en Suède, l'un pour et l'autre contre la cour, et que le baron de Scheffer est du parti dernier, tout comme le comte Lieven s'est attaché à la cour, il ne faut point trouver étrange que le baron de Scheffer ait applaudi à la justification du ministre de Bernstorff, pour décréditer le comte de Lieven, auteur connu du plan de fortifier la ville de Landskrona.

Au reste, vous ne devez point vous laisser intimider mal à propos au point de ne pas vouloir présenter au baron de Bernstorff le précis des droits des villes de la Poméranie Ultérieure dans le péage du Sund; car comme ses brouilleries ne nous regardent point directement, je ne vois aucune bonne raison qui vous dût empêcher à lui communiquer ce précis, en conséquence des ordres que je vous ai donnés à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

5658. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 4 novembre 1752.

J'ai reçu votre rapport du 24 du mois passé dernier. Vous n'aurez pas de difficulté à vous imaginer avec quelle satisfaction j'ai appris la nouvelle de la rüption de la Diète et de la manière qu'elle a échoué, aussi suis-je très content du zèle, de la fidélité et de l'application avec laquelle vous m'avez servi dans cette occasion-là. La scène qui s'est jouée entre le sieur Gross et le palatin de Braclavie,[3] divertira le public et développera plus encore le mauvais caractère du premier. Je vous sais un gré infini de ce que encore vous avez si bien [ménagé] mon argent, de sorte que j'en suis quitte cette fois-ci pour mes 2,000 ducats. Aussi vous fais-je présent du reste que vous avez ménagé de ces 6,000 écus que vous aviez touchés à Breslau. Pour ce qui regarde votre demande pour une augmentation de vos appointements, j'y songerai effectivement et m'arrangerai là-dessus avec vous, quand vous viendrez vous présenter à moi à votre retour à Dresde, car mon intention est que vous preniez alors votre chemin par Berlin, afin de venir me parler et prendre mes instructions ultérieures.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 251. — 2 Vergl. S. 154. 243. — 3 Swidzinski.

Digitized by Google

5659. AU SECRÉTAIRE PLESMANN A DRESDE.

Potsdam, 4 novembre 1752.

J'ai beaucoup de peine à m'imaginer que le prétendu campement en Saxe parvienne à sa perfection, je pense plutôt, nonobstant même toutes les apparences que renferme votre rapport du 31 d'octobre dernier, qui devraient faire croire le contraire, que ce n'est que par grimace et pure fanfaronnade que la Saxe en agit là-dessus jusqu'à présent comme elle fait.

Au moins n'y aura-t-il personne qui pourra se figurer que la Saxe veuille jeter à pure perte une somme de 70 à 80,000 écus, ayant manque outre cela de chevaux et d'équipages de campagne, articles qui font encore un objet considérable de dépense à laquelle la Saxe ne pourrait suffire que fort difficilement à l'heure qu'il est.

Je crois donc plutôt qu'après qu'il aura été beaucoup parlé dudit campement, qu'on aura même fait différentes ostentations à ce sujet, on se contentera de dire qu'on était résolu de le différer jusqu'à un autre temps.

Pour ce qui regarde le marchand de mousselines dont vous faites mention, vous ne discontinuerez pas de l'encourager au possible — quoiqu'avec prudence et sans vous exposer à vous attirer quelque fâcheuse affaire — dans son dessein de venir s'établir dans mes États, en lui disant que, dès qu'il viendrait ici et se déclarerait à cet égard, il pouvait compter pour sûr qu'il y serait reçu aux conditions qu'il souhaitait, pour justes et raisonnables qu'elles pourront être.

Nach dem Concept.

Federic.

5660. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Prinz Ferdinand von Braunschweig berichtet, Potsdam 5. November, über eine Mittheilung seines Bruders, des regierenden Herzogs von Braunschweig, folgenden Inhalts: „Je ne vous ai rien dit d'une réponse préalable que j'ai de Copenhague,[1] parcequ'on m'a promis de me donner des éclaircissements. On me marque par avance d'une joie infinie sur les sentiments de Sa Majesté du Roi votre maître envers Sa Majesté Danoise et on déclare de vouloir faire tout son possible pour les mériter. On dit en gros qu'on mettrait ordre aux abus et inconvénients dont l'affaire de Bentinck ne donnait que trop de preuves, et on promet de s'expliquer ultérieurement.“

Potsdam, 6 novembre 1752.

Monsieur mon Cousin. Je vous sais tout le gré imaginable de ce que vous avez bien voulu me communiquer des nouvelles que le Duc régnant, M. votre frère, a eues en dernier lieu de Copenhague, et vous prie de vouloir l'assurer de ma reconnaissance sans égale de ce qu'il embrasse aussi amiablement qu'il le fait, tout ce qui peut avoir du rapport à mes intérêts et au bien commun de la bonne cause.

[1] Vergl. S. 220. 232.

Digitized by Google

Au surplus, vous connaissez la sincérité des sentiments avec lesquels je suis toujours, Monsieur mon Cousin etc.

Federic.

Nach dem Concept.

5661. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Maltzahn berichtet, Grodno 28. October: „La nouvelle de la rupture de la Diète[1] n'est plus la plus intéressante. Nous avons vu paraître le lendemain[2] la Confédération, et elle a été anéantie le même jour . . . Le manifeste dont Votre Majesté trouvera la traduction à la suite de cette dépêche, avait été projeté, avec les ministres de Russie et d'Angleterre, par le grand-chancelier Malachowski, qui, comme j'ai eu l'honneur de le dire, s'est laissé corrompre par eux, pour entraîner la République dans leurs desseins par la Confédération, aussitôt que la Diète allait se séparer instructueusement. Il est couché de la manière la plus dangereuse, puisque, sous l'apparence de l'innocence, on y détruit le *Liberum Veto* . . . Voilà de quelle manière on avait cru pouvoir surprendre le Grand-Général de l'armée de la couronne [Branicki]. C'était le lendemain de la rupture de la Diète que le Grand-Général de l'armée avait la plupart des sénateurs chez soi . . . On avait saisi ce moment comme le plus heureux pour faire éclater une confédération qui aurait pris consistance dans la maison du Grand-Général même et à laquelle rien n'aurait pu résister . . . Pour envelopper bien cet artifice, on présenta le manifeste au Grand-Général, signé du Primat[3] et de tous les évêques. On lui disait que ce n'était que pour faire plaisir au Roi, qui était extrêmement sensible à la rupture de cette Diète . . . Le Grand-Général, qui est naturellement indolent et que son âge et ses infirmités mettent absolument dans le cas d'être gouverné et mené, se laissa aisément persuader: il signa le papier. Ce qui ne fut pas plus tôt fait que le papier passa de là dans une grande salle où l'on avait assemblé toute la clique et où les Nonces qu'on avait corrompus, signaient. Le général Mokranowski arriva

Potsdam, 7 novembre 1752.

Votre dépêche du 28 dernier m'a été bien rendue. J'avoue que ce que vous me marquez touchant le vilain tour que les mal intentionnés avaient joué au Grand-Général de la Couronne, m'a autant surpris qu'il aurait eu des suites très dangereuses, s'il avait porté son effet. Je compte pour un moment heureux où le général Mokranowski est arrivé bien à propos, pour s'y opposer et pour détruire ce funeste ouvrage que le manifeste, qui sans doute aurait passé sans lui; aussi sa fermeté qu'il a marquée et le service qu'il a rendu par là à sa patrie, lui ont mérité toute mon admiration et toute mon estime. Comme les occasions ne vous sauront manquer de lui parler sans témoins, vous lui ferez un compliment des plus gracieux de ma part, en l'assurant de ma considération particulière pour lui et de ma protection dans tous les cas où elle lui saurait être utile.

Bien que je connaisse aussi son esprit désintéressé et porté sans d'autres vues pour le bien de sa patrie, je veux cependant qu'à votre arrivée chez moi vous me parliez de lui, afin que je puisse m'arranger avec vous sur quelque marque de mon estime et de reconnaissance de ma part que je

[1] Vergl. S. 258. — [2] 25. October. — [3] Komorowski.

Digitized by Google

. . il aborde le palatin de Plock,[1] en le riant de vouloir bien cesser de signer, uisque le Grand-Général demandait le ıanifeste, il le prend en même temps, enlève de la salle, sort par une porte e derrière de la maison et se sauve chez ıoi. J'étais avec l'Ambassadeur [de rance] . . . lorsque nous voyons Moranowski entrer lui-même, sans pouvoir ous dire autre chose que: Voici la Conédération que je viens d'enlever parmi ois cent personnes . . . Mon premier in fut d'envoyer chez les palatins de molensk[2] et de Belcz[3] . . . Mokranowski ous assura que personne ne lui ôterait ce apier que par morceaux et qu'il la déhirerait en présence de toute la Conédération. Il fut arrêté que le palatin le Smolensk irait avec le susdit général chez le Grand-Général . . . Le Grand-Général s'est extrêmement inquiété là-dessus et a dit qu'on lui avait assuré qu'il n y avait dans le manifeste que les choses du monde les plus innocentes . . . Le Palatin, après avoir joui de l'inquiétude du Grand-Général, lui a amené Mokranowski, qu'il a reçu avec les démonstrations de la joie les plus vives et les remercîments les plus sincères. Le manifeste a été mis en mille pièces, et la Confédération anéantie de la manière la plus glorieuse pour nous. Aussi notre parti vient-il de prendre un air bien différent du rôle qu'il jouait ci-devant . . . il va présentement tête levée, en confondant les autres de honte et de confusion."

Nach dem Concept.

voudrais bien lui donner. Au surplus, quant à la conduite que vous avez observée dans une occasion aussi périlleuse que critique que celle-ci, vous serez déjà persuadé que je n'en saurais être que très satisfait et l'approuver parfaitement.

Federic.

5662. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 31. October: „Votre Majesté sera déjà informée par le baron de Scheffer des sentiments de cette cour sur l'affaire de Knyphausen. Je viens d'apprendre qu'il a concerté avec le baron de Bernstorff qu'il en écrirait à Votre Majesté. Le baron Scheffer ne s'en est ouvert ni à l'abbé Lemaire ni à moi, et le baron de Fleming a gardé là-dessus un profond silence; c'est le comte de Dehn qui m'en a informé."

Potsdam, 7 novembre 1752.

Votre rapport du 31 dernier m'est heureusement parvenu. J'avoue que ce n'est pas sans une surprise extrême [que j'ai appris] tout ce que vous marquez par rapport à une lettre que le baron de Scheffer m'aurait faite touchant l'affaire de Knyphausen; je puis bien vous protester qu'il n'y a pas

[1] Nicolaus Podoski. — [2] Peter Sapieha. — [3] Graf Anton Potocki.

Digitized by Google

un mot de vrai dans tout cela, et que, depuis que le baron de Scheffer est parti de chez nous,[1] je n'ai eu aucune lettre de lui jusqu'à ce moment-ci, ni sur cette affaire ni sur la chose la moins indifférente. Ainsi faut-il absolument qu'il y ait du malentendu là-dessus ou que ce soit un artifice du baron Bernstorff, controuvé par lui pour embarrasser nos amis ou pour brouiller plus encore l'affaire en question. D'ailleurs, quelle apparence y a-t-il, pourvu que vous et vos amis y songiez, que je dusse charger un ministre étranger, et que je n'ai connu personnellement que depuis très peu de temps, de se mêler de mes affaires et de lui donner commission d'expliquer mes sentiments sur une affaire que j'ai remise depuis longtemps déjà aux bons offices et à la médiation de la France? Enfin, il y aurait trop d'incongruité dans tout ceci, et si jamais le baron de Scheffer me fait une lettre là-dessus, il faut que je l'attende encore et qu'il l'ait faité alors de son chef et sans que je lui en aie donné la moindre commission; aussi en seriez-vous d'abord informé.

Quant aux soupçons qui vous sont venus comme s'il pouvait être un concert pris de la cour où vous êtes [avec] celles de Vienne, de Londres et de Russie pour me faire la guerre, et que l'affaire de Knyphausen y dût servir de prétexte, je veux bien vous faire observer qu'un tel concert me paraît aussi peu vraisemblable que l'histoire de la lettre du baron de Scheffer est absolument controuvée, et par conséquent tout-à-fait chimérique. Je ne veux point examiner si le Danemark est présentement dans une situation d'entrer en guerre, mais tout le monde conviendra que l'affaire de Knyphausen, où je n'agis qu'en qualité de codirecteur du cercle de Westphalie, n'est du tout une raison pour commencer une guerre. Si le Danemark ne voulait que s'en servir pour un prétexte, où est-ce que me ferait-il la guerre, puisque nous ne sommes point voisins? D'ailleurs, est-il à croire qu'un Prince qui est aux subsides de la France, voudrait contracter des liaisons avec ses ennemis pour commencer de gaîté de cœur une guerre ouverte contre moi, dans un temps où je suis bien et en alliance avec la France et la Suède, et surtout dans un temps où les deux cours impériales sont dans de grandes appréhensions pour que les Turcs n'éclatent pas contre elles, appréhensions d'où elles n'ont pu sortir depuis la dernière révolution à Constantinople et dont les inquiétudes qu'elles ont, s'augmentent de jour en jour? Tout cela pris et combiné ensemble, il s'ensuit, supposant que le Danemark avait quelque dessein contre moi, [qu']il aurait bien mal pris son temps pour l'exécuter. Quant à vous, vous devez faire vos réflexions et continuer, en attendant, de veiller de bien [près] sur tout ce qui se passe sur vos lieux, afin de pouvoir m'en faire des rapports exacts et fidèles.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 129.

Digitized by Google

5663. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 7 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 28 dernier. Quant aux affaires relativement à celle l'élection, vous aurez remarqué par tout ce que je vous ai fait communiquer par mes ministres du département des affaires étrangères, qu'on ne la peut regarder que comme échouée et finie sans aucun succès. Pour ce qui regarde celle de la vente de mes domaines en Hollande, j'ai été bien aise d'apprendre que vous l'avez remise en train par votre ami. Il faudra voir comment l'on se déclarera, et je compte sur votre dextérité que vous ferez accepter mon ultimatum, duquel je ne saurais rabattre quelque chose. Au reste, l'on nous a voulu marquer de Pologne que le prince de Moldavie venait d'être détrôné par la Porte Ottomane, et l'on ajoute que le résident autrichien Kinner à Varsovie avait prétendu d'avoir des lettres là-dessus de Vienne. Comme je voudrais bien savoir si cette nouvelle est fondée ou non, et que vous pourrez aisément vous en éclaircir sous main là où vous êtes, vous me marquerez ce que vous en aurez appris de certain.

Nach dem Concept.

Federic.

5664. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 novembre[1] 1752.

Votre rapport à la date du 27 du mois dernier, m'a été bien rendu. Quant au nouvel avis qui vous a été donné touchant l'ordre que le Comité Secret a laissé au Sénat la veille de la séparation de la Diète touchant les traités d'alliance et de subside à renouveler avec moi et avec la France, je ne manquerai d'en faire mon usage avec toute la discrétion qu'il y faut, et me concerterai sur ce sujet avec la France, pour que nous allions d'un accord commun et de pas égal là-dessus, tout comme je vous l'ai déjà marqué par ma dépêche précédente et que je viens d'ordonner à mes ministres[2] encore pour vous en instruire plus amplement.

Au reste, c'est avec bien de la satisfaction que j'ai appris par votre rapport que depuis l'arrivée du Roi à Stockholm les choses se sont passées assez doucement entre lui et le Sénat. Si jamais mon attente et mes vœux sont remplis, les esprits se rapprocheront, la concorde se rétablira au possible et tout se passera en paix, afin que les ennemis communs de l'un et de l'autre parti se voient déchus des espérances sur lesquelles ils ont estimé pouvoir fonder les funestes projets qu'ils méditent secrètement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] In der Vorlage verschrieben: octobre. — [2] Vergl. S. 255. 256.

Digitized by Google

5665. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Fontainebleau 26. October: „Ayant demandé hier à M. de Saint-Contest quand il comptait que je pourrais faire partir le courrier que Votre Majesté m'avait envoyé,[1] il me répondit que cela ne pourrait guère se faire que dans sept ou huit jours."

Potsdam, 7 novembre 1752.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 26 dernier. Par la raison que vous me marquez, j'attendrai tranquillement le temps où vous serez à même de renvoyer le courrier que je vous avais dépêché. Comme votre rapport ne m'offre pas d'ailleurs des choses bien intéressantes, je ne vous parlerai aujourd'hui que des nouvelles qui me sont arrivées encore relativement aux affaires de Turquie. Selon elles, il y a eu encore un tumulte parmi les Grecs à Constantinople, qui ont voulu déposer leur patriarche, mais que le Sultan, qui craint jusqu'à l'ombre d'une émeute, a su calmer d'abord moyennant des sommes en argent qu'il en a répandu. D'ailleurs, on me marque qu'on a vu une lettre de Rome du 11 du mois dernier au nonce à Vienne[2] qu'on dit très bonne et qui a été communiquée au chancelier Ulfeld, en conséquence de laquelle les nouvelles qu'on recevait à Rome[3] portaient que la guerre contre les Chrétiens était autant que certaine l'année prochaine et que les trésors du Kislar-Aga[4] y étaient destinés. Je ne vous saurais garantir absolument cette nouvelle, ne vous la donnant que telle qu'elle m'est parvenue; mais ce que je puis vous dire précisément, c'est que les dernières lettres de Constantinople du 4 d'octobre, arrivées depuis peu à Vienne, n'ont du tout calmé encore les inquiétudes du ministère de Vienne, mais ont augmenté encore leur mauvaise humeur, tout comme les fréquentes conférences entre le comte Keyserlingk et le chancelier Ulfeld.

Nach dem Concept.

Federic.

5666. AU SECRÉTAIRE PLESMANN A DRESDE.

Potsdam, 11 novembre 1752.

Votre rapport du 4 de ce mois m'est bien entré et je compte que vous tâcherez de vous procurer quelque occasion propre pour vous acquitter convenablement et sans affectation auprès du comte Bestushew du compliment dont je vous ai chargé pour lui.[5]

Comme, au reste, vous mandez qu'on se trouvait obligé là où vous êtes de prendre 24,000 écus de la caisse militaire pour en payer les frais du retour du roi de Pologne, il est à savoir encore d'où la cour de Saxe, se voyant tellement pressée pour ces sortes de dépenses, voudrait prendre les grandes sommes pour suffire aux frais du campement de ses troupes à former l'année qui vient.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 236. — [2] Serbelloni. — [3] In der Vorlage: Vienne. — [4] Vergl. S. 239. 249. — [5] Vergl. S. 253. — [6] Vergl. S. 259.

Digitized by Google

5667. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 11 novembre 1752.

J'ai reçu votre rapport du 29 dernier et ne puis vous marquer aujourd'hui autre chose que, pour ce qui regarde les affaires de Turquie, mes avis de Vienne continuent à m'assurer que la mauvaise humeur et l'inquiétude des ministres de la cour de Vienne, et particulièrement celle du baron de Bartenstein,[1] touchant les nouvelles qui leur viennent de Constantinople, continuent également, et que l'ambassadeur de Venise[2] s'était ouvert à un de ses amis à ce sujet que la situation des affaires y était toujours très critique, quoique bien des gens crussent, à en juger par le dehors, que tout était tranquille, mais que les instruits n'en pensaient pas de même.

Federic.

Nach dem Concept.

5668. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 14 novembre 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois, et vous renvoie, quant à la négociation d'Hanovre, à ce que la dépêche du Département d'aujourd'hui vous marquera de son succès infructueux, et que Sa Majesté Britannique s'est vu obligée de partir cette fois-ci d'Hanovre, sans avoir eu la satisfaction de voir achevé son ouvrage favori.

Au surplus, je ne veux point vous laisser ignorer que les nouvelles qu'on a eues en France relativement aux affaires de Turquie, diffèrent assez de celles qu'on vous en a données; car, selon celles-là, il paraissait, par des lettres qu'on recevait de Constantinople, que la sédition que la dernière révolution y avait excitée, était entièrement apaisée et les esprits disposés à se calmer; que l'ambassadeur de Venise[3] avait reçu les mêmes nouvelles et que cette République commençait à reprendre de l'assurance et à se remettre du trouble dans lequel les premiers avis qu'on lui avait donnés, l'avaient d'abord jetée.

Quoique je doute encore de l'authenticité des ces nouvelles, j'ai bien voulu cependant vous en informer, pour que vous vous appliquiez afin d'approfondir d'autant mieux ces affaires et me marquer exactement ce que vous en aurez appris.

Federic.

Nach dem Concept.

5669. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 14 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 2 de ce mois. C'est sans doute par les insinuations du ministre de Suède à la cour où vous êtes, le

[1] Vergl. S. 239. 249. — [2] Tron. — [3] Mocenigo.

Digitized by Google

sieur de Scheffer, que M. de Saint-Contest vous a donné cette réponse que vous avez eue de lui touchant la cour de Danemark et le baron de Bernstorff; car je veux bien vous dire que, quand le sénateur de Suède, le baron de Scheffer, est arrivé à Copenhague à son retour en Suède, le baron de Bernstorff a d'abord été chez lui pour l'informer avant que d'autres le vissent, afin qu'il fût prévenu pour lui et préparé à tout ce qu'on lui dirait. Il s'y est si bien pris que le baron de Scheffer, bien loin de se déclarer contre ce ministre, l'a excusé et le soutenu partout où il a eu l'occasion de le faire.[1] Et comme il n'y a nul doute que le baron de Scheffer a écrit sur ce ton-là à son frère à Paris, je ne dois point être surpris de la réponse que M. de Saint-Contest vous a donnée telle que vous me la marquez. Au surplus, vous direz à ce ministre, dès que vous trouverez l'occasion de le faire, que je craignais fort qu'il ne regrettât un jour de ce qu'il n'avait pas suivi mon conseil pour contribuer à faire culbuter le baron de Bernstorff, ce qui aurait été toujours une chose bien facile à la France, qui n'avait eu qu'à dire un mot là-dessus aux deux ministres danois, le comte de Moltke et de Dehn, pour faire réussir cette affaire. Au reste, j'espère à présent de recevoir bientôt par vous la réponse que la cour de France me fera au sujet de ma lettre écrite au Roi,[2] qui apparemment coûtera de la peine à elle, pour me répondre avec solidité

Nach dem Concept. Federic.

5670. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 14 novembre 1752.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre rapport du 7 de ce mois que les pourparlers que vous avez eus jusqu'ici avec le comte de Sylva[3] aient été de bon succès, de sorte qu'il y a de l'apparence qu'ils seront suivis d'un effet favorable.

Mon intention est donc que vous tâchiez de cultiver sa confiance, néanmoins sans affectation, mais de manière que personne ne puisse soupçonner en cela vos vues, ni qu'un trop grand empressement puisse donner à penser à Don Sylva lui-même si peut-être il est d'un caractère enclin à soupçonner.

Il ne tiendra pas d'ailleurs au présent d'une tabatière d'émail telle que vous la demandez pour ce ministre, et je vous en ferai parvenir une pour lui dès ces premiers jours en l'adressant au maître des postes Eversmann à Emmerich, et c'est sur votre dextérité que je me repose du reste.

Le conseiller privé Dillon vient de remettre ici l'histoire de Louis XV en médailles. Je donnerai mes ordres à mon trésorier privé Fredersdorf, afin qu'il paie au conseiller de la chambre de justice Cosmar à Berlin

[1] Vergl. S. 251. — [2] Nr. 5624 S. 232. — [3] Vergl. S. 254.

Digitized by Google

pour votre compte les 5 ducats que vous avez déboursés à ce sujet en les donnant à l'auteur dudit livre.

Federic.

Nach dem Concept.

5671. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 13. November, dass der dänische Gesandte von Thienen auf Befehl seines Hofes die Mittheilung gemacht habe, der König von Dänemark glaube im Einverständniss mit Schweden einer beabsichtigten Verwüstung des Herzoglichen Antheils von Holstein durch Abholzungen bis zum Werthe von 200,000 Thalern sich widersetzen zu müssen und habe in diesem Sinne bei der Regentschaft in Kiel Vorstellungen erhoben; dieselbe habe sich auf einen ausdrücklichen Befehl des Herzogs, Grossfürsten-Thronfolgers von Russland, berufen, sich indess bereit gefunden, Verhaltungsmassregeln aus Russland einzuholen. „Le chambellan de Thienen ajouta que, pour donner du poids à cette insinuation, sa cour avait résolu de tenir un corps de troupes prêt à tout évènement, pour s'opposer à main armée à la dévastation projetée[1] . . . Dans la suite de la conversation le sieur de Thienen laissa échapper que le comte de Lynar[2] avait été la dupe de sa crédulité et de l'artifice du ministère russien, s'étant flatté jusqu'au dernier moment de son séjour à Pétersbourg d'engager l'Impératrice à agréer tout ce qui a été arrêté avec le roi de Suède touchant la réversion du pays de Holstein, et même à le garantir."

Potsdam, 14. November 1752.

Se. Königl. Majestät haben auf einliegenden Bericht mündlich zur allergnädigsten Resolution ertheilet:

Dass die Sache delicat sei und des Königs Majestät davon nicht gerne meliret wären, daher nichts anders zu thun sei, als es mit vielen Complimenten ad referendum zu nehmen, indem der dänische Hof sich darunter sehr blousiren könnte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5672. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 1er de ce mois et vous renvoie, touchant le résultat des conférences d'Hanovre, à l'expédition du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci.

Quant au bruit sourd qui court, à ce que vous dites, que le comte Puebla pourrait être relevé par le comte Colloredo qui va partir de

[1] Vergl. S. 243 — [2] Vergl. Bd. VIII, 596.

Digitized by Google

Pétersbourg, je serais peu accommodé d'un troc que celui-ci; aussi des lettres de Pétersbourg nous ont marqué que ce pourrait être le poste à Dresde qu'on destinait à ce comte Colloredo, où il irait pour relever le comte de Sternberg.

Au reste, je ne vois aucune bonne raison pourquoi votre ami en Hollande dût se plaindre de ce que j'ai ordonné, il y a un an à peu près, la vente de quelques bois dans mes domaines de Hollande. Ce ne fut qu'après que la négociation qu'il y avait alors sur le tapis, fut rompue, que j'avais donné mes ordres par rapport à cette vente du bois, et je crois ne faire tort à personne, quand je tâche à mettre à profit ce qui m'appartient aussi bien que je puis. Cependant pour favoriser la négociation de votre ami, j'ai ordonné qu'on suspende d'abord tout abatis de ce bois pour un temps d'un mois encore, pour voir en attendant quel train la négociation de votre ami prendra.

Nach dem Concept. Federic.

5673. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 18. November 1752.

Ew. Excellenz werden aus anliegendem Originalschreiben des Herrn Generalmajor von Kreytzen zu Breslau zu ersehen geruhen, welchergestalt die Königliche Ordre wegen Verabscheidung des von des Churfürsten von der Pfalz zurückverlangetem Hetweiler von gedachtem Generalmajor realisiret worden.

Hierbei soll auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl, so Dieselbe bei Gelegenheit der heutigen Unterschriftssachen gegeben haben, schuldigst melden, dass Se. Königl. Majestät vor nothwendig fänden, wie Mylord Maréchal noch mit mehrerem Detail von allem, so der von Maltzahn in seinem letzteren Bericht von dem Einhalt des Manifestes, so die übelgesinnete Partie in Polen durchzusetzen getrachtet,[1] und von denen dabei vorgefallenen Umständen und geführten Absichten instruiret werde, um mit dem Marquis de Contest daraus sprechen und ihn gleichsam dadurch überführen zu können, wie nothwendig es sei, auf die polnische Sachen ein sehr wachsames Auge zu haben.

Gleichfalls haben Se. Königl. Majestät befohlen, dass gedachtem Mylord Maréchal per modum extractus aus denen letzteren Relationen des von Häseler zu Kopenhagen dasjenige zu seiner Nachricht communiciret werden müsste, was bei des schwedischen Sénateur von Scheffer Ankunft zu Kopenhagen und währenden dessen Séjour allda mit dem Baron von Bernstorff vorgefallen, auch was sonst der von Häseler wegen eines prätendirten Schreibens von dem Baron von Scheffer der Knyphausischen Sache halber, davon aber nicht eine Zeile noch Wort an Se. Königl. Majestät gekommen, und das Vorgeben also grundfalsch

[1] Vergl. S. 260.

Digitized by Google

ist, gemeldet hat.[1] Ueber welches alles der Königs Majestät noch nöthig fänden, dass auch der von Rohd einigermaassen von denen Hauptumständen, so der von Häseler zeithero gemeldet, informiret würde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5674. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 18 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 8 de ce mois. Que ce soit à l'argent de la France ou à tel autre qu'on est redevable de la rupture de la dernière Diète à Grodno, n'importe; c'est toujours un heureux évènement pour la bonne cause commune que cette rupture; car rien n'est plus sûr sinon que le parti contraire n'a visé cette fois à rien moins qu'à changer totalement le système de la république de Pologne et de la faire entrer dans des vues des plus pernicieuses, s'il avait réussi à faire constater la Diète.

Quant à la récompense à constater pour votre ami relativement à la vente de mes domaines en Hollande, la somme qu'il a demandée en conséquence de votre rapport m'a paru être un peu forte. Il faudra voir de quelle manière il s'expliquera sur ce que vous lui avez répondu. En attendant, il me paraît être bien juste que si votre ami veut sa récompense, il faut bien aussi qu'il fasse par son adresse et savoir-faire que je profite au delà du prix que je vous ai indiqué pour mon ultimatum quand vous étiez à Neisse, en sorte que je sois mis par là à même d'exercer des libéralités envers lui.

Federic.

Nach dem Concept.

5675. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 18 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 8 de ce mois. Les détails que vous me marquez me confirment, plus encore que je ne l'avais été, des desseins très dangereux que les mal intentionnés ont couvés, s'il leur avait réussi ou à faire constater la Diète ou à la changer en confédération, ainsi que je suis bien aise que tout ait fini aussi bien qu'il s'est fait actuellement.

Je ne saurais cependant m'empêcher de vous dire que, quant aux avis que le palatin de Belcz a eus, comme si le sieur Gross avait voulu avertir sa cour que c'était le moment de faire entrer quelques milliers de ses troupes en Pologne, ils ont été des plus faux, et vous pouvez

[1] Vergl. S. 254. 258. 261. 266.

Digitized by Google

bien dire au susdit Palatin que, vu la situation présente des affaires du temps, les Russes ne feraient marcher rien qui que ce soit en Pologne, et que je voudrais bien lui en répondre corporellement.

Pour ce qui est des septante ducats qui vous restent du loyer que je vous avais fait remettre pour le quartier que vous avez occupé durant le temps de la Diète à Grodno, vous n'avez qu'à les garder pour vous et je vous en fais présent en considération de mille petits frais que vous avez eus à dépenser pendant cet intervalle-là. Je vous passe de plus en ligne de compte les trente ducats pour le journal de la Diète, tout comme ces trente ducats donnés à l'homme de Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

5676. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 18 novembre 1752.

Les derniers rapports que j'ai de vous, ont été du 4 et du 7 de mois, sur lesquels je suis bien aise de vous faire observer que, quoique j'approuve parfaitement le zèle que vous marquez pour mon service et l'application que vous mettez pour bien pénétrer les mystères d'iniquité d'un ministre tel que le baron de Bernstorff, cependant vous n'aurez pas besoin d'entrer dans de si amples détails et jusqu'aux moindres minuties dans les dépêches que vous me ferez immédiatement, s'il n'y a des choses plus intéressantes et plus importantes à me marquer que celles qui font l'objet de vos susdites dépêches. Il me suffira d'être instruit par quelques peu de lignes que les choses vont encore le même train que celui que vous m'avez marqué par vos précédentes, et à moins qu'il ne survienne quelque nouvelle circonstance qui demande mon attention particulière, je me passerai de tous les petits détails qui ne mènent à rien. Au surplus, je veux bien vous informer que jusqu'au moment présent je n'ai eu ni lettre ni mot de la part du sénateur baron de Scheffer,[1] de sorte que mon soupçon se confirme qu'il y a eu ou du malentendu ou de l'artifice dans ce qu'on vous a voulu dire là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

5677. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 3. November: „Il faut que le crédit de Madame Horlemann soit considérablement tombé auprès de Sa Majesté la Reine, et par conséquent celui de son frère, le général Lieven, auprès du Roi.“

Potsdam, 18 novembre 1752.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. La nouvelle que vous [venez] de donner du changement qu'on présume qu'il y a eu tou-

[1] Vergl. S. 261.

Digitized by Google

chant le crédit de Madame Horlemann et de celui de son frère, m'a surpris, et ma curiosité est assez grande pour vouloir être informé exactement de vous si cette nouvelle se confirmera ou non.

Nach dem Concept.

Federic.

5678. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 21 novembre 1752.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois. Comme elle me fait espérer la réponse du Roi sur la lettre que je lui ai faite,[1] avec votre rapport sur ce qui s'est passé à cet égard, je l'attendrai pour m'expliquer alors sur ce que j'aurais à dire sur son sujet, et vous renvoie, au surplus, à ce que mes ordres du département des affaires [étrangères] vous marqueront à cet ordinaire relativement aux autres affaires.[2]

Federic.

P. S.

Songez bien, Milord, de m'instruire exactement et avec toute la précision possible de la véritable façon dont le roi de France et son ministre pensent sur la proposition que je lui ai faite par ma lettre, dans le rapport que vous me ferez à ce sujet, afin que je puisse me diriger là-dessus, savoir si, au cas que le Roi fît des difficultés sur cette proposition, je puis alors y insister encore par quelque nouvelle lettre et de nouveaux éclaircissements, ou s'il serait absolument sans succès d'y vouloir plus insister.

Nach dem Concept.

5679. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Maltzahn berichtet, Warschau 11. November: „Il est bien-sûr qu'il n'y aura point de *Senatus-Consilium*, puisqu'il n'y a pas de sénateurs ici. Le palatin de Russie et les deux chanceliers de la couronne[3] sont les seuls qui ont suivi le Roi ici; aussi Sa Majesté, à cause de manque de monde, n'a pas dîné en public, puisqu'elle aurait été réduite à prendre toujours les mêmes personnes. On avait souhaité que le Roi eût tenu le *Senatus-Consilium* à Grodno, d'abord après l'issue infructueuse de la Diète, et on prétend que le comte Brühl n'a rien épargné pour y déterminer le Roi, mais que ce Prince a été tellement piqué qu'il

Potsdam, 21 novembre 1752.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'a été bien rendue. Il faut que le roi de Pologne ait été extraordinairement piqué du succès infructueux de la dernière Diète, si tant est que même les représentations de son ministre favori n'ont pu opérer sur lui qu'il eût tenu un *Senatus-Consilium* à Grodno, et comme il n'en aura encore à Varsovie, la nation sera également piquée de l'irrégularité de ce procédé.

[1] Nr. 5624 S. 232. — [2] Vergl. S. 268. — [3] Fürst Czartoryski, Graf Malachowski, Wodzicki.

Digitized by Google

n'y a pas eu moyen de le faire revenir de son dessein de quitter Grodno tout de suite . . . Il faut que je rende cette justice au comte de Broglie que je ne saurais en remarquer rien qu'il veuille ménager cette cour[1] . . . Je ne saurais que me louer de la confiance qu'il me marque partout, et si Votre Majesté voulait faire parvenir au chevalier La Touche comment Elle est satisfaite de la conduite du comte Broglie à mon égard, cela ne manquerait pas de faire un bon effet."

Pour nous autres, nous passerons aisément à la cour les fautes qu'elle fera à ce sujet: plus elle en fera, plus nos intérêts s'en trouveront bien.

Je ne manquerai pas de faire parler au chevalier de La Touche de la sorte que vous le désirez au sujet de M. de Broglie; aussi le témoignage que vous lui rendez sur sa conduite également sage et fermé, m'a fait bien du plaisir.

Federic.

Nach dem Concept.

5680. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 21 novembre 1752.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 11 et du 14 de ce mois, sur lesquelles je suis bien aise de vous faire observer qu'autant que je saurais présumer des différentes agitations qu'il y a actuellement à la cour où vous êtes, je crois qu'elles n'ont toutes pour objet que les affaires de Holstein.[2] Mais quoi qu'il en soit, vous ferez toujours bien de porter une attention exacte et suivie à l'égard de ces affaires, quoique sans marquer ni embarras ni inquiétude, afin de pouvoir me faire vos rapports là-dessus. Quant à M. Lemaire, je ne pourrais jamais me persuader que sa cour voudrait faire un sacrifice au baron de Bernstorff d'un ministre aussi zélé pour ses intérêts et pour la cause commune que celui-là, mais tout ce que je saurais y faire, en attendant, sera de faire montrer clairement à sa cour que le sénateur baron de Scheffer a été la dupe du baron de Bernstorff.[3]

Nach dem Concept.

Federic.

5681. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 24 novembre 1752.

Votre rapport du 18 de ce mois m'a été bien rendu. Vous faites fort bien de porter toute votre attention pour bien observer et pour pénétrer au mieux tout ce manège qu'on remarque à présent à la cour où vous êtes, quoiqu'avec cela vous vous gardiez bien de faire apparaître ni inquiétudes ni embarras là-dessus. D'ailleurs vous verrez quanp

1 Vergl. S. 241. — 2 Vergl. S. 267. — 3 Vergl. S. 268.

Digitized by Google

vous aurez l'occasion de vous entretenir avec le comte Dehn s'il n'y a pas moyen ou de le rassurer sur les appréhensions qu'il a prises à l'égard du baron de Bernstorff, ou de tirer au moins quelques lumières de lui sur les véritables raisons qui ont causé depuis peu ces mouvements et ces manèges que vous me marquez.

Federic.

Nach dem Concept.

5682. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 14. November: „Le baron Hœpken est informé qu'il y a du mouvement à la Porte contre la Russie, occasionné par quelques petites brouilleries arrivées sur la frontière, du côté de la Podolie . . . N'ayant eu depuis longtemps l'occasion d'entretenir la Reine en particulier, Sa Majesté me fit entrer avant-hier dans son appartement et me communiqua ses alarmes touchant le bruit qui court d'une Diète extraordinaire et des pleins-pouvoirs qui se négocient à cet effet dans quelques provinces, le tout par les intrigues du parti sénatorial. J'avoue que je fus frappé d'abord de voir la Reine dans cette idée et je ne balançai point de l'assurer que tout ce bruit-là ne roulait que sur le compte de la cour uniquement, et qu'il n'y avait nulle apparence non plus que le Sénat voulût commettre son triomphe de la dernière Diète à l'incertitude des évènements d'une autre, convoquée extraordinairement . . . La Reine fut étonnée à son tour qu'on pût attribuer ce projet à la cour . . . J'en pris occasion d'avertir la Reine de se défier de ceux qui avaient voulu la persuader que ce plan venait du Sénat, et je la suppliai avec instance de vouloir approfondir ce mystère, qui indiquait un grand manège; qu'il était important pour elle d'en voir le fond. Je n'allègue cette circonstance que pour preuve qu'il y a des gens qui soufflent au feu par de faux rapports, et cela de part et d'autre."

Potsdam, 24 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 14 de ce mois et vous sais gré des particularités que vous avez bien voulu me communiquer de ce que les dernières lettres de Constantinople ont marqué de nouvelles de ce pays-là; aussi prêterez-vous de l'attention sur celles qui en pourront encore arriver à M. de Hœpken et ne négligerez pas de m'en informer, dès que vous en aurez quelque chose qui me saurait être tant soit peu intéressante.

Au surplus, j'applaudis parfaitement à la dextérité dont vous vous êtes servi en saisissant cette occasion favorable que la Reine, ma sœur, vous a fournie elle-même, pour lui faire ces sages insinuations dont vous me marquez le détail par votre rapport immédiat. Je crois que, s'il y avait moyen de faire les mêmes insinuations au parti du Sénat et d'avertir également les deux partis de ce qu'il y avait des gens qui, par des vues funestes au royaume, faisaient métier de nourrir la mésintelligence entre le Roi et le Sénat, en leur inspirant des soupçons mal fondés [à] l'un contre l'autre au moyen de rapports controuvés — que de pareilles insinuations et avertissements, dis-je, pourraient peut-être rapprocher les deux partis.

Federic.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

5683. AU SECRÉTAIRE PLESMANN A DRESDE.

Plesmann berichtet, Dresden 18. November: „Ce fut avant-hier que je rendis visite au comte Bestushew,[1] lequel, après que j'eusse fait tomber insensiblement le discours sur son séjour à Berlin, me dit qu'il pouvait se flatter d'y avoir beaucoup d'amis, et que surtout il ne pouvait assez se louer des bontés et des grâces dont Votre Majesté et le feu Roi Son père de glorieuse mémoire l'avaient comblé. Je saisis alors cette occasion pour lui dire que j'étais bien persuadé que cette marque de son attention pour Votre Majesté ne pourrait manquer de Lui être fort agréable, d'autant que je pouvais l'assurer fortement que Votre Majesté lui avait toujours conservé une estime fort distinguée et qu'Elle avait pris une part très sincère à tout ce qui lui était arrivé[2] depuis le temps de son ministère à Sa cour; qu'il pouvait compter pour sûr que ces sentiments seraient invariables pour lui. Sur quoi, il me protesta qu'il en était pénétré de reconnaissance et qu'il conserverait toujours un attachement inviolable et respectueux pour Votre Majesté. Je voulus donner plus de force et un tour plus marqué à ce compliment, lorsqu'il survint quelqu'un qui mit fin à notre entretien. Au reste, il ne poursuivra sa route qu'au printemps prochain."

Nach dem Concept.

Potsdam, 25 novembre 1752.

J'ai bien reçu vos deux rapports du 18 et du 21 de ce mois et je suis content de la manière dont vous vous êtes acquitté du compliment que je vous avais ordonné de faire au grand-maréchal comte de Bestushew.

Comme d'ailleurs il y a longtemps que vous n'avez sonné mot sur le sujet de l'homme de confiance que vous savez, je désire de savoir seulement pour mon information si depuis tout le temps que la cour de Dresde a été absente en Pologne, cet homme ne vous a apporté rien d'intéressant et surtout s'il n'a eu occasion de s'emparer de la pièce principale dont j'ai désiré avec empressement d'avoir une copie authentique,[3] ainsi que des autres pièces qui y ont du rapport.

Federic.

5684. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 28 novembre 1752.

Votre rapport du 18 de ce mois m'a été rendu. Je serai bien aise que vous approfondissiez au possible ce que c'est que cet emprunt de quatre millions de florins que la cour où vous êtes voudrait négocier, sur le crédit de l'Empereur, des États de Brabant, et la destination qu'on voudrait faire de cet argent, vu qu'il me paraît que par les arrangements que l'Impératrice-Reine a faits dans ses finances, elle ne saurait être en défaut d'argent pour ses dépenses ordinaires.

Pour ce qui regarde les affaires de Turquie, je veux bien vous faire observer que les lettres de France continuent[4] d'assurer que tout est tranquille à Constantinople et qu'il n'y avait aucune apparence pour

[1] Vergl. S. 253. — [2] Vergl. Bd. VI, 553; VIII, 199. — [3] Vergl. S. 95. — [4] Vergl. S. 265.

Digitized by Google

quelque révolution ou quelque changement dans le gouvernement qui y saurait arriver. Si ces avis-là sont exacts ou si la cour de France est mal instruite de ce qui se passe à Constantinople, ou si d'ailleurs la cour susdite pense d'avoir ses raisons pourquoi elle voudra cacher les vrais avis qui lui viennent de là, c'est ce que je ne saurais dire.

Quant à la coupe des bois que j'ai fait arrêter pour un certain temps dans mes domaines en Hollande, il faut bien que je sache bientôt où je suis par rapport à l'achat qu'on voudra faire de celles-ci et si l'on veut accepter précisément et sans aucune diminution ni autre condition l'ultimatum que je vous ai confié, car sans cela personne ne trouvera à redire que, sans me laisser amuser, je fasse continuer la coupe des bois, qui outre cela ne fait pas un grand objet et ne consiste que dans un abatis de quelques vieux arbres qui ne sauront plus être conservés, afin de tirer mes revenus de ces domaines tout comme auparavant.

Nach dem Concept. Federic.

5685. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 28 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 16 de ce mois, tout comme celle du 18 m'est heureusement arrivée. Comme le mémoire que le roi de France a fait joindre à sa lettre, m'engage à des explications par rapport aux mesures à prendre relativement à la succession future au trône de Pologne, je répondrai moi-même et y joindrai également un mémoire à ce sujet, dont vous aurez alors copie. J'ai été d'ailleurs saisi d'étonnement en voyant les difficultés qu'il y a pour faire parvenir immédiatement une lettre au Roi, et comme je m'aperçois bien par tout ce que vous en marquez que c'est principalement la maîtresse qui fait à présent la pluie et le beau temps, je serai bien aise que vous m'informiez s'il n'y a pas moyen de la gagner pour moi, et quels seraient les moyens les plus efficaces pour y parvenir.

Quant à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, il me paraît qu'elle est à présent dans une situation telle qu'on la saurait souhaiter; les conférences qu'on a eues à Hanovre là-dessus, ont été sans succès; cependant, sans que la négociation soit entièrement rompue, elle traînera et servira en attendant d'amusement au roi d'Angleterre pour ne pas lui laisser le temps à songer de faire de plus grands maux et des choses plus pernicieuses.

Au reste, nous devons regarder comme un grand bonheur que la dernière Diète à Grodno a été rompue; il se manifeste de plus en plus que les partisans des deux cours impériales et de celle de Londres ont caché des desseins très dangereux, qui pour la plus grande part auraient succédé, si cette Diète avait eu sa consistance. Je vous renvoie à ce sujet aux particularités dont je vous fais informer par la dépêche du

Digitized by Google

département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

5686. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 28 novembre 1752.

Votre rapport du 19 de ce mois m'a été bien rendu. L'application que vous mettez pour faire échouer les desseins pernicieux qu'on projette de réaliser par un *Senatus-Consilium* qu'on voudrait tenir encore là où vous êtes, a toute mon approbation. Je ne comprends que trop quelles en seraient les conséquences, si la cour parvenait, par ce moyen, à faire ses volontés malgré la Diète rompue. J'ai cependant de la peine à m'imaginer que la cour voudrait pousser aussi loin les affaires à cet égard que de se démasquer aussi ouvertement pour faire des choses diamétralement opposées à la forme du gouvernement de la Pologne et de rebuter par là toute la nation, surtout dans un temps où la Russie n'en saurait guère tirer grand usage.

Federic.

Nach dem Concept.

5687. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 1er décembre 1752.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre rapport du 21 de novembre dernier que le comte de Dehn se soit expliqué de la sorte que vous me le marquez, et il y a encore quelque apparence que le baron Bernstorff saura être renversé.

Malgré tout cela, je ne suis pas hors d'appréhension que cet homme plein d'artifices et d'intrigues ne nous joue encore quelque tour, moyennant la cabale qu'il a en France, et je pense qu'on ne saurait être assez en garde là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5688. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 30. November, ein Memoire des sächsischen Gesandten von Bülow von demselben Tage mit dem Ansuchen um Relaipferde für die Durchreise des Königs von Polen durch die preussischen Staaten.

Potsdam, 2. December 1752.

Gut. Sie müssen aber dem von Bülow insinuiren und ganz ernstlich dabei sagen, dass man des Grafen von Brühl Domestiquen und Leuten aufgeben möchte, sich nicht wiederum so impertinent aufzuführen, als auf der Hinreise ge-

Digitized by Google

schehen, dass sie Königliche Postmeister und Bediente gröblich brutalisiret, Postillons und Unterthanen mit Peitschen gehauen, neue Wege machen wollen und allerhand Insolentien mehr begangen hätten; widrigenfalls oberwähnte Bediente sich exponiren würden, auf Begehung dergleichen Insolentien sofort angehalten und arretiret zu werden, als welches des Königs Majestät in Égard der unleidlichen Insolentien, so gedachtes Grafen Brühl Bediente dermalen begangen, denen Postmeisters auf solcher Route anzubefehlen keinen Anstand nehmen können.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5689. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 2 décembre 1752.

Votre rapport du 20 de novembre dernier m'est bien parvenu. La réponse que le roi de France m'a fait en dernier lieu, m'engage trop pour que je ne dusse expliquer ma façon de penser par rapport aux mesures à prendre relativement à la succession future de Pologne. C'est pourquoi aussi que j'y répondrai au premier jour et d'abord que mon temps pourra le permettre. J'y joindrai alors un mémoire que je ferai passer à vous avec une copie de ce même mémoire pour en faire l'usage qu'il convient.

Au reste, je ne saurais vous cacher la surprise extrême où j'ai été en voyant par votre rapport susallégué que la cour de France a pris la résolution de rappeler l'abbé Lemaire de la cour de Copenhague, et cela pour l'amour de M. de Bernstorff. Quoiqu'il ne me convienne aucunement de me mêler d'une affaire qui ne regarde que le domestique de la France, je veux cependant que vous insinuiez de ma part à M. de Saint-Contest en termes polis que j'appréhendais fort que toutes les complaisances qu'on marquait de la part de la France au baron Bernstorff, n'opérassent jamais sur lui assez efficacement pour lui inspirer de meilleurs sentiments pour les intérêts de la France, mais que tout au contraire je craignais que ledit ministre ne la payât de la dernière ingratitude, dès qu'il se verrait les bras libres pour poursuivre son système favori et pour faire exécuter ses desseins, sans plus y trouver d'obstacles.

Federic.

Nach dem Concept.

5690. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 décembre 1752.

Votre rapport du 22 de novembre dernier m'est bien entré. La dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères vous instruira ultérieurement sur la négociation palatine. C'est pourquoi je m'y

Digitized by Google

réfère, et il ne me reste rien d'autre à y ajouter sinon que le baron de Wrede s'est laissé induire trop légèrement à Hanovre pour déterminer son maître tant à accepter la médiation de l'électeur de Mayence que de négocier séparément à Vienne; sur quoi cependant, comme j'espère, les lettres que nous avons écrites, la France et moi, à l'Électeur palatin,[1] pourront peut-être encore rectifier ce Prince.

Pour ce qui est du capitaine Krœszegi qui avait pris son congé il y a quelque temps, vous lui direz qu'il n'avait qu'à retourner ici, et que je verrais alors comment je pourrais le replacer selon son tour.

Nach dem Concept.

Federic.

5691. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 5 décembre 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 24 dernier et crois parfaitement fondés les soupçons que M. de Contest a pris relativement à la conduite équivoque de la cour de Manheim. Quant à moi, vous savez que, dès que ce ministre m'a fait proposer par le chevalier de La Touche d'écrire à l'Électeur palatin sur l'empressement déplacé de faire négocier à Vienne son accommodement et sur les inconvénients qu'il y aurait en voulant transporter à Mayence la négociation d'Hanovre, je m'y suis prêté d'abord;[2] reste à voir ce que ces représentations opèreront sur l'Électeur. En attendant, ce que mes nouvelles de Vienne me marquent, ne me laisse pas sans appréhensions; car mon ministre, le sieur de Klinggræffen, vient de m'informer que le baron de Beckers avait ordre de sa cour d'insinuer au comte d'Ulfeld que l'Électeur palatin ne doutait point qu'on n'acceptât à Vienne le premier plan de l'accommodement,[3] par les modifications qu'il y mettrait, et quand le sieur de Klinggræffen a demandé au baron de Beckers ce que c'était donc que ces modifications, celui-ci lui a répondu simplement qu'il n'avait pas été écouté là-dessus et qu'elles ne lui avaient point été demandées. Circonstances dont vous ne laisserez pas d'informer M. de Saint-Contest. Au reste, nous n'avons eu jusqu'à présent plus de nouvelles touchant les affaires de Turquie qui méritent de vous être communiquées.

Nach dem Concept.

Federic.

5692. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. December 1752.

Es ist nach anliegender Anzeige des Hofpostamtes zu Berlin das anliegende Schreiben des Herrn Geheimen Rath von Maltzahn nebst

[1] Vergl. Nr. 5691. — [2] In Ausführung einer Tags zuvor in Gegenwart des französischen Gesandten ihm von dem Könige mündlich ertheilten Weisung richtete Graf Podewils am 28. November 1752 ein Schreiben an den pfälzischen Minister von Wachtendonck im Sinne der von Frankreich gegebenen Anregung. — [3] Vergl. S. 211 Anm. 2; 257 Anm. 2.

Digitized by Google

dessen Anlagen an Se. Königl. Majestät gestern Abend spät allhier eingelaufen, welches Höchstdieselbe mir heute zugestellet und solches an Ew. Excellenz zu überschicken und dabei zur mündlichen Resolution zu melden befohlen haben, dass, so viel die verlangte Postpferde zu des Königs von Polen Durchreise durch Schlesien[1] anbetreffe, Se. Königl. Majestät dagegen nichts zu sagen hätten und vielmehr solches alles sehr gerne genehmigen wollten; wie dann auch die Ordres an das Generalpostamt sowohl, als an den Etatsminister Grafen von Münchow bereits ergangen wären, und daferne ja wegen der eigentlichen Anzahl der verlangten Pferde noch etwas zu erinnern wäre, Ew. Excellenz schon besorgen würden, dass des Herrn von Arnim Excellenz sogleich die Specification davon zugestellet werden möchte, so wie hier bereits an den Herrn Grafen Münchow geschehen, allermaassen Se. Königl. Majestät gerne in allen Stücken gefällig sein wollten.

Was aber das dem Maltzahnschen Schreiben beigefügte Promemoria wegen freier Durchpassirung eines Uhlanencommando, so den darin benannten cassirten Obristen von Osten nach dem Königstein durch Sr. Königl. Majestät Lande transportiren sollten, [anlange,] da wären Höchstdieselbe nicht intentioniret, in solches Verlangen so schlechterdinges zu condescendiren, anerwogen gnugsam bekannt wäre, wie wenig Gefälligkeit man von Seiten des dresdenschen Ministerii in Fällen bezeiget hätte, wann Se. Königl. Majestät requiriren lassen, gewisse criminell gewordene Leute, so in Dero Diensten gestanden und sich nacher Sachsen und Dresden geflüchtet hätten, anzuhalten und zu extradiren. Die Exempel davon wären zur Gnüge bekannt und unter verschiedenen anderen das von dem desertirten Ingenieur Neidert[2] und dem entflüchteten Capitän Bredowschen Regiments von Selchow noch im frischen Andenken, die man pro forma zwar anhalten lassen, aber auch zugleich die Gelegenheit gelassen, zu echappiren und mit der Flucht zu entkommen, ohne desfalls auf die von Sr. Königl. Majestät Ministers übergebene Promemoria sonderliche Égards zu nehmen. Dahero dann Sr. Königl. Majestät Intention sei, dass Ew. Excellenz alles dergleichen vorgefallene in gegenwärtigem Casu releviren und das sächsische Ministère bestens darüber chicaniren, im übrigen auch dem p. von Bülow insinuiren möchten, dass man hoffentlich nicht eher unternehmen [würde], obgedachten Arrestanten von Osten durch die Königlichen Lande transportiren zu wollen, bevor ein näheres Concert desfalls getroffen worden, da sonsten letzterer gewiss angehalten und nicht eher passiret werden würde, bis man sich desfalls näher verstanden habe; welchen ohnangenehmen Éclat Se. Königl. Majestät Dero Ortes doch gerne evitiren möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.


[1] Vergl. S. 276. — [2] Vergl. S. 17.

Digitized by Google

5693. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Klinggräffen berichtet, Wien 28. November: „A l'égard du sieur de Backhoff, Votre Majesté voudra bien en grâce Se rappeler que sa conduite m'a toujours paru suspecte.[1] Je le connais pour aussi Autrichien que possible . . . Aucun des ministres étrangers n'est si assidu pour voir le comte Ulfeld, ni si longtemps chaque fois, que ce ministre. Les sentiments de prédilection du sieur de Bernstorff pour cette cour me sont fort personnellement connus."

Potsdam, 6. December 1752.

Noch wollen Se. Königl. Majestät occasione der heute auswärtig eingelaufenen Dépêches, dass an Mylord Maréchal dasjenige umständlich communiciret werden sollte, was der Geheime Rath von Klinggräffen in seinem heutigen Bericht von dem Betragen des dänischen Ministre zu Wien, des von Backhoff, gemeldet hat, wohergegen wiederum der von Klinggräffen von allem dem, so nach denen Berichten des von Häseler zeither wegen des Ministers von Bernstorff und in der holsteinschen Sache[2] vorgegangen, ingleichen von dem Zusammenhang wegen Landskrona au Fait gesetzet werden sollte.[3] Auch könnte der von Rohd zu Stockholm wohl überhaupt von dem, so ihm deshalb zu wissen nöthig wäre, instruiret werden.

Insbesondere aber haben Se. Königl. Majestät zu erinnern befohlen, dass ja Mylord Maréchal von allen denen Intriguen, so nach zerrissenem Reichstag in Polen und nachher zu Warschau wegen eines gefährlich intendirten Senatus Consilium gespielet worden, auf das exacteste informiret werden möchte, als welches ohnumgänglich nöthig sei und gedachtem Mylord also ganz detailliret bekannt gemachet werden müsste.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5694. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 8 décembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 27 passé. Si mes lettres de Vienne accusent juste, l'accommodement entre l'Impératrice-Reine et l'Électeur palatin saurait bien être sur le point d'être fait et conclu, à moins que celui-ci ne se ravise sur les représentations que la France et moi lui avons faites.[4] Selon les susdites lettres, le premier plan d'accommodement[5] n'a été nullement goûté de la cour de Vienne et l'ultimatum de cette cour sur le second plan[6] par rapport aux propositions de l'Électeur palatin, a été envoyé le 27 dernier à Manheim par un courrier du baron de Beckers. On y a ajouté des modifications, on refuse constamment le fief d'Ortenau, on y veut suppléer par celui de Wildenau, qu'on prétend mettre au prix de 6,000 florins; on consent qu'il ne soit parlé dans le traité à faire de ce qui avait été marqué dans le projet du

[1] Vergl. Bd. VIII, 282. — [2] Vergl. S. 267. — [3] Vergl. S. 258. — [4] Vergl. S. 278 Anm. 2. — [5] 29. August. S. 212 Anm. 2. — [6] 28. October. S. 257 Anm. 2.

Digitized by Google

sieur Vorster[1] pour la nouvelle capitulation, mais on veut que l'autre article subsiste; on déclare que la cour de Vienne ne veut plus se relâcher sur rien, et, en outre, on veut bien accorder un second mois pour apprendre la déclaration finale de la cour de Manheim, terme qui expirera à la fin de ce mois de décembre. Quant à nous, il ne nous reste que de voir de quelle manière la dernière cour envisagera ces propositions.

Pour ce qui regarde les affaires de Turquie, les dernières nouvelles que j'en ai eues, continuent à m'assurer que, quoique au dehors tout y paraissait assez tranquille, néanmoins l'intérieur du Sérail n'était point net et qu'on avait tout lieu de soupçonner qu'il y avait un feu caché sous les cendres qui n'éclaterait peut-être que vers le printemps. D'ailleurs je ne veux pas vous laisser ignorer ce que le ministre de Suède à ma cour vient de me confier par ordre du baron de Hœpken, président de la chancellerie de Suède, que, selon les dernières nouvelles de Turquie, on y regardait la guerre comme inévitable pour le printemps prochain, sans qu'on sache dire avec précision jusqu'ici sur quelle puissance tomberait l'orage. Au reste, je me réfère à la dépêche du département des affaires étrangères à la suite de celle-ci sur ce qui m'est revenu de la conduite singulière que le ministre danois à Vienne a fait remarquer de soi depuis quelque temps.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

5695. AU SECRÉTAIRE PLESMANN A DRESDE.

Potsdam, 8 décembre 1752.

Vous me marquez par votre rapport du 2 de ce mois que le public regarde comme le premier pas vers la banqueroute la démarche humiliante que la cour de Dresde a faite en Hollande, en proposant, quoique sans succès, un projet d'accommodement par rapport aux dettes de la *Steuer*. Supposé que l'évènement justifie ces conjectures du public, quels inconvénients croyez-vous qui en sauraient revenir à la cour, et ne trouverait-elle pas plutôt son avantage et profit en déclarant la *Steuer* banqueroute, si elle réunissait alors aux revenus du Roi ce qui s'est payé jusqu'à présent en intérêts annuels des capitaux qu'on déclarerait alors insolvables? Faites vos réflexions là-dessus et marquez-moi votre sentiment à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5696. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 décembre 1752.

J'ai reçu vos rapports du 28 dernier et du 1er de ce mois. Ce que je désire à présent principalement de vous, c'est que vous employiez

[1] 24. October. S. 257 Anm. 2. — [2] Vergl. Nr. 5693.

Digitized by Google

vos soins pour être bien au fait des nouvelles que le ministère en Suède reçoit du ministre suédois à Constantinople par rapport aux affaires de Turquie, afin de m'en instruire avec exactitude.

Au surplus, je veux bien vous dire qu'il m'a paru un peu suspect que la Reine, ma sœur, reste depuis quelque temps toujours en arrière à Ulrichsdahl, quand le Roi son époux va à Stockholm, et que je commence à soupçonner que son incommodité aux dents ne pourrait être qu'un prétexte pour couvrir quelque dessous des cartes. Ma volonté expresse est donc que, s'il y en a quelque chose ou s'il y a peut-être quelque refroidissement ou quelque brouillerie entre le Roi et la Reine, vous devez me le marquer tout naturellement, sans me cacher la vérité sur aucune circonstance; vous observerez en même temps que vous n'adresserez alors votre rapport qu'à moi seul et immédiatement.

Nach dem Concept. Federic.

5697. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 décembre 1752.

J'ai reçu vos rapports du 2 et du 5 de ce mois. L'application que vous mettez pour vous bien orienter sur la conduite équivoque que la cour de Danemark tient actuellement, a toute mon approbation; aussi ferez-vous bien de continuer à donner toute votre attention pour pénétrer au possible le dessous des cartes. Cependant gardez-vous bien de ne faire paraître ni trop d'empressement ni inquiétude là-dessus; car, autant qu'il m'en paraît, tous les grands mouvements qu'on fait paraître, n'aboutiront, à la fin, à rien ou à peu de chose, et la cour où vous êtes ne pourrait choisir plus mal son temps que dans les conjonctures présentes, si elle s'avisait de vouloir rompre ouvertement avec quelque puissance.

Federic.

Nach dem Concept.

5698. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 12 décembre 1752.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'a été bien rendue. Comme j'apprends que M. de Contest continue encore dans son irrésolution par rapport à des mesures à prendre pour faire éloigner de la cour de Copenhague un ministre aussi mal intentionné pour la France et ses alliés que le sieur de Bernstorff, il faut bien que je me contente du fidèle avis que j'ai donné à la France là-dessus. Mais, malgré cela, vous ne laisserez pas de prendre la première occasion convenable que vous saurez trouver pour dire de ma part à M. de Saint-Contest que je croyais fort qu'on regretterait de n'avoir point voulu suivre mon

Digitized by Google

conseil à cet égard, et que le regret en saurait peut-être [venir] plus tôt qu'on ne le pensait à présent, vu que mes nouvelles de Copenhague continuaient à me marquer qu'il se machinait là à la cour des choses qu'à la vérité on ne saurait deviner encore, mais dont il faudrait présumer qu'elles ne mèneraient à rien de bon, puisque les chipotages entre les ministres de cette cour et ceux du parti opposé duraient toujours; que le ministre d'Angleterre surtout, qui ne se remuait jamais que quand il avait à faire, se donnait à présent tous les mouvements imaginables, et que le baron de Korff traitait de la manière la plus amiable avec les ministres danois; enfin qu'il y avait tout lieu de soupçonner quelque dessous des cartes, et que la conduite qu'ils tenaient était trop équivoque pour que leur procédé pût être net.

Federic.

Nach dem Concept.

5699. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 12 décembre 1752.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 28 dernier et du 1er de ce mois. Les disputes qu'il y a entre les gouverneurs du prince de Galles, me sont assez indifférentes, mais ce qui ne m'est point indifférent et ce qui m'importe actuellement plus que toute autre chose, c'est que vous vous appliquiez au possible pour bien m'informer sur les points suivants, savoir quels peuvent avoir été les articles principaux des instructions qu'on a données au chevalier de Williams par rapport à la dernière Diète en Pologne qui a été rompue; en second lieu, si le roi d'Angleterre est fâché et chagrin de ce que son plan par rapport à l'élection d'un roi des Romains n'a point réussi pendant son dernier séjour d'Hanovre et s'il en garde quelque rancune contre la cour de Vienne; en troisième lieu, si vous n'entendez rien parler de ce qui se passe en Turquie et relativement aux fermentations qu'il y a eu à Constantinople; et, au reste, de quelle manière on pense à Londres sur le traité fait à Madrid entre l'Angleterre et l'Espagne,[1] et si l'on croit que la bonne harmonie qu'on a voulu rétablir par ce traité entre les deux royaumes, pourra subsister ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

5700. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 16 décembre 1752.

Votre rapport du 9 de ce mois m'est bien entré. Il n'y a pas de quoi vous dussiez tellement vous alarmer du remuement que vous remarquez à la cour où vous êtes, puisqu'il ne mènera certes pas à

[1] Vergl. Bd. VIII, 198 Anm. 3.

Digitized by Google

quoi vous pensez, étant persuadé de mon côté qu'il ne se fait que relativement à l'affaire du Holstein;[1] car un coup de main pour ruiner les ouvrages de Landskrona,[2] serait une infraction manifeste de la paix, et tout autant que de vouloir pousser les affaires à bout. En tout cas la garnison que la Suède entretient à Landskrona, ne souffrirait pas impunément un pareil attentat. En attendant, je vous recommande de continuer toujours de veiller avec toute l'attention possible sur ce qui se passera ultérieurement là où vous êtes et de m'en faire vos rapports.

Federic.

Nach dem Concept.

5701. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 15. December, ein Schreiben des Churfürsten von der Pfalz, d. d. Mannheim 5. December, über den Stand der Ausgleichsverhandlungen des Churfürsten mit dem wiener Hofe. Die Minister recapituliren den entscheidendsten Punkt mit den Worten: „La cour de Vienne s'obstine à ne vouloir s'engager au payement des 1,200,000 florins[3] que sous la condition *que l'élection se fasse sans contradiction ni collision aucune.* Elle allègue pour raison que, Leurs Majestés Impériales étant décidées de ne se prêter qu'à une élection dont il n'y a point de troubles à craindre, ni au dedans ni au dehors de l'Empire, *et dont la légalité ne pourra être contestée sous nul prétexte*, quoique *mal fondé*, en un mot qui se fasse par unanimité, ainsi que les ministres l'ont positivement déclaré dans la conférence au baron de Beckers, tant par écrit que de bouche — la clause en question ne servait que pour désigner le terme du payement sans en affaiblir la certitude, d'autant que, supposé qu'il y eût des contradictions, il fallait absolument, selon le principe susdit, qu'elles fussent levées avant de procéder à l'élection même; et qu'alors l'engagement d'acquitter la somme susmentionnée, et qui n'obligeait que du jour de l'élection, rentrerait dans toute sa force et serait fidèlement exécuté. Que d'ailleurs l'Électeur était le maître de faire cesser d'avance tout ce qu'on entend par les mots de *contradiction*, *opposition* ou *collision*, en

Berlin, 16. December 1752.

Es haben Se. Königl. Majestät auf einliegenden Bericht zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet: Wie Ew. Excellenz besorgen möchten, dass dem Churfürsten von der Pfalz in nachstehenden ohngefährlichen Terminis, so wie des Königs Majestät solche dictiret haben und es mir wegen der Geschwindigkeit, womit es geschehen, zu notiren möglich gewesen ist, geantwortet werde: Que le Roi, ayant toujours été un des amis de l'Électeur palatin, ne saurait s'empêcher de lui faire remarquer que, quelque envie que le Roi eût de le voir satisfait sur ses prétentions à la charge de la cour de Vienne, néanmoins les propositions que cette cour faisait à ce sujet n'étaient qu'un piège qu'elle lui tendait; que ce piège était trop grossier pour que l'Électeur ne le dût avoir remarqué lui-même depuis longtemps. Tous les projets de la cour de Vienne ne roulaient qu'à faire exécuter à l'Électeur palatin la partie de l'engagement qui tombait sur lui, et d'éluder en après

[1] Vergl. S. 267. — [2] Vergl. S. 258. — [3] Vergl. S. 211 Anm. 2.

Digitized by Google

concourant à faire reconnaître par l'Empire la grande utilité de l'élection d'un roi des Romains: paroles dignes d'attention et qui marquent l'intention constante de la cour de Vienne de porter l'affaire à la Diète de Ratisbonne."

. . . „Il paraît assez que l'appât des 1,200,000 florins opère puissamment sur le ministère palatin, et que, pour entraîner son maître dans le parti de l'élection, il lui fait craindre de n'obtenir rien du tout, s'il n'acceptait de bonne grâce ce qu'on lui offre."

l'article du payement auquel cette cour s'engageait. Que sa mauvaise foi était d'autant plus claire qu'elle ne voulait admettre aucune sorte de garantie touchant un traité de cette nature, et que l'intention de ladite cour n'était que d'avoir l'Électeur palatin à sa discrétion, pour en agir après avec lui comme bon lui semblerait. Il paraissait d'ailleurs au Roi que toutes ces remarques seraient assez fortes pour détourner l'Électeur palatin d'un démarche précipitée, s'il n'y avait pas encore des choses plus fortes à observer; que la seule façon sûre pour l'Électeur d'obtenir une satisfaction des prétentions qu'il avait à la charge de la cour de Vienne, était d'y parvenir par l'assistance de la France et de la Prusse. Autant que celles-ci se mêleraient de ses engagements, il aurait des garanties suffisantes pour obliger la cour de Vienne à remplir ses promesses; car à la vérité Sa Majesté ne s'était point concertée avec la France sur la demande que l'Électeur lui faisait, mais que le Roi croyait pouvoir bien avancer, sans s'attendre à un démenti de la cour de Versailles, qu'on lui répondrait bien qu'il ne pourrait point se faire d'élection d'un roi des Romains, à moins qu'on ne lui eût fait obtenir une satisfaction capable de le contenter et qu'ainsi, comme il ne s'agissait que du temps, le Roi était persuadé que l'Électeur palatin préférait une conduite prudente et généreuse qui lui serait utile, à une démarche précipitée dont il ne pourrait avec le temps que d'avoir du regret.

In diesem Sinn und Termes möchten also Ew. Excellenz die Antwort fordersamst besorgen[1] und nachher eine übersetzte Abschrift davon an M. de La Touche sowohl, als auch an Mylord Maréchal communiciren, an welchen letzteren Se. Königl. Majestät ohnedem binnen etlichen Tagen einen Expressen absenden würden, der alsdenn die Copie der Antwort nebst der dazu gehörigen Dépêche mitnehmen könnte.

Eichel.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5702. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 18 décembre 1752.

Monsieur mon Frère. Ce serait mal répondre aux marques de confiance que Votre Majesté me donne, que de Lui cacher mes senti-

[1] Das demgemäss an den Churfürsten von der Pfalz von dem Könige erlassene deutsche Kanzleischreiben ist datirt Berlin 19. December 1752.

Digitized by Google

ments. Il paraît qu'Elle a voulu savoir ma façon de penser sur les affaires de Pologne, et j'accompagne cette lettre d'un mémoire où je m'explique avec la plus grande vérité. Je soumets mes idées aux lumières de Votre Majesté. Quant aux faits, Elle peut m'en croire, je n'ai rien déguisé et j'ai tout exposé à Ses yeux, persuadé qu'on ne doit rien avoir de caché pour ses alliés et qu'en aucun prince de l'Europe je ne puis mieux placer ma confiance qu'en Votre Majesté.

Le fond des affaires de Pologne s'est enfin éclairci à cette Diète, et les ministres d'Angleterre et de Russie y ont assez mal adroitement trahi leur secret, de sorte que ce qui ne pouvait être regardé par le passé que comme un soupçon bien fondé, paraît à présent en évidence au grand jour. Il n'y a que notre ferme union et notre bonne intelligence qui puisse faire évanouir les projets dangereux de nos ennemis, et Votre Majesté peut être persuadée que personne n'a plus d'attachement à Sa personne ni ne prend plus Sa gloire à cœur que je le fais, autant par inclination que pour le bien de l'Europe. Je suis avec la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Mémoire sur les affaires de la Pologne.

Les deux cours impériales ont formé le projet de placer le prince Charles de Lorraine sur le trône de Pologne. Ce projet ne peut s'exécuter qu'à main armée: conviendrait-il à la France et à ses alliés de souffrir qu'on fasse cette violence à cette République? Nous répondrons que non. L'accroissement de puissance que la maison d'Autriche gagnerait par l'élection du prince Charles, serait si considérable qu'elle ferait pencher entièrement la balance des pouvoirs de son côté, et les conséquences qui s'ensuivraient seraient la perte de la Prusse, l'esclavage de l'Allemagne, et des guerres plus violentes que jamais la France n'en a eu à soutenir contre aucun des descendants de Charles-Quint.

La grande question est de savoir par quels moyens on empêchera un évènement aussi contraire aux intérêts communs des alliés. Choisir des moyens hasardeux, c'est trop risquer mal à propos; entreprendre des choses impossibles, c'est faciliter l'exécution des projets que nous voulons renverser; prendre le parti le plus solide et le plus sûr, est, ce semble, ce qui convient également à tous les alliés.

La première idée qui se présente, est de former un concert entre la France, la Prusse et la Suède, pour soutenir la Pologne contre tous ceux qui lui voudraient faire violence. En détaillant ce projet, il se trouve que la Prusse et la Suède se trouveraient chargées de tout le poids des opérations militaires, vu que les situations locales des États empêchent la France de frapper les grands coups.

Si nous comparons les forces des deux Impératrices avec celles des deux Rois, nous pouvons compter 280,000 combattants du côté des premières et 130,000 du côté des derniers. On répondra sans doute

Digitized by Google

que, quoique la France n'envoie pas directement ses troupes en Pologne, cela ne l'empêchera pas d'agir par diversion; mais voici ce qui arrivera. Les Anglais se déclareront contre la France, ils assembleront des Hollandais et de ces troupes que les princes de l'Empire sont toujours prêts à vendre aux plus offrants, pour s'opposer à la France, et cette diversion occupera tout au plus 40,000 Autrichiens, ce qui n'est pas un objet capable de leur faire perdre la supériorité en Pologne.

D'ailleurs, il est bon de remarquer que la Prusse ni la Suède ne peuvent compter sur la fidélité du Danemark, tant que le ministre mal intentionné pour eux gouvernera cet État.

Si nous examinons sans prévention à quoi l'on peut s'attendre des opérations militaires, on se convaincra que ce plan est impossible à exécuter. Les frontières de la Russie du côté de la Finlande sont si fortifiées par la nature et par l'art qu'il est impossible d'entamer cet empire par cette province. Du côté du midi se trouve la place de Wibourg, située dans une île de la Baltique, qui, empêchant les Suédois d'en faire la circonvallation, donne aux Russes toutes les commodités pour y jeter des secours. Des bords de la Mer Baltique en tirant vers la Laponie russienne et vers le septentrion s'étend un marais impraticable qui ne donne passage que par le moyen d'une seule chaussée, ce qui donne aux Russes la facilité de défendre leurs frontières avec peu de troupes et rend inutiles les forces que les Suédois voudraient employer pour les attaquer derrière ces marais.

Ce ne sont point les troupes de terre, mais les flottes qui peuvent décider de la supériorité entre la Russie et la Suède, et la marine suédoise est si peu considérable qu'on ne saurait la comparer à celle des Russes, de sorte qu'on peut s'assurer d'avance que les efforts de la Suède seront inutiles et que la cour de Pétersbourg fera une grande faute si elle envoie 40,000 hommes sur la frontière finoise, ce qui est le double de ce dont elle a besoin pour se défendre.

Il reste donc à la Prusse seule 200,000 hommes à combattre. Il paraît donc clairement qu'il lui sera impossible de résister à l'Autriche, à la Russie et de protéger la Pologne en même temps.

Quelque envie qu'ait le Roi d'obliger ses alliés, il ne croit pas devoir prendre sur lui des choses impossibles et dont l'exécution surpasse ses forces; il prévoit les suites fâcheuses de ce projet, qui paraissent si manifestes qu'on ne saurait se les dissimuler, et il ne veut point entrer dans des mesures qui dans la suite le réduisent à la triste nécessité d'abandonner ses alliés.

Il y a des expédients plus sûrs pour maintenir la liberté des Polonais que celui que nous avons exposé, et rejeté comme impraticable. C'est de porter les Turcs à déclarer la guerre à une des deux Impératrices. Nous le regardons comme le seul qui réponde entièrement à cet objet. Nous ne disons point qu'il faut par une négociation en formes déterminer la Porte à cette rupture; encore moins qu'il convient

Digitized by Google

aux alliés de s'engager à favoriser les Turcs par des diversions. Il faut que l'Europe demeure en paix, tandis que la guerre mine les puissances qui pourraient abuser de leurs forces en s'en servant contre la Pologne, et c'est à l'intrigue à profiter des dispositions du Sérail ou de celles des Janissaires pour les animer et les déterminer à la rupture avec la Russie. Nous voulons la paix: c'est la guerre des Turcs qui la prolonge et qui nous l'affermit; il faut que les cours impériales s'épuisent avec les Musulmans, pour qu'ils ratent la Pologne. Que le roi Auguste meure pendant cette guerre ou d'ici en dix ans, ni la Russie ni l'Autriche ne seront en état de disposer à main armée du trône de Pologne, et l'on ne craint pas leurs intrigues; il est plus facile de corrompre les Polonais que de battre des armées supérieures en nombre.

On demandera peut-être de quel sujet on pourrait convenir pour faciliter par un commun concours son élection en Pologne. Nous répondons à cette question, pourvu que ce ne soit ni le prince de Lorraine — ce qui est l'équivalent de la reine de Hongrie — ni quelqu'un de la maison de Czartoryski — trop attachée à la Russie — qu'il nous peut être indifférent du prince électoral de Saxe, d'un prince de la maison de France ou d'un Piaste, pour lequel de ceux-là on se déterminera; nous ajoutons que le Roi n'a point de vue de placer un Prince de sa maison, et qu'il y renonce entièrement.

Il est difficile, ou, pour mieux dire, impossible, de régler d'avance des choses qui sont à naître; nous avons vu dans ce siècle deux fois manquer les mesures qu'on avait prises pour disposer de couronnes d'avance. Le fameux traité de partage, fait pendant la vie de Charles II, ne fut qu'une disposition chimérique, et le traité de 1732 entre le feu Roi, l'Empereur et la Russie pour donner l'exclusion au roi de Pologne d'à présent et placer le prince de Portugal sur le trône de Pologne, fut rompu à la mort d'Auguste Ier. Pour dire ce qu'on pourra faire ou ne pas faire, il faut voir l'évènement; tout dépend des conjonctures qui l'accompagnent. Si à la mort du roi de Pologne l'Europe se trouve en paix, quelque contraire que soit l'élévation du prince de Lorraine à nos intérêts, dans ce cas il se trouve cependant qu'il y aurait plus de risque à l'empêcher qu'à la souffrir. Si le roi de Pologne meurt pendant le cours d'une guerre, il n'y aura rien de plus facile que de détruire les projets des deux cours impériales, et si elles ont la guerre à présent, on n'a rien à craindre du tout.

Quand on se rappelle que les couronnes de Bohême et de Hongrie, électives autrefois, sont devenues héréditaires en tombant entre les mains de la maison d'Autriche, on peut en conclure que la Pologne, passant sous la même domination, subira le même sort. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage pour faire sentir à un chacun quelles suites un pareil agrandissement de la maison d'Autriche produirait en Europe; il n'est pas nécessaire d'avertir tous les contemporains de la honte que ce serait pour eux d'avoir souffert — lorsqu'ils pouvaient l'empêcher —

Digitized by Google

qu'une puissance à moitié abattue reprît un plus grand accroissement qu'elle n'en a eu du temps de Charles-Quint même, ni de dépeindre ici les risques que tous les alliés auraient à courir, si ce plan dangereux s'exécutait.

Nous sommes persuadés que c'est à présent le temps de l'empêcher; que le moyen le plus sûr est de porter les Turcs à faire la guerre; que c'est le seul moyen pour nous tous de conserver la paix, qu'il est le plus convenable pour tous les alliés, parceque la guerre des Turcs les sert, sans les exposer, et qu'enfin que, lorsqu'on aura bien approfondi ce projet, on se persuadera mieux de son utilité à cause que c'est l'unique de praticable.

Nach der Austertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Das Schreiben eigenhändig; die Beilage von der Hand des Geh. Secretärs Cöper. Das Concept der Beilage im Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin eigenhändig.

5703. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 8. December: „Comme Votre Majesté m'ordonne de Lui dire mon opinion sur le succès qu'Elle doit attendre des propositions qu'Elle a faites au roi de France, je vais me mettre en devoir de le faire le mieux que je pourrai. Je crois donc que les ministres de France ne désirent rien plus ardemment que de pouvoir jouir le plus longtemps qu'il sera possible de la tranquillité présente et qu'ils sont persuadés qu'ils retireront toujours des Turcs, en cas de besoin, une déclaration telle qu'il faudra pour contenir les Russes et arrêter la cour de Vienne dans l'exécution des projets ambitieux qu'elle a formés. Ils appréhendent même que les Turcs, s'ils faisaient la guerre sans succès, s'en prendraient à la France pour les y avoir excités, et que les Anglais ne manqueraient pas de profiter d'une telle conjoncture pour se rendre les arbitres de la paix et pour inspirer aux ministres de la Porte de la méfiance contre la France, en la représentant comme une puissance qui ne pensait qu'à brouiller les affaires et qui abandonnait ses alliés dans le besoin, et c'est ce que M. de Saint-Contest m'a encore répété avant-hier. Votre Majesté aura observé que dans la réponse qu'on a faite à mon mémoire, on ne parle que des Russes et ne fait absolument aucune mention de la guerre contre l'Empereur, qui est cependant un des objets

Berlin, 19 décembre 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche immédiate du 8 de ce mois, au sujet de laquelle je vous sais infiniment du gré de ce que vous m'avez marqué tout nettement et avec toute franchise la vraie situation où se trouvent actuellement les affaires de la cour de France, et sa façon de penser à plusieurs égards. Ce sont de ces informations instructives que je désire de vous et qui me serviront de boussole pour me bien diriger avec cette cour dans tout ce que j'ai à négocier avec elle; aussi continuerez-vous de ne me laisser rien ignorer de ce qui peut me servir à cet objet.

Comme le roi de France m'a engagé par la dernière lettre que vous m'avez envoyée de sa part, de lui communiquer en toute confiance mes sentiments sur les affaires de Pologne, voici la réponse que je lui fais, que vous lui ferez rendre de la manière usitée là. J'ai joint séparément à ma lettre

Digitized by Google

sur lesquels la lettre de Votre Majesté est dirigée, d'où je crois pouvoir inférer qu'on craint de provoquer la maison d'Autriche, qui, si les Turcs venaient à lui déclarer la guerre, accuserait infailliblement la France de les y avoir encouragés.

Je ne suis point surpris, au reste, des ménagements avec lesquels on s'est expliqué ici. Les ministres sont désunis, les finances dérangées, tous les ordres mécontents, et le peuple irrité contre le gouvernement à cause de la cherté des blés qui n'est point produite par une disette réelle, mais par les intrigues de quelques maltôtiers qu'on protège. Le clergé tâche de se prévaloir de la faiblesse du gouvernement pour établir une espèce d'inquisition, et le Parlement pour étendre son autorité. Mais ce qui contribuera toujours le plus à prolonguer cet assoupissement, c'est que la Maîtresse a intérêt de conserver la paix, qui durera autant que sa faveur et qui subsisterait probablement de même, si Madame de Choiseul prenait sa place, comme le bruit en court depuis quelque temps. Pour entretenir le Roi dans cet engourdissement, j'imagine qu'on lui représente qu'il a assez travaillé pour sa gloire, qu'il a fait la guerre et la paix avec un égal succès, que personne ne l'osera attaquer le premier et qu'il ne doit maintenant chercher qu'à jouir de la réputation qu'il s'est acquise. Aussi ne s'occupe-t-il que de courir d'une maison de campagne dans l'autre. Il chasse, bâtit et vit dans une dissipation continuelle et dans une oisiveté toujours variée par de nouveaux amusements.

Les ministres connaissent, Sire, toute la supériorité de votre esprit et de vos lumières; elle leur inspire de la méfiance et les rend plus réservés envers moi qu'ils ne le sont cosi envers aucun des autres ministres, et plus qu'ils ne devraient, ce me semble, l'être avec le ministre d'un allié aussi intime, et c'est assurément votre pénétration qu'ils craignent en moi, et non la mienne. Cela va si loin que quelqu'un qui est parfaitement au fait de tout ce qui se passe, qui connaît toute la valeur de votre personne et de votre puissance et de l'Électeur palatin[1] et qui parle sur ce ton aux ministres dans l'oc-

un mémoire secret sur ces affaires duquel je vous adresse ci-close une copie, tant pour votre direction que pour la faire lire à M. de Saint-Contest quand vous lui donnerez ma lettre pour la remettre au Roi. Je joins encore la copie de cette lettre pour votre usage. Au surplus, je ne me doute nullement du secret religieux qu'on me gardera exactement sur tout ceci.

Vous trouverez d'ailleurs parmi les dépêches du département des affaires étrangères qui vous parviendront à la suite de celle-ci, une copie de la réponse que je viens de faire à une lettre que j'ai reçue de l'Électeur palatin[2] touchant ses négociations avec la cour de Vienne. Vous ne laisserez pas de vous conduire conformément aux ordres que la dépêche du département contient à cet égard et de communiquer ma réponse à ladite lettre, de l'accompagner de force des compliments de ma part et de lui dire que, comme le susdit Électeur avait extrêmement pressé pour avoir ma réponse, et que le temps n'avait pas permis de communiquer préalablement là-dessus avec la cour de France, j'avais tâché de mon mieux d'attraper dans ma réponse les idées dans lesquelles ladite cour saurait être à ce sujet, de sorte que je me flattais qu'elle serait contente de la réponse que j'avais donnée.

Au reste, mon intention est que vous devez employer vos amis là pour faire insinuer adroitement et sans que vous paraissiez vous-même à M. de Saint-Contest et là

[1] Sic. — [2] Vergl. S. 285 Anm. 1.

Digitized by Google

casion, n'a cependant pas voulu me voir, tandis qu'il voit librement les ministres de plusieurs autres cours. Il semble cependant que les liaisons d'intérêt qui attachent la France à Votre Majesté, et la franchise avec laquelle Votre Majesté a ouvert Ses sentiments en différentes rencontres, auraient dû lever toute méfiance, et j'ai toujours évité, tant que j'ai pu, d'y donner occasion, étant persuadé que c'est le meilleur service que je puisse rendre à Votre Majesté."

où il faut d'ailleurs, que les cours de Londres et de Vienne ne désiraient rien avec plus d'empressement que de mettre de la méfiance entre la France et moi, qu'elles emploient tout ce qu'elles sauraient imaginer d'artifices sur cet objet et qu'elles avaient tenté à différentes fois de m'inspirer des soupçons contre la France, ce qui cependant [n'avait] nullement réussi, de façon que je n'avais fait la moindre réflexion là-dessus. Je crois que ces insinuations, faites avec adresse plutôt par vos amis et indirectement aux ministres de France, feront plus d'impression sur leurs esprits que si elles leur parviennent directement de votre part.

Federic.

Nach dem Concept.

5704. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 19 décembre 1752.

J'ai bien reçu vos rapports du 5 et du 8 de ce mois. Je verrai arriver tranquillement la réponse que le ministère anglais vous rendra sur le mémoire que vous lui avez remis[1] touchant les déprédations injustement exercées sur mes sujets commerçants des armateurs anglais. Mais telle quelle la sera, je n'irai pas moins mon droit chemin et ne m'embarrasserai de rien de ce qu'on voudrait y opposer.

Nach dem Concept.

Federic.

5705. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 24. December 1752.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll Ew. Excellenz ich das Memoire,[2] welches der Herr Geheime Rath von Maltzahn über den jetzigen Zustand der polnischen Affairen zu Höchstderoselben besondern Information aufsetzen müssen, hierbei zusenden und zuforderst vermelden, wie Ew. Excellenz dieses Memoire als eine interessante und secrete Pièce in Dero eigenen Bewahrung nehmen und solche, ausser nur allein des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz, niemanden sehen lassen, noch communiciren möchten. Demnächst soll ich annoch vermelden, wie Se. Königl. Majestät wollten, dass denen in solchem Memoire benannten, gegen Höchstdieselbe wohl intentionirten Polen bei

1 Vergl. S. 225 Anm. 2. — 2 D. d. Berlin 22. December 1752.

Digitized by Google

allen vorfallenden Gelegenheiten allerhand Politesses erwiesen werden sollten.[1]

Ich werde übrigens hiernächst einmal und nach Ew. Excellenz Gelegenheit mir dies Memoire wieder auf einen einigen Tag erbitten müssen, um eine Liste von vorerwähnten Polen daraus zu extrahiren, welche des Königs Majestät auf Dero in kommendem Jahre angesetzten Reise nach Preussen mit Sich nehmen wollen, um, wenn ein oder der andere dererselben sich alsdenn bei Deroselben allda meldete, solchen gewisse Distinctiones machen zu können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5706. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 26 décembre 1752.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'a été bien rendue, sur le contenu de laquelle je ne saurais rien ajouter à tout ce dont le rescrit ordinaire du département des affaires étrangères vous instruira, sinon que la grande envie que la cour palatine fait remarquer de profiter des offres des Autrichiens, et qu'elle craint fort de manquer l'occasion, ne me laisse pas sans appréhensions de quelque précipitation de l'Électeur. Au surplus, je me réfère à ce que je vous ai marqué par la dépêche que le courrier qui est parti de Berlin, il y a aujourd'hui huit jours, vous aura apportée. Au reste, mes nouvelles sur les affaires de Turquie continuent de m'assurer que, bien que les dehors paraissaient être fort tranquilles à Constantinople, il y avait néanmoins dans le Sérail un feu sous la cendre qui pourrait bien éclater au printemps qui viendra.

Nach dem Concept.

Federic.

5707. AU COMTE DE POTOCKI, PALATIN DE BELCZ.

Berlin, 27 décembre 1752.

Monsieur le Comte Potocki. Le sieur de Maltzahn, mon envoyé extraordinaire à la cour de Dresde, m'ayant remis à son retour de Varsovie la lettre que vous m'avez écrite en date du 8 de ce mois, m'a fait en même temps un rapport fidèle de sa dernière mission, aussi bien que de la persévérance des dispositions favorables où vous vous trouvez à mon égard, et du zèle louable qui vous anime constamment à travailler pour l'entretien d'une bonne harmonie entre moi et le royaume de Pologne.

J'en ai ressenti une très vive satisfaction, et comme mes sentiments d'amitié pour l'illustre République dont vous êtes un des plus dignes membres, ne varieront certainement jamais, vous pouvez compter

[1] Vergl. Nr. 5707—5710. 5712. 5720.

Digitized by Google

que ceux que j'ai pour vous en particulier, ne souffriront non plus la moindre altération. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

5708. AU COMTE DE POTOCKI, GRAND ÉCUYER TRANCHANT DE LA COURONNE DE POLOGNE.

Berlin, 27 décembre 1752.

Monsieur le Comte Potocki. C'est avec une satisfaction infinie que j'ai appris non seulement les bons offices que vous avez rendus jusqu'ici à mes officiers qui se sont trouvés en Pologne, chargés de commissions qui regardent l'achat des chevaux de remonte pour mes régiments de hussards en Ukraine, et les politesses que vous avez bien voulu leur marquer en cette occasion, et surtout au major de Skrbenski de mon régiment de Seydlitz, et les offres obligeantes que vous avez bien voulu faire à cet officier et d'autres, chargés de pareilles commissions, chaque fois que les détachements de leurs régiments iront chercher les chevaux de remonte, dont je vous fais mes sincères compliments de remercîments, aussi bien que des soins que vous avez apportés à l'entretien d'une bonne harmonie entre moi et le royaume de Pologne.

De pareilles attentions, qui ne sauraient qu'exciter en moi des sentiments d'une reconnaissance fort vive, m'engageront toujours à vous en faire sentir les effets, aussi bien qu'à ceux qui vous appartiennent, dans toutes les occasions qui se présenteront.

Je vous prie de n'en pas douter, non plus que des dispositions sincères où je me trouve particulièrement à cultiver et à resserrer de plus en plus les nœuds de l'étroite union qui me lient si heureusement depuis un temps immémorial avec la république de Pologne.

Toujours prêt à contribuer à tout ce qui peut tendre à l'accroissement de sa gloire et à l'avancement de sa prospérité et de ses avantages, de même qu'à la conservation de ses constitutions, libertés et privilèges, je me ferai également un plaisir sensible de vous donner des marques de mon estime et de mon amitié. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

5709. AU COMTE DE POTOCKI, STAROSTE DE TLOMACK.

Berlin, 27 décembre 1752.

Monsieur le Comte Potocki. Ne pouvant qu'être très sensible aux politesses et aux honnêtetés que vous avez bien voulu témoigner, suivant ce qui m'en a été rapporté, à mes officiers qui se sont arrêtés depuis peu en Pologne, chargés de commissions qui regardent l'achat

Digitized by Google

des remontes pour mes régiments d'hussards dans l'Ukraine, et surtout les offres obligeantes que vous avez bien voulu faire au lieutenant de Paulowicz de mon régiment de hussards de Wechmar, en lui offrant des fourrages pour autant de chevaux qu'il pourrait avoir et pour tout le temps qu'il voudra les laisser chez vous sur vos terres, je suis bien aise de vous faire connaître par la présente combien j'en suis satisfait et combien je me sens obligé de vous en remercier de la manière la plus affectueuse; mais je le dois encore davantage de l'intérêt que vous avez pris à tout ce qui peut servir à affermir et à cimenter de plus en plus l'heureuse union qui subsiste entre moi et la république de Pologne.

Rien ne sera en effet capable de m'en détacher ni de me faire perdre de vue sa prospérité et la conservation de ses constitutions, privilèges et libertés. Mais comme des dispositions aussi dignes d'un vrai patriote que les vôtres ne sauraient que m'engager à une reconnaissance bien vive tant envers vous qu'envers ceux qui vous appartiennent, vous pouvez être persuadé également des sentiments d'estime et d'amitié que j'aurai constamment pour vous. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

5710. AU COMTE SAPIEHA, PALATIN DE SMOLENSKO.

Berlin, 27 décembre 1752.

Monsieur le Comte Sapieha. Je sens tout le prix des soins et des politesses que vous avez bien voulu marquer, suivant le rapport qui m'en a été fait, à quelques-uns de mes officiers qui se sont trouvés depuis peu en Pologne, mais surtout de l'attention que vous avez manifestée en tant de rencontres à rendre indissolubles les nœuds d'amitié et de bonne intelligence qui m'unissent à la république de Pologne.

Prenant fortement à cœur tout ce qui peut augmenter sa gloire et sa prospérité, je saisirai avec empressement toutes les occasions qui se présenteront pour l'en convaincre et pour lui donner des preuves essentielles de l'intérêt que je prends à la conservation de ses constitutions, libertés et privilèges, qui feront toujours un des objets de mon règne que je perdrai le moins de vue.

C'est sur quoi vous pouvez compter, ainsi que sur les sentiments de reconnaissance, d'estime et d'amitié que j'aurai constamment pour vous et pour ceux qui vous appartiennent. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept.

Federic.


Digitized by Google

5711. AU CHEVALIER DE LA TOUCHE, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 28 décembre 1752.

Monsieur le Chevalier de La Touche. J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu me faire au sujet de celle qui vous a été adressée de la part du Roi votre maître pour me la rendre dans une audience particulière et secrète. Sur quoi je suis bien aise de vous dire que je vous verrai avec plaisir après mon retour instant à Berlin le samedi qui vient à onze heure midi, pourvu qu'il vous plaise de monter alors de ce côté du château où mes chambres derrières aboutissent, afin que vous sachiez entrer, sans être trop remarqué, dans celle où je voudrais vous entretenir seul et sans témoins.

Federic.

Nach dem Concept.

5712. AU GRAND-GÉNÉRAL DE LA COURONNE DE POLOGNE COMTE BRANICKI.

Berlin, 29 décembre 1752.

Monsieur le Grand-Général de la Couronne. Mon ministre le sieur de Maltzahn, qui m'a remis à son retour ici votre lettre du 4 de ce mois, a été en même temps un interprète fidèle de vos sentiments envers moi.

Non seulement la facilité que vous avez bien voulu apporter à l'expédition de passe-ports que je vous avais demandés pour quelques-uns de mes officiers, mais encore ce zèle louable, si digne d'un vrai patriote, qui vous a porté jusqu'ici à l'entretien de l'union étroite et de la bonne harmonie qui subsistent entre moi et le royaume de Pologne, m'obligeront toujours envers vous à une reconnaissance bien vive et proportionnée à des marques d'amitié aussi signalées.

Toutes les occasions me seront à mon tour fort agréables où je pourrai vous convaincre par tout ce qui dépendra de moi combien je prends à cœur la conservation des droits, des immunités et des privilèges d'une nation qui m'est si chère et dont vous êtes un des principaux appuis.

C'est une vérité dont je vous prié de ne pas douter, non plus que des assurances sincères que vous voudrez bien recevoir de ma part, qu'on ne saurait vous estimer ni considérer plus que je fais. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.


Digitized by Google

5713. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 29. December, ein an den ersteren gerichtetes Schreiben des churkölnischen Oberhofmeisters von der Asseburg, d. d. Bonn 20. December. „Il marque dans les termes les plus énergiques combien l'Électeur son maître était satisfait de voir, par les pièces qu'on lui avait communiquées, que Votre Majesté pensait comme lui sur la médiation de Mayence dans l'affaire de l'accommodement[1] . . . Il proteste ensuite de la fermeté de l'Électeur . . . il nous communique enfin toute la correspondance entre sa cour et celle de Manheim . . . Dans une lettre confidente de l'électeur de Cologne au Palatin, en date du 29 novembre, le premier représente avec beaucoup d'emphase que le concert avec les cours de France et de Berlin était le moyen le plus propre et le plus assuré d'atteindre le but de leurs désirs communs."

Berlin, 30. December 1752.

Sehr gut, und muss dem von Asseburg vor die Communication mit vieler Politesse gedanket und ihm zugleich im Vertrauen dasjenige Schreiben abschriftlich communiciret werden, so Ich letzthin an den Churfürst von der Pfalz geschrieben.[2] Nur dass zugleich wegen der Antwort an Asseburg gute Précaution genommen wird, dass solche unterwegens nicht etwa in unrechte Hände kommet.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5714. AU SECRÉTAIRE PLESMANN A DRESDE.

Berlin, 30 décembre 1752.

J'ai reçu vos rapports du 23 et du 26 de ce mois et serai bien aise que vous suiviez attentivement l'affaire de l'accommodement projeté touchant les capitaux hollandais à la charge de la *Steuer* saxonne. Quant à la monnaie de Leipzig, je suis persuadé qu'il n'en aboutira rien ou très peu de chose, vu que les entrepreneurs seront obligés ou de faire frapper les monnaies avec perte ou de les faire de mauvais aloi. Au surplus, ce que vous me marquez au sujets des explications que le comte de Stubenberg a eues avec le ministre de Brühl, me confirme dans les sentiments avantageux que j'ai déjà eus du premier, de sorte que je le crois également entendu dans les affaires et parfaitement honnête homme.

Federic.

Nach dem Concept.

5715. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 30 décembre 1752.

Le rapport que vous m'avez fait du 20 de ce mois, m'a été bien rendu et vous verrez par la dépêche d'aujourd'hui du département ce

[1] Vergl. S. 278. — [2] Vergl. S. 285 Anm. 1.

Digitized by Google

que la cour de Cologne vient de nous communiquer par rapport aux remontrances qu'elle avait faites à l'Électeur palatin, pour le fortifier à rester ferme dans l'union avec ses alliés et de ne point se mettre à la dépendance de la cour de Vienne. Malgré cela, je ne me flatte pas tout-à-fait du succès de ces représentations et, si j'ose le dire tout naturellement, je crains encore que l'Électeur ne donne dans les pièges qu'on lui a tendus, en attendant que nous autres ne puissions faire que des remontrances.

Federic.

Nach dem Concept.

5716. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 30 décembre 1752.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois et ne saurais qu'à vous renvoyer à ce que je vous ai fait marquer par mes ministres du département des affaires étrangères relativement à la conduite que le ministre de Danemark à Vienne, le sieur Backhoff, continue d'avoir.[1] Je ne crois point d'ailleurs que la cour de Pétersbourg fera quelque chose en faveur du Grand-Duc,[2] bien au contraire j'estime qu'elle assistera plutôt le Danemark, selon le concert qui paraît être pris là-dessus entre lui et la cour de Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

5717. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 18. December: „Toutes les petites attentions ou même les petits présents flatteraient la vanité de la Marquise,[3] surtout de la part de Votre Majesté, quoiqu'elle y soit si accoutumée que la plupart du temps elle ne les sent non plus qu'un parfumeur sent les bonnes odeurs dans sa boutique. Mais on ne la gagnerait pas par là. Elle est très intéressée, cependant elle n'oserait pas recevoir une somme de Votre Majesté, et elle courrait trop de risque de se montrer partiale en votre faveur. De plus, Sire, supposé que vous lui donniez une grosse somme, ce serait à pure perte; elle aurait toujours bien des échappatoires honnêtes de ne rien faire que ce qu'elle voudrait bien d'elle-même, ou ce qu'on lui conseillerait. Elle a besoin d'être sur ses gardes plus

Berlin, 30 décembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 18 de ce mois et vous sais un gré infini des idées claires et nettes que vous me donnez sur la véritable situation présente de la cour où vous êtes, qui me serviront de guides pour me bien conduire avec elle.

Pour ce qui regarde les affaires relativement à la négociation de la cour de Vienne avec celle de Manheim, nous n'en sommes guère instruits depuis que j'ai fait ma lettre à l'Électeur dont je vous ai envoyé la copie.[4] Vous verrez par

[1] Vergl. S. 280. — [2] Vergl. S. 267. — [3] Vergl. S. 275. — [4] Vergl. S. 285.

Digitized by Google

que par le passé. Madame de Choiseul partage un peu les faveurs, je veux dire le lit, du Roi; au moins tout le monde le croit. Il se pourrait aussi qu'il y entrât de la jalousie envers Votre Majesté. Quand un bel esprit veut donner l'exemple d'un grand homme et d'un grand roi, on va d'abord à trois cent lieues de Versailles. Il est bien vrai qu'on n'épargne pas ici l'encens; mais ce sont les sujets qui l'offrent, les étrangers n'en offrent guère. On sent bien ce que peuvent 150,000 hommes, conduits par Votre Majesté, et que sans l'appui de votre alliance la France ne saurait rien faire en Allemagne. Je suis persuadé, au reste, que Votre Majesté leur fera toujours faire, dans le besoin, tout ce qu'Elle voudra, et qu'ils se conformeront à Ses lumières, sans autre secours ni aide que de celui de l'esprit supérieur de Votre Majesté. Après tout, je ne perdrai pas de vue les occasions qui pourraient se présenter pour rendre la marquise plus favorable à Votre Majesté et si j'entrevois quelque moyen pour cela, j'aurai l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté."

Nach dem Concept.

la dépêche ordinaire du département à la suite de celle-ci ce que le baron d'Asseburg, ministre de Cologne, nous a marqué à ce sujet, mais je ne me tiens pas encore tout-à-fait assuré que la fermeté de l'Électeur palatin ne serait ébranlée par la grande envie que ses ministres laissent remarquer de revirer vers la cour de Vienne. Enfin, comme nous touchons au terme qui doit décider si l'accommodement aura lieu ou non, j'espère de pouvoir vous donner en peu de temps des nouvelles là-dessus.

Federic.

5718. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 2 janvier 1753.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de décembre dernier et je me réfère ici sur ce que je vous ai déjà fait communiquer par la dépêche du département du dernier ordinaire de la manière dont l'électeur de Cologne s'est expliqué envers l'Électeur palatin par rapport à la négociation avec la cour de Vienne;[1] et comme les remontrances que j'ai faites là-dessus à ce Prince, tout aussi bien que la cour de Versailles,[2] sont conçues presque en mêmes termes, il faudra attendre présentement l'effet qu'elles pourront avoir.

Je ne saurais, en attendant, disconvenir que j'appréhende que l'Électeur ne se laisse surprendre aux propositions de la cour de Vienne et ne se laisse disposer par celle-ci à tourner casaque.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 296. — [2] Vergl. S. 278 Anm. 2.

Digitized by Google

5719. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 3 janvier 1753.

J'ai reçu à la suite de votre rapport du 31 du mois dernier le projet de la convention de commerce à faire avec la France tel que les ministres de France l'ont minuté et envoyé au chevalier de La Touche; au sujet duquel je vous dirai que, quoique je désirerais que dans l'article 4 du projet on eût expliqué avec plus de précision les avantages qu'on voudrait accorder à mes sujets commerçants relativement aux Hollandais,[1] et qu'en conséquence on eût déclaré que les miens seraient traités sur un pied égal avec les Hollandais et les Anséatiques, en attendant qu'on conviendrait d'un tarif pour les marchandises provenantes de mes États — néanmoins, s'il n'y a pas moyen de faire admettre cette explication, ce que vous tenterez cependant auprès du sieur de La Touche, je me contenterai du projet et l'accepterai tel qu'il est, jusqu'à ce qu'on sera convenu, à la suite, d'un traité formel de commerce avec la cour de France. Au surplus, vous ne manquerez pas de remercier en mon nom le chevalier de La Touche des soins bien obligeants qu'il a bien voulu employer pour accommoder cette affaire, et des attentions qu'il m'a marquées à ce sujet, et vous communiquerez ensuite tout ce qui s'est passé à cet égard, au chambellan d'Ammon. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

5720. AU GRAND-TRÉSORIER DE LA COURONNE DE POLOGNE COMTE SIEDLENICKI.

Berlin, 4 janvier 1753.[2]

Monsieur le Grand-Trésorier de la Couronne. J'ai été fort sensible aux marques d'amitié que vous avez bien voulu me donner par la facilité avec laquelle vous vous êtes prêté à l'expédition des passeports que je vous avais demandés pour quelques de mes officiers chargés de la commission d'acheter en Ukraine des chevaux de remonte pour ma cavalerie légère.

Vous pouvez être persuadé que je vous en ai beaucoup d'obligation et que je saisirai avec plaisir les occasions qui se présenteront pour vous convaincre des sentiments d'estime que j'ai pour vous. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 225. — [2] Vergl. S. 292 Anm. Ein von dem Könige bereits vollzogenes Schreiben an Siedlenicki, d. d. Berlin 29. December 1752, das u. A. die Wendung enthielt: „Le tableau qu'il [Maltzahn] m'a fait de votre façon de penser à mon égard et du soin que vous avez pris jusqu'ici pour le maintien d'une étroite intelligence entre moi et le royaume de Pologne" stellte Maltzahn noch in Berlin am 4. Januar dem Grafen Podewils mit dem Anheimgeben zurück, die Ersetzung desselben durch ein in allgemeineren Ausdrücken gefasstes Schreiben veranlassen zu wollen: „Le tableau que j'ai toujours fait de sa façon de penser, ne saurait lui être avantageux: c'est un homme entièrement dévoué à la maison d'Autriche, avec lequel je n'ai aucune liaison."

Digitized by Google

5721. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 4. Januar, einen von La Touche überreichten Auszug der demselben unter dem 21. December von seinem Hofe zugegangenen Weisungen. „Votre Majesté verra par le contenu que les sentiments de la France tant par rapport à l'artifice caché sous les dernières offres autrichiennes qu'à l'égard des mesures à prendre pour parer au coup, sont parfaitement conformes à ceux de Votre Majesté, et que tout ce que le sieur de Saint-Contest propose à suggérer aux deux Électeurs [palatin et de Cologne] a été déjà prévu et prévenu par la dernière réponse de Votre Majesté à l'Électeur palatin [1] et par celles que j'ai faites par Ses ordres, moi, Podewils, aux barons de Wachtendonck et d'Asseburg."

Berlin, 5. Januar 1753.

Recht gut; Mir ist indessen lieb, dass Ich die Intention deren Franzosen errathen und es so gethan habe, wie sie gewünschet haben, dass Ich thun möchte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5722. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 6 janvier 1753.

J'ai reçu vos rapports du 19 et du 22 du mois dernier. Si jamais l'affaire de l'accommodement de l'Électeur palatin avec la cour de Vienne constate, je crois que, de la manière que les Autrichiens s'y prennent, ils réussiront mieux que les ministres anglais n'ont fait; au moins les Autrichiens se flattent et pensent sûrement que la réponse de l'Électeur leur sera favorable, de sorte qu'ils tiennent le courrier tout prêt pour le faire partir pour Londres dès que l'Électeur palatin se sera déclaré favorablement, afin d'en instruire le roi d'Angleterre, pour qu'il en sache faire usage dans son harangue au Parlement. Je doute cependant qu'ils arrivont à leur but, vu que le 27 du mois dernier le courrier qui, selon l'attente de la cour de Vienne, devait apporter cette déclaration favorable de l'Électeur, n'y était pas encore arrivé. Quant à la façon de penser du marquis de Mirepoix sur la réponse de la cour de Vienne, je suis persuadé qu'elle est bien différente de celle de sa cour.

J'attends que vous me fassiez vos rapports de temps en temps de ce qu'on fait et dit sur le mémoire que vous avez présenté touchant l'indemnisation de mes sujets des déprédations de la marine anglaise;[2] si l'on voudra porter cette affaire au Parlement, je ne ferai ni plus ni moins de ce que j'ai déclaré.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 285. — [2] Vergl. S. 225 Anm. 2.

Digitized by Google

5723. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 6 janvier 1753.

Les dépêches que vous m'avez faites du 22 et du 25 du mois dernier, m'ont été heureusement rendues et je me remets, pour ce qui regarde les affaires relativement à l'Électeur palatin, à ce que je vous fais marquer par la dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères, à laquelle je n'ajoute que je ne m'attends point à de bonnes nouvelles de Manheim et crains fort que l'Électeur ne donne dans les pièges de la cour de Vienne.

Quant à l'abbé Lemaire, j'ai été bien aise d'apprendre que son rappel a été sursis et qu'il continuera à faire à Copenhague.[1] J'envisage cette affaire comme très importante, vu que, dans la situation présente de la cour de Danemark, il faudrait voir et examiner de bien près et par de fort bons yeux les démarches du baron de Bernstorff, pour juger combien l'on doit s'y fier ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

5724. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 6 janvier 1753.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 26 dernier. Quant à la démarche que la cour de Danemark a faite pour empêcher l'abattis des forêts appartenantes au grand-duc de Russie,[2] je suis tout comme vous du sentiment qu'elle ne sera point relevée par la cour de Russie, et je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que j'ai appris de très bon lieu que le grand-chancelier de Russie a marqué à un de ses confidents que la démarche vigoureuse du roi de Danemark avancerait, pour peu qu'il y allât avec la circonspection nécessaire, bien plus l'affaire de l'accommodement proposé au Grand-Duc que toutes les négociations entamées à cet égard.

Au surplus, je pense toujours que la démonstration de la cour où vous êtes, en voulant faire camper au printemps qui vient un corps de ses troupes dans la Seelande, ne vise à autre chose qu'à intimider la Suède, pour lui faire abandonner la nouvelle fortification de Landskrona;[3] c'est à vous d'approfondir ces conjectures que je fais et de m'apprendre si elles sont fondées ou non.

Au reste, il paraît par mes lettres de France que la cour là s'est ravisée au sujet de M. Lemaire, en sorte qu'elle ne le rappellera pas, et je serai bien aise que vous sauriez trouver l'occasion convenable pour insinuer sans affectation à M. Lemaire que c'était sur mes instances réitérées que sa cour s'était décidée à le laisser sur son poste, et que les soins que je m'étais donnés à ce sujet, avaient opéré un bon effet,

[1] Vergl. S. 272. — [2] Vergl. S. 267. — [3] Vergl. S. 284.

Digitized by Google

vu que j'avais réussi à faire comprendre à sa cour combien il était nécessaire pour les intérêts de la France que les démarches du baron de Bernstorff fussent observées par d'aussi bons yeux que ceux de M. Lemaire.[1] Je suppose, en vous ordonnant de faire ces insinuations sous main et adroitement à lui, qu'elles lui feront peut-être plaisir, et abandonne tout ceci à votre dextérité et savoir-faire.

Federic.

Nach dem Concept.

5725. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 6 janvier 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 22 de ce mois, qui m'a donné d'autant plus de satisfaction qu'elle m'a tiré des alarmes et des inquiétudes où j'étais relativement à l'état de santé de la Reine, ma sœur, et à ses affaires.

Comme je viens de m'expliquer dans la note ci-close,[2] chiffrée de votre chiffre, sur ce qu'elle a désiré de savoir de moi, je demande qu'après avoir déchiffré vous-même cette note, vous tâchiez de la rendre à elle-même, de façon que tout autre ne s'en aperçoive pas. Vous l'accompagnerez d'ailleurs de tout ce que vous saurez imaginer de compliments obligeants de ma part à la Reine, pour l'assurer de toute ma tendresse et de la part que je prenais à tout ce qui la regardait, comme aussi des vœux sincères que je faisais pour son prompt et parfait rétablissement.

Federic.

Nach dem Concept.

5726. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Berlin, 6 janvier 1753].

Il est certain que la situation où se trouve le roi de Suède est difficile; il est sûr que le Roi son prédécesseur a laissé rogner ses droits par le Sénat; j'avoue que le Roi d'à présent a raison de soutenir ses prérogatives, mais je crois qu'il faut le faire doucement et sans heurter de front l'esprit des sénateurs et l'amour de leur liberté. Les alliés de la Suède comprennent aussi bien que les Suédois qu'ils ne peuvent devenir des alliés utiles qu'en temps qu'ils changeront leur forme de gouvernement, mais il faut attendre les conjonctures. C'est là le grand point, et comme toutes vos démarches doivent tendre à ce but, je crois qu'il serait nécessaire de sacrifier des bagatelles pour gagner cet article, qui est le plus important. Si vous indisposez à présent les sénateurs, ils vous deviendront contraires lorsque une bonne occasion se présentera pour réformer le gouvernement présent; mais si vous les gagnez à cette

[1] Vergl. S. 277. — [2] Nr. 5726.

Digitized by Google

heure, sans trop affecter de désir d'abaisser leur autorité, en temps et lieu vous pourrez vous promettre une unanimité des voix en votre faveur. Je verrai cependant en France si je pourrai trouver moyen ou de vous rendre l'Ambassadeur[1] plus attaché à vos intérêts, ou s'il y aura moyen de le faire remplacer par un autre; mais comme l'affaire est fort difficile, je ne peux rien vous promettre de positif ni d'avance.

Nach dem Concept.

5727. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 6 janvier 1753.

J'accuse votre rapport du 27 dernier. Pour ce qui est de l'affaire touchant l'accommodement de l'Électeur palatin avec la cour de Vienne, nous sommes toujours dans la même incertitude que le baron de Beckers en est pour savoir le dernier résultat de son maître; apparemment peu de jours nous en éclairciront.

J'ai tout lieu de douter de la réalité de l'avis qui vous a été donné sur ce que la république de Hollande avait autorisé la Gouvernante d'accommoder les différends de la République avec la cour où vous êtes par rapport à la barrière et au commerce. Outre le peu d'apparence qu'il y a que les États voudraient confier le succès d'une négociation de telle importance à la Princesse et à son Conseil, toutes mes lettres que j'ai reçues de la Haye, n'en disent mot, en sorte qu'il se peut bien que le plan de la cour de Vienne ait été de composer de cette façon les susdits différends, mais qu'il n'a point réussi.

Quant aux affaires de la Turquie, j'espère d'en avoir de vous bientôt des nouvelles plus positives, vu que la saison d'hiver s'avance, et s'il doit y avoir quelque révolution vers le printemps qui vient, il faut bien qu'on commence à s'en apercevoir de quelque chose.

Quant à la vente de mes domaines de Hollande, vous êtes instruit de ma résolution par la dernière dépêche que je vous ai faite à ce sujet; pour moi, je ne crois pas que la chose ira bien vite et j'attendrai qu'on m'en fasse la première proposition formelle à ce sujet de la part de ceux qui voudraient acquérir ces domaines, et quant au présent à faire à votre ami, je souhaiterais toujours qu'en proposant le prix de ce marché, il y mît encore autant qu'il faudrait pour le récompenser de ses peines.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Havrincourt.

Digitized by Google

5728. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 6 janvier 1753.

Les rapports que vous m'avez faits du 26 et du 29 du mois passé dernier, m'ont été bien rendus, avec le plan de réduction dans les différentes gardes. Comme je désirerais de savoir à présent le vrai nombre des troupes que la République garde, et sur quel pied on les compte, vous vous en informerez avec la précision la plus possible et tâcherez de m'en faire un rapport exact.

Je me suis souvenu à cette occasion de ce que vous m'avez marqué autrefois de l'état malingre de la princesse douairière d'Orange, et que ses accès d'hydropisie faisaient craindre pour sa vie; il y a longtemps que vous n'avez rien touché dans vos rapports à cet égard, c'est pourquoi j'attends de vous que vous me marquiez dans quel état de santé cette Princesse se trouve actuellement et si les appréhensions pour une attaque d'hydropisie restent encore ou non.

D'ailleurs, comme vous n'avez sonné mot du ministre de Portugal, le comte de Sylva, depuis que je vous ai envoyé pour lui cette tabatière d'émail de Berlin que vous aviez demandé, je serais bien aise d'avoir des nouvelles à son égard et s'il est encore dans ces sentiments pour un traité de commerce à faire entre moi et le Portugal,[1] comme il en a été autrefois en conséquence des rapports que vous m'en avez faits.

Nach dem Concept. Federic.

5729. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 9 janvier 1753.

J'ai reçu votre rapport du 30 du mois dernier. Vous pouvez aisément vous imaginer que je ne saurais qu'être extrêmement curieux d'avoir le plus souvent possible des nouvelles des affaires de Turquie; c'est donc pourquoi vous continuerez à mettre toute votre application pour m'en instruire avec exactitude. Comme on a conjecturé qu'il y aurait quelque révolution pour cet objet dans l'hiver présent ou vers le printemps prochain et que nous sommes déjà au milieu de l'hiver, il faut qu'il commence à s'en développer quelque chose, supposé qu'on voudrait faire quelque démarche d'éclat, et il faudrait qu'on s'aperçût de quelques préparations qui le devançaient. Les dernières nouvelles que j'ai eues de Suède à ce sujet, marquent qu'il régnait à Constantinople assez de repos dans le public et beaucoup de timidité dans le nouveau ministère;[2] que le Sultan, devenu plus circonspect par l'expérience du passé, n'avait point encore fixé sa confiance sur aucun des nouveaux ministres, et que le Grand-Visir n'allait qu'en tâtonnant. Tout cela néanmoins n'empêchait pas qu'il n'y subsistait encore quelque

[1] Vergl. S. 304. — [2] Vergl. S. 196.

Digitized by Google

germe d'appréhension pour des troubles intérieurs, ce qui faisait que le ministère ottoman n'était ni tout-à-fait rassuré, ni bien affermi encore, mais quant aux apparences de quelque guerre par le dehors, elles étaient tout-à-fait tombées. C'est à vous de vous orienter sur ces nouvelles, pour juger comment les concilier avec celles qu'on vous a données. Au reste, il n'y a rien de plus faux que ce que les gazettes ont débité par rapport aux différends entre moi et la cour de Saxe.[1]

Nach dem Concept. Federic.

5730. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 9 janvier 1753.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 26 et du 29 du mois dernier, et c'est avec toute la satisfaction possible que j'ai appris que les soupçons que j'avais pris à l'occasion du long séjour de la Reine à Ulrichsdahl[2] et par d'autres motifs encore, n'ont été nullement fondés. Quant aux affaires de Danemark, on ne peut en faire un jugement trop favorable, vu que toutes les démarches que cette cour fait de temps à d'autre ne sauraient qu'inspirer des soupçons bien forts contre la droiture de ses intentions; et s'il est vrai, ce que mes dernières lettres de Copenhague me marquent, que quatre régiments de milices de Norwège doivent avoir reçu ordre de se rendre au printemps qui vient en Seelande[3] — nouvelle qui demande pourtant confirmation encore — on n'en pourrait conjecturer que quelque dessein secret contre la Suède. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule.

Au reste, je vous recommande bien d'avoir toute l'attention possible sur ce qui vient de nouvelles en Suède relativement aux affaires de Turquie, et de vous informer soigneusement, aussi souvent qu'il en arrive des dépêches au baron de Hœpken, de ce qu'elles portent, afin de pouvoir m'en faire vos rapports exacts là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

5731. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 26. December, auf die Fragen des Immediaterlasses vom 12. December:[4] Comme les instructions du chevalier Williams „ont été envoyées d'Hanovre, les Régents n'en ont su que ce que j'ai eu l'honneur de mander, savoir qu'il lui était enjoint de faire tous ses efforts pour porter la République au traité de Pétersbourg et de

Berlin, 9 janvier 1753.

J'ai lu avec satisfaction les réponses que vous m'avez faites par votre rapport à la date du 26 dernier sur les différents objets dont j'avais demandé vos explications.

Je serai bien aise que vous continuiez à entrer souvent dans

[1] Der Inhalt der in Rede stehenden Zeitungsartikel geht aus den Berichten Klinggräffen's nicht hervor. — [2] Vergl. S. 282. — [3] Vergl. S. 301. — [4] Nr. 5699 S. 283.

Digitized by Google

continuer à solliciter le roi de Pologne d'en faire autant comme électeur de Saxe. D'ailleurs nous n'en avons pas su ici davantage, et je suis comme assuré qu'il n'a pas été question d'autre chose. En second lieu, quoique le roi d'Angleterre ait été fâché dans le fond du cœur d'avoir échoué dans toutes ses négociations durant son séjour à Hanovre, il est cependant revenu ici avec un visage serein, qu'il continue de conserver sans qu'il ait jamais témoigné depuis son retour de la rancune contre la cour de Vienne, dont il est même assez satisfait à l'heure qu'il est et sur le compte de laquelle il ne jettera pas le peu de réussite qu'a eu ou pourra avoir son projet favori. En troisième lieu, quant aux affaires de Turquie, on n'en dit mot ici et on n'y soupçonne du tout point, depuis la dernière fermentation[1] apaisée, qu'il s'y manifeste quelque chose qui mérite l'attention des puissances chrétiennes; et, enfin, à l'égard de la situation où l'on est avec l'Espagne, il est aisé de sentir, pour peu qu'on connaisse ce pays-ci, que les engagements qu'on a avec cette cour-ci ne sont que plâtrés et que toute leur durée dépend des dispositions réciproques des deux cours. Jusqu'ici, elles se caressent mutuellement, et tant que cela durera, les différends qui s'élèveront ne porteront à rien."

Nach dem Concept.

de pareils détails intéressants, parcequ'il me faut de ces sortes d'éclaircissements, qui me jettent des lumières sur bien des choses.

Au surplus, j'ai tout lieu de douter que le roi d'Angleterre ait la satisfaction de pouvoir annoncer quelque chose de favorable relativement à la négociation avec l'Électeur palatin dans la harangue qu'il fera à l'ouverture du Parlement.

Federic.

5732. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 8. Januar, dass der Chevalier de La Touche seiner Erklärung nach weder Instruction noch Vollmacht zum Eintritt in Verhandlungen wegen des Handelsvertrages habe.[2] „Ne pouvant donc faire usage vis-à-vis de lui des instructions que Votre Majesté nous a données par rapport à Son dernier mot . . . nous espérons qu'Elle ne désapprouvera point que nous en ayons fait part au chambellan d'Ammon, en lui enjoignant d'employer tout son savoir-faire pour faire agréer le changement désiré et de le mander sans délai au cas qu'il n'y eût nulle apparence d'y réussir."

Berlin, 9. Januar 1753.

Gut; aber woferne das Changement den geringsten Anstoss oder Anstand geben sollte, so muss man ersteres fallen lassen und die Convention solchergestalt nehmen, wie sie offeriret worden. Auch muss Mylord Maréchal hiernach instruiret und cito von allem benachrichtiget werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 196. — [2] Vergl. S. 299.

Digitized by Google

5733. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 12. Januar: „Voici, Sire, une nouvelle lettre que le baron de Wachtendonck a adressée à moi, Podewils [Manheim 30 décembre 1752], pour me communiquer les instructions les plus fraîches de sa cour [Mannheim 27. December 1752] à ses ministres à Vienne et à Paris.[1] Celles-là ne portent qu'un nouvel ordre d'insister sur le délai dont l'Électeur palatin avait besoin pour se concerter avec ses alliés. Dans celles-ci, l'Électeur tâche de décliner poliment ou de différer pour quelque temps la mission du baron de Wrede à Paris que la France avait apparemment proposée . . . Tout ceci est tourné de façon qu'on ne saurait y méconnaître un penchant infini et peut-être un dessein décidé de conclure avec les Autrichiens à quelque prix que ce soit. Ce dessein paraissant encore avec plus de clarté dans la lettre du baron de Wachtendonck, ainsi que Votre Majesté ne manquera pas de le remarquer à la lecture de ladite lettre, nous soumettons à Ses hautes lumières si Elle juge à propos qu'en répondant à ce ministre on entre avec lui en quelque discussion sur les faux principes qu'il y suppose, ou bien qu'Elle trouve mieux de Sa convenance qu'on se rapporte simplement aux dernières lettres qu'on a fait passer à la cour de Manheim à ce sujet,[2] en y ajoutant que Votre Majesté ne Se trouverait pas à même de changer de sentiment ou de donner d'autres conseils à Son Altesse Palatine, avant de savoir ce que les cours de Versailles et de Bonn pensent sur cet objet et de quelle façon elles s'expliqueront là-dessus."

Berlin, 12. Januar 1753.

Es wird am convenabelsten sein, dass wir uns in der Antwort nur auf das beziehen, was Ich sowohl als wie der französische Hof desfalls schon geschrieben haben.

Ist der pfälzische Hof intentioniret, ferme zu bleiben, so haben vorgedachte unsere Schreiben alles in sich, was ihn confirmiren kann; hat er aber sich schon decidiret, das offerirte Accommodement, wie es ist, anzunehmen, so werden alle weitere Gründe und Représentations unsererseits ihn nicht zurückhalten. Inzwischen muss alles mit dem Chevalier de La Touche communiciret, auch insonderheit Mylord Maréchal von allem wohl informiret werden.

An den Chevalier de La Touche muss der Graf von Podewils sagen, dass wenn es geschehen sollte, dass unserer Représentation ohnerachtet [Churpfalz] seine Partie nähme und das schlechte Accommodement acceptirete, so glaubete Ich, dass es alsdenn die beste Tour wäre, so Frankreich und Ich nehmen könnte, dass wir nämlich jeder declarireten, wie es uns ganz lieb wäre, dass das Accommodement geschehen sei, und dass wir nun nichts weiter dagegen zu sagen hätten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5734. AN DEN GEHEIMEN RATH VOCKERODT IN BERLIN.

Berlin, 12. Januar 1753.

Se. Königl. Majestät haben ausser der einliegenden schriftlichen Resolution[3] auf des Herrn von Wachtendonck letzteres Schreiben mir

[1] Beckers und Grevenbroich. — [2] Vergl. S. 285 Anm. — [3] Nr. 5733.

Digitized by Google

annoch heute Vormittag vor der Tafel allergnädigst mündlich declariret, wie Sie bemeldtes Schreiben nebst den Beilagen mit grosser Attention gelesen, und versichert auch fast gänzlich convinciret wären, dass Churpfalz seine Partei décisivement dahin genommen, den von dem wienerschen Hofe letzthin proponirten Vergleichsplan zu acceptiren; dahero denn Sr. Königl. Majestät höchsten Meinung nach nur vergeblich sein würde, den Churfürsten und sein gänzlich nach österreichischer Seite penchirendes Ministerium dieserhalb zu rectifiiren und auf andere Gedanken zu bringen, und es also am besten wäre, dem Herrn von Wachtendonck, ohne in ein Detail von Widerlegung seiner angeführten frivolen Raisonnements mit ihm zu entriren, nur schlechterdings zu antworten, welchergestalt Se. Königl. Majestät Dero wohlgemeinten Rath und allianzmässigen, dem Churfürsten von der Pfalz in Dero letzten Antwortsschreiben über diese Materie eröffneten vertraulichen Sentiments nichts weiteres beizufügen wüssten, sondern Sich nochmals darauf sowohl als auf dasjenige, was demselben von einem so respectabeln Alliirten, als die Kron Frankreich wäre, in dieser wichtigen Sache zu des Churfürsten eigenem Besten getreulich angerathen worden oder noch eröffnet werden könnte, lediglich bezögen und dem Churfürsten überlassen müssten, wie weit er darauf zu seiner eigenen Sicherheit und dem wahren Interesse seines Hauses und Staats reflectiren wollte oder nicht.

An den Chevalier de La Touche haben Se. Königl. Majestät mir befohlen, die Abschrift des letzten Wachtendonckischen Schreibens nebst denen Beilagen je eher je lieber zu communiciren und dabei mündlich vors erste die Antwort, so an diesen churpfälzischen Minister gegeben würde, zu eröffnen, übrigens aber zu insinuiren, que comme le Roi croyait de plus en plus que le parti de l'Électeur palatin était décisivement pris de s'accommoder avec la cour de Vienne sur le pied du dernier plan proposé par celle-ci,[1] et que ni Sa Majesté ni la France seraient capables de l'empêcher ou d'en détourner ce Prince, le Roi laissait à la considération de la France si, le cas existant, il y aurait d'autre parti à prendre que de tirer de nécessité vertu et faire semblant d'être content d'avoir obtenu la satisfaction de l'Électeur palatin, puisqu'au bout du compte, ce Prince croyant la trouver dans le plan qu'on lui avait offert, le Roi ne voyait pas bien comment on pourra se dédire de bonne grâce ni de sa part ni de celle de la France de ce que l'un et l'autre avaient déclaré si souvent, c'est-à-dire, qu'on ne demandait que la satisfaction de l'Électeur palatin pour donner les mains à l'élection d'un roi des Romains; que Sa Majesté espérait que la France voudrait bien lui communiquer au plus tôt ses idées là-dessus.

Worauf Se. Königl. Majestät mir allergnädigst anbefohlen, dass Mylord Maréchal mit der allerersten Post von der dem Herrn von Wachtendonck ertheileten Antwort und der an den Chevalier de La

[1] Vergl. S. 284.

Digitized by Google

Touche geschehenen Communication und Insinuation ganz umständlich zu seiner Direction informiret werden sollte, und weil ich bemeldeten letzten Minister morgen gegen zwölf Uhr Vormittags invitiren lassen werde, zu mir zu kommen, so wollen des Herrn Geheimen Rath Vockerodt Wohlgeboren belieben, mir gegen solche Zeit die Abschrift von dem einliegenden Wachtendonckischen Schreiben und denen Beilagen, so bereits von der Geheimen Canzellei verfertiget, ohnfehlbar zuzusenden, damit ich solche dem Chevalier de La Touche zustellen könne. Ich habe zwar bei Sr. Königl. Majestät gefraget, ob man denn auch nicht auf die Satisfaction von Churköln bestehen solle, Höchstdieselbe aber haben mir darauf nichts geantwortet.

Nach der Ausfertigung. H. Graf von Podewils.

5735. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 13 janvier 1753.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois et vous suis obligé des informations que vous avez bien voulu me donner de ce que le baron de Hœpken et le sieur de Rudenschœld vous ont appris par rapport aux nouvelles qui leur sont arrivées relativement aux affaires de Turquie. Vous vous appliquerez avec soin de vous en instruire auprès de ces ministres, afin de m'en marquer tout ce que vous en apprendrez desdits ministres.

Au surplus, mes lettres de Copenhague continuent, de plus en plus, à me confirmer les soupçons qu'on a de la conduite présente de la cour de Danemark. Quoique je ne saurais me persuader encore que le Danemark voulût tout de bon rompre en visière avec la Suède, néanmoins il y a des choses, dans les préparatifs que la cour de Danemark fait faire dans son militaire, qui me paraissent mériter quelque attention sur les desseins de cette cour. Si j'ose me fier tout-à-fait à ces lettres, le baron de Bernstorff, en cachant au possible ses vues, fait aujourd'hui tout ce qu'il veut, bien qu'avec de certains ménagements envers le comte de Moltke; qu'il colore les apprêts de guerre en Seelande comme une suite de la démarche faite en Holstein;[1] qu'en attendant, les conférences longues et secrètes entre lui et le ministre autrichien allaient leur grand train; que les soupçons se confirmaient qu'il y avait une relation secrète entre le sieur de Bernstorff et entre les cours de Vienne, de Londres et de Russie, et qu'il y avait bien de l'apparence que le ministre préparait des évènements pour renverser le système de sa cour, qu'il y ferait servir l'affaire de Landskrona[2] et que l'on méditait de surprendre la Suède ou bien que le nouveau ministre[3] qui devait s'y

1 Vergl. S. 267. — 2 Vergl. S. 301. — 3 Wedell-Friis.

Digitized by Google

rendre le mois prochain, serait chargé de renouveler les instances de ses prédécesseurs; qu'on croyait donner du poids par les démonstrations guerrières et qu'on engagerait même les cours impériales à appuyer cette négociation. Que pour preuve qu'on ne perdait cette vue, le roi de Danemark venait de rappeler un nommé Gehler, un de ses sujets qui avait jusqu'ici servi en France et qui passait pour grand ingénieur; que cet homme était occupé depuis qu'il était arrivé, et qu'on jugeait ou qu'il s'agissait de construire des ouvrages sur les côtes de Seelande, ou bien pour exécuter une entreprise sur Landskrona, et qu'au surplus on avait envoyé ordre d'éprouver l'artillerie et de mettre toutes choses en état de pouvoir servir en campagne; enfin qu'on devait tout attendre de suites d'un ministre dont les projets n'aboutissaient assurément qu'à mettre de la confusion partout et à parvenir par ce moyen à se lier étroitement avec le parti opposé.

Bien que je suspende encore mon jugement sur tout ceci et que je ne saurais me persuader que le roi de Danemark voudrait à la Suède jusqu'à rompre ouvertement avec elle, je crois cependant que les circonstances ci-dessus alléguées méritent de l'attention. C'est pourquoi vous devez les communiquer convenablement et sans qu'il paraisse que je voudrais sonner le tocsin, au baron de Hœpken, tout comme au sieur de Rudenschœld, en leur insinuant que ces particularités méritassent bien à y faire réflexion et que, quant à moi, en bon allié, ami et parent de Leurs Majestés Suédoises, je souhaiterais qu'on prît des mesures pour ne point pouvoir être surpris; que la Suède par les bons arrangements qu'on opposerait à de susdits desseins, n'avait, selon moi, rien à craindre d'une guerre ouverte des Danois, au lieu que, si l'on ne prît des arrangements contre ce dessein, il saurait arriver qu'on l'exécutât contre Landskrona en faisant démolir ses ouvrages, et que la Suède ne serait que pour sa courte honte.

Federic.

Nach dem Concept.

5736. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 13 janvier 1753.

Vos dépêches du 29 du mois dernier m'ont été heureusement rendues. Il me suffit d'avoir indiqué aux ministres de France le mauvais procédé du baron de Bernstorff et les suites qui en résulteront, si cet homme continue d'avoir en mains le maniement des affaires de la cour de Copenhague. Il me paraît même que le temps est passé pour l'en faire déplacer, car mes lettres de Copenhague me marquent qu'il avait repris la confiance du Roi son maître, qu'il avait su également gagner celle du comte de Moltke, par la faiblesse reconnue de celui-ci, et qu'on devait tout attendre de suites d'un ministre dont les projets et les résolutions n'aboutissaient assurément qu'à mettre partout de la confusion et à parvenir par ce moyen à se lier étroitement avec le parti

Digitized by Google

opposé. L'on a ajouté d'ailleurs que le comte Rosenberg continue d'avoir de longues et secrètes conférences avec le sieur Bernstorff, et que le soupçon se confirmait que ce ministre était en relation secrète avec les cours de Londres, de Vienne et de Russie, et qu'il y avait de l'apparence qu'il préparait des évènements pour renverser le système de sa cour; qu'il n'était pas moins vraisemblable qu'il y ferait servir l'affaire de Landskrona et que l'on méditait ou de surprendre cette place et avec elle la Suède, ou bien que le nouveau ministre de Danemark qui devait s'y rendre le mois prochain, serait chargé de renouveler les instances de ses prédécesseurs. Qu'on croyait devoir leur donner du poids par des démonstrations guerrières et qu'on engagerait même les cours impériales à appuyer cette négociation. Que, pour preuve évidente qu'on ne perdait pas cette affaire de vue, l'on avait rappelé un des sujets du roi de Danemark qui servit en France, nommé Gehler, grand ingénieur, qu'on occupait, depuis qu'il était arrivé, à bien du travail, soit, comme l'on jugeait, pour construire des ouvrages sur les côtes de Seelande ou pour exécuter une entreprise sur Landskrona. Qu'au surplus les ordres étaient donnés d'éprouver l'artillerie et de mettre toutes choses en état de pouvoir servir en campagne.

Bien que je ne saurais nullement me persuader que la cour de Danemark voudrait aller à l'offensive, à moins que ce ne fût une surprise sur Landskrona pour en démolir les ouvrages nouvellement construits, j'ai cependant voulu vous informer de ces anecdotes, laissant à votre discrétion s'il convient que vous en parliez à M. de Contest par manière de discours, et sans faire apparaître que vous vouliez faire aucunement sonner le tocsin.

Quant à l'affaire relativement à l'accommodement de l'Électeur palatin, je veux bien me rapporter à ce sujet sur ce que le département vous en marquera par sa dépêche ordinaire;[1] je crains cependant que la fermeté de l'Électeur ne soit ébranlée par le grand penchant que la plupart de ses ministres font remarquer pour l'accommodement, et qu'il ne souscrive aux conditions que la cour de Vienne, appuyée par celle de Londres, lui voudra imposer.

Au reste, je viens d'apprendre par des canaux assez sûrs qu'il devait régner présentement une assez grande animosité entre le ministère de Vienne et celui de Pétersbourg, à l'exception du chancelier Bestushew, au sujet de quelques officiers russiens arrêtés en Hongrie sous prétexte qu'ils débauchaient les habitants du pays de la religion grecque à en sortir pour s'établir dans l'Ukraine à Nova-Servia. Que le baron de Pretlack avait jeté feu et flamme, sur un mémoire qui lui avait été délivré des ministres de Russie, jusqu'à avoir déclaré hautement que sa cour s'était étourdie trop longtemps sur les impolitesses de celle de Pétersbourg, mais qu'à la fin son ressentiment ne pourrait manquer

[1] Vergl. S. 307—309.

Digitized by Google

d'en éclater; mais qu'au reste le Grand-Chancelier tâchait d'apaiser ce ministre emporté. Quoique je ne compte pas sur les suites de cette affaire, pour les manigances du Grand-Chancelier, qui s'emploiera de son mieux pour l'apaiser, j'ai cependant bien voulu vous en informer pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

5737. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 13 janvier 1753.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. Je ne veux point faire de redites sur ce que je vous fais marquer par le Département dans le rescrit ordinaire d'aujourd'hui au sujet de la négociation entre la cour de Vienne et celle de Manheim, je crains seulement que la dernière ne penche que trop sur cet accommodement et qu'elle ne donne dans les illusions que les cours de Vienne et de Londres lui font. Ce que peu de jours éclairciront.

Je ne veux que vous entretenir aujourd'hui d'une anecdote assez curieuse qui m'est revenue d'assez bonne main, savoir qu'il y ait une assez grande animosité qui régnait à présent entre le ministère de Vienne et celui de Pétersbourg, à l'exception pourtant du chancelier Bestushew, à l'occasion d'un certain colonel autrichien nommé Horbat qui, après avoir quitté, il y a du temps, la Hongrie avec nombre d'officiers, avait été reçu à bras ouverts dans les États de Russie et revêtu même du caractère de général major, s'était fait fort de vouloir gagner plus de 20,000 familles hongroises à se retirer de leur pays et à former un établissement dans l'Ukraine à Nova-Servia; que quelques officiers russiens, s'étant trouvés du depuis en Hongrie détachés par Horbat, afin d'y travailler sourdement, avaient été arrêtés et que la cour de Vienne avait envoyé là-dessus le courrier Montagne à Pétersbourg pour porter des plaintes amères de la façon d'agir peu amiable de celle de Russie à son égard; que l'arrivée de ce courrier, ayant occasionné une assemblée du Sénat et des ministres, avait causé bien des cris contre le Grand-Chancelier, qui n'avait pu empêcher, malgré toute la fermeté que le baron de Pretlack lui avait recommandée, qu'on n'ait remis un mémoire fort et dur au ministre de Vienne, qui avait jeté feu et flamme là-dessus, en déclarant hautement que sa cour était trop longtemps étourdie sur les impolitesses de celle de Pétersbourg, mais qu'à la fin son ressentiment ne saurait manquer d'éclater; qu'au reste le Grand-Chancelier tâchait d'apaiser ce ministre emporté et qu'il avait même désavoué ce mémoire.

Une autre anecdote encore qu'on vient de m'apprendre, est que le susdit Chancelier avait fait une ouverture confidente à la cour de Dresde qu'il se trouvait abîmé de dettes et qu'ayant surtout détourné

Digitized by Google

20,000 ducats d'une somme destinée par l'Impératrice à certaines dépenses sourdes, il n'était qu'à deux doigts de sa perte, dont il ne saurait se sauver que moyennant un prompt remboursement, auquel il ne voyait jour, à moins qu'il n'eût recours à la générosité des cours alliées de la Russie. Comme j'apprends du depuis que la cour de Dresde a ordonné à ses caisses de remettre promptement aux mains du roi de Pologne 20,000 écus, et que je soupçonne que ce ne soit à cet usage que cette somme ne fût destinée, j'ai bien voulu vous informer confidemment de cette anecdote, pour vous mettre sur la voie d'approfondir si peut-être. la cour de Vienne n'y a contribué sa quote-part et qu'elle n'ait envoyé, soit par ses courriers soit par d'autres occasions, une pareille somme à Pétersbourg pour complaire aux désirs du Chancelier et pour le garder dans ses vues et dans ses intérêts. En attendant, vous me garderez un secret impénétrable sur ces anecdotes, que je ne vous ai communiquées que pour vous mettre au fait de tout ceci et pour avoir lieu d'approfondir adroitement ce qui en est, afin de pouvoir me faire votre rapport là-dessus.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

5738. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 1. Januar: J'ai remis à M. de Saint-Contest „une copie de la lettre que Votre Majesté, a écrite à l'Électeur palatin en date du 19 décembre[2] . . . M. de Saint-Contest me témoigna être entièrement satisfait de tout ce que contient la lettre susalléguée de Votre Majesté, d'autant plus que la cour de France s'est expliquée d'une façon entièrement conforme . . . dans un mémoire qu'elle a fait remettre au baron de Grevenbroich en date du 21 décembre et dont j'ai l'honneur d'envoyer ci-jointe une copie à Votre Majesté."

Berlin, 16 janvier 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 1er de ce mois et ne saurais cette fois que d'en accuser la réception, vu que nous sommes encore dans une parfaite incertitude sur les résolutions que l'Électeur palatin prendra par rapport à son accommodement avec la cour de Vienne. En attendant, il n'y a rien d'oublié de ce qu'il faut, dans le mémoire dont vous m'avez communiqué copie à la suite de votre rapport, pour faire comprendre à l'Électeur ses intérêts véritables et la malice de ceux qui l'en voudraient détourner, de sorte qu'on n'a qu'à voir les impressions que cet écrit très solidement couché portera sur son esprit. Je me remets, au surplus, à ce que la dépêche ordinaire du Département vous marquera.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die Nachrichten aus Russland stammen aus Berichten Funcke's an Brühl, Petersburg 7. und 23. October 1752, deren Inhalt Plesmann am 2. und 6. Januar 1753 aus Dresden an den König meldete. — [2] Vergl. S. 285 Anm. 1.

Digitized by Google

5739. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 20 janvier 1753.

Vos rapports du 9 et du 12 de ce mois m'ont été bien rendus. Il me fera [plaisir] d'apprendre par vous où j'en serai avec le ministre de Portugal touchant ses bonnes dispositions pour faire constater un traité de commerce entre moi et son souverain;[1] aussi continuerez-vous d'avoir une attention particulière sur ce sujet et d'en ménager, en attendant, le secret au possible, mais de m'en faire votre rapport seul et immédiatement, dès que vous serez à même de le faire avec précision et avec justesse.

J'ai de la peine à me persuader que le courrier que la cour de Russie a expédié avec des lettres circulaires à ses ministres dans l'étranger, ne leur dût avoir porté d'autres ordres que sur l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg; le sujet ne me paraît pas assez important pour envoyer des circulaires, et la manière dont le sieur de Swart s'est expliqué à ce sujet envers ses maîtres relativement à ces circulaires, me fait soupçonner d'autre dessous des cartes. C'est pourquoi vous vous appliquerez à bien vous orienter sur ce mystère pour m'apprendre ce que vous avez pu en découvrir.

Au surplus, on m'apprend que le 7 de ce mois il est venu passer un courrier anglais à Utrecht qui, à ce qu'on prétend, a porté des ordres à la régence d'Hanovre de rendre tous les régiments complets, de faire remplir les magasins, de pourvoir à bien garnir les arsenaux et de faire d'autres dispositions pour la sûreté du pays, et qu'il avait été enjoint de plus à ce courrier de se rendre ensuite à Pétersbourg par la voie de Lübeck, sans toucher mes territoires. Je voudrais bien savoir si ce qu'on en a débité est vrai, et ce que l'on juge d'ailleurs là où vous êtes d'un envoi aussi singulier que celui-ci. C'est en conséquence que vous me rendrez un service important de vous informer bien sur toutes ces circonstances et d'en pénétrer au mieux le secret, afin que vous sachiez m'en faire un rapport fidèle et bien exact.

Je finis pour vous dire que la nouvelle de l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg ne me paraît pas encore assez avérée, qu'elle saurait exister peut-être en peu de temps, mais que la chose n'a été point amenée au point que vous l'accusez, vu que l'intervalle du temps entre ce qui en a été chipoté avec la cour de Saxe, et celui d'en porter la nouvelle là où vous êtes, me paraît difficilement à combiner. Quant à la garantie que la Saxe doit avoir stipulée de ses alliés, dans le cas qu'en haine de cette accession elle fût attaquée, je ne la regarde que comme une clause usitée dans tous traités d'alliance et pour la plupart sans effet. J'ai d'ailleurs de la peine à m'imaginer qu'on voudrait stipuler dans ce traité d'accession qu'on se déclarerait contre moi si je pressais sur le payement de mes sujets qui en ont à prétendre à

[1] Vergl. S. 304.

Digitized by Google

la caisse de la *Steuer* de Saxe, vu les suites qui en résulteraient même au grand préjudice du roi d'Angleterre par rapport aux capitaux qu'il a prêtés à la Saxe. Tâchez donc de vous bien éclaircir sur toutes ces choses.

Federic.

Nach dem Concept.

5740. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 20 janvier 1753.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 5 et du 8 de ce mois, et vous renvoie, quant aux affaires de la cour de Manheim, à ce que le rescrit ordinaire qui va vous arriver à la suite de cette lettre, vous marquera. J'ajoute seulement que vous devez dire à M. de Saint-Contest que, comme il était toujours bon de se concerter d'avance sur ce qu'il y avait à faire dans de certains évènements, je le priais de vouloir bien s'expliquer envers moi [de] ce qui nous conviendrait de faire, au cas que l'Électeur palatin prît le parti de s'accommoder avec la cour de Vienne, malgré toutes nos remontrances, et si alors, et quand il n'y avait plus moyen de l'en retenir, il ne nous conviendrait pas d'en dissimuler notre mécontentement et de faire plutôt de bonne grâce ce que nous n'avions pu changer et ce que nous serions obligé de faire à la fin, quoique de mauvaise grâce. J'attends au plus tôt possible ce que ce ministre vous aura répondu après y avoir bien pensé.

Nous venons de recevoir une nouvelle assez singulière par nos lettres de Hollande; c'est qu'il doit être passé un courrier anglais, le 7 de ce mois, à Utrecht, portant des ordres de la part du roi d'Angleterre à son ministère d'Hanovre pour compléter d'abord les troupes, remplir les magasins, garnir les arsenaux et pourvoir à tout ce qu'il faut pour la sûreté du pays. On marque d'ailleurs que les ordres de ce courrier étaient de passer d'Hanovre par la route de Lübeck à Pétersbourg, sans toucher le territoire de Prusse. Je serai bien curieux de savoir de vous si l'on est informé là où vous êtes de cette nouvelle et des raisons qui auraient pu occasionner une démarche aussi singulière.

Ce que je sais par un très bon canal, c'est que le comte de Brühl met tout en œuvre depuis quelque temps pour susciter contre moi les cours de Pétersbourg, de Vienne et de Londres et de leur inspirer de fortes jalousies à mon égard, et que d'ailleurs la cour de Dresde est sur le point d'accéder à présent au traité de Pétersbourg, circonstances dont par la première ordinaire je vous marquerai plus de détails.

Federic.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

5741. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 16. Januar: „Je viens de voir les dépêches du comte Brühl au sieur Funcke depuis le 6 d'octobre jusqu'au 27 décembre de l'année passée. Le différend qu'il y a entre Votre Majesté et la Saxe sur l'article 11 du traité de Dresde, en est l'objet principal." [1]

[Berlin, 20 janvier 1753].

J'ai bien reçu les trois dépêches que vous m'avez faites depuis votre retour à Dresde, tout comme celle du 6 de ce mois que le sieur Plesmann m'a faite encore,[2] par rapport aux découvertes que vous avez faites des pièces très importantes et fort intéressantes. Vous devez continuer au possible de faire de ces découvertes, afin d'en faire non-seulement des extraits justes et exacts, mais de copier même, s'il y a moyen, quelques-unes de ces pièces qui vous paraîtront les plus intéressantes et les plus détaillées, pour me faire voir *in extenso* toute la noirceur du ministre que vous savez, ses intrigues auprès de la cour de Russie et le système qu'il voudrait mettre en usage à mon égard; pièces que vous pourriez m'envoyer en après par quelque exprès qui saurait venir ici par la poste ordinaire, sous quelque bon prétexte. Quant à l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg, je la crois faite ou du moins sur le point d'être faite et constatée. Il me paraît d'ailleurs nécessaire que vous informiez le comte de Broglie, quoique dans la dernière confidence, de ce que vous apprenez relativement à cette accession, sans cependant trahir jamais votre canal.

Au reste, je veux bien vous faire part de ce qu'on vient de nous marquer par une lettre de Hollande, savoir qu'il était passé le 7 de ce mois à Utrecht un courrier anglais portant des ordres à la régence d'Hanovre de faire compléter d'abord les régiments, de pourvoir à bien garnir les arsenaux, de faire remplir les magasins et avoir soin d'autres dispositions pour la sûreté du pays. L'on y ajoute que les ordres de ce courrier étaient de se rendre ensuite à Pétersbourg par la voie de Lübeck, sans toucher aucunement le territoire de la Prusse. Comme je ne saurais comprendre dans quelle vue ou par quelle raison le roi d'Angleterre a pris une résolution aussi extraordinaire que celle-là, je serai bien aise que vous sauriez sonder sous main si l'on est informé là où vous êtes d'une nouvelle aussi singulière, et en pénétrer les motifs, afin de m'en faire votre rapport de ce que vous aurez appris là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt die Antwort Maltzahn's, Dresden 27. Januar.

---

[1] Einen Auszug der Mittheilungen Maltzahn's über den näheren Inhalt der bezeichneten Depeschen des Grafen Brühl an Funcke enthält das Postscriptum des Immediaterlasses an Klinggräffen vom 20. Januar, Nr. 5742. — [2] Vergl. S. 313 Anm. 1.

Digitized by Google

5742. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 20 janvier 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 10 de ce mois et me remets, pour ce qui regarde l'affaire par rapport à l'Électeur palatin, à la dépêche ordinaire à la suite de celle-ci.

Comme il y a des lettres de Hollande qui me marquent que le 7 de ce mois il était passé à Utrecht un courrier anglais allant à Hanovre pour y porter des ordres à la régence de rendre tous les regiments complets, de faire remplir les magasins, de pourvoir à bien garnir les arsenaux et de faire d'autres dispositions pour la sûreté du pays, j'ai bien voulu vous communiquer cette nouvelle dont j'ai tout lieu d'être étonné, pour que vous vous appliquiez à sonder là où vous êtes si la même nouvelle y est parvenue et, dans ce cas-là, quelle saurait être la raison de ce remuement à Hanovre, dont je ne comprends absolument rien. On ajoute encore dans cet avis que ce courrier dût se rendre ensuite à Pétersbourg par la voie de Lübeck, et que ses ordres étaient de ne point passer sur les terres de Prusse.

Au reste, je vous renvoie, sur d'autres particularités encore, au postscriptum que je fais joindre à cette lettre et que je serais bien aise que vous le déchiffriez vous-même selon le chiffre immédiat.

Federic.

P. S.

Je viens d'apprendre, par un canal tout-à-fait sûr,[1] que le comte Brühl s'est donné tous les mouvements imaginables, depuis le temps de la dernière Diète de Grodno, à faire envisager aux cours amies de Saxe et principalement à celle de Russie combien j'avais de projets d'agrandissement et de desseins pernicieux; qu'il s'était servi du prétexte à ce sujet du différend qui existe entre moi et la cour de Dresde relativement à la prérogative qui a été stipulée dans la paix de Dresde en faveur de mes sujets, créanciers de la *Steuer* de Saxe, et que celle-ci a chicanée depuis quelque temps. Il voudrait traiter cette prérogative de dure et de mal fondée, c'est pourquoi il a insisté principalement à la cour de Russie qu'elle employât promptement sa médiation dans cette affaire en conformité des engagements qu'il y avait entre les deux cours, et qu'elle s'engageât à quoi l'alliance l'obligeait en cas que j'entreprendrais effectivement quelque chose contre la Saxe, auquel sujet il avait fait faire par le ministre de Saxe à Pétersbourg les représentations les plus pressantes pour qu'on y réfléchisse sérieusement et qu'on prévienne les insultes auxquelles la Saxe devait s'attendre de ma part, et, comme il y avait toute correspondance interrompue pour le présent entre ma cour et celle de Pétersbourg, celle-ci devait ordonner à tous ses ministres dans l'étranger de déclarer, conjointement avec ceux des

[1] Vergl. S. 316 Anm. 1.

Digitized by Google

cours de Vienne et de Londres, à mes ministres accrédités aux cours étrangères que l'Impératrice ne regarderait jamais d'un œil indifférent de pareilles voies de fait, au cas que j'en voulusse entreprendre, et qu'elle prêterait plutôt à la Saxe l'assistance la plus forte. Enfin, l'on me marque que le susdit ministre Brühl avait fait faire de pareilles instances auprès des cours de Vienne et de Londres. Voilà une anecdote que j'ai bien voulu vous communiquer dans le dernier secret, et à condition expresse de n'en rien toucher dans vos rapports ordinaires. J'espère d'être à même de pouvoir vous apprendre par la première ordinaire la suite de tout ceci.

Nach dem Concept.

5743. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 5. Januar, über die Haltung des Marquis Mirepoix.[1] „S'il arrivait dans la suite que Votre Majesté et la France eussent des intérêts communs à ménager auprès de cette cour-ci, on fera toujours fort bien de ne pas les faire passer par les mains de cet Ambassadeur, que son peu de génie pour les affaires fait qu'il sera toujours la dupe de ces gens-ci, outre qu'il ne se donne pas la peine de rien examiner avec la moindre attention."

Berlin, 20 janvier 1753.

Vos rapports du 29 dernier, avec ceux du 2 et du 5 de ce mois, m'ont été rendus. J'attendrai sans empressement la réponse qu'on médite de vous donner sur le mémoire touchant les déprédations exercées injustement par la marine anglaise sur mes sujets, pour voir ce que l'on y voudra opposer.[2] Au moins ne crains-je point la décision du public.

Je vous sais gré de l'avertissement que vous m'avez fait relativement à M. de Mirepoix. Soyez sûr de ma discrétion, l'avis m'en est important, et j'en ferai mon usage de manière que vous ne serez exposé à rien.

Comme j'ai eu des lettres d'Utrecht qui m'ont marqué que le 7 de ce mois il avait passé là un courrier anglais allant à Hanovre avec des ordres à la régence de rendre tous les régiments complets, de faire remplir les magasins, de pourvoir les arsenaux et de faire d'autres dispositions pour la sûreté du pays, et que d'ailleurs ce courrier avait eu ordre de se rendre ensuite à Pétersbourg par la voie de Lübeck, avec défense expresse de toucher mes États — mon intention est que vous devez tâcher de votre mieux à bien approfondir, supposé qu'on m'ait accusé juste, touchant ces ordres, quel sujet on avait eu pour les envoyer, si c'est par rapport au campement des revues que je formerai dans le printemps et l'été qui vient pour exercer mes troupes, ou s'ils ont rapport au mémoire susdit présenté par vous et qu'on craigne qu'en cas qu'on voulût ne point satisfaire à mes sujets et

[1] Vergl. S. 300. — [2] Vergl. S. 225 Anm. 2; 300.

Digitized by Google

exercer des violences contre moi, je me jetasse sur le pays d'Hanovre, ou s'il y a quelque autre dessein caché. Sur quoi vous ne devez point manquer de me faire votre rapport avec toute la justesse possible. D'ailleurs, comme j'apprends par de bons canaux qu'on presse à présent la cour de Dresde pour la faire accéder au traité de Pétersbourg, vous vous appliquerez bien à pénétrer si cette accession de la part de la Saxe s'est faite. C'est par ces sujets que vous me rendrez vos rapports bien intéressants.

Federic.

Nach dem Concept.

5744. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 5. Januar: „L'état d'indécision où est l'affaire des capitaines et où probablement elle restera jusqu'à la première Diète, étant d'une nature à fournir alors de quoi mettre les deux partis en mouvement, j'ai fait envisager à la Reine qu'elle ne pouvait pas manquer d'être orageuse, si les choses demeuraient sur le pied où elles sont présentement, et Sa Majesté en convint sans difficulté. Ce qui m'ayant fourni l'occasion de lui faire sentir la nécessité de conjurer l'orage et de lui demander si elle n'avait point songé encore à faire un plan pour cela, la Reine me répondit que son plan n'allait pas plus loin à l'heure qu'il est qu'à ce qu'elle allait me dire, mais sous le sceau du plus grand secret: Qu'il était certain d'un côté que les affaires du dedans pourraient faire rentrer les deux partis dans une grande fermentation à la prochaine assemblée des États; que l'évènement en serait problématique; que l'autorité royale pourrait bien en recevoir quelque échec encore, mais que celle du Sénat courrait le même risque, d'où il pourrait arriver que l'un ou l'autre des deux partis fût écrasé. Que de l'autre côté le Sénat n'était pas sans embarras, aussi, et que le dernier mémoire du Roi sur les affaires de Finlande leur donnait assez à penser; que tout cela bien considéré, elle venait de charger le comte de Lieven de mettre tout ce tableau adroitement devant les yeux à quelques-uns des sénateurs, nommément au baron Hœpken, au comte d'Ekeblad et au baron Scheffer, afin de les convaincre

Berlin, 20 janvier 1753.

Vos dépêches du 5 et du 9 de ce mois m'ont été bien rendues. J'applaudis parfaitement à ce que vous avez tâché d'adoucir par vos sages remontrances la Reine, ma sœur, sur le plan qu'elle s'était formé pour faire faire par le comte de Lieven ces insinuations au Sénat dont elle a bien voulu me faire confidence par vous. Si j'ose le dire, il me paraît qu'il entre un peu trop de vivacité dans ses démarches, et qu'il faudrait tout au contraire que dans les circonstances présentes des affaires la cour de Suède se contentât de ce que la forme établie du gouvernement de Suède lui laissait d'autorité, sans vouloir prétendre à présent à aucune augmentation de l'autorité du Roi, et qu'on manquera absolument son but en s'adressant au Sénat pour avoir son consentement à quelque augmentation d'autorité royale. Je pense d'ailleurs que le ministre de France ne voudrait point se charger de faire des tentatives à ce sujet auprès du Sénat, vu que ce serait fort difficilement que la cour de France voudrait

Digitized by Google

de l'impossibilité qu'il y avait que les affaires pussent être de durée sur ce pied-là, et de leur faire sentir en même temps qu'il y avait un moyen de prévenir la tempête en ajoutant à l'autorité du Roi ce que lui était dû et ce que le bien des affaires exigeait suivant qu'on en pourrait convenir, et qu'au moyen de cela on leur ferait à eux un pont d'or. La Reine ajouta qu'elle voyait bien qu'il fallait tâcher de diviser le Sénat et que le crédit et l'adresse de ceux qu'elle venait de nommer, suffiraient pour réussir. J'ai cru devoir faire remarquer à la Reine que ces propos dans la bouche du comte Lieven feraient voir clair à ces Messieurs de quelle source ils partaient et que de là il était à craindre par l'expérience du passé qu'on ne s'en servît pour noircir la cour, en lui prêtant des projets qu'elle n'avait pourtant pas; mais que pareilles insinuations dans la bouche du ministre de France feraient tout un autre effet. La Reine entra d'abord dans ce sentiment et me chargea d'en écrire à Votre Majesté pour en savoir Sa pensée et s'il y aurait moyen d'y amener la cour de Versailles. J'en prévois bien la difficulté, mais j'ai au moins par là ralenti l'esprit de la Reine pour sa première idée, afin qu'elle aille d'autant plus bride en main et pour gagner aussi du temps pour pouvoir connaître les intentions de Votre Majesté à ce sujet-là. La Reine a voulu expressément que cette dépêche fût chiffrée de ma main propre."

Nach dem Concept.

contribuer dans la situation présente des affaires à quelque changement de la forme du gouvernement, après que la dernière cour s'est déjà déclarée qu'elle ne se mêlerait pas des affaires intérieures de la Suède, pour ne pas retomber dans ces inconvénients d'où elle et moi avions eu bien de la peine de tirer la Suède. Enfin, tout considéré, je suis du sentiment qu'il faudrait de toute nécessité que la cour de Suède temporisât et attendît des conjonctures plus favorables, pour ne point se jeter dans des embarras sans fin; que ce serait une fausse démarche que de se précipiter et de trahir par là elle-même ses desseins secrets, et cela même sans d'autre effet que de s'aliéner entièrement le Sénat et d'aigrir la Russie, qui, dès qu'elle en serait informée, ne laisserait que de causer les mêmes alarmes qu'ils ont pensé d'accabler la Suède. Qu'au surplus l'on ne saurait point compter sur le Danemark, dont la conduite paraissait bien équivoque, et, enfin, qu'il serait d'une nécessité indispensable que la cour de Suède cachât mieux ses desseins, qu'elle ne risquât rien mal à propos, ni s'exposât à avoir le dessous à la Diète future, ce qui ne lui serait du tout avantageux, ni ne ferait honneur à sa conduite.

Federic.

5745. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 21. Januar, über die an ihn gerichtete Antwort des hessischen Generallieutenants von Donop auf den unter dem 9. Januar aus

Berlin, 21. Januar 1753.

Er muss nur alles an den Chevalier de La Touche communi-

Berlin nach Cassel übermittelten französischen Entwurf eines preussisch-hessischen Subsidienvertrages.[1] „Sans entrer dans aucune discussion ultérieure du projet en question, on rompt tout le marché et déclare que le Landgrave, prenant les conditions dures de la France pour un refus de la part de cette couronne, aime mieux rester comme il est et laisser tomber toute la négociation, que de conclure sur le pied proposé. Tant de fierté tout d'un coup, après la grande docilité avec laquelle on avait accepté déjà à Cassel le subside de paix de 150,000 écus par an, que la France aurait augmenté de 30,000 écus si l'on y avait insisté,[2] ferait presque soupçonner que l'Angleterre leur a fait des offres secrètes plus fortes que celles de la France."

ciren und ihm dabei sagen, dass Ich ihm überliesse, ob er sein Ultimatum dem casselschen Hofe noch proponiren oder wie er es sonsten darunter halten wollte. Wenn es aber Meine Sache wäre, so würde Ich nichts weiter offeriren, denn es Mir sehr verdächtig vorkommet, dass, da der hessische Hof sonst in dieser Sache pliable geschienen, derselbe jetzo auf einmal rompiren wollte, ohnerachtet es ihnen doch an Gelde zu Unterhaltung ihrer Truppen fehlete; welches Mir den Soupçon machet, dass gedachter Hof mit den Engelländern oder Hannoveranern in Handel stehe und dass mithin es indecent sein dörfte, weitere Offres nach Cassel zu thun, wenn der Hof schon seine Partie genommen und sich anderweitig engagiret hat. Doch überliesse Ich lediglich an M. de La Touche, darunter zu thun, was er gut fände. An Mylord Maréchal würde hiernächst das nöthige zu communiciren sein.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5746. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 16. Januar: „On est assez alarmé ici d'une nouvelle que les États-Généraux doivent avoir reçue de Grœningue, que Votre Majesté ferait marcher en Ostfrise un corps de 5,000 hommes et que les quartiers y étaient déjà indiqués actuellement. Il court encore un autre bruit que Votre Majesté avait résolu de soutenir les droits du duc de Mecklembourg-Schwerin contre les prétentions de la duchesse douairière de Strelitz, établie tutrice et régente par le testament, qui s'était adressé à la cour de Vienne, et de prêter au Duc les sommes nécessaires pour dégager les bailliages hypothéqués à Hanovre.[3] On suppose que la maison d'Hanovre ne sera

Berlin, 23 janvier 1753.

J'ai été étonné au possible d'apprendre par votre rapport du 16 de ce mois qu'on ne saurait encore revenir en Hollande des nouvelles ridicules et tout-à-fait sottes concernant un corps de troupes à envoyer en Ostfrise et l'affaire de Mecklembourg en question.

Il est d'autant plus surprenant qu'on ajoute quelque croyance et qu'on s'alarme même sur ces sortes de nouvelles, l'expérience qu'on a

[1] Vergl. S. 248. Wie Braunschweig und Baireuth (vergl. Bd. VIII, 207. 430) sollte auch Hessen-Cassel den Subsidienvertrag nicht direct mit Frankreich, sondern mit Preussen schliessen, welches in der Höhe der auszuzahlenden Subsidien durch Frankreich entschädigt werden sollte. — [2] Vergl. S 195 Anm. 4. — [3] Vergl. S. 60.

Digitized by Google

guère charmée de vider le duché, et l'on craint que cela n'occasionne quelque rupture entre Votre Majesté et le roi d'Angleterre, qui, selon les nouvellistes, entraînerait bientôt un embrasement général."

là-dessus depuis tant d'années ayant suffisamment avéré que de tous les contes qui ont été forgés sur mon chapitre, partie par envie partie par méfiance, il n'y a eu aucun qui aït été constaté par la suite.

Mon intention est donc que vous vous en expliquiez sur le pied que ci-dessus sans affectation, aussi souvent que l'occasion le requerra, et vous donnerez incontinent un démenti formel auxdits bruits, les traitant de calomnies des plus indignes, et vous observerez en général que, quand à l'avenir il pourrait arriver qu'on voulût disséminer sur mon compte semblables nouvelles faussement controuvées, vous les démentiez d'abord sans seulement attendre un ordre à cet égard, voulant bien que vous sachiez que, si jamais je me voyais obligé par des raisons graves et fondées de faire quelque démarche d'éclat, je ne laisserai pas de vous faire informer et instruire, auparavant, de ce que je trouverai à propos à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5747. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 23 janvier 1753.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois. Pour vous répondre à ce que vous me mandez du désir que le Grand-Général[1] vous a marqué de vouloir bien faire acheter, le printemps qui vient, quelques beaux chevaux de mes haras en Prusse, je vous dirai que cela ne dépendra que de son plaisir, pour y envoyer au susdit temps, et que j'ai fait en attendant mes ordres à ceux qui sont préposés à ces haras, afin que, si le Grand-Maréchal y envoie, l'on l'accommode du mieux possible. Je m'attends encore que vers ce temps-là vous en avertirez le conseiller de guerre et des domaines Domhardt à Gumbinnen de l'arrivée des personnes que le Grand-Maréchal voudra employer pour cet achat.

Federic.

Nach dem Concept.

5748. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Berlin, 26. Januar 1753.

Meine liebe Geheime Etatsministres Graf von Podewils und Graf von Finckenstein. Da ich vor nothwendig finde, dass die durch den zu Meinem besonderen Leidwesen geschehenen Todesfall des Vice-

[1] Vergl. S. 299.

Digitized by Google

präsidenten von Dewitz zu Wien[1] erledigte Stelle allda mit dem fordersamsten wieder ersetzet werde, um dessen obgehabte Negociation[2] sonder Interruption zu continuiren und auf eine oder die andere Art baldmöglichst zu Ende zu bringen, so habe Ich Mein gnädiges Vertrauen darunter hauptsächlich auf den wegen seiner Droiture, Treue und Dextérité Mir bekannten Geheimen Tribunalsrath von Fürst gerichtet, auch dahero resolviret, denselben nach Wien zu senden, um vorerwähnte Negociation fordersamst zu continuiren und zu Ende zu bringen.

Ich will dannenhero, dass Ihr zuförderst erwähntem von Fürst die sämmtliche bei Eurem Departement in solcher Negociation gehaltene Acta sogleich zu seiner Information communiciren, demnächst aber ihm die weiter erforderliche Instructiones mit Zuziehung des Etatsministers Graf von Münchow ertheilen, auch denselben zugleich mit denen benöthigten Creditiven an den wienerschen Hof versehen, auch, wo möglich, ihm einen neuen Chiffre mitgeben sollet, damit er alsdann seine Dahinreise beschleunigen könne.

Im übrigen habet Ihr auch Meinen Minister zu Wien, den Geheimen Rath von Klinggräffen, von dieser Meiner gefassten Resolution zu avertiren und demselben aufzugeben, dass er nach Ankunft des von Fürst ihm sogleich alle des von Dewitz hinterbliebene Acta und Correspondances, so zu dieser Negociation einschlagen, übergeben und extradiren, auch ihm sonsten mit allen zu seiner Verhaltung daselbst nöthigen Nachrichten und Informationen an die Hand gehen und überall was möglich assistiren soll. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung. Friderich.

5749. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 20. Januar, in Fortsetzung seiner Mittheilungen aus den ihm zugänglich gewordenen Depeschen des Grafen Brühl:[3] „Comme le comte Brühl a pris à tâche de représenter Votre Majesté comme un Prince qui cherche à engloutir tout le voisinage, il charge le sieur Funcke d'insister auprès du ministère russien qu'il remédiât promptement aux plaintes des Polonais par rapport à la Courlande, afin que les esprits de la nation polonaise ne soient pas aigris de plus en plus et que la Courlande ne devienne pas la proie d'un voisin ambitieux et remuant. Je crois ne devoir pas retrancher les termes dont le comte de Brühl se sert, parcequ'il ne

Berlin, 27 janvier 1753.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 20 et du 23 de ce mois. La principale chose que je vous recommande à l'occasion des découvertes très intéressantes que vous faites actuellement, c'est de tirer des copies *in extenso* de quelques-unes de ces lettres qui sont les plus venimeuses contre moi et qui sont les plus outrageantes, savoir par lesquelles l'on me peint comme un Prince qui ne cherche qu'à engloutir ses voi-

[1] Gestorben 17. Januar 1753. — [2] Vergl. S. 246. — [3] Vergl. S. 316.

Digitized by Google

suffit pas que Votre Majesté sache qu'on anime les autres puissances contre elle, mais qu'étant instruite des moyens qu'on emploie pour cela et de la tournure qu'on donne à ces sortes d'insinuations, il lui sera plus aisé de les détruire."

sins et par lesquelles on anime en conséquence la Russie pour être en garde de ne pas devenir la proie d'un voisin ambitieux et turbulent. Ce sont de ces copies que je vous demande avec instance et que vous m'enverrez immédiatement à la première occasion sûre que vous trouverez, mais sur lesquelles je vous garderai un secret religieux, ne souhaitant d'en avoir que pour ma plus sûre direction.

Federic.

P. S.

Auch werdet Ihr aus dem in Abschrift hierbei kommenden Bericht und dessen Anlagen mit mehrern ersehen, was Mir Mein Generallieutenant de la Motte-Fouqué wegen eines in Sachsen geschehenen Vorfalls mit zwei Unterofficiers von seinem unterhabenden Regiment, als selbige durch die dortigen Lande nach dem Reich auf Werbung gehen wollen, anzuzeigen sich gemüssiget gesehen hat.

Da Ich Mich kaum persuadiren kann, dass man dortigerseits es so hoch treiben und auf dergleichen höchst unfreundliche und unter Nachbaren nie erhörete, vielmehr ganz criante Art mit den Meinigen zu verfahren vermeine, so will Ich, dass Ihr deshalb alsofort mit dem dortigen Premierminister Grafen von Brühl sprechen und ihm alle gebührende Remonstrationes solcherwegen thun, allenfalls auch demselben in energiquen Terminis sagen sollet, wie Ich hoffete, dass man nicht zu dergleichen ungerechten Procédés gegen die Meinigen schreiten und Mich dadurch, auch gegen allen Meinen Willen und Intention, würde obligiren wollen, gegen die Ihrige gerechte Repressalien zu gebrauchen, und dass Ich Mich gewiss nicht von ihm durch dergleichen Verfahren, so zu reden, cojonniren lassen würde. Von dessen darauf erfolgten Antwort werde Ich Euren Bericht gewärtigen.

Friderich.

Nach dem Concept.

5750. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 27 janvier 1753.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois. J'avoue que tout ce que vous m'avez marqué par vos rapports antérieurs, ne m'a point persuadé que les armements dont le Danemark fait ostentation, dussent avoir un objet réel et offensif; mais comme vous continuez de m'accuser toujours de pareils remuements, je serais bien aise que vous employiez tous vos soins et votre savoir-faire pour découvrir à fond quel saurait dont être le but de toutes ces ostentations que la cour de Dane-

Digitized by Google

mark voudrait cacher parmi ces remuements; car, à vous le dire nettement, je n'en connais jusqu'au moment-ci aucun qui fût raisonnable. Je désire d'ailleurs de savoir de vous de quelle manière le comte Dehn se conduit envers vous pendant toutes ces entrefaites et ce que vous croyez de la façon de penser du comte de Moltke.

Au surplus, si c'est effectivement l'intention de la cour où vous êtes de faire, à ce que vous dites, un emprunt de douze millions d'écus en Hollande et en Angleterre, je crois qu'elle n'a pas assez songé aux difficultés qu'elle rencontrera pour faire un pareil emprunt, et la somme me paraît absolument trop forte pour ne pas me persuader qu'elle y saurait jamais réussir, ni même en faire des tentatives.

Nach dem Concept.

Federic.

5751. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 16. Januar: „Suivant le sieur Lagerflycht,[1] les actions du chancelier Bestushew ne sont plus en Russie au prix qu'elles ont été; il prétend même que, sans le soutien du comte de Rasumowski, elles seraient déjà tombées entièrement. C'est, selon lui, le seul matador de son parti et auquel il doit avoir persuadé qu'ils ne sauraient se passer l'un de l'autre; mais comme c'est un matador d'importance, il en conclut de là qu'autant que durera la faveur de celui-ci, l'autre trouvera de quoi se soutenir aussi, nonobstant que le parti opposé est considérable et qu'il se renforce de jour en jour. Depuis peu, l'Impératrice doit avoir lâché quelques mercuriales bien vertes au Chancelier, ce qui fait augurer encore que son crédit ne se soutiendra qu'à peine."

Nach dem Concept.

Berlin, 27 janvier 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 16 de ce mois et vous sais bien du gré de la communication des différents avis que vous avez tirés du sieur de Lagerflycht par rapport à la position actuelle de la cour de Russie, qui, en les combinant avec d'autres qui m'en sont parvenus,[2] s'accordent assez bien et ne laissent pas de m'être intéressants. C'est aussi pourquoi je demande que vous devez tâcher de vous instruire, autant que vous trouverez moyens de le faire, sur de pareilles particularités qui regardent la cour de Russie, pour m'en faire vos rapports. Au reste, c'est à la dépêche du département des affaires étrangères qui vous arrivera à la suite de celle-ci, que je vous renvoie pour d'autres affaires.

Federic.

---

[1] Der aus Russland zurückgekehrte schwedische Legationssecretär. Vergl. S. 332 Anm. 3; Bd. VII, 337; VIII, 290. — [2] Vergl. S. 33; Bd. VIII, 394.

Digitized by Google

5752. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 19. Januar: „Hier le président de chancellerie m'ayant fait prier de passer chez lui, j'y trouvais l'ambassadeur de France, qui après quelques moments de conversation se retira pour me laisser seul avec lui. Alors le baron Hœpken, après un préambule sur la confiance qu'il avait en moi et sur le secret qu'il me demandait, débuta par me dire que la Russie venait de lâcher une proposition qui vérifiait assez comme quoi les craintes qu'on avait eues depuis quelque temps d'un certain concert tendant à saper le système présent de la Suède, devaient ne pas être sans fondement, puisque cette proposition prématurée de la Russie, faite ministérialement, semblait indiquer assez clairement ce qu'on en devait croire. La voici: La cour de Pétersbourg propose, m'a-t-il dit, jusqu'au renouvellement de son traité d'alliance défensive avec la Suède fait en 1745, et veut s'engager, si l'offre est reçue, premièrement d'accommoder l'affaire des limites en Finlande, de payer à la Suède les arrérages dus par ce même traité, enfin de rouvrir le commerce des grains en le remettant sur le pied où il a été ci-devant. Ce n'est pas, continua le Sénateur, que je sois embarrassé de la réponse qu'il faudra donner, car je ne vois pas quelle sûreté nous reviendrait par le renouvellement d'un traité dont on n'a pas voulu remplir les conditions; mais ce sont les autres circonstances et aboutissants qui doivent tenir nécessairement à cette proposition qui rendent l'affaire difficile, et que veut donc dire la Russie en offrant déjà de renouveler à l'heure qu'il est un traité qui ne doit expirer qu'en 1757? Monsieur, me dit-il, je vous prie de ne mander ceci qu'au Roi votre maître tout seul, en faisant mes soumissions à Sa Majesté; car ce que je viens de vous dire, est ignoré de tout le monde ici; aussi ne vous ai-je parlé comme au ministre d'un de nos alliés, puisque je n'en parlerai ni à l'Ambassadeur, ni à l'envoyé de Danemark,[1] et je vous prie de n'en rien dire ici à âme qui vive. Je me suis adressé

Potsdam, 30 janvier 1753.

J'ai reçu vos rapports du 19 de ce mois, par lesquels j'ai appris avec plaisir la manière distinguée dont Sa Majesté Suédoise a bien voulu célébrer le jour de l'ordre de l'Aigle noir; aussi, pour satisfaire à ses souhaits par rapport aux statuts de cet ordre, j'ai ordonné qu'on vous adresse au plus un exemplaire de ces statuts pour le lui faire parvenir.

Quant à la confidence prétendue que le baron de Hœpken vous a faite touchant les propositions que la Russie doit avoir fait faire aux ministres de Suède par rapport à un nouvel traité à conclure, j'ai trouvé aussi peu d'apparence dans tout ceci, et ce que M. de Hœpken vous a dit à ce sujet, m'a paru si contradictoire que j'applaudis parfaitement à ce que vous remarquez là-dessus, en sorte que je suis tout-à-fait de votre avis que c'est un trait du ministère suédois égal à celui qu'il répandit au temps de de la dernière Diète, touchant les prétendus attentats des Russes en Finlande.[2] Aussi m'en garderai-je bien d'en écrire un mot à la Reine, ma sœur, et mon intention est que, dès que le baron de Hœpken reviendra à la charge pour vous demander quelle réponse vous aviez eue, vous dissimulerez envers lui de vous plaindre de ce que vous aviez eu du chagrin en me mandant ceci et que je vous avais reproché vivement d'avoir donné si légèrement dans des choses contra-

[1] Juel. — [2] Vergl. S. 196.

Digitized by Google

à vous par un effet de confiance et parcequ'il est nécessaire que le Roi votre maître en soit informé par rapport à l'intérêt qu'il prend au système; je vous dirai même que je n'en écrirai pas au baron de Wulfwenstjerna,[1] et il sera bon que vous le mandiez à Sa Majesté. Outre cela, si elle trouve bon d'écrire quelque lettre ici, suppliez-la de ma part de ne m'y point nommer et de faire semblant que cet avis lui est venu par d'autres que moi; j'attendrai sa réponse pour me déterminer" . . .

Nach dem Concept.

dictoires à tous égards et d'avoir été la dupe de ceux qui, sans la moindre apparence du vrai, avaient voulu vous faire prendre si grossièrement le change.

Federic.

5753. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 30 janvier 1753.

Votre dépêche du 23 de ce mois m'a été bien rendue. Quant aux ordres réitérés aux troupes de se tenir prêtes à marcher, vous continuerez toujours de veiller avec attention sur ce qui se passera à cet égard encore et d'en communiquer avec M. Lemaire. Au surplus, je ne crois pas que vous ayez lieu d'être trop inquiet sur les chipotages qu'il y a entre le baron de Bernstorff et les ministres de Russie et de Vienne, vu qu'à moins que les deux dernières cours ne changent entièrement les arrangements qu'elles ont pris par les traités antérieurs faits entre elles, la cour de Danemark en sera toujours, au bout du compte, la dupe.

Federic.

Nach dem Concept.

5754. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 janvier 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 20 de ce mois. Ce qu'on vous a dit à l'occasion du mécontentement de la cour ou vous êtes de ce que le roi d'Angleterre s'était joint à la république de Hollande et fait cause commune avec celle-ci touchant les conférences de Bruxelles, est aussi exactement vrai que je sais avec certitude que tout le plan en a été formé en Angleterre, que ce sont les ministres anglais à la Haye qui l'ont proposé et fait goûter à la République, de sorte que la mission du comte Bentinck à Bruxelles a été concertée avec l'Angleterre et qu'on a choisi celui-ci préférablement à d'autres par la fermeté qu'on lui connaît pour se bien acquitter d'une telle commission.[2] Voilà des

[1] Vergl. S. 352. 353. — [2] Vergl. S. 90. 112. 144. 145. 303.

Digitized by Google

circonstances que j'ai bien voulu vous communiquer, afin d'en faire votre usage pour augmenter adroitement, s'il est possible, l'animosité et le mécontentement que la cour où vous êtes a conçus contre le roi d'Angleterre à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5755. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 1er février 1753.

Je ne saurais trouver des expressions assez fortes pour vous marquer la satisfaction que j'ai eue, quand j'ai reçu à la suite de votre dépêche du 27 dernier la copie authentique du traité de Pétersbourg avec ses articles séparés et secrets,[1] de même que les articles séparés et secrets du traité fait 1745 à Varsovie;[2] aussi approuvé-je parfaitement que vous payiez la reconnaissance de 500 écus à la personne qui vous procure ces pièces,[3] en lui promettant de lui donner tout autant, sans me nommer, s'il continue dans ses recherches et procure encore les pièces suivantes dont j'aimerais bien d'être muni encore.

C'est premièrement l'article secrétissime du traité de Pétersbourg qu'on allègue dans l'article 3 secret. Je doute fort qu'on ne l'ait pas communiqué à la cour de Dresde après l'avoir allégué, et je crois plutôt qu'il se sera égaré quelque part, ainsi que votre homme, en faisant quelque diligence, saurait bien s'en emparer encore.

En second lieu, j'attends par vous la copie authentique du traité de Varsovie, et, quant à ses articles secrets, je soupçonne qu'il y a un autre encore séparé de ceux que vous m'avez envoyés, où il s'est agi du temps de la conclusion du traité d'un projet de m'assaillir avec les forces unies de l'Autriche et de la Saxe et d'un partage de mes États entre ceux-ci, et peut-être encore entre l'Hanovre. En tout cas, je pense qu'il y a eu quelque convention secrète à ce sujet faite entre les cours de Vienne et de Dresde, quand les troupes de celle-ci se sont jointes l'année 1744 aux Autrichiens en Bohême.[4]

Comme d'ailleurs les correspondances que les cours intéressées auxdits traités ont eues du temps qu'elles les ont négociés entre elles, répandent beaucoup de lumières sur ces traités et contiennent peut-être plus de circonstances intéressantes qu'il y en a dans les traités mêmes et dans leurs articles secrets, vous tâcherez s'il est possible d'avoir encore entre vos mains ces correspondances, afin d'en faire l'extrait et de copier même les lettres et les pièces où l'on s'est le plus répandu en invectives ou en mauvais desseins contre moi.

[1] Vergl. S. 274; Bd. V, 187 Anm. 2. Maltzahn hatte den Vertrag mit den fünf „Geheimen Separatartikeln" und dem „Articulus Separatus" erhalten, aber ohne den „Articulus Secretissimus die Ottomanische Pforte betreffend." — [2] Vergl. S. 95. 274; Bd. IV, 83. — [3] Menzel. Vergl. S. 84. — [4] Vergl. Bd. III, 302.

Digitized by Google

Au surplus, vous observerez qu'en envoyant dorénavant quelque exprès avec des dépêches anecdotes pour moi, vous ne le chargerez d'aucune au Département, afin que l'envoi reste tout-à-fait secret.

J'espère que vous emploierez tout votre savoir-faire pour me satisfaire sur tout ce que je vous ai demandé ci-dessus, dont je vous rendrai compte comme d'un service des plus signalés que vous sauriez me rendre.

Federic.

Nach dem Concept.

5756. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZANH A DRESDE.

Potsdam, 3 février 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 30 dernier et me réfère à la dépêche que je vous ai fait envoyer par votre domestique,[1] qui apparemment sera de retour chez vous quand la présente vous arrivera. Ce que vous me marquez au sujet d'un avis qui vous est parvenu relativement au sieur de Santi, qui à son retour à Pétersbourg doit être le porteur de l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg, me paraît mériter confirmation, et je crois avoir lieu de douter que cette affaire soit déjà parvenue à sa perfection.

Au surplus, je vous recommande encore par celle-ci de me satisfaire, s'il y a moyen, sur les différents points qu'en conséquence de ma susdite dépêche j'ai souhaité de savoir de vous. Comme je me confirme de plus en plus dans mes soupçons qu'il y a eu autrefois question d'un partage de mes États entre la Saxe et la cour de Vienne et que ces cours ont passé quelque convention secrète là-dessus, je veux bien vous dire pour votre direction que, s'il y en a quelque chose, comme je me le persuade, il faut absolument que cela se soit fait l'hiver de 1744 à 45, quand le roi de Pologne retourna de Varsovie par la ville de Cracovie, par Bielitz et par la Moravie et la Bohême à Dresde,[2] et où à ce passage le comte de Brühl fit un détour pour quelques jours à Vienne, et où incontinent après il envoya le sieur Saul pour y négocier secrètement. Je serais au comble de mes souhaits, si vous savez trouver par votre canal de quoi m'informer authentiquement sur ces affaires qui m'ont tant intéressé alors et qui me sauraient guider dans bien des choses.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nr. 5755. — [2] Vergl. Bd. II, 377. Die Unterzeichnung des Vertrages zwischen den Höfen von Wien und Dresden erfolgte am 18. Mai 1745.

Digitized by Google

5757. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 3 février 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 22 et ai hésité jusqu'à présent de vous répondre sur celle du 19 dudit mois, par le grand embarras où je me suis trouvé au sujet de la réponse du ministère français que vous y aviez jointe;[1] car, à vous parler naturellement et sous le sceau du secret, j'ai été frappé de voir cette réponse aussi mal digérée et composée dans sa plus grande partie qu'il n'en est, je crois, point sortie encore d'aussi faible du ministère présent. J'en ai laissé entrevoir quelque chose, quoique le plus modestement du monde et sans blesser aucunement la délicatesse française, au chevalier de La Touche et je suis fort embarrassé encore de quelle manière je dois répliquer à cette réponse, vu que ce serait trop choquer ceux qui en ont part, que de vouloir réfuter les faux propos qu'on y a voulu soutenir. C'est aussi pourquoi je ne me presserai pas d'y répliquer, mais laisserai écouler quelque temps avant que d'y revenir, pour voir si la réflexion ne succèdera pour qu'ils pénètrent tout le faible dans cet écrit et s'en ravisent eux-mêmes.

Federic.

Nach dem Concept.

5758. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 6 février 1753.

J'accuse la réception de votre rapport du 26 dernier, par lequel j'ai appris avec plaisir le bon parti que le ministère a pris de renvoyer le sieur de Vergennes à Manheim, vu qu'il est très vraisemblable que la présence du ministre d'une cour qui donne des subsides à l'autre, arrêtera celle-ci pour ne pas donner dans des vues préjudiciables; aussi le rescrit du Département qui vous arrivera avec cette lettre, vous confirmera mes sentiments là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5759. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 9. Februar, ein Schreiben des Freiherrn von Wachtendonck an den ersteren [Manheim 25 janvier] unter Anschluss der dem Baron Beckers von seinem Hofe ertheilten Instruction [Mannheim 22. Januar]. „Ces instructions sont entièrement conformes aux conseils que la

Potsdam, 6. Februar 1753.

Das gute Betragen des pfälzischen Hofes erfreuet Mich sehr. Es kann alles an M. de La Touche communiciret werden, sowie an Meine Ministres zu Paris und zu Wien.

[1] „Mémoire touchant les affaires de Pologne", als Beilage zu einem Schreiben des Königs von Frankreich, d. d. Versailles 14. Januar 1753, Antwort auf das Schreiben des Königs von Preussen vom 18. December 1752, Nr. 5702 S. 285.

Digitized by Google

cour de France a donnés à l'Électeur palatin dans le dernier mémoire remis au sieur de Grevenbroich. Elles portent en substance, après quelques excuses sur le retardement de la réponse, qu'on ne pouvait pas concevoir le but des conditions que la cour de Vienne prétendait attacher à la stipulation de l'unanimité de l'élection, savoir qu'elle se fît *sans opposition, contradiction ni collision aucune;* [1] que tout cela pourrait exister indépendamment de la volonté de l'Électeur et même par le fait d'autrui; que par conséquent il n'était pas juste d'en faire dépendre l'accomplissement des avantages qu'on accordait à Son Altesse Électorale, mais que, pour mettre les choses en règle, il fallait s'expliquer plus clairement sur le sens des clauses susmentionnées, soit dans la convention même, soit par une déclaration séparée; qu'à l'égard de l'article touchant la capitulation future, l'Électeur était fort éloigné d'y vouloir glisser des conditions qui ne portassent point sur le bien et la prospérité de l'Empire ou qui en blessassent les constitutions, mais qu'il ne pouvait non plus se lier les mains à ce sujet ni contracter un engagement qui avait été déjà refusé par les cours de Mayence, de Bavière et de Saxe, malgré leur attachement pour Leurs Majestés Impériales."

Der Chevalier La Touche hat um Copien der Mittheilungen aus Mannheim gebeten und im Auftrage seines Hofes die Interessen des Churfürsten von Köln empfohlen.

Des Churfürsten von Köln Interesse Mich gelegentlich anzunehmen, ist recht gut, dem Baron von Wachtendonck aber muss man vor die Communication sehr danken, und dass er sich in dieser die Wohlfahrt des Reichs und dessen Stände angelegentlichste Sache so patriotisch und wohlgesinnet betragen habe.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5760. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 février 1753.

Votre rapport du 27 dernier m'est bien parvenu, au sujet duquel je vous renvoie aujourd'hui à ce que ma dépêche ordinaire du Département vous marquera touchant les dernières instructions que la cour de Manheim vient d'envoyer au sieur de Beckers; j'ajoute seulement que j'attribue en quelque façon la résolution à laquelle cette cour vient de se déterminer, au bon parti que le ministère de France a pris de renvoyer le sieur de Vergennes à Manheim, sous prétexte de retourner à

[1] Vergl. S. 284.

Coblenz, mais avec instruction secrète de demeurer aussi longtemps à Manheim qu'il croira que sa présence pourrait contribuer à ce que les intérêts de la France et de ses alliés n'y périclitent point.

Quant au mémoire que le sieur de Brandau vous a remis, c'est aux ministres du Département de vous expliquer mes intentions sur son sujet, quoique l'affaire saurait être sursise jusqu'à l'arrivée du sieur de Fürst,[1] qui part aujourd'hui pour Breslau, d'où après un séjour de quelques jours il poursuivra son chemin à Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

5761. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 février 1753.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez [faite] du 23 dernier. Pour cette fois je ne ferai rien de ce que vous me proposez pour écrire une lettre à ma sœur au sujet de la prétendue proposition de renouveler l'alliance avec la Russie.[2] Je suis assuré que ni le roi ni la reine de Suède ne tremperont jamais dans une affaire aussi opposée à leurs vrais intérêts; ainsi, par une lettre telle que vous me proposez, je ne ferais que leur montrer mal à propos de la méfiance, ce que je ne trouve du tout nécessaire.

Quant aux armements de Danemark, j'ai à la vérité toute la peine imaginable de croire que la cour de Copenhague voudrait à l'improviste entreprendre quelque chose contre la Suède. Nonobstant cela, je souhaiterais qu'on ne s'endormît en Suède tout-à-fait là-dessus, au moins me marque-t-on que M. Lemaire n'est pas tout-à-fait tranquille sur ces prétendus armements, et quand ce sont les rapports du sieur de Fleming, ministre suédois à Copenhague, qui servent de boussole au ministère de Suède, je veux bien ne pas vous laisser ignorer que ce ministre ne se dirige depuis quelque temps qu'aux inspirations que le baron de Bernstorff [lui fait], de sorte que pour complaire à celui-ci il paraît souvent s'éloigner de l'abbé Lemaire et de mon ministre.

Au reste, comme les nouvelles publiques nous parlent depuis peu d'une somme importante que l'impératrice de Russie vient de remettre à ses sujets en arrérages des capitations depuis l'année 1724, je serais bien aise que vous sachiez trouver l'occasion de vous entretenir soit avec le baron de Posse ou avec le secrétaire Cederhielm,[3] revenu depuis peu de Pétersbourg, sur le vrai état des finances de Russie et sur son administration présente.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 323. — [2] Vergl. S. 326. — [3] Verschrieben für Lagerflycht.

Digitized by Google

5762. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 10 février 1753.

Je ne saurais aujourd'hui qu'accuser votre dépêche du 29 passé et vous renvoyer, au surplus, pour ce qui regarde les affaires de Manheim, à ce que je vous ai fait apprendre par mes dépêches ordinaires. J'ajoute encore que je serais bien aise de savoir de vous de quelle manière les ministres français pensent sur les différents armements que la cour de Copenhague fait faire, et sur la manière équivoque dont celle-ci se conduit actuellement par rapport à ses desseins. A la vérité j'ai toute la peine du monde à me persuader que dans la situation présente des affaires le Danemark voudrait hasarder d'entreprendre sur qui que ce soit; mais, d'un autre côté, je ne saurais à quel but attribuer tous ces apprêts de guerre qu'on y fait, et ces ordres réitérés qu'on donne aux troupes de se tenir prêtes à marcher au premier ordre et de se pourvoir de tout ce qui faut pour tenir campagne, pour ne pas parler ici des soupçons que mes nouvelles de Copenhague me confirment de jour en autre que le baron de Bernstorff était en relations secrètes avec les cours de Vienne, de Londres et de Russie, et de l'apparence qu'il y avait qu'il se préparait des évènements pour renverser le système que la cour de Danemark avait adopté jusqu'à présent, et qu'enfin toutes les démarches du gouvernement étaient des plus suspectes, et qu'au reste l'on n'ignorait pas le penchant du Roi pour l'Angleterre, de sorte qu'il ne coûterait au baron de Bernstorff à lui inspirer que ses intérêts présents demandaient des liaisons étroites avec l'Angleterre, pour faire changer ce Prince de système. Je serais bien aise que vous m'instruisiez si les ministres de France sont informés de ces circonstances et de quel œil ils les regardent.

Federic.

Nach dem Concept.

5763. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 février 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 31 du mois dernier. Les informations que vous avez eues, que la cour de Vienne ne voudrait point entrer dans ce que j'ai de différends avec celle de Dresde,[1] m'ont fait plaisir, pourvu que ces informations soient authentiques, ce que vous tâcherez de développer plus encore; car ce qui rend encore un peu douteux ces avis, c'est que l'on me marque de Dresde que la cour y était sur le point de signer son accession au traité de Pétersbourg et qu'en conséquence je ne saurais bien m'imaginer qu'elle se serait prêtée à cette signature, si préalablement on ne lui eût accordé sa demande touchant ses différends avec moi relativement à la prérogative stipulée

[1] Vergl. S. 317.

Digitized by Google

dans le traité de paix de Dresde en faveur de mes sujets créanciers de la *Steuer* de Saxe.

Quant à la nouvelle qu'on [a] eue même dans les gazettes publiques, d'un ordre arrivé à la régence d'Hanovre pour faire toutes sortes d'apprêts de guerre,[1] cette nouvelle, dis-je, paraît se démentir, vu qu'on l'ignore à Hanovre et qu'il ne s'y voit aucun arrangement sur cet objet.

Federic.

Nach dem Concept.

5764. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 10 février 1753.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 3 de ce mois, sur laquelle je suis bien aise de vous avertir qu'après des recherches exactes que j'ai fait faire sur le prétendu armement à Hanovre, il s'est trouvé que cette nouvelle s'est démentie et qu'on ne remue sur rien à Hanovre, de sorte que vous ne devez plus vous mettre en peine là-dessus.

J'ai été bien content de la manière douce et honnête avec laquelle le premier ministre s'est expliqué envers vous au sujet de l'affaire des deux bas-officiers arrêtés en Saxe.[2] Vous lui parlerez à votre tour en termes modérés sur ce sujet et le remercierez de ma part des déclarations polies qu'il avait bien voulu faire sur le cas en question, en ajoutant que je m'attendais qu'on me fît livrer ces gens et me communiquât leur procès pour faire administrer aussi bonne justice contre elles qu'on aurait tout lieu d'en être content; que je ne protégerais jamais l'injustice, mais, aussi, que je n'avais pu voir avec indifférence qu'on avait voulu prononcer contre ces gens d'une manière directement contraire à l'humanité et si peu équitable.

Federic.

Nach dem Concept.

5765. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 11. Februar 1753.

Nachdem des Königs Majestät aus der heutigen Dépêche des Herrn Michell zu London ersehen haben, was er von den verschiedenen Fermentationen, so unter denen Engelländern über Dero Declaration wegen Ihrer deprädirten Kaufleute[3] entstanden sein soll, gemeldet hat, so wollen Höchstdieselbe, dass gedachtem Herrn Michell nächstens dahin geantwortet werden solle, dass Deroselben vor alle solche Menaces nicht bang wäre, indem Sie darunter nichts gefordert noch verlanget hätten, als was jeder vernünftige Mann allen natürlichen und Völkerrechten gemäss zu

[1] Vergl. S. 316—318. — [2] Vergl. S. 324. — [3] Vergl. S. 300. 318.

Digitized by Google

sein erkennen müsste, und dass Dieselbe darunter so modérée Wege gegangen wären und vorher nichts unterlassen, um auf andere Weise zu Ihrem rechtmässigen Zweck zu kommen, so dass niemand sich dadurch beleidiget finden könnte, woferne nicht alles Recht aufhören sollte.

Es würden Se. Königl. Majestät die Antwort, so man auf Dero Promemoria[1] geben würde, abwarten, inzwischen Dero geraden Weg fortgehen, und was die schlesische Garantie anbetreffe, so würde deshalb nicht mehr, nicht weniger geschehen, wenn auch dieses Objet niemalen vorgefallen wäre. Es wären also Pauvretés, was man dagegen sprechen oder clabaudiren möchte, wodurch er, Michell, sich nicht intimidiren lassen; sondern nur ganz tranquille sein sollte; Se. Königl. Majestät aber würden Ihren geraden Gang fortgehen.

Eichel.

P. S.

Wenn auch Sr. Königl. Majestät dasjenige zugekommen ist, was der leydensche Zeitungsschreiber wegen Sr. Königl. Majestät *Exposition des motifs*,[2] als auch vorhin schon über Deroselben Sujet auf eine ganz indecente Art in seinen öffentlichen Blättern inseriret hat, so haben des Königs Majestät befohlen, beikommende beide Stück Zeitungen[3] der angestrichenen Passagen wegen an Ew. Excellenz [zu übersenden] und dabei zu melden, wie der von der Hellen deshalb gehörigen Ortes zu klagen und sich zu beschweren befehliget werden sollte, damit nicht nur der Zeitungsschreiber davor angesehen, sondern auch angehalten werden müsse, hinfüro sich dergleichen Calomnien zu enthalten und auf eine bescheidenere Art von Sachen, so gekrönte Häupter und Souverains angehen, mit schuldiger Modestie zu schreiben und denenselben nicht allerhand Absichten aus seinem Kopfe schändlicher Weise anzudichten. Es finden Se. Königl. Majestät solches um so nöthiger, als nach des von der Hellen heutigem Bericht es nicht aufhören will, dortiger Orten dergleichen anstössige und sotte Bruits über Sr. Königl. Majestät Sujet auszustreuen und Dieselbe gegen das Publicum zu blamiren.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5766. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 12 [février 1753].[4]

Mon cher Frère. Ce n'est pas par un privilège de notre famille que vous trouvez tant de fermeté dans ma sœur de Baireuth;[5] c'est,

[1] Vergl. S. 225. — [2] Vergl. S. 176 Anm. 2. — [3] „Nouvelles extraordinaires de divers endroits" (Gazette de Leyde) Nr. 10 und 11 vom 2. und 6. Februar. — [4] Antwort auf ein Schreiben des Prinzen von Preussen vom 10. Februar 1753. — [5] Bezieht sich auf den baireuther Schlossbrand vom 26. Januar 1753. Vergl. Œuvres de Frédéric le Grand XXVI, 108; XXVII, 1, 221.


Digitized by Google

mon cher frère, par la philosophie qu'elle s'est élevé l'âme au-dessus des infortunes auxquelles la condition humaine est exposée; ce sont là les vrais secours que nous tirons des réflexions, de dépouiller tous les objets de leurs attraits et de les priser au juste, et, dans ce sens, la plupart des malheurs qui arrivent aux hommes, ne sont pas aussi grands qu'ils se les font eux-mêmes. Il n'y a que la perte des personnes qu'on aime qui soit réelle et irréparable, et cependant, à ce mal même, la philosophie y apporte des secours; à son aide, et avec celle du temps, on parvient à adoucir une douleur trop vive qui dégraderait l'homme s'il s'y abandonnait en lâche; mais, malgré tous nos efforts, il faut avoir quelque indulgence pour la vivacité des premiers moments et penser que les faiblesses d'un cœur sensible sont préférables à l'inhumaine dureté des stoïciens.

Ne pensez pas qu'aux folies du chevalier Folard j'y aie ajouté les miennes; je n'ai fait que choisir encore quelque morceau intéressant que Seers avait peut-être oublié de tirer de son ouvrage, et je les ai fait joindre aux autres; de sorte qu'avec ce petit abrégé[1] on peut porter tout le bon sens du chevalier Folard dans sa poche, et je crois même qu'il peut à présent devenir utile à nos militaires avides de s'instruire. C'est à quoi je pense sans cesse, et je voudrais bien qu'on ne pût me faire aucun reproche sur la discipline de l'armée, sur son entretien, sur l'instruction des officiers et sur tous les arrangements préliminaires à une guerre que mes facultés me permettent de prendre en temps de paix. Cela fait, j'attendrai tranquillement les évènements, et, s'il faut dégaîner, on nous trouvera au moins préparés et en état de soutenir la réputation du nom prussien. Je suis avec bien de l'estime, mon très cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5767. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 13. Februar 1753.

Diejenige Uebersetzung eines Articuls aus einer londenschen Gazette, so Ew. Excellenz mir zu adressiren geruhet, würde Sr. Königl. Majestät heute mit vorzulegen nicht angestanden haben, daferne es nicht par hasard geschehen, dass des Königs Majestät bei Ansehung der Minute von der heutigen Dépêche an den p. Michell von einigen darin gebrauchten Dero Meinung zu harten Ausdrücken, als: insulaires, j'en méprise la colère et crains peu leurs menaces p., nicht allerdings

[1] „Extrait tiré des commentaires du chevalier Folard sur l'histoire de Polybe." Vergl. Œuvres de Frédéric le Grand XXVIII, 97.

Digitized by Google

zufrieden gewesen[1] und vermeinet hätten, dass die Sache selbst ohne dergleichen zu heftige Ausdrücken traitiret werden können, inzwischen Sie dennoch diese Dépêche gezeichnet haben, in der Hoffnung, dass Michell solche nur zu seiner eigenen Direction lesen und solches nicht weiter kommen lassen werde.

Bei welchem Umstande denn ich nicht wagen wollen, obgedachten Articul, da solcher ohnedem in den heftigsten Ausdrücken gefasset ist, vorzulegen, und hoffe, eine andere Gelegenheit dazu zu finden.

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

5768. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 13 février 1753.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été bien rendue. Les raisons que M. de Saint-Contest vous a alléguées pourquoi il croit qu'on saurait tabler sur la fermeté de l'Électeur palatin, m'ont paru être d'assez de poids; il me semble à moi-même qu'il se prête à présent de bien bonne grâce à ce que ses vrais intérêts demandent qu'il fasse, et je serai charmé si la présence de M. de Vergennes l'y fortifie.[2]

Vous remercierez bien obligeamment M. de Contest de ma part de toutes les facilités qu'il a bien voulu apporter à l'affaire de la convention de commerce,[3] pour que j'en puisse voir bientôt la fin.

Quant à la conduite de la cour de Danemark, je conviens de toutes les bonnes raisons pourquoi il n'y aurait à croire que cette cour eût un dessein formé contre la Suède; il m'est même incroyable que le Danemark voudrait venir à des éclats contre quelque puissance; mais ce que je ne saurais concilier ensemble, c'est les grands frais qu'il dépense pour ses apprêts de guerre et l'embarras où il s'en met, puisque mes lettres de Copenhague me confirment que le roi de Danemark fait négocier actuellement un emprunt d'un million d'écus dans ses États. Il ne me paraît pas vraisemblable que, pour sauver une forêt[4] dont peut-être la valeur ne va au-delà [de] 200[000] écus, il voudrait faire la dépense d'un million. Enfin, il n'y a que le temps qui saura nous résoudre ce problème; en attendant, selon mes lettres, les affaires y vont toujours le même train, les fréquentes conférences continuent entre les ministres[5] et le sieur de Bernstorff, qui donne

[1] Der in Ausführung der Königlichen Weisung vom 11. Februar (Nr. 5765) von dem Geheimen Rath Vockerodt entworfene Ministerialerlass an Michell in London, d. d. Berlin 13. Februar, enthält die Worte: „Je n'ignore pas à quel point ces insulaires sont capables de pousser l'impertinence en ces sortes d'occasions. J'en méprise la colère et je crains peu leurs menaces." Die Concepte der aus dem Ministerium ergehenden Weisungen an die Gesandtschaften wurden bei Vorlegung der chiffrirten Ausfertigungen zur Vollziehung durch die Königliche Unterschrift regelmässig zur beliebigen allerhöchsten Einsichtnahme beigefügt. — [2] Vergl. S. 330. — [3] Vergl. S. 306. — [4] Vergl. S. 267. — [5] Vergl.. S. 333.

Digitized by Google

toujours les plus belles assurances au ministre de Suède et les plus fortes protestations d'amitié pour l'endormir. On prétend s'apercevoir dans la façon d'agir de Bernstorff qu'il voudrait aspirer à dominer le Nord et surtout de faire marcher la Suède selon ses vues, et l'on dit que c'est en quoi le bon naturel du ministre suédois le sert encore parfaitement, qui continuait à s'éloigner de M. Lemaire et de mon ministre,[1] pour complaire au baron de Bernstorff.

Federic.

Nach dem Concept.

5769. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 13 février 1753.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 30 dernier et du 3 de ce mois, desquelles j'ai eu toute la satisfaction possible, par l'attention que vous avez à m'informer fidèlement du train dont les affaires continuent d'aller auprès de la cour où vous êtes. Cependant je suis bien aise de vous dire que, malgré toutes les apparences qu'il y a, de tous les apprêts de guerre, d'un dessein projeté, je ne saurais me persuader que tous ces préparatifs aient pour objet la Suède, et cela par la raison des différents liens qui attachent le Danemark à celle-là et à la France, vu que tout l'avantage se trouve du côté du Danemark et qu'il est à peine croyable qu'il voudrait les rompre en faveur d'une entreprise dont le succès sera douteux et qui lui attirerait le blâme de toute l'Europe et formerait un exemple qu'aucune puissance ne saurait plus lui placer sa confiance. D'ailleurs, comme toute la force du Danemark consiste principalement dans sa flotte, et que vous dites vous-même qu'on n'y voit aucun arrangement pour celle-là, sans laquelle cependant le Danemark ne saurait rien faire, je penche toujours à croire que son but est de se faire plus valoir par ses ostentations, et parler alors d'un ton haut par rapport aux différends qu'il croit avoir avec la Suède, sur quoi je crois cependant qu'un corps assemblé de 16,000 hommes ne lui causera pas infiniment de frayeur, pour ne pas dire ici que tout le monde ne saurait comprendre pourquoi on a fait le bruit d'un prêt de douze millions,[2] qui se borne à présent à un million qu'on pense lever au moyen d'une loterie. Tout ceci combiné me fait présumer encore qu'il ne se saurait négocier rien d'important dans les conférences que les ministres du parti opposé ont eues avec le baron de Bernstorff, et qu'il y a plus d'apparences que de réalités. En attendant, je ne vous communique toutes ces réflexions que pour vous mettre sur la voie d'approfondir d'autant mieux sur le lieu les circonstances, afin de démêler le vrai d'avec les apparences.

Quant au changement au ministère que vous me marquez d'être sur le tapis, je ne regarde cette affaire que comme des cabales entre

[1] Vergl. S. 332. — [2] Vergl. S. 325.

Digitized by Google

les ministres qui n'ont aucun rapport aux affaires du dehors;[1] mais ce que je voudrais bien savoir de vous, c'est si vous croyez que, quand je vous mettrais à même de faire voir en confidence, soit par vous soit par un autre, au comte de Moltke une copie authentique et *in extenso* d'un article secret du traité d'alliance fait à Pétersbourg l'an 1746 entre les cours de Vienne et de Pétersbourg,[2] en vertu duquel les deux cours garantissent au grand-duc de Russie toutes ses possessions du Holstein et spécialement contre le Danemark, si, dis-je, une telle communication saurait faire revenir le comte de Moltke des impressions favorables qu'il a prises pour le baron de Bernstorff et faire casser le cou à celui-ci. J'attends votre sentiment là-dessus, après que vous y aurez mûrement réfléchi, et ma volonté expresse est qu'en attendant vous deviez me garder le secret le plus absolu sur cette anecdote et de ne me répondre sur la demande que je vous fais que par une dépêche soigneusement chiffrée et adressée à moi seul et immédiatement, sans envoyer le double au département des affaires étrangères.

Au reste, quelque forte envie que j'aurais de m'entretenir avec le comte de Dehn à un voyage que je ferais à Wésel, pendant qu'il serait présent à Brunswick, néanmoins je ne pourrai y parvenir, parceque mes voyages sont déjà réglés de sorte que je n'irai point cette année-ci à Wésel, mais bien au contraire en Silésie et de là en Prusse. Ce que vous insinuerez bien poliment au comte de Dehn.

Federic.

Nach dem Concept.

5770. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 13 février 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 6 de ce mois, au sujet duquel je suis bien aise de vous dire que je ne vous presserai point sur les découvertes à faire par l'homme confident,[3] et que je vous laisserai tout le temps qu'il faut pour le faire, selon la convenance et de la sorte qu'il n'en arrive aucun éclat; il me suffit que je sois successivement muni des pièces qui m'importent. Au surplus, vous me ferez plaisir de me faire en clair et sans chiffres une relation détaillée des plaisirs du carnaval dont on se divertit actuellement à la cour de Dresde, pour que je sois informé de ce qui en est, et s'il y a moyen que vous me sachiez faire avoir une copie de la musique de l'opéra qu'on y a représenté. Je vous tiendrai compte des frais que vous en dépenserez.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Nach Häseler's Bericht sollten der Conferenzminister für das Innere Graf Holstein, der Geheimrath und erste Deputirte der Rentkammer Tott und der Kriegsminister Graf Lerche ihren Rücktritt beabsichtigen. — [2] „Erster Geheimer Separatartikel". Vergl. S. 328 Anm. 1. — [3] Vergl. S. 329.

Digitized by Google

5771. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 15 [février 1753].

Mon très cher Frère. Je serais fort embarrassé de vous mander des nouvelles d'ici; nous n'en avons que de Dresde, d'où l'on marque que les chameaux, les éléphants et les dromadaires ont parfaitement joué leur rôle à l'opéra de Soliman. L'hiver prochain, il ne leur reste plus que la lanterne magique à y mettre, sans quoi tout sera épuisé. Soliman a fait une réduction dans l'armée saxonne de dix cavaliers par compagnie et de tous les grenadiers, hors ceux de Rutowski. Pour moi, j'aurais chassé Didon et Sylla même, si par complaisance pour eux il eût fallu réformer un prévôt de l'armée: il y a des choses innocentes quand elles sont des amusements, qui deviennent criminelles lorsqu'on en fait son objet principal.

Je crois, mon cher frère, que vous trouverez plus d'ennui et de pédanterie dans Puiségur[1] que d'instructions; cet homme avait l'esprit trop étroit pour concevoir l'art de la guerre dans toute sa sublimité, c'est un maître d'école qui veut faire l'orateur et qui ne se comprend pas bien lui-même. Il faut avoir bien vu et avoir agi soi-même dans différentes occasions pour donner des règles; il faut avec cela avoir lu beaucoup, surtout avec discernement, et il me paraît que Puiségur n'était pas un génie d'une trempe à bien raisonner et discuter sa matière.

Je vous embrasse de tout mon cœur, en vous priant de me croire avec une tendre amitié, mon très cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5772. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 15. Februar, einen von La Touche mitgetheilten, an ihn gerichteten Erlass des Marquis de Saint-Contest [ohne Datum]. „Il paraît par cette pièce que le ministère de Versailles n'est pas tout-à-fait satisfait des dernières instructions du baron de Beckers.[2] Il [Saint-Contest] prétend qu'elles n'auraient dû partir pour Vienne avant d'avoir demandé préalablement les conseils de Votre Majesté. Il trouve à redire que la cour de Manheim n'ait pas insisté sur le payement entier des 1,200,000 florins d'une seule fois,[3] qu'elle a négligé les intérêts de l'électeur de Cologne et les conseils de ce Prince[4]

Potsdam, 16. Februar 1753.

Es ist Mir nicht lieb, dass der Churfürst von der Pfalz sich so beträget, dass Frankreich von dessen Conduite nicht content ist; Ich glaube aber, dass wenn ihm durch M. Vergennes stark zugesprochen wird, er sich noch wohl ravisiren werde.

Inzwischen sollen sie an Monsieur de La Touche sagen, dass Ich immer nöthig zu sein erachte, dass, auf den unverhofften Fall,

[1] Les mémoires de Messire Jacques de Chastenet, seigneur de Puységur. Avec des instructions militaires. Paris 1690. — [2] Vergl. S. 330. — [3] Vergl. S. 284. — [4] Vergl. S. 296.

Digitized by Google

ur la nécessité du consentement unanime les Électeurs, qu'elle a gardé le silence ur la supposition de la clause de l'ancien rojet par rapport *au bon gré et à l'acquiescement de la France.*"

dass der Churfürst uns echappire, man sich vorläufig concertire, was auf solchen Fall zu thun sei und wie man sich deshalb zu expliciren habe.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5773. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 février 1753.

J'ai bien voulu profiter de l'occasion du départ du conseiller privé le Fürst, qui va à sa destination à Vienne,[1] pour vous envoyer deux nouveaux chiffres, dont l'un vous servira pour les dépêches que vous me ferez séparément de celles que vous envoyez au département des affaires étrangères, et l'autre pour vos dépêches ordinaires.

Soli et secret. Comme je vous ai déjà instruit par ma dépêche du 20 du janvier dernier[2] sur les différentes anecdotes qui [me sont] parvenues de très bon lieu touchant les affaires que la cour de Dresde a fait négocier depuis le mois d'octobre de l'année passée jusqu'à présent par son ministre à Pétersbourg, le sieur Funcke, je n'ai pas voulu vous laisser ignorer celles qui me sont parvenues du depuis d'un très bon canal, savoir que c'était toujours l'objet principal, et qui tenait le plus à cœur à la cour de Dresde, que les prétentions que je formais en conséquence de l'article 11 du traité de Dresde par rapport à la prérogative qui y était stipulée en faveur de mes sujets créanciers de la *Steuer* saxonne, prétentions que la cour de Dresde traitait de mal fondées et à l'occasion desquelles elle exigeait de celle de Pétersbourg de vouloir employer, conjointement avec les cours de Vienne et de Londres,[3] sa médiation en conformité des engagements qu'il y avait entre les deux cours, et que celle de Pétersbourg s'engageât à quoi l'alliance l'obligeait, en cas que j'entreprendrais effectivement quelque chose contre la Saxe. L'on me marque que le sieur Funcke avait fait les représentations les plus fortes et les plus pressantes là-dessus au ministère russe, pour que celui-ci réfléchisse sérieusement sur ceci et qu'on prévienne les faits auxquels la Saxe devait s'attendre de ma part, et [que], toute correspondance étant interrompue pour le présent entre la cour de Pétersbourg et la mienne, celle-là devait ordonner à tous ses ministres dans l'étranger de déclarer à mes ministres accrédités aus cours étrangères, et principalement au sieur Gross,[4] qu'ils déclarent à moi expressément que l'impératrice de Russie ne regarderait jamais d'un œil indifférent de pareilles voies de

[1] Vergl. S. 323. — [2] Nr. 5742 S. 317. — [3] In der Vorlage verschrieben: Pétersbourg. — [4] Vergl. S. 100.



fait, au cas qui je voulusse les entreprendre, mais qu'elle prêterait plutôt l'assistance la plus forte à la Saxe, ce qu'on avait aussi exigé des cours de Vienne et de Londres.[1]

Le sieur Funcke a confié à un de ses intimes que le chancelier Bestushew l'avait assuré que sa souveraine ne manquerait pas de se déclarer aussi favorablement à cet objet que l'avaient fait les cours de Vienne et de Londres, lesquelles, à son dire, avaient promis de s'intéresser vivement dans cette affaire, mais ledit sieur Funcke s'est plaint amèrement du depuis à son ami de l'indolence de l'impératrice de Russie, qui, donnant depuis quelque temps plus que jamais dans les plaisirs, marquait beaucoup d'éloignement pour toute affaire sérieuse, de sorte que le chancelier Bestushew n'avait pu trouver encore le moment de lui en faire son rapport, et que ceci était l'unique raison du retardement de la déclaration, qui d'ailleurs se ferait sûrement en conformité de ce que la cour de Dresde demandait.

L'on m'ajoute que le ministère russe, en attendant que le rapport en fût fait, avait envoyé au sieur de Gross une information sur ce que dessus, dont le précis était que, quelque sensibles que puissent être à la cour de Dresde les menaces qu'on m'attribuait, l'impératrice de Russie ne pouvait pas s'imaginer que je dusse me porter pour un objet aussi mince que les prétentions de mes sujets à des démarches violentes qui coûteraient beaucoup, et dont il était impossible de prévoir les suites; qu'en tout cas l'Impératrice remplirait ses engagements, qu'elle serait portée à faire parler sur cette matière ses ministres dans le sens que la cour de Dresde le demandait, pourvu que préalablement elle s'engageât à faire faire la même démarche aux cours de Vienne et de Londres et que ce qui serait convenu entre elles soit communiqué d'avance à l'Impératrice, afin que toutes les trois cours puissent en même temps faire tenir un langage semblable à leurs ministres.

L'on m'apprend que l'Impératrice a donné à la suite une résolution conforme à la susdite déclaration, que le comte Woronzow avait touché en même temps l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg, et que le général Pretlack, auquel, aussi bien qu'au sieur Guy Dickens, le sieur Funcke avait parlé de ces insinuations, avait répondu qu'il était encore incertain s'il subsistait effectivement des engagements entre la cour de Dresde et celle de Vienne.

L'on finit que le sieur Funcke, très mécontent de ces modifications et objections, tout comme de la façon de penser peu favorable du général Pretlack, s'en était plaint amèrement, se flattant cependant que les idées, très peu favorables à la Saxe, dudit général ne seraient point adoptées à Vienne, quoiqu'il craignît qu'on n'y traitât l'affaire en question avec la lenteur ordinaire.

Le sieur Funcke a confié d'ailleurs à son intime que sa cour pré-

[1] Vergl. S. 318.

Digitized by Google

tait actuellement une attention particulière à l'accession au traité de Pétersbourg, et qu'en conséquence d'un avis que le comte Brühl lui avait donné, elle serait peut-être faite dans peu. Qu'au surplus ledit comte Brühl l'avait instruit que le roi d'Angleterre avait marqué au comte Rex à Hanovre combien il était satisfait des sentiments entièrement favorables de la cour de Dresde aux désirs de celle de Vienne sur l'article de l'élection d'un roi des Romains, et que Sa Majesté Britannique avait promis qu'elle emploierait non-seulement tout son crédit auprès de la cour de Vienne pour en obtenir une convenance désirée à la Saxe, mais qu'outre cela elle se donnerait toutes les peines imaginables pour arranger le mariage proposé entre les deux cours,[1] qui rendrait principalement leurs intérêts en Pologne les mêmes, et qu'on travaillerait alors de concert pour avancer les desseins communs et que le ministre anglais à la cour de Vienne recevrait des instructions suffisantes pour cet objet.

Voilà des anecdotes intéressantes, sur l'authenticité desquelles vous saurez fermement compter et qui doivent vous conduire à faire plus de découvertes encore sur ces objets importants: en attendant, je vous demande le secret le plus absolu de cette communication.

J'ai encore à vous dire qu'il m'est revenu depuis peu que vers la fin du mois de novembre ou au mois de décembre de l'année passée, il doit être arrivé secrètement à Vienne un homme dont le nom est Berkenmeyer, natif du pays de Mecklembourg, où il a autrefois été en service du Duc régnant, mais qui vit à présent d'industrie. Ce malhonnête homme doit, à ce que j'apprends, s'être offert auprès les intimes de la cour de Vienne de vouloir découvrir contre une reconnaissance réelle les desseins que j'avais arrangés pour surprendre le pays d'Hanovre pour m'approprier la direction absolue du Mecklembourg[2] et pour m'opposer de force contre l'élection d'un roi des Romains. Quoique je connaisse la cour de Vienne trop sage et de trop de pénétration pour qu'elle dût se laisser imposer par les mensonges d'un tel coquin, je serai cependant bien aise, si vous saviez sous main, et sans faire semblant que vous êtes instruit de ses fourberies, déterrer quelque chose de lui, pour m'apprendre s'il [y] est actuellement encore, quel accueil on lui a fait et si on l'a entendu sur ses mensonges. L'on m'a dit qu'il doit être logé dans les faubourgs de Vienne, où il doit garder l'incognito, mais ne laisser cependant de voir les ministres en cachette.

Je n'ai plus eu de vos nouvelles touchant l'abbé Carluzzi.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. VIII, 603. — [2] Vergl. S. 321.

Digitized by Google

5774. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 février 1753.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits depuis le 26 dernier jusqu'au 6 de ce mois. Quoique mon intention ne soit point de sonner l'alarme par rapport aux appareils de guerre qu'on fait en Danemark, néanmoins je ne voudrais aussi que la Suède s'endormît entièrement là-dessus, ni qu'elle serait la dupe des belles assurances dont le baron de Bernstorff se met en grands frais envers le baron de Fleming. Au sujet de celui-ci, l'on m'assure qu'il penche trop vers le baron de Bernstorff, qui le faisait marcher selon ses vues et lui imposait par force protestations d'amitié tout ce qu'il voudrait. J'apprends même que, pour complaire à celui-ci, le baron de Fleming continue à s'éloigner de l'abbé Lemaire, tout comme aussi de mon ministre.[1] Mon intention est donc que vous en avertissiez d'une manière convenable le baron de Hœpken et lui fassiez envisager le mauvais effet qu'une telle façon d'agir du baron de Fleming, d'ailleurs très honnête homme, peut produire dans les circonstances présentes, et combien il était difficile d'ajouter pleinement foi aux protestations et assurances que le baron de Bernstorff affectait de donner.

Je vous sais gré des nouvelles de Turquie que vous m'avez données; malgré qu'elles n'ont été guère intéressantes, vous ne continuerez moins d'y être attentif et de me marquer ce que vous en apprendrez.

Quant à ce que M. de Hœpken vous a dit touchant la proposition faite par la Russie, je continue[2] d'être du sentiment que c'est une invention controuvée; en attendant, vous prêterez votre attention là-dessus pour bien apprendre à quoi elle saurait aboutir, à la fin, et agirez en sorte que vous ne perdiez pas la confiance de ce ministre.

Au reste, puisque je n'oserais point vous envoyer par un exprès le nouveau chiffre que la Reine, ma sœur, me demande, vu l'éclat que cela causerait, je vous l'enverrai au premier jour sous l'enveloppe de quelque marchand, qui aura soin qu'il sera bien rendu à vous.

Nach dem Concept. Federic.

5775. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 17 février 1753.

J'ai bien reçu vos dépêches du 6 et du 10 de ce mois, au sujet desquelles je veux bien vous dire que, vu la façon d'agir singulière dont en use envers vous le baron de Fleming, en s'éloignant de M. Lemaire tout comme de vous, je n'ai pu me dispenser d'en informer mon

[1] Vergl. S. 338. — [2] Vergl. S. 326.

Digitized by Google

ministre à Stockholm, pour en faire des insinuations convenables au baron de Hœpken.

Au surplus, en réfléchissant sur le train qu'en conséquence de vos rapports les affaires continuent d'aller à la cour où vous êtes, il est impossible de pouvoir pénétrer encore quel système cette cour voudra adopter à la fin. Je suis persuadé que ce que le comte de Moltke a dit là-dessus à un de ses amis, est parti du fond de son cœur; mais comment peut-on concilier les assurances qu'il donne de l'attachement de son maître à son système présent, avec tous ces appareils de guerre qu'on prépare en Danemark? Ce que vous tâcherez d'approfondir au possible avec la prudence et la pénétration que j'ai reconnues de vous.

Nach dem Concept. Federic.

5776. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 5. Februar: „. . . Pour ce qui regarde les particularités qu'on a mandées de Hollande à Votre Majesté,[1] j'aurai également soin de m'enquérir si on a connaissance ici. Mais supposé que cette nouvelle vienne à se confirmer, j'ai tout lieu de présumer que ces préparatifs ne sont fondés sur aucun autre motif que sur la crainte que le voisinage de Votre Majesté inspire au ministère d'Hanovre. Je suis même persuadé que, si la nation anglaise voulait user de représailles, le Roi ferait tout ce qu'il pourrait pour l'empêcher, afin de ne point exposer ses États héréditaires. Cependant, si contre toute apparence on prenait ce parti, Votre Majesté sait mieux que moi qu'Elle a à Sa disposition plus d'un moyen, non-seulement pour garantir Ses États, mais aussi pour faire des diversions avec succès. Je crois même qu'Elle ne devait point craindre une guerre maritime de la part de l'Angleterre; elle ne saurait prendre beaucoup de vaisseaux prussiens, et Votre Majesté pourrait faire des prises considérables sur elle, en faisant distribuer des patentes à des corsaires français et autres, pour faire des courses dans toutes les mers sous Son pavillon."

Potsdam, 17 février 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois et vous sais bien du gré des bons avis que vous avez bien voulu me donner, supposé le cas que contre tout droit l'Angleterre voudrait s'aviser d'user de violences contre moi au sujet de la démarche que j'ai été obligé de faire pour procurer la satisfaction due à mes sujets des déprédations qu'ils ont injustement souffertes des armateurs anglais.

Si l'on osait ajouter foi à ce que les gazettes publiques de Leyde[2] en ont publié, le roi d'Angleterre voudra prendre un parti violent pour ce sujet; mais si d'un autre côté mes lettres de Londres accusent juste, on a assez fort crié dans la Chambre des Communes, en insinuant des représailles contre moi, sur quoi cependant les gens de la cour n'ont point répondu, comme étant des objets hors de la question que l'on a examinée

[1] Vergl. S. 315. — [2] Vergl. S. 335 Anm. 3.

Digitized by Google

alors, ainsi que j'en dois présumer que le Roi et son Conseil préfèrera la modération aux voies violentes.

Federic.

Nach dem Concept.

5777. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 17. Februar 1753.

Se. Königl. Majestät haben befohlen, die Einlage[1] an Ew. Excellenz zu übersenden und zu melden, wie Dieselbe mit dem Herrn Grafen von Gronsfeld deshalb sprechen und ihm das Originalblatt der angefügten Zeitung selbst zeigen, auch dabei zu erkennen geben möchten, wie Se. Königl. Majestät von ihm nicht glauben könnten, dass er dergleichen ohnbesonnen Zeug nach Holland geschrieben haben sollte. Bei welchem allen Ew. Excellenz die Tour so nehmen möchten, dass gedachter Graf Gronsfeld selbst gegen den Verfasser der Zeitung aufgebracht werde und gegen selbigen schreien müsse. Welches dann hierdurch schuldigst melden und übrigens Ew. Excellenz anheim geben wollen, ob Dieselbe vor nöthig finden, an des Königs Majestät hiernächst etwas immediate zu melden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5778. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 18 [février 1753]

Mon très cher Frère. Le beau temps qui nous favorise, nous donne la faculté de recommencer nos exercices, c'est autant de gagné pour l'été prochain, et des préparations qui serviront à rendre plus exactes les différentes évolutions que nous ferons. Notre camp[2] commence à faire tourner la tête à nos voisins; il n'y a rien d'aussi fol qu'ils n'imaginent. Un conducteur d'éléphants et de chameaux s'est offert à moi pour l'opéra; je lui ai répondu qu'ici on préférait l'Astrua et Corestini à ses bêtes et qu'il n'avait qu'à les mener dans quelque endroit où l'on fait combattre ces sortes d'animaux dans un cirque. Je ne sais où il ira chercher fortune; mais je n'ai pas envie d'imiter le roi de Saxe,[3] pas même dans ses spectacles. Je suis avec une parfaite estime, mon très cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1 Die frankfurter „Ordentliche Wochentliche Kayserl. Reichs-Oberpostamts-Zeitung" Nr. 23 vom 9. Februar, mit einem Artikel „Nieder-Rheinstrom vom 29. Januar" über Zollstreitigkeiten zwischen Preussen und Holland, mit dem Schluss: „Man ist hierüber nicht wenig in Sorge, um so mehr da der Graf von Gronsfeld berichtet haben soll, dass der Generallieutenant von Bredow beordert wäre, in kurzem mit einem Corps von 10,000 Mann aufzubrechen, ohne dass man noch wisse, wohin dessen Marsch gerichtet sei." — 2 Das für den September abgesteckte Uebungslager bei Spandau. — 3 Vergl. S. 340.

Digitized by Google

5779. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 20 février 1753.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois. D'autant que le marquis de Saint-Contest m'avait déjà fait parvenir[1] que j'aurais une réponse, touchant les changements que j'avais souhaité qu'on fît à l'article 4 du projet de la convention de commerce, qui remplirait mes désirs et par laquelle sa cour s'engagerait d'assurer à mes sujets les mêmes avantages qu'on pourrait accorder dans la suite aux Hollandais, aux Anséatiques, ainsi qu'aux autres puissances commerçantes, dans le renouvellement de leurs traités, je me suis attendu que l'affaire serait sur le point d'être finie, tout comme je dois présumer par votre rapport qu'elle sera actuellement faite. C'est aussi pourquoi j'ai ordonné que vos lettres de rappel vous soient expédiées et envoyées.

Au surplus, j'aurais aimé que vous vous fussiez épargné cet ennuyeux détail des plaintes et des soupçons contre des ennemis qui n'existent nulle part,[2] et, pour le reste, vous auriez dû savoir que jamais je ne paie à ceux que j'envoie quelque part ce qu'ils dépensent en maîtresses et dentelles, en riches livrées et en de pareilles choses frivoles.

Nach dem Concept.

Federic.

5780. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 2. Februar:[3] „Si Votre Majesté attend sans empressement la réponse qu'on doit donner à mon mémoire, le public est par contre fort impatient ici de la voir, et comme les démarches de Votre Majesté ont presque fait l'unique sujet des conversations de chacun, depuis qu'elles sont connues, cela a aussi engagé l'imagination des nouvellistes, et c'est sans doute par le canal de ceux-ci que les prétendus ordres envoyés à Hanovre dont Votre Majesté fait mention, ont été transmis dans l'étranger d'après les imprimés de cette ville, qui ont raisonné jusqu'ici à perte de vue sur ces matières . . . Bien est-il vrai que beaucoup de gens présument que, si le ministère de cette cour se laissait entraîner dans les idées générales de la nation, qui se croit insultée par l'arrêt que Votre Majesté a mis sur les fonds de Silésie, il permettrait qu'on usât de représailles par mer contre Votre Majesté — qu'alors, Sire, vous ne le souffririez pas impunément, et que Votre Majesté

Potsdam, 20 février 1753.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 2 et du 6 de ce mois, qui m'ont appris ce qu'on présume des idées où l'on voudrait entraîner le ministère anglais, relativement à la démarche juste et loyale que j'ai faite pour procurer la satisfaction due à mes sujets à raison des pertes que les armateurs anglais leur avaient causées, et ce que vous me marquez au sujet de la réponse qu'on prépare sur mon mémoire. Je ne suis nullement embarrassé ni sur l'un ni sur l'autre, étant persuadé que tout n'aboutira à rien, sinon qu'on me répondra d'une manière déclinatoire et peut-être pas tout-à-fait hargneuse, sur quoi la justice de ma cause me fournira

[1] Vergl. S. 337. — [2] Vergl. Bd. IV, 477; VIII, 455. — [3] Vergl. Nr. 5743 S. 318.

Digitized by Google

S'en vengerait sur le pays d'Hanovre; mais comme il n'est pas naturel de soupçonner que le Roi et le ministère se laissent porter à de pareils procédés, susceptibles de suites aussi sérieuses, je suis presque assuré que, quoique l'on répondra avec fermeté à Votre Majesté, on sera, malgré cela, assez prudent pour éviter toutes insinuations qui pourraient tendre à de pareilles fins. Au reste, les ministres disent à un chacun que leur réponse me sera remise au premier jour, et ils se flattent même que Votre Majesté pourra changer ensuite quelque chose à Ses déclarations."

London 6. Februar: „J'apprends de lieu sûr que les ministres, qui devaient me donner aujourd'hui leur réponse, en différeront encore l'exhibition de quelques jours, l'ayant remise de nouveau à l'alambic, pour tâcher d'y frapper leurs arguments à de meilleurs coins. On est obligé de présumer qu'avec d'aussi longues méditations les pièces seront des plus éloquentes; au moins s'en vante-t-on d'avance partout."

assez d'arguments pour y faire répliquer d'une manière solide, et qu'au bout du compte, en allant toujours mon droit chemin, mes sujets lésés seront payés et satisfaits. Mais si contre toute raison et contre toute attente on voulait prendre un parti violent contre moi, en usant de représailles prétendues, il n'y aurait pas de ma faute et il fallait que je prisse mon parti alors, songeant qu'il n'y aurait pas beaucoup de vaisseaux prussiens à prendre, mais qu'il y a toujours beaucoup de vaisseaux anglais sur mer, sur lesquels on trouverait peut-être moyen de venger l'insulte injustifiable. Enfin, de quelle manière j'envisage cette affaire, en soi d'une assez mince importance, je ne trouve aucun lieu d'en être embarrassé, étant appuyé sur le bon droit et n'ayant rien à me reprocher sur la démarche que j'ai faite.

Federic.

Nach dem Concept.

5781. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 21. Februar 1753.

Noch haben Se. Königl. Majestät mir exprès befohlen, Ew. Excellenz sofort zu melden, wie Sie nunmehro ganz gewiss wüssten, dass der casselsche Hof noch keine Subsides von Engelland oder Hannover bekommen, noch desfalls einige Engagements getroffen habe.[1]

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

5782. AN DEN GROSSKANZLER FREIHERRN VON COCCEJI IN BERLIN.

Potsdam, 22. Februar 1753.

Mein lieber Grosskanzler und Geheimer Etatsminister Freiherr von Cocceji. Nachdem das englische Ministerium Meinem zu London sub-

[1] Vergl. S. 321.

Digitized by Google

sistirenden Legationssecrétaire Michell endlich die Antwort[1] auf dessen vorhin übergegebenes Promemoria, betreffend Meine gemachte Arrangements zu Befriedigung Meiner Kaufleute, so im letztern Kriege zwischen Engelland und Frankreich durch die englischen Armateurs widerrechtlich in Verlust und Schaden gesetzet worden seind, zugestellet hat, so habe Ich vor gut gefunden, Euch gedachte Antwort nebst denen dazu gehörigen Beilagen in Original, und wie solche der Michell empfangen hat, hierbei zusenden zu lassen, in der Intention, dass Ihr solche mit denen Ministres vom Departement der auswärtigen Affairen wohlbedächtlich durchgehen und examiniren und nach getroffenem Concert darüber alsdann auf die gründlichste und solideste Art, jedoch in moderaten Terminis und Ausdrücken, repliciren sollet, als welches alles Ich Eurer guten Besorgung überlasse. Ich bin Euer wohlaffectionnirter König

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

5783. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 9. Februar: „M. de Saint-Contest me dit qu'on faisait semblant à Dresde d'avoir grande peur de Votre Majesté et même de craindre une invasion, et que c'était pour cet effet qu'on se proposait de former un camp de 15,000 hommes aux frontières de la Saxe; qu'il était vrai aussi qu'on faisait tout ce qu'on pouvait pour communiquer cette peur aux cours de Londres, de Vienne et de Russie et pour les animer et exciter contre Votre Majesté; que, pour ce qui concernait le payement des dettes de la *Steuer*, on lui avait dit que les Saxons offraient de payer tous les billets qui se trouvaient actuellement entre les mains des sujets de Votre Majesté, pourvu qu'on prévienne tout l'abus pour l'avenir; que quant à ceux que les sujets de Votre Majesté recevraient en payement, il lui semblait qu'ils ne sauraient prétendre d'être traités plus favorablement que les autres et qu'ils devraient, à ce qu'il lui paraissait, se contenter de leur valeur courant, réflexion qu'il ne me glissa cependant qu'en passant. Comme M. de Saint-Contest est extrêmement doux et qu'il évite soigneusement dans ses discours tout ce qui pourrait déplaire à Votre Majesté, il m'a parlé avec beaucoup de ménagement et en termes fort mesurés."

Potsdam, 22. Februar 1753.

Ew. Excellenz soll auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät melden, wie Dieselbe verlangen, dass an Mylord Maréchal wegen desjenigen, so er in seinem Bericht vom 9. dieses der sächsischen Sachen halber meldet, diejenigen Ursachen ganz ausführlich und umständlich expliciret werden sollten, warum Se. Königl. Majestät mit dem dresdenschen Hofe bis dato wegen der von letzterem prätendirten Abolirung oder Renontiirung auf die Prärogative der Steuerscheine, so in Händen von preussischen Unterthanen kommen, nicht conveniren, noch Se. Königl. Majestät dergleichen annehmen können, und zwar hauptsächlich, unter andern Considerationen, so gegen Mylord Maréchal zu wiederholen, mit aus der, dass Se. Königl. Majestät mit Sachsen Nachbar wären, dass hiesige Leute, wenn sie dort Forderungen hätten oder

[1] D. d. Whitehall 8. Februar 1753. Gedruckt unter dem Titel: Lettre du duc de Newcastle écrite par ordre de Sa Majesté à M. Michell, secrétaire d'ambassade de Sa Majesté Prussienne. Londres 1753. 4°.

Digitized by Google

Erbschaften erhöben, sich mehrestentheils mit Steuerscheinen contentiren müssten, hergegen die dortige in dergleichen Fällen baares Geld zögen. Eben der Gestalt sei es mit der Handlung beiderseitiger Unterthanen beschaffen, dass also, wenn unsere Unterthanen keine Sicherheit wegen Bezahlung der Steuerscheine, so sie vor voll nehmen müssten, haben sollten, sie nothwendig dadurch ruiniret werden und alles Commercium aufhören müsste. Alle diese Considerationes sollte Mylord Maréchal dem Marquis de Saint-Contest begreifen und bei ihm geltend machen, mit dem Beifügen, dass Se. Königl. Majestät niemals intentioniret wären, denen Sachsen zu schaden, aber wenn diese zuweilen impertinent wären und nichts von denen Punkten des Dresdenschen Friedens und dessen 11. Articul gelten lassen wollten, so wäre man genöthiget, etwas nachdrücklich mit ihnen davon zu sprechen, weil sonst kein Auskommens mit ihnen sei.

Uebrigens hätte der dresdensche Hof gewiss alle Ursache, von denen Stipulationen des Dresdener Frieden zufrieden zu sein und sich gar nicht desfalls zu beschweren, da ihm dermalen das ganze Land wiedergegeben worden und Se. Königl. Majestät vor Sich nichts anders reserviret hätten, als nur den einzigen Articul, dass Dero Unterthanen bei dem beständigen Commercio, so réciproquement dort und hiesigerseits wäre, wegen ihrer Steuerscheine Sicherheit haben sollten, welches eine solche Condition wäre, so die bonne Foi von sich selbst erforderte und also gar nicht als onéreuse angesehen werden könnte. Welches alles Mylord Maréchal an M. de Contest sagen sollte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5784. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 23 [février 1753].

Mon très cher Frère. Je compte d'avoir le plaisir de vous revoir au commencement de l'autre mois. Je ne suis pas de votre sentiment de ce que vous croyez notre paix éternelle;[1] ne vous l'imaginez pas, mon cher frère, il y a cent envieux et cent occasions qui peuvent nous susciter des affaires, et, à moins que d'être privé de raison et de prévoyance, on ne peut assez être sur ses gardes et assez consolider les arrangements nécessaires pour résister au grand nombre d'ennemis que

[1] Der Prinz von Preussen hatte auf das Schreiben des Königs vom 18. Februar, Nr. 5778, geantwortet (ohne Datum): „L'ombrage que donne le campement qui doit se faire près de Spandau, à quelques puissances, démasque, il me semble, la crainte qu'ils ont d'avoir une armée prussienne à combattre; c'est toujours un bon signe, mon très cher frère, que vos ennemis vous craignent autant que vos amis vous respectent, et, s'ils sont instruits de tous les bons arrangements que vous prenez, et de la perfection à laquelle vous portez les manœuvres de guerre, je crois qu'ils finiront de faire des projets, dans la persuasion de ne pouvoir réussir; à moins donc que vous ne la leur fassiez, je crois que de nos jours vos bons maximes militaires ne seront plus réalisées par la pratique."

Digitized by Google

nous avons. Je vous souhaite beaucoup de plaisir, en vous assurant de la tendresse parfaite avec laquelle je suis, mon très cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5785. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam, février 1753].[1]

Mon très cher Frère. J'ai reçu votre lettre avec bien du plaisir. Vous croyez donc, mon cher frère, qu'il n'est pas impossible que l'envie de nos ennemis ne nous suscite une guerre?[2] J'en suis bien aise, cela a toujours été mon opinion. Je ne dis pas que cet évènement est proche, mais je peux assurer positivement qu'il arrivera, et alors tout dépendra des conjonctures: si nous avons autant d'alliés que d'ennemis, nous nous tirerons d'embarras avec honneur, par la bonté de notre discipline et par l'avantage que la promptitude donne sur la lenteur. Pour à présent, il n'est question que de prendre de bons arrangements, de se préparer des ressources et de se divertir. Notre camp, qui tourne la tête à Leurs Majestés Britannique et Saxonne, s'est accru, et on le fait monter actuellement à 90,000 hommes; j'espère qu'entre ci et septembre on le taxera à 150,000 soldats. Si ces gens étaient sensés, ils ne seraient pas assez fols pour me croire extravagant au point de commencer une guerre *ex abrupto* sans rime ni raison; il faut bien que ma réputation de sagesse soit mal établie, parcequ'ils croient toutes les sottises qu'on leur dit de moi; pour moi, je me moque des on-dit, qui, à ce que dit le proverbe, sont les oracles des sots, et je me trouverai heureux tant que vous voudrez m'honorer de votre amitié et recevoir avec bonté les assurances d'estime avec laquelle je suis, mon cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5786. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 12. Februar, über die Stellung der Marquise von Pompadour. ... „Quoi qu'il en soit, il paraît que son empire sur l'esprit du Roi n'est pas si absolu qu'on le croit communément. Il est constant que le comte d'Argenson se soutient toujours, quoiqu'elle le regarde comme un ennemi dangereux et qu'elle n'ignore pas qu'il s'est employé pour mettre madame de Choiseul à sa place."[3]

Potsdam, 24 février 1753.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 9 et du 12 de ce mois et vous sais infiniment gré des différentes anecdotes dont vous m'avez instruit et que je crois toutes vraies, quoiqu'elles ne laissent pas de frapper d'abord, par leur singularité.

Je crois m'être aperçu, par le

[1] In der Vorlage steht „ce 22"; der Brief enthält indess die Antwort auf einen Brief des Prinzen von Preussen vom *24.* Februar 1753. — [2] Vergl. Nr. 5784. — [3] Vergl. S. 298.

Digitized by Google

peu que le marquis de Saint-Contest vous a répliqué dans l'entretien que vous avez eu avec lui touchant mes différends avec la cour de Dresde, ou qu'il est prévenu ou ne pas entièrement au fait de quoi il s'agit dans ces différends. C'est pourquoi, et pour vous mettre plus à même de le désabuser, que j'ai ordonné à mes ministres[1] de vous expliquer encore toutes les raisons solides et à ne point pouvoir être combattues que j'ai à ne pas agréer à la demande de cette cour de renoncer entièrement à la prérogative de mes sujets créanciers de la *Steuer* saxonne, expressément stipulée dans le traité de paix de Dresde, de même que des raisons qui m'obligent souvent de faire parler un peu énergiquement à cette cour, lorsqu'elle ne veut du tout entendre raison, bien que d'ailleurs je ne songe pas présentement à lui faire aucun mal.

Nach dem Concept.

Federic.

5787. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 24 février 1753.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 17 et du 19 de ce mois. Vous renouvellerez au comte de Brühl les assurances de la satisfaction particulière que j'ai eue des facilités qu'il a apportées à ce que les deux bas-officiers arrêtés en Saxe nous doivent être livrés,[2] et combien j'ai été touché de cette marque d'amitié et d'égard que le Roi son maître m'a bien voulu donner à cette occasion. Vous le prierez de vouloir contribuer encore, afin que ces deux bas-officiers soient livrés à la plus proche garnison de ce pays-ci, avec toutes les informations prises contre eux, pour que je sache les faire châtier selon les circonstances et conformément à l'exigence du cas.

Je me suis étonné au surplus de la façon d'agir prévenante et polie dont ce ministre a usé contre son ordinaire à mon égard, et je crois ne pas me tromper, si je l'attribue à la humiliation qu'il a eue du refus des cours de Vienne et de Londres, quand il les a sollicitées de prendre fait et cause contre moi dans nos différends par rapport aux billets de la *Steuer*.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

5788. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 22. Februar, über eine durch Wulfwenstjerna im Auftrage seines Hofes gemachte Mittheilung über russische Anerbietungen behufs Erneuerung der 1757 ablaufenden russisch-schwedischen Allianz.

Potsdam, 24. Februar 1753.

Des Königs Majestät haben auf einliegenden Bericht zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet, wie dem Herrn von

[1] Vergl. Nr. 5783. — [2] Vergl. S. 334. — [3] Vergl. S. 333.

Digitized by Google

Der Antrag sei durch Bestushew an den schwedischen Gesandten Posse erfolgt; Bestushew betone u. A.:[1] „Qu'il fallait consolider de plus en plus les liaisons entre les deux couronnes, avec lesquelles celles qui subsistaient actuellement entre la Suède, la France et Votre Majesté n'etaient, selon le chancelier Bestushew, rien moins qu'incompatibles. Qu'au surplus, ce ministre n'avait pas fait la moindre mention du maintien de la forme du gouvernement de la Suède, comme d'un article qui pourrait trouver sa place dans la nouvelle convention.

Que la cour de Suède y a fait répondre par des compliments usités en semblables occasions, et par des protestations de son attention scrupuleuse à cimenter et à cultiver l'amitié de l'impératrice des Russies et l'union étroite entre les deux États; que, l'alliance qui subsistait actuellement entre eux ayant encore quatre ans à courir, on aurait tout le temps qu'il fallait pour travailler à son aise à la renouveler, d'autant plus que tous les objets susmentionnés étaient déjà décidés par les traités antérieurs, et que la Suède se flattait de l'amitié de l'Impératrice et de son équité qu'elle remplirait dès à présent les engagements contractés à cet égard, sans attendre qu'on les renouvelât, et que, pour marquer avec d'autant plus d'éclat sa précieuse amitié pour la Suède, elle ferait procéder incessamment à achever ce qui restait encore à régler par rapport aux limites."

Nach der Ausfertigung.

Wulfwenstjerna vor die vertrauete Communication der Sache sehr gedanket und ihm ein gracieuses Compliment von Derowegen deshalb gemachet werden solle, mit dem Beifügen, dass die Antwort seines Hofes so ohnvorgleichlich wäre, dass der russische Hof nichts darauf mit einigem Grunde repliciren können würde.

Im Uebrigen haben Se. Königl. Majestät Sich zugleich geäussert, wie Sie nicht verstünden, was der Grosskanzler Bestushew eigentlich mit dem gebrauchten Ausdrucke *rien moins qu'incompatible* hätte sagen wollen, denn solches kein französisch wäre und ganz unverständlich sei.

Eichel.

5789. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 26. Februar 1753.

Da mit der gestern hier durchgegangenen clevisch reitenden Post der Bericht des Kammerherrn von Ammon wegen geschehener Zeichnung der Commercienconvention[2] und der nunmehro darüber erforderlichen Ratificationen an Se. Königl. Majestät angekommen ist und ich nicht wissen kann, ob an Ew. Excellenz das Duplicat davon mit eingelaufen, so habe um so weniger Anstand nehmen können, das Original

[1] Die einzelnen Punkte der Mittheilungen Wulfwenstjerna's entsprechen dem, was Baron Höpken dem preussischen Gesandten von Rohd über die von Russland vorgeschlagenen Grundlagen des neuen Vertrages eröffnet hatte; vergl. S. 326. — [2] Die von Trudaine und Ammon unterzeichnete Convention ist datirt Paris 14. Februar 1753.

Digitized by Google

an Ew. Excellenz hierbeizufügen, als des Königs Majestät befohlen haben, wegen der nicht observirten Alternative in den Titulaturen bei Ausfertigung der Originalconventionen Ew. Excellenz zu melden, dass, so wenig Attention Se. Königl. Majestät auch auf dergleichen Etiquette nähmen, Ew. Excellenz doch mit dem Chevalier de La Touche daraus sprechen und demselben zu erkennen geben möchten, dass des Königs Majestät so gut König wie andere, überdem aber der beste Alliirte von Frankreich wären, folglich es Deroselben nahe gehen müsse, wenn man Dieselbe darunter geringer wie andere schätzen wolle; wann Frankreich andere Könige auf eben solchem Fuss hielte, so würde solches Ihro Dero Ortes indifferent sein, so aber, da in solchen Fällen die Alternative mit allen anderen geschähe, so begriffen Sie nicht, warum man Selbige jetzo geringer setzen wolle, wie vorher und sonst geschehen. Es vermeinen Se. Königl. Majestät, dass es Ew. Excellenz nicht schwer fallen würde, solches aus denen vor Zeiten gemachten Tractaten mit Exempeln darzuthun; dahero Dieselbe einige dergleichen Tractaten dem Chevalier de La Touche in Original vorzeigen möchten.[1]

Nach der Ausfertigung. Eichel.

5790. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 27. Februar 1753.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils, wie auch Graf von Finckenstein. Nachdem Mir der Etatsminister Graf von Münchow die in Original hierbeikommende Projecte und dahin gehörige Anmerkungen zur Beantwortung des von dem wienerschen Hofe ohnlängst dem Geheimen Rath von Klinggräffen zugestelleten Promemoria wegen der Commerciensachen sowohl als wegen der schlesischen Schuldenangelegenheiten eingesandt hat,[2] Ich auch bei näherer Einsicht dererselben selbige Meinen Intentionen gemäss gefunden habe, als lasse Ich Euch solche hierbei zusenden und will, dass Ihr alles erforderliche deshalb ausfertigen lassen, auch selbiges alsdann dem Geheimen Rath von Fürst[3] zur weitern Besorgung zusenden sollet. Ich bin Euer wohl affectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 411. — [2] „Promemoria" und „Anderweite Anmerkungen und schliessliche Erklärungen von Königl. Preussischer Seite über die unterm 27. Dec. 1752 exhibirte sogenannte kurze Anmerkungen und Finalerklärungen des Wiener Hofes die Commercialnegociation betreffend." — [3] Vergl. S. 341.

Digitized by Google

5791. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 17. Februar: „Votre Majesté aura vu par ma précédente que depuis peu j'avais remarqué un mouvement extraordinaire parmi les ministres. En suivant la chose de plus près, j'ai trouvé que le comte Keyserlingk y participait . . . On ne peut guère juger de ces mouvements, sinon qu'ils doivent porter sur l'accession de la cour de Dresde, et de resserrer à cette occasion les nœuds qui subsistent déjà entre les alliés de Pétersbourg, dont on ne fera pas mention d'abord et qui peut-être n'éclateront que dans le temps qu'on ne s'y attendra pas, et que le but en est de se trouver à même de donner le poids nécessaire à l'exécution de leurs mesures à l'égard de la Pologne."

Potsdam, 27 février 1753.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois. Outre les raisons que vous estimez avoir occasionné les conférences entre le ministre de Russie et les comtes Ulfeld et Colloredo, il se pourrait bien encore que l'objet en ait été les craintes frivoles que je sais que les cours d'Hanovre et de Saxe ont pris à tâche d'inspirer aux deux impériales d'un dessein que je méditais pour surprendre l'une ou l'autre des deux premières, et que les susdits ministres se soient consultés des mesures à prendre contre moi le cas existant. Ce que vous tâcherez de pénétrer autant que la circonstance le voudra permettre.

Federic.

Nach dem Concept.

5792. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 27 février 1753.

Vos rapports du 13 et du 16 de ce mois m'ont été bien rendus, et je suis bien aise de vous marquer la satisfaction que j'ai de votre zèle et de votre attention pour me bien informer de tout ce qui se passe à la cour où vous êtes tant à l'égard de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains qu'à celle de ma démarche faite relativement aux déprédations des armateurs anglais exercées iniquement contre mes sujets. Sur quoi, vous continuerez à m'informer exactement de tout ce qui en viendra à votre connaissance et qui saurait mériter en quelque manière mon attention.

Au reste, quoique ce soit actuellement la nouvelle du jour en Hollande et en d'autres lieux encore, et dont tous les gazetiers parlent, qu'un équipement extraordinaire qu'on prétend qu'il se fasse en Angleterre d'une escadre de plusieurs vaisseaux de guerre pour l'envoyer le printemps prochain à la Mer Baltique, je n'ai cependant point ajouté foi à tous ces bruits, vu que tous vos rapports n'en ont jusqu'ici rien accusé. Je souhaiterais néanmoins d'être informé de vous de ce qui en est et s'il y a quelque réalité à ces bruits-là ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

5793. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 27 février 1753.

Votre rapport du 20 de ce mois me fournit occasion de vous recommander que vous ayez à continuer d'avoir beaucoup d'attention à ce qui se passe sur vos lieux et aux jugements qu'on y porte sur la réponse anglaise en question,[1] afin de pouvoir m'en faire vos rapports ultérieurs. En attendant, pour ce qui concerne les bruits qui ont couru sur l'équipement d'une flotte anglaise pour la Baltique, je veux bien vous dire qu'ils ne me semblent être fondés sur aucune ombre de réalité.

Nach dem Concept.

Federic.

5794. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 16. Februar: „Vous m'avez fait peur, Sire, dans une de vos dépêches,[2] en disant que mes relations vous serviraient pour vous régler là-dessus. Je vous prie seulement, Sire, d'être persuadé que je vous écris ce qui me paraît vrai selon mon jugement, et que je ferai toujours de même. Mon frère[3] a dit à Votre Majesté que je souhaiterais Lui faire ma cour si Elle avait fait cette année le voyage de Clèves. En réfléchissant sur l'animosité du roi d'Angleterre contre Votre Majesté, qu'il a montrée dans ses prétentions sur l'Ostfrise, sur les affaires de l'Empire et révoqué la garantie de la Silésie, il m'a paru que Votre Majesté ne serait pas fâchée d'être informée de la force du parti qu'il a contre lui en Angleterre, dans lequel et dans la personne du prince Édouard vous pourriez trouver de quoi lui donner bien à faire, s'il hasardait jamais de vous pousser trop loin. Si ce cas arrive, soyez sûr, Sire, que je ne vous donnerai point d'idées fausses et mal fondées, mais que je vous exposerai au juste le fort et le faible; que je ne vous tromperai pas en faveur de mes amis en Angleterre, ni ne les tromperai en faveur de personne. Il y a tant de choses à dire sur ce sujet qu'il est bien difficile de les expliquer autrement que de bouche. Je ne connais qu'un homme qui peut-être pourrait et voudrait aller, à ma place, vous ouvrir cette scène. Vous la trouveriez bien différente de ce qu'on

Potsdam, 27 février 1753.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été heureusement rendue. Je vous saurai un gré particulier quand vous voudriez bien vous arranger de la sorte avec la personne dont vous faites mention dans votre dépêche immédiate, pour qu'elle vînt me voir ici, m'informer exactement du vrai état des affaires que vous m'avez touché. Car bien que, selon toute apparence, le roi d'Angleterre voudrait bien pour cette fois-ci modérer son animosité à mon égard, pour ne point venir à des éclats de conséquence sur un objet d'aussi peu d'importance que celui de l'arrêt que pour des raisons fondées et légitimes j'ai fait mettre sur ce qui restait à payer des dettes autrefois hypothéquées sur la Silésie, je serais néanmoins bien aise d'être mis au fait par votre ami des affaires ci-dessus alléguées; au surplus, il ne dépendrait que de lui et de sa convenance de quelle manière il souhaiterait de venir arriver ici.

Mes dernières nouvelles de Londres m'apprennent que la cour

[1] Vergl. S. 349 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 289. 297. — [3] Feldmarschall Keith.

Digitized by Google

s'imagine. Je tâcherai de l'y engager. C'est un homme sûr, qui a la confiance du parti, il a de grandes terres et ne voudrait par conséquent point faire l'aventurier. Il peut aller comme voyageur à Berlin. Il est actuellement en Angleterre, mais je crois qu'il doit venir bientôt ici. Soyez sûr, Sire, que je ne vous commettrai point, que ni le prince Édouard ni personne que cet homme seul n'en sera informé, excepté seulement qu'on saura qu'un tel homme a été à Berlin s'il y va publiquement, ce qui pourrait donner à penser au gouvernement d'Angleterre; et, s'il y va privément, il ne pourra voir que Votre Majesté et mon frère. Je ne puis cependant pas répondre que ses affaires lui permettent de faire le voyage; mais je le crois et je suis quasi sûr qu'il y ira avec plaisir. Si Votre Majesté a envie de l'entendre, qu'Elle me donne Ses ordres. En attendant, je tâcherai de le faire venir ici, pour ne point perdre de temps."

a envoyé un courrier au comte Albemarle, avec la réponse qu'on a remise à mon chargé d'affaires sur son mémoire,[1] pour la communiquer à la cour de Versailles, et, à ce qu'on dit, pour qu'il insinue en même temps que Sa Majesté Britannique serait charmée que la France voulût employer ses bons offices auprès de moi pour chercher à me convaincre de la légitimité des démarches de l'Angleterre dans cette affaire et pour m'engager en même temps à revenir des résolutions que j'avais prises sur l'arrêt des fonds de Silésie. L'on ajoute que les ministres anglais avaient tenu de pareils propos au marquis de Mirepoix, qui, charmé de l'occasion pour les obliger,[2] en avait tout de suite rendu compte à sa cour. Vous veillerez donc de fort près sur M. de Saint-Contest, afin que les impressions que le lord d'Albemarle voudrait lui donner, ne le détournent nullement des sentiments justes et favorables à nous qu'il a bien marqués autrefois à ce sujet. Et comme vous avez en mains la copie du mémoire que mon chargé d'affaires à Londres a présenté ci-devant au ministère anglais, avec l'exposé des motifs qui m'ont fait procéder à cette démarche,[3] ils vous fourniront assez d'arguments pour faire en sorte que M. de Saint-Contest ne se laisse point tourner par le lord Albemarle. Ce que je vous recommande bien, en me reposant à cet égard sur votre habileté reconnue.

Federic.

P. S.

Après avoir déjà fini ma dépêche, je viens de voir à mon grand étonnement une lettre qu'on m'a communiquée en m'engageant à la promesse du dernier secret, écrite du prince Louis de Würtemberg à un général autrichien, en conséquence de laquelle il lui propose un de ses amis qui servait actuellement en France, où des circonstances singulières l'avaient amené, mais qui aimait sa patrie, sa maison ayant été de tout temps attachée à celle d'Autriche, où elle avait eu les premiers emplois dans l'armée, et qui par sa naissance était en droit à demander un régiment, d'autant plus qu'il était colonel en France, où l'on ferait l'impossible de l'y fixer, et que les services que ce jeune homme pourrait

[1] Vergl. S. 349 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 318. — [3] Vergl. S. 176 Anm. 2; 225.

Digitized by Google

rendre par sa famille, étaient très importants et pouvaient tous les jours le devenir de plus en plus. Que le Prince ne saurait le nommer avant que d'être sûr de l'intention qu'on aurait de lui procurer les mêmes avantages que ceux dont il jouissait en France.

Comme il est aisément à pénétrer qui est la personne qui fait l'objet de cette lettre, et qu'il me paraît être trop important pour les intérêts de la France que je n'en dusse avertir M. de Saint-Contest de ce secret, je veux bien que vous cherchiez l'occasion de vous entretenir tête à tête avec lui, et, après avoir tiré de lui une promesse d'honneur de ne vouloir point confier mon secret à d'autres, vous lui communiquerez les circonstances ci-dessus marquées, en finissant que, si, malgré sa promesse donnée, il éclatait la moindre chose, il me mettrait dans le dernier embarras par rapport au canal dont le secret me venait, mais que je croyais qu'il trouverait assez de moyens pour empêcher indirectement ce Prince à ce qu'il ne sache exécuter son dessein.

Nach dem Concept.

5795. AN DEN HOFRATH UND GEHEIMEN LEGATIONS-SECRETÄR LANGSCHMID IN HANNOVER.

Potsdam, 1. März 1753.

Da Se. Königl. Majestät in Preussen aus dem allerunterthänigsten Berichte vom 25. voriges Dero Hofraths und Geheimen Legationssecretärs Langschmid zu Dero besonderem Befremden ersehen müssen, wie man zu London sowohl als auch zu Hannover wegen eines prätendirten Zuspruchs derer preussischen Truppen in den hannöverschen Landen in Sorgen stehe und dass in dem Publico viel Sprechens davon sei, auch einer den andern darunter allarmire und in Schrecken setze, so könnten Höchstdieselbe zwar dergleichen von übel intentionirten und malicieusen Leuten erfundene Bruits mit eben derjenigen Indifférence und Verachtung ansehen, als Sie vorhin bereits diejenigen angesehen haben, so seit verschiedenen Jahren her von indignen Leuten wegen allerhand dergleichen an sich ridiculen Absichten Sr. Königl. Majestät imputiret worden, um so mehr, als das Publicum am Ausgange überführet worden, wie ohngegründet dergleichen malicieuse Bruits gewesen.

Damit aber dennoch das Publicum inzwischen nicht weiter unnöthiger Weise deshalb beunruhiget werde, noch wegen der Soupçons, so man selbigen über die von Sr. Königl. Majestät vor das jetzige Jahr geordnete Revuecampements inspiriren wollen, in besorglichen Gedanken stehe, so wollen Se. Königl. Majestät, dass gedachter Dero Hofrath Langschmid seines Ortes allen solchen Bruits hautement contradiciren, auch überall und gegen jedermann, der es hören will, declariren soll, wie dergleichen falsch und ohngegründet, auch lediglich von malicieusen und übelgesinnten Menschen erdichtet wäre, die so wenig Attention

Digitized by Google

verdienten, dass er, der Hofrath Langschmid, selbst mit seiner Person vor alles das Uebel, so den hannöverschen Landen durch Se. Königl. Majestät geschehen würde, einstehen und garantiren wolle, und dass vielmehr man dortiger Orten versichert sein könnte, wie Se. Königl. Majestät, die vorjetzo nicht die geringste Ursache hätten, denen hannöverschen Landen übel zu wollen, alle gute Nachbarschaft mit solchen unterhalten würden.

Wie wenig auch oberwähnte ausgestreuete Zeitungen Glauben verdienten, solches würde das Publicum aus den Umständen der Sache selbst einsehen können, wenn es nur einen Augenblick reflectiret, dass das Campement Dero schlesischen Regimenter im Majo, das derer preussischen Regimenter gegen Ende Junii, das bei Spandow[1] aber allererst in dem zukünftigen Monat September sein, und jedes dererselben, sobald Se. Königl. Majestät die Regimenter en revue gesehen, wiederum auseinander gehen und die Regimenter nach ihren vorigen gewöhnlichen Quartieren marschiren würden. Welches, und dass es der Ausgang dergestalt lehren werde, er, der p. Langschmid, allemal garantiren wolle.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5796. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 3 mars 1753.

J'ai bien reçu les deux dépêches que vous m'avez faites du 24 dernier, et vous sais gré de la communication que vous m'avez faite des anecdotes que vous avez apprises encore par l'homme confident[2] au sujet duquel je suis bien aise de vous faire observer qu'il ne faut du tout que vous en fassiez mention dans les doubles de vos rapports que vous adressez au Département, ni que vous nommiez dans ceux-ci les pièces ou les lettres desquelles vous avez tiré les particularités secrètes, puisqu'autrement le grand secret courrait risque d'être éventé. C'est aussi par cette considération que je viens de défendre au sieur Rehnitz, tout comme à sa femme, de songer à quelque voyage pour Dresde, et même de ne plus envoyer des lettres en Saxe qu'en les rendant au conseiller privé Eichel, qui en aurait soin selon les circonstances.

Au reste, je veux bien vous dire, pour votre direction seule et sous le sceau du secret, que je sais de très bon lieu[3] que, sur une déclaration que le ministère de Vienne a faite au comte Flemming que l'Impératrice-Reine regardait les engagements pris avec la cour de Dresde par des traités antérieurs comme existants actuellement encore

[1] Vergl. S. 346. 351. — [2] Es handelt sich um die Fortsetzung der Depeschen des Grafen Brühl an Funcke. — [3] Schreiben des Grafen Sternberg an den Freiherrn von Pretlack in Petersburg, Dresden 24. Februar.

Digitized by Google

dans leur validité, la cour de Saxe vient de déclarer à son tour qu'elle était prête d'accéder au traité de Pétersbourg et même encore aux articles séparés et secrets de ce traité, pourvu qu'il n'en fût fait mention dans son acte d'accession, mais qu'elle accèderait aux articles séparés également par quelque acte séparé et secret, et que c'était à présent qu'on attendait la résolution finale de la cour de Vienne là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

5797. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 3 mars 1753.

Soli et secret. J'ai bien reçu votre rapport du 21 du mois dernier et suis bien aise de vous informer que j'ai appris de très bon lieu que, pour calmer les inquiétudes de la cour de Dresde, comme si celle de Vienne ne reconnaissait plus les engagements qu'elle avait autrefois contractés avec la première en conformité des traités antérieurement faits, le ministère de Vienne a fait la déclaration au comte Flemming que sa souveraine reconnaissait la validité des ces traités comme subsistants encore dans leur vigueur. Sur quoi la cour de Dresde a déclaré, à son tour, au comte Sternberg qu'elle était prête d'accéder au traité de Pétersbourg, quoiqu'elle ait protesté au commencement qu'elle ne saurait le faire également aux articles secrets dudit traité, vu qu'en cas de troubles elle serait la première victime de cette accession; mais que, les ministres des deux cours impériales ayant insisté là-dessus, la cour de Saxe avait à la fin résolu d'accéder aussi aux articles secrets, à condition qu'il n'en fût fait mention dans son acte d'accession, mais qu'on le stipulerait par un acte séparé et secret, et que c'était sur quoi l'on attendait à présent la résolution de la cour de Vienne. C'est dans la dernière confidence et pour votre direction seule que je vous fait part de ce secret avis que j'ai eu seul, afin de vous mettre sur la voie de vous en orienter plus.

J'ai appris, au reste, avec satisfaction, par le post-scriptum de votre dépêche et la lettre que vous avez jointe de votre ami en Hollande, que vous et lui regardez l'affaire de la vente de mes domaines au prix de 700,000 florins de Hollande faite et conclue. Quoique je ne saurais regarder ce prix que fort médiocre en comparaison de la somme de 541,000 écus[1] que j'avais demandée au commencement de la négociation, je me contenterai cependant, vu qu'il n'y a rien à changer, et attendrai la première proposition sollenelle à mon chargé d'affaires à la Haye, le sieur de Hellen, sur le rapport duquel je lui donnerai mes ordres en conséquence et mon autorisation pour être à même de conclure l'affaire. Quant au terme du payement, vous savez que

[1] Der Erlass vom 20. Febr. 1751 (vergl. Bd. VIII, 276) hat die Zahl 581,000.

Digitized by Google

j'ai stipulé que ce serait le jour avant la tradition des domaines que tout se ferait ric-à-ric et que le payement fût fait en bons et vieux ducats de Hollande *al marco*.

Federic.

Nach dem Concept.

5798. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 3 mars 1753.

J'accuse la bonne réception de votre rapport du 19 dernier, sur lequel je suis bien aise de vous informer d'un avis secret que j'ai eu par rapport à l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg, que, sur une déclaration que le ministère de Vienne avait faite au ministre de Saxe, le comte Flemming, à Vienne, savoir que la Reine-Impératrice reconnaisait tous les engagements pris avec la Saxe par des traités antérieurs comme subsistants actuellement encore dans leur vigueur, la cour de Dresde a déclaré d'abord et à son tour aux ministres des deux cours impériales, le comte Sternberg et le sieur de Gross, qu'elle était prête d'accéder au traité de Pétersbourg, mais non pas aux articles secrets qu'on y a attachés, en envisageant que par sa situation elle en pourrait être en cas de rupture la première victime; mais que, sur des instances fortes que les deux ministres impériaux avaient faites qu'il fallait qu'elle accédât purement et simplement, cette cour y avait donné aussi les mains, à condition qu'il ne serait fait mention de cette dernière accession dans son acte d'accession, mais dans quelque acte séparé et secret, et que c'était là-dessus qu'on attendait à présent la résolution finale des deux cours impériales. Quoique je vous demande le secret sur cette particularité, je vous permets néanmoins que vous en fassiez part à M. de Saint-Contest sous des précautions nécessaires.

Nach dem Concept.

Federic.

5799. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 mars 1753.

J'ai reçu votre rapport du 20 du mois dernier. J'applaudis au jugement que le baron de Hœpken a fait au sujet de l'emprunt de douze millions dont on avait soupçonné le Danemark;[1] car, la somme m'ayant paru d'abord exorbitante, les informations que j'en ai fait prendre en Angleterre et en Hollande m'ont également confirmé l'impossibilité qu'il y avait de prêter d'aussi fortes sommes, sans avoir de bonnes garanties là-dessus, et que d'ailleurs on y ignorait parfaitement la chose.

[1] Vergl. S. 325. 328.

Digitized by Google

Au surplus, les nouvelles que nous avons de Copenhague continuent de varier sur bien des choses; on nous apprend qu'il paraissait décidé que le roi de Danemark ferait construire de nouveaux ouvrages sur la côte de la Seelande, qu'on avait déjà donné les ordres nécessaires à un corps de matelots pour commencer l'ouvrage, que ceux-ci seraient relevés par quelques régiments d'infanterie de ceux qui avaient ordre de former un campement près de la capitale, et que ce campement serait de 12 bataillons et de 12 escadrons, ce qui ne serait guère un corps pour imposer aux voisins.

Federic.

Nach dem Concept.

5800. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 mars 1753.

J'ai bien reçu vos deux rapports des 24 et 27 de février dernier et je suis presque persuadé que les apprêts qui se sont faits jusqu'ici là où vous êtes, n'ont pour but, comme vous dites, que la construction de quelques nouveaux ouvrages sur la côte de la Seelande, pour en faire ostentation, et il est à présumer que les chipoteries de quelques ministres avec le baron de Bernstorff ne roulent jusqu'ici sur point d'objets de fort grande importance. Ceci cependant ne devra point vous empêcher de continuer d'y avoir l'œil, et cela d'autant plus que l'abbé Lemaire vient de recevoir son rappel de la cour de Copenhague.[1]

Au surplus, comme vous jugez qu'il ne serait guère convenable, pour qu'il en résultât quelque effet favorable, de faire communiquer l'article séparé du traité en question[2] au comte de Moltke, je ne me presserai non plus là-dessus.

Au demeurant, je puis vous confirmer toutes les nouvelles qui me sont entrées d'Angleterre et de Hollande, touchant l'exorbitant emprunt de douze millions,[3] qu'il ne s'y est point agi de telle chose, de manière que je suis presque tenté à croire que ce n'a été qu'un bruit que le baron Bernstorff a fait glisser tout exprès dans le public pour donner par là un faux ombrage tant à vous qu'à l'abbé Lemaire.

Nach dem Concept.

Federic.

5801. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 6 mars 1753.

Vos deux rapports du 20 et 23 de février dernier me sont parvenus à la fois. Je ne saurais encore vous marquer rien de plus positif que ce que je vous ai fait mander jusqu'ici sur ce qui regarde l'affaire palatine, ne sachant point jusqu'au moment présent sur quel pied

[1] Vergl. S. 301. — [2] Vergl. S. 339. — [3] Vergl. S. 325. 338.

Digitized by Google

l'Électeur palatin se sera décidé sur la dernière déclaration de la cour de Vienne.

Au reste, il m'a été très agréable d'apprendre de vous que les différents bruits dont vous faites mention dans votre susdit rapport du 23 dernier, soient destitués de tout fondement et controuvés, et je ne doute nullement que l'attention que vous donnez à ces différents objets ne soit telle que je m'y puisse reposer avec toute confiance.

Il ne me reste à vous dire autre chose par la présente si ce n'est que vous deviez me mander à moi seul immédiatement en confidence quel est actuellement l'état de la santé du roi d'Angleterre, et que, pour vous en procurer une connaissance d'autant plus juste, vous vous en enquériez d'une manière adroite et circonspecte auprès des médecins et d'autres personnes qui peuvent en être instruites, savoir s'ils pensaient que le Roi pourrait vivre et traîner encore longtemps.

Nach dem Concept. Federic.

5802. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. März 1753.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten specialen Befehl soll ich an Ew. Excellenz melden, wie Dieselbe fordersamst Gelegenheit nehmen möchten, mit dem Königlich polnischen Minister, Herrn von Bülow, zu sprechen und demselben mit der besten Art und in obligeanten Terminis von Sr. Königl. Majestät wegen die Insinuation zu thun, wie letzthin der Vorfall zu Berlin geschehen, dass ein gewisser junger Mensch Namens Fleck, der ehmals einen Bruder hier in Potsdam gehabt, so Ingenieur gewesen und heimlich desertiret ist, bei dem Gouvernement zu Berlin wegen gemachter Schulden halber verklaget und darauf deshalb arretiret worden, da sich denn bei solcher Gelegenheit par hasard gefunden habe, dass gedachter junger Mensch allerhand falsche Listen von denen Regimentern, so zu denen preussischen sowohl als schlesischen Campements, insonderheit zu den [so] bei Spandow zusammenkommen sollen, gefertiget habe, in der Absicht, gedachten Herrn von Bülow damit anzuführen und ihm solche grundfalsche und exagerirte Listen zu verkaufen, mithin ihn dadurch schändlicher Weise um sein Geld zu hintergehen. Des Königs Majestät wunderten sich, dass erwähnter Herr von Bülow, als Dero alter guter Freund, nicht mehr Confidence gegen Se. Königl. Majestät bezeugen und, wann ihm an solchen Listen gelegen gewesen, solche nicht von Ihro Selbst verlangen wollen, als die gar keine Difficulté gemacht haben würden, ihm solche communiciren zu lassen. Wie Sie dann deswegen ihm auch solche, nach der Gestalt, wie sie wirklich wären, und was vor Regimenter nach jedem Campement kommen würden, in der Anlage communiciren liessen, und wäre bereits bekannt, dass die schlesischen Revuecampements bei Breslau und bei Neisse im Monat Mai, die in Preussen ohngefähr gegen Ausgang Junii, das bei Spandow

Digitized by Google

aber allererst im Monat September sein würde. Es würde Sr. Königl. Majestät angenehm sein, wann mehrerwähnter Herr von Bülow in dergleichen Fällen mehreres Vertrauen gegen Sie bezeugen würden, als es Deroselben leid thäte, wenn er mit so schlechten und unrichtigen Nachrichten, wie obermeldete gewesen, weiter hintergangen werden sollte, da ihm freistünde, künftighin sich in solchen Fällen an Se. Königl. Majestät Selbst zu adressiren, die ihm allemal richtige Listen geben lassen würden.

Im übrigen bin ich befehliget worden, Ew. Excellenz die anliegende zu übersenden, um solche gedachtem Herrn von Bülow zuzustellen. Ich ermangele nicht, das mir hierunter befohlene gehorsamst auszurichten, und bitte unterthänig, falls Ew. Excellenz deshalb weiter an des Königs Majestät zu melden nöthig fänden, solches Deroselben ganz ohnvorgreiflich immediate zu adressiren.

Eichel.

P. S.

Noch habe auf Sr. Königl. Majestät specialen Befehl bei Ew. Excellenz erinnern sollen, wie Höchstdieselbe noch keine Antwort auf dasjenige erhalten hätten, wessentwegen Sie bei Dero letzteren Anwesenheit zu Berlin von Ew. Excellenz verlanget hätten, mit dem Chevalier de La Touche unter dem höchsten Secret des Prinzen Louis von Würtemberg halber zu sprechen,[1] und wären Se. Königl. Majestät besonders curieuse zu vernehmen, auf was Art der Chevalier de La Touche über dieses Sujet dächte.

Eichel.

P. S. 2.

Es vermeinen auch Se. Königl. Majestät, wie es nunmehro von der Nothwendigkeit und von der Zeit sein dörfte, dass der Kaufmannschaft zu Berlin, Königsberg, Breslau, Stettin und Colberg, auch der zu Embden, der Einhalt der mit Frankreich getroffenen Commercienconvention[2] nach einem davon zu machenden Précis, und zwar zu Berlin durch den Geheimen Rath Kircheisen, zu Breslau durch den Grafen von Münchow, an den übrigen Orten aber durch die Kammerpräsidenten, bekannt gemachet würde, damit dieselbe, so wegen ihres Negotii nach Frankreich dabei interessiren, ihre Mesures darnach nehmen könnten. Wollten allenfalls Ew. Excellenz mir dergleichen Précis aus der Convention, da solche nicht in extenso communiciret werden kann, nächstens zukommen lassen, so würde mich gerne davon chargiren, die Ordres deshalb an die respective Präsidenten hier zu expediren, welches doch lediglich Ew. Excellenz Gutfinden übergebe.

Im übrigen gehen heute die von Deroselben mir gestern adressirte Dépêches an Mylord Maréchal und den von Ammon mit Expressen von hier auf Wesel ab, von dannen solche mit einem Courier nach Paris überbracht werden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 357. — [2] Vergl. S. 353.

Digitized by Google

5803. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. März, über die Ausführung seines Auftrages an den sächsischen Gesandten von Bülow.[1] „Le sieur de Bülow se prit à rire et me disait qu'il croyait bien que Votre Majesté Se moquait de lui ... que la seule chose qui l'en consolait, était et serait que Votre Majesté le regardât toujours, même en Se divertissant à ses dépens, sur le pied d'un ancien et fidèle serviteur à qui sa propre cour reprochait souvent sa prédilection et sa partialité pour celle-ci[2] ... Qu'à la vérité il se souvenait d'avoir vu le nommé Fleck, qui était natif de Dresde ... Mais il ne voulait absolument pas convenir qu'il avait été question de listes des régiments qui devaient passer la revue, me faisant entendre qu'il était trop vieux pour se laisser duper si facilement par des gens qui étaient sujets à caution. Cependant il prit toujours la liste que je lui donnais, en me disant, en badinant, que le canal par lequel elle lui venait, était trop bon.

Cela est fort bien, avis au lecteur.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichts (praes. 10. März).

5804. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 10 [mars 1753].

Ma très chère Sœur. J'ai été très mortifié d'apprendre que vous souffrez toujours; j'espère dans la belle saison, dans les eaux d'Égra, dans l'exercice et surtout en votre tempérament: veuille la nature bienfaisante vous donner une santé plus stable! Qui la mérite mieux que vous, ma chère sœur, et qui devrait être immortelle si ce n'est vous? L'éloignement est bon à quelque chose, les cinquante lieues qu'il y a entre ici et Baireuth me font paraître raisonnable à vos yeux: j'ose vous assurer, ma chère sœur, que vous vous trompez beaucoup et, marque de cela, je vous envoie une brochure[3] qui vous en convaincra; elle sera encore suivie de deux autres, et je crains qu'à la dernière vous ne m'assigniez les petites maisons pour demeure.

Je ne m'étonne pas du voyage du duc de Würtemberg, je crois qu'il se divertira fort bien en Italie, et je suis d'avis que, quand on peut se procurer quelque moment de plaisir, sans faire tort à personne, il ne faut pas le négliger; un certain voyage de Strasbourg[4] n'était

[1] Nr. 5802 S. 363. — [2] Vergl. Bd. VIII, 404. — [3] „Lettre au public", Œuvres de Frédéric le Grand, XV, 67. — [4] 1740. Vergl. Œuvres de Frédéric le Grand, XIV, 156.

Digitized by Google

guère plus sage, et quand je récapitule ma vie, je n'y vois qu'un enchaînement de sottises. La parfaite raison n'est pas faite pour nous, la sensibilité est notre partage; tous les instants heureux que nous nous procurons, sont comme autant de fruits que nous arrachons d'un arbre défendu par un monstre jaloux. Oubliez, ma chère sœur, vos malheurs domestiques,[1] étourdissez-vous sur ce qui n'est pas en votre pouvoir de changer, soyez persuadée que je vous assisterai de ce qui dépendra de moi et que je ne cesserai d'être avec la plus haute estime et la plus parfaite tendresse, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

5805. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A POTSDAM.

Lord Marschall berichtet, Paris 26. Februar: „Votre Majesté Se sera sans doute déjà aperçue par mes précédentes et très humbles dépêches que les instructions que le ministère palatin a envoyées au baron de Beckers, ont rassuré M. de Saint-Contest sur les appréhensions qu'il avait touchant la défection de ce Prince" . . .

„J'ai écrit en Angleterre à la personne dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Majesté par ma lettre du 16 de ce mois,[2] pour l'engager à venir, sans m'expliquer nullement sur mes motifs, non-seulement à cause du danger qu'il y aurait eu pour lui, mais aussi pour ne rien avancer sans vos ordres. S'il vient, comme j'espère, je puis lui parler comme d'une idée de ma tête, sans qu'il sache que Votre Majesté en est avertie. Je puis même le faire aller à Berlin comme purement pour faire une tentative auprès de Votre Majesté et sonder Ses intentions. Par là, Votre Majesté ne Se commettra en rien; Elle sera informée des intérêts et des forces des différents partis en Angleterre, et Elle pourra employer mon frère[3] en tout ceci, sans que mon ami sache que Votre Majesté y prend aucun intérêt, jusqu'à ce qu'Elle Se soit déterminée sur ce qu'Elle jugera convenable de faire."

[Potsdam, 10 mars 1753].

Réponse: Quant aux affaires palatines, je suis bien aise que la France ait lieu d'en être satisfaite; quant à l'Anglais dont il parle, j'attends de savoir s'il viendra ou ne viendra pas; et qu'il peut compter que tout restera chez moi enseveli dans le plus profond respect.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichts. Demgemäss Immediaterlass an Lord Marschall, Potsdam 10. März 1753.

---

[1] Vergl. S. 335. — [2] Vergl. S. 356. — [3] Der Feldmarschall Jakob Keith.

Digitized by Google

5806. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 28. Februar: „Selon que je l'appris hier par un bon canal, ce n'est pas la faute de la Saxe que la cour d'ici ne prenne fait et cause dans le différend qui subsiste entre Votre Majesté et elle; les représentations en ont été faites, et elle doit actuellement encore être très mécontente de n'avoir pu réussir, soutenant que cette cour-ci n'entendait pas ses véritables intérêts et négligeait ses amis et contribuait que Votre Majesté gagnait trop d'autorité et de puissance dans l'Empire. Je suis d'autant plus porté à me rendre à cet avis qu'on m'a donné, que je puis la combiner avec la façon de penser d'ici d'éviter tout ce qui pourrait engager à une guerre"

Potsdam, 10 mars 1752.

Votre rapport du 28 du mois dernier m'est heureusement parvenu. Bien que je sois persuadé que la cour de Vienne ne fera pas grand cas des insinuations calomnieuses que la cour de Dresde lui fait à mon égard, je suis bien aise cependant de vous faire observer qu'il ne faut pas que vous négligiez tout-à-fait ces insinuations, quand les occasions se présentent pour en faire revenir ceux auxquels je voudrais qu'elles n'imposassent trop. Il y a de bonnes raisons dont vous pourrez vous servir par manière de discours, qui sont que l'on était persuadé ici que la cour de Vienne serait trop équitable pour s'opposer à l'exécution d'un traité dont elle fait partie et que, dès qu'on établirait qu'une puissance qui doit, n'est pas obligée de payer, ce principe doit devenir général pour tout le monde. Mais ce n'est qu'à vos amis que vous devez tenir ces discours, pour qu'ils soient répandus sous main.

Nach dem Concept.

Federic.

5807. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 3. März, über die Verhandlungen wegen des Beitrittes Sachsens zur Petersburger Allianz: „Cette négociation est actuellement arrêtée par la demande que la cour de Saxe fait instamment à ses alliés d'une pleine garantie de tous ses États contre tous ses voisins et nommément contre Votre Majesté, en cas qu'Elle voulût terminer par les voies de fait le différend qu'Elle a avec la cour de Saxe au sujet du remboursement des capitaux que Ses sujets ont à la *Steuer;*[1] on est encore toujours à attendre ici la résolution finale des cours alliées sur cet article."

Les Saxons „débitent à présent en Pologne que la cour d'Angleterre avait

Potsdam, 10 mars 1753.

Votre dépêche du 3 de ce mois m'est bien parvenue. Quoique je ne doute pas que le ministre de Brühl ne prenne extraordinairement à tâche de procurer à la Saxe l'assistance des cours de Vienne et de Londres dans l'affaire de nos différends touchant la *Steuer,* et que je sois assez informé que ce ministre a fait faire les instances les plus vives là-dessus, néanmoins je crois que ni la cour de Vienne ni le roi d'Angleterre ne se voudront

[1] Vergl. S. 349.

Digitized by Google

trouvé moyen de détacher Votre Majesté de la France, en lui offrant de faire donner le duché de Courlande à l'un des Princes frères de Votre Majesté."

point mêler de ces différends, vu que la première a encore à convenir avec moi de la répartition des dettes autrefois faites sur la Silésie,[1] où elle aura à payer sa quote-part tout comme moi, et que par conséquence elle ne voudrait pas établir qu'une puissance qui doit en conformité d'un traité, ne soit pas obligée de payer. Quant au roi d'Angleterre, comme il est dans presque le même cas que moi par rapport à ses fortes prétentions à la charge de la Saxe,[2] voudrait-il fournir des moyens à celle-ci dont elle saurait faire usage en après contre lui-même? Au surplus, je sais de bon lieu que le ministre de Brühl est très mécontent de la cour de Vienne pour n'avoir pu réussir jusqu'à présent auprès d'elle sur cet article, au point de l'accuser qu'elle n'entendait pas ses véritables intérêts et négligeait ses amis.

Pour ce qui regarde ces bruits de la façon dudit ministre qu'on a disséminés en Pologne par rapport aux offres qu'on m'aurait faites pour me détacher de la France, vous n'avez qu'à traiter ces bruits à ce qu'ils valent, en marquer d'abord au sieur Benoît à Varsovie de les démentir hautement et les traiter comme des mensonges et des calomnies ridicules, pour ne pas dire infâmes.

Federic.

Nach dem Concept.

5808. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 10 mars 1753.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois. Je ne songe pas que ceux qui, selon vous, ont prétendu savoir qu'il se traitait dans les négociations du comte de Bentinck à Bruxelles d'une alliance extrêmement étroite entre la cour de Vienne et la République, soient bien informés de ce dont il s'y agit; cependant le profond mystère qu'on a gardé jusqu'ici sur cette négociation, doit exciter votre curiosité afin de vous appliquer pour pénétrer le mieux que vous pourrez quel saurait être le vrai sujet de ces conférences qu'on ne voudrait pas laisser transpirer.

Au surplus, j'attends votre rapport si le ministre de Portugal n'a pas encore reçu quelque réponse de sa cour touchant notre traité de commerce.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 354. — [2] Vergl. S. 315. — [3] Vergl. S. 314.

Digitized by Google

5809. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 mars 1753.

Vous n'auriez guère su me donner de nouvelle plus agréable que celle que renferme votre rapport du 2 de ce mois, savoir que tout se trouve actuellement dans une situation tranquille là où vous êtes.[1] Il ne me reste qu'à faire des vœux pour l'heureux succès et avancement de la grossesse de la Reine, ma sœur.

Federic.

Nach dem Concept.

5810. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 16 mars 1753.

Ayant tout sujet d'être mécontent des procédés dont la comtesse de Bentinck a usé depuis quelque temps à Berlin sur mon égard, j'ai trouvé bon de vous ordonner par la présente lettre de chercher d'abord l'occasion pour lui parler seule et sans témoins et de lui dire, en après, dans des termes tout secs et des plus nerveux que, m'étant aperçu combien elle se mêlait de diverses choses qui ne la regardaient point ni lui convenaient et qui ne sauraient que me déplaire souverainement, je ne pouvais plus m'empêcher de lui faire déclarer par vous l'extrême déplaisir que j'en avais et lui faire reprocher l'ingratitude dont elle usait à mon égard; qu'après tout ce que j'avais fait pour elle dans un temps où elle avait été abandonnée de tout le monde, sans ressource et sans protection et sur le point d'être abîmée par un parti redoutable, et que moi tout seul l'avais recueillie généreusement à Berlin, en lui accordant ma protection, même au risque de me brouiller avec des puissances respectables — circonstances sur lesquelles vous lui ferez des détails — je ne m'étais point attendu qu'elle me paierait d'une si noire ingratitude; qu'elle n'aurait qu'à examiner sa propre conscience, qui lui expliquerait d'abord tout ce dont il s'agissait et combien j'avais lieu de me plaindre sur ce qu'elle s'était si mal gouvernée à mon égard. Mais que je la faisais avertir par vous qu'à moins qu'elle ne changerait de conduite là-dessus et qu'elle ne remédierait aux justes sujets de mécontentement qu'elle m'avait donnés depuis quelque temps, en se tenant tranquille et sans se mêler d'intrigues et de manèges qui ne lui convenaient nullement, je la planterais là et l'abandonnerais tout plat à son sort, sans plus me mêler en aucune sorte de ses affaires, et qu'elle voudrait prendre cela pour être dit à elle.

Après lui avoir tenu ces propos, vous couperez tout court votre discours, en lui déclarant nettement qu'il vous était défendu d'entrer en aucune explication avec elle. Aussi mon intention est-elle que vous n'entrerez là-dessus ni en discussions ni en aucun détail avec elle et

[1] Vergl. Nr. 5811.


Digitized by Google

que d'ailleurs vous ne laissiez voir cette lettre ni à elle, ni à qui que ce soit. J'attends le rapport que vous me ferez à ce sujet. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5811. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 17 mars 1753.

Votre rapport du 5 de ce mois m'est heureusement parvenu. Vous aurez vu ce que je vous ai mandé par ma dépêche du 27 dernier touchant l'avis secret que j'ai d'un dessein que le prince Louis de Würtemberg médite.[1] J'apprends du depuis que, pourvu qu'il importât à la cour de France de contrecarrer ce dessein et de garder ce Prince en son service et à sa disposition, il fallait qu'elle s'y arrangeât, sans perdre plus de temps, pour n'en pas laisser au Prince le peu qu'il en faudrait pour conclure avec la cour de Vienne, dont il attendait au premier jour la résolution.

Vous ne manquerez pas de communiquer ceci, au plus tôt, à M. de Saint-Contest, sous le même secret que je lui ai déjà demandé relativement à cette affaire, en lui représentant combien il sera nécessaire qu'on se décidât sans plus de délai sur les arrangements qu'on voudrait prendre à ce sujet, puisque sans cela il n'y aurait plus à remédier.

J'ai reçu des lettres de Suède qui me marquent que les affaires par rapport aux différends qu'il y avait eu entre le Roi [et le Sénat] commençaient à prendre un fort bon pli pour être entièrement apaisés, et que tout se passait à présent assez tranquillement entre les deux partis. L'on m'ajoute cependant que, pour plus consolider cette bonne harmonie, il contribuerait beaucoup si la France voulait marquer au marquis d'Havrincourt qu'il devait y coopérer de sa part et agir avec un peu plus de modération envers la cour de Suède, en ne prenant trop hautement le parti du Sénat, surtout dans des affaires sans conséquence et qui ne regardaient que l'intérieur du pays. Vous ne manquerez pas de faire un bon usage de ceci auprès de M. de Saint-Contest de la manière la plus convenable, afin qu'il veuille bien y réfléchir.

Federic.

Nach dem Concept.

5812. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 mars 1753.

Votre rapport du 6 de ce mois m'a été bien rendu, et je vous sais bien du gré de la bonne manière dont vous vous êtes acquitté à

[1] Vergl. S. 357.

Digitized by Google

ma satisfaction particulière de ce que je vous avais chargé de faire connaître au baron de Hœpken touchant l'éloignement que le baron de Fleming affectait depuis quelque temps pour mon ministre et pour celui de France à Copenhague.[1] Je ne doute, aussi, nullement du succès des assurances que le baron de Hœpken vous a données pour rectifier le sieur de Fleming là-dessus, et, quant à mon ministre à Copenhague, il sera toujours prêt à se rapprocher et à vivre avec lui dans la plus parfaite intelligence.

Au reste, comme j'ai accordé depuis peu à un nommé John Harris un octroi pour l'établissement d'une société à Emden pour trafiquer aux côtes de Bengale dans les Indes orientales, indépendamment de la Compagnie Asiatique[2] à ladite ville d'Emden, et que le susdit Harris vient de me supplier de vouloir vous ordonner de donner votre protection au nommé Megander qui est envoyé à Stockholm par la compagnie de Bengale pour y acheter des vaisseaux à son usage, je veux bien que, quand le nommé Megander s'adressera à vous pour cette fin, vous lui prêtiez vos bons offices et votre assistance, autant que les circonstances vous le permettront.

Federic.

Nach dem Concept.

5813. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 17 mars 1753.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois et espère d'apprendre bientôt de vous des nouvelles plus précises par rapport au succès du traité de commerce à faire avec le Portugal. Je me flatte d'ailleurs que, vu le propre intérêt de ce royaume, l'on ne voudrait décliner tout-à-fait le commerce des étoffes de laines fabriquées dans mes États; mais quoi qu'il en arrive, je vous recommande d'avoir toujours une attention particulière sur cette affaire, de la tenir toujours en haleine et de continuer à cultiver l'amitié et la confiance du ministre.

Nach dem Concept.

Federic.

5814. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 17 mars 1753.

J'ai bien reçu vos rapports du 10 et du 13 de ce mois. Quant au mémoire que vous accusez vous être rendu du Vice-Chancelier[3] touchant un géomètre de moi qui, à ce qu'on a prétendu, avait voulu régler les limites entre la Pologne et la Silésie, je suis bien aise de vous dire qu'il faut absolument qu'il y ait du malentendu dans cette affaire, qui apparemment a pris son origine de ce que j'avais ordonné

[1] Vergl. S. 344. — [2] Vergl. Bd. VIII, 381. — [3] Wodzicki.

Digitized by Google

à quelques-uns de mes ingénieurs de lever pour mon usage particulier une carte géographique d'une partie de la Silésie au-delà de l'Oder, et que ces gens, pour rendre cette carte complète et pour y pouvoir marquer les lieux limitrophes, auront détaché quelqu'un entre eux afin de voir et arpenter lui-même les distances des lieux limitrophes, ce qui selon toute l'apparence a donné lieu à cet erreur comme s'il s'y était agi de régler les limites. Chose à laquelle cependant je n'ai jamais songé et au sujet de laquelle on aurait pu se ménager tout soupçon, en songeant que ce n'est pas par un simple particulier qu'on règle les limites. Aussi devez-vous vous expliquer en conséquence avec l'ambassadeur de France, afin de l'abuser de toute fausse impression que des gens mal informés lui auraient voulu donner là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5815. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 18 mars 1753.

Comme le colonel et adjudant général de Manstein a composé des mémoires sur la Russie et de ce qui est arrivé de remarquable pendant le temps qu'il y a servi, et qu'il me demande la permission de les faire imprimer et les rendre publics, j'ai bien voulu agréer sa demande et permettre l'impression de ces mémoires, mais sous condition expresse qu'ils ne contiendront aucune personnalité et rien qui puisse choquer le gouvernement présent. Pour cet effet, je lui ai ordonné de vous envoyer son ouvrage pour le soumettre à la censure, et mon intention est que, dès que le manuscrit de ces mémoires vous sera rendu, vous le fassiez passer à la censure ordinaire.[1] Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5816. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Potsdam, 19. März 1753.

Weilen Mir der Geheime Rath von Fürst zu Wien unterm 10. dieses Monats gemeldet hat, wie er die von Euch ihm nachzusendende Expeditiones seiner Instruction nebst denen projectirten Beantwortungen derer beiden Euch bekannten letzteren Promemoria[2] dermalen noch nicht erhalten habe, wegen der letzteren aber von dem wienerschen Hofe sehr pressiret werde, Ich Mich aber zurück erinnere, die Ordres an Euch bereits vor mehr als vierzehn Tagen vollenzogen zu haben, so habe Ich Euch hierdurch nur erinnern wollen, dass, woferne wider Vermuthen obermeldete Pièces noch nicht von Euch an erwähnten von

[1] Vergl. S. 390. — [2] Vergl. S. 354 Anm. 2.

Digitized by Google

ürst abgesandt worden, Ihr solche sonder den geringsten weiteren eitverlust durch einen Expressen dahin abgehen lassen sollet.

Wann auch gedachter Geheime Rath von Fürst zugleich der zu es verstorbenen von Dewitz Zeiten bereits angefangenen Unterhandmg wegen des dem Magistrat zu Neustadt in Oberschlesien zustehenen kleinen Wäldchen, so die Ehefrau des Baron von Bartenstein gerne äuflich an sich bringen möchte, Erwähnung gethan hat, und gemeldet, ie gedachte von Bartenstein gegen ihn viel Empressement bezeiget ätte, solchen Kauf noch vor der nächstvorstehenden Abholzung ge:hlossen und zum Stande gebracht zu sehen, so habe Ich Euch desalb zu Eurer Direction hierdurch bekannt machen wollen, wie Ich gar icht entgegen bin, sondern vielmehr Mein Agrément dazu geben will, ass gedachte Baronne von Bartenstein ermeldetes, an sich wenig imortirendes Wäldchen käuflich von dem Magistrat zu Neustadt an sich ringen und sich mit diesem deshalb vergleichen möge, jedennoch mit 'orbehalt Meiner Territorial-Gerechtsame und dass solches Wäldchen ach wie vor unter Meiner Hoheit und Jurisdiction verbleiben müsse. hr sollet nicht nur den Magistrat zu Neustadt von dieser Meiner Inention sofort benachrichtigen, sondern auch deshalb weiter mit mehrrwähntem von Fürst correspondiren, damit dieser Handel fordersamst ınd sonder weiteren Anstand zu Stande gebracht werde, gestalten Ich lenn auch den von Fürst davon bereits avertiren lasse.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Friderich.

5817. AN DEN GROSSKANZLER FREIHERR VON COCCEJI IN BERLIN.

Potsdam, 19. März 1753.

Mein lieber Grosskanzler und Geheimer Etatsminister Freiherr von Cocceji. Da Mir aus Holland gemeldet worden, wie man in der vorwaltenden Differenz mit denen Engelländern wegen Indemnisation Meiner Unterthanen, so im letzteren Kriege durch deren Armateurs wider alles Recht gelitten haben, von denen öffentlichen Patenten, so der verstorbene König von Engelland, Karl II., ehedem, als er mit der Republik Holland in dergleichen Differenz gewesen, publiciren lassen, und vermöge solcher seinen Unterthanen erlaubet, sich par représailles aller denen Holländern zustehenden Effecten zu bemächtigen, an was Orten und von was Orten solche zu finden — einen guten Gebrauch machen könne, so habe Ich Euch solches hiedurch bekannt machen und überlassen wollen, ob Ihr bei Anfertigung der Replik auf die letztere Antwort des englischen Hofes einen Gebrauch davon zu machen vor gut findet. Ich bin Euer wohl affectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

Digitized by Google

5818. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 20 mars 1753.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 13 de ce mois. Quant aux curieux qui vous ont demandé si je ne ferais répliquer à la réponse de Londres,[1] vous leur direz sans affectation et tout naturellement que, mon intention n'ayant été jamais de prétendre la moindre chose des Anglais qui ne fût exactement conforme à la justice et au droit établi entre les gens, on était après à examiner les arguments qu'on avait voulu opposer dans cette réponse à mon exposé des motifs[2] et au mémoire du sieur Michell.[3] Qu'il faudrait que les miens eussent le même loisir, pour examiner la réponse, que les gens de lois en Angleterre en ont pris pour se consulter sur la réponse, et comme il s'agissait des faits qu'on avait accusés, il fallait bien qu'on les recherchât; mais que d'une manière ou d'autre je ferais répliquer sur la réponse de Londres de manière que le public aurait lieu d'être content.

Federic.

Nach dem Concept.

5819. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 20 mars 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 9 de ce mois. Quand je vous ai ordonné par ma dépêche précédente que vous deviez faire des insinuations convenables à M. de Saint-Contest relativement au bon pli que les affaires entre le Roi et entre le Sénat de Suède commencent à prendre, mon intention a été proprement que vous deviez insinuer à ce ministre que, vu la bonne disposition qui apparaissait à présent pour la conciliation, je priais M. de Saint-Contest de vouloir bien instruire M. d'Havrincourt de travailler de son mieux afin de disposer les sénateurs de Suède à se rapprocher du mieux au Roi et de contribuer à la conciliation du côté du Sénat, tout comme je travaillais de ma part auprès de ma sœur, la reine de Suède, de se porter également à cette réconciliation. Que je me flattais que, si M. d'Havrincourt travaillait de même auprès le Sénat, il en résulterait qu'il n'y aurait pas tant de bruit et de dissensions à la Diète future en Suède, et que, quand même l'on ne saurait rapprocher parfaitement les esprits, l'on empêcherait au moins qu'il n'y ait tant d'aigreur entre les deux partis.

Pour ce qui regarde la conduite mystérieuse que la cour de Copenhague a tenue jusqu'ici par rapport à ses armements, on a développé à la fin que tout n'y vise qu'à la construction d'un nouveau port que ladite cour fera construire vis-à-vis, à peu près, de Landskrona, pour se venger, à ce que l'on croit, des ouvrages que les Suédois ont construits à ce dernier lieu.

[1] Vergl. S. 349 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 176 Anm. 2. — [3] Vergl. S. 225.

Digitized by Google

Quant à ma façon de penser sur l'affaire de l'accommodement de l'Électeur palatin, je suis du sentiment que, quand il n'y aura nul moyen de retenir l'Électeur de cet accommodement, il ne resterait que de faire de bonne grâce une chose qu'on ne saurait plus arrêter et de la faire même alors de sorte qu'il paraisse au public que nous ne l'avions pas fait malgré nous que nous y étions condescendus, mais que c'était sur nos avis et conseils que l'Électeur s'était déterminé à cet accommodement.

Au reste, souvenez encore à M. de Saint-Contest qu'il serait nécessaire de tirer le plus tôt le mieux le prince Louis de Würtemberg[1] du pays de Würtemberg, sans quoi je craignais qu'il ne joue quelque mauvais tour à la France, qu'on ne saura plus rectifier à la suite.

Nach dem Concept.

Federic.

5820. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 mars 1753.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois et vous renvoie, pour ce qui regarde les affaires publiques, à la dépêche ordinaire d'aujourd'hui du département des affaires étrangères. J'y ajoute seulement qu'autant que je comprends, l'Électeur palatin pourrait bien, même du consentement de la France, finir son accommodement avec la cour de Vienne.

Au surplus, comme les nouvelles publiques annoncent la maladie dangereuse du général de Schulenburg à Vienne, je m'étonne que vous ne m'en ayez rien marqué dans aucun de vos rapports; aussi vous demandé-je que vous deviez me marquer l'état de santé où se trouve actuellement ce général, s'il pourra se rétablir de sa maladie ou non. Quoique ce ne soit pas une chose d'assez grande importance, je désire cependant que vous y mettiez votre attention, comme sur tout ce qui se passe par rapport au militaire autrichien, choses sur lesquelles vous ne devez jamais vous endormir ni négliger de m'en faire vos rapports le plus souvent et le plus exactement qu'il vous sera possible.

Nach dem Concept.

Federic.

5821. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 22. März 1753.

Da des Königs Majestät aus denen Berichten des Michell zu Londen wahrgenommen haben, wie dass allda die ungereimte Bruits von einer Entreprise auf die hannoversche Lande, so Höchstdieselbe intendiren möchten, continuireten, so haben Sie vor gut gefunden, dass

[1] Vergl. S. 370.

Digitized by Google

gedachter Michell davon besonders desabusiret und ihm zu dem Ende der Einhalt desjenigen rescribiret werden soll, was Se. Königl. Majestät ohnlängst an den p. Langschmid zu Hannover schreiben lassen,[1] als derselbe gemeldet, wie dergleichen Bruit das Publicum zu Hannover dergestalt in Unruhe und Besorgniss gesetzet habe, dass nicht nur Particuliers ihre beste Sachen von dar zu flüchten anfingen, sondern dass solches noch weiter und bis zum dasigen Hofe gehe, der verschiedene Sachen unter der Hand nach Stade transportiren lasse. Es erfolget die Copie dessen, so Se. Königl. Majestät erwähntem Langschmid dermalen schreiben lassen, hierbei, und ist Dero Intention, dass in Conformité dessen der p. Michell zu Londen sich, obschon sonder alle Affectation, gelegentlich und wo es nöthig, expliciren könne.

Welches Ew. Excellenz hierdurch zur weiteren Besorgung auf allergnädigsten Befehl melden sollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5822. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 mars 1753.

Les avis que vous avez eus par rapport à la négociation sur l'accession de la Saxe au traité des deux cours impériales, sont exactement conformes à ceux qui m'en sont revenus; elle est toute prête pour accéder, mais elle voudrait que lesdites cours prissent fait et cause, comme vous dites, dans ses différends avec moi, afin de pouvoir faire la revêche à mon égard, et c'est à quoi celles-ci ne voudront pas donner les mains. En attendant, je n'ai jamais douté que les deux cours impériales ne dussent affirmer que leurs engagements antérieurs avec la Saxe subsistaient; je pense vous avoir marqué[2] que c'est le baron Pretlack qui, à quelque occasion, a dit au sieur Funcke à Pétersbourg qu'il faudrait voir si les engagements des deux cours avec la Saxe subsistaient encore ou non, ce qui a fait crier furieusement le comte Brühl.

Au surplus, il se peut que, quand les campements que je formerai pour les revues des régiments, seront tranquillement finis, au sujet desquels soit des visionnaires politiques soit des gens malicieux ont donné l'effroi à la Saxe, et qu'elle verra qu'elle a pris de fausses alarmes à mon sujet, elle ne sera plus aussi pressée que jusqu'à présent de réclamer la protection et l'appui de ses alliés.

Quant à l'accommodement de l'Électeur palatin, je compte qu'il constera, et pourvu que ce Prince soit satisfait des offres de la cour de Vienne, je ne crois pas qu'il trouvera de l'opposition de la part de la France. Je serais bien aise que vous m'instruisiez des manèges du

[1] Nr. 5795 S. 358. — [2] Vergl. S. 342.

Digitized by Google

chevalier Williams à Vienne; s'il agit avec les ministres autrichiens à sa manière ordinaire brusque et arrogante,[1] je ne crois pas que ses propos seront infiniment goûtés.

Federic.

Nach dem Concept.

5823. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 17. März: „J'attends présentement les ordres de Votre Majesté si je dois commencer à parler au comte de Brühl touchant le payement des billets de la *Steuer*."

Dresden 20. März: „La cour de Dresde ayant appris que le Pape venait d'accorder à la nonciature de Turin de passer de delà au cardinalat, ainsi que cela s'observe avec celles de Vienne, de Paris, de Madrid et de Lisbonne, elle a fait déclarer par son ministre à Rome, le comte de Lagnasco, que, si on n'accordait pas la même distinction à la nonciature de Pologne, on y fermerait la nonciature et l'on renvoyerait le nonce d'ici. La cour de Rome a répondu qu'elle ignorait quel succès on s'était promis de cette déclaration, mais qu'on n'obtiendrait rien de cette façon. En même temps, on a résolu, pour témoigner à la cour de Turin combien on est sensible à la préférence qu'elle a obtenue, de rappeler le comte de Bellegarde, qui est ministre à cette cour, pour l'envoyer à Paris à la place du comte de Loss comme envoyé extraordinaire."

Potsdam, 24 mars 1753.

J'ai bien reçu vos dépêches du 17 et du 20 de ce mois. A l'occasion de la première, je suis aise de vous dire qu'il faut bien que vous commenciez à parler au comte de Brühl par rapport au payement des billets de la *Steuer* appartenants à mes sujets et que vous lui en communiquiez la désignation, en y joignant votre mémoire. Vous observerez cependant qu'il faut que vous ne parliez qu'en termes doux et polis audit ministre à cet égard et que vous ménagiez tout ce qui saurait sentir la menace, pour voir au moins de quelle manière il vous répondra. Au reste, je vous renvoie sur ce que mes ministres du département des affaires étrangères vous marqueront de ma part sur ce sujet.

Je vous sais bon gré des informations que vous m'avez données au sujet de la querelle que la cour de Dresde a faite au Pape et des menaces qu'elle y a jointes. Il faut bien que la tête ait tourné aux ministres de cette cour, quand ils ont fait cette démarche extravagante, pour ne pas dire folle, qui ne leur succèdera point; aussi je serai bien aise que vous me marquiez quelle issue a eue cette incartade.

Federic.

Nach dem Concept.

5824. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Fürst berichtet, Wien 17. März: ...„Wird es keinen Zweifel haben, dass Ew. Königl. Majestät Verlangen gemäss

Berlin, 26. März 1753.

Ew. Excellenz habe bei Remittirung der Relationen des Herrn

[1] Vergl. Bd. VIII, 257. 283. 397.

Digitized by Google

das Principium wegen Uebernehmung eines zehnten Theils von hiesigem Hofe auch intuitu der Cameral- und Bancalitätsschulden,[1] angenommen werde . . . Woran sich aber alles accrochiren wird, ist, wenn Ew. Königl. Majestät nicht in die Präfigirung eines gewissen Termini Solutionis willigen. Die Kaiserin hat sich eine Gewissenssache daraus gemacht, dass diejenigen, so ihrem seligen Herrn Vater geliehen, es sein einheimische oder fremde, accurat bezahlet werden, und eben deswegen zeiget sie sich so willig in Uebernehmung der geforderten Rata . . . Ich bin fast versichert, dass man sogar mit acht bis zehn Jahren zufrieden sein werde."

Nach der Ausfertigung.

von Fürst gehorsamst melden sollen, wie des Königs Majestät über den Punkt wegen einer zu determinirenden Zeit zu Bezahlung derer auf Dero Rata zu bezahlenden Schulden noch nicht sonderlich portiret sein, Sich mit dem wiener Hofe einzulassen; inzwischen Sie dennoch resolviret haben, dass der von Fürst zuforderst die versprochene Ausrechnung einsenden soll, damit Dieselbe das eigentliche Quantum ersehen und Sich dann näher erklären können.

Eichel.

5825. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 27 mars 1753.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois et vous renvoie à ce que le rescrit du Département de cette ordinaire-ci vous marquera touchant mes différends avec la Saxe par rapport au payement des billets de la *Steuer*, en ajoutant seulement que vous ne vous devez point laisser rebuter par le peu de succès que vos remontrances ont eu jusqu'à présent sur M. de Contest à ce sujet,[2] mais revenir à la charge avec lui dans des occasions convenables et vous expliquer d'ailleurs de la même manière avec vos amis et avec d'autres personnes où il conviendra sur ce sujet.

Quant au prince Louis de Würtemberg,[3] vous direz à M. de Contest que ce n'était pas une affaire aussi aisée que de vouloir s'assurer de ce Prince par un mariage,[4] que c'était un jeune homme difficile-

[1] Während nach der Bestimmung des Berliner Friedens vom 28. Juli 1742 die auf Schlesien eingetragenen englischen und holländischen Schuldforderungen allein von Preussen, die brabantischen Schuldforderungen allein von Oesterreich getilgt werden sollten (vergl. Bd. II, 196. 224. 237), war für die Befriedigung der Gläubiger der ehemaligen breslauer Generalsteuer (Oberamts)-Kasse festgesetzt, dass die preussischen Unterthanen durch Preussen zu befriedigen seien; für die auf einen Vergleich ausgesetzte Bezahlung der Forderungen österreichischer Unterthanen und anderer Nichtpreussen (vergl. Bd. II, 238) hatte die Kaiserin durch ein Promemoria vom 20. Januar 1753 sich erboten, den zehnten Theil der Gesammtsumme pro rata zu übernehmen. — [2] Vergl. S. 349. — [3] Vergl. S. 375. — [4] Mit Hinweis auf die in Aussicht genommene Verbindung des Prinzen Friedrich Eugen von Württemberg mit der Prinzessin Friederike Dorothee Sophie von Brandenburg-Schwedt, Nichte des Königs von Preussen, hatte Saint-Contest geäussert: „Qu'il serait bon de s'assurer aussi de son frère [le prince Louis] par un bon mariage."

Digitized by Google

ment à gouverner, et que j'étais toujours d'avis de faire rappeler en France le plus tôt le mieux ce Prince.

Federic.

Nach dem Concept.

5826. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 27 mars 1753.

Votre rapport du 17 de ce mois m'a été rendu. Comme la dépêche ordinaire qui vous passera à la suite de celle-ci, remplit tout ce que j'ai eu à vous marquer, je me contenterai de vous informer que, sur de faux bruits qui avaient couru à Hanovre sur une invasion que je méditais de faire dans ce pays, l'alarme ayant pris là si vivement que le ministère avait commencé de faire transporter autre part le trésor du Roi et les particuliers à retirer leurs meilleurs effets, j'ai trouvé bon de faire déclarer au ministère et au public par mon chargé d'affaires à Hanovre combien ces bruits inventés par de malhonnêtes gens étaient peu fondés, sur quoi le calme s'est remis tout-à-fait là.

Nach dem Concept.

Federic.

5827. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 27 mars 1753.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois et vous sais gré des informations que vous m'avez données sur les différents bruits qui ont couru sur divers sujets.[1] Quoique je ne sois pas tout-à-fait édifié de la conduite qui M. de Mirepoix fait apparaître dans de certaines occasions à mon égard,[2] je n'en suis néanmoins pas trop embarrassé et me persuade que la démarche qu'il a faite par l'envoi de son dernier courrier ne France, ne produira rien sur sa cour; d'ailleurs comme il en a été sollicité par le roi d'Angleterre même, il n'a pas pu honnêtement se refuser à cette complaisance. Au reste, on travaille ici sur la réplique qu'on fera à la réponse que vous avez eue par rapport à l'indemnisation à faire à mes sujets qui ont souffert par les armateurs anglais; aussi espéré-je qu'on aura tout lieu d'en être content et qu'on laissera tomber l'affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

5828. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 27 mars 1753.

J'ai reçu votre rapport du 24 de ce mois. Comme j'en apprends que l'on s'occupe encore à Dresde de hausser les accises sur différentes

[1] Ueber die Ausrüstung einer Flotte für das Baltische Meer (vergl. S. 355) und ähnliche Erfindungen der londoner Zeitungen. — [2] Vergl. S. 357.

Digitized by Google

marchandises et principalement les droits sur le sucre, je serais bien aise que vous me marquiez ce que vous jugez de ces augmentations sans fin des impôts et de leurs suites. Vous vous informerez encore sur les espèces de marchandises dont on veut hausser les accises, et si ces droits dont on chargera le sucre, peuvent avoir quelque rapport sur le commerce qui s'en fait dans ce pays-ci à la Saxe, ou s'ils ne regardent que la consomption qui s'en fait en Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

5829. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 17. März: „Le baron de Bernstorff doit trouver fort à redire au traité de commerce qui subsiste entre la France et cette cour; il s'attache, à ce qu'on dit, à le décrier comme fait au préjudice de la dernière; il prétend que les Hollandais et les Anglais, ainsi que d'autres nations, sont traités plus favorablement en France et qu'ils paient dix jusqu'à vingt pour cent moins que les Danois sur différentes sortes de marchandises qu'ils y apportent."

Berlin, 27 mars 1753.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'a été bien rendue. Sur laquelle je n'ai qu'à vous dire que, pourvu que l'avis qui vous est revenu des propos que le baron de Bernstorff doit avoir tenus sur le traité de commerce entre la France et le Danemark, soit fondé, vous devez en communiquer à M. Lemaire pour lui faire remarquer combien le susdit ministre prend à tâche de brouiller le Roi son maître avec la France.

Federic.

Nach dem Concept.

5830. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hellen berichtet, Haag 23. März: „Il est très certain que la République aurait grande raison de faire cause commune avec Votre Majesté pour demander à l'Angleterre satisfaction des insultes et dommages que ses armateurs lui ont faits et causés pendant la dernière guerre . . . Le différend actuel entre Votre Majesté et la cour d'Angleterre a fait renouveler auprès des marchands d'ici le souvenir amer de leurs pertes. Ils ont fait bien des jérémiades à cette occasion. Ils disent publiquement que les Anglais, leurs prétendus meilleurs amis, leur font le plus de tort. Ils admirent et exaltent beaucoup la protection efficace que Votre

Potsdam, 29. März 1753.

Se. Königl. Majestät haben auf die gestern von dem von der Hellen eingegangene Relation vom 23. dieses zu melden befohlen, wie Sie ganz wohl zufrieden wären, dass in der auszufertigenden Réplique auf die englische Antwort von demjenigen, so er der holländischen Griefs halber meldet, nach dessen Vorschlage einiger Gebrauch gemachet werden möge, obschon dergestalt, dass es nur

Digitized by Google

Majesté vient d'accorder à Ses sujets, et je suis persuadé que, si Elle trouvait à propos de faire insérer dans la réplique qu'on n'avait qu'à demander aux négociants d'une république alliée à l'Angleterre s'ils ont tant sujet de se louer de la prétendue impartialité de l'amirauté d'Angleterre, ou quelque période semblable, cela ferait un très bon effet ici."

légèrement geschähe und etwas davon adroitement glissire.

Diejenige Pièce, welche ermeldeter von der Hellen zugleich beigefüget[1] hat, soll auf allergnädigsten Befehl mit beilegen und vermelden, wie Ew. Excellenz besorgen möchten, damit solche Pièce, sobald der gehörige Gebrauch davon gemachet worden, demselben wieder remittiret werde.

Im übrigen finden Se. Königl. Majestät nöthig, dass derselbe sowohl als der von Klinggräffen, ingleichen Mylord Maréchal, von demjenigen, so wegen der von dem Langschmid zu Hannover geschehenen mündlichen Declaration vorgefallen,[2] informiret werden, und zwar zu keinem andern Gebrauch, als dass selbige au Fait sein, wenn etwa gegen sie davon gesprochen würde.

Da sonsten der von Ammon beigehendes versiegelte Kästchen mit dem darin befindlichen Commercetractat[3] und respective Ratificationen an den Feldmarschall von Dossow und dieser solches hieher gesandt hat, so habe auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. [Majestät] solches nebst der dazu gehörigen Originalrelation an Ew. Excellenz übersenden sollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5831. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 31 mars 1753.

Votre rapport du 19 de ce mois ne m'offrant rien qui demandait de nouvelles instructions, je ne vous fais cette lettre que pour vous avertir que je commence à soupçonner que le secret sur le contenu du mémoire que j'avais envoyé en France par rapport aux affaires de Pologne,[4] n'ait pas été tout-à-fait bien gardé, vu qu'on m'écrit confidemment de Vienne que la cour y était piquée de certaines démarches et insinuations qu'on faisait à la Porte et dont on venait d'être averti de Constantinople, pour la faire changer de ses sentiments pacifiques, mais que la susdite cour s'en consolait, parcequ'elle était persuadée qu'on n'y viendrait point à bout. Je ne vous communique ceci que pour votre seule et unique direction, en vous demandant seulement que vous tâchiez d'approfondir sous main si le secret de notre affaire à pu échapper en France.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Nicht nachweisbar. — [2] Vergl. S. 358. — [3] Vergl. S. 353. — [4] Vergl. S. 286.

Digitized by Google

5832. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 31 mars 1753.

Selon tous les avis que j'ai eus, j'ai tout lieu de croire qu'on n'ait point encore chipoté quelque chose avec l'électeur de Cologne par rapport à l'élection d'un roi des Romains; au moins crois-je que, s'il s'était passé quelque chose à ce sujet, j'en aurais été déjà informé par mes correspondances ordinaires.

Quant à la négociation avec l'Électeur palatin, je suis persuadé encore qu'elle pourrait bien tirer à sa fin et constater.

Quoique je sois du sentiment que la course du chevalier Williams n'ait été faite qu'aux instances de la cour de Saxe, pour appuyer ses prétentions à la charge de la cour de Vienne,[1] il se peut bien cependant qu'il soit chargé en même temps de sa cour de sonder celle-là sur les bruits qui ont couru sur la prétendue invasion dans le pays d'Hanovre qu'on m'attribuait, et sur ce que le roi d'Angleterre devait s'attendre de la cour de Vienne, si le cas arrivait.

J'ai bien reçu à la suite de votre rapport du 21 de ce mois la lettre que la princesse de Kinsky m'a faite; mais comme elle ne regardait qu'une affaire de procès que cette princesse a devant mes tribunaux, j'ai ordonné à mon Grand-Chancelier d'examiner l'affaire et de m'en faire son rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

5833. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 31 mars 1753.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois. Je compte absolument pour mal appris ce qu'on vous a dit touchant les sujets d'inquiétude que le Roi et son ministère doivent avoir prises après l'arrivée d'un courrier d'Hanovre avec la nouvelle de la déclaration que mon chargé d'affaires y avait faite.[2] Il n'y a pas un mot de vrai des prétendues dispositions militaires que je faisais faire dans le voisinage d'Hanovre, et l'on y connaît assez que tout est tranquille sur mes frontières. D'ailleurs je ne comprends pas pourquoi on envisagerait comme extraordinaire la déclaration de mon susdit chargé d'affaires, la chose s'étant passée assez naturellement. On avait faussement débité que je préparais une invasion dans le pays d'Hanovre, ce qui causa de si fortes appréhensions sur les habitants que même les principaux d'entre eux commençaient à mettre en sûreté leurs meilleurs effets, dont mon susdit chargé d'affaires m'informa. Je lui répondis que c'étaient des bruits absolument faux et controuvés et qu'il n'avait qu'à le déclarer à tout qui le voulait entendre. Voilà comme la chose s'est passée bien naturelle-

[1] Vergl. S. 367. 368. — [2] Vergl. S. 358.

Digitized by Google

ment. Au surplus, quand il vous a été ordonné par un rescrit du département des affaires étrangères qui vous aura été rendu par la dernière poste, de vous expliquer de la même manière là où vous êtes sur ces faux bruits, je n'entends pas que vous le fassiez ministérialement, mais que vous vous expliquiez seulement de la sorte qu'il vous a été enjoint envers ceux qui vous parleront des susdits bruits, pour en désabuser ceux sur qui ces mensonges avaient fait impression.

Nach dem Concept.

Federic.

5834. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Rohd berichtet, Stockholm 16. März: „Depuis peu on a vu paraître ici la réponse que la cour d'Angleterre vient de faire à la déclaration de Votre Majesté[1] . . . Tous ceux auxquels j'ai communiqué les exemplaires de ladite déclaration, en ont été très satisfaits . . . On n'est rien moins que fâché ici que cette matière ait été mise dans le jour que son importance demande, importance qui intéresse également toutes les nations commerçantes et la Suède en particulier . . . C'est pourquoi on ne demanderait mieux que de voir constater comme un principe reçu généralement et sans réplique tout ce que la déclaration sus mentionnée établit des lois tirées du droit des gens et des usages qui ont obtenu en pareil cas, afin que ce principe pût servir d'un frein suffisant et capable d'arrêter les déprédations et les excès des armateurs. On a même cette obligation à Votre Majesté d'avoir le premier entrepris de défendre cette cause commune, en informant le public des armes que les lois prêtent à sa défense, et en les fortifiant en même temps d'un secours aussi efficace que les représailles."

Potsdam, 31. März 1753.

Ihm zu antworten: Wir antworteten auf die englische Schrift, und würde die Antwort von uns so solide ausfallen, dass die Engelländer hoffentlich davon zufrieden sein würden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5835. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 1. April: „Le marquis de Saint-Contest répond au chevalier de La Touche, sur ce que je lui ai dit par ordre de Votre Majesté . . . de

Potsdam, 2. April 1753.

Es ist sehr gut; das vornehmste aber wird sein, ihn bald

[1] Vergl. S. 210.

Digitized by Google

l'intention du prince Louis de Würtemberg[1] . . ., que le roi de France avait donné ordre au comte d'Argenson, ministre de la guerre, de veiller de près à la conduite de ce Prince et de prendre toutes les mesures convenables et qu'il jugerait les plus propres pour l'empêcher qu'il ne quittât le service de la France pour entrer dans celui de la maison d'Autriche."

mit guter Manier wiederum nach Frankreich zurückzubringen. Ich bitte aber nochmals, ein impenetrables Secret von der Ouverture zu halten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5836. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 1. April, ein an den König gerichtetes Schreiben des Churfürsten von der Pfalz [Mannheim 27. März], dessen Beilagen ein zu Paris mit dem Freiherrn von Wrede[2] formulirtes neues Project für den Ausgleichsvertrag zwischen den Höfen von Wien und Mannheim, sowie der Entwurf für eine entsprechende Instruction für den Freiherrn von Beckers in Wien bilden. Zugleich hat der Chevalier de La Touche einen Auszug der ihm aus Versailles zugegangenen Instructionen übergeben, enthaltend die Motivirung des neuen Vertragsprojectes. „Qu'au surplus la France était de l'opinion qu'il fallait prendre pour principe de se tenir inébranlablement au plan en question et de ne s'en départir en aucune manière; que d'ailleurs, quoiqu'il n'y eût rien de stipulé par rapport aux intérêts de l'électeur de Cologne, on se flattait néanmoins en France que Votre Majesté, si Elle en était requise par ce Prince, ne ferait nulle difficulté de S'intéresser en sa faveur et d'employer Ses bons offices auprès de la cour de Vienne pour lui procurer une indemnité équitable sur ses prétentions, soit par des voies de compensation soit autrement."

Potsdam, 2. April 1753.

Se. Königl. Majestät haben auf einliegenden Bericht zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet:

Dass, weil Frankreich das neue Projet d'accommodement mit dem Baron von Wrede concertiret habe, und mit dem Accord zufrieden sei, Höchstdieselbe also auch Dero Ortes nichts dagegen zu sagen hätten, sondern d'accord wären.[3]

Was sonst den Churfürsten von Köln anlangete, so wären Se. Königl. Majestät auch von dem, so Frankreich desfalls proponiret habe, vollenkommen zufrieden.

Eichel.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. S. 364. — [2] Vergl. S. 307. — [3] In diesem Sinne wird das Schreiben des Churfürsten von der Pfalz unter dem 3. April beantwortet.

Digitized by Google

5837. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 3 avril[1] 1753.

J'ai reçu votre rapport du 23 du mois dernier. Parceque j'en omprends que les impressions que les Saxons ont trouvé moyen de uggérer à M. de Saint-Contest contre mes justes prétentions par rap- ort au payement des billets de la *Steuer* dont mes sujets sont en pos- ession, sont trop fortes encore pour qu'il se rende parfaitement aux onnes raisons que vous lui avez alléguées,[2] j'aime mieux que vous aissiez dormir la chose pour quelque temps et ne lui en parliez plus usqu'à quelque occasion plus convenable qu'au moment présent. Comme ous êtes actuellement instruit des bruits calomnieux et absolument con- rouvés qui ont couru d'une invasion que je préparais de faire dans le ays d'Hanovre, et combien ces bruits ont alarmé le roi d'Angleterre t son ministère à Hanovre, au point que celui-ci a commencé de nettre en sûreté autre part le trésor du Roi et que l'alarme est devenue énérale entre les particuliers d'Hanovre, et que vous savez d'ailleurs ue, sur un rapport que mon chargé d'affaires à Hanovre me fit de la onsternation générale qui y régnait à ce sujet, je lui répondis[3] qu'il 'avait qu'à dire à tout qui le voudrait entendre que ces bruits étaient les plus faux et des plus mal fondés, de sorte qu'il pourrait tranquil- iser tout le monde à Hanovre contre ces appréhensions chimériques — e viens d'apprendre par mes lettres d'Angleterre que cette démarche que j'avais faite le plus naturellement et dans la meilleure intention, u lieu de tranquilliser le roi d'Angleterre et ses ministres, leur a inspiré le nouveaux soupçons et inquiétudes, jusqu'à recourir au duc de Mire- poix, en lui communiquant la déclaration que mon susdit chargé d'af- faires avait faite verbalement à Hanovre et en l'accompagnant des ré- flexions tout comme si j'avais des desseins contre l'Hanovre et cherchais à insulter ces gens, tant par les expresssions, à ce qu'ils ont dit, de cette déclaration, que par les dispositions militaires que je faisais faire dans le voisinage de cet électorat. L'on m'ajoute qu'on avait fait tant d'instances sur ce sujet à M. de Mirepoix que celui-ci avait condes- cendu, à la fin, à en écrire à sa cour.

Quoique je sois assuré que le ministère de France est trop per- suadé de la futilité de ces bruits ci-dessus mentionnés et du tort que le roi d'Angleterre a de me soupçonner et de se plaindre de la susdite déclaration que mon chargé d'affaires avait faite dans la meilleure in- tention, pour calmer les alarmes frivoles de ces gens-là, néanmoins je veux bien que vous parliez sur cette affaire à M. de Saint-Contest, en lui assurant de ma part que je n'avais pas eu la pensée seulement ni d'insulter aux Hanovriens, ni de préparer la moindre entreprise contre ce pays-là; que tout était tranquille sur mes frontières et que personne n'y remuait: enfin, qu'il m'était presque impossible de comprendre

[1] In der Vorlage verschrieben: mars. — [2] Vergl. S. 349. — [3] Vergl. S. 358.

Digitized by Google

comment des bruits absolument controuvés par des misérables et des fourbes avaient pu donner d'aussi fortes alarmes au roi d'Angleterre. Que pour convaincre lui, M. de Contest, de la pureté de mes intentions, je voudrais bien consentir à ce qu'il déclarât de bouche au ministre anglais à Paris, quand celui-ci lui en parlerait, qu'à moins que le roi d'Angleterre ne m'insultât ni ne m'attaquât le premier, la France ferait marcher toute son armée pour appuyer le roi d'Angleterre contre moi, si j'envahissais jusqu'à un village du pays d'Hanovre. Enfin que, si toutes ces protestations ne savaient tranquilliser le roi d'Angleterre contre ces appréhensions frivoles, ce ne serait plus de ma faute.

Il en est de même de certains bruits qui ont couru de certaines prétentions que j'allais former sur le pays de Saxe-Lauenbourg, que vous pourrez traiter également de controuvés et de ridicules, n'ayant pas songé un moment à de pareilles tracasseries. J'entends que vous ne déclariez tout ceci que verbalement et sans en donner quelque chose par écrit.

Federic.

Nach dem Concept.

5838. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 3 avril 1753.

Pour vous répondre sur le rapport que vous m'avez fait le 1er de ce mois au sujet de la note que le chevalier de La Touche vous a rendue et dont je vous renvoie l'original ci-clos, je vous dirai que je ne veux pas absolument refuser les bons offices que la France m'offre pour aplanir amiablement les différends entre moi et l'Angleterre au sujet des déprédations commises envers mes sujets, étant assuré que je ne saurais mettre mes intérêts en de meilleures mains que celles de la France. Vous ajouterez que je ne saurais croire qu'une affaire d'aussi mince importance conduirait à une guerre ouverte; que je ne demandais rien à l'Angleterre que de juste et d'équitable et que je communiquerais à la France la réplique à laquelle nous travaillons actuellement sur la dernière réponse de l'Angleterre, par où l'on verrait que nos raisons étaient solides. Si alors la France peut disposer la cour de Londres, afin qu'elle se rende également à la raison et se prête à ce qui est équitable, j'en serais bien aise. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

Digitized by Google

5839. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 avril[1] 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 23 du mois dernier, et suis bien aise d'apprendre que le paquet avec le chiffre pour ma correspondance immédiate avec vous et celui pour la Reine, ma sœur, vous a été bien rendu, et qu'elle en a été contente. Quant aux insinuations qu'elle a souhaité que je fisse en France relativement au marquis d'Havrincourt, je n'ai point manqué d'instruire[2] mon ministre à Paris, milord Maréchal d'Écosse, de faire les représentations les plus convenables là-dessus aux ministres de France, autant que la délicatesse de ceux-ci sur de pareils sujets le voudrait permettre, et je me flatte encore que ses représentations succèderont au moins à ce que le ministère français rectifiera le marquis d'Havrincourt de se conduire avec plus de prudence et d'impartialité entre la cour et le sénat de Suède. Pour ce qui regarde le colonel Orlick,[3] je me souviens de l'avoir vu et connu autrefois à Berlin, et, pourvu que je ne me sois pas trompé sur son caractère, il m'a paru que ce ne soit pas un sujet assez capable pour manier des affaires de conséquence, ni qui eût assez de crédit en France pour qu'on saurait tabler sur lui. D'ailleurs je ne sais pas si le ministre de guerre en France est assez bien avec le marquis de Saint-Contest, qui est le seul chargé des affaires étrangères, pour qu'il saurait disposer celui-ci à donner les mains pour rappeler le marquis d'Havrincourt, en sorte que je suis fort en doute que la Reine, ma sœur, réussisse dans ses vues par le susdit moyen.

Vous remercierez le plus obligeamment de ma part le baron de Hœpken des avis qu'il m'a bien voulu communiquer sur la situation présente des affaires de la cour de Russie et sur l'apparence qu'il y a d'un prochain changement avec le chancelier Bestushew.[4] Vous proposerez de ma part au baron de Hœpken s'il voulait bien donner des instructions au comte de Posse à Moscou qu'au cas qu'il arrivât que le chancelier Bestushew fût déplacé et que ce serait une chose faite et assurée, lui, comte de Posse, s'expliquerait alors avec le comte de Woronzow, en lui insinuant combien j'étais porté à rétablir cette bonne et étroite intelligence qui avait régné autrefois si heureusement entre moi et la Russie, et, comme le seul obstacle à cette union et celui qui

[1] In der Vorlage verschrieben: mars. — [2] Vergl. S. 374. — [3] Die Königin von Schweden liess dem Könige, ihren Bruder, durch Rohd's Bericht vom 27. März im Vertrauen wissen: „Qu'elle a trouvé un canal d'informer la cour de France des désagréments qu'elle a [du marquis d'Havrincourt]. Le canal est le baron Orlick, colonel ou brigadier au service de France, et qu'on prétend avoir été le concurrent de l'Ambassadeur d'aujourd'hui, lorsqu'il s'est agi de remplacer feu le marquis de Lanmary (Bd. VI, 525; VII, 8) étant, à ce qu'on dit, en grande liaison avec le ministre de guerre [le comte d'Argenson]. Il a été autrefois en Suède, dont on m'a dit qu'il connaît assez bien la nation, quoique d'extraction polonaise lui-même." — [4] Vergl. S. 325.

Digitized by Google

avait été l'unique cause du refroidissement entre les deux cours, n'existait plus en place, je faisais prier le comte Woronzow de s'expliquer sur les moyens qu'il comptait les plus propres et les plus expédients pour renouer avec sa cour cette bonne intelligence que j'avais cultivée autrefois soigneusement avec elle. Supposé qu'alors le comte Woronzow s'explique là-dessus, j'espère que le baron de Hœpken voudra bien m'en faire avertir le plus tôt possible. Au surplus, je dois réitérer qu'il ne faudrait pas que le comte de Posse fît cette demarche, avant que d'être parfaitement assuré que le chancelier Bestushew fût certainement congédié.

Comme mes lettres de Copenhague viennent de m'apprendre que le ministre destiné de la part de la cour de Danemark pour la Suède, le comte Wedell-Frijs,[1] était sur son départ, et qu'on me le caractérise comme un sujet que le baron de Bernstorff s'était entièrement attaché et qui ferait son émissaire en Suède, de sorte qu'on aurait tout lieu de prendre garde à lui, j'ai bien voulu vous communiquer ceci, afin que vous en fassiez l'usage que vous trouverez convenable.

Au reste, j'ai donné mes ordres pour que la caisse de légation vous rembourse les seize ducats que vous avez mis en frais du paquet qui vous a été dernièrement remis.

Federic.

Nach dem Concept.

5840. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 3 avril 1753.

Votre rapport du 27 du mois dernier m'a été bien rendu. Vous réciproquerez au comte de Sylva le compliment bien obligeant qu'il m'a fait faire par vous à l'occasion de la tabatière qu'il a eue de ma part,[2] et passerez légèrement encore que je n'avais pas pensé de lui offrir une si mince bagatelle en guise de présent, mais seulement pour lui faire voir ce qu'on fait sur ces sortes de choses. Quant à l'affaire d'un traité de commerce à constater avec sa cour, j'ai été assez content de la manière dont il s'est expliqué envers vous au sujet de la réponse qu'il a eue du sieur Caravalho; aussi ferai-je travailler à la liste que vous désirez des marchandises, des denrées et matières crues qui, ne se trouvant pas en Portugal, y pourraient être apportées de ce pays-ci. En attendant, vous tiendrez toujours en haleine cette affaire jusqu'à ce qu'on puisse voir plus clair sur les nouvelles ultérieures qu'il attend encore de sa cour sur notre sujet.

Federic.

P. S. en clair.

Pour ce qui regarde encore la proposition qu'en conséquence de votre rapport immédiat du 2 [mars] le sieur de Larrey est venu vous

[1] Vergl. S. 309. — [2] Vergl. S. 266.

Digitized by Google

faire de la part de Madame la Princesse-Gouvernante par rapport à la négociation à reprendre pour la vente de mes domaines en Hollande,[1] vous lui répondrez que j'étais encore de l'intention de céder ces domaines contre une somme raisonnable et à des conditions qui me conviendraient, dont apparemment le sieur de Larrey serait assez informé; qu'aussi je nommerais au plus tôt possible quelqu'un instruit sur ces affaires et l'autoriserais d'entrer en conférence avec celui que Madame la Princesse-Gouvernante y autoriserait de sa part. J'attends votre rapport sur la réponse que vous aurez là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5841. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 3. April 1753.

Der Etatsminister Graf von Münchow hat Mir jüngsthin gemeldet, wie er der von Mir erhaltenen Ordre gemäss alles nöthige präparire, um den Handel wegen eines Stück Waldes zwischen dem Freiherrn von Bartenstein und der Stadt Neustadt in Oberschlesien[2] zum Stande zu bringen; wobei er zugleich angezeiget hat, wie das Kaufpretium dieses Stück Waldes nach der geringsten Taxe und à proportion des jährlichen Ertrages für die Stadt und Bürgerschaft zu Neustadt 2108 Reichsthaler 8 Groschen betrüge, welches der Stadt, ohne derselben zu nahe zu treten und zu unendlichem Lamentiren Anlass zu geben, zu bezahlen sein würde.

Da Ich nun von Euch zu wissen verlange, ob es bei dem Freiherrn von Bartenstein etwas effectuiren und zum Success Eurer Negociation durch dessen Assistance etwas beitragen würde, wenn Ich der Stadt Neustadt das Kaufpretium Selbst bezahlete, dergestalt und unter der Précaution, dass letzteres so länge zu Breslau aufbehalten würde, bis Eure Negociation wirklich zu Stande gekommen, und alsdenn allererst dem von Bartenstein die Quittung der Stadt über das bezahlete Kaufgeld, als ohne welche er dabei niemalen sicher sein würde, zugestellet werde, da inzwischen jedennoch demselben der Contract mit Meiner Confirmation von Euch extradiret oder doch wenigstens von Euch vorgezeiget werden könne, damit er nur sehe, dass es, ihn darunter zu favorisiren, ein Ernst sei — Ich will deshalb Euren wohlüberlegten Bericht mit dem fordersamsten an Mich immediate gewärtigen.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. VIII 500. 528. 531. — [2] Vergl. S. 373.

Digitized by Google

5842. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 2. April, über das ihnen zur Begutachtung vorgelegte Manuscript der Memoiren des Oberst von Manstein: „Votre Majesté aura la bonté de voir par les observations ci-jointes que cet ouvrage est rempli de plusieurs anecdotes lesquelles si elles devaient rester telles qu'elles, ont été rapportées, et parvenir à la connaissance du public, pourraient également blesser la délicatesse de la Russie et celle de plusieurs autres des plus respectables cours de l'Europe, de sorte que nous estimons que Votre Majesté ne voudra pas consentir à ce que lesdits mémoires soient imprimés dans Ses États. Cependant, comme le colonel de Manstein vient de prendre la résolution de les envoyer pour cet effet en France, après les avoir retouchés et en avoir retranché les traits les plus forts, ce qui nous paraît absolument nécessaire, et sans y prêter, au surplus, son nom, nous sommes du sentiment que la chose pourra bien se faire sur ce pied-là."

Nach der Ausfertigung.

Potsdam, 4. April 1753.

Wegen der Einlage haben Se. Königl. Majestät zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet, wie dem Obristen von Manstein also nur das Manuscript wieder zurückgesandt und er wegen der gegen die Publication desselben sich findenden grossen Bedenklichkeiten bedeutet, auch von Sr. Königl. Majestät wegen ihm geantwortet werden solle, dass es zum convenablesten sein würde, wenn er dieses Manuscript nicht dem Druck übergebe, sondern solches noch auf einige Jahre und so lange zurücklege, bis ein und andere von denen Hauptpersonen, so darin getroffen worden, verstorben sein würden und deren Ressentiment deshalb nicht weiter zu besorgen sei.[1]

Eichel.

5843. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 7. April 1753.

Mir ist Euer unter dem 28. verwichenen Monates erstatteter Bericht wohl eingeliefert worden. Ich bin ganz nicht abgeneiget, das Kaufpretium vor das Stück von dem neustädter Wald, welches die Baronesse von Bartenstein zu acquiriren wünschet, Selbst zu bezahlen, daferne Ich weiss, dass Ihr von dieser Meiner Libéralité einen gewissen Success in Eurer Negociation zu hoffen habet; worüber Ich den von Euch letzthin geforderten Bericht erwarten werde.

Sonsten ist der Werth dieses Wäldchen nicht, wie er in Eurem Bericht angesetzet worden, von 300 Thaler, sondern, wie Ich Euch solchen vorhin geschrieben, nach der geringsten Taxe von 2100 Reichsthaler, welcher Unterscheid aber bei Mir in keine Consideration kommet.

Wenn Ihr übrigens in Eurem Bericht anführet, wie der Freiherr von Bartenstein noch dort am besten gesinnet vor Mich wäre, so muss

[1] Manstein's Memoiren sind nach dem Tode des Verfassers in England und, mit den seitens der Minister beanstandeten Stellen, in Leipzig erschienen. („Mémoires historiques politiques et militaires sur la Russie depuis 1727—1744. Leipzig 1771.")

Digitized by Google

Ich glauben, dass die kurze Zeit Eurer Anwesenheit in Wien Euch noch nicht zugelassen, denselben recht kennen zu lernen, inmaassen, so viel Ich auch sonsten die grossen Eigenschaften dieses sehr meritirten Minister estimire, Ich dennoch aus der Erfahrung weiss, wie er nicht weniger Prévention und Vorurtheile wie andere dorten gegen Mich hege,[1] obschon er sich darunter mehr wie andere zu verbergen weiss. Welches Ich Euch doch nur lediglich zu Eurer Direction schreibe.

Nach dem Concept.

Friderich.

5844. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 28. März: „Je viens d'apprendre d'un ami ayant une très bonne correspondance à Paris et étant à même d'être bien instruit, qu'à la vérité le ministère français avait encore cherché à mettre des entraves à l'accommodement de l'Électeur palatin, après l'arrivée du baron Wrede, mais que milord Albemarle a eu ordre de demander au ministère français une réponse catégorique, savoir que, puisque la cour impériale avait accordé à ce Prince tout ce qu'il avait demandé, l'Angleterre exigeait qu'on s'expliquât en France si l'on voulait l'élection ou non, afin de prendre ses mesures en conséquence. Sur quoi le ministère français s'était désisté de son dessein, non seulement par rapport à l'Électeur palatin, mais aussi à l'égard de l'électeur de Cologne."

Potsdam, 7 avril 1753.

Votre rapport du 28 du mois passé de mars m'a été bien rendu, et je vous renvoie, quant à la négociation avec l'Électeur palatin, aux informations que je vous fais donner du ministère du Département sur la situation présente de cette affaire; mais pour ce qui regarde la prétendue demande de milord Albemarle pour avoir une réponse catégorique, vous pouvez compter que le récit qu'on vous en a fait, a été extrêmement brodé, et que l'Angleterre n'a point osé jusqu'ici de parler sur un aussi haut ton à la France.

J'approuve fort que vous continuez[2] à suivre de bien près les allures du chevalier Williams à Vienne; je pense cependant toujours encore que ses chipotages ne roulent que sur l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg à des conditions favorables et d'ailleurs sur les bruits d'une invasion sur l'Hanovre et sur les mesures à prendre le cas arrivant.

Ce que vous marquez au sujet du nommé Berkenmeyer,[3] est pour la plupart conforme aux notions que j'ai eues sur son sujet, mais vous pouvez compter que c'est au mois de novembre dernier qu'il est parti de Berlin pour aller à Vienne, et que ce malheureux est le véritable auteur des bruits sots qui ont couru de mes desseins prétendus sur l'Hanovre et le pays de Saxe-Lauenbourg, sans compter d'autres projets ridicules qu'il m'attribue, dont il a voulu imposer à la cour de Vienne,

[1] Vergl. Bd. I, 105. 133. 313; V, 503. — [2] Vergl. S. 377. — [3] Vergl. S. 343.

Digitized by Google

qui, quoique trop sage pour y ajouter foi, en a apparemment soufflé à l'Angleterre et donné en cette considération une pension à ce gueux-là.

Au reste, j'ai tout lieu de me louer de la droiture et de la promptitude avec laquelle la cour de Vienne a expédié l'affaire de l'achat de Turnhout,[1] parcequ'elle est finie et faite et les lettres de change pour le prix de cette terre actuellement arrivées à Berlin. Quant à celle de mes domaines en Hollande, mon chargé d'affaires m'a marqué[2] que le sieur de Larrey était venu chez lui, pour déclarer de la part de la Princesse-Gouvernante l'envie qu'on avait de renouer la négociation sur l'achat de ces domaines et qu'on ne demandait qu'à entrer en conférence là-dessus. Reste à voir si l'on se tiendra dans cette conférence aux préliminaires dont vous êtes convenu avec votre correspondant en conséquence de l'ultimatum que je vous avais déclaré.[3]

Nach dem Concept. Federic.

5845. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 avril 1753.

Votre rapport du 31 du mois dernier m'a été fidèlement rendu. Je ne suis point surpris de ce que la cour de Vienne affecte de ne pas faire attention sur les bruits qui y courent sur mes prétendus desseins contre l'Hanovre et sur la cession que je m'étais [fait] faire des droits de la maison d'Anhalt au pays de Lauenbourg, elle qui connaît trop la véritable source de ces mensonges et qui n'aime pas de s'en mêler directement, mais à qui il fait un plaisir secret que ces bruits controuvés révoltent les esprits contre moi et font impression sur le roi d'Angleterre, pour augmenter ses aigreurs contre moi. Je doute cependant que cette secrète satisfaction lui dure plus longtemps, vu que le ministère de Versailles, auquel la cour de Londres s'était adressée à ce sujet, lui a répondu qu'on n'avait aucun lieu de me soupçonner de pareilles vues et qui n'avaient nulle vraisemblance; aussi, les ministres de France m'ayant fait avertir de ce qui s'était passé à cet égard, je leur ai fait déclarer[4] par milord Maréchal, mon ministre à Paris, qu'ils sauraient donner un démenti formel à ces bruits et que, pour tranquilliser d'autant plus la cour de Londres sur les terreurs paniques qu'elle avait prises de ces faux bruits, je donnerais la liberté au ministère de France de déclarer au ministre anglais qu'à moins que le roi d'Angleterre ne m'attaquât ni ne m'insultât le premier, la France ferait marcher toute son armée à l'assistance du roi d'Angleterre, si le cas arrivait que j'envahirais même jusqu'à un seul village de l'Hanovre. Ce dont j'ai bien voulu vous informer pour votre direction seule, en

[1] Vergl. S. 230. — [2] Vergl. S. 388. — [3] Vergl. S. 360. — [4] Vergl. S. 385.

Digitized by Google

attendant que vous traiterez ces susdits bruits de controuvés et des visions, aussi souvent que vous le saurez faire sans affectation.

Nach dem Concept. Federic.

5846. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 10 avril 1753.

J'ai reçu votre rapport du 20 de ce mois. Quant aux bruits de mes prétendus desseins sur le pays de Lauenbourg, ils sont tout aussi faux et ridicules que ceux qui ont couru au sujet d'un envahissement d'Hanovre, au moins pourrez-vous être certain que je n'ai point songé ni à l'un ni à l'autre, et que tout ce qu'on a débité là-dessus, n'ont été que des visions toutes pures dont des gens mal intentionnés avaient imposé au public, et que peut-être la cour de Vienne a fait semblant d'adopter pour augmenter par là l'aigreur du roi d'Angleterre contre moi, mais dont la cour de Versailles désabusera certainement ce Prince et son Conseil.

Pour ce qui regarde mes différends avec l'Angleterre au sujet des déprédations exercées iniquement par ses armateurs contre mes sujets, je veux bien vous dire, quoique pour [votre] direction seule, que je ne suis pas tout-à-fait éloigné d'entrer en composition là-dessus par l'entremise de la France,[1] pourvu que les Anglais fassent des propositions raisonnables et qu'ils se prêtent à ce que l'équité demandera. Enfin, on ne dira jamais de moi que j'ai voulu prétendre des choses injustes de la nation ni l'offenser gratuitement.

Federic.

Nach dem Concept.

5847. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 10 avril 1753.

Comme le rescrit du Département qui vous passera à la suite de cette lettre, épuise tout ce que j'avais à vous dire sur votre dépêche du 30 dernier par rapport à la négociation du baron de Wrede et surtout au sujet de ce que M. de Contest vous avait dit relativement aux Saxons, je m'y borne, en ajoutant seulement que, quant aux instances que le roi d'Angleterre a faites à la cour où vous êtes de vouloir bien employer son entremise pour que j'entre en composition sur mes différends avec l'Angleterre, vous pourrez toujours dire à M. de Contest que je ne refuserai pas la médiation de la France pour convenir d'une composition, mais que je lui communiquerais préalablement la réplique à laquelle je faisais travailler encore sur la réponse de l'Angleterre, et qu'alors il serait à voir de quelle manière nous saurions entrer en composition avec celle-ci.

Federic.

Nach dem Concept.



[1] Vergl. S. 386.

Digitized by Google

5848. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 31. März: „Je viens de voir par une dépêche du comte Brühl au sieur Funcke, datée du 21 février dernier, ce que Votre Majesté m'avait déjà marqué ci-devant de la réponse de la cour de Vienne sur la demande du comte de Flemming[1] ... sur quoi le ministère de Vienne avait déclaré clairement et expressément qu'on regarderait comme valides les engagements pris l'année 1733 et 1743 et qu'on les remplirait saintement, en cas que la Saxe fût attaquée par qui que ce puisse être et nommément de la part de Votre Majesté, si Elle voulait exécuter les menaces qu'Elle avait faites au sujet des différends sur l'affaire de la *Steuer*."

Dresden 3. April: „J'ai oublié d'ajouter à ma dépêche de l'ordinaire passé que je n'ai rien trouvé, dans la lettre que le comte Brühl a écrite au sieur Funcke pour l'informer de la déclaration de la cour de Vienne, qui parlât de l'accession de la cour de Dresde aux articles secrets et séparés du traité de Pétersbourg, moyennant un acte séparé, et qu'il n'en fût point fait mention dans l'acte d'accession, ainsi que Votre Majesté m'a fait la grâce de me le marquer dans Sa très gracieuse dépêche du 3 du mois passé."

Potsdam, 10 avril 1753.

J'ai bien reçu vos rapports du 31 dernier et du 3 de ce mois. J'ai tout lieu de douter que la cour de Vienne se soit expliquée aussi positivement dans sa déclaration faite au comte Flemming relativement à ses engagements antérieurs avec la Saxe que le comte de Brühl l'a accusé au sieur Funcke, et il me paraît plutôt qu'il a ajouté de la broderie de sa façon. Au reste, il ne saura jamais m'obliger de renoncer contre mon gré aux droits que j'ai acquis de la manière la plus juste et la plus solennelle; aussi tout ce qu'il chipotera avec les Autrichiens à cet égard, s'en ira au bout du compte à vau-l'eau.

Comme la veuve du défunt général major de Pannewitz à Berlin vient d'implorer mon intercession auprès de la cour de Dresde pour un procès qu'elle s'est vu obligée de poursuivre devant les tribunaux de justice contre les nommés de Maltitz, tout comme vous le verrez par le factum qu'elle m'en a présenté et que je fais joindre ci-clos, ma volonté est que vous deviez aider et assister de votre mieux la susdite veuve dans tout ce qui regarde ce procès, en faisant toutes les instances possibles là où il faudra, afin qu'il lui soit administrée bonne et prompte justice.

Federic.

Nach dem Concept.

5849. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 10. April 1753.

Ich habe Euren Bericht vom 1. dieses erhalten. Bei denen darin gemeldeten Umständen muss Ich fast urtheilen, als ob der Freiherr von Bartenstein selbst den wahren Werth des von ihm verlangten neustädter Wäldchens[2] noch nicht wisse, mithin, wann Ich auch das Pretium der

[1] Vergl. S. 359. — [2] Vergl. S. 389.

Digitized by Google

2000 Reichsthaler davor bezahle, solches dennoch nicht anders als eine Hauptbagatelle von 300 Reichsthaler ansehe, mithin Mir keine Obligation davor habe. Auf diesen Fall nun wüsste Ich gar keine Ursache, warum Ich Mich von Bezahlung des Kaufgeldes meliren und ihm dadurch etwas offeriren sollte, so er keiner Consideration werth hielte. Daferne Ich aber weiss, dass er von dem wahren Preise des Wäldchens informiret sei und dass demnächst meine Complaisance auch nur einiger Maassen etwas zum guten Success Eurer Negociation beitragen kann, so werde Ich dennoch ganz gerne die Bezahlung des Kaufpretii über Mich nehmen, als worüber Ich Euren Bericht gewärtige.

Friderich.

Nach dem Concept.

5850. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[avril 1753].[1]

Milord. Il s'est passé ici depuis un certain temps toute sorte de scènes entre Voltaire et Maupertuis, et, comme je serais bien aise qu'on fût informé chez vous de la vérité, je vais vous en marquer quelques particularités, pour que vous puissiez sans affectation les répandre dans Paris. Voltaire a pris fantaisie de vouloir devenir président de notre académie, et, pour y réussir, il a cru que le meilleur moyen serait de couvrir Maupertuis de ridicule. Pour cet effet, il a pris parti pour König dans une querelle littéraire que celui-ci avait avec Maupertuis, et il a attaqué l'autre grossièrement; ensuite, pour faire imprimer ici ses libelles, il me demanda la permission de faire imprimer sa *Défense de milord Bolingbroke*, et il se servit de cette même permission pour tromper le libraire et pour lui faire imprimer son *Akakia* — qui est la plus infâme satire sur Maupertuis. J'en fus informé et je le fis venir. Il fut convaincu de cette fourberie et je le menaçai de le mettre dehors, s'il ne me remettait d'abord toute l'édition de l'*Akakia* et s'il ne signait un billet par lequel il promettait de n'attaquer ni grands princes ni particuliers et de vivre en repos. Nécessité fut à lui d'en passer par là. A peine fus-je arrivé cet hiver à Berlin, que son *Akakia* s'y vend. Sur quoi, je fis brûler ce libelle par la main du bourreau et je fis dire à Voltaire que je voulais ravoir la clef et la croix. Après de pressantes sollicitations de sa part, je me laissai fléchir, en prétendant simplement qu'il devait désavouer dans la gazette toutes se sinfâmes satires, ce qu'il fut obligé de faire. Depuis, Voltaire est revenu ici me demander la permission d'aller à Plombières, que je lui ai accordée; mais il a lâché en partant des satires contre moi. Il est à Leipzig, où il fait imprimer de nouveaux libelles, et, tout étant rompu avec lui, il ne reviendra jamais dans ce pays. Comme c'est un méchant fol, il est capable de

[1] Einen Brief entsprechenden Inhalts richtete der König am *12*. April 1753 an die Markgräfin von Baireuth. Œuvres de Frédéric le Grand XXVII, 1, 226.

répandre à son retour en France toute sorte de calomnies et d'infamies tant sur Maupertuis que sur ce pays-ci, ce que je vous prie de contrecarrer, si vous le pouvez. Surtout vous ferez redemander à sa nièce, la Denis, l'engagement que j'avais signé de son oncle, qu'il faut qu'elle rende, et vous pouvez dire partout que, cet homme s'étant rendu odieux à tout le monde par ses fourberies, friponneries et méchancetés, j'ai été obligé de le chasser.

S'il revient en France, il faut lui redemander un livre que je lui ai donné[1] et toutes les lettres que je lui ai écrites; et surtout vous pouvez vous adresser aux ministres pour qu'ils l'obligent à ne point faire imprimer d'impertinences. Je suis fâché, Milord, de vous donner de si ridicules commissions, mais je suis bien puni d'avoir fait du bien à un fol qui se trouve le plus ingrat et le plus méchant des mortels. Les soins que vous vous donnerez dans cette affaire, augmenteront encore l'amitié et l'estime que j'ai pour vous. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5851. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 14 avril 1753.

Le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois, m'a été heureusement rendu. Je continue[2] d'être encore du sentiment que la mission du chevalier Williams n'a d'autre objet que celui que je vous ai marqué, savoir ces bruits sur une invasion dans le pays d'Hanovre qui ont alarmé extrêmement le roi d'Angleterre, et le concert à prendre avec la cour de Vienne pour assister le roi d'Angleterre au cas que cette invasion existerait. Voilà mes conjectures; j'espère qu'avec l'application que je vous connais, vous réussirez, à la fin, à pouvoir m'informer avec certitude si je m'y suis trompé ou non.

Je viens de voir des lettres d'Hanovre en date du 8 de ce mois qui confirment qu'on a effectivement transporté tout le trésor du roi d'Angleterre d'Hanovre à Stade et que, pour sauver les apparences et ne pas trop alarmer le public qui en a recommencé[3] d'en prendre de fortes alarmes, on a débité que ce n'était par aucune appréhension que ce transport se fût fait, mais parceque les caveaux à Hanovre n'avaient plus laissé assez de place pour y encoffrer les sommes et qu'on avait bâti à ce sujet un autre assez spacieux à Stade, qui était d'ailleurs plus assuré contre des incendies que celui d'Hanovre n'avait été.

L'on ajoute dans ces lettres que depuis quelques jours il courait un bruit sourd à Hanovre que l'Impératrice-Reine se préparait actuellement à la guerre, qu'elle avait demandé l'assistance et l'appui de

[1] „Œuvres du philosophe de Sanssouci." — [2] Vergl. S. 391. — [3] Vergl. S. 358.

Digitized by Google

Angleterre pour cette guerre qu'elle méditait, mais que le roi d'Angle-erre avait constamment refusé de s'en vouloir mêler et qu'il n'y avait ulle apparence qu'il s'y laisserait entraîner. Quoique je ne compte oint sur ces bruits, par le peu de vraisemblance qu'il y a qu'ils ac-usent juste, j'apprends cependant de différents lieux qu'on doit tra-ailler en Bohême et la Moravie avec plus de chaleur qu'à l'ordinaire recruter les régiments, à remonter la cavalerie, à distribuer les canons le campagne aux régiments d'infanterie, et à faire par-ci par-là des nagasins en Moravie qu'à la vérité l'on ne remplissait pas encore, mais u sujet desquels l'on avait fait les dispositions de les avoir remplis en rès peu de temps. Je serais donc bien aise que vous vous informiez ous main ce que c'est ces prétendus arrangements en Bohême et en Moravie et que vous observiez d'ailleurs si la cour fait venir à présent lus de généraux à Vienne qu'à l'ordinaire, s'il y a des conférences ivec ceux-ci, ou s'il s'y tient des conseils de guerre, afin que vous puissiez m'avertir de ce que vous aurez remarqué à ces sujets.

Au reste, je veux bien vous dire, quoique sous le sceau du dernier secret, que je sais de bonne main que la cour de Vienne a refusé au comte de Puebla la permission qu'il avait demandée pour aller à Carls-bad, en lui marquant que sa présence était absolument nécessaire à Berlin, pour y veiller si on y ferait des arrangements pour entreprendre sur la Saxe ou sur l'Hanovre, circonstance que le susdit comte a confiée lui-même à un des ministres ses amis.

Federic.

Nach dem Concept.

5852. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 14 avril 1753.

C'est en conséquence de la demande que vous m'avez faite par votre dépêche du 31 du mois passé dernier que je vous [remets] ci-clos un projet concis d'un traité de commerce à faire avec le Portugal,[1] qui ne comprend que les articles les plus essentiels qui en feraient la base. Je fais ajouter dans le paquet ci-joint ces échantillons des étoffes et des draps d'uniformes et ordinaires que les fabriques de ce pays-ci pourront fournir en telle quantité qu'il en sera requise, avec leur prix et les autres éclaircissements que vous avez désirés, afin que vous fassiez de tout cela l'usage que vous trouverez convenable auprès du ministre de Portugal, le comte de Sylva.

Au reste, je vous fais adresser tout ceci par un exprès que le maître de poste à Emmerich fera partir par le chariot de poste ordinaire de Hollande, de sorte qu'il ne sera guère remarqué.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 388.

Digitized by Google

5853. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 3. April: „Suivant le rapport du baron de Posse, le crédit du chancelier Bestushew ne doit pas être si près de sa chute.[1] Mais le baron de Hœpken croit devoir faire moins de fond sur ses rapports que sur d'autres indices, plus sûrs, selon lui, et qui prognostiquent le contraire. Par exemple, il veut savoir par de bonnes nouvelles de Hollande que le ministre des États-Généraux[2] doit y avoir mandé que le crédit du Chancelier était si bas maintenant qu'il ne s'agissait que de trouver un sujet propre à le remplacer. Outre cela, il croit que le rappel du baron Pretlack a été moins occasionné par la demande qu'il en avait faite lui-même, que par le mécontentement de la cour de Vienne de ce que, nonobstant le déclin de crédit, il a témoigné la même confiance au Chancelier et a agi comme si rien n'était, au lieu de se comporter avec plus d'adresse à l'égard de la faveur naissante du parti contraire."

Potsdam, 14 avril 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois et vous sais un gré particulier des avis intéressants que vous m'avez marqués. J'ai tout lieu de douter cependant de celui que le baron de Hœpken vous a donné du crédit actuellement tout-à-fait bas du chancelier Bestushew à la cour de Russie, et, comme il est arrivé à présent à Moscou, où il a été attendu avec empressement, je ne me persuade pas que sa chute soit si prochaine. D'ailleurs on n'a pas accusé bien juste dans ce qu'on a marqué au baron de Hœpken au sujet de l'envoi du comte Esterhazy en Russie pour relever le général Pretlack, vu que je suis bien informé que le dernier a sollicité fortement son rappel, après avoir fait l'expérience que son crédit était fort tombé à la cour de Russie en comparaison de ce qu'il avait été à sa première mission.[3]

Quant à la confidence que la Reine vous a faite touchant la manigance secrète du parti antisénatorial et des suites préjudiciables qui sauraient résulter, si la France ne change de sa façon d'agir envers la cour,[4] j'approuve fort que vous m'en ayez informé, et n'oublierai rien pour faire faire des représentations convenables à la cour de France afin qu'elle réfléchisse sur des circonstances qui méritent son attention et sur les procédés de son ministre en Suède, ce dont je vous marquerai à son temps le succès.

Federic.

Nach dem Concept.

5854. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 14 avril 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 2 de ce mois et suis bien aise que le ministre de Würtemberg, le sieur de Wernicke, vous ait confirmé ce que je vous avais marqué par mes dépêches antérieures[5] touchant le

[1] Vergl. S. 387. — [2] Swart. — [3] Vergl. S. 34. — [4] Vergl. das Postscriptum der folgenden Nummer. — [5] Vergl. S. 357. 378.

Digitized by Google

dessein que le prince Louis de Würtemberg médite de quitter la France. Mais comme sans cela je puis parfaitement tabler sur le canal par où mes avis à ce sujet sont dérivés, je veux bien vous dire à présent que la cour de Vienne a répondu aux propositions dudit Prince qu'on acceptait ses offres, ne doutant pas qu'il ne suivrait les traces de feu son père et qu'il ne ramènerait aussi son frère, le Duc régnant, sur la bonne voie. Que l'Impératrice-Reine était prête à lui conférer le grade de général major, tout comme il l'avait actuellement en France, qu'elle y joindrait un des trois régiments d'infanterie qui viendraient successivement à vaquer, vu qu'elle s'était déjà engagée pour les deux premiers qui vaqueraient; mais qu'on présumait que le Prince n'eût point de pension considérable de la France et qu'en conséquence ne prétendrait pas d'en avoir de l'Impératrice, puisque, selon le système présent de la cour de Vienne, l'on n'était du tout porté à accorder des pensions extraordinaires à qui que ce fût. Mon intime à Vienne remarque d'ailleurs que ladite cour prenait tant de soin pour envelopper le secret de cette chipoterie qu'elle venait de donner ses ordres à son ministre à Berlin, à qui elle avait confié cette réponse au Prince, qu'il ne devait absolument la lui faire parvenir par les voies directes, ni même par un courrier, mais qu'il la devait adresser au secrétaire d'ambassade, le sieur Mareschal à Paris, dès qu'il trouverait une occasion de le faire avec sûreté, pour que ledit sieur de Mareschal la fît rendre aux mains propres du Prince. Qu'après avoir eu la déclaration de celui-ci là-dessus, il[1] ne devait encore la point envoyer directement à Vienne, mais avec d'autres dépêches qu'il expédiait secrètement chaque semaine de Paris à Bruxelles, pour qu'on ne sût pas soupçonner même ce qui se négociait à cet égard.

Comme je trouve nécessaire que vous communiquiez tout ce que dessus à M. de Contest, vous vous en acquitterez le plus tôt que vous saurez, afin qu'il songe aux moyens les plus propres pour rompre indirectement le dessein du susdit Prince, vu les suites fâcheuses qui ne manqueraient d'arriver à l'égard du duc régnant de Würtemberg, si le Prince réalisait son dessein. Vous n'oublierez avec tout cela de conjurer M. de Contest sur le secret impénétrable qu'il me gardera de cette confidence; car je ne veux point vous cacher que je suis un peu en peine là-dessus par la raison de ce que je vous ai déjà marqué par une de mes dépêches antérieures au sujet du secret trahi sur ce que j'avais communiqué avec la France au sujet de certaines insinuations à faire à la Porte Ottomane,[2] touchant l'évènement de la vacance future du trône de Pologne. Et comme je viens d'avoir de nouveaux avis de Vienne que la cour là est exactement informée de ce qui est passé là-dessus relativement à la Porte Ottomane, et qu'elle s'applaudit d'avoir su traverser toutes ces insinuations, vous pouvez bien insinuer à M. de

[1] Mareschal. — [2] Vergl. S. 381.

Digitized by Google

Contest de la manière que vous estimerez la plus convenable que je ne saurais comprendre d'où le secret avait pu s'éventer, vu que de ma part j'avais pris toutes les sûretés et les précautions imaginables que rien n'avait peu transpirer de ce secret, et que je priais M. de Contest de vouloir bien avoir quelque attention sur cette circonstance si singulière. Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport sur tout ceci.

Federic.

P. S.

Je viens d'être averti confidemment par un très bon canal en Suède que, si le ministre de France à Stockholm continuait d'être l'appui du parti sénatorial, l'on ne saurait pas jurer que cela ne culbutât à la fin le système.[1] Que l'on saurait me marquer en confidence que le parti antisénatorial était actuellement à négocier une grosse somme d'argent à la cour de Russie, afin de l'avoir toute prête au temps de la Diète future et pour ne pas se trouver en défaut de ce qui lui avait fait perdre le terrain à la dernière. Que, s'il arrivait que la chance tournât en sa faveur, la cour aurait beau faire et ne pourrait peut-être point empêcher que les choses ne pussent être portées plus loin qu'elle ne voudrait elle-même. Que ce n'était pas de l'aveu du Roi qu'on négociait cet argent en Russie, mais que la chose était avérée et vraie au point que, si les finances dérangées de la Russie ne lui permettaient pas de réaliser sa bonne volonté à cet égard, le parti antisénatorial avait pris déjà la résolution de recourir alors à l'Angleterre. Qu'il n'y avait qu'un seul moyen à conjurer l'orage qui se préparait, savoir de persuader la France du tort qu'elle se ferait en permettant à son ministre d'agir comme il fait aujourd'hui et qu'il vaudrait beaucoup mieux qu'elle rendît le roi de Suède le modérateur des moyens dont elle se servait pour donner le mouvement à son parti, parcequ'aussi le Roi le serait alors des deux partis.

Je vous communique ces avis tels que je les ai eus; mais comme ils me paraissent mériter de l'attention, vous devez prendre l'occasion d'en parler à M. de Contest, pour lui insinuer que j'étais dans de fortes appréhensions que les affaires en Suède s'irriteraient et prendraient un fort mauvais train, si la France ne songe à ménager plus la cour de Suède qu'elle n'a fait jusqu'à présent.

Nach dem Concept.

5855. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 13. April: „Le général comte Puebla nous ayant remis la lettre ci-jointe de l'Impératrice-Reine [d. d. Wien 28.

Potsdam, 14. April 1753.

Se. Königl. Majestät haben auf die Einlage zur mündlichen

[1] Das System des französisch-preussisch-schwedischen Einvernehmens.

Digitized by Google

Martii 1753], écrite à Votre Majesté pour La requérir de vouloir bien donner Ses ordres pour que 6,000 quintaux de cuivre en plaques, tirés des mines en Hongrie et prêts à être transportés par Teschen, Ratibor et Breslau à Hambourg et en Pologne, puissent passer librement par Ses États, sans payer pour cette denrée d'autres droits que celui qui en a été acquitté anciennement et sur le même pied que Votre Majesté a déjà eu la bonté d'accorder ces sortes de passeports à la cour de Vienne dans les années précédentes, nous attendons avec la plus profonde soumission ce qu'il plaira à Votre Majesté de nous ordonner à ce sujet."

allergnädigsten Resolution ertheilet, wie mit solcher nur noch ein wenig Anstand genommen werden sollte, bis Höchstdieselbe zuforderst einige Nachricht erhalten haben würden, wie ohngefähr die Antwort des wienerschen Hofes auf das letztere Promemoria des Geheimen Rath von Fürst wegen der Commercien- und übrigen Sachen ausgefallen, welche Nachricht Sie zwar erwartet, zeithero aber weder aus dem Departement, noch von dem Grafen von Münchow oder von dem Geheimen Rath Fürst das geringste vernommen hätten; alsdenn und wenn solches geschehen sein würde, das Ministère obiger Sache halber wieder erinnern könnte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5856. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 15. April 1753.

Nachdem der Etatsminister Graf von Münchow in seinen an Se. Königl. Majestät heute eingelaufenen Berichten unter anderem gemeldet hat, dass der wienersche Hof wirklich angefangen, den vorgehabten Tarif, worin alle aus Schlesien dorten zur Consumtion eingehenden Waaren auf das höchste impostiret seind, vom ersten dieses Monates an zur Execution zu bringen, wie dann darnach schon wirklich in voriger Woche denen die österreichischen Märkte beziehenden schlesischen Kaufleuten der hohe Impost abgefordert worden, so haben des Königs Majestät mir befohlen, in Verfolg dessen, so Sie gestern bereits auf den Bericht wegen des von der Kaiserin-Königin Majestät verlangeten Freipass auf eine Quantité ungarisch Kupfer zur mündlich allergnädigsten Resolution ertheilet haben, an Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe dem Grafen von Puebla mündlich insinuiren möchten, dass vorangeführter Ursachen halber des Königs Majestät billig Anstand nehmen müssten, Sich auf dessen Instanz wegen des quästionirten Freipasses eher zu declariren, bevor man sich nicht wegen vorgedachtes neu eingeführten beschwerlichen Tarifs näher verstanden und wegen der auf dem Tapis jetzo seinden Tractaten etwas vereinbaret haben würde. Wobei Ew. Excellenz Sich der poliesten Ausdrücke gegen den Grafen von Puebla bedienen und ihm insinuiren möchten, wie es an Sr. Königl. Majestät nicht läge, Dero Consideration vor die Kaiserin-Königin auch hierunter zu bezeugen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

Digitized by Google

5857. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 avril 1753.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 7 de ce mois. Je veux bien convenir que le séjour du chevalier Williams[1] ait entre autres pour objet les concerts à prendre relativement à l'élection d'un roi des Romains, mais je doute que cela soit le seul, et je ne veux point vous cacher que je commence d'avoir de grands soupçons des arrangements militaires qui se font actuellement en Bohême et en Moravie, et que la cour de Vienne ne couve quelque dessein secret. C'est pourquoi je veux bien vous avertir, quoique pour votre direction seule, que vous ne deviez vous laisser tromper par les sentiments pacifiques que ladite cour affecte par dehors, mais que vous deviez être sur vos gardes et tâcher de pénétrer ce mystère. Souvenez-vous de ce que je vous ai marqué par ma dépêche précédente par rapport aux bruits qui courent à Hanovre. Quand je combine ce qui me revient des susdits arrangements en Bohême et en Moravie et du campement qu'on va former en Bohême chez Pilsen ou Égra, outre celui qu'on va assembler en Moravie, ces bruits d'Hanovre ne pourraient point être destitués de toute vraisemblance. Je vous recommande surtout de porter une attention particulière sur les arrangements qu'on fait en Hongrie et si l'on n'y fait sous main des préparatifs pour y assembler des corps de la milice hongroise aux environs des frontières de Silésie, et marquez-moi immédiatement ce que vous en avez pu déterrer; car encore une fois, j'ai de grands soupçons qu'il se brasse quelque chose à Vienne qui demande toute mon attention. Ne laissez pas de vous servir encore du conseiller privé de Fürst et l'instruisez de sonder de sa part adroitement les gens qu'il fréquente, pour pénétrer le mystère d'iniquité que je soupçonne: enfin, employez tous vos soins et votre savoir-faire pour vous orienter sur ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

5858. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 17 avril 1753.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois et vous sais gré des soins que vous vous donnez pour tout ce qui a du rapport à mes différends avec l'Angleterre sur les déprédations commises autrefois de leurs armateurs. Au surplus, j'ai bien voulu vous avertir qu'on a mandé ici par des lettres particulières d'Hanovre qu'il y avait un bruit sourd que la Reine-Impératrice s'était offerte au roi d'Angleterre de me faire la guerre et qu'elle avait fait de fortes instances au roi d'Angleterre d'y

[1] Vergl. S. 396.

Digitized by Google

prendre [part], mais que jusqu'à présent celui-ci avait absolument refusé de s'en vouloir mêler. Comme c'est ordinairement à la Haye où ces sortes de bruits éclatent le premier, marquez-moi si vous n'avez point entendu parler là quelque chose de pareils desseins; observez cependant que, quand vous voudrez vous orienter encore là-dessus, vous le fassiez d'une manière adroite et à ne pas vous faire remarquer à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5859. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 17 avril 1753.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois, sur lequel je veux bien vous informer qu'on m'a mandé qu'il courait un bruit sourd à Hanovre que l'Impératrice-Reine s'était offerte au roi d'Angleterre de vouloir me faire la guerre, s'il voulait y accéder, mais que celui-ci avait refusé de vouloir s'en mêler. Comme je souhaite fort de savoir de vous s'il y a de la réalité dans ce bruit ou si ce ne sont que des choses controuvées, marquez-moi au plus tôt possible ce que vous en sentez.

Au surplus, tachez d'approfondir au possible ce qui peut faire le vrai objet des commissions du chevalier de Williams par rapport à la course qu'il a faite de Dresde à Vienne. Comme je viens d'être informé qu'il se rendra au mois de mai en Angleterre pour en faire son rapport de bouche au Roi son maître, je présume que ce n'est point l'affaire de l'élection d'un roi des Romains seule dont il est chargé, mais qu'il y a d'autres objets encore peut-être plus importants.

Nach dem Concept.

Federic.

5860. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 17 avril 1753.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois, au sujet duquel je veux bien vous dire, quoiqu'absolument pour votre direction seule, que vous devez diriger sous main votre attention pour être bien informé des arrangements qu'on prend par rapport au campement qu'on va former en Saxe, et s'il se fait d'autres préparatifs, surtout vers la frontière de Bohême, qui sauraient indiquer des vues secrètes. Prenez-vous-y cependant bien adroitement, pour n'être absolument pas remarqué, et gardez-moi le dernier secret là-dessus; aussi, quand vous aurez à me mander quelque chose là-dessus, faites-le par une feuille séparée bien chiffrée du chiffre immédiat et adressée à moi seul.

Federic.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

5861. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 17 avril 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 10 de ce mois et reconnais avec bien de la satisfaction le zèle que vous marquez pour me bien instruire de tous les manèges du ministre de Bernstorff. Quoique je ne voie aucun jour qu'il saurait jamais réussir au ministre de nous détacher la Suède, cependant il ne saurait être point indifférent à la France et à moi, surtout dans les circonstances présentes critiques, de perdre le Danemark. Continuez donc d'être bien attentif sur tout ce qui se passera à ces sujets, et tâchez de dévoiler de plus en plus le mystère pour m'en bien informer.

Federic.

Nach dem Concept.

5862. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 14. April: „Je compte de pouvoir envoyer copie *in extenso* de plusieurs dépêches du comte de Brühl aux ministres saxons à Pétersbourg et à Vienne;[1] j'en viens de lire une au dernier dans laquelle le comte de Brühl enjoint au comte Flemming de représenter combien on avait raison de craindre avec toute la Pologne la grande convoitise, pour me servir de ses termes, de Votre Majesté pour la Prusse polonaise, qui serait tant à Sa convenance et par la possession de laquelle Votre Majesté serait le maître de quasi tout le produit et le commerce de ce royaume; aussi ajoute-t-il très faussement, dans l'intention de faire accroire à la cour de Vienne qu'on craint Votre Majesté et qu'on en parle hautement en Pologne, qu'on en avait parlé au Sénat publiquement, en se plaignant de l'inattention où l'on était de prévenir à temps un événement aussi sinistre dont on était menacé à la première occasion que les conjonctures de l'Europe présenteraient, dont il serait trop tard alors de chercher des remèdes, n'ayant peut-être alors que de vains regrets en partage. Cette dépêche est datée de Grodno du 14 octobre dernier. Il n'y a rien été dit pendant toute la Diète au Sénat qui contienne une idée de tout ce que le comte de Brühl insi-

Berlin, 20 avril 1753.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 14 et du 17 de ce mois et vous sais parfaitement gré des expédients que vous me proposez pour détruire ces bruits grossiers, faux et calomnieux dont le comte Brühl se sert malicieusement pour nourrir les esprits des Polonais dans une méfiance constante contre moi; aussi serai-je bien aise que vous conveniez d'un concert là-dessus avec le comte de Broglie, de même que des expédients les plus propres, afin de faire cesser cette retenue du côté du ministère de France pour me faire des ouvertures par rapport aux affaires où il s'agit d'un intérêt commun. Sur quoi j'attendrai votre rapport.

Malgré tout ce que vous me dites des commissions du chevalier Williams à Vienne et de son peu de succès dans ce qu'il a proposé là en faveur de la cour de Dresde,

[1] Vergl. S. 394.

Digitized by Google

nue; mais ce ministre sait bien qu'à force d'entendre dire une même chose, l'on y croit à la fin. D'ailleurs il paraît que l'on ne soupçonne pas moins Votre Majesté à Vienne; car le comte de Brühl répond dans cette même dépêche au comte Flemming que, quant à l'insinuation dont il lui avait rendu compte touchant les manigances secrètes de Sa Majesté Prussienne pour fomenter les dissensions de la ville de Danzig, quoiqu'on était persuadé ici que Votre Majesté aurait été bien aise de voir aller les choses au point qu'Elle pût tirer profit du désespoir de la bourgeoisie opprimée par le magistrat, il n'y avait plus rien à craindre, depuis que chacun y était content par les règlements établis. C'est ainsi que l'on trouvera moyen de nourrir les esprits et principalement les Polonais dans une méfiance constante contre Votre Majesté, si l'on ne travaille à détruire ces impressions par les Polonais même, ce qui ne se fera jamais avec plus de succès qu'en y faisant travailler la France conjointement avec les ministres de Votre Majesté. Le comte Broglie est bien persuadé de l'utilité réciproque qui résulterait d'un concert commun; il attend avec impatience la réponse de sa cour sur toutes les représentations qu'il n'a pas cessé de faire jusqu'ici à cet égard ..."

j'ai tout lieu de me douter qu'il s'agit dans sa mission d'un tout autre objet que celui qu'on fait paraître. Car je ne veux plus vous dissimuler que, par les différents avis qui me reviennent des préparatifs militaires que les Autrichiens font en Bohême pour faire camper les troupes à Égra, je commence à soupçonner qu'on couve quelque pernicieux dessein, pour joindre alors ces troupes avec celles de Saxe qu'on va assembler dans le campement prochain de Dresde, afin d'exécuter par là ce que le comte de Brühl a pris à tâche d'inspirer à la cour de Vienne par sa dépêche au comte de Flemming de Grodno du 14 octobre que vous avez vue.

Cependant, comme mon grand embarras est de ne pouvoir pas encore démêler bien tout cela, et que ce qui m'en revient dans l'esprit, est comme si j'étais en songe là-dessus, mais que vous êtes sur les lieux pour voir clair sur les choses, par cette application et cette adresse que je vous connais, mon intention est que, sans faire remarquer la moindre chose ni la moindre appréhension sur ce que je présume du dessein qu'on couve secrètement, vous devez employer tous vos canaux, afin de pénétrer bien s'il y a quelque mystère d'iniquité ou non, pour m'en pouvoir avertir bientôt. Vous tâcherez en conséquence de vous bien informer par l'homme confident des préparatifs qu'on fait pour le campement prochain en Saxe, et s'il y a des arrangements qui visent plutôt à l'offensive qu'à la défensive. Vous prendrez surtout des informations exactes si on prépare peut-être sous mains furtivement des magasins et des provisions pour les troupes aux frontières de Bohême dans le cercle de Montagne et aux environs de Zeitz, de Plauen ou d'autres contrées. Enfin, vous emploierez adroitement les officiers de votre connaissance et tout ce que vous avez de bons canaux, pour être exactement instruit de tout ce qui se passe en Saxe et même en Bohême relativement aux arrangements militaires, pour m'en informer à temps, et, comme j'ai mis toute ma confiance en vous que vous me donnerez les meilleures et les plus sûres notions à cet égard, vous

Digitized by Google

n'oublierez aucun moyen pour me satisfaire sur cet objet important; aussi, au cas que vous feriez quelque découverte qui mériterait une attention particulière de ma part, vous songerez à m'en instruire directement et immédiatement par un exprès.

Federic.

Nach dem Concept.

5863. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 21 avril 1753.

Sur ce que vous me marquez par votre rapport du 11 de ce mois par rapport aux fausses nouvelles qu'on fait répandre en Pologne, je suis bien aise de vous dire que j'apprends de bon lieu qu'on a été assez effronté de m'attribuer de nouveau des desseins sur la Prusse polonaise et des manigances secrètes pour fomenter les dissensions de la ville de Danzig. Comme vous saurez assez pénétrer la source de tous ces bruits indignes et reconnaître l'auteur à Dresde qui les fait répandre par ses créatures en Pologne, afin de nourrir par là les esprits et principalement les Polonais dans une méfiance constante envers moi, je vous ordonne et vous autorise que chaque fois que de pareils bruits parviendront à votre connaissance, ou qu'on vous en parlera, vous devez leur donner un haut démenti, en les déclarant de faux et de malicieusement controuvés, et que, de plus, vous devez adroitement travailler à détruire par les Polonais même les impressions que ces mensonges sauraient faire sur le public.

Au reste, comme vous ajoutez que les Russes continuent de se fortifier de plus en plus sur les frontières de l'Ukraine, sous prétexte d'avoir à craindre une invasion de la part des Tartares, vous devez tâcher d'avoir de bonnes informations si effectivement les Russes font assembler quelque corps considérable de troupes, soit dans l'Ukraine soit sur d'autres frontières de la République, afin d'être à même par là de m'en informer avec exactitude.

Federic.

Nach dem Concept.

5864. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 21 avril 1753.

J'espère qu'à l'arrivée de cette lettre celle que je vous ai faite hier par la poste ordinaire, vous aura été bien rendue; aussi la présente n'est que pour vous dire encore qu'une des notes les plus caractéristiques que vous pourrez avoir pour pénétrer s'il y a un dessein caché par rapport au campement qu'on va faire en Saxe, est si les régiments de la cavalerie saxonne seront complétés et remontés et si d'ailleurs l'on fait assembler les chevaux qu'il faut pour un train d'artillerie et pour le charriage de l'armée; car supposé le cas qu'on ferait de pareils

Digitized by Google

arrangements, alors il ne serait guère plus douteux qu'on ait un dessein, tout comme au contraire, s'il n'y a point de pareils préparatif, on n'aurait rien à soupçonner.

Au surplus, vous userez de bien de discernement dans ce que vous me rapporterez là-dessus, pour ne pas, d'un côté, me donner de fausses alarmes, de l'autre côté, pour ne point laisser échapper des circonstances qui sauraient mériter mon attention. Je vous recommande, au reste, de bien ménager le secret sur tout ce que je vous marque sur ces sujets, et de vous conduire, en approfondissant tout ce que je désire de savoir de vous, qu'on ne vous remarque aucune appréhension ni inquiétude.

Federic.

Nach dem Concept.

5865. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 21 avril 1753.

Votre rapport du 11 de ce mois m'a été bien rendu. Les différents arrangements militaires que la cour où vous êtes prépare parmi ses troupes en Bohême et en Moravie pour assembler un corps considérable de troupes entre Pilsen et Égra dont je vous ai déjà averti par. ma dépêche précédente, m'obligent de vous dire que, s'il est possible que vous sachiez pénétrer les vues de cette cour et ce qui s'y passe à mon égard, c'est à présent le moment de le faire, pour bien approfondir ses mauvais desseins contre moi, afin de m'informer exactement avec combien d'adresse cette cour tâche d'armer contre moi les Saxons et les Hanovriens; car, selon de bons avis qui me sont revenus de Dresde, il se machine bien des choses à mon égard entre ces trois cours, et je me confirme de plus en plus dans mes soupçons que la course du chevalier Williams à Vienne n'a pour objet principal que de concerter des projets pernicieux contre moi, quoiqu'on tâche de masquer tout ceci au possible. Je dois même présumer que le courrier qui en conséquence de votre dernier rapport a été dépêché pour la Russie, n'y a porté d'autres dépêches que relativement à ces concerts. Le pis dans cette affaire est que je n'ai pu rien découvrir jusqu'à présent sur ces concerts, ni voir clair s'ils regardent l'offensive ou la défensive. Ainsi il y aura de la nécessité absolue que vous redoubliez d'attention là-dessus et que vous employiez vos canaux ordinaires tout comme d'extraordinaires, pour vous bien orienter sur ces complots et pour me tirer, par les informations exactes que vous m'en donnerez et sur lesquelles je puisse tabler, le plus tôt le mieux de l'état d'incertitude où je suis actuellement à cet égard.

L'article le plus intéressant pour moi sera de savoir bien si les mesures que la cour de Vienne prend à présent, sont offensives ou défensives; aussi, pour que [je sois] d'autant plus à même de bien juger

Digitized by Google

sur ces machinations, vous devez observer soigneusement si la cour où vous êtes fera assembler des milices en Hongrie, dans les contrées voisines de la Silésie, si elle tire des régiments de cavalerie de la Hongrie, pour les faire passer en Bohême et en Moravie, si elle fait marcher d'autres régiments encore de l'Autriche, de la Styrie, de la Carnie[1] et du Tyrol, pour les envoyer pareillement en Bohême, circonstances sur lesquelles vous devez avoir bien plus d'attention que sur tout ce que le chevalier Williams joue d'intrigues à Vienne, et qui sauront me mettre au fait des vues et desseins de la susdite cour.

Au surplus, quand vous serez informé de quelques circonstances qui sauraient mériter mon attention, vous pouvez bien me dépêcher immédiatement le rapport que vous m'en ferez, par un de vos domestiques affidés, pour que j'en sois averti le plus tôt le mieux et me sache diriger là-dessus. Enfin, je vous recommande d'employer, avec ce zèle et cet attachement que je vous connais pour mon service, toute votre adresse pour bien démêler ces affaires et pour ne pas me laisser rien ignorer de tout ce qui y a du rapport.

Quant à la Russie, je ne crois pas que la cour de Vienne y gagnera beaucoup ni que celle-ci la pourra entraîner dans des mesures offensives.

Federic.

Nach dem Concept.

5866. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 21 avril 1753.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois, dans lequel vous me marquez entre autres que, si les difficultés que la cour de Londres avait avec moi, ne s'ajustaient pas et que les fortes instances qu'on avait faites à la France, n'y produiraient quelque effet, il se pourrait bien que, de la façon qu'on les envisageait, la dissolution du Parlement eût encore lieu [au bout de cette année],[2] afin de ne pas se trouver, l'année prochaine, avec une nouvelle élection sur les bras, dans un temps qui pourrait être critique. Comme je trouve ce dernier passage trop vague [pour que je] puisse entendre le vrai sens, je veux que vous vous expliquiez nettement, par une relation bien détaillée que vous me ferez au plus tôt possible, ce que vous entendez par ce temps critique qui pourrait être l'année prochaine.[3] Vous ajouterez encore vos éclaircissements clairs sur la façon dont on envisage les difficultés entre la cour où vous êtes et entre moi. Au surplus, je vous ai déjà averti[4] que ce ne sera pas de ma faute si ces difficultés ne seront aplanies et que, pourvu que

[1] Sic. — [2] Ergänzt aus Michell's im Text angeführten Bericht für ein etcetera der Vorlage. — [3] Michell bemerkt in seinem demgemäss abgestatteten Berichte vom 1. Mai zur Erläuterung seines ersten Berichtes: „Les obstacles que la cour rencontrerait à faire élire aussi facilement un Parlement à sa dévotion en temps de guerre, comme elle peut le faire en pleine tranquillité.“ — [4] Vergl. S. 393.

Digitized by Google

l'Angleterre pense raisonnablement à ce sujet, tout pourra être composé par les bons offices de la France.

Federic.

Nach dem Concept.

5867. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 21 avril 1753.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois, à l'occasion duquel je veux bien vous informer[1] d'un avis qui m'est revenu par un bon canal de Vienne, et en conséquence duquel le ministre autrichien à Copenhague, le comte de Rosenberg, a mandé à sa cour qu'après que le sieur Titley, ministre d'Angleterre, avait fait la proposition au roi de Danemark que, pourvu qu'il voudrait se contenter des mêmes subsides que la France lui avait stipulés par son traité qui allait expirer l'année qui vient,[2] l'Angleterre était prête de les lui payer sur le même pied, et que cette proposition avait été reçue favorablement et acceptée de la part de la cour de Danemark, circonstance assez intéressante dont vous ferez usage auprès M. de Saint-Contest pour l'en informer confidemment.

Je dois d'ailleurs vous marquer que je suis averti qu'il y a actuellement force de machinations entre les cours de Vienne, d'Hanovre et de Dresde, qu'on cache cependant bien soigneusement. A la vérité je n'ai pas encore été assez heureux pour avoir pu pénétrer sur quel sujet ces machinations roulent proprement, ni ce que ces cours pensent d'entreprendre, mais les différents arrangements militaires qu'elles font sous mains, et d'autres circonstances encore, m'inspirent des soupçons qu'il s'y agit d'un projet à former contre moi et que la course que le chevalier Williams a faite à Vienne, a principalement pour objet de régler les concerts par rapport à ce projet, dont je n'ose pas encore affirmer s'il est offensif ou défensif. En attendant, je veux bien que vous en fassiez part à M. de Saint-Contest, quoique avec la précaution que vous ne lui nommiez point la Saxe, vu que je me persuade que d'abord il ne vous répondrait que sur mes différends avec celle-ci sur les billets de la *Steuer*,[3] et que par cette considération là vous ne touchiez d'autre corde avec lui que celle des manigances des cours d'Hanovre et de Vienne pour agir d'un concert commun contre moi, et je serai bien aise de savoir de vous de quelle manière ce susdit ministre se sera expliqué envers vous à ce sujet.

Vous le sonderez à cette occasion encore si la cour de Londres ne s'est plus expliquée envers celle de France au sujet de mes différends avec l'Angleterre touchant l'affaire des déprédations commises par ses armateurs contre mes sujets commerçants.

[1] Dieselbe Mittheilung erhält unter dem 24. April Häseler in Kopenhagen. — [2] Vergl. Bd. VII, 66. — [3] Vergl. S. 385.


Digitized by Google

Au surplus, comme je souhaiterais fort d'être bien informé des concerts que la cour de Londres voudrait prendre avec celle de Vienne à mon égard, et que je sais que vous avez assez d'amis confidents en Angleterre qui pourraient assez s'orienter là-dessus, je serais bien aise que vous leur écriviez, pour vous informer d'eux s'il est vrai que la cour de Vienne eût offert au roi d'Angleterre de vouloir me déclarer la guerre, supposé qu'il voudrait y prendre part, et comment cette offre avait été reçue de la part de celui-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

5868. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 10. April: „Si Votre Majesté continue par Sa réplique de mettre arrêt sur les dettes de la Silésie pour indemniser Ses sujets, je crois de mon devoir de Lui faire connaître que, bien loin d'en être content ici et de laisser tomber l'affaire, on se croira toujours insulté et obligé de prendre des mesures en conséquence. C'est sur ce pied-là que les ministres s'en expliquent avec leurs amis, et c'est par ce motif qu'ils ont parlé avec tant de hauteur et de fermeté à la France. Le sieur Pelham entre autres, qui jusqu'ici s'est refusé à toutes sortes de mesures violentes, a avoué, il y a quelques jours, à une personne non suspecte que, si Votre Majesté continuait d'aller Son train, il se verrait obligé bon gré mal gré d'adopter les idées de son frère, le duc de Newcastle, et de prendre des mesures pour soutenir l'honneur de la couronne et de la nation. Que c'était pour éviter ces extrémités qu'il avait tardé de se déterminer jusques à ce que l'on sût ce que Votre Majesté aurait à répliquer, et la France à dire. Mais en même temps il me revient par d'autres canaux très sûrs et sur lesquels je puis compter, qu'on serait bien aise ici que cette affaire n'occasionnât pas de suites, et qu'on ne serait pas éloigné de donner une satisfaction raisonnable à Votre Majesté, pourvu qu'Elle ne la fixât pas Elle-même en mettant arrêt sur le fonds de la Silésie, dont on voudrait qu'Elle achevât le payement suivant le contrat, sans garder ce fonds pour nantissement, et que cela se fît à l'amiable, par une espèce de négociation particulière qui fût

Berlin, 24 avril 1753.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 10 et du 13 de ce mois. Quant à celui que vous m'avez adressé seul et immédiatement, j'ai été satisfait de la franchise avec laquelle vous vous êtes expliqué sur ce qui regarde mes différends avec l'Angleterre, et que vous ne m'ayez rien caché à ce sujet. Je dois cependant vous dire que je ne m'écarterai pas de mon droit chemin et que les menaces ne feront jamais impression sur moi, pour ne rien dire de ce qu'on trouverait bien extraordinaire que pour un objet d'une si mince importance que c'est la somme de 40 ou 50,000 livres sterling l'on voudrait parvenir à des hostilités ouvertes, sans réfléchir aux suites, et que d'une manière ou d'autre il faudra bien qu'on me fasse justice sur mes prétentions légitimes et très fondées de l'aveu même de beaucoup des Anglais. Mais comme, malgré cela, je ne veux point m'obstiner à refuser tout accommodement honorable à ce sujet, je veux bien vous permettre que vous fassiez adroitement et sous main des insinuations là où vous le croyez utile et convenable que, si l'on voulait s'ouvrir à vous

Digitized by Google

sans conséquence et ne servît pas de planche aux sujets des autres puissances neutres et amies qui ont été dans le même cas que ceux de Votre Majesté pendant la dernière guerre.[1] Sans quoi il paraît très difficile, par l'aigreur, le mécontentement et la fermentation qu'il y a dans la nation par rapport à cette affaire, que les ministres puissent éviter de prendre des arrangements qui lui montrent qu'on veut soutenir son honneur et sa gloire. La propre sûreté des ministres en dépend, et c'est là un objet si essentiel pour eux que, quelque dangereuses qu'en soient les conséquences, ils en courront plutôt les risques que de rendre leur administration précaire. Les ministres anglais agissent ordinairement sur ce principe, et nous en avons eu assez d'exemples pendant la dernière guerre et depuis la paix pour prouver que le véritable intérêt de la nation et ce qu'un citoyen doit à sa patrie, n'ont pas toujours été des motifs suffisants pour diriger le système de cette cour, d'abord que l'intérêt particulier du ministre en pouvait souffrir et le mettait à même de rendre sa situation chancelante. Voilà, Sire, des observations que mon zèle et mon attachement à Son service m'ont engagé à mander uniquement et immédiatement à Votre Majesté et auxquelles je me suis vu conduit par le contenu de Ses ordres immédiats du 27 du mois dernier."

Nach dem Concept.

sur les moyens qu'on croyait les plus propres pour composer à l'amiable ces différends et vous faire des propositions raisonnables, vous vous chargeriez de m'en faire d'abord votre rapport et que vous étiez bien persuadé que je donnerais volontiers les mains à tout ce qu'on me proposerait de raisonnable pour accommoder ces différends. Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport là-dessus.

Federic.

5869. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Paris 13. April: „J'ai lieu de présumer que la France différera le plus qu'elle pourra l'accomplissement des promesses qu'elle a faites précédemment à Votre Majesté au sujet de l'alternative.[2] . . . L'exclusion que la cour de Vienne veut donner aux recommandations de la France pour la convention qui se négocie entre elle et l'Électeur palatin, ne tient point autant à cœur au ministère de France que Votre Majesté paraît le supposer . . . M. de Saint-Contest m'a déclaré que la France s'était déterminée à ne point insister sur

Berlin, 24 avril 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 13 de ce mois. Je ne me donnerai point de grands mouvements pour obtenir de la France l'alternative des titres dans la signature des conventions, ne doutant pas que la France ne s'y prête elle-même un jour, quand elle aura besoin de moi; mais ce qui m'a plus affecté que tout cela, c'est la

[1] Vergl. S. 380. 383. — [2] Vergl. S. 354.

Digitized by Google

l'insertion de la clause en question ... Je me suis acquitté mardi passé[1] auprès de M. de Saint-Contest des insinuations que Votre Majesté m'a ordonné de lui faire par Ses lettres immédiates des 17 et 20 du mois passé, relativement au rétablissement de la bonne intelligence entre le Sénat et la cour de Suède. M. de Saint-Contest me répondit que cet objet était le but que les alliés de la Suède devaient principalement se proposer; que Votre Majesté pouvait être persuadée que la France y coopérait de son mieux et qu'elle donnerait de nouveau des instructions précises au marquis d'Havrincourt de seconder en cela les vues de Votre Majesté et d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait y être contraire. Qu'en attendant, il avait appris de fort bonne part que la cour de Suède avait donné de nouveaux sujets d'inquiétude au Sénat et qu'on y était vivement alarmé des fréquentes conférences que deux députés de l'ordre des paysans des provinces les plus remuantes du royaume et nommément de celle de Dalécarlie avaient avec le Roi et la Reine."

faiblesse que le ministère de France a fait voir, quand la cour de Londres lui a parlé sur un haut ton relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains; ce qui ne saura guère faire honneur à ce ministère et opèrera que les Anglais remarqueront le faible de la corde.

Au reste, j'ai tout lieu de me douter de la réalité de l'avis qu'on prétend avoir eu touchant des députés des paysans de Dalécarlie qu'on aurait introduits secrètement chez le roi et la reine de Suède, et je crois cette histoire controuvée, d'autant plus que mes lettres de Suède ne m'en donnent les moindres indices. J'entends au reste que vous ne manquerez pas de remercier de ma part M. de Contest des attentions qu'il a voulu marquer aux avis que je lui ai fait donner relativement aux affaires de Suède et au prince Louis de Würtemberg.

Federic.

Nach dem Concept.

5870. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 24 avril 1753.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'a été bien rendue, au sujet de laquelle je veux bien vous dire qu'on travaille actuellement ici aux instructions à donner à celui qui sera chargé de ma part pour convenir de ce qui reste à régler par rapport à la vente de mes domaines en Hollande[2] et qu'on fera tout pour acheminer la fin de cette affaire.

Pour ce qui regarde les affaires générales, je crois que celle de l'élection d'un roi des Romains tirera peu à peu à sa fin, à moins que la cour de Vienne n'eût pas des vues cachées pourquoi elle voudrait rester inflexible à l'égard de l'Électeur palatin et ne point se prêter aux modifications que celui-ci a proposées relativement à son accommodement. Quant au reste, je vous renvoie à ce que je vous ai marqué par mes dépêches antérieures.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] 10. April. — [2] Vergl. S. 360.

Digitized by Google

5871. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Berlin, 24. April 1753.

Ich habe Euer Schreiben vom 14. dieses erhalten. Weilen Ihr darin versichert, dass es den glücklichen Ausschlag Eurer Negociation ohnfehlbar befördern werde, wann Ihr gehörigen Ortes die Versicherung geben könnt, dass auf den Fall einer glücklichen Endschaft Eurer Commission nicht allein der Kauf des bewussten Stadtwäldchens[1] von Mir genehm gehalten werden, sondern Ich auch Selbst Mich von Bezahlung des Kaufspretii chargiren und die Quittung darüber durch Euch extradiren alsdann lassen würde, so bin Ich davon recht wohl zufrieden und autorisire Euch hierdurch, von allem diesen gehöriger Orten Gebrauch zu machen, jedoch solches auf eine ganz adroite Weise auf den glücklichen Erfolg Eurer Negociation auszusetzen; dabei Ihr ohnvergessen sein müsset, den wahren Preis dieses Wäldchen zu releviren, damit es nicht vor eine pure Bagatelle von wenigen hundert Reichsthalern angesehen werden möge.

Im übrigen wird es Mir lieb sein, wenn Ihr Mich vorläufig von der wahren Gesinnung des wienerschen Hofes in Eurer aufhabenden Commission und ob Ihr Euch noch einen guten Ausschlag davon versprechen könnet, informiren werdet, welches Mir um so angenehmer sein wird, als Mir zeither wenig davon durch den Grafen von Münchow gemeldet worden.

Friderich.

Nach dem Concept.

5872. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Berlin, 26. April 1753.

Meine liebe Geheime Etatsminister Graf von Podewils und Graf von Finckenstein. Ihr habet aus dem anliegenden Extract eines von dem Etatsminister Graf von Münchow unter dem 22. dieses an Mich erstatteten Berichts mit mehrerm zu ersehen, was derselbe fernerhin wegen der exorbitanten Abgaben, so seit dem 1. dieses Monats nach einem von dem wienerschen Hofe publicirten neuen Tarif in Oberschlesien österreichischen Antheils, in Mähren und in Böhmen von denen aus Schlesien dahin gehenden Waaren gefordert wird,[2] vorgestellet, auch was derselbe wegen einer durch den Geheimen Rath von Fürst deshalb bei dem wienerschen Hofe zu thuenden Repräsentation vorgeschlagen hat.

Da Ich nun letzteres allerdinges approbire und nöthig finde, so will Ich, dass Ihr alsofort das nöthige solcherwegen nach Anleitung dessen, so gedachter Graf von Münchow vorgeschlagen, an den p. von

[1] Vergl. S. 394. — [2] Vergl. S. 401.

Digitized by Google

Fürst gehörigermaassen ergehen lassen sollet. Ich bin Euer wohl affectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

5873. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 21. April: „Votre Majesté Se souviendra que le chancelier Bestushew s'était ouvert envers le sieur Funcke qu'il se trouvait à deux doigts de sa perte, puisqu'il devait restituer 20,000 ducats destinés de sa souveraine à des dépenses sourdes, qu'il avait détournés à son propre usage, et qu'il priait Sa Majesté Polonaise de l'aider, ainsi que les ministres de Londres et de Vienne lui promettaient du secours de leurs cours. Le comte Brühl avait répondu au sieur Funcke que, comme la cour de Pétersbourg leur devait pour une livraison d'armes une somme très considérable, le chancelier Bestushew, en leur en procurant le payement, pourrait en retenir 30,000 écus pour lui . . . Le Chancelier a d'abord répondu froidement qu'il s'était bien trompé dans son calcul, lorsqu'il avait fondé son salut si sûrement sur la générosité de Sa Majesté Polonaise et du comte Brühl, et qu'il n'y avait qu'à n'en plus parler. Ensuite, il s'est démonté, continuant avec véhémence que c'était là la récompense des services qu'il avait rendus pendant tout son ministère à la Saxe, qui devait se rappeler les offres considérables qu'elle lui avait faites en 1745, qu'il avait refusées, dans le temps que la Prusse et la France lui en avaient fait de plus avantageuses. Que dorénavent il mesurerait son attachement pour des cours qu'il avait favorisées jusqu'ici, sur leur reconnaissance, et qu'il laisserait aller les affaires sans s'employer avec autant de chaleur pour les intérêts communs, par où il se ferait sûrement plus d'amis et se rendrait plus agréable à l'Impératrice."

Im Auftrage des erkrankten Generals Pretlack habe Funcke dem Grafen Bestushew eine jährliche Pension von 10,000 Gulden von Seiten des Kaisers angeboten. „Sur quoi le Chancelier a répondu avec aigreur qu'il ne se vendrait

Potsdam, 28 avril 1753.

Vos dépêches du 21 et du 24 m'ont été heureusement rendues, dont surtout l'apostille de la première a autant satisfait ma curiosité que j'ai été étonné de voir que la méchanceté ait pu aller au point que vous me l'avez marqué entre deux ministres dont l'un gouverne la Russie et l'autre la Saxe; aussi la surprise que j'en ai eue, a été si grande que tout autre que vous, qui a puisé ces anecdotes des pièces originales, me l'aurait dit sans que j'eusse été persuadé de la vérité des faits.

Au surplus, comme je n'ai eu plus de vos nouvelles sur les éclaircissements que j'ai demandés de vous relativement aux traités de Varsovie et de Pétersbourg, tout comme à la convention faite l'année de 1743 ou 44 entre les cours de Vienne et de Dresde, j'espère que vous n'oublierez pas de me les procurer, par notre homme confident.

Quant à l'expédient que vous me proposez pour parvenir à ce que la France s'ouvre sans moins de réserve que jusqu'à présent avec moi sur les affaires de Pologne, j'agrée parfaitement que vous parliez au comte de Broglie de la sorte que vous me le proposez, afin qu'il sonde sa cour là-dessus.

J'attends au reste votre rapport sur les informations précises

Digitized by Google

[p]as pour une pension annuelle, qu'il [a]vait besoin d'un prompt secours . . . Que si la cour de Vienne s'imaginait qu'elle n'aurait plus du tout besoin de [l]ui, puisque son crédit était peut-être [t]ombé,[1] elle ferait bien cependant de réfléchir qu'il serait en état de nuire plus qu'aucun autre en Russie. Le résultat de tout ceci a été que le sieur Funcke a eu ordre d'offrir jusqu'à 8,000 roubles [a]rgent comptant au Chancelier; que, comme cependant Sa Majesté Polonaise ne voulait pas qu'une pareille somme fût employée inutilement, lui, Funcke, devait faire attention à la santé du Chancelier et examiner si l'on pourrait se servir encore de lui avec succès, et d'employer de cette somme autant qu'il croirait qu'il vaudrait la peine."

Nach dem Concept.

que vous prendrez relativement au campement qu'on va former des troupes saxonnes. Pour ce qui regarde l'avis qui vous est venu d'une réduction qu'on fera des troupes saxonnes après le campement, pour les réduire à 12,000 hommes, il se pourrait bien qu'il ne fût pas destitué de tout fondement, vu qu'on m'a marqué des autres lieux la même chose; toutefois il sera bon que vous vous éclaircissiez encore plus là-dessus.

Federic.

5874. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 28 avril 1753.

Vos deux rapports du 17 et du 20 de ce mois me sont bien entrés. L'avis que vous avez eu que le roi d'Angleterre avait fait transporter ses trésors d'Hanovre à Stade et que ce Prince tâchait de répandre partout la terreur panique qu'il avait conçue sur différents desseins chimériques qu'on m'attribue malicieusement, est très fondé relativement à l'un et à l'autre de ces deux objets.[2] Mais comme je ne saurais savoir au juste si les susdites appréhensions du roi d'Angleterre sont réelles auprès de lui, ou bien si ce n'est qu'un jeu dont il se sert pour révolter les autres et pour masquer des vues secrètes qu'il a peut-être contre moi, je compte que vous pourrez peut-être approfondir le mieux ce qui en est, là où vous êtes.

Au surplus, pour ce qui regarde le chiffre en question,[3] il faut bien que je m'en remette à votre adresse si vous ne jugez d'obtenir par le moyen d'un sous-commis du sieur Lionnet ce que vous croyez impossible de vous procurer par lui-même. En attendant vous ai-je fait faire crédit par le banquier Splitgerber pour la concurrence de 3000 écus auprès du comptoir du sieur Peltz à Amsterdam, néanmoins avec ordre à vous de ne rien toucher ni dépenser de cet argent qu'au cas que vous soyez bien assuré d'obtenir le but proposé, étant besoin pour cet effet que vous soyez fort sur vos gardes pour ne point être dupé à cette occasion.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 33. 387. 398. — [2] Vergl. S. 385. — [3] Vergl. Bd. VII, 2.

Digitized by Google

5875. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 30 avril 1753.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 17 et du 20 de ce mois. Je suis encore à attendre ce que la France me marquera de ce que l'Angleterre lui aura proposé pour entrer en composition sur mes différends avec elle relativement à l'affaire des déprédations exercées contre mes sujets. En attendant, je suis bien aise de vous dire encore une fois pour votre direction que jamais les Anglais ne m'intimideront par des menaces et que je ne me départirai pas des procédés que j'ai pris à ce sujet. Cependant, si le ministère anglais veut entrer en composition amiable sur cette affaire, il faudra qu'il s'en explique le premier et qu'il me fasse parvenir ses propositions, que j'entendrai et m'y expliquerai à mon tour, mais qu'à moins de cela je continuerai dans le train que j'ai une fois adopté. Voilà ma résolution prise, sur laquelle vous devez régler vos démarches, en prenant bien garde de ne rien faire qui y soit contraire et qui saurait blesser ma dignité dans une affaire où tout le bon droit est de mon côté.

Federic.

Nach dem Concept.

5876. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 28. April: „Le sieur Pollman vient de mander que l'affaire d'Ostfrise,[1] agitée depuis quelque temps à la Diète de l'Empire, a été renvoyée au procès et cours de justice ordinaire devant le Conseil Aulique par un *conclusum* extorqué, pour ainsi dire, par les intrigues et par les menées sourdes de la cour de Vienne et celle d'Hanovre, aidées par le ministre de l'électeur de Mayence, directeur de la Diète . . . Comme il est constant que les électeurs de Mayence, de Saxe et de Bavière sont des pensionnaires de la cour de Londres . . . et que celui de Bohême est intéressé de soutenir la jurisdiction du Conseil Aulique dans cette affaire, outre son étroite liaison avec la cour d'Hanovre, le Collège des Princes et surtout les Ecclésiastiques étant absolument dépendants de la cour de Vienne, il ne reste, selon nos faibles lumières, d'autre parti à prendre contre cet arrêt que d'en faire connaître les abus et les nullités par une protestation solide . . . Nous nous flattons que les mesures prises à ce sujet trouveront l'approbation de Votre Majesté" . . .

Potsdam, 30. April 1753.

Sie haben ganz gut geantwortet; sie mögen nun weiter auf das beste darum schreiben und das Interesse Meines Hauses wohl beobachten. Ich werde Mich nirgends deshalb präsentiren, Mich aber auch nicht anders als mit Gewalt abtreiben lassen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. S. 164 Anm. 1.

Digitized by Google

5877. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Lissa près de Breslau, 4 mai 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 25 du mois dernier et vous sais gré de ce que vous m'avez marqué au sujet des avis qu'on m'avait donnés de préparatifs de guerre qu'on prétendait se faire en Bohême et en Moravie. Comme j'ai fait d'autres recherches encore sur ces avis, j'ai trouvé, après un mûr examen de tout ce qui m'en est entré, qu'il ne sera rien de ces préparatifs, au moins pour cette année-ci, et que, s'il y en a eu quelque chose sur le tapis, il n'a été qu'à l'occasion de la terreur panique que le roi d'Angleterre avait prise à l'égard de son électorat d'Hanovre, au sujet duquel il commence cependant à se calmer, voyant bien que ce ne sont que de fausses alarmes qu'on lui avait données là-dessus, ainsi que tout est tombé de soi-même. En attendant, et comme j'ai toujours lieu de me défier des mauvaises intentions de la cour de Vienne, vous devez continuer de veiller avec soin et application sur les menées de cette cour avec le roi d'Angleterre et principalement sur tout ce que celle-là fait d'arrangements dans son militaire, afin que vous soyez à même de m'en donner des avis les plus exacts que vous saurez avoir, car l'on ne saurait assez éclaircir la conduite de ces gens-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

5878. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lissa bei Breslau, 5. Mai 1753.

Es haben Se. Königl. Majestät allergnädigst befohlen an Ew. Excellenz beikommenden Bericht, so nebst denen Anlagen von dem Geheimen Rath Maltzahn zu Dresden allhier eingelaufen, zu übersenden und dabei von Höchstderoselben wegen zu vermelden, wie Ew. Excellenz besorgen möchten, dass auf die Antwort,[1] welche der von Maltzahn auf sein Promemoria bekommen, auf das fordersamste, und zwar in glimpflichen Terminis, jedennoch aber auf die solideste Art, nach Sr. Königl. Majestät Intentionen, so Ew. Excellenz genugsam bekannt wären, repliciret werden müsste, damit anderer Gestalt der sächsische Hof nicht fernerhin zu objiciren habe, als bliebe man ihm hiesiger Seits die Antwort schuldig und habe nichts übrig, ihnen deshalb entgegenzusetzen.

Nachdem ich bereits vorstehendes abgeschlossen, haben des Königs Majestät mich nochmals zu Sich rufen lassen und mir befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe bestens besorgen möchten, dass die Réplique auf vorgedachte sächsische Antwort in gleichmässigen polien und freundschaftlichen Terminis, als letztere gefasset worden, abgefasset und dem p. von Maltzahn fordersamst zugesandt werden

[1] D. d. Dresden 26. April 1753, gezeichnet Christian Graf von Loss.

Digitized by Google

möge. Wobei des Königs Majestät mit anzuführen vor nöthig erachteten, dass, so gerne Sie sonsten vor des Königs von Polen Majestät allen Égard und Déférence bezeigeten, Sie dennoch von der in einem solennen Friedensschlusse einmal stipulirten Prärogative Dero Unterthanen wegen des beständigen reciproquen Commercii zwischen beiderseitigen Unterthanen, wegen der hin und wieder gehenden Erbschaften, Vermächtnisse, Dots und dergleichen mehr nicht abzugehen vermöchten, da sonsten keine Égalité zwischen den sächsischen und Dero Unterthanen bleiben und letztere gar zu sehr lädiret werden würden, wann jene in solchen Fällen allemal baares Geld erhielten, diese aber statt dessen Steuerscheine bekämen, welche man hernach nicht bezahlen wolle und davon selbige sich nicht anders als mit vielem Verlust losmachen könnten. Die prätendirte Auslegung der im 11. Articul enthaltenen Worte »qui ont«[1] liefe dem Esprit du Traité und aller guten Auslegung schlechterdinges entgegen, und hätten Se. Königl. Majestät nie glauben können, dass da Sie dermalen und bei dem Friedensschlusse in allen Stücken de bonne Foi gegangen, man dereinsten eine dergleichen chicaneuse Auslegung solcher Worte machen wollen, da Dieselbe sonst gar leicht solchen Worten eine weitläufigere Auslegung geben lassen können. Im übrigen hätten Se. Königl. Majestät bei Gelegenheit der instehenden leipziger Messe des Königs von Polen Majestät gerne eine neue Probe von Deroselben gegen Sie hegenden Égards geben und nicht auf die völlige Bezahlung derer verfallenen Steuerscheine, so in Dero Unterthanen Händen, pressiren, wohl aber Sich mit dem abschläglich offerirten Quanto der 60,000 Rthlr. und etwas darüber contentiren lassen wollen; wohergegen Sie aber auch von dem dortigen Hofe gewärtigten, dass derselbe nichts verlangen, vielmehr selbst davor sorgen würde, dass wenn es etwa mit denen jetzigen misslichen Umständen der dortigen Steuer noch weiter gehen sollte, alsdenn Dero Unterthanen nicht mit bei solchem Échec enveloppiret und in einen unersetzlichen Schaden und Ruin gebracht werden möchten, als dergleichen durch die stipulirte Prärogative vorgebauet worden wäre.

Schliesslichen wollten Se. Königl. Majestät, dass sobald der von Maltzahn diese Réplique erhalten und übergeben haben würde, sodann ohngesäumt dem Mylord Maréchal sowohl als dem von Klinggräffen von allem umständliche Information gegeben werden sollte, als welches alles Ew. Excellenz bestens besorgen möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Die entsprechende Stelle des chursächsischen Promemoria vom 26. April 1753 lautet: „Der 11. Articul des Dresdener Friedensinstrumentes vom 25. Decembris 1745: Tous les vassaux et sujets de Sa Majesté le roi de Prusse, de même que ceux qui sont en son service soit militaire ou civil, *qui ont* des capitaux sur ce qu'on appelle *die Sächsische Obersteuereinnahme*, seront fidèlement remboursés de leurs capitaux et intérêts, aux termes échus, suivant la teneur de leurs obligations ou *Steuerscheine* — redet in Ansehung der Forderung *qui ont* von der *damals gegenwärtigen Zeit*" etc.

Digitized by Google

5879. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 28. April: „Je n'ai rien pu découvrir jusqu'ici qui puisse indiquer des arrangements offensifs ou défensifs. Bien loin de remonter et compléter la cavalerie, on la réforme . . . Il ne m'est absolument rien revenu d'un achat des chevaux nécessaires pour le charriage de l'armée et le transport de l'artillerie ni de préparatifs pour faire des magasins; et il est impossible que ces emplettes et préparatifs se fassent ici furtivement: ces sortes d'arrangements passent par trop de mains qui s'engageraient à fournir de l'argent, pour que le secret puisse s'en garder."

Breslau, 5 mai 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 28 du mois dernier, m'a été fidèlement rendue, et j'ai eu tout lieu d'être content de ce que vous me marquez par rapport au campement de Saxe, d'autant que tous les autres avis que j'ai eus sur le même sujet, s'accordent parfaitement à ce que vous m'en avez mandé; ce qui ne vous empêchera cependant point d'être toujours attentif sur les magasins qu'on pourrait établir sous mains à différents lieux.

Quant à la réponse que vous avez eue du comte de Brühl sur votre mémoire concernant les affaires de la *Steuer*, je laisserai le soin d'y répliquer à mes ministres du département des affaires étrangères, auxquels je viens de la renvoyer avec mes instructions. En attendant, je veux bien vous dire pour votre direction, sur les deux articles qui en font les sujets principaux, que vous direz en termes honnêtes au comte de Brühl que je ne saurais que me tenir exactement à ce qui a été stipulé dans l'article 11 du traité de paix de Dresde, sans y admettre d'autres explications; que j'étais d'autant plus obligé de m'y tenir invariablement, puisque les inconvénients qui en résulteraient si je [me] départis de la prérogative, étaient de trop de conséquence pour mes sujets, tant par rapport au commerce de mes sujets qu'à l'égard des successions qui leur pourraient échoir de là. Que l'article en question avait été le seul avantage que j'avais retiré par le traité de paix de Dresde et au sujet duquel j'avais remis tout le pays de Saxe, dont les armes m'avaient mis en possession, et que d'ailleurs tout ce que je demandais à cet égard, n'était, indépendamment de tout cela, [que] du droit de nature et des gens, savoir de payer les dettes qu'on avait contractées auprès de mes sujets. Mais comme je comprenais à mon tour également que les circonstances présentes de la cour de Dresde ne lui permettaient pas de satisfaire également à tous mes sujets créanciers de la *Steuer* à la foire instante de Leipzig, je ne voudrais point leur demander l'impossible, mais être content de la somme de 60,000 écus et de quelques milliers d'écus de plus qu'on paierait à la foire prochaine à mes sujets sur le capital et les intérêts qu'ils avaient à prétendre.

Voilà à peu près les termes dans lesquels vous pourrez vous expliquer avec les ministres de Saxe sur ce sujet, en appuyant toujours, quoiqu'avec douceur, sur ce que je vous ai marqué autrefois en détail

Digitized by Google

des grands inconvénients qui arriveraient dans le commerce réciproque et dans les cas des successions héréditaires et d'autres cas encore, si mes sujets devaient être simplement privés de la prérogative de leurs billets de la *Steuer*.

Federic.

Nach dem Concept.

5880. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Breslau, 5 mai 1753.

Votre rapport du 28 du mois passé m'a été fidèlement rendu, sur lequel je suis bien aise de vous faire observer que ce n'est point par amour de moi ni de la justice de ma cause quand la cour de Vienne ne paraît point être contente de la démarche faite du ministre d'Hanovre[1] à Ratisbonne relativement à l'affaire de l'Ostfrise,[2] mais plutôt de ce qu'elle la regarde contraire à l'autorité de l'Empereur et par où ses prérogatives seraient absolument commises.

Pour ce qui regarde la négociation du baron Beckers, il serait assez fâcheux, si la cour de Vienne ne voulait point goûter les propositions de l'Électeur palatin pour finir l'affaire; car je ne vois alors plus d'expédient pour en sortir heureusement.

Au reste, je vous sais bon gré de tout ce que vous m'avez mandé par le post-scriptum de votre dépêche, au sujet duquel je n'ai rien à vous dire sinon que vous devez continuer à veiller attentivement à tout ce qui regarde les dispositions militaires et à ce que, dans tous les changements qu'on fera des garnisons, il n'y soit caché quelque dessein pour fortifier et augmenter insensiblement le nombre des troupes en Bohême et en Moravie.

Federic.

Nach dem Concept.

5881. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Breslau, 5 mai 1753.

J'ai reçu votre rapport du 23 du mois dernier, qui faute d'autres choses intéressantes ne m'a fourni que la réflexion qu'un pays est bien à plaindre où le crédit baissant ou montant d'une femme peut influer dans les affaires et opérer du changement dans la façon de penser sur des choses de grandes conséquences.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Behr. — [2] Vergl. S. 416.

Digitized by Google

5882. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Breslau, 7. Mai 1753.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll ich von Höchstderoselben wegen an Ew. Excellenz melden, dass Dieselbe mit dem sächsischen Minister, Herrn von Bülow, sprechen und ihm von wegen Sr. Königl. Majestät sagen möchten, wie die in dem Campement bei Breslau zusammen gewesene Regimenter gestern wieder auseinander gegangen wären, und diejenige, so bei Neisse noch zusammenkämen, den 12. dieses ein gleiches thun und also alles wieder in seine vorige Quartiere sein würde. Es werde derselbe also daraus sehen, dass Se. Königl. Majestät in Égard seiner ein zuverlässigerer Espion[1] als der Graf Martinengo[2] (dessen Namen Ew. Excellenz exprès gegen den von Bülow zu nennen hätten) wäre und dass Sie ihm die sichersten und richtigsten Nachrichten gegeben; wie Höchstdieselbe dann auch den 14. oder 15. dieses wiederum zu Berlin eintreffen würden.

Von Ew. Excellenz Gefallen wird es dependiren, ob Dieselbe hiernächst an Se. Königl. Majestät Dero Bericht immediate zu erstatten belieben wollen, wie diese plaisante Confidence von dem Herrn von Bülow angenommen worden, als welches sonder allen Zweifel Sr. Königl. Majestät zum Vergnügen gereichen wird.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5883. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Neisse, 8 mai 1753.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois et vous renvoie sur ce que j'ai trouvé à propos de vous faire communiquer par le département dans la dépêche ci-close[3] des avis qui sont venus de la Haye touchant les bruits qui ont couru que la Reine-Impératrice méditait une entreprise sur moi.

En combinant ceci avec d'autres avis qui me sont venus encore, j'ai fait sur tout ceci mes conjectures que la terreur panique qu'on avait inspirée au roi d'Angleterre d'un dessein qu'on m'attribuait sur l'Hanovre, avait opéré sur celui-ci qu'il a d'abord réclamé l'assistance et les secours de ses alliés et qu'on a eu assez d'envie d'entreprendre sur moi dans le cas que je commencerais à attaquer l'Hanovre, mais que, m'ayant fait éclairer de plus près là-dessus et n'ayant rien remarqué qui aurait pu donner des soupçons sur mes desseins, l'on ait changé

[1] Vergl. S. 363. — [2] Vergl. die folgenden Nummern. — [3] D. d. Berlin 5. Mai. Eichel schreibt am 9. Mai aus Neisse an den Grafen Podewils in Berlin: „Bei Remittirung der in beikommendem Packet befindlichen Postsachen habe Ew. Excellenz gehorsamst zu vermelden, wie auf allergnädigsten Befehl die darin befindlich gewesene Dépêche an den Herrn von Klinggräffen hier gleich couvertiren und nach Wien abgehen lassen müssen."

Digitized by Google

d'arrangement, et que les Autrichiens, voyant que les craintes qu'on a eues pour les États d'Hanovre sont tout-à-fait frivoles, ne voudront plus faire camper leurs troupes qu'en petits corps, pour leur faire faire l'exercice comme à l'ordinaire. Ce qui m'a fortifié un peu dans ces idées, c'est que justement dans le temps que je voyais à Berlin les régiments qui y sont en garnison, il y apparut un nommé comte Martinengo qui, peut-être pour mieux se cacher, se qualifiait major en service de Sardaigne et qui, après avoir vu passer devant moi les régiments à Berlin, passa à Breslau pour y être présent aux revues, d'où, aussitôt qu'il avait vu lever le campement et retourner les régiments dans leurs quartiers ordinaires, partit tout droit à Dresde.

Voilà de quelle manière j'envisage présentement les choses; je serais bien aise que vous approfondissiez, en combinant ce que vous apprenez là où vous êtes, si mes conjectures sont justes ou non, et que vous m'en informiez. En attendant, je vous recommande bien encore d'avoir dans ces moments vraiment critiques l'œil vigilant sur tout ce qui se passe chez vous et de m'en instruire le plus exactement. J'accuse la réception de votre dépêche du 5 de ce mois.

Federic.

Nach dem Concept.

5884. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

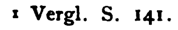
Neisse, 8 mai 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 1er de ce mois et ne suis pas peu surpris de l'effronterie du nommé Rehnitz dans ce qu'il est, sans ma permission et clandestinement, en Saxe, pendant que je suis absent de Potsdam.[1] Songez seulement de le faire retourner de bonne grâce et soyez persuadé alors que votre homme n'aura plus lieu de craindre de ses écarts, puisqu'en tout cas je préviendrai Rehnitz et le ferai encoffrer, pour n'avoir plus à appréhender ses fredaines.

Je dois d'ailleurs vous informer que du temps que je fus en dernier lieu à Berlin et que j'y vis les régiments qui y sont en garnison, il y arriva un certain comte Martinengo qui se qualifia major en service du roi de Sardaigne, mais que j'ai soupçonné d'abord être envoyé expressément pour espionner ce qui se passe à l'égard des troupes et d'autres arrangements militaires. Comme cet homme est en après parti pour la Silésie, où il resta pour voir le campement auprès de Breslau jusqu'au jour que le camp fut levé et que les régiments rentrèrent dans leurs garnisons, après quoi il partit incontinent pour Dresde, je serai bien aise que vous l'observiez pour savoir s'il fréquente le ministre de Brühl ou plutôt le comte Rutowski, ou s'il ira tout droit à Vienne, afin de pouvoir m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.


1 Vergl. S. 141.

Digitized by Google

5885. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 24. April: „J'ai sondé le baron Hœpken sur les insinuations que le baron Posse pourrait faire au comte Woronzow,[1] en cas que le chancelier Bestushew fût congédié absolument . . . J'ai trouvé les sentiments du baron Hœpken assez éloignés de cette démarche à faire, son idée étant qu'elle pourrait préjudicier à la cause commune en Turquie aussi bien qu'en Pologne; non qu'il craignît que pareille insinuation fût rejetée par M. de Woronzow, le cas existant, mais parcequ'étant acceptée, Votre Majesté n'y gagnerait rien que peu ou point, en faisant cesser ainsi Son refroidissement avec la Russie, quand d'un autre côté Elle ne pourrait qu'y perdre, par le mauvais effet qui en résulterait pour la cause commune à la cour de Constantinople, aussi bien qu'auprès des bien intentionnés en Pologne. Sur quoi il fonda son sentiment et les explications qu'il me donna. Il posa d'abord en fait que le changement de ministère en Russie ne changerait rien à son système et à ses principes par rapport aux affaires étrangères, et que le parti contraire au Grand-Chancelier, loin de mettre quelque changement à sa charge à cet égard, le taxait plutôt d'avoir été trop lent, lorsqu'il s'agissait d'assister les alliés de l'Impératrice, dans le temps qu'ils avaient besoin de son secours. Que, qui que ce soit qu'on mette à la place du Chancelier, il poursuivrait le même système, parcequ'il était le plus conforme aux maximes naturelles et à la vanité présente de la cour de Pétersbourg, à moins qu'il n'arrivât des évènements imprévus qui puissent conseiller d'autres."

Nach dem Concept.

Neisse, 8 mai 1753.

J'ai reçu votre dépêche du 24 d'avril dernier. Comme elle m'a instruit de la façon de penser du baron de Hœpken sur les insinuations que je croyais que le baron Posse pourrait faire au comte Woronzow, en cas que le chancelier Bestushew fût renvoyé absolument, je suis bien aise de vous dire que vous devez remercier M. de Hœpken de la manière confidente dont il a bien voulu s'ouvrir envers vous à ce sujet, que je laisserai tomber entièrement l'idée que j'en avais eu et me conformerais à son sentiment.

Federic.

5886. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 5. Mai: „Le chevalier de La Touche vient de me faire connaître, à moi, Podewils, que sa cour, charmée de

Neisse, 8. Mai 1753.

Sie sollen es nur so einleiten, dass die Engelländer an Mich Pro-

[1] Vergl. S. 387.

Digitized by Google

la réponse obligeante[1] qu'elle avait reçue de Votre Majesté par rapport aux bons offices de la France pour accommoder le différend sur les saisies maritimes de la marine anglaise, n'avait pas manqué d'en faire part au duc de Mirepoix, avec ordre d'en faire le meilleur usage qu'il serait possible, vis-à-vis du ministère britannique; que cependant on souhaiterait fort en France qu'il plût à Votre Majesté de communiquer confidemment à Sa Majesté Très Chrétienne quelle espèce de satisfaction Elle demandait pour Ses sujets et de quelles conditions Elle pourrait Se contenter au bout du compte."

Podewils hat dem französischen Gesandten bemerkt, dass nach seiner Auffassung es an den Engländern sei, zu bieten, nachdem von preussischer Seite die Ansprüche dargelegt worden seien.

positions thun; wenn solche nur ichtes acceptable sein, so werde sie annehmen, sie müssen aber doch auch so sein, dass Meine Unterthanen keinen Schaden dabei leiden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5887. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Neisse, 10 mai 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 27 du mois dernier, m'a été fidèlement rendue, sur laquelle je ne vous dirai cette fois-ci que, quant à l'arrivée de quelques députés des paysans dalécarliens à Stockholm,[2] je crois qu'on a un peu trop grossi cet objet, et qu'il ne m'est absolument rien entré [touchant] les conférences secrètes qu'on prétend avoir eu entre eux et Leurs Majestés Suédoises. Au surplus, si jamais le marquis d'Havrincourt demande son rappel, ni les intérêts de la France ni les miens n'en souffriront.

Au reste, je suis bien aise de vous dire qu'après tous les mouvements que je me suis donnés pour approfondir ce qu'il a couru de bruits sur une guerre que la Reine-Impératrice méditait à me faire, j'ai trouvé, par les conjectures que j'ai faites sur les différents avis qui me sont revenus à ce sujet, que c'est le roi d'Angleterre qui, par la terreur panique qu'il avait prise sur les bruits d'une invasion que je méditais à faire dans son électorat, a réclamé d'abord l'assistance et le secours de ses alliés, et que la cour de Vienne aurait eu assez d'envie d'entreprendre sur moi dans le cas que j'aurais attaqué les États d'Hanovre; mais voyant, après, que tout ce qu'on avait débité de bruits sur mon sujet était faux et controuvé et qu'il n'y avait rien à craindre de ma part, les alarmes qu'on avait prises se sont calmées, en sorte qu'on a changé des dispositions faites. C'est aussi pourquoi j'aurais souhaité

[1] Vergl. S. 386. — [2] Vergl. S. 412.

Digitized by Google

que vous n'eussiez encore parlé aux ministres le France sur ce sujet; aussi, en cas que cela ait été déjà fait,[1] vous tâcherez au moins de vous expliquer de la sorte avec M. de Contest sur ceci qu'il ne prenne pas de soupçons comme si j'avais voulu donner de fausses alarmes à la France.

Federic.

Nach dem Concept.

5888. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Neisse, 10 mai 1753.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 24 et du 27 dernier, sur lesquels je veux bien vous dire pour votre direction seule que, si les instructions que le duc de Mirepoix a reçues jusqu'à présent de sa cour sur mes différends avec l'Angleterre, ne sont pas des plus étendues, c'est que la France voudrait voir préalablement la réplique à laquelle on travaille à Berlin[2] pour réfuter les mémoires des commissaires anglais, pour s'en servir à aplanir d'autant mieux l'affaire, et qu'en attendant elle ne voudra donner que des réponses vagues et générales aux ministres anglais, pour entretenir la négociation sans commettre mes droits, supposé que les ministres anglais renouvellent leurs instances à ce sujet. Au reste, bien que je ne me soucie guère d'une satisfaction publique de ces gens par rapport à cette affaire, ce serait trop dur de prétendre de moi que je dusse faire le premier pas et commencer à lever l'arrêt sur la dette de Silésie, pour attendre alors de la discrétion du ministère anglais ce qu'il voudrait faire pour contenter mes sujets. Toutefois, pourvu qu'on satisfasse mes sujets lésés, je serai content et passerai aisément sur tout le reste.

Federic.

Nach dem Concept.

5889. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Neisse, 10 mai 1753.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois, par lequel j'ai appris avec satisfaction ce que vous marquez du contentement que Don Sylva a eu du précis d'un traité de commerce à faire entre moi et le Portugal, ainsi que des échantillons des différentes étoffes de laine qui se fabriquent dans ce pays-ci et que vous lui avez communiqués.

J'aurais bien souhaité que la nomination de ce ministre pour résider à la cour de Naples ne fût point arrivée avant que le susdit traité ait pris plus de consistance, mais comme cela n'a point dépendu de lui, j'espère au moins qu'il satisfera à la promesse qu'il vous a faite, en recommandant l'affaire à son successeur, pour qu'elle soit continuée avec le même secret que jusqu'ici. Au reste, si jamais ce

[1] Vergl. S. 432. — [2] Vergl. S. 349.

Digitized by Google

ministre veut diriger la route qu'il tiendra pour aller à Naples en sorte qu'il pourrait venir me voir à Berlin, vous pouvez l'assurer que j'en serais charmé et qu'il serait là le bien venu.

Federic.

Nach dem Concept.

5890. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Neisse, 12 mai 1753.

Je vous remercie des ouvertures ultérieures que vous me faites par votre dépêche du 27 du mois dernier et je me réfère, quant à l'entretien que vous avez eu avec le baron de Hœpken, à ce que je vous ai fait parvenir en réponse à cet égard par ma dernière dépêche.[1] Seulement vous ferai-je remarquer, encore, que vous n'entrerez plus à l'avenir, dans les rapports que vous me faites, dans un aussi ample détail sur des affaires de pareille nature, mais que, quand il vous reviendra des nouvelles soit de Russie soit de Turquie, vous n'omettiez point alors de m'en écrire d'une façon bien circonstanciée et que vous entriez là-dessus dans le plus grand détail que vous jugerez convenable.

Nach dem Concept.

Federic.

5891. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Neisse, 12 mai 1753.

Je suis bien aise de vous dire, en réponse à votre rapport du 1er de ce mois, que vous pouvez avoir l'esprit entièrement en repos au sujet du prince Ferdinand de Brunswick, puisqu'il ne quittera jamais ici pour entrer au service du Danemark.

Ce me sera au reste un sujet de contentement de savoir que la cour où vous êtes continue de persister dans des sentiments favorables au bon système.

Federic.

Nach dem Concept.

5892. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 16 [mai 1753].

Je vous remercie, Milord, de tous les soins que vous vous donnez pour me dépêtrer de ce faquin de poète,[2] qui est venu ici pour mes péchés; je suis fort content du ménagement que vous employez dans les termes, mais, en vous écrivant et vous parlant de ce malheureux, je ne puis me servir d'autres termes que de ceux de fripon et de malheureux, car il a fait ici toute sorte de tours de fripon, de trompeur et

[1] Nr. 5885 S. 423. — [2] Vergl. S. 395.

Digitized by Google

le scélérat. J'ai à m'en plaindre directement, mais je lui pardonnerais volontiers ce qu'il m'a fait, si ce n'était le public et tout le monde qu'il trompe. Je n'aurais jamais cru qu'avec tout l'esprit qu'il a, il pût avoir l'âme aussi noire; si je vous écrivais la centième partie des scènes qu'il a faites ici, votre honnêteté en frémirait. Enfin, Milord, lavez-moi de la sottise que j'ai faite d'attirer cet homme ici, et tâchez de finir le tout avec la nièce, comme vous vous l'êtes proposé. Je suis votre parfait ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. In Dorso von der Hand des Empfängers: „du Roy juin 16 1753 sur Voltaire", was indess in *mai 16* zu corrigiren ist, da zum 16. Juni der unter Nr. 5919 abgedruckte eigenhändige Brief an den Lord Marschall von Schottland gehört.

5893. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 18 mai 1753.

Les dépêches que vous m'avez faites depuis le 5 jusqu'au 12 de ce mois, m'ont été bien rendues, et c'est avec bien de la satisfaction que j'en ai appris que les affaires là où vous êtes vont prendre un meilleur train, en sorte que l'abbé Lemaire est persuadé qu'il n'y a nullement à craindre par rapport à quelque changement de système. Voilà aussi tout ce que je désire, et, pourvu que la cour de Danemark reste dans le parti comme elle est et ne change pas de mesures, j'en serai toujours bien aise.

Pour ce qui regarde le projet de la levée de deux régiments de marine, je crois être en droit de douter que ce projet soit réalisé; une telle levée demande absolument de l'argent, et je ne sais si la cour susdite en est assez pourvue pour fournir à telle dépense.

Au reste, si vous croyez convenable et à propos de demander réponse au mémoire que vous avez présenté depuis assez de temps[1] au baron de Bernstorff pour faire rentrer les villes de ma Poméranie dans la franchise du péage du Sund, je veux bien permettre que vous le fassiez, quoique de bonne grâce.

Federic.

Nach dem Concept.

5894. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 18 mai 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 9 de ce mois, au sujet duquel je suis bien aise de vous faire observer que, si le baron de Bartenstein sort tout-à-fait du cabinet, les affaires prendront toute une autre tournure à Vienne, et nous verrons éclore là tout un autre système. Au

[1] Vergl. S. 258.

Digitized by Google

surplus, il saurait bien arriver que le comte de Kaunitz fît le second tome du chancelier de Sinzendorff, qui, croyant avoir le cardinal Fleury entièrement dans sa poche, quand il fut à Soissons,[1] se vit au bout du compte bien loin de son but.[2]

Je vous remercie des avis que vous m'avez donnés par rapport aux différents campements que les troupes autrichiennes iront former en Bohême et en Moravie. J'espère que vous continuerez de diriger toujours votre attention sur ce qui se passe à l'égard du militaire, pour m'en informer exactement du moindre détail. Comme le nom du lieu où les troupes camperont sous les ordres du général prince Piccolomini, a été mal chiffré dans votre dépêche de sorte qu'il n'a pas été intelligible, vous m'en informerez encore.[3]

Quant au plan d'une milice à former en Bohême et Moravie, il faudra voir s'il subsistera; mais tandis que l'Imperatrice-Reine gardera la paix avec ses voisins, je ne serai guère embarrassé de ses arrangements domestiques.

Federic.

Nach dem Concept.

5895. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 18 mai 1753.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 4 et du 7 de ce mois. Pour ce qui regarde le prince Louis de Würtemberg,[4] je serai bien aise si le ministère de France a pris ses sûretés à son égard pour qu'il ne songe plus à quitter le service de France pour passer en Autriche; car de dire qu'il n'y avait jamais pensé, je suis à même de prouver le contraire, par des pièces authentiques et de nouvelle date qui me sont encore tombées en main, qu'on a traité bien sérieusement là-dessus et que les chipoteries n'en sont pas encore finies. Ce que vous pourrez bien faire remarquer convenablement à M. de Contest.

Quant aux divisions qui règnent malheureusement entre le roi et le sénat de Suède, je suis bien fâché de n'être pas à même de les modérer plus que j'ai tâché de le faire. Il est vrai que la cour de Suède s'est toujours récriée contre le marquis d'Havrincourt en ce qu'il ne s'attache qu'au Sénat et que même dans des choses de nulle importance et purement domestiques ce ministre se rangeait toujours du côté du Sénat, jusqu'à soutenir haut à la main son parti contre, au lieu qu'il convenait à son caractère de modérer les deux partis et de contribuer à leur réconciliation. Le roi de Suède se plaint d'ailleurs sur des choses où le Sénat cherche d'empiéter ouvertement sur les prérogatives du Roi que la forme du gouvernement a attachées à sa dignité

[1] 1728. — [2] Vergl. auch Bd. III, 39. — [3] Klinggräffen berichtet, Wien 26. Mai: „Le camp en Moravie doit se faire près d'Oltchan à une lieue d'Olmütz, sur la route de poste de Prostnitz.“ — [4] Vergl. S. 399. 412.

Digitized by Google

comme l'avancement des officiers de l'armée, où la forme du gouvernement attribue au Roi la nomination, au lieu que les Sénateurs avaient voulu prétendre, depuis les dernières années du Roi défunt, que le Roi ne dût que proposer au Sénat ces avancements pour les approuver ou les rejeter,[1] et que c'était dans de pareilles occurrences où il aurait convenu au ministre de France de parler. Comme je ne suis assez instruit sur ces affaires, je ne saurais aussi rien contribuer à les démêler.

Nach dem Concept.

Federic.

5896. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 8. Mai: „Jai reçu les ordres immédiats dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer en date du 24 du mois dernier,[2] mais ayant appris, après leur réception, que le duc de Newcastle avait fait connaître au duc de Mirepoix les sentiments de cette cour sur ses différends avec Votre Majesté, et qu'avant de parler de satisfaction en faveur des sujets de Votre Majesté, on se croyait obligé de lui dire qu'il fallait préalablement que Votre Majesté cessât de mettre arrêt sur la dette de la Silésie, je n'ai pas cru convenable que je dusse, après cela, faire aucune insinuation sous main pour faire connaître plus amplement les dispositions de Votre Majesté, de crainte qu'on ne les interprétât comme des marques de faiblesse et que, de plus, on ne s'avisât de soupçonner que Votre Majesté ne Se fiait pas à la France, après S'être ouverte à elle sur ces affaires-là."

Potsdam, 19 mai 1753.

En conséquence des raisons que vous m'alléguez dans votre rapport du 8 de ce mois, j'approuve que vous n'ayez point fait ces insinuations que je vous avais ordonné de faire sous main.

J'attends encore ce que la France me marquera sur la réponse que le duc de Mirepoix a eue du duc de Newcastle, qu'elle m'a laissé ignorer jusqu'à présent. En attendant, je suis toujours de l'opinion que pour une bagatelle de 150,000 écus l'Angleterre ne voudra point commencer une guerre qui pourrait avoir des suites très sérieuses. De ma part, je serai toujours prêt à entendre des propositions raisonnables pour composer amiablement l'affaire, et, pourvu qu'on songe sérieusement de satisfaire mes sujets, je lèverai d'abord l'arrêt mis sur la dette de Silésie. Il serait contre toutes les règles de vouloir prétendre que je fasse justice aux Anglais sans vouloir faire autant à mes sujets.

Federic.

Nach dem Concept.

5897. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 19 mai 1753.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits depuis le 8 jusqu'au 16 de ce mois. Quant aux affaires de la *Steuer*, je ne saurais vous

[1] Vergl. Bd. VIII, 320. — [2] Nr. 5868 S. 410.

Digitized by Google

dire autre chose sinon qu'il faut bien que je me remette sur votre dextérité, en vous laissant agir aussi bien que vous l'entendez, en tâchant de tirer autant d'argent que vous pourrez des ministres saxons, pour en satisfaire mes sujets. Vous savez d'ailleurs les fortes raisons qui ne me permettent pas de renoncer à la prérogative, ainsi qu'il faut bien que j'y insiste, à moins qu'on ne saurait convenir d'un arrangement à prendre sur la satisfaction de tous mes sujets qui ont actuellement à prétendre de la *Steuer*, sur des sûretés à donner à ceux de mes sujets qui même contre leur gré seront obligés de se faire payer des Saxons, dans le commerce, par des billets de la *Steuer*, et à ceux encore à qui ces billets reviennent par des héritages ou en guise de dot. Sur quoi vous réfléchirez et me marquerez votre sentiment.

Quant aux nouvelles de Pologne que vous me marquez par rapport aux corps de troupes que les Turcs doivent assembler, vous tâcherez d'approfondir plus encore ces nouvelles pour me marquer ce qui en est.

Au reste, je suis fâché de l'accident que vous avez eu avec le comte Bestushew;[1] mais comme je ne voudrais point que ce fût un nouveau sujet pour aigrir la cour de Russie contre moi, je serai bien aise que vous ne releviez plus cette affaire, après que vous avez fait vos représentations au ministre de Brühl.

Federic.

Nach dem Concept.

5898. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 22 mai 1753.

La dernière poste ne m'ayant apporté aucune lettre de votre part, je ne vous fais la présente que pour vous dire que non seulement les gazettes publiques de Hollande font mention depuis peu que les aigreurs entre l'Angleterre et l'Espagne par rapport au commerce dans les Indes occidentales allaient en augmentant, mais qu'on est venu me montrer une lettre écrite de Cadix par un particulier à un de ses connaissances ici suivant laquelle il se faisait là des armements considérables par mer qui ne sauraient qu'indiquer quelque grand dessein. Quoique je ne me fie guère sur de pareils avis, cependant je souhaiterais de savoir de vous si effectivement on a eu là où vous êtes des nouvelles sur ceci, et, supposé qu'il y en ait eu, quel jugement on en a formé.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

5899. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 22 mai 1753.

Je vous suis très obligé, Milord, de toutes les peines que vous vous donnez pour mettre fin à des tracasseries qui n'ont pas laissé que

[1] Es handelt sich um eine Rangstreitigkeit an der Hoftafel des Königs von Polen. — [2] Dieselbe Mittheilung erhält unter gleichem Datum Michell in London.

Digitized by Google

le me causer beaucoup de désagrement;[1] vous vous donnez des soins pour des affaires qui ne sont pas de votre ressort et où l'amitié seule agit pour moi. Je vous assure que je vous en ai d'autant plus d'obligation et que je tâcherai de me revancher, quand l'occasion s'en présentera. C'est bien dommage que messieurs les beaux esprits aient la cervelle si mal timbrée; on leur pardonnerait leurs querelles littéraires, mais les tours de fourberie et de friponnerie sont trop forts et ne doivent pas s'en mêler.

Les affaires de vos parlements font ici un bruit étonnant. Pour moi, qui en qualité d'hérétique et de philosophe ne me sens aucun penchant pour les prêtres, je souhaiterais fort qu'on leur rabattît leur caquet et qu'on humiliât cet air de fierté et cette vanité avec laquelle ils veulent établir le despotisme de l'Inquisition en France. Mais je parle de ces choses comme le public, et il faut être derrière le rideau pour savoir les raisons qui obligent la cour de protéger si fort la mitraille. Pour moi, je crois que chacun doit mieux entendre ses propres intérêts que son voisin, et qu'ainsi tout ce que l'on fait, est bien fait. Les Saxons on fait provision de 12,000 livres de chocolat pour leur camp et de 20,000 livres de sucre; je crois que, si le Grand-Mogol faisait camper tous les perroquets mogolais, il ne lui faudrait pas d'autres vivres pour cette armée volatile. Mais basta! laissons faire en repos leurs sottises aux autres, pourvu qu'on nous laisse faire les nôtres. Adieu, mon cher Milord, je vous embrasse de tout mon cœur.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. — Federic.

5900. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 mai 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 12 de ce mois, m'a été heureusement rendue, avec celle que vous m'avez envoyée par le domestique que le sieur de Fürst a fait partir pour Breslau. J'adopte parfaitement toutes les bonnes raisons que vous m'avez alléguées sur le peu de fondement que ces bruits parvenus à moi d'une offensive que la Reine-Impératrice me préparait, sauraient avoir, et les recherches exactes que j'ai fait faire partout ailleurs sur cet objet, me font comprendre que tout ce qu'on en avait débité, n'avait pris sa source que dans les fausses appréhensions que le roi d'Angleterre avait conçues à mon égard, sur quoi de petits particuliers avaient donné carrière à leurs conjectures. A présent vous dirigerez votre attention principale pour pénétrer au possible les suites que le changement fait dans le ministère autrichien[2] pourrait avoir, si la cour de Vienne, nonobstant ce change-

[1] Vergl. S. 426. — [2] Vergl. S. 427. 432.

Digitized by Google

ment, poursuivra les mêmes plans et projets qu'elle s'était formés, ou si elle changera sur leur exécution et adoptera d'autres mesures. De plus, mettez votre attention pour bien approfondir si la susdite cour, après que les fausses alarmes que le roi d'Angleterre aurait voulu lui inspirer à mon égard, se sont évanouies, songera, malgré cela, à se lier plus étroitement encore avec Sa Majesté Britannique et ses alliés, ou si le dessein qu'on en a eu, tombera présentement.

Voilà les deux objets sur lesquels il m'importe extrêmement d'être bien éclairci; aussi ne manquerez-vous pas de m'informer exactement de tout ce que vous en approfondirez et des idées qui vous viendront à ces sujets. Je vous remercie, au reste, des deux listes que vous m'avez envoyées par rapport à l'armée autrichienne; je suis cependant encore en doute sur l'exactitude de celle de l'état effectif des troupes, ayant de la peine à me persuader que le nombre de l'infanterie et de la cavalerie aille à celui que la liste indique.

Federic.

Nach dem Concept.

5901. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Paris 11. Mai: „Il semble à M. de Saint-Contest que l'avis qu'on a donné à Votre Majesté[1] touchant une promesse secrète que la cour de Danemark aurait faite à celle d'Angleterre de vouloir se lier avec elle par un traité de subsides, aussitôt que celui qui subsiste entre elle et la France, serait expiré, ne saurait mériter créance et ne peut qu'être précipité, attendu que le traité que la France a conclu avec la cour de Copenhague en 1750,[2] est de six ans et ne finira par conséquent qu'en 1756. Quant à ce qui regarde les soupçons que Votre Majesté a conçus d'une entreprise que les cours de Vienne et de Londres machinent contre elle, M. de Saint-Contest n'en a aucune notion, mais il m'a chargé d'assurer, en attendant, Votre Majesté que, quelques que puissent être les desseins de ces deux cours, la France remplirait en toutes les occasions envers Votre Majesté les devoirs d'un allié exact et fidèle et se joindrait à Elle pour les détruire.“

Potsdam, 26 mai 1753.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 11 et du 14 de ce mois et suis sensible de la réponse que M. de Contest vous a donnée à l'occasion des bruits qui ont couru sur les prétendus desseins des cours de Vienne et de Londres contre moi. Quant à la nouvelle d'une promesse secrète que la cour de Danemark doit avoir donnée au ministre d'Angleterre pour vouloir se lier avec l'Angleterre par un traité de subsides, dès que celui avec la France expirerait, je ne vous l'ai donnée que telle qu'elle m'était revenue alors, sans avoir moi-même compté tout-à-fait sur son authenticité.

Je ne doute pas que vous ne soyez déjà informé du changement que la Reine-Impératrice a fait dans son ministère. Comme le comte Kaunitz a été revêtu de la charge de chancelier de la cour que le comte d'Ulfeld a quittée, l'on a remarqué que depuis ce temps-là le

[1] Vergl. S. 409. — [2] Vergl. Bd. VII, 66.

Digitized by Google

chevalier Williams a été l'ombre du comte de Kaunitz dans tous les lieux tiers, bien qu'il paraisse que cela ennuyait le dernier, qui écoutait l'autre et ne répondait guère. Cependant ces assiduités du susdit chevalier près du comte de Kaunitz font soupçonner qu'il espère de parvenir plus aisément à son but qu'il ne l'aurait fait du temps que Bartenstein était en place dans le Conseil, et l'on croit que son but principal est d'arranger les cours de Vienne et de Londres de façon qu'elles n'aient point à craindre la guerre, mais se rendent les arbitres de l'Europe; circonstance qui mérite bien l'attention des ministres de France et au sujet de laquelle je serai bien aise quand vous sauriez leur mettre la puce à l'oreille, en leur représentant naturellement les suites qui en résulteront, si jamais ce plan était réalisé.

Je vous renvoie, au surplus, à la dépêche du département des affaires étrangères pour ce qui regarde l'affaire de l'Ostfrise.

Federic.

Nach dem Concept.

5902. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 mai 1753.

Les avis qui me sont revenus jusqu'ici de tout côté relativement aux campements que les troupes autrichiennes formeront cette année-ci, m'ont confirmé qu'il n'y avait aucun arrangement qui saurait faire soupçonner quelque autre dessein que celui de faire camper et exercer les troupes. Cependant j'ai de bons indices pour être persuadé qu'il s'est remué quelque chose ou vers la fin de février dernier ou dans le mars et qu'il y eut alors sur le tapis quelque projet contre moi qu'on a laissé tomber après.

Pour ce qui regarde le nouvel arrangement que l'Impératrice-Reine vient de faire parmi ses ministres, je crois que cette Princesse y perdra pour ses véritables intérêts. Elle remplace très bien le comte Ulfeld par M. de Kaunitz, mais point du tout le baron Bartenstein. D'ailleurs l'arrangement qu'on a fait à l'imitation de celui en France par rapport aux quatre commis qui travailleront dans le bureau des affaires étrangeres, aura apparemment le même effet qu'en France, savoir qu'il n'y aura plus ce secret impénétrable qu'il y avait du temps de Bartenstein, qui travaillait lui-même et fit travailler les autres sous ses yeux. Aussi je vous laisse songer s'il n'y aura pas moyen que vous sauriez profiter habilement du nouvel arrangement, soit directement soit indirectement.

Au reste, vous faites fort bien de donner votre principale attention sur les mesures que la Reine-Impératrice prendra pour se lier plus étroitement encore avec ses alliés que jusqu'ici; cependant je suis bien aise de vous faire observer qu'il est naturellement impossible que des cours sauraient se lier aussi étroitement qu'il n'en arrive des bisbilles, et que les différentes vues que chacune des parties contractantes apporte

Digitized by Google

dans de pareilles liaisons, opèrent ordinairement qu'on tâche à duper, l'un l'autre, et qu'au bout de six mois à peu près tout est brouillé.

Nach dem Concept. Federic.

5903. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 mai 1753.

Votre rapport du 15 de ce mois m'a été bien rendu. Si la disposition des ministres anglais par rapport à nos différends est telle que vous la marquez, de sorte qu'ils préfèreront les moyens de conciliation à ceux de violence, tout se passera doucement et l'affaire ne souffrira guère de la difficulté, à moins qu'on voudra faire les choses dans l'ordre; car je suis bien aise de vous faire observer que le susdit ministère se tromperait furieusement, s'il présumait que je ferais un seul pas en avant, sans qu'ils auraient besoin d'en faire également de leur côté.

Federic.

Nach dem Concept.

5904. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 mai 1753.

J'ai vu par votre rapport du 25 de ce mois ce que le chevalier de La Touche vous a proposé par ordre de sa cour concernant l'état présent des affaires en Suède. Je communiquerai au pied de la lettre à la reine de Suède, ma sœur, tout ce que vous m'avez marqué par rapport à ces insinuations de la part de la France. Sur ce je, prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5905. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Copie de la relation des ministres d'État Comtes de Podewils et de Finckenstein au Roi, du 25 mai 1753.

Le chevalier de La Touche vient de nous informer qu'ayant fait rapport à sa cour des insinuations que Votre Majesté nous a ordonné de lui faire[1] relativement à la situation des affaires en Suède, il était chargé de nous déclarer qu'on avait déjà pris en France toutes les précautions imaginables pour empêcher, autant qu'il dépendait de cette couronne, que les dissensions entre le roi de Suède et le Sénat n'allassent plus loin; qu'on avait envoyé des ordres réitératifs au marquis d'Havrincourt d'observer soigneusement tous les égards et ménagements

[1] Im Original des Berichtes der Minister: glisser.

Digitized by Google

pour Leurs Majestés Suédoises et leurs justes droits et prérogatives; qu'aussi longtemps que la forme du gouvernement établie en Suède n'était ni ébréchée ni attaquée de la part de la cour, il n'était que juste et raisonnable que celle-ci fût maintenue dans la jouissance de toutes les prérogatives qui y sont arrêtées en sa faveur; que la France ne doutait point que Votre Majesté ne fût dans les mêmes principes et qu'Elle ne reconnût aussi la nécessité indispensable de conserver, du moins dans le moment présent, cette forme de gouvernement, laquelle servant de règle de conduite à un roi qui n'avait été appelé à la succession du trône que sous la condition expresse de s'y tenir et qui l'avait promis par un double serment, ne pouvait être entamée de sa part, sans occasionner avec le temps un bouleversement général et une révolution universelle dans le royaume, dont il n'y avait que les ennemis de la Suède et de ses alliés qui puissent profiter; que tant que le Sénat ne s'écarterait point de cette règle, il n'y avait pas moyen d'y trouver à redire que l'ambassadeur de France en approuvât la conduite, mais qu'au surplus il ne manquerait jamais au respect et aux attentions dues à Leurs Majestés Suédoises et que bien au contraire il continuerait de travailler avec tout le zèle possible à concilier les esprits des deux partis, et qu'il se flattait même de le faire avec succès, pourvu que Leurs Majestés Suédoises voulussent lui témoigner un peu plus de confiance que par le passé; que, quant aux avis secrets que Votre Majesté avait reçus et communiqués à la France touchant la négociation que l'on prétendait que le parti antisénatorial avait entamée en Russie pour y obtenir l'argent nécessaire pour gagner la supériorité à la Diète prochaine sur le parti du Sénat,[1] et cela, à ce que l'on prétend savoir de source en France, par le canal du colonel Sterniel, dans le temps que le roi de Suède, à l'occasion de son passage en Finlande, l'avait envoyé à Pétersbourg pour complimenter l'impératrice de Russie, on s'en rapportait à la haute pénétration de Votre Majesté s'il y avait moyen de s'empêcher de soupçonner, vu les circonstances de la conjoncture, que cet officier n'aurait jamais osé se charger d'une pareille commission sans le consentement de sa cour ou du moins sans sa connivence, quelques protestations qu'elle fît du contraire; qu'au reste le roi de France se flattait et faisait des instances à Votre Majesté qu'Elle voudrait bien faire des insinuations convenables là-dessus à Leurs Majestés Suédoises.[2]

Nach dem zum Zwecke der Mittheilung an die Königin von Schweden im Cabinet revidirten Texte des Berichtes. Das Begleitschreiben an die Königin von Schweden liegt nicht vor.

---

[1] Vergl. S. 400. — [2] Schluss des Originalberichtes der Minister: „Qu'au reste la France se flattait que Votre Majesté ne discontinuerait point d'employer Ses soins officieux pour rectifier l'esprit de la Reine, Sa sœur, dans le même sens qu'Elle l'avait fait du vivant du comte de Tyrconnell, les conseils que Votre Majesté lui avait inspirés alors et qu'Elle avait communiqués à ce ministre, étant les plus salutaires

Digitized by Google

5906. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 29 mai 1753.

J'approuve fort, sur la demande que vous me faites par un de vos post-scriptums du 23 de ce mois, que vous vous ouvriez confidemment envers le comte de Broglie, toutefois après que vous aurez tiré de lui les assurances les plus positives qu'il vous en gardera un secret inviolable, sur ce qui se trame actuellement par rapport aux affaires de Pologne, le cas existant d'une vacance future du trône de ce royaume, sans cependant que vous lui nommiez le canal par lequel vous en avez eu l'avis, mais que vous en parliez à ce ministre de France sur le pied que vous le proposez vous-même par votre dépêche du 12 de ce mois.

Pour ce qui est du contenu d'un autre post-scriptum encore de votre dépêche du 23 de ce mois, j'ai déclaré là-dessus à mes ministres du département des affaires étrangères[1] que je ne saurais qu'approuver la conduite que vous avez tenue à l'occasion de l'incident qui vous est survenu avec le comte de Bestushew,[2] quoique d'ailleurs j'aurais souhaité que, pour éviter d'aigrir davantage la Russie, après que vous auriez fait là-dessus les représentations convenables au comte Brühl, vous ne relevassiez pas trop cette affaire. Il s'entend cependant, et je veux que, si les autres ministres étrangers viennent à s'opposer à la distinction que la cour de Saxe pense d'introduire en faveur de la cour de Vienne, vous vous joigniez en ce cas aux susdits ministres et que vous fassiez à cet égard cause commune avec eux.

Federic.

Nach dem Concept.

5907. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 7. Mai:[3] „Mon ami qui portera le chiffre de celle-ci, est entièrement dans la confidence du parti, un homme d'honneur et un bon citoyen qui n'entrera comme tel dans aucune affaire, étant riche de ses biens de famille. Je ne lui ai pas laissé savoir que Votre Majesté était déjà prévenue de son qu'on eût pu lui donner, puisqu'en effet rien ne pouvait arriver de plus fatal pour le système de la Suède, pour Leurs Majestés Suédoises et pour la famille royale que si elles se mettaient en tête de vouloir attaquer la forme du gouvernement et lui attirer un pouvoir plus étendu que celle-ci ne lui attribuait, entreprise qui serait infailliblement suivie de troubles et d'une révolution, à laquelle ni Votre Majesté ni la France ne pourront jamais trouver leur compte, du moins dans la situation où les affaires générales se trouvent actuellement.“

Potsdam, 29 mai 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 18 de ce mois et suis bien aise que la France est en tout du même sentiment que moi dans tout ce qui regarde les mauvais procédés du roi d'Angleterre relativement à

[1] Durch ein Schreiben des Cabinetssecretärs an den Grafen Podewils, Potsdam 26. Mai. — [2] Vergl. S. 430. — [3] Vergl. das Postscriptum des Königlichen Immediaterlasses.

Digitized by Google

ɔyage. Je lui ai fait croire que c'était ne idée de ma tête pour tâcher de voir ar mon frère si Votre Majesté voudrait écouter, et cela pour vous laisser une leine liberté de faire comme il vous laira, sans vous commettre en rien, arceque mon ami parlera avec franhise à mon frère, qui vous dira ce qui : passe; et, si Votre Majesté veut l'écou:r lui-même, je La supplie de lui laisser ɔujours ignorer que vous saviez déjà par ıoi sa mission, pour qu'il ne se plaigne as de moi. Il me paraît que le méconɛntement en Angleterre est si grand à heure qu'il est que peu de chose renerserait le gouvernement; mais ce peu ie chose n'est pas facile à ajuster. Un ertain projet qu'il dira, me paraît chinérique; je crois même que, sans avoir ;agné une partie des troupes, ce serait olie de rien entreprendre sans secours :tranger. Le secours étranger, dont peu uffirait, ne peut jamais s'espérer, selon noi, que de quatre endroits, de Votre Majesté, de la Suède, de la France ou de l'Espagne. Votre Majesté n'a point de vaisseaux, cependant je ne crois pas cela le plus grand obstacle, le petit nombre qui suffirait pouvant se trouver sous divers prétextes de commerce. Mais je n'oserais conseiller à Votre Majesté de rien entreprendre sans être assurée d'être soutenue de la France contre les alliés du roi d'Angleterre. Je ne crois pas que la France y entrerait, la même difficulté se trouvant pour la Suède, la forme de son gouvernement l'en empêcherait et l'animosité des partis. Les Français sont regardés par le peuple en Angleterre comme ses ennemis naturels, et je doute que la France ait jamais voulu de bonne foi du bien à la maison de Stuart. Les Espagnols sont bien situés et leurs armements pour l'Amérique leur donnent de grandes facilités, mais leurs engagements avec les cours de Vienne et de Turin les gênent et les mettent hors de jeu à présent. Les deux principales personnes en Angleterre dans le secret, outre Dawkins, sont le docteur King, homme d'esprit, vif, agissant, et milord Westmoreland, homme sage, prudent, d'une bonne tête, bon citoyen, respecté et respectable. Vous pourrez toujours vous fier à leurs sentiments, comme ils se fieront aux

l'affaire de l'Ostfrise; aussi ai-je été charmé de la manière ferme avec laquelle M. de Saint-Contest s'est expliqué là-dessus et des fortes assurances qu'il vous a données de l'appui et de l'assistance de la France, si jamais la cour de Vienne ou celle de Dresde voulussent se prêter aux desseins du roi d'Angleterre de me dépouiller de l'Ostfrise. Vous en remercierez M. de Contest dans les termes les plus polis et les plus affectueux de ma part et lui ferez observer que je ne croyais pas que le roi d'Angleterre voudrait dans le moment présent rompre ouvertement, pour exécuter ses iniques desseins; mais qu'il saurait bien arriver, ou qu'il chercherait à faire valoir sa frivole prétention à l'occasion d'une guerre élevée pour d'autres sujets, et dans laquelle la France et moi serions mêlés, ou quand il croirait avoir toute la supériorité sur moi pour pouvoir, lui et ses alliés, m'attaquer impunément, sous prétexte de vouloir exécuter une sentence prononcée contre moi du Conseil Aulique à Vienne.

Au reste, mes lettres de Vienne continuent d'être assez intéressantes pour mériter de l'attention, et il est très vraisemblable que le changement que la Reine-Impératrice a fait dans son ministère, ne me sera guère favorable, ni à la France. L'on croit le comte de Kaunitz être chaudement dans les idées du roi d'Angleterre et fort imbu du système que la cour de Vienne fallait se lier étroitement avec les Puissances maritimes; aussi marque-t-on que les ministres anglais, Keith et Williams, ne le quittent presque

Digitized by Google

vôtres; mais ils ne se confieraient pas aisément à ceux d'aucun prince. S'ils avaient quelque chose à communiquer à Votre Majesté dans la suite, ils enverront un homme de confiance ou se serviront de mon canal. Le prince Édouard ne sait pas tant de ceci que Dawkins. Sa situation, jointe à une intrépidité qui ne lui permet jamais de douter de ce qu'il souhaite, fait qu'il faut que les autres forment les projets pour lui, qu'il est toujours prêt d'entreprendre. Je n'ai point de correspondance directe avec lui, ni n'ai voulu savoir où il se cache; mais j'en suis informé par d'autres."

pas,[1] pour effectuer par lui que la cour de Vienne s'arrange avec la Saxe et la Russie, afin de lier si bien la partie pour tous les évènements qui pourraient se présenter en Europe, afin d'en être les arbitres et de donner le ton. Ce que vous ne laisserez pas de faire glisser dans les entretiens que vous aurez avec M. de Saint-Contest, et de l'accompagner de toutes les réflexions nécessaires sur la nécessité de veiller de bien près sur la conduite de la cour de Vienne et les desseins du roi d'Angleterre, plus que par le passé.

Federic.

P. S.

Vous pouvez compter que je me suis dirigé avec notre homme en conséquence de votre lettre du 7 que je n'ai été à même de lire que depuis trois jours.

J'ai trouvé l'affaire dont il s'agit n'être pas encore bien digérée, vu qu'il n'y a point encore un plan juste et général formé. C'est pourquoi j'estime qu'en attendant que cela se puisse faire, il faudrait inspirer à ces gens de grossir le nombre de leurs partisans et de se former surtout un parti dans l'armée et principalement parmi la flotte; sans cela toute entrepise échouera.

Pour moi, il sera de mes intérêts d'entretenir ces gens dans leur dessein sous main et sans y être remarqué; car vous conviendrez qu'il serait hors de saison dans la situation présente des affaires de l'Europe de me déclarer ouvertement. Si l'évènement arrivait bientôt que le trône viendrait vacant, il y a toute apparence que sous une régence l'entreprise bien conduite succèderait.

Nach dem Concept.

5908. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 19. Mai: „Il est étonnant comment on parle présentement sous main du baron Bartenstein dans de bons lieux. On soutient que, s'il était resté en place, il aurait tellement gâté les affaires par son opiniâtreté

Potsdam, 29 mai 1753.

Je me réfère sur la dépêche du Département qui vous a été faite sur la vôtre du 19 de ce mois. J'y ajoute que je ne suis point

[1] Vergl. S. 433.

Digitized by Google

qu'il n'y aurait pas eu moyen d'en sortir. On lui attribue aussi la confusion où se trouve la chancellerie, et on n'épargne pas le comte d'Ulfeld à cet égard, pour lui avoir laissé les bras si libres. Quant au comte Kaunitz, toutes ses paroles sont douces et emmiellées envers tout le monde. Je serai attentif sur la conduite qu'il tiendra vis-à-vis des autres ministres par rapport à Votre Majesté. Je ne m'en promets rien de bon, malgré toute sa sincérité, dont il voudrait persuader tout le monde, et ses façons polies de s'expliquer. Il y a ici du personnel, par rapport à sa prétention à l'Ostfrise. Je crois même qu'il s'est aussi passé quelque chose, il y a quelques années, à Rittberg, où il se croit avoir été malmené, selon ce qui m'est revenu, et qu'il n'a pas encore oubliée. Cela est fâcheux, car il jouera ici un fort grand rôle, et je ne vois point le remède qu'on pourrait employer pour le gagner. On ne doit pas douter que d'autres puissances ne profitent de l'occasion pour le fortifier dans son animosité, qu'il cachera cependant soigneusement au dehors et fera toujours parade de ses bonnes dispositions à entretenir la bonne harmonie entre Votre Majesté et la cour d'ici, mais on ne saurait s'y fier."

surpris de ce qu'on parle mal présentement du baron de Bartenstein: voilà le sort ordinaire des gens qu'on congédie ou qu'on démet de leur poste, et tel est le train du monde. J'apprends aussi par mes lettres de Londres que la cour-là n'était point fâchée d'avoir appris qu'il doit y avoir eu actuellement un changement dans le ministère autrichien et qu'entre autres on était charmé de savoir que Bartenstein a dû quitter le département des affaires étrangères.

Quant au comte de Kaunitz, il serait superflu de vous recommander de diriger tout votre attention sur la manière dont il se prendra dans le maniement des affaires, et surtout à la conduite qu'il tiendra à mon égard. Au surplus, je ne connais aucune bonne raison pourquoi il dût être piqué personnellement contre moi, lui ayant marqué depuis toujours une considération particulière toutes fois quand l'occasion s'y est offerte. Au fort de la guerre de Silésie, et quand mes troupes avaient occupé toute la Moravie, on a ménagé au possible, par mon ordre exprès, ses terres à Austerlitz, et, quand il me demanda par une lettre qu'il me fit à ce temps-là un passe-port pour pouvoir voyager sûrement à Rittberg, je le lui ai envoyé de la meilleure grâce, ce qu'il reconnut lui-même dans la réponse qu'il me fit. D'ailleurs, quand la cour s'avisa d'occuper et de faire séquestrer pendant cette guerre ma baronie de Turnhout,[1] j'aurais pu de bon droit user des représailles sur Rittberg, ce que je n'ai point voulu faire cependant, par considération personnelle de lui, comte de Kaunitz. Au reste, s'il est jamais arrivé quelque chose à Rittberg pourquoi il aurait cru être malmené, je l'ai absolument ignoré et l'ignore encore. Pour ce qui regarde la prétention que sa famille a prétendu former sur l'Ostfrise, je ne la regarde autrement que comme toutes celles des autres prétendants.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. IV, 117.

Digitized by Google

5909. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 18. Mai: „L'ambassadeur de France a reçu avant-hier un courrier avec des dépêches de sa cour dans lesquelles on lui dit simplement qu'on avait fait passer à Berlin les déclarations que le ministère anglais lui avait faites là-dessus, et que, d'abord que l'on serait instruit des sentiments de Votre Majesté, on lui en ferait part; qu'en attendant il devait faire connaître à ces gens-ci que la France ne saurait regarder avec indifférence que l'on prît aucune résolution contre Votre Majesté, et qu'il ne devait rien négliger pour leur inspirer des sentiments de modération."

Potsdam, 29 mai 1753.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois, et il m'a fait plaisir d'apprendre ce que vous m'avez marqué au sujet des instructions que le duc de Mirepoix a reçues en dernier lieu de sa cour relativement à mes différends avec l'Angleterre. J'ai d'autant moins sujet de me douter des bonnes et fermes intentions de la France qu'elle m'a fait déclarer encore à l'occasion des prétentions frivoles du roi d'Angleterre sur l'Ostfrise et des mauvais procédés dont il a usé jusqu'à présent dans cette affaire, qu'au cas que la cour de Vienne ou bien quelque autre voulussent se prêter aux desseins du roi d'Angleterre et entreprendre de me déposséder de l'Ostfrise, la France prendrait alors sûrement ma défense en bonne alliée et leur déclarerait la guerre.[1]

C'est dont j'ai bien voulu vous faire part, bien que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

5910. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 29. Mai, einen Extrait aus den dem Chevalier de La Touche von seinem Hofe zugegangenen Weisungen folgenden Inhalts:

„L'expédient le plus convenable pour terminer le différend des déprédations serait de nommer incessamment et en même temps des commissaires de part et d'autre qui finissent dans un temps fixé et irrévocablement cette affaire, et que Sa Majesté Prussienne promette que, dès qu'ils seront nommés et assemblés, Elle donnera aux négociants anglais intéressés au prêt de la Silésie la satisfaction qu'ils auraient dû recevoir avant l'évènement des représailles faites par la cour de Berlin."

„Le chevalier de La Touche a ajouté que ce n'était ici qu'une idée de

Potsdam, 30. Mai 1753.

Se. Königl. Majestät haben auf einliegenden Bericht zur mündlichen allergnädigsten Resolution zu melden befohlen, wie Sie die ganze Sachen der Mediation und Arbitrage von Frankreich überlassen wollten, nachdem Sie Sich fest versichert hielten, dass selbiges darunter wie ein guter Alliirter handeln und nichts thun noch zugeben würde, was Sr. Königl. Majestät Gloire und Avantage entgegen sein könnte, und dass alles auf eine honnete Art componiret werde.

Wobei Höchstdieselbe Sich

[1] Vergl. S. 437.

Digitized by Google

la cour de France; qu'on voyait bien que l'Angleterre ne voudrait pas faire les premières propositions, ni Votre Majesté non plus, et qu'ainsi on avait songé à cet expédient."

. . . „Il nous semble qu'un accommodement par commissaires serait sujet à des longueurs et à des discussions sans fin. La clause du payement, avant que l'affaire soit décidée, nous paraît surtout fort captieuse, puisqu'elle mettrait tout le désavantage de la négociation du côté de Votre Majesté, et qu'en Lui ôtant le seul moyen de mettre les Anglais à la raison, elle rendrait vraisemblablement ces derniers plus fiers et plus intraitables que jamais. Il nous semble qu'il vaudrait quasi mieux de remettre la décision de tout ce différend à l'arbitrage de la cour de France, puisqu'aussi bien elle est intéressée à soutenir les principes de Votre Majesté contre la nation anglaise. Cet expédient nous paraît du moins également honorable pour la France et plus avantageux pour Votre Majesté."

Nach der Ausfertigung.

gegen Frankreich wohl dergestalt im Vertrauen äussern wollten, dass woferne die Mediation und Arbitrage dadurch facilitiret werden könnte, dass die Engelländer denen Unterthanen Sr. Königl. Majestät, welche durch die Déprédations gelitten, nicht sowohl eine publique Satisfaction gäben, als vielmehr in der Stille contentireten, Höchstgedachte Se. Königl. Majestät auch darunter wohl nachsehen und auf keine publique Satisfaction bestehen wollten, wenn sonst nur Dero Unterthanen wegen ihres Liquidi gewiss befriediget und sonst nichts placidiret würde, was wider Höchstderoselben Ehre, Gloire und Dignité wäre. Wie dann übrigens des Königs Majestät Sich versicherten, dass Frankreich hiervon keinen anderen als recht guten Gebrauch machen werde.

Eichel.

5911. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 18. Mai: „Les dernières lettres de Moscou annoncent un changement ou, suivant le baron Hœpken, une disgrâce arrivée au général Apraxin; l'Impératrice a trouvé bon de disposer de l'importante charge de commissaire général en faveur d'un autre, et, pour consoler le sieur d'Apraxin, de le nommer général en chef du corps russe qui se trouve actuellement dans l'Ukraine. Le poste de commissaire général étant censé un des plus revenants, et de confiance en même temps, le baron Hœpken en veut conclure que le transport du général Apraxin à l'armée d'Ukraine n'est qu'une disgrâce palliée qui par contre-coup retombe sur le comte Bestushew, avec lequel l'autre a été lié intimement et dont il est le bras droit."

Nach dem Concept.

Potsdam, 30 mai 1753.

Je n'ai rien d'autre à vous dire en réponse à votre rapport du 18 de ce mois sinon que l'avis qui m'est entré directement de Russie au sujet du changement fait avec le général Apraxin, est précisément le même que celui que vous m'avez fait parvenir à cet égard par votre susalléguée dépêche.

Federic.

Digitized by Google

5912. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 31 mai 1753.

Meine liebe Geheime Etatsminister Graf von Podewils und Graf von Finckenstein. Da Mir der Etatsminister Graf von Münchow mit seinem in Abschrift hierbeikommenden allerunterthänigsten Bericht vom 26. dieses beikommende Instructionspunkte, nach welchen die wienersche sogenannte Finalgegenerklärung[1] wegen des Commercii mit Meinen Landen zu beantworten und wornach das diesseitige Promemoria auf das von österreichischer Seite übergebene einzurichten, eingesandt hat, Ich auch Meines Ortes dabei nichts zu erinnern finde, als will Ich, dass Ihr das erforderliche hiernach sowohl an den Geheimen Rath von Fürst zu Wien verfügen als auch dem Etatsminister Graf von Münchow das nöthige deshalb bekannt machen sollet. Ich finde hierbei diensam, dass Ihr gedachten Geheimen Rath von Fürst zugleich dahin instruiret, damit derselbe (so wie sein Antecessor gethan), ehe er Promemoria und Schriften übergiebet, durch Conferentien und mündliche Unterhaltungen die Materia zu präpariren und wenigstens das Terrain zu sondiren suche. Sobald dasjenige, so deshalb auszufertigen, expediret sein wird, so habet Ihr alles gedachtem Etatsminister Graf von Münchow zuzusenden, auf dass dieser alles vermittelst eines Expressen an den von Fürst nach Wien überschicken könne. Ich bin Euer wohl affectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

5913. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 31 mai 1753.

Votre dépêche du 23 de ce mois m'est bien entrée, et il m'est facile de vous indiquer la raison pour laquelle la cour de Vienne doit consulter celle de Russie avant de se décider sur la confirmation à donner de sa part sur la convention de la Suède avec le Danemark par rapport à la succession éventuelle du Holstein ducal;[2] c'est que la cour de Vienne s'est obligée par un traité secret[3] envers le grand-duc de Russie à la garantie de son duché de Holstein. Je vous recommande, au reste, de donner toujours beaucoup d'attention aux affaires concernant la Turquie, à l'égard desquelles j'ai donné ordre au département des affaires étrangères de vous communiquer les avis qui nous en sont entrés de Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] „Finalgegenerklärung auf die letztere Königl. Preussische Schliessliche Erklärung (vergl. S. 354), die Commercialnegociation betreffend," d. d. Wien 28. April 1753. — [2] Vergl. Bd. VII, 363. — [3] Vergl. S. 339.

Digitized by Google

5914. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Kœnigsberg, 8 juin 1753.

Votre dépêche du 22 du mois de mai dernier m'est bien parvenue, sur laquelle je vous dirai qu'il faut bien que j'attende ce que le ministère anglais répondra à celui de France sur l'ouverture d'un plan d'accommodement à faire, en conséquence de ce dont on est convenu à Berlin.[1]

Au surplus, je suis toujours prêt à entrer dans un accommodement raisonnable pour composer mes différends avec l'Angleterre; mais d'un autre côté les ministres anglais se tromperaient furieusement, s'ils se faisaient l'illusion que je pourrais jamais plier au point que de faire quelque démarche contraire à ma gloire et à ma dignité.

Nach dem Concept. Federic.

5915. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Kœnigsberg, 8 juin 1753.

Votre rapport du 26 du mois dernier m'a été bien rendu, et le peu de temps que mon séjour ici durera, avec les affaires dont je m'y trouve accablé, ne me permettent de vous répondre autre chose sinon que mon homme chargé de l'affaire de la vente de mes domaines en Hollande est depuis quinze jours à la Haye, muni de tout ce qui lui faut pour entrer en conférence et pour aller à la conclusion,[2] ainsi que je n'ai nul doute qu'on ne soit actuellement en négociation.

Je suis persuadé que le comte Colloredo a accusé juste au baron Beckers que le changement avec le ministère[3] avait mis quelque confusion dans les affaires; l'on doit s'attendre qu'elle s'augmentera de jour à l'autre dans la chancellerie.

Je suis bien aise que vous continuiez d'être attentif sur tous les arrangements militaires qui se font à vos lieux, mais vous devez également poursuivre avec attention les nouvelles qu'on aura chez vous par rapport au corps de troupes turques qui s'assemble vers les frontières de l'Ukraine de Russie. Il est avéré que les Russes font défiler nombre de leurs troupes à l'Ukraine, qu'ils ne sont pas sans appréhension d'une guerre avec la Porte; l'on dit même qu'il y avait eu actuellement des hostilités, et que les choses sauraient passer outre, de sorte que la cour de Vienne pourrait bien se trouver embarrassée de ces affaires.

Je remets à mon retour à Berlin, qui sera le 15 de ce mois, de vous instruire sur tout ce qui me reste à vous dire encore.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 440. 441. — [2] Vergl. S. 432. 437. 438. — [3] Vergl. S. 438. 439.

Digitized by Google

5916. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 25. Mai: On dit que le crédit „de la Marquise diminue et qu'elle est prête à être disgraciée. Ce serait un évènement fort important, car elle influe beaucoup sur les affaires et elle est consultée en tout par le Roi et ses ministres. On s'aperçoit en cette occurrence que l'ambassadeur d'Angleterre et les autres ministres du même parti sont extrêmement portés pour la Marquise, et ils ne marquent point de publier, quand l'occasion s'en présente, tout ce que peut servir à détruire les bruits qu'on répand sur sa disgrâce. L'attachement de la Marquise pour l'Angleterre est supposé venir en partie des sommes qu'on est persuadé qu'elle a fait passer en Angleterre pour les y mettre à couvert, et en partie par le désir qu'elle a d'entretenir la paix, qui est son ouvrage et dont elle profite pour avoir toujours le Roi avec elle[1] et pour s'enrichir."

Kœnigsberg, 8 juin 1753.

Il faudra bien que vous suiviez la cour pour Compiègne, afin d'avoir l'œil attentif sur tout ce qui s'y passera dans les affaires. Votre séjour y serait d'autant plus nécessaire, si jamais alors cet évènement important arrivait dont vous faites mention dans votre lettre immédiate du 25 dernier, où il fallût alors que vous m'en instruisiez d'abord et de toutes les circonstances qui accompagneraient un tel évènement, qui ne saurait qu'influer beaucoup sur mes intérêts. Je ne doute presque pas que la personne qui fait le sujet principal de votre lettre immédiate susdite, ne soit pas bien nette des soupçons qu'on a sur son attachement pour l'Angleterre, et je veux bien vous dire, quoique sous le sceau du secret le plus absolu, qu'on m'a assuré dans la dernière confidence[2] que le comte Kaunitz a trouvé moyen, avant que de partir de France, de tirer d'elle la promesse qu'elle s'emploierait de tout son pouvoir à ce que la France ne remuerait en rien pendant l'intervalle de quelques années contre la cour de Vienne, mais restât toute tranquille.

Je laisse à mes ministres du Département de vous instruire de tout ce qui nous est revenu en dernier lieu relativement à l'affaire de mes différends avec l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

5917. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 13. Juni: „J'ai l'honneur de marquer très humblement à Votre Majesté l'arrivée du baillif de Froullay, qui n'est pas revêtu du caractère d'ambassadeur,[3] mais de celui de ministre plénipotentiaire. Il est venu me voir et m'a remis la copie de sa lettre de créance, en se félicitant de ce

[Berlin, 14 juin 1753].[4]

Un pauvre voyageur qui a fait quatre-vingts milles d'Allemagne en quatre jours, demande à Monsieur le secrétaire des affaires étrangères et à Monsieur le bailli de Froullay

[1] Vergl. S. 290. — [2] Mittheilung des kaiserlichen Legationssecretärs M. von Weingarten, Berlin 12. Mai. — [3] Vergl. S. 158. — [4] Der König traf am 14. Juni früh aus Preussen in Berlin ein.

Digitized by Google

que le choix de son ordre lui procure l'avantage inestimable de faire sa cour à Votre Majesté, et en me priant de lui procurer l'honneur d'être admis à Son audience."

une dilation d'audience jusqu'à lundi qui vient,[1] où on pourra le haranguer, l'importuner, l'ennuyer, autant que l'on croira que cela sera convenable à la dignité du respectable ordre hospitalier de Saint-Jean de Malte.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

5918. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 9. Juni, über eine durch La Touche mitgetheilte Meldung des französischen Gesandten Guébriant in Bonn, wonach die Gegner des Freiherrn von der Asseburg, zumal der Freiherr von Metternich,[2] eine Streitigkeit zwischen Preussen und Churköln wegen der Schifffahrt auf der Lippe auszubeuten suchen, um Asseburg zu stürzen und die beiden Höfe einander zu entfremden. „L'abbé de Guébriant a proposé, sur les instances même du baron d'Asseburg, que, pour dissiper ces nuages, il serait bon que le comte de Podewils écrivît au dernier une lettre ostensible."

Potsdam, 15. Juni 1753.

Allerdinges muss er in sehr obligeanten Terminis an den von Asseburg darüber fordersamst schreiben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5919. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 16 [juin 1753].

Je suis toujours en reste envers vous, Milord; vous vous donnez des peines pour finir des tracasseries qui, quoique de peu d'importance dans le fond, ne laissent pas que d'être désagréables.[3] J'ai fait rendre au poète sa croix et sa clef, et il a remis un billet par lequel il promet de me rendre mon livre; après cela je n'ai plus rien à démêler avec lui et je l'abandonne à sa destinée, libre à lui de faire toutes les folies et tout ce que lui en dira sa faconde.

Le bailli de Froullay est arrivé, je le verrai demain; tous ceux qui ont fait sa connaissance à Berlin, en disent tout le bien imaginable. C'est encore un de ces gens de la vieille cour qui en conservent la politesse et la douceur; je souhaiterais que, si quelque jour le roi de France envoyait quelque ministre ici, on voulût faire le choix d'un homme de

[1] 18. Juni. — [2] Vergl. S. 48. 138. 139. — [3] Vergl. S. 430.

Digitized by Google

cette espèce. Milord Tyrconnell avait de l'esprit, mais il était méchant, ce qui nuit fort à la sûreté du commerce.[1] Valory était le plus honnête homme du monde, mais la politesse n'était pas son fort. La Chétardie était aimable en société, il aurait été bon ministre, s'il avait eu l'esprit net, mais ses relations étaient inintelligibles. Tout cela me fait juger que l'espèce d'hommes aimables et de mérite sont rares partout, et qu'il faut les estimer, quand on les a. Je n'ose pas vous dire ce que je pense sur votre sujet, pour ne point révolter votre modestie; mais je ne puis m'empêcher de vous assurer que je suis avec toute l'estime possible votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5920. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 16 juin 1753.

J'ai reçu à mon retour de Prusse vos deux dépêches du 5 et du 8 de ce mois. Je les ai trouvées bien intéressantes et dignes de mon attention,[2] de sorte que je m'attends de vous que vous continuerez de me faire des rapports aussi intéressants que ceux que contiennent les susdites dépêches. Vous prêterez surtout beaucoup d'attention aux mouvements que le roi d'Angleterre se donne à l'égard de la triple alliance et par rapport aux vues qu'il peut se proposer pour donner plus de vigueur et de relief à cette alliance.[3]

Vous approfondirez aussi de votre mieux les bruits sourds qui ont couru par rapport à la prétendue invasion des Tartares de la Crimée dans l'Ukraine russienne, pour me faire votre rapport de ce que vous aurez pu tirer au clair là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5921. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 juin 1753.

Vos deux dépêches du 29 de mai et du 1er de ce mois me sont bien entrées. Pour ce qui est du prétendu calme en Turquie, il n'est point tout-à-fait assuré encore, y ayant non seulement des lettres en Hollande qui marquent une grande invasion que les Tartares ont faite dans l'Ukraine russienne, où ils doivent avoir remporté beaucoup d'avantages, et qu'il y avait toute apparence que la Porte avouerait les Tartares et qu'on verrait dans peu la Porte rompre ouvertement avec la

[1] Der König schreibt an Darget, August 1752: „La Touche est arrivé ici (vergl. oben S. 178); il nous convient infiniment mieux que le milord. Dieu me le pardonne, j'ai une aversion pour la gent anglaise dont je ne saurais me corriger, ce sont les iniquités du monarque qui rejaillissent sur son peuple.“ Œuvres de Frédéric le Grand, XX, 35. — [2] Vergl. die folgende Nummer. — [3] Vergl. S. 449.

Digitized by Google

Russie; mais d'ailleurs, m'étant entretenu depuis peu avec un officier qui a été en Moldavie et aux environs, pour acheter des chevaux, celui-ci m'a protesté avoir vu de ses propres yeux marcher des troupes turques vers les frontières de l'Ukraine.

Federic.

Nach dem Concept.

5922. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 16 juin 1753.

En conséquence de ce que vous me marquez par vos deux dépêches du 1er et du 5 de ce mois touchant plusieurs dépenses que la cour où vous êtes fait, il me semble qu'elle brûle la chandelle par plus d'un bout, et bien que je ne saurais juger à combien vont les fonds de la cour de Danemark pour soutenir de pareilles dépenses, je n'aimerais cependant pas, moi, que mes finances fussent administrées sur un tel pied, ni appliquées à de pareils usages.

Au surplus, rien ne doit vous empêcher de me marquer tout ce qui vous paraîtra intéressant et digne de mon attention et de ma curiosité.

Federic.

Nach dem Concept.

5923. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 16 juin 1753.

J'ai reçu à la fois les rapports que vous m'avez faits du 25 et du 29 du mois de mai dernier. Je ne comprends pas à quel juste titre les ministres anglais savent envisager l'arrêt mis sur le reste de la dette de Silésie comme une insulte faite à la nation anglaise et par conséquent comme une démarche qu'elle ne saurait souffrir, quand ils ont refusé d'administrer justice à mes sujets contre les armateurs anglais qui les ont dépouillés de leur bien sans raison et contre tout droit et équité; il me paraît plutôt que tout le monde raisonnable et impartial caractérisera plutôt une pareille démarche d'insulte faite à la nation prussienne. D'ailleurs, quelle injustice ou quelle insulte fais-je à la nation anglaise, quand je fais arrêter, pour faire avoir justice à mes sujets, un argent que sans cela je suis prêt à payer à tout moment?

Au surplus, si le roi d'Angleterre chipote avec ses alliés pour savoir jusqu'où il saurait compter sur eux en cas que ces différends eussent des suites, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que les Turcs avec les Tartares font des mouvements contre la Russie du côté de l'Ukraine russienne et qu'il en saurait arriver une rupture ouverte entre la Porte et la Russie, et que, de plus, la cour de

Digitized by Google

Vienne ne s'occupe encore que de ses arrangements intérieurs et ne voudrait pas aisément s'en distraire pour entrer en guerre, à laquelle elle n'est pas encore tout-à-fait arrangée, ainsi que le roi d'Angleterre ne saurait pas entièrement espérer du côté de ces deux alliés.

Federic.

P. S.

Potsdam, 17 juin 1753.

C'est pour vous répondre encore sur votre dépêche du 1er de ce mois que je viens de recevoir, que je vous dirai que je ne suis nullèment en appréhension des menaces que les ministres anglais font à l'occasion des différends en question; que, s'ils veulent commencer une guerre contre moi à raison d'un argent de 150,000 écus qu'ils refusent de payer à mes sujets, il sera clair et constaté devant tout le public que ce serait la guerre la plus injuste qu'il en fût jamais; que je me repose sur la droiture de ma cause; qu'à la vérité le roi d'Angleterre me pourrait faire beaucoup de mal, mais qu'à mon tour je pourrais lui rendre le pareil et lui en faire, aussi, beaucoup, par des moyens que peut-être il ignore et ne croit pas encore. Aussi, quand ces gens-là voudront pousser à l'extrémité l'affaire, je ne prétends de vous sinon que vous m'en avertissiez de bonne heure et à temps de pouvoir me régler là-dessus. En attendant, je vous défends absolument de parler de tout ce que dessus à qui que ce soit, et vous ordonne de vous tenir plutôt tout boutonné là-dessus, parcequ'il m'importe que ces gens ne pénètrent le dessous de mes cartes ni ne sachent ce que, le cas existant, je voudrais faire.

Nach dem Concept.

5924. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 17 juin 1753.

A mon retour du voyage que j'ai fait en Prusse, j'ai trouvé devant moi les rapports que vous m'avez faits depuis le 2 jusqu'au 10 de ce mois inclusivement. Mes lettres de Hollande [marquent] que le conseiller Ernesti y est arrivé et qu'il est occupé à faire un tour dans les villes pour tâcher de persuader les principaux intéressés dans la *Steuer* d'accepter le plan que la Saxe vient de proposer, mais qu'il y avait peu ou point d'apparence qu'il réussirait dans ses peines.

Pour ce qui regarde l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg, vous avez tout lieu de croire qu'elle me sera toujours fort indifférente; en attendant, je ne doute point que les deux cours impériales n'aient, quand elles voudront, cette accession sans peine et à très peu de frais. Au surplus, je suis bien [aise] de vous dire que, selon mes lettres de Vienne, le comte Keyserlingk a reçu des ordres de sa

Digitized by Google

:our pour presser la négociation touchant la susdite accession et pour :ngager la cour de Vienne de la faciliter; mais que l'Impératrice-Reine ıe voulait point entendre parler de sacrifier quelque chose, étant lasse le le faire toujours, et que cette accession donc, tout comme celle de a république de Hollande, ne saurait réussir lorsqu'il en coûterait à 'Impératrice-Reine, ainsi que la conclusion n'était pas bien prochaine. Mandez-moi votre sentiment si vous croyez que la Saxe accèdera au raité de Pétersbourg, malgré que la cour de Vienne refuse de lui faire quelque avantage.

Du reste, j'applaudis fort à la réponse que vous avez donnée au comte de Rutowski, quand il vous a demandé s'il ne viendrait pas des officiers prussiens au campement de Dresde; s'il vous renouvelle la question, dites-lui poliment que nous n'allons point voir faire les autres, mais qu'à notre tour nous n'aimons point aussi que les autres viennent voir chez nous ce que nous faisons.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

5925. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 juin 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 30 de mai dernier, tout comme ceux que vous m'avez faits du 2 et du 6 de ce mois. Je crois bien que les fréquentes et longues conférences que le comte de Keyserlingk a eues avec le comte de Kaunitz, ont roulé sur le projet de la grande alliance que le roi d'Angleterre tend à former pour donner plus de vigueur et de relief à la triple alliance,[2] et sur l'accession de la Saxe et de la république de Hollande; mais je ne saurais vous dissimuler que je crois également que les mouvements des troupes turques et des Tartares vers les frontières de l'Ukraine russienne ont aussi eu beaucoup de part aux susdites conférences; car je viens d'apprendre encore qu'il court aussi un bruit sourd en Hollande d'une grande invasion que les Tartares ont faite dans l'Ukraine russienne, où ils devaient avoir remporté des avantages, et qu'il y avait toute l'apparence que la Porte soutiendrait les Tartares et qu'on verrait dans peu qu'elle romprait ouvertement avec la Russie.

D'ailleurs il est sûr que jusqu'à présent la cour de Russie a retiré presque toutes ses troupes de notre voisinage dans l'intérieur de ses provinces et qu'elle en fait défiler beaucoup vers l'Ukraine.

Comme depuis mon retour ici j'apprends que mon ministère du département des affaires étrangères vous a déjà communiqué, à la date du 9 de ce mois, ce qui nous a été marqué de Londres au sujet des conférences que le ministre de Russie, Tschernyschew, a eues avec le

[1] Vergl. S. 421. 422. — [2] Vergl. Bd. V, 187 Anm. 2; VIII, 205 Anm. 2.

Digitized by Google

duc de Newcastle, et des subsides que les deux cours impériales ont demandés pour faire marcher ses troupes, le cas le demandant, en faveur du roi d'Angleterre,[1] je m'y réfère, en ajoutant seulement que, quoique cette réponse ait été faite au chevalier Williams de la part de la cour de Vienne du temps encore du baron de Bartenstein, ce qui a rendu apparemment de si mauvaise humeur le chevalier, il y a quelque temps, je crois néanmoins que le comte de Kaunitz n'aimerait pas de se voir embarqué, d'abord du commencement de son ministère, dans une affaire de si grande conséquence, de sorte que je suis parfaitement de votre sentiment qu'il ne convient pas aujourd'hui à la cour de Vienne de s'embarquer dans une guerre qui ne saurait que renverser ses arrangements intérieurs, mais qu'il lui faut au contraire encore la paix, pour mieux consolider ses finances, et qu'en conséquence cette cour-là ne voudra pas confirmer le roi d'Angleterre dans ses projets violents et enragés, et, bien que je sois persuadé que ce Prince voudrait bien être le boute-feu d'une nouvelle guerre et qu'il pourrait même se déterminer à donner des subsides pour ce sujet à la Russie et aux Autrichiens, malgré cela, quand on songe qu'il approche à la fin de ses jours et que sa famille risquerait beaucoup, si pendant le cours d'une guerre une minorité arrivait en Angleterre, j'ai de la peine à me persuader qu'il voudrait pousser les choses à l'extrémité. Toutefois, si indépendamment de ces considérations ce Prince voulait passer outre et allumer un nouveau feu de guerre, ce que cependant je ne saurais croire encore, l'affaire de l'Ostfrise en serait la raison qui l'y porterait, et l'arrêt mis de ma part sur le reste de la dette de Silésie, le prétexte.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die entsprechende Stelle des aus dem Ministerium expedirten Erlasses, Berlin 9. Juni, lautet: Les avis qui me sont revenus tout récemment de l'Angleterre „portent que le comte Tschernyschew, ministre de Russie à Londres, a eu avec le duc de Newcastle deux ou trois conférences consécutives dans lesquelles il doit avoir fait entendre, à la vérité simplement comme de lui même, mais dans le fond par ordre, que sa cour serait toujours disposée à remplir ses engagements vis-à-vis de la Grande-Bretagne; que cependant, comme il pourrait arriver qu'à l'occasion dudit différend [relativement aux déprédations de la marine anglaise] le pays d'Hanovre fût attaqué plus tôt que l'Angleterre, l'on souhaitait de savoir si, Sa Majesté Britannique n'ayant pas encore accédé au traité de Pétersbourg en qualité d'électeur, elle voudrait faire préalablement ce pas et s'expliquer en même temps sur quels subsides la Russie pourrait compter au cas qu'elle fît marcher des troupes. Le duc de Newcastle, peu édifié de ces ouvertures, n'y doit avoir répondu qu'à bâtons rompus, dans l'espérance de recevoir des avis plus précis du sieur Guy Dickens à Pétersbourg et d'apprendre que le différend en question aura pris une autre tournûre. L'on prétend que le même article des subsides a aussi été touché de la part du ministère autrichien envers le chevalier Williams, en l'assurant des dispositions favorables où se trouvait l'Impératrice-Reine pour soutenir l'Angleterre."

Digitized by Google

5926. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 17 juin 1753.

Les dépêches que vous m'avez faites du 1er et du 5 de ce mois, m'ont été heureusement rendues. Je me réfère d'abord sur la dépêche du 9 de ce mois qui vous sera arrivée de la part de mes ministres du département des affaires étrangères, touchant l'avis que j'ai eu de Londres par rapport à la réponse que l'ambassadeur de France à Londres a eue du duc de Newcastle, quand il a exposé à celui-ci les instructions qu'il avait eues de sa cour relativement à mes différends avec l'Angleterre;[1] j'ajoute seulement que le duc de Newcastle a, de plus, donné à connaître au duc de Mirepoix que l'on attendait avec impatience la réponse que je ferais à la France, et que jusqu'à ce qu'on en fût instruit, on ne pouvait pas prendre d'autres résolutions.

J'ajoute d'ailleurs à ce qu'on vous a marqué de la réponse du ministre de Russie, Tschernyschew, qu'il a donnée au duc de Newcastle dans les conférences qu'il a eues avec celui-ci sur ce sujet[2] — qu'il a fait entendre au dernier ce qu'il lui a dit, comme de lui-même, quoique dans le fond par ordre de sa cour. Au reste, comme mes ministres vous défendent dans leur dépêche ci-dessus alléguée que vous n'en deviez parler aux ministres de France de ces anecdotes, je veux tout au contraire que vous en deviez faire des insinuations à M. de Contest, en ajoutant la réflexion qui m'est venue à ce sujet, savoir que ce n'était pas autant la mince somme en argent sur laquelle j'étais en différence avec les Anglais qui faisait agir le roi d'Angleterre et ses ministres dans cette affaire, mais plutôt les vues que ce Prince avait sur ma province d'Ostfrise, qu'il m'envie fortement, et qu'il tâcherait en conséquence de diriger son jeu à l'occasion de mes différends avec les Anglais en sorte, pour pouvoir se mettre en possession de ladite province; mais que j'étais aussi fermement persuadé que pourvu que la France témoignerait quelque fermeté, le roi d'Angleterre se garderait bien de vouloir pousser les choses à l'extrémité, et que nous saurions sortir des susdits différends sans embarras ni suites.

Après ceci, je veux bien vous informer encore qu'il m'est revenu d'assez bonne part que tous les mouvements que le roi d'Angleterre se donnait aujourd'hui, tendaient aussi à donner plus de vigueur et de

1 Die entsprechende Stelle des aus dem Ministerium expedirten Erlasses, Berlin 9. Juni, lautet: „Suivant mes dernières lettres de Londres [du 25 mai] le marquis de Mirepoix, après le rétablissement de sa santé, s'est enfin acquitté auprès du ministère britannique des ordres que sa cour lui avait donnés (vergl. S. 440) touchant les prises maritimes. Quoique je ne sache pas au juste jusqu'ici ce qu'on lui a répondu en conséquence, l'on me marque cependant que le duc de Newcastle s'est contenté simplement de dire qu'on s'en tenait invariablement aux déclarations qui avaient déjà été faites sur ce sujet, savoir qu'on ne pouvait point entrer en négociation pour une satisfaction de mes sujets, avant que je n'eusse fait lever l'arrêt mis sur la dette de la Silésie.“ Vergl. S. 429. — 2 Vergl. S. 450 Anm. 1.

Digitized by Google

relief à la triple alliance;[1] que pour cet effet il avait proposé aux deux cours impériales qu'il était prêt à accéder en qualité d'électeur d'Hanovre; qu'il se flattait que, moyennant une petite satisfaction que la cour de Vienne donnerait à celle de Dresde, la Saxe ne tarderait guère à reprendre les mêmes engagements. Qu'on pourrait compter que la république de Hollande suivrait cet exemple, et qu'ensuite tous les Électeurs et Princes d'Empire accèderaient de même. Qu'il paraissait que le but que le roi d'Angleterre envisageait dans une si grande alliance, était, d'un côté, de garantir au possible ses États d'Hanovre, et, de l'autre, de dégager si bien les Saxons et les Hollandais qu'ils ne sauraient plus reculer lorsqu'on aurait besoin d'eux, et de prévenir surtout qu'au cas d'une nouvelle guerre la France ne forçât la République d'embrasser le parti de la neutralité: enfin, de donner, moyennant cette grande [alliance], le ton à toutes les grandes affaires en Europe.

Mon intention est, encore, que vous informiez de tout ceci M. de Saint-Contest, afin de pouvoir me marquer de quelle manière il s'est expliqué là-dessus.

Au reste, quoiqu'il ne me soit pas bien avantageux que Madame de Pompadour soit attachée aux Anglais,[2] je dois cependant me consoler de ce qu'il y a beaucoup de gens sages et éclairés en France qui pénètrent parfaitement bien la nécessité qu'il y a que les intérêts de la France sont inséparables des miens, tout comme les miens le sont avec ceux de la France, et que celle-ci ne saurait jamais permettre que je sois accablé de nos ennemis communs, parceque sans cela la France n'aurait qu'à s'attendre sûrement au bénéfice de Polyphème.

Nach dem Concept. Federic.

5927. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 19 juin 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 8 de ce mois. Puisque les ministres de France estiment pouvoir se rassurer sur les fortes protestations que le prince Louis[3] leur a faites de ne vouloir point quitter le service de France, je me consolerai de les avoir avertis d'assez bonne heure, si jamais le contraire arrive par l'humeur variable et inconstant de ce Prince. Il va venir à Berlin, même avec l'agrément des ministres, et, comme je crains que ses chipoteries secrètes avec les Autrichiens ne commencent alors d'aller encore grand train, il m'est venu l'idée que vous communiquiez confidemment à M. de Contest qu'il conviendrait peut-être au ministère de France, pour obvier à ce que ce Prince ne fît encore quelque mauvaise démarche, de faire mettre les

[1] Vergl. S. 449. — [2] Vergl. S. 444. — [3] Vergl. S. 428.

Digitized by Google

puces à l'oreille du Duc régnant de Würtemberg sur les intentions de son frère.

Quant à mes différends avec l'Angleterre, comme j'ai mis mes intérêts là-dessus aux mains de la France, j'attends tranquillement ce qu'elle me fera parvenir à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5928. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 8. Juni: „Ce que les nouvelles publiques ont mentionné d'une escarmouche entre les Moscovites et les Tartares en Ukraine, se confirme par les dernières lettres de Russie, avec cette circonstance qu'on ne parle de cette affaire que d'une façon mystérieuse, d'où l'on infère ici que l'avantage n'a pas été du côté des Russes, ou que le ministère de l'Impératrice a d'autres raisons de ne rien publier; car, suivant ces mêmes rapports, les gazettes du pays n'en parlent point, ce qui est censé entièrement contraire aux maximes de la cour de Pétersbourg, qui n'aurait pas manqué autrement d'en publier le détail."

Potsdam, 19 juin 1753.

Je vous sais bien du gré et je vous remercie des particularités que vous venez de me marquer par votre rapport du 8 de ce mois concernant la Russie et les nouvelles relatives aux mouvements des Tartares; aussi me ferez-vous plaisir de continuer de me mander par la suite tout ce que vous apprendrez à l'égard de ces deux objets.

Federic.

Nach dem Concept.

5929. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 19 juin 1753.

Votre rapport du 9 de ce mois m'est bien parvenu. Le jugement que vous portez sur les conférences fréquentes du comte Keyserlingk avec le ministère autrichien, et ce que je vous ai mandé par ma dernière dépêche des objets sur lesquels peuvent rouler lesdites conférences, commence à acquérir d'autant plus de certitude que les avis de l'invasion des Tartares dans l'Ukraine russienne se confirment de tous côtés, de sorte qu'on appréhende de plus en plus, et même selon des lettres venues de Russie, qu'il n'en résulte une guerre ouverte entre la cour de Russie et la Porte Ottomane.

Federic.

Nach dem Concept.


Digitized by Google

5930. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 juin 1753.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois et je conçois que les longues conférences et si souvent réitérées du comte Keyserlingk avec les ministres de la cour où vous êtes, ont principalement pour objet les mouvements présents des Turcs. Je me confirme d'autant plus dans cette conjecture que, selon le contenu de votre susdite dépêche, l'ambassadeur de Venise a aussi eu quelques conférences assez longues avec le ministère autrichien.

En attendant, il n'est presque point vraisemblable que le comte Keyserlingk puisse proposer quelque chose de positif là-dessus pour s'arranger en conséquence avec les ministres autrichiens, puisque, comme le portent mes avis de Russie, le comte Bestushew ne doit point encore avoir été en passe, depuis son arrivée à Moscou, de parler d'affaires à sa souveraine, n'y ayant que peu de temps que les ministres russiens lui en avaient fait leur rapport pour la première fois en ladite ville.

Après tout, il se pourrait, et je m'en remets à votre jugement, que l'affaire de la succession éventuelle en Pologne formât aussi un objet des conférences susmentionnées.

Federic.

Nach dem Concept.

5931. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 17. Juni: „J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté l'instruction secrète qu'on a donnée au comte Flemming à son départ pour Vienne, par laquelle Votre Majesté verra tout le plan de cette cour pour s'assurer encore du vivant de Sa Majesté Polonaise la succession au trône de Pologne après sa mort. J'ai lu en même temps toutes les dépêches du comte Flemming jusqu'au 7 du mois de novembre de l'année passée et j'ai vu qu'il n'en avait parlé à l'Impératrice-Reine et à son ministère qu'en gros et pour sonder leur sentiment en général sur cette affaire, ayant eu à les rectifier sur l'idée que l'Impératrice avait eue qu'on voudrait mettre un des Princes cadets sur le trône, et les ayant assurés que l'intention de son maître était de ne point séparer cette couronne de l'électorat de Saxe. L'Impératrice s'est déclarée assez favorable-

Potsdam, 23 juin 1753.

Je vous sais tout le gré possible des pièces intéressantes et bien instructives que vous m'avez adressées à la suite de la dépêche que votre frère[1] m'a fidèlement rendue. Comme nous sommes par là bien au fait des vues de la cour de Saxe relativement à la Pologne, ce sera à vous à présent de songer de bonne heure aux moyens les plus propres pour prévenir cette cour dans son dessein et pour faire avorter son plan monstrueux à la Diète future de Pologne. Il serait superflu de vous assurer du secret que je vous garderai en attendant; mais comme il conviendrait d'être

[1] Hellmuth Burchard von Maltzahn; vergl. S. 181.

Digitized by Google

ment là-dessus et a désiré qu'on se concerte avec la Russie. Ce qui s'est fait, ainsi que Votre Majesté l'a vu par mes dépêches précédentes. Car lorsque le comte Brühl a fait représenter par le sieur Funcke au chancelier Bestushew qu'il était absolument nécessaire de former un système sur les affaires de Pologne et que les cours alliées se concertassent pour le suivre, le comte Bestushew a demandé un rapport détaillé au sieur Gross sur les affaires de Pologne, qu'il a envoyé à l'Impératrice à Moscou et que celle-ci a trouvé si intéressant qu'elle ordonna au comte Bestushew de travailler à sa guérison pour pouvoir venir à Moscou et lui parler à fond sur cette affaire, qui apparemment sera appuyée favorablement par le Chancelier, puisqu'on lui a graissé la patte depuis qu'il reçut si mal le sieur Funcke quand il voulut lui assigner une bonne somme sur les 100,000 écus que la cour de Russie doit encore à la Saxe.[1]

Votre Majesté verra les moyens qu'on propose dans cette instruction pour faire réussir cette affaire à la Diète, et comme l'on doit s'y attendre à la surprise, de sorte que les intérêts de Votre Majesté demandent absolument de mettre le bon parti en état de s'assurer de la supériorité en Pologne et de pouvoir s'opposer à une confédération et d'en faire craindre les suites à Sa Majesté Polonaise."

Nach dem Concept.

informé encore des réponses que les deux cours impériales ont données à la proposition dont il s'agit, vous emploierez vos soins afin d'en être encore exactement instruit par notre homme.

Quant à la permission que vous me demandez pour accompagner votre frère à son départ pour Stockholm jusques chez votre père, je suis bien fâché de ne pas pouvoir me prêter dans le moment présent à votre désir, vu la circonstance que les régiments destinés au campement de Spandau sont tous prêts pour y entrer bientôt, et que votre départ de Dresde, à peu près dans le même temps, donnerait de nouveaux ombrages au comte de Brühl, qui ne laisserait point échapper cette circonstance pour en inspirer des soupçons aux cours impériales sur mes prétendus desseins. Vous vous patienterez donc jusqu'à quelque autre temps plus convenable, où je vous ne refuserai point la permission d'aller voir votre père. Quant à votre frère, il y ira pour quinze jours.

Federic.

5932. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 15. Juni: „S'il en faut croire le sieur Lagerflycht, la cour de Russie ne doit pas être sans inquiétudes par rapport aux mouvements des Tartares dans l'Ukraine. Il croit même que la plupart des cosaques russiens sont mécontents du Hetman que l'Impératrice leur a donné[2] . . . La reine de Suède a voulu que j'informe Votre Majesté de sa part qu'on a pris le change

Potsdam, 26 juin 1753.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 15 de ce mois, et vous remercie de l'attention que vous avez eue pour me marquer ce qui vous est revenu par rapport aux mouvements des Tartares dans l'Ukraine. Je suis bien aise que

[1] Vergl. S. 414. — [2] Graf Cyrillus Rasumowski.

Digitized by Google

en France, en croyant savoir que c'est par le canal du colonel de Sterniel[1] que le parti anti-sénatoriel a fait négocier une somme d'argent pour l'usage de la future Diète, cet officier n'ayant rien eu de pareil dans ses instructions, mais que cette affaire se négociait ici par le ministre de Russie, de Panin; ce qu'elle avait voulu faire parvenir à Votre Majesté en confidence."

Nach dem Concept.

cette nouvelle se confirme de plus en plus; aussi avez-vous à continuer de me marquer tout ce que vous apprendez encore sur ce sujet. Je sais infiniment gré à la Reine, ma sœur, des particularités dont elle m'a bien voulu faire part par vous, et attendrai sa réponse à ma lettre,[2] quand elle aura assez de loisir pour m'en faire.

Federic.

5933. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 15. Juni: „Rien ne peut être plus sensé ni plus juste que ce que Votre Majesté dit sur les affaires d'Angleterre dans Sa lettre du 29.[3] C'était parceque je suis du même avis que je n'ai pas voulu laisser voir à mon ami que Votre Majesté était prévenue de son voyage à Berlin, et je lui ai fait croire pour cet effet que c'était de mon propre chef que je lui proposais d'aller voir mon frère. La vivacité de ces Messieurs m'est parfaitement connue; leur imagination s'allume aisément; ils s'animent les uns les autres, et un homme prudent est souvent obligé de se taire, pour conserver son crédit. Mon ami Dawkins est sensé et honnête homme, mais M. Westmoreland est la meilleure tête et a le plus de crédit. Je me fierais tout-à-fait à ce qu'il conseillerait positivement, cependant j'ai été témoin tout récemment qu'il n'a pas voulu prendre sur lui de s'opposer nettement à une grande folie et il en a rejeté tout le fardeau sur moi."

Potsdam, 26 juin 1753.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Je suis bien curieux d'apprendre si le duc de Mirepoix a dit présentement quelque chose aux ministres anglais touchant la manière de composer à l'amiable mes différends avec l'Angleterre par rapport aux prises, et l'impression que ses insinuations ont faite sur ceux-ci à ce sujet. Tâchez ainsi d'en prendre de bonnes informations, afin de pouvoir m'en instruire. L'on veut me persuader que, si une fois j'étais en règle avec les Anglais sur ces affaires et sur les dettes de la Silésie, toutes les vues que Sa Majesté Britannique saurait avoir sur l'Ostfrise, et toute son inimitié contre moi ne sauraient porter son ministère et la nation à aucune démarche violente contre moi.

Quant à votre ami Dawkins, je souhaiterais bien que l'affaire de ses amis saurait être mise dans une meilleure tournure, car jusqu'à présent il n'y a ni plan ni système. Je laisse à votre pénétration s'il

[1] Vergl. S. 435. — [2] Nr. 5905 S. 434. — [3] Nr. 5907 S. 436.

Digitized by Google

ne serait convenable que vous leur inspiriez de fortifier leur parti de la façon que je me suis expliqué déjà envers vous, et surtout de former un plan solide sur les moyens de parvenir à leur but. Dans la situation où je me trouve présentement avec le roi d'Angleterre, et de la manière qu'il agit envers moi, il serait même pour le bien de mon service que vous aidiez secrètement, et sans y paraître nullement, par vos bons conseils les susdites gens en conséquence des idées susdites.

Mes avis continuent de tous lieux que les ministres de Russie et de Vienne sont fort inquiets des mouvements de la Porte Ottomane et des Tartares dans l'Ukraine. Cependant comme tous ces avis n'en parlent que d'une manière vague et générale, je ne saurais encore vous marquer quelque chose avec précision.

Au reste, l'on m'a parlé d'une nouvelle invention pour construire des mines qu'un ingénieur français nommé Belidor doit avoir controuvée, et qui doivent faire un effet plus fort que celles qu'on a faites jusqu'à présent. Je vous saurais gré, si vous pouvez m'informer de ce que c'est que cette nouvelle invention et si l'on peut être instruit de sa construction.

Federic.

Nach dem Concept.

5934. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 juin 1753.

Les dépêches que vous m'avez faites du 12 et du 15 de ce mois, m'ont été heureusement rendues, au sujet desquelles je ne saurais présentement que vous renvoyer au post-scriptum de la lettre immédiate que je vous ai faite à la date du 17 de ce mois.[1] Je vous sais parfaitement gré, au surplus, des nouvelles que vous m'avez marquées à l'occasion des lettres du sieur Porter à Constantinople que le chevalier Williams a envoyées par un courrier à Londres,[2] et serai bien aise que vous continuiez à me mander ce qui parviendra encore à votre connaissance sur ce sujet. Mandez-moi, au reste, si le duc de Mirepoix a parlé aux ministres anglais touchant la manière de composer mes différends avec l'Angleterre relativement aux prises, et quelle impression ses insinuations ont faite sur les ministres.

Federic.

Nach dem Concept.

5935. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 juin 1753.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été bien rendue. J'applaudis au jugement que vous faites par rapport au séjour passé du chevalier

[1] Vergl. S. 448. — [2] Vergl. die folgende Nummer.

Digitized by Google

Williams à Vienne et je suis fort porté de croire que sa mission n'a été faite que pour disposer la cour de Vienne à faire des convenances à la cour de Dresde, mais principalement pour soulever la première contre moi à l'égard des différends où je suis avec le roi d'Angleterre et de la sonder sur le secours que celui-ci pourrait attendre en cas de rupture contre moi; mais comme celle-ci a parlé des subsides que l'Angleterre n'a point envie [de payer], l'affaire est restée là et le chevalier est parti de Vienne.

Comme les longues conférences du comte Keyserlingk avec les ministres autrichiens continuent, je me persuade, de plus en plus, qu'elles ne peuvent avoir autre objet que les mouvements des troupes de la Porte Ottomane et des Tartares vers l'Ukraine, qui ne sauront qu'embarrasser beaucoup les deux cours. Aussi il y a des lettres de Londres qui marquent que le sieur Porter, ministre d'Angleterre à la Porte, mandait à sa cour que les ministres des deux cours impériales à Constantinople[1] étaient fort inquiets sur ces mouvements; et, comme les lettres du sieur Porter étaient venues par un exprès, dépêché du sieur Williams, celui-ci mandait aussi qu'on avait reçu à Vienne les mêmes nouvelles et que le ministère autrichien les avait accompagnées de réflexions craintives vis-à-vis de lui, jusqu'à glisser de nouveau l'article des subsides en cas que ces affaires-là et celles que l'Angleterre pouvait avoir, eussent des suites. Sur quoi, mes lettres ajoutent qu'on ne paraissaît point porté en Angleterre à convenir si fort d'avance des subsides qu'on donnerait en cas de rupture d'un côté ou d'autre.

Au reste, comme il court des bruits que la cour de [Vienne] avait résolu d'augmenter ses troupes de quatre régiments d'infanterie, je serai bien aise que vous tâchiez d'approfondir ce qui en est, pour pouvoir me faire un rapport exact là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5936. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 19. Juni: „La cour de Danemark se trouve actuellement humiliée et embarrassée à la fois, celle d'Espagne vient de la traiter comme la ville de Hambourg, à cause de ses liaisons avec les Barbaresques,[2] avec cette différence que le ministre d'Espagne[3] n'a pas encore ordre de se retirer. Il n'a fait que déclarer au ministère danois que le Roi son maître a pris la résolution de défendre aux Danois tout commerce dans ses États et de leur re-

Potsdam, 26 juin 1753.

Votre rapport du 19 de ce mois m'a été fidèlement rendu, et je vous sais beaucoup de gré de m'avoir informé de ce que le ministre d'Espagne est venu déclarer à la cour de Danemark au sujet des liaisons que celle-ci a prises avec les Barbaresques. Je conviens avec vous que cette affaire saurait don-

[1] Penckler und Obreskow. — [2] Vergl. S. 113. — [3] Marquis Puenta-Fuerte.

Digitized by Google

fuser l'entrée dans ses ports. Le commerce de ce pays-ci ne peut que souffrir par là un furieux échec, et la vanité de cette cour se trouve blessée au dernier point."

ner prise aux bien intentionnés contre le ministre de Bernstorff, à moins que quelqu'un d'eux voudrait bien profiter de l'occasion pour lui en donner des assauts et ruiner par là son crédit. Quant à l'envoi de quelques officiers qu'on médite à faire à ma cour au temps du campement près de Spandau, je serais bien aise quand vous pourrez détourner de bonne grâce ce dessein et faire en sorte qu'aucun de ces officiers ne soit envoyé,[1] en quoi je me fie et abandonne sur votre dextérité et savoir-faire.

Federic.

Nach dem Concept.

5937. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 28. Juni 1753.

Se. Königl. Majestät haben mir befohlen, des Wirklich Geheimen Etats- und Cabinetsminister Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz den hierbei kommenden Bericht des clevischen Krieges- und Domänenkammerpräsidenten von Bessel wegen des von der Equipage des Generalmajor Grafen Colloredo geforderten Zoll- und Licentes zuzusenden und dabei zu melden, dass solcher Bericht in Original dem Herrn Geheimen Rath von Klinggräffen zu Wien geschicket und ihm dabei geschrieben werden solle, wie er seinen Gebrauch davon machen [soll] um zu zeigen, dass wenigstens gedachtem Grafen Colloredo kein Unrecht von denen dortigen Bedienten geschehen, noch er von solchen übersetzet worden.

Wann auch gedachter Herr von Klinggräffen in seiner mit der letzteren Post eingelaufenen Dépêche vieles von dem von Sr. Königl. Majestät dem Fürsten von Thurn und Taxis zu accordirenden Voto zur Einführung in das Fürstliche Collegium[2] und von denen differenten Recommendationen, so deshalb an ihn geschehen, gemeldet hat, so haben des Königs Majestät darauf resolviret und mir zu melden befohlen, wie es hierunter darauf ankommen werde, ob gedachter Fürst bereits die mehreste Vota desfalls vor sich habe und also Höchstderoselben Dissensus, und wenn Sie auf das vorher zu regulirende Votum von Mörs bestünden, den Fortgang der Sache doch nicht hindern noch aufhalten würde. Welchenfalls Sie dann lieber dasjenige, so Sie nicht verhindern könnten, de bonne grâce thun und gedachtem Fürsten Dero Votum gegen Ausstellung des von ihm offerirten Reverses ratione des mörsischen Voti accordiren wollten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 449. — [2] Vergl. S. 240.

Digitized by Google

5938. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 28 [juin 1753].

Je vous envoie, Milord, une lettre pour Darget[1] avec son congé. Je ne suis pas aussi difficile qu'on le croit sur l'article des congés; il n'y a que dans le militaire où de bonnes raisons obligent de conserver de vieux soldats et de ne point former des officiers pour ses ennemis.

Il est arrivé à Francfort une aventure qui m'a fait de la peine. J'avais écrit à mon résident[2] de redemander à Voltaire la croix, la clef et un livre qu'il avait.[3] Il l'a fait, mais il s'en est acquitté avec une exactitude brutale qui n'est pas de mon goût, et j'écris à présent pour redresser le passé.

Pour moi, qui n'aime pas les prêtres, vous pouvez bien croire que je ne balance pas entre eux et le Parlement;[4] je souhaiterais pourtant, par l'attachement que j'ai pour le roi de France, que cette affaire finît bientôt. Je prends à présent les eaux d'Éger, ce qui m'empêche, Milord, de vous dire autres choses sinon que vous aurez toute votre vie en moi un bon et fidèle ami.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. In dorso von der Hand des Empfängers: „Du Roy, juin 28 1753."

5939. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 28 juin 1753.

Monsieur mon Frère. J'ai reçu la lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire par le bailli de Froullay, qui vient d'arriver à ma cour.[5] Charmé des nouveaux témoignages d'amitié que Votre Majesté m'a donnés à cette occasion, j'ose L'assurer que mes sentiments pour Elle ne varieront jamais et que je me ferai une étude constante de cultiver et de cimenter de plus en plus une amitié qui m'est si précieuse, par un attachement inviolable pour Sa personne et pour Ses intérêts. Avec ces dispositions, et voyant la part que Votre Majesté prend à tout ce qui touche l'ordre de Malte, Elle peut être persuadée que je me ferai un plaisir sensible de contribuer, autant qu'il dépendra de moi, à la satisfaction de cet ordre et à celle du bailli de Froullay, dont le caractère personnel me paraît à tous égards bien digne des bontés dont Votre Majesté l'honore.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus parfaite, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

---

1 Vergl. Œuvres de Frédéric le Grand, XX, 41. — 2 Freytag. — 3 Vergl. S. 396 Anm. 1; 445. — 4 Vergl. S. 431. — 5 Vergl. S. 444. 445.

Digitized by Google

5940. AU ROI DE POLOGNE, DUC DE LORRAINE, A LUNEVILLE.

Berlin, 29 juin 1753.

Monsieur mon Frère. Rien ne m'aurait pu faire plus de plaisir que la lettre que je viens de recevoir de la part de Votre Majesté par le bailli de Froullay. Elle est remplie de tant d'expressions obligeantes que je ne saurais assez marquer à Votre Majesté combien j'ai été pénétré des sentiments d'amitié qu'Elle a bien voulu me renouveler[1] en cette occasion. Je La prie d'être persuadée de la sincérité de ceux que j'aurai toujours pour Elle, aussi bien que de l'attachement inviolable avec lequel je ne cesserai d'être etc.

Federic.

Nach dem Concept.

5941. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 29 juin 1753.

Je vous sais bien du gré des avis très intéressants[2] que vous m'avez communiqués par votre dépêche du 23 de ce mois. Ils me guideront dans toutes sortes d'affaires, et vous n'avez qu'à continuer à tirer plus encore de ces avis intéressants pour m'en faire part.

Quant à la permission pour aller chez votre père[3] sur laquelle vous m'avez fait de nouvelles instances, je veux bien la vous accorder, de sorte cependant que vous ne restiez chez votre père que quinze jours et que vous n'employiez que trois semaines pour tout ce voyage, de manière qu'à compter du jour que vous partirez de Dresde, vous y retourniez précisément pour vous y trouver le dernier jour de votre congé. Je vous recommande, au reste, de bien instruire le sieur Plesmann d'être bien attentif sur la dislocation des troupes saxonnes qu'on fera quand le campement présent sera fini et que les troupes en seront renvoyées, afin que j'en aie des notions exactes et sur lesquelles je puisse compter.

Federic.

Nach dem Concept.

5942. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 juin 1753.

Mettez comme une chose hors de doute que la Saxe accèdera au traité de Pétersbourg, sans même retirer aucun avantage pour cela de la cour de Vienne, dès que celle de Russie le voudra bien sérieusement; je sais par un très bon canal qu'on est prêt à tout faire à Dresde, à cause de la grande dépendance de la Russie à laquelle le comte Brühl

[1] Vergl. S. 218. — [2] Vergl. Nr. 5942. — [3] Vergl S. 455.

Digitized by Google

a assujetti son maître. Mais comme ordinairement ce ministre cherche de trouver et de saisir partout des échappatoires, il esquivera aussi longtemps qu'il pourra cette accession, pour voir si les circonstances pourraient peut-être en rendre les conditions tant soit peu plus favorables. Je suis informé de plus que le premier ministre saxon s'est plaint depuis peu à un de ses confidents de ce que le ministère anglais tâchait à décliner la demande des deux cours impériales de concourir à l'accession de la Saxe, le roi d'Angleterre étant très éloigné d'accéder en cette qualité et en qualité d'électeur d'Hanovre à ce traité et surtout à son quatrième article secret[1] — qui regarde l'assistance mutuelle des deux cours à se faire réciproquement dans le cas d'une rupture avec moi — envisageant les arrangements pris dans ce traité comme non suffisants dans tous les cas à la sûreté réciproque de l'intérêt commun. J'ai appris outre cela que ces réflexions ont fait naître l'idée au comte Brühl tout récemment de concerter un autre plan avec la cour où vous êtes, en conséquence duquel on ferait entrer tous les alliés dans des liaisons proportionnées aux intérêts d'un chacun et si innocentes qu'on n'aurait besoin d'en cacher le contenu, mais qu'on pourrait le communiquer à tout le monde; que le ministre saxon souhaitait un heureux succès, parcequ'il le délivrerait de ce à quoi on voudrait obliger sa cour par l'accession au traité de Pétersbourg, et qu'il établirait suffisamment le système général de la conservation du repos par le concours de toutes les puissances intéressées. Il se flatte que la cour de Londres appuiera son plan et que, pour le rendre plus agréable à la Russie, la cour d'Angleterre lui ferait espérer quelques subsides, principalement à l'égard aux différends survenus avec moi, pour qu'elle tienne prêt un corps de troupes, ce qui rendrait les mesures à prendre plus respectables. Voilà des anecdotes sur lesquelles vous pouvez compter; reste à voir quel succès ce plan sortira; au surplus, je vous demande le dernier secret sur tout ceci, ne vous faisant cette communication que pour vous guider dans vos recherches.

Quant à ma voix à donner au prince de Thurn et Taxis pour son introduction dans le Collège des Princes, je viens de déclarer[2] à mes ministres du département des affaires étrangères que par tous les motifs que vous alléguiez je voudrais me déterminer à la lui accorder, contre la déclaration par écrit qu'il donnera par rapport à celle de Mœrs. Ce dont j'ai bien voulu vous informer, en attendant que mon ministère vous instruira plus amplement sur ce sujet et vous donnera des instructions ultérieures.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 328 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 459.

Digitized by Google

Die Register werden mit dem 10. Bande ausgegeben.

Digitized by Google

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

Digitized by Google

PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 475 ff.

Digitized by Google

Digitized by Google

C.

D.

E.

Digitized by Google

Digitized by Google

H.

I. (J.)

Digitized by Google

K.

L.

Digitized by Google

M.

Digitized by Google

N.

O.

P.

Digitized by Google

Q.

R.

S.

Digitized by Google

T.

Digitized by Google

U.

V.

W.

Digitized by Google

X.

Y.

Z.

Digitized by Google

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

Digitized by Google

Digitized by Google

SACHREGISTER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

Digitized by Google

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ZEHNTER BAND.

Digitized by Google

Digitized by Google

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ZEHNTER BAND.



BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1883.

Digitized by Google

Digitized by Google

1753^II. — 1754.

Digitized by Google

Digitized by Google

5943. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 1. Juli 1753.

Es haben Se. Königl. Majestät mir befohlen, an Ew. Excellenz sofort zu melden, wie an Mylord Maréchal d'Écosse auf seine mit gestriger Post eingelaufene Dépêche vom 22. voriges fordersamst sehr wohl chiffriret geantwortet werden sollte, dass so viel das Accommodement mit Engelland wegen der Prisen[1] anbetreffe, des Königs Majestät an Frankreich verschiedene Expedientia dazu vorschlagen könnten, wenn Frankreich solche dem englischen Ministerio proponiren lassen wollte, nämlich

1° Dass wenn Frankreich Sr. Königl. Majestät die Garantie thun wollte, dass die Engelländer Höchstderoselben Unterthanen wegen des Verlustes, so sie durch die Prises wirklich gehabt und wie solcher evaluiret worden, réellement bonificiren wollten, alsdenn Se. Königl. Majestät sogleich den Arrest auf den Rest der schlesischen Schulden heben und solche bezahlen wollten.

Die zweite Partie wäre diese, dass Frankreich nebst noch einer Puissance, es sei Holland, Dänemark oder Spanien, die Arbitrage von dieser Sache übernähme und die Engelländer consentirten, dass das ge schehen sollte, was diese Arbitres decidiren würden; als wovon Se. Königl. Majestät auch zufrieden wären.

Das Dritte sei, wenn die Engelländer unter der Hand Sr. Königl. Majestät Kaufleute contentiren wollten, so wollten Se. Königl. Majestät ersteren den Rest der schlesischen Schuld öffentlich bezahlen.

Es sollte also Mylord Maréchal sich darüber mit dem Marquis de Saint-Contest deutlich und klar expliciren und ihm dabei sagen, wie Se. Königl. Majestät wünscheten, dass sein Hof den Duc de Mirepoix darauf umständlich instruirete und solchen mit Fermeté gegen das englische Ministère davon zu sprechen aufgäbe.

Welchem allen Mylord Maréchal an Saint-Contest noch beifügen solle, dass man wohl nie einen schlechteren Prätext gefunden noch gesehen habe, als um einer solchen Ursache halber Krieg anfangen zu wollen. Das Recht sei offenbar von Seiten Sr. Königl. Majestät; dass man aber um einen Posten von 150,000 Reichsthalern, so den Königlichen Unter-

[1] Vergl. Bd. IX, 386. 423. 440. 450.

Digitized by Google

thanen unrechtmässig zurückgehalten würden, einen Krieg anfangen wolle, der in einem Monate mehr als zehnmal so viel kosten würde, solches sei Sr. Königl. Majestät sehr schwer zu glauben.

Uebrigens verlangen Se. Königl. Majestät von Ew. Excellenz annoch, dass Dieselbe diese Deroselben Resolution und die davon zu machende Expedition vor der Hand noch ganz sorgfältig menagiren möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5944. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 23. Juni: „Je remarque depuis trois jours beaucoup de mouvements dans le ministère. Il s'est tenu de fréquentes conférences, jusqu'à deux dans un même jour. Le comte Keyserlingk va voir ceux de Kaunitz et de Colloredo, même hors les jours d'audience, et l'ambassadeur de Venise[1] fut mardi passé[2] plus d'une heure chez le comte Kaunitz, dont nous fûmes tous surpris, pour devoir attendre qu'il eût fini. Je ne doute pas que tout cela ne regarde l'incertitude par rapport aux desseins des Turcs . . . Nous attendons tous les jours la poste de Constantinople. Votre Majesté ne saurait mieux faire que de tâcher d'être informée à Stockholm. Les dépêches du sieur Celsing pour sa cour sont volumineuses, et celles au comte Barck sont en clair et de quatre lignes, qui ne font qu'accuser ses lettres. Je ne discontinuerai pas d'être attentif. Il m'est douloureux de n'avoir plus le même canal.“

Potsdam, 2 juillet 1753.

Vous me rendrez certainement un service important, quand vous pourriez trouver moyen de pénétrer de quoi il s'est agi dans ces longues conférences que le ministère de Vienne continue d'avoir avec l'ambassadeur de Russie et celui de Venise. Je serais bien aise et vous aiderais volontiers, si vous sachiez vous rouvrir un autre canal au lieu de celui que vous avez malheureusement perdu.

En attendant, les nouvelles des mouvements des Tartares et des Turcs aux frontières de Russie continuent, et l'on nous les confirme de la Suède, de Pologne et même de la Hollande, bien qu'on tâche dans ce dernier pays de les supprimer au possible. Je suivrai votre avis et tâcherai d'être informé de ce que les dépêches du sieur Celsing apporteront à ce sujet.

Quant à mes différends avec l'Angleterre par rapport aux prises qu'on a autrefois faites sur mes commerçants, ils sont encore dans le même état que ci-devant, le ministère anglais affecte toujours de vouloir pousser l'affaire, dont je ne suis pas en trop forte appréhension. Si je devine juste, le roi d'Angleterre en a fait beaucoup de vacarme auprès les cours alliées et surtout à Vienne, mais je présume que la réponse qu'il en a eue, n'a point été satisfaisante pour lui. Nonobstant cela,

[1] Tron. — [2] 19. Juni.

Digitized by Google

vous ne vous relâcherez pas d'attention, pour bien observer jusqu'au moindre mouvement ou démarche que la cour où vous êtes fait dans un temps aussi critique que celui-ci.

Au surplus, je tâcherai de remédier au possible aux plaintes que vous faites touchant la perte à vos appointements par rapport à la différence des monnaies. Au reste, on vous adressera un jeune homme d'ici pour lui faire apprendre à Vienne les mêts de farine et les pâtisseries.

Federic.

Nach dem Concept.

5945. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 3 juillet 1753.

D'autant que je me suis assez expliqué dans la dépêche de mes ministres qui vous parviendra à la suite de celle-ci, sur les différentes expéditions que je viens de suppéditer aux ministres de France pour plus approcher à aplanir l'affaire des prises,[1] il ne me reste qu'à vous dire pour votre direction que je ne fais ces propositions qu'à la France pour aviser laquelle elle trouverait la plus convenable pour arriver au but proposé, et que j'espère d'ailleurs que la France n'en fera autre usage que d'une façon qui n'expose pas ma dignité et qui ne laisse pas lieu au ministère anglais de se persuader comme si je venais plier devant eux, mais que le duc de Mirepoix serait plutôt instruit de parler avec dignité et fermeté. Vous ne manquerez pas de vous diriger en conséquence de ceci, quand vous ferez ouverture à M. de Saint-Contest des expédients que j'ai suppédités, pour en aviser sur l'usage qu'on en saurait faire. Au surplus, parceque la susdite dépêche vous explique assez les raisons que j'ai pour croire que le ministère anglais ne voudrait pas frivolement engager une guerre, surtout dans l'âge avancé de leur Prince, qui à tous égards serait la plus injustifiable et ne vaudrait jamais les frais, ni les hasards du succès, je m'y borne.

Nach dem Concept. Federic.

5946. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 3 juillet 1753.

Je vous sais gré du compte que vous m'avez rendu des offres et instances qu'on a faites au prince de Brunswick pour l'engager dans le service, en conséquence de votre rapport du 26 passé; je suis persuadé que tout cela ne portera point coup sur lui, et qu'il ne se laissera jamais divertir des engagements qu'il a pris ici.[2]

[1] Vergl. Nr. 5943. — [2] Vergl. S. 6.

Digitized by Google

Je serai bien fâché, si la cour où vous êtes veut continuer dans son dessein d'envoyer de ses officiers à Berlin du temps de campement, où ils ne seraient point agréables, d'autant que ce n'est qu'un campement pour voir pendant peu de jours en revue les régiments qui y viendront, de sorte que vous me ferez bien du plaisir, si vous détournez d'une manière convenable et honnête cette cour, sans la choquer ouvertement, de ce dessein, ainsi que vous me l'avez fait espérer par votre dépêche antérieure.

Federic.

Nach dem Concept.

5947. A LA REINE DE SUÈDE A ULRICHSDAHL.

[Potsdam, 3 juillet 1753].

J'ai appris de bon lieu[1] que d'Havrincourt songe à retourner en France, qu'il sollicite un congé pour aller là travailler à obtenir quelque autre ambassade et, au cas qu'il ne réussisse pas, à demander son rappel. Dans ce cas-là je tâcherai d'obtenir de la France qu'on choisisse à la place d'Havrincourt un sujet doux et modéré qui s'applique plutôt à concilier les esprits que de nourrir les dissensions et qui ne se mêle d'aucune affaire purement domestique de la cour. Je ferai de mon mieux que cet homme nous passe ici sur son chemin en Suède, où je n'oublierai rien pour lui inspirer de bons sentiments.

Quant aux autres affaires, je crois qu'il est difficile d'empêcher dans des républiques où il y a deux partis formés qu'il n'y ait de faux rapports et des babils. Comme cela ne cessera en Suède, tandis que la forme présente du gouvernement existe, le moyen le plus convenable pour en prévenir tout effet fâcheux, est à mon avis de ne pas prendre feu là-dessus, de temporiser et de tâcher à ramener autant qu'il se peut par la douceur et de la modération les esprits revêches.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt der Bericht Rohd's, Stockholm 24. Juli 1753. Vergl. S. 34.

5948. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 7 juillet 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 28 dernier, m'a été heureusement rendue. Quant aux disputes du Roi avec son Parlement de Paris qui continuent avec vivacité, rien ne serait plus désirable pour le vrai bonheur de la nation et pour les véritables intérêts du Roi, que s'il prenait le parti de son Parlement dans la querelle dont il s'agit, ce qui lui serait toujours le plus avantageux.

Comme vous m'avez marqué, il y a quelque temps, que le marquis d'Havrincourt pourrait bien être rappelé de son poste en Suède,[2]

[1] Vergl. Nr. 5948. — [2] Vergl. Bd. IX, 424.

Digitized by Google

j'espère que le ministère de France continuera encore dans ce dessein, auquel cas vous devez prendre l'occasion d'insinuer de ma part à M. de Contest adroitement et avec cette délicatesse que vous savez qu'il faut qu'on en use, qu'il serait bien à souhaiter que M. d'Havrincourt fût remplacé par quelque sujet sage et éclairé dont les instructions porteraient qu'il ne se mêlât aucunement des petites affaires qui ne regardaient particulièrement que celles de la famille royale, et qui prît à cœur de concilier au possible les dissensions entre le Roi et le Sénat de Suède, sans se déclarer ouvertement ni pour l'un ni pour l'autre parti, et qui traitât les affaires avec douceur. Vous ajouterez encore que je serais charmé, si M. de Contest voulait diriger l'affaire, supposé qu'un autre ministre fût envoyé en Suède au lieu de M. d'Havrincourt, que celui-là prît son chemin, s'il était possible, par Berlin, pour que je puisse m'expliquer tant soit peu avec lui sur ma véritable façon de penser touchant les affaires de Suède, qui à tous égards convenait à la France.

Federic.

Nach dem Concept.

5949. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 27. Juni: „Je me suis tourné de tous côtés pour savoir de source de quelle façon on s'explique ici sur les mouvements des Tartares et des troupes turques. Tout ce que j'en ai pu tirer indirectement, se réduit à dire qu'on n'entend rien du tout de ce côté-là, que les nouvelles qu'on a de là bas sont toutes bonnes et que les bruits des gazettes ne signifient rien. Cette façon de s'expliquer me paraît des plus suspectes et prouve plutôt qu'on veut dérober, tant qu'il sera possible, la véritable situation des affaires. En attendant, il arrive des courriers successivement de Moscou, et le comte Keyserlingk continue[1] ses fréquentes et longues conférences. Il a dépêché avant-hier un courrier à sa cour. L'ambassadeur de Venise paraît très intrigué et ne manque pas d'être fort long dans ses conférences avec le comte Kaunitz. Plusieurs lettres et surtout d'Italie parlent des mouvements des Turcs d'une façon à craindre une rupture avec les Russes."

Nach dem Concept.

Potsdam, 7 juillet 1753.

Tout ce que vous continuez de me mander par votre rapport du 27 de juin dernier relativement aux affaires concernant la Turquie, mérite beaucoup d'attention de ma part. C'est aussi par cette raison-là que vous ne vous épargnerez aucune peine possible pour les approfondir de plus en plus, et vous me marquerez les connaissances ultérieures que vous aurez su vous procurer à ce sujet; d'autant plus que vous comprendrez le mieux à quel point il m'importe d'en être parfaitement au fait.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 2.

Digitized by Google

5950. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 juillet 1753.

De la manière que le baron de Bernstorff se prend dans le maniement des affaires en conséquence de ce que vous m'en marquez à la date du 30 dernier, il ne saura manquer qu'il mettra sa cour dans les plus grands embarras, dont à la suite elle aura bien de la peine à se tirer.

Quant à vous, il conviendra que vous profitiez de ses fautes, de manière que vous tâchiez adroitement et sans que vous paraissiez en aucune façon, de charger ce ministre de tout l'odieux et de faire inspirer adroitement aux gens d'affaires, et même, si cela se peut, au public, que tous ces désastres arrivés depuis peu au Danemark n'étaient qu'une suite du peu de ménagement que le ministre Bernstorff avait pour des puissances des plus respectables, et de la façon étrange dont il maniait les affaires du Danemark, qu'il embrouillait à tous égards en se souciant peu des suites qui en arriveraient au grand préjudice du royaume. Qu'il n'était aussi pas à espérer que ces désordres cesseraient, tandis que les affaires resteraient en mains d'un homme né hors du pays, qui n'avait en vue que d'assouvir son orgueil et son ambition et auquel d'ailleurs les vrais intérêts du royaume étaient assez indifférents. Qu'aussi le pays ne serait jamais heureux, avant que la direction des affaires ne fût remise à une personne sage et éclairée des familles distinguées de la nation qui prenne véritablement à cœur son bonheur et les vrais intérêts du Roi.

Je laisse à votre dextérité de faire un bon usage de tout ce que dessus, de la façon que vous la trouverez la plus convenable, sans que vous vous exposiez. Au surplus, vous déchiffrerez vous même le post-scriptum que je fais joindre à la suite de cette lettre.

Federic.

P. S.

C'est dans la dernière confidence et sous le sceau du plus grand secret, dont vous me répondrez de votre honneur, que je veux bien vous dire qu'au retour du prince François de Brunswick[1] j'ai appris que tout ce qu'on [a] débité sur les offres qu'on lui avait faites pour entrer dans le service du Danemark, était absolument controuvé et qu'il n'en avait été jamais question. Que le Roi s'était expliqué assez confidemment envers lui sur l'état des affaires de sa cour, que c'était un prince très bon, plein de sentiment et assez éclairé sur ses affaires, qu'il voyait très bien que ses affaires n'étaient bien maniées par ses ministres, mais qu'il ne savait comment y remédier; qu'il comptait Bernstorff pour un fougueux, Berckentin pour un homme prévenu au

[1] Prinz Franz von Braunschweig traf am 2. Juli in Potsdam ein und begab sich am 5. zu seinem Regimente nach Königsberg in der Neumark.

Digitized by Google

parti autrichien et anglais, Dehn pour un babillard et Holstein pour un très honnête homme, mais stupide.

Que, malgré cela, il lui ferait de la peine de faire du changement dans le ministère, vu qu'il ne savait par qui remplacer celui qu'il congédierait, et qu'en conséquence il ne prenait à tâche que de concilier les différents sentiments de ses ministres et de les gouverner ensemble.

Dès que vous aurez déchiffré vous-même et lu ce post-scriptum, je veux absolument que vous le brûliez à l'instant, pour qu'il n'en puisse jamais transpirer la moindre chose; aussi vous défends-je sur votre honneur de n'en parler jamais à qui que ce soit, ni d'en faire la moindre mention.

Nach dem Concept.

5951. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 7. Juli 1753.

Zufolge Ew. Excellenz Befehl habe bei Sr. Königl. Majestät angefraget, ob es Dero Intention entgegen sein dörfte, wann Ew. Excellenz an den Chevalier de La Touche dasjenige communicireten, was ohngefähr an Mylord Maréchal wegen der drei Expedientien[1] zu Begleichung des Différends mit Engelland, so des Königs Majestät an Frankreich vorschlagen, geschrieben worden. Worauf Höchstdieselbe mir befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe allerdings an den Chevalier de La Touche Communication thun könnten, jedoch dergestalt, dass zuforderst die an Mylord Maréchal deshalb gerichtete Dépêches wirklich abgegangen wären und eher an Ort und Stelle kommen könnten als dasjenige, so M. de La Touche deshalb an seinen Hof schreiben würde; demnächst aber und insonderheit, dass Ew. Excellenz von erwähntem Chevalier die Versicherung nähmen, dass er niemanden als seinem Hofe davon Communication thun und das grösseste Secret davon menagiren, auch an niemanden davon sagen, noch mit dem schwedischen Gesandten oder dem schwedischen Legationssecretar[2] daraus sprechen und selbigen Confidence deshalb machen wollte; alsdenn Ew. Excellenz ihm die behörige Communication thun könnten. Ich bin etwas surpreniret worden, als des Königs Majestät den schwedischen Minister und dessen Legationssecretär genannt; es haben aber Höchstdieselbe solches wiederholet und hinzugefüget, dass Ew. Excellenz selbige gegen den Chevalier de La Touche wohl nennen könnten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 1. — [2] Eckermann.

Digitized by Google

5952. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Michell berichtet, London 26. Juni, nach Eingang der Immediaterlasse vom 8., 16. und 17. Juni:[1] „Quoiqu'il semble par leur contenu que la France aurait pu faire connaître les sentiments de Votre Majesté sur Ses différends avec cette cour-ci, il ne me revient cependant pas que le marquis de Mirepoix ait reçu encore aucune instruction là-dessus ni que le comte d'Albemarle mande non plus rien d'intéressant à cet égard par ses dernières dépêches au ministère . . . Pour peu que le ministère français sache s'y prendre, ces différends s'accommoderont et n'auront aucune suite, puisqu'on est toujours disposé à préférer les moyens de conciliation à ceux de violence; mais l'on continue de dire qu'on ne saurait donner de satisfaction à Votre Majesté que d'une façon indirecte et qui ne serve de motif aux sujets des autres puissances de venir faire à l'Angleterre les mêmes demandes que ceux de Votre Majesté.[2] C'est là tout l'embarras de l'accommodement et qui pourra ou le tirer en longueur ou le faire échouer, si la France, ainsi que je le répète encore, ne s'y prend pas comme il faut, en se faisant promettre une certaine somme d'argent et qu'en même temps Votre Majesté lève l'arrêt mis sur la dette de Silésie. Car d'ailleurs le ministère n'aura garde, malgré son ton ferme, de se tirer à l'heure qu'il est des troubles sur les bras, à la veille d'une nouvelle élection de Parlement, qui fait aujourd'hui son principal objet d'attention et qui commence à l'inquiéter à cause d'une espèce de fermentation qui se forme dans toutes les provinces au sujet du bill passé à la dernière séance pour la naturalisation des juifs, qui fait crier le peuple et augmente les ennemis des ministres, au point que l'on craint que, si ces clameurs continuent, la nouvelle élection ne coûte non seulement beaucoup d'argent, mais, de plus, ne cause beaucoup d'embarras au gouvernement pour obtenir la majorité dans le nouveau Parlement."

Potsdam, 8. Juli 1753.

Nachdem auch des Königs Majestät occasione des heute erhaltenen Rapports vom 26. voriges von dem Herrn Michell aus London und denen darin angeführeten verschiedenen Particularitäten das Différend mit Engelland betreffend ein und anderes der von Mylord Maréchal dem Marquis de Saint-Contest desfalls zu thuenden Propositionen[3] halber näher declariret und solches ersterem fordersamst annoch zu rescribiren befohlen haben, so melde deshalb schuldigst, wie Höchstdieselbe wollen, dass dem Lord Maréchal zuforderst zu seiner Direction dasjenige wohl chiffriret communiciret werden soll, was gedachter p. Michell über die Angelegenheit quaestionis berichtet hat. Diesemnächst soll gedachter Mylord zugleich instruiret werden, dem Marquis de Saint-Contest zu sagen, wie Se. Königl. Majestät von guter Hand wüssten, dass das englische Ministère noch allezeit disponiret sei, die Mittel von einer Conciliation über die Sache wegen der englischen Prisen der Gewalt zu präferiren, dass es aber vermeinete, Sr. Königl. Majestät Kaufleute, so lädiret worden, nicht directement Satisfaction geben zu können, weil gedachtes Ministère sonst zu besorgen hätte, dass alsdenn die Unterthanen anderer Puissances ebendergleichen Prätensiones formiren und das gegen Sr. Königl. Majestät Unterthanen geschehene zu einem Exempel allegiren dörften, welches das

[1] Bd. IX, Nr. 5914. 5923. — [2] Vergl. Bd. IX, 380. 383. — [3] Vergl. S. 1.

Digitized by Google

mehrerwähnte Ministère also gerne evitiren und deshalb lieber die Sache mit Sr. Königl. Majestät Kaufleuten ohne Eclat abmachen wolle.

Höchstdieselbe wollen demnach an M. de Saint-Contest noch über vorgemeldete drei Expedientia noch das vierte zu seiner näheren Einsicht und behörigem Gebrauch communiciren, dass nämlich, wann das englische Ministère sich gegen Frankreich engagiren und Frankreich es Sr. Königl. Majestät garantiren wollte, dass ersteres nämlich Sr. Königl. Majestät querulirende Kaufleute binnen zu determinirenden kurzen Zeit auf ein gewisses Quantum à proportion der festgestelleten Liquidation (welche Liquidation deshalb dem Lord Maréchal, woferne es nicht schon geschehen, noch sogleich zugesandt werden sollte) in der Stille bezahlen wolle; alsdenn Se. Königl. Majestät den Arrest auf die schlesischen Gelder gleich heben und solche auszahlen, auch wohl Commissaires schicken wollten, die pro forma wegen letzterer liquidiren sollten.

Was das zu determinirende Indemnisationsquantum vor Sr. Königl. Majestät Kaufleute anlangete, da solle Mylord Maréchal dem Marquis de Saint-Contest die desfalls gemachte und bisher festgesetzte Liquidation zustellen und ihm dabei sagen, dass er oder das französische Ministerium solche examiniren und sehen möchten, was billig wäre, dass die Engelländer Sr. Königl. Majestät Kaufleuten gut thun müssten. Se. Königl. Majestät glaubten aber, dass alles bereits so billigmässig gesetzet wäre, dass das französische Ministère insistiren werde, damit von der Totalsumme nicht über 30,000, höchstens 40,000 Reichsthaler abgingen und ausfallen müssten.

Alle vorberührte Expedientia communicireten Se. Königl. Majestät dem Marquis de Saint-Contest zu seiner Erwägung und um davon convenablen Gebrauch in Engelland machen zu lassen; nur allein müssten Sie den Marquis de Saint-Contest erinnern und ersuchen, von diesen Expedientien nicht auf einmal zugleich Gebrauch zu machen, sondern solche allgemach und nach einander proponiren zu lassen, indem sonst das englische Ministère, wenn alles auf einmal proponiret werde, solches als ein grosses Empressement annehmen und dadurch noch roider und fierer werden dörfte.

Ew. Excellenz würden also hiernach das erforderliche sehr wohl und deutlich mit dem fordersamsten expediren lassen, auch dabei dem Saint-Contest recommandiren lassen, dass alles mit einer Sr. Königl. Majestät dignen Art geschehen und Dero Gloire in nichts committiret werde. Wobei schliesslich nochmalen das Secret von dieser Sache und Expedition recommandiren soll.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

Digitized by Google

5953. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 10 juillet 1753.

Je vous sais infiniment gré des particularités que vous m'avez marquées par votre dépêche du 3 de ce mois, d'autant plus que le prince de Brunswick n'en a laissé rien échapper à son retour.[1] Comme elles sont très intéressantes, vous ne manquerez pas de les poursuivre sous main et de me mander exactement et de manière de pouvoir m'y fier ce que vous pourrez approfondir sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5954. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 juillet 1753.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 29 dernier. Vous remercierez le plus poliment le baron de Hœpken de la communication qu'il vous a faite de ce que ce comte de Posse lui avait mandé de Moscou par rapport à l'ordre que la cour de Russie doit avoir donné à un corps de 50,000 hommes de se tenir prêt à marcher en la Livonie. Vous le prierez d'ailleurs de vouloir bien continuer à vous faire part de ce qu'il apprendra à la suite sur ce sujet. Il m'en était arrivé déjà quelque avis de cet ordre par un certain canal, mais jusqu'ici il m'a été difficile à me persuader que cet ordre se réaliserait, vu la distance éloignée des quartiers de ces troupes qui ne sauraient arriver en Livonie que dans une saison fort avancée et que je sais d'ailleurs que la Russie ne veut point se remuer en faveur du roi d'Angleterre, à moins qu'il ne veuille lui accorder un gros subside pour soutenir les frais.

Au surplus, ayez soin que le chiffre ci-clos parvienne de la manière la plus sûre aux mains propres de la reine de Suède, ma sœur.

Nach dem Concept.

Federic.

5955. A LA REINE DE SUÈDE A ULRICHSDAHL.

[Potsdam, 10 juillet 1753].

Nous venons d'apprendre de très bon lieu une nouvelle qui m'a frappé par sa singularité, mais dont le plus grand secret m'a été demandé avec instance. C'est que le roi de Danemark parle à présent constamment avec ses plus confidents de la guerre et témoigne avoir

[1] Häseler hatte seine Informationen aus dem Munde des Prinzen Franz von Braunschweig. Den Inhalt des Häselerschen Berichtes geben das Schreiben an die Königin von Schweden (Nr. 5955) und der Immediaterlass an Lord Marschall (Nr. 5956) wieder.

Digitized by Google

des desseins sur la Scanie, comme la possession de ses pères, et qu'il en était tout occupé. Il est assez problématique de juger de ce dessein; si on l'envisage réellement, il serait de la dernière imprudence d'en laisser transpirer la moindre chose; mais en comparant ces discours avec l'état où sont les affaires en Danemark, ils sauraient mériter quelque réflexion. Le ministre Bernstorff s'est appliqué à faire naître à son maître le goût militaire; l'on croit qu'il y a parfaitement réussi et que ce ministre pourrait bien lui avoir fait envisager de loin la possibilité de la conquête du patrimoine de ses ancêtres. L'on remarque par les discours qui échappent à ce ministre fougueux, qu'il croit sa cour infiniment supérieure à celle de Suède, et que, selon son sentiment, elle ne devrait plus être liée avec la Suède que le temps qu'il faut pour bien lier la partie en faveur de quelque changement de scène. L'on dit, de plus, que la conduite qu'on tenait actuellement à la cour de Danemark avec les ministres étrangers, y répondait parfaitement; on ne cherchait qu'à endormir le baron Fleming, et l'on remarquait toujours entre les ministres du parti opposé et le ministère danois une intelligence parfaite, le ministre autrichien paraissait même plein d'espérance. L'empressement qu'on témoignait de former une armée, devrait faire croire qu'on se propose quelque objet de plus, et les campements étaient réglés de manière qu'il y en aurait près de Copenhague du temps de la future Diète en Suède.

Federic.

Nach dem Concept. Die Antwort der Königin von Schweden auf dieses Schreiben und auf das vom 3. Juli (Nr. 5947) datirt Drottningholm 31. Juli 1753.

5956. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 10 juillet 1753.

Je me remets à l'ample dépêche que je vous fais aujourd'hui du département des affaires étrangères touchant l'avis qui m'est venu de Londres sur la disposition du ministère anglais par rapport à l'affaire des prises maritimes et à l'expédient que vous aurez encore à proposer à M. de Saint-Contest pour aplanir ce différend sans exposer ma dignité;[1] aussi exécuterez-vous avec toute l'exactitude possible tout ce dont cette dépêche bien détaillée vous instruira.

De plus, je veux bien vous instruire, quoique sous le sceau du dernier secret, que le prince François de Brunswick, qui est colonel chef d'un régiment d'infanterie en mon service et qui vient de retour ici d'un voyage qu'il a fait avec mon agrément à Copenhague pour y rendre visite à la reine de Danemark sa sœur, nous a appris[2] que Leurs Majestés de Danemark lui avaient tenu des discours assez extraordinaires par rapport à des desseins que le roi de Danemark doit

[1] Vergl. Nr. 5952. — [2] Durch Häseler. Vergl. S. 10 Anm. 1.

Digitized by Google

témoigner avoir conçus sur la Scanie; que Sa Majesté Danoise parlait constamment de la guerre et témoignait avoir des desseins sur la Scanie comme la possession de ses pères; qu'il en entretenait la Reine journellement et qu'il en était tout occupé.

Il est assez problématique de juger dans quel dessein on en a parlé si clairement au Prince; car, si on envisage réellement un pareil dessein, il serait de la dernière imprudence d'en laisser transpirer la moindre chose, de sorte que je n'ai pu d'abord regarder ce propos du roi de Danemark que comme un conte fait à plaisir pour se donner peut-être un air de conquérant; mais en comparant ce propos avec l'état où sont les affaires à la cour de Danemark, j'ai cru qu'il méritait quelque réflexion; c'est pourquoi je veux que vous en instruisiez dans la dernière confidence [le marquis de Saint-Contest], à quelque occasion, quand vous sauriez l'entretenir seul, et après avoir tiré de lui sa parole qu'il m'en garderait le secret le plus absolu là-dessus, ni ne nommerait surtout jamais le prince de Brunswick qui m'a fait part de ce propos, puisque, si jamais la moindre chose en transpirait, je ne saurais que m'attendre à beaucoup d'inconvénients et à perdre tous les canaux par où je puis tirer des avis utiles et intéressants; enfin, que vu l'estime particulière que j'avais pour M. de Saint-Contest, et la confiance sans bornes que j'avais mise en lui, je lui faisais part de cette anecdote, me fiant absolument sur sa discrétion.

Au surplus, l'on remarque à la cour de Copenhague que le baron de Bernstorff s'est appliqué à faire naître au roi de Danemark le goût militaire, en quoi il paraissait qu'il n'avait pas mal réussi. L'on en peut, je crois, inférer que c'est apparemment ce ministre qui pourrait bien lui avoir fait envisager de loin la possibilité de la conquête du patrimoine de ses ancêtres et qu'un tel point de vue eût fait une vive impression sur l'esprit du Roi son maître. Au reste, ces vraisemblances se fortifient par l'avis que j'ai que par les pratiques continuelles du ministre de Bernstorff et par ses insinuations la cour de Danemark se croit à l'heure qu'il est infiniment supérieure à celle de Suède, de sorte que quelqu'un là, confident du ministre et qui est bien informé de ses sentiments, a fait entendre depuis peu que ce n'était plus le temps aujourd'hui où il était de l'intérêt du Danemark d'être lié avec la Suède.

L'on remarque, au surplus, que la conduite qu'on tient là avec les ministres étrangers, y répond parfaitement; qu'on ne cherche qu'à endormir le ministre de Suède et que l'on remarquait toujours entre les ministres du parti opposé et le ministère danois une parfaite intelligence, et que le ministre de l'Empereur[1] paraissait même plein d'espérance; qu'au reste les campements étaient réglés de manière qu'il y en aurait près de Copenhague du temps de la Diète future en Suède, et

[1] Rosenberg.

Digitized by Google

que l'empressement qu'on témoignait de former une armée, devrait faire croire qu'on se propose quelque objet de plus.

Je finis en vous remerciant de l'attention que vous avez eue envers moi en m'avertissant d'un moulin portatif de nouvelle invention, et j'attendrai de voir le modèle que vous m'en avez procuré, au retour du sieur Lefebvre.

Federic.

Nach dem Concept.

5957. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 juillet 1753.

Ne soyez pas trop en peine des chipoteries et des conférences suivies entre les ministres autrichiens et le comte Keyserlingk. Selon les conjectures que j'en fais, ces conférences peuvent rouler sur deux objets, le premier par rapport aux mouvements des Tartares et aux préparatifs de guerre que font les Turcs, à l'occasion desquels je veux bien vous informer que le ministre de Suède à ma cour vient de nous dire qu'un corps de troupes russes de 10,000 hommes qui s'était tenu jusqu'ici aux environs de Moscou, était actuellement mis en marche, que sa cour en avait eu des avis certains, et qu'on se disait à l'oreille que ce corps dirigeait sa marche vers les frontières de Perse. Comme cette dernière circonstance ne me paraît pas vraisemblable, je suis plutôt tenté de croire que ces troupes marchent du côté des Turcs et qu'on ne parle de la Perse que pour donner le change.

L'autre objet de ces conférences peut être aussi l'affaire des Serviens qui sont sortis de la Hongrie pour aller s'établir dans l'Ukraine russe. Vous vous souviendrez qu'il y a quelques mois déjà que je vous ai averti des bisbilles qui s'étaient élevées à cette occasion entre les deux cours impériales;[1] j'ai appris du depuis que cette affaire a risqué de brouiller les deux cours, celle de Vienne ayant refusé absolument de laisser sortir ces gens de la Hongrie, malgré les instances que la cour de Russie avait faites de ne point empêcher ces gens attachés à la religion grecque de sortir du pays pour s'établir en Russie. Comme l'impératrice de Russie, poussée par un zèle pour la religion grecque et par les impulsions d'un abbé favori de Russie, a fait répondre fort vivement par un mémoire par écrit à l'occasion de ce refus, et que le ministre autrichien n'a point voulu se charger d'envoyer ce mémoire à sa cour, le grand-chancelier Bestushew, qui était alors à Pétersbourg avec Pretlack, est convenu avec celui-ci qu'on renverrait ce mémoire au comte Woronzow, avec instance de vouloir bien faire en sorte que les termes en fussent changés et plus modérés. Sur quoi, et après que le comte Woronzow en a fait son rapport à sa souveraine, elle a ordonné

[1] Vergl. Bd. IX, 312.

Digitized by Google

que non seulement ce mémoire dût rester tel qu'il était conçu, mais qu'on l'avait accompagné d'un second mémoire en termes encore plus durs que le premier, qu'on avait envoyés au comte Keyserlingk avec ordre de les présenter tous deux, tels qu'ils étaient conçus, à la cour de Vienne; ce qui étant exécuté, l'Impératrice-Reine en a été extrêmement mécontente et choquée. Si cette anecdote, que je ne vous communique que pour votre direction seule, est exactement vraie, comme elle me l'a été assurée, il se peut que cela fasse encore le deuxième objet des fréquentes conférences du comte de Keyserlingk.

Je me rapporte, au reste, à la dépêche ordinaire des ministres que vous recevrez à la suite de celle-ci pour ce qui regarde les dernières nouvelles que nous avons eues de Hollande touchant les menées du roi d'Angleterre et le succès qu'elles ont eu à ses cours alliées.

Quant au jeune homme qu'on vous enverra pour lui faire apprendre la pâtisserie et mêts de farine, je serai bien aise que vous le fassiez mettre en apprentissage quelques semaines à Vienne et que vous l'envoyiez à la suite à Munich avec recommandation pour pouvoir s'y perfectionner.

Federic.

Nach dem Concept.

5958. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 13 [juillet 1753].

Enfin mon cher Milord, je me crois sorti d'affaire avec le poète[1] et sa nièce qui, comme vous le dites, pourrait bien être une aimable carogne aussi malicieuse que monsieur son oncle. Ces gens ont joué des tours pendables à mon résident Freytag à Francfort-au-Main, et ce dernier rend grâces au Ciel d'en être délivré. Le poète a demandé à la reine de Hongrie d'entrer à son service; celle-là lui a fait répondre ingénieusement que Voltaire n'avait de place que sur le Parnasse, et comme il n'y en avait pas à Vienne, on ne pourrait l'y recevoir convenablement. Sur quoi, le poète s'est adressé au Roi mon oncle, en lui demandant une pension de 800 livres sterling par an; c'était demander sa maîtresse à un héros de roman. Le roi d'Angleterre a fait une mine affreuse à cette proposition et a juré de ne jamais lire les vers d'un poète qui voulait ruiner l'Angleterre. On dit que sur cela Voltaire avait écrit en France pour y négocier son retour, mais que d'Argenson la Guerre[2] lui avait écrit qu'il ferait bien de ne pas remettre le pied dans le royaume. Quant à cette dernière circonstance, vous pouvez en être mieux informé que nous le sommes ici, et je vous la mande sous le nombre des on dit.

[1] Vergl. Bd. IX, 460. — [2] Der Kriegsminister Graf d'Argenson, im Unterschied von seinem Bruder dem Marquis d'Argenson.

Digitized by Google

Adieu, mon cher Milord; votre frère a eu une petite attaque d'asthme qui est presque passée. Je vous embrasse mille fois.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. In dorso von der Hand des Empfängers: „Du Roy 13 juillet 1753."

5959. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 14 juillet 1753.

Je ne puis aujourd'hui que me remettre au contenu de l'ample dépêche de mes ministres qui vous parviendra à la suite de celle-ci, qui remplit tout ce que j'avais à vous dire touchant les avis qui nous sont parvenus derechef par les dernières dépêches d'Angleterre relativement à mes différends sur les prises maritimes et sur la façon dont les ministres anglais voudraient bien aplanir ces différends. Je trouve cependant nécessaire de rectifier ce que ladite dépêche de mes ministres vous ordonne, savoir que vous ne deviez vous servir de ces avis que pour votre seule direction; car tout au contraire mon intention est que vous devez informer confidemment M. de Saint-Contest de ce que nous avons appris réitérativement des intentions du ministère anglais, pour aplanir les différends avec moi, et que, selon les apparences, la réponse que le duc de Mirepoix aurait d'eux, ne serait point déclinatoire.[1]

Il faut que je vous ordonne la même chose par rapport à ce que la dépêche de mes ministres vous marque touchant l'avis que nous avons reçu de l'arrangement secret qui a été fait par la cour de Vienne avec les ministres du duc de Modène relativement au mariage à faire entre l'archiduc Pierre et la princesse héréditaire de Modène, et je veux qu'indépendamment que M. de Contest soit instruit déjà ou non de cette affaire, vous l'en deviez informer de ma part et le fassiez réfléchir sur les vues, quoique éloignées, de la cour de Vienne d'agrandir ses possessions, et particulièrement en Italie. Au surplus, vous verrez par la copie ci-jointe d'une lettre que le comte de Neal m'a faite touchant un de ses vaisseaux que les gardes-côtes espagnols ont enlevé dans les mers d'Amérique, et de quelle manière il demande mon intercession afin que le vaisseau avec les effets lui soit restitué. Aussi veux-je bien que vous parliez en sa faveur au ministre d'Espagne à la cour de France.[2]

Vous observerez cependant que mon intention n'est du tout que vous parliez ministérialement au ministre d'Espagne de cette affaire, mais seulement par manière d'acquit.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. die folgende Nummer. — [2] Mayor-Soto.

Digitized by Google

5960. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 29. Juni, der Marquis Mirepoix habe am 27. eine lange Conferenz mit dem Herzog von Newcastle gehabt, ohne bisher von dem letzteren eine Antwort erhalten zu haben. „Comme le propre intérêt et la situation de ces gens-ci exigent qu'on ne fasse pas naître de chicanes pour faire traîner en longueur cette affaire, et qu'on y est toujours disposé à préférer les moyens de conciliation à tout autre, il faut présumer que la réponse que cette cour donnera, ne sera pas déclinatoire."

Potsdam, 14 juillet 1753.

Je vous sais gré des informations préalables que vous m'avez données relativement à la conférence que l'ambassadeur de France a eue avec le duc de Newcastle au sujet de mes différends avec la cour de Londres. J'attends que la France m'instruise de ce qu'elle a fait proposer et des sentiments que le ministère anglais a fait paraître là-dessus; car d'autant que j'ai remis cette affaire dans les mains de la France, il ne me convient plus de faire d'autres propositions.

Federic.

Nach dem Concept.

5961. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 14 juillet 1753.

Je ne saurais aujourd'hui que vous renvoyer à l'ample dépêche que le département des affaires étrangères vous a faite sur ce qui regarde les affaires publiques, qui remplit tout ce que j'avais à vous dire. J'ajoute seulement que j'ai été bien aise d'apprendre par votre post-scriptum immédiat que, vu les raisons que vous alléguez, la cour où vous êtes ne se trouve pas à même de songer à des augmentations de ses troupes. Au reste, continuez d'avoir de l'attention sur les nouvelles de Turquie et mandez-moi ce qui vous en reviendra; jusqu'à présent l'on continue à me marquer que les ministres des deux cours impériales sont bien en appréhensions des desseins de la Porte touchant son armement.

Nach dem Concept. Federic.

5962. AU PRINCE DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam, juillet 1753].[1]

Mon cher Frère. Je suis charmé de vous voir si appliqué à votre régiment. Le proverbe dit: L'œil du maître engraisse le cheval; je ne doute point du bien que cela fera à votre régiment d'infanterie, et à celui de cavalerie de même, si vous le voyez. Vous n'avez qu'à

1 In der Vorlage „ce 13"; der Brief ist indess die Antwort auf einen Brief des Prinzen von Preussen, Spandau *15*. Juli 1753.

Digitized by Google

:cevoir, mon cher frère, La Touche et Glaubitz; ces gens verront une .aine auprès de Spandau et rien de plus. Il y a peu d'officiers qui : donnent toutes les peines qu'il faut pour examiner le détail d'un rrain; La Touche n'a pas assez de lumières pour cela, et Glaubitz a pour lui tenir compagnie. Je suis avec une parfaite amitié, mon es cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

963. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein über- :chen, Berlin 16. Juli, ein Schreiben :s Churfürsten von der Pfalz, d. d. :hwetzingen 9. Juli, mit den Protokollen ›er seine Ausgleichsverhandlungen mit em wiener Hofe. „L'Électeur, après ɩoir reconnu dans les termes les plus ɩpressifs qu'il était uniquement redevable Votre Majesté de la facilité que la cour e Vienne marquait de finir une bonne .is avec lui, proteste qu'il ne fera aucune .émarche ultérieure à cet égard que de oncert avec ses alliés: que, pour cet :ffet, il avait déjà envoyé le même détail ıux cours de Versailles et de Bonn . . . l paraît en effet, par les rapports du ›aron de Beckers, que l'attente de l'Électeur n'est pas mal fondée, quoique nous e puissions nous dispenser d'observer à ɩotre Majesté que le projet de la con- :ention que ce ministre a proposé à la :our de Vienne[1] et qu'il croit qu'elle .ourra accepter, diffère en divers points l'avec celui qui a été concerté avec le baron de Wrede à Paris,[2] particulièrement :n ce que le concours de tous les Électeurs n'y est stipulé que comme une promesse volontaire de la cour de Vienne et fort en passant, dans l'article 7, et non :as comme une condition absolument nécessaire et avec tant de force et de précision que dans le premier article du projet :rrêté en France."

Potsdam, 17. Juli 1753.

Die Communication mit beiden Höfen ist recht gut, aber mit der Capitulation bin Ich nicht eines, denn Mein Ceremoniel bei der Hommage oder Lehnsempfängniss ist keine Innovation, sondern schon zu des letztverstorbenen Kaisers Zeiten reguliret, überdem aber in dem Dresdenschen Friedensschluss stipuliret worden, dass es dabei sein Verbleiben hat.[3]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. Bd. IX, 420. — [2] Vergl. Bd. IX, 384. — [3] Vergl. Bd. I, 344; V, 17. 82; VII, 130; VIII, 11. 563; IX, 7. Die Minister berichten auf die Königliche Resolution unter dem 18. Juli: „Que le cérémoniel des investitures impériales n'entre en aucune façon dans la négociation sur la future capitulation et qu'il n'en a pas été fait la moindre mention ni dans les deux dernières capitulations ni dans les précédentes."

Digitized by Google

5964. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 juillet 1753.

Je ne saurais qu'approuver beaucoup la conduite que vous me mandez par votre rapport du 7 de ce mois avoir tenue à l'égard de quelques-uns de nos amis, en leur donnant l'éveil pour qu'ils tâchassent de se procurer des avis sûrs et exacts sur ce qui se passe sur les frontières de Turquie relativement aux mouvements des Tartares et des Turcs, et vous ne sauriez rien faire de mieux que de continuer à me faire vos rapports de tout ce qui en parviendra à votre connaissance.

Nach dem Concept.

Federic.

5965. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 6. Juli: „Le ministère s'est enfin expliqué avec M. de Mirepoix sur les moyens que celui-ci avait proposés pour ajuster les différends qui subsistent entre Votre Majesté et cette cour-ci. La réponse de ces gens-ci n'est ni déclinatoire ni ne porte, suivant moi, non plus à rien, le duc de Newcastle s'étant contenté de déclarer à cet ambassadeur que l'on était prêt à donner ici toute satisfaction raisonnable aux sujets de Votre Majesté, mais qu'on ne pouvait pas s'écarter pour cet effet de la voie des tribunaux, qui seuls pouvaient connaître de la nature de ces affaires."

Potsdam, 17 juillet 1753.

J'ai été bien fâché d'apprendre par votre dernière dépêche que l'ambassadeur de France ait si mal débuté à la première explication qu'il a eue avec le duc de Newcastle sur les moyens pour ajuster les différends entre moi et la cour où vous êtes, et ne saurais qu'applaudir aux réflexions que vous ajoutez. Il faudra voir cependant ce que la France me fera parvenir à cet égard.

En attendant, je serai bien aise, si vous saviez faire insinuer adroitement, et sans que vous y paraissiez, au duc de Newcastle, par quelqu'un de vos connaissances qui a entrée chez lui, que ce n'était pas le moyen d'accommoder ce différend que de vouloir user de longueurs, et qu'il fallait agir de la bonne manière avec moi pour parvenir au but, vu que je ne me laisserais jamais jeter le frein par-dessus la tête.

Federic.

Nach dem Concept.

5966. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 17 juillet 1753.

Comme le rescrit du département des affaires étrangères à la date d'aujourd'hui vous a déjà informé en partie de ce que nous avons de nouvelles d'Angleterre en dernier lieu relativement à l'explication que le duc de Mirepoix a eue avec le duc de Newcastle pour terminer l'affaire des prises maritimes, j'ai trouvé nécessaire pour votre direction d'y

Digitized by Google

suppléer encore que le langage que le duc de Newcastle a tenu, ne porte à rien, et que ce n'est du tout le moyen de finir l'affaire que de vouloir obliger de nouveau mes sujets de venir plaider leur cause devant les tribunaux de ce pays-là. Si mes lettres de Londres accusent juste, comme je le suis pourtant persuadé, le ministère anglais serait dans le fond charmé d'être quitte de ces différends, et, pourvu que l'ambassadeur lui parle avec tant soit [peu] de fermeté, rien ne serait plus aisé que de faire convenir ces gens-là de l'incongruité du propos du duc de Newcastle et de leur faire prendre un meilleur parti; car, selon mes lettres susdites, le ministère anglais ne voudrait que se mettre à couvert tant des recherches de la nation que des autres puissances. Elles ajoutent que l'expédient le plus convenable pour mettre à l'abri les ministres d'Angleterre de toute recherche et qui pourrait être fort goûté là, serait de convenir d'une certaine somme d'argent pour satisfaire à mes sujets que je leur ferais distribuer moi-même, moyennant quoi je paierais alors le reste de la dette de la Silésie. Comme cet expédient revient à peu près à ce que je vous ai déjà mandé par rapport aux expédients à proposer à M. de Contest,[1] je laisse à votre discrétion si vous trouvez convenable de l'informer de tout ce que dessus; mais ce que je vous ordonne expressément, c'est d'insinuer de ma part à ce ministre que, bien que je sois persuadé, tout comme lui, que l'affaire en question était un objet de trop peu d'importance pour devoir causer une guerre, néanmoins, après m'être tant avancé dans cette affaire comme j'avais fait par le passé, je ne saurais point me donner un démenti ni faire un pas en arrière sans un accommodement honorable; que je ne saurais jamais gagner sur moi de me faire prescrire des lois des ministres anglais dans une affaire où tout le bon droit était de mon côté, et, bien que je me prêterais à un accommodement, je voudrais cependant que tout se fît avec dignité et avec une décence convenable à ma gloire, et que je n'en voudrais point saigner du nez.

Au surplus, je goûte parfaitement le bon conseil que M. de Contest m'a donné par rapport à l'affaire du prince Louis de Würtemberg.[2] Du reste, vous communiquerez sans hésiter à ce ministre ce que le rescrit du Département vous marque touchant les particularités du traité fait entre la cour de Vienne et le duc de Modène.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 1. 9. — [2] Vergl. Bd. IX, 452. Saint-Contest war nach Lord Marschall's Bericht vom 6. Juli der Ansicht: „Que, vu l'humeur dont était ce Prince, il fallait tâcher de le gagner par la douceur et par une confiance apparente. Que les avertissements qu'on pourrait donner à son frère, produiraient des effets tout-à-fait opposés; que ce Prince, se voyant soupçonné, désespérait de regagner la confiance de son frère et de la France, que cette appréhension le fortifierait dans ses desseins et achèverait de le déterminer à se jeter dans les bras de l'Autriche, à quelque prix que ce fût.“ — [3] Vergl. S. 15 und Nr. 5967.

Digitized by Google

5967. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 juillet 1753.

Je vous sais gré des bonnes informations que vous m'avez données touchant la convention arrêtée entre la cour de Vienne et le duc de Modène;[1] vous me ferez plaisir de continuer à me marquer tout ce qui vous reviendra sur ce sujet.

Des lettres particulières de Russie, tout comme les gazettes publiques, ont débité une nouvelle montre que la Russie voudrait faire encore cette année-ci, en assemblant un corps de troupes de 60,000 hommes en Livonie[2] et en faisant appareiller sa flotte. Je ne saurais regarder encore ces bruits que comme inventés pour donner apparemment de l'appréhension à moi et à la Suède, et doute fort que la Russie soit en état dans le moment présent de faire une pareille ostentation. Au reste, les bruits par rapport aux mouvements des Turcs et des Tartares continuent, quoiqu'on n'y saurait voir clair et avec précision là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5968. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 17 juillet 1753.

De la manière mal avisée avec laquelle le baron de Bernstorff continue à conduire les affaires de la cour de Danemark, en conséquence de ce que vous m'en rapportez par votre dépêche du 10, il est fort à présumer qu'il attirera bien des méchantes affaires à cette cour et qu'on fera force de sottises. Quant au dessein d'envoyer des officiers à ma cour ou au campement que j'assemblerai pour voir une partie de mes régiments en revue,[3] j'approuve la conduite que vous avez tenue pour faire évanouir ce dessein; aussi vous vous donnerez tous les mouvements que vous trouverez les plus convenables pour qu'on n'y songe plus. Mais dans le cas [qu'on voulût] envoyer des gens déguisés, vous vous appliquerez à bien vous imprimer la taille, le port, les visages de ces gens, tout comme la manière dont ils se coiffent, pour m'en faire une description de chacun de ces gens tout en détail et aussi circonstanciée et exacte, comme si c'étaient des portraits faits d'un peintre d'après nature et aussi bien caractérisés que, malgré tout déguisement, on sache les reconnaître d'abord par la description que vous m'en aurez faite.

Federic.

Nach dem Concept.[4]

[1] Vergl. S. 20. — [2] Vergl. S. 10. — [3] Vergl. S. 4. — [4] Wiederholung dieser Weisung am 21. Juli.

Digitized by Google

5969. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 21 juillet 1753.

J'abandonne pour cette ordinaire à mes ministres le soin de vous instruire sur les nouvelles que nous avons par rapport aux affaires publiques; je me borne à vous dire que, selon nos lettres d'Angleterre, de France et de Suède, les cours respectives déclarent de n'avoir jusqu'ici aucune nouvelle que les Turcs remuent actuellement contre la Russie, ainsi que tout ce que nous avons appris sur ce sujet, reste encore douteux. J'espère d'avoir au premier jour de sûres nouvelles des frontières de Pologne là-dessus, que je ne manquerai pas de vous communiquer, dès qu'elles m'arriveront; en attendant, je vous saurais tout le gré possible, quand vous saurez apprendre et me communiquer quelque chose de précis à ce sujet là où vous êtes.

Quant à mes différends avec la cour de Londres, je me persuade que l'affaire sera amiablement aplanie; car, autant que je sais, le ministère anglais voudrait bien être quitte de bonne grâce de ces différends.

Au surplus, le premier vaisseau de la compagnie d'Emden est déjà de retour à Emden,[1] et pour ce qui regarde le second vaisseau de cette compagnie, il ne saurait être de retour que l'année qui vient.

Nach dem Concept. Federic.

5970. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 21 juillet 1753.

C'est ne point à nous de nous mêler des intrigues que celles de travailler à faire déplacer Madame de Pompadour par mademoiselle de Murphey ou autrement; aussi je n'y songerai jamais, mais, si la chose arrivait, nous pourrions bien nous en consoler.

Comme des lettres de particuliers en Angleterre, tout comme les gazettes publiques, débitent qu'il y a eu depuis peu plusieurs émeutes du peuple dans différentes contrées et villes dans le royaume, et qu'on remarque un grand mécontentement contre le Roi, vous qui connaissez parfaitement la carte du pays, vous m'obligerez, si vous voulez bien me marquer si toutes ces émeutes ne sont que des bagatelles qui ne tirent nullement à conséquence, ou si elles sauront embarrasser le Roi et son Conseil. J'attends le rapport que vous n'adresserez qu'à moi seul et immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Man hatte in Wien dem Gesandten, nach seinem Bericht vom 11. Juli, davon gesprochen, dass die Engländer die Schiffe der Embdener Compagnie im Repressalienwege wegnehmen würden.

Digitized by Google

5971. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 21 juillet 1753

D'autant que vous faites mention dans votre rapport du 10 de ce mois des fréquentes conférences qu'il y a à Vienne entre le comte Kaunitz et le comte Keyserlingk et des nouvelles que le comte de Tschernyschew attend de sa cour pour recommencer ses chipoteries, je veux bien vous faire part dans la dernière confidence et sous le sceau d'un secret impénétrable d'un avis très secret[1] que j'ai eu dernièrement sur ce sujet de Russie de très bonnes mains.

Il s'agit de la négociation du sieur Guy Dickens avec le chancelier Bestushew par rapport à un corps de troupes russiennes contre un subside à payer, prêt à marcher sur la réquisition de la cour d'Angleterre en cas d'attaque de ma part, dont on me marque que ladite négociation était avancée au point qu'il ne s'agissait actuellement que de faire signer à l'Impératrice les propositions mises en avant par ses ministres et déjà préalablement approuvées de cette Princesse touchant la manière et les conditions sous lesquelles la cour de Russie s'engagerait à tenir en Livonie et près de la Mer Baltique un corps de troupes prêt à marcher pour le service de la Grande-Bretagne, en suite de quoi il ne resterait aux chanceliers de Russie que de livrer au sieur Guy Dickens par écrit une réponse complète et satisfaisante sur le mémoire qu'il leur avait remis à ce sujet; que les dissipations fréquentes de l'Impératrice avaient empêché jusque là de mettre cela à l'exécution, mais que, cette souveraine ayant ordonné à ses ministres de la suivre à Troiza, ceux-ci avaient espéré qu'ils rencontreraient là le moment favorable de lui faire passer la signature désirée; que ce qu'il y avait de surprenant dans la conduite de cette affaire, était que — nonobstant que cette négociation était actuellement si peu parvenue encore à sa consistance qu'on ne s'était pas même ouvert, encore d'une manière détaillée au ministre anglais sur les demandes qu'on ferait, lesquelles par conséquence n'étaient ni connues ni agréées du roi d'Angleterre — on faisait pourtant déjà des arrangements militaires, comme si l'affaire était entièrement portée à sa maturité. L'on ajoute qu'au cas que l'Angleterre agréerait les conditions qu'on lui demanderait, l'intention de la Russie était d'assembler en Livonie et à la Mer Baltique jusqu'à 70,000 hommes, dont 56,000 seraient donnés à l'Angleterre pour le compte des subsides, et que, quand la réquisition de ceux-ci serait faite, on ferait marcher effectivement pour remplir ses engagements antérieurs avec cette couronne jusqu'à 70,000 hommes, afin de pouvoir agir d'abord en cas d'évènement. Au surplus, l'on m'apprend que l'Impératrice étant revenue de Troiza à Moscou avec les deux Chanceliers dans sa suite, sans y avoir pu voir

[1] Bericht des Legationssecretärs Plesmann, Dresden 14. Juli, über den Inhalt zweier Berichte des sächsischen Gesandten von Funcke an den Grafen Brühl, d. d. Moskau 7. und 14. Juni.

Digitized by Google

cette Princesse, la négociation du sieur Guy Dickens en était encore dans les termes ci-dessus rapportés, qu'en attendant le chancelier Bestushew s'était ouvert envers lui que la Russie demanderait à l'Angleterre, le cas existant de la réquisition des troupes, trois millions d'écus de Hollande et un million pour tenir prêtes les troupes, mais qu'on se contenterait, au cas que les mesures vigoureuses qu'on prendrait, dussent rétablir la tranquillité peu de temps après la réquisition faite, de ne toucher ces subsides que jusqu'au temps que le corps des troupes russiennes aurait regagné ses frontières.

Je vous communique tout ce long détail, afin que vous sachiez aviser et me mander fidèlement si les propositions ci-dessus mentionnées sauraient bien être goûtées du ministère anglais, et si on voudra se résoudre à payer la somme de subsides susmentionnée. J'attends votre rapport là-dessus, que vous m'adresserez immédiatement.

Nach dem Concept. Federic.

5972. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 24 juillet 1753.

Comme un effet d'hasard a fait tomber entre mes mains des dépêches assez importantes et secrètes[1] au sujet de la commission dont le ministre anglais à la cour de Russie, le sieur Guy Dickens, est actuellement chargé, pour négocier contre un subside à payer un corps de troupes russiennes pour être prêt à marcher sur la réquisition de la cour d'Angleterre, en cas d'attaque de ma part, j'ai trouvé bon de vous tout communiquer à la suite de cette dépêche par l'exprès qui vous la rendra. J'ai fait mettre ces avis sur une feuille séparée ci-jointe qui a été chiffrée avec votre chiffre immédiat de l'année 1751 dont vous ne vous servez plus à présent, et mon intention est qu'après que vous aurez fait déchiffrer cette feuille par quelque main confidente, vous ne devez pas encore en faire communication à M. de Contest, mais la garder soigneusement sous votre clef, jusqu'à ce que je vous enverrai un nouvel ordre de la communiquer à ce ministre. Ce que vous ferez, alors, dans quelque entretien secret que vous lui demanderez, en lui laissant lire d'un bout à l'autre ce que cette feuille contient.

Au surplus, vous me garderez, en attendant mon nouvel ordre à ce sujet, le secret le plus absolu là-dessus et n'en ferez mention dans aucune de vos dépêches, sinon dans celles que vous m'adressez immédiatement. Je serais bien aise cependant de savoir votre sentiment si vous croyez que le ministère anglais saurait bien goûter les propositions que les ministres russiens lui ont faites, et si les ministres anglais oseront charger la nation, sans aucune nécessité pressante et sur des raisons frivoles, d'un subside aussi fort que la Russie demande.

Federic.

[1] Vergl. S. 22 Anm. 1.

Digitized by Google

La commission dont le sieur Guy Dickens est chargé de négocier contre un subside à payer un corps de troupes russiennes, prêt à marcher sur la réquisition de la cour d'Angleterre en cas d'attaque de la part du roi de Prusse, était si avancée au commencement du mois dernier de juin qu'il ne s'était agi actuellement que de faire signer à l'Impératrice les propositions mises en avant par ses ministres et déjà préalablement approuvées de cette Princesse touchant la manière et les conditions sous lesquelles la cour de Russie s'engagerait à tenir en Livonie et près de la Mer Baltique un corps de troupes prêt à marcher pour le service de l'Angleterre, ensuite de quoi il ne resterait aux chanceliers que de livrer au sieur Guy Dickens par écrit une réponse complète et satisfaisante sur le mémoire qu'il leur avait remis à ce sujet; mais que les dissipations fréquentes de l'impératrice de Russie avaient empêché alors de mettre cela à exécution, et, bien que cette Princesse eût ordonné à ses ministres de la suivre à Troiza, elle en était retournée à Moscou avec ses ministres dans sa suite, sans que ceux-ci avaient pu lui parler d'affaires. Ce qu'il y avait eu de surprenant dans la conduite de ces ministres, ç'avait été que — nonobstant que cette négociation était si peu parvenue encore à sa consistance ils ne s'étaient pas même ouverts encore d'une manière détaillée au ministre anglais sur les demandes qu'on ferait, lesquelles n'étaient par conséquent ni connues ni agréées du roi d'Angleterre, — néanmoins les susdits ministres avaient fait déjà des arrangements militaires, comme si l'affaire était entièrement parvenue à sa maturité, apparemment pour suppléer par cette activité à la longueur de la négociation. Que la disposition était que cinq régiments d'infanterie avec autant de régiments de dragons dont les quartiers étaient les plus proches de la Livonie, entreraient au premier ordre dans cette province, tandis que d'autres régiments plus éloignés de la frontière occuperaient immédiatement après les quartiers que ceux-là viendraient de quitter, et que les Cosaques avaient aussi charge d'avancer et de se mettre plus à portée; qu'en même temps on avait expédié des ordres à Pétersbourg pour mettre incessamment les galères qui s'y trouvent, en état de pouvoir mettre à la voile au premier ordre; qu'au cas que l'Angleterre agréerait les conditions qu'on lui demanderait, l'intention des ministres était d'assembler en Livonie et à la Mer Baltique jusqu'à 70,000 hommes de ses meilleures troupes dont cinquante-six seraient donnés à l'Angleterre pour le compte des subsides, et que, quand la réquisition se serait faite, on ferait, pour remplir ses engagements antérieurs avec cette couronne, marcher effectivement jusqu'à 70,000 hommes, afin de pouvoir agir d'abord avec vigueur et force en cas d'évènement; que d'ailleurs on avait résolu, pour avoir une bonne réserve, de lever sans délai 60,000 recrues; qu'au surplus la Russie demandait à l'Angleterre que, le cas de la réquisition des troupes existant, celle-ci lui paierait trois millions d'écus de Hollande et un million pour tenir prêtes, en attendant, les troupes; mais qu'en

Digitized by Google

revanche, aussi, on se contenterait, au cas que les mesures vigoureuses qu'on prendrait, dussent rétablir la tranquillité peu de temps après la réquisition faite, de ne toucher ces subsides que jusqu'au temps que le corps des troupes russiennes aurait regagné ses frontières.

Que le sieur Gross[1] avait sondé la cour de Saxe sur la conduite qu'elle comptait de tenir dans le cas que la Prusse, en conséquence de ses démêlés avec l'Angleterre par rapport aux prises maritimes et l'arrêt mis sur les dettes de Silésie, en vînt aux voies de fait contre la maison d'Hanovre, et que les ministres de Russie faisaient des instances à ceux des cours de Vienne et de Dresde de faire goûter à celle de Londres ces propositions, pour le bien, à ce qu'ils disent, de toute l'Europe, en tant qu'elle n'était française et prussienne.

Qu'au reste l'impératrice de Russie ayant fait assembler un grand conseil pour lui proposer simplement, et sans entrer dans aucun autre détail, la question s'il était de l'intérêt de la Russie de voir d'un œil indifférent quelque nouvel agrandissement de la maison de Brandebourg et de conniver à ce qu'elle en usât peut-être avec l'Hanovre de la même façon dont elle en avait agi ci-devant avec la Saxe, sur quoi les voix avaient été pour la négative, et que toute l'assemblée avait voté au gré du Chancelier, aussi la levée des 60,000 recrues avait été conclue en conséquence.

Nach dem Concept.

5973. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 juillet 1753.

Jusqu'à présent, tout ce que nous savons de nouvelles de Turquie, nous laisse dans de fortes incertitudes là-dessus. D'un côté, des lettres de Pologne nous disent que celles des frontières de l'Ukraine marquent qu'à la vérité les Tartares continuent toujours d'inquiéter les Russes, mais qu'on ne s'apercevait pas que les Turcs voulussent encore prendre ouvertement parti dans ces petits démêlés; que cependant il était évident que ces derniers incitaient à la sourdine les Tartares de ne pas se désister de leurs prétentions contre la Russie. D'un autre côté, l'on marque de Suède que les nouvelles qu'on a eues de fraîche date, ne font nulle mention, non plus que les précédentes, d'aucun mouvement à la Porte qui saurait être relatif à ceux des Tartares en Ukraine; qu'à la vérité de pareils bruits couraient aussi à Moscou, mais qui ne venaient que du dehors, au lieu que le dedans n'annonçait rien, ni par quelque embarras du ministère russien ni autrement, qui pût faire soupçonner qu'on était à la veille d'une rupture avec la Porte. Je serai

[1] Der Schluss nach dem Bericht Plesmann's, Dresden 17. Juli, über den Inhalt eines Postscripts zu dem Berichte von Funcke an Brühl, d. d. Moskau 7. Juni. Vergl. S. 22 Anm. 1.

Digitized by Google

bien aise, si vous savez développer là où vous êtes ce qui en est véritablement.

Comme l'Empereur et l'Impératrice seront apparemment partis de Vienne pour voir les régiments de hussards campés à Kittsee en revue et manœuvres, vous me rendrez un service bien agréable si vous pouvez me faire avoir un détail exact de tous les manœuvres que ces régiments ont faits pendant le temps de leur exercice.

Je vous prie de déchiffrer vous-même ce qui se trouve dans le post-scriptum ci-joint.

Federic.

P. S.

L'application que je me suis donnée pour m'orienter de quoi il saurait s'agir dans ces fréquentes et longues conférences qui en conséquence de plusieurs de vos rapports se tiennent à Vienne entre l'ambassadeur de Russie et les ministres de Vienne, un hasard tout pur m'a fait découvrir des choses assez importantes qui se sont passées entre le ministre d'Angleterre et le ministère russien à Moscou, dont je veux bien vous informer pour votre seule direction et sous le sceau du secret le plus absolu à me garder.

C'est depuis que le roi d'Angleterre a pris des appréhensions, soit feintes et affectées soit réelles, sur les bruits frivoles qui ont autrefois couru d'une invasion que je méditais de faire dans son électorat, qu'il a fait solliciter par Guy Dickens la cour de Russie de vouloir bien assembler derechef contre des subsides un corps de troupes russiennes dans la Livonie, prêt à marcher sur la réquisition de la cour d'Angleterre, en cas d'attaque de ma part. Cette négociation a été, à ce que j'apprends, avancée au point qu'il ne s'agissait actuellement que de faire signer à l'Impératrice les propositions mises en avant par ses ministres touchant la manière et les conditions sous lesquelles la cour de Russie s'engagerait à tenir en Livonie et près de la Mer Baltique un corps de troupes prêt à marcher pour le service de la Grande-Bretagne, en suite de quoi il ne resterait aux chanceliers que de délivrer au sieur Guy Dickens par écrit une réponse complète sur le mémoire qu'il leur avait remis sur ce sujet. Comme les dissipations ordinaires de l'Impératrice n'avaient d'abord permis que cette réponse fût signée d'elle, le ministère russien avait, en attendant, et nonobstant que cette négociation était si peu parvenue à sa consistance, [pris] l'arrangement que, dès que l'Angleterre agréerait les conditions qu'on lui demanderait, un corps de troupes russiennes jusqu'à 70,000 hommes devait s'assembler en Livonie et à la Mer Baltique, et les galères à Pétersbourg se tenir prêtes pour mettre à la voile au premier ordre, et, pour avoir une bonne réserve, de lever 60,000 recrues, mais qu'en revanche la Russie demandait à l'Angleterre un subside de trois millions d'écus de Hollande, le cas de la réquisition existant, et un million, en attendant, pour tenir prêt le corps de troupes.

Digitized by Google

Que du depuis l'Impératrice avait tenu un grand conseil où elle avait fait proposer simplement la question s'il était de l'intérêt de la Russie de voir d'un œil indifférent quelque nouvel agrandissement de la maison de Brandebourg, sur laquelle on avait décidé par la négative.

Voilà ce que l'hasard m'a fait découvrir; je n'en suis cependant point embarrassé, car je ne saurais point croire que le ministère anglais ne voudrait ni ne saurait charger la nation, sans raison ni sans aucun motif pressant, d'une aussi forte somme que celle que le ministère russien prétend en subsides, car vous savez que tout le différend où je suis encore avec l'Angleterre, n'importe que la somme de 150,000 écus. Au surplus, tout ce qu'on a débité jusqu'à présent d'une marche de 60,000 hommes de troupes russiennes en Livonie, est prématuré et ne sont que des ostentations en bruit de gazettes.

Du reste, cette confidence que je vous fais seul, ne doit vous servir autrement que pour vous mettre à la voie pour pénétrer au possible, sans faire semblant de rien, ce qui peut être l'objet des conférences avec le comte de Keyserlingk et si peut-être la cour de Vienne ne voudrait pas demander à l'Angleterre les mêmes subsides que la Russie, pour avoir, aussi, prêt un corps de ses troupes à la disposition du roi d'Angleterre. Je finis en vous recommandant encore une fois le plus grand secret sur tout ceci et de n'adresser les rapports que vous me ferez à ce sujet, qu'à moi seul et immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

5974. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 25 juillet 1753.

Le hasard ayant fait parvenir à mes mains le précis ci-clos[1] d'une relation de ce qui s'est passé depuis peu en Russie relativement à la négociation qui y a été mise sur le tapis par le sieur Guy Dickens, depuis que le roi d'Angleterre a pris des appréhensions, soit feintes ou affectées soit réelles, sur les bruits frivoles de l'intention que j'avais d'envahir le pays d'Hanovre, j'ai trouvé bon de vous en faire communication, quoique sous le sceau du secret le plus absolu et avec défense expresse de n'en rien laisser voir ni d'en parler à qui que ce soit sans exception, fût-il même du département des affaires étrangères, ou membre ou subalterne. Au surplus, je ne suis point embarrassé de tout ce que ces avis nous annoncent, étant persuadé que, dans la situation présente des affaires intérieures de l'Angleterre, l'on ne voudra pas charger, sans quelque nécessité bien pressante, la nation d'un aussi grand subside que les ministres de Russie demandent, et qu'aucun

[1] Der Précis entspricht Wort für Wort der Beilage des Immediaterlasses an Lord Marschall vom 24. Juli, Nr. 5972.

Digitized by Google

ministre anglais voudrait risquer de prendre cela sur la tête. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5975. AU SECRÉTAIRE PLESMANN A DRESDE.

Plesmann berichtet, Dresden 21. Juli: „Le chevalier Williams, dans l'audience qu'il a eue dernièrement du Roi, a dit à ce Prince que l'on venait d'intercepter à Hanovre des lettres de Votre Majesté par lesquelles Elle pressait la cour de France de seconder le dessein qu'Elle avait de S'emparer d'une partie de la Prusse polonaise. Le Roi n'en a rien voulu croire d'abord, mais, sur les assurances positives du ministre d'Angleterre, Sa Majesté a témoigné à la fin être fort touchée de cette nouvelle. L'ambassadeur de France, de qui je tiens ceci, est persuadé que c'est-là une invention de la façon du comte de Brühl et du chevalier Williams, pour donner une forte alarme à Sa Majesté Polonaise, afin de l'animer peut-être par là à faire quelque démarche assortissante à leurs vues. Ce qui donne un nouveau degré de probabilité à cette conjecture, est que le comte de Brühl, en parlant l'autre jour au Vice-Chancelier[1] au sujet de l'église que les dissidents voudraient bâtir à Thorn, lui a dit que les ministres de Pologne avaient grand tort de faire tant les difficiles sur cet article, tandis que le roi de Prusse saurait bien appuyer et soutenir les habitants de cette ville, et que lui, Vice-Chancelier, ne savait pas ce qui se tramait à cet égard. Comme l'Ambassadeur m'a prié de ménager le secret de ces avis, j'ai cru être de mon très humble devoir de ne les faire parvenir qu'immédiatement à Votre Majesté."

Potsdam, 27 juillet 1753.

Les rapports très intéressants que vous m'avez faits depuis le 14 jusqu'au 24 de ce mois,[2] m'ont tous été fidèlement rendus, et vous ne négligerez rien afin de continuer de m'en faire de semblables, tant que le conseiller privé de Maltzahn se trouvera absent de Dresde.[3]

Vous direz au ministre de France, après lui avoir fait un compliment convenable de ma part sur la confidence que celui-ci vous a faite du procédé malhonnête du chevalier Williams, comme quoi ce dernier avait voulu faire accroire effrontément au roi de Pologne que j'étais en correspondance avec la cour de France au sujet d'une entreprise sur la Prusse polonaise, que toute cette histoire était encore un nouveau mensonge, qui était de la même trempe que tant d'autres que les mal intentionnés et esprits malicieux prétendaient m'attribuer malhonnêtement; que je pouvais l'assurer qu'il ne m'était rien venu dans l'esprit touchant la Prusse polonaise, et qu'ainsi il n'y avait pas un mot de vrai à tout ce conte, de quoi la cour de France saurait rendre le meilleur témoignage.

Qu'en attendant je priais le comte de Broglie de vouloir bien transcrire à sa cour ce mauvais tour, afin qu'elle soit non seulement informée de cette calomnie, mais aussi afin qu'elle puisse aviser, si elle jugeait avoir trouvé quelque occasion propre, s'il ne conviendrait pas de désabuser le roi de Pologne à cet égard. Je crois, au reste, que ce

[1] Wodzicki. — [2] Vergl. S. 22 Anm. 1; 25 Anm. 1. — [3] Vergl. Bd. IX, 461.

Digitized by Google

mensonge est encore un plat de métier du comte Brühl, qui, ayant pris, comme chacun sait, de l'argent des Protestants de Thorn, pour leur procurer la liberté de bâtir une église, rencontrant présentement de grands obstacles à leur procurer cette liberté et étant par conséquent embarrassé pour se tirer d'affaire, prend à cette heure, comme de coutume, son recours à de pareils mensonges grossiers pour en duper le chevalier Williams, et se sert de cette calomnie pour intimider les Polonais, afin de les obliger de crainte de quelque querelle de ma part de conniver à l'extruction de l'église en question.

C'est pourquoi aussi que vous ferez bien, en cas que cette calomnie allât en augmentant à Dresde, de la démentir hautement et d'en informer le secrétaire d'ambassade Benoît à Varsovie, pour que, de son côté, il rassure les Polonais sur cet article, en donnant pareillement un démenti formel à ces bruits faux et mensongers.

Federic.

Nach dem Concept.

5976. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 27 juillet 1753.

J'ai été surpris d'apprendre par votre rapport du 15 de ce mois que vous n'avez point reçu de lettre de ma part depuis le 26 du mois de juin dernier jusqu'au 15 du courant, et je veux bien vous avertir ici que je vous ai écrit immédiatement en date du 3 de ce mois concernant mes différends avec l'Angleterre, en date du 7 au sujet du rappel, qui a été sur le tapis, du marquis d'Havrincourt, en date du 10 relativement à certaines vues du Danemark, en date du 14 sur différentes nouvelles et sur l'affaire de la prise du vaisseau du comte Neal, et, enfin, du 16 de ce mois touchant les différends qui continuaient de subsister entre moi et l'Angleterre, et j'espère que toutes ces lettres ci-dessus spécifiées, qui chaque fois ont été jointes aux rescrits du département des affaires étrangères, vous seront toutes parvenues à bon port, de quoi vous n'omettrez pas de me donner connaissance.

Quant à votre dépêche susalléguée du 15 de ce mois, je me persuade facilement que les ennemis de la cour de Londres aideront toujours de leur mieux à animer la nation pour procurer par là, s'il était possible, une brouillerie ouverte entre moi et le roi d'Angleterre, afin de pouvoir pêcher en eau trouble. Je me flatte toutefois qu'ils se mécompteront pour le coup, et que l'affaire concernant les différends qui subsistent actuellement entre moi et l'Angleterre, prendra une tournure à être composée d'une manière amicale, étant dans le fond une trop grande bagatelle pour devoir occasionner une guerre.

Pour ce qui regarde l'insinuation que M. de Saint-Contest vous a faite, savoir qu'il pensait que je pourrais bien me relâcher sur l'article de l'arrêt du payement du reste de la dette de Silésie, après que l'Angleterre aurait donné des sûretés à la France que mes sujets marchands

Digitized by Google

seraient réellement indemnisés des pertes que la marine d'Angleterre leur avait causées, vous direz à M. de Saint-Contest de ma part que c'était là un des expédients pour moyenner une composition amicale avec l'Angleterre que je faisais proposer à la France, et que du moment même qu'on m'aurait donné de bonnes et suffisantes sûretés pour la satisfaction desdits marchands, tout se ferait sans aucune difficulté, et que je ferais lever aussitôt après le séquestre mis sur le reste des dettes de la Silésie.

Federic.

Nach dem Concept.

5977. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 21. Juli: „Le traité conclu nouvellement entre le roi de Danemark et Sa Majesté Britannique est un traité de limites relativement à quelques disputes entre le duc de Holstein et celui de Saxe-Lauenbourg au sujet du village de Grünau. Je tâcherai de me le procurer.“

Potsdam, 27 juillet 1753.

Vos deux rapports du 17 et du 21 de ce mois me sont bien parvenus. Quand bien l'abbé Lemaire donnerait connaissance à sa cour des découvertes qu'il a faites des desseins que la cour de Copenhague doit avoir formés sur la Scanie,[1] l'effet qui en résulterait, ne serait, je pense, guère capable de déterminer ladite cour, supposé qu'elle eût réellement formé quelque dessein sur la Scanie, à se désister de son projet, simplement par considération pour la France, vu surtout que, dès que la cour de Versailles cesserait de payer des subsides à celle de Copenhague, cette dernière serait à portée de s'en dédommager par ceux qu'elle tirerait au même instant de l'Angleterre.

Ce me sera, au reste, un chose fort agréable que vous puissiez me procurer une copie authentique du traité mentionné qui doit avoir été conclu en dernier lieu entre le roi de Danemark et celui d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, et je m'en rapporte à votre pénétration, au moyen de laquelle vous pourrez vous mettre à même s'il y a eu d'autres arrangements encore de stipuler concernant les États d'Hanovre, et dont les deux parties seraient convenues secrètement entre elles.

Nach dem Concept.

Federic.

5978. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 30 juillet 1753.

Votre rapport que la dernière poste m'a fidèlement rendu, ne m'offrant guère d'affaires au sujet desquelles je saurais vous donner de nouvelles instructions, je me borne à vous dire que je n'ai dit autre

[1] Vergl. S. 11. 12.

Digitized by Google

chose au chevalier de La Touche[1] sur les démarches qu'il a faites ici touchant l'affaire des prises, que ce que je vous ai fait communiquer, de sorte que vous pourrez vous expliquer là-dessus avec M. de Contest, afin que les fers soient mis bientôt au feu pour parvenir à un accommodement raisonnable.

Federic.

Nach dem Concept.

5979. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 2 août 1753.

Mon ministre à la cour de Vienne, le conseiller privé de Klinggræffen, m'ayant marqué par sa dernière dépêche à la date du 25 du mois dernier qu'il s'attendait encore à ma résolution touchant ma voix à accorder au prince de Thurn et de Taxis pour son admission au Collège des Princes du Saint-Empire à la Diète, j'en ai été bien surpris, d'autant qu'il y a plusieurs semaines déjà[2] que, sur un rapport du département des affaires étrangères, je me suis assez amplement expliqué que, pourvu qu'il y aurait une majorité des voix pour ce Prince — de laquelle l'on ne saura pas douter, vu les grands mouvements que l'Empereur et l'Impératrice-Reine se donnent pour l'obtenir des États — je ne voudrais point lui refuser ma voix, à la condition annexée par rapport aux réversales qu'il donnera, mais faire plutôt de bonne grâce ce que je ne saurais empêcher, afin de me faire fête auprès de la cour impériale.

Ma volonté est donc que, sans perdre plus de temps ni plus traîner une affaire pour laquelle je me suis décidé, vous devez instruire le sieur de Klinggræffen et faire expédier le nécessaire en conformité de ma volonté déclarée. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5980. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

[Potsdam], 3 [août 1753].

Mon cher Milord. La scène de Voltaire et de la Denis doit vous apprendre qu'il ne faut juger personne sans l'entendre. Voltaire et la Denis ont fait tant de frasques à Francfort qu'ils se sont attiré de la part de Freytag tous les mauvais traitements qui leur sont arrivés.[3] Voltaire, armé d'un pistolet, a voulu tuer le secrétaire du résident, et la Denis a voulu réclamer l'autorité impériale contre l'arrêt que j'avais mis sur la personne de Voltaire. Toutes ces particularités me sont revenues depuis que je vous avais écrit. Si cependant Freytag avait été moins juridique dans cette affaire, et qu'il eût eu le bon sens de comprendre qu'il avait affaire à un fol et une folle, il aurait agi moins à la rigueur qu'il n'a fait. Le mal qu'il y a pour lui, c'est qu'il écrit

[1] Vergl. S. 7. — [2] Vergl. Bd. IX, 459. — [3] Vergl. S. 14.

Digitized by Google

aussi mal que le poète écrit bien, et que la dame Denis peut faire valoir vis-à-vis la foule de ses amants de Paris les efforts qu'elle a employés pour sauver son honneur exposé aux entreprises audacieuses du sieur d'Arnaud. Pour moi, je suis bien aise que toute cette affaire soit finie; bien fin qui m'y rattrape. Adieu, mon cher Milord, je suis comme toujours votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. In dorso von der Hand des Empfängers: „Du Roy. août 3, 1753."

5981. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Compiègne 22. Juli: „M. de Saint-Contest est de l'opinion que le meilleur parti qu'on pourra prendre pour jouer à jeu sûr et éviter toute chicane, sera celui d'insister auprès de la cour de Vienne sur l'exécution du projet du 23 de mars,[1] qui renferme, selon lui, toutes les précautions qu'il paraît possible de prendre, et de déclarer en même temps qu'au cas que Leurs Majestés Impériales voulussent accepter ce projet, les Électeurs alliés de la cour palatine seraient prêts à se joindre à elle et à accorder leurs suffrages pour l'élection."

Potsdam, 4 août 1753.

Votre dépêche du 22 du mois dernier m'a été bien rendue. Quant au parti à prendre que M. de Contest trouve le meilleur pour jouer à jeu sûr et éviter toute chicane dans l'affaire entre la cour de Vienne et celle de Manheim, je suis parfaitement de son sentiment, mais j'appréhende les inspirations que le baron de Beckers fera à sa cour, pendant qu'il y est présent.

Sur ce qui regarde mon différend avec l'Angleterre, il faudra bien attendre la réponse que nous aurons du ministère anglais sur les expédients proposés, et, soit dit entre moi et vous, je crois que la réponse que ledit ministère donnera aux propositions des ministres russiens par rapport aux gros subsides que ceux-ci demandent, et dont je vous ai informé par ma dépêche envoyée par un exprès,[2] nous servira de boussole pour pénétrer la véritable intention du ministère anglais.

Au reste, j'ai été bien surpris de voir par votre lettre à mes mains propres ce que vous m'avez marqué par rapport à un ordre de ma part pour vous intéresser auprès de M. de Rouillé en faveur d'un nommé Du Verge pour nommer celui-ci à une place dans les hôpitaux de la marine. Vous devez être sûr que j'ignore absolument toute cette affaire, et qu'il faut qu'il y ait du malentendu, vu que je ne me mêlerai jamais de recommander des gens que je ne connais point et dont même je n'ai jamais entendu parler, pour être placés à quelque poste en France, pour ne pas dire combien je suis éloigné à me commettre de la moindre chose qui peut avoir rapport aux affaires intérieures et domestiques de la France.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 17 Anm. 2. — [2] Nr. 5972.

Digitized by Google

5982. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 4 août[1] 1753.

Je serais bien aise que vous continuiez de votre mieux d'approfondir de quel œil les cours de France, d'Espagne et de Sardaigne auront regardé le traité conclu entre l'Impératrice-Reine et le duc de Modène;[2] car quant au roi de Sardaigne, j'ai de la peine à me persuader qu'il ait été ravi de la conclusion d'un pareil traité, comme le ministre modénois l'a dit en conséquence de votre rapport du 25 dernier.

Sur ce qui regarde l'accommodement de la cour où vous êtes avec celle de Dresde, je sais de bonne main et positivement qu'il n'est point constaté encore; qu'en attendant la Saxe donne toujours de belles espérances qu'elle y apportera toutes les facilités et qu'elle accèdera au traité de Pétersbourg, dès que le roi d'Angleterre y accèderait pour son électorat d'Hanovre. Au surplus, tout s'accroche sur ces sujets à la résolution que l'Angleterre donnera aux propositions de la cour de Russie par rapport aux subsides qu'elle demande pour tenir un corps de troupes prêt en Livonie à la disposition du roi d'Angleterre; et comme il sera fort difficile à celui-ci et à son ministère de disposer la nation et le Parlement à vouloir se charger gratuitement d'un aussi gros fardeau que les susdits subsides, le terme de l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg et par conséquent son accommodement avec la cour de Vienne saurait être encore assez éloigné.

Je crois savoir à présent ce qui aura fait le sujet des fréquentes conférences que le comte Keyserlingk a eues avec les ministres d'Autriche, puisqu'il m'est revenu de bon lieu[3] qu'il y a depuis une convention nouvellement conclue entre les deux cours impériales[4] pour perpétuer les engagements défensifs, stipulés contre la cour ottomane par l'article secrétissime du traité de Pétersbourg, anecdote sur laquelle je vous demande un secret absolu.

Quant aux affaires de Turquie, j'ai appris que rien ne paraît encore à la Porte dont on saurait inférer une rupture prochaine avec la Russie, mais que la fermentation recommençait à paraître dans les intrigues du Serail, et que le Grand-Visir était de nouveau menacé d'en être pour son poste; qu'il s'y couvait une espèce d'agitation dans l'intérieur du gouvernement, quoiqu'on ne saurait pas prévoir encore contre qui éclaterait l'orage; qu'au surplus le ministère ottoman n'était pas sans inquiétude par rapport aux progrès des établissements russiens en Ukraine, qui ne laissaient pas de lui donner à penser. Mais ce qui mérite une attention particulière, c'était que les ministres de Vienne et d'Angleterre avaient eu ordre de faire expliquer la Porte sur le fond qu'il y avait à faire sur elle, quant au maintien de la paix avec ses voisins respectifs.

[1] In der Vorlage verschrieben: juillet. — [2] Vergl. S. 20. — [3] Bericht Plesmann's, Dresden 31. Juli, nach zwei Berichten Funcke's an Brühl, Moskau 28. und 30. Juni. — [4] Vergl. Martens, Recueil des traités conclus par la Russie I, 183.

Digitized by Google

Pour ce qui est, au reste, de l'ordre donné à ce corps de troupes russiennes de 60,000 hommes pour entrer dans la Livonie, je suis persuadé que ce n'aboutira autrement qu'à une ostentation toute pure et peut-être encore à rien, vu les raisons que je vous ai déjà indiquées.[1]

Quant à ma voix à accorder au prince de Thurn et Taxis pour son introduction au Collège des Princes de l'Empire, vous savez mes intentions et à quelle condition je lui accorderai ma voix,[2] et comme mon ministère des affaires étrangères ne vous a pas encore donné vos instructions là-dessus, je viens de lui donner mes ordres précis à ne plus traîner l'affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

5983. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 24. Juli, dass er das Schreiben vom 3. Juli[3] der Königin von Schweden zu eignen Händen übergeben habe. „Sa Majesté m'a dit à cette occasion que le baron de Scheffer vient d'écrire au baron de Hœpken que le ministère de France lui a fait entendre que, s'il était vrai que le marquis d'Havrincourt avait eu le malheur de déplaire à la cour de Suède, le Roi Très Chrétien ne s'éloignerait pas de le rappeler et d'en nommer un autre à sa place; que, le baron de Hœpken ayant fait rapport de cette lettre au Sénat, il avait été résolu qu'on y répondrait, en ordonnant à Scheffer d'assurer ledit ministère qu'on débitait sans fondement que le marquis d'Havrincourt déplaisait au roi de Suède, qu'au contraire sa conduite était approuvée, et que cette résolution avait été accompagnée d'un ample éloge de la personne de l'Ambassadeur. Ceci doit s'être passé dans le Sénat, le Roi n'y étant pas et ignorant la lettre aussi bien que la résolution prise là-dessus, quoiqu'on se soit servi de son nom dans les instructions données au baron de Scheffer; mais, le Roi en ayant été ensuite informé par quelqu'un des siens, c'est de lui-même que la Reine m'a assuré le tenir."

Potsdam, 7 août 1753.

Votre rapport du 24 de juillet dernier m'est bien parvenu, et vous remercierez de ma part bien poliment le baron de Hœpken des avis qu'il vous a communiqués, et du jugement très solide qu'il porte des affaires de la Russie et turques, en le priant de vouloir bien continuer de me faire de pareilles communications.[4]

Quant à l'anecdote concernant le baron de Scheffer, j'ai encore de la peine à croire que le Sénat eût fait semblable démarche sans le su du Roi, d'autant qu'il n'est presque pas à croire que le premier eût eu une assez grande hardiesse pour s'émanciper jusqu'à ce point.

Je souhaiterais ainsi que vous vous expliquassiez plus précisément à ce sujet, savoir si le Sénat est autorisé de fournir des instructions aux ministres de Suède dans l'étranger sans que le Roi en ait une connaissance préalable.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 20. — [2] Vergl. S. 31. — [3] Nr. 5947 S. 4. — [4] Vergl. Nr. 5954 S. 10.

Digitized by Google

5984. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 7 août 1753.

Je veux bien vous communiquer par la présente, en réponse à votre dépêche du 28 de juillet dernier, ce qui m'est entré de nouvelles par mes dernières lettres de Pologne relativement aux affaires de Turquie; elles me paraissent assez probables et sont: »Que la relation la plus nouvelle qu'on avait par rapport aux mouvements des Turcs et des Tartares vers l'Ukraine, portait en substance que tout ce qu'on a vu faire jusqu'à présent aux Turcs, n'a eu pour but que d'exercer leurs troupes, à l'exemple des puissances de l'Europe; qu'on en avait pour cet effet rassemblé un petit nombre dont on a renforcé les garnisons des villes d'Oczakow et de Bender, et que c'étaient principalement les Janissaires qui ont été distribués dans les places frontières; que comme il y a eu à cette occasion divers changements de bachas, cela avait dû naturellement causer les différentes marches et contre-marches, qui ont si fort excité l'attention de tout le monde; que les invasions que les Tartares de la Crimée faisaient dans les nouvelles colonies des Russiens, n'étaient pas si considérables, et qu'il en était comme de celles qu'une petite troupe de Haydamaques faisait de temps en temps sur le territoire de la République, pour y venir enlever quelques bestiaux, excepté que l'irruption des Tartares dans la Servie se faisait en plus grand nombre, et que c'était ce qui causait les différentes escarmouches dont on avait tant parlé jusqu'à présent.«

Je conclus de là que les conférences si souvent réitérées qu'il y a entre le comte de Keyserlingk et les ministres autrichiens, auxquelles l'ambassadeur de Venise a eu sa part, peuvent entre autres avoir eu pour objet les affaires en question.

Vous pourrez vous informer, au reste, par la relation ci-jointe chiffrée par votre ancien chiffre immédiat de 1752 numero 3 qui se commence par le mot *Allemagne*, de ce que le sieur de Hellen y marque concernant les grossières chicanes dont on en usait avec lui à l'occasion de la vente de mes domaines en Hollande.[1] J'en suis d'autant plus étonné que je ne saurais concevoir la raison qui peut produire des chicanes aussi indécentes dans une affaire que je pouvais à bon titre regarder comme faite et finie.

Federic.

Nach dem Concept.

5985. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 7 août 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 26 du mois dernier, m'a été heureusement rendue. Voyant par son contenu que c'est le second des

[1] Vergl. Bd. IX, 443.

Digitized by Google

expédients que j'ai proposés à la France pour accommoder mes différends avec l'Angleterre,[1] qui est le plus au gré de M. de Contest, vous lui déclarerez de ma part que j'en suis tout content et que je donnerai volontiers les mains à un accommodement, moyennant l'arbitrage ou la médiation de la France conjointement avec quelque autre puissance. Aussi, dès que la France avec l'autre puissance arbitre me donnent leur garantie que mes sujets intéressés dans cette affaire auront une juste réparation des Anglais des dommages qu'ils ont soufferts, selon que les arbitres ou médiateurs le décideront, je ferai d'abord lever l'arrêt mis sur le reste des dettes de Silésie et me tiendrai satisfait et content, pourvu que mes sujets soient assurés d'avoir leur indemnisation.

Que sur ce principe-là, quand l'Angleterre voudra nommer des commissaires, j'en nommerai aussi de ma part, pour discuter ensemble cette affaire, abandonnant, à la suite, à la décision des susdits arbitres les points sur lesquels les commissaires de part et d'autre ne sauraient convenir. Qu'il ne tiendra point, pour accommoder cette affaire, à ce que l'arrêt sur les dettes de Silésie ne soit levé, que l'argent est tout prêt pour être payé, à moins seulement que la France me promette et me donne sa garantie que mes gens auront la satisfaction qui leur est due. Que ce n'est que la seule condition que je mets pour lever incontinent après l'arrêt, condition que M. de Contest trouvera d'autant plus juste et convenable à ma dignité, puisque sans elle, et si je devais lever tout simplement l'arrêt, sans avoir aucune sûreté pour la satisfaction de mes sujets, en conséquence de ce que les arbitres en décideront, ce serait me faire saigner du nez devant toute l'Europe, ce que la France ne voudrait pas elle-même qu'il se fît, contre ma dignité.

Au surplus, vous direz par manière d'acquit à M. de Contest que la France aurait tout sujet de ne pas trop établir le tribunal maritime des Anglais, et qu'il lui importait bien plus qu'à moi de l'empêcher, bien entendu que le commerce par mer que les miens avaient, était peu ou rien en comparaison de celui que les négociants français exerçaient. Vous ajouterez que ce n'était absolument pas mon intention de vouloir avoir de la guerre, mais qu'il ne fallait aussi s'imaginer que la ligue dont l'Angleterre voulait fortifier son parti, était déjà constatée; que ses alliés demandaient tous de l'argent pour entrer dans cette nouvelle ligue, et que je ne saurais que difficilement m'imaginer que pour une simple bagatelle de 200,000 écus tout au plus on voudrait gratuitement jeter en Angleterre quelques millions,[2] surtout après les propositions les plus raisonnables qu'on lui avait faites touchant l'arbitrage équitable d'autres puissances.

Vous ne manquerez pas de me mander de quelle manière M. de Contest se sera expliqué sur ce sujet; au reste, mes avis de l'Angleterre continuent toujours que, pourvu que la France ferait parler avec

[1] Vergl. S. 1. — [2] Vergl. S. 27.

Digitized by Google

quelque fermeté au ministère anglais sur ces différends, celui-ci préfèrerait toujours un accommodement amiable, pour aplanir cette affaire, à des voies plus fortes.

Federic.

Nach dem Concept.

5986. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 7 août 1753.

Vous deux rapports du 24 et du 27 de juillet dernier me sont entrés, tous deux à la fois, et je ne saurais qu'être satisfait de l'exactitude avec laquelle vous me marquez tout ce qui vient à votre connaissance des affaires qui ont du rapport à mes intérêts, et vous ferez bien de continuer de même à l'avenir.

Pour ce qui regarde mes différends avec l'Angleterre sur les prises maritimes en question, je veux bien que vous sachiez pour votre direction que la cour de Versailles a fait proposer par le duc de Mirepoix à la cour où vous êtes, certains tempéraments moyennant lesquels nos différends pourraient être aplanis amiablement, et que, quoique ces propositions m'aient paru des plus raisonnables, il reste toutefois à savoir encore si les ministres anglais s'expliqueront équitablement à ce sujet.

Au surplus, je ne saurais assez vous recommander d'être des plus attentifs et d'employer tout votre savoir-faire pour apprendre quelle sera la résolution que prendra le ministère britannique sur les propositions de la Russie concernant les subsides extrêmement forts que demande cette dernière,[1] étant assez inutile, selon moi, de se flatter de pouvoir sans argent mettre en mouvement les Russes, qui sans cela ne feront aucun pas de plus.

Federic.

Nach dem Concept.

5987. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 août 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 28 de juillet dernier et j'ai toutes les peines du monde de m'imaginer que ce soit le tout de bon des Danois de vouloir exécuter quelque dessein sur la Scanie[2] et de rompre en conséquence avec la Suède, d'autant plus que la cour de Copenhague manque d'argent, article essentiel sans lequel on ne saurait hasarder de pareille entreprise.

D'ailleurs est-il à considérer que la cour de Danemark ne saurait manquer de s'attirer par là la jalousie tant des Puissances maritimes que de la Russie, étant diamétralement contre leurs intérêts fondamentaux

[1] Vergl. S. 22. — [2] Vergl. S. 12.

Digitized by Google

que la couronne de Danemark soit maîtresse des deux rives du Sund et qu'elle ait par là, elle seule, entre ses mains la clef de la Mer Baltique. Vous ferez donc bien d'approfondir soigneusement les avis qui vous reviendront sur les affaires, me semblant presque que vous voyez, pour ainsi dire, un tant soit peu trop noir sur les vues de la cour de Danemark et sur les desseins et entreprises que peut former le baron Bernstorff. Cela n'empêche pas cependant que je ne me remette là-dessus sur votre discernement.

Federic.

Nach dem Concept.

5988. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 8. August, die durch den Ritter La Touche mitgetheilten „Observations sur les réponses de la cour de Vienne au projet du 23 mars 1753.“[1]

„Ces observations portent principalement sur deux points: 1° Sur le refus de la cour de Vienne d'admettre la clause touchant le concours de tous les Électeurs à l'élection d'un roi des Romains; 2° Sur la suppression qu'elle demande de la clause des sûretés à donner à l'Électeur palatin pour l'acquit des sommes qui lui doivent revenir de son accommodement ... Le chevalier de La Touche ajouta que sa cour souhaitait fort d'être instruite des sentiments de Votre Majesté sur cette matière, et que, si Elle trouvait les réflexions susdites bien fondées ... Elle voulût bien les appuyer fortement à la cour de Manheim et faire communiquer à la France, par le retour de son courrier, ce qu'Elle trouverait bon d'écrire là-dessus à l'Électeur palatin, afin de l'encourager à s'en tenir inébranlablement au plan concerté à Versailles avec le baron de Wrede, et de mettre d'autant plus d'uniformité dans le langage qu'on tiendrait sur un objet aussi important.“

Potsdam, 9. August 1753.

Er soll es nur machen, wie es die französische Ministres haben wollen, und dann die Copie des Schreibens an Pfalz[2] an M. de La Touche geben, um solche an seinen Hof zu schicken.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5989. AN DEN GROSSKANZLER FREIHERRN VON COCCEJI UND DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND VON BODEN IN BERLIN.

Potsdam, 10. August 1753.

Nachdem Se. Königl. Majestät aus dem allerunterthänigsten Berichte vom 7. dieses Dero Grosskanzler Freiherr von Cocceji, auch

[1] Vergl. S. 17. — [2] D. d. Berlin 11. August 1753.

Digitized by Google

Etatsminister Grafen von Podewils und von Boden mit mehrerem ersehen haben, was dieselbe auf die an sie ergangene Ordre, betreffend die Deposition des Residui derer englischen auf Schlesien hypothecirten Gelder bei dem Kammergerichte, melden und vorstellen wollen, als ertheilen Sie darauf zur allergnädigsten Resolution, wie Höchstdieselbe zufrieden sein, dass dasjenige Quantum, so bisher zu gedachtem Behuf im Neuen Tresor auf die Seite gesetzet worden, bei der Albrechtschen Casse, und zwar nicht in Friedrichsd'or, wie vorgeschlagen werden wollen, sondern vielmehr in Silbermünzen deponiret und dem Kammergerichte daselbst ohne Éclat überliefert werde.

Anlangend den Umstand, so Dero Etatsminister von Boden besonders angezeiget hat, wie zur gänzlichen Erfüllung vorerwähntes Residui annoch 24,291 Rthlr. ermangelten, welche bisher zu solchem noch nicht gesetzet worden, so finden Se. Königl. Majestät noch nicht nöthig, dieses kleine Quantum sogleich baar zufügen zu lassen, vielmehr kann damit angestanden werden, bis sich ein näheres von dem Ausschlage der Sache äussern wird, inzwischen Höchstdieselbe Dero Königliches Wort geben und davor einstehen, dass, wann es zur Auszahlung solcher Gelder kommet, es an nur erwähntem Quanto der 24,000 Rthlr. nicht einen Augenblick fehlen solle, mithin letztere dergestalt genommen werden können, als ob sie schon wirklich dem Deposito beigefüget wären.

Anlangend dasjenige, so gedachte Ministres in dem dritten Punkt ihres Berichtes anfragen,[1] da wollen Se. Königl. Majestät dem Departement der auswärtigen Affairen zur Erwägung überlassen, wie weit solches nach jetziger Situation der Sache convenable finden wird, ratione dieses Depositi in dem an den Duc de Newcastle abzulassenden Antwortschreiben[2] Gebrauch zu machen.

Im übrigen müssen Selbige der pflichtmässigen Einsicht Dero Minister überlassen, ob durch die Deposition dieses Residui der Lauf der Zinsen sistiret werde oder nicht, nachdem in der vorhin deshalb geschehenen Declaration das erstere angeführet worden.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

5990. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 10 [août 1753].

Je compte, mon cher Milord, que voilà la dernière fois qu'il sera question du fol de poète et de sa Médée.[3] Je lui pardonne et méchan-

[1] Die Worte des Berichtes der Minister lauten: „Es wird nöthig sein, dem Mylord Newcastle in dem jetzt unter Händen habenden Antwortschreiben zu melden, dass Ew. Königl. Majestät die Gelder wirklich deponirt haben, folglich deren Auszahlung nicht an Ew. Königl. Majestät liege; weil aber Ew. Königl. Majestät befohlen, die Sache geheim zu halten, so haben wir uns Ew. Königl. Majestät Willensmeinung ausbitten sollen, ob in sothanem Antwortschreiben von der Deposition keine Meldung geschehen soll." — [2] Vergl. Bd. IX, 349. — [3] Vergl. S. 14. 31.

Digitized by Google

cetés et friponneries et satires et calomnies; absolution plénière pour tous les péchés passés comme à l'année sainte! Je voudrais qu'il n'eût jamais décoché ses brocards que contre moi, je ne l'aurais pas chassé; mais la façon infâme dont il en a usé envers Maupertuis, est inexcusable. Enfin, c'est une affaire que je regarde comme finie.

Nous jouissons ici d'une profonde paix, malgré tous les camps qu'on fait à droite et à gauche de nos frontières; nous camperons à notre tour,[1] mais le 12 de septembre nous rentrerons dans nos quartiers d'hiver. Il vient ici beaucoup d'étrangers[2] dont franchement je me passerais volontiers. Je serai bien aise de voir des Français qu'on dit qui nous viennent; le malheur est que toute l'Europe est le confident de leurs secrets. Adieu, mon cher Milord, portez-vous bien, ne campez pas, gardez-vous d'affaires avec des poètes et de querelles avec les p......, c'est le seul moyen de vivre heureux en ce monde.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

5991. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 11 août 1753.

Le rapport que vous m'avez fait du 29 du mois dernier, m'a été fidèlement rendu. J'ai tout sujet d'être extrêmement satisfait de la déclaration nerveuse que M. de Contest a fait faire au ministère anglais par M. de Mirepoix, aussi verrez-vous par ce que la dépêche d'aujourd'hui du Département vous marque, par rapport aux dernières lettres que nous avons eues de Londres, combien d'impression cette déclaration ferme a fait sur le susdit ministère. Vous ne laisserez donc pas de remercier le plus affectueusement de ma part M. de Saint-Contest, en glissant par manière de réflexion de combien de poids était, quand la France faisait parler avec dignité, et qu'il ne fallait qu'elle s'expliquât avec fermeté, pour être l'arbitre des affaires, par la grande puissance que les autres souverains reconnaissaient de la France, pourvu qu'elle en voudrait faire usage.

J'attendrai à présent vos nouvelles sur la réponse que le marquis de Mirepoix aura des ministres anglais.

Je vous sait infiniment gré du mémoire que vous m'avez envoyé relativement aux affaires de l'Empire. Comme je trouve les réflexions qu'il contient, fort justes et solides, j'en ferai un bon usage.[3]

Pour ce qui regarde l'affaire du comte Neal,[4] vous savez mon intention que je ne veux point que vous la traitiez ministérialement, mais par manière d'acquit et par des pourparlers particuliers, sans y trop appuyer.

1 Vergl. S. 46; Bd. IX, 346. 349—351. 359. 363. 455. — 2 Vergl. S. 47. — 3 Vergl. die folgende Nummer. — 4 Vergl. S. 15.

Digitized by Google

Je viens de recevoir vos dépêches du 2 de ce mois. Comme le temps n'a pas voulu permettre encore de les déchiffrer toutes, je ne puis vous rien dire à présent, sinon que vous pouvez fermement compter sur l'authenticité des nouvelles que je vous ai marquées par rapport au manège des ministres russiens avec le sieur Guy Dickens,[1] et que je suis absolument sûr de la voie d'où tout m'est parvenu. Au reste, j'apprends que le sieur Guy Dickens a dépêché son courrier le 18 du mois dernier passé et qu'il lui a fait prendre la route par Vienne et La Haye à Londres en compagnie d'un autre courrier, que le ministre autrichien, le baron de Pretlack, a fait passer à sa cour à Vienne. J'espère que nous serons bientôt éclaircis de la manière dont le roi d'Angleterre et ses ministres envisageront les propositions dont vous êtes instruit.

Nach dem Concept. Federic.

5992. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 11 août 1753.

Ne doutant nullement que bien des gens et surtout les ministres des cours étrangères à Berlin se donneront bien des mouvements, soit par eux-mêmes soit par des voies indirectes, pour apprendre et pénétrer notre façon de penser sur la nouvelle qu'on a de la marche d'un gros corps de troupes russiennes dans la Livonie et aux environs, et sur les autres démonstrations qu'on dit que la Russie voudrait faire encore dans le courant de cette année-ci, afin de savoir au juste si ces ostentations nous donneront des alarmes et des impressions, j'ai trouvé bon de vous avertir que, quand des ministres étrangers ou d'autres gens encore, même des nôtres et de vos proches parents, vous parleront, soit en particulier soit par manière de conversation dans des compagnies, sur ces nouvelles, vous devez faire semblant de n'y faire guère attention et ne répondre en tout cas que d'une manière indifférente et sans affectation: que nous ne savions pas ce qui en était, mais qu'il était libre à toute puissance de faire dans son pays tel arrangement qu'elle voudrait et qu'elle trouvait de sa convenance.

Vous instruirez encore les sieurs Vockerodt et Warendorff qu'ils observent la même contenance, s'il arrivait que des ministres étrangers ou d'autres gens encore viennent à leur parler là-dessus, afin qu'ils évitent d'entrer en matière avec eux.

Au reste, milord Maréchal venant de m'envoyer un mémoire par écrit relativement aux affaires de l'Empire qu'un de ses amis en France lui a communiqué, dont j'ai trouvé les réflexions assez justes et solides, j'ai bien voulu vous le communiquer pour votre direction et, bien que je reconnaisse assez les difficultés qu'il y aurait d'en faire usage par rapport à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, je crois cependant

[1] Vergl. S. 23.

Digitized by Google

qu'il y a de bonnes choses que vous saurez employer fort utilement pour mieux confondre les chicanes que le roi d'Angleterre nous a suscitées par rapport à l'Ostfrise. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Mémoire.

Le traité d'Osnabrück porte qu'à la première Diète on réformerait les abus qui s'étaient glissés dans les Diètes précédentes; qu'on dressera une capitulation perpétuelle; qu'on statuera sur la contestation qui s'était élevée au sujet de l'élection d'un roi des Romains, et, enfin, qu'on réduira à des bornes légitimes les fonctions des directeurs [des différents collèges] de l'Empire.

Pour peu qu'on voudra s'arrêter à réfléchir sur ces objects, on en sentira l'importance. Les États se plaignent qu'on ne les assemblait pas assez souvent; on y a remédié; la Diète d'à présent subsiste depuis près d'un siècle; mais on n'a point corrigé les anciens abus, et il s'en est introduit de nouveaux. Ces abus sont tels que la Diète peut être regardée comme un des bras dont la cour impériale se sert pour enchaîner la liberté des États et pour les opprimer les uns après les autres.

L'union entre les Électeurs et les Princes ferait respecter l'Empire au dehors et assurerait leur liberté. Mais cette union ne pourra jamais avoir lieu, tant qu'on n'aura pas réglé les différends qui les partagent concernant la capitulation et l'élection d'un roi des Romains.[1] On a souvent travaillé à un accommodement sur cette matière, et il est à croire qu'on en serait venu à bout, si les Électeurs avaient consulté leurs véritables intérêts. La cour impériale a trouvé moyen de les éblouir par de vaines prérogatives; sûre d'avoir la pluralité dans le Collège Électoral, elle a de tout temps cherché à en étendre le pouvoir, afin d'augmenter le sien. C'est par cet artifice que les Ferdinand étaient presque parvenus à subjuguer toute l'Allemagne et à y établir un gouvernement absolu. On ouvrit alors les yeux sur les suites des distinctions dangereuses par lesquelles on s'était laissé séduire. On rechercha l'amitié des Princes et on parvint à réprimer les entreprises de la cour impériale et à assurer la liberté des États etc. Le danger passé, on est retombé dans le même piège et on a éprouvé les mêmes suites pendant le règne des empereurs Léopold, Joseph et Charles VI. Tout ce que nous envisageons comme une prérogative, nous séduit facilement. Les Électeurs n'ont été frappés que des avantages qu'ils remportaient sur les autres États, et ils n'ont pas considéré qu'ils se rendaient par là plus dépendants de la cour de Vienne et que, par des distinctions qui n'ajoutaient rien à leur puissance, ils se privaient des forces qu'ils auraient pu tirer de leur union avec les Princes.

Si ces objets méritent l'attention de tous ceux qui s'intéressent au bien du Corps Germanique, il en est de même de celui qui regarde les

[1] Vergl. Bd. VIII, 105. 106. 123. 223. 224.

Digitized by Google

onctions des directeurs des différents collèges de l'Empire. Qui voudra 'instruire à fond des abus qui se commettent à cet égard, n'aura qu'à onsulter le commentaire de Henniges sur le traité de la Westphalie.[1])n observe ici seulement que ces abus sont si énormes que toutes les ɔis de l'Empire deviendront inutiles, si on n'y remédie pas, et qu'il era toujours au pouvoir de la cour de Vienne de faire prendre à la)iète telle résolution qu'il lui plaira, si les États ont la faiblesse de ouffrir plus longtemps la prévarication des directeurs et la manière imérieuse dont ils agissent à leur égard. Ce qui est arrivé dernièrement lans l'affaire d'Ostfrise,[2] confirme ce qui vient d'être exposé, et doit éveiller l'attention de tous les États et les exciter à presser l'exécution lu traité d'Osnabrück, tant à cet égard que par rapport aux autres obets énoncés ci-dessus.

Les Électeurs et les Princes y sont également intéressés et ils doivent l'autant plus redoubler leurs efforts pour parvenir à un but aussi saluaire qu'il s'agit d'élire un roi des Romains et de perpétuer la couronne mpériale dans une nouvelle maison. La cour de Vienne s'est déjà ıssurée des suffrages de plusieurs Électeurs et elle s'adressera sans doute ıu roi de Prusse pour lui demander le sien. Sa Majesté s'est déjà expliquée qu'elle ne désirait rien poure lle-même; qu'elle ajoute à cette déclaration qu'elle borne tous ses désirs à voir réformer les abus qui détruisent la liberté du Corps Germanique et qui lui font perdre la considération qu'il devait avoir au dehors. Plus elle travaillera à rétablir l'union entre les Électeurs et les Princes et à écarter les sujets de jalousie que la cour de Vienne cherche à entretenir, plus elle s'occupera à maintenir la constitution de l'Empire et a réprimer les entreprises des directeurs, plus elle augmentera son crédit et son influence dans l'Empire, plus elle affermira le Corps Protestant dont elle est le plus puissant appui.

Sa Majesté ne pourra jamais soutenir à la fois une cause plus juste, plus glorieuse, plus utile qu'en insistant sur l'exécution du traité d'Osnabrück et qu'en faisant cause commune avec ceux des États qui en sentiront l'importance. Mais si elle attache son suffrage à cette condition, il en suivra de deux choses l'une: ou la cour de Vienne sera forcée de se prêter à des demandes aussi justes, ou d'abandonner son projet de faire élire un roi des Romains. Dans le premier cas, Sa Majesté aura rempli son projet; dans l'autre, la cour de Vienne n'aura aucun sujet légitime de se plaindre et n'osera même se plaindre, si elle ne veut faire connaître qu'elle cherche à perpétuer des abus qui favorisent le despotisme auquel elle aspire. Il est à présumer qu'elle témoignera d'être disposée à entrer dans les vues de Sa Majesté, mais qu'elle demandera qu'on procède d'abord à l'élection. Les arrangements

[1] Meditationes ad instrumentum pacis caesareo-suecicum. Halle 1706—1712. —
[2] Vergl. Bd. IX, 416.

Digitized by Google

dont il s'agit, dira-t-elle, ne pourront être faits que de longtemps, et l'élection presse. Il n'y aurait nul fond à faire sur une pareille réponse. Ces arrangements seront bientôt faits, si la cour de Vienne veut s'y prêter de bonne foi ou seulement ne point les traverser. Rien ne presse tant que de rétablir l'union entre les membres de l'Empire et de remettre en vigueur des lois d'où dépend sa constitution. L'Europe est tranquille, l'Empereur est dans la force de l'âge et jouit d'une bonne santé: rien ne presse de lui nommer un successeur; en tout cas on a des chefs pendant la vacance du trône impérial, et les troubles qui peuvent s'élever pendant un interrègne, sont infiniment moins à craindre que les suites funestes qui doivent résulter de la désunion de ses membres et de l'inexécution des lois.

Nach der Ausfertigung.

5993. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 31. Juli: „La cour de Suède ayant grand besoin d'un homme de tête et sur l'attachement duquel elle pourrait se reposer pour la direction de ses affaires sous le Roi, Sa Majesté la Reine, m'en parlant l'autre jour, eut la grâce de me dire que, tout bien examiné, elle ne connaissait personne plus propre à cela que le baron Hœpken, vu ses talents pour former un plan et ses lumières pour le conseil. Qu'il ne s'agissait seulement que d'en venir à bout, en unissant ses intérêts de si près à ceux de la cour qu'on pût se confier et compter sur lui; qu'elle avait jeté les yeux sur moi, pour le sonder et pour le gagner, s'il était possible, en lui faisant envisager tout ce qui était capable de le flatter, soit du côté de l'ambition, soit par les aisances que l'état de ses affaires domestiques, actuellement borné, pourrait avoir à désirer. Que se doutant bien néanmoins que je ne me chargerais pas de cette commission sans un ordre exprès de Votre Majesté, elle serait bien aise que je le demandasse, et que, Votre Majesté y consentant, j'aurais peut-être encore le temps d'entamer cette affaire avant mon départ, que Votre Majesté pourrait continuer ensuite. La commission est délicate et plus difficile qu'elle ne paraît d'abord, mais les ordres de Votre Majesté

Potsdam, 11 août 1753.[1]

La commission dont la Reine, ma sœur, voudrait bien vous charger au baron de Hœpken, en conséquence de ce que vous m'en rapportez par votre dépêche du 31 du mois dernier, me paraît être un peu délicate; mais comme je ne veux pas que vous vous y refusiez absolument, je crois que le meilleur serait que vous vous preniez adroitement pour insinuer au baron de Hœpken combien le roi de Suède reconnaissait ses talents et ses bonnes qualités et avait mis sa confiance en sa personne, qu'il pourrait parvenir par là à être l'heureux instrument pour rétablir la bonne et parfaite intelligence entre le Roi et le Sénat et contribuer à la réunion désirable, pourvu que seulement il voudrait se plus attacher au Roi. Que ce n'était que votre idée particulière et qui probablement ne manquerait pas de succès, pourvu qu'il gagnerait

[1] In der Vorlage verschrieben: *5* août. Das richtige Datum ergiebt Rohd's Bericht, Stockholm 24. August 1753.

Digitized by Google

ront ma règle, et mon zèle pour le service de la Reine ne connaît rien de plus atteur que de pouvoir lui être utile. Il a pourtant bien des précautions à prendre ans cette démarche, pour qu'elle ne tire as à conséquence, si la réussite n'y répond pas.

. . . A M. Posse, on a envoyé des nstructions pour qu'il ait les yeux ouverts ur tout ce qui s'y passe et particulièrement ur le motif de la conférence mystérieuse ui s'est tenue chez le Chancelier,[1] laquelle intrigue fort le baron Hœpken. l serait bon de l'avertir de ce qui en ourrait venir à la connaissance de Votre Majesté, lui de son côté m'ayant promis le m'informer des nouvelles de considération qui lui entreraient sur ces matières. A cette occasion, il me communiqua en onfidence une anecdote qui probablement ui était venue du sieur Preis. C'est que e ministre de Hollande en Russie doit voir écrit, depuis peu de mois encore, à es maîtres qu'on ne devait point se presser vec l'accession qu'on demande à la République, puisque l'état des affaires en Russie était actuellement dans un si grand bandon qu'on n'avait rien de vigoureux à s'en promettre."

plus encore la confiance de ce Prince etc. Enfin, il conviendra que vous ne vous serviez que de propos innocents, de sorte que vous ne soyez aucunement commis, supposé que l'affaire ne réussirait pas à souhait.

Quant à la conférence mystérieuse qui s'est tenue chez le chancelier de Russie, nous n'en savons guère plus encore que le baron de Hœpken, mais dès qu'il en viendra quelque chose à ma connaissance, je ne manquerai pas de lui communiquer ce qui m'en sera entré.

Les dernières nouvelles que nous avons eues de Pologne, nous informent que tout ce qu'on avait vu faire jusqu'à présent aux Turcs, n'avait tendu qu'à exercer leurs troupes, et que les invasions que les Tartares de la Crimée faisaient dans les nouvelles colonies, étaient peu considérables; cependant je viens d'apprendre de très bonnes mains que les deux cours impériales commencent à se bien méfier de la Porte Ottomane et qu'elles sont dans de fortes appréhensions que toutes les corruptions, et qui allaient à des sommes exorbitantes, qu'elle sont employées pour entretenir la Porte dans l'indolence, ne porteraient plus à rien, de sorte qu'on avait presque perdu toute espérance d'obvier à la mauvaise volonté de la Porte contre les deux cours.

Au reste, ayant réfléchi sur les longs et fidèles services que vous avez rendus à moi et à ma maison, tandis que vous avez été employé dehors, je viens de vous conférer le poste de ministre auprès de la régence à Kœnigsberg, avec la présidence du collège des mineurs, et le département des affaires de l'université et des églises de la province qui vient de vaquer par la mort du comte de Finckenstein de Schœnberg.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Zwischen Bestushew, Pretlack, Funcke und Pechlin. (Rohd's Bericht vom 24. Juli.)

5994. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 11 août 1753.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, et ne puis aujourd'hui que vous renvoyer à mes dernières dépêches touchant la négociation des ministres de Russie avec Guy Dickens, mes différends avec l'Angleterre et la vente des mes domaines en Hollande.[1] D'ailleurs je viens de recevoir votre dépêche du 4, sur laquelle je n'ai encore qu'à vous dire que j'ai appris par de bonnes lettres de Hollande comme quoi le ministre de la République à Moscou, le sieur Swart, doit avoir écrit depuis peu de mois encore à ses maîtres qu'on ne devait point se presser avec l'accession au traité de Pétersbourg, parceque l'état des affaires en Russie était actuellement dans un si grand abandon qu'on n'avait rien de vigoureux à en espérer.

Au reste, en conséquence des lettres de France, le ministre de Modène à la cour de France, qui n'était point allé à Compiègne depuis que la cour y a fait le voyage, vient d'y apparaître. Il assure le plus fortement que le précis qu'on a publié par les gazettes, touchant le traité conclu entre sa cour et celle de Vienne,[2] est destitué de tout fondement, à l'exception seule de l'article qui concerne le mariage de l'archiduc Pierre. Il proteste que tous les autres sont absolument faux, qu'on ne recevrait point garnison ni à Mirandole ni dans tout le Modénois; qu'à la vérité, on avait offert au Duc, son maître, le gouvernement du Milanois, mais qu'il s'en était excusé; qu'il pourrait bien arriver qu'il prît soin de ce gouvernement jusqu'à la majorité de l'archiduc Pierre, mais que ce serait sans prendre la qualité de gouverneur et sans passer au service d'Autriche. Au surplus, une pension de 50,000 écus que la duchesse de Modène tire depuis quelques années de la France, faisait supposer que ce frein retiendrait le Duc dans les intérêts de la France.

Nach dem Concept.

Federic.

5995. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 13 [août 1753].

Mon cher Frère. Votre jour de naissance[3] s'est passé sans que je vous en aie fait mes compliments; je vous en demande pardon, j'ai tant d'occupations et tant de distractions qui, jointes à votre absence, m'ont empêché de vous en féliciter.

Vous vous moquez chrétiennement de moi dans votre lettre, mon cher frère, il ne faut pas beaucoup d'efforts pour amasser en temps de paix dans son propre pays de quoi nourrir 40,000 hommes pendant quinze jours, le grand effort est celui de la bourse; mais d'ailleurs il

[1] Vergl. S. 35. — [2] Vergl. S. 33. — [3] 9. August.

Digitized by Google

faudrait avoir le cerveau bien chétif pour l'user par une telle bagatelle. Les manœuvres que nous ferons dans le camp,[1] seront ce qu'il y aura de mieux, parcequ'elles sont toutes adaptées au terrain, et que la connaisance du terrain — cette partie essentielle de la guerre — est peut-être ce qui manque encore à beaucoup de nos officiers. Adieu, mon cher frère, j'ai ici un prince de Zollern[2] au service d'Autriche et le prince Louis,[3] qui, dit-on, y veut entrer, qui tous les deux me pèsent mille livres sur les épaules. Je suis avec bien de l'estime, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5996. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 14 août 1753.

Je suis très satisfait de votre attention et du zèle que vous me marquez pour me bien informer des choses aussi intéressantes que celles que j'ai apprises par votre dernier rapport, et surtout par le post-scriptum que vous y aviez joint pour moi-seul.

Comme je présume que le courrier dépêché par le sieur Guy Dickens pour porter à Londres les propositions des ministres de Russie sera arrivé, quand la présente vous sera rendue, vu qu'en conséquence de mes lettres il est actuellement passé à Vienne pour continuer son chemin par la Haye,[4] vous redoublerez d'attention à présent pour être exactement informé du résultat que le ministère anglais prendra relativement à ces dépêches, pour m'en instruire alors sur le champ par un rapport détaillé que vous m'adresserez seul.

Voilà encore le chevalier Williams[5] arrivé à présent à Londres! Comme vous connaissez l'esprit turbulent et inquiet de cet homme et son animosité contre moi, vous ne laisserez pas d'observer toutes les démarches qu'il fera pendant son séjour à Londres, et de vous appliquer au possible pour pénétrer ses manèges. Puisqu'il est aussi accompagné du jeune comte Poniatowski, qui, à ce qu'on m'a dit, voudrait faire valoir auprès du ministère anglais un plan qu'on a fait pour faire réussir les vues des deux cours impériales relativement à la république de Pologne, vous tâcherez encore de vous orienter à ce sujet.

Au surplus, il y a un traité conclu nouvellement entre le roi de Danemark et celui d'Angleterre comme électeur d'Hanovre, pour régler, dit-on, les frontières entre les possessions du Danemark, du Holsteinois et de celles d'Hanovre;[6] au sujet de ce traité, il m'est revenu qu'il y a un article en conséquence duquel le roi de Danemark s'engage de faire une diversion à la Suède dans la Scanie dans un temps de guerre en Allemagne, pour empêcher par [là] la Suède à me donner du

[1] Vergl. S. 40. — [2] Vergl. Bd. VII, 403. — [3] Prinz Ludwig von Württemberg. Vergl. S. 19. — [4] Vergl. S. 41. — [5] Vergl. S. 28. — [6] Vergl. S. 30.

Digitized by Google

secours. Je ne saurais vous donner pour tout-à-fait sûrs ces avis;[1] en attendant, comme des engagements de cette sorte ne sauraient se prendre sans que le ministère anglais en soit instruit, je serai bien aise que vous vous appliquiez de pénétrer ce qui en est et [si] le ministère en a connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

5997. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 14 août 1753.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois. Jusqu'à présent je crois qu'on n'a pas lieu de redouter beaucoup les manèges du chevalier Williams en Angleterre; ses compatriotes le connaissent pour un homme inquiet, fougueux et de beaucoup de bruit, mais de peu de solidité et souvent rempli de chimères; ainsi je crois qu'il n'y fera pas grande besogne.

Quant à la lettre de Moscou, je crois qu'elle accuse assez juste dans ce qu'elle contient; il n'est pas douteux que, si l'Angleterre soutient le ministère de Russie par des subsides considérables, les ostentations de Russie iront le même train que par le passé, mais à ce que mes lettres de Londres me disent, s'il ne tenait qu'au roi d'Angleterre et à son ministre [allemand],[2] on accorderait tout de suite le subside que la Russie demande, mais que jusqu'à présent le ministère anglais s'y refusait constamment et n'osait point ouvrir la bourse pour des motifs pareils; ce qui me fait présumer que ce plan formé entre les ministres de Russie et Guy Dickens ne se soutiendra autrement qu'une maison de cartes que le moindre petit vent renverse. D'ailleurs l'on peut bien acheter au prix d'argent des traités, mais il coûte furieusement d'en payer l'effet, ce qui n'est point si aisé de parfaire que le premier.

Je serais bien aise que vous sachiez tirer quelque avantage pour vous à l'occasion de la négociation touchant la vente de mes domaines en Hollande,[3] mais la conclusion de cette négociation me paraît assez éloignée encore et même sujet à ne point constater, vu les chicanes grossières que les commissaires hollandais y emploient, en conséquence des rapports que je vous ai communiqués; ce que je trouve indigne, après que je me suis si fortement ravalé sur le prix de ces domaines. J'attribue encore la cause de ce mauvais procédé au conseil qu'on dit que le roi d'Angleterre a inspiré à la Princesse douairière, savoir qu'elle ne devait pas se trop presser pour terminer cette affaire, sur la conclusion de laquelle je ne suis aussi point embarrassé et pourrais bien me résoudre, en cas qu'on continue ces chicanes indécentes, de rompre tout d'un coup la négociation et de garder ce qui m'appartient.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Vergl. S. 49. 50. — 2 Michell's Bericht, London 3. August, nennt den Freiherrn von Münchhausen. — 3 Vergl. S. 46.

Digitized by Google

5998. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 14 août 1753.

Pour vous répondre encore sur ce que vous m'avez marqué par votre rapport ordinaire du 2 de ce mois que j'ai déjà accusé, je vous dirai que, quant aux observations marginales que M. de Saint-Contest a faites pour la cour de Manheim sur la dernière réponse de celle de Vienne, je les ai trouvées toutes justes et solides et espère que M. de Contest sera content de la résolution que j'ai prise là-dessus, vu que j'ai ordonné à mes ministres d'agir simplement en conséquence que la France l'avait désiré.[1]

Mes lettres de Copenhague me confirment que, quelque chimérique que soit le plan que la cour de Copenhague a formé sur la Scanie, il n'était pas moins vrai. Comme il y a nouvellement conclu un traité entre le Danemark et le roi d'Angleterre[2] pour régler les limites et frontières des possessions du Danemark dans le pays de Holstein et celles d'Hanovre, j'ai des soupçons que les deux parties contractantes ont caché sous ce traité un tout autre but et qu'elles sont peut-être convenues secrètement à cette occasion que, s'il arrivait que je fusse en guerre avec le roi d'Angleterre et ses alliés, celui de Danemark tomberait alors sur la Scanie, afin d'empêcher par là que la Suède pourrait me donner le secours stipulé dans notre traité d'alliance. Je ne puis vous donner encore ceci que comme des conjectures, que je ne trouve cependant point destituées de toute vraisemblance, quand je réfléchis sur la mauvaise volonté du baron de Bernstorff, sur son penchant décidé pour le parti anglais et de ce qu'il se soucie peu ou point des véritables intérêts, pourvu qu'il sache faire plaisir au parti opposé à la France et ses alliés, et sur l'envie encore dont, à ce que l'on me marque, le roi de Danemark brûle de former une armée.[3]

Vous ne laisserez de communiquer tout ceci à M. de Contest et de lui dire en confidence que j'avais permis au prince Ferdinand de Brunswick, que vous savez être en mon service, de faire dans le mois d'octobre qui vient un voyage à Copenhague, sur les instances que la reine de Danemark, sa sœur, lui en a faites, et que j'espérais de tirer un bon parti de ce voyage, soit que le Prince approfondira les vrais desseins du Danemark, soit qu'il saurait trouver l'occasion de désabuser le Roi de plusieurs fausses impressions qu'on lui a données. Comme vous connaissez l'aimable caractère du prince Ferdinand et son bon esprit, vous saurez bien en faire un portrait à M. de Contest, quand vous l'entretiendrez confidemment sur ce que dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 38. — [2] Vergl. S. 30. — [3] Vergl. S. 11. 12.

Digitized by Google

5999. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 14 août 1753.

J'ai bien reçu vos dépêches du 31 du mois dernier et du 4 de ce mois et approuve parfaitement la réponse que vous avez faite au maréchal de Schulenburg, quand il vous a sondé sur l'accueil que trouveraient ici les officiers étrangers qui contre mon gré[1] voulaient se trouver présents aux exercices et manœuvres dans le camp qui se formera auprès de Spandau; aussi mon intention est que vous y tiendrez toute fois qu'on en parlera, et que vous en teniez toujours le même langage.

Comme vous soutenez que, malgré tout le chimérique qu'il y a dans le plan d'une entreprise sur la Scanie, la chose n'était pas moins vraie, je commence à soupçonner que le traité nouvellement conclu entre le Danemark et l'Hanovre[2] ne couvre tout un autre but, savoir la défense du pays d'Hanovre, de façon qu'on soit convenu par quelque article séparé ou secret qu'au cas d'une guerre en Allemagne entre moi et entre le roi d'Angleterre et ses alliés, le roi de Danemark tomberait alors sur la Scanie afin d'empêcher par là que la Suède saurait me donner le secours stipulé dans le traité fait et conclu entre moi et elle.[3] Je ne vous donne ceci que comme des conjectures, mais comme la chose n'est pas destituée de toute vraisemblance, vous ne laisserez pas d'y réfléchir et de songer à vous éclaircir là-dessus pour m'en faire votre rapport immédiatement et à moi seul.

Je viens de recevoir encore votre rapport du 7 de ce mois. La particularité que vous remarquez qu'on n'a point parlé à M. Lemaire du traité conclu nouvellement avec l'Hanovre, confirme en quelque manière mes soupçons ci-dessus mentionnés, et quant à M. Lemaire, il me paraît qu'il saurait bien demander une explication des ministres de Danemark à l'égard de ce traité, d'autant plus qu'une telle demande n'aurait rien d'extraordinaire et serait tout au contraire dans la règle.

Nach dem Concept. Federic.

6000. A LA REINE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Potsdam], 14 août 1753.

Malgré toute la mauvaise volonté que la cour de Danemark nourrit, elle ne saura rien entreprendre, car d'où tirerait-elle l'argent et les moyens nécessaires pour soutenir l'entreprise? Ainsi mon avis est qu'on fasse semblant encore de ne pas s'apercevoir de leur dessein et de n'en parler du tout. S'il arrive jamais que le roi de Danemark se préparerait sérieusement pour réaliser son projet, j'en serais sûrement informé, de sorte que je pourrai vous en avertir à temps encore.

En attendant, comme il enverra sur le champ son général Schmettau avec d'autres officiers de confiance dans la Scanie pour voir les forti-

[1] Vergl. S. 20. — [2] Vergl. S. 30. — [3] Vergl. Bd. V, 406 Anm. 1.

Digitized by Google

fications de Landscrona[1] et des autres places de cette province, je serais bien aise que mon avis ne vienne pas trop tard, pour qu'on ne puisse plus mettre ordre à ce que ces officiers soient observés et qu'on use de la circonspection de ne leur laisser voir tout.

Il est difficile de comprendre la conduite de votre ministre à la cour de Copenhague,[2] qui, à ce qu'on dit, ne s'aperçoit de rien et pousse les effets de sa déférence et ses soumissions devant Bernstorff au point d'applaudir fort au susdit envoi.

Federic.

Nach dem Concept.

6001. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 16 août 1753.

Je vous suis bien obligé des informations que vous avez bien voulu me donner par votre dépêche du 6 de ce mois relativement à la situation présente de l'intérieur de l'Angleterre, et me borne aujourd'hui à vous communiquer seulement ce que mes dernières lettres de Londres m'ont appris touchant le chipotage du sieur Guy Dickens avec les ministres de Russie. L'on y m'assure de savoir par un canal très sûr que le ministère anglais a nouvellement dépêché un courrier au sieur Guy Dickens avec des instructions en conséquence desquelles on lui ordonne de remercier la cour de Russie des bons sentiments qu'elle avait témoignés en faveur de l'Angleterre; qu'on se flattait qu'elle s'y maintiendrait, mais que la cour de Russie sentirait que, vu la position actuelle des affaires du pays et à la veille d'une nouvelle élection de Parlement, le ministère anglais ne saurait se prêter à aucun engagement relatif à des subsides, crainte d'indisposer la nation et de s'attirer par sa mauvaise humeur des difficultés sur les bras qui pourraient être sujettes à de grandes conséquences pour lui. Que nonobstant on espérait que la cour de Russie ne laisserait pas de se prêter à tout autre arrangement pour fortifier l'alliance du Nord, et que, si contre attente on avait besoin un jour ou l'autre de profiter des dispositions favorables dans lesquelles on se trouvait en Russie, on espérait qu'on y trouverait également la même façon de penser en faveur de l'Angleterre, que l'on y avait actuellement. Mes lettres ajoutent qu'il n'y avait du tout à présumer qu'il y pourrait avoir de variation de longtemps, malgré même que mes différends avec l'Angleterre qui avaient été les motifs du chipotage en question, ne s'accommodassent de si tôt, vu qu'il serait trop difficile au ministère de prendre des engagements pécuniaires dans le moment présent et de chercher d'obtenir le consentement de la nation pour un traité de subsides, surtout aussi considérable que celui-ci, pour des motifs aussi peu pressants et dans le fond si peu relatifs essentiellement à l'Angleterre, à la dernière séance d'un Parle-

[1] Vergl. Bd. IX, 309. — [2] Fleming. Vergl. Bd. IX. 332. 338. 344. 371.

ment et à la veille d'une nouvelle élection; enfin que, malgré que le roi d'Angleterre fît tous ses efforts pour augmenter la ligue du Nord, son ministère anglais n'entrerait pas dans aucun engagement pécuniaire pour cet effet et laisserait plutôt dormir par prudence mes différends, si on ne les ajustait pas, que de prendre des mesures violentes, avant qu'il n'ait établi solidement sa majorité dans le Parlement.

Voilà de quoi j'ai bien voulu vous informer pour votre direction seule, et ce qui apparemment fera échouer tout le plan du chancelier de Russie et le mettre en mauvaise humeur contre l'Angleterre.

Quant à mes différends, l'on me marque que ces affaires prenaient une tournure plus favorable que ci-devant, et que le sieur Pelham était disposé d'étouffer ces différends avec une somme d'argent que l'on promettrait à la France, moyennant quoi je lèverais le séquestre et paierais en entier le reste des dettes de la Silésie.

Federic.

Nach dem Concept.

6002. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 17. August 1753.

Nachdem Se. Königl. Majestät heute Ew. Excellenz Bericht, betreffend die Dépêches wegen der englischen Differentien, welche M. de La Touche aus Frankreich bekommen, erhalten, so haben Dieselbe mir befohlen, Ew. Excellenz sogleich noch zu melden, wie Dieselbe Ew. Excellenz Selbst darüber sprechen würden, inzwischen nichts eher mit Bestand auf Dero Anfrage antworten könnten, bevor Dieselbe nicht Höchstderoselben einige Nachrichten gegeben haben würden, wie hoch sich die Summe der von denen Kaufleuten liquidirten Capital und Interessen beläufet. Welches also sofort gehorsamst melden sollen.

Uebrigens soll ich noch hinzufügen, dass, weil das englische Ministère verschiedentlich sich entfallen lassen, dass, da Se. Königl. Majestät einen Arrest auf die schlesischen Gelder geleget hätte, die Kron Engelland also nicht mehr an die vorhin gegebene Garantie über Sr. Königl. Majestät Possession von Schlesien gebunden wäre, Ew. Excellenz also ohnvergessen sein möchten, es bei Gelegenheit des bevorstehenden Vergleiches dahin einzulenken, dass der französische Hof das englische Ministère dahin vermöchte, damit nach beigelegter Differenz wegen der Seeprisen und nach bezahlten deren schlesischen Schulden durch die hinc inde auszuwechselnde Wechselbriefe, als welchen Vorschlag Se. Königl. Majestät Sich gefallen liessen, auch die ehemals ertheilte englische Garantie über Schlesien von ihrer beständigen Valeur und Effect zu sein declariret werde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

Digitized by Google

6003. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 18 août 1753.

J'ai reconnu avec bien de la satisfaction par la dépêche du 7 que vous m'avez adressée seul, le zèle et l'application avec laquelle vous vous empressez de m'informer au juste sur tout ce qui peut regarder le bien de mon service, et j'ai vu avec plaisir que les affaires en Angleterre qui y ont du rapport, commencent depuis peu de prendre un tour conformément à mes désirs et à mes souhaits.[1] De la façon que le Pelham s'est expliqué, en conséquence de votre rapport touchant nos différends, il se pourra que nous saurions aisément convenir pour les aplanir de la belle manière et à la satisfaction réciproque, et pourvu que le ministère anglais agisse raisonnablement envers moi, il trouvera tout le retour de ma part, et que je ne me roidirai point contre un accommodement juste et raisonnable.

Au surplus, continuez à me donner de vos nouvelles intéressantes, autant que vous serez à même de le faire.

Federic.

Nach dem Concept.

6004. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 18 août 1753.

Je vous suis bien obligé des informations que vous m'avez donnés touchant les différents jugements qu'on fait là où vous êtes, par rapport à la marche prétendue des troupes russiennes en Livonie et aux environs; mais comme je vous ai assez instruit sur la véritable situation de cette affaire,[2] vous pourrez aisément discerner le vrai avec le faux dans tout ceci. Quant à moi, je ne suis nullement embarrassé de toutes ces ostentations, supposé même qu'elles se réalisent; d'ailleurs il est bon que je vous informe pour votre direction seule des dernières nouvelles que j'ai eues de Londres et sur lesquelles je puis compter[3] . . .

Voilà bien des choses pour confondre le jugement de celui qui en conséquence de votre rapport a compté entièrement que la nation anglaise emploierait ses trésors pour se procurer satisfaction sur les différends avec moi.

Federic.

Nach dem Concept.

6005. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 18 août 1753.

Vous remercierez très poliment le baron de Hœpken de ma part de la communication confidente de plusieurs nouvelles de Russie qu'il

[1] Vergl. Nr. 6001. — [2] Vergl. 10. 34. — [3] Es folgt die am 16. August dem Lord Marschall von Schottland gemachte Mittheilung.

Digitized by Google

vous a faite en conséquence de votre rapport du 7 de ce mois, et l'assurerez du parfait secret que je lui en garderai.

Par un retour de confiance, vous lui communiquerez ce que j'ai appris de bon lieu[1] d'un chipotage qu'il y a eu entre le sieur Guy Dickens et les ministres de Russie par rapport à la marche d'un gros corps de troupes russiennes dans la Livonie et aux environs, savoir que ledit sieur Guy Dickens ayant eu ordre du Roi son maître de négocier contre des subsides un corps de troupes russiennes pour être prêt en Livonie et près de la Mer Baltique à marcher sur la réquisition de ce Prince, en cas que j'attaquerais ses États d'Hanovre, le chancelier Bestushew s'était donné tous les mouvements imaginables pour faire consister ce traité. Comme par ses représentations il obtint l'agrément de sa souveraine afin d'entrer en négociation avec Guy Dickens là-dessus, il proposa à celui-ci que la Russie ferait assembler en Livonie et à la Mer Baltique jusqu'à 70,000 hommes de ses meilleurs troupes afin de pouvoir en cas d'évènement agir d'abord avec vigueur et force, et que pour avoir une bonne réserve on lèverait sans délai 60,000 recrues, tout cela contre un subside de trois millions d'écus d'Hollande que l'Angleterre paierait au cas de la réquisition des troupes, et d'un million d'écus encore pour les tenir prêtes.

Ce qu'il y a eu de plus surprenant dans la conduite des ministres russiens, c'est que nonobstant que l'impératrice de Russie n'avait pas encore signé ces propositions, et que le ministre anglais même n'en fût instruit d'une manière détaillée, et que cette négociation était donc si peu parvenue à sa consistance, n'étant d'ailleurs ni connues, ni agréées du roi d'Angleterre, les ministres de Russie firent néanmoins déjà tous les arrangements militaires, comme si l'affaire était entièrement parvenue à sa maturité, de sorte que la disposition était que cinq régiments d'infanterie avec autant de régiments de dragons dont les quartiers étaient des plus proches de la Livonie, y entreraient au premier ordre, tandis que d'autres régiments, plus éloignés de la frontière, occuperaient immédiatement après les quartiers que ceux-là viendraient de quitter. Que les Cosaques devraient avancer et se mettre à portée, qu'on lèverait pour réserve 60,000 recrues, et qu'on expédierait des ordres à Pétersbourg pour mettre incessamment les galères qui s'y trouvaient, en état de pouvoir mettre à la voile au premier ordre.

En attendant, comme le sieur Guy Dickens n'osa prendre sur soi un engagement d'un si gros subside qu'on demandait, il dépêcha son courrier pour porter ces propositions à sa cour, mais qui, à ce que je viens d'apprendre de bon lieu,[2] a renvoyé depuis peu ce courrier, portant au sieur Guy Dickens une réponse polie à ces propositions pour remercier la Russie des bons sentiments qu'elle avait témoignés en faveur de l'Angleterre, mais d'ailleurs absolument déclinatoire pour des

[1] Vergl. S. 22 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 51.

Digitized by Google

subsides, en sorte que le Chancelier verra par là son plan échoué et que l'affaire restera là.

En racontant tout ceci au baron de Hœpken dans quelque conversation particulière que vous aurez avec lui, vous le prierez instamment de ma part de vouloir bien me garder un secret inviolable là-dessus, tout comme sur les particularités suivantes que vous lui communiquerez encore: c'est que j'ai appris que la cour de Copenhague a un dessein formé sur la Scanie dont elle voudrait dépouiller la Suède à la première occasion qu'elle trouverait favorable pour exécuter son plan. Que quelque chimérique que ce plan paraisse être, on me le soutient malgré cela pour véritable, en m'assurant que le dernier voyage que des officiers danois avaient fait à Landskrona et en Scanie, n'avait eu pour but que de reconnaître ce pays-là. Que malheureusement le baron de Fleming ne s'apercevait pas de ce dessein, se fiant aux paroles flatteuses que le ministre de Bernstorff lui donnait pour l'endormir, mais qu'on se prenait si mal à Copenhague sur ce dessein qu'on ne saurait s'y méprendre, et que les susdits officiers, après leur retour de la Scanie à Copenhague, sauvaient si peu les apparences qu'on les voyait agités et en conférences entre eux et avec leurs chefs relativement à ces affaires.

Quant à moi, qui ne sais pas encore me décider entièrement sur la réalité de ce plan, je suis d'opinion qu'il y a peut-être quelque concert entre le roi de Danemark et celui de l'Angleterre[1] qu'au cas d'une guerre en Allemagne le Danemark devrait alors attaquer la Suède dans la Scanie, afin de l'occuper par là et l'empêcher à pouvoir se mêler de cette guerre en Allemagne. Je finis en vous recommandant encore un secret impénétrable sur ces sujets et de n'en parler que dans la dernière confidence au baron de Hœpken.

Federic.

Nach dem Concept.

6006. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 21 août 1753.

Vous verrez par la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, de quelle manière je me suis déclaré sur les nouveaux expédients que M. de Contest m'a fait proposer pour accommoder mes différends avec l'Angleterre par rapport aux prises maritimes, en consequence d'une dépêche qu'un courrier a portée en dernier lieu au chevalier de La Touche.[2]

M'étant expliqué dans la susdite dépêche à vous que ma première demande pour le dédommagement de mes sujets était de 120,000 écus d'Allemagne ou de 20,000 livres sterling, et que, s'il n'y avait pas moyen de porter l'Angleterre à payer cette somme, je voudrais me

[1] Vergl. S. 47. 49. 50. — [2] Vergl. S. 52.

Digitized by Google

contenter enfin de celle de 100,000 écus d'Allemagne, comme un ultimatum auquel j'étais résolu de me tenir inébranlablement et en qualité de tout dernier mot, je veux cependant vous dire encore que, nonobstant ce que dessus, si la France trouve le ministère tout-à-fait inflexible sur le susdit ultimatum, en sorte qu'il n'y aurait nul moyen d'en obtenir la somme de 100,000 écus, alors mon plus dernier mot sera la somme de 80,000 ou quatre vingt mille écus comme ultimatum de mes ultimata, mais dont aussi je ne me relâcherai absolument pas. C'est de cette façon-là que je veux et vous autorise par la présente de vous expliquer de ma part envers M. de Contest, en le priant cependant de vouloir bien diriger cette affaire de sorte qu'on ne parvienne à ces offres et surtout à mon tout dernier mot de 80,000 écus qu'à la dernière extrémité, et quand il n'y aura plus aucun autre moyen d'accommoder l'affaire.

Pour ce qui regarde ce que la dépêche du Département vous a marqué au sujet du traité fait entre la cour de Vienne et le duc de Modène, j'ai trouvé bon d'ajouter encore que, selon mes lettres particulières, il se pourrait bien que le roi de Sardaigne se soit expliqué comme s'il approuvait ledit traité, puisque dans le moment présent il n'y a pas d'autre parti à prendre pour lui, n'ayant pas grande liaison actuellement avec la France; mais que, si l'Impératrice-Reine devenait trop puissante, comme elle deviendra sûrement par ce traité, surtout en Italie, ce Prince serait obligé de prendre d'autres mesures. Mon intention est que vous devez communiquer tout ceci à M. de Contest, en lui insinuant de ma part que je laissais à sa réflexion si la France ne pourrait pas profiter de cette occasion assez propre pour ramener à soi la cour d'Espagne ou celle de Turin ou peut-être toutes les deux.

Federic.

Nach dem Concept.

6007. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 21 août 1753.

Le raisonnement que quelqu'un à tenu à un de vos amis au sujet de la marche projetée des troupes russiennes vers la Livonie, est des plus faux, et tout ce qu'on débite comme si j'avais excité la Porte par la France contre l'une ou l'autre des deux cours impériales pour détourner l'Impératrice-Reine de son projet touchant l'élection d'un roi des Romains est une de ces grossières calomnies que mes ennemis prennent à tâche de me charger, et que je ne regarde qu'avec mépris. Au surplus, vous pouvez compter sûrement sur tout ce que je vous mande pour votre direction seule, relativement à la susdite marche, qui restera apparemment en arrière après que les subsides ont été

Digitized by Google

refusés. Je vous renvoie, au reste, à la dépêche ordinaire d'aujourdhúi du département des affaires étrangères.

Federic.

Nach dem Concept.

6008. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 21 août 1753.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 11 et du 14 de ce mois. Je ne manquerai pas d'instruire milord Maréchal pour parler à M. de Saint-Contest par rapport aux affaires de Pologne dans le sens que vous me l'avez proposé, je souhaiterais seulement de savoir de vous à combien saurait monter la somme en argent pour former et entretenir un parti tel que vous le désirez,[1] et il faudra d'autant plus que je sois informé du montant de cette somme, afin que je sache d'autant mieux m'arranger avec la France par rapport à ma quote-part.

Quant à ce que le comte de Broglie vous a dit au sujet d'une audience que vous deviez prendre auprès du roi de Pologne pour le détromper du bruit dont on lui a imposé touchant la prétendue entreprise de ma part sur la Prusse polonaise,[2] je vous dirai que, pourvu que le comte de Broglie veut être de cette audience et confirmer en même temps au roi de Pologne ce que vous lui direz, je vous permets et vous autorise de faire cette démarche; mais dans le cas qu'il refuse d'être présent à cette audience et de confirmer en même temps ce que vous direz à ce Prince, alors je veux aussi que vous ne vous mêliez de rien et ne fassiez point de démarche là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

6009. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 25 août 1753.

Vous pouvez être parfaitement tranquille sur tout ce qui se dit là où vous êtes, en conséquence de votre dernier rapport du 15, touchant mes différends avec l'Angleterre et les impressions que le rapport du chevalier Williams saurait produire sur l'esprit du Roi son maître, et je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que les choses relativement aux susdits différends ont bien changé depuis peu de temps, que le ministère britannique s'est radouci,[3] et qu'il y a toute l'apparence qu'ils seront accommodées en peu à la satisfaction réciproque des deux partis.

Quant à l'affaire de la vente de mes domaines en Hollande, les commissaires nommés des deux côtés sont à la fin convenus d'un projet

[1] Vergl. S. 71. — [2] Vergl. S. 28. — [3] Vergl. S. 51.

Digitized by Google

du contrat de vente que j'attends au premier jour à ma confirmation. Cela ne s'est point fait sans que les miens ont eu à essuyer mille chicanes et qu'ils ont été obligés de disputer pied à pied pour tout régler conformément aux préliminaires dont on était déjà convenu. Quand tout sera fini, je vous permets très volontiers que vous puissiez accepter le présent de mille ducats qu'on vous destine, en reconnaissance des peines que vous avez eues dans cette affaire,[1] et je songerai aussi de marquer ma reconnaissance à votre ami, autant qu'il me le sera possible, ce dont je vous instruirai encore.

Federic.

Nach dem Concept.

6010. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 août 1753.

C'est avec plaisir que j'ai appris par votre rapport du 10 de ce mois que le conseiller privé de Maltzahn[2] est heureusement arrivé à Stockholm, et vous ne manquerez pas de l'informer à fond de tout ce qui peut avoir quelque rapport à mon service; vous l'en mettrez entièrement au fait et vous n'userez d'aucune réserve et n'aurez rien de caché à son égard.

Je trouve, au reste, qu'on ne saurait mieux faire là où vous êtes que de ne point se mêler des différends qu'il y a présentement entre les cours d'Espagne et de Danemark, et surtout de ne point faire cause commune avec cette dernière là-dessus; ce que personne de bien intentionné pour la Suède ne voudra ni ne pourra jamais lui conseiller.

Federic.

P. S.

J'ai bien voulu vous informer encore que mes dernières lettres de Copenhague m'ont marqué combien la conduite des officiers danois qui ont été en Scanie, paraissait donner de nouvelles preuves des desseins de cette cour-là, vu que les officiers étaient beaucoup mieux à la cour que par le passé et ne cessaient de conférer avec les ministres et que les premiers avaient dressé le plan de Landskrona. Que d'ailleurs, pour intéresser le public relativement aux vues qu'on témoignait avoir sur la Scanie, l'on faisait courir des bruits par rapport aux fortifications de ladite place en conséquence desquels l'on traitait ces ouvrages de contraires à la sûreté du Danemark et incompatibles avec l'amitié qui subsistait entre les deux couronnes. Qu'au surplus l'on tenait encore de mauvais propos sur le canal de Gothenburg à Stockholm, au sujet duquel l'on concluait qu'il importait de songer à remédier à temps au préjudice qui en résultait au Danemark.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 48. — [2] Vergl. Bd. IX, 454 Anm. 1.

Digitized by Google

6011. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 août 1753.

J'ai reçu vos rapports du 14 et du 18 de ce mois et serai bien aise que vous continuiez de veiller avec attention sur tout ce qui regarde les vues de la cour où vous êtes sur la Scanie et les menées du ministre Bernstorff, pour m'en faire vos rapports avec exactitude et de sorte que que j'y puisse compter. J'approuve la réponse que vous avez donnée touchant les officiers qu'on a eu envie d'envoyer au campement que je vais former.[1] Si l'on a pris la résolution de n'y songer plus du tout, c'est la meilleure qu'on aura pu prendre, car sûrement ces officiers auraient eu du désagrément, vu que mes arrangements sont faits qu'aucun officier étranger indistinctement ne sera admis au camp sans ma permission expresse et par écrit. Au reste, je veux bien vous avertir que, sur les instances de la reine de Danemark, son frère, le prince Ferdinand de Brunswick, qui est à mon service, ira faire un tour à Copenhague dans le mois d'octobre qui vient, avec ma permission, et que je me promets de ce voyage du bien pour la cause commune, s'il est possible encore de s'en promettre, vu la solidité et les bons sentiments que je connais à ce digne Prince.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6012. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 28 août 1753.

Votre rapport du 10 de ce mois m'a été bien rendu, et j'attends que vous continuerez à me rendre vos dépêches aussi intéressantes que celles que vous m'avez faites depuis quelque temps.

Pour ce qui regarde ce libelle diffamatoire[3] dont vous m'avertissez qu'il en court des manuscrits en Angleterre, je vous dirai que vous n'en devez point vous embarrasser et ne pas le révéler ni n'en faire aucun bruit. Ce serait trop honorer la calomnie que si vous vous donnez des mouvements là-dessus, et plus ses traits [sont] grossiers, plus tôt ils s'émoussent et tombent dans le mépris et dans l'horreur des honnêtes gens. D'ailleurs je ne me soucie jamais de ce que des enragés écrivent sur mon sujet personnel, pourvu que le bien de mon État n'en souffre pas.

Au reste, j'espère de voir à présent bientôt accommodés mes différends avec l'Angleterre, et ma curiosité sera d'apprendre au juste de vous si cet accommodement fera plaisir au roi d'Angleterre, ou si c'est

[1] Vergl. S. 50. — [2] Vergl. S. 49. — [3] „Idée de la personne, de la manière de vivre et de la cour du roi de Prusse.“ Gedruckt unter dem Titel: „Mémoires pour servir à l'histoire de notre temps mis au jour par M. M. C. F. Ecuyer, London, printed for R. Jennys.“

Digitized by Google

bien contre son gré et contre son intention que le ministère anglais s'y prête.

Federic.

Nach dem Concept.

6013. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 28 août 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 21 de ce mois et suis bien aise d'apprendre que le baron de Fleming a commencé à la fin d'ouvrir les yeux sur ses écarts et de revenir de ses illusions.[1] Il faudra voir si cela continuera et s'il reviendra à vous et à M. Lemaire de son propre mouvement, car je ne suis point d'avis que ni vous ni M. Lemaire le recherchiez; tout au contraire, il conviendra que vous le voyiez venir.

Nach dem Concept.

Federic.

6014. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 28 août 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 18 de ce mois et trouvé bien justes les réflexions que vous avez faites relativement au traité fait avec le duc de Modène,[2] et combien ce Prince s'est livré par là à la discrétion de la cour où vous êtes.

Au reste, comme vous me prévenez que je ne saurai m'attendre guère de vous des nouvelles intéressantes pendant une douzaine de jours, je veux bien vous avertir que vous n'en aurez guère aussi de ma part, tandis que je serai dans le camp près de Spandau.

Federic.

Nach dem Concept.

6015. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 28 août 1753

Je vous remercie des informations que vous avez bien voulu me donner par votre dépêche immédiate que vous m'avez faite du 17 de ce mois, relativement au mécontentement qui règne en Angleterre touchant la naturalisation des juifs. Selon mes dernières lettres d'Angleterre, l'embarras du ministère va en augmentant, parceque non seulement il commence à regarder d'un œil sérieux les nouveaux ouvrages qu'il prétend que la France ait fait faire à Dunkerque, contraires à ce qui en avait été stipulé par des traités, de sorte qu'on avait donné ordre au comte d'Albemarle de faire ministérialement des remontrances à la cour de France à ce sujet; mais ce qui embarrasse plus que cela le ministère

[1] Vergl. S. 51. 55. — [2] Vergl. S. 46. 56. 61.

Digitized by Google

anglais, ce sont les incidents qui, à ce que l'on me marque, arrivent journellement avec l'Espagne, dont les gardes-côtes nettoient haut à la main la baie de Honduras de tout vaisseau anglais qui paraît dans ces parages; ce qui doit rendre ledit ministère de fort mauvaise humeur, qui voudrait bien entrer en composition là-dessus avec l'Espagne.

Pour moi, je me flatte que tous ces embarras qui tombent sur le ministère, le porteront à se prêter avec d'autant plus de facilité pour composer à l'amiable nos différends par rapport aux prises maritimes.

Quant aux nouvelles de Vienne, tout ce qu'il y a là de gens d'affaires ne doute point que le duc de Modène ne se soit entièrement livré entre les mains de la cour de Vienne, en sorte que celle-ci n'avait pas besoin de mettre garnison dès à présent dans les places fortes appartenantes au Duc; même l'on assure de bonne main que c'était de concert qu'on n'en avait point fait mention dans le traité, mais que l'article secret portait de recevoir garnison autrichienne, en cas de guerre. D'ailleurs, quand on supposerait qu'il n'y en eût point, le Duc sera toujours obligé de les recevoir alors et n'aura plus de choix, à moins de vouloir s'exposer à être écrasé.

Federic.

Nach dem Concept.

6016. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 28. August 1753.

Auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät soll ich an Ew. Excellenz von Höchstderoselben wegen melden, wie Sie in sichere Erfahrung gekommen wäre, dass man im Reiche überall, und insonderheit die kleineren Reichsstände, eine genaue Attention auf dasjenige habe, was auf dem Reichstage zu Regensburg in der bewussten ostfriesländischen Sache vorfalle, und dass die Art, mit welcher Sr. Königl. Majestät und Dero Hauses Dignité daselbst souteniret werden würde, eine grosse Influence auf Sr. Königl. Majestät Credit und Ansehen bei ermeldeten Ständen haben würde, wenn nämlich dem hannöverschen Gesandten bei seinem heftigen Betragen[1] stark oder faible begegnet werden würde.

Des Königs Majestät wollten dannenhero, dass Ew. Excellenz die Verfügung thun möchten, damit, wenn etwa eine hannöversche Gesandtschaft zu Regensburg oder auch die von anderen Ständen, welche Sr. Königl. Majestät in erwähnter ostfriesischer Sache entgegen, oder auch die von Oesterreich etwas heftig sprächen oder schrieben, alsdann denenselben von Dero dortigem Minister, dem von Pollman, auf gleiche Art begegnet und, wie Sr. Königl. Majestät eigene Expressiones hierunter gewesen, von der Leber weg gesprochen und entgegen bellen müsste; wie dann überhaupt in dieser Sache die Dignität des Königlichen Hauses gegen diejenigen, so mit Grobheit dagegen anstossen wollten, mit Vigueur souteniret und haut à la main gesprochen werden sollte.

[1] Vergl. Bd. IX, 416. 420.

Digitized by Google

Ich habe nicht anstehen sollen, Ew. Excellenz alles vorstehende, und zwar au pied de la lettre, wie es mir zu wiederholten Malen befohlen worden, zu melden. Wobei mir noch die Freiheit nehme anzufügen, dass des Königs Majestät mir heute zugleich noch befohlen haben, von hier aus ein Schreiben an den p. von Pollman gleiches Einhaltes zu expediren und ihm darin aufzugeben, dass er, wenn wider Sr. Königl. Majestät Dignité in erwähnter Sachen Unanständigkeiten und Illegalitäten geschehen wollten, er nicht mit Faiblesse agiren, sondern haut à la main gehen sollte. Von welcher Expedition ich an Ew. Excellenz eine Abschrift demnächst senden solle, welchem nachzukommen ich meiner Schuldigkeit nach nicht ermangeln werde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6017. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 29. August 1753.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich lasse Euch zu Eurer Direction hierbei vermittelst der abschriftlichen Anlage zufertigen, welchergestalt Ich für gut gefunden habe, Meinen Minister zu Regensburg, den von Pollman, immediate zu instruiren, und habt Ihr Euch Eures Orts darnach und nach demjenigen, so Ich Euch deshalb vorhin bereits bekannt machen lassen, gehörig zu achten. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

6018. AN DEN GEHEIMEN RATH VON POLLMAN IN REGENSBURG.

Potsdam, 29. August 1753.

Da Ich sowohl aus Euren zeither an Mich erstatteten Berichten als auch sonsten wahrnehmen müssen, wie in der bekannten ostfriesländischen Sache, welcher wegen hannöverscher Seits auf die ungegründeste und ungerechteste Weise verschiedene Motus auf dem versammleten Reichstage und sonsten gemachet werden wollen, allerhand Unanständigkeiten und Illegalitäten geschehen seind, dabei aber auch von Seiten des hannöverschen Ministers zu Regensburg[1] sowohl als des mainzischen Directoris, auch wohl von dem österreichischen Minister in dem Fürstlichen Collegio,[2] wie Ihr dessen noch in Eurem letzteren Bericht vom 20. dieses Erwähnung thut, mit ganz ungebührlicher Heftigkeit und Impertinenz zu Werk gegangen worden, dadurch aber Meine und Meines Hauses Dignité nicht wenig verletzet wird, daferne Ihr Euch dabei gelassen betraget und dergleichen unanständigem Verhalten [nicht] gebührend begegnet, so bin Ich zwar versichert, dass Ihr solchem

[1] Von Behr. — [2] Puchenberg.

Digitized by Google

indecenten Betragen mit gebührender Activité entgegen zu gehen, so viel an Euch ist, es an nichts ermangeln lassen werdet; auf dass Ihr aber von Meiner eigentlichen Intention darunter um so mehr vergewissert sein könnet, so habe ich Euch durch dieses Mein immediates Schreiben (von welchem Ihr doch keine Abschriften geben müsset, sondern Euch den Einhalt dessen bloss zu Eurer Direction dienen lassen sollet) dieserwegen dahin instruiren wollen, dass wann dergleichen Unanständigkeiten und Illegalitäten, auch Impertinentien von Seiten oberwähnter Ministres oder von wem es auch sonsten sein wolle, weiter unternommen werden wollen, Ihr dabei nicht gelassen sein, noch weniger Euch timide betragen, vielmehr, ohne einmal weitere Ordre deshalb zu gewärtigen, reine von der Leber wegsprechen, und obschon ordnungmässig, jedoch haut à la main dergleichen Indécences Euch zuwiderstellen und Meine und Meines Hauses Dignité sowohl in diesen als andern Vorfallenheiten mit allem gebührlichen Nachdruck souteniren sollet; dabei Ihr Euch jedes Mal Meiner gnädigen Protection versichert halten könnet. Ihr habt Euch hiernach wohl zu achten und Ich bin u. s. w.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6019. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HAESELER A COPENHAGUE.

Camp de Spandau, 1er septembre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 25 de ce mois. Vous aurez déjà pu vous informer par une de mes précédentes lettres[1] comme quoi le prince Ferdinand de Brunswick ira faire vers le mois d'octobre prochain un tour à Copenhague; je vous avertis par la présente qu'il partira d'ici le 22 de ce mois, et que son absence sera de deux mois. Mon intention est d'ailleurs que vous n'usiez point de réserve avec ce Prince, mais vous pourrez vous expliquer librement avec lui sur toutes choses, vous avertissant d'avance de ne point ajouter foi ni de regarder comme fondés les bruits qui pourront courir à Copenhague sur son compte, savoir qu'il entrerait au service du Danemark.

Federic.

Nach dem Concept.

6020. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 20. August, über den Plan zur Veranstaltung einer Königlichen Lotterie. „Cette opération est une nouvelle preuve du dérangement des finances de ce royaume et de l'insuffisance des fonds qu'on a destinés après la paix pour amortir

Camp de Spandau, 1er septembre 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 20 du mois dernier, et suis bien fâché de ce que la mauvaise administration des

[1] Nr. 6011.

les dettes contractées pendant la guerre et qu'on a apparemment appliqués à d'autres usages."

revenus du roi de France continue au point qu'on se voit obligé à recourir à des moyens aussi extraordinaires que celui que vous marquez, pour subvenir au nécessaire; aussi crains-je que le regret n'y succède, quoique peut-être trop tard alors.

Voici ce que je viens d'apprendre de très bon lieu et de source même[1] par rapport au traité fait à Vienne avec le Modénois. L'on me dit que le ministre de Modène à Paris avait pris beaucoup sur lui d'avancer à son arrivée à Compiègne ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 2 dernier; qu'il était vrai qu'il n'était pas expressément stipulé dans le traité que le duc de Modène recevrait garnison autrichienne, mais qu'il ne fallait douter, par la nature de l'engagement, que, quand le cas arrivera, il ne la reçoive, car il ne dépendra plus de lui-même. Indépendamment de cela, il était sûr et constaté qu'en conséquence du traité l'archiduc Pierre serait gouverneur de la Lombardie autrichienne, comprenant les États de Milan et de Mantoue, et le duc de Modène administrateur, ou à son défaut son fils, le Prince héréditaire, jusqu'à l'âge compétent de cet Archiduc. Que toutes les troupes dans cette Lombardie seront sous les ordres du duc de Modène, et sous lui le général de la cavalerie comte Linden, le marquis de Pallavicini devant quitter le Milanois. Que le Duc administrateur se servira pour le militaire du comte Linden, exclusivement les affaires du commissariat de guerre que le dernier aura privativement sous ses ordres, et pour ce qui regarde le civil et la justice du comte de Cristiani; qu'au surplus l'on donnerait au Duc 90,000 florins d'appointements. L'on tire la conclusion de là que le Duc serait ainsi assez lié et qu'il se trouvera en situation de n'être plus le maître chez lui, quand on voudra s'en servir dans l'occasion.

Pour ce qui regarde la manière dont les cours de Madrid et de Turin pensent sur ce traité, le ministre modénois avait toujours, bien que faiblement, dit qu'elles n'y trouveraient rien à redire, mais que le ministre d'Espagne à Vienne s'était confié à un homme d'esprit de ses amis qu'il ignorait comment sa cour y pensait, mais, quelque important que fût cet engagement pris avec le duc de Modène, dès que la France et l'Espagne tiendraient ferme ensemble, cela n'aurait nulles suites: façon de s'expliquer du ministre espagnol qui ci-devant n'a pas été trop porté pour la France, qui paraît indiquer que l'Espagne ne serait pas mal aise de renouer à cette occasion avec la France, et qu'on est piqué de l'alliance entre Vienne et Modène. Ce qui confirme d'ailleurs ces conjectures, c'est que le ministre d'Espagne a continué de dire à

1 Klinggräffen berichtet, Wien 20. August: „Quant aux engagements pris entre la cour d'ici et celle de Modène, tout ce que j'en ai marqué est de source même." Es folgen die dem Lord Marschall von Schottland mitgetheilten Angaben.

Digitized by Google

son ami que, quoique le roi de Sardaigne ait voulu paraître en être content, ce n'était que dissimulation, puisqu'il savait que ce Prince ne l'était pas plus qu'on l'était en Espagne.

Voilà des notions sur l'authenticité desquelles vous pouvez compter; je serais bien aise que [vous] en communiquiez confidemment, mais en détail, avec M. de Saint-Contest, en tâchant de le persuader combien le temps paraissait favorable pour la France de renouveler avec les deux cours, afin de lui inspirer par là l'envie d'y travailler avec vivacité.

Au reste, vous direz au chevalier de Quinsonnas au sujet de la lettre[1] que vous m'avez envoyée de sa part, que j'étais bien fâché de ne pas pouvoir m'intéresser pour lui auprès de l'ordre de Malte, vu que les conjonctures n'y étaient pas assez propres et que d'ailleurs je n'avais point ou peu de correspondance avec l'ordre, ainsi qu'il serait toujours mieux de s'adresser à la cour de France, dont les recommandations seraient bien plus efficaces pour ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6021. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Camp de Spandau, 3 septembre 1753.

Je ne fais qu'accuser aujourd'hui votre rapport du 24 dernier, et comme, en attendant, les choses relativement à mes différends avec l'Angleterre ont pris tout une autre face qu'il n'y avait au temps que je vous faisais mes dépêches du 7 et du 11 du mois passé, et qu'il ne s'agit à présent que de tomber d'accord avec le ministère anglais sur la somme qu'on paiera pour l'indemnisation de mes sujets relativement aux pertes qu'ils ont souffertes par les prises maritimes, je ne puis que vous renvoyer sur les dernières dépêches que je vous ai faites à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6022. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Camp de Spandau, 3 septembre 1753.

Vos dépêches du 21 et du 24 d'août m'ont été bien rendues, au sujet desquelles je suis bien aise de vous faire observer que le ministère se flatte peut-être sans effet qu'il pourrait conduire à son gré la Russie, sans faire à son égard des efforts extraordinaires en argent, de sorte qu'on saurait bien appliquer à cette occasion ce qui se dit communément à l'égard des Suisses, que sans argent point de Russie.

D'ailleurs, comme le seul grief qui a resté à vider entre l'Angleterre et moi relativement aux prises maritimes est sur le point d'être accommodé au gré et à la satisfaction des deux partis par la proposition raisonnable que la France en fera faire par le duc de Mirepoix,[2] j'ai de la peine à

[1] D. d. Malta 24. Juli 1753. — [2] Vergl. S. 55. 56.

Digitized by Google

me persuader que le ministère anglais voudrait gratuitement s'exposer en chargeant la nation sans rime ni raison de sommes aussi énormes que celles que les ministres de Russie demandent en subsides, soit en temps de paix aussi bien que de guerre.

Au reste, je vous recommande encore de veiller de bien près sur les menées et sur les allures du chevalier Williams,[1] qui de l'esprit fougueux et animé injustement contre moi que vous le connaissez, ne souhaiterait mieux que de pouvoir tout brouiller, se dût-il servir des plus atroces imputations et calomnies à mon égard pour y parvenir.

Nach dem Concept. Federic.

6023. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Camp de Spandau, 3 septembre 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 24 du mois passé. Il s'en faut bien que tout ce qui a couru de bruit sourd en Suède par rapport à une révolution en Russie et à une abdication volontaire de l'Impératrice, ait la moindre apparence de vérité, et vous pouvez compter que ce sont des choses absolument fausses, controuvées apparemment par quelque visionnaire politique en Pologne qui en a imposé à d'autres.

Nach dem Concept. Federic.

6024. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Camp de Spandau, 3 septembre 1753.

Je vous sais gré du rapport que vous m'avez fait par votre dépêche du 28 dernier de la conversation que vous avez eue avec le comte Dehn, et approuve parfaitement la manière dont vous l'avez tourné pour tirer de lui quelques éclaircissements par rapport aux affaires publiques, et la réponse que vous lui avez donnée. Ce que vous me dites, sur ce que vous l'aviez trouvé préoccupé de ma puissance formidable et des grands desseins que je méditais, m'a confirmé[2] dans le soupçon qu'il faut bien qu'il y ait eu quelque chose sur le tapis à l'occasion du traité de limites fait entre le Danemark et l'Hanovre relativement à une diversion à faire par le Danemark à la Suède dans la Scanie, quand une guerre s'élèverait contre moi, pour empêcher la Suède à ce qu'elle ne saurait me porter aucun secours. Au reste, vous tâcherez de votre mieux, autant qu'il se pourra faire, sans une affectation marquée, [de cultiver] l'amitié et la confiance du comte Dehn, en attendant l'arrivée du prince Ferdinand de Brunswick,[3] qui peut-être trouvera moyen de désabuser la

[1] Vergl. S. 47. 48. — [2] Vergl. S. 47. 49. 50. 55. — [3] Vergl. S. 63.

Digitized by Google

cour où vous êtes sur bien des fausses impressions que mes ennemis ont pris à tâche de lui faire sur mon sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6025. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Spandau, 6. September 1753.

Auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät soll an Ew. Excellenz melden, wie Höchstdieselbe vor nothwendig erachten, dass der Geheime Rath von Klinggräffen mit nächstem von denen Grobheiten und Impertinentien, so von dem österreichischen Minister zu Regensburg in der ostfriesländischen Sache nach des p. von Pollman Berichten unternommen, und von andern darunter mehr vorgegangenen Illegalitäten instruiret und ihm einige Facta deshalb communiciret werden, mit dem Beifügen, dass er sich deshalben mit den kaiserlichen Ministres, sobald solche wiederum wieder nach Wien zurückgekommen sein würden, darüber expliciren und ihnen convenablement sagen soll, wie des Königs Majestät Sich dergleichen Betragen um so weniger von den österreichischen Ministres zu Regensburg vermuthen können, als Sie in der Sache betreffend das fürstliche Taxis'sche Votum Sich auf Ersuchen des wienerschen Hofes so willfährig erkläret[1] und man leicht erachten können, wie sehr unangenehm es Sr. Königl. Majestät sein müsste, dass man auf eine so gar unanständige Art, dergleichen wohl gegen einen Reichsstand nie vorhin geschehen, zu Werke gehen wollen. Es wüssten Se. Königl. Majestät sehr wohl, dass man auf solche Weise und zwar durch dergleiche illegale Procédés keinem Reichsstande Provincien, die sie rechtlich besässen, abnehmen könne, inzwischen Se. Königl. Majestät doch allemal Ursache hätten, Sich zu beschweren, dass erwähnte österreichische Ministres zu Regensburg sich so sehr partialisch und impertinent bezeigeten.

Ich habe demnach alles solches Ew. Excellenz hierdurch gehorsamst melden und nur noch beifügen sollen, wie ich befehliget bin, den Herrn von Klinggräffen zu avertiren, dass er dergleichen Rescript erhalten werde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6026. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Spandau, 8. September 1753.

Ew. Excellenz danke ganz unterthänig vor die gnädige Bemühung, so Dieselbe Sich geben wollen, um mich wegen allen dessen, so zeither in den bekannten ostfriesischen Angelegenheiten ergangen, au Fait zu setzen, und ob mir schon vorhin zur Gnüge bekannt gewesen, dass darunter gewiss nichts versäumet worden, was Sr. Königl. Majestät

[1] Vergl. S. 31. 34.

Digitized by Google

Dienst und Interesse erfordert hat, so werde mich doch der von Ew. Excellenz mir gegebenen Gelegenheit in Communication derer interessantesten Pièцen von dieser Sache bedienen, um selbige zu lesen und Sr. Königl. Majestät gelegentlich in etwas davon zu referiren, damit Selbige um so mehr confirmiret werden mögen, dass nichts in ermeldeter Sache vergessen noch unterlassen worden. Wonächst alles mit unterthänigem Dank remittiren werde. Im übrigen hat es wohl seine Richtigkeit, wie einige Discourse, so der Herr Graf G.[1] deshalb geführet hat, des Königs Majestät etwas dieserhalb beunruhiget haben, zumalen da Deroselben versichert worden, wie solches eine grosse Influence auf auf Sr. Königl. Majestät Credit im Reiche haben werde. Welches in unterthänigem Vertrauen melde. Von dem Herrn von Pollman habe mir sonst die Freiheit genommen, Sr. Königl. Majestät vorhin schon zu sagen, dass es demselben an Eifer vor des Königs Gerechtsame und Dienst gewiss nicht fehle, sondern derselbe darunter so triebsam sei, dass er zu Zeiten eher etwas zurückgehalten als animiret werden dörfe. Uebrigens sind des Königs Majestät von der heutigen Expedition, so an den Herrn von Klinggräffen ergehet,[2] besonders züfrieden gewesen.

Der hierbei zurückkommende Bericht von Ew. Excellenz des Herrn von Bülow halber[3] hat des Königs Majestät so viel Plaisir als zugleich Impression gemachet, und glaube ich, dass dergleichen Kelch ihm künftig passiren werde, nachdem des Königs Majestät Sich nicht enthalten können, gegen meine Wenigkeit Dero Hochachtung gegen diesen geschickten und routinirten Mann zu bezeigen, den Dieselbe gewiss sehr estimiren, obschon ihn in seinem Posten penetranter, mithin gefährlicher wie andere halten.

Was übrigens Ew. Excellenz Verlangen wegen eines Séjours von acht Tagen auf Dero hiesigen Gütern angehet, da bin ich der Meinung,

[1] Bei dem Fehlen des Schreibens von Podewils ist die Beziehung nicht erkennbar. — [2] Ministerialerlass, d. d. Berlin 6. September, in Ausführung von Nr. 6025. — [3] D. d. Berlin 4. September. Graf Podewils, der dem sächsischen Gesandten von Bülow im Auftrage des Königs ein Exemplar der gedruckten „Erklärung und genanen Beschreibung der Manœuvres zwischen dem Amte Spandow und dem Dorfe Gatow" zu überreichen gehabt hatte, berichtet: „Le sieur de Bülow sourit, porta sa main à la barbe et me fit entendre qu'il sentait fort bien que Votre Majesté continuait de prendre plaisir à Se moquer de lui (vergl. Bd. IX, 365. 421) et de sa cour. Il ajouta que ce journal était depuis huit jours entre les mains de tout le monde, mais qu'on savait à quoi s'en tenir sur ce qu'il contenait, et il me dit à mots couverts qu'on voyait bien que c'était une parodie de celui que la cour de Dresde avait fait publier de son camp d'Uebigau ... Il me pria fort de ne rien dire de tout cela à Votre Majesté, mais de le mettre simplement à Ses pieds, finissant par me dire qu'il était un pauvre vétéran rempli de bons sentiments pour Votre Majesté (vergl. Bd. VIII, 404), et qu'il voulait bien servir à L'égayer à ses dépens dans la foule des occupations sérieuses dont Votre Majesté Se trouvait accablée, pourvu que cela n'influât pas sur sa cour, qui naturellement devrait être sensible à tout cela, puisque, le public venant à savoir de pareilles badineries, cela retombait par bricole sur sa cour, et en me demandant si je n'étais pas chargé de communiquer aussi à d'autres ministres étrangers le journal en question, ou s'il devait être le seul bouc Hazazel et le plastron."

Digitized by Google

dass des Königs Majestät die Permission dazu Ew. Excellenz nicht refusiren würden, nachdem Sie vorhin so öfters declariret haben, wie lieb es Deroselben sein werde, wenn Ew. Excellenz Sich zur Veränderung der Luft und zu Conservation Dero Gesundheit dergleichen kurzen Séjours zum öfteren bedieneten, auch bei vorkommenden importanten Fällen die Distance zwischen Berlin und Fredersdorf nicht zu rechnen ist. Ueberdem bleiben des Königs Majestät bis kommenden Mittwoch[1] im hiesigen Lager, als welchen Tages die Regimenter allererst wieder aufbrechen sollen, sodass Se. Königl. Majestät erst Nachmittages oder gegen Abend zu Potsdam eintreffen, wofern solches nicht noch gar später geschiehet, und da Sie alsdann die übrigen Tage der Wochen in Potsdam zu thun finden werden, so glaube nicht, dass Selbige eher als Sonntag oder Montag nach Berlin reisen dörften, woselbst Sie Sich alsdenn, wie man hier sagen will, ein Tage oder drei aufhalten wollen. Es wird also lediglich von Ew. Excellenz Gutfinden dependiren, was vor einen Entschluss Dieselbe desfalls zu fassen geruhen werden.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

6027. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

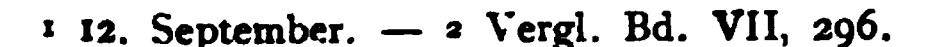
Camp de Spandau, 7 septembre 1753.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'a été bien rendue. Il y a de quoi se bien étonner comment le comte Schmettau[2] à Copenhague ait pu se prendre pour passer à la cour là pour officier de confiance et habile à faire des projets d'opérations, lui qui ne s'y connaît du tout et qu'on a de tout temps connu comme un esprit éventé, manquant absolument de jugement solide et d'expérience.

Ce que vous m'apprenez d'ailleurs du crédit que la Reine prend, m'a fait plaisir, et j'ai lieu d'espérer que, pourvu que son crédit s'établisse, le reste ira bien.

Au surplus, j'apprends d'Hanovre que le baron de Wedell, chambellan du roi d'Angleterre, vient de partir de là pour aller à Copenhague, sous prétexte de voir là ses amis et parents; mais comme je n'ignore pas que c'est du ministère d'Hanovre qu'il a été appelé de ses terres dans le pays d'Oldenbourg à Hanovre, et que c'est peu de jours après qu'il a déclaré son voyage pour Copenhague, j'ai bien voulu vous en avertir, afin que vous éclairiez sous main cet homme-là et tâchiez de pénétrer le propre sujet qui a pu l'amener à Copenhague.

Nach dem Concept. Federic.



[1] 12. September. — [2] Vergl. Bd. VII, 296.

Digitized by Google

6028. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 27. August: „L'ambassadeur d'Espagne en Angleterre mande à M. de Soto-Major par les dernières lettres ce qui suit, relativement aux prises:[1] Faites mes compliments au vieux Valencien,[2] son affaire s'accommodera à son avantage, car l'oncle[3] n'est pas d'humeur à entrer en procès."

Camp de Spandau, 8 septembre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 27 du mois dernier qui m'a fait plaisir par la saillie que l'ambassadeur d'Espagne a eue dans sa lettre à M. de Soto-Major relativement à l'affaire des prises.

Comme ce sont toujours les mêmes avis que nous avons de Londres, j'espère que, quand M. de Mirepoix se sera expliqué avec le ministère anglais au sujet de mon ultimatum, nous verrons cette affaire finie.

Au reste, il faudra bien que vous suiviez la cour, quand elle partira pour Fontainebleau.

Federic.

Nach dem Concept.

6029. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Camp de Spandau, 8 septembre 1753.

L'exprès que vous aviez chargé de m'apporter votre dépêche du 1er de ce mois, s'est fort bien acquitté de sa commission, et j'ai reçu avec toute la satisfaction possible les pièces très intéressantes que vous y aviez jointes[4] et qui me seront fort utiles à plusieurs égards. Aussi vous recommandé-je de ménager soigneusement le canal d'où vous avez tiré tout ceci, et de tâcher d'en tirer encore tout le profit que vous pourrez.

L'on doit être frappé, à la vérité, du premier abord qu'on voit le noir complot que mes ennemis ont pensé former contre moi, mais, grâce à Dieu, je sais à présent que le chancelier Bestushew en sera là avec son détestable complot et son projet de convention qu'il aurait souhaité de faire valoir en Angleterre. Car je suis bien aise de vous dire pour votre seule direction que, quand le courrier de Guy Dickens a apporté ce projet détestable au ministère anglais, celui-ci, assez informé déjà de la futilité des bruits qui voulaient m'attribuer un dessein sur le pays d'Hanovre, s'y est refusé constamment et a renvoyé le courrier[5] au sieur Guy Dickens avec des instructions qui lui ont enjoint de remercier la Russie des bons sentiments qu'elle avait témoignés en faveur

[1] Vergl. S. 65. — [2] Lord Marschall. — [3] König Georg II. — [4] Bericht Funcke's an Brühl, Moskau 16. Juli 1753, dessen Inhalt das Mémoire ergiebt, das dem Immediaterlass an Lord Marschall vom 14. September, Nr. 6033, angeschlossen ist. Auch die Actenbeilagen des Funcke'schen Berichtes sind gedachtem Erlass vollständig angefügt (S. 80 ff.). — [5] Vergl. S. 52. 54.

Digitized by Google

de l'Angleterre, dans lesquels on se flattait qu'elle se maintiendrait, mais qu'on sentirait à Moscou que, vu la position actuelle des affaires intérieures de l'Angleterre et à la veille d'une nouvelle élection de Parlement, le ministère ne saurait prendre aucun engagement relatif à des subsides, crainte de mettre la nation de mauvaise humeur et de s'attirer par là des difficultés sur les bras qui pourraient être sujettes à de grandes conséquences pour lui; qu'on espérait nonobstant que la cour de Russie ne laisserait pas de se prêter à tout autre arrangement pour fortifier l'alliance du Nord, et que, si contre tout attente on avait besoin un jour ou autre de profiter des dispositions favorables dans lesquels on se trouvait à Moscou, on espérait qu'on y trouverait également la même façon de penser en faveur de l'Angleterre que l'on y avait actuellement.

Voilà le langage poli, mais déclinatoire pour des subsides, que le ministère anglais a tenu vis-à-vis de la Russie; aussi les subsides énormes que celle-ci a demandés, ont opéré sur le ministère anglais qu'on a pris des mesures de se raccommoder avec moi au sujet des différends par rapport aux prises maritimes qu'on avait faites autrefois sur mes sujets, de sorte que j'ai tout lieu d'espérer que ces différends seront accommodés au premier jour. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule.

Au surplus, quelque désir que j'aie de fortifier mon parti et celui de la France en Pologne,[1] il faudra toujours que vous me proposiez une certaine somme en argent qu'il faudrait employer en Pologne pour fortifier et augmenter notre parti afin que je sois à même par là de me concerter là-dessus avec la France, ce qui me restait encore de vous dire sur votre dépêche du 28 dernier. D'ailleurs, en fortifiant notre parti en Pologne je n'aimerais pas que les choses vinssent à des éclats, ni qu'on les poussât au point qu'elles dégénérassent en confédérations, ni à des ruptures ouvertes. J'attends que vous vous expliquiez sur tout ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

6030. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 28. August, dass Mirepoix ihm am 22. mitgetheilt habe: „Qu'à sa grande surprise le duc de Newcastle avait changé de ton . . . et lui avait déclaré, le mercredi[2] auparavant, que l'on ne pouvait pas accepter les expédients proposés par Votre Majesté[3] . . . et donner aucune satisfaction à Votre Majesté que préalablement Elle n'eût levé l'arrêt mis sur la dette de Silésie; que tout le Conseil du Roi était

Camp de Spandau, 11 septembre 1753.

Vos dépêches du 28 et du 31 du mois dernier m'ont été rendues à la fois. Je me suis douté que l'arrivée du courrier que le sieur Guy Dickens a dépêché au ministère anglais avec la réponse et les propositions des ministres

[1] Vergl. S. 57. — [2] 15. August. — [3] Vergl. S. 1

Digitized by Google

unanime là-dessus, et que ce qu'il lui avait témoigné ci-devant,[1] ne saurait avoir lieu présentement. M. de Mirepoix m'avoua en même temps qu'il n'avait pu s'empêcher de déclarer tout de suite à ce ministre que Votre Majesté ne ferait jamais une telle démarche et que le Roi son maître ne la Lui conseillerait pas non plus; qu'il ne comprenait rien dans la conduite que l'on tenait en cette occasion vis-à-vis de sa cour."

de Russie, relèverait le ton à celui-là,[2] comme je vous en ai déjà averti par mes lettres antérieures; mais je n'ai point cru que cela irait au point qu'il s'expliquerait d'une manière aussi déraisonnable que celle que vous me marquez que le duc de Newcastle a fait en dernier lieu au duc de Mirepoix. Cela ne m'embarrasse cependant nullement, vu que les offres que la France a faites et fera peut-être encore,[3] sont aussi équitables et conformes aux propos du sieur Pelham[4] qu'il faut estimer que le susdit ministère reviendra à la raison, à moins qu'il ne veuille s'exposer à être l'objet de l'indignation de la nation et de tout le monde raisonnable s'il arrivait jamais qu'il en fût instruit de tout le détail.

Au surplus, comptez que la France ni moi faiblirons là-dessus et n'accepterons jamais de propositions aussi déraisonnables que celles en question. Aussi suis-je bien aise de vous dire pour votre direction qu'en conséquence de mes lettres de France, quand le comte Albemarle s'est voulu expliquer de la même manière aux ministres de France, on lui a répondu du haut ton, en lui déclarant que la France se garderait bien de me porter le message de pareilles indignités, de sorte que le comte Albemarle en avait paru bien déconcerté.

Au reste, soyez bien attentif et employez tous vos canaux pour savoir au juste la réponse que les ministres feront à la dépêche du sieur Guy Dickens[5] par rapport aux propositions du ministère de Russie et ses demandes énormes, afin de pouvoir m'en informer à temps avec toute la justesse possible. Ne négligez pas, d'ailleurs, d'observer les allures du chevalier Williams;[6] quelque petit rôle qu'il joue à Londres, il ne faut souvent qu'un petit individu pour faire plutôt du mal que du bien. Quant au traité des limites conclu entre le Danemark et l'Hanovre,[7] il n'y a point à douter de son existence, quoiqu'il puisse être ignoré à Londres.

Federic.

Nach dem Concept.

6031. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Camp de Spandau, 11 septembre 1753.

Mes occupations ne me permettant pas aujourd'hui de m'expliquer amplement envers vous sur le contenu du post-scriptum de votre rapport

[1] Vergl. S. 18. — [2] Vergl. S. 75. — [3] Vergl. S. 55. 56. — [4] Vergl. S. 53. — [5] Vergl. S. 73. — [6] Vergl. S. 66. — [7] Vergl. S. 66.

Digitized by Google

du 1er de ce mois, je n'ai qu'à vous dire que, quant à la marche des troupes de Russie, vous pouvez compter sûrement sur ce que je vous ai marqué par ma dépêche antérieure que je vous avais envoyée par un exprès.[1] Et, bien qu'on me marque en dernier lieu de Londres que le courrier du sieur Guy Dickens y est arrivé, portant la résolution et les demandes des ministres de Russie par rapport au corps de troupes à assembler dans la Livonie, et que le sieur Guy Dickens avait fait entendre dans ses dépêches que les ministres de Russie pourraient bien se relâcher de quelque chose sur le montant des subsides qu'ils avaient prétendus, l'on me confirme cependant que le ministère anglais persisterait dans sa façon de penser sur ce sujet, savoir de remercier la la Russie de sa bonne volonté, d'autant plus que ce ministère n'était pas en état de prendre aucune mesure violente dans le moment présent.

Pour ce qui regarde la pièce imprimée que vous avez jointe audit post-scriptum, vous en avez bien jugé, et de la manière qu'on s'y est pris, cela aboutira à fort peu de chose. Je me réserve de vous parler dans une autre dépêche qui va suivre celle-ci, de la reconnaissance que je destinerai à votre ami en Hollande.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6032. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Camp de Spandau, 11 septembre 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 31 du mois dernier. Vous remercierez de la manière la plus affectueuse de ma part M. de Contest de la fermeté avec laquelle il a répondu au comte d'Albemarle, quand celui-ci lui a parlé des étranges propositions que les ministres anglais ont voulu faire au sujet de mes différends avec l'Angleterre; vous prierez d'ailleurs M. de Contest qu'il voudrait bien continuer de leur parler avec fermeté et d'un ton haut, attendu que c'était le moyen le plus sûr pour parvenir au but que nous désirions. Qu'au surplus, je me flattais que, quand le roi d'Angleterre et son ministère auraient réfléchi plus mûrement sur l'incongruité de la proposition, ils en reviendraient eux-mêmes et se rendraient à la raison; qu'au reste, j'abandonnais au jugement et à la pénétration de M. de Contest s'il trouverait à propos d'instruire le duc de Mirepoix de s'ouvrir convenablement tant soit plus aux ministres anglais sur mon ultimatum que je lui avais communiqué.[3]

D'ailleurs, je ne veux pas vous laisser ignorer que mes dernières lettres de Londres du 18 passé me marquent, que, quoiqu'en effet il soit arrivé là la semaine dernière un courrier de Guy Dickens, portant la réponse de la cour de Russie dont je vous ai déjà averti par ma dépêche que le dernier exprès vous a portée,[4] et que le sieur Guy Dickens

[1] Nr. 5973 S. 26. — [2] Vergl. S. 46. — [3] Vergl. S. 56. — [4] Vergl. S. 23.

Digitized by Google

ait même fait entendre par le contenu de sa dépêche que les ministres de Russie pourraient bien se relâcher de quelque chose sur le montant des subsides qu'ils avaient demandés, les ministres anglais ne laissaient pas que d'y persister dans la façon de penser que je vous ai expliquée dans la dépêche que je vous ai faite du 16 du mois d'août passé,[1] et qu'il y avait toute l'apparence que le susdit changement de résolution[2] du ministère anglais ne serait pas de durée, si la France reprenait le ton haut, vu que l'on n'était pas là en état d'y prendre aucune mesure violente dans le moment présent, où surtout il convenait aux intérêts particuliers des Pelham — pendant l'absence desquels les ministres anglais s'étaient avisés de faire la déclaration étrange au duc de Mirepoix — que les différends en question s'étouffassent, et que ce n'avait été que pour faire plaisir au roi d'Angleterre que le Grand-Chancelier et le lord Carteret voudraient soutenir la légalité des tribunaux, afin d'éviter d'un côté de donner une satisfaction à moi et d'avoir de l'autre une prétention en réserve à ma charge pour s'en servir dans les circonstances plus favorables qu'aujourd'hui.

Mon intention est que vous devez communiquer tout ceci à M. de Saint-Contest; aussi veux-je bien abandonner à votre discernement si vous croyez convenable de faire entrevoir quelque chose de ce que je vous ai marqué par ma dépêche ci-dessus alléguée et par le mémoire y joint des chipoteries que le sieur Guy Dickens a eues avec les ministres de Russie et des subsides énormes que ceux-ci ont prétendus de l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

6033. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 14 septembre 1753.

Quand j'eus reçu votre dépêche immédiate du 2 d'août dernier, il me paraissait que vous vous doutiez sur la réalité des avis qui m'étaient parvenus sur la négociation que le sieur Guy Dickens avait entamée en Russie touchant un corps considérable des troupes de Russie que le roi d'Angleterre désirerait avoir à sa disposition en Livonie contre des subsides, dans le cas que ses États en Allemagne fussent attaqués de moi. Comme du depuis j'ai trouvé l'occasion d'avoir de très bon et sûr lieu[3] des copies exactes et bien authentiques de tous les mémoires qu'on s'est donnés de part et d'autre pendant cette négociation, tout comme le projet de convention à faire entre les parties contractantes que le chancelier Bestushew a donné au sieur Guy Dickens pour le faire approuver en Angleterre, et encore le résultat d'un conseil secret qu'à l'instigation et par les intrigues dudit chancelier Bestushew l'impératrice de Russie avait assemblé à Moscou, je n'ai pas hésité de vous

[1] Nr. 6001 S. 51. Vergl. S. 54. 70. — [2] Vergl. S. 71. 72. — [3] Vergl. S. 70 Anm. 4.


Digitized by Google

communiquer toutes ces pièces *in extenso*, exactement conformes à leurs originaux.

Ce que je vous demande à ce sujet, c'est que vous me gardiez un souverain secret sur toutes ces pièces, de sorte que vous les gardiez seul sous votre clef, afin qu'il n'en puisse absolument rien transpirer, et que vous n'en fassiez que le seul usage dont je vous instruirai ci-après. Je fais joindre encore pour votre seule direction un mémoire chiffré du chiffre . . .[1] concernant divers éclaircissements par rapport aux susdites pièces et de ce qui s'est passé là-dessus, que vous garderez avec le même soin ci-dessus mentionné sous votre propre clef.

Quant à l'usage donc que je vous permets de faire des pièces alléguées, mon intention est que vous prierez M. de Contest de vous donner une heure où vous puissiez l'entretenir seul et en secret; que, cette heure donnée, vous le prierez d'abord qu'il voudrait bien vous donner sa promesse d'honneur sur le secret inviolable qu'il vous garderait sur tout ce dont vous l'entretiendrez et sur les communications que vous lui ferez, après quoi vous lui ferez ouverture de tout ce que je vous ai marqué par le mémoire que vous eûtes de moi par l'exprès que je vous envoyais en dernier lieu,[2] et que vous lui fassiez lire tout à son loisir toutes les pièces, l'une après l'autre, que je vous adresse à la suite de cette dépêche. Vous observerez cependant que, supposé que M. de Contest vous demandait de vouloir lui laisser ces pièces pour les lire plus à son loisir, ou qu'il demandait de lui permettre d'en faire tirer des copies, vous vous excuserez alors de la manière la plus polie avec le défaut d'instruction là-dessus et de l'ordre positif que je vous avais donné pour m'en garder le secret le plus absolu. Je compte cette précaution pour nécessaire, parceque vous n'ignorez pas combien le secret risque en France[3] et que je ne voudrais pas exposer le mien, afin de ne pas perdre le bon canal d'où des avis aussi intéressants que ceux-ci me sont parvenus, ce que je ne dis cependant que pour votre seule direction.

Au surplus, il ne vous sera pas malaisé à présent de pénétrer d'où le langage fier peut venir que les ministres anglais ont tenu en dernier lieu à ceux de la France relativement à l'affaire des prises,[4] parceque ce sont justement les mêmes pièces que le dernier courrier de Guy Dickens leur a apportées.

Malgré cela, je suis toujours de l'opinion que le ministère anglais n'osera prendre sur soi, surtout vers le temps d'un nouveau Parlement, de charger la nation de subsides aussi forts et énormes que ceux que Bestushew leur demande, et qu'un objet d'environ 80,000 ou 100,000 écus tout au plus ne pourrait jamais balancer les frais d'une guerre qui dès la première année coûterait des millions en préparatifs de guerre et en

[1] Im Concept des Mémoires steht von der Hand des Cabinetssecretärs: „à chiffrer d'un des chiffres immédiats du lord Maréchal dont on ne se sert plus actuellement." — [2] Vergl. S. 23. — [3] Vergl. Bd. IX, 381. — [4] Vergl. S. 71.

Digitized by Google

subsides tels que Bestushew les veut. Ainsi, tout ce qui resterait à appréhender, ce serait, selon moi, que le ministère anglais fournirait, des sommes qu'il a toujours à sa disposition, une centaine mille livres sterling à la Russie sans le moindre éclat, pour l'aider à la marche des troupes de Russie en Livonie, afin d'appuyer par là les prétentions que le roi d'Angleterre forme à ma charge, et que le susdit ministère, le marché une fois fait, animât le Parlement prochain à accorder alors vers le printemps des subsides réels.

Comme vous vous connaissez [aussi] bien que moi sur les affaires anglaises et jusqu'où le pouvoir d'un ministère anglais peut aller en pareils cas, je laisse à votre discernement si mes conjectures pourront être justes ou non.

En attendant, j'aurais bien souhaité que le ministère de France eût plus tôt fait ouverture à celui d'Angleterre de l'ultimatum que je lui avais confié.[1]

Au reste, quand l'occasion se trouve assez favorable pour que vous puissiez parler M. de Saint-Contest au sujet du prince Louis de Würtemberg, vous lui direz confidemment de ma part que ledit Prince était actuellement à Berlin[2] et qu'il se tenait clos et réservé jusqu'à l'excès envers le ministre impérial, le comte Puebla; mais que, malgré cela, je savais de très bon lieu qu'un général autrichien, qu'on me nommait Cless, avait été envoyé, il y a quelque temps, sous d'autres prétextes à Stuttgard pour sommer le Prince de son ouverture faite d'entrer en service autrichien; que celui-ci lui avait répondu qu'il n'y saurait entrer au moment présent, d'autant que ses affaires domestiques ne le permettaient pas encore, et que d'ailleurs son secret était évaporé à la cour de France et à celle de Berlin; mais qu'il n'abandonnerait pas pour cela son dessein, quand le moment favorable pour l'exécuter serait venu, et qu'en attendant il méditait un projet qui serait avantageux également à la cour impériale qu'à lui, qu'il ne communiquerait à personne que quand le moment propre pour se déclarer serait venu.

Comme je vous fais porter cette dépêche par un exprès, il ne dépendra que de vous de le garder auprès de vous jusqu'à ce que vous serez à même de me répondre sur tout le contenu de la dépêche.

Au reste, je n'ai pas voulu laisser passer cette occasion sans vous envoyer un nouveau chiffre pour votre correspondance immédiate avec moi.

Federic.

Mémoire.

C'était dans des conférences que Guy Dickens eut le 25 et le 26 du mois d'avril de cette année avec les deux ministres de Russie, Bestushew et Woronzow, [qu'il] présenta le mémoire coté de la lettre *A*, en conséquence des ordres de sa cour qu'un courrier lui avait apportés. Comme le baron Pretlack avait reçu en même temps des ordres de

[1] Vergl. S. 55. — [2] Vergl. S. 47.

Digitized by Google

Vienne d'appuyer en tout la négociation du ministre anglais, et que le chancelier Bestushew prétendit un mémoire par écrit signé de lui moyennant lequel Pretlack déclarerait que sa cour était prête de reconnaître le *casus fœderis*, dans le cas dont il s'agissait, et de vouloir entrer en toutes les mesures que les ministres de Russie prendraient avec Guy Dickens, le baron de Pretlack s'y prêta par un mémoire fort ample qu'il donna au Chancelier, mais dont celui-ci fut bien indigné, n'y trouvant que des protestations vagues sur la bonne volonté de l'Impératrice, sans promettre quelque chose de positif, en sorte que, sans communiquer ce mémoire au comte Woronzow, il le rendit au baron de Pretlack, comme nullement propre pour faire succéder la négociation, et l'obligea, après bien des brouilleries, de lui donner le mémoire coté sous *B*.

Pendant toutes ces entrefaites, Bestushew avait laissé absolument ignorer à l'impératrice de Russie ce que Guy Dickens avait proposé, et n'en avait communiqué, outre le comte Woronzow, qu'avec ses créatures, en attendant qu'il travaillait à une pièce par écrit sous le nom de remarques, de commentaire et de réflexions politiques dont il voulut accompagner le mémoire de Guy Dickens, quand il le remettrait à l'Impératrice. Il profita même de cet intervalle de temps pour gagner par des voies secrètes en sa faveur le nouveau favori de l'Impératrice, le jeune Schuwalow.

Ce n'était que le 18 de mai que le chancelier Bestushew, accompagné du vice-chancelier Woronzow et du premier secrétaire du collège de l'Empire, put trouver l'occasion de remettre le mémoire de Guy Dickens à l'Impératrice, qui d'abord marqua qu'elle n'était nullement d'humeur d'entrer en aucune manière dans ce que Guy Dickens demandait; sur quoi, le Chancelier lui lut le susdit commentaire qu'il avait composé avec tout l'artifice et rempli de tant de calomnies contre la Prusse, la France et la Suède qu'il en opéra un changement subit auprès de l'Impératrice, en sorte qu'elle goûta les propositions de Bestushew et approuva la demande qu'il lui fit de faire assembler secrètement un conseil extraordinaire composé des principaux membres du Sénat et du collège de guerre et de l'amirauté, tels que Bestushew les choisirait, auquel l'on ferait quelques ouvertures sur l'affaire dont il s'agissait, en lui cachant cependant, sous prétexte du secret à garder, les principales circonstances.

Ce conseil, ayant été assemblé le 25 et le 26 de mai, prit le résultat coté sous la lettre *C*, qu'on envoya à l'Impératrice, qui était absente à cause de quelques voyages de plaisir, en attendant que le Chancelier se donna tous les mouvements possibles pour faire approuver ce résultat de sa souveraine. Ce qui ne se fit cependant que le 20 de juin, après que l'Impératrice fut de retour à Moscou, où, à la fin, après bien des mouvements que Pretlack, Guy Dickens et surtout le ministre de Saxe, Funcke, s'étaient donnés, l'Impératrice autorisa le Chancelier de projeter la réponse au mémoire de Guy Dickens, qu'on lui rendit dans une

Digitized by Google

conférence entre les ministres de Russie, Guy Dickens et Pretlack, le 9 juillet, telle qu'elle est ci-jointe sous la lettre *D*, avec un projet de convention à faire, coté sous *E*.

Quand on avait lu, dans la conférence, ledit mémoire avec le projet de convention, Guy Dickens en parut être assez content, mais, après que Guy Dickens avait le loisir d'y penser et réfléchir mûrement, il fut effrayé des sommes énormes qu'on prétendait en subsides, et des autres conditions exorbitantes qu'on prétendait stipuler dans le projet de convention. Il était d'opinion que sa cour pourrait bien donner une certaine somme, une fois pour toutes, pour aider la Russie par rapport aux frais de la marche de ses troupes en Livonie, mais que sa cour accorderait difficilement des subsides annuels à ce sujet, vu que cela pourrait continuer plusieurs années de suite. D'ailleurs, il trouvait un subside de trois millions en cas de guerre, et même le nombre de troupes qu'on voudrait employer, trop forts; il désirait encore qu'on eût omis dans le projet de convention les articles 8, 10 et 18, comme trop onéreux à l'Angleterre, et dont le cas serait bien éloigné encore. Mais le chancelier Bestushew y insista, en relevant les fortes dépenses que la Russie serait obligée de faire en cas de guerre, pour écraser, à ce qu'il disait, tout d'un coup et avec toute la vivacité possible le roi de Prusse, avant qu'il eût le temps de se reconnaître ou d'avoir des avantages sur les alliés de la Russie. Il conclut que c'était l'unique moyen pour mettre au roi de Prusse telles bornes qu'il plaisait aux alliés de la Russie, et de parvenir par là à ce que l'Angleterre pourrait donner la loi à la France dans le système général de l'Europe. Il ajouta que, si l'Angleterre laissait échapper ce moment favorable, il ne répondrait point, malgré toute la bonne volonté qu'il aurait, de pouvoir jamais remettre les choses sur un aussi bon pied qu'elles étaient actuellement. Comme aussi Guy Dickens avait remarqué qu'on n'avaitt point fait mention, dans le mém[illegible] des ministres de Russie, qu'on reconnaîtrait de la part de la R[illegible] Ch[illegible] pr[illegible] la Prusse comme un *casus fœderis*, le [illegible] [illegible]vint [illegible]'il lui en écrirait, sur quoi Guy Dickens [illegible] lettre *F*.

[illegible]aordinaire dans cette affaire, c'est [illegible] que les troupes ont eu l'ordre [illegible] [illegible]e que Guy Dickens fût instruit [illegible] [illegible] lui feraient sur son mémoi[illegible] [illegible] it le projet de [illegible] [illegible] secret as[illegible] [illegible]ew a avou[illegible] [illegible]oyen pour [illegible] [illegible]né Wolkow[illegible] [illegible]seil, lequel [illegible]

Digitized by Google

pendant que le conseil, qu'il a qualifié du mot polonais de *pospolite russenie,* débattrait les propositions, il n'y coucherait rien autrement que selon les vues du Chancelier et conformément aux instructions qu'il lui avait données préalablement. Que ledit Chancelier s'est glorifié que par ses remarques ou commentaire qu'il avait faits, et dont il a été fait mention ci-dessus, il avait mené l'Impératrice à ce qu'elle avait qualifié le susdit résultat de son testament politique, quand elle avait remis ce résultat entre ses mains. Qu'outre cela il se trouvait couvert de ne plus être responsable des démarches qu'il avait faites de son propre mouvement dans cette affaire et surtout de l'ordre donné par lui au nom de l'Impératrice de se mettre d'abord en mouvement pour marcher en Livonie; que par ce résultat la bouche serait fermée à tous ses ennemis, et que ledit résultat servirait d'ailleurs de système politique établi en Russie.

Au surplus, comme ce résultat n'a point été encore publié, et que le Chancelier a refusé absolument d'en donner copie ou extrait au baron de Pretlack, ne voulant point qu'il en transpirât quelque chose, avant que la convention projetée ne fût acceptée, signée et ratifiée de l'Angleterre, il n'y a eu que le ministre saxon Funcke qui a trouvé moyen de l'avoir du Chancelier, sous la condition expresse de n'en rien communiquer aux ministres Guy Dickens et Pretlack que tout au plus par forme d'extrait; sur quoi cependant Funcke n'a point hésité de le communiquer auxdits ministres, en tirant la promesse d'eux de vouloir lui en garder le secret.

Pour ce qui regarde ce ministre saxon, il est constaté qu'il a été dans tout ce manège du Chancelier son vrai suppôt et le Mercure dont il s'est servi pour mener les choses conformément à ses vues, auquel sujet il est à remarquer encore[1] que, quand le Chancelier lui a demandé pour combien la Saxe entrerait au jeu, quand on viendrait à faire la guerre au roi de Prusse, et que Funcke avait représenté là-dessus l'embarras où sa cour serait pour ne point s'exposer à la première insulte, mais qu'il prendrait tout *ad referendum,* le Chancelier lui avait répondu que la Saxe n'avait qu'à rompre sa lance quand le chevalier serait ébranlé de la selle, et que, quant à l'accession de la cour de Dresde au traité de Pétersbourg, il en serait assez temps, quand l'Angleterre aurait accepté et signé le projet de ratification — circonstance qu'on n'ajoute que pour la seule direction de mylord Maréchal, dont il ne touchera cependant rien dans ses entretiens avec le ministre de France, bien attendu que ce n'ont été que de vains pourparlers entre le Chancelier et le ministre Funcke qui ne tirent pas aux suites.

[1] Das folgende nach einem Postscript des Berichts Funcke's an Brühl, Moskau 7. Juni (Bericht Plesmann's, Dresden 17. Juli, vergl. S. 25 Anm.).

Digitized by Google

A.

Promemoria.

Moscou, 15 avril 1753 styli veteris.

Il n'y a que peu de temps que le soussigné envoyé extraordinaire de Sa Majesté Britannique eut l'honneur de remettre à Leurs Excellences, le haut ministère de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, une copie imprimée d'un mémoire[1] présenté au duc de Newcastle par M. Michell, secrétaire d'ambassade de Sa Majeste le roi de Prusse, de même qu'un autre imprimé intitulé *Exposé des motifs du Roi etc. etc.*,[2] touchant les prétendus torts et injustices faits aux sujets de Sa Majesté Prussienne, pendant la dernière guerre, par des armateurs anglais qui s'étaient saisis de quelques vaisseaux ou effets, que lesdits sujets prussiens avaient réclamés comme leur appartenants, en conséquence de quoi et des procédures d'une cour et jurisdiction étrangère que le roi de Prusse, contre la pratique notoire de toutes les nations dans des cas semblables, avait érigée, il a jugé à propos, comme Leurs Excellences, le haut ministère de Sa Majesté Impériale, l'auront vu, de faire arrêt sur les capitaux dus aux sujets britanniques sur la Silésie. Le même envoyé extraordinaire accompagna en même temps ces deux pièces de la réponse qui y avait été faite par le duc de Newcastle par ordre du Roi,[3] et du rapport des personnes à qui Sa Majesté Britannique avait envoyé l'examen de ces plaintes.

Quiconque examinera mûrement toutes les pièces ci-dessus mentionnées, ne saura s'empêcher, l'on s'en flatte, de convenir de l'irrégularité du procédé de la cour que le roi de Prusse a érigée, pour prendre connaissance de cette affaire, et de la conduite qu'il a tenue en conséquence, de même que de la manière amiable avec laquelle Sa Majesté Britannique tâche de porter le roi de Prusse à remédier au tort fait à ses sujets et à prévenir par là les dangers auxquels la tranquillité publique pourrait être exposée; mais, nonobstant toutes les peines que Sa Majesté Britannique s'est données, provenant de son désir ardent de maintenir la paix, il y a lieu de craindre que, parceque Sa Majesté Britannique ne peut et ne veut pas sacrifier les justes droits et intérêts de ses sujets de la Grande-Bretagne aux dispositions arbitraires de ce Prince, qu'il ne médite de soutenir une injustice par une autre plus criante, s'il est possible, en attaquant les États du Roi en Allemagne; du moins les préparatifs qu'il fait sur les frontières desdits États, favorisent beaucoup et confirment en quelque manière ce sentiment; car, selon les avis du Roi, l'on y achète grand nombre de chevaux d'artillerie et y forme des magasins considérables de fourrage et de provisions de toutes sortes, ni doit-on passer sous silence le campement qui doit sûrement se former cet été près de Berlin de 50,000 hommes, qui pourra vraisemblablement avoir le même objet.

[1] Vergl. Bd. IX, 225. — [2] Vergl. Bd. IX, 176 Anm. 2. — [3] Bd. IX, S. 349.

Digitized by Google

Toutes ces raisons ci-dessus alléguées ont engagé Sa Majesté Britannique d'envoyer ordre à son soussigné envoyé extraordinaire d'exposer aux yeux de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et de ses ministres la présente situation des affaires entre elle et la cour de Berlin et de leur représenter en son nom que, si, nonobstant tous les soins imaginables dont on se sert pour l'empêcher, le roi de Prusse, pour soutenir ses violences contre les droits et intérêts des sujets de la Grande-Bretagne et en conséquence des ces violences — colorées de quelques autres prétextes que ce puissent être — vînt attaquer les États du Roi en Allemagne, Sa Majesté Britannique se croit en droit de réclamer l'assistance et les secours spécifiques stipulés dans les alliances défensives qu'elle a avec les puissances les plus considérables de l'Europe, et d'insister qu'elles reconnaissent — comme le Roi ne doute point qu'elles le feront — aucunes voies de fait commises par le roi de Prusse contre aucune partie de ses États en Allemagne, pour *casus fœderis*.

Le cas parle de lui-même, car la présente dispute étant uniquement entre la Grande-Bretagne et la cour de Berlin, Sa Majesté serait privée de l'assistance réciproque stipulée entre elle et ses alliés, si elle lui manquait, lorsqu'il était question de soutenir les droits de sa couronne contre ceux qui voudraient les enfreindre ou envahir sous quelque prétexte que ce fût. De plus, rien n'est plus fort ni plus formel que les engagements dans lesquels l'Impératrice est entrée par les alliances défensives des années 1741 et 1742[1] et par l'accession du Roi au traité de 1746,[2] par lesquels Sa Majesté Impériale s'est mise sous l'obligation de venir à l'assistance du Roi et de fournir les secours stipulés par ces traités, en cas que Sa Majesté Britannique fût attaquée de la manière dont il a été fait mention.

Nonobstant cet exposé, le soussigné envoyé extraordinaire doit cependant avoir l'honneur de faire savoir au haut ministère de Sa Majesté Impériale que l'amitié et la considération du Roi son maître pour l'Impératrice sont telles qu'il souhaite rendre cette même assistance, à laquelle il a droit de prétendre de la part de Sa Majesté Impériale, la moins onéreuse qu'il est possible.

Le Roi veut toujours se flatter que le roi de Prusse prêtera l'oreille aux représentations qui lui ont été faites; mais, si le contraire arrivait et qu'en conséquence des violences qu'il a commencées contre les justes droits des sujets britanniques et de la protection que le Roi ne peut leur refuser, ce Prince se déterminât à attaquer les États d'Hanovre, le soussigné a ordre de s'informer si, dans ce cas, l'Impératrice serait disposée de venir au secours de Sa Majesté Britannique avec un corps de 30 à 40,000 hommes, en y joignant un corps de Cosaques et de Kalmouks, et faire une diversion dans les États du roi de Prusse du

[1] Vergl. Bd. II, 357. — [2] Vergl. Bd. VIII, 205 Anm. 2.

Digitized by Google

côté de Courlande. En même temps, Sa Majesté Britannique souhaiterait, aussi, qu'une autre diversion se fît du côté de la Poméranie par un corps convenable de troupes, qui pourrait être transporté sur les galères. Si Sa Majesté Impériale, par son égard pour la justice et pour le soutien de ses alliés et de la bonne cause, est portée à se prêter à des arrangements semblables, Sa Majesté Britannique promet que, du jour que ces troupes sortiront de leurs quartiers pour commencer de telles opérations, soit par terre soit par mer, elle donnera un subside proportionné au nombre des troupes qui seront employées à ces expéditions, lequel subside sera continué aussi longtemps que ces troupes resteront au service de la Grande-Bretagne, et, s'il arrivait heureusement par ce moyen que les troubles cessassent bientôt, alors et dans ce cas-là même le Roi consent qu'une partie de ce subside soit encore payée pendant un certain terme dont on pourra convenir.

Combien les intérêts et l'indépendance de plusieurs autres puissances et en particulier ceux de Sa Majesté Impériale souffriraient par l'agrandissement ultérieur du roi de Prusse, ce qui arriverait immanquablement, si Sa Majesté Britannique n'était pas efficacement soutenue et secourue, est trop clair pour échapper à la pénétration de Sa Majesté Impériale et de ses ministres. C'est pourquoi les alliés du Roi ne sauraient que sentir la nécessité de pourvoir à la sûreté de Sa Majesté Britannique, puisqu'autrement elle se verrait hors d'état de contribuer à la leur, quand les circonstances le requerraient

Toutes ces considérations ne manqueront pas, l'on est persuadé, d'accélérer la résolution de Sa Majesté Impériale, et comme d'un côté il paraît par ce que le soussigné a eu l'honneur de détailler ci-dessus, que Sa Majesté Britannique renonce en quelque partie et manière aux secours qu'elle est en droit de réclamer par les traités, l'on veut se flatter de l'autre que cela induira cette cour à rendre le moins onéreux qu'il est possible les nouveaux engagements dans lesquels le Roi est prêt d'entrer, d'autant plus que ces troupes ne causeront aucune dépense extraordinaire jusqu'à ce qu'elles sortent de leurs quartiers. Sa Majesté Britannique ne juge pas à propos de fixer elle-même le subside pour le corps de troupes qu'elle demande, comme cela dépend du nombre dont il sera composé; mais, pour ne pas perdre de temps, le soussigné a ordre d'en venir, le plus tôt qu'il sera possible, à des éclaircissements précis avec le haut ministère de Sa Majesté Impériale sur ces deux points, à savoir

1° Du nombre des troupes, tant infanterie que cavalerie ou troupes légères, que l'on peut fournir ici, et

2° Du subside que l'on en demande,

auquel le Roi sera prêt à donner son consentement au retour du courrier qui portera la réponse de Sa Majesté Impériale, si les conditions sont telles qu'il a lieu de l'espérer de son amitié et de son équité.

Digitized by Google

Le grand éloignement des deux cours et les cas soudains et imprévus qui peuvent arriver, feront sentir ici, l'on espère, comme en Angleterre, la nécessité d'une prompte résolution et expédition dans la négociation dont le soussigné a l'honneur d'être chargé. Un autre point qui ne mérite pas moins d'attention, est que, quand Sa Majesté Impériale aura les sûretés nécessaires touchant les subsides que le Roi doit payer, le général qui commandera en chef les troupes en Livonie, ait ordre de marcher à la première réquisition qui lui en sera faite de la part de Sa Majesté Britannique, ce qui n'arrivera pas très assurément, à moins que les États du Roi ne soient actuellement attaqués par le roi de Prusse.

Le zèle que Sa Majesté Impériale a si souvent fait voir pour le soutien de ses alliés et de l'équilibre de l'Europe, ne manquera pas, l'on est sûr, de se manifester avec la même ardeur dans cette occasion. Son honneur, sa gloire, les forces respectables que la Providence lui a mises en main, le service, l'intérêt et la sûreté de ses propres États et certaines autres considérations qui ne sont pas inconnues ici, font voir la nécessité qu'il y a que Sa Majesté Impériale concoure sans délai dans les mesures salutaires qui ont été proposées pour le maintien de la paix et de sa propre indépendance, aussi bien que de celle de ses alliés.

Le soussigné, en se recommandant très humblement à la haute bienveillance de Sa Majesté Impériale, ne saurait s'empêcher de réitérer sa prière, à savoir que, vu le grand éloignement des deux cours et les cas soudains et imprévus qui peuvent arriver, le haut ministère de Sa Majesté Impériale veuille bien lui faire avoir, le plus tôt qu'il sera possible, une réponse aux importantes représentations qu'il vient de faire par ordre du Roi son maître. Il est inutile, à ce que le soussigné croit, de faire remarquer le grand secret avec lequel il sera nécessaire de conduire cette négociation jusqu'à sa conclusion, crainte que le roi de Prusse, s'il en a le moindre vent, ne prévienne Sa Majesté Britannique et ses alliés, comme il l'a fait avec la Saxe pendant la dernière guerre.

M. Guy Dickens.

Moscou, 27 avril 1753 [styli veteris].

Le soussigné envoyé extraordinaire, en relisant les dépêches que le dernier courrier lui a apportées, trouve qu'il est nécessaire qu'il ajoute ce supplément au promemoria qu'il eut l'honneur de présenter à Leurs Excellences, le haut ministère de Sa Majesté Impériale, le 15 du courant, pour leur faire savoir que M. Keith, ministre de Sa Majesté Britannique à Vienne, ayant fait les mêmes représentations et réquisitions là que le soussigné a faites ici touchant le *casus fœderis*, en cas que Sa Majesté Britannique fût attaquée dans ses États d'Allemagne par le roi de Prusse, pour avoir soutenu les justes droits

Digitized by Google

de ses sujets de la Grande-Bretagne, Leurs Majestés Impériales y ont répondu de la manière la plus amiable et la plus cordiale et déclaré en termes précis et formels qu'elles étaient prêtes d'entrer dans aucunes mesures que Sa Majesté Britannique jugerait à propos pour maintenir la tranquillité publique et pour sa propre sûreté et défense contre aucunes violences que Sa Majesté Prussienne lui pourrait faire.

Telles étant les dispositions de la cour de Vienne, le soussigné envoyé extraordinaire ne saurait avoir le moindre doute que cette cour ne soit portée à concourir avec le même zêle et ardeur à assister efficacement Sa Majesté Britannique contre aucunes entreprises hostiles de la part du roi de Prusse et à contribuer par là au maintien de la tranquillité publique, laquelle il y a lieu de croire que Sa Majesté Prussienne ne hasardera pas de troubler à la légère, si elle voit qu'une Princesse d'une puissance aussi formidable que Sa Majesté Impériale est dans la ferme intention de la soutenir.

Guy Dickens.

B.

Note.

Moscou, 13/24 mai 1753.

Comme il a plu au ministère impérial de Russie de faire à l'ambassadeur de Leurs Majestés Impériales et Royales des Romains, dans la conférence d'hier, les deux demandes suivantes:

1° Si à l'occasion de l'ouverture confidente faite par la cour britannique à la cour impériale romaine touchant une négociation pour un corps de troupes qui doit être entamée ici, et de la réquisition préalable faite à Vienne que si, en cas que l'on en vînt à des hostilités entre les cours britannique et prussienne, on voulût reconnaître de la part de la cour impériale romaine le *casus fœderis*, et

2° A combien montait de la part de la cour impériale romaine le corps auxiliaire stipulé par les alliances avec la cour britannique et celle d'Hanovre —

l'ambassadeur impérial romain n'a pu manquer de faire savoir au susdit ministère impérial de Russie qu'à l'égard de la première question les avis dudit ambassadeur, correspondant avec le promemoria présenté ici le 27 avril par l'envoyé d'Angleterre, M. de Guy Dickens, à savoir que, lorsque Sa Majesté Britannique a fait faire à Leurs Majestés Impériales Romaines la réquisition pour l'assistance stipulée par les traités et alliances entre les deux cours, Leurs Majestés Impériales Romaines, pour faire voir qu'elles sont toujours accoutumées à satisfaire pleinement à leurs engagements, ont d'abord le lendemain après la réquisition faite par le ministre britannique donné la réponse suivante, à savoir: »Que Leurs Majestés Impériales, toujours empressées à donner à Sa Majesté Britannique les preuves les plus convaincantes de leur cordiale amitié, ne manqueront jamais de remplir très religieusement et au

Digitized by Google

pied de la lettre les engagements contractés avec Sadite Majesté, tant en qualité de Roi qu'en celle d'Électeur, pleinement persuadées d'un parfait retour de sa part, tant dans l'une que dans l'autre qualité.«

Concernant la seconde demande, à savoir à combien montait le nombre des troupes avec lesquelles la cour impériale romaine était obligée d'assister Sa Majesté Britannique, comme Roi et comme Électeur, lorsque le cas pourrait exister, l'ambassadeur impérial peut assurer avec certitude que le nombre des troupes dues par les engagements de la cour impériale romaine avec Sa Majesté Britannique, comme Roi, monte à 12,000 hommes; mais, pour ce qui est des engagements de Leurs Majestés Impériales Romaines avec Sa Majesté Britannique comme électeur d'Hanovre, et quel est, en cette qualité, le nombre de troupes stipulé, l'ambassadeur impérial ne saurait dire avec certitude, mais il croit avec beaucoup de vraisemblance que le nombre des troupes auxiliaires peut monter à 20,000 hommes.

C.

Sur ce qui a été proposé par ordre de Sa Majesté Impériale aux membres de la conférence, tenue à la cour le 14 et le 15 mai [styli veteris], les soussignés ont donné leur avis suivant:

Comme, selon les avis que l'on a, et plus encore par l'expérience du temps passé, il est effectivement à craindre que le roi de Prusse pourrait parvenir à un nouveau degré d'accroissement de puissance par une nouvelle attaque d'un ou d'autre des alliés de Sa Majesté Impériale, par où en conséquence ledit Roi se rendrait encore plus redoutable et dangereux à cet empire-ci, on juge en général et sans contradiction qu'il est de la dernière nécessité de ne pas permettre qu'il y parvienne, mais que plutôt il faut tâcher de toutes forces de le réduire à l'état ancien et modique où il a été, dans lequel il ne nous sera pas tant à charge et dangereux. C'est pourquoi

2° L'assemblée dès à présent ordonnée par Sa Majesté Impériale de 60,000 hommes de troupes régulières sur les frontières de la Livonie est non seulement extrêmement nécessaire pour contenir en tranquillité et en bride ce plus proche voisin; mais encore sera-t-il nécessaire d'y joindre 4,000 Cosaques du Don, 1,000 Kalmouks de Tschougoujew et 500 Kalmouks des nouveaux baptisés de Stawropol, comme aussi de tenir prêt à cet effet tout ce qui sera besoin, en sorte qu'au cas que le roi de Prusse fît un jour quelques mouvements pour attaquer, soit l'Hanovre soit la Saxe, comme alliés de Sa Majesté Impériale, ledit corps de 60,000 hommes à assembler présentement sur les frontières de la Livonie puisse faire dès aussitôt de ce côté-ci une diversion en Prusse, sous le nom d'un corps auxiliaire, afin de tâcher par là défendre celui des alliés de Sa Majesté Impériale qui aurait été attaqué

Digitized by Google

par le roi de Prusse, et de ne pas permettre au roi de Prusse de parvenir à une plus grande puissance.

3° Quoiqu'il paraisse qu'un pareil corps de 60,000 hommes à envoyer pour faire alors une diversion en Prusse serait assez suffisant pour atteindre et exécuter le point de vue ci-dessus mentionné, savoir nommément d'empêcher le roi de Prusse de parvenir à un plus grand degré de puissance ou d'empêcher et de ne pas permettre que quelqu'un des alliés de Sa Majesté Impériale soit ruiné, la véritable sûreté et tranquillité des dominations de Sa Majesté Impériale ne demande cependant pas moins pour l'avenir que le roi de Prusse soit encore davantage remis dans ses anciennes bornes. C'est pourquoi il convient de tenir prêt, autant pour appuyer le corps qui de la manière susdite sera envoyé sur les frontières de la Livonie, pour être en état de faire une diversion, que pour la sûreté présente de ces frontières, lorsque ce premier corps se mettra en marche pour quitter ces frontières, un autre corps de 60,000 hommes de troupes régulières et d'irrégulières à proportion, selon que ces dernières pourraient être trouvées nécessaires, afin que cedit dernier corps puisse au plus tôt remplacer en partie le premier corps, lorsque celui-ci serait envoyé en Prusse, et en partie se trouver plus à portée et voisin pour appuyer le premier, et même afin qu'il puisse, selon que la nécessité le demanderait, être envoyé au plus tôt aux postes à ordonner.

4° Pour surplus de précaution on reconnaît et juge nécessaire d'avoir en même temps un corps d'observation de 30,000 hommes de troupes régulières en Finlande et de le tenir assemblé dans ces contrées, afin d'être en sûrêté contre les Suédois.

5° Il est extrêmement utile et nécessaire d'apprêter et d'entretenir autant de galères à Reval, pourvues de tout pour pouvoir mettre en mer, qu'il en serait nécessaire pour pouvoir y embarquer, en cas de besoin, 10,000 hommes.

6° Mais parcequ'il y a non seulement un *déficit* dans les troupes régulières qui présentement se trouvent sur pied dans les dominations de Sa Majesté Impériale et qui y peuvent être employées, mais puisqu'aussi en général dans le nombre des troupes régulières entretenues jusqu'ici il faut ajouter, pour compléter entièrement les trois corps susmentionnés, savoir celui de 60,000 hommes que l'on destine présentement sur les frontières de la Livonie, le second du même nombre pour réserve, et le troisième de 30,000 hommes à assembler en Finlande et dans ces contrées, lesquels trois corps font ensemble 150,000 hommes, il est premièrement de nécessité indispensable de compléter par des recrues ce qui manque présentement dans le nombre complet de l'armée entière, de la flotte et de l'artillerie; secondement, de faire venir de la Sibérie les deux régiments d'infanterie qui y sont, pour les avoir de là plus à portée ici; troisièmement, de faire revenir et joindre à leurs régiments tous ceux qui en sont absents, hors ceux qui ont des per-

Digitized by Google

missions, lesquels on peut toujours avoir assez à temps, et par l'absence desquels les caisses profitent; comme aussi de faire joindre à la première occasion au corps de Finlande les quatre bataillons de Seewsky qui se trouvent présentement ici à Moscou. Mais malgré cela, pour suppléer entièrement à ce qui pourra manquer au nombre tout complet et à la formation complète des trois corps susmentionnés, il sera toujours nécessaire d'établir une levée de recrues et de fixer celle-ci sur un homme sur cent, à commencer le 1er novembre de cette année, vu qu'une pareille levée, selon un calcul en gros, ira toujours au delà de 60,000 hommes. Mais en exceptant de ceux-ci 30,000 pour rendre complet le nombre manquant du vrai complet, on pourra avec le reste rendre complet ce qui peut manquer au nombre complet des trois corps désignés ci-dessus.

7° Pour que le recruement devienne, s'il est possible, encore plus facile et moins onéreux à l'Empire, il serait salutaire d'enrôler tous les hommes capables de servir, qui jusqu'à présent se trouvent dispersés dans tout l'Empire dans les villes aux tribunaux et places de judicature où ils ont été distribués, de même que tant d'autres personnes pareilles propres à servir, et de remplacer leurs places par des invalides, et c'est ce que le Sénat doit examiner et en disposer.

8° Pour ce qui concerne le nombre susexprimé de recrues à lever par-dessus ce qui sera nécessaire à rendre complets les régiments, le très humble avis des soussignés est que l'augmentation de l'armée qui en résultera, soit uniquement restreinte au temps présent de la nécessité de brider le roi de Prusse, et que cette augmentation n'aura pas toujours lieu, mais que plutôt en après, et lorsqu'on aura vu premièrement qu'elle n'est plus nécessaire, cette augmentation ne doit servir que pour rendre par là ensuite complets les anciens régiments. Qu'en outre toute cette augmentation à faire ne doit pas servir pour en former de nouveaux régiments, savoir nommément que, parceque chaque régiment d'infanterie consiste en trois bataillons qui n'ont qu'une compagnie de grenadiers, pendant que l'extrême utilité des grenadiers est assez constatée, les esprits les plus faibles même sont obligés de convenir de la nécessité et de l'utilité de former dans chaque régiment d'infanterie une compagnie de grenadiers pour chaque bataillon, afin qu'il y en ait trois compagnies dans chaque régiment, chaque compagnie de 200 hommes tant nouveaux qu'anciens, joignant à chacune des dernières 50 hommes nouveaux. Pour ce qui regarde ces compagnies de grenadiers et leur nombre, il doit rester inaltérablement pour l'avenir, en le supputant ou comprenant dans le nombre auquel les régiments de trois bataillons sont établis et fixés actuellement.

9° Mais comme, après tout, et selon le calcul qu'on en a fait, il y aura encore un reste suffisant de recrues nouvellement à lever, on est d'avis que, pour éviter des dépenses superflues, ce reste sera réparti auprès des régiments d'infanterie dans les compagnies des fantassins,

Digitized by Google

hors desquelles peut être tiré par la suite ce qui sera nécessaire en après pour tenir l'armée complète, comme il est dit ci-dessus.

10° En augmentant de cette manière chaque compagnie de grenadiers avec 50 hommes et la compagnie des fantassins avec autant d'hommes qu'il sera besoin selon la supputation à faire, il sera indispensablement besoin d'augmenter aussi le nombre de leurs officiers commandants et de leurs bas-officiers, nommément de mettre présentement chaque compagnie de grenadiers sur 200 hommes avec un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent, un capitaine d'armes et deux caporaux; chaque compagnie de fantassins avec un sous-lieutenant, un sergent, un capitaine d'armes et deux caporaux.

11° En augmentant de cette façon les compagnies et le nombre de ceux qui les commandent, il est encore inévitablement nécessaire d'y joindre encore un adjudant du régiment et un sous-chirurgien.

12° En augmentant les régiments, l'armée de Sa Majesté Impériale devient également plus forte. Par conséquent sera-t-il aussi extrêmement nécessaire d'augmenter le nombre des généraux commandants. C'est pourquoi on propose très respectueusement au gracieux bon plaisir et décision de Sa Majesté Impériale qu'il lui plaise d'ordonner — pour tenir l'armée en d'autant meilleur ordre et pour mieux pouvoir vaquer aux commandements qui pourront avoir lieu — d'augmenter aussi l'état jusqu'à présent fixé de la généralité, nommément, outre le général-feld-zeugmeister, encore avec un général en chef, afin qu'il y en ait cinq avec les quatre précédemment établis; de joindre aux cinq lieutenants-généraux encore cinq autres, afin qu'il y en ait en tout dix; de joindre aux dix majors généraux encore autant, afin qu'il y en ait vingt, et aux dix brigadiers encore dix autres nouveaux.

13° En augmentant le nombre des hommes des régiments, il paraît être nécessaire d'augmenter aussi le nombre de l'artillerie qui se trouve auprès de chaque régiment, avec un haubitz et ses appartenances; comme aussi de faire telle augmentation de poudre à tirer afin d'exercer encore mieux les soldats; que la quantité fixée en soit toujours toute prête pour une armée entière dans les caissons, et que la première quantité de la poudre à tirer soit uniquement employée à l'exercice, et que pour tout cela on fixât une certaine somme. De plus laisse-t-on à la décision de Sa Majesté Impériale s'il ne lui plairait pas d'ordonner que le collège de guerre, examinant de concert avec la généralité ce qui serait le meilleur et le plus salutaire, établît les exercices sur un pied uniforme, et que lesdits exercices soient de même manière observés dans toute l'armée.

14° On formera des rapports séparés des dépenses qui seront causées par ces augmentations, aussi examinera-t-on de plus près par la suite s'il conviendra de défendre la sortie des grains de la Livonie.

15° Mais en même temps on est d'avis qu'à moins qu'on se mette effectivement dans un état aussi redoutable et puissant qu'il est détaillé

Digitized by Google

ci-dessus, il serait et incommode et dangereux de se charger tout seul de tout le poids de la diversion à faire en Prusse, si ce n'est qu'on fût d'avance assuré avec fondement et certitude par les ministres de Sa Majesté Impériale que les autres alliés, et nommément les cours de Vienne et de Saxe, ne resteront pas non plus en tranquillité de leur côté, mais qu'elles donnent en même temps leurs secours au roi d'Angleterre, selon leurs engagements, et agissent aussi contre la Prusse. A l'encontre, dès aussitôt que nos forces se trouveront dans l'état qu'il est dit ci-dessus, on peut alors avec assurance non seulement — au cas que la Prusse attaque l'Hanovre — faire seul une diversion en Prusse, mais aussi on peut — lorsque, pour brider ce voisin inquiet et pour la sûreté de cet Empire à l'avenir, on le jugera nécessaire — de soi-même déclarer la guerre contre lui et la commencer.

16° Les soussignés ont encore examiné si par là il n'y aurait pas de danger à craindre de l'autre côté et nommément des Turcs, au cas que l'on assemblât, comme il est dit ci-dessus, tant de forces régulières seulement vers les côtes de la Baltique; mais on trouve que les 20 régiments de milice qui sont de ce côté et encore 5 régiments de dragons et toute l'armée de l'Ukraine, tout comme aussi les régiments Saporogiens et Slobodiens, sont suffisants pour la sûreté de ces contrées.

Pour le reste ils soumettent tout ceci très humblement au souverain bon plaisir et ordres de Sa Majesté Impériale.

Était signé:

Comte Alexei Bestushew-Rumin. Knès N. Trubezkoi. Alexandre Buturlin. Comte Michaila Woronzow. Knès Boris Jusupow. Stephan Apraxin. Comte Alexandre Schuwalow. Comte Pierre Schuwalow. Piètre Sumorokow. Knès Jacob Schachowskoi. Iwan Bachmetow. Knès Iwan Schtscherbatow. Knès Alexei Golizyn. Knès Iwan Odujewski. Wassili Suworow. Iwan Poguwischnikow. Adam Olsuwiew. Knès Michaila Beloselskoi.

Pour présenter l'avis ci-dessus à Sa Majesté Impériale, on l'a remis, cacheté sous une enveloppe, au comte Alexandre Iwanowitz Schuwalow le même jour de la conférence, c'est-à-dire le 15/26 mai 1753 styli novi.

D.

Promemoria.

Moscou, 28 juin 1753 [styli veteris].

En réponse au promemoria de M. l'envoyé extraordinaire de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne du 15 avril, le ministère de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies a ordre de faire connaître à M. l'envoyé que, si d'un côté l'Impératrice a appris avec un grand déplaisir les fâcheuses circonstances qui menacent les États du roi de

Digitized by Google

la Grande-Bretagne d'une attaque ennemie et toute l'Europe de nouveaux troubles, elle n'est pas de l'autre côté moins sensible à la confiance que Sa Majesté Britannique met en même temps en son amitié et alliance; aussi Sa Majesté Impériale embrasse-t-elle avec joie cette occasion pour donner au Roi de nouvelles preuves des sentiments qu'elle lui conserve en sincère amie et fidèle alliée.

M. l'envoyé extraordinaire verra par le ci-joint projet d'une convention à conclure avec sa cour, et lequel on lui remet également par ordre de l'Impératrice, avec quelle facilité Sa Majesté veut entrer dans toutes les mesures qu'il a proposées ici, moyennant ledit promemoria, par ordre du Roi son maître, comme un expédient pour prévenir la ruine inévitable à laquelle seraient exposés les pays d'Hanovre, si la guerre vient à s'allumer. On espère que M. l'envoyé extraordinaire remarquera avec une égale satisfaction les conditions aussi généreuses que désintéressés auxquelles Sa Majesté Impériale veut accorder un si puissant secours à Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne; car, quoique les subsides qu'on demande tant pour l'entretien de 55,000 hommes sur les frontières de Livonie, avec 40 à 50 galères en état d'agir, en cas que ce corps dût effectivement marcher et faire diversion en Prusse ou en Poméranie, surpassent considérablement ceux qui ont été stipulés par les conventions de l'année 1747, mais, pour peu que M. l'envoyé extraordinaire fasse attention à l'éclaircissement suivant, il trouvera que la somme que l'on demande à présent, loin de surpasser celle desdits subsides, en est encore beaucoup plus modique. C'est que Sa Majesté Impériale ne cherche en cette occasion qu'à pouvoir convaincre le roi de la Grande-Bretagne par des preuves réelles de la sincère amitié qu'elle lui porte.

Par la convention du 12 juin de l'année 1747 Sa Majesté Britannique a été obligée de payer pour l'entretien de 30,000 hommes de troupes russiennes sur les frontières de Livonie un subside de 100,000 livres sterling par an, qui, à raison de 10 florins et 15 stuvers courants de Hollande pour chaque livre sterling, faisaient la somme de 430,000 écus courants de Hollande, et qui furent payés sur ce pied dans le même pays, suivant qu'on en était convenu. Si on demande à présent aussi pour l'entretien d'un corps consistant presque en deux fois autant de troupes un million d'écus courants de Hollande, par conséquent environ 200,000 écus de plus, il faut prendre en considération que les dépenses que l'on sera obligé de faire dans le cas en question, sont sans comparaison plus grandes que ne le pouvaient être celles du cas passé.

Dans ce temps-là, la plupart des troupes de Sa Majesté Impériale se trouvaient déjà d'elles-mêmes en Livonie ou aux environs; mais à présent, à cause de la paix générale en Europe, elles se trouvent dispersées au dedans de l'Empire et pour la plupart dans les provinces éloignées où elles ont les vivres en plus grande abondance et à meilleur marché. On comprend bien, sans qu'on l'observe, ce qu'il coûte pour

Digitized by Google

faire marcher de si loin un si grand corps de troupes, surtout les Cosaques et les Kalmouks, qui sont obligés de traverser quasi tout l'Empire d'un bout à l'autre. On se contente de faire remarquer que dans l'intérieur de l'Empire une mesure — *tschetwert* — de seigle ne se paie jamais au delà d'un rouble, l'avoine presque toujours à la moitié de ce prix, le foin à trois copeks le poud, et à proportion tous les autres vivres [sont] aussi à très bon marché. Au contraire, toutes ces choses sont sans comparaison plus chères en Livonie: un poud de foin se paie quelquefois 15 à 20 copeks; mais elles y seront naturellement encore plus chères, quand on y assemblera un aussi grand corps de troupes avec 15,000 hommes de cavalerie, consistant la plupart en des troupes légères, dont chaque cavalier doit être pourvu de deux chevaux.

Dans le cas passé, on n'avait pas besoin d'y transporter une grande partie d'artillerie avec ses servants, à présent, on est obligé de faire tout ceci.

Quant à la somme qu'on demande en subsides pour le temps que les troupes de Sa Majesté Impériale seront employées de faire diversion, en cas que le roi de Prusse attaquât le pays d'Hanovre, on espère que M. l'envoyé extraordinaire la trouvera encore plus raisonnable par rapport à celle que les deux Puissances maritimes ont d'elles-mêmes accordée par la convention du 19 novembre 1747 pour le corps de 30,000 hommes qu'elles avaient pris à leur service.

On a payé, alors, pour ce corps de 30,000 hommes 1,290,000 écus courants de Hollande — comptant toujours la livre sterling à raison de 10 florins et 15 stuvers. On en demande, à présent, trois millions, par conséquent 1,710,000 écus de plus, ce qui paraît en effet faire un objet considérable; mais, si l'on en déduit encore ce qui est à payer pour les 25,000 hommes qu'on veut présentement donner de plus et qui, en considération de 15,000 hommes de cavalerie y compris, et dont la plupart sont à deux chevaux, peuvent passer pour 30,000 hommes, il n'en restera pour tout le surplus que 420,000 écus.

Outre que cette somme en elle-même fait déjà un très petit objet, M. l'envoyé extraordinaire verra aussi par ce qui sera dit plus bas qu'elle est trop insuffisante à compenser les frais qui tombent à présent à la charge de l'Impératrice, et que par ladite convention du 19 novembre 1747 les deux Puissances maritimes étaient cependant obligées de porter elles-mêmes.

Par exemple l'équipement et l'expédition de 40 à 50 galères pour faire descente dans le pays ennemi, et l'armement de deux vaisseaux de ligne et autant de frégates pour leur escorte sont des articles tout nouveaux, mais de la dernière importance, et qui exigent de grandes dépenses.

On en omet ici plusieurs autres de même nature, il suffit de dire qu'excepté la seule provision de vivres, Sa Majesté Impériale se charge à présent de tout, au lieu que dans le cas passé les Puissances maritimes,

Digitized by Google

lorsqu'elles avaient pris à leur service le corps de troupes de 30,000 hommes, étaient obligées à faire transporter à leurs frais toutes sortes d'amunitions de guerre et autres choses qu'on avait besoin d'envoyer d'ici à ces troupes; à leur fournir la poudre et le plomb; à se charger de l'entretien des malades et des blessés et à les faire soigner et traiter par leurs propres chirurgiens et médicaments; à faire conduire jusqu'en Russie, également à leurs frais, les malades qui ne pourraient suivre l'armée, et ceux qui seraient laissés pour les servir; à rançonner ceux de ce corps qui tomberaient prisonniers entre les mains de l'ennemi, et enfin à faire chercher et rendre les déserteurs au général commandant le corps auxiliaire.

C'est aussi un grand article que ces troupes auxiliaires de Sa Majesté Impériale allaient alors se joindre aux autres armées alliées, avec cette expresse condition qu'elles ne seraient pas exposées aux fatigues plus que les autres troupes, et qu'on observerait en tout une juste égalité entre elles, de sorte que les troupes russiennes pouvaient alors espérer beaucoup de délassement dans leurs travaux. Au contraire, dans le cas présent, le corps de troupes que Sa Majesté Impériale veut donner au secours de Sa Majesté Britannique, ne peut espérer aucun de ces avantages, mais doit seul porter tout le poids de la diversion à faire. On doit aussi compter pour un article extraordinaire et bien considérable l'artillerie dont il est nécessaire de pourvoir le corps auxiliaire; car, au lieu que, dans le cas passé, il n'y avait que deux pièces de campagne par régiment, il faut à présent non seulement en doubler le nombre, mais y ajouter une bonne partie de gros et de petit canon. Enfin, ne pouvant se fier sur aucun secours d'ailleurs, on est obligé de pourvoir à tout, de crainte que le défaut de quelque chose nécessaire ne fût trop nuisible.

Cette dernière considération produit une autre de beaucoup plus grande conséquence; c'est que Sa Majesté Impériale, se privant d'un corps de troupes si considérable qu'elle donne au roi de la Grande-Bretagne par un effet de son amitié pour lui, non seulement pour le secourir contre le roi de Prusse, mais aussi pour faire une grande diversion dans les États de ce Prince, sera nécessairement obligée pour la sûreté de ses propres frontières, et pour pouvoir, en cas de besoin, donner un prompt secours audit corps, d'en tenir un autre pareil en voisinage et tout prêt à se mettre en marche. On laisse aux propres lumières de Sa Majesté Britannique à juger s'il n'est pas juste de concourir aux dépenses onéreuses qu'il faudra faire pour assembler et entretenir ce second corps de troupes.

Quant au seizième article du projet ci-joint, par lequel on engage Sa Majesté Britannique, en cas que, pendant la guerre en question, Sa Majesté Impériale vînt à être attaquée par quelque puissance étrangère, à payer durant tout le temps de cette attaque un subside d'un million d'écus courants de Hollande par an, on se flatte que, loin de trouver

Digitized by Google

extraordinaire ou superflue une telle demande, on reconnaîtra en ce cas la générosité particulière de Sa Majesté Impériale et les soins sincères qu'elle prend, en amie fidèle, des intérêts du roi de la Grande-Bretagne, puisqu'en cas même d'une nouvelle et propre guerre à soutenir, elle est fermement résolue de n'abandonner jamais son allié, mais de le soutenir toujours avec force et vigueur; aussi ne demande-t-on ce peu de subside que pour subvenir en quelque manière aux frais dans lesquels l'augmentation et les levées de troupes doivent indispensablement engager Sa Majesté Impériale.

Enfin, on est dans une forte persuasion que Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, après avoir examiné le projet susmentionné, n'aura pas sujet de se repentir de la confiance avec laquelle il s'est adressé à Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et a remis à sa générosité d'indiquer en ce cas la somme des subsides et les autres conditions; car M. l'envoyé extraordinaire pourra être le témoin qu'aussitôt que ledit projet de convention sera de retour ici avec le consentement du Roi son maître, Sa Majesté Impériale ordonnera d'augmenter son armée de 60,000 hommes, pour se mettre en état d'exécuter les mesures qu'elle va prendre ensemble avec Sa Majesté Britannique.

On espère que M. l'envoyé extraordinaire verra en son particulier aussi avec plaisir la condescendance qu'on témoigne ici, pour faciliter une négociation dont le succès lui acquerrait une gloire proportionnée à la grandeur et à l'importance du sujet.

C. Bestushew. Woronzow.

E.

Projet de convention à conclure entre Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité!

Comme Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne se sont expressément engagées par le traité d'alliance défensive conclu l'année 1742, et qui subsiste encore si heureusement entre elles, de s'appliquer avec zèle à ce qui peut avancer leurs intérêts communs et pourvoir à leur défense mutuelle; et, c'est en vue de procurer par de tels engagements non seulement leur avantage et leur sûreté réciproque, mais de contribuer, autant qu'il dépend de leurs soins, à la conservation de la paix de l'Europe en général et de la tranquillité du Nord en particulier, tellement qu'en cas que les secours stipulés par le susdit traité n'y fussent pas suffisants, on est convenu d'y délibérer sans délai et de les augmenter, selon que le besoin et les occurrences du temps l'exigeront.

Et comme Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne a fait représenter par M. Guy Dickens, son envoyé extraordinaire résidant à la

Digitized by Google

cour de Sa Majesté Impériale de Russie, que dans la présente situation de ses affaires, à l'égard de Sa Majesté le roi de Prusse, il n'est que trop à craindre que ce Prince n'entreprît d'attaquer les États d'Allemagne de Sa Majesté Britannique, uniquement à cause des torts qu'il prétend que les armateurs anglais ont faits aux sujets prussiens pendant la dernière guerre, et sous prétexte desquels il a déjà fait mettre arrêt sur les capitaux dus aux sujets de la Grande-Bretagne sur la Silésie, et que dans ces circonstances critiques Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne espère de l'amitié de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et du zèle généreux avec lequel elle s'est toujours prêtée à appuyer ses alliés et à maintenir l'équilibre de l'Europe, qu'elle ne sera pas éloignée à prendre sans délai, de concert avec Sa Majesté Britannique, des mesures capables de retenir le roi de Prusse de toute entreprise sur l'Hanovre et de prévenir une nouvelle rupture de la paix générale de l'Europe, Sa Majesté Impériale, pour donner à Sa Majesté Britannique une nouvelle et réelle preuve de l'amitié sincère et de la considération qu'elle lui conserve, ainsi que de son zèle continuel de détourner tout ce qui puisse porter la moindre atteinte à la paix et à la tranquillité de l'Europe rétablie depuis peu après tant de troubles et de ruines, et étant très disposée à prendre de concert avec Sa Majesté Britannique, le plus tôt qu'il serait possible, des mesures aussi vigoureuses qu'efficaces contre de semblables entreprises à craindre de la part du roi de Prusse et si nuisibles à la tranquillité et à la sûreté publiques, a bien voulu ordonner à ses ministres NN. d'entrer en conférence sur cette affaire avec ledit M. Guy Dickens, envoyé extraordinaire de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, lesquels ministres, en vertu de leurs pleins pouvoirs respectifs, et après avoir conféré et délibéré entre eux, sont convenus des articles suivants.

Art. 1. Nonobstant les soins que Sa Majesté Britannique, conjointement avec ses alliés, veut employer auprès de Sa Majesté le roi de Prusse, et sans faire attention à quelque espérance qu'on pourrait en avoir que ce Prince, se prêtant aux propositions qui lui ont été faites touchant les capitaux dus aux sujets britanniques sur la Silésie, s'abstiendra d'attaquer l'Hanovre, comme il est à présent à craindre, et que par conséquent la paix et la tranquillité publiques ne seront point troublées, Sa Majesté Impériale de toutes les Russies s'engage, afin de se mettre en sûreté contre toute entreprise imprévue et subite de ce Prince, d'assembler sur les frontières de la Livonie attenantes à la Lithuanie, aussitôt après l'échange des ratifications de cette convention, un corps de 40,000 hommes d'infanterie de ses troupes réglées, muni de l'artillerie nécessaire et de 15,000 hommes de cavalerie, composés de trois régiments de cuirassiers, de vingt compagnies grenadiers à cheval, de deux régiments d'hussards, et le reste de troupes légères, savoir de Cosaques et de Kalmouks, chacun à deux chevaux, autant qu'il y aura besoin pour rendre complets ces 15,000 hommes de cavalerie, de sorte

Digitized by Google

que le tout, infanterie et cavalerie, formera un corps de 55,000 hommes, et de tenir les troupes sur lesdites frontières de Livonie, de même que 40 à 50 galères avec l'équipage requis sur les côtes du même duché, en état de pouvoir agir au premier ordre et jusqu'à ce que le danger présent subsistera, ou que les deux hautes parties contractantes ne jugeront pas nécessaire de les tenir plus longtemps sur les frontières, comme cela sera expliqué plus amplement par les articles suivants.

Art. 2. Pour subvenir aux frais que l'entretien desdites troupes et galères causera à l'Impératrice de toutes les Russies, Sa Majesté Britannique s'engage de sa part à lui payer un million d'écus courants de Hollande — de 50 stuvers — par an, à compter du jour des ratifications de cette convention, toujours à Pétersbourg et en entier pour chaque année d'avance. Le payement pour la première année se fera dans le même temps que l'échange des ratifications.

Art. 3. Comme il est incertain quand le danger cessera tout-à-fait, et qu'il est impossible de prévoir d'autres incidents qui pourraient survenir dans cet intervalle et contre lesquels il est mieux de se précautionner d'avance, on ne borne pas le temps que ledit corps et les galères doivent rester sur les frontières et sur les côtes de Livonie; mais comme les évènements passés et l'état présent des affaires font voir combien il est utile et avantageux tant aux intérêts des deux parties contractantes qu'à ceux de leurs alliés communs de tenir sur lesdites frontières un pareil corps de troupes de Sa Majesté Impériale, et combien cela peut contribuer à l'affermissement même de la paix et tranquillité désirée, Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne s'engagent, savoir Sa Majesté Impériale à tenir sans interruption, aussi lontemps qu'il sera possible, le susdit corps de troupes sur les frontières de Livonie attenantes à la Lithuanie et le susdit nombre de galères équipées sur les côtes, toujours en état de marcher et d'agir au premier ordre d'un côté, et de l'autre Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne à payer pendant tout ce temps les subsides stipulés d'un million d'écus courants de Hollande par an, payables en entier pour chaque année d'avance, avec cette seule exception qu'en cas que Sa Majesté Impériale fût la première qui, suivant les conjonctures du temps et pour son propre besoin, jugeât à propos de retirer le susdit corps de troupes des frontières de Livonie et de ne l'y plus tenir pour le service de Sa Majesté Britannique, Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne ne sera tenue alors de payer les subsides stipulés que pour le temps que ces troupes seront restées sur les frontières pour son service. Mais, si c'est Sa Majesté Britannique qui jugera à propos et de sa convenance de déclarer à Sa Majesté Impériale qu'elle n'aurait plus besoin d'un pareil corps sur lesdites frontières, et que Sa Majesté Impériale pourrait l'employer et en disposer selon son bon plaisir, en tel cas Sa Majesté Britannique est obligée de payer les subsides stipulés encore pour trois mois après la déclaration.

Digitized by Google

Art. 4. Quoique l'on espère que, par les représentations amiables qui seront faites de la part de Sa Majesté Britannique au roi de Prusse, et plus encore par les mesures si vigoureuses qu'on va prendre moyennant cette convention, Sa Majesté Prussienne sera retenue de tout procédé ennemi envers les États d'Allemagne de Sa Majesté Britannique, de sorte que les deux hautes parties contractantes n'auront pas besoin, pour leur défense et par justes représailles, de mettre en exécution ces mesures, qu'on a prises uniquement par précaution et pour sa propre sûreté, mais si, contre toute attente, il arrive au contraire que Sa Majesté Britannique sera attaquée dans ses États d'Allemagne par le roi de Prusse, en ce cas Sa Majesté Impériale de toutes les Russies s'engage et, aussitôt que Sa Majesté Britannique l'en aura informée et lui aura donné le secours d'argent effectif, donnera ordre à son général commandant le corps qui sera assemblé sur les frontières de Livonie, de faire, le plus tôt qu'il sera possible, une diversion dans les États du roi de Prusse avec un corps de 30,000 hommes d'infanterie muni de l'artillerie nécessaire et avec tous les 15,000 hommes de cavalerie ci-dessus mentionnés, et de tenir les autres 10,000 hommes d'infanterie tout prêts à être transportés sur les mentionnées 40 ou 50 galères pour faire une descente, soit en Prusse soit en Poméranie, suivant le besoin et l'exigence des cas.

Art. 5. Par contre, Sa Majesté Britannique s'engage à payer à Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, pendant que ce corps de 55,000 hommes sera effectivement employé dans les opérations militaires pour son service, un subside annuel de 3 millions d'écus courants de Hollande, à compter du jour que ce corps se sera mis en marche des frontières de la Russie, jusqu'à son retour sur les mêmes frontières, de quelle manière que ce retour se puisse faire, soit que la guerre sera finie ou que Sa Majesté Britannique le juge à propos elle-même. Ce subside sera toujours payé en entier, pour chaque année d'avance, et remis à Riga entre les mains de celui qui sera exprès autorisé de Sa Majesté Impériale.

Art. 6. Et, comme cette diversion à faire par les troupes de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies dans les pays de la Prusse en faveur des États d'Allemagne de Sa Majesté Britannique doit être exécutée tout d'un coup et avec toute la vigueur et activité possibles, et par cette raison il est d'une nécessité indispensable que tout ce qu'il y faudra, fût alors prêt et appareillé, afin que le défaut des choses absolument nécessaires à une entreprise de cette nature ne fît perdre du temps en vain et ne donnât au roi de Prusse, comme attaquant l'Hanovre, assez de loisir pour y faire des progrès considérables, avant que les troupes russiennes pussent venir et faire une diversion dans ses États, pour cet effet Sa Majesté Britannique promet, sitôt qu'elle verra la marche des troupes russiennes indispensable, d'envoyer audit corps un ou quelques commissaires qui le recevront, lui paieront

Digitized by Google

sur le champ pour une année entière de subsides les trois millions d'écus de Hollande et se chargeront de son entretien à leurs propres frais, tant sur la marche que pendant tout le temps qu'il sera au service de Sa Majesté Britannique, jusqu'à son retour sur les frontières de Russie, et les commissaires feront livrer à ce corps auxiliaire les portions et rations *in natura*, savoir aux bas-officiers, soldats et autres en portion à chaque homme par jour deux livres de pain de seigle, une livre de viande en argent, un quart de livre de gruau, comme aussi deux livres de sel par mois, et en ration pour chaque cheval par jour six livres deux tiers d'avoine et 16 livres deux tiers de foin et, en outre, le hachis de paille sur le même pied qu'il est généralement de coutume, le tout au poids de Hollande. Mais, en cas que quelqu'une de ces provisions, par quelque raison que ce soit, ne puisse pas être livrée *in natura*, il sera permis de s'accorder et de convenir avec le général commandant les troupes impériales russiennes et de lui payer les provisions en argent comptant qu'on aura réglé avec lui. Au reste, la solde desdites troupes leur sera toujours payée, de même que ce corps sera recruté et pourvu de munitions de guerre et d'artillerie, de la part de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies.

Art. 7. Le grand éloignement du lieu où l'attaque du roi de Prusse est à craindre, de celui où la diversion doit être faite par les troupes impériales russiennes, ne permettant pas que ces troupes puissent se joindre à celles de Sa Majesté Britannique, Sa Majesté Impériale se charge seule de tout le poids de la diversion, et Sa Majesté Britannique s'engage seulement, comme il a été dit ci-dessus, de payer le subside stipulé de trois millions d'écus de Hollande, chaque année d'avance, et d'entretenir ces troupes de la manière susmentionnée.

Art. 8. Quant aux galères à armer et aux 10,000 hommes d'infanterie qu'on destine à une descente en Prusse ou en Poméranie, comme il est dit ci-dessus, Sa Majesté Impériale s'engage non seulement de les tenir prêtes et proches de Courlande, mais, aussitôt que le besoin et la convenance le requerront, de leur faire entreprendre cette descente en faisant escorter et soutenir ces galères dans leur expédition en question par deux vaisseaux de ligne et deux frégates de sa flotte. Mais, comme il est à présumer qu'en ce cas la Suède de son côté, en vertu de ses engagements avec le roi de Prusse, pourrait au lieu de troupes lui fournir le secours stipulé en vaisseaux, dont ce Prince se servira contre les galères impériales russiennes pour les inquiéter et pour empêcher la descente qu'elles auront à faire, pour cet effet Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne s'engage d'envoyer dans la Baltique une escadre de 10 vaisseaux de ligne et de 4 frégates équipées en guerre, non seulement pour rendre plus sûre la navigation des galères russiennes et le transport des troupes qui y seront embarquées, et pour soutenir la descente avec plus de force et de vigueur, mais aussi afin que le chef qui commandera cette escadre, puisse recevoir ces

Digitized by Google

troupes russiennes embarquées sur les galères et se charger de leur entretien en vivres, pareillement aux frais de Sa Majesté Britannique, dès qu'elles seront sorties en mer du premier port jusqu'à ce qu'elles seront de retour dans le même port où ledit chef les aura reçues, de la manière suivante, savoir pendant le temps que ces troupes seront en mer, tant en allant qu'en retournant, elles recevront la provision en tout sur le pied comme il est de coutume de la donner aux autres gens de marine; mais, après avoir fait la descente, tant qu'elles resteront en terre ferme, on leur livrera les portions comme aux autres troupes de terre, ainsi qu'il a été stipulé dans l'article 6 de cette convention, excepté toutefois le monde et autres servants que l'on sera absolument obligé à laisser pour la garde des galères, de même que ceux qui seront au bord des vaisseaux et frégates russiennes, et auxquels tous on donnera toujours la provision comme aux gens servant actuellement sur mer.

Art. 9. Le chef d'escadre de Sa Majesté Britannique sera tenu en cas de descente à pourvoir les troupes impériales russiennes de l'artillerie nécessaire avec tout son attirail et autres munitions de guerre dont il sera convenu préalablement avec le général commandant les troupes russiennes, et ce même chef doit toujours tenir son escadre, autant qu'il sera possible, le plus à portée des galères russiennes, soit en temps de leur trajet, soit pendant qu'elles seront à l'ancre, afin de pouvoir leur donner en tout cas un prompt secours et assistance. Cependant il sera libre audit chef de détacher par deux ou trois bâtiments de son escadre ou pour aller prendre information de la flotte suédoise ou pour conduire d'autres bâtiments qui devront lui porter les provisions de Danzig et d'autres endroits.

Art. 10. Et s'il arrive, comme il y a lieu de s'en douter, que la France envoyât pareillement dans la Mer Baltique quelque nombre de vaisseaux ou même une partie considérable de sa flotte au secours du roi de Prusse, pour inquiéter les galères russiennes et pour les empêcher de faire descente en Prusse ou en Poméranie, en ce cas Sa Majesté Britannique s'engage et promet de la manière la plus forte d'envoyer dans la Mer Baltique sur le premier avis qu'elle aura d'un pareil dessein de la France, un nombre plus considérable de ses vaisseaux de guerre, pour renforcer sa première escadre et pour mieux couvrir la descente.

Art. 11. Il dépendra de Sa Majesté Britannique de faire agir toute sa flotte susmentionnée offensivement ou défensivement contre les escadres française et suédoise, en cas qu'elles vinssent d'être envoyées au secours du roi de Prusse, ainsi qu'on le présume.

Quant aux vaisseaux et frégates russes, elles ne seront employées qu'à couvrir leurs propres galères, sans les laisser jamais de vue, indépendamment de ce que les vaisseaux de Sa Majesté Britannique seront obligés à défendre de toute leur force les vaisseaux et les galères russiennes et à soutenir la descente des troupes.

Digitized by Google

Art. 12. Comme l'éloignement où les deux cours contractantes sont l'une de l'autre, et la distance spacieuse qu'il y a entre le pays ou la guerre est à craindre, et celui où la diversion est, en ce cas, à faire, mettent des obstacles à toute délibération préalable sur les plans et les opérations à exécuter, les deux hautes parties contractantes s'engagent d'agir de toute leur force et vigueur; à cette fin elles chercheront par tous les moyens imaginables à porter dommage à leur ennemi et à prévenir qu'en s'apercevant de la langueur d'un côté, il ne tournât contre l'autre toutes ses forces.

Art. 13. Ces troupes auxiliaires seront commandées uniquement par le général que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies mettra à leur tête, et duquel dépendra aussi celui qui commandera sur les galères; cependant le commissaire de Sa Majesté Britannique qui sera constitué à pourvoir à l'entretien de ces troupes, de même que le chef de son escadre, seront toujours invités et admis aux conseils généraux de guerre qui seront occasionnés par les évènements et les circonstances du temps.

Art. 14. Tout le butin que les troupes russiennes feront sur l'ennemi, de quelque nature et nom qu'il puisse être, restera au profit de ces mêmes troupes.

Art. 15. Comme il peut facilement arriver que les troupes auxiliaires impériales russiennes seront obligées de toucher dans leur marche les terres de la république de Pologne, Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne s'engage et se charge du soin d'obtenir de Sa Majesté le roi et la république de Pologne le libre passage pour ces troupes par lesdites terres.

Art. 16. En cas que, durant cette guerre à faire en commun, Sa Majesté Impériale de toutes les Russies vînt d'être elle-même attaquée par quelconque autre puissance, nonobstant cela Sadite Majesté Impériale veut remplir ses engagements pris par cette convention, et elle est intentionnée de ne point rappeler, même dans ce cas-là, ses troupes auxiliaires, mais de continuer sans cesse la guerre contre le roi de Prusse, communément avec Sa Majesté Britannique. Par contre Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, pour concourir aux dépenses extraordinaires que naturellement causeront à Sa Majesté Impériale les nouvelles levées et l'augmentation des troupes, s'engage à payer à Sadite Majesté Impériale, indépendamment des subsides de trois millions d'écus de Hollande stipulés ci-dessus dans le 5me article, encore un autre subside annuel d'un million d'écus de Hollande pendant tout le temps que Sa Majesté Impériale sera en guerre avec la puissance dont elle sera attaquée.

Art. 17. Les deux hautes parties contractantes s'engagent et se promettent de ne faire avec l'ennemi commun aucune paix séparément, l'une sans l'autre, et par conséquent de n'entrer avec lui en aucune négociation sans le consentement préalable de l'autre part; mais les

Digitized by Google

deux parties contractantes tâcheront de toutes leurs forces de se procurer la paix à des conditions honorables et avantageuses à leurs intérêts réciproques.

Art. 18. Mais, au cas qu'après même que la paix sera conclue du consentement unanime des deux hautes parties contractantes, et que Sa Majesté Impériale, nonobstant le titre de parti auxiliaire sous lequel elle fera la guerre, y sera admise comme une puissance principalement contractante, le roi de Prusse voulût cependant rompre cette nouvelle paix, en haine d'un si puissant secours à donner contre lui de la part de Sa Majesté Impériale, et attaquer l'empire de Russie, soit lui seul ou conjointement avec la Suède, en ce cas Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne en juste réciproque d'une assistance si réelle que Sa Majesté Impériale veut lui donner, s'engage et promet de la secourir alors d'un million d'écus courants de Hollande de subside par an, autant que cette attaque durera, et par le nombre de vaisseaux de guerre stipulé par le traité de l'année 1742, bien entendu que Sa Majesté Britannique sera tenue de donner à Sa Majesté Impériale tout ce secours, en subsides et en vaisseaux, seulement en cas que le roi de Prusse fît cette attaque conjointement avec la Suède, et de ne lui payer que le simple subside d'un million d'écus courants de Hollande par an, s'il la fait tout seul; bien entendu aussi que ce secours ne sera prêté qu'en cas de la guerre que le roi de Prusse déclarerait à Sa Majesté Impériale dans le cours des deux premières années après la conclusion de la paix, toute autre guerre qui puisse survenir après n'y étant point comprise.

Art. 19. Cette présente convention sera approuvée et ratifiée des deux parts, et les lettres de ratification seront échangées à Moscou dans l'espace de pp.

F.

Promemoria.

Moscou, 2 juillet 1753 styli veteris.

Si dans le promemoria que l'on a remis à M. Guy Dickens, envoyé extraordinaire de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, dans la conférence le 28 juin, on n'a pas donné une réponse particulière sur son promemoria du 27 d'avril touchant le *casus fœderis*, le ministère de Sa Majesté Impériale se trouve cependant d'autant plus en état d'y suppléer par le présent, qu'ayant un ordre exprès de l'Impératrice à promettre un beaucoup plus grand secours que celui du *casus fœderis,* on est encore plus autorisé d'assurer M. l'envoyé extraordinaire que Sa Majesté Impériale reconnaît ledit cas dans toute son étendue, et que c'est dans cette considération qu'elle fonde toutes les démarches vigoureuses qu'elle est intentionnée de faire conjointement avec Sa Majesté Britannique, et dont on peut se promettre tout l'effet désiré, vu que Sa Majesté, non contente d'avoir promis simplement dans le projet d'une convention à conclure qu'on a remis à M. l'envoyé extraordinaire dans ladite conférence, d'assembler, d'abord après la conclusion de ladite

Digitized by Google

convention, un corps de 55,000 hommes de ses troupes sur les frontières de Livonie, elle a déjà effectivement ordonné d'y assembler 60,000 hommes de troupes réglées qui sont effectivement en marche pour y venir, et d'y ajouter encore 6,000 hommes de troupes légères.

Il n'en est pas difficile à comprendre combien Sa Majesté Impériale est fermement résolue de secourir Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, en cas que ses États fussent attaqués par le roi de Prusse. Car, si elle ordonne à présent et sans attendre le consentement de Sa Majesté Britannique sur le projet de la convention, d'assembler un corps plus nombreux que celui pour lequel on demande des subsides, il est aisé de s'assurer avec combien plus de force elle fera agir, quand le besoin le requerra, Sa Majesté Impériale étant accoutumée de ne rien faire à demi. D'ailleurs M. l'envoyé extraordinaire a déjà remarqué dans le mémoire et dans le projet qu'on lui a remis, toutes les autres mesures que l'Impératrice veut prendre sans délai conjointement avec le roi de la Grande-Bretagne, pour n'avoir rien à craindre de la part du roi de Prusse.

C. Bestushew. Woronzow.

Nach dem Concept. Die Actenbeilagen A—F nach den von Maltzahn unter dem 1. September aus Dresden eingesandten Abschriften. [1]

---

[1] Ausser den an Lord Marschall mitgetheilten Actenstücken schickte Maltzahn am 1. September noch den folgenden Précis ein:

Précis de ce que le grand-chancelier de Russie, comte Bestushew, a fait connaître à l'envoyé d'Angleterre sur l'affaire de la *Steuer* de Saxe, et de ce que ce dernier mande à peu près à ce sujet à sa cour:

Ayant communiqué au Grand-Chancelier les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire touchant la *Steuer* et les raisons qui empêchaient Sa Majesté de se joindre à la déclaration proposée par cette cour, en cas de nouvelles menaces de Sa Majesté le roi de Prusse, Son Excellence me répondit: Qu'on avait déjà eu et de M. de Keyserlingk et de M. de Golowkin avis des sentiments de la cour de Londres à ce sujet; qu'il ne pouvait qu'être extrêmement surpris qu'on avait si mal compris ce que le seul et véritable sens de la déclaration portait que j'avais faite au protocole du 6 octobre de l'année passée, de même que celui du promemoria que j'avais présenté; qu'on avait été toujours d'opinion ici qu'il y avait des engagements défensifs du moins entre les cours d'Hanovre et de Dresde, et qu'en tout cas, s'il n'y en avait point eu du tout, ma déclaration n'obligeait le Roi à rien. Coupant court ici, le Grand-Chancelier me dit qu'il fallait qu'il me parlât à cœur ouvert et ne me cachât pas qu'il voyait avec douleur que nous étions capables à Londres et à Hanovre d'être souvent sujets à des terreurs paniques mal fondées; qu'il serait bien aise de savoir si l'on s'imaginait par là et par de pareils ménagements, dont on devait avoir déjà assez reconnu l'insuffisance, de prévenir ou d'empêcher les mauvais desseins et l'ingratitude du roi de Prusse; que pour lui, il était d'un sentiment tout contraire, et que c'était plutôt le moyen de le rendre et plus hardi et plus entreprenant; que le plus sûr pour être plus à couvert de ses algarades et insultes, était, de se mettre, le plus tôt que possible, en état de lui montrer les dents et, toutes fois qu'on aurait quelque dispute avec lui, de le prendre sur un ton aussi haut que le sien. Pour cette fin, le Chancelier était du sentiment que Sa Majesté Britannique voulût plutôt se lier plus étroitement avec la cour de Saxe par des engagements défensifs, tels qu'on les avait toujours supposés ici, sans négliger de se mettre dans l'électorat d'Hanovre même dans un meilleur état de défense pour n'avoir pas toujours tant à craindre.

Digitized by Google

6034. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 15 septembre 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois. J'avoue que j'avais cru, tout comme vous, que la présence du chevalier Williams en Angleterre saurait contribuer quelque chose à l'avantage de la cour de Dresde, et que ses rapports pourraient avoir de l'influence dans les affaires; l'on vient cependant de me marquer le contraire, et mes lettres de Londres m'assurent qu'à quelques anecdotes satiriques près il n'avait rien appris de nouveau aux ministres et que, s'il n'était méprisé là, il jouait au moins un trop petit rôle pour y être remarqué.[1] Au surplus, vous devez compter que, si des troupes russes marchent pour entrer dans la Livonie, c'est aux dépens de la Russie, qui sûrement n'a pas reçu un sou de l'Angleterre;[2] aussi, quand mes avis accusent juste, les ministres anglais n'ont jusqu'à présent nulle envie de se mettre en frais à ce sujet, de sorte qu'il faudra voir s'ils persisteront dans cette façon de penser. Du reste, je serais bien aise que vous vous informiez, autant que vous pourrez le faire, plus précisément sur ce qu'on a fait de manœuvres à Tein, car, pour ce qu'on vous en a dit, il me paraît qu'on l'a furieusement brodé.

Federic.

Nach dem Concept.

6035. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, [15 septembre][3] 1753.

Je viens d'avoir des lettres de Vienne qui m'apprennent que le comte de Starhemberg, qui va de la part de la cour impériale en France, est parti le 3 de ce mois pour Dresde, sans qu'on ait entendu qu'il eût médité un pareil voyage, et qu'on y soupçonnait du mystère, puisqu'il s'y arrêterait quelque temps, quoique d'autres présument que ce voyage n'aurait peut-être d'autre but que de voir là sa sœur, la comtesse de Sternberg,[4] et d'arranger avec elle des affaires de famille. Quoi qu'il en soit, j'ai bien voulu vous en instruire, afin que vous ayez l'œil sur lui et tâchiez de pénétrer le vrai objet de ce voyage.

J'accuse la bonne réception de votre rapport du 8 de ce mois. Quant à l'accommodement que vous me proposez relativement aux affaires de la *Steuer*, je le goûterais parfaitement et ne hésiterais point d'y donner les mains, ne fût-ce que cela arrivait justement dans un temps qu'on fait du bruit de la marche des troupes de Russie en Livonie. Comme je ne voudrais point qu'on me supposât de l'inquiétude à ce sujet, et que j'en avais faibli, il faut bien que je remette à un autre

[1] Vergl. S. 72. — [2] Vergl. Nr. 6039. — [3] Das Datum ergiebt der Bericht Maltzahn's vom 22. September. — [4] Vergl. Bd. VII, 102.

Digitized by Google

temps plus convenable, pour faire traiter sur le susdit accommodement.

En attendant, vous tiendrez le même langage que ci-devant au comte de Brühl par rapport aux affaires de la *Steuer*, quoique toujours en termes honnêtes et sans user de menaces.

Pour ce qui regarde le cas arrivé avec le sieur Sandelhjelm, vous vous expliquerez poliment sur ceci audit ministre, que, si cet officier avait eu du chagrin à Berlin, ç'avait été bien par sa propre faute, vu qu'il n'avait jamais dit qu'il était en service de Saxe, ni n'en porté l'uniforme, mais qu'il s'était qualifié pour être officier suédois, jusqu'à ce qu'il avait été reconnu pour ne point être dans ce service; que c'était par cette raison-là qu'on l'avait soupçonné et prié de vouloir bien quitter la ville, mais point du tout dans un temps de vingt-quatre heures, comme il paraissait qu'on l'avait marqué au comte de Brühl; qu'il n'avait dépendu que de lui de se dire officier saxon, et qu'on aurait eu tous les égards dus à ce caractère, mais que l'ayant déguisé, il s'était fait soupçonner par sa propre faute; que tout officier qui agissait de la sorte, courrait risque d'être traité de la même façon, et que, si jamais un de mes officiers voulait user d'un pareil déguisement en Saxe, je ne saurais être fâché, si l'on agissait envers lui de la même manière.

Nach dem Concept. Federic.

6036. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 12. September: „Le chevalier de La Touche, ayant reçu hier un courrier, est venu ce matin me communiquer le contenu de ses dépêches, dont la principale regarde le différend qui subsiste entre Votre Majesté et la cour d'Angleterre au sujet des prises faites sur Ses sujets. Tout ce que ce ministre m'en a dit, revient assez à ce que milord Maréchal a mandé en dernier lieu, et porte en substance que le marquis de Mirepoix s'était trompé dans ses conjectures, que les dispositions favorables que messieurs de Newcastle et Pelham lui avaient marquées pour les ouvertures qu'il leur avait faites, avaient été changées par la contrariété des opinions de leurs collègues, qu'en conséquence le duc de Newcastle s'était retourné et venait de déclarer à M. de Mirepoix [1] que l'Angleterre ne pouvait pas accepter l'expédient de la compensation, qu'il fallait que Votre Ma-

Potsdam, 16. September 1753.

Se. Königl. Majestät haben auf den hierbei zurückerfolgenden Bericht zur mündlichen allergnädigsten Resolution zu melden befohlen, wie dem Chevalier M. de La Touche zu antworten sei, dass des Königs Majestät Sich billig über die Langage, so die englische Ministres gegen die von Frankreich in der Deprädationssache letzthin halten wollen, sehr verwundern müssten, deren Ursach aber nicht anders als denen dem Vernehmen nach jetzigen Mouvements derer russischen Truppen nach Livland attribuiren könnten, als wodurch man Höchstdieselbe inquiet und zu

[1] Vergl. S. 71. 72.

Digitized by Google

jesté commençât par lever l'arrêt mis sur les dettes silésiennes, et qu'alors les tribunaux anglais examineraient de nouveau les prétentions des sujets prussiens et leur rendraient justice, selon les exigences des cas; que le marquis de Mirepoix avait relevé cette déclaration comme il le fallait, et n'avait pas dissimulé le mécontentement avec lequel sa cour la recevrait, mais que cela n'avait empêché que milord Albemarle ne tînt le même langage à la cour de France, qu'il y avait même ajouté qu'on donnait quatre semaines à Votre Majesté pour se prêter aux désirs de la cour d'Angleterre ou pour suggérer quelque nouvel expédient. Mais que le marquis de Saint-Contest n'avait pas répondu avec moins de fermeté que sa cour se garderait bien de se charger d'un pareil message: que fixer un terme sans restriction, c'était vouloir se refuser à toute voie d'accommodement, et qu'un aussi grand Prince que le roi de France aurait raison d'être surpris de ce qu'au lieu de conciliateur on voulait simplement le rendre interprète des volontés de la cour d'Angleterre, pour les faire passer à Votre Majesté."

fürchten machen zu können vielleicht geglaubet habe.

Wann aber Se. Königl. Majestät au Fait und informiret wären, wie weit es mit erwähnten Mouvements derer russischen Truppen gehe oder nicht, als wovon Sie auch bereits dem Marquis de Saint-Contest durch Mylord Maréchal Communication thun lassen, so wären Dieselbe deshalb nicht en peine, sondern blieben vielmehr ohnveränderlich bei Dero an Frankreich declarirten letzteren Ultimato, so wie solches Mylord Maréchal letzthin noch an M. de Saint-Contest gesaget habe.[1] Es sei bekannt, dass das englische Ministerium von selbst bei der Kron Frankreich um die Arbitrage oder auch bons Offices in gedachter Sache angetragen hätte,[2] dass Frankreich solche übernommen, und dass das englische Ministère sich endlich gegen letzteres offeriret habe, die Differenz durch eine zu gebende mediocre Summe Geldes gegen Bezahlung der von der schlesischen Schuld noch rückständigen Gelder schlichten und beilegen zu wollen. Diese Proposition habe Frankreich angenommen und Sr. Königl. Majestät communiciret, welche solche gleichfalls acceptiret und Sich vermittelst Dero Ultimati auf das billigste darüber erkläret habe. Wenn aber in der Zeit, da Dero Antwort und Erklärung in Frankreich einlaufen können, das englische Ministerium von Langage ändern wollte, so wäre solches wider alles, was in dergleichen Fällen unter respectablen Puissances gebräuchlich wäre, und vor der Welt nicht zu justificiren. Se. Königl. Majestät hielten Sich also an die von Engelland selbst verlangete Mediation und bons Offices von Frankreich und an Dero letzteren Ultimato, von welchem Sie nicht changiren würden; Sie würden Sich allemal dasjenige gefallen lassen, was Frankreich darunter vor recht fände. Wollte aber wider Vermuthen das englische Ministerium bei seiner letzteren Langage bleiben, so wäre es nicht anders, als seines Ortes alle Mediation und bons Offices von Frankreich refusiren und von keinem billigen Vergleich wissen zu wollen.

Wobei dem Chevalier M. de La Touche gesaget werden könne, dass, falls auch 200,000 Russen in Livland ständen, Se. Königl.

[1] Vergl. Nr. 6006 S. 55. — [2] Vergl. Bd. IX, 386.

Digitized by Google

Majestät deshalb dennoch nicht einen Titel von Dero billigem Ultimato changiren würden.

Im Uebrigen verlangeten Se. Königl. Majestät zugleich, dass Mylord Maréchal von allem vorstehenden auf das fordersamste ganz umständlich informiret werden solle. Welches alles des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz bestens besorgen würden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6037. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 17 septembre 1753.

Monsieur mon Cousin. C'est avec bien du plaisir que j'agrée à la demande que vous m'avez faite, par votre lettre du 15, de pouvoir vous arrêter quelques jours à Berlin, pour y arranger vos affaires relatives au voyage en Danemark que vous allez faire.[1] Comme Votre Altesse a fixé le jour de Son départ au 20 de ce mois, je La prie de vouloir bien Se charger du paquet ci-clos que j'adresse à mon ministre à Copenhague, le sieur de Hæseler; l'importance du paquet[2] qui demande qu'il lui parvienne sûrement, et qu'il ne le reçoive que des mains propres de Votre Altesse, est la seule raison pourquoi je L'en charge, sans quoi je n'aurais osé de L'en incommoder. J'aurai la satisfaction d'entretenir encore Votre Altesse avant Son départ de ce qui regarde mes affaires en Danemark,[3] étant d'ailleurs avec l'estime et l'amitié la plus invariable de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

6038. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 17 septembre 1753.

La présente n'est que pour vous dire que je vous saurai tout le gré du monde, si vous pouvez presser au possible l'homme de confidence et même l'aiguillonner par quelque extraordinaire pour qu'il vous fasse avoir les pièces dont vous faites mention dans votre dépêche du 4 du mois présent. Vous jugerez vous-même de l'impatience que j'ai d'être bien instruit de la suite de la correspondance de Russie,[4] de même que de celle d'Angleterre, et combien il m'importe de voir clair dans toutes ces affaires, tandis que les forces de Russie se fortifient de plus en plus dans la Livonie, et que leur nombre s'augmente, sans qu'on sache jusqu'à présent d'où les ministres de Russie tirent les frais qu'il faut de toute nécessité qu'ils emploient, et si ce n'est pas au moyen de quelques remises en argent qu'on leur a faites secrètement, soit de

[1] Vergl. S. 49. 59. — [2] Chiffre für die Immediatcorrespondenz des Gesandten von Häseler mit dem Könige. — [3] Vergl. auch Nr. 6041 S. 107. — [4] Vergl. S. 70.



Digitized by Google

Londres soit d'Hanovre. Appliquez-vous donc bien de me satisfaire sur des sujets si intéressants, afin que je sache régler mes mesures là-dessus, sans que je fasse quelque fausse démarche.

Federic.

Nach dem Concept.

6039. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 18 septembre 1753.

Ayez soin et appliquez vous bien sous mains pour approfondir si peut-être le ministère anglais a fait parvenir secrètement quelques remises en argent à la Russie. Selon mes avis, les troupes russes s'augmentent de plus en plus en Livonie; il n'est pas bien à comprendre d'où les ministres de Russie tirent les fonds qu'il faut de toute nécessité qu'ils y emploient. J'ai eu une lettre de Vienne[1] en conséquence de laquelle la marche des Russes se faisait à l'instigation du roi d'Angleterre et lui coûtait déjà réellement, quoiqu'il n'en eût transpiré dans le public, plus de cinq fois que le restant des dettes de Silésie. Bien que je ne fasse pas fond sur cet avis, je voudrais que vous réfléchissiez si le ministère anglais ne peut disposer d'une pareille somme sans éclat, et s'il ne l'a fait peut-être secrètement. Employez votre habilité pour approfondir ce qui en est, vu que mon service demande que vous m'en instruisiez avec toute l'exactitude.

J'accuse vos rapports du 4 et du 7 qui m'ont été bien rendus.

Nach dem Concept.

Federic.

6040. AN DEN HOFRATH UND GEHEIMEN LEGATIONS-SECRETÄR LANGSCHMID IN HANNOVER.

Potsdam, 18. September 1753.

Es will verlauten, als ob ohnlängst eine beträchtliche Summe Geldes aus dem königlichen Tresor zu Stade nach Hamburg gezahlet worden sein soll, um von dar aus nacher Norden durch Wechsels remittiret zu werden; damit Ich nun einige zuverlässige Nachricht davon haben und Meine Curiosité darunter satisfaciren möge, so wird es Mir zu besonders gnädigstem Gefallen gegen Euch gereichen, wenn Ihr alle Geschicklichkeit anwenden werdet, um durch Eure habende Connaissances unter der Hand zu erfahren, ob es mit der oberwähnten Nachricht seine Richtigkeit habe oder nicht, und wohin ersteren Falls gedachte Gelder von Stade aus weitergegangen sind. Ich werde Euren zuverlässigen Bericht desfalls baldmöglichst erwarten.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Bericht Klinggräffen's, Wien 5. September. Vergl. S. 102.

Digitized by Google

6041. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 18. September 1753.

Mein lieber Etatsminister Graf von Podewils. Ich will, dass Ihr noch heute des Prinz Ferdinand von Braunschweig Liebden sprechen und Dieselbe von der jetzigen Situation der Bentinckschen Sache[1] umständlich informiren, dabei aber alles Odiöse auf den p. Bernstorff werfen sollet. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

6042. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 19. September 1753.

Denjenigen Bericht an Se. Königl. Majestät, welchen Ew. Excellenz mir heute frühe zu adressiren geruhen wollen, habe Höchstderoselben sofort zugesandt und zweifele nicht, dass Dieselbe davon recht sehr wohl zufrieden gewesen sein werden, wiewohl ich solchen nicht wieder zurückerhalten habe.

Ew. Excellenz habe hierbei im grössesten Vertrauen unterthänig melden wollen, wie des Königs Majestät aus Preussen jüngsthin ein Schreiben mit ein und andern Nachrichten von den Bewegungen der russischen Truppen in Livland erhalten haben, worin Deroselben unter andern mit gemeldet worden, dass sich im Monat Julio oder August ein gewisser französischer Brief, von Moskau aus datiret, in Hamburg herumgetrieben haben solle, welcher durch den dortigen russischen Residenten nach Moskau geschicket worden, und welcher zu selbiger Zeit ohngefähr in das teutsche übersetzet der berlinischen gedruckten Zeitung mit inseriret worden sein soll.[2] Welches, als solches der russischen Kaiserin hinterbracht worden, dieselbe zum höchsten entrüstet haben solle, dergestalt, dass sie befohlen, solches Schreiben öffentlich und auf das stärkeste zu refutiren. Des Königs Majestät, welcher von dieser ganzen Sache nicht das geringste bekannt, haben mir also aufgetragen, an Ew. Excellenz deshalb zu schreiben, mit dem Vermelden, dass Dieselbe doch die zu Berlin in solchen Monaten herausgekommene gedruckte Zeitungen insgesammt genau nachsehen lassen möchten, um zu wissen, ob ein dergleichen Schreiben oder sonsten etwas darin enthalten, so der Kaiserin anstössig sein können, oder aber was es damit vor Bewandtniss habe. Wie dann, wann sich dergleichen Brief darin finden sollte, Ew. Excellenz an mich ein Exemplar solcher Zeitung einsenden möchten, um Sr. Königl. Majestät solches zeigen und vorlegen zu können. Wobei Dieselbe dennoch ersuchen soll, von angeführten Ursachen dazu und sonsten Sich gegen niemanden etwas äussern zu lassen. Ew. Excellenz melde hierdurch alles dergestalt, wie es mir befohlen worden, und werde Dero weitere Befehle desfalls gehorsamst erwarten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Bd. IX, 369. — [2] Berlinische privilegirte Staats- und gelehrte Zeitung Nr. 85—87, 17., 19., 21. Juli 1753.

Digitized by Google

6043. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 septembre 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 12 de ce mois. Il est vrai que la convention faite et projetée entre les commissaires de ma part et ceux de la Princesse douairière gouvernante touchant la vente de mes terres en Hollande, a été envoyée ici; mais comme, malgré cela, toutes les difficultés ne sont pas encore levées, et qu'il en reste des choses à régler, il faut bien que j'attende la parfaite conclusion de l'affaire, avant que de pouvoir me décider finalement sur la reconnaissance à faire à votre ami, ce que je n'oublierai cependant pas.[1]

Au reste, comme des gens de Hongrie qui ont passé ici en dernier lieu, ont voulu nous assurer qu'on levait du monde en Hongrie, et qu'on s'y empressait pour compléter les régiments de hussards qui y sont en quartiers, qu'on voudrait remettre incessamment de six compagnies qu'ils ont, à dix compagnies, je voudrais bien que vous tâchiez de savoir au juste si ce que les gens susdits nous ont dit, est exactement vrai ou non, afin de pouvoir m'en informer bientôt. Au reste, je me crois assuré que vous continuerez de veiller toujours avec attention sur tout ce qui regarde les dispositions militaires qui se font dans vos contrées, afin de ne m'en laisser rien ignorer.

Federic.

Nach dem Concept.

6044. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 22 septembre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois. Dans l'attente où je suis à présent d'apprendre de vous la façon de penser de M. de Contest sur ce qu'en conséquence de la dernière dépêche qui vous a été faite du département des affaires étrangères, j'ai répondu aux propos que les ministres anglais ont tenus à ceux de France par rapport à l'affaire des prises,[2] et l'usage que le susdit ministre en fera afin de remettre cette affaire dans le train d'un accommodement, il m'est venu encore une idée sur cette affaire que je ne vous communique cependant que pour savoir votre sentiment là-dessus; c'est que je voudrais mettre en dépôt auprès de la France tout l'argent qui revient encore en capital et intérêts à l'Angleterre des dettes hypothéquées sur la Silésie, et laisser le soin alors à la France d'accommoder l'affaire des prises de la manière qu'elle le trouverait bon et convenable aux circonstances.

Je serai bien aise que vous réfléchissiez sur telle proposition et me marquiez, au plus tôt possible, ce que vous en sentez, et si le ministère de France voudrait en tout cas s'y prêter. Faites m'en votre rapport immédiatement, le plus tôt, que je puisse aviser là-dessus.

Federic.

1 Vergl. S. 73. — 2 Nr. 6036 S. 104.

Digitized by Google

P. S.

J'ai appris de très bon lieu[1] que la Reine-Impératrice ayant donné avis à l'impératrice de Russie, par un courrier qu'on a dépêché au baron de Pretlack, du mariage stipulé du troisième Archiduc avec la princesse de Modène, a fait déclarer à l'impératrice de Russie qu'elle l'avait fait pour empêcher la France de s'enraciner davantage en Italie, comme plusieurs indices avaient fait craindre l'alliance de la maison de Penthièvre avec celle de Modène, en facilitant les moyens. Voilà en propres mots ce que j'ai appris à cet égard, et je veux bien que vous communiquiez cette particularité à M. de Contest, qui pourra compter sur son authenticité.

Nach dem Concept.

6045. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Hans Dietrich von Maltzahn berichtet, Dresden 15. September: „Autant que l'ambassadeur de France et moi avons pu fixer en Pologne,[2] en faisant la revue des principaux membres dont on formerait un parti, la somme qu'il faudrait destiner pour lui donner la vigueur nécessaire, cela roulerait sur 25,000 à 30,000 ducats, ce qui fera 12,000 à 15,000 pour Votre Majesté, objet très modique vis-à-vis des avantages qui en résulteront, lorsqu'on aura un parti assez respectable pour faire craindre les suites à ceux qui voudraient commencer des troubles."

Potsdam, 22 septembre 1753.

Les dépêches que vous m'avez faites du 15 et du 18[3] de ce mois, m'ont été bien rendus. J'approuve parfaitement ce que vous me proposez par rapport au concert à prendre entre la France et moi touchant les affaires de Pologne; aussi continuerez-vous d'en communiquer avec M. de Broglie, tout comme je m'en expliquerai en France par milord Maréchal.

Au surplus, serai-je bien aise, quand vous pourrez avoir le rapport du sieur Gross sur les affaires de Pologne avec les réflexions dont le Grand-Chancelier l'a accompagné, le remettant à sa souveraine. Cependant, ce qui m'est actuellement le plus pressé de savoir, c'est d'être encore plus à fait sur la négociation entamée entre Guy Dickens et les ministres de Russie et de son succès, savoir si le ministère anglais a accordé à la Russie les subsides, soit en tout ou en partie, que celle-ci a demandés. Ainsi, vous tâcherez de vous informer au possible sur ces circonstances, qui m'intéressent le plus dans le moment présent, afin de pouvoir m'en instruire le plus exactement.

Quant à l'accommodement à faire relativement aux billets de la *Steuer*, je goûte de plus en plus la proposition que vous m'en avez faite, et j'y donnerais d'abord les mains, ne fût-ce cette circonstance que

[1] Bericht Maltzahn's, Dresden 18. September, auf Grund eines Berichtes von Funcke, 16. August. — [2] Vergl. S. 71. — [3] Vergl. Nr. 6044.

Digitized by Google

je vous ai marquée par ma lettre antérieure qui m'en arrête encore. Cependant, que cela ne vous empêche pas de tenir en haleine le comte de Brühl par des assurances vagues et générales que vous lui ferez sur la proposition qu'il vous en a faite, tout au contraire, je serais bien aise que vous fissiez, en attendant, vous-même un canevas qui pourrait servir de plan d'accommodement, et que vous pourriez m'envoyer, dès que je vous le demanderai.

Federic.

Nach dem Concept.

6046. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 24 septembre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois. Comme il m'est revenu que la cour de Vienne a fait passer, il y a quinze jours, à peu près, la somme de 300,000 florins ou 200,000 écus à Amsterdam, et qu'elle s'est servie du nom du premier commis du bureau du comte de Kaunitz, le sieur de Binder, pour y faire passer cet argent, afin que le secret en soit ménagé, mon intention est que vous devez employer sous main tous vos soins et votre adresse pour bien pénétrer à quel usage cet argent a été remis à Amsterdam. Vous n'oublierez rien pour vous bien orienter là-dessus, et m'en ferez votre rapport, le plus tôt possible.

Nach dem Concept.

Federic.

6047. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 25 septembre 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 14 de ce mois. Quant au traité fait entre la cour de Vienne et le duc de Modène, je ne puis en bon et fidèle allié de la France que lui communiquer ce qui m'en est revenu;[1] c'est après à son ministère d'en faire tel usage qu'il lui plaira.

J'attends à présent votre rapport sur la réponse que vous aurez de M. de Contest touchant ma dernière réponse[2] relativement aux mauvais procédés des ministres anglais touchant l'affaire des prises.

Si mes lettres de Londres[3] accusent juste, la cour de Vienne cherche à engager cette dernière de donner des subsides à la Russie, et le comte Colloredo doit avoir détaillé au duc de Newcastle tous les mouvements que l'Impératrice-Reine s'était donnés pour engager celle de Russie d'entrer dans les vues du roi d'Angleterre, mais que la cour de Moscou ne voudrait rien faire sans subsides, qu'on croyait cependant à Vienne qu'elle rabattrait quelque chose de ce qu'elle avait demandé d'abord, et que, pourvu qu'on accordât la valeur de 70,000 livres sterling par

[1] Vergl. S. 64. 109. — [2] Vergl. S. 103. — [3] Bericht Michells, London 14. September.

Digitized by Google

année, elle entretiendrait un corps de 60,000 hommes en Livonie à la disposition du roi d'Angleterre, et que, si on venait à l'employer, on paierait alors un autre subside proportionné au premier projet remis au sieur Guy Dickens.[1]

L'on m'assure cependant que ces insinuations n'avaient pas fait fortune, et que la plupart du ministère persistait à ne pas vouloir ouvrir les cordons de la bourse. L'on m'ajoute que, bien que le ministre anglais paraissait fier de ce qu'il se trouvait fort assuré d'une grande majorité dans le prochain Parlement, et sur ce qu'il se croyait assuré de pouvoir mettre en jeu les deux cours impériales d'abord qu'il voudrait leur donner de l'argent, qu'en outre il faisait sa cour au Roi leur maître, qui n'avait jamais vu avec trop de plaisir les apparences d'un accommodement avec moi, de ne pas vouloir démentir leur tribunaux; mais que, malgré tout cela, le susdit ministère ne pouvait ni osait demander dans le moment présent satisfaire aux subsides que la cour de Moscou demandait, et qu'il ne saurait qu'à se tenir au langage pour prier la Russie par de beaux compliments de rester dans les mêmes sentiments ou elle était, et de s'excuser auprès d'elle de ce qu'on ne saurait lui donner de l'argent dans les circonstances présentes. Enfin, qu'il convenait au ministère d'étouffer les différends avec moi à cause de leurs intérêts particuliers, et, pourvu que la France leur parlerait du haut ton, il y aurait tout apparence que les différends seraient accommodés, sans quoi le ministère anglais saurait laisser traîner l'affaire sur le tapis comme un germe à des suites sérieuses.

Je laisse à votre discernement l'usage que vous voudrez faire des susdites circonstances envers M. de Contest, auquel vous laisserez adroitement et avec toute la délicatesse requise glisser la réflexion, pour le piquer d'honneur, que du temps de Louis XIV un ministère anglais ne se serait point émancipé d'agir, dans un cas pareil de négociation que celui dont il est question, avec si peu de ménagement envers la France.

Au reste, je ne saurais point m'imaginer encore que le ministère anglais voudrait tout de bon aller commencer la guerre pour un objet de si mince importance.

Federic.

Nach dem Concept.

6048. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 25 septembre 1753.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 11 et du 14[2] de ce mois et vous en renvoie sur ce que la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères à la date d'aujourd'hui vous marquera sur différents sujets. Ce qui me reste encore de vous dire pour votre direction, c'est,

[1] Vergl. S. 99. — [2] Vergl. S. 110 Anm. 3.

Digitized by Google

comme jamais le corps de troupes de Russes assemblé en Livonie ne m'embarrassera fort, ni me portera, en fût-il au nombre double, à faire des démarches point conformes à ma dignité, je voudrais cependant savoir de vous, pour mon information seule, si le roi d'Angleterre, malgré la situation présente des affaires de l'Angleterre et son crédit pas encore tout-à-fait rétabli, saurait porter son Parlement à accorder les subsides de guerre que les ministres de Russie ont demandés, et soutenir, en même temps, les autres dépenses d'une guerre qui immanquablement s'en entraînerait. Je parle des subsides de guerre, car, pour ce qui regarde ceux qu'on donnerait en temps de paix à la Russie, pour avoir un corps de troupes assemblé, je ne m'en soucie pas beaucoup.

Nach dem Concept. Federic.

6049. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 septembre 1753.

Les dépêches que vous m'avez faites du 15 et du 18 de ce mois, m'ont été bien rendues, et la tournure que les affaires commencent à prendre à la cour où vous êtes relativement au ministre Bernstorff, laisse espérer qu'à moins qu'il n'y ait du nouveau changement, comme l'on a à craindre d'une cour aussi inconstante et variable dans son système que celle-là s'est montrée jusqu'à présent, l'arrivée du prince Ferdinand de Brunswick n'apportera pas de mal à la bonne cause. Cependant, je veux bien vous dire que ce Prince sage et modéré, qui a été instruit de tout ce qu'il faut avant son départ de Berlin,[1] qui s'est fait depuis cinq jours, n'agira en tout qu'avec prudence et ne s'avancera plus dans le ruisseau qu'il n'y verra fond; aussi ne saurais-je que bien approuver le plan qu'il s'est formé à ce sujet, car de vouloir entreprendre témérairement une affaire dont on ne sait pas juger de succès, ce serait gâter plutôt les choses que de les remettre.

Quant au baron de Fleming, je suis bien aise de vous marquer, pour votre direction, que ceux qui le connaissent bien, me l'ont dépeint comme un sujet de mauvais caractère auquel l'on ne saurait jamais se fier qu'à très bonnes enseignes.[2]

Au reste, il n'y a nul obstacle qui vous saurait empêcher que vous ne vous prêtassiez pas à la demande que le ministre d'Espagne vous a faite d'entretenir avec lui, pendant son absence de Copenhague, une correspondance sur les démêlés de sa cour avec celle de Danemark,[3] sous des précautions requises. Ce que vous pouvez lui déclarer le plus obligeamment de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 105. 107. — [2] Vergl. S. 51. — [3] Vergl. Bd. IX, 458.

Digitized by Google

6050. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 septembre 1753.

Vos dépêches du 11 et du 14 de ce mois m'ont été fidèlement rendues, sur lesquelles je suis bien aise de vous dire que ce que j'ai communiqué confidemment par vous au baron de Hœpken[1] touchant le dessein du Danemark sur la Scanie, ne sont point des soupçons ni de simples conjectures, mais des réalités sur lesquelles l'on peut compter. En attendant, je ne saurais pas disconvenir que le parti que ce ministre a pris sur ce sujet,[2] est tout-à-fait raisonnable et juste, vu que le danger de l'exécution d'un pareil dessein n'est pas encore fort près; et ce que vous pourriez bien apprendre d'ailleurs confidemment audit ministre, c'est que j'ai appris de bon lieu que ce dessein doit proprement se fonder sur une convention secrète faite entre le roi de Danemark et celui d'Angleterre[3] qu'au cas qu'une guerre s'élevât en Allemagne entre moi et le dernier au sujet des prises maritimes, alors le Danemark ferait une entreprise sur la Scanie pour faire une diversion à la Suède et l'empêcher par là à ce qu'elle ne saurait me porter le secours stipulé dans notre traité.

Quant au conseiller Bohlen, je veux bien vous avertir que c'est le même qui, à cause des brouilleries qu'il a eues avec mon feld-maréchal Schwerin, a tant remué pour indisposer la Suède contre moi, en y portant des plaintes, quoique frivoles et mal fondées, par rapport à mes levées de recrues.

Vous communiquerez de tout ceci avec le sieur de Maltzahn,[4] à qui je n'ai rien eu d'intéressant à mander jusqu'à présent.

Nach dem Concept. Federic.

6051. AU CONSEILLER PRIVÉ DE POLLMAN A RATISBONNE.

Potsdam, 25 septembre 1753.

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite, bien que sans date, et suis bien aise de vous témoigner ma satisfaction sur les sentiments de zèle et d'attachement que vous marquez pour mes intérêts et pour la gloire de ma maison. Vous devez continuer dans ces sentiments de fidélité et aller toujours votre droit chemin en tout ce qui regarde ma dignité, tout comme celle de ma maison, sans rien craindre, surtout quand le ministre d'Hanovre à la Diète y voudra entreprendre par des attentats impertinents et contraires à la constitution de l'Empire et aux prérogatives de ses États. Soyez assuré que vous n'aurez jamais du

[1] Vergl. S. 54. — [2] Höpken hatte laut Rohd's Bericht vom 14. September seine Ansicht dahin ausgesprochen: „Que tout ce qu'on pourrait faire présentement, jusqu'à ce qu'on en soit mieux éclairci, était à son avis, d'être bien sur ses gardes, de cacher ses soupçons, d'observer tout ce qui se faisait et d'ordonner au baron Fleming de ne pas se laisser endormir." — [3] Vergl. S. 66. — [4] Vergl. S. 58.

Digitized by Google

démenti de ma part là-dessus, mais que je vous soutiendrai dans toutes les démarches justes et zélées que vous ferez dans de pareilles occasions.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6052. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 26. September 1753.

Ew. Excellenz melde wegen des hierbei zurückerfolgenden Entwurfs zu einem denen berlinschen Zeitungen zu inserirenden Article,[2] dass, nachdem des Königs Majestät ich solchen vorgezeiget und das nöthige zugleich hinterbracht habe, Höchstdieselbe darauf declariret haben, wie Sie am convenablesten fänden, dass solches nicht denen Zeitungen inseriret werde, sondern am besten sei, zu thun, als ob man auf dergleichen nicht einmal Attention nähme, sondern es mit Mépris ansähe.

Hierbei soll auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät wegen der heute eingegangenen Depeschen an Ew. Excellenz annoch melden, wie zuforderst der von Klinggräffen auf dessen hierbei liegendes Postscriptum instruiret werden solle, sich gegen den Grafen von Kaunitz[3] wegen aller Irregularitäten, so von dem österreichischen Minister zu Regensburg sowohl als auch von dem hannöverschen Minister zeither bei dem Reichstage unternommen worden, ingleichen was von dem mainzischen Directorio, auch wegen Verschliessung der Stube, wo die Secretarien zusammenkommen, nach des von Pollman Bericht geschehen sei, [zu] expliciren, und ihm der nöthige Stoff dazu gegeben werden solle, mit dem Beifügen, dass wenn gedachte Ministres so grob verführen, man nicht wohl fordern könne, dass der von Sr. Königl. Majestät sie höflich begegnen solle, und dass wenn jene belleten, Se. Königl. Majestät auch diesen lâchiren müssten.

Was die von dem p. von Maltzahn zu Dresden unter dem 22. dieses wegen Bezahlung der Steuerscheine gethane Anfrage anbetrifft, worüber er nach Leipzig beschieden zu werden gebeten, da wollen Se. Königl. Majestät, dass ihm geantwortet werden solle, wie er wegen aller Steuerscheine der königlichen Unterthanen, deren Termine gefällig wären, die gehörige Instances thun, wegen derer aber, so aus dem Quanto, so die Sachsen gäben, bezahlet würden, dahin sehen solle, dass die Bezahlung alter und neuer indistinctement geschähe.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1 Vergl. S. 67. — 2 Vergl. S. 107. — 3 Kaunitz hatte nach Klinggräffen's Bericht vom 19. September auf des letzteren Vorstellungen wegen der Haltung der Kaiserlichen Minister in Regensburg (vergl. S. 67) auf die Sprache des brandenburgischen Comitialgesandten von Pollman hingewiesen.

Digitized by Google

6053. AN DEN GEHEIMEN RATH HANS DIETRICH VON MALTZAHN IN LEIPZIG.

Potsdam, 30. September 1753.

Ihr werdet aus der abschriftlichen Anlage mit mehrerm ersehen, was bei Mir der in der Churmark wohnende von Adel, Namens von Görtzke, wegen einer Summa von 1990 Rthlr. 12 Gl. 6 Pf. in sächsischen Steuerscheinen, welche ihm bei einer seiner Frauen, einer geborner von Leipzigerin, aus dem Sächsischen zugefallenen Erbschaft angegeben und extradiret worden, vorgestellet und gebeten hat.

Da solche Steuerscheine nunmehro insgesammt zur Bezahlung fällig seind, so will Ich, dass Ihr Euch bestens bemühen sollet, auf dass instehende leipziger Messe solche gedachtem von Görtzke richtig und gebuhrend ausgezahlet werden müssen, und zwar ohne dass selbige, wo möglich, mit unter das ordinaire Quantum, so auf jeder Messe Meiner Unterthanen halber ausgezahlet wird, kommen, als weswegen Ihr Euren besten Fleiss anzuwenden habet.

Ihr sollet zugleich von diesem Cas den Gebrauch machen, um dem Premierminister Grafen von Brühl dadurch zu zeigen, wie gross die Unbilligkeit sein würde, wann Meine Unterthanen in Fällen, da sie Erbschaften aus Sachsen thun, statt baaren Geldes sich mit Steuerscheinen begnügen müssten, die man dorten nachher entweder gar nicht oder jedoch mit grossem Verlust bezahlen wolle, wohergegen, wann sächsische Unterthanen allhier Erbschaften ziehen, selbige alle Mal das baare Geld empfangen, mithin deshalb sonder Hasard und Verlust nehmen. Ich recommandire Euch alles dieses bestens und bin p.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6054. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 2 octobre 1753.

La dépêche ordinaire du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, ayant tout rempli ce que j'aurais pu vous dire au sujet de votre rapport du 21 du mois passé, je vous y renvoie et me borne d'ajouter seulement que, pourvu que le ministère anglais reste inflexible, malgré les instances turbulentes que la cour de Vienne fait faire par son ministre à Londres, à ne point vouloir donner actuellement de l'argent à la Russie, je ne désespère pas encore que les ministres de France ne sauraient trouver des moyens encore pour amener les choses entre moi et l'Angleterre à une bonne composition.

Federic.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

6055. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 18. und 21. September, über die Motive des englischen Ministeriums zu der dem Marquis von Mirepoix ertheilten Antwort[1] und fasst in dem Berichte vom 21. September die Summe seiner Informationen, für deren Authenticität er sich verbürgt, in den Worten zusammen: „On ne veut entrer dans aucune mesure violente dans le moment présent n'y prendre d'engagement qui y puisse conduire, et, quoiqu'on prétende être insulté, par l'arrêt que Votre Majesté a mis sur la dette de Silésie, l'on préfèrera de laisser traîner cette affaire sur le tapis à en témoigner un ressentiment prompt dans les circonstances présentes. Quelques ministres se sont même lâchés dans la conversation jusqu'à dire que, quand même Votre Majesté donnerait une réplique à leur réponse,[2] ils étaient d'avis qu'on n'y répartît pas, et qu'on attendît des occasions plus favorables pour en marquer le ressentiment qui convenait à l'honneur de la couronne et de la nation."

Potsdam, 2 octobre 1753.

J'ai bien reçu vos rapports du 18 et du 21 du mois passé, et vous sais parfaitement gré des informations exactes que vous m'avez données au sujet de l'état présent des affaires relativement à mes différends avec l'Angleterre. Comme il faudra voir quel en sera le dénouement, je souhaite que vous continuiez, en attendant, à me donner des nouvelles les plus exactes sur tout ce qui pourra regarder mes intérêts, et particulièrement si les ministres anglais resteront inflexibles à ne point vouloir donner ni argent ni subsides à la Russie, ou si à la fin ils plieront. Du reste, soyez assuré du secret que je vous garderai des anecdotes que vous me marquez.

Pour ce qui regarde la demande que vous me faites pour quelque augmentation de vos appointements, j'entre dans vos raisons et ne laisserai pas de songer à vous aider là-dessus; continuez seulement de me servir avec le même zèle et fidélité que j'ai reconnus en vous jusqu'ici.

Au reste, on m'a montré l'autre jour une lettre d'Angleterre selon laquelle l'on doit avoir fait sortir une escadre en vaisseaux de guerre d'un des ports d'Irlande. Comme vous ne m'avez rien marqué à ce sujet, j'attends que vous me mandiez encore ce qui en est ou non.

Nach dem Concept.

Federic.

6056. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 2 octobre 1753.

Les plaintes qu'a portées le sieur Gross au vice-chancelier de Pologne[3] sur le sujet du colonel Ortinski, et les contestations qui en sont résultées entre le premier et l'Écuyer tranchant de la couronne,[4] dont vous me faites votre rapport par votre post-scriptum du 25 de septembre dernier, sont des choses que vous devez vous marquer soigneusement, pour en pouvoire faire usage un jour à aigrir sous main

[1] Nr. 6036 S. 103. — [2] Vgl. Bd. IX, 349. — [3] Wodzicki. — [4] Graf Franz Potocki.

Digitized by Google

les Polonais contre les Russes et à les fortifier dans leur méfiance contre ceux-ci, qui d'ailleurs n'est que trop fondée.

Federic.

Nach dem Concept.

6057. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 3 octobre 1753.

En conséquence de votre rapport du 28 dernier, et vu les motifs que vous y alléguez, je veux bien permettre que vous disiez avec un compliment convenable, mais qui ne sente point de faiblesse,[1] au comte Brühl que, porté que j'étais de convaincre le Roi son maître des sentiments d'égard et d'amitié que j'avais invariablement pour lui dans toutes les occasions où il m'était possible de me livrer à mon inclination, je voudrais bien consentir qu'on s'arrangeât sur ce plan d'accommodement que lui, comte de Brühl, avait proposé relativement à tous les billets de *Steuer* qui étaient entre les mains de mes sujets, en sorte qu'il dépendrait de lui de nommer et d'autoriser quelqu'un qui confèrerait avec vous sur ce plan d'accommodement et des conditions à y convenir, que vous m'enverrez alors, afin que je puisse aviser jusqu'où j'y saurais entrer; mais que, si l'on y fixait le nombre des billets de *Steuer* dont mes sujets indistinctement étaient en possession, il fallait qu'on exemptât les billets de *Steuer* qui tôt ou tard parviendraient à mes sujets par des cas de successions, de dots qui leur écherraient en Saxe.

Vous savez déjà toutes les raisons qui m'obligent à faire exempter ces cas,[2] et que la perte serait trop forte à l'égard des successions et des dots, si mes sujets devaient se contenter dans de pareils cas des billets de *Steuer* qu'on ne leur paierait pas, au lieu que, quand des sujets de Saxe retirent des héritages ou des dots de mon pays, on les leur paie en argent comptant. Par conséquence, si de la part de la Saxe on voulait se refuser reconnaître payables ces billets qui dans de pareilles occasions reviendraient à mes sujets, je ne saurais faire autrement que de mettre arrêt sur toutes les successions qui écherraient de mon pays aux Saxons, pour en satisfaire les miens qui dans de pareils cas avaient eu des billets de *Steuer* qu'on ne voudrait pas reconnaître. Ce qui ne laisserait que de causer des difficultés et des discussions innombrales et entraînerait la ruine des particuliers.

J'attends que vous fassiez valoir tout ceci au comte de Brühl comme la seule condition que je demandais, et à laquelle l'on ne saurait se refuser raisonnablement; aussi me marquerez-vous de quelle manière il se sera expliqué là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 102. 109. — [2] Vergl. S. 115.

Digitized by Google

6058. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 6 octobre 1753.

Le rapport que vous m'avez fait à la date du 24 du mois dernier, m'a été fidèlement rendu, tout comme celui du 7 de ce mois dont vous avez chargé le lieutenant Elsner à son retour. Comme mes lettres d'Angleterre, en conséquence de ce que je vous en ai appris par la dernière dépêche du département des affaires étrangères, sont que les ministres anglais, malgré qu'ils s'étaient refusés aux propositions d'accommodement que le duc de Mirepoix leur avait faites, ne voulaient cependant entrer dans aucune mesure violente contre moi dans le moment présent, ni donner un sou en subsides à la Russie, nonobstant les efforts extraordinaires et même turbulents que le ministre autrichien, le comte Colloredo, leur faisait pour les y obliger, j'envisage cela comme une marque que le ministère anglais voudra préférer de laisser traîner l'affaire sur le tapis, sans en témoigner un ressentiment prompt de la prétendue insulte par l'arrêt que j'ai mis sur le reste des dettes de Silésie, de sorte que je crois qu'en traînant un peu l'affaire et la tenant en haleine, on viendra encore à bout de l'accommoder paisiblement. Mais, supposé que l'Angleterre s'aviserait à procéder violemment par le moyen que M. de Contest paraît craindre, et qu'elle se saisît du vaisseau en mer de la compagnie d'Emden, il ne faudra croire que je tomberais pour cela tout d'un coup sur l'Hanovre; ce que je ne ferai pas, ayant d'autres moyens encore pour m'en indemniser.

Car, primo, il faut considérer que ce vaisseau a été mis sous des assurances, et qu'au cas de ce revers ce seraient apparemment les sujets anglais mêmes qui en porteraient les frais, par les assurances qu'ils seraient tenus de payer. En second lieu, j'ai entre mes mains encore l'argent qui reste à payer au Anglais des dettes de Silésie, indépendamment de celui sur lequel l'arrêt a été mis, et, le cas existant que le susdit vaisseau serait saisi, je pourrais faire déclarer que je défalquerais encore le montant des dettes de Silésie. Le troisième expédient serait, pour prévenir du malheur audit vaisseau, que la cour de France permît qu'à son retour il arborât le pavillon de France.

Indépendamment de tout ceci, j'avoue que j'ai de la peine à me persuader que le roi d'Angleterre, aussi avancé en âge qu'il est, voudrait commencer des troubles et la guerre, surtout sachant que son décès doive être suivi d'une tutelle et d'une régence.

J'ai d'ailleurs appris par de bonnes lettres des frontières de Livonie que, jusqu'à présent, il n'est entré de nouvelles troupes de Russie ni dans la Livonie ni dans la Courlande, mais qu'elles s'arrêtaient encore dans les provinces de Russie limitrophes à la Livonie, parceque la cour de Moscou s'attendait préalablement que de faire marcher ces troupes à une réponse favorable touchant les prétendus subsides.

En combinant donc ces circonstances et voyant que, jusqu'à présent, malgré les grands mouvements du ministre autrichien à Londres, les

Digitized by Google

ministres anglais ont constamment refusé de donner de l'argent en subsides, je présume qu'on ne veut encore procéder à des voies de fait. Pour mon particulier, j'estime qu'on verra plus clair sur les vrais desseins du roi d'Angleterre, quand le Parlement viendra à s'assembler dans le mois prochain, et la harangue qu'il fera à son Parlement, pourra servir de boussole sur les mesures qu'il y aura à prendre alors par rapport à ses vues.

Vous ne laisserez pas de vous expliquer, en conséquence de tout ce que dessus, avec M. de Contest — en lui faisant le compliment le plus affectueux sur les assurances positives qu'il m'a fait donner par vous de ce que la France prendrait parti pour moi, quand l'évènement arriverait qu'on viendrait m'attaquer — et me marquer ses sentiments là-dessus.

J'attends, au reste, votre rapport sur la résolution que les ministres de France prendront au sujet des dépêches du chevalier de La Touche que son dernier courrier leur a apportées relativement à cette affaire, comme aussi sur la dépêche que je vous fis en même temps à ce sujet.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6059. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 octobre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 26 du mois dernier et vous renvoie à la dépêche de mes ministres pour ce qui regarde la négociation du sieur Beckers et la situation où se trouve actuellement l'ouvrage de l'élection.[2] Pour ce qui est des entretiens que vous avez eus avec le ministre d'Espagne touchant l'affaire de Modène,[3] j'approuve tout ce que vous lui avez dit, et serai bien aise que, quand vous le trouverez disposé à vous parler encore sur ce sujet, vous lui missiez plus martel en tête là-dessus, en lui représentant toutes les suites que la vouvelle alliance avec le duc de Modène et les arrangements qu'on y a pris, entraîneront au grand préjudice des cours d'Espagne et de Sardaigne.

Nach dem Concept.

Federic.

6060. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 octobre 1753.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre dépêche du 29 dernier les assurances que le comte Moltke a données au sieur d'Ogier sur la persévérance du Roi son maître au bon système. Quoique je n'aie jamais

[1] Nr. 6036 S. 103. — [2] Vergl. S. 38. — [3] Vergl. S. 110.

Digitized by Google

douté des bonnes intentions dudit comte, je ne saurais cependant bien concilier ses protestations avec ce que vou sm'avez marqué autrefois[1] du dessein qu'on méditait sur la Scanie. Il faut croire que, quand une fois le prince Ferdinand de Brunswick sera arrivé à Copenhague,[2] et qu'il sera assez heureux pour se concilier l'amitié et la confidence du Roi, il pourra désabuser celui-ci, tout comme le comte de Moltke, de plusieurs fausses impressions que le ministre infidèle leur a données, et ôter la masque à celui-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

6061. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

H. B. von Maltzahn berichtet, Stockholm 25. September: „Le ministre de France continue de me prévenir par des démonstrations de politesse auxquelles j'ai toujours répondu avec beaucoup d'empressement . . . Il y a deux jours que, dans un entretien que j'eus avec lui à sa campagne, où il m'avait invité de venir passer quelques jours, il me parla encore de la nécessité de porter remède aux maux qui affaiblissaient ce pays-ci, et, comme il me disait que, comme ministre de Prusse, j'y pourrais faire beaucoup, je lui répliquai que je m'y employerais avec le plus grand empressement, puisque le grand objet de tout ce que je pouvais avoir à faire dans ce pays-ci, tendait à maintenir et à affermir notre système; que, toutes les fois qu'il croyait que j'y pouvais contribuer, je le priais de me le dire et de me donner ses conseils, dont je ne ferais jamais que l'usage qu'il me prescrirait."

Potsdam, 6 octobre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 25 du mois dernier et suis très content des explications que vous avez eues avec le ministre de France, tout comme des réponses que vous lui avez données. Vous avez d'ailleurs sagement fait de prendre vos précautions afin que la Reine, ma sœur, n'y saurait prendre ombrage de l'apparence de liaison entre vous et ce ministre, ombrage que vous éviterez soigneusement, en vous ménageant au possible la confidence dudit ministre.

Federic.

Nach dem Concept.

6062. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 7 octobre 1753.

Dans votre dernière dépêche du 3, vous demandez encore mes ordres si je veux que la distribution de la somme qu'on paiera cette foire-ci à mes sujets créanciers de la *Steuer*, doive se faire indistinctement, et comment vous vous gouvernerez, au cas que le comte de Brühl refuse de la faire. A cela, je vous réponds que mes ordres antérieurs

[1] Vergl. S. 10. 37. 50. — [2] Vergl. S. 112.

Digitized by Google

à vous sont assez précis,[1] que je n'entends autre distribution de cette somme que sans distinction de vieux ou de nouveaux créanciers, distinction que je n'admettrai jamais.

Au surplus, quand je vous ai instruit que vous deviez éviter d'user de paroles menaçantes dans les entretiens que vous aurez audit sujet avec le ministre, il ne s'en suit point que vous ne deviez parler énergiquement à lui, dans le cas qu'il voudrait être déraisonnable. Il me paraît qu'on peut parler avec force et dignité, sans menacer de guerre ouverte; aussi vous dirigerez-vous en conséquence. Vous êtes trop au fait des raisons que j'ai pourquoi je ne veux actuellement me servir de menaces dans l'affaire dont il s'agit, mais encore une fois, je ne veux point aussi plier devant le ministre, ni entendre autre payement que sans distinction des créanciers, sur quoi vous vous dirigerez absolument.

Au reste, vous aurez actuellement mes ordres par rapport à l'accommodement proposé par Brühl, auxquels je n'ai qu'à ajouter que vous vous conduirez également avec prudence et dignité dans cette négociation, sans faire paraître de la faiblesse.

Federic.

Nach dem Concept.

6063. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 8. October 1753.

P. S. Da ich auch gestern die Ehre gehabt, an Ew. Excellenz das Duplicat der von dem Herrn von Maltzahn zu Leipzig per Estafette anhero gekommenen Dépêche [Leipzig 6. October] zu übersenden, so soll ich auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz deshalb vermelden, wie Ew. Excellenz nebst des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz das Projet der Convention[2] und alle darin enthaltene Passages, Clauseln und Ausdrücke mit der grössesten Attention examiniren und erwägen und das Projet dergestalt einrichten möchten, damit alles darin sehr klar, deutlich und positive ausgedrücket und nach dem rechten Sinn der teutschen Sprache exprimiret werde, auf dass nichts darin équivoque und zweideutig bleibe und nachher Gelegenheit zu neuen Chicanen und Missdeutungen geben könnte; zu dem Ende jede Passage nach aller ihrer Deutung erwogen, alles nöthige geändert und beigefüget und auf das klareste eingerichtet werden müsste.

2) So viel das Prooemium anlangete, da hätte Maltzahn in seiner deshalb gethanen Erinnerung ganz recht, und könnten Se. Königl. Majestät den in dem Projet befindlichen Ausdruck nicht passiren lassen: „vor Dero beiderseitigen Lande und Unterthanen erspriesslichen Absicht p.", vielmehr müsste es heissen, dass des Königs Majestät solches aus einer besonderen Complaisance gegen des Königs von Polen Majestät gethan hätten.

[1] Vergl. S. 114. — [2] Convention behufs Befriedigung der preussischen Gläubiger der sächsischen Steuerkasse. Vergl. S. 117.

Digitized by Google

3) Könnten Se. Königl. Majestät den Einhalt des zweiten Articuls nicht so schlechterdings approbiren, noch gestatten, dass darin Dero Unterthanen wegen ihrer noch in Händen habenden und noch nicht producirten Steuerscheine auf ein namentliches Quantum reduciret werden, weil deren noch verschiedene sein könnten, die theils wegen der weiten Entfernung, theils wegen anderer Hinderungen ihre Steuerscheine bisher noch nicht produciren können. Vielmehr sei billig, eine Zeit von zwei à drei Monaten zu setzen, damit man eine exakte Recherche deshalb anstellen, alles in eine richtige Summe bringen und alsdenn ein ordentliches Liquidum setzen könne. Dieses sei um so nöthiger, wenn man sonst aufrichtig in der Sache gehen und allen sonst künftig zu besorgenden Chicanen und Disputen vorbeugen wolle. Die Besorgniss, dass währenden Termines noch mehrere Steuerscheine zugekaufet werden könnten, wollte nichts releviren, und wären allenfalls Mittel zu finden, solchem vorzubeugen, nicht zu gedenken, dass wohl jedermann Bedenken haben würde, sein Geld deshalb so anzulegen, dass er solches allererst nachher in langen Terminen wieder erhalten sollte.

Was die Geldsorten anlangete, in welchen den Königlichen Unterthanen sowohl Capital als Interessen bezahlet würden, da müsste denenselben kein anderes Geld noch Münzsorten aufgedrungen werden als dasjenige, so in jedem Steuerscheine enthalten, oder auch wie ehemals die Steuer zu Leipzig oder Dresden zur Zeit der ausgestelleten Steuerscheine bezahlet habe; allenfalls müsste die Zahlung in Friedrichsd'or oder in wichtigen guten Louisd'or geschehen.

Welches alles und was sonsten zur Sicherheit und Avantage derer Königlichen Unterthanen nöthig oder diensam sein könne, Ew. Excellenz nebst des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz reiflich erwägen und bestens besorgen möchten.

Welches denn hierdurch au pied de la lettre und wie Se. Königl. Majestät solches befohlen haben, hierdurch schuldigst melde. Im übrigen lege auf allen Fall, und wann etwa der Herr von Maltzahn in dem Duplicat etwas beizulegen vergessen hätte, dessen Relation an des Königs Majestät und Projet de convention hierbei, welches jedoch nach Ew. Excellenz Gefälligkeit mir hiernächst zurück erbitte.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

6064. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 octobre 1753.

Le rapport que vous m'avez fait du 29 du mois dernier, m'a été fidèlement rendu, tout comme celui du 28, avec la liste de la nouvelle dislocation des troupes autrichiennes, dont je vous sais infiniment gré, me remettant, au surplus, quant aux affaires publiques, sur ce que la dépêche ordinaire du département vous en marquera.

Digitized by Google

Comme je me vois obligé par le décès du défunt comte de Münchow[1] d'aller faire encore un tour, vers la fin de ce mois, à Breslau, et que j'ai trouvé bon d'ordonner au sieur de Fürst de s'y rendre à ce temps-là, afin d'apprendre de lui-même la situation où sa négociation se trouve actuellement, je veux bien vous en avertir, afin que, si vous avez quelque chose secrète à me communiquer, vous sauriez le faire par son canal, soit que vous me l'adressiez par lui, soit que vous vous expliquiez de bouche envers lui pour qu'il m'en fasse son rapport.

Nach dem Concept. Federic.

6065. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 11. October 1753.

P. S. Auch soll ich annoch auf expressen Befehl Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz melden, wie Höchstdieselbe von dem bisherigen Betragen des Königlich dänischen Legationssecrétaire Herrn John sehr übel zufrieden zu sein alle Ursachen hätten, indem man auf die Spur gekommen und verschiedene Handwerker und Seidenfabrikanten, an welche er Tentatives gethan, sich nicht ohndeutlich geäussert hätten, wie derselbe sich seit einiger Zeit her fast ein Fait daraus gemachet, dergleichen Professionisten und andere Leute zu debauchiren und zu induciren von hier weg und nach Dänemark zu gehen. Des Königs Majestät verlangeten dannenhero, dass Ew. Excellenz erwähnten Herrn John desfalls zu Sich kommen lassen und denselben darüber énergiquement besprechen, ihn auch bedeuten möchten, wie er sich dergleichen Menées, wegen welcher Se. Königl. Majestät versichert wären, dass des Königs von Dänemark Majestät solche niemalen gut heissen, vielmehr sehr improbiren würden, hiefüro enthalten, mithin seinen habenden Charakter nicht aviliren und Gelegenheit geben möchte, dass man keine Égards weiter vor ihn haben werde. Wonächst dann Ew. Excellenz den Herrn von Häseler zugleich von solchem Vorfall benachrichtigen und demselben aufgeben möchten, bei dem dänischen Hofe dahin anzutragen, dass dieser vor das gute Vernehmen beider Höfe nicht allerdinges wohl intentionirte John von hier weggenommen werden möchte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6066. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 13 octobre 1753.

Autant que j'ai été satisfait de tout ce que vous m'avez marqué par votre dépêche en date du 6 de ce mois, il ne m'a point fait plaisir d'apprendre que ce pourrait être quelque militaire, savoir le colonel de

[1] Gestorben 23. September 1753.

Digitized by Google

Hauch ou le colonel de Gehler qu'on me voudrait envoyer pour remplacer le sieur de Thienen, et j'avoue que je souhaiterais qu'on changeât de résolution à leur égard, par les raisons que vous savez.

Au reste, la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, vous informera combien j'ai lieu de me plaindre des mauvais procédés du sieur de John.[1] Comme il y a longtemps que je me suis aperçu que cet homme n'a point eu de bonnes intentions pour entretenir la bonne harmonie entre les deux cours, je ne serais point fâché, si je pouvais en être quitte tout-à-fait.

Nach dem Concept. Federic.

6067. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Berlin, 13 octobre 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 6 de ce mois. Vous recevrez au premier jour, par un exprès que mes ministres vous dépêcheront, vos instructions touchant l'accommodement à faire par rapport au différends de la *Steuer*,[2] auxquelles je vous renvoie. Cependant mon intention est que, quand vous aurez reçu ces instructions et que vous en parlerez au comte de Brühl, vous lui direz convenablement que, malgré que j'avais tout lieu d'être mécontent de la conduite que la cour de Dresde avait observée à mon égard, et des menées sans fin dont on avait usé contre moi, je m'étais cependant prêté de bon cœur à ce qu'elle avait désiré de moi au susdit sujet, afin d'éprouver si par toutes mes complaisances je ne pourrais gagner sur elle qu'elle userait mieux à mon égard. Que je priais lui, comte de Brühl, de vouloir se souvenir de tous les mauvais procédés qu'on avait faits contre moi, dont je n'étais que trop informé, et réfléchir un peu si je n'avais lieu d'appréhender que cette dernière complaisance, par laquelle au fond mes sujets perdraient, ne serait encore déplacée.

Federic.

Nach dem Concept.

6068. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 13 octobre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois et ne veux point vous dissimuler que ce sont principalement ceux que j'attends à présent de vous sur mes dépêches antérieures du 18,[3] du 22 et du 25 du mois passé dernier, parcequ'elles remplissent tout ce que j'ai à présent d'objets principaux, et ce qui doit occuper toute votre attention, afin de pouvoir m'en faire des rapports bien circonstanciés et fort détaillés là-dessus, sur lesquels je pourrai me régler.

1 Vergl. S. 123. — 2 Vergl. Nr. 6063 S. 121. — 3 Ministerialerlass in Ausführung von Nr. 6036.

Digitized by Google

Dans ce que j'ai eu de dernières lettres d'Angleterre, l'on continue à la vérité de me dire que la cour persistait encore à ne vouloir pas donner de l'argent à la Russie, et que les Pelham s'en défendaient fortement, en disant que c'était trop hasarder que d'en donner cette année-ci et avant l'assemblée du nouveau Parlement; mais l'on ne me cache pas qu'outre que le Roi, soutenu par Carteret, souhaitait fort que ces gens-là ouvrissent la bourse, le ministre autrichien, Colloredo, pressait vivement le ministère anglais pour s'y prêter; il était par conséquence encore très douteux de quelle manière l'on se déterminerait là-dessus, de sorte que le comte Colloredo, se flattant d'avoir gagné du terrain depuis quelques jours et croyant que, quand même le ministère n'en entrerait pas tout-à-fait dans les vues du Roi, ils promettraient du moins quelque chose d'assez précis pour encourager la Russie d'augmenter ses troupes en Livonie, retenait encore son courrier, jusqu'à ce qu'il saurait le renvoyer à sa cour avec la résolution finale du ministère anglais.

Il y a une circonstance qu'on ajoute encore, mais laquelle je ne voudrais pas garantir pour authentique: c'est que la cour de Vienne avait fait des avances à ce sujet à celle de Moscou, et que c'était un des motifs pourquoi le comte Colloredo pressait si fort les ministres anglais des subsides, afin que la première s'en saurait rembourser. Au surplus, je veux bien que vous communiquiez à M. de Contest ces avis.

Nach dem Concept. Federic.

6069. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 13 octobre 1753.

Si mes lettres de Londres accusent juste, comme je le crois, l'on n'a fait de là aucune remise en argent sous main à la Russie; tout au contraire, les ministres persistent encore à ne point vouloir donner de l'argent, et bien que le Roi, appuyé de Carteret, le désire ardemment, les Pelham soutiennent fermement que ce serait trop hasarder que de vouloir s'y engager avant l'assemblée du nouveau Parlement et finir la dernière séance de celui-ci, qui s'assemblera le 10 novembre, en proposant un traité de subsides. Ce qui me paraît le plus singulier dans ceci, c'est que le ministre autrichien, le comte Colloredo, continue de presser les ministres anglais à lâcher les cordons de la bourse pour donner de l'argent à la Russie. Vous verrez par la dépêche du département ce qu'on a dit d'une avance en argent faite de la cour où vous êtes à celle de Moscou, et ce que l'on présume du motif dudit ministre pour engager le ministère anglais à se charger de toute cette dépense. Je m'attends d'apprendre bientôt quel succès son empressement marqué a eu à ce sujet, et ne manquerai pas de vous en informer.

Nach dem Concept. Federic.


Digitized by Google

6070. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 13 octobre 1753.

En conséquence de votre dernier rapport du 2 de ce mois,[1] il faut que j'apprenne bientôt par vous comment le ministère anglais se sera décidé sur l'affaire des subsides prétendus de la Russie. Si le Roi le souhaite aussi ardemment que vous le dites, je crois que les Pelham seront obligés de plier, et c'est alors qu'il faut que vous vous appliquiez bien d'approfondir si les ministres anglais se borneront à promettre quelque chose de précis pour l'année prochaine, et quand le nouveau Parlement sera assemblé, ou si effectivement ils donneront de l'argent à la Russie, et, dans ce cas-là, s'ils s'engageront à payer des subsides pour un temps de paix, ou s'ils pousseront au point de vouloir donner même des subsides pour un temps de guerre et ratifier par conséquence toute la convention telle que les ministres de Russie l'ont proposée, et dont je vous ai déjà informé de son contenu.[2]

Songez à m'en instruire bien précisément de tout ceci.

Nach dem Concept. Federic.

6071. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 16 octobre 1753.

J'accuse la bonne réception de la dépêche que vous m'avez faite en date du 5 de ce mois. Si M. de Contest persiste à ne point vouloir parler le premier au lord Albermarle sur mes différends avec l'Angleterre et sur les conditions que j'ai confiées à la France comme mon ultimatum,[3] je suis persuadé qu'il a ses bonnes raisons pour cela, et je ne disconviens pas de celles qu'il vous en a alléguées; je souhaiterais cependant que, si l'occasion se trouvait, et que le ministère parût devenir plus docile qu'il ne paraît actuellement, alors M. de Contest ne la laissât point passer pour mettre le ministère anglais au pied du mur.

L'ordinaire dernier, je n'ai point eu des lettres de Londres; mes dépêches antérieures vous ont instruit que c'est principalement le ministre autrichien, comte Colloredo, qui remue, pour ainsi dire, ciel et terre afin de disposer les ministres d'Angleterre de lâcher les cordons de la bourse et de donner de l'argent à la Russie, ne fût-ce qu'un subside de paix de 70,000 livres sterling. Quoique jusqu'à présent les susdits ministres ont tenu ferme et n'ont point voulu s'y prêter, le grand empressement du Roi pour avoir un corps de troupes de Russie à sa disposition en Livonie, les discours du lord Carteret qui l'appuient, et les mouvements forts que le comte Colloredo se donne, ont toujours ébranlé le ministère anglais, de sorte que, selon mes dernières lettres de

[1] Vergl. die vorigen Nummern. — [2] Vergl. S. 22. — [3] Vergl. S. 56.

Digitized by Google

Londres, dont je vous ai déjà communiqué le contenu, l'affaire a paru douteuse. J'ai observé d'ailleurs qu'il paraît que la cour de Vienne voudrait faire la médiatrice entre celles de Londres et de Russie par rapport aux subsides exorbitants que celle-ci a prétendus, afin de faire convenir les deux partis, sans que la cour de Vienne y soit pour son argent.

Au surplus, quand M. de Contest n'a point eu d'indices de tout ce que vous lui avez communiqué touchant cette négociation, je n'en suis pas étonné, mais je puis lui répondre de l'authenticité des pièces que vous lui avez montrées.[1]

Quant à l'expédient que j'ai proposé,[2] de remettre l'argent et l'affaire des déprédations entre les mains de la France, je suis bien aise que vous l'ayez trouvé bon et faisable; je suis encore d'avis que vous pressentiez les ministres de France là-dessus, mais, par la raison que vous m'indiquez, je fais joindre à la suite de celle-ci un post-scriptum chiffré du chiffre immédiat ordinaire, ostensible, comme vous le désirez, pour vous mettre à même d'offrir franchement le dépôt en argent à la France, pour en agir, selon qu'elle le trouvera juste et honorable à ma dignité. C'est à votre discernement que j'abandonne de faire tel usage que vous trouverez convenable, de ce post-scriptum et de son contenu.

Federic.

P. S.

Le ministère anglais s'étant avisé de retirer l'offre qu'il avait proposée de son propre gré à la France pour accommoder le différend où je suis avec l'Angleterre relativement aux prises maritimes,[3] j'ai songé à un autre expédient convenable, en tout cas, pour parvenir à la fin désirée et pour prévenir les suites qui sauraient arriver, supposé le cas que le ministère anglais voudrait procéder à des violences, malgré que tout le bon droit soit de mon côté: c'est de faire remettre toute la somme en argent que j'ai à payer encore aux créanciers anglais par rapport aux dettes hypothéquées sur la Silésie, de même que l'affaire des captures, entre les mains de la France, pour en user, selon qu'elle le trouvera convenable à ma dignité et au bon droit de mes sujets lésés par les captures qu'on a faites injustement sur leurs effets. Ma volonté est donc que vous deviez en faire la proposition à M. de Saint-Contest, en lui faisant remarquer toute l'étendue de la confiance que je mets à l'amitié de la France, la droiture de mes intentions pour la conservation de la paix et mon désintéressement parfait à l'égard du susdit différend. Vous me ferez un rapport circonstancié de ce que M. de Saint-Contest vous aura déclaré en conséquence.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S 75. — [2] Vergl. S. 108. — [3] Vergl. S. 71. 72. 103.

Digitized by Google

6072. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 octobre 1753.

Je vous sais gré des éclaircissements que vous m'avez donnés par rapport aux augmentations prétendues des régiments de hussards en Hongrie. Quant aux pertes que vous me mandez que vous les faisiez de vos appointements par la différence des monnaies, vous savez que la caisse de légation est tout-à-fait épuisée actuellement; mais soyez sûr que je songerai de vous soulager et que je vous tiendrai compte des pertes réelles que vous avez faites à ce sujet, dès que ladite caisse se sera un peu plus relevée de son épuisement.

Au reste, m'étant informé sous main de l'argent que vous m'avez marqué dans une de vos dépêches antérieures que la cour de Vienne avait fait passer secrètement à Amsterdam, l'on vient de m'assurer que ç'avait été un terme de remboursement qu'elle faisait d'un capital que du temps de la dernière guerre elle avait fait dans la susdite ville, en donnant pour hypothèque le revenu le plus clair de ses domaines en Bohême. Ce sera à vous de juger si cet avis accuse juste ou non.

Nach dem Concept. Federic.

6073. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 16 octobre 1753.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 10 et du 13 de ce mois et ne doute pas que vous n'ayez actuellement reçu les instructions que mes ministres vous ont dépêchées par un exprès touchant l'accommodement par rapport aux affaires de la *Steuer*. Vous savez, de plus, mes intentions que je veux agir droitement là-dessus avec la cour de Saxe et payer de bonne foi et avec des complaisances tous les mauvais procédés dont elle s'est fait une coutume d'agir à mon égard.

Pour ce qui regarde l'affaire touchant les distinctions entre les ministres étrangers que le comte de Wackerbarth a tenté d'introduire à la table du Roi et à celle du Prince électoral, je ne trouve pas convenable que vous en fassiez un point de votre négociation, ni une affaire sérieuse; car, dès qu'on commence d'être pointilleux sur ces sortes de choses auprès d'une cour, il le faut être également auprès de toutes les autres, ce qui me causerait des embarras dont je n'aime pas d'être chargé sur des choses que je n'envisage que comme de pures bagatelles, de sorte que, si les insinuations que vous ferez particulièrement là-dessus au comte de Brühl, n'opèrent pas de changement sur lui, je ne veux point en être mêlé, et il faudra laisser l'affaire telle qu'elle est.

Digitized by Google

Au reste, je serais bien aise que vous suiviez la cour à Hubertsbourg, en conséquence de l'invitation qu'on vous en a faite.

Nach dem Concept. Federic.

6074. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 19. October 1753.

Da Ew. Excellenz das Duplicat des von dem Herrn von Häseler zu Kopenhagen unter dem 9. dieses erstatteten Berichtes sonder Zweifel zugekommen sein wird, so habe hierdurch ganz gehorsamst melden sollen, dass, weilen nach solchem des Königs von Dänemark Majestät in der mit des Prinzen Ferdinand Durchlaucht gehabten Unterredung auch unter andern einer von Sr. Königl. Majestät formirten Prätension auf das Sachsen-Lauenburgische[1] erwähnet und geglaubet haben, dass Höchstdieselbe solche gelegentlich gelten machen wollten, des Königs Majestät also vor nöthwendig finden, dass gedachter Herr von Häseler mit der nächsten Post annoch umständlich instruiret werde, wie Höchstdieselbe niemalen an eine Prätension auf das Sachsen-Lauenburgische gedacht, noch weniger jemalen eine Entreprise darauf formiren wollen, als dergleichen man Deroselben calomnieuser Weise attribuiret habe. Wobei erwähnter Herr von Häseler dennoch zugleich umständlich von denjenigen Umständen informiret werden solle, welche bei der Gelegenheit als die hannöversche Prätension auf Ostfriesland bei dem Reichstage zu Regensburg in Bewegung gewesen, wegen Sachsen-Lauenburg vorgekommen seien, und wie viel davon, auch aus was Ursachen in denen Schriften, so dermalen von Sr. Königl. Majestät wegen an das Reichscollegium gekommen, mit berühret worden. Mehrerwähntem Herrn von Häseler solle zugleich aufgegeben werden, des Prinzen Ferdinand Durchlaucht von der ganzen Connexion solcher Sache genau zu informiren und zugleich von Sr. Königl. Majestät wegen zu versichern, dass Höchstdieselbe nicht einen Gedanken auf das Sachsen-Lauenburgische gehabt, und dass, wenn jemalen einiger Krieg mit Hannover entstehen solle, solcher gewiss gedachter Lande halber nicht entstehen, noch einige Prätension darauf zum Objet haben würde.

Was die Bentincksche Sache anbetreffe,[2] da solle der Herr von Häseler instruiret werden, dass, nachdem man einmal diese Sache in die Hände von Frankreich gestellet, man nunmehro auch sonder Verletzung des Wohlstandes, und ohne selbiges sehr zu choquiren, nicht wohl davon zurückgehen könnte und sich sonsten gerne gefallen lassen würde, wenn man dortiger Orten darüber weiter mit Frankreich tractiren werde. Dero Ortes wären Sie alle mögliche Facilité zur Componirung der Sache geneiget beizutragen, und würden nichts lieber sehen, als wenn solche mit guter Art auf das baldigste geendiget werden könnte.

[1] Vergl. Bd. IX, 391. 393. — [2] Vergl. S. 107.



Sonsten melde auf Ew. Excellenz Befehl gehorsamst, wie dass, so viel den Disput wegen des Ranges, davon der Herr von Maltzahn zu Leipzig in seiner vorigen Relation mit Erwähnung gethan, angehet, des Königs Majestät denselben bereits bescheiden lassen, wie Höchstdieselbe nicht wollten, dass davon eine Affaire bei Gelegenheit des Accommodements wegen der Steuersachen mit gemachet werden sollte, und da Sie dergleichen Rangdispute ohnehin wie die grösseste Bagatelle ansähen, Sich um so weniger directement davon meliren wollten, da, wenn Sie an einem Hofe desfalls pointilleux sein würden, Sie solches bei allen übrigen Höfen gleichfalls sein müssten, in dergleichen Embarras aber Sie Sich nicht setzen wollten.

Uebrigens vermelde noch, wie des Königs Majestät dem Gesuche des ehmaligen magdeburgischen Regierungspräsidenten von Plotho deferiret haben und die Ordre deshalb heute noch erfolgen wird.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

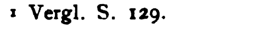
6075. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 20 octobre 1753.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 9 et du 13 de ce mois, et vous renvoie sur l'ample dépêche que je vous ai fait faire aujourd'hui du département des affaires étrangères touchant les insinuations malicieuses qu'on a faites au roi de Danemark par rapport à des vues qu'on m'a prêtées sur le Saxe-Lauenbourg; aussi mon intention est que vous informiez bien et en détail le prince Ferdinand de Brunswick, afin que celui-ci puisse en faire usage auprès du roi de Danemark pour rectifier son esprit sur les fausses idées qu'on lui a données sur ce sujet. Au surplus, assurez le prince Ferdinand de ma part que je n'ai jamais songé à me commettre avec le roi d'Angleterre par rapport au pays de Saxe-Lauenbourg, et que, quant à l'affaire de la comtesse de Bentinck,[1] j'écouterai avec plaisir toutes les propositions pour accommoder l'affaire, pourvu qu'elles soient tant soit peu raisonnables. Dites-lui encore de ma part que j'avais pu à peine garder mon sérieux, quand j'avais appris qu'on avait inspiré des ombrages au roi de Danemark par rapport à la marine que je pensais à établir, et que le Prince savait lui-même que toute ma marine ne consistait que dans une vingtaine de petites barques pour transporter le sel et les grains des magasins sur l'Oder et sur l'Elbe d'un lieu à l'autre. Ce que je souhaiterais qu'il pourrait faire entendre, à quelque occasion convenable, à Sa Majesté Danoise.

Federic.

Nach dem Concept.



1 Vergl. S. 129.

Digitized by Google

6076. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 20 octobre 1753.

Pour vous répondre à ce que vous m'avez marqué par votre dépêche du 5 de ce mois adressée à moi immédiatement, je vous dirai que, si j'ai été d'avis dans une de mes lettres à la Reine, ma sœur,[1] qu'il convenait de faire rappeler le baron de Fleming, j'ai supposé que la chose fût praticable. Comme je vois à présent que l'affaire rencontre des difficultés presque insurmontables, et qu'elle ne saurait pas se faire de bonne manière, il faut bien qu'on renonce à ce dessein. Au surplus, je veux bien que vous parliez, bien que seulement par manière d'acquit, à M. de Hœpken touchant le sieur de Fleming, pour lui insinuer combien j'avais lieu d'être mécontent de la conduite qu'il avait observée jusqu'ici en se prêtant aveuglément aux insinuations du baron de Bernstorff et en témoignant point de confiance ni au ministre de France ni au mien.

Federic.

Nach dem Concept.

6077. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 20 octobre 1753.

Outre ce que je vous fais répondre par la dépêche du département des affaires étrangères sur celle que vous m'avez faite du 5, je veux bien vous faire observer encore que j'appréhende que le ministère anglais ne se fasse entraîner par le Roi et par les vives sollicitations du ministre autrichien de faire un pas après l'autre relativement aux subsides que la Russie a prétendus. J'attends le rapport que vous me promettez, qui apparemment répandra plus de lumières sur ce que je présume.

Au surplus, mandez-moi votre sentiment si vous croyez que le ministère anglais pourra se laisser entraîner jusqu'à user des violences contre quelqu'un des vaisseaux de mes sujets,[2] et si le roi d'Angleterre est autorisé par les lois du pays de faire une pareille démarche de son propre avis, ou s'il faut qu'il en consulte préalablement le Parlement.

Federic.

Nach dem Concept.

6078. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 23 octobre 1753.

Le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, et j'attends surtout celui que vous me faites espérer, pour me marquer précisément le résultat des ministres relativement aux propositions faites par la cour de Russie, et de quelle manière les susdits

[1] Nr. 6000 S. 51. — [2] Vergl. S. 118.

Digitized by Google

ministres se sont expliqués au comte Colloredo touchant les subsides que la Russie a demandés; ce que vous ferez le plus distinctement et de la manière la plus détaillée qu'il vous sera possible. N'oubliez point, d'ailleurs, de me mander si les ministres ont actuellement renvoyé au sieur Guy Dickens le courrier qui leur avait apporté les dernières dépêches de celui-ci par rapport à cette négociation.

Vous me faites observer dans votre susdit rapport que le ministère anglais, après avoir une fois solidement établi sa majorité dans le nouveau Parlement, serait à même de faire fournir au Roi tous les subsides que ce Prince voudrait avoir; aussi n'en veux-je point disconvenir, mais la seule chose sur laquelle je voudrais bien que vous vous expliquiez exactement envers moi, est de quels moyens on pourrait se servir alors pour avoir les fonds nécessaires à payer tous ces subsides; car, si je suis bien informé de l'état actuel des finances de l'Angleterre, la nation est encore chargée de tous les mêmes impôts qu'on lui a fait payer du temps de la dernière guerre contre la France et l'Espagne, et la somme des dettes de la nation ne s'est presque pas amoindrie depuis la paix faite, de sorte que je voudrais bien que vous m'éclaircissiez nettement si, le cas supposé que le Roi demandât encore de gros nouveaux subsides à la nation, on en pourrait tirer, sans la trop surcharger, soit des impôts ou des dettes. Au reste, je verrai indifféremment et avec tranquillité, quand même le nombre des troupes de Russie s'augmentera jusqu'à 100,000 hommes, et vous pouvez être sûr que ce ne sera point moi qui romprai le premier la paix, mais qu'aussi, si l'on veut absolument et contre rime et raison me faire la guerre, je me défendrai vigoureusement, et qu'on trouvera à qui parler.

Nach dem Concept.

Federic.

6079. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 23 octobre 1753.

Je vous sais infiniment gré des anecdotes que vous m'avez marquées touchant le traité entre la cour où vous êtes et le duc de Modène.[1] Tâchez, au possible, d'en pénétrer davantage, et m'en informez, le plus exactement que vous pourrez, de la manière que vous l'avez fait cette fois-ci; soyez persuadé que les soins que vous vous donnerez là-dessus, me seront des plus agréables. Je suis très satisfait de ceux que vous avez pris, pour faire sentir au ministre d'Espagne les conséquences dudit traité.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 6081.

Digitized by Google

6080. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 23 octobre 1753.

J'ai reçu le rapport que vous avez fait du 16 de ce mois, et vous sais gré du compte que vous m'avez rendu touchant la situation présente des affaires de là où vous êtes, de sorte que vous n'avez qu'à continuer de m'en faire des rapports exacts.

Quant à l'ordre que vous me demandez, pour savoir si vous communiquerez avec le ministre de France de ce que le prince Ferdinand de Brunswick vous a confié par rapport aux mesures que la France aura à prendre pour le renouvellement de son alliance avec le Danemark, je vous dirai que vous devez absolument vous conformer à ce que le Prince a exigé de vous là-dessus, d'autant plus que j'informerai moi-même directement la France[1] de ce que je jugerai nécessaire qu'il en parvienne à sa connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

6081. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Berlin, 23 octobre 1753.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 12 de ce mois, m'est heureusement parvenue. Vous vous rappellerez ce que je vous ai déjà marqué par mes dépêches antérieures au sujet du traité fait entre la Reine-Impératrice et le duc de Modène. Comme je viens d'apprendre, par un très bon et sûr canal,[2] deux anecdotes curieuses et intéressantes à ce sujet, je n'ai point voulu vous les laisser ignorer, pour que vous les communiquiez confidemment à M. de Saint-Contest, savoir que ledit traité a été arrangé, comme vous le savez déjà, avec beaucoup de mystère et de secret, et que la signature a été faite à la droite par les ministres de Vienne et à la gauche par ceux de Modène, et que le ministre anglais, le sieur Keith, a signé entre les deux, comme le ministre de la cour qui a ménagé tout ce traité. En second lieu, l'on me marque que ce traité n'a pu être signé que le 11 du mois de juin, mais qu'en suite on a fait réflexion qu'il aurait été trop immédiatement après la mort du jeune Prince, fils du prince héréditaire de Modène, et que par là on a cru devoir antedater le traité d'un mois, savoir le 11 de mai, temps où ce jeune Prince vivait encore. En communiquant tout ceci à M. de Contest, vous lui abandonnerez à ses réflexions sur les conséquences d'un traité fait avec des circonstances aussi singulières.

Quant à l'affaire des prises et les avis que nous avons eus en dernier lieu sur ce sujet de Londres, je veux bien vous renvoyer sur tout ce que la dépêche jointe à celle-ci du département des affaires étrangères vous en marquera amplement; j'ajouterai seulement que

1 Vergl. Nr. 6081. — 2 Vergl. S. 132.

Digitized by Google

peut-être M. de Saint-Contest accuse juste en présumant qu'effectivement le ministère anglais ne voudrait pas engager l'Angleterre dans une guerre pour un objet de si peu d'importance, ni qu'il veuille charger la nation des subsides exorbitants que la Russie demande. Mais, quand on réfléchit sur le malin vouloir du roi d'Angleterre, qui ne cherche qu'à engager son ministère anglais d'entrer dans ses vues et qui, toujours prêt à sacrifier les intérêts d'Angleterre à ceux de ses possessions en Allemagne, voudrait éloigner l'accommodement par rapport aux prises, tant qu'il pourra: quand d'ailleurs on considère les grands mouvements que le comte de Colloredo s'est donnés auprès des ministres anglais pour les disposer à donner des subsides à la Russie, vu que sa cour n'aimerait mieux que de pouvoir engager les affaires contre moi, pour pêcher en eau trouble: quand on y combine encore la rage du grand-chancelier de Russie contre tout ce qui porte le nom de France et de Prusse — l'on n'en saurait conclure de tout ceci, sinon qu'il conviendrait à tous égards, pour rompre tout pernicieux dessein, que la France songeât plus sérieusement que jamais aux moyens d'aplanir, le plus tôt le mieux, mes différends avec l'Angleterre, avant que les choses s'embrouillent de manière qu'on ne saurait plus les démêler que très difficilement. Vous ne laisserez pas de faire entrevoir toutes ces considérations à M. de Saint-Contest et me faire votre rapport de la manière qu'il a pensé là-dessus.

Au surplus, il n'est point encore entré de nouvelles troupes de Russie en Livonie,[1] bien qu'on en a fait avancer des provinces intérieures de Russie aux frontières de Livonie, mais il n'est pas à douter que, dès qu'on aura donné des subsides à la Russie, elle y pourra assembler un corps de ses troupes au nombre de 60 jusqu'à 70,000 hommes. D'ailleurs, je suis assez informé que le premier plan constaté entre la Russie et la cour de Vienne a été que les troupes russes entreraient, d'abord et sans me faire aucune déclaration préalable, en Prusse, et qu'en même temps un corps de troupes autrichiennes se joindrait par la Saxe avec des troupes saxonnes et hanovriennes pour m'assaillir de tous les côtés. Comme il paraît qu'on a actuellement changé dans ce plan, je ne manquerai pas de faire avertir la France de tout ce qui m'en reviendra. En attendant, je resterai bien tranquille sur tout ceci et n'inquiéterai point la France, avant qu'il ne soit d'une nécessité absolue de réclamer son secours.

Pour ce qui regarde le Danemark, le prince Ferdinand de Brunswick est arrivé à Copenhague et a été assez heureux de désabuser le Roi de plusieurs sottes et ridicules impressions que le parti anglais et autrichien lui avait faites sur mon sujet; car on lui avait fait accroire que je ne cherchais qu'à le mater, que j'avais conçu le projet d'établir une marine au préjudice de celle de Danemark, et plusieurs autres insinuations aussi

[1] Vergl. S. 126.

Digitized by Google

ridicules que malicieuses,[1] dont le susdit Prince a fait revenir entièrement le roi de Danemark. Il a développé d'ailleurs qu'il s'est agi de quelque chose à la cour de Danemark contre les intérêts de la cause commune, sans cependant pouvoir dire au juste ce dont il a été question; il lui paraît maintenant qu'on a rompu cette négociation, bien qu'on voudrait ménager la chèvre et le chou, et que le Roi avait déclaré qu'il voudrait garder les bras libres. Enfin, j'ai tout lieu d'espérer que la présence de ce Prince à la susdite cour ne laissera pas de faire du bien aux intérêts communs de la France et de moi. Au reste, l'on m'avertit que, dans les circonstances où les affaires étaient là, où il s'agissait d'un renouvellement d'alliance avec la France, il serait de la dernière importance que celle-ci s'assurât de la cour de Danemark, le plus [tôt] qu'il serait possible; car, selon la disposition où étaient les principaux de cette cour, ils seraient capables d'agir dans les occasions directement contre les intérêts de la cause commune. Vous donnerez avis de ceci à M. de Saint-Contest, en le priant de vouloir bien me ménager la confidence que je lui en fais faire par vous.

Federic.

Nach dem Concept.

6082. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

[Berlin], 23 [octobre 1753].

J'ai le bonheur, mon cher Milord, d'être très indifférent sur tous les propos et sur tous les écrits qu'on débite sur mon compte,[2] et même je suis tout glorieux de valoir des honoraires à un pauvre auteur qui mourrait peut-être de faim sans toutes les injures qu'il me dit. J'ai toujours méprisé les jugements du public et je n'ai considéré dans ma conduite que l'aveu de ma conscience. Je sers l'État avec toute la capacité et toute l'intégrité que la nature m'a départies; quoique mes talents soient faibles, je n'en suis pas moins quitte envers l'État, car on ne saurait donner plus qu'on a soi-même, et d'ailleurs c'est une des choses attachées au caractère de personne publique que de servir de plastron à la critique, à la satire, souvent même à la calomnie. Tous ceux qui ont gouverné des États sous les titres de ministres, de généraux, de rois, ont essuyé des brocards; je serais fort fâché d'être le seul qui eût un sort différent, je ne demande point de réfutation du livre, ni punition de l'auteur, j'ai lu ce libelle avec beaucoup de sang-froid et l'ai même communiqué à quelques amis. Il faut être vain plus que je ne suis pour se fâcher de ces sortes d'éclaboussures que tout passant peut recevoir en son chemin, et il faudrait être moins philosophe que je le suis pour se croire parfait et au-dessus de la critique. Je vous assure, mon cher Milord, que les injures de l'auteur anonyme n'ont pas répandu le moindre nuage sur la sérénité de ma vie, et qu'on ferait encore dix

[1] Vergl. S. 130. — [2] Vergl. S. 59 Anm. 3.

Digitized by Google

brochures polémiques de ce genre, sans déranger en rien ma façon de penser et d'agir.

La mort inopinée du comte Münchow m'oblige de faire un voyage en Silésie pour y régler mes affaires,[1] ce qui fera que vous serez peut-être dix jours sans recevoir des nouvelles de moi détaillées; mais, comme les affaires reposent à présent, je me flatte que ce petit intervalle d'inaction ne dérangera pas les miennes. Adieu, mon cher Milord, je vous embrasse de tout mon cœur.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. In Dorso von der Hand des Empfängers: „Du Roy du 23 octobre 1753."

6083. AN DEN GEHEIMEN CABINETSRATH VOCKERODT IN BERLIN.

[Berlin], 23. October 1753.

Des Herrn Geheimen Rath Eichel Wohlgeboren seind diesen Vormittag bei mir gekommen und haben die einliegende Vorstellung an Se. Königl. Majestät wegen der mit dem chursächsischen Hofe zu errichtenden Convention,[2] die Bezahlung der in der Königlichen Unterthanen Händen befindlichen Steuerscheine betreffend, mir wieder zugestellet, mit dem Vermelden, wie Se. Königl. Majestät von allem, was darin vorgeschlagen worden, allergnädigst wohl zufrieden wären, wie denn Höchstdieselbe die Praecaution, dass diese Convention auf beider höchsten Paciscenten Successoren und Nachfolger in der Regierung extendiret und mit in ihrem Namen geschlossen werden möchte, insonderheit sehr approbiret und um so viel nöthiger gefunden, als der künftige Successor in dem Churfürstenthum Sachsen an dem itzigen Dérangement der Finanzen daselbst allen vernünftigen Muthmassungen nach keinen Theil würde nehmen wollen, mithin es so viel nöthiger wäre, sich hierunter zu prospiciren.

Hiernächst verlangten Se. Königl. Majestät, dass der Articul wegen der Sicherheit der Bezahlung der hiesigen Creditoren, so an sächsische Unterthanen, sei es auf Wechsel oder Obligation, Geld geliehen oder ex concursu etwas zu fordern hätten, mit grosser Behutsam- und Deutlichkeit dergestalt gefasset werden möge, dass ihnen zu keinen Zeiten die sächsische Steuerscheine statt baaren Geldes obtrudiret werden mögen, welches wegen der in gleichen Fällen zu observirenden Parität, da die chursächsische Unterthanen in hiesigen Landen von ihren Creditoribus[3] allhier oder in Concursprocessen baares Geld empfingen, absolute nöthig wäre und von dem Herrn von Maltzahn bestens gelten gemacht werden müsste.

Se. Königl. Majestät wären auch zufrieden, dass man, um diesseits zu zeigen, wie man in allem bona fide mit Chursachsen in dieser Sache

[1] Vergl. S. 123. — [2] Vergl. S. 121. 122. — [3] Debitoribus.

Digitized by Google

zu Werke gehen wollte, dem dresdenschen Hofe das Project des hiernächst zu publicirenden Edicts wegen dieser Steuerscheine vor desselben Publication fidèlement communicirte, welches der Herr von Maltzahn dem dresdenschen Ministerio versprechen könnte, und wäre derselbe übrigens in allem nach unseren in der Einlage enthaltenen Vorschlägen vollenkommen und en détail citissime zu instruiren und zur Zeichnung des Projects der Convention auf solchen Fuss zu autorisiren, welches Instructionsrescript Se. Königl. Majestät gerne vor Dero Abreise nach Schlesien, wie alle übrige Dépêchen, längstens künftigen Freitag[1] frühe zur Unterschrift zu haben verlangeten, dahero wohl ohne Zeitverlust das benöthigte dieserhalb an den Herrn von Maltzahn zu expediren sein würde.

H. Graf von Podewils.

Nach der Ausfertigung.

6084. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Potsdam, 26 octobre 1753.

Votre dépêche en date du 19 de ce mois, m'a été fidèlement rendue, au sujet de laquelle, et pour ce qui regarde l'affaire de l'accommodement des différends par rapport aux billets de la *Steuer*, je vous renvoie simplement aux ordres qui vous seront expédiés de la chancellerie du département des affaires étrangères,[2] de sorte qu'il ne me reste à cet égard que de vous dire que j'approuve parfaitement et vous autorise en vertu de celle-ci que vous parliez également au roi de Pologne, en conséquence de l'ordre que je vous ai fait du 13 de ce mois[3] touchant ce que vous direz de ma part au comte de Brühl, relativement au susdit accommodement. Je compte pour superflu de vous faire observer que vous ne me marquerez qu'au clair ce que le Roi et son ministre vous auront répondu à ce que vous leur aurez dit, pour ne point exposer le secret de vos chiffres.

Au reste, vous animerez au possible et ferez talonner votre homme confident à ce qu'il vous fasse avoir les dernières dépêches de Russie, tout comme celles de Vienne et surtout celles de l'Angleterre, puisqu'il m'importe extrêmement, dans le moment présent, d'être exactement instruit de leur contenu, vu que mes lettres de Londres me marquent que le ministère anglais pourrait bien se résoudre de sacrifier quelque somme d'argent à la Russie pour augmenter ses troupes en Livonie, bien que lesdits ministres ne voudraient point encore signer le traité de subsides que ceux de Russie leur ont proposé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] 25. October. — [2] Vergl. Nr. 6083. — [3] Nr. 6067 S. 124.

Digitized by Google

6085. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 octobre 1753.

Je vous sais infiniment gré des particularités que vous m'avez marquées par votre dépêche du 12 de ce mois, touchant le résultat pris par les ministres de la cour où vous êtes dans les conférences qu'ils ont eues avec le comte Colloredo,[1] et soyez assuré que je vous en garderai le plus religieux secret. Comme il m'importe extrêmement que je sois parfaitement au fait des conséquences qui arriveront dudit résultat, mandez-moi tout naturellement et sans me cacher et sans me dissimuler la moindre circonstance: si les ministres anglais n'écouteront plus aucune proposition pour composer amiablement l'affaire des différends que j'ai avec l'Angleterre par rapport aux prises maritimes injustement faites sur mes sujets; si vous croyez qu'après avoir fait le premier pas d'assurer aux deux cours impériales qu'ils entreraient l'été prochain dans leurs vues et dans les plans proposés, ils continueront d'en faire d'autres, jusqu'à me déclarer une guerre ouverte; et, supposé qu'ils en ont le dessein, s'ils trouveront assez de facilité auprès du nouveau Parlement de seconder leur dessein, et si celui-ci pourra trouver assez disposée la nation pour s'en charger des frais assez forts pour soutenir une nouvelle guerre, qui embrasera apparemment toute l'Europe? D'ailleurs, je voudrais bien savoir de vous: si les ministres anglais ne pensent qu'à lâcher une somme d'argent à la Russie, pour ne point rebuter les deux cours impériales, ou si effectivement ils sont résolus de se prêter à donner tous les subsides que la Russie leur a prétendus, en temps de paix et en temps de guerre?

Je connais toute la difficulté que vous aurez à me répondre précisément sur toutes ces questions, mais, comme vous connaissez tous les êtres de la cour où vous êtes, et que je reconnais votre zèle et fidélité pour mes intérêts, faites de votre mieux de me répondre exactement sur tout ce que je désire de savoir de vous à ce sujet.

J'attends votre rapport sur ce que vous aurez approfondi par rapport à la conférence que le comte Colloredo a eue avec le duc de Newcastle et le ministre Münchhausen, la veille du départ de son courrier pour Vienne.

Au surplus, comme les gazettes publiques annoncent des émeutes qu'il avait eu dans différentes provinces de l'Angleterre touchant l'élection des membres du nouveau Parlement, et qu'on proposerait, à la prochaine séance de celui qu'on congédierait, la révocation de l'acte de naturalisation des juifs, l'abolition de l'entretien des troupes trop nombreuses, la liberté des élections des membres du Parlement et la suppression de plusieurs taxes trop à charge au peuple, je fais à la vérité peu de cas de pareilles nouvelles, cependant je serai bien aise que vous m'éclaircissiez sur ces objets, et que vous me mandiez tout natu-

[1] Vergl. Nr. 6081.

Digitized by Google

rellement la vraie situation des affaires présentes de l'Angleterre par rapport à son intérieur.

Federic.

Nach dem Concept.

6086. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 27 octobre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois et abandonne les soins à mes ministres de vous répondre sur ce qui en fait le sujet. Mais, ce qui m'importe plus que tout cela, c'est que je viens d'apprendre par un canal sur lequel je puis compter, que le résultat que les ministres d'Angleterre ont pris dans les conférences qu'ils ont eues avec le comte Colloredo, a été que de la part de l'Angleterre on ne signerait pas cette année-ci le traité de subsides avec la Russie dont je vous ai communiqué le contenu par la dépêche qui vous fut apportée par un exprès,[1] mais qu'après bien des débats dans le conseil du roi d'Angleterre, l'on était convenu de donner aux deux cours impériales les plus fortes assurances que l'on entrerait l'été prochain dans leurs idées et dans les plans proposés, parcequ'on ne le saurait faire, à présent, à cause de la position actuelle des affaires intérieures de la nation; qu'en attendant on verrait avec plaisir que la Russie continuât à faire défiler insensiblement son armée et seulement régiment par régiment en Livonie, afin qu'elle serait au but que l'on se propose, dès qu'on viendrait à signer le traité, et qu'elle y fût alors toute transportée, et que d'ailleurs on était bien aise de déclarer aux susdites cours que le roi d'Angleterre accéderait, en qualité d'électeur d'Hanovre, au traité de Pétersbourg, et qu'il n'y avait presque nul doute que la Saxe ne fît autant, sans plus de difficulté.

Je vous communique tout ceci sous le sceau du dernier secret et pour votre unique direction, afin que vous redoubliez d'attention sur les vues pernicieuses de la cour de Vienne, qui, en cherchant de cacher son jeu au possible et de prôner son amour pour la conservation de la paix, ne cherche que plaie et bosse. C'est aussi en conséquence que vous devez être extrêmement attentif sur tous les arrangements militaires qu'elle fera à la sourdine, apparemment pour me trouver à l'impourvu, mais dont j'espère qu'elle se trompera furieusement, à moins que vous veillerez bien sur ses démarches.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nr. 5473 S. 25.

Digitized by Google

6087. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 27 octobre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois. En conséquence de la promesse que j'ai faite dans ma dernière dépêche, de vouloir fidèlement informer la France de ce qui parviendrait à ma connaissance touchant le plan de subsides proposé par les ministres de Russie à ceux d'Angleterre, je veux bien vous dire que j'ai appris de très bonne main et par un canal sur lequel je puis fermement tabler, que le résultat que les ministres anglais ont pris avec le comte Colloredo, est qu'on ne signera point cette année-ci le traité de subsides avec la Russie, mais qu'après bien des débats dans le Conseil, on y est convenu de donner aux deux cours impériales les plus fortes assurances que l'on voudra entrer l'été qui vient dans leurs idées et dans les plans proposés, ce qu'on ne saurait faire actuellement, vu la situation présente des choses intérieures de la nation; qu'en attendant on verrait avec plaisir que la Russie continuât — *nota bene* — d'augmenter, insensiblement et seulement régiment par régiment, ses troupes en Livonie, afin que son armée serait toujours prête d'agir au but que l'on se proposait, et que, lorsque l'on viendrait à signer le traité, elle y fût toute transportée. Qu'outre cela on était bien aise de déclarer aux cours susdites que le Roi était prêt d'accéder en qualité d'Électeur au traité de Pétersbourg, et qu'on avait tout lieu de présumer qu'aussi la Saxe ne ferait plus de difficulté d'en faire autant.

C'est avec ce résultat que le susdit comte Colloredo a renvoyé son courrier à Vienne, sur quoi l'on me fait observer encore que, la veille du départ de ce courrier, le comte Colloredo avait eu encore une longue conférence avec le duc de Newcastle et le ministre hanovrien Münchhausen dans la maison de ce dernier, dans laquelle, selon toutes les apparences, on serait convenu de lâcher quelque somme d'argent sous mains aux Russes, qui peut-être serait avancée du trésor d'Hanovre à Stade; conjecture qui me paraît assez vraisemblable par les avis que j'ai eus depuis peu par des lettres de Hambourg qu'on avait averti là sous mains quelques marchands de la part des ministres d'Hanovre de s'arranger en sorte qu'ils puissent remettre en Russie quelques sommes en argent, dès qu'on les leur enverrait de Stade.

Vous avertirez de tout ceci bien distinctement, et avec tout le détail que je vous marque, M. de Saint-Contest, en le conjurant cependant de ma part de m'en vouloir garder le secret le plus religieux, afin qu'à mon grand préjudice rien n'en saurait transpirer, et que je regarderais le secret qu'il m'en garderait, comme une marque de son amitié et de sa confiance. En attendant, vous lui relèverez surtout le passage où je vous ai dit qu'on voudrait que la Russie fît passer, insensiblement et régiment par régiment, son armée en Livonie, afin d'être prête au but proposé, dès que le traité serait signé.

Digitized by Google

Vous ferez d'ailleurs bien remarquer à M. de Contest combien était à présumer que la cour de Vienne, après avoir fait faire le remier pas aux ministres anglais conformément à ses vues, ne laisseait pas de leur faire faire encore un pas après l'autre, jusqu'à ce qu'elle it parvenue à ses pernicieux desseins; car, pour le présent, il est isément à comprendre que d'un côté le ministère anglais n'a cherché u'à gagner du temps par la résolution ci-dessus mentionnée, afin de e pas rebuter les deux cours impériales, et que d'un autre côté le ninistère veut parvenir à son but, sans s'exposer vis-à-vis de la nation. Reste à voir encore ce qui s'est passé dans la conférence secrète qui 'est tenue, comme j'ai dit ci-dessus, dans la maison du ministre Munchhausen.

Au reste, mes lettres de Londres m'assurent toujours que, pourvu qu'on saurait ôter cette pierre d'achoppement par rapport à la dette le Silésie et s'en accommoder avant l'été prochain, l'on ôterait par là ux ministres anglais mal intentionnés contre moi tout prétexte et motif our entraîner la nation dans leurs vues et abandonnerait peut-être le rojet de la ligue du Nord.

Enfin, vous vous entretiendrez sur tout ceci avec M. de Saint-Contest et me ferez un rapport bien circonstancié et avec tout le détail possible comment il a avisé sur toutes ces circonstances, qui méritent la plus grande attention.

Federic.

Nach dem Concept.

6088. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Von der Hellen berichtet, Haag 19. October: „Il m'est revenu que le sieur Swart a mandé depuis peu, dans une de ses lettres secrètes, qu'il était arrivé à Moscou un Français nommé Monbrun qui avait demandé d'abord avec beaucoup d'empressement après le ministre de Suède, et qu'il courait un bruit qu'il se trouvait chargé d'une commission particulière auprès du Grand-Duc de la part de Votre Majesté."

Potsdam, 27 octobre 1753.

J'ai compassion des gens qui sont dans le cas d'ajouter croyance aux bruits pitoyables qui, selon votre rapport du 19 de ce mois, courent sur le sujet des commissions dont le nommé Monbrun, arrivé à Moscou, devait être chargé de ma part.

Ceux qui connaissent ledit Monbrun, ne sauraient ignorer son caractère, et il s'ensuit naturellement que ce ne sauraient être que d'indignes calomniateurs qui m'attribuent de pouvoir prendre sur moi d'employer dans mes affaires des gens d'un tel caractère et même de les envoyer en Russie.

Au reste, je me repose sur vous que vous ferez tout ce qui dépendra de vous, pour pénétrer quel peut être le grand objet sur lequel devra rouler la déliberation des États de Hollande dont la convocation vient d'être renvoyée au 7 de novembre prochain, et vous ne manquerez

Digitized by Google

pas non plus de me marquer, ce que vous avez oublié de faire jusqu'à présent, à quoi peuvent avoir été destinées proprement les sommes d'argent que la cour de Vienne a fait remettre, il y a quelque temps, à Amsterdam,[1] et s'il ne vous a pas été possible d'en apprendre quelque chose de plus précis que ce que vous en avez marqué jusqu'ici.

Nach dem Concept. Federic.

6089. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Breslau, 2 novembre 1753.

Le conseiller privé de Fürst m'a bien rendu la lettre que vous m'avez faite du 22 dernier, et je vous sais gré de l'attention que vous m'avez marquée en y joignant la liste de l'état effectif des troupes autrichiennes. Vous me ferez bien du plaisir, si vous savez m'envoyer un jour une liste exacte par rapport aux finances de la Reine-Impératrice.

Comme je n'ai d'ailleurs rien trouvé dans vos dépêches du 20, du 24 et du 27 du mois passé, — qui m'ont été toutes bien rendues à mon arrivée ici, — qui me fournît l'occasion de vous donner de nouvelles instructions, je veux seulement vous faire observer que l'éternel nom de sieur de Beckers m'ennuie présentement tant que je ne sache plus le lire dans vos dépêches sans bâiller.

Quant à l'affaire de la vente de mes domaines en Hollande,[2] je suis bien aise de vous informer que, loin qu'elle soit dans une situation aussi désespérée que votre ami la dépeint, je me flatte qu'elle sera finie et la convention signée, après que j'ai renoncé aux deux conditions que mes ministres, par un motif de zèle pour mes intérêts, avaient demandées encore à la Princesse, et que je ne demande plus rien qui ne soit exactement conforme à mon ultimatum, ne voulant d'ailleurs autre chose sinon la sûreté du prix de la vente, et que l'argent soit remis entre mes mains, sans prétendre à quelque éviction, et sans qu'on en fasse le moindre décourt sous quelque titre ou prétexte que ce soit, de sorte que vous vous verrez encore satisfait par rapport au présent qu'on vous a destiné.

Pour ce qui regarde la proposition que vous m'avez faite relativement à ce qui vous est dû encore d'arrérages de la [caisse] de légation, je l'ai agréée et donnerai mes ordres en conséquence, dès que je serai de retour à Berlin, et vous pouvez compter que je tâcherai de vous soulager, autant que les circonstances le permettront, par rapport aux pertes que vous avez souffertes par la différence des monnaies.

Au reste, je profite de la présente occasion pour vous envoyer ci-joint un nouveau chiffre immédiat, duquel vous vous servirez à l'avenir,

[1] Vergl. S. 128. — [2] Vergl. S. 108.

Digitized by Google

sans néanmoins qu'il ne doive vous être permis d'employer encore, pendant quelque temps, celui qui vous a été remis en dernier lieu, et dont vous vous servez actuellement, quand vous le jugerez convenable aux affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

6090. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Fontainebleau 18. October: On mande au marquis de Saint-Contest „qu'on inclinait en Angleterre à exercer des représailles sur mer envers Votre Majesté, mais que, comme on prévoyait les suites qu'une pareille démarche pourrait avoir, on voulait aussi, avant de s'y porter, lier un parti assez considérable pour tenir les États de Votre Majesté en échec et L'empêcher de prendre Sa revanche sur les pays d'Hanovre; que la cour de Vienne et celles de Russie et de Saxe étaient les puissances sur lesquelles on avait jeté les yeux pour cet effet, et que la première travaillait de toutes ses forces pour tâcher de donner de la consistance à ce projet et en préparer les ressorts. Tous ces préparatifs n'alarment cependant pas M. de Saint-Contest à un certain point. Il persiste à se flatter que le ministère anglais ne se déterminera jamais à accorder à la Russie les subsides exorbitants qu'elle demande, et que sa fierté se ralentira avec le temps."

Breslau, 2 novembre 1753.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 18 de ce mois, et ne veux point vous dissimuler, avant tout, qu'il m'a fait bien de la peine d'y voir que tout ce que l'on a marqué de Londres à M. de Saint-Contest touchant la disposition du ministère anglais à mon égard, n'ait point été capable de lui donner des alarmes. Cependant, comme les choses deviennent de jour en jour plus sérieuses, de sorte que je crois que, si l'on pense en France à prévenir les suites, [il n'est que temps], ma volonté est que vous direz de ma part à M. de Saint-Contest dans quelque entretien que vous chercherez exprès d'avoir avec lui, qu'il m'était revenu des avis de Londres tout conformes à ceux qu'il en avait reçus, hormis que les miens ajoutaient que le roi d'Angleterre et les ministres paraissaient très contents des arrangements pris à ce sujet et s'imaginaient que, dès qu'ils avaient la Reine à leur disposition, ils auraient les mains libres d'agir selon leurs vues, sans avoir à craindre l'insulte; qu'on ne saurait plus se flatter que le ministère anglais ne se déterminerait jamais à donner de gros subsides aux Russes; que les assurances toutes positives qu'ils avaient données aux deux cours impériales de le faire dans le courant de l'année qui vient, témoignaient tout le contraire, et que le roi d'Angleterre, ayant fait faire aux ministres le premier pas, saurait bien les pousser plus loin, surtout ayant le nouveau Parlement à sa disposition. Qu'en conséquence de tout ceci je laissais juger à M. de Saint-Contest si le moment n'était pas venu où il serait de la dernière nécessité de prévenir un feu caché sous les cendres, mais bientôt prêt à éclater, et qui, une fois pris l'air, ne manquerait pas d'entraîner une combustion

Digitized by Google

presque générale de toute l'Europe; que, si la France laissait aller plus longtemps les affaires avec indifférence, il en arriverait que, dès que l'Angleterre aurait lié tout-à-fait ses parties avec les deux cours impériales, de concert avec l'Angleterre, [elles] me mettraient les choses d'aussi près que, poussé à bout et lassé de patience, je me verrais obligé par honneur de rompre avec eux.

Que, pour prévenir donc à temps encore ces fâcheuses suites, je croyais convenir que la France fît dès à présent, et avant que l'Angleterre serait d'accord avec les deux cours impériales, quelque déclaration vigoureuse aux Anglais par rapport aux démarches qu'on lui voyait faire, et qu'on leur fît comprendre que la France ne les verrait point indifféremment. Qu'il était sûr qu'une telle déclaration, faite à propos et à temps encore, donnerait bien à penser aux ministres anglais et préviendrait bien des suites, et que j'avais mis en mains de la France tant d'expédients[1] pour aplanir mes différends avec les Anglais, qu'on ne saurait douter du succès, pourvu que la France en ferait un bon et convenable usage; mais qu'aussi, si l'on continuait à laisser prendre les choses tel train qu'elles voudraient, j'appréhendais qu'alors la guerre ne fût inévitable, qui d'ailleurs ne convenait ni à la France ni à moi, bien entendu que pas à pas les affaires s'embrouilleraient de la sorte qu'il n'y aurait plus moyen d'y remédier. Vous ajouterez, quoiqu'avec adresse et délicatement, qu'en conséquence de tout ce que dessus M. de Saint-Contest verrait que je n'avais pas eu tout-à-fait tort, quand j'avais été d'avis qu'il fallait exciter la jalousie de la Porte Ottomane contre les Russes et les Autrichiens,[2] et qu'on s'apercevait assez clairement que, quand ils avaient à présent les mains libres de ce côté-là et que la Porte ne leur faisait plus d'ombrage, ils les tournaient de notre côté. Qu'au surplus, si l'Espagne pouvait être animée de parler de haut ton par rapport au commerce dans l'Amérique, cela rendrait plus attentifs les Anglais pour user de plus de considération envers la France.

Je finis en vous disant que je comprends bien toute la difficulté que vous aurez à faire ces insinuations, mais vous vous appliquerez au moins de faire envisager à M. de Saint-Contest que la situation présente des affaires est telle qu'il convient de se servir des moyens pour conserver la paix, quand les circonstances le permettent encore, que de vouloir y procéder, quand il n'y aura plus temps de le faire.

Au reste, je serais bien aise que vous imprimiez bien en votre mémoire tout ce qui est dessus, afin de l'exprimer convenablement à M. de Contest, et vous serez bien attentif sur la réponse qu'il vous fera, pour m'en pouvoir faire un rapport exact et bien détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 1. 55. 108. — [2] Vergl. Bd. IX, 232. 286.

Digitized by Google

6091. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Berlin, 6 novembre 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 21 du mois dernier et vous renvoie à celle qui vous a été faite du département des ministres des affaires étrangères en date du 3 de ce mois pour vous communiquer l'avis que j'ai de Londres par un bon canal que le ministère anglais ne ferait jamais le traité de subsides aux conditions proposées par les ministres de Russie, et que tout ce que l'on avait promis au comte Colloredo,[1] se bornait à un traité de subsides simplement défensif, moyennant lequel la Russie entretiendrait en Livonie 60,000 hommes pour la défense du roi d'Angleterre et de ses alliés, et qu'en cas de besoin on augmenterait raisonnablement le subside de 70,000 livres sterling par année de quelque chose de plus, mais point jusques aux sommes demandées par les ministres russiens; et qu'au surplus autant le roi d'Angleterre que son ministère, en attendant la signature de ce traité, s'en flattaient de grands avantages qu'ils en retireraient tant à mon égard, qu'on croit brider par là, que par rapport à l'élection d'un roi des Romains, que l'on se proposait de brusquer par la majorité des voix, dès que le traité dont il s'agit, serait conclu.

Mon intention est donc que vous communiquerez tout ceci encore à M. de Saint-Contest, en continuant de lui faire les réflexions que je vous ai suppéditées par ma dépêche antérieure à celle-ci, pour lui faire convenir de la nécessité absolue qu'il y a que la France parle à temps encore d'un ton sérieux au ministre d'Angleterre à Paris, pour prévenir toutes les suites fâcheuses qui en résulteront, si l'on veut regarder avec indifférence toutes les menées de l'Angleterre et des deux cours impériales.

Quant aux affaires du Palatin,[2] je veux bien que vous disiez à M. de Saint-Contest que, pour prévenir les ministres anglais à ce qu'ils ne sauraient brusquer l'élection d'un roi des Romains par la majorité des voix, selon le dessein qu'ils en ont conçu, il conviendrait, selon mon idée, qu'on passât de bonne grâce ce que l'on ne saurait empêcher, afin de ne pas donner lieu aux suites qui apparemment en arriveraient. Au reste, je serai bien aise que vous ne me marquiez plus, dans les dépêches que vous m'adresserez immédiatement, tout le petit détail par rapport aux affaires du Palatin, vu qu'il suffit que vous y entreriez dans celles que vous adresserez au département des affaires étrangères, à moins qu'il s'agisse de quelque chose qui saurait avoir rapport à une élection brusquée, auquel cas vous m'en ferez aussi votre rapport immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 140. — [2] Vergl. S. 38. 119.

Digitized by Google

6092. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 19. October, über eine Conferenz mit Höpken, der ihm u. A. gesagt hat: „Que le roi de Danemark était porté personnellement pour le maintien de son alliance avec la Suède, et que le comte de Moltke, son favori, était tout-à-fait dans les mêmes sentiments, qu'ainsi le baron de Bernstorff se ruinerait dans la confiance du Roi, s'il osait heurter de front ce système, et qu'au pis-aller il lui faudrait bien du temps, avant que de pouvoir y arriver . . . Qu'il croyait très nécessaire de cacher ces soupçons, autant que faire se pourrait, vu que déjà on faisait des insinuations de différents endroits que le ton sur lequel la cour de Berlin traitait les affaires, était si impérieux qu'il n'y avait pas moyen d'y tenir; qu'on y était trop entreprenant, qu'on ne s'y souciait plus d'aucune balance dans le système de l'Europe, et que, vis-à-vis d'elle, la France ne jouait plus que le second rôle. Que ces sortes d'insinuations venaient d'être faites à lui-même, d'où il pouvait aisément conclure qu'on avait bon soin de les semer de tous côtés, et qu'il n'avait pas cru pouvoir se dispenser d'en avertir Votre Majesté, pour mieux faire sentir la nécessité de cacher les soupçons contre le Danemark, quelque bien fondés qu'ils pourraient être.“

Nach dem Concept.

Berlin, 6 novembre 1753.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 19 du mois passé. Comme je crois M. de Rohd actuellement sur son retour et ne doute pas qu'il ne vous ait communiqué la minute de son rapport à la même date qu'il m'a adressé immédiatement, je veux vous dire seulement là-dessus que j'ai été un peu frappé du pitoyable raisonnement que le baron de Hœpken, dont j'estime d'ailleurs infiniment les qualités personnelles, a tenu à lui, de Rohd, touchant le baron de Bernstorff, et que ce que le susdit ministre a d'ailleurs dit à M. de Rohd par rapport aux insinuations de différents endroits touchant la manière dont je traitais avec la cour de France, m'a fait mal au cœur par cet amas de calomnies des plus grossières dont on veut me charger, de sorte que vous ne devez point entrer sur de pareilles misères; aussi ce que je vous marque à ce sujet ne doit être que pour votre direction seule.

Federic.

6093. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 8 novembre 1753.

Les rapports que vous m'avez faits du 25 et du 28 du mois dernier d'octobre, me sont heureusement parvenus. Il sera nécessaire qu'à la fin vous parliez bien sérieusement à M. de Saint-Contest; comme le biais que le roi d'Angleterre prend, commence a devenir sérieux, il faut nécessairement entrer en explication avec le susdit ministre. Je me suis tu bien longtemps, lorsque les Russes ont été assemblés sur mes frontières, et je n'en ai dit aucun mot, pour ne point inquiéter les Français mal à propos; mais à présent, comme il s'agit de voir éclater une nouvelle guerre ou de travailler incessamment pour l'éviter, je suis oblige

Digitized by Google

de parler bon français au roi de France et à son ministère, au hasard de les mettre de mauvaise humeur.

Le projet de la grande alliance du roi d'Angleterre roule sur deux points principaux: l'un, l'élection d'un roi des Romains, qu'il veut brusquer à la faveur de cette formidable alliance; l'autre, c'est l'affaire des déprédations des vaisseaux prussiens, qu'il croit, à la faveur de la Russie, soutenir haut à la main.

A l'égard du premier article, mes sentiments vous sont connus, et je vous ai déjà informé que j'étais fortement du sentiment qu'il ne nous convenait point de laisser brusquer l'élection, mais de porter plutôt l'Électeur palatin à un accommodement qui procurera une élection unanime. Comme cette matière s'est débattue, il y a longtemps, nous sommes convenus avec la France que le sujet ne valait pas la peine de faire la guerre;[1] mais il serait contre la dignité de la France, aussi bien que contre celle des États de l'Empire, que l'élection se fît avec force et contre les constitutions du Corps Germanique. Pour éviter, par conséquent, toutes les suites fâcheuses que pourrait avoir la force et la violence employées dans cette élection, il est de la prudence de les éviter, à présent qu'il en est temps encore, en conseillant ou en instigant l'Électeur palatin de signer son traité avec la cour de Vienne.

Quant au second point, qui me regarde personnellement, je me trouve obligé de m'expliquer assez sérieusement et confidemment avec eux. Je leur rappelle le projet du roi d'Angleterre que je vous ai déjà marqué par ma dépêche du [2 novembre]. Quant à moi, j'assure positivement la France que je ferai de mon côté tous les pas que je pourrai faire avec honneur, pour éviter la guerre, mais qu'aussi aucune considération de l'univers, ni la formidable alliance de mes ennemis, ni la supériorité de leurs troupes, ni le nombre de leurs ressources ne m'obligeront à plier devant la fierté du roi d'Angleterre; ainsi que, si la France est dans le sentiment de vouloir maintenir la paix, je la prie de penser bien sérieusement et réellement aux moyens de la conserver, et je crois qu'il en est temps encore, mais je ne jurerais pas que ce qui est possible à présent, le serait encore en six semaines ou en deux mois. L'alliance n'est pas conclue à présent avec la Russie; les Anglais se sont offerts à payer 70,000 livres sterling de paix. Il faudra savoir si ces propositions seront reçues de la Russie. Le projet est d'ailleurs d'y engager la Saxe après, et je sais de bon lieu que le comte Brühl a déclaré que la Saxe était prête à signer, dès que le roi d'Angleterre y serait accédé pour son électorat.

Les deux seuls moyens donc que je crois pour arrêter le roi d'Angleterre, sont que la France voudrait bien faire une déclaration bien ferme au ministre d'Angleterre, auquel la France pourrait confier

[1] Vergl. Bd. VIII, 127. 161. 515.

Digitized by Google

ses sentiments et lui parler net et clair, et de remuer d'ailleurs les Turcs contre les Russes.

En expliquant bien intelligiblement tout ce que dessus à M. de Saint-Contest, vous ajouterez que je priais les Français de suivre toutes les manières artificieuses de la cour de Londres depuis la dernière paix faite à Aix, et que je ne doutais pas qu'ils n'y trouveraient un système suivi et bien arrangé pour affaiblir la France.[1] Que l'Angleterre et ses alliés avaient trouvé moyens d'en détacher l'Espagne;[2] que la cour de Vienne, pour augmenter ses forces et pour avoir la supériorité en Italie, avait fait un traité avec le duc de Modène;[3] que le roi d'Angleterre travaillait actuellement à la grande alliance entre la cour de Vienne, la Russie, la Hollande, la Saxe et l'électeur d'Hanovre; que, non content de cela, il tâchait encore de remuer le Danemark et de détacher cette puissance de l'alliance de la France et des intérêts de ses alliés.[4] Que, s'il tombait sur moi et cherchait à m'abîmer, le contre-coup ne manquerait pas de se faire ressentir à la France, mais que je n'avais pas besoin de faire sentir à des ministres aussi habiles et éclairés qu'eux les intérêts de la France; qu'ainsi je me bornais simplement à leur conseiller de prévenir les maux de la guerre, puisqu'il en était encore temps, et de ne pas laisser échapper des moments qui ne reviendraient jamais; que j'avais lieu de présumer que la politique jusqu'à présent timide des Pelham serait arrêtée par une déclaration ferme et verte de la part de la France, et que je ne croyais pas que ces gens voudraient entreprendre une guerre générale, en cas que la France voudrait leur déclarer quelles en seraient les suites, si l'on m'attaquait.

Au reste, ma volonté est que, quand vous parlerez en conséquence de tout ce qui est dessus, à M. de Contest ou d'autres ministres français, vous ne devez point faire la petite bouche, mais leur parler avec franchise et énergiquement, puisque, dans une occasion aussi importante et critique que celle-ci, il n'y a rien à dissimuler: aussi leur glisserez-vous que, s'ils voulaient continuer à ne rien faire ni dire à l'Angleterre à mon égard, je serais forcé, à la fin, de faire parler le sieur Michell, mon chargé d'affaires, à Londres.

Au reste, je ne sais si vous trouvez convenable de dire encore à M. de Contest combien les suppôts de l'Angleterre à la cour de Copenhague s'étaient donné des mouvements pour remplir de fausses idées de la France l'esprit du roi de Danemark, savoir du mauvais état du militaire et des finances, de la faiblesse du gouvernement présent et des affaires du Parlement, impressions qu'on ne manquait pas de donner audit Prince, pour l'éloigner de la France et le faire entrer dans un système opposé. J'abandonne à votre pénétration si vous

1 Vergl. Bd. VIII, 181. 219. 250. 295. 462. 568. — 2 Vergl. Bd. IX, 117. — 3 Vergl. S. 133. — 4 Vergl. S. 113.

Digitized by Google

croyez convenable d'informer M. de Contest de ces menées, auquel cas cependant vous ménagerez les termes sur cette confidence, de manière que vous ne l'en sachiez fâcher, M. de Contest, par de pareilles confidences.

C'est avec impatience que j'attendrai votre rapport ample et détaillé sur les insinuations susdites à faire à M. de Contest et sur le résultat dont il sera convenu là-dessus avec vous.

Federic.

Nach dem Concept.

6094. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Michell berichtet, London 26. October: „Le duc de Mirepoix me dit avant-hier qu'ayant appris par le bruit public que cette cour-ci chipotait avec la Russie pour engager cette dernière à tenir un corps de troupes en Livonie, il avait cru nécessaire, quoique sans instruction de sa cour, de déclarer au duc de Newcastle que, si les Russes s'augmentaient en Livonie, on pouvait compter que le Roi son maître ferait autant dans les Pays-Bas; que le duc de Newcastle lui avait répondu que chacun était le maître de faire chez lui tel arrangement qu'il voulait, mais que l'Angleterre et ses alliés n'en prenaient aucun qui pût troubler la tranquillité publique. Je ne sais pas trop si le duc de Mirepoix a bien fait de tenir ce langage sans ordre, qui est déplacé et semble trop faire voir à ces gens-ci qu'une telle mesure pourrait produire l'effet dont ils se flattent, et, pour ainsi dire, intimider la France et ses alliés. Cependant, comme cet ambassadeur m'a prié de mander son langage à Votre Majesté, je m'en acquitte."

Auszug aus der Ausfertigung.

Berlin, 9. November 1753.

... „Anlangend den letzteren Bericht des p. Michell, da haben Se. Königl. Majestät darauf zu antworten befohlen, wie Sie gar nicht unzufrieden davon wären, wenn der Duc de Mirepoix sich etwas énergiquement gegen das englische Ministère declariret habe; es sei auch von demselben nicht zu vermuthen, dass er dergleichen Pas sonder Vorbewusst seines Hofes gethan, allenfalls wäre es seine Sache, die gethane Démarche bei seinem Hofe zu justificiren. Im übrigen wollten Se. Königl. Majestät wohl geschehen lassen, dass [mit] der Duplik[1] in der Deprädationssache noch etwas angestanden werde"[2] ...

Eichel.

6095. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 10 novembre 1753.

J'ai reçu vos rapports du 23 et du 26 du mois dernier et vous renvoie à la dépêche ordinaire d'aujourd'hui qui vous arrivera à la suite de celle-ci,[3] de sorte qu'il ne me reste qu'à vous faire observer que, quand vous me dites que telle et telle chose pourrait faire de l'impression à la nation, je ne regarde proprement le mot de nation comme

[1] Vergl. Bd. IX, 349. 383. — [2] Vergl. S. 157. — [3] Vergl. Nr. 6094.

un nom vain, puisque c'est à présent le Roi qui donne telle impression qu'il veut à la nation, conformément à ses vues, et qui la gouverne en souverain et maître absolu.

Federic.

Nach dem Concept.

6096. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 10 novembre 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 31 du mois dernier, au sujet duquel je veux bien vous dire que je me lasse à la fin de voir toujours le nom de Beckers dans vos rapports,[1] de sorte que vous me ferez plaisir de n'en faire plus mention dans ceux que vous m'adresserez immédiatement, à moins qu'il ne s'agisse en même temps de quelque circonstance de la dernière importance.

Quant aux conjectures que vous faites par rapport aux menées du roi d'Angleterre pour parvenir à fortifier la ligue du Nord, elles ne sont que parfaitement justes et fondées, comme vous le verrez par la dépêche d'aujourd'hui du Département.

Au surplus, je veux bien me prêter à l'expédient que vous me proposez pour vous indemniser des pertes prétendues sur vos appointements et sur vos extraordinaires, en vous faisant présent de la somme en argent qui est encore en dépôt auprès le sieur de Diest, auquel j'ordonne dans l'ordre ci-joint de vous la payer contre votre quittance. Je vous fais ce don sous la condition expresse que vous vous en contenterez et ne me fatiguerez plus de quelques plaintes de cette nature et par quel sujet que ce soit; car il faudra absolument que vous vous contentiez de vos appointements ordinaires, vu que l'état délabré de la caisse de légation ne me permet pas de songer à augmenter vos appointements, et que je ne saurais point vous fournir des extraordinaires de quelque autre fonds. Sur quoi vous vous règlerez.

Nach dem Concept.

Federic.

6097. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Berlin, 10 novembre 1753.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 4 de ce mois, et vous renvoie, pour ce qui regarde la convention faite touchant les prétentions de mes sujets créanciers de la *Steuer*, à la dépêche ordinaire qui vous parviendra à la suite de celle-ci. Quant aux propos que vous avez tenus conformément à mes ordres au premier ministre,[2] j'ai été surpris en quelque manière de sa réponse et de ce qu'il a prétendu

[1] Vergl. S. 142. — [2] Vergl. S. 137.

Digitized by Google

ignorer les plaintes que j'ai eues jusqu'à présent contre sa cour. Entre bien d'autres que sa conscience lui dictera, vous n'avez qu'à le faire souvenir, selon mes intentions que je vous ai marquées par mes dépêches antérieures, du procédé peu amiable de sa cour, quand elle a fait voter par ses ministres à la diète de Regensburg, même à son grand préjudice, en faveur d'Hanovre[1] dans l'affaire de la prétention frivole que le roi d'Angleterre a formée sur l'Ostfrise. Ma volonté est donc que vous releviez encore cette circonstance auprès du premier ministre, en l'accompagnant des insinuations convenables.

Nach dem Concept. Federic.

6098. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 13 novembre 1753.

Pour ne pas faire des redites, je vous renvoie à ce que je vous fais marquer par la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères jointe à celle-ci touchant la nouvelle qui m'a été marquée par rapport aux mouvements que le comte Colloredo à Londres se donne pour prêcher au ministère britannique la nécessité de ne pas laisser les Pays-Bas dégarnir d'un corps considérable de troupes et de songer plutôt d'y avoir une armée nombreuse que de rétablir des fortifications que la France ne donnerait pas le temps d'achever; enfin, d'accorder plutôt des subsides à la cour de Vienne que de convenir des contingents pour le rétablissement de la Barrière. Aussi mon intention est que vous devez communiquer ces nouvelles avec toutes leurs circonstances à M. de Saint-Contest, en ajoutant cependant que je les lui donnais telles que je les avais reçues, sans vouloir encore garantir leur authenticité, et que je laissais à sa pénétration s'il trouvait convenable d'en faire part au ministre de France à Londres, afin qu'il saurait approfondir jusqu'où les nouvelles en question étaient fondées ou non.

Nach dem Concept. Federic.

6099. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 13 novembre[2] 1753.

J'espère que, quand cette dépêche vous sera rendue, le conseiller privé de Fürst sera de retour à Vienne.[3] J'ai été bien satisfait du caractère que vous m'avez fait du nouveau ministre de France à Vienne;[4] aussi, pourvu qu'il continue dans les sentiments où il paraît être à présent, je me flatte que vous et lui pourriez vous aider bien mutuellement dans vos recherches. Appliquez-vous, en attendant, à lui faire remarquer

[1] Vergl. Bd. IX, 416. — [2] In der Vorlage verschrieben: octobre. — [3] Vergl. S. 142. — [4] Vicomte d'Aubeterre.



les allures et les menées de la cour où vous êtes, afin de parvenir par là à ce que la France prenne de justes ombrages et de la jalousie des vastes desseins de la cour impériale.

Je vous fais communiquer par la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères à la suite de celle-ci ce qui m'est revenu en dernier lieu par mes lettres de Londres des propos que le comte Colloredo y doit tenir, pour prêcher aux Anglais la nécessité de pourvoir les Pays-Bas d'une nombreuse armée et d'accorder plutôt des subsides à la cour de Vienne que de convenir des contingents pour le rétablissement de la Barrière. J'attends encore la confirmation de ceci, avant que d'y donner entièrement foi; l'on m'assure, en attendant, que ces propos n'avaient pas fait jusqu'à présent tout-à-fait fortune, et que la plupart des ministres anglais n'avaient donné que malgré eux leur consentement au traité qu'on signerait avec la Russie, et qu'ils avaient avoué à leurs amis qu'ils seraient charmés d'avoir un prétexte pour en éluder la conclusion.

Au reste, plus vous saurez indisposer le ministre d'Espagne contre la cour de Vienne, plus vous rendrez service à mes intérêts.

Nach dem Concept. Federic.

6100. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 13 novembre 1753.

J'ai bien reçu à la fois les rapports que vous m'avez faits du 30 d'octobre dernier et du 2 de ce mois, et vous sais parfaitement gré des avis que vous m'avez donnés sur différents sujets qui intéressent mon attention. Cependant, je dois trouver un peu étranges les discours que vous attribuez à quelques-uns des ministres anglais, qui, selon vous, ont été entraînés de donner malgré eux leur consentement au traité à signer avec la Russie, mais qui déclarent à leurs amis que la conduite que j'avais tenue vis-à-vis de la nation, leur avait fermé la bouche et [les avait] obligés à donner tête baissée dans de telles mesures, de sorte que j'aurais été bien aise que vous vous fussiez expliqué plus intelligiblement là-dessus, vu que la conduite que j'ai tenue envers l'Angleterre par rapport à mes différends avec elle, est celle que tout souverain aurait tenue, quand il aurait été dans le cas où je suis relativement à elle, et que je ne trouve rien à changer là-dessus. Aussi, quand les susdits ministres ne voudront point accommoder ces différends par les voies que la France leur proposera, je ne vois plus moyen d'y parvenir.

Au surplus, je serai bien aise que vous sachiez leur faire insinuer adroitement que c'était depuis assez de temps que j'avais confié à la France mon ultimatum par rapport à mon différend avec l'Angleterre,[1] qu'ils trouveraient bien raisonnable, pourvu qu'ils voulussent s'expliquer

[1] Vergl. S. 55. 56.

Digitized by Google

avec les ministres français si cela leur accommodait ou non. Que ce n'était proprement moi qui avait choisi de faire notre accommodement par les bons offices de la France, mais que c'étaient les ministres anglais mêmes qui avaient entamé pareille négociation et recherché les bons offices de la France.[1] Qu'à présent je ne saurais raisonnablement m'en départir, après qu'eux-mêmes avaient cru leur convenir de préférer cette voie à tout autre, et que, si présentement ils y trouvaient de l'inconvenance, c'était bien leur faute. Au reste, vous vous prendrez bien adroitement pour faire ces insinuations là où vous croirez les convenir.

Au reste, il y en a qui m'ont voulu confirmer que ce n'était point du trésor d'Hanovre que le roi d'Angleterre avait fait remettre des sommes à la Russie,[2] pour l'aider à fortifier ses troupes dans la Livonie, mais bien de la liste civile d'Angleterre dont ce Prince avait fait remettre sous mains des sommes à Riga et Pétersbourg, sur quoi je veux bien attendre vos éclaircissements.

Federic.

Nach dem Concept.

6101. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Potsdam, 13 novembre 1753.

Les raisons que je vous ai indiquées dans ma dépêche d'aujourd'hui qui vous parviendra du département des affaires étrangères, font que je souhaite que vous animiez bien à présent l'homme de confidence à faire en sorte que nous puissions être bien informés de ce qui se passe en Russie et surtout de ce qui s'est tramé à Vienne entre les ministres autrichiens et ceux de Russie et de l'Angleterre, et dont le comte de de Flemming a été du secret. C'est aussi en conséquence que je souhaite souvent que vous fussiez plutôt à Dresde qu'à Hubertsbourg, afin de pouvoir vous orienter plus dans des moments si critiques que ceux-ci, ce qui se trame avec la cour où vous êtes.

Au reste, j'ai mes raisons secrètes pourquoi ma volonté est que vous avanciez par mois une gratification de 66 écus 6 gros, à compter du 1er du mois où nous sommes, au major Henning,[3] qui vous est bien connu; mais qu'il faut absolument que vous preniez vos mesures là-dessus, de sorte que vous ne voyiez jamais ce major, ni qu'il entre même dans votre maison, mais que le secrétaire Plesmann fournisse, secrètement et sans pouvoir être le moindrement remarqué, cette gratification par mois audit major. Au surplus, le conseiller privé Eichel vous tiendra compte des avances que vous ferez à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. Bd. IX, 386. — [2] Vergl. S. 106. 140. — [3] Vergl. Bd. VIII, 448.

Digitized by Google

6102. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 13 novembre 1753.

Des avis qui me viennent de très bons lieux, me confirment à n'en pouvoir douter que le prince Louis de Würtemberg reste invariablement dans le dessein de quitter le service de la France pour entrer en celui de la Reine-Impératrice,[1] quoiqu'il cache infiniment son jeu là-dessus et se tienne extrêmement clos et boutonné même envers ceux qui sont du parti autrichien, pour ne point laisser apercevoir quelque chose de son dessein, en attendant, que ses chipoteries secrètes avec la cour de Vienne vont toujours leur train, et que celle-ci vient de lui assurer le premier régiment de cavalerie qui viendra à vaquer. J'ai bien voulu vous informer de ces particularités, quoique sous le sceau du dernier secret, que vous ménagerez de la sorte que rien en puisse transpirer mal à propos, afin que vous songiez aux moyens les plus sûrs pour faire informer le duc régnant de Würtemberg, sous main et sous le secret nécessaire, du susdit dessein de son frère, le prince Louis, et pour lui insinuer que, s'il croyait de sa convenance de traverser ce dessein, il ne fallait guère perdre du temps, vu que les chipoteries avec la cour de Vienne à ce sujet étaient assez avancées pour que le Prince mettrait en exécution son projet. Je laisse à votre pénétration s'il convient que vous parliez là-dessus au sieur Hochstetter, afin qu'il se charge d'informer sous main et avec toutes les précautions requises le Duc régnant son maître de tout ce que dessus, ou quelle autre voie vous jugerez la plus convenable pour faire parvenir au Duc cet avis. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

6103. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 14. November: „Comme le sieur Hochstetter, tout honnête homme qu'il est d'ailleurs, est trop intimement lié avec le prince Louis, qui loge chez lui, étant ensemble presque toute la journée, je n'ai pas voulu hasarder de lui confier cette commission, mais j'ai cru que le canal le plus sûr pour faire parvenir immédiatement au duc régnant de Würtemberg cet avis important, était celui du sieur de La Noue, ministre de France à Stuttgart, qui est parfaitement bien dans l'esprit de ce Prince; mais, comme je n'ai pas la moindre connaissance et liaison avec ce ministre, et qu'il faudra, outre cela, avoir un chiffre avec lui, pour que le secret

Potsdam, 15. November 1753.

Wegen einliegender Vorstellung haben des Königs Majestät Dero allergnädigste Resolution mündlich dahin gegeben, dass Ew. Excellenz darunter thun könnten, wie Sie wollten und wie Sie es convenable fänden. Man könne sonsten ganz dreist sich darauf beziehen, wie der Avis von Sr. Königl. Majestät käme. Dieselbe liessen den Herzog davon avertiren als ein guter und wahrer Freund; obschon auch Sie nicht wüssten,

[1] Vergl. S. 47.

n'en transpire point, j'ai cru que, sans rien risquer, le plus court serait de charger de cette commission pour le sieur de La Noue le chevalier de La Touche, qui est de ses amis et en correspondance avec lui, ayant d'ailleurs un bon chiffre avec le premier."

Nach der Ausfertigung.

ob solches dem Herzog gelegen sei oder nicht, so liessen Sie ihn dennoch davon avertiren.

Eichel.

6104. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

H. B. von Maltzahn berichtet, Stockholm 30. October, über eine Conferenz des Freiherrn von Höpken mit ihm und Rohd: „Il ne fit que nous répéter ce qu'il m'avait déjà appris . . . sans nous donner d'autres particularités que celle que le corps de Cosaques dont j'ai fait mention dans mon dernier rapport, devait être de 20,000 hommes, et que c'était Votre Majesté qui faisait le grand objet de tous les mouvements qu'on donnait aux cours alliées à l'Angleterre . . . Je me suis rencontré depuis avec le baron de Hœpken et je n'ai pas tardé de le remettre sur la même matière, en le faisant souvenir de ce qu'il m'avait dit précédemment qu'on se ressentait jusques en ce pays-ci des mouvements que la cour d'Angleterre se donnait. Il me répondit qu'il comptait m'entretenir sur ce sujet, mais, comme ce serait une conversation de longue haleine, il la remettrait à un moment plus commode; qu'il serait bien aise de me parler à fond sur la situation présente des affaires, qu'il regardait comme extrêmement délicate, et qu'à commencer par le Danemark, il croyait qu'il était indispensablement nécessaire de se conduire envers cette cour avec une circonspection infinie. Il me fit un assez long raisonnement là-dessus, qui tendait à me faire voir qu'il fallait éviter, autant que possible, de marquer à la cour de Danemark qu'on se méfiait d'elle, puisque ce serait fournir au baron de Bernstorff un moyen dont il se servirait contre nous auprès de son maître; que d'ailleurs ce ne serait pas une chose si aisée au ministre danois, tout mal intentionné qu'il était, de faire changer de système à son maître et surtout de l'engager à une rupture avec la Suède."

Nach dem Concept.

Potsdam, 17 novembre 1753.

Les rapports que vous m'avez faits depuis le 30 du mois dernier jusqu'au 6 de ce mois, m'ont été bien rendus, tout comme ceux que le ministre de Rohd m'a adressés encore.

Comme je sais tout le gré possible au baron de Hœpken des confidences qu'il a bien voulu me faire de tout ce qui lui est revenu par rapport aux mouvements qui se font présentement entre les cours de Londres et de Moscou, vous l'en remercierez le plus affectueusement de ma part et le prierez de vouloir bien continuer à me faire parvenir par vous de pareilles communications. Au surplus, je crois convenir à mes intérêts que vous fassiez confidence de tous ces avis à M. d'Havrincourt, afin qu'il s'en puisse expliquer avec le baron de Hœpken et en faire après son rapport à la cour de France.

Federic.

Digitized by Google

6105. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 novembre 1753.

L'avis que vous avez reçu touchant le dessein d'assembler un corps fort considérable l'été prochain en Bohême et d'un séjour de trois mois de la Reine-Impératrice dans ce pays-là, mérite que vous y donniez toute votre attention, afin de bien approfondir ce qui se passera à ce sujet, et, supposé que cet avis se constatera, vous tâcherez de pénétrer au possible à quel dessein l'on voudra se mettre en frais là-dessus, si ce sera, comme je présume, pour protéger l'élection d'un roi des Romains qui se fera à ce temps-là, ou si peut-être on a conçu des desseins plus vastes encore. L'affaire m'est si intéressante que vous n'épargnerez ni adresse ni savoir-faire pour vous orienter bien là-dessus et pour m'en informer exactement. Voilà tout ce que j'ai à vous dire sur votre rapport du 27 dernier, me référant, au reste, à la dépêche ordinaire du Département.

Federic.

Nach dem Concept.

6106. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 17 novembre 1753.

J'attends avec beaucoup d'impatience que vous m'instruisiez bien en détail sur la véritable façon de penser de la France par rapport à mon différend avec l'Angleterre et aux autres affaires de conséquence que je lui ai communiquées par votre entremise. Car je ne saurais pas vous dissimuler, Milord, que vos dernières dépêches à la date du 4 de ce mois n'ont pas assez rempli mon attente là-dessus, par la manière un peu trop générale avec laquelle vous vous y êtes expliqué.

Observez donc, je vous le demande avec instance, que le rapport que j'attends de vous sur la dépêche très intéressante du 8 de ce mois,[1] que je vous ai faite moi-même, soit bien circonstancié et parfaitement instructif, et pour que vous soyez à même de le faire de la sorte, entrez en bien des détails avec M. de Saint-Contest, dans les conférences que vous aurez avec lui sur le contenu de ladite dépêche et sur les deux points que j'y traite principalement. Dites-lui de mot en mot, s'il se peut, ce que je vous y ai marqué, et faites-le clairement expliquer là-dessus et ne me laisser plus languir après des réponses positives sur ces points. Songez que, pour me faire bien juger de la façon de penser des ministres de France, il faut bien que vous entriez avec eux dans de grands détails et que je n'y saurais parvenir, à moins que des dépêches bien circonstanciées et remplies de détails nécessaires ne m'y conduisent. Il ne se passe présentement aucun jour, soit dit pour

[1] Nr. 6093 S. 146.

Digitized by Google

votre direction seule, qu'il ne m'arrive des avis de différents endroits sur les arrangements très sérieux que les cours alliées du roi d'Angleterre font sans bruit et sous mains. Il m'en paraît qu'il n'est plus temps de biaiser, mais qu'il faut bien que je sache à m'en pouvoir diriger si la France veut la guerre, en laissant prendre les affaires tel train qu'elles voudront, ou si elle veut employer efficacement les moyens qu'il faut, pour la prévenir à temps et de bonne heure encore; c'est sur quoi vos dépêches circonstanciées m'instruiront.

Quant aux nouveaux expédients que M. de Saint-Contest souhaite que je les proposasse pour concilier mon différend avec l'Angleterre au contentement des deux partis, je crois en avoir beaucoup et suffisamment fourni, pourvu qu'on y veuille réfléchir et en faire un bon usage, sans compromettre ma dignité; car quant à cet article, je demande que vous fassiez bien remarquer à M. de Saint-Contest ce que j'ai mis à ce sujet dans ma dépêche dessus alléguée, et que tout prêt que je suis à aplanir ce différend, je ne veux point ramper devant le roi d'Angleterre.

Au surplus, j'ai ordonné à mes ministres de faire attention sur ce que M. de Saint-Contest a désiré touchant le terme *d'étrange* qui s'est glissé dans le mémoire[1] à présenter par mon chargé d'affaires à Londres, et d'y substituer un autre plus doux et convenable.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6107. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

H. B. von Maltzahn berichtet, Stockholm 9. November: „Le marquis de Puenta-Fuerte, qui pendant son séjour à Copenhague a montré beaucoup de zèle pour l'affermissement du bon système . . ., vient de me communiquer une idée sur les affaires du Danemark et sur les caresses qu'on fait présentement à cette cour au sieur Ogier, qui est que le sieur Ogier, ne pouvant s'empêcher de paraître satisfait des caresses et des belles paroles que le baron de Bernstorff lui fait, pourrait par là lui-même contribuer à augmenter le crédit de ce ministre

Potsdam, 20 novembre 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 9 de ce mois. L'avis que le marquis Fuerte [a donné] au ministre de France, au baron de Hœpken et à vous, pour mettre à l'épreuve les belles promesses que le baron de Bernstorff fait au sieur Ogier, me paraît très bon et très sensé; je souhaiterais seulement que M. d'Havrincourt en profitât,

[1] Vergl. S. 149. — [2] Lord Marschall berichtet am 4. November: „Le mémoire que Votre Majesté Se propose de faire remettre par le sieur Michell au duc de Newcaste, a été également applaudi, ainsi que j'ai déjà l'honneur de le mander à Votre Majesté. M. de Saint-Contest voudrait seulement qu'on en retranchât le mot *d'étrange* ou qu'on l'adoucît par quelque autre expression, parceque, selon l'idiome de la langue française, ce mot présente quelque chose de dur et même d'injurieux.“ Unter dem 14. November übermittelt Eichel an den Grafen Podewils den Befehl des Königs, dass „statt dessen *singulier* gesetzet werden könne.“

Digitized by Google

auprès du roi de Danemark, s'il continuait à se contenter de belles paroles, sans exiger des effets. Ainsi, que son idée était que M. Ogier le poussât de prouver la sincérité de son repentir et de ses promesses, que, pour cet effet, il ne pourrait mettre à une meilleure épreuve et qui fût plus naturelle qu'en exigeant qu'il tînt à l'égard de la Suède une conduite plus conforme aux liaisons que le Danemark a contractées avec cette couronne, et qu'il travaillât à rapprocher sa cour de celle de Votre Majesté."

Nach dem Concept.

pour en écrire au sieur Ogier, tout comme à sa cour, et peut-être serait-il d'un bon effet, si le marquis de Fuerte trouvait bon d'en écrire aussi au dernier. Au reste, j'approuve que vous en ayez communiqué au sieur de Hæseler.

Federic.

6108. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 novembre 1753.

Il m'a fait beaucoup de plaisir de voir par votre dernier rapport que le sieur Aubeterre pénètre, aussi bien qu'il le fait, la cour de Vienne et ses artifices, et qu'il n'en est point la dupe.[1] Je vous sais parfaitement gré de l'avoir averti du dessein de la Reine-Impératrice de vouloir séjourner, l'année qui vient, trois mois en Bohême et y assembler 50,000 hommes de ses troupes;[2] je souhaiterais qu'il en eût écrit à sa cour. Quant à vous, vous ne discontinuerez pas de veiller avec toute l'attention possible sur tout ce qui regarde ce dessein, afin de le bien développer et m'en instruire exactement; je vous garderai le secret que vous désirez.

Quand vous saurez faire des intelligences dans le cabinet, pour en tirer des découvertes intéressantes, je vous tiendrai compte des frais, mais il ne faut que vous perdiez votre argent pour des nouvelles générales et de peu d'importance. Au reste, si le comte Kaunitz a paru gai et content à l'occasion de l'arrivée du dernier courrier d'Angleterre, je pense que c'est par la nouvelle qu'il en a eue que le ministère anglais a trouvé dans les épargnes du Roi un fonds de 25,000 livres sterling qu'on veut avancer à la Russie, pour subvenir aux frais de la marche de 50,000 hommes en Livonie, en attendant qu'on pût faire résoudre la nation de faire davantage.

Federic.

Nach dem Concept.

6109. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 20 novembre 1753.

Vos dépêches du 6 et du 9 de ce mois me sont heureusement parvenues. Je reconnais d'abord votre zèle pour mes intérêts et votre

[1] Vergl. S. 151. 152. — [2] Vergl. S. 156.

Digitized by Google

fidélité envers moi, quand vous me représentez les choses telles qu'elles le sont effectivement et sans me rien cacher; aussi ai-je été bien satisfait de la façon que vous m'avez expliqué la situation présente des affaires en Angleterre.

Cependant, comme vous dites que le ministère n'est du tout point porté à chercher la guerre, et que c'est avec répugnance que la plupart des ministres ont donné leur consentement au traité qu'on signera, de sorte qu'ils ne s'étaient pas cachés à leurs amis pour leur avouer qu'ils seraient charmés d'avoir quelque prétexte pour en empêcher la conclusion, mais qu'encore ils ne voudraient pas s'entendre avec la France sur ce qui regardait mes différends par rapport aux prises maritimes, de crainte que celle-ci n'en voulût tirer avantage pour elle-même, je veux bien que, dans ces suppositions, vous m'expliquiez nettement et clairement quelles sont proprement vos idées moyennant lesquelles vous estimez que je pourrais parvenir encore à un accommodement raisonnable avec l'Angleterre par une autre voie que celle que j'ai suivie jusqu'à présent, afin que l'affaire des prises marcherait d'un pas égal avec celle de la levée de l'arrêt mis sur les dettes de la Silésie, de la sorte que tout serait aplani à l'amiable et à la satisfaction réciproque par une composition équitable.

Vous vous expliquerez d'ailleurs sur la voie la plus sûre et convenable pour entamer une telle négociation sous mains, et si c'est peut-être par le sieur Pelham qu'il en faudrait commencer le pourparler secret. Enfin, vous me communiquerez un plan assez circonstancié sur votre façon de penser pour pouvoir assoupir ces différends, afin que je puisse y réfléchir et vous faire savoir mes intentions là-dessus. Au surplus, je vous enjoins le secret le plus absolu sur tout ce que je vous dis à ce sujet, et que vous n'en laissiez rien apercevoir à qui que ce soit. Vous observerez encore qu'en me faisant votre rapport là-dessus, vous ne l'adresserez qu'à moi seul et immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

6110. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 20 novembre 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 8 de ce mois, m'a été fidèlement rendue. Bien que les nouvelles que vous y avez marquées, sont assez intéressantes, j'avoue cependant qu'elles me deviennent assez indifférentes, après que les affaires de l'Angleterre sont parvenues à un point aussi sérieux qu'elles le sont actuellement, et qu'elles occupent toute mon attention, de sorte que vous vous appliquerez principalement de me mander tout ce qui en viendra à votre connaissance.

Au surplus, on débite ici que la France faisait défiler des troupes vers les frontières des Pays-Bas. Tâchez d'approfondir ces nouvelles et

Digitized by Google

mandez-moi ce qui en est ou non. Si effectivement les Français s'avisaient de le faire, cela pourrait faire un bon effet; en attendant, vous ne les solliciterez pas pour cela.

Federic.

Nach dem Concept.

6111. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 23 [novembre 1753].

Mon cher Frère. Je souhaite que vous vous amusiez bien aux noces de notre nièce,[1] et je ne doute pas que notre Jean-Farine de beau-frère[2] ne vous donne la comédie. Faites, s'il vous plaît, mille amitiés de ma part à ma sœur,[3] et assurez bien que je suis tout mortifié de ne pouvoir me trouver aux noces de sa fille, qu'il m'a été impossible de m'y résoudre, sachant que de nécessité le père s'y trouverait. Je resterai ici assez seul, mais dans le fond fort aise de me trouver dans cette situation; mon inclination me porte assez à la solitude, et, de plus, le temps dont je jouis à présent, est bien nécessaire pour me préparer au rôle difficile que j'aurai à jouer l'année qui vient. Mon temps n'est pas perdu pour le public, et je le donne tout entier à faire les arrangements que les conjonctures m'obligent à prendre d'avance.

Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher frère, en vous assurant que je suis avec toute la tendresse imaginable votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6112. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 24 novembre 1753.

Comme en conséquence de votre rapport du 16 du mois où nous sommes, des gens du parti anglais ne cessent de faire envisager à ceux du gouvernement l'accession au traité de Pétersbourg comme une démarche absolument nécessaire et comme une condition *sine qua non* pour obtenir satisfaction de la cour de Vienne au sujet de la Barrière,[4] je crois convenable à mon service que vous fassiez transpirer dans le public là, de façon à ce que vous n'en soyez nullement soupçonné, ni en aucune manière remarqué, que le roi d'Angleterre ne cachait en ceci que de me faire la guerre et de se rendre maître d'Ostfrise, sur des titres frivoles, et surtout de la ville d'Emden, où il pensait d'établir un commerce considérable au préjudice de la Hollande, et que c'était son grand plan.[5]

[1] Friederike Dorothee Sophie, Prinzessin von Brandenburg-Schwedt; vermählt am 29. November 1753 mit dem Prinzen Friedrich Eugen von Württemberg. — [2] Markgraf Friedrich Wilhelm von Schwedt. — [3] Markgräfin Sophie Dorothee Marie. — [4] Vergl. S. 152. — [5] Vergl. Bd. IX, 449.

Digitized by Google

Vous vous appliquerez, avec toute l'adresse que je vous connais, à faire ébruiter partout là où vous êtes ces avis, bien que toujours de la sorte à ce que personne ne vous en puisse soupçonner.

Nach dem Concept. Federic.

6113. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 24 novembre 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 11 de ce mois, m'a été fidèlement rendue. La faiblesse du gouvernement de la France n'est, hélas, que trop reconnue des puissances ennemies et jalouses d'elle, et il est bien à regretter que le roi d'Angleterre ne compte que trop là-dessus dans les démarches qu'il fait, et qui, à parler vrai, ne tendent proprement qu'à humilier la France et à lui ôter absolument toute influence dans les grandes affaires de l'Europe,[1] en quoi ledit Prince n'est pas mal servi par les dissensions intérieures qui déchirent actuellement la France.[2] Malgré cela, dans la situation présente où je me trouve, ce ne sera pas de ma faute qu'au cas que l'Angleterre, soufflée par la cour de Vienne, me pousse trop, je parvienne, bon gré mal gré moi, à une nouvelle guerre, dont le contre-coup se ressentira à la France, quand même elle la ferait de mauvaise grâce. Marquez-moi, je vous prie, si les ministres de France ne songent pas que la France pourrait être entraînée, bon gré mal gré qu'elle en ait, en guerre, et, s'ils y songent et qu'ils n'en aient pas l'envie, je devais croire qu'ils travailleraient de toutes leurs forces afin de la contrecarrer.

J'ai été extrêmement surpris de voir par votre dépêche qu'un ministre tel que M. de Contest est aussi mal informé des véritables forces de la Russie; il a des Chétardie, des d'Aillon[3] et d'autres personnes en France qui ont été en Russie, desquels il n'a qu'à prendre les informations là-dessus et leur demander si je lui ai imposé à ce sujet. Aussi, comme il m'est arrivé justement la répartition tout nouvellement faite des troupes de l'armée de Russie pour les quartiers d'hiver de cette année-ci[4] qu'un ministre d'une cour étrangère à Moscou a envoyée à sa cour, et qui vient de m'être communiquée confidemment, je vous la fais envoyer sous une enveloppe particulière, sous l'adresse du banquier Splitgerber à son correspondant de Paris, afin de ne point exposer votre chiffre, à laquelle je fais joindre un sommaire, écrit de la main propre de votre frère,[5] du nombre des forces de l'armée de Russie, pièces dont vous ne laisserez pas de faire votre usage auprès de M. de Contest, en lui en assurant l'authenticité.

Au reste, j'ai la satisfaction de vous dire que le voyage que le prince Ferdinand de Brunswick a fait à Copenhague, a été d'un assez

[1] Vergl. S. 148. — [2] Vergl. S. 167. — [3] Vergl. Bd. III, 383. 386; IV, 393; V, 557; VI, 1. — [4] Vergl. S. 171. 172. — [5] Feldmarschall Keith.

Digitized by Google

heureux succès, et que les affaires là-commencent à prendre une tournure très favorable, de sorte que j'ai tout lieu d'espérer que l'affaire assez fâcheuse par rapport à la Comtesse[1] se terminera à la satisfaction réciproque de la cour danoise et de la mienne. Selon le plan que la cour de Copenhague s'est fait, elle travaillera désormais à réconcilier le comte de Bentinck et sa femme; elle prendra pour base les articles d'accommodement projeté déjà du temps que feu M. de Tyrconnell résidait à Berlin,[2] et engagera d'ailleurs le comte de Bentinck à proposer et fournir les sûretés nécessaires. Elle recourra en tout ceci aux bons offices de la France, pour faire agréer cet arrangement à moi et à elle, et mènera les choses par son entremise à une issue heureuse. Quant à moi, je n'y mettrai aucune opposition en tout ceci et tâcherai de faciliter en tout cette affaire, pour la voir finir une bonne fois, d'autant plus que j'ai lieu d'espérer de pouvoir convenir alors avec le Danemark d'un traité d'amitié et de neutralité,[3] pour le conserver dans le bon système, ce qui, dans la situation présente où je me trouve, serait un coup assez bon à mon égard. J'ai ordonné à mes ministres, au reste, de vous informer plus amplement et en détail sur tout ce qui regarde l'affaire de la Bentinck et la façon dont le Danemark pense la finir.

Nach dem Concept. **Federic.**

6114. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 24 novembre 1753.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 13 et du 17 de ce mois. Je suis charmé de la tournure favorable que les affaires commencent à prendre à la cour où vous êtes, et que les soins que le prince Ferdinand a employés par rapport à l'affaire de la comtesse de Bentinck, ont succédé au point que la cour de Copenhague a pris la résolution de la finir d'une manière raisonnable et à laquelle je ne m'opposerai en rien, mais y apporterai plutôt toute facilité. Je laisse, au surplus, à mes ministres le soin de vous informer plus en détail de mes intentions favorables à ce sujet, et avec combien d'empressement je contribuerai au possible à ce que cette affaire soit terminée à la satisfaction réciproque des deux cours.

Si le baron de Bernstorff a parlé de cœur au prince Ferdinand en lui assurant que, l'affaire de Bentinck terminée, il n'y aurait plus d'obstacle pour procéder à des liaisons plus étroites entre la cour de Danemark et moi, et que, sans vouloir les étendre à des garanties ou à de pareils engagements, il pouvait bien y avoir des traités d'amitié et de neutralité, je m'y prêterai de bon cœur, et un traité d'amitié et de neu-

[1] Gräfin Bentinck. Vergl. S. 129. 130. — [2] Vergl. Bd. VIII, 300. 375. — [3] Vergl. Bd. VIII, 439.

Digitized by Google

tralité me suffirait, en sorte que je m'engagerais au réciproque. Mais, comme je ne me fie pas tout-à-fait aux bonnes paroles et aux belles promesses du baron de Bernstorff, qui peut-être en déploie au Prince tandis qu'il le voit présent, mais qui pourrait bien retourner à ses maximes antérieures dès qu'il le verra parti, je serais bien aise que le Prince saurait tirer du roi de Danemark même quelque promesse par rapport à un traité d'amitié et de neutralité à faire entre les deux couronnes. Ce que vous ne laisserez pas de dire de ma part au Prince, en lui expliquant mes idées et mes intentions à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

6115. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Potsdam, 24 novembre 1753.

Ce sont des misères toutes pures que tout ce que le premier ministre vous a répondu au sujet des plaintes que vous lui avez faites touchant le mauvais procédé de la cour de Dresde envers moi, quand l'affaire de l'Ostfrise fut traitée à la Diète de l'Empire.[1] Aussi mon intention est que vous ne le devez pousser plus loin là-dessus. Supposé cependant qu'il reviendrait à la charge et qu'il vous en parlerait encore de son propre mouvement, j'ai ordonné à mes ministres du département des affaires [étrangères] de vous faire parvenir une information exacte de tout ce qui s'est passé à cet égard avec la cour de Dresde au temps que la susdite affaire fut agitée à Ratisbonne;[2] ce sera pour confondre absolument le premier ministre, s'il revient à vous en parler.

Il n'y a aucune difficulté que vous communiquiez au ministre de France la convention sur les affaires de la *Steuer*.[3]

Au surplus, dès que vous serez de retour à Dresde, faites bien fouiller l'homme confident là où il faut, pour que vous puissiez me fournir de bonnes notices sur l'état présent des affaires dans le moment critique où nous en sommes. Il est sûr que, depuis votre départ de Dresde, il s'est traité beaucoup d'affaires à Vienne, à Londres et à Moscou dont il m'intéresse extrêmement d'être informé pour ma direction.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Vergl. S. 151. — 2 Vergl. Bd. IX, 416. — 3 Vergl. S. 150. Die Convention ist zu Hubertsburg am 3. November 1753 von H. D. von Maltzahn und dem Grafen Brühl unterzeichnet und am 8. November von dem Könige von Preussen ratificirt worden. Die Veröffentlichung erfolgte durch die Staatsschrift: „Königlich Preussisches Edict, dass die Königl. Vasallen, Diener und Unterthanen die annoch in Händen habende und noch nicht producirte Chur-Sächsische Steuer-Scheine unverzüglich denunciren und hiernächst keine fernere Steuer-Steine ausser in gewissen Fällen von Königl. Chur-Sächsischen und von andern Unterthanen bey Verlust der Königlichen Protection in Bezahlung annehmen, vielweniger damit Verkehr treiben sollen. D. d. Berlin, den 15. Novembris 1753."

Digitized by Google

6116. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 novembre 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 14 de ce mois, m'a été bien rendue, sur laquelle je n'ai rien aujourd'hui à vous mander que ce que j'ai fait par mes précédentes, n'ayant eu du depuis d'autres nouvelles de dehors, sinon que les affaires restaient au même état où elles avaient été, et qu'il n'y avait eu point de changement.

Au surplus, le colonel comte de Gelhorn, engagé depuis longtemps en mon service comme mon vassal de Silésie, ayant eu avis que son père, établi dans la Moravie, était à l'agonie, et ayant eu pour cela ma permission d'aller en Moravie et même, s'il le faut, à Vienne, pour avoir soin de la succession qui lui reviendra, au cas que son père meure, mon intention est que vous devez lui prêter votre assistance, autant qu'il se pourra faire, quand il viendra la réclamer de vous, et de le protéger dans ses justes demandes.

Federic.

Nach dem Concept.

6117. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 25. November 1753.

. . . Ew. Excellenz werden sonsten auch ausser Zweifel die Duplicata derer beiden letzten Berichte vom 13. und 17. dieses Monates des Herr von Häseler zu Kopenhagen bereits zugekommen seind, wegen welcher dann Se. Königl. Majestät mir heute befohlen haben, an Ew. Excellenz zu melden, dass bei der guten Disposition, welche der dänische Hof jetzo in der Bentinckschen Sache[1] als sonsten bezeiget, Ew. Excellenz bei dem Departement besorgen möchten, damit alles nur möglichste geschehe und gegen den dänischen Hof alle Facilität beigetragen werde, um diese Sache zur einmaligen Endschaft zu bringen und dadurch ein näheres Vernehmen mit erwähntem Hofe zu herstellen, allermaassen Höchstdieselbe gegen den Vorschlag, einen particulieren Vergleich zwischen dem Grafen und der Gräfin von Bentinck zu vermitteln, und dass ersterer über die richtige Erfüllung des getroffenen Vergleiches solide und zuverlässige Caution an einem neutralen Orte machete, Dero Ortes nichts zu sagen hätten. Es haben auch Se. Königl. Majestät zugleich erwähnet, wie Dero Pleinpouvoirs vor denjenigen, welcher von Deroselben solches Accommodement mit dem dänischen Hofe zeichnen würde, expediret und solchem zugesandt werden könnten.

Ausser diesem haben Se. Königl. Majestät noch befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe besorgen möchten, dass ein Précis von der Correspondance, welche vorhin mit dem dresdenschen Hofe wegen der ostfriesländischen Sache,[2] als auf die von Hannover deshalb

[1] Vergl. S. 162. — [2] Vergl. S. 163.

Digitized by Google

gemachte Motus die Sache auf dem Reichstag zu Regensburg in Bewegung gewesen, und Se. Königl. Majestät den dresdenschen Hof um dessen favorables Votum ersuchen lassen, dieser aber solches refusiret, fertigen lassen und solches dem Herrn von Maltzahn zu Dresden nächstens chiffriret zusenden möchten, wiewohl nur zu seiner alleinigen Direction und zu keinem anderen Gebrauch, als welchen Se. Königl. Majestät ihm in einem Dero immediaten Schreiben[1] befohlen hätten. Welches alles also bei dieser Gelegenheit hierdurch schuldigst vermelden sollen. Uebrigens melde noch gehorsamst, wie der Herr von Klinggräffen in einem immediaten Postscriptum seiner heute eingegangenen Relation sehr auf einen guten und neuen Chiffre pressiret.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

6118. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 27 novembre 1753.

Votre rapport du 17 de ce mois m'a été bien rendu. J'ai bien de la peine encore à me persuader qu'on ait accusé juste, quand on vous a appris que, malgré que la cour de Saxe insistât à l'accession du roi d'Angleterre, comme électeur, à la ligue du Nord,[2] la cour où vous êtes voudrait bien cependant, s'il était possible, se dispenser de la garantie de ces États, qu'on regardait trop exposés. Comme cette anecdote me paraît des plus extraordinaires, vu que c'est proprement la cour de Vienne qui a été la promotrice principale de la ligue du Nord, et qu'il me paraît d'ailleurs que ce soit son jeu que d'y entraîner la Saxe, vous me rendrez un service essentiel, quand vous vous appliquerez à pénétrer plus loin cette circonstance et à l'approfondir au possible, afin de pouvoir m'instruire exactement combien elle est fondée ou non.

Autant que je puis présumer ici du dessein qu'on a d'assembler, l'année qui vient, un gros corps de troupes en Bohême,[3] je crois qu'il se rapporte principalement à l'élection d'un roi des Romains qu'on voudra appuyer par là, et, le cas exigeant, la brusquer par la pluralité des voix. C'est aussi à quoi j'attribue l'indifférence avec laquelle la cour de Vienne voit sur le retardement du retour du baron de Beckers. Je compte, en attendant, sur les assurances que vous me donnez, de m'instruire exactement et à temps si ce corps s'assemblera et si cela se fera pour quelque chose de plus sérieux que l'exercice des troupes; mais dès que vous en serez informé, je voudrais bien que vous en avertissiez également alors le sieur d'Aubeterre, pour le mettre à même d'en informer sa cour.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 6115. — [2] Vergl. S. 140. 147. — [3] Vergl. S. 158.

Digitized by Google

6119. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 27 novembre 1753.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 13 et du 16 de ce mois. J'attends le rapport et le plan que vous me détaillerez en conséquence de la lettre que je vous ai faite à la date du 20 de ce mois,[1] et espère que vous vous y expliquerez solidement et sans réserve, mais que vous ne voudriez pas aussi proposer des choses qui seraient absolument incompatibles à ma dignité et à ma gloire, et qui aboutiraient à me faire plier honteusement devant la fierté du roi d'Angleterre.

Nach dem Concept.

Federic.

6120. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 29 [novembre 1753].

Mon cher Milord. Je ne sais pas trop comment j'ai fait la conquête du bailli de Froullay[2] dont vous me flattez; c'est le meilleur homme du monde: il est sage, je ne le suis guère; il est dévot, j'ai l'honneur d'être mécréant; il a eu pour son ordre des prétentions que je n'ai pas pu toutes lui accorder, ainsi ce ne peut être que par surcroît de bonté qu'il me veut du bien. Il a trouvé toute notre compagnie ici bien tranquille; depuis que le fol[3] n'y est plus, tout le monde vit en union et en paix. Je voudrais que l'Europe en fît autant et qu'on pût traiter les politiques turbulents de même que les poètes émancipés; mais, mon cher Milord, nous autres rois nous avons brevet d'impunité pour nos sottises, aussi voyez-vous le bel effet que cela produit, et combien nous nous donnons carrière depuis les Georges jusqu'aux Neuhof.[4] C'est un vilain métier que la politique, elle vient se fourrer très mal à propos dans toutes les actions de ceux qui s'escriment d'elle. Je pourrais m'en être passé dans ma lettre; je me souviens que le cardinal de Richelieu s'avisa un jour de composer une tragédie, la pièce était intitulée *L'Europe;* mais elle tomba, quoique faite par un ministre. Adieu, mon cher Milord, ne faisons point de tragédies, mais réjouissons-nous [de la vie], autant que le destin nous en prolonge le terme.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. In dorso von der Hand des Empfängers: „Du Roy, novembre 29, 1753."

6121. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 19. November: „Je joins ici la copie d'une prétendue lettre de Votre Majesté au roi de France qui s'est ré-

Potsdam, 30 novembre 1753.

J'ai reçu à la fois les rapports que vous m'avez faits du 16 et du

[1] Nr. 6109 S. 158. — [2] Vergl. Bd. IX, 444. 445. 460. — [3] Voltaire. — [4] 1735—1738 König von Corsica.

Digitized by Google

pandue dans le public depuis quelque temps."

Lettre prétendue du roi de Prusse au roi de France.

Mon Frère. La bonne intelligence qui règne entre nos deux couronnes m'oblige de vous avertir qu'il est de votre intérêt d'apaiser sans délai les troubles de votre royaume. Les prêtres sont dangereux dans toutes sortes de sectes de religion, et surtout dans celle de Rome. Je fais tout ce que je peux pour contenir les miens, et j'ai bien de la peine. J'ai appris par mes ambassadeurs que nos ennemis communs veulent tirer parti de vos divisions intestines, mais je ne doute point qu'ils ne trouvent dans votre prudence un obstacle à leurs malignes espérances.

19 de ce mois. Vous pouvez donner hautement et partout le démenti à la lettre qu'on m'a supposé avoir écrite au roi de France, à laquelle je n'ai point songé, et que j'ai même absolument ignorée jusqu'à ce que vous m'en ayez envoyé la prétendue copie. Comptez d'ailleurs que je me garderai bien de me mêler jamais à donner des conseils à ce Prince sur tout ce qui peut regarder ses affaires domestiques ou intérieures de son État.

Je ne puis laisser passer cette occasion, sans vous réitérer mes instances à ce que vous fassiez un rapport bien ample et circonstancié sur la dépêche très importante que vous avez reçue de ma part à la date du 8 de ce mois. Il m'est d'une trop grande conséquence à savoir au fond la façon de penser de la France par rapport à tous les points que cette dépêche comprend, et, pour que je sache y voir clairement, il est d'une nécessité absolue qu'après que vous vous en serez éclairci avec M. de Contest sur chaque point et proposition, vous entriez dans le rapport que vous m'en ferez dans tout le détail de la conversation que vous aurez eue avec lui à ces sujets. Au surplus, mon service demande que, dans les circonstances bien critiques des moments où nous sommes, vous ne laissiez passer aucune occasion, autant qu'il se peut faire de bonne grâce, pour donner du réveil aux ministres touchant les pernicieux desseins des ennemis communs de la France et de moi, dont je vous ai assez informé jusqu'ici.

Comme le roi d'Angleterre viendra passer encore au printemps de l'année prochaine à Hanovre, et que c'est là ordinairement que les mauvais complots et intrigues se brassent ou éclosent,[1] vous devez tâcher de disposer dans des occasions convenables et [de] bonne manière les ministres à ce qu'ils s'avisent d'envoyer, au temps que le roi d'Angleterre arrivera à Hanovre, quelque personne de confiance et de pénétration là, pour y veiller sur toutes ces intrigues et pour voir ce qui se passe durant le séjour que le roi d'Angleterre fera en ses États d'Allemagne.

Les gazettes publiques viennent de nous annoncer un malheur qu'on prétend être arrivé au roi de France en tuant à la chasse par un effet

[1] Vergl. Bd. VII, 318.

Digitized by Google

de hasard un homme d'un coup d'armes; je voudrais savoir de vous si ce qu'on en a marqué, est vrai ou non.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6122. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 novembre 1753.

Ce que vous me marquez à la date du 21 touchant de ce qui vous est revenu par rapport à la négociation qui est sur le tapis pour resserrer les liens entre les deux cours impériales et celle de Londres, est parfaitement vrai; vous vous souviendrez de tout ce que je vous ai communiqué à ce sujet par mes différentes dépêches antérieures immédiates, sur quoi vous pouvez sûrement compter. Le grand point de cette négociation, qui n'est pas décidé encore entre les parties, est celui des subsides, que les deux cours impériales voudraient avoir également de celle de Londres, mais que celle-ci ne voudrait donner à la Russie qu'à une somme bien plus modique à celle que la dernière demande, et n'en rien donner à la cour de Vienne. Il est probable qu'on voudra tâcher à s'en arranger pendant l'hiver qui vient.

Au surplus, si je dois me fier à quelque rapport que j'ai eu, il doit être présentement vingt-sept régiments des troupes de Russie en Livonie, aux environs de Riga, dont douze avaient passé la Duna; que ces régiments faisaient leur équipage de campagne, et que l'argent n'y manquait pas. C'est pour votre seule direction que je vous communique ceci, afin de vous mettre sur la voie de vous orienter plus si ces avis s'accordent avec ceux qu'on en a à Vienne.

Quant au corps d'armée qu'on a le dessein d'assembler l'année qui vient en Bohême,[2] je suis encore dans l'idée qu'on en a le but d'appuyer l'élection d'un roi des Romains. Je suis persuadé que vous n'oublierez rien pour bien approfondir tout ce qui y a de rapport, et à bien développer tous ces mystères.

Au reste, la harangue pacifique que le roi d'Angleterre a faite à son Parlement présentement assemblé, ne me surprend point; vous savez par ce que je vous ai marqué antérieurement[3] qu'il ne voudrait pas confier ses intentions à celui qu'il voudra congédier tantôt, mais bien au nouveau Parlement qu'on assemblera l'année qui vient.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Lord Marschall antwortet am 21. December: „J'ai tout lieu de supposer que la nouvelle . . . est destituée de tout fondement." — 2 Vergl. S. 165. — 3 Vergl. S. 125.

Digitized by Google

6123. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 20. November: „Le style pacifique et modéré avec lequel Sa Majesté Britannique s'explique envers son Parlement, joint à l'empressement qu'ont eu les ministres de faire révoquer l'acte pour la naturalisation des juifs,[1] sont deux traits de politique qui vont assurer de plus en plus l'élection du nouveau Parlement en faveur de la cour. Il en aurait été autrement, c'est-à-dire les dépenses[2] auraient été plus fortes, si le Roi avait insinué quelque chose, dans sa harangue, des arrangements subsidiaires qu'on se propose de prendre avec la Russie, et si les ministres avaient attendus que leurs antagonistes eussent fait la proposition de la révocation de l'acte en question; le premier point aurait effrayé une bonne partie des amis du ministère, et l'autre aurait été une marque de faiblesse de sa part, si l'acte des juifs avait été rappelé à la sollicitation de ses ennemis, au lieu que, les choses étant sur le pied où elles sont, cela occasionne non seulement une satisfaction générale dans la nation, mais, de plus, va épargner beaucoup d'argent à la cour."

Potsdam, 3 décembre 1753.

Vos rapports du 20 et du 23 du mois dernier m'ont été bien rendus, et je me suis d'abord aperçu, quand j'ai vu cette harangue pacifique que le roi d'Angleterre a tenue à son Parlement, qu'il y aurait des raisons cachées qui ont fait prendre ce biais à ses ministres, de sorte que je vous sais parfaitement gré de m'avoir donné vos explications là-dessus.

Continuez à m'informer exactement de tout ce qui se [fait] tant au Parlement que sur tout ce qui peut regarder mes intérêts, et cela toujours d'une manière que j'y puisse compter sûrement, et soyez persuadé que je m'y tiens préférablement à tous autres avis.

Il y a une chose encore sur laquelle je voudrais bien que vous m'instruisiez, savoir si le roi d'Angleterre ne saurait demander à son Parlement, soit à celui qui est assemblé, soit au nouveau qu'on convoquera, à ce que vous croyez, au mois d'avril ou de mai, pour la forme au moins — si, dis-je, le roi d'Angleterre ne saurait se faire donner un bill de crédit, pour avoir en mains les sommes qu'il lui faut pour donner des subsides aux Russes, quand il viendra à Hanovre pour finir son traité avec ceux-ci.

Nach dem Concept.

Federic.

6124. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Potsdam, 3. December 1753.

Mein lieber Generalfeldmarschall von Lehwaldt. Es ist Mir Euer Schreiben vom 27. voriges richtig und wohl eingeliefert worden.

Da Ich aus solchem ersehen habe, wie Euren dort habenden Nachrichten nach in Liv- und Kurland noch alles derer dortigen Truppen halber ganz ruhig und stille ist, so finde Ich nöthig, Euch von den

[1] Vergl. S. 138. — [2] Die Ausgaben für Wahlbeeinflussung.

wahren Ursachen und von den eigentlichen Umständen der neuerlichen Bewegung derer russischen Truppen hierdurch zu Eurer alleinigen Direction, jedoch als das grösseste Geheimniss, so Ihr Mir gegen Jedermann auf das ohnverbrüchlichste observiren müsset, au Fait zu setzen und über alles deutlich zu instruiren.

Der Anfang dieser Sache ist gewesen, dass, als man in dem Frühjahre dieses Jahres dem König von Engelland malitieuser und falscher Weise eine grosse Furcht wegen des von Mir im Monat September bei Spandow geordneten Campements beigebracht und demselben imponiret hatte, wie Meine geheime Absicht unter solchem Campement diese wäre, dass Ich mit denen dahin zu versammelnden Truppen auf einmal die hannöverschen Lande überfallen und dadurch eine von Mir formirete Prätension auf die lauenburgische Lande,[1] welche Mir doch niemalen in die Gedanken gekommen ist, gelten machen wollte, so hat erwähnter König, ohnerachtet allem, was Ich thun können, ihn von dieser vergeblichen Furcht zu desabusiren, dennoch durch seinen in Russland habenden Minister bei dem Hofe zu Moskau ingeheim auf einen neuen Subsidientractat antragen [lassen], nach welchem Russland gegen englische Subsidien jedesmal ein Corps von etliche fünfzig Tausend Mann in Livland nebst einer Anzahl Galeeren zu des Königs von Engelland Disposition parat halten sollen, um auf den Fall, dass Ich die hannöversche Lande attaquiren würde, Mir sogleich und auf den ersten Wink eine nachdrückliche Diversion in Preussen damit zu machen.

Diese Negociation ist durch gedachten englischen Minister, welchem der österreichische und andere Ministres darunter getreulichst assistiret, dahin gebracht worden, dass endlich im letzteren Monate Julii die russischen Ministres dem englischen Minister Guy Dickens ein Projet zu einer zu treffenden Convention[2] zugestellet haben, nach welcher Russland auf gewisse Jahre, und so lange der König von Engelland es nöthig finden würde, eine Anzahl von 60,000 Mann Truppen in Livland und da herum zu des letzteren Disposition bereit zu halten sich offeriret, dergestalt, dass auf den Fall Ich die hannöversche Lande attaquiren würde, solches [Corps] sogleich marschiren könne; dahergegen die russischen Ministres ein jährliches Subside, und zwar in Friedenszeiten, und so lange das Corps in Livland stehen werde, von einer Million holländischer Thaler, in Kriegeszeiten aber, und wenn es zur Ruptur käme, von drei Millionen Thaler verlanget haben.

Als darauf der englische Minister dieses Projet der Convention an seinen Hof geschicket, hat das englische Ministerium diese Subsides enorm und bedenklich gefunden, sich darauf einzulassen, und, als der österreichische Minister zu London sehr desfalls en faveur von Russland remuiret, endlich dahin geantwortet,[3] wie es zwar wohl einiges, aber nicht höheres Subside als von ohngefähr 70,000 Pfd. Sterling in Friedens-

[1] Vergl. S. 130. — [2] Vergl. S. 93. — [3] Vergl. S. 126. 145. 147.

Digitized by Google

zeiten, und wie Wartegelder, geben, auch wenn es zu einer Ruptur kommen sollte, alsdenn noch solche auf ein proportionirtes vermehren wollte, vorjetzo aber darunter noch nichts thun könne, sondern erst die Convocation eines neuen Parlements in Engelland abwarten müsste, um von solchem alsdenn die Einwilligung zu solchen Subsides zuwege zu bringen; inzwischen man sich den Winter hindurch über eine Convention hiernach verstehen könne; inzwischen es dem König von Engelland lieb sein werde, wenn Russland, dieses Anstandes ohnerachtet, seine Truppen nach und nach und ohnvermerket nach Livland defiliren lassen werde, damit um die Zeit, wenn im Frühjahr die Convention geschlossen werden würde, selbige in Livland versammelt wären.

Wie nun Russland diese Antwort aufnehmen, und ob es sich mit dem geringen Subside contentiren würde, stehet noch zu erwarten. Inzwischen ist zu glauben, dass man den kommenden Winter über diese Sache negotiiren, selbige aber nicht eher als etwa im Junio künftigen Jahres zu Stande bringen werde, wenn der König von Engelland nach Hannover gekommen sein wird.

Was vor Truppen nach Livland und Esthland destiniret worden, solches könnet Ihr aus dem beikommenden Extraits einer Dislocationsliste derer Winterquartiere vor dieses Jahr erfahren, welche Mir von guter Hand communiciret worden.[1] Die Stärke eines Regiments Cavallerie wird gemeiniglich auf 1000 Köpfe und ein Regiment Infanterie zwar zu 3 Bataillon, jedes à 600 Mann, gerechnet, so aber selten mehr als 400 ausmachen.

Sonst werde Ich Euch die Zelter und Feldéquipages vor zwei derer dortigen Garnisonregimenter zusenden lassen, welche Ihr, wenn sie dort ankommen werden, hinlegen und wohl verwahren lassen sollet, ohne jemanden, auch selbst denen Officiers derer Regimenter, vor welche solche destiniret seind, das geringste davon zu sagen.

Bei den Nachrichten, so man haben will, als ob in Eurer dortigen Nachbarschaft sich die Truppen mehr und mehr verstärken sollten, ist es nothwendig, dass Ihr die Précaution nehmet, damit Fremden nicht erlaubet sei, in die Forteresses von Memel und Pillau ganz frei aus und ein zu gehen und alles nach Gefallen zu besehen. In der Stadt Memel kann solches Aus- und Eingehen nicht wohl verhindert werden; was die Forteresses aber von Memel, Pillau und Friderichsburg angehet, da müsset Ihr verbieten, dass niemanden als der Garnison erlaubet werde, darin ein- und auszugehen noch etwas davon zu besehen. Welches Ihr dann zu besorgen, und übrigens allen Eclat dabei, so viel möglich, zu menagiren habet.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 161.

Digitized by Google

6125. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 3 décembre 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 24 du mois passé dernier. Je doute fort que l'avis qu'ont eu mes ministres du département des affaires étrangères et dont ils vous ont fait part relativement aux démonstrations de la France vers les frontières du Pays-Bas,[1] soit bien fondé; au moins, ce que j'ai de rapports de France jusqu'à présent, n'en fait pas la moindre mention. Et, quoiqu'en Angleterre l'ambassadeur de France, le duc de Mirepoix, ait dit, il y a quelque temps,[2] par manière de conversation au duc de Newcastle que, si la Russie faisait marcher nombre de troupes en Livonie, le Roi son maître le ferait également aux Pays-Bas, il a avoué cependant, après, que ce qu'il avait dit là-dessus, n'était que sorti de sa tête, sans avoir des ordres exprès de sa cour à ce sujet.

Comme il me semble de m'apercevoir par vos dépêches que vous mettez en doute encore la réalité de la marche des troupes russes en Livonie, je [veux bien] vous faire observer que vous ne devez avoir le moindre doute sur tout ce que je vous avais communiqué, il y a quelques mois,[3] moyennant ce précis de la négociation du ministre Guy Dickens à Londres que je vous envoyais par un exprès, et je vous garantis toutes les circonstances qui y sont marquées, pour authentiques et réelles, et de sorte que je puis vous y renvoyer hardiment encore aujourd'hui. Je viens encore de recevoir la liste de la dislocation de l'armée de Russie[4] publiée depuis peu et de leurs quartiers d'hiver de l'année 1753, que je communiquerais *in extenso*, si la sûreté des postes le permettait, mais en conséquence de laquelle il y a des quartiers d'hiver assignés en Livonie, en Esthonie et en Courlande, trois régiments de cuirassiers, deux de dragons, vingt et trois d'infanterie, deux de hussards et un de Cosaques, outre quatre mille Cosaques du Don, sans compter les quartiers dans le district de Pétersbourg, où on en a assignés pour quinze régiments d'infanterie et trois de dragons. L'on compte ordinairement chaque régiment de cavalerie, l'un portant l'autre, de mille têtes, et un régiment d'infanterie de trois bataillons, chacun de 600 têtes. Quoique ces régiments ne soient pas entrés effectivement dans leurs quartiers d'hiver, et qu'il y en ait beaucoup en arrière encore dans les provinces intérieures de la Russie, parceque la Russie n'a point pu convenir encore avec l'Angleterre du nombre des subsides, circonstance sur laquelle vous ne devez point douter, il faut cependant croire que, si l'Angleterre leur eût accordé les subsides, ce qu'elle ne saura faire cependant avant que le nouveau Parlement ne soit mis en activité, il pourrait bien arriver que la Russie assemblât un corps assez

[1] Vergl. S. 159. — [2] Vergl. S. 149. — [3] Vergl. S. 26. — [4] Vergl. S. 161. 171.

Digitized by Google

considérable de troupes en Livonie, ce qui ne se saurait effectuer que dans le mois de juillet de l'année qui vient.

Quant au corps des troupes autrichiennes qu'on a le dessein d'assembler en Bohême, je persiste encore à croire que c'est principalement dans la vue pour soutenir l'élection d'un roi des Romains.

Au reste, il y a des raisons pourquoi je désire de savoir de vous si vous êtes content du secrétaire d'ambassade Holtzendorff qu'on a placé chez vous, et si vous avez lieu d'être satisfait de sa conduite, de son intégrité et de sa fidélité, s'il est bon économe ou dissipateur.

Nach dem Concept.

Federic.

6126. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 23. November: „Je suis fort embarrassé sur la façon dont j'exécuterai l'ordre que Votre Majesté m'a donné d'engager le ministère de France à parler fermement à milord Albemarle sur les affaires et projets que les Anglais trament contre Elle depuis quelque temps. Je dois et voudrais obéir à Votre Majesté sans réserve, comme ayant beaucoup plus de pénétration et de lumières que je n'en ai. Mais d'un autre côté voyant M. de Saint-Contest de plus près que Votre Majesté, je crois non seulement qu'il rejetterait cette proposition, et que je Vous commettrais ainsi, mais aussi qu'il pourrait bien prendre de là de l'ombrage et soupçonner qu'on veuille entraîner la France à une démarche qui pourrait devenir fâcheuse pour elle par la suite. Selon toutes les apparences, milord Albemarle ne conviendra jamais du fait et M. de Saint-Contest n'aura que des soupçons à alléguer. De plus, ne seraitil pas à craindre qu'une pareille démarche de la part de la France n'obligeât l'Angleterre à s'assurer de la Russie à quelque prix que ce fût, et ne fournirait-elle pas au ministère anglais un prétexte très spécieux pour obtenir à cet effet l'approbation du Parlement, en lui représentant que les menaces de la France l'avaient contraint à recourir à cette puissance et à lui accorder des subsides? En attendant donc de nouveaux ordres de Votre Majesté à ce sujet, je ne parlerai à M. de Saint-Contest sur le contenu de Sa lettre du 2 de ce mois que comme

Potsdam, 3 décembre 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 23 du mois dernier, m'a été fidèlement rendue. Parceque je trouve assez bonnes les raisons que vous alléguez, et qui vous embarrassent sur la façon de proposer à M. de Contest ce que je vous ai ordonné, de sorte que vous voudriez mes nouveaux ordres à ce sujet, je veux bien vous dire que, quand vous croyez que toutes les raisons que je fais alléguer à ce ministre pour lui faire comprendre la situation où je me trouve, n'opèreront rien sur son esprit et lui inspireront plutôt de la méfiance à mon égard, vous n'avez qu'à surseoir encore de lui faire ces propositions et attendre un autre moment plus favorable. La grande question reste si alors il ne sera pas trop tard, quand même on voudrait faire quelque chose, vu qu'en attendant le roi d'Angleterre va toujours en continuant son train, et, quand une fois l'Angleterre se sera entendue avec la Russie par rapport aux subsides à payer à celle-ci, le traité sera fait et conclu, et il n'y aura plus moyen de re-

Digitized by Google

de mon propre chef. S'il goûte la proposition qui y est renfermée, il l'exécutera, et s'il ne l'approuve point, on n'aura pas au moins à se plaindre de Votre Majesté."

Nach dem Concept.

médier à quelque chose, ni à faire des propositions.

Federic.

6127. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. December 1753.

Die von Ew. Excellenz mir gnädig communicirte beide Berichte des Herrn Geheimen Rath von Fürst [Wien 23., 28. November] erfolgen hierein schuldigst wiederum zurück, nachdem des Königs Majestät solche Selbst durchgelesen und mir darauf zu melden befohlen haben, wie gedachtem Herrn von Fürst darauf zu antworten wäre, dass die Aeusserungen derer wienerschen Ministres wegen der Schulden zwar ganz gut wären, er aber, der von Fürst, die Commerciensachen mit solchen zugleich tractiren und beide également gehen müssten; denn es vergebens wäre, etwas wegen der Schulden zu adjustiren, daferne nicht die Commerciensache zugleich mit und fast vorher reguliret werde.[1]

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

6128. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 décembre 1753.

Le rapport que vous m'avez fait du 28 du mois dernier, m'a été fidèlement rendu. J'estime que vous pensez bien juste sur l'état présent des affaires générales, quand vous observez que les démonstrations guerrières des Russes ne paraîtront guère qu'après que l'Angleterre sera convenue de son traité, et que la cour où vous êtes, qui voudrait bien voir mis le feu aux étoupes par les Russes, n'y voudrait paraître qu'à sa convenance.

J'apprends avec satisfaction ce que vous me marquez par rapport à la pénétration et à la façon juste de penser du ministre de France.[2] Guidé par vos conseils et aidé par le ministre d'Espagne, il ne saurait manquer guère que vous ne réussissiez à surmonter toutes les difficultés pour percer au secret. Comme le comte de Kaunitz travaille par quatre commis, il est bien difficile de garder le secret qui passe par plusieurs mains, et supposé qu'ils soient inébranlables, il y a des amis, des femmes et autres gens qui sont en liaisons avec eux, aux moyens desquels l'on pourra tirer leur secret, quand même ne ce fût que par la troisième, quatrième main.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Vergl. Bd. VIII, 216. 410; IX, 212. 354. 401. 442. — 2 Vergl. S. 158.

Digitized by Google

6129. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

[Potsdam], 8 decembre 1753.

Quoique j'aie tout lieu d'être fort satisfait du zèle et de l'application que milord Maréchal emploie dans tout ce qui regarde mon service et les affaires importantes dont il est chargé, de sorte qu'il ne me reste rien à désirer là-dessus, néanmoins, comme j'ai été accoutumé autrefois d'avoir régulièrement des nouvelles de ce qui se passait à la cour de France et ailleurs là-bas, des anecdotes et des particularités, moins importantes à la vérité que ce qu'on dit les grandes affaires, mais qui ne laissaient pas d'intéresser ma curiosité et de m'être utiles, je vous fais cette lettre pour vous ordonner que vous devez vous appliquer à vous bien instruire sur de pareilles choses et m'en faire, le plus souvent que vous pourrez, votre rapport immédiatement et à moi seul, en vous servant, pour le secret, du chiffre immédiat dont milord Maréchal se sert avec moi.

C'est donc en conséquence que vous commencerez à me faire en détail le caractère de M. de Saint-Contest. Puis, vous me marquerez ce qui se passe présentement dans l'affaire qui regarde les démêlés entre la France et l'Angleterre par rapport aux prises maritimes qui ont été faites à l'occasion de la dernière guerre. De plus, si l'Espagne commence à se rapprocher à la France par rapport à leurs intérêts communs et à cette étroite intelligence qui régnait autrefois entre elles, ou si le refroidissement continue; si la cour de Turin revire vers la France; ce qui se traite avec les Hollandais; les caractères des ministres des cours étrangères et quels sont leurs partisans, et combien ils sont goûtés à la cour; tous les arrangements militaires qui se font de temps en temps en France, tant par rapport à ses forces terrestres que maritimes; les personnes les mieux écoutées du Roi; si la favorite penche du côté de l'Angleterre ou du côté du parti lorrain; s'il y a des intrigues à ce sujet, et qui sont ceux qui ont principalement sa confiance; enfin, toutes autres pareilles anecdotes et faits intéressants qui peuvent mériter ma curiosité, dont vous me marquerez les détails, au sujet desquels vous vous modèlerez sur les rapports que feu baron Le Chambrier me fit régulièrement par rapport à ce qui se passait là-bas, et dont apparemment vous trouverez les minutes entre les papiers qu'il a laissés.

Tout ceci servira non seulement à me tenir en une certaine connexion des choses qui se passent en France, mais encore à vous former et vous routiner dans les affaires, afin que vous puissiez remplir dignement un jour les postes auxquels je vous destine; c'est pourquoi vous vous appliquerez soigneusement, afin de pouvoir me faire ces rapports d'une manière détaillée et judicieuse, ce que vous ferez cependant sous les yeux et la direction de milord Maréchal, que vous ne laisserez de consulter en ceci et de vous former par là sous ses yeux aux grandes

Digitized by Google

affaires, bien que je désire que vous me fassiez régulièrement par semaine un de ces rapports sous votre signature.

Federic.

Nach dem Concept.

6130. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 7. December: „Le sieur de Wulfwenstjerna nous est venu voir pour communiquer à Votre Majesté par ordre de sa cour les mêmes nouvelles dont le baron de Hœpken a fait part au sieur de Rohd[1] . . . touchant les desseins pernicieux que les deux cours impériales paraissent avoir formés contre Votre Majesté, par la demande qu'elles ont faite à l'Angleterre de fournir un subside de 500,000 livres sterling pour l'entretien de 60,000 Russes, qui doivent, suivant ces avis, attaquer en suite les États de Votre Majesté du côté de la Prusse, tandis que l'Impératrice-Reine en ferait autant à l'égard de la Silésie, et les promesses que le roi d'Angleterre leur a données là-dessus de vouloir faire tout son possible d'engager pour cet effet le nouveau Parlement à un traité de subsides, en lui faisant envisager la nécessité d'un pareil engagement par l'intérêt que la nation anglaise devait prendre à l'affaire des prises maritimes."

Potsdam, 8. December 1753.

Man muss ihm deshalb ein obligeantes Compliment von Meinetwegen machen; sehr lieb aber würde es Mir sein, wenn er es auch an den Chevalier de La Touche sagen wollte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6131. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

H. B. von Maltzahn berichtet, Stockholm 27. November: „La Reine me demanda comment j'étais avec l'ambassadeur de France, si j'avais sa confiance, ou s'il paraissait que je ne serais pas mieux avec lui que le sieur de Rohd. Je lui répondis que, pour sa confiance, je ne pouvais pas m'en flatter jusqu'ici, mais que j'espérais cependant que je serais assez bien avec lui. La Reine me dit là-dessus qu'elle me priait de faire tout mon possible pour avoir sa confiance. Je répliquai que je ferais tous mes efforts pour me mettre d'autant plus en état de lui pouvoir être utile. Je

Potsdam, 11 décembre 1753.

J'ai reçu vos dépêches du 27 du mois dernier. Je me persuade que ce que la Reine, ma sœur, vous a demandé par rapport à ce que vous deviez faire tout votre possible pour avoir la confiance de M. d'Havrincourt, est entièrement conforme à ses intentions, au moins crois-je que c'est à tous égards conforme à ses vrais intérêts; ce que je ne vous dis cependant que

[1] Vergl. S. 155.

Digitized by Google

crois avoir gagné un point par ceci, puisque maintenant la Reine, bien loin de prendre ombrage des liaisons que je prendrais avec l'Ambassadeur, ne pourra les prendre que comme une suite de ce qu'elle a bien voulu me prescrire elle-même."

pour votre direction seule. Au surplus, si vous pouvez vous prendre adroitement avec ce ministre pour lui inspirer des sentiments de modération à l'égard de la cour où vous êtes, vous rendrez à la Reine, ma sœur, également qu'à moi, un service essentiel.

Vous remercierez bien obligeamment le baron de Hœpken des communications confidentes qu'il veut bien me faire de ce qui lui revient de Londres touchant ce qui m'en peut intéresser.

Nach dem Concept. Federic.

6132. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 10. December, über die Antwort des französischen Ministers La Noue an den Chevalier de La Touche:[1] „Que le Duc Régnant était sensible au dernier point aux attentions gracieuses de Votre Majesté par rapport au prince Louis son frère, qu'il savait que ce dernier avait eu ces idées-là il y a trois où quatre mois, mais qu'il lui paraissait entièrement revenu de ce dessein, que le Duc reconnaissait comme entièrement contraire et incompatible avec les véritables intérêts de sa maison, de sorte qu'il se flattait toujours d'en détourner ce Prince, en cas que la même idée devrait lui revenir; que le ministère de Würtemberg pensait de même, surtout le sieur de Hardenberg, qui avait le plus de crédit auprès du Duc, et sur lequel le sieur de La Noue croit pouvoir compter comme sur un ministre bien intentionné."

Potsdam, 11. December 1753.

Es ist recht sehr gut; weiter verlange Ich nichts, als nur dass der Herzog von der Sache informiret sei, das übrige überlasse ihm lediglich zu seinem eigenen Gefallen und Gutfinden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6133. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 11 décembre 1753.

Le rapport que vous m'avez fait du 27 dernier, m'a été bien rendu. Comme il en paraît que le ministère anglais ne voudrait plus entendre aucune proposition par rapport à un accommodement à faire sur nos différends et qu'il veut prendre des arrangements subsidiaires avec la

[1] Vergl. S. 154.

Digitized by Google

Russie, il faut bien les laisser faire; mais ce que je souhaiterais de vous, c'est que vous tâchiez de pouvoir m'informer exactement de ce que ce ministère pense de faire par ses arrangements subsidiaires avec la Russie, s'il veut procéder à la suite et en conséquence de ces arrangements à l'offensive et à user des représailles injustes contre moi et mes sujets, ou s'il veut se tenir à la défensive. Comme c'est un article qui m'importe, j'espère de votre fidélité reconnue envers moi que vous vous orienterez à fond sur ce point et m'en informerez de la manière la plus naturelle et de façon que j'y puisse tabler.

Federic.

Nach dem Concept.

6134. AU BAILLI DE FROULLAY A PARIS.

Der Bailli de Froullay[1] meldet, Fontainebleau 22. November: „J'exécutai hier dans une audience secrète et sans témoin ce dont Votre Majesté m'avait chargé pour le roi de France. Sa Majesté Très Chrétienne m'ordonna de vous assurer, Sire, de sa sensibilité et d'un sincère retour de sa part.

Si Votre Majesté daigne agréer les hommages du cœur, je Lui présenterai avec confiance ceux d'attachement, de reconnaissance et d'admiration dont je suis pénétré pour Sa personne."

Potsdam, 14 décembre 1753.

J'ai reçu votre lettre avec un vrai plaisir. Je ne doutais pas que vous ne vous acquittassiez exactement de la commission dont je vous avais chargé, et que vous ne rendissiez fidèlement au roi de France les sentiments que j'ai pour lui, et dont je vous avais fait part; je suis persuadé de la sincérité de son retour à mon égard. Je vous remercie de l'attachement que vous me témoignez dans votre lettre et je puis vous assurer que je conserverai toujours pour vous l'estime que vous méritez par la droiture de votre cœur et les agréments solides de votre esprit. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

6135. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 15 décembre 1753.

J'ai appris avec bien de la satisfaction les particularités intéressantes que vous m'avez marquées par vos deux dernières dépêches[2] et que vous avez puisées de votre canal secret. Songez de continuer au possible à me bien informer là-dessus, et, si le temps et les circonstances le veulent permettre, tâchez de prendre des copies *in extenso* ou au moins des extraits circonstanciés des dépêches que vous trouverez les plus importantes,[3] afin de pouvoir me les envoyer un jour, quand une occasion pour le faire avec toute sûreté s'y présentera.

[1] Vergl. S. 166. — [2] D. d. Dresden 8. und 11. December. — [3] Es handelt sich um die Berichte Funcke's aus Moskau vom 12. September bis 1. November 1753. Vergl. S. 182 Anm. 1.

Digitized by Google

Au reste, je vous ferai instruire au premier jour [de] ce que vous direz au Nonce[1] par rapport aux insinuations qu'il vous a faites touchant le nouveau règlement qui a été publié en Silésie regardant le clergé.

Federic.

Nach dem Concept.

6136. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 15 décembre 1753.

Je m'étonne que, selon votre rapport du 30 du mois dernier, le dernier ordinaire ne vous ait apporté la dépêche que je vous ai faite du 20 dudit mois,[2] dont je ne comprends pas bien la raison, vu que régulièrement elle aurait dû vous être rendue par la susdite ordinaire. Quant à celle que vous m'avez faite du 30, [je vous avoue] que j'ai ignoré parfaitement jusqu'ici ce que vous m'avez marqué au sujet des dernières dépêches du sieur Porter arrivées à Londres,[3] de sorte que je vous en sais bien du gré et que je serai bien aise que vous tâchiez de plus approfondir encore ces nouvelles, pour m'en faire votre rapport.

Je souhaiterais d'ailleurs que vous tâchiez à pénétrer de bonne heure combien le ministère là-bas voudrait bien demander de subsides du nouveau parlement, quand on l'aura assemblé, pour en donner à la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

6137. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 30. November: „J'ai enfin vu M. de Saint-Contest lundi dernier et je me suis acquitté des représentations que Votre Majesté m'a ordonné de lui faire parvenir par Ses lettres immédiates des 2, 6 et 8 de ce mois . . . M. de Saint-Contest me répliqua qu'il ne saurait croire que la cour de Vienne voulût s'exposer à brusquer ainsi l'élection, parcequ'une pareille démarche donnerait lieu à une scission dans l'Empire, et que Votre Majesté conjointement avec l'Électeur palatin et celui de Cologne protesteraient en pareil cas contre la validité de l'élection, ce qui ne ferait point un évènement indifférent; que cependant il adoptait l'opinion de Votre Majesté, et qu'il était prêt à écrire en conformité à

Potsdam, 15 décembre 1753.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 30 du mois dernier et du 3 du courant, dont j'ai été très satisfait, par tout le détail que vous m'avez marqué de la manière que je l'ai souhaité, et qui m'a mis parfaitement au fait sur des affaires bien intéressantes dont j'avais très besoin d'être exactement instruit.

Quant à celle de l'élection d'un roi des Romains, vous direz à M. de Saint-Contest que je convenais que c'était un point très

1 Archinto. — 2 Nr. 6109 S. 158. — 3 Vergl. Nr. 6137, Beilage.

Digitized by Google

l'Electeur palatin, mais, afin qu'il fût autorisé d'ouvrir un pareil avis qui était totalement opposé aux exhortations qu'on avait faites jusqu'à présent au ministère de Manheim, il serait nécessaire que Votre Majesté m'envoyât une lettre ostensible pour lui, attendu qu'il faudrait entrer en négociation là-dessus avec l'électeur de Cologne et se concerter avec ce Prince en conséquence.

Je ne dois point, au demeurant, cacher à Votre Majesté que j'ai sujet de présumer que M. de Saint-Contest demande cette lettre non seulement pour en faire usage vis-à-vis de la cour de Cologne, mais aussi pour sa propre justification dans le Conseil, où il est contrecarré en tout avec beaucoup d'animosité par le comte d'Argenson et son parti, et où, pour faire passer un pareil avis, il aura besoin d'être étayé de l'autorité de Votre Majesté.

Du reste, il ajouta qu'il prévoyait un inconvénient qui pourrait bien s'ensuivre, si on laissait à l'Électeur palatin la liberté de conclure son accommodement avec la cour de Vienne, avant qu'elle lui eût payé la somme qui lui était stipulée, parceque ce payement était une amorce dont on pourrait se servir ensuite pour détacher ce Prince de la France, et qu'en pareil cas on lâcherait et on resserrerait à Vienne les cordons de la bourse proportionnellement aux dispositions dans lesquelles on y trouverait la cour palatine.

Après que M. de Saint-Contest se fut ainsi entretenu avec moi sur les différents expédients proposés par Votre Majesté pour contenir le roi d'Angleterre et ses alliés, il me dit qu'il était très persuadé que ce Prince n'avait nulle envie d'attaquer Votre Majesté, et que le voyage qu'il méditait de faire dans ses États héréditaires lui en paraissait être une preuve évidente, parcequ'il n'était point vraisemblable qu'il voulût s'exposer à s'en faire chasser. Que ce qu'il appréhendait le plus, comme il me l'avait déjà dit plusieurs fois, était qu'on ne saisît par représailles quelque vaisseau portant pavillon de Votre Majesté.

Je me servis de cette occasion pour lui représenter combien il importait de prévenir une pareille démarche et renouer la négociation qui était suspendue depuis

délicat à ménager. Que, si l'on était assuré que la cour de Vienne, de concert avec le roi d'Angleterre, appuyés par les forces de Russie, voudraient brusquer l'élection, alors mon avis serait qu'on tâchât d'accommoder de bonne grâce l'affaire du Palatin, pour prévenir tout inconvénient. Mais que, si ce n'était point, aussi, l'intention de la cour de Vienne, et qu'elle ne voulût pas s'exposer, comme M. de Contest paraît être persuadé, à brusquer ainsi l'élection, j'avouais que la démarche de conseiller à l'Électeur palatin d'accepter les conditions que la cour de Vienne lui offrait, et de conclure son accommodement, serait précipitante, puisqu'il était sûr que par l'amorce du payement de la somme qu'on stipulerait à l'Électeur, on l'entraînerait pas à pas à se conformer à toutes les volontés de la cour de Vienne et à quitter ses anciens amis. Qu'ainsi j'étais d'accord avec M. de Contest que l'on ne faudrait point se précipiter dans une affaire de pareille conséquence, mais attendre jusqu'à ce qu'on saurait voir plus clair sur les intentions des deux susdites cours, pour prendre alors une résolution convenable aux conjonctures.

Vous direz d'ailleurs confidemment de ma part à ce ministre que, selon des avis secrets que j'avais eus en dernier lieu, le ministère anglais était bien résolu à donner une somme d'argent en subsides à la Russie, mais qu'il ne s'était encore point décidé sur la somme qu'on voudrait offrir; que la Russie demandait des sommes énormes, et que le ministère anglais n'en

Digitized by Google

quelque temps, pour tâcher de moyenner au plus tôt un accommodement entre Votre Majesté et l'Angleterre. Il me dit que je n'ignorais pas qu'on avait rejeté à Londres tous les expédients qu'on avait proposés jusqu'à présent, et qu'il n'en avait pu imaginer aucun encore qui lui eût paru praticable, quoiqu'il eût combiné de différentes façons les ouvertures que Votre Majesté avait faites à la France à ce sujet,[1] mais qu'il y avait environ une quinzaine de jours qu'il avait fait une tentative auprès de milord Albemarle pour exciter la cour d'Angleterre de continuer la négociation qu'elle avait commencée. Qu'en parlant à cet ambassadeur de l'accommodement qui venait d'être conclu entre Votre Majesté et la Saxe,[2] il avait ajouté par manière de conversation que l'Angleterre devrait aussi chercher à terminer une fois ses différends avec la cour de Prusse, d'autant plus qu'il n'est question que d'une bagatelle de 100,000 écus ou environ. Sur quoi milord Albemarle lui avait répondu qu'il y avait longtemps que sa cour ne lui avait rien écrit sur ce sujet. Ce ministre croit donc qu'avant de se porter à aucune nouvelle démarche, il sera bon d'attendre quel succès aura cette insinuation, et de voir si l'Angleterre jugera à propos d'en profiter pour renouer sa négociation."

voudrait donner que de médiocres, de sorte qu'on n'était point du tout d'accord sur cet article.

Qu'en second lieu j'avais appris que la cour de Vienne tâchait de décliner la garantie des États d'Hanovre que le roi d'Angleterre lui avait demandée, en ce qu'elle regardait trop éloignés ces États pour pouvoir les soutenir efficacement,[3] et qu'en troisième lieu le roi de Pologne, comme électeur de Saxe, demandait au préalable de son accession aux liaisons étroites que les deux cours impériales et l'Angleterre voulaient prendre, que le roi d'Angleterre y accédât comme électeur, et que d'ailleurs la Saxe fût satisfaite de ses prétentions pécuniaires à la charge de la cour de Vienne,[4] à quoi celle-ci ne voudrait guère entendre. Qu'ainsi les partis n'étaient point d'accord encore entre eux, et que je croyais en conséquence que nous n'avions point lieu encore de nous presser à l'égard de l'Électeur palatin. Qu'au surplus je serais extrêmement attentif sur tout ce qui se passerait par rapport aux négociations entre les susdites cours et ne laisserais point d'en avertir la France, dès que j'en saurais quelque chose de plus précis.

Pour ce qui regarde mes différends avec l'Angleterre, je croyais qu'à moins qu'il n'y eût pas moyen d'accommoder cette affaire dans le cours de cet hiver, l'intention des ministres anglais se découvrirait à l'ouverture du nouveau Parlement qu'on assemblerait dans le mois d'avril de l'année qui vient, et qu'on verrait clair alors sur les vraies intentions du roi d'Angleterre en ceci.

Quant aux Turcs, je vous renvoie à l'extrait ci-clos, pour vous informer de ce que de bonnes lettres de Londres[5] viennent de m'apprendre, dont vous pourrez faire usage auprès de M. de Contest, quoique seulement de bouche et sans lui communiquer l'extrait.

[1] Vergl. S. 1. 55. 108. — [2] Vergl. S. 163 Anm. 3. — [3] Vergl. S. 165. 183. — [4] Vergl. Bd. VI, 439. — [5] Bericht Michell's, London 30. November. Vergl. Nr. 6136.

Digitized by Google

Vous y ajouterez, bien que dans la dernière confidence, que je suis informé de très bonne main que les deux cours impériales ont changé l'article secrétissime du traité de Pétersbourg qui regardait leurs stipulations particulières pour s'assister mutuellement dans le cas de guerre contre la Porte, en convention qui étend à perpétuité les engagements défensifs des deux cours impériales contre ladite Porte, qui par l'article secrétissime étaient restreints au temps du traité de Pétersbourg. L'on m'ajoute que cette convention venait d'être signée et ratifiée depuis peu de semaines entre les deux parties contractantes.

Quoique je me sois donné jusqu'ici bien des mouvements pour m'emparer d'une copie authentique du susdit article secrétissime, il m'a été impossible d'y réussir;[1] si cependant j'en aurai encore, je ne manquerai pas de la communiquer à M. de Contest, pour qu'il avise s'il en pourra faire usage en l'envoyant au ministre de France à la Porte. Au reste, tel que soit le succès de la négociation de la France à la Porte, je suis bien persuadé que le seul avis qu'on en a, fera assez d'impression sur ceux du parti de la ligue.

Je finis en vous marquant que le prince Ferdinand de Brunswick a laissé, en partant de Copenhague, le roi de Danemark dans une assez bonne disposition, de sorte qu'il y a de l'espérance de pouvoir parvenir à un traité d'amitié entre moi et lui, dès que l'affaire de la comtesse de Bentinck sera arrangée, à quoi j'apporterai toutes les facilités pour pouvoir convenir alors dudit traité d'amitié, dans lequel je me contenterai de peu de choses.[2] Vous ferez part de ceci à M. de Contest, en le priant cependant de vouloir bien m'en garder un secret absolu.

Au reste, le zèle et l'attachement que je vous connais pour ma personne et pour mes intérêts, me font espérer que vous voudriez bien continuer au poste où vous êtes et vous y conserver au moins jusqu'au temps que les grandes affaires se seront éclairées et que le roi d'Angleterre sera de retour en Angleterre du voyage qu'il médite de faire l'année prochaine à Hanovre.

Federic.

Extrait.

Le sieur Porter nous mande par ses dernières lettres arrivées de Constantinople ici le 20 de novembre, que le ministre de France s'intriguait beaucoup à engager la Porte à prendre quelque parti en faveur du système de sa cour relativement aux affaires de l'Europe. Que

[1] H. D. von Maltzahn berichtet, Dresden 8. December (vergl. S. 178 Anm. 3): „Il est bien sûr que cet article secrétissime n'a pas été communiqué à la Saxe, puisque Funcke marque que, nonobstant les plus pressantes sollicitations, Pretlack n'avait pas voulu lui communiquer cet article secrétissime, qu'on prétend changé en convention.“ Siehe den Abdruck der Convention, Moskau 16. Juni a. St. 1753 (Erweiterung des „Articulus secretissimus die Ottomannsche Pforte betreffend“ der Petersburger Allianz vom 22. Mai a. St. 1746) bei F. Martens, Recueil des traités conclus par la Russie, Bd. I, 183. Vergl. oben S. 33. — [2] Vergl. S. 162.

Digitized by Google

Porter n'avait pas pu découvrir encore jusqu'à quel point ces insinuations avaient fait impression sur les ministres de la Porte, mais qu'il travaillerait de son mieux pour tirer au clair cette affaire. Qu'il serait plus à même d'y réussir d'abord qu'il serait secondé par le nouveau ministre que la cour de Vienne envoyait là.[1]

Nos ministres affectent de ne pas paraître inquiets sur cet avis; ils s'expliquent à leurs amis qu'ayant prévu que la France ne manquerait pas de donner de fausses couleurs aux arrangements que l'Angleterre pensait de prendre avec la Russie, ils avaient eu soin d'envoyer des instructions à Porter pour qu'il fût à même de détailler aux ministres de la Porte les véritables motifs de cette démarche, qui n'était que défensive et ne tendait qu'à mettre l'Angleterre et ses alliés dans une situation respectable.

Malgré tout ce langage, nous nous apercevons aisément que, si la France pouvait engager les Turcs à prendre quelque résolution en faveur de son système, cela déconcerterait furieusement les projets de nos ministres et ceux des deux cours impériales lesquelles exécuteront sûrement leurs arrangements, à moins de pareils incidents.

Nach dem Concept.

6138. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 5. December: „Il faut que je me sois mal expliqué, puisque je vois que Votre Majesté pense[2] que cette cours-ci tâche de décliner la garantie de la Saxe, parcequ'elle est trop exposée; mais c'est pour celle des États d'Hanovre qu'elle n'est pas trop empressée, puisqu'on les regarde pour trop exposés et qu'on fait une différence entre les États d'Hanovre et la Saxe, quoiqu'également exposés, en ce qu'on peut porter plus facilement secours à la dernière qu'aux premiers. En attendant, la Saxe persiste encore à ce que le roi d'Angleterre accède comme électeur, et sur la satisfaction de ses prétentions d'ici,[3] sur quoi cependant on ne paraît pas encore plus avancé que par le passé, il y a quelques mois.“

Potsdam, 15 décembre 1753.

Selon ce que vous me marquez par le post-scriptum de votre dernier rapport, et ce que d'autres avis qui me sont revenus, confirment, les parties intéressées au traité de Pétersbourg ne doivent point être d'accord encore par rapport à leurs différentes vues. Il est singulier que la cour de Vienne voudrait que ses alliés sacrifiassent tout pour elle, qui ne veut rien faire à leur égard. Je suis cependant persuadé qu'elle aimerait bien de brouiller les cartes pour parvenir à ses desseins contre moi; c'est aussi pourquoi vous ne vous laisserez point endormir par les propos que le campement à assembler en Bohême[4] n'aurait pas lieu, vu la trop grande cherté des vivres.

[1] Schwachheim. — [2] Vergl. S. 165. — [3] Vergl. S. 181. — [4] Vergl. S. 173.

Digitized by Google

Je vous sais gré de l'explication que vous m'avez donnée par rapport à la différence que la cour de Vienne fait entre les États d'Hanovre et de Saxe.

Au surplus, comme on m'a dit que les gazettes publiques annoncent la marche d'un corps de troupes autrichiennes de 20,000 hommes vers l'Italie, je voudrais savoir au moins ce que vous en savez; car, pour moi, supposé que la chose fût vraie, je ne comprendrais pas d'où la cour de Vienne tirerait ces troupes, ni à quel usage elle les voudrait employer en Italie.

Federic.

Nach dem Concept.

6139. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 décembre 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 30 du mois dernier, qui m'a fait plaisir par les anecdotes différentes dont vous m'avez instruit. Il est sûr et avéré que la cour d'Hanovre a fait des tentatives à celle de Copenhague pour entraîner celle-ci à des engagements préjudiciables à mes intérêts, et je sais que cela a été le principal objet de la mission du sieur de Wedell à Copenhague; mais je suis aussi informé que ce projet a échoué et que le roi de Danemark a refusé tout engagement de cette sorte.

Je suis bien aise que le ministre de France continue de vous marquer sa confiance,[1] aussi devez-vous la ménager et cultiver avec cette prudence qu'il faut employer là où vous êtes. Je souhaiterais seulement que vous puissiez disposer M. de Havrincourt, et que vous vous y emploieriez vous-même, autant que les circonstances le permettent, à ce que la nouvelle tracasserie qui s'est élevée entre la Suède et le Danemark en Norwège par rapport à un passage sur des lacs situés sous la domination suédoise, où les Norwégiens danois ont transporté jusqu'à présent leur bois, et que la Suède a fait interdire à ceux-ci, pour des contrebandes en bois que les Norwégiens suédois y faisaient, étant aidés par ceux des Danois, fût assoupie ou amiablement composée, parceque le roi de Danemark a paru prendre fort à cœur cette affaire, qui, selon lui, est arrivée, et l'interdit publié, dans le temps qu'il avait songé à remédier à cet abus.

Federic.

Nach dem Concept.

6140. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 18 décembre 1753.

Je n'ai aujourd'hui rien à vous dire de nouveau, en accusant la bonne réception de votre rapport du 9 de ce mois, les choses se trou-

[1] Vergl. S. 174.

Digitized by Google

vant encore sur le même pied qu'elles ont été jusqu'ici, les Russes demandant de gros subsides et les Anglais n'en offrant que de médiocres, et il n'y aura guère moyen, je pense, de développer avec précision le pli que prendra la négociation sur ces subsides, avant que le roi d'Angleterre n'aura assemblé son nouveau Parlement.

Federic.

Nach dem Concept.

6141. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 décembre 1753.

Nous ne sommes point informés encore du succès que la négociation entre l'Angleterre et la cour de Russie a eu jusqu'à présent; tout ce que nous en savons, c'est qu'il n'y a rien encore convenu là-dessus, que la Russie voudrait avoir de forts subsides et que les Anglais les voudraient marchander à fort bon prix. L'on vient même de m'assurer[1] que le sieur Guy Dickens, ayant reçu son courrier à Moscou avec la réponse de sa cour au projet de la convention que les ministres de Russie lui avaient donné, n'a pas osé la communiquer au chancelier Bestushew, se flattant de recevoir par un nouveau courrier une réponse plus favorable de sa cour.

Pour ce qui regarde le camp à former en Bohême,[2] je m'imagine que la cour où vous êtes ne voudra guère s'en mettre en grands frais, à moins qu'elle ne sache d'accord le roi d'Angleterre avec la Russie.

Enfin, l'on peut conclure de tout ceci que le projet de nouvelles liaisons est fait, mais que les sentiments sont bien éloignés encore par rapport aux sommes.

Au surplus, bien qu'il soit vrai que la guerre ne convient point encore à la Reine-Impératrice et qu'il lui faille opter préalablement la paix, cependant il ne faut point douter qu'elle ne regarde la conjoncture trop favorable à ses desseins pour qu'elle ne voudrait pas y sacrifier ses autres intérêts. Ce qui doit vous rendre bien attentif sur toutes les menées de cette cour et sur les moindres arrangements qu'elle prend, même en voulant les dérober à la connaissance publique.

Quant à la négociation en Hollande touchant la vente de mes domaines,[3] j'espère qu'en conséquence des dernières instructions que j'ai données à mes commissaires, votre ami sera content, et me persuade d'apprendre au premier jour que l'affaire que je désire sérieusement, sera finie et le traité signé, où alors votre ami ne sera point oublié.

Nach dem Concept.

Federic.

---

1 Bericht Maltzahn's, Dresden 8. December; vergl. S. 178 Anm. und S. 188. — 2 Vergl. S. 173. 183. — 3 Vergl. S. 108.

Digitized by Google

6142. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 22 décembre 1753.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 4 et du 7 de ce mois, et vous sais bien du gré de la manière ouverte et précise dont vous m'avez représenté tout au naturel la façon présente de penser du ministère anglais par rapport à mes différends au sujet des prises maritimes.

Quelque envie que j'aie eue et que je conserverai encore de m'accommoder amiablement avec l'Angleterre sur ces différends, néanmoins, de la façon que vous dites qu'on prétendrait que je m'y prisse,[1] ne pensez pas que j'y entrerai jamais; aussi, indépendamment du secret que je vous ai enjoint de ce que j'ai voulu savoir de vous là-dessus, je vous ordonne que vous devez garder là où vous êtes un profond silence sur toute cette affaire-ci et n'en parler plus du tout.

Selon que je m'imagine, il faut que le ministère anglais ait actuellement pris sa résolution. S'il s'est déterminé pour le parti de violence et de la guerre, toute proposition d'accommodement qu'on lui ferait, serait gratuite et même préjudiciable, en augmentant sa fierté. Si, au contraire, il n'est point porté pour le parti violent, il faut attendre qu'il revienne de la déclaration hautaine qu'il a faite en dernier lieu aux ministres de France à ce sujet, et que peut-être il s'avise de lui-même à écarter de son chemin cette affaire à la vérité de très peu d'importance, mais qui ne laisse, malgré cela, de lui causer des inconvénients par rapport aux suites. Enfin, mes sentiments resteront toujours justes et équitables, mais aucune considération humaine ne me fera ramper et parvenir à des bassesses.

Au surplus, je suis bien fâché que l'état délabré en quelque façon de la caisse de légation ne me permette pas que je puisse vous marquer toute l'étendue de la reconnaissance que j'ai des fidèles services que vous m'avez rendus, et du zèle que je reconnais en vous pour mes intérêts; cependant, pour vous en donner quelque marque au moins, je viens de donner mes ordres à ladite caisse qu'à compter du 1er de janvier qui vient, vous devez en tirer une augmentation de 400 écus par an, en attendant que je saurais m'arranger pour vous soulager au delà encore.

Federic.

Nach dem Concept.

6143. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 7. December: „Je me suis rendu mardi dernier[2] à Versailles pour m'entretenir avec M. de Saint-Contest

Potsdam, 22 décembre 1753.

Après avoir appris par votre dépêche du 7 la façon dont M.

[1] Den wesentlichen Inhalt des Berichtes Michell's, London 4. December, giebt der Immediaterlass an Lord Marschall, Nr. 6143, wieder. — [2] 4. December.

Digitized by Google

sur le contenu des dépêches de Votre Majesté des 17 et 20 du mois passé.[1] Mais n'ayant pas voulu manquer de faire ma cour au Roi, qui a été indisposé pendant plusieurs jours d'une petite fièvre de fluxion, j'ai chargé le baron de Knyphausen de parler à M. de Saint-Contest à ma place. Ce ministre a été fort aise d'apprendre qu'on eût substitué un autre mot à la place de celui d'*étrange*[2] qu'on avait employé dans le projet du mémoire que Votre Majesté Se propose de faire remettre à Londres par le sieur Michell, lorsqu'il fera usage de la réplique qui a été communiquée à la cour de France en dernier lieu. Il ne saurait se décider sur le temps qui sera le plus propre pour présenter ces deux pièces au ministère britannique, parceque ce choix dépend de certaines combinaisons que personne ne saurait faire avec autant de sûreté que ceux qui se trouvent sur les lieux et qui sont à portée par conséquent de juger des dispositions du ministère et de la nation et de profiter des changements qui y peuvent arriver d'un moment à l'autre. Il croit donc que Votre Majesté ne saurait mieux faire que de Se rapporter, à ce sujet, au jugement du sieur Michell, qui pourrait se concerter là-dessus avec le duc de Mirepoix et remettre ces deux pièces de la manière qu'ils croiront être la plus favorable à la cause et aux intérêts de Votre Majesté.

Quant à ce qui concerne l'opinion dans laquelle Elle Se trouve qu'il sera à propos de profiter à cette occasion pour renouer avec le ministère d'Angleterre la négociation qui est suspendue depuis quelque temps, M. de Saint-Contest n'est nullement porté pour cet avis, quoiqu'il soit résigné d'ailleurs à en agir comme Votre Majesté voudra. L'objection principale qu'il oppose à cette démarche, est que, tous les expédients que Votre Majesté a suggérés pour porter la France à accommoder ce différend, ayant été épuisés, et l'Angleterre les ayant rejetés tous, sans avoir témoigné le moindre penchant pour aucun,[3] on s'attirerait infailliblement un refus en renouvelant les mêmes propositions et augmenterait la roideur et la

de Contest pense sur l'affaire de mes différends avec l'Angleterre, je veux bien revenir à son sentiment pour ne point faire de nouvelles démarches par rapport à quelque accommodement, jusqu'à ce que peut-être le ministère anglais fait remarquer plus de docilité à écarter cette pierre d'achoppement. Je suis d'autant plus déterminé de laisser aller ces affaires le train qu'elles voudront prendre et aussi bien que mal qu'elles peuvent, que mes lettres de Londres m'assurent que, quoique les ministres anglais seraient charmés de n'avoir plus ces différends sur les bras, et qu'une partie d'entre eux ne se soit livrée qu'avec répugnance aux arrangements des subsides à offrir à la Russie, malgré cela ils voudraient, dans les circonstances présentes peu favorables, ne point faire marcher d'un pas égal mes prétentions avec la levée de l'arrêt mis sur la dette de Silésie, mais exiger celle-ci pour préalable et prétendre qu'elle n'a rien de commun avec mes prétentions et que la légalité des tribunaux anglais n'en souffrait pas. Ce qui me confirme dans l'intention de laisser couler doucement cette affaire et prendre tel train qu'il pourra.

Quant au nouvel expédient que M. de Contest voudrait que je fournisse à la France pour reprendre le fil de la négociation sans affectation et avec espérance de succès, j'avoue qu'après tous ceux que j'ai suppédités dans mes dépêches antérieures que je vous ai faites, je

[1] Nr. 6106 S. 156; Nr. 6110 S. 159. — [2] Vergl. S. 157 Anm. 1. — [3] Vergl. S. 181.

Digitized by Google

fierté du ministère britannique, qui ne manquerait pas d'attribuer un pareil empressement à des motifs pernicieux pour les intérêts de Votre Majesté et qui, dès lors, deviendrait moins traitable que jamais. Il voudrait donc que Votre Majesté voulût fournir quelque nouvel expédient à la France d'où elle puisse prendre prétexte de reprendre le fil de sa négociation sans affectation et avec espérance de succès. Il ne se présente aucun à son esprit dont il puisse se flatter qu'il convienne aux deux parties, et il croit d'ailleurs que personne ne saurait mieux réussir dans ce choix que Votre Majesté, non seulement par l'effet de Sa sagacité et de la supériorité de Ses lumières, mais aussi parcequ'Elle sait mieux qu'aucun autre comment et jusqu'à quel point Elle veut Se relâcher sur Ses droits. Il croit être sûr, au reste, que l'Angleterre ne se portera point à des extrémités et qu'elle n'a aucune envie d'enfreindre la paix et d'entreprendre une nouvelle guerre, qui — a-t-il ajouté — deviendrait bientôt générale en vertu des engagements qui subsistent entre le roi de Prusse et ses alliés. Il n'attribue même les ostentations que la Russie fait depuis quelque temps, à l'instigation de l'Angleterre, qu'à la peur qu'a le roi d'Angleterre que Votre Majesté ne tombe sur ses pays héréditaires en haine des différends qu'Elle a avec lui, et il conjecture que son but est uniquement de La contenir par là et non de L'attaquer."

n'en connais point de nouveau. Vous vous souviendrez que j'ai offert de payer préalablement le reste de la dette de Silésie avec ses intérêts et de me contenter, si après l'on payait à mes sujets lésés, soit publiquement soit sous main, la somme de 80,000 écus, que j'avais réduit à ceci comme mon ultimatum.[1] Vous n'ignorez pas qu'en après encore[2] je m'étais offert de mettre en dépôt toute la somme de la dette de Silésie qui reste à ma charge, à la France, pour qu'elle en agisse, selon qu'elle le trouverait convenable et conformément à ma dignité. Si tous ces moyens, à ce que M. de Contest vient de vous assurer, ont été proposés à l'Angleterre, et qu'elle les a rejetés tous, sans avoir témoigné le moindre penchant, comme il dit, pour aucun, j'avoue que je me trouve épuisé pour pouvoir en fournir de nouveaux. Au surplus, je me tranquilliserai d'autant plus aisément en ne faisant plus de démarche envers l'Angleterre, si elle, à ce que M. de Contest paraît être assuré, ne se veut point porter à des extrémités et qu'elle n'a aucune envie de rompre la paix.

A cette occasion, je ne veux point vous cacher que je viens d'apprendre de fort bon lieu[3] que, quand le sieur Guy Dickens à Moscou a reçu son courrier avec la réponse de sa cour sur le projet de la convention à faire que les ministres de Russie lui avaient donné, il a trouvé cette réponse, avec les sommes des subsides que l'Angleterre voudrait offrir, si peu satisfaisante aux ministres de Russie qu'il n'a pas osé d'en parler au chancelier Bestushew, et que, de concert avec le ministre autrichien Pretlack, il a pris sur soi d'attendre de nouvelles instructions de sa cour; anecdote que vous communiquerez confidemment à M. de Contest, en lui demandant le secret, avec qui vous vous entretiendrez

[1] Vergl. S. 55. 56. — [2] Vergl. S. 108. — [3] Vergl. S. 185 Anm. 1.

Digitized by Google

d'ailleurs sur tout ce que cette ma dépêche contient, pour pouvoir m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

6144. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 23 décembre 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 18 de ce mois, m'a été fidèlement rendue par l'exprès auquel vous l'aviez confiée, et je vous sais un gré infini de la pièce importante que vous y avez jointe,[1] qui ne saura que m'être d'une grande utilité et me servir de direction dans bien des affaires. Tout ce qui m'intéresse à présent, c'est de savoir comment cette pièce a été reçue de la part du ministère de Russie, et quel en a été le succès de la négociation du sieur Guy Dickens. C'est pourquoi vous tâcherez d'être bien informé par notre canal de ce qui en est revenu à la cour où vous êtes par ses dépêches de Russie, et, dès que vous en aurez des informations précises, vous ne manquerez de me les faire parvenir le plus tôt le mieux par des voies bien sûres.

Pour ce qui regarde les représentations que le comte de Loss vous a faites par rapport aux disputes qui subsistent entre les possesseurs des terres de Schœnefeld et de Schidlo, j'ai ordonné à mes ministres de vous instruire tout en détail sur les vraies circonstances de ces disputes, qui ne laisseront pas de causer toujours de grands embarras, à moins qu'on ne prête la main de deux côtés que ces deux terres soient réunies, tout comme elles ont été de tout temps autrefois, sous un même possesseur, où alors toutes les disputes embarrassantes tomberont d'elles-mêmes.

Je ne saurais qu'applaudir parfaitement à la réponse que vous avez donnée au sieur Saul, quand il vous a été envoyé pour vous prévenir sur les précautions que le comte de Brühl a prises pour empêcher les mauvaises opérations des sujets saxons touchant les billets de la *Steuer;* aussi déclarerez-vous nettement à ce premier ministre que nous exécuterons fidèlement nos engagements pris à ce sujet, sans user d'aucunes mauvaises chicanes, mais que nous nous attendions d'un parfait retour de leur part, et que je me promettais qu'ils n'agiraient que droitement en ceci et conformément à la bonne foi et à l'équité.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] „Projet de convention", Gegenproject des englischen Ministeriums auf das russische Vertragsproject vom 28. Juni 1753 (S. 89. 93). Siehe S. 192. Das Gegenproject wurde durch den Grafen Flemming aus Wien nach Dresden übersandt, auf dessen von Maltzahn gelesene Berichte auch die Angaben des Immediaterlasses an Lord Marschall, Nr. 6145, zurückgehen.

Digitized by Google

6145. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 23 décembre 1753.

Je vous avais déjà prévenu, quoique assez vaguement, par ma dépêche d'hier combien le ministre anglais à Moscou, le sieur Guy Dickens, avait été embarrassé de la réponse que son dernier courrier lui avait apportée de Londres au sujet du projet de convention des subsides que les ministres de Russie lui avaient rendu, et dont à son temps je vous ai envoyé une copie[1] en son entier. Comme je viens d'avoir du depuis par un canal secret, mais tel que j'y puisse absolument compter,[2] des amples informations sur toutes ces entrefaites et même la copie *in extenso* du contre-projet que les ministres anglais ont envoyé à Guy Dickens sur celui que ceux de Russie lui avaient donné, je n'ai pas balancé un moment de vous envoyer par un exprès tout tellement que je l'ai reçu, afin que vous cherchiez d'avoir au plus tôt possible un entretien secret avec M. de Contest pour lui faire lire en son entier ce contre-projet et lui expliquer toutes les informations que j'ai sur ce sujet, telles que je vais vous les marquer. Vous lui demanderez cependant de ma part le secret le plus absolu, par les mêmes raisons que je vous ai déjà marquées autrefois.

C'est au sujet de ce contre-projet du ministère britannique qu'on me marque qu'il a été envoyé au sieur Keith à Vienne; que le conseil de l'Impératrice-Reine avait été assemblé immédiatement là-dessus, pour l'examiner et pour délibérer sur son contenu en présence de ladite Princesse, et qu'il avait été résolu de dresser d'abord un mémoire à envoyer au ministère de Russie par le courrier que le sieur de Keith dépêcherait à Moscou, pour tâcher de faire goûter ce contre-projet audit ministère.

L'on m'ajoute à ce sujet que, quelque zélé que le roi d'Angleterre ait été pour entrer dans des engagements plus étroits et plus précis avec la Russie, toutefois l'énormité des demandes contenues dans le projet de convention l'avait frappé, et qu'on avait d'abord agité dans son Conseil s'il ne valait pas mieux de laisser entièrement tomber cette affaire que de s'amuser longtemps à une négociation que l'avidité d'un côté empêcherait de parvenir à quelque consistance, mais que le duc de Newcastle avait su à la fin ramener les esprits à la formation du contre-projet. Que personne n'avait été si difficile que le roi d'Angleterre, qui avait été persuadé que le danger était passé et qui avait déclaré que ce contre-projet était son dernier mot.

Que le duc de Newcastle s'était exprimé de la manière suivante dans une lettre du 24 d'août dernier au sieur Guy Dickens que le Roi son maître n'ayant d'autres vues par ce traité que d'affermir la paix publique, maintenir les justes droits des deux parties respectives et rendre l'union entre lui et l'impératrice de Russie plus solide, les de-

1 Vergl. S. 93. — 2 Vergl. S. 189 Anm.

Digitized by Google

mandes et propositions faites dans le projet que le sieur Guy Dickens avait envoyé en date du 18 juillet,[1] étaient tout-à-fait incompatibles avec ces principes et, par conséquent, inadmissibles en tous points.

L'on remarque que c'est cette lettre du duc de Newcastle qui avait mis Guy Dickens dans un extrême embarras, de sorte qu'il avait été fort sensible et chagrin contre le ministre de ce qu'il appuyait si peu les vues salutaires et les dispositions favorables que la Russie avait montrées; qu'aussi après avoir consulté là-dessus avec le baron Pretlack et autres intimes, l'on était convenu avec lui qu'on cacherait encore au chancelier Bestushew le contenu de la susdite lettre.[2] Que néanmoins le courrier qui avait porté à Vienne le contre-projet anglais, avait été chargé d'une autre lettre du ministre pour Guy Dickens, contenant des instructions pour ce dernier sur la façon de s'expliquer avec les ministres russes au sujet des changements qu'on avait faits au projet délivré par ceux-ci, en leur disant que leur projet paraissait être appuyé sur un tout autre principe que le contre-projet; qu'ils s'étaient imaginés que l'attaque des États du roi d'Angleterre en Allemagne était inévitable, et que, regardant le cas extrêmement pressant, ils avaient réglé là-dessus le nombre des troupes auxiliaires et le subside énorme, mais que cette idée était entièrement fausse, et, comme l'unique vue du roi d'Angleterre n'était que celle ci-dessus marquée, le contre-projet était sans doute d'autant plus raisonnable qu'il remplissait ces vues salutaires, et que les propositions y contenues étaient de nature à pourvoir amplement aux frais qu'il en coûterait à la Russie. Qu'au reste on avait joint les pleins-pouvoirs au sieur Guy Dickens pour cette négociation, avec ordre exprès de ne pas conclure absolument qu'aux conditions énoncées.

Vous ferez un compte fidèle à M. de Saint-Contest de tout ce que dessus, en lui insinuant de ma part combien je prétendais d'aller droit avec la France et ne lui jamais causer plus d'embarras que les circonstances ne demandèrent; que c'était en conséquence de ce principe que je lui faisais par vous un récit exact de ce qui m'était revenu, et que j'agirais toujours en conséquence, en ne lui demandant que le dernier secret de mes confidences.

Qu'au surplus il restait à voir si l'avidité du chancelier Bestushew se contenterait des subsides aussi modiques que ceux que l'Angleterre offrait, et qui du moins différaient beaucoup de ceux qu'il avait demandés.

Qu'au reste tout ceci me confirmait dans le sentiment que je lui avait fait déjà déclarer par vous, qu'il ne fallait pas se précipiter pour conseiller à l'Électeur palatin l'accommodement avec la cour de Vienne,[3] et que d'ailleurs il n'y avait rien du tout qui pressait pour faire de nouvelles propositions aux ministres anglais touchant l'accommodement sur mes différends avec l'Angleterre.

[1] Vergl. S. 93. — [2] Vergl. S. 188. — [3] Vergl. S. 180.

Digitized by Google

Vous me ferez votre rapport à son temps sur tout ceci et observerez, au reste, les mêmes précautions envers M. de Contest que celles que je vous avais recommandées, quand je vous envoyais la copie du projet de convention des ministres de Russie.

Federic.

P. S.

Je crois nécessaire, Milord, de vous répéter encore qu'il faut que vous recommandiez le dernier secret à M. de Contest sur toutes les ouvertures que vous lui ferez, et que vous ne vous désaisissiez de la copie du contre-projet, quoique vous la laissiez lire à M. de Contest à son gré et toutes et quantes fois qu'il le souhaitera. Il sera persuadé que ce n'est point par un manque de confiance que je crois devoir user de ces précautions, il connaît lui-même combien il coûte de pouvoir trouver des canaux d'où l'on tire des pièces de cette importance, et que la moindre chose qui en transpire, ou le moindre accident, nous les fait perdre sans retour. C'est aussi pourquoi je prétends qu'après que vous aurez fait lire la pièce à M. de Contest, vous la gardiez vous-même soigneusement sous votre clef.

Au reste, dites à ce ministre que je me conforme en tout à ses sentiments pour ne point nous précipiter avec l'Électeur palatin, mais de lui inspirer plutôt de la fermeté. Et qu'au surplus nous ne fassions point de nouvelle démarche pour accommoder mes différends avec l'Angleterre, mais la voyions plutôt revenir à nous, en attendant des conjonctures plus favorables pour reprendre la négociation.

Projet de Convention.

D'autant que l'amitié sincère et intime qui unit Sa Majesté Britannique et Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, aussi bien que les engagements qu'elles ont contractés par le traité d'alliance défensive de l'année 1742, les obligent en tout temps de veiller à la tranquillité publique et à leur sûreté réciproque; et que dans la conjoncture présente des affaires la conservation de la paix générale et la défense de leurs États, droits et sujets respectifs leur ont paru exiger nécessairement qu'elles se garantissent contre les attaques dont elles pourraient être menacées de la part de quelque puissance que ce soit, en s'assurant d'un corps de troupes capable de faire une puissante diversion en cas de telles attaques; et, comme vu la situation présente les contingents des secours stipulés par le traité susmentionné ne rempliraient point tous les objets susdits, Sa Majesté Britannique et Sa Majesté Impériale de toutes les Russies ont jugé convenable de concerter d'avance les mesures ultérieures de prévoyance que la tranquillité générale et leurs intérêts et sûreté commune paraissent demander, et pour cet effet ont autorisé le sieur . . . p. p., lesquels sont convenus des articles suivants.

Digitized by Google

Art. 1. Les hautes parties contractantes renouvellent expressément par cette convention le traité d'alliance défensive conclu entre elles le 11 décembre 1742 à Moscou[1] dans tous ses articles et confirment les stipulations des secours à donner réciproquement, comme elles sont contenues dans l'article 4 dudit traité, lesquels secours seront fournis de part et d'autre de la manière et aux conditions y énoncées.

Art. 2. Comme il est porté par l'article 17 de l'alliance susmentionné »que, si les secours y stipulés ne suffisent point, alors les parties contractantes conviendront, sans différer, des secours ultérieurs qu'elles devront se donner,« et comme cela n'atteindrait pas les buts proposés, et qu'il pourrait arriver des cas qui ne leur laisseraient pas le temps de convenir là-dessus, afin d'obvier aux inconvénients qui résulteraient nécessairement d'un pareil délai, elles se sont accordées à fixer dès à présent à tout évènement les moyens de leur défense. Dans cette vue, Sa Majesté Impériale de toutes les Russies a non seulement fait marcher vers les frontières de la Livonie attenantes à la Lithuanie, mais s'engage aussi d'y tenir, tant que cette convention durera, aussi près de ces frontières que les quartiers pourront le permettre, un corps de ses troupes montant à 55,000 hommes, c'est-à-dire 40,000 hommes d'infanterie de ses troupes réglées, munis de l'artillerie nécessaire, et 15,000 hommes de cavalerie, composés de trois régiments de cuirassiers, de 20 compagnies de grenadiers à cheval, de deux régiments de hussards et le reste de troupes légères, savoir de Cosaques et de Kalmouks, chacun à deux chevaux, autant qu'il faudra pour rendre complets ces 15,000 hommes de cavalerie, de sorte que le tout, infanterie et cavalerie, formera un corps complet de 55,000 hommes.

Art. 3. Sa Majesté Impériale s'engage, en outre, de faire tenir prêtes durant le temps marqué ci-dessus sur les côtes de la province susmentionnée 40 à 50 galères avec l'équipage requis, en état d'agir au premier ordre.

Art. 4. Le corps de troupes et les galères mentionnées dans les deux articles précédents ne devront être mis en activité que dans le cas où Sa Majesté Britannique ou aucun de ses alliés serait attaqué. Dans ce cas-là, le général commandant en chef ledit corps, qui pour cet effet sera muni d'avance des ordres de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, se mettra en mouvement, dès qu'il recevra la réquisition de la part de Sa Majesté Britannique, et fera, le plus tôt qu'il sera possible, une diversion avec un corps de 30,000 hommes d'infanterie, pourvu de l'artillerie nécessaire, et avec tous les 15,000 hommes de cavalerie susmentionnés, et embarquera en même temps les autres 10,000 hommes d'infanterie sur les 40 à 50 galères, pour faire une descente suivant l'exigence du cas et l'utilité du service.

Art. 5. En cas que les États de Sa Majesté Britannique en Alle-

[1] Vergl. S. 81.

Digitized by Google

magne soient envahis pour les intérêts ou les démêlés qui regardent ses royaumes, Sa Majesté Impériale déclare qu'elle considèrera une telle invasion comme un cas de l'alliance susdite de 1742, et que lesdits États y seront compris à cet égard.

Art. 6. En considération d'une augmentation si importante du secours stipulé par le traité d'alliance défensive mentionné ci-dessus, Sa Majesté Britannique promet et s'engage de faire payer à Sa Majesté Impériale de toutes les Russies la somme de 300,000 livres sterling par an, à compter du jour que le corps de ses troupes aura passé les frontières de ses États en conséquence de la réquisition faite par Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne. Cette somme sera payée à Riga et toujours quatre mois en avance par le commissaire que Sa Majesté Britannique tiendra auprès du corps auxiliaire, comme sera dit ci-après, et le premier payement s'en fera le jour que ce corps sortira des États de Sa Majesté Impériale.

Art. 7. De plus, en considération de l'utilité que les intérêts de Sa Majesté Britannique et le service commun pourront retirer du corps de cavalerie irrégulière et des galères dont Sa Majesté Impériale renforce ce secours, Sa Majesté Britannique consent de lui faire payer, outre ce qui est accordé dans l'article précédent, une somme annuelle de 50,000 livres sterling, à compter du même jour que ci-dessus et payable de la même manière.

Art. 8. Comme Sa Majesté Impériale de toutes les Russies est particulièrement intéressée à la conservation de la tranquillité du Nord et à ce qu'il n'arrive point d'innovation dans le voisinage de ses États, vu aussi la proximité des pays où la diversion dont il s'agit doit probablement se faire, et la facilité que ses troupes auront de subsister d'abord en pays ennemi, elle se charge seule, pendant une telle diversion, de la subsistance et du traitement desdites troupes par mer et par terre, comme aussi des détails qui y appartiennent.

Art. 9. Sa Majesté Impériale s'engage à continuer la diversion à faire et de ne point rappeler ses troupes, quand même elle serait attaquée par quelque autre puissance. De l'autre côté, Sa Majesté Britannique promet qu'en cas que Sa Majesté Impériale soit troublée dans ladite diversion ou qu'elle soit attaquée elle-même, Sa Majesté Britannique lui fournira d'abord le secours stipulé par le traité de 1742.

Art. 10. En cas que contre toute attente la guerre vînt à s'allumer, Sa Majesté Britannique s'engage d'envoyer dans la Mer Baltique une escadre de ses vaisseaux d'une force convenable aux circonstances, et l'amiral de cette escadre agira de concert avec l'armée impériale russienne, autant qu'elles seront à portée l'une de l'autre.

Art. 11. Pour faire les payements susdits et pour la commodité et la promptitude de la correspondance, Sa Majesté Britannique tiendra auprès du corps auxiliaire — qui sera commandé uniquement par le général que Sa Majesté Impériale mettra à leur tête, duquel dépendra

Digitized by Google

aussi celui qui commandera sur les galères —, un commissaire lequel, aussi bien que l'amiral de l'escadre britannique, en cas qu'il y en ait, sera toujours invité et admis aux conseils généraux de guerre et aura d'ailleurs communication de tout ce qui peut regarder le service commun.

Art. 12. Tout le butin que les troupes russiennes feront sur l'ennemi, de quelque nature et nom qu'il puisse être, restera au profit de ces mêmes troupes.

Art. 13. En cas que ces troupes auxiliaires fussent obligées de toucher dans leur marche les terres de la république de Pologne, Sa Majesté Britannique se charge du soin de leur obtenir de Sa Majesté Polonaise et de la république de Pologne le libre passage par lesdites terres.

Art. 14. Cette convention durera l'espace de quatre années, à compter du jour que les ratifications en seront échangées.

Art. 15. En cas que la paix se fît, ou que l'objet de la diversion à faire n'existât plus avant l'expiration des quatre années mentionnées ci-dessus, le susdit corps auxiliaire retournera aussi avant ce temps-là dans les États de Sa Majesté Impériale, et Sa Majesté Britannique consent qu'après le retour il jouisse de trois mois du subside accordé. Mais, dans le cas que la paix ne se fît point avant ce terme, alors les parties contractantes conviendront ultérieurement de la prolongation de cette convention.

Art. 16. La présente convention sera ratifiée p. p.

Article secret.

Comme Sa Majesté Impériale de toutes les Russies a fait représenter à Sa Majesté Britannique que la marche des troupes, tant infanterie que cavalerie, stipulées dans le traité signé aujourd'hui, vers les frontières de la Livonie, comme aussi l'artillerie, avec ce qui y appartient, dont Sa Majesté Impériale s'est chargée, et la dépense requise pour les y entretenir pendant quatre années, aussi bien que les préparatifs nécessaires pour tenir prêtes les galères durant ledit terme, ont déjà coûté et doivent coûter encore de grands frais, par-dessus ce qu'il aurait fallu autrement pour le service ordinaire de ces troupes, en considération de ce que dessus et de la grande utilité dont sera le séjour d'un tel corps de troupes dans la province susdite, pour le terme de quatre années, et pour mettre Sa Majesté Impériale d'autant plus en état d'en suppléer les frais, Sa Majesté Britannique a bien voulu s'engager par cet article de fournir la somme de 200,000 livres sterling, indépendamment du subside promis par le traité, pour ces troupes, lorsqu'elles seront en activité, de laquelle somme 100,000 livres sterling seront payées une année après l'échange des ratifications et les autres 100,000 livres sterling à l'expiration des quatre années que ce traité doit durer: bien entendu qu'il sera libre à Sa Majesté Britannique d'envoyer, une

Digitized by Google

fois chaque année, dans ladite province de Livonie un commissaire pour voir et examiner le nombre et l'état desdites troupes.

Nach dem Concept. Das Projet de convention nach der von Maltzahn unter dem 18. December aus Dresden eingesandten Abschrift.

6146. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 25 décembre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois. Vous pouvez compter que ni la cour de Vienne ni celle de Londres n'ont donné jusqu'ici un sol en argent à la Russie pour faire marcher des troupes. Je suis trop bien informé et souhaiterais que vous voudriez compter avec assurance sur les avis que je vous donne par mes dépêches immédiates; ils dérivent de trop bons canaux, et vous n'aurez jamais lieu d'en douter, quand je vous les donne pour des faits sûrs et avérés.

Il y a du vrai et du faux dans le propos que le sieur de Keith vous a tenus, mais ce que je puis vous dire pour votre direction seule, c'est que j'ai appris de fort bon lieu que dans tout ce que le roi d'Angleterre a fait négocier en Russie par rapport à une convention de subsides à conclure, il n'y a pas eu autant d'humeur de sa part que d'appréhension que la cour de Vienne lui a inspirée sur le dessein qu'elle m'a malicieusement attribué, en simulant d'ajouter foi aux prétendues découvertes du coquin nommé Berkenmeyer,[1] de vouloir envahir les États d'Hanovre et de Saxe-Lauenbourg;[2] que là-dessus le roi d'Angleterre a cherché avec empressement le secours de la Russie, pour me faire une diversion, le cas existant; mais que, s'étant aperçu de la fausseté de l'insinuation, et ayant été frappé d'ailleurs de l'énormité des demandes contenues dans le projet de la convention que les ministres de Russie avaient donné à Guy Dickens et dont je vous ai fait part à son temps,[3] son conseil privé a d'abord agité s'il ne valait pas mieux de laisser entièrement tomber cette affaire que de s'amuser longtemps à une négociation qui, par l'avidité d'un côté, ne saurait jamais parvenir à sa consistance; mais que le duc de Newcastle avait su à la fin ramener les esprits à former un contre-projet de convention, qu'on avait envoyé au sieur Guy Dickens, qui différait infiniment par rapport aux sommes des subsides de ceux que la Russie avait prétendus. L'on m'ajoute même que personne n'avait été si difficile que le roi d'Angleterre pour agréer même le mince subside qu'on offrait à la Russie, en déclarant que le péril était passé; que ce contre-projet était son dernier mot, et qu'il paraissait par le projet des ministres de Russie qu'on s'était imaginé là que l'attaque des États du roi d'Angleterre était inévitable, et que, regardant le cas extrêmement pressant, l'on avait réglé là-

1 Vergl. Bd. IX, 343. 391. — 2 Vergl. S. 129. 130. 170. — 3 Vergl. S. 26.

Digitized by Google

dessus le nombre des troupes et le subside énorme qu'on demandait, mais que cette idée était entièrement fausse, et que l'unique vue du roi d'Angleterre n'était que d'affermir la paix publique et de rendre son union avec l'impératrice de Russie plus ferme et plus solide.

Voilà le vrai état où sont à présent ces affaires, auxquelles l'on verra plus clair, quand on pourra savoir comment les ministres de Russie auront envisagé le contre-projet de l'Angleterre, et de quelle façon ils se seront décidés là-dessus.

En attendant, il est aisé de s'apercevoir à présent pourquoi la cour où vous êtes a sursis son dessein par rapport au grand campement qu'elle méditait de faire le printemps prochain en Bohême,[1] et je crois être en droit de m'imaginer que, s'il arrive que la négociation en Russie au sujet de la convention susdite, sur laquelle la cour de Vienne avait mis son espoir, échoue, elle ne voudra perdre les frais d'un grand campement en Bohême et en Hongrie, quoique, pour sauver les apparences, elle y fera assembler des campements pour exercer les troupes comme à l'ordinaire.

Au surplus, vous m'observerez le secret le plus absolu sur toutes ces confidences, qui ne sont que pour votre unique direction; vous continuerez d'ailleurs de surveiller bien sur les menées et les allures de la cour où vous vous trouvez.

Du reste, je vous avertis que j'ai donné mes ordres à mes ministres du département des affaires étrangères afin qu'ils rappellent votre secrétaire[2] et me proposent un autre à sa place dont vous aurez lieu d'être content.

Federic.

Nach dem Concept.

6147. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 25 décembre 1753.

Les dépêches que vous m'avez faites du 11 et du 14 de ce mois, m'ont été rendues à la fois, au sujet desquelles je ne saurais que vous renvoyer sur la dernière que je vous ai faite et vous dire que vous devez continuer à veiller soigneusement sur tout ce qui pourra avoir le moindre rapport à mes intérêts ou qui pourrait d'ailleurs mériter mon attention, pour m'en faire régulièrement vos dépêches.

Au surplus, je suis bien aise de vous faire observer que, selon un avis qui m'est revenu de fort bon endroit, le roi d'Angleterre, bien que toujours zélé pour les intérêts de la cour de Vienne, a été néanmoins frappé de l'énormité des demandes des ministres de Russie contenues dans leur projet de convention, dont je vous marqué le précis autrefois,[3] et, quoique le duc de Newcastle eût su ramener les esprits, dans le conseil ou la question avait été agitée s'il ne valait mieux de laisser

[1] Vergl. S. 185. — [2] Holzendorff. Vergl. S. 173. — [3] Vergl. S. 22.

Digitized by Google

fois chaque année, dans ladite province de Livonie
voir et examiner le nombre et l'état desdites trou

Nach dem Concept. Das Projet de convention nach der
cember aus Dresden eingesandten Abschrift.

6146. AU CONSEILLER PRIVÉ
GRÆFFEN A

J'ai reçu votre rapport du 16
que ni la cour de Vienne ni cell
sol en argent à la Russie pour
bien informé et souhaiterais
sur les avis que je vous do
vent de trop bons canaux,
je vous les donne pour

Il y a du vrai e
vous a tenus, mais c
c'est que j'ai appr
d'Angleterre a fait
subsides à concl
d'appréhension
qu'elle m'a ma … intentionnés que
tendues déco … yeux des fausses illusions
vahir les Ét … donner par rapport aux prétentions
d'Angleter … de les vouloir faire valoir au pays de
me faire … au nouveau différend survenu entre la Suède
fausseté … chant le flottage du bois de Norwège, je suis bien
deman … là-dessus que je n'ai point desservi le Danemark à
de R … que j'ai ordonné à mon ministre de Maltzahn à Stockholm
son … uer au possible à ce que cette affaire soit accommodée et
de … avec modération.[2]

Pour ce qui regarde le baron de Bernstorff, il faut bien que vous dissimuliez à son égard, que vous agissiez avec bienséance et que vous vous gardiez de faire des démarches pour vouloir le culbuter, mais que vous soyez également en garde contre lui et ne lui marquiez point de confiance, afin que le public ne commence à présumer que vous pliiez devant lui, ni que vous fassiez sa dupe; en quoi je me repose sur votre bonne conduite, pénétration et savoir-faire.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 196. — [2] Vergl. S. 184.

Digitized by Google

ˈ ILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 27 décembre 1753.

ˈkholm, le conseiller privé de Maltzahn, ayant
ˈ1 confidente avec le baron de Hœpken des
vrai état de la bisbille qui s'est élevée
touchant le flottage du bois norwégien
ˈmettre le passage par son territoire,[1]
a marqué.
ˈend les choses d'un peu loin, en
ˈux que les Norwégiens faisaient
ˈs les forêts qui se trouvaient
ˈt que, pour continuer leur
ˈre venir du bois du fond
ˈ coûteuse, ils ne pou-
ˈce cas le bois passait
ˈıède. Que fort an-
ˈission n'avait été
ˈois qu'il avait coupés
ˈue du depuis, le bois étant
ˈs ports de mer de Norwège, on
ˈenir le bois nécessaire pour le soutien
ˈ la Norwège et à travers des lacs suédois.
ˈvait eu aucun inconvénient pour la Suède, on y
ˈnais qu'on avait remarqué du depuis que les Danois
ˈnt coupaient une prodigieuse quantité de bois sur le terri-
ˈedois et le mettaient à flot avec celui qui venait de Norwège,
ˈnme on en avait des preuves, puisqu'on avait fait compter plusieurs
fois le bois qui était arrivé de Norwège sur le territoire suédois, et
qu'en ayant fait le compte une seconde fois au sortir des lacunes
suédoises, on avait trouvé que pour mille pièces qui étaient entrées, il
en sortait dix mille. Qu'on en avait fait des plaintes, mais toujours
inutilement.

Que pendant le temps que le comte Tessin avait été président de
la chancellerie,[2] il avait négocié pour cette affaire et proposé divers
moyens au Danemark, comme celui de faire compter à l'entrée des
lacunes suédoises les bois qui venaient de Norwège et de faire le
compte une seconde fois au sortir de là et de ne point permettre qu'il
en sortît davantage qu'il n'y en était entré; que cependant cette pro-
position, toute naturelle qu'elle était, avait été rejetée ainsi que plu-
sieurs autres.

Que l'affaire en était restée en ce terme, quand le baron de
Hœpken était parvenu au poste de président de chancellerie. Qu'ayant

[1] Vergl. S. 184. — [2] 1744—1752.

Digitized by Google

tomber cette négociation, au point de faire un contre-projet à celui de Russie qui différait de beaucoup à l'égard des conditions prétendues des ministres de Russie, personne n'avait été si difficile que le roi d'Angleterre, qui avait déclaré que le péril était passé, et que les ministres de Russie avaient mal compris ses intentions, qui n'étaient point de passer aux extrémités, mais au contraire d'affermir seulement la paix publique et de rendre l'union entre lui et l'impératrice de Russie plus solide et plus utile, et qu'en conséquence le contre-projet serait son dernier mot. Je ne vous marque tout ceci que pour votre unique direction, en vous enjoignant le secret le plus absolu là-dessus.

Au reste, tâchez au possible de pouvoir me marquer avec précision si le voyage du Roi à ses États d'Allemagne se fera encore au printemps prochain, ou si ses [ministres] trouveront moyen de le contrecarrer.

Federic.

Nach dem Concept.

6148. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 décembre 1753.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois. Ce sera principalement au comte de Moltke, de Dehn et d'autres bien intentionnés que vous vous adresserez pour leur dessiller les yeux des fausses illusions que le parti hanovrien leur a voulu donner par rapport aux prétentions prétendues qu'on m'a attribuées de les vouloir faire valoir au pays de Saxe-Lauenbourg.[1] Quant au nouveau différend survenu entre la Suède et le Danemark, touchant le flottage du bois de Norwège, je suis bien aise de vous dire là-dessus que je n'ai point desservi le Danemark à ce sujet et que j'ai ordonné à mon ministre de Maltzahn à Stockholm de contribuer au possible à ce que cette affaire soit accommodée et traitée avec modération.[2]

Pour ce qui regarde le baron de Bernstorff, il faut bien que vous dissimuliez à son égard, que vous agissiez avec bienséance et que vous vous gardiez de faire des démarches pour vouloir le culbuter, mais que vous soyez également en garde contre lui et ne lui marquiez point de confiance, afin que le public ne commence à présumer que vous pliiez devant lui, ni que vous fassiez sa dupe; en quoi je me repose sur votre bonne conduite, pénétration et savoir-faire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 196. — [2] Vergl. S. 184.

Digitized by Google

6149. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 27 décembre 1753.

Mon ministre à Stockholm, le conseiller privé de Maltzahn, ayant eu dans quelque conversation confidente avec le baron de Hœpken des notions bien précises sur le vrai état de la bisbille qui s'est élevée entre la Suède et le Danemark touchant le flottage du bois norwégien dont la Suède ne veut plus permettre le passage par son territoire,[1] voici ce que mon dit ministre m'en a marqué.

Pour m'en mettre au fait, il reprend les choses d'un peu loin, en m'informant que le commerce avantageux que les Norwégiens faisaient de leurs bois, avait été la cause que toutes les forêts qui se trouvaient autour de leurs ports avaient été abattues, et que, pour continuer leur commerce, ils étaient dans la nécessité de faire venir du bois du fond de la Norwège, d'où, la voie de terre étant trop coûteuse, ils ne pouvaient le faire venir que par eau, mais que dans ce cas le bois passait par des rivières et des lacs appartenants à la Suède. Que fort anciennement, et du temps de Charles XI, la permission n'avait été donnée qu'à un seul Danois de faire flotter les bois qu'il avait coupés en Norwège, à travers des lacs suédois, et que du depuis, le bois étant devenu plus rare dans les environs des ports de mer de Norwège, on y avait pris le parti de faire venir le bois nécessaire pour le soutien du commerce du fond de la Norwège et à travers des lacs suédois. Que, comme cela n'avait eu aucun inconvénient pour la Suède, on y avait connivé, mais qu'on avait remarqué du depuis que les Danois chemin faisant coupaient une prodigieuse quantité de bois sur le territoire suédois et le mettaient à flot avec celui qui venait de Norwège, comme on en avait des preuves, puisqu'on avait fait compter plusieurs fois le bois qui était arrivé de Norwège sur le territoire suédois, et qu'en ayant fait le compte une seconde fois au sortir des lacunes suédoises, on avait trouvé que pour mille pièces qui étaient entrées, il en sortait dix mille. Qu'on en avait fait des plaintes, mais toujours inutilement.

Que pendant le temps que le comte Tessin avait été président de la chancellerie,[2] il avait négocié pour cette affaire et proposé divers moyens au Danemark, comme celui de faire compter à l'entrée des lacunes suédoises les bois qui venaient de Norwège et de faire le compte une seconde fois au sortir de là et de ne point permettre qu'il en sortît davantage qu'il n'y en était entré; que cependant cette proposition, toute naturelle qu'elle était, avait été rejetée ainsi que plusieurs autres.

Que l'affaire en était restée en ce terme, quand le baron de Hœpken était parvenu au poste de président de chancellerie. Qu'ayant

[1] Vergl. S. 184. — [2] 1744—1752.

Digitized by Google

su tout ce qui s'était passé, il avait cru qu'il n'y avait autre chose à faire que de défendre absolument le passage du bois norwégien; que cependant, avant que de prendre ce parti, il avait fait avertir le baron Bernstorff six mois auparavant qu'on était obligé d'en venir là pour lui donner le temps de faire des propositions et finir l'affaire par une négociation, mais que, le baron de Bernstorff ne lui ayant pas fait faire la moindre réponse, on n'avait pas pu s'empêcher de procéder à la défense, et qu'au printemps prochain on ne permettrait plus aux Danois de flotter leurs bois sur les rivières suédoises, ce qui entraînerait la ruine du commerce avantageux des bois que la Norwège faisait. Que le baron de Bernstorff avait fait parler présentement le comte Wedell-Friis au baron de Hœpken, en lui faisant insinuer que cela pouvait altérer l'amitié qui régnait entre les deux cours, mais que le baron Hœpken lui avait répondu qu'il avait lu et relu tous les traités que la Suède avait avec le Danemark, mais qu'il ne trouvait nulle part qu'il y fût stipulé ou dit que l'amitié entre les deux cours dépendrait de la dévastation des forêts suédoises, que cependant il s'était offert envers le comte de Wedell-Friis de retarder l'expédition de la susdite défense, en cas qu'il en fût encore temps, mais que, s'en étant informé, il avait été trop tard, ce qu'il avait fait savoir au comte Wedell-Friis. Qu'au surplus le baron de Hœpken avait fait une dépêche bien détaillée et telle qu'il la fallait, au baron Fleming, en lui mettant devant les yeux comment le baron de Bernstorff se servait en toute occasion d'un argument aussi frivole que plein de hauteur; que, s'il s'agissait de fortifier Landskrona,[1] l'amitié des deux cours en serait altérée: que, s'il était question d'empêcher la dévastation des forêts suédoises, lui se servait du même argument, et qu'il était difficilement à comprendre quelle connexion de pareils arrangements pouvaient avoir avec l'amitié qui subsiste entre les deux couronnes, et qu'il espérait au surplus de la prudence du baron Fleming que dans les conférences qu'il pourrait avoir sur ce sujet, il ne prendrait pas *ad referendum* des propositions auxquelles on ne pouvait point faire réflexion, et que la manière dont Bernstorff se comporterait en cette occasion, servirait peut-être à découvrir ses intentions.

Qu'au surplus, autant que mon ministre de Maltzahn a entendu du baron de Hœpken, il distingue bien les sentiments du roi de Danemark d'avec ceux du baron de Bernstorff, mais que pour cela il ne veut point être la dupe du dernier, et qu'il croyait que dans cette affaire-ci Bernstorff ne voudrait pas le prendre sur un pied de vivacité, puisqu'il avait bien vu dans l'affaire d'Espagne[2] qu'elle n'était pas toujours bonne.

Voilà ce que mon susdit ministre m'a marqué à ce sujet, et que j'ai trouvé bon de vous communiquer, quoique pour votre information

[1] Vergl. Bd. IX, 309. 311. — [2] Vergl. S. 157.

Digitized by Google

et direction seule. Néanmoins, comme je crois convenir que vous informiez le ministre de France de ces détails, pour qu'il reconnaisse d'autant mieux le mauvais caractère du baron de Bernstorff, et combien cet esprit fougueux attire des affaires fâcheuses au Roi son maître par une suite des mauvaises intentions qu'il a contre la France et ses amis et alliés, ma volonté est que vous devez lire vous-même à M. d'Ogier cette dépêche de mot en mot, pour autant qu'elle regarde le différend par rapport au flottage, après lui avoir fait vos instances de vouloir bien vous en garder le secret.

Federic.

Nach dem Concept.

6150. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 28. December: „L'affaire de l'introduction du prince de Thurn et Taxis[1] ayant excité l'attention de tant d'autres maisons des Princes qui n'ont pas joui jusqu'ici de cette prérogative, que quelques-uns d'eux se sont adressés pour l'obtenir aussi bien à la Diète de l'Empire qu'en particulier à Votre Majesté, savoir les princes de Nassau-Saarbrück, de Waldeck, de Lœwenstein-Wertheim et celui de Schwarzbourg-Rudolstadt, nous avons jugé de notre devoir d'en faire le très humble rapport à Votre Majesté et de Lui exposer avec toute la soumission possible que Ses intérêts semblent demander d'augmenter dans le Collège des Princes le nombre de ceux d'entre les Protestants qui sont à Sa dévotion, et de favoriser, dans ce cas-là, le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt, dont la maison, aussi bien par son ancienneté que par son attachement pour la maison royale de Votre Majesté, nous paraît mériter la préférence sur toutes les autres, et qui pourrait contre-balancer en quelque façon les princes créatures de la maison d'Autriche qui depuis un siècle ont été introduits dans le Collège des Princes, et qui outre les différents liens par lesquels ils tiennent à la cour de Vienne, y sont attachés encore par ceux de la religion, tandis que depuis ce temps-là on a soigneusement éloigné du Collège des Princes ceux de la religion protestante, de sorte qu'il n'y a pas un seul prince de cette religion qui ait pu obtenir jusqu'ici l'introduction dans le Collège des Princes de l'Empire."

Berlin, 29. December 1753.

Das ist Mir einerlei und mögen sie darunter machen, was sie vor Meinen Dienst und Interesse am convenablesten finden.

[1] Vergl. S. 34.

„Milord Maréchal venant de marquer par sa dépêche du 14 ce mois arrivée hier au soir que le marquis de Contest pensait toujours de la même manière sur l'affaire des déprédations, et qu'il regardait surtout comme une chose très problématique s'il convenait aux intérêts de Votre Majesté de faire délivrer Sa réplique[1] au ministère britannique pendant l'assemblée présente du Parlement, ou s'il ne vaudrait pas mieux de différer cette démarche jusqu'à sa séparation, qui ne pourra pas être bien éloignée, qu'il inclinait même fortement pour le dernier de ces partis, à cause des inconvénients qui pourraient résulter, si l'affaire venait à être communiquée au Parlement, ce qui la rendrait tout-à-fait nationale et mettrait le ministère hors d'état de se prêter à aucun accommodement sans le concours de la nation — nous avons cru qu'il était de notre devoir ... de demander les ordres de Votre Majesté."

Sie sollen die Sache wegen der zu übergebenden Duplique noch ruhen lassen und damit warten, bis das jetzige Parlement vorbei sein und man sehen wird, was die Sachen weiter vor einen Pli nehmen werden. Die Raisons, so M. de Contest deshalb anführet, seind zu solide, als dass man sich nicht darauf confirmiren sollte.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6151. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 29 décembre 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 14 de ce mois, m'a été hereusement rendue. Vous pouvez assurer M. de Contest que je ne changerai point des dispositions où je suis à l'égard de l'affaire de la comtesse de Bentinck, et que je désire avec empressement que cette affaire soit finie au plus tôt. Quant aux liaisons à prendre avec le Danemark, je me réfère à ce que je vous ai marqué par une de mes dépêches antérieures par rapport au prince Ferdinand de Brunswick.[2]

Sur ce qui regarde mes différends avec la cour de Londres, assurez M. de Contest que je me conformerai entièrement sur son sentiment et que je ne remettrai point cette affaire en mouvement, ni ne ferai délivrer ma réplique au ministère britannique pendant l'assemblée présente du Parlement. Enfin, je ne m'y précipiterai en rien à ce sujet, mais attendrai à voir plus clair dans les intentions et les vues du roi d'Angleterre, avant que de faire quelque nouvelle démarche à ce sujet.

Quant à la négociation en Russie touchant un traité de subsides, je sais[3] que le chancelier Bestushew s'est extrêmement emporté contre le contre-projet du ministère anglais que le sieur Guy Dickens lui a délivré; qu'il y a eu malgré cela une conférence là-dessus le 3 de ce

[1] Vergl. S. 187. — [2] Vergl. S. 162. — [3] Bericht Swart's an die Generalstaaten, Moskau 3. December 1753.

Digitized by Google

mois entre celui-ci et les ministres de Russie, du résultat de laquelle je ne suis point informé, aussi n'a-t-il point de courriers dépêchés encore, ni du sieur Guy Dickens, ni du baron de Pretlack, qui, malgré les audiences de congé qu'il a eues de la cour de Russie, y continue son séjour, pour appuyer les négociations du sieur Guy Dickens.

Nach dem Concept. Federic.

6152. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 29 décembre 1753.

J'ai reçu vos dépêches du 22 et du 25 de ce mois et ne doute pas que M. le comte de Broglie n'ait informé sa cour de l'avis qu'il a eu du vicomte d'Aubeterre sur le traité de subsides qui se négocie à Moscou.[1]

Quant à vous, tâchez de vous informer de plus en plus par votre canal de ce qui se passe en Russie par rapport aux termes où se trouve cette négociation, vu que c'est à présent le point le plus principal qui fixe toute mon attention, et la boussole sur laquelle je dois me diriger.

Quant aux appréhensions que le Grand-Général[2] commence d'avoir sur le renforcement des troupes russiennes en Livonie, vous savez bien mieux que lui quel en est proprement le motif; en attendant, il faudra bien que vous vous concertiez avec M. de Broglie afin qu'il soit inspiré du courage audit Grand-Général, pour qu'il ne se laisse point abattre le cœur par de vaines appréhensions.

Federic.

Nach dem Concept.

6153. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 29 décembre 1753.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez fait du 19 de ce mois, et suis bien aise d'apprendre le bon concert qu'il y a actuellement entre vous et les ministres de France et d'Espagne,[3] dont je souhaite avec empressement la continuation.

Il me conviendrait d'ailleurs que les inquiétudes que vous croyez avoir remarquées à la cour où vous êtes pour les affaires de l'Italie, continuassent et augmentassent même. Quant à la remonte qu'on fait en Bohême pour les régiments de cavalerie, il me paraît, par le nombre que vous m'en marquez, que ce ne soit qu'une remonte ordinaire pour

[1] Maltzahn's Bericht vom 25. December sieht in der Meldung Aubeterre's einen Beweis dafür „que l'affaire de la négociation des subsides commence à transpirer à Vienne." — [2] Branicki. — [3] Vergl. S. 174.

Digitized by Google

recruter les chevaux que les régiments ont perdus depuis quelque temps, et je sais que le nombre en a été assez considérable, de sorte que, tandis qu'on ne fera une remonte, pour ainsi dire, de guerre, afin de compléter entièrement en chevaux les régiments, je ne m'imagine pas qu'on ait un dessein extraordinaire. Cela ne vous empêchera pas, en attendant, d'y porter toujours une attention exacte.

Federic.

Nach dem Concept.

6154. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 31 décembre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 22 de ce mois. J'ai ouï dire à des gens qui prétendaient en être instruits, que la cour de Vienne avait résolu d'envoyer de ses régiments nationaux de Hongrie en Italie,[1] et qu'effectivement quatre de ces régiments, qui avaient eu jusqu'ici leurs quartiers en Moravie, avaient ordre d'y marcher. Si ces avis étaient fondés, ce serait une marque peu douteuse qu'il y a quelque chose dans ce pays qui inquiète ladite cour.

Nous n'avons pas encore des nouvelles précises du train que prend la négociation du sieur Guy Dickens avec les ministres de Russie au sujet du projet de convention de subsides L'on sait qu'il y a eu des conférences, mais l'on ignore encore quel en a été le résultat.[2] Des lettres particulières marquent comme quoi le comte Esterhazy avait renvoyé depuis peu deux de ses courriers à même temps, mais qui, à ce qu'on présumait, ne portaient que des dépêches de peu d'importance à Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

6155. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 5 janvier 1754.

J'accuse la bonne réception des rapports que vous m'avez immédiatement adressés du 29 dernier et du 1er de ce mois, et vous dirai que, quant aux affaires de Pologne, il faut bien que M. le comte de Broglie songe de sa part à donner du réveil là-dessus au ministère de France pour y avoir plus d'attention que les insinuations que je lui ai fait faire là-dessus,[3] ne lui ont pu inspirer jusqu'à présent. Au surplus, vous direz convenablement à ce ministre que, quelque satisfaction que sa cour ait eue relativement à la convention que j'avais eu la complaisance de faire avec la Saxe sur la *Steuer*,[4] malgré cela celle-ci

[1] Vergl. S. 184. — [2] Vergl. S. 202. 203. — [3] Vergl. S. 109. — [4] Vergl. S. 163.

Digitized by Google

n'allait pas moins son train ordinaire contre moi par des voies sourdes, comme j'en étais bien informé.

Pour ce qui est des découvertes que vous avez faites en conséquence de votre dernier rapport,[1] je les ai trouvé admirables et très intéressantes, de sorte que vous travaillerez à présent d'être informé du résultat de la conférence qui, à ce que j'ai appris d'autre lieu,[2] a été tenue entre les ministres là où vous savez, afin de pouvoir me marquer ce qui s'y est passé.

Federic.

Nach dem Concept.

6156. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 5 janvier 1754.

Je n'ai reçu qu'hier les deux rapports que vous m'avez faits du 17 et du 21 du mois dernier, sur le dernier desquels je suis bien aise de vous informer que, selon de bonnes notions[3] que j'ai eues par rapport à ce qui se négocie entre les ministres de Russie et le sieur Guy Dickens en Russie, touchant le projet de convention de subsides,[4] cette négociation paraissait aller fort en longueur; qu'il n'y avait pas eu encore de la conférence entre les ministres, mais que le grand-chancelier Bestushew paraissait très mal édifié de la réponse de la cour anglaise, et que l'offre de 200,000 livres sterling[5] lui paraissait être trop mince pour l'entretien d'un corps de troupes aussi considérable et lui semblait avoir perdu à ses yeux tout son agrément; que les ordres expresses du sieur Guy Dickens de s'en tenir à la simple communication d'une copie du contre-projet et de ne s'expliquer absolument sur rien par écrit, et une maladie arrivée au baron de Pretlack qui l'empêchait d'employer le crédit qu'il avait sur l'esprit du Chancelier à acheminer l'affaire, seraient, encore, des anicroches, de sorte qu'il y avait à présumer que, malgré l'envie qu'on avait en Russie de se procurer de l'argent, toute cette négociation serait suspendue au croc pour bien du temps.

D'ailleurs, j'apprends par mes lettres de Londres[6] que le projet des arrangements subsidiaires paraissait là comme suspendu, que les ministres étaient peu occupés des affaires étrangères, mais que les parlementaires fixaient au contraire leur attention, et que celles d'Irlande, où il y avait une assez forte fermentation, leur donnaient toujours de l'inquiétude. Qu'ils tâchaient d'expédier celles-ci, autant qu'ils pouvaient, afin de pouvoir mettre à même le Roi de passer la mer au printemps, qui continuait d'être de mauvaise humeur dans l'incertitude où il était sur ce voyage, dont on ne savait dire rien de positif, soit pour ou contre,

[1] Vergl. Nr. 6156. — [2] Vergl. S. 202 Anm. 3. — [3] Maltzahn's Bericht, Dresden 1. Januar, nach Bericht Funcke's an Brühl, Moskau 29. November. — [4] Vergl. S. 192. — [5] Vergl. den Geheimen Artikel des englischen Gegenprojectes; S. 195. — [6] Berichte Michell's, London 18. und 21. December.

Digitized by Google

que de quelque temps. Que le comte Colloredo pressait en vain les ministres de s'expliquer sur ce qu'ils voudraient faire, en cas que la Russie n'accepterait pas leurs propositions, qu'il n'en tirait que des réponses vagues et qu'il ne désavouait pas à ses intimes que, du ton chancelant que le ministère anglais s'expliquait actuellement envers lui sur ces affaires, il craignait beaucoup que, si je venais à un accommodement avec l'Angleterre et que la France continuât d'autre côté de leur donner bonnes paroles sur les contestations qu'ils avaient ensemble, tout le chipotage avec la Russie ne s'en allât en fumée; et qu'enfin le comte Colloredo était fort surpris de voir qu'on se ralentissait si fort sur tous les arrangements que sa cour avait fait insinuer là avec bien du succès, et qu'il craignait que cela n'allât en augmentant.

Vous ne manquerez pas d'informer confidemment M. de Contest de toutes ces particularités, en lui insinuant de ma part que, selon ces circonstances, il me paraissait, et que je me conformais parfaitement à son sentiment, qu'il ne faudrait rien toucher de mes différends avec l'Angleterre, tandis que le Parlement présent resterait assemblé,[1] mais que mon avis était que, pendant l'intervalle du temps entre le Parlement présent congédié et un peu avant l'ouverture du nouveau Parlement, il faudrait prendre bien à propos le moment pour faire la proposition aux ministres anglais, afin de remettre la négociation sur mes différends avec l'Angleterre et tâcher de l'accommoder à l'amiable, pour ne plus laisser lieu à la cour de Vienne de parvenir à ses vastes vues. Quant à cet horloger qui a envie d'aller s'établir à Berlin, vous pourrez lui dire qu'il sera accommodé du titre d'horloger [de la cour],[2] et qu'on lui fera toutes les aisances possibles, pourvu qu'il ne demande que ce titre.

Federic.

Nach dem Concept.

6157. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 5 janvier 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 18 et du 21 du mois dernier,[3] m'ont été bien rendues, dont j'ai été d'autant plus satisfait que les avis qui me sont arrivés d'autre part au sujet des arrangements subsidiaires qu'on veut prendre avec la Russie, me confirment parfaitement ce que vous m'avez marqué à cet égard. Aussi veux-je bien vous dire, bien que pour votre direction seule, que l'offre d'un subside annuel en temps de guerre de 350,000 livres sterling[4] que le ministère anglais a faite à celui de Russie, a bien mécontenté le chancelier Bestushew et lui paru trop mince pour l'entretien d'un corps de troupes

[1] Vergl. S. 202. — [2] Ergänzt aus dem Bericht vom 21. December 1753. — [3] Vergl. S. 205 Anm. 6. — [4] Vergl. Artikel 6 und 7 des englischen Gegenprojectes; S. 194.

Digitized by Google

aussi considérable qu'on désire de stipuler, de sorte que, selon lui, la chose a perdu à ses yeux tout son agrément. Vous ne laisserez pas de continuer à vos lieux sur ce sujet et sur d'autres encore qui méritent mon attention, afin de pouvoir m'en faire des rapports aussi intéressants que ceux que j'ai reçus jusqu'à présent à ma satisfaction entière de vous.

Federic.

Nach dem Concept.

6158. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 5 janvier 1754.

Soyez assuré du secret que je vous garderai sur la confidence que vous m'avez faite en conséquence du post-scriptum de votre dépêche du 26 dernier.[1] Si la cour où vous êtes compte à ce sujet sur le succès de la négociation entre la Russie et l'Angleterre, elle aura tout le loisir d'éprouver sa patience, vu que je sais que ces deux cours sont encore bien différentes par rapport aux conditions touchant la convention à faire, que la première demande de forts subsides, soit en temps de paix qu'en temps de guerre, que l'autre trouve exorbitants et ne veut donner que tout au plus 200,000 livres [sterling][2] une fois pour toutes par rapport aux arrangements à faire pour assembler et entretenir les troupes en Livonie, et ne veut d'ailleurs payer que 300,000 livres[3] par an en temps de guerre.

Voilà des avis bien sûrs que j'ai reçus et que je ne vous communique que pour votre direction seule, en attendant que je pourrais vous apprendre le résultat de tout ceci, et que vous continuerez de veiller avec toute l'attention imaginable sur les mesures secrètes que la cour de Vienne prendra.

Federic.

Nach dem Concept.

6159. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 5 janvier 1754.

Les rapports que vous m'avez faits depuis le 18 jusqu'au 25 dernier, m'ont été fidèlement rendus, au sujet desquels je suis bien aise de vous dire que c'est avec bien de la satisfaction que j'ai appris que M. d'Ogier[4] commence à ouvrir les yeux sur les mauvaises intentions du baron de Bernstorff et sur sa duplicité et sa façon d'agir pour brouiller le Roi son maître avec ce qu'il a d'alliés et d'amis, afin de l'entraîner, même contre son gré, dans le parti contraire. Vous con-

[1] Ueber ein Project des Grafen Salaburg binnen sechs Wocnen ein Heer von 50,000 Mann in kriegsfertigen Stand zu setzen. — [2] Vergl. S. 195 (Article secret). — [3] Vergl. Artikel 6, S. 194. — [4] Vergl. S. 157.

Digitized by Google

tinuerez aussi de dessiller de plus en plus les yeux au susdit ministre, quoique toujours sans marquer ni de la passion ni de la prévention.

Nach dem Concept. Federic.

6160. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Berlin, 5 janvier 1754.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 14, du 18 et du 21 du mois dernier, au sujet desquelles je suis bien aise de vous dire pour votre direction que je trouve trop chargé d'humeur et de soupçons peut-être pas tout-à-fait fondés les discours que M. d'Havrincourt vous a tenus relativement à la situation actuelle entre la cour et le Sénat, de sorte que j'ai de la peine à m'imaginer que les choses fussent parvenues à ce point extrême sous lequel ce ministre vous les a voulu représenter. Je crois plutôt qu'il n'y en a plus à présent que ce qu'il y a eu toujours, depuis que la forme présente du gouvernement de Suède a été introduite, savoir que le Roi a son parti tout comme le Sénat, qui se sont disputé leurs prérogatives, et que de pareils démêlés ne sauront finir, tant que la forme présente de ce gouvernement existera. C'est aussi en conséquence que j'aurais aimé que vous ne fussiez entré dans un si long détail dans vos dépêches sur des choses qui me sont assez connues, et que je ne saurais envisager autrement que rebattues. Au surplus, toutes les dépêches antérieures que j'ai faites à votre prédécesseur, et qu'il vous aura apparemment toutes délivrées, vous montreront combien je suis éloigné de toutes mesures violentes, et que je n'ai jamais fait que prêcher de la modération à la cour où vous êtes.

Quant à M. d'Havrincourt, je dois vous faire observer, quoiqu'absolument pour votre unique direction, que c'est un sujet qui ne sait pas peser tout-à-fait bien les choses et qui, prévenu contre la cour, donne trop légèrement dans toutes les insinuations dont quelques fougueux du Sénat ou quelques-uns des mal intentionnés contre la cour lui en veulent imposer.[1]

Au reste, je veux bien permettre que vous lui disiez que m'ayant informé de quelques-unes des particularités qu'il vous avait communiquées par rapport à la fermentation entre la cour et le Sénat, je vous avais répondu que j'avais toute la peine du monde à ajouter croyance à ce qu'on lui avait rapporté à ce sujet; que je m'imaginais qu'on attribuait à faux de certaines démarches à la Reine, ma sœur, mais qu'aussi je ne voudrais répondre que la cour, poussée peut-être trop à bout par le peu de ménagement qu'on lui marquait, ne saurait à la fin se jeter dans un parti où elle trouverait plus de ménagement et de considération

[1] Vergl. S. 4. 5; Bd. IX, 1. 424.

Digitized by Google

pour elle, et que c'était aussi pourquoi j'étais d'avis qu'on ne la devrait pas heurter ouvertement de front, mais agir sagement là-dessus avec elle et la traiter avec douceur et ménagement, pour ne pas lui donner trop d'ombrage, ce qu'à mon avis la prudence demandait absolument.

Au reste, tâchez de ne point me faire de trop amples relations pour des choses ordinaires et quand il ne s'agit pas des affaires de la dernière conséquence, qui alors demandent des détails étendus.

Nach dem Concept. Federic.

6161. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 8 janvier 1754.

J'ai reçu votre rapport du 29 de décembre dernier. Les arrangements que l'Impératrice-Reine continue de faire dans son état militaire, ne semblent pas devoir m'embarrasser du tout dans le courant de cette année, lesdits arrangements se rapportant simplement à la négociation qui est présentement sur le tapis en Russie, qui ne saurait prendre couleur de si tôt, par la très grande différence qui subsiste jusqu'ici entre les parties qui sont en traité à cet égard.

Je me réfère, au reste, sur les particularités que je vous en ai marquées par ma dernière dépêche, lesquelles, tout ainsi que la communication que je vous ai faite du mécontentement du comte Colloredo du ministère anglais,[1] vous mettront en état de juger sans peine du sujet sur lequel peut avoir roulé l'entretien dont vous parlez dans votre rapport susallégué, qu'il y a eu en dernier lieu entre le sieur Keith et les comtes de Kaunitz et de Colloredo.

Federic.

Nach dem Concept.

6162. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 8 janvier 1754.

Votre rapport du 24 de décembre dernier m'est bien entré. De la façon dont j'envisage l'affaire du traité entre les cours de Vienne et de Modène,[2] il se pourrait bien que cette affaire causât encore beaucoup d'embarras et d'inquiétude à la première. Le bien qui en résultera pour mes intérêts, sera que de cette manière je ne me trouverai pas commis seul avec les Anglais et les Autrichiens, puisqu'il faudra que les premiers prêtent leur attention aux démêlés sur les fortifications de Dunkerque, et que les Autrichiens se verront obligés d'avoir égard aux affaires d'Italie, ce qui obligera les uns et les autres de partager leur attention et de ne plus diriger leurs pensées sur moi uniquement.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 206. — [2] Vergl. S. 148.


Digitized by Google

6163. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 8 janvier 1754.

Je ne saurais approuver le projet que vous me marquez par votre rapport du 24 de décembre dernier avoir conçu, de vouloir étendre les rapports que vous me ferez,[1] sur les affaires intérieures de la France. Vos dits rapports en seraient trop longs et diffus, pendant que les affaires qui concernent l'intérieur de la France, me sont suffisamment et pour la plupart connues. Donc, ce que je désire de vous, n'est autre chose, sinon que vous me mandiez des caractères de personnes, des avis sur les intrigues qui sont jouées à la cour de France, et sur les évènements qui peuvent arriver et qui pourraient changer la face des affaires à la cour de France.

Federic.

Nach dem Concept.

6164. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 12 janvier 1754.

Le caractère que vous avez fait du sieur de Contest et que j'ai reçu à la suite de votre lettre du 31 du mois dernier passé, m'a fait plaisir; j'estime que vous avez réussi heureusement à le bien rencontrer. A présent mon intention est que vous me fassiez ceux encore, savoir du contrôleur général des finances[2] et du prince de Conty, qui sont ces deux personnes de la cour de France dont les qualités et les caractères ne me sont pas encore bien connus.

Federic.

Nach dem Concept.

6165. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL MARQUIS DE VALORY A ESTAMPES.

Berlin, 12 janvier 1754.

Vous ne devez pas douter que je ne reçoive toujours avec plaisir de vos nouvelles et que je ne vous conserve la même amitié que j'avais pour vous, lorsque vous étiez ici.[3] Vous devriez en être convaincu, quand vous n'auriez d'autre garant que la façon dont vous vous y êtes conduit. Si la sincérité de vos vœux répondait de leur accomplissement, je serais assuré de me bien porter toute l'année, et je vous rendrais autant de santé que vous m'en donneriez. Je vous souhaite tout ce que vous désirez et tout ce que vous méritez.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 175. — [2] Machault. — [3] Vergl. Bd. I—VIII.

Digitized by Google

6166. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin,[1] 12 janvier 1754.

Tous les avis que j'ai reçus des différents lieux, se conforment entièrement à ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 2 de ce mois touchant les dispositions du roi d'Angleterre peu conformes aux sentiments de la cour de Vienne. On m'apprend que les arrangements que les ministres anglais s'étaient proposé de prendre avec la Russie, bien que simplement défensifs, paraissent être comme suspendus au croc, et que le motif qui avait fait qu'ils s'étaient prêtés aux insinuations de la cour de Vienne, cessait d'exister. Que malgré tous les mouvements que le ministre autrichien, le comte Colloredo, se donnait pour réchauffer le ministère anglais, celui-ci ne prêtait son attention qu'aux affaires intérieures du pays, dont surtout celles d'Irlande les inquiétaient,[2] sans se donner la moindre application aux affaires étrangères. Qu'on parlait toujours avec incertitude du voyage du roi d'Angleterre en Allemagne, et que son ministère anglais serait même bien aise de pouvoir trouver des motifs pour faire suspendre ce voyage. Qu'enfin tous les vastes projets que la cour de Vienne s'était imaginés, en comptant que l'Angleterre tirerait les cordons de la bourse, pourraient bien s'en aller en fumée.

D'autre part, j'apprends que la France a assemblé au delà de 40,000 hommes dans le Languedoc et Dauphiné, qu'elle mettra sous les ordres du maréchal de Richelieu; que les affaires d'Italie commencent à exciter son attention et que le traité fait entre la cour de Vienne et le duc de Modène[3] lui donne de fortes jalousies pour la balance d'Italie.

Comme je ne saurais point vous dire les vrais motifs qui ont opéré sur la France pour qu'elle vienne d'augmenter si considérablement le nombre de ses troupes dans les provinces ci-dessus énoncées, je souhaiterais bien que vous sachiez tourner adroitement le ministre de Sardaigne à Vienne,[4] afin de pouvoir vous orienter, autant que possible, sur sa façon de penser là-dessus et m'en faire votre rapport immédiatement.

Pour ce qui regarde le cas arrivé au cuisinier Sievert, je suis content des démarches que vous avez faites à ce sujet, et vous abandonne de le démêler aussi bien que vous le pourrez; mais ce qui me donnerait le plus de satisfaction, ce serait si vous saviez combiner celle[5] qu'on me doit à ce sujet, avec celui du bas-officier Schmidt du régiment de mon frère, le prince Henri, afin qu'il fût relâché et rendu audit régiment.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 In der Vorlage verschrieben: Potsdam. — 2 Vergl. S. 205. — 3 Vergl. S. 209. — 4 Graf Canales. — 5 La satisfaction.

Digitized by Google

6167. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 12 janvier 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 28 et du 31 du mois dernier, m'ont été heureusement rendues. Je vous sais parfaitement gré des explications que vous m'avez données au sujet des troupes nombreuses que la France entretient dans ses provinces de Languedoc et de Provence, de même que touchant les ouvertures qu'elle a faites au roi de Sardaigne. Les avis qu'on vous en a donnés, me paraissent être bien justes, je suis même porté de croire que la cour de France est plus avancée avec celle de Turin qu'il n'en paraît encore, sans quoi j'estime que la première ne se serait pas mise en frais pour assembler tant de troupes dans les provinces ci-dessus mentionnées; d'ailleurs, je suis assez instruit du mécontentement que le roi de Sardaigne a pris au sujet des arrangements que la cour de Vienne a faits avec le duc de Modène.

Quant à vous, vous tâcherez au possible de confirmer adroitement les ministres de France dans le dessein qu'ils ont pris d'entrer avec le roi de Sardaigne, en leur inspirant que ce serait le grand intérêt de la France et un vrai coup de politique que de se lier avec ce Prince, vu qu'en premier lieu, quelque chose qu'il arrive après en Italie, la France aurait toujours fait un grand pas en avant, et qu'en second notre parti en serait fortifié, ce qui était la vraie politique.

Au reste, j'approuve parfaitement ce que vous m'avez proposé touchant les deux tabatières que vous achèterez pour en faire présent à deux de vos amis, et le conseiller privé Eichel vous tiendra compte de 400 écus de Berlin que vous avancerez pour en faire l'emplette.

Nach dem Concept.

Federic.

6168. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 12 janvier 1754.

J'ai reçu vos rapports du 25 et du 28 du mois dernier de décembre, qui m'ont fait plaisir par les circonstances intéressantes dont vous m'avez instruit. Bien que je continue dans les mêmes dispositions favorables que ci-devant pour un accommodement amiable relativement à mes différends avec l'Angleterre au sujet des prises maritimes, je veux bien cependant vous réitérer[1] que nulle considération humaine ne me portera à me faire l'indignité de me livrer, pour ainsi dire, bras et poings liés à la discrétion d'Angleterre, de la manière que son ministère pensait l'obtenir de moi en conséquence du post-scriptum de la dépêche que vous me fîtes du 4 du mois de décembre passé. Aussi mon intention est-elle de vous tenir tranquille là-dessus.

[1] Vergl. S. 186.

Digitized by Google

Le seul moyen que je crois qu'il conviendrait pour aplanir ces différends, serait que le ministère anglais convînt secrètement avec moi d'une certaine somme raisonnable qu'il paierait pour tenir lieu d'indemnisation à mes sujets lésés, et que pour le reste l'on conviendrait, pour la forme et pour sauver les dehors, de tel moyen qu'on croirait convenable, et c'est à cette occasion qu'il m'est venu la pensée s'il n'y avait moyen que vous sachiez détacher quelqu'un de vos amis anglais bien intentionné pour ma cause au duc de Newcastle, sous mains et sans que vous y paraissiez aucunement, qui lui inspirerait l'idée que tout espoir d'un accommodement avec moi n'était pas perdu et qu'apparemment on me trouverait assez facile à ce sujet, pourvu [qu'on voulût] s'entendre là-dessus avec moi et ne point prétendre à des choses absolument incompatibles avec ma dignité, et que peut-être toute cette affaire serait assoupie avec une somme assez mince qu'on donnerait pour indemniser mes sujets. Je laisse à votre considération combien vous estimez convenable de mettre en exécution ce moyen adroitement, pour parvenir au but désirable, sans que j'y sois aucunement compromis, ni vous, avant que de savoir la façon de penser du susdit ministre.

Nach dem Concept. Federic.

6169. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 12 janvier 1754.

Le colonel de Tottleben m'ayant fait la lettre dont vous trouverez la copie à la suite de celle-ci, pour demander mon appui dans l'affaire des prétentions qu'il prétend avoir à la charge des États-Généraux touchant le régiment qu'il avait levé pour leur service, ma volonté est qu'après que vous aurez pris toutes les informations nécessaires pour être entièrement au fait de l'affaire, vous le secondiez dans ses prétentions, pour autant que vous les trouverez justes et que les circonstances vous le permettront.

Au reste, je veux bien vous dire pour votre direction que, vu l'état délabré où se trouvent actuellement les finances des États-Généraux, je n'ai pas trop bonne opinion du succès de la demande du comte de Tottleben, de sorte que je crois que les remontrances que vous saurez faire à ce sujet, seraient à pure perte. C'est aussi pourquoi mon intention est que vous n'y agirez que tout froidement dans cette affaire, sans y presser beaucoup, ni en donner des mémoires par écrit, et sans en faire une affaire ministériale.

Federic.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

6167. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOS

Les dépêches que vous m'avez faites
dernier, m'ont été heureusement rendues.
des explications que vous m'avez donn
breuses que la France entretient dans
de Provence, de même que touchan
roi de Sardaigne. Les avis qu'on v
bien justes, je suis même porté
plus avancée avec celle de
quoi j'estime que la premièr
assembler tant de troupes d
d'ailleurs, je suis assez ins
daigne a pris au sujet de
avec le duc de Modène.

Quant à vous, vo ... se mêler
les ministres de Fran
roi de Sardaigne, e ... là heureusement et
France et un vrai
qu'en premier lie
aurait toujours
en serait forti

Federic.

Au res
touchant l
à deux
de 400

...CE LOUIS DE WÜRTEMBERG A BERLIN.

Berlin, 12 janvier 1754.

...ur mon Cousin. J'ai reçu avec toute la sensibilité possible ... que Votre Altesse a bien voulu prendre la peine de me faire. ... prie de vouloir bien me permettre que, par un parfait retour de ...ance et d'amitié, je m'explique naturellement sur les différents sujets ... Elle y a compris.

Il ne me convient point d'entrer dans des choses autrefois passées, ... qui regardent uniquement votre personnel, vu l'indépendance où vous ... trouvez à mon égard. Cependant, par la part sincère que je prendrai toujours à ce qui peut contribuer à votre gloire, tout comme à celle de votre maison, je ne saurais point vous dissimuler que des bruits assez publics ont couru à Vienne comme si vous aviez fait faire des ouvertures à la cour de prendre parti dans le service autrichien,[1] et on commence à y dire que ce n'était que par l'impossibilité où ladite cour s'était trouvée de vous accommoder d'abord avec quelque régiment et des pensions, sur le pied que vous étiez établi en France, que vous aviez changé de sentiment. Mais, comme je connais assez combien il entre ordinairement de la médisance dans de pareils bruits populaires et combien ils sont incertains, j'aime toujours mieux de me fier sans réserve à ce que vous voulez me protester là-dessus,

1 Vergl. S. 202. — 2 Vergl. S. 177.

Digitized by Google

lus ardemment, sinon que la conduite de Votre
réprochable et qu'elle ait approbation de toute

apprends avoir couru par rapport à quelque
ié relativement à Madame votre mère,[1] je
les ai absolument ignorés jusqu'ici et
ien, n'ayant jamais eu envie de me
proprement que l'intérieur des fa-
se de vouloir être parfaitement
e qui pourra contribuer à la
ison, autant que l'amitié,
que je serai avec des
usin, de Votre Altesse

Federic.

E DE LÉGATION JEAN-DIDIER
TZAHN A DRESDE.

Berlin, 15 janvier 1754.

çu votre rapport du 8 de ce mois. Ce que je désire
ec empressement, c'est que vous soyez bientôt à même de
ner des nouvelles précises et détaillées au sujet du résultat de
négociation en Russie, où il faut bien qu'il en ait été pris d'une
ou d'autre manière, vu que, selon des lettres de particuliers que j'ai
vues, le baron de Pretlack est parti le 26 dernier de Moscou pour retourner à Vienne.

D'ailleurs, je serais bien aise que vous puissiez vous instruire de ce que le comte de Flemming a marqué à sa cour des affaires qui ont été agitées, en attendant, à Vienne, parceque mes lettres m'en ont appris qu'il y était arrivé depuis peu un courrier de Londres, et un autre parti ensuite de Vienne pour Moscou, et que les comtes Kaunitz et Colloredo avaient eu des entretiens fort sérieux avec le ministre d'Angleterre, le sieur de Keith.[2] Faites de votre mieux pour contenter ma curiosité sur ces sujets, dès que les circonstances vous le permettront.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die bezügliche Stelle in dem Briefe des Prinzen Ludwig lautet: „J'apprends avec une douleur amère que, dans le temps même où je suis le plus sincèrement ami du Duc mon frère, et où je suis prêt à me sacrifier pour mon pays, on voudrait persuader à Votre Majesté que je projette de tirer ma mère d'un état où les circonstances et l'intérêt du Würtemberg doivent faire taire tous autres sentiments." — [2] Vergl. S. 209.

Digitized by Google

6170. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 12 janvier 1754.

J'ai bien reçu vos dépêches du 29 dernier et du 1er de ce mois. J'applaudis parfaitement à la résolution que vous avez prise de ne point entrer directement avec la cour de Danemark sur ce qui regarde l'affaire de la comtesse de Bentinck,[1] et à la réponse que vous avez donnée à ce sujet à M. d'Ogier. Aussi agirez-vous toujours en conséquence.

Au surplus, je suis bien aise que la cour susdite reconnaisse à présent la sincérité de mes intentions sur cette affaire, et combien je suis prêt à y apporter toutes les facilités possibles pour la mener à une fin désirée; mais ce que je veux que vous disiez aux ministres danois bien intentionnés, c'est que je craignais et envisageais d'avance que le baron de Bernstorff mettrait tout ce qu'il saura imaginer d'entraves en chemin pour faire échouer ou traîner au moins la négociation, et qu'en conséquence je souhaiterais bien que le comte de Moltke voudrait se mêler lui-même de l'affaire, afin de la voir terminer par là heureusement et au plus tôt possible.

Federic.

Nach dem Concept.

6171. AU PRINCE LOUIS DE WÜRTEMBERG A BERLIN.

Berlin, 12 janvier 1754.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu avec toute la sensibilité possible la lettre que Votre Altesse a bien voulu prendre la peine de me faire, et La prie de vouloir bien me permettre que, par un parfait retour de confiance et d'amitié, je m'explique naturellement sur les différents sujets qu'Elle y a compris.

Il ne me convient point d'entrer dans des choses autrefois passées, et qui regardent uniquement votre personnel, vu l'indépendance où vous vous trouvez à mon égard. Cependant, par la part sincère que je prendrai toujours à ce qui peut contribuer à votre gloire, tout comme à celle de votre maison, je ne saurais point vous dissimuler que des bruits assez publics ont couru à Vienne comme si vous aviez fait faire des ouvertures à la cour de prendre parti dans le service autrichien,[2] et on commence à y dire que ce n'était que par l'impossibilité où ladite cour s'était trouvée de vous accommoder d'abord avec quelque régiment et des pensions, sur le pied que vous étiez établi en France, que vous aviez changé de sentiment. Mais, comme je connais assez combien il entre ordinairement de la médisance dans de pareils bruits populaires et combien ils sont incertains, j'aime toujours mieux de me fier sans réserve à ce que vous voulez me protester là-dessus,

[1] Vergl. S. 202. — [2] Vergl. S. 177.

Digitized by Google

ne souhaitant rien plus ardemment, sinon que la conduite de Votre Altesse soit toujours irréprochable et qu'elle ait approbation de toute l'Europe.

Quant aux bruits que j'apprends avoir couru par rapport à quelque dessein qu'on vous avait attribué relativement à Madame votre mère,[1] je proteste à Votre Altesse que je les ai absolument ignorés jusqu'ici et que d'ailleurs j'y serais entré pour rien, n'ayant jamais eu envie de me mêler des affaires qui ne regardent proprement que l'intérieur des familles. Au surplus, je prie Votre Altesse de vouloir être parfaitement assurée que je m'occuperai toujours à ce qui pourra contribuer à la gloire et à la prospérité de Lui et de Sa maison, autant que l'amitié, le parentage et notre alliance le demandent, et que je serai avec des sentiments d'estime invariables, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

6172. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 15 janvier 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 8 de ce mois. Ce que je désire à présent avec empressement, c'est que vous soyez bientôt à même de me donner des nouvelles précises et détaillées au sujet du résultat de la négociation en Russie, où il faut bien qu'il en ait été pris d'une ou d'autre manière, vu que, selon des lettres de particuliers que j'ai vues, le baron de Pretlack est parti le 26 dernier de Moscou pour retourner à Vienne.

D'ailleurs, je serais bien aise que vous puissiez vous instruire de ce que le comte de Flemming a marqué à sa cour des affaires qui ont été agitées, en attendant, à Vienne, parceque mes lettres m'en ont appris qu'il y était arrivé depuis peu un courrier de Londres, et un autre parti ensuite de Vienne pour Moscou, et que les comtes Kaunitz et Colloredo avaient eu des entretiens fort sérieux avec le ministre d'Angleterre, le sieur de Keith.[2] Faites de votre mieux pour contenter ma curiosité sur ces sujets, dès que les circonstances vous le permettront.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die bezügliche Stelle in dem Briefe des Prinzen Ludwig lautet: „J'apprends avec une douleur amère que, dans le temps même où je suis le plus sincèrement ami du Duc mon frère, et où je suis prêt à me sacrifier pour mon pays, on voudrait persuader à Votre Majesté que je projette de tirer ma mère d'un état où les circonstances et l'intérêt du Würtemberg doivent faire taire tous autres sentiments." — [2] Vergl. S. 209.

Digitized by Google

6173. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Berlin], 17 janvier [1754].

Je vous avoue, mon cher Milord, que je me fais une secrète joie de vous revoir;[1] pour plus de sûreté votre frère vous marquera un itinéraire[2] dont je crois que votre prudence fera son profit. On dit que le *Cäpten*[3] n'honorera pas cette année son peuple chéri de sa présence; en ce cas, nous pourrons nous arranger ensemble sur votre départ.

Nous avons ici une foule d'Anglais, mais je ne vois parmi eux aucune semence des Chesterfield ni des Bolingbroke; ils logent chez M. Cari[4] et ils vont à Hénouvér.

Le fol s'est dit mort et s'est fait annoncer comme tel dans les gazettes; cela lui a valu l'épigramme que je vous envoie pour vous amuser:

Ci-gît le seigneur Arouet,
Qui de friponner eut manie;
Ce bel esprit toujours adroit
N'oublia pas son intérêt
En passant même en l'autre vie:

[1] Lord Marschall hatte aus Gesundheitsrücksichten um seine Abberufung gebeten. Vergl. S. 182. — [2] Der Feldmarschall Keith schreibt an Lord Marschall, 17. Januar 1754: „I'm glad my dearest brother says nothing of his health in the letter I have just now received of the 27 of december, for count Podewils had alarmed me a good deal by telling me that you had been obliged more than once to send Mr. Knyphausen in your place to Versailles on occasion of incommodity's and tho' I hope you wou'd not disguise to me the state of your health and that therfore your silence on the subject has made me more easy, yet a conversation I had some days ago with the King gives me still reason to suspect that it is not so good as I ought to wish it. He told me that for sometime past you had solicitated him to allow you to retire from the service he had employed you in, and at your earnest desire he had granted your request, but at the same time had acquainted you, how absolutely necessary it was for his interest that you should continue in the same post till the end of harvest, by which time he must think of some other to replace you, he asked me at the same time if your intention was to return here; to which I answer'd him that I was persuaded it was, tho' I said this without any authority from you, yet when I consider the King's generosity in giving you a pension, without any advances on your side, and the esteem you have gained with every body here, which won'd enduce you rather to retire here than to any other place, I hope I have advanced nothing, but what must be agreeable to your intentions; he told me in that case he thought you shou'd keep the time of your journey and route as private as possible, and that after taking leave of the Court of France you should give it out that your health required your going for some time to the south of France, that it was easy on the way to take a cross road to Strasbourg and Francfort and after passing the Hessian dominions to turn into Saxony by which you wou'd evite all the Hannoverian territories and arrive safely here. Every thing he said was more like a friend than a souvereign, and showed a real tenderness for your preservation, and I do assure you without flattering you that you have gained the general good will and friendship of every body that is valuable here; tho' I write all this to you without any cypher, count Podewils assures me there is no danger of it's being known as the letter goes by a particular conveyance." — [3] König Georg II. Vergl. Bd. I, 247. — [4] In den damaligen berliner Adresskalendern findet ein ähnlicher Name sich nicht.

Digitized by Google

Lorsqu'il vit le sombre Achéron,
Il chicana le prix du passage de l'onde
Si bien que le brutal Charon
D'un coup de pied au ventre appliqué sans façon
Nous l'a renvoyé dans ce monde.

Malheur à l'auteur de l'épigramme, si le poète le découvre; ce serait alors qu'il ferait des *Akakia.*[1] Mais l'épigramme ne risque rien entre vos mains. Adieu, mon cher Milord, je vous embrasse de tout mon cœur, en vous souhaitant santé, prospérité et vie.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6174. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 18. Januar, über eine durch den Chevalier de La Touche auf Befehl seines Hofes gemachte Mittheilung, wonach Lord Albemarle in Paris dem Marquis de Saint-Contest erklärt hat: „Que l'Angleterre ne songeait pas à faire un traité de subsides avec la Russie, qu'elle se tenait à son traité d'alliance de l'an 1746 conclu avec la dernière, et qu'elle ne ferait jamais une démarche qui pût troubler la tranquillité de l'Europe, qu'elle était obligée de maintenir pour ses propres intérêts.

A quoi le marquis de Saint-Contest a ajouté que, si après des assurances si positives et contre toute attente Votre Majesté fût attaquée dans Ses États, Elle pouvait compter sur tous les secours de la France que les circonstances pourraient exiger."

Berlin, 19. Januar 1754.

Recht sehr gut. Ich glaube, dass die Nachricht richtig ist, und dass der König von Engelland die Negociation wird fallen lassen. Inzwischen muss dem Chevalier de La Touche sehr gedanket und ein convenables Compliment gemachet werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6175. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 19 janvier 1754.

Vos dépêches du 1er et du 4 de ce mois m'ont été fidèlement rendues, dont j'ai été bien aise, par les différents éclaircissements que vous m'avez donnés sur plusieurs sujets. Quant à celui de la négociation à Moscou entre les ministres de Russie, je n'en saurais vous donner d'autre nouvelle, sinon que, selon toutes les apparences, ceux de Russie refuseront rondement d'accepter les conditions que l'Angleterre leur a fait proposer par le contre-projet[2] d'une convention à faire pour

[1] Vergl. Bd. IX, 395. — [2] Vergl. S. 192.

Digitized by Google

des subsides, à moins que le ministère de Russie ne regarde un subside de 50,000 livres sterling être un objet trop important pour être refusé, et croie pouvoir se permettre des licences en faveur de l'éloignement,[1] qui seront difficiles au roi d'Angleterre de contrôler.

Au surplus, soyez attentif aux intrigues que le ministre autrichien, le comte Colloredo, emploiera pour pousser le ministère anglais à prêter plus de faveur à une liaison plus étroite avec la Russie. Je suis informé que la cour de Vienne n'oubliera ni mensonges ni choses controuvées pour inspirer au roi d'Angleterre de nouvelles appréhensions contre moi; tâchez d'être instruit de ce manège, mais traitez de ridicule et de controuvé tous les bruits des appareils de guerre que je faisais actuellement, quand on vous en parlera.

Federic.

Nach dem Concept.

6176. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 19 janvier 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 3 et du 4, tout comme celle du 7 de ce mois, m'ont été heureusement rendues, qui m'ont appris à ma satisfaction extrême que M. de Saint-Contest et les autres ministres de France reconnaissent à la fin par mes procédés à leur égard combien j'agis rondement avec eux, ce que je compte toujours pour un avantage et pour autant gagné avec eux. Ce qui me fâche, avec cela, c'est que le crédit du ministère de France est tant tombé auprès des cours de Vienne et de Londres qu'on n'a guère plus de considération pour lui, de sorte que ces cours ne regardent autrement ledit ministère que divisé et occupé entièrement de disputes parlementaires et peu à même de prendre aucune résolution soutenue avec vigueur.

Pour ce qui regarde le résultat des ministres de Russie touchant le contre-projet[2] de convention subsidiaire, je n'en ai point de nouvelles encore, auxquelles je m'attends cependant bientôt, et que je ne manquerai pas de vous communiquer, dès qu'elles m'arriveront.

Federic.

Nach dem Concept.

6177. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 19 janvier 1754.

Je vous sais gré des éclaircissements que vous m'avez donnés par votre rapport du 9 sur les bruits qui avaient couru touchant la marche de quelques régiments de Moravie en Italie.[3] Je suis persuadé que, si

[1] Betrifft die Cantonnementsquartiere der russischen Observationstruppen näher oder ferner der Landesgrenze. Vergl. S. 193. — [2] Vergl. S. 192. — [3] Vergl. S. 204. Klinggräffen bezeichnet das Gerücht als bisher gegenstandslos.

Digitized by Google

jamais il en arrive quelque chose, vous en serez averti et m'en informerez à temps.

Nous sommes ici également que vous dans une parfaite ignorance encore sur le résultat de la négociation à Moscou entre les ministres de Russie et Guy Dickens.

Il n'est du tout question à présent en Angleterre des affaires étrangères, toute l'attention du ministère s'y borne sur celles du pays et à concilier les différends que le vice-roi d'Irlande[1] a avec la Chambre des Communes de ce pays-là.[2] Au surplus, si la réussite de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains tient à l'arrivée du roi d'Angleterre dans ses États héréditaires d'Allemagne, elle paraît être bien douteuse pour cette année-ci, vu que le ministère anglais en pense bien différemment encore et continue d'assurer à ses amis qu'il est impossible de pouvoir rien dire de positif là-dessus, avant que le Parlement n'ait repris ses séances.

Au reste, j'apprends que mes envieux font aller des bruits d'augmentations de mon armée que je méditais actuellement, tout comme d'autres arrangements de guerre que je faisais. Comme tous ces bruits sont destitués de fondement, vous n'en parlerez point le premier, mais supposé qu'on vous en parle, vous les traiterez de controuvés et de chimériques.

Federic.

Nach dem Concept.

6178. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 15. Januar: „On parle ici d'une augmentation que Votre Majesté doit faire actuellement de Son armée, de même que d'un transport d'artillerie et de munitions qui doit s'être fait depuis peu à Magdebourg et en Silésie“ ...

„Je viens d'avoir un entretien encore avec l'ambassadeur de France sur les affaires de Pologne, où je me suis aperçu assez clairement qu'il croit que, quand son ministère lui a écrit que milord Maréchal n'avait rien proposé là-dessus,[3] il faut que ce qu'il a dit n'ait pas été assez pressant pour faire prendre quelque résolution au Conseil du roi de France. Il m'a donné assez à entendre que, si Votre Majesté voulait faire proposer l'affaire à présent et insister absolument sur la nécessité de prendre quelque arrangement, on s'y prêterait volontiers, et que même

Berlin, 19 janvier 1754.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 12 et du 15 de ce mois. Vous pouvez traiter tout ce qu'on a dit d'une augmentation que je devais faire actuellement de mon armée, comme des bruits de ville que des têtes chimériques ont fait courir pour en faire illusion au public: enfin, comme une chose à laquelle je n'ai nullement songé jusqu'à présent. Quant aux transports d'artillerie et de munitions de guerre qui se font de temps en temps ici, je suis bien aise de vous dire qu'il n'y a rien d'extraordinaire là-de-

[1] Herzog von Dorset. — [2] Vergl. S. 205. 211. — [3] Vergl. S. 204.

Digitized by Google

on ne ferait plus la difficulté qu'on a faite d'abandonner le détail et l'arrangement de cette affaire à nous deux, en cas que Votre Majesté le demandât encore. Je soupçonne quasi qu'on a écrit au comte de Broglie de me faire entendre tout cela, sans me le dire expressément — car je sais qu'il a une correspondance secrète avec une personne[1] qui lui signifie immédiatement les sentiments de son maître, qui, à ce qu'il m'a dit ci-devant, est très porté à prendre quelque arrangement de concert avec Votre Majesté — et que le roi de France voudrait peut-être que Votre Majesté fasse parler assez vivement, pour que M. de Saint-Contest soit obligé de proposer l'affaire dans le Conseil. Mais comme ce n'est qu'une conjecture, qui pourrait faire tort à l'Ambassadeur, si on en parlait, j'ose supplier Votre Majesté de n'en rien marquer à milord Maréchal ni d'en faire remarquer quelque chose au sieur de La Touche. Si, au reste, Votre Majesté veut faire de nouvelles propositions, et avec la vivacité que le comte Broglie m'a témoigné être nécessaire pour tirer son ministère de sa léthargie, Votre Majesté jugera Elle-même si Elle veut en charger milord Maréchal ou le chevalier de La Touche, et je crois qu'il Lui sera plus agréable que l'affaire se fasse ici entre l'Ambassadeur et moi, puisqu'il y aura plus de facilité d'éloigner les objections que le ministère de France pourrait faire, l'Ambassadeur s'étant occupé comme moi, autant que nous devions, de ces affaires-là."

Nach dem Concept.

dans, et, pour peu qu'on ait pris garde à ce qui s'est fait à ce sujet dans le temps passé, on trouvera que ce sont des transports qui se font annuellement, en conséquence de certains arrangements que j'ai pris depuis bien d'années, de sorte que, si on en veut tirer des conséquences, l'on en tirera encore l'année future et d'autres qui succèderont, quand on verra exécuter les mêmes arrangements.

Pour ce qui regarde les insinuations que le comte de Broglie vous a faites relativement aux affaires de Pologne, j'en ferai parler mon ministre, le comte de Podewils, au chevalier de La Touche, quoique toujours de manière que le secret du comte de Broglie qu'il vous a demandé, n'en soit point exposé.[2]

Federic.

6179. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 21. Januar 1754.

Ich würde nicht ermangelt haben, bei Ew. Excellenz mich heute Vormittag selbst zu melden und gehorsamst anzufragen, ob Deroselben meine unterthänige Aufwartung machen könne, daferne ich nicht heute früh mit einem starken Katarrhe auf der Brust befallen worden wäre, welcher mir sowohl das Sprechen als die Respiration sehr beschwerlich gemachet hätte und davon ich zwar etwas soulagiret, aber noch nicht gänzlich befreiet bin.

[1] Der Prinz von Conty. — [2] Vergl. Nr. 6179.

Digitized by Google

Ich sehe mich also genöthiget, Ew. Excellenz hierbei diejenige höchst secrete Pièce[1] zu übersenden, welche Sr. Königl. Majestät Intention zufolge Ew. Excellenz gerne selber präsentiret haben würde, um allenfalls noch ein und anderes Éclaircissement desfalls mündlich zu geben. Ich erachte sonsten überflüssig zu sein, das sonst mir anbefohlene grösseste Secret deshalb und dass Ew. Excellenz erwähnte Pièce niemanden auf der Welt sehen lassen, noch etwas davon communiciren möchten, zu recommandiren, da die Pièce selbst am Tage leget, wie sorgfältig darunter zu verfahren, damit sonst dergleichen sehr rarer Canal, wodurch man solche erhalten kann, nicht gänzlich ruiniret werde, wenn das geringste davon transpiriren sollte.

Ew. Excellenz gnädigem Wohlwollen empfehle ich mich übrigens und wünsche nichts mehr, als dass Dieselbe geruhen wollen, mir noch einmal einen Tag und Zeit zu nennen, da ich Deroselben unterthänig aufwarten und wegen der nunmehr herannahenden Zeit zur Rückreise nach Potsdam beurlauben kann.

Eichel.

P. S.

Da Se. Königl. Majestät auch occasione dessen, so M. Benoît zu Warschau in seinem letzteren und ehegestern hier eingelaufenen Berichte[2] von der jetzigen Fermentation in Polen zwischen beiden grossen Partien [berichtet], mir befohlen haben, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe einmal Gelegenheit nehmen möchten, den Chevalier de La Touche über die polnische Affaires zu sprechen, um die Sentiments seines Hofes zu erfahren, ob nicht einiges Concert zwischen Frankreich und Sr. Königl. Majestät in Zeiten zu treffen sei, wodurch man die gute Partie in Polen souteniren und nach Möglichkeit fortifiiren, auch wegen des künftigen Reichstages in Polen einige vorläufige Mesures nehmen könne.

Ich ermangele demnach nicht, solches schuldigst auszurichten und zweifele zugleich nicht, dass Ew. Excellenz das Duplicat der Relation von dem Herrn von Maltzahn zu Dresden erhalten haben werden, worin derselbe sich auch über dieses Sujet expliciret hat.[3]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6180. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 22 janvier 1754.

Comme il m'est parvenu un rapport bien intéressant du sieur de Benoît à Varsovie à la date du 12 de ce mois, et que j'ignore s'il vous a informé en droiture de ce qui se passe à présent par rapport à

[1] Das Gegenproject des englischen Hofes für den mit Russland zu schliessenden Subsidienvertrag; S. 192. — [2] Vergl. Nr. 6180. — [3] Vergl. die vorige Nummer.


Digitized by Google

la fermentation qui règne actuellement entre les deux partis, j'ai cru nécessaire de vous faire communiquer ce rapport *in extenso* en forme de post-scriptum chiffré d'un de vos chiffres dont vous ne vous servez plus pour la correspondance. Je laisse à votre discrétion si vous jugez convenable de faire part à M. de Broglie de ces avis-là.

Federic.

De Varsovie, 12 janvier 1754.

On travaille plus que jamais à l'union des deux partis opposés de ce royaume, et l'on ne discontinue pas de tendre toutes sortes de pièges à celui des Potocki, pour l'attirer dans les intérêts de la cour. Le palatin de Belcz et celui de Smolensko[1] reçoivent les lettres les plus flatteuses du comte de Brühl, qui ne cesse pas de cajoler tout le reste des Potocki. La méfiance qu'on veut leur inspirer à toute force contre Votre Majesté, n'est pas un des moindres remèdes qu'on emploie pour cet effet, par l'instigation des Anglais et des Saxons, à chaque occasion. Ceux du bon parti résistent encore assez bien, mais, comme ils ont affaire à des adversaires extrêmement fins et déliés, qui outre cela travaillent infiniment mieux, avec beaucoup plus d'ordre et bien plus assidûment, dans les conférences qu'ils tiennent le plus souvent qu'il leur est possible, il est toujours plus difficile aux bons patriotes de se maintenir, principalement si les autres viennent à recourir à quelque moyen violent; le secours d'argent et de troupes que les bien intentionnés attendent en pareil cas de leurs alliés, est l'unique espérance qui les fait encore agir.

Il paraît qu'on doit certainement s'attendre à quelque coup d'éclat à la Diète prochaine. Le parti de la cour témoigne même vouloir prendre de telles mesures qu'elles ne seront plus traversées, comme elles l'ont été à la dernière diète de Grodno.[2] On emploie promesses et menaces, et le général Mokranowski vient d'être averti encore une fois de la part de la cour de Saxe que, s'il continuait à tenir le parti de la Prusse et celui de la France, en inspirant au Grand-Général de l'armée de la Couronne[3] tant d'aliénation pour les intérêts du roi de Pologne et de ses alliés, on serait obligé de lui retrancher sa pension de chambellan. Celui-ci a répondu en bon citoyen que, n'étant voué à aucune cour étrangère, il ne tenait que le parti des bien intentionnés et qu'il ne laisserait jamais d'agir conformément aux intérêts de toute la République et pour la conservation de sa liberté; que, comme les plus grands avantages qu'on pourrait lui offrir, ne le feraient jamais changer à cet égard, il ne cesserait pas d'entretenir le Grand-Général de l'armée dans les bonnes intentions où il était que rien ne se fît jamais au préjudice des privilèges de la nation. On recommence depuis à filer doux, et il n'y a pas lieu de douter qu'on n'emploie le vert et le sec pour réussir.

[1] Vergl. Bd. IX, 159. 292. 294. — [2] Vergl. Bd. IX, 260. — [3] Branicki.

Digitized by Google

Il est certain que l'unique but qu'on se propose en cherchant l'union de la nation, est de la porter à se choisir un jour un successeur tel que les Anglais et les Russes voudraient le leur donner. L'aveuglement dans lequel le comte de Brühl a soin d'entretenir la cour de Saxe, fait croire à celle-ci que c'est en sa faveur qu'on travaille, tandisque son premier ministre est de concert sur tout un autre sujet avec les deux cours susmentionnées.[1] Le temps fera voir que je ne me trompe peut-être pas dans mes réflexions, et les menées que j'ai vu faire dans les maisons des princes Czartoryski et du comte Poniatowski, me confirment de plus en plus dans mes opinions.

Benoît.

Nach dem Concept; die Beilage nach der Ausfertigung des Berichtes von Benoît.

6181. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Berlin, 22 janvier 1754.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 8 et du 11 de ce mois. Comme vous m'y apprenez que le crédit de Madame Horleman auprès de la Reine, ma sœur, et celui du général Lieven auprès du Roi est entièrement tombé,[2] mandez-moi confidemment et de manière que j'y puisse compter, qui sont donc les personnes auxquelles le Roi, tout comme la Reine, ont rendu actuellement leur confiance, et me marquez leur caractère. Je ne suis pas sans appréhensions que ce sont des gens dont on pourrait révoquer en doute la bonne intention. Observiez, au surplus, que vous n'adresserez autrement qu'immédiatement à moi le rapport que vous m'en ferez, sans en envoyer des doubles au ministère.

Federic.

Nach dem Concept.

6182. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 22 janvier 1754.

A mon opinion, tous les arrangements que la cour où vous êtes a faits au sujet de la remonte de sa cavalerie en conséquence de votre dernier rapport du 12, ont été faits dans la supposition d'une réussite infaillible de la négociation entamée en Russie par Guy Dickens et Pretlack; mais, comme celle-ci pourrait bien manquer, et que la cour de Londres ne paraît pas disposée de s'épuiser en subsides pour l'amour de celle de Vienne, je m'imagine que la dernière s'arrêtera dans ses desseins, par la raison qu'elle ne se trouve pas en état encore d'entre-

1 Vergl. Bd. IX, 102. — 2 Vergl. Bd. IX, 270.

Digitized by Google

prendre elle-seule quelque affaire de conséquence; article que vous devez cependant bien examiner.

Au surplus, il paraît décidé à présent que le roi d'Angleterre ne passera pas la mer cette année-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

6183. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 26 janvier 1754.

Vous avez rencontré juste dans votre rapport du 16 de ce mois que la cour de Vienne ait demandé des subsides à l'Angleterre.

Il faudra voir, au reste, quel pourra être le résultat de la négociation qui se traite à Moscou, le sieur Guy Dickens ayant, selon ce qui m'en est revenu, renvoyé son courrier par Vienne à sa cour.

Nach dem Concept.

Federic.

6184. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 26 janvier 1754.

J'ai bien reçu vos rapports du 19 et du 22 de ce mois, sur lesquels je veux bien vous dire que vous devez tâcher au possible de vous procurer une parfaite connaissance de ce que le comte de Flemming à Vienne a mandé à sa cour touchant les affaires que vous savez qu'elles me sont de la dernière importance.

Au reste, je suis bien aise de vous informer que le baron de Pretlack, après être arrivé à Kœnigsberg, a continué son chemin en dirigeant sa route sur Bialystock, pour y rester quelques jours, bien que le Grand-Maréchal de la Couronne[1] en doive être absent.

Au reste, de la manière que le premier ministre s'est déclaré envers vous en conséquence du post-scriptum de votre rapport du 22 de ce mois au sujet des transports des recrues par la Silésie, les passeports seront d'abord expédiés.

Federic.

Nach dem Concept.

6185. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 11. Januar: „Il paraît que les cours de France et de Turin songent à se rapprocher insensiblement. Elles viennent de conclure entre elles une convention relativement à un certain droit de mer que le port de Villefranche était

Berlin, 26 janvier 1754.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 11 et du 14 de ce mois, et vous sais gré des particularités dont vous avez bien voulu m'instruire touchant la

[1] Gemeint ist der Krongrossfeldherr Graf Branicki.

Digitized by Google

en possession, depuis des temps immémoriaux, d'exiger des vaisseaux français qui passaient à sa portée. La perception de ce droit a donné occasion à de fréquentes contestations entre les deux cours . . . Après qu'on fut convenu des points principaux d'une pareille convention, l'expédition de l'acte donna occasion à de nouveaux débats, qui en retardèrent longtemps la conclusion. La cour de Turin prétendait alterner avec celle de France dans les titres et dans la signature, prérogatives qu'on n'a pas voulu lui accorder ici, et sur lesquelles elle a insisté longtemps, en alléguant l'exemple de l'Espagne dont elle avait obtenu l'alternative dans le traité d'Aranjuez[1] . . . A la fin, on s'est arrêté au tempérament que la convention serait passée au nom de la ville de Marseille."

convention faite entre la cour où vous êtes avec celle de Turin par rapport à l'affaire de Villefranche. Ce que je veux bien vous recommander à ce sujet, c'est que vous ne devez perdre aucune occasion pour insinuer aux ministres de quelle conséquence il est pour la France de s'accrocher le roi de Sardaigne, pour conserver la balance en Italie, et que, sans s'être attaché ce Prince, la France ne saurait jamais contre-balancer en Italie la maison d'Autriche, qui, après son traité fait avec le duc de Modène,[2] aspirait ouvertement à se rendre dépendante toute l'Italie.

Federic.

Nach dem Concept.

6186. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 26 janvier 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, qui m'a assez instruit sur le sujet que vous y avez traité,[3] de sorte que je vous demande à présent un mémoire raisonné sur les avis qu'on a en France sur les différends entre l'Espagne et l'Angleterre, si ces différends s'aigrissent et s'ils pourront aboutir, à la fin, à une guerre ouverte. Vous observerez que, quant à la dernière circonstance, vous demanderez l'avis de milord Maréchal, pour me le marquer.

Nach dem Concept.

Federic.

6187. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 29 janvier 1754.

J'ai bien reçu votre dépêche du 18 de ce mois. Pour ce qui regarde l'affaire par rapport à mes différends avec l'Angleterre, je crois que le meilleur serait que M. de Saint-Contest laisse dormir tout-à-fait la négociation à ce sujet, et que nous gardions le même silence avec les ministres anglais qu'ils gardent avec nous, jusqu'à ce que l'on sache

[1] 14. Juni 1752. — [2] Vergl. S. 212. — [3] Stand der Differenzen zwischen Frankreich und England wegen der im letzten Kriege von englischen Kapern gemachten Prisen. Vergl. S. 175.

Digitized by Google

voir clairement sur le tour que prendra la négociation de Guy Dickens à Moscou.

Si l'Angleterre ne prend point de nouveaux engagements avec la Russie, et si le Roi, à l'ouverture du nouveau Parlement, ne fait point entrer dans sa harangue qu'il fera, quelques mauvais propos au sujet des susdits différends, alors j'estime qu'on saura renouer la négociation avec succès, dont on ne peut pas se flatter dans le moment présent, vu que le ministère anglais n'a d'autre attention à présent que sur les affaires intérieures du pays.

Vous ne manquerez pas de vous entretenir dans ce sens-là avec M. de Saint-Contest et de me marquer ce qu'il vous en aura dit.

Nach dem Concept. Federic.

6188. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 29 janvier 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 15 de ce mois, m'a été heureusement rendu, sur lequel je n'ai rien à vous dire, sinon que vous devez tâcher à pouvoir me marquer précisément et avec certitude si le roi d'Angleterre ne passera point cette année-ci à ses États d'Allemagne. Informez-moi d'ailleurs si les affaires d'Irlande continuent encore d'embarasser le ministère anglais, ou si elles commencent de s'apaiser.

Federic.

Nach dem Concept.

6189. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 29 janvier 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 19 de ce mois, m'a été bien rendue. Comme il faut bien qu'à présent le courrier que le comte Esterhazy a dépêché avec le résultat des conférences que Guy Dickens a eues avec les ministres de Russie, arrive bientôt à Vienne, vous observerez avec attention la contenance des ministres de la cour où vous êtes, afin de pouvoir faire vos conjectures sur la situation de cette négociation. Veillez au surplus avec toute l'attention possible à ce que ladite cour fait d'arrangements dans son militaire.

Federic.

Nach dem Concept.

6190. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 29 janvier 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 22 de ce mois, m'a été bien rendu, au sujet duquel je veux vous dire que, quoiqu'il y ait des cir-

Digitized by Google

constances dans ce qui vous est revenu des négociations du sieur Guy Dickens en Russie, qui ne sont pas exactement conformes à ce qui m'en est revenu d'autre part, vous devez cependant continuer de tirer toutes les informations que vous saurez sur cette négociation et de m'en faire vos rapports.

Au reste, mandez-moi s'il n'est pas arrivé jusqu'à présent de nouveau ministre du roi de Portugal[1] auprès les États-Généraux, et s'il n'y a pas apparence qu'il en arrivera bientôt.

Federic.

Nach dem Concept.

6191. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 29 janvier 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 19 de ce mois et me réfère pour ce qui regarde l'affaire de la comtesse de Bentinck aux instructions que je vous ai fait donner successivement par mes ministres.

Quant aux sentiments que la reine de Danemark vous a marqués à mon égard, et dont j'ai été vivement touché, je suis bien aise de vous faire observer que vous ne perdrez point les occasions où vous saurez dire à cette Princesse des choses obligeantes de ma part.

Nach dem Concept.

Federic.

6192. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 1er février 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 26 du mois passé, m'a été heureusement rendu. Comme il y a dans le précis que vous faites de la pièce en question,[2] différentes choses que je ne sais concilier que difficilement avec ce que portent les instructions autrefois données par le duc de Newcastle au sieur Guy Dickens et avec ce que vous m'en avez appris autrefois[3] à ce sujet, je voudrais bien que vous m'eussiez envoyé par quelque homme de confiance la copie de la pièce entière et *in extenso*, afin que j'eusse été à même d'en juger en y combinant les autres circonstances qui y sont relatives. C'est aussi pourquoi je désire que vous m'envoyiez encore la pièce en son entier.

Au surplus, j'approuve parfaitement que vous informiez le ministre de France de tout ce qui nous est revenu par rapport aux arrangements pris en Russie relativement aux affaires de Pologne, sans cependant lui donner la moindre ouverture par rapport au canal d'où nous avons

[1] Vergl. Bd. IX, 425. — [2] Bericht Funcke's an Brühl, Moskau 6. December 1753. — [3] Vergl. S. 189 Anm.

Digitized by Google

puisé ces avis, et de sorte qu'il ne puisse pas même s'en douter. Sur quoi vous userez de toute précaution imaginable.

Federic.

Nach dem Concept.

6193. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 2 février 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 29 dernier touchant les avis qui vous sont venus par rapport aux chipotages entre les cours de Dresde, de Vienne et de Moscou. J'en ferai faire communiquer un extrait à mon ministre comte de Podewils,[1] quoiqu'en lui cachant avec soin tout ce qui pourrait lui faire soupçonner les canaux desquels ces avis vous dérivent, afin qu'il en puisse parler au chevalier de La Touche, et je vous permets d'ailleurs que vous puissiez toucher dans vos rapports que vous ferez au département des affaires étrangères, les choses qui regardent les affaires de Pologne, bien que vous le feriez toujours de sorte que mes ministres ne sauront absolument s'apercevoir du canal d'où ces avis secrets vous sont revenus, ce que vous leur masquerez avec toute l'adresse possible.

En attendant, je veux bien vous communiquer les réflexions que j'ai faites sur votre dépêche ci-dessus accusée, savoir que je crois que les Russes ne voudront rien faire par rapport aux affaires de Pologne, quand ils n'auront pas des subsides, et que la négociation sur ce sujet avec Guy Dickens échouera. Je remarque d'ailleurs que vous envisagez la France et la Hollande de la manière qu'elles étaient il y a quarante ans, où la France prodiguait des sommes pour ses intérêts d'État, et où la seconde était une puissance respectable. C'est ce qui s'est bien changé du depuis, où la France se fait bien tirer à la manche pour dépenser même le nécessaire, et où la république de Hollande trouve à peine les moyens de soutenir son intérieur, vu ses finances ruinées et la désunion entre les Régents.

Quant aux Anglais, je doute fort qu'ils voudront se mettre en grands frais à l'égard des affaires de Pologne et pour une succession au trône de ce pays assez éloignée encore, et je m'imagine que peut-être le chevalier Williams s'est plus avancé là-dessus que sa cour ne l'a chargé. Au reste, toutes les propositions que vous faites pour nous former un parti en Pologne, sont bonnes et solides; mais souvenez-vous que je ne saurais pas le faire moi seul, et que, quand j'ai fait parler jusqu'ici à la France sur ce sujet, on m'a renvoyé toujours la balle, en me faisant entendre que, comme le plus proche voisin de ce pays, j'avais à voir ce qu'il y aura à faire selon les occurrences. Ainsi, comme de fortes pensions demandent de gros fonds, et qu'on ne peut tout-à-fait

[1] Vergl. Nr. 6203 S. 235. 236.

Digitized by Google

compter sur une nation aussi inconstante que celle de Pologne, je crois encore que le plus convenable sera d'empêcher que la République n'entre en alliance ni en concert avec la Russie, et de rompre pour cet effet les Diètes, aussi souvent qu'il y en a. J'ajoute d'ailleurs la réflexion que les cours de Dresde et de Moscou se sont épuisées en donnant de grandes pensions à leurs partisans en Pologne, et que, malgré cela, nous avons heureusement réussi depuis bien d'années à faire rompre ou filer les Diètes.

Federic.

Nach dem Concept.

6194. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 2 février 1754.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait à la date du 21 dernier. Quoique je n'aie guère de nouvelles intéressantes du dehors à vous mander, je ne veux point cependant laisser partir cette ordinaire, sans vous dire qu'en conséquence de nos lettres de Londres le comte Colloredo continue de presser le ministère anglais de persévérer dans leurs promesses vis-à-vis de la cour de Moscou et de les exécuter d'abord qu'on aurait engagé celle-ci à finir sur un pied raisonnable et conforme, au possible, aux intentions où on était. L'on marque que le ministère d'Hanovre et le duc de Newcastle continuent à donner les plus belles assurances audit comte, mais qu'il paraissait par la conduite du sieur Pelham qu'il ne cherchait qu'à traîner, autant qu'il pourrait faire, cette négociation, à laquelle il s'était prêté bien à contre-cœur, et qu'il ne [se] souciait guère que des affaireses parlementaires.

Vous aurez sans doute appris déjà les troubles qui sont arrivés depuis peu à Amsterdam à l'occasion de l'enterrement d'un nommé Raap, fameux partisan du feu prince d'Orange. L'on vient de me marquer à ce sujet que des gens qui croient être au fait des affaires de ce pays-là, prédisent que tout ceci n'était qu'un commencement, et que le feu de la sédition éclaterait de plus en plus. Que le peuple était revenu du stathoudérat, et que l'autorité de la Princesse-Gouvernante était chancelante, en sorte qu'il y avait beaucoup d'apparence que le jeune Prince ne parviendrait pas tranquillement à la tête de la République. L'on prétend avoir remarqué que même à la Haye la populace commençait déjà à s'attrouper pendant la nuit par centaines, criant dans les rues *Vive*, en faisant en même temps mille imprécations de vouloir assommer celui qui oserait ajouter le mot *d'Orange*.

Bien que je ne compte pas trop sur de pareilles émotions populaires, je souhaiterais cependant que, si le cas d'une révolution arrivait là, la France tâchât de profiter d'un pareil moment pour s'attacher ces gens-là, de sorte que les affaires dudit pays revinssent au même état qu'elles ont été du temps de Jean de Witt, ce qui ne saurait être qu'un grand avantage pour la France et ses alliés. Je laisse à votre

Digitized by Google

discrétion, si vous trouvez bon d'en glisser adroitement quelque chose à M. de Contest dans les entretiens confidents que vous aurez avec lui.

Nach dem Concept.

Federic.

6195. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 2 février 1754.

Votre dépêche du 18 du janvier dernier m'a été fidèlement rendue. Jusqu'à présent il est bien douteux encore si la Russie voudra entrer au traité de subsides tel qu'il lui a été proposé par le contre-projet[1] des ministres anglais, et il faudra attendre le résultat que ceux de Russie y prendront A la vérité, l'on m'apprend que ceux-ci penchent de tirer leur profit de cette négociation, mais jusqu'ici tout est resté indécis.

En attendant, l'on voit assez clair par ce que vous me marquez de l'empressement du comte de Colloredo pour recommander la persévérance aux ministres anglais, et par tous les autres mouvements dont je suis informé que les ministres autrichiens en Russie se sont donnés pour faire goûter à ceux de Russie le contre-projet anglais, que tout cela n'est qu'un jeu de la cour de Vienne, qui voudrait brouiller les affaires, afin de pêcher en eau trouble aux dépens de ses alliés. Mais je crois le ministère anglais trop clairvoyant pour ne pas s'en apercevoir et pour n'avoir pas trop d'envie d'en être la dupe. Ce qui me confirme dans cette pensée-là, c'est la déclaration qu'il a fait faire à la France, dont je vous ai déjà fait communication,[2] savoir que l'Angleterre ne voudrait point prendre de nouveaux engagements avec la Russie, mais qu'elle se tiendrait à ceux qu'elle avait pris avec celle-ci à l'année 1746.[3] J'ai de la peine à croire que l'Angleterre voudrait abuser aussi grossièrement la France en agissant contraire à une déclaration aussi positive que celle qu'elle a faite de son propre gré; le démenti qu'elle s'en donnerait, intéresserait trop son honneur et sa dignité. Cependant, vous qui êtes sur les lieux, examinez et marquez-moi si je me trompe dans mes conjectures ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

6196. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 2. Februar 1754.

Mir ist Euer Bericht vom 18. richtig eingeliefert worden. Zuforderst finde Ich nöthig, Euch zu erinnern, wie es Mir allemal lieber sein wird, wenn Ihr dergleichen Berichte durch den Etatsminister von Massow[4] gehen und denselben über das erforderliche anfragen lassen werdet,

[1] Vergl. S. 192. — [2] Durch Ministerialerlass vom 22. Januar. — [3] Die englische Accession von 1750 zum Petersburger Vertrage von 1746; vergl. Bd. VIII, 205 Anm. 2. — [4] In Breslau. Vergl. S. 136.

Digitized by Google

als dass Ihr Mir solche immédiatement adressiret, um dadurch zu evitiren, dass nicht aus differenten Principiis agiret werde.

So viel demnächst die in Eurem Berichte angeführete Sachen selbst anbetrifft, da kann es Mir nicht anders wie ohnangenehm sein, dass der wienersche Hof seine Forderungen wegen gewisser von uns zu habenden Nachrichten und sonsten mehr und mehr vergrössert. Ich habe beständighin declariret, dass wenn auch Ich Meine hiesige Provincien mit zu der schlesischen Commercienconvention ziehen lassen wollte, Ich davon die clevischen exprès ausnähme,[1] ingleichen dass Ich die Consumtionsaccisen Meiner Lande mit dieser Negociation nicht meliret wissen wollte. Will man nun österreichischer Seits fordern, so kann Ich es nicht anders ansehen, als ob man nicht Lust habe, jemalen zu schliessen, vielmehr nur intendire, Schwierigkeiten mit Schwierigkeiten zu häufen, um sich, und wenn man zuforderst die Nachrichten hat, so man von Mir zu haben verlanget, auf einmal abzubrechen, welches aber Meine Sache nicht ist. Ich lasse es dahero auch lediglich bei denen Resolutionen, so Ich Euch bei Eurer letzteren Anwesenheit zu Breslau[2] ertheilet, bewenden, zumalen da Ich aus dem verfänglichen Betragen des wienerschen Hofes ersehe, wie es ihm noch zur Zeit wenig Ernst ist, in der Sache etwas gedeihliches zu schliessen.

Friderich.

Nach dem Concept.

6197. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 février 1754.

Comme je souhaiterais bien d'avoir quelque habile ouvrier suédois pour la fonte des canons ou des mortiers de fer, avec quelque habile modeleur pour y faire ce qu'on appelle les formes, mon intention est que vous devez employer vos soins afin d'engager sous mains et sans que cela fasse de l'éclat, un de pareils ouvriers habiles dans leur métier. Sur quoi mon conseiller privé des finances à Berlin, Zinnow, vous expliquera mes intentions, avec lequel vous pourrez entretenir correspondance à ce sujet, supposé que vous vous croyiez à même de pouvoir remplir mes intentions à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

6198. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 4 février 1754.

Il est surprenant que les ministres de la cour de Vienne ne cessent de m'imputer effrontément des choses aussi fausses et absolument controuvées que celles que vous marquez dans votre dépêche du 22 dernier

[1] Vergl. Bd. IX, 213. — [2] Vergl. S. 123.

Digitized by Google

par rapport aux obstacles que je devais mettre à l'accommodement de l'Électeur palatin avec la cour susdite, et, ce que je trouve plus étrange encore, c'est que ces gens puissent trouver crédit encore sur de pareilles calomnies, après que l'évènement a fait voir que tout ce qu'ils m'avaient endossé de pareilles imputations, s'est trouvé au bout du compte absolument faux; réflexion que vous ne laisserez pas de faire valoir modestement dans des occasions convenables.

Au surplus, quoique je sois bien aise que les ministres anglais ne se soient point réchauffés à cette occasion, cependant je veux bien vous faire observer si ce n'est pas une espèce de trêve de leur part pour voir préalablement comment l'affaire des élections pour le nouveau Parlement succèdera à leur gré, et, supposé qu'elles leur succèdent favorablement, si alors, en reconnaissance de ce que le roi d'Angleterre ne sortira point du royaume dans le cours de cette année-ci à leurs instances, ils ne voudraient entrer dans ses vues et parler alors du haut ton; problème sur lequel je demande que vous vous expliquiez envers moi.

Federic.

Nach dem Concept.

6199. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 25. Januar, dass er im Sinne des Immediaterlasses vom 5. Januar (S. 205) mit dem Marquis Saint-Contest in Betreff der preussisch-englischen Differenzen gesprochen habe. „Ce ministre me répliqua que le duc de Mirepoix avait des ordres exprès de ne point laisser échapper les occasions qui pourraient servir à la pacification de ces différends, mais d'en profiter avec empressement; qu'il lui semblait, au reste, que, supposé que le voyage du roi d'Angleterre eût lieu, ce serait là le vrai temps pour travailler avec succès à cette négociation; car, ajouta-t-il avec un sourire malin, ce Prince sera peut-être plus traitable dans le voisinage du roi de Prusse qu'il ne l'est dans son île."

Potsdam, 5 février 1754.

J'ai bien reçu votre dépêche du 25 du mois dernier. Je suis bien aise de la réponse que M. de Saint-Contest vous a donnée tant au sujet des instructions données à M. de Mirepoix touchant mes différends avec l'Angleterre que par rapport au payement du quartier des subsides dû au duc de Brunswick,[1] qui continue de m'en faire les plus vives instances.

Comme mes lettres d'Angleterre me marquent que, bien qu'on n'ait encore reçu quelques avis intéressants touchant les arrangements subsidiaires à prendre avec la Russie, néanmoins le ministre autrichien ne cessait point de prêcher aux ministres anglais la nécessité de cette mesure, en se servant de mille mensonges pour les y fortifier — j'ai bien voulu vous en avertir et vous dire que je commence d'envisager la tranquillité des ministres anglais comme une trêve ou bonace pour mieux finir leurs affaires parlemen-

[1] Vergl. Bd. VIII, 207 Anm. 3.

Digitized by Google

taires, mais que, quand ils auront achevé à leur gré les élections, ils parleront alors du haut ton et se prêteront aux vues de leur Prince, ne fût-ce qu'en reconnaissance de ce qu'il a eu bien [voulu] avoir la complaisance, à leurs instances, de ne point passer dans ses États d'Allemagne; réflexion que vous ne devez point oublier de glisser à M. de Saint-Contest, à la première occasion que vous y trouverez convenable, en ajoutant qu'en conséquence de mes lettres le ministère anglais recommençait d'envisager très sérieusement l'affaire des travaux de Dunkerque et les altercations des Indes orientales entre la France et l'Angleterre, et que ces objets, étant plus nationaux que mes différends, pourraient peut-être obliger ces gens-là d'entrer dans les idées des deux cours impériales. Qu'on ferait des déclarations bien sérieuses aux ministres de France, et que, si malgré celles-ci la France continuait d'aller son train, surtout dans l'affaire de Dunkerque, les ministres anglais, pour leur propre sûreté, la porteraient au Parlement et étaient résolus, quant aux altercations des Indes orientales, d'y envoyer au plus tôt une escadre dont on équipait actuellement les vaisseaux pour les faire mettre à la voile dans le courant de ce mois, en cas que les choses restassent sur le pied où elles le sont.

Au surplus, l'on m'informe qu'il était décidé que le roi d'Angleterre ne passerait pas la mer cette année-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

6200. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 5 février 1754.

J'accuse le rapport que vous m'avez fait du 26 dernier. Je ne sais d'où le bruit d'une nouvelle levée de troupes aux Pays-Bas autrichiens est venu; il en a couru, à ce que je m'en souviens, mais je n'y ai pas fait attention, sachant bien que la cour où vous êtes serait en peine d'y fournir de ses propres fonds. Il se peut encore qu'en formant ce plan, on ait compté sur les subsides qu'on se flatte que l'Angleterre fournirait[1] en conséquence des sollicitations que le comte Colloredo en a faites, pour entretenir un corps de 40,000 hommes dans les Pays-Bas; mais, comme les ministres anglais n'y ont fait guère attention, je crois qu'on a laissé tomber ce plan.

Quant à votre ami en Hollande, il me doit revenir des arrérages de mes terres vendues[2] là jusqu'au jour de la tradition, et c'est de ce fonds que je lui ai destiné ma gratification, dont, à ce que j'espère, il aura lieu d'être content, quoique je croie que le prix assez médiocre auquel je vends ces terres, ne m'oblige pas à une reconnaissance extra-

[1] Vergl. S. 151. — [2] Vergl. S. 185.

Digitized by Google

ordinaire à son égard, auquel je perdrais sûrement, si par mon industrie je ne savais employer le capital qui m'en revient, avec avantage.

Nach dem Concept. Federic.

6201. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 février 1754.

J'ai été fâché d'apprendre par votre rapport du 22 dernier que le feu des dissensions entre la cour de Suède et le Sénat va encore en augmentant. N'étant pas assez informé des affaires de ce pays-là, il faut que j'en suspende mon jugement et que je me fie à ce que vous m'en marquez en conséquence des propos que M. d'Havrincourt vous en a tenus. En attendant, je veux qu'à la première occasion que vous [vous] entretiendrez avec lui, vous lui direz modestement, mais d'une manière qu'il y prête attention, que, bien que je ne fusse pour rien dans toutes ces altercations, néanmoins je m'imaginais que, quand le roi de Suède voyait que le Sénat le contrariait toujours et jusqu'à des bagatelles, il ne saurait manquer que l'aigreur pousserait de plus en plus; que, selon moi, lui, M. d'Havrincourt, en ministre de France à la cour d'une puissance alliée et attachée à la dernière par plus d'un lien, devrait s'employer à adoucir la fougue des membres du Sénat et les arrêter de toute voie de violence, tout comme de ma part j'inspirerais toujours à la Reine, ma sœur, des sentiments de douceur et de modération. Que si lui, M. d'Havrincourt, voulait trop appuyer les personnes du Sénat et que de ma part je voudrais souffler à la Reine de continuer dans le train tel que M. d'Havrincourt lui impute, l'on ne ferait que verser de l'huile dans le feu et mettre bientôt en combustion intérieure tout le royaume, ce qui donnerait beau jeu aux ennemis de la France et de la Suède pour parvenir à leur but, auquel ils avaient depuis longtemps visé, et qu'au surplus je priais M. d'Havrincourt de songer à ceci pour prendre un bon parti pendant ces occurrences.

Au reste, vous aurez soin que la lettre ci-close que j'ai faite à la Reine, ma sœur,[1] lui passe sûrement et le plus tôt le mieux.

Nach dem Concept. Federic.

6202. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 8 février [1754].

Vous me faites grand tort, mon cher Milord, si vous croyez que je vous prends pour un radoteur: je vous trouve un homme très aimable, et je crois que, dégoûté du métier que vous faites, vous soupirez après

[1] Das Schreiben liegt nicht vor. Vergl. Bd. V, 354 Anm.

Digitized by Google

votre liberté.[1] Ces sentiments sont si naturels à l'homme que je ne puis y trouver à redire; si j'étais, aussi, maître de mes actions que vous l'êtes des vôtres, il y a longtemps que j'aurais pris un parti semblable, mais dans mon métier on est condamné à porter le joug toute sa vie. On s'acharne contre l'indifférence ou l'esprit philosophique qui a fait quitter le trône à quelques princes, et l'on censure l'ambition de ceux qui veulent augmenter leur puissance; ainsi point de moyen de contenter le public, et, sûrs d'être blâmés quoi que nous pussions faire, ce nous est encore une nécessité de nous exposer à la censure du public, quand nous sentons notre esprit et nos forces déchoir. Il n'y a d'heureux dans la monde, croyez-moi, que les personnes qui ont eu assez de sagesse de renoncer dès leur jeunesse à toute ambition, et dont les noms [sont][2] inconnus souvent de la malignité publique [et][3] ceux qui savent les leur dérober. La vie est si courte qu'il ne faudrait vivre que pour soi et non pas pour des ingrats qui ne vous tiennent aucun compte de vos peines, et qui critiquent aigrement vos actions.

Vous trouverez ma lettre d'un goût trop stoïque, mais comptez que ce sont mes véritables sentiments. Quand on a vu longtemps de près les objets de la cupidité publique, le charme s'évanouit, et l'on ne tarde point à se détromper de la valeur chimérique que leur attribue le vulgaire. Cela ne m'empêche pas de faire par devoir ce que mon métier exige de moi, mais je vous assure que c'est en jurant souvent contre mon destin de ce qu'il ne m'a pas mis en situation de pouvoir mener une vie plus agréable.

Nous n'avons pas ici, à la vérité, de tracasseries de prêtres ni de Parlements obstinés,[4] mais un autre sorte de souci en tient lieu. Vous me renverrez peut-être à l'épître d'Horace à son jardinier[5] et vous n'aurez pas tort; il faut se trouver bien où l'on est, et ne point chercher le bonheur parfait dans ce monde, supporter le chagrin, quand il vient, et jouir du plaisir, lorsqu'on peut l'attraper. Je vous en souhaite beaucoup, mon cher Milord, et je vous prie d'être persuadé que personne ne prend plus de part au bien qui vous arrive, que votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6203. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 8. Februar 1754.

Nachdem Se. Königl. Majestät mir exprès befohlen haben,[6] beiliegenden aus verschiedenen letzteren Depeschen des Herrn Geheimen Rath von Maltzahn zu Dresden zusammengezogenen Extract die polnische Affairen betreffend an Ew. Excellenz zu übersenden, und dabei

[1] Vergl. S. 216. — [2] Von der Hand des Empfängers im Original ergänzt. — [3] Desgl. — [4] Vergl. S. 167. — [5] Hor. Serm. I, 14. — [6] Vergl. S. 228.

Digitized by Google

zu vermelden, wie Dieselbe nach davon gemachtem eigenen Gebrauch solchen sorgfältigst und unter Dero eigenen Beschluss asserviren, auch denselben niemanden weiter sehen lassen noch communiciren möchten, als nur einig und allein des Etatsministers Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz, so habe solchem mir anbefohlenen hierdurch schuldigst nachkommen sollen. Wobei mich noch zu melden unterstehe, dass im Fall Ew. Excellenz desfalls etwas an des Königs Majestät gelangen zu lassen vor nöthig erachteten, ich sehr wünschete, dass solches an Höchstdieselbe immediate ohnvorgreiflich geschehen könnte.

Eichel.

Extraits des dernières dépêches du conseiller privé de Maltzahn à Dresde faites immédiatement au Roi.

Ce qu'il y de bien certain dans le raisonnement du sieur Benoît,[1] c'est que la cour de Saxe a grande envie de prendre à la prochaine Diète de Pologne des mesures pour s'assurer de la succession au trône. Je n'ignore point les démarches qu'on a faites à Vienne et en Russie pour former une confédération, mais j'ai aussi appris qu'on s'est peu positivement expliqué là-dessus à la première cour.

Il m'est revenu que le sieur Gross a envoyé un rapport sur les affaires de Pologne, après que le chancelier Bestushew lui en avait demandé, et promis à la cour de Dresde qu'il l'accompagnerait de ses réflexions. Mais il faut bien que le comte Brühl n'ait trouvé lesdites réflexions de telle importance que les promesses du Chancelier les avaient fait imaginer, puisqu'il s'en est ouvert à un de ses amis confidents que le Chancelier y regardait comme décidé qu'un prince de Saxe est toujours préférable à tout prince étranger, pour être élu roi de Pologne, et même à un Piaste, d'autant qu'il serait difficile de pouvoir jamais se fier à un Polonais dont l'élévation coûterait beaucoup de dépenses et causerait bien des troubles, comme la Prusse et la France voudraient placer sur le trône un Polonais de leur parti et chercheraient à y intéresser la Porte Ottomane. Que, si celui qu'on élèverait à la royauté, était pauvre, il serait bientôt acheté par l'argent de la France et chercherait par l'instigation de cette cour, et en partie par son propre mouvement, l'appui des Turcs. Qu'on trouverait, au contraire, d'abord de la part des Polonais moins d'opposition à l'élévation d'un prince de Saxe que si l'on donnait la foi à un de la nation plutôt qu'à l'autre; que la Saxe pouvait s'aider elle-même par ses troupes et son argent et serait soutenue par les cours de Vienne et de Londres et des Hollandais. Que l'inclination par laquelle un prince saxon devait être porté à s'attacher à la Russie, serait appuyée par la nécessité de s'assurer contre ce qu'il serait obligé de souffrir du roi de Prusse dans ses États de Saxe et contre le parti que conjointement avec la France il[2] tiendrait toujours en Pologne contre lui. Que la Saxe n'avait au-

[1] Vergl. S. 222. — [2] Le roi de Prusse.

Digitized by Google

cune liaison avec la Porte Ottomane et que le parti qu'elle se ferait en Pologne devait être censé toujours plutôt russe que saxon.

Au reste, j'ai appris de bon lieu que, dans une conférence que le sieur Gross a eue avec le chevalier Williams, avant le départ de celui-ci de Dresde, sur les affaires de Pologne et la confédération à former à la prochaine Diète, le sieur Gross a déclaré que, bien qu'il convînt de la nécessité d'un pareil arrangement, néanmoins l'Impératrice sa souveraine, sur un rapport que le Chancelier lui en avait fait, avait déclaré son étonnement sur ce que l'on mettait à tout bout de champ une élection au trône sur le tapis, tandis que le roi de Pologne jouissait de la meilleure santé et que le Prince Électoral était non seulement d'une constitution faible, mais avait encore à encourir le risque de la petite vérole, de sorte qu'après avoir tout fait pour lui, il se trouverait peut-être, à cause de l'état de sa santé, qu'on aurait travaillé en vain; qu'au reste, quelque efficace que serait le secours qu'elle donnerait en pareille occassion, elle ne voulait pas être chargée seule de tout, mais savoir à quoi on pourrait s'attendre des autres alliés.

Malgré tout cela, je viens d'être informé que le chancelier Bestushew ne laisse pas de presser la cour de Saxe sur un concert à prendre avec la cour de Vienne et de l'assurer qu'en attendant des démonstrations plus efficaces de la bonne volonté de la Russie, on avait pris la résolution de s'assurer des principaux Polonais par des pensions et des présents; que pour cet effet il avait fait assurer au Primat[1] une pension annuelle de 7,000 roubles, au grand-chancelier Malachowski une de 3,000 roubles, au Vice-Chancelier[2] un présent de martes zibelines et au chancelier de Lithuanie[3] l'ordre de Russie; que ledit Chancelier avait marqué d'ailleurs au sieur Gross qu'il était nécessaire qu'il fît encore un rapport en conséquence pour presser là-dessus le ministère russe, ce qui ne pouvait se faire trop souvent, et dans lequel il appuierait principalement, en conséquence des insinuations que le comte de Brühl lui aurait faites, que la cour de Moscou fasse des représentations à celle de Vienne pour s'arranger sur cette affaire, ce que lui, Chancelier, ferait effectuer de la manière la plus efficace.

Au reste, il est constaté que la cour de Saxe sollicite avec une vivacité, comme elle n'a point fait encore, le concours de ses alliés pour former une confédération à la Diète de cette année, et qu'elle n'épargne rien de son côté pour intimider ceux qu'elle ne peut pas gagner des Polonais, et que, quand la Russie ne ferait pas autre chose que ce qu'elle fait, de donner des pensions, ce que peut-être l'Angleterre fera également, tout cela fortifiera le parti anti-républicain et affaiblira le nôtre, qui ne serait soutenu d'aucune façon par les cours qu'il devrait regarder comme le soutien de la patrie. J'ai informé Votre Majesté combien on a insisté auprès de M. de Broglie et de moi sur des déclarations qu'on soutiendrait leur liberté contre les attentats que la cour

[1] Komorowski. — [2] Wodzicki. — [3] Graf Michael Sapieha.

Digitized by Google

de Saxe, soutenue par ses alliés, voudrait lui porter, et que les assurances générales que nous avions données, n'étant pas autorisés d'en donner de positives de la part que la France et Votre Majesté prendraient toujours aux intérêts de la République, de rendre compte à nos cours, ont autrefois fait naître une confiance en nous et à eux-mêmes qu'on ne connaissait pas, mais que les plus considérables personnes du bon parti commencent à ne regarder les bonnes paroles dont nous les avons payés, avec quelques milliers de ducats qu'on a distribués à la Diète, que comme tendantes à les séduire pour rompre la Diète, de peur qu'il ne s'y fît quelquechose de contraire à nos intérêts; que, si donc on n'achève pas de donner à notre parti la consistance qui lui manque, et sans laquelle il n'y aura jamais que les semences d'un parti, mais qui deviendront plus rares, à mesure qu'on perdra le temps à les négliger, non seulement on perdra la confiance, mais on avancera peut-être des évènements qu'on éviterait en rendant à ce parti la considération qu'il doit avoir; car plus il sera obligé de travailler par des souterrains, plus il paraîtra faible à la cour de Saxe et plus celle-ci se fortifiera dans l'espérance de réussir par quelque coup de main, comme elle l'a tenté à la Diète de Grodno de l'année passée.

Il est très sûr que Votre Majesté et la France ne doivent pas négliger de faire autant de leur côté que les autres en font, qui est de rassembler les matériaux des principaux personnages pour en construire un parti qui puisse agir selon les desseins et les intérêts qu'il convient de soutenir. Toute la facilité de la réussite est du côté de la bonne cause, puisque nous ne voulons rien faire, mais seulement empêcher que rien ne se fasse contre la liberté de la Pologne.

Il y a longtemps que le comte Mniszech, à qui le ministre Brühl persuade ce qu'il veut, s'est mis en tête d'établir le crédit des Potocki à la cour sur la ruine de celui des Czartoryski, qu'il hait mortellement, et c'est sur ce ton-là que les lettres que le comte Brühl écrit aux palatins de Belcz et de Smolensko seront stylisées. Je ne doute, au reste, pas que les palatins de Belcz et de Smolensko n'aient dit là-dessus des merveilles au sieur Benoît, pour se faire valoir davantage. Tout ce que celui-ci insinue, comme si le comte Brühl trompait son maître en lui faisant accroire que ce soit en faveur de ses enfants qu'on travaille, tandis qu'il serait d'accord sur un tout autre sujet avec les cours de Londres et de Pétersbourg, est suffisamment désavoué par les démarches qui se font à ces cours pour le Prince Électoral, et plus encore par la persuasion dans laquelle doit être la cour de Russie qu'aucun prince ne lui convient mieux sur le trône de Pologne qu'un prince saxon; d'ailleurs, ses intentions pour tel sujet ou un autre sont très indifférentes; il s'agit de quoi avoir à opposer à l'exécution de toutes celles qui sont contraires aux intérêts de Votre Majesté, et c'est de quoi l'on sera sûr par les arrangements qui sont à prendre.

Nach der Ausfertigung.

Digitized by Google

6204. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 9 février 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois. Après que vous aviez bien relevé dans vos rapports antérieurs les émotions populaires à Amsterdam et la fermentation qui commençait d'apparaître à la Haye,[1] je m'étonne que vous passiez tout en silence, dans celui que je viens d'accuser, ce qui en est arrivé du depuis. Aussi, pour satisfaire à ma curiosité, me marquerez-vous si ces tumultes continuent ou si l'on a trouvé moyen, à ce que je crois, de les apaiser.

Nach dem Concept.

Federic.

6205. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 9 février 1754.

Dans votre dernière dépêche du 25 passé vous souhaitez d'être instruit de ma part de la somme d'argent qu'en composant avec l'Angleterre sur nos différends, je voudrais qu'on me promît. La confiance sans bornes que j'ai en votre droiture et en votre zèle pour mes intérêts, m'engage de vous confier mes intentions là-dessus, savoir que je demanderai au commencement la somme de 200,000 écus d'Allemagne, et, quand elle paraîtrait trop forte, celle de 150 ou 120,000 écus, et que, dans le cas qu'il n'y aurait moyen de les obtenir, mon ultimatum serait 100,000 écus et, à la fin 80,000 écus,[2] mais ce qui serait aussi mon dernier ultimatum où je fixerais le montant, quand il n'y aurait absolument moyen d'en obtenir un plus considérable. Au surplus, je vous recommande bien d'aller extrêmement bride en main sur tout ceci et de ne pas exposer ni moi ni vous, supposé que les tentatives que vous ferez, selon mon ordre antérieur,[3] n'étaient pas de réussite; aussi je crois superflu de vous dire que vous n'avancerez pas d'abord mon dernier mot. Enfin, je me remets sur tout ceci sur votre prudence et votre fidélité.

Federic.

P. S.

Songez de m'informer exactement sur le train que les différends entre l'Angleterre et la France touchant les Indes orientales prendront; il m'est trop important d'avoir de bonnes informations si ces choses s'aigrissent, ou si elles viennent d'être apaisées pour que vous m'en laissiez manquer. Observez la même chose par rapport aux différends entre les Anglais et les Espagnols sur les affaires d'Amérique et mandez-moi si les marchands anglais sont inquiets des suites, et si ces différends vont en augmentant, ou s'ils s'accommodent.

Nach dem Concept.

1 Vergl. S. 229. — 2 Vergl. S. 188. — 3 Vergl. S. 213.

Digitized by Google

6206. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 30. Januar: „C'est le tout de bon de l'Angleterre de ne point faire de nouveau traité de subsides avec la Russie. Sans doute que cela dérangera bien des vastes projets, et le camp considérable qu'on voulait former en Bohême,[1] dont les arrangements, ainsi que je l'ai marqué il y a quelque mois, ont été conduits si mystérieusement, s'en ira en fumée. Il m'est revenu, depuis trois jours, de source que peut-être on y rassemblerait un camp d'exercice ordinaire; car, pour que cette cour-ci commence elle seule quelque chose de sérieux, en combinant sa situation actuelle de finances, il n'y a encore rien à craindre, et elle ne s'exposera pas. Autre chose serait, si la Russie eût été mise en mouvement par l'Angleterre: encore cette cour-ci n'aurait-elle pas commencé d'abord par agir, mais aurait suivi insensiblement, se contentant d'abord par une démonstration guerrière qui eût paru tout-à-coup, ce qui aurait obligé Votre Majesté de partager Ses forces."

Potsdam, 9 février 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 30 dernier et me rapporte, quant aux nouvelles ordinaires qui me sont entrées depuis ma dernière lettre, à la dépêche de mon ministère.

Je crois que ce que vous tirez de conséquence dans le post-scriptum de votre dépêche ci-dessus alléguée par rapport à la modération de l'Angleterre, qui jusqu'à présent ne paraît pas bien pressée à conclure avec la Russie, est fort juste; mais ce qu'il faut que le temps nous apprenne, c'est si cette modération du ministère anglais continuera après qu'il se sera assuré à son gré du nouveau Parlement, et si alors il ne reprendra le haut ton. En attendant, je veux bien vous faire observer que la cour de Vienne continue à remuer tant à Londres qu'à Moscou avec le dernier empressement pour faire arrêter encore la nouvelle convention entre la Russie et l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

6207. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 9 février 1754.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu la lettre du 7 de ce mois que vous avez voulu prendre la peine de me faire au sujet du terme des subsides dûs au Duc régnant, votre frère, dont la France lui est encore en arrière.[2] Votre Altesse peut compter que je n'ai rien oublié, en conséquence de la garantie que j'ai promise au Duc sur le payement exact de ces subsides, de faire presser au possible les ministres de France pour acquitter le terme en arrière, et que ces efforts ont à la fin opéré qu'on a fait la promesse de vouloir acquitter le terme passé sans plus de délai et s'arranger de la sorte, pour que les arrérages ne

[1] Vergl. S. 185. — [2] Vergl. S. 232.

Digitized by Google

s'accumulassent plus et que chaque quartier fût acquitté avant l'échéance de celui qui le suivrait. Après cela, il faut bien que nous nous attendions qu'on remplisse au plus tôt, comme je le suis persuadé, ces promesses. Je suis avec estime, Monsieur mon Cousin, votre bon et affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

6208. AU BARON D'ASSEBURG, GRAND-MAÎTRE DE LA COUR DE COLOGNE, A BONN.

Potsdam, 12 février 1754.

Monsieur le Grand-Maître Baron d'Asseburg. J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 27 de janvier passé, et j'ai été charmé de la communication confidente que l'Électeur votre maître vient de me faire de la situation actuelle de l'affaire de l'élection, mais particulièrement des dispositions favorables où Son Altesse Électorale continue d'être à mon égard. Vous n'ignorez pas le prix que je fais de son amitié, et qu'ainsi je ne négligerai rien de mon côté de tout ce qui peut contribuer à la cultiver soigneusement et à en resserrer les nœuds de plus en plus. C'est ce dont vous voudrez bien assurer Sadite Altesse de ma part et être d'ailleurs persuadé de toute l'étendue de mon estime pour vous, dûe à un ministre aussi bien intentionné et si zélé pour l'entretien d'une parfaite intelligence entre nos deux cours.

Federic.

Nach dem Concept.

6209. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 12 février 1754.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 28 janvier et du 1er de ce mois. Quand M. de Contest vous a dit que le traité de subsides qu'on négociait avec la Russie, ne lui paraissait pas être un objet de grande importance, vu que Bestushew serait toujours dévoué aux cours de Londres et de Vienne, il a raisonné à son aise, parcequ'il n'a pas les Russes sur ses frontières, et, pour ce qui est du sentiment où il est que les deux cours ne sauraient avoir dans ce moment-ci des vues offensives, je réponds qu'il y a une grande différence entre une alliance à faire et une qui est faite et constatée, qu'on est modéré pendant la négociation, mais que, l'affaire faite, l'on change de modération et un pas suit l'autre. Au reste, la distance éloignée entre ces cours, qui demande toujours un temps de plus de six mois, avant qu'ils puissent conclure, est encore une heureuse circonstance pour nous, vu que six mois de temps gagné est encore beaucoup gagné. Voilà des réflexions que vous me ferez plaisir de faire entendre toutes à M. de Contest dans des occasions convenables.

Digitized by Google

Quant au sieur de Wernicke,[1] je suis bien aise que vous vous soyez attaché cet homme, qui pourra nous rendre des services bien utiles auprès de M. de Contest, et dont on pourra se servir pour faire des insinuations à ce ministre dont les miens seraient en peine pour lui en faire. C'est aussi en conséquence que vous en ferez indirectement votre usage.

Au surplus, je me remets à ce que je marque dans la lettre ci-close au baron de Knyphausen par rapport aux armements que les Anglais font actuellement pour appuyer leur commerce aux Indes orientales contre la France: affaire qui mérite attention, par les suites qui en sauraient succéder.

Federic.

Nach dem Concept.

6210. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 12 février 1754.

La lettre que vous m'avez faite du 28 du janvier passé, m'est heureusement parvenue, et je vous sais parfaitement gré de l'attention que vous m'avez marquée en m'informant des nouvelles intéressantes que la compagnie française des Indes a reçues par rapport aux affaires de Pondichery.

Tous ces succès heureux de ladite compagnie pourraient cependant avoir des suites, par la grande jalousie qu'ils donnent aux Anglais, et, en conséquence de mes dernières lettres de Londres, la cour y prépare des armements assez considérables pour les Indes orientales et continue d'être dans l'idée que celle de Versailles, en faisant proposer la convention à faire pour terminer l'espèce de guerre entre les deux compagnies de commerce aux Indes, n'a cherché qu'à gagner du temps, pour gagner si fort le dessus que les Anglais ne seraient plus en état d'y remédier et restassent pour en être la dupe. L'on m'ajoute que les ministres anglais étaient fortifiés dans cette façon de penser d'autant qu'ils prétendaient savoir que les Français avaient fait passer de gros secours aux Indes à la sourdine, depuis le mois d'octobre dernier, et tandis qu'on négociait à Londres et qu'on était convenu du contraire.

Comme aussi d'ailleurs la cour de Londres a fait déclarer à celle de Versailles qu'elle était convaincue que les travaux que celle-ci avait fait faire à Dunkerque,[2] étaient directement contraires aux traités, il se pourrait que ces différends [pussent] devenir un motif d'une rupture ouverte entre les deux États; aussi me marque-t-on que, quand même la négociation reprendrait vigueur et que la cour de Versailles s'expliquerait favorablement, malgré cela l'escadre de neuf à dix vaisseaux de guerre qu'on avait armée, sans compter les transports, ne laisserait

[1] Vergl. Bd. V, 546; VI, 8; IX, 398. — [2] Vergl. S. 233.

Digitized by Google

pas pour cela de faire voile au milieu de ce mois: enfin que, si encore les Français continuaient d'aller leur train à Dunkerque, le ministère anglais paraissait être déterminé d'augmenter bien davantage les arrangements et de ne faire moins que d'en donner part au Parlement, pour que celui-ci autorise le Roi à prendre toutes les mesures vigoureuses qu'il jugera [convenables] pour s'y opposer. C'est pourquoi aussi vous prêterez une attention particulière sur ces affaires et tâcherez de m'informer régulièrement de ce que vous en aurez appris.

Au reste, je viens d'apprendre qu'un certain abbé de Saint-Cyr doit être fort en entrée auprès du Dauphin, de sorte qu'il y a de l'apparence que, quand ce Prince succèderait un jour au trône, ledit abbé pourrait bien parvenir à jouer le rôle du feu cardinal de Fleury. Comme je crois convenir à mes intérêts que vous tâchiez de faire sa connaissance et vous lier d'amitié avec lui, en le flattant convenablement, j'ai bien voulu vous en avertir et me persuade que vous obtiendrez sa confiance d'autant plus aisément qu'il ne se trouve point encore dans son élévation, qu'il se verra flatté de votre amitié et qu'il vous en pourrait tenir compte un jour.

Federic.

Nach dem Concept.

6211. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 12 février 1754.

Votre rapport du 29 du mois dernier m'est heureusement parvenu, qui m'a donné de la satisfaction, par l'attention que vous avez eue à m'instruire sur les suites du différend relativement à l'affaire de Dunkerque et aux mesures que prend l'Angleterre pour soutenir son commerce aux Indes orientales.[1] Comme je serais bien [aise] de pouvoir poursuivre ces affaires, vous devez continuer de me mander à chaque ordinaire tout ce qui vous en sera revenu.

Au surplus, si le chipotage avec les Russes reprenait de la vigueur à cette occasion, je n'en serais au moins pas autant embarrassé que quand ces chipotages ne regarderaient que moi directement.[2] Ce qui cependant ne soit dit que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

6212. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

[Potsdam, 12 février 1754].

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Si là où vous êtes l'on se flatte que, malgré les apparences présentes, le roi d'Angleterre ne laisserait pas de faire un voyage en Allemagne, ne fût-ce qu'au milieu de l'été, toutes mes lettres de Londres m'assurent

[1] Vergl. Nr. 6210. — [2] Vergl. S. 209.

Digitized by Google

du contraire et continuent à me marquer que les affaires intérieures du pays ne sauraient permettre à ce Prince de passer la mer dans le courant de cette année-ci.

Sur ce qui regarde le comte de Canales, ce n'est pas lui heureusement qui compose la cour de Turin, qui, à ce que je m'imagine, pense bien différemment que l'autre.[1]

Je vous sais parfaitement gré de la communication que vous m'avez faite de ce que vous avez appris par les dernières lettres que le sieur Celsing a faites au comte de Barck; il est toujours bon d'être instruit sur le système en conséquence duquel la Porte se gouverne maintenant.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt der Bericht Klinggräffen's, Wien 20. Februar.

6213. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht ein eingehendes Gutachten, Berlin 10. Februar, über den ihm mitgetheilten Auszug aus den Berichten Maltzahns.[2] . . . „Le point capital est de savoir si le sieur de Maltzahn ne se trompe point dans ses idées et conjectures par rapport aux découvertes qu'il prétend avoir faites de ce que la Russie trouve maintenant qu'un prince saxon convient mieux que tout autre prince étranger et qu'un Piaste même, pour remplir un jour le trône de Pologne, puisque, si cela est, il faudra que la cour de Pétersbourg, et même celle de Vienne, avec laquelle la première veut toujours aller de concert dans les affaires de Pologne, aient entièrement abandonné le plan de procurer la couronne de Pologne, un jour, au duc Charles de Lorraine,[3] s'il est bien avéré que ce projet a réellement existé . . . Il restera à savoir si la Francc, délivrée de la crainte de voir la couronne de Pologne sur la tête du frère de l'Empereur d'aujourd'hui, voudra s'opposer bien sérieusement à l'élection future du frère de la Dauphine, pour être un jour roi de Pologne. J'ose en douter, s'il m'est permis de le dire, d'autant plus que la France a souvent fait insinuer ici que de tous les princes étrangers le Prince électoral de Saxe était le moins à craindre pour elle et pour Votre Majesté, pour le trône de Pologne, puisqu'on le pouvait toujours tenir en bride par ses pays héréditaires."

Nach der Ausfertigung.

Potsdam, 13. Februar 1754.

Wegen einliegenden Berichtes haben Se. Königl. Majestät mündlich zur allergnädigsten Resolution ertheilet, wie Ew. Excellenz Sich des Einhaltes halber, sobald nur der neue Chiffre fertig sein würde, mit dem von Maltzahn weiter expliciren könnten.

Eichel.

---

[1] Vergl. S. 224. 245. — [2] Vergl. Nr. 6202 S. 236. — [3] Vergl. Bd. IX, 286.

Digitized by Google

6214. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 16 février 1754.

La dernière poste ne m'a point apporté de dépêche de votre part, et je ne vous écris celle-ci que pour vous dire que j'avais oublié d'ajouter à la réponse que je vous ai faite en dernier lieu, que vous pouviez assurer M. de Saint-Contest que l'avis que je lui avais fait parvenir touchant les subsides que la cour de Vienne a demandés à celle de Londres pour l'entretien d'un corps de 40 à 60,000 hommes aux Pays-Bas,[1] afin de pouvoir tenir en échec la France, n'avait point été aventuré, mais qu'il était des plus avérés, de sorte que je pourrais le lui garantir comme authentique, mais que les ministres anglais avaient rejeté la proposition qui leur avait été faite à cet égard, et n'avaient pu être portés à y réfléchir.

Federic.

Nach dem Concept.

6215. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 février 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 6 de ce mois. On ne pourra guère juger avec fondement de la négociation qui se traite actuellement à Moscou, qu'après l'arrivée du courrier qu'on en attend depuis quelque temps. Comptez toujours que je ne laisserai que de vous informer de ce qui pourra m'entrer de plus particulier touchant le résultat de cette négociation.

Au reste, je dois vous dire en confidence, et uniquement pour vous avertir, que, si vous croyez, comme il paraît par le contenu de votre post-scriptum de votre dépêche susalléguée, que le roi de Sardaigne ait mis ses troupes sur un pied respectable, vous vous faites illusion sur cet article, puisqu'elles n'ont jamais été tellement négligées, depuis la dernière paix, qu'elles le sont à l'heure qu'il est. Je conviens cependant qu'il m'est fort probable que la cour de Turin tâchera de ménager et la cour de Vienne et celle de France, jusqu'à ce qu'elle voie, à la suite du temps, de quel côté ses intérêts lui conseilleront de se tourner avec le plus d'avantage.

Federic.

Nach dem Concept.

6216. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 16 février 1754.

Il m'a été fort agréable d'apprendre par votre rapport du 5 de ce mois que les différends entre les deux cours de Suède et de Danemark

[1] Vergl. S. 151. 233.

Digitized by Google

commencent à prendre un assez bon pli pour en pouvoir espérer un raccommodement prochain par rapport au flottage de bois des Danois par la Norwège.[1]

Il m'a également fait plaisir de voir par le même rapport que les dispositions favorables où se trouve la cour où vous êtes pour l'accommodement de l'affaire de Bentinck,[2] en laissent entrevoir une prompte fin. Après tout, il ne s'agit pas tant dans cette affaire qu'elle soit terminée huit à dix jours plus tôt ou plus tard, pourvu seulement qu'on pense sérieusement à la finir, sans y faire intervenir de nouveaux incidents.

Federic.

Nach dem Concept.

6217. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 19 février 1754.

Je vous fais la présente pour vous dire dans le plus grand secret qu'il nous est arrivé ici depuis peu de jours à l'incognito un certain baron de Leutrum, ci-devant capitaine de cavalerie en mon service, à présent colonel au service de Russie, qui m'a fait connaître dans la dernière confidence qu'étant chargé de diverses commissions en Allemagne et en France immédiatement de la part de l'Impératrice, il y avait entre autres celle de faire entendre ici et en France que, par des raisons particulières, et principalement parceque l'Impératrice ne saurait plus voir tranquillement le pouvoir despotique que les ministres autrichiens à sa cour prétendaient y exercer, elle saurait bien changer de système et renouer avec la France et avec moi, pourvu que nous nous prenions avec quelque adresse, afin de faire réussir ce dessein. Quoique cet émissaire n'ait été point pourvu de quelque plein-pouvoir par écrit, ni de quelque autre lettre, et qu'il ait dit que ses ordres ne portaient que de nous annoncer secrètement ce dessein et qu'il passerait en conséquence en France, prenant sa route par Manheim, afin de voir et parler secrètement à quelqu'un des ministres de France sur le même propos, j'ai néanmoins bien voulu vous en avertir, afin que vous cherchiez l'occasion pour prévenir M. de Contest à ce sujet, après l'avoir conjuré de vouloir bien me garder le secret le plus absolu là-dessus.

Vous ajouterez que, quoique je ne comptais absolument sur ce que cet émissaire nous annonçait, il me paraissait cependant qu'on ferait bien de l'entendre et de le payer au moins de paroles honnêtes et de propos vagues, tout comme j'ai fait ici, en l'assurant, au reste, du secret inviolable qu'on lui garderait sur sa commission. J'attends à son temps votre rapport sur tout ce qui se sera passé à cet égard.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 199. — [2] Vergl. S. 214.



6218. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 19 février 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois. Comme il n'y a rien qui demande de nouvelles instructions de ma part, et que la même stérilité de nouvelles intéressantes règne chez nous, j'ai bien voulu vous marquer, en attendant, que j'ai ouï dire à des gens ici qui prétendent en être instruits que, par la grande application que le prince de Liechtenstein, grand-maître de l'artillerie, mettait à perfectionner ce métier, et par l'encouragement qu'il donnait à ceux qui se distinguaient par de nouvelles inventions, l'on était parvenu à inventer une nouvelle espèce de poudre à canon qui augmentait la force ordinaire et faisait porter plus loin les coups que la poudre ordinaire. L'on m'a ajouté qu'on était continuellement occupé à Vienne, tout comme en Moravie et en Styrie, à refondre les vieux canons pour en faire de nouveaux qui étaient fondues en masse et troués, après, selon leur calibre, mais qu'on était fort mystérieux sur tous ces nouveaux arrangements et ne permettait à personne de voir les fonderies et les poudrières. Vous me ferez donc un plaisir particulier, quand vous vous appliquerez, sans faire semblant de rien, à approfondir bien ce que c'est que de ces arrangements, et surtout et principalement ce qu'il y a de vrai ou non de la susdite nouvelle invention de la poudre à canon, afin de pouvoir m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

6219. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 19 février 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 5 de ce mois, m'a été fidèlement rendue, dont les nouvelles que vous m'avez marquées au sujet de celles que la cour où vous êtes a eues de Russie,[1] m'ont fait d'autant plus de plaisir qu'elles sont presqu'entièrement conformes à celles qui m'en sont revenues par d'autres bons canaux. Si j'ose me fier tout-à-fait à ces dernières, il y a toute l'apparence que cette négociation pourrait bien ou être suspendue pour quelque autre temps ou entièrement rompue, surtout quand le roi d'Angleterre ne saurait pas passer, pendant le cours de cette année-ci, dans ses États d'Allemagne. Continuez, en attendant, de vous instruire exactement des résolutions que le ministère britannique prendra en conséquence, afin de savoir m'en informer précisément. Au reste, je suis bien aise de ce que vous m'avez appris par le post-scriptum de votre dépêche ci-dessus alléguée. Ce que je vous recommande encore à ce sujet, c'est d'user de toute la

[1] Vergl. die folgende Nummer.

Digitized by Google

prudence possible à cet égard, pour ne point commettre mal à propos ni moi ni vous, avant que vous n'ayez bien reconnu le terrain.

Nach dem Concept. Federic.

6220. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 19 février 1754.

Les deux dépêches que vous m'avez faites du 9 de ce mois, m'ont été fidèlement rendues, d'ont j'ai été extrêmement satisfait, par les particularités intéressantes et instructives que j'en ai apprises,[1] de sorte qu'il ne me reste que de vous prier à vous donner tous les soins possibles, sans cependant trop exposer votre homme à quelque désastre, afin que je sois exactement informé du résultat de la négociation en Russie et de la manière dont la cour de Vienne s'y conduit.

Mes dernières lettres de Londres du 5 de ce mois m'apprennent que la cour y a enfin reçu des nouvelles de Moscou qui n'ont pas été conformes aux désirs du roi d'Angleterre, et que la Russie, ainsi qu'on l'avait craint à Vienne et que le ministre autrichien à Londres, le comte Colloredo, l'avait annoncé, n'avait pas pu accepter les conditions que le ministère anglais lui avait offertes[2] pour le traité de subsides proposé par les ministres russiens et appuyé par ceux de Vienne. L'on m'ajoute que les ministres anglais étaient fort boutonnés sur la façon dont la cour de Moscou avait refusé les offres des Anglais, si elle marchande ou si la réponse était tout-à-fait déclinatoire; mais qu'il était certain que le Conseil du roi d'Angleterre n'avait pris encore aucune nouvelle résolution à cet égard et qu'il n'y avait pas même de l'apparence qu'on se réchaufferait si tôt pour la poursuite de cette affaire, tant que le ministre Pelham, qui tient les cordons de la bourse d'Angleterre entre ses mains et qui ne s'était livré au contre-projet du ministère anglais par rapport à la convention de subsides que bien à contrecœur, n'aurait pas des motifs plus pressants pour entrer dans de tels arrangements.

Au demeurant, mon ministre comte de Podewils vous fera par mon ordre au premier jour, et dès que le chiffre nouveau que vous

[1] Seinen durch einen Courier übersandten Berichten vom 9. Februar hatte Maltzahn beigeschlossen den von dem Könige verlangten Bericht Funcke's an Brühl vom 6. December 1753 (vergl. S. 227) mit folgenden Beilagen: „Réponse faite par M. de Guy Dickens, à la conférence du 28 octobre/8 novembre, où l'on demanda à ce ministre s'il n'avait pas encore reçu de réponse de sa cour sur les dépêches qu'il envoya d'ici déjà dans le mois de juillet passé" (vergl. S. 41); „Note" (Rückäusserung des russischen Ministeriums auf Guy Dickens' Antwort); „Copie de deux lettres de M. Guy Dickens à M. de Funcke", Moscou 9/20 novembre 1753, Moscou 19/30 novembre 1753; „Extract der an den Russisch-Kaiserlichen Botschafter Grafen von Keyserlingk de dato 16. Decembris 1753 unter des Grafen von Kaunitz Unterschrift hinausgegebenen Declaration." — [2] Vergl. S. 192.

Digitized by Google

trouverez à la suite de ma lettre, vous sera parvenu, une dépêche relativement aux affaires de Pologne, pour s'expliquer avec vous là-dessus.[1] C'est à vous que de vous expliquer sur les doutes qu'il vous proposera; mais ce que je vous recommande à ce sujet, c'est d'éviter soigneusement dans vos réponses au département des affaires étrangères de n'y faire rien apparaître qui puisse donner les moindres soupçons sur l'homme confident et sur le canal dont nous avons heureusement tiré jusqu'à présent tous ces avis et ces nouvelles d'importance; vous ne ferez même aucune mention nommément de l'instruction secrète du comte de Flemming que nous tenons entre nos mains.[2] Il m'importe trop de tenir le secret dudit canal entre aussi peu de mains qu'il est possible, et qu'on ne s'en doute de rien là-dessus.

Au reste, je vous envoie encore ci-clos un nouveau chiffre de ma part, afin de pouvoir vous en servir tour à tour, dans votre correspondance immédiate à moi, avec celui dont vous vous êtes servi jusqu'ici à cet égard, afin de désorienter d'autant plus les curieux impertinents.

Nach dem Concept. Federic.

6221. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 20 février 1754.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu votre lettre avec les pièces que je vous fais remettre à la suite de celle-ci. Vous conviendrez que, si la France a traîné jusqu'à présent de payer le dernier quartier de subsides au Duc régnant votre frère, il n'y va point de ma faute et que je n'ai manqué en rien pour en faire souvenir et presser les ministres de France;[3] je pense aussi que mes représentations faites à ce sujet opèreront que le Duc aura lieu d'être satisfait du payement plus exact de ces subsides de la part de la France, dont je suis persuadé qu'elle ne songera jamais à abuser le Duc par rapport aux engagements qu'elle a pris avec lui. Il me paraît d'ailleurs digne de quelque attention que quant à moi, je ne me suis jamais chargé de faire des avances à raison de ces subsides, aussi souvent que la France ne s'en acquitte précisément au terme stipulé, bien que, pour plus de secret de l'affaire, l'argent des subsides passe par mes mains, et que, s'il y a eu des cas que je l'ai fait, ç'a été par un motif de mes bonnes intentions pour le Duc, et quand les circonstances me l'ont permis, sans me déranger moi-même.

Il y a, je crois, de la prudence de ménager un peu la France, s'il arrive quelquefois qu'elle reste en arrière une couple de mois à ce sujet, en considération que ces subsides sont effectivement un assez agréable revenu extraordinaire, sans qu'il se voie obligé de faire la moindre chose à cet égard qui le saurait déranger aucunement dans ses

[1] Vergl. Nr. 6213 S. 244. — [2] Vergl. Bd. IX, 454. — [3] Vergl. S. 240.

Digitized by Google

arrangements ordinaires, et qu'au demeurant il faut considérer que les exemples sont assez rares, au sujet des subsides, qu'ils ont été acquittés aussi exactement que la France l'a fait, au moins jusqu'ici, à l'égard du Duc, qui en aura apparemment fait lui-même l'expérience avec ceux avec qui il a contracté autrefois de pareils traités et qui peut-être lui en sont encore en arrière.

Je ne fais point autrement ces réflexions qu'à Votre Altesse seule, ne doutant pas qu'Elle n'en voudra faire usage que pour autant que pour tranquilliser le Duc Son frère sur cet article, en l'assurant de ma parfaite amitié et la considération invariable que je lui garderai. Je suis avec estime, Monsieur mon Cousin etc.

Federic.

Nach dem Concept.

6222. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 22 [février 1754].

Vos réflexions au sujet de l'épigramme[1] sont fort justes, mon cher Milord; quoique je le cède à Voltaire en tant que poète, je serais très fâché de pouvoir lui être comparé pour le caractère, et certainement ce ne sera jamais ma morgue d'attaquer ces sortes de serpents dans leur repaire. J'aimai déjà beaucoup le soleil et le printemps, vous me les rendrez plus agréables encore, comme vous me faites espérer qu'à la naissance des fleurs et à l'arrivée des hirondelles je pourrai avoir le plaisir de vous revoir.[2]

Je vous prie, mon cher Milord, de me faire avoir un bien bon cuisinier qui ait le goût très fin et qui sache faire ces sauces légères et fines qui sont si fort à la mode à présent. Si le bonheur pouvait vous faire trouver l'habileté jointe à la sagesse, ce n'en serait que mieux; mais je sens bien que c'en est demander trop de gens de cette profession et qu'il faudra se contenter qu'il ait le goût fin.

Adieu, mon cher Milord, je suis honteux de la commission que je vous donne; je compte un peu sur votre amitié, et peut-être me direz-vous: traitez-moi plus en étranger et incommodez-moi moins.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

6223. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 22. Februar, über den Stand der Ausgleichsverhandlungen[3] zwischen dem Churfürsten von der Pfalz und dem wiener

Potsdam, 23. Februar 1754.

Davon bin Ich überall sehr wohl zufrieden, und können sie

[1] Vergl. S. 216. — [2] Vergl. S. 235. — [3] Vergl. S. 180. 232.

Digitized by Google

Hofe.[1] Frankreich besteht in Mannheim auf der Abgabe einer Erklärung folgenden Wortlautes an den wiener Hof:

„Que les trois Électeurs alliés donneront leur suffrage pour l'élection du roi des Romains en faveur du l'archiduc Joseph lorsque le traité formel d'accommodement à faire entre la cour de Vienne et Son Altesse Électorale aura été signé et ratifié, avec la condition expresse que le dépôt de l'argent aura été assuré et que la clause du concours de tous les Électeurs aura été inséré dans ledit traité d'accommodement, telle qu'elle a été stipulée dans le projet concerté le 23 mars dernier à Paris, sans diminution ni addition quelconque, comme aussi lorsque la satisfaction à donner à l'électeur de Cologne aura été solidement assuré; que les lettres amiables auront été envoyées par la cour de Vienne pour la réquisition des suffrages des trois Électeurs, et que les égards dûs selon l'usage auront été préalablement pris."

Durch ein Schreiben, d. d. Mannheim 11. Februar, ersucht der Churfürst von der Pfalz den König, sein Einverständniss mit dieser Erklärung durch ein ostensibles Schreiben an den Churfürsten oder durch seinen Gesandten in Wien ausdrücklich zu erkennen zu geben. Die Minister befürworten die erste Modalität, da man mit dem wiener Hof direct in dieser Sache zu verhandeln bisher vermieden habe.

dergleichen Schreiben expediren lassen.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6224. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 23 février 1754.

D'autant que depuis ma dernière dépêche que je vous ai faite nous sommes actuellement dépourvus ici de toute nouvelle intéressante, je ne saurais qu'accuser votre rapport du 8 de ce mois et vous renvoyer à mes dépêches antérieures du 2, du 4, du 9, 12 et 19 de ce mois, qui, j'espère, vous auront été tout bien rendues, chacune à son temps. Au demeurant, c'est de vous principalement que j'attends d'apprendre les nouvelles les plus intéressantes sur les affaires des Indes orientales entre l'Angleterre et la France,[3] sur la résolution que les

[1] Vergl. S. 17. 38. — [2] Das von dem Könige an den Churfürsten von der Pfalz erlassene deutsche Kanzleischreiben datirt Berlin 26. Februar 1754. — [3] Vergl. S. 242.

Digitized by Google

ministres prendront au sujet des dernières dépêches que le courrier de Moscou leur a apportées, et sur la résolution finale du Roi s'il voudra passer la mer dans le courant de cette année ou non.

Quant aux nouvelles de Russie,[1] il y en a que le 10 du mois passé les deux chanceliers de Russie n'ont point pu faire encore leur rapport à l'Impératrice touchant le contre-projet du ministère anglais, malgré tout ce que le sieur Guy Dickens, appuyé du ministre autrichien, avait fait pour les y presser, et que les apparences étaient que cette négociation pourrait bien échouer, malgré que le chancelier Bestushew avait donné des espérances de faire de son mieux auprès de sa souveraine que les propositions fussent goûtées d'elle, sauf des articles séparés à y joindre encore. Ce que ne soit dit que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

6225. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 février 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 13 de ce mois, sur lequel je n'ai aujourd'hui rien à vous dire, sinon qu'en conséquence des nouvelles qui me sont entrées de différents lieux, la négociation des ministres anglais et autrichien à Moscou pourrait bien, sinon échouer tout-à-fait, au moins traîner encore bien du temps, de sorte que les aspects sont assez pacifiques.

Au surplus, mes ministres ne m'ont point encore fait leur rapport sur la dépêche allemande que vous accusez par le post-scriptum joint à votre rapport;[2] il faut que je l'attende pour me décider sur la proposition que vous m'y faites, d'autant plus que je crois vous avoir déjà fait présent de cet argent dont la veuve de Græve était en arrière.

Nach dem Concept.

Federic.

6226. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 23. Februar 1754.

Ew. Excellenz gnädigem Befehl zur ganz gehorsamsten Folge habe Sr. Königl. Majestät die hierin zurückkommende Dépêche des Herrn von Fürst vorgeleget. Höchstdieselbe, nachdem Sie Sich daraus informiret, haben mir zu melden befohlen, wie Sie billig befremdet sein müssten, dass man österreichischer Seits bei dieser Negociation so sehr

[1] Das folgende nach einem Berichte Funcke's an Brühl, Moskau 10. Januar, aus dem Maltzahn in seinem Berichte, Dresden 12. Februar, Mittheilungen gemacht hatte. — [2] Betreffend den Nachlass des am 7. Januar 1751 gestorbenen preussischen Agenten am Reichshofrathe, Geh. Legationsrathes von Gräve.

Digitized by Google

veränderlich wäre und dasjenige, worüber man vorhin längstens conveniret sei, nachher von neuem in Zweifel ziehen und in Bewegung bringen wolle.[1] Bekannt genug sei es, dass Se. Königl. Majestät von Anfang dieser Negociation her sowohl durch den seligen Herrn von Dewitz als nachher gleich durch den p. von Fürst declariren, auch beide positivement dahin instruiren lassen,[2] dass die Negociation wegen eines zu convenirenden Tarifs mit der von den schlesischen Schulden wegen zu gleichen Schritten geschehen und beide nicht separiret, sondern eine mit der andern auf einmal tractiret und geendiget werden müssten. Sowie die schlesische Schuldensache einen Articul vom Friedenstractat ausmache, so sei der Status quo und ein zu convenirender Commercientractat gleichmässig ein Articul von dem Friedenstractat, weshalb man dann auch vorhin zu Wien an beiden Sachen zugleich gearbeitet habe. Es solle demnach der von Fürst nachdrücklich erinnert werden, darunter nicht von seinen Instructionen abzugehen und sich induciren zu lassen, wegen der Schuldensachen etwas vorzunehmen, wann die wegen des Commercii nicht zugleich tractiret und beide finalisiret würden, widrigenfalls Se. Königl. Majestät ihn darunter schlechterdinges desavouiren würden. Wann auch wienerscherseits man auf diejenige Aeusserungen, so er in seinem Berichte desfalls meldet, bestehen wolle, so solle er alsdenn nur ohnverholen sagen, dass, wenn sie es auf den Fuss nehmen wollen, er bald Ordre bekommen würde, sich zu retiriren.

Was auch das neue wienerscherseits gemachte Incident anbetreffe, wegen vorläufiger Bezahlung derer Interessen von denen zu convenirenden jederseitigen Capitalien, so wären Se. Königl. Majestät nicht intentioniret, dem wienerschen Hofe etwas vorzuschreiben, als Sie Sich darunter gleichfalls was vorschreiben lassen wollen, wie dann die Erwägung dergleichen neuen Incidentien, ehe man einmal in beiden Hauptsachen zu einigem Schluss gekommen, keine gute Opinion von der wahren Intention, etwas mit Bestand zu schliessen, geben könne.

Welches also Ew. Excellenz schuldigst zu melden nicht ermangeln sollen.

Uebrigens ist heute ein Bericht an des Königs Majestät von des Herrn von Massow Excellenz, verschiedene Umstände wegen des Tarifs betreffend, eingelaufen, wegen welches, wann des Königs Majestät solchen gesehen, und darauf resolviret haben werden, Ew. Excellenz ein näheres zu melden mir die Freiheit nehmen werde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 231. — [2] Vergl. Bd. VIII, 263. 276. 410. 442; IX, 323.

Digitized by Google

6227. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 23 février 1754.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites depuis le 4 jusqu'au 11 de ce mois, au sujet desquelles je ne saurais que vous renvoyer à celle qui vous parviendra ci-clos du département des affaires étrangères et d'y ajouter que j'ai été bien satisfait d'apprendre que M. de Contest a paru content des facilités que j'ai portées pour terminer l'affaire de la comtesse de Bentinck, et qu'il ait goûté mon idée par rapport aux liaisons de prendre avec le Danemark,[1] si d'ailleurs les menées du baron de Bernstorff n'y mettent pas des entraves. En attendant, vous ne manquerez de témoigner par un compliment affectueux de ma part à M. de Contest combien j'avais été sensible en apprenant les instructions qu'il avait données au sieur d'Ogier à cet égard, et des assurances qu'il avait ajoutées par rapport à la persévérance de la France pour remplir ses engagements envers moi.

Federic.

Nach dem Concept.

6228. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 23 février 1754.

J'ai bien reçu les deux lettres que vous m'avez faites du 4 et du 11 de ce mois. Toujours satisfait de la manière que vous vous exprimez dans ces rapports, et de la façon que vous me détaillez les particularités au sujet desquelles je désire d'être instruit, j'espère que vous vous acquitterez avec la même dextérité de celles que je vous ai demandées encore. Au reste, vous n'oublierez pas de rechercher milord Maréchal pour vous communiquer ses avis sur le mémoire que je vous ai commandé de m'envoyer touchant les différends des Anglais avec l'Espagne relativement au négoce à l'Amérique et sur les suites qui vraisemblablement en sauraient résulter à la fin.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6229. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 5. Februar: „Le comte de Tessin vient de quitter la cour et est rentré jeudi passé[3] avec toute sa maison en ville. Une rupture aussi publique a attiré l'attention de tout le public . . . Le fond de cette brouillerie est une grande bagatelle, qui naturellement n'aurait pas dû produire cet éclat, si les esprits n'avaient été aigris auparavant de part et d'autre."[4]

Potsdam, 23 février 1754.

Je vous sais gré des particularités que vous m'avez marquées par votre rapport du 5 de ce mois au sujet de ce qui s'est passé avec le comte Tessin. Quoique j'en sois fâché pour le crédit qu'on dit que ce ministre a dans la nation, et

[1] Vergl. S. 202. — [2] Vergl. S. 225. — [3] 31. Januar. — [4] Vergl. S. 257. 258.

Digitized by Google

que je ne saurais pas juger s'il n'a pas agi avec trop de vivacité dans cette affaire, je me flatte cependant que tout cela ne tirera guère à conséquence, ni n'augmentera les dissensions qui règnent entre la cour et le Sénat.

Federic.

Nach dem Concept.

6230. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 26 février 1754.

J'ai reçu vos dépêches du 15 de ce mois. Je serais bien fâché, quand M. de Contest ne voudra se fier aux avis que je lui fais communiquer par votre entremise, qu'à moins que les lettres des ministres de France aux cours étrangères ne les lui confirment. Qu'il réfléchisse sur plusieurs avis que je lui ai fait venir, que l'évènement a vérifiés et qui d'abord l'ont tenu en suspens s'il y pouvait ajouter foi; la même chose lui arrivera apparemment par rapport aux avis que je lui ai fait parvenir touchant les vues vastes et téméraires du comte Kaunitz. Qu'il compte que la cour de Vienne ne cherche, malgré toutes ses démonstrations pacifiques, que de faire à la France et à moi tout le mal possible, qu'elle s'y arrange sous mains et que, si elle n'en éclate, que ce n'est que par l'impossibilité de pouvoir exécuter le mal qu'elle nous médite. Au surplus, j'ai appris par l'expérience qu'ordinairement le ministère est si mal instruit des affaires souvent les plus importantes que régulièrement, quand il n'en est instruit le premier, je puis les tenir pour sûres, quand j'en suis averti, par le peu de soins qu'il y met d'avoir de bonnes informations.

C'est peut-être le même cas par rapport aux affaires de la Suède. Je ne puis que présumer que le ministère de France ne se fie que sur les rapports que M. d'Havrincourt lui en fait. Néanmoins les affaires de ce pays-là s'embrouillent de jour en jour, par la trop grande prédilection que ce ministre fait apparaître pour le parti du Sénat, qu'il prend à chaque occasion ouvertement contre la cour,[1] sans songer à faire le médiateur de ces différends, comme sa charge et les intérêts de sa cour le demanderaient. Je ne parle point de ceci sans de bonnes épreuves, je ne prétends point d'ailleurs à donner des conseils au ministère de France sur le choix qu'il doit faire de ses ministres aux cours étrangères, mais je serais bien aise que vous sachiez insinuer à M. de Contest que, pour ne pas ruiner absolument nos affaires en Suède, il conviendrait d'en rappeler M. d'Havrincourt[2] et d'y envoyer, s'il était possible, quelque autre sujet plus conciliant que celui-ci. C'est à votre prudence que j'abandonne de faire le plus convenablement ces insinuations, mais il est sûr qu'à moins qu'on ne songe en France de remédier à ces inconvénients, nous en verrons arriver du mal.

1 Vergl. Nr. 6231. — 2 Vergl. S. 5. 258.

Digitized by Google

Au reste, quant aux affaires de l'Angleterre, je m'imagine que le ministère anglais n'est actuellement si doux et si tranquille par rapport aux affaires étrangères que parcequ'il est tout appliqué à ses affaires intérieures du pays et pour arranger un nouveau Parlement qui lui soit tout-à-fait dévoué, mais que la grande question est si, après s'être assuré d'un nouveau Parlement, il continuera dans sa modération, et si alors il ne retournera à parler du haut ton, chose sur laquelle j'aimerais bien de savoir votre sentiment.

Federic.

P. S.

Parlez affectueusement à M. de Contest et dites-lui de ma part que je le faisais avertir en confidence qu'il était certain que M. Havrincourt outrait son éloignement pour la cour de Suède et son penchant pour tout ce qui regardait le Sénat: enfin, que sa fougue l'emportait et que son exemple faisait augmenter les mauvais procédés des sénateurs contre la cour. Qu'il ne faudrait pas penser en France que je sois à même d'arrêter moi seul la Reine, ma sœur, quand, poussée à bout, elle prendrait le parti de se jeter entre les bras de la Russie; qu'une patience usée faisait prendre des résolutions extraordinaires: enfin, qu'il importait extrêmement que, pourvu que la France ne voudrait pas en Suède un ministre plus modéré, on briderait au moins Havrincourt par des ordres très positifs.

Nach dem Concept.

6231. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 8. Februar, dass er für die in Gemässheit des Immediaterlasses vom 22. Januar[1] von ihm entworfenen Charakteristiken der vornehmsten Anhänger der Hofpartei (Baron von Ungern, Baron Erich Wrangel, Oberst Sterniel, Graf Bielcke, Dalin) sich bei der Kürze seines bisherigen Aufenthaltes in Stockholm zum grossen Theile auf die Urtheile anderer habe verlassen müssen. Der Führer der Hofpartei, Baron Ungern „a été de tout temps partisan déclaré du système russien . . . Ce n'est que depuis les brouilleries entre le Roi et le Sénat et depuis que la cour a adopté le parti russien, qu'il a su s'insinuer dans les bonnes grâces de la Reine.“[2]

Potsdam, 26 février 1754.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites à l'ordinaire dernier. Je conviens parfaitement que dans les caractères que vous m'avez faits de quelques personnes de la cour de Suède, vous n'ayez pu faire autrement encore que de vous modeler sur les informations que vous en avez tirées de M. d'Havrincourt, vu que le temps que vous avez séjourné en Suède a été jusqu'ici trop court pour que vous eussiez pu vous régler sur vos propres lumières. C'est aussi en conséquence que je veux bien vous

Quand même je voudrais croire que le caractère des personnes que je viens

[1] Nr. 6181 S. 223. — [2] Vergl. Bd. VIII, 311. 478. 486. 524; IX, 122.

Digitized by Google

de dépeindre, m'ait été représenté du mauvais côté, il sera toujours indubitable que leurs intérêts demanderont de culbuter les gens portés pour le bon système qui sont en possession aujourd'hui des premières dignités du royaume ... Au reste, il me paraît indubitable que, si à la Diète prochaine le Sénat a la supériorité, le pouvoir du Roi sera restreint dans des bornes plus étroites. Le marquis d'Havrincourt n'en a pas fait la petite bouche envers moi, en me disant, quoique dans la plus grande confidence, que ce qu'on pourrait faire de mieux, c'était bien lier les mains du Roi, pourqu'il fût dans l'impossibilité de faire du mal, et que ce n'était que de cette façon, et en éloignant les personnes dangereuses, qu'on pourrait espérer de voir revenir la cour à ses vrais intérêts, et qu'ainsi il fallait espérer que d'un grand mal il arriverait un grand bien."

faire observer que dans tout ce que M. d'Havrincourt vous a dit relativement aux démêlés entre la cour et le Sénat, j'ai remarqué beaucoup d'humeur et de passion, de sorte que je ne saurais point adopter pour la plupart ses sentiments, ni vous conseiller de régler votre conduite là-dessus, mais de continuer plutôt, comme je vous ai déjà ordonné, d'adoucir les humeurs des personnes du Sénat et d'inspirer également à ma sœur des sentiments de modération, aussi souvent que les occasions s'offriront de le faire convenablement.

Federic.

P. S.

Ayez soin que la lettre ci-close parvienne bien à sa direction.

Nach dem Concept.

6232. A LA REINE DE SUÈDE A ULRICHSDAHL.

Chiffrirte Beilage zu einem eigenhändigen Schreiben der Königin von Schweden, Ulrichsdahl 12. Februar: „La retraite subite du comte de Tessin[1] fournit sans doute matière à divers raisonnements sur ce qui peut l'avoir occasionnée. Comme il importe fort qu'on ne soit pas dans l'erreur au sujet d'un évènement auquel bien des personnes s'empresseraient de donner un tour désavantageux à la cour, j'ai cru devoir faire un détail circonstancié qui mettra dans son jour combien, à cette occasion, on a opposé de la modération à des emportements et à des procédés très répréhensibles dans un sujet.

Le 30 du mois passé, le Roi étant entré dans ma chambre, le comte Tessin, qui s'y était rendu un moment auparavant, pour se plaindre de la conduite du Prince Royal, s'adressa tout de suite au Roi, en renouvelant ses plaintes, quoique fondées sur un sujet très léger, et ajoutant que, comme le Prince ne voulait plus lui obéir, il se voyait dans la nécessité de demander son congé.

Le Roi lui répondit qu'il était fâché que son fils lui eût donné lieu de se plaindre, mais qu'on devait avoir quelque indulgence pour son âge,[2] et, en attendant, on ne manquerait pas de le punir pour cette fois-ci de sa désobéissance.

Le comte Tessin répliqua avec véhémence qu'il ne se trouvait plus en état d'exercer sa charge auprès du Prince Royal, qui ne pouvait avoir aucun égard pour lui, le voyant maltraité au point qu'il l'était.

Sur la demande que le Roi lui fit alors en quoi consistaient ses griefs, il répondit que c'était de ces choses qui ne pouvaient se dire, et qu'il ne lui convenait pas de se plaindre de ceux qui étaient au-dessus de lui; mais, ajouta-t-il, »je suis mécontent et je puis le dire à tous ceux qui voudront m'entendre.«

[1] Vergl. S. 254. — [2] Der Erbprinz war am 24. Januar 1746 geboren. Vergl. Bd. V, 149.

Digitized by Google

Le Roi lui ayant fait remarquer qu'il était dangereux de parler de mécontentement, sans en pouvoir alléguer aucun sujet valable, le comte Tessin dit qu'il était instruit combien on avait désapprouvé ses lettres écrites au Prince Royal pendant les deux étés qu'il avait été absent de sa personne, et que pour sa justification il les avait fait imprimer; on avait poussé les choses jusqu'à vouloir intimider l'imprimeur pour empêcher leur publication.

Sur quoi, le Roi lui dit: »C'est moi, Monsieur, qui ai fait savoir à l'imprimeur qu'il aurait dû supprimer ces lettres; c'est moi qui suis en droit de me plaindre, puisque vous avez mal fait de publier sans mon aveu votre correspondance avec mon fils, qui ne contenait que des allusions aux affaires de la cour et des raisonnements politiques, matières peu convenables à discuter avec un enfant.«

Le comte Tessin interrompit alors le Roi avec beaucoup de véhémence, disant: »Comment, j'ai mal fait, Sire? Je ne puis donc plus servir; je veux avoir une commission qui juge de ma conduite,« et, continuant avec le même emportement, il dit qu'il fallait se plaindre au Sénat, qu'il voulait avoir sa démission. Que jusqu'ici il avait cru vivre dans un pays libre, mais qu'il voyait bien qu'il n'y avait plus ni loi ni justice et que la liberté était sur son déclin.

Le Roi lui répondit avec beaucoup de modération: »Vous avez toute liberté, vous vivez dans un pays libre et plus libre qu'on ne pense; je souhaite que cette liberté ne dégénère en licence et n'entraîne la ruine du royaume.«

Le comte Tessin insistant toujours plus fort sur sa démission, dit que dès ce moment il ne pouvait plus rester ni auprès du Prince ni à la cour. Il demanda aussi la permission de se rendre en ville et de passer encore quelques jours au château jusqu'à ce qu'il eût trouvé une maison.

A quoi le Roi lui répondit qu'il avait sa maison ici et au château et qu'il pouvait, au reste, s'en aller ou rester, comme il le jugerait à propos. Le comte Tessin sortit alors de mon appartement et s'en alla en ville le même jour, après avoir pris un adieu du Prince Royal.

Un éclat de cette nature ne permet plus au Roi de conserver le comte Tessin dans la charge qu'il occupait auprès du Prince Royal. Aussi ne balança-t-il pas à lui accorder son congé; mais croyant devoir concilier dans cette occasion les mouvements de sa bonté naturelle avec les égards dus à sa dignité, le Roi remit en même temps un écrit contenant le précis de tout ce qui s'était passé dans cette affaire, pour être mis devant les yeux des États à la Diète prochaine."

[Potsdam, 26 février 1754.]

J'ai appris par les nouvelles de Suède et par celles que vous me donnez, l'extravagante conduite du comte Tessin. Le Roi s'est conduit envers lui comme un ange, Tessin est un michaut fol qui, si la Diète était prochaine, pourrait par son manège vous causer bien de l'embarras; mais, comme la Diète est éloignée, il aura le temps de mettre de l'eau dans son vin et de se calmer. De la façon que cette affaire m'est revenue,[1] il en veut au sous-gouverneur et au précepteur[2] du Prince, mais, comme je l'ai dit, il y a encore du temps jusqu'à la Diète, et alors vous pouvez opposer vos batteries aux siennes. J'ai fait écrire en France au sujet d'Havrincourt et je leur ai si bien fait sentir les conséquences de la mauvaise conduite de ce ministre que je me flatte qu'on le rappellera ou du moins qu'on le bridera davantage; c'est, autant que j'en peux juger, la fougue de cet homme qui encourage le Sénat, et, pour peu qu'on puisse avoir là-bas un ministre plus mo-

[1] Bericht Maltzahn's, Stockholm 8. Februar. — [2] Graf Bielcke und Dalin.

Digitized by Google

déré, il y a grande apparence, que les mauvais procédés des Sénateurs finiront.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der Abschrift der Cabinetskanzlei.

6233. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Copenhagen 12. Februar: „Je dois informer Votre Majesté d'un évènement qui me fait une peine infinie. Le sieur de Juel, grand-maître de la Reine et ci-devant ambassadeur en Suède,[1] vient d'être démis de sa charge, ainsi que sa femme, qui était grand-gouvernante. Sa Majesté lui a donné celle de directeur de l'académie de Soroë, qui est fort au dessous de lui et qui l'éloigne de la cour. On ne saurait douter que le baron de Bernstorff ne lui ait attiré cette disgrâce, mais l'on ne saurait comprendre comment Sa Majesté Danoise et le grand-maréchal de Moltke s'y sont prêtés. C'est sans contredit une des meilleures têtes de ce pays-ci, un homme qui a du mérite, qui tient à la nation par plusieurs titres, qui seul pouvait avec raison aspirer et bien remplir le poste du baron de Bernstorff, et dont la façon de penser n'est pas équivoque. Sa Majesté la Reine a eu toute sa confiance en lui, et c'est un coup qu'on porte à Sa Majesté. On avait tramé son éloignement depuis quelque temps, et on lui destinait le gouvernement de Fionie après la mort du comte de Rantzau. En dernier lieu, qu'on s'est aperçu de l'ascendant que la Reine gagnait de jour en jour sur l'esprit du roi de Danemark et qu'elle était bien conseillée, on a cru ne devoir plus attendre cette mort."

Potsdam, 26 février 1754.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois. Je suis fâché du revers qui vient d'arriver au sieur de Juel, d'autant que vous me l'avez qualifié d'honnête homme, bien intentionné pour la bonne cause et attaché à la reine de Danemark; mais c'est aussi tout ce que je saurais faire pour lui que de le plaindre, bien que j'espère encore que cette Princesse trouvera moyen de le ramener un jour de l'une ou de l'autre manière et de faire peut-être regretter ceux qui ont contribué à son éloignement la démarche qu'ils ont faite à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6234. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 février 1754.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois. Quand vous ne vous trouvez pas à même de me mander des choses intéressantes touchant la négociation du sieur Guy Dickens, je me trouve actuellement dans le même cas, mais comptez que, dès que j'en aurai quelques avis im-

[1] Vergl. Bd. IX, 25. 26. 326.

Digitized by Google

portants et qui mériteront de vous être mandés, je vous en communiquerai. Quant aux bisbilles entre la France et l'Angleterre relativement aux affaires des Indes orientales,[1] l'on doit croire, par les avis que j'en ai eus, que la négociation entre les deux cours reprendra faveur et que tout se passera tranquillement. Soyez, au reste, bien attentif sur les menées de la cour où vous êtes; la manière peu honnête et juste dont elle se prend actuellement dans la négociation avec le sieur de Fürst, et les chicanes qu'elle y met,[2] m'éclaircissent de plus en plus sur ses mauvaises intentions, et qu'elle médite des desseins dont peut-être rien que l'impossibilité de les faire succéder avec succès ne l'empêche. Enfin, tâchez au possible d'approfondir mes soupçons et ne laissez point vous tromper par les apparences; une attention continuée vous en orientera, et je ne présume pas la cour où vous êtes assez habile pour vous en faire la dupe.

Federic.

Nach dem Concept.

6235. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 février 1754.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois et ne saurais point encore cette fois-ci vous marquer des nouvelles de quelque conséquence et m'en remets ainsi à mes lettres antérieures. Au surplus, je suis bien curieux de savoir ce que c'est proprement ce qu'en conséquence du post-scriptum de votre rapport est arrivé au sujet de l'arrêt d'un homme au service de la compagnie d'Emden et de cinquante matelots anglais qu'on prétend avoir été enrôlés pour le service. Il faut absolument qu'il y ait du malentendu, et je ne saurais point me persuader que la compagnie d'Emden voulût jamais engager à son service ni matelots ni autre mariniers anglais, après avoir renvoyé tous ceux de cette nation qui autrefois lui ont offert leurs services.[3] Enfin, vous vous informerez du fait et m'en ferez votre rapport exact, sans vous en mêler ouvertement jusqu'à nouvel ordre.

Nach dem Concept.

Federic.

6236. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 mars 1754.

Votre rapport du 20 du mois passé m'est heureusement parvenu. Je serai bien aise, quand vous pourrez me marquer de temps en temps des nouvelles intéressantes de Constantinople, bien que je ne doive pas laisser de vous faire observer que je ne saurais m'attendre à des résolutions vigoureuses de la part de la Porte, tandis que le Prince actuellement régnant[4] sera en vie, prince faible et timide, qui de même que son ministère ne suit aucun plan et met dans toutes ses opérations une

[1] Vergl. S. 251. — [2] Vergl. S. 253. — [3] Vergl. Bd. IX, 82. — [4] Mahmud I.

Digitized by Google

variété bizarre, et qui craint d'ailleurs que la guerre ne puisse bien occasionner une révolution à son égard, de sorte qu'on ne sache point établir de système avec lui, ni faire fond sur ses promesses et sur celles de son ministère, qui n'a des vues qu'à demi.

Federic.

Nach dem Concept.

6237. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 2 mars 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 23 du mois passé, m'a été fidèlement rendu, qui ne me laisse que de vous dire que ce que le sieur Funcke a marqué[1] par rapport à l'inaction extrême de la cour où il se trouve, ne me déplaît aucunement.

Pour ce qui regarde les billets de *Steuer* des deux princes d'Anhalt-Dessau,[2] mon intention est que, vu qu'ils se trouvent déjà sur vos anciennes listes, vous pouvez bien les insérer dans la désignation générale, mais ne pas vous donner trop de mouvements, supposé que les ministres de Dresde s'en récrient.

Federic.

Nach dem Concept.

6238. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 mars 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 23 de février passé. Je vous sais parfaitement gré de ce que vous tâchez à m'aider de vos conjectures au sujet des dispositions de l'Angleterre à entrer dans les vues des deux cours impériales, en attendant que j'en puisse vous marquer des nouvelles authentiques que j'espère d'avoir bientôt. Selon celles qui m'en sont revenues, il n'y a pas encore pris aucun résultat en Russie par rapport au contre-projet du ministère anglais que le sieur Guy Dickens a présenté aux ministres de Russie, et les apparences sont que cette négociation pourrait bien échouer.

Je doute fort que le régiment du feu général de Schulenburg soit destiné au prince Louis de Würtemberg, qui a entièrement rompu avec la cour où vous êtes.[3]

Les nouvelles de Turquie méritent toute votre attention, afin de m'en pouvoir informer exactement; je suis persuadé cependant que celle qui a couru à Vienne au sujet d'une grande révolution à Constantinople, n'est point fondée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Moskau 17. Januar. Vergl. die folgende Nummer. — [2] Vergl. Bd. VIII, 369. 437. — [3] Vergl. S. 214.

Digitized by Google

6239. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 5 mars 1754.

La dépêche que vous m'avez [faite] du 22 de février dernier, m'a été bien rendue. Je laisse à mes ministres le soin de vous informer de ce qui regarde l'affaire de l'élection d'un roi des Romains. Quant à celle touchant les différends entre la France et l'Angleterre, mes lettres de Londres portent qu'on n'y est nullement content avec ce que la France a fait déclarer sur ce sujet, que cette négociation ne prenait point la tournure dont M. de Mirepoix s'était flatté, et que l'accord là-dessus ne serait pas si aisément à faire que l'on se l'était flatté; qu'on continuait à préparer l'armement destiné pour les Indes orientales, qu'apparemment l'on ferait partir dans le courant de ce mois.

Quant à la négociation en Russie, elle paraît être encore suspendue au croc, et il y a bien de l'apparence jusqu'à présent qu'elle saurait entièrement échouer.

Federic.

Nach dem Concept.

6240. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 15. Februar: „L'ami que j'avais détaché auprès du duc de Newcastle pour lui insinuer que, si on était dans des dispositions favorables d'accommoder les différends qui subsistent entre Votre Majesté et cette cour, on trouverait pareillement Votre Majesté dans de semblables dispositions,[1] s'est acquitté de sa commission. Il m'a informé ce matin qu'à la première insinuation qu'il en avait faite à ce secrétaire d'État, il avait d'abord remarqué qu'elle avait été bien reçue, mais que le duc de Newcastle n'avait pas voulu lui donner aucune réponse là-dessus qu'après en avoir consulté avec ses collègues; ce qu'ayant fait, il avait prié cet ami de retourner chez lui, et lui avait témoigné que le Roi et ses ministres ne souhaiteraient rien de mieux que de voir finir les différends en question, et qu'il lui allait dire tout naturellement, après tout ce qui s'était passé là-dessus vis-à-vis de la France, jusqu'où l'on pouvait aller ici pour pouvoir les ajuster, savoir qu'il était impossible pour le Roi et pour ses ministres de dé-

Potsdam, 5 mars 1754.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 15, du 19 et du 22 du mois de février passé. Je suis bien content de la manière dont vous vous êtes pris pour faire faire adroitement au duc de Newcastle les insinuations que je vous avais commandées; je suis même assez satisfait de la réponse que votre ami en a tirée. Mais, comme la chose mérite que j'y songe mûrement, et que d'ailleurs il me paraît convenir de ne pas marquer trop d'empressement, mon intention est que vous devez tenir en train votre ami et tâcher de le conserver dans la bonne volonté qu'il a marquée, sans lui faire faire de nouvelles insinuations, en attendant que je puisse faire quelques considérations

[1] Vergl. S. 239.

Digitized by Google

terminer d'avance et secrètement la satisfaction que les sujets de Votre Majesté pourraient exiger pour indemnisation des prises faites sur eux par la marine anglaise; mais que, si Votre Majesté voulait lever l'arrêt mis sur la dette de la Silésie, Elle pourrait compter sur une satisfaction aussi étendue et aussi équitable qu'il serait possible de la donner. Que le Conseil des prises aurait ordre d'examiner sommairement et d'abord après l'arrêt levé toutes les prétentions des sujets de Votre Majesté, et qu'Elle aurait lieu d'être contente de cet examen.

Voilà, Sire, la réponse à la simple insinuation que j'avais fait faire, et, comme elle ne se trouve pas conforme aux idées de Votre Majesté, je n'ai pas jugé à propos d'aller plus loin et resterai tranquille. J'ajouterai cependant que m'étant entretenu assez longtemps là-dessus avec mon ami, il m'a fait connaître qu'on avait réellement beaucoup d'envie de voir terminer ici cette affaire, mais que l'on ne pouvait pas la finir sur un autre pied, et que les ministres joueraient trop gros jeu de convenir d'avance d'une certaine somme pour satisfaction vis-à-vis de Votre Majesté. Qu'il fallait considérer d'ailleurs la froideur qu'il y avait entre Votre Majesté et Sa Majesté Britannique, et combien le système britannique était contrecarré par Votre Majesté, pour que les ministres pussent et osassent dans de semblables circonstances se prêter à aucune démarche dont ils pourraient être un jour ou autre responsables vis-à-vis de la nation, et que, si les différends en question restaient sur le pied où ils sont, on préfèrerait plutôt de perdre le reste des dettes de la Silésie à travailler de les accommoder par le moyen de quelque expédient qui pût mettre cette couronne à découvert vis-à-vis des autres puissances[1] et exposer les ministres au ressentiment de la nation"...

Nach dem Concept.

à ce sujet et vous instruire sur ma résolution à prendre finalement.

Federic.

6241. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 mars 1754.

La stérilité des nouvelles où nous continuons d'être dans cette saison-ci, ne me permet encore que d'accuser la réception de votre dé-

[1] Vergl. Bd. IX, 380. 383.

Digitized by Google

pêche que l'ordinaire dernier m'a apportée, et de vous dire que, quant aux affaires tant en Angleterre qu'en Russie, [elles sont] tout encore dans le même état. Au reste, la dépêche allemande à la suite de celle-ci vous apprendra la manière indécente et malhonnête dont un de mes officiers hussards a été traité, en faisant un voyage en Hongrie pour y voir ses proches parents; aussi mon intention est-elle de relever bien l'affaire et de déclamer bien énergiquement là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

6242. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH VON KLINGGRÄFFEN IN WIEN.

Potsdam, 9. März 1754.

Fester, besonders Lieber und Getreuer. Aus der hierbei kommenden Specie Facti habt Ihr mit mehrerm zu ersehen, wie so gar hart und ohnfreundlich einem Meiner Officiers, dem Premierlieutenant von Czepitz vom Wechmarschen Husarenregiment, in Ungern sowohl wie zu Wien begegnet worden, als derselbe von Mir den Urlaub erhalten nach einer langen Abwesenheit aus seinem Vaterlande einmal wieder auf wenige Monate dahin zu gehen, um seine Anverwandte daselbst zu besuchen und seine kleine domestique Angelegenheiten zu besorgen. Das harte und fast ohnerhörte Verfahren, so gegen denselben geschehen ist, hat derselbe sich auf keine Weise zugezogen, da er sich in allem sehr moderat bezeiget und allem dem, so an denen verschiedenen Orten von ihm gefordert worden, sich auch zum Ueberfluss willig unterworfen hat, welches dennoch ihm nicht zu Wege bringen können, dass man ihm nicht auf das übelste und unanständigste begegnet hat, sondern es auch als eine Folge solcher Begegnungen endlich dahin ausgeschlagen ist, dass er seine Gesundheit darüber verloren und in die erbärmlichste und mitleideswürdigste Umstände gesetzet worden.

Mein Wille und Befehl an Euch ist demnach, dass Ihr deshalb Eures Ortes dem dasigen Ministerio die nachdrücklichste Vorstellung thun und repräsentiren sollet, wie Mich ein so gar ausserordentliches Verfahren gegen einen in Meinen Diensten stehenden Officier, der mit Meiner Permission die Seinigen nur sehen und sprechen wollen und der durch sein Betragen nicht die geringste Gelegenheit zu einigem Verdacht gegen ihn, noch weniger zu einem ihm begegneten so üblen Procédé Gelegenheit gegeben, auf das äusserste befremden müsste, da ganz bekanntermaassen allen und jeden in der Kaiserin-Königin Majestät Diensten stehenden Officiers, wenn solche nach Schlesien, auch allen andern Meiner Provincien kämen und sich verschiedentlich darin aufhielten, mit allen ihnen zukommenden Égards begegnet werde, und man alle Attention gegen dieselbe habe. Es würde auch von keiner vernünftiger und ohnparteiischer Welt Mir verdacht werden können, wenn Ich dergleichen, wider alles, was unter gesitteten und in Freundschaft und Frieden

Digitized by Google

stehenden Puissances deshalb observiret wird, laufende Verfahren ressentirete und deshalb Représailles exerciren liesse. Ich bin aber von der Kaiserin-Königin Majestät bekannten Droiture und Gemüthsbilligkeit zu sehr persuadiret, als dass Ich nicht glauben sollte, wie gedachter Vorfall sonder aller Dero Vorbewusst geschehen, und dass solches also lediglich aus einem Missverstand geschehen, der von einigen der Ihrigen ohne Ueberlegung geschehen sei. Dahero Ich dann noch zur Zeit entfernet davon wäre, den Anfang von einigen Représailles deshalb zu machen und andern, an diesem Facto vielleicht ganz unschuldigen solches entgelten zu lassen. Ich versähe Mich dahergegen aber auch, dass der Kaiserin-Königin Majestät nicht nur dasjenige, so von Ihrigen darunter geschehen, höchstens improbiren und diesen Dero gerechtestes Missfallen darüber empfinden lassen, zugleich aber die Verfügung machen würde, dass auch in solchen Fällen forthin ein gutes freundliches nachbarliches Vernehmen unterhalten und denen Meinigen, wenn deren Geschäfte erforderten, eine Reise derer Orten zu thun, mit aller Humanité und ihnen zukommenden Égards begegnet werden müsste.

Was Euch dieserwegen in Antwort zukommen wird, darüber werde Ich Euren Bericht gewärtigen. Ich bin Euer gnädiger König

Nach dem Concept.

Friderich.

6243. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 7. März: „Le chevalier de La Touche reçut un courrier, hier au soir, de sa cour avec des dépêches relatives à la négociation de l'élection d'un roi des Romains et aux déclarations que les électeurs de Cologne et le Palatin en allaient faire faire à la cour de Vienne conformément au projet que la France en a déjà communiqué à Votre Majesté,[1] et qu'elle recommande de nouveau ... Mais, comme Votre Majesté l'a déjà fait, ainsi que le chevalier de La Touche l'a reconnu d'abord, la France aurait pu se passer de l'envoi de ce courrier ... Je lui ai demandé à cette occasion pourquoi on n'avait point profité de l'envoi de ce courrier pour faire parvenir ici la lettre de change du premier terme des subsides de cette année pour une certaine cour voisine.“[2]

Potsdam, 9. März 1754.

Es ist alles recht gut; nur muss fleissig erinnert werden, dass die Zahlung der bewussten Subsidien nach denen Versicherungen des Marquis de Saint-Contest auf einen sicheren und prompten Fuss arrangiret werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 251. — [2] Braunschweig. Vergl. S. 249.

Digitized by Google

6244. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 11. März 1754.

Meine liebe Geheime Etatsminister Grafen von Podewils und Finckenstein. Mein Minister von Massow hat Mir beikommenden Entwurf, wie der Geheime Rath von Fürst auf seine Relation vom 23. des letztern Monats Februarii, in Sachen die schlesische Schulden betreffend, zu bescheiden sei, eingesandt. Da Ich Meines Ortes nichts dagegen habe, vielmehr alles darin recht und billig und denen Umständen gemäss finde, so habet Ihr gedachten von Fürst in einem bei Eurem Departement auszufertigenden wohl chiffrirten Rescript zu bescheiden, dabei aber ohnvergessen zu sein, demselben nochmalen ernst und nachdrücklich einzubinden, dass er diese Negociation von der des schlesischen Commercii und Tarifs halber durchaus nicht von einander separiren lassen,[1] noch darunter die Dupe von den wienerschen Ministres sein, sondern schlechterdings beide Négociations zusammen und auf gleichem Fuss fortführen und in keiner ohne die andere etwas concludiren, vielmehr die wegen des schlesischen Commercii préférablement vor jene tractiren müsse. Ihr habt Euch hiernach zu achten, und Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

6245. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 12 mars 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 2 de ce mois. Je ne me saurais persuader que la poste de Constantinople dût apporter des nouvelles de conséquence, et si elle a tardé d'arriver à Vienne, je crois que ce n'est que par les chemins mauvais et impraticables, causés par la saison, que l'empêchement est arrivé. Nous avons reçu des lettres de Londres qui nous ont appris que dans les débats qu'il y a eu dans le Parlement présentement assemblé, le parti contre la cour a fait de fortes harangues de ce que le ministère anglais avait souffert que la France eût relevé impunément les ouvrages à Dunkerque,[2] à quoi les ministres avaient répondu que c'était vrai, mais qu'ils n'avaient pu prendre des mesures vigoureuses à ce sujet faute de fonds en argent, que la dernière guerre avait épuisés. Que, les antagonistes du ministère ayant répliqué là-dessus que la dernièrre guerre qui n'avait duré que huit ans à peu près, avait coûté infiniment plus à l'Angleterre que toutes celles que feu le roi William et la reine Anne avaient soutenues pendant douze ou treize années, et qu'il n'y avait aucune bonne raison de la différence, les ministres anglais ont répondu qu'il y en avait une assez forte et claire,

[1] Vergl. S. 253. — [2] Vergl. S. 242.

Digitized by Google

parceque dans la dernière guerre l'Angleterre avait été obligée de porter sur ses épaules, comme un corps mort, la reine de Hongrie. Je ne vous fais tout ce récit que pour vous faire observer que, si on m'a accusé juste sur tout ce que dessus, l'Angleterre ne voudrait pas aisément ouvrir les cordons de la bourse pour fournir aux subsides que la cour de Vienne et ses alliés demandent.

Federic.

Nach dem Concept.

6246. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 12 mars 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 26 du mois février. Quoique je convienne parfaitement de tout ce que vous me mandez par rapport au système présent que les ministres anglais ont adopté, je ne sais cependant pas assez concilier ce que vous soutenez par rapport aux fonds que vous croyez que le ministère anglais trouverait toujours en cas de guerre pour la soutenir vigoureusement, avec ce qui m'a été dit par rapport aux forts débats qu'il y a eu dans le Parlement actuellement assemblé, où le parti antagoniste du ministère a reproché à celui-ci qu'il n'avait point agi avec la vigueur qu'il aurait fallu pour obliger la France à raser les nouveaux ouvrages qu'elle avait relevés à Dunkerque, sur quoi le ministère était convenu hautement qu'il n'avait pas pu agir avec vigueur contre la France, vu qu'il n'avait les fonds qu'il y aurait fallu employer, vu l'épuisement des finances en Angleterre. Je serai bien [aise] que vous m'expliquiez vos pensées là-dessus par quelque dépêche immédiatement adressée à moi, afin de m'orienter à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

6247. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 12 mars 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Comme la dépêche ci-close du département des affaires étrangères comprend tout ce que nos dernières lettres d'Angleterre nous ont marqué, je vous renvoie et n'ajoute que la réflexion qu'il me semble que je vous ai déjà fait observer dans une de mes dépêches antérieures,[1] savoir que le ministère anglais ne voudrait acheter à trop grand prix la Russie; que son système est actuellement pacifique, à moins que des évènements ne le réchauffent contre la France; que son unique attention est à présent d'avoir le Parlement futur à sa disposition, mais qu'il restait à savoir si alors le dit ministère ne changera pas de ton et reprendra toute son arrogance. Il est vrai que des lettres particulières de Londres ont marqué que, parmi les débats du Parlement présent, le parti contraire à la cour ayant

[1] Vergl. Nr. 6199 S. 233.

Digitized by Google

extrêmement poussé le ministère de ce qu'il n'avait pas agi vigoureusement contre la France par rapport à l'affaire de Dunkerque, celui-ci s'en était défendu par le défaut des fonds en argent pour pousser vigoureusement la France, et que ses antagonistes ayant demandé la raison pourquoi une guerre d'à peu près huit ans, comme la dernière, avait plus coûté en frais que celles que l'Angleterre avait soutenues du temps du roi Guillaume et de la Reine, les ministres avaient répliqué que, dans la guerre dernièrement passée, l'Angleterre avait été obligée de porter sur ses épaules la reine de Hongrie comme un corps mort, ce qui avait tant épuisé le trésor de l'Angleterre. Nonobstant cela, mes lettres m'assurent qu'apparemment le langage que les ministres anglais avaient fait tenir à la France par rapport au chipotage avec la Russie, avait été mal entendu ou mal rendu, puisque, si la Russie acceptait les propositions des ministres anglais, on contracterait certainement avec celle-là, et que ni le langage du comte d'Albemarle, ni l'argent ne les en retiendrait.

Federic.

Nach dem Concept.

6248. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 12 mars 1754.

J'ai lu avec satisfaction le portrait que vous m'avez envoyé[1] à la suite de votre lettre du 1er de ce mois. Je serai bien aise, si à présent vous continuez à me faire ceux des ministres français, que j'attends de vous préférablement à ceux des ministres étrangers qui résident à la cour de France. Au reste, ne manquez pas de m'acheter et de m'envoyer ce livre qu'on imprime à présent sous le titre *d'Histoire militaire de Flandre*,[2] dont vous m'avez envoyé le plan, et tâchez [d'avoir] d'ailleurs, à la première occasion que vous trouverez, le livre du sieur de Bombelles sur les évolutions militaires.

Federic.

Nach dem Concept.

6249. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 12 mars 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, à sujet duquel je ne saurais m'empêcher de vous dire que, de la manière que vous me marquez le grand dérangement des finances de la Hollande, les dissensions sans fin pour leur redressement, les fonds épuisés et point suffisants pour fournir aux dépenses ordinaires, le comptoir général de l'union fermé, le crédit public en décadence,

[1] Characteristik des englischen Lord Botschafters Albemarle. — [2] Histoire militaire de Flandres depuis l'année 1690 jusqu'en 1694, par le chevalier de Beaurain.

Digitized by Google

enfin autant de projets proposés que rejetés, me font présumer que tout cela ne saurait finir à la fin que par une banqueroute générale.[1] Sur quoi, je serai bien aise que vous m'expliquiez, par quelque dépêche immédiate et à moi seul, votre sentiment, et ce que vous croyez des suites qui en résulteraient, si le dérangement des finances allait au point qu'on le verrait finir par la banqueroute.

Federic.

Nach dem Concept.

6250. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 mars 1754.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois, sur lequel je suis bien aise de vous faire observer que, pour ce qui regarde l'affaire de M. de Juel,[2] je viens d'apprendre de bon lieu que c'est depuis longtemps déjà que le roi de Danemark a eu de l'aigreur contre lui, et que c'est en conséquence que vous devez aller bride en main à cet égard et éviter avec prudence à ce qu'il ne paraisse pas que vous vouliez vous trop mêler des affaires domestiques du Roi et de ce qui regarde ses ministres.

Nach dem Concept.

Federic.

6251. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 mars 1754.

Je vous sais tout-à-fait gré des particularités que vous m'avez apprises par vos deux dépêches du 26 dernier. Je ne saurais absolument décider des malentendus qui règnent malheureusement entre la cour de Suède et le Sénat; tout ce que j'y puis faire, c'est de prêcher la modération à la Reine, ma sœur, et de souhaiter que le Sénat de sa part ne pousse trop la cour, afin de prévenir les extrémités. Je veux bien convenir qu'entre ceux qui paraissent avoir présentement la confiance de la cour, il en peut être des gens pas tout-à-fait bien intentionnés;[3] mais par quel moyen pourrais-je y rémédier?

Quant aux confidences que M. de Hœpken vous a faites par rapport aux manœuvres du système anglais et des tentatives qu'on avait faites pour le sonder si la Suède resterait passive, en cas qu'on vînt aux prises avec moi, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que je n'ai jamais trop compté sur l'assistance de la Suède, supposé que le cas aurait existé. D'ailleurs j'estime que, dans la situation où la Suède se trouve, il se pourrait bien arriver qu'elle eût plutôt besoin de mon assistance que moi de la sienne, et que mes vues, en prenant des liaisons avec la Suède, ont été principalement de vouloir

[1] Vergl. S. 213. 228. — [2] Vergl. S. 259. — [3] Vergl. S. 256.

Digitized by Google

contribuer au mieux au soutien de la liberté et à l'indépendance de la Suède et à ce qu'elle ne soit opprimée de ses ennemis.

Au reste, vous pouvez protester à M. de Hœpken que, s'il y a des excès commis sur le territoire de la Suède en Poméranie,[1] c'est absolument contre mon gré et contre mes ordres, mais que je ne saurais lui cacher que, par toutes les recherches que j'avais fait faire jusqu'à présent à ce sujet, je n'avais trouvé guère qu'une piquanterie forte et bien de l'humeur de quelques-uns de la régence suédoise à Stralsund contre le feld-maréchal comte de Schwerin, ce que nous saurions bien pénétrer ici qu'on ne le saurait faire en Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

6252. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 mars 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, m'est heureusement parvenu, au sujet duquel je suis bien aise de vous dire, quoique pour votre direction seule, que vous devez bien vous garder de vous faire entraîner par les impulsions des partisans de la cour pour inspirer des conseils violents à ma sœur, la Reine, parceque je crois qu'on n'a que trop de penchant à la cour pour en prendre de soi-même.

Nach dem Concept.

Federic.

6253. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 9. März, über drei von ihm eingesehene Schreiben des Grafen Brühl an Funcke in Moskau, vom 6., 13. und 20. Februar, durch welche Funcke beauftragt wird, in Moskau vor den Rüstungen Preussens zu warnen, welche ein Attentat gegen die Republik Polen zu bezwecken schienen.

Potsdam, 15 mars 1754.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 9 de ce mois. J'avoue que j'ai été surpris de la malice et de la noirceur de mes ennemis, de ce qu'ils ne laissent pas de me blâmer et calomnier à toutes les occasions, quand même il n'y a pas la moindre vraisemblance et que l'évènement leur a si souvent appris combien ils se sont prostitués au public par les mensonges qu'ils y ont débités.[2] C'est en particulier que j'y remarque le déchaînement de la cour de Dresde et de son premier ministre, qui ne peut point se lasser de débiter à mon sujet les calomnies aussi noires

[1] Vergl. S. 113. — [2] Vergl. Bd. II, 274. 289. 354; III, 144. 188. 251; V, 580; VIII, 512. 531.

Digitized by Google

que ridicules en soi-même, dans le même temps qu'ils me font toutes les protestations possibles d'amitié.

Mon intention est donc que vous ne devez point hésiter de donner hautement le démenti à tout ce qu'on a débité de faussetés sur mes desseins sur la Pologne, de même que sur un concert prétendu avec le Grand-Général de la Couronne touchant l'affaire de l'ordinatie,[1] dans laquelle je n'ai pas pensé un moment de me mêler, comme aussi sur ce qu'on a faussement débité sur les grands armements que je préparais en Prusse.

Pour ne point aussi laisser en doute le comte de Broglie sur les soupçons qu'on tâche de lui inspirer à ces sujets, ma volonté est que vous devez l'en désabuser, en vous expliquant confidemment avec lui sur ce qui regarde les prétendus armements en Prusse et les transports que j'y faisais faire d'artillerie et des munitions qui, loin d'être considérables ou en vue d'aucune offensive, ne consistaient qu'à y rafraîchir mes arsenaux à l'occasion de ce que la Russie avait fait marcher nombre des troupes dans la Livonie et dans la Courlande, afin de ne pas être pris dépourvu en tout pour la défensive, dans le cas qu'on eût quelque mauvais dessein sur cette province.

Au surplus, je vous avertis que le sieur Splitgerber vous fera payer au premier jour la somme de 500 écus, sous prétexte qu'on lui en avait remis de la part de vos parents, mais que vous recevrez pour soutenir les dépenses secrètes que vous êtes obligé de faire pour mon service. Je vous remercie de l'opéra *Artemisia* du sieur Hasse que vous m'avez envoyé, et vous ferai rembourser les frais que vous avez avancés pour le faire copier.

Federic.

Nach dem Concept.

6254. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 16 mars 1754.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois. De la manière que le vice-chancelier de Pologne[2] vous a parlé de ce qui regarde l'affaire prétendue touchant les trois villages situés dans le duché de Sévérie où mes troupes devaient marcher pour les occuper, il faut bien qu'il en soit très mal informé et qu'on lui en ait imposé par des avis absolument faux et controuvés. Cependant, pour ne pas vous laisser ignorer les circonstances qui auront pu occasionner ce malentendu, je veux bien vous communiquer par la note ci-jointe ce qui s'est passé en der-

[1] Der kinderlose Besitzer der Ordination (Majorat) von Ostrog, der lithauische Hofmarschall Fürst Janusius Sanguszko, hatte Anfang Januar gegen die Fideicommissstatuten die Theilung der Güter der Ordination verfügt, wogegen der Krongrossfeldherr Graf Branicki in seinem und anderer Magnaten Namen als gegen eine Verletzung der polnischen Constitution protestirt hatte. — [2] Wodzicki.

Digitized by Google

nier lieu au sujet de quelques villages situés indisputablement dans la Silésie, mais que l'évêque de Cracovie tient en fief de moi, où je me suis obligé de faire marcher quelque peu de troupes afin d'y réprimer l'insolence de quelques petits domestiques qui prétendaient rendre indépendantes ces terres de ma domination et des droits territoriaux.

Au reste, je serai bien aise que vous tâchiez de parler Sa Majesté Polonaise même, afin de la désabuser de toutes fausses impressions qu'on lui aurait voulu donner sur toutes les choses que vous avez traitées dans vos deux dernières dépêches.

Federic.

Euch ist bekannt, wasmaassen der Bischof von Krakau in Schlesien, und zwar in dem plessenschen Kreise, drei Güter, namentlich Chelm, Jemielin und Cojatow, besitze, welcherwegen die vorigen Bischöfe so wenig die sonst im Lande übliche Steuern entrichten, noch weniger sich jemalen zu Ablegung des gewöhnlichen Homagii verstehen wollen.

Als in anno 1746 der Graf von Zaluski Bischof zu Krakau geworden, haben zwar Se. Königl. Majestät declariret, wie Sie aus personellem Egard für denselben geschehen lassen wollten, dass er ad dies vitae von Entrichtung der Steuern dispensiret sein, jedoch dadurch Dero Gerechtsamen und Dero Landeshoheit in keine Weise präjudiciret, vielmehr solche beständig aufrecht erhalten und souteniret werden sollte. Wobei es dermalen geblieben und welches dann auch bisher nach aller Möglichkeit geschehen ist, bis sich wegen dieser drei Dörfer der Umstand ereignet hat, dass, als die plessische Grenzsalzbereiter einem Polen, welcher mit drei Fass oder 18 Centnern fremden Salz im Dorfe Cojatow betroffen, sie demselben solches abgenommen und zur Factorei nach Plesse gebracht, sich der bischöflich krakausche Amtsverwalter darüber beschweren und die Restitution des Salzes aus dem Fundament begehren wollen, dass die Wegnehmung nicht auf schlesischem, sondern auf polnischem Grund und Boden geschehen sei.

Da sich aber auch sonst hervorgethan, wie man wegen dieser Dörfer sich von Zeit zu Zeit einiger Indépendance anmaassen, auch den Egard, welchen Se. Königl. Majestät gegen den zeitigen Herrn Bischof durch die Erlassung der Steuern marquiret haben, zur Ungebühr auf eine gänzliche Exemption von der Landeshoheit extendiren wollen, da die dortige bischöfliche Officianten diejenige Verordnungen und Edicte, welche an alle übrige Landesstände ergangen, sich geweigert haben anzunehmen, und dem damit herumgeschickten Landdragoner untersagen wollen, sich weiterhin mit dergleichen auf diesen Dörfern einzufinden, überdies auch selbige angefangen haben, verschiedene von andern schlesischen Orten ausgetretene junge Leute, die sich dahin begeben, in Protection zu nehmen, so haben Se. Königl. Majestät zu Behauptung Dero landesherrlichen Jurium über gedachte drei Dörfer endlich resolviren müssen, einen nachdrücklichen Actum von Dero Landeshoheit und Souveraineté darin exerciren zu lassen, in welcher Absicht dann Dero

Digitized by Google

Generallieutenant von Kyau beordert worden, ein Commando von seinem unterhabenden Regiment dahin zu schicken, um einige zum Theil aus andern Orten von Schlesien dahin geflüchtete junge Mannschaft ausheben und zu Kriegsdiensten einziehen zu lassen. Welches denn auch den 23. des letztverwichenen Monats dergestalt geschehen ist, dass gedachtes Commando fünf von erwähnten jungen Leuten ausgehoben, mit solchen aber sogleich wiederum zurück marschiret ist, ohne dass der geringste Excess dabei vorgegangen, noch jemandem einiger Tort widerfahren wäre, wie solches die in diesen Dörfern bestellete bischöfliche Bedienten dem Commando schriftlich attestiret haben.

Nach dem Concept.

6255. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 6. März: „Je ne m'écarterai pas le moins de ce principe dont je suis convaincu, ainsi que je l'ai marqué dans les occasions, que tout est calculé ici contre Votre Majesté, et qu'il n'y a que l'impossibilité qui en empêche l'exécution . . . Malgré tout ce qui se fait ici pour se rendre redoutable, sans un puissant secours d'argent de l'Angleterre et l'assistance de la Russie, je ne vois pas que la mauvaise volonté, qui, comme un feu, couve toujours sous la cendre, puisse être réalisée de quelques années. Les finances de l'Impératrice ne fournissent encore qu'un petit trésor, supposé même que ce dernier soit bien constaté . . . Elle embrasse trop de choses à la fois et jette de l'argent d'une façon qui étonne. Depuis quatre semaines, deux des dames de la cour se sont mariées; elle a donné 50,000 florins à chacune, outre les bijoux, et une infinité de générosités se font très souvent de cette espèce; des pensions considérables se multiplient tous les jours. J'allègue seulement ceci pour que Votre Majesté puisse juger que la puissance de cette Princesse, qui à la vérité se fortifie de jour en jour, ne peut guère encore être considérée que dans un état naissant, mais qui, avec l'aide de la Russie et avec l'assistance de l'argent d'Angleterre, pourrait devenir formidable dans un court espace de temps, de sorte que c'est de l'Angleterre, la grosse cloche, que tout dépend."

Potsdam, 16 mars 1754.

Par tout ce que vous me marquez dans le post-scriptum de votre dernière dépêche, touchant la situation présente de la cour où vous êtes, je trouve que vous en êtes admirablement au fait, et tout ce que vous m'y dites, est exactement conforme à tous les autres bons avis que j'en ai, de sorte que vous avez bien attrapé le juste point. Ces circonstances et la vraie situation où ladite cour se trouve actuellement, me font présumer qu'il y a à parier dix contre un qu'elle aura plutôt la guerre avec ses autres voisins qu'avec nous. Quant à son nouveau système et ses arrangements nouveaux, il faudra, autant que je puisse le comprendre, au moins un temps de dix ou de vingt ans pour bien établir et de consolider un nouveau système. Tout cela ne doit point détourner votre attention exacte sur tout ce que cette cour remue et brasse.

Federic.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

6256. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 16 mars 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 5 et du 9 de ce mois, m'ont été fidèlement rendues. C'est avec satisfaction que j'en ai vu la bonne disposition où la cour danoise continue, pour finir amiablement l'affaire de Knyphausen, et vous êtes trop instruit sur mes intentions à cet égard que vous ayez à attendre que j'y porterais jamais obstacle. C'est aussi en conséquence que je souhaiterais que vous n'entriez plus dans un si grand détail que jusqu'ici sur cette affaire, dans les dépêches que vous m'adresserez immédiatement, bien entendu que vous pourrez continuer de vous en expliquer, aussi amplement que vous voudrez, dans celles que vous enverrez aux ministres du département des affaires étrangères.

Au surplus, quand des ministres bien intentionnés de la cour ou vous êtes vous parleront sur les liaisons étroites à prendre entre moi et le Roi leur maître,[1] tout comme sur ce mariage à stipuler[2] dont vous faites mention dans votre dernière dépêche, vous ne devez du tout rejeter ces propositions, mais faire entendre à ces ministres bien intentionnés que c'étaient des affaires sur lesquelles on pourrait bien convenir, dès que l'affaire de Knyphausen serait aplanie.

Nach dem Concept. Federic.

6257. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 mars 1754.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. Il est toujours bon que, par la présence en Suède du baron de Fleming, les ministres, tout comme M. d'Havrincourt, soient convaincus que ce ne fut point à tort qu'on s'est plaint de la grande prévention du susdit ministre pour le baron de Bernstorff et de son aveuglement pour tout ce dont celui-ci a voulu lui en imposer.[3] Mais le point le plus principal et le plus désirable serait qu'on s'avisât de le rappeler de son poste à Copenhague.

Nach dem Concept. Federic.

6258. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 16 mars 1754.

• Vous verrez par la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères comme les sentiments du ministère anglais sont encore assez

[1] Vergl. S. 254. — [2] Verbindung zwischen dem Prinzen Friedrich Wilhelm von Preussen (nachmals König Friedrich Wilhelm II.), geb. 25. September 1744, und der Prinzessin Karoline, zweiten Tochter des Königs von Dänemark, geb. 10. Juli 1747. — [3] Vergl. S. 131.

Digitized by Google

pacifiques relativement aux bisbilles qu'il a avec la France touchant les affaires des Indes orientales; mais, ce qui m'importe aujourd'hui plus que tout cela, c'est que je viens d'apprendre que le maréchal comte de Lœwendahl médite sa retraite du service de la France, d'aller en après à Hambourg et de passer en service ou de Russie ou de Danemark. Comme j'ignore jusqu'où il importe à la France de le garder en son service ou non, je serai bien aise cependant que vous preniez l'occasion, le plus tôt le mieux, d'en parler confidemment à M. de Contest et de le prier avec instance de ma part, et de la manière la plus pressée, pour ne pas vouloir permettre que jamais ledit maréchal ne puisse entrer ni au service de Russie ni du Danemark, parcequ'alors il pourrait me faire beaucoup de tort, qui ne laisserait que de rejaillir sur la France. Vous ajouterez que, comme la France m'avait donné tant de marques de son amitié, je regarderais comme une des plus satisfaissantes pour moi, si elle voulait bien prendre attention sur la demande que je lui fais à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6259. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 16 mars 1754.

Je ne m'attendais assurément pas, mon cher Milord, que ce serait un philosophe qui me donnerait des leçons d'ambition, je crois que nous sommes d'accord dans le fond de la chose et qu'il n'y a que les termes qui nous divisent. J'entends par *ambition*[1] une passion violente de s'agrandir, de briller, de faire de l'éclat et de s'acquérir une réputation, et c'est un sentiment de l'âme que je réprouve comme vicieux et n'ayant pas pour but la vertu; mais, en m'éloignant de cette passion, dangereuse aux autres et à ceux qui en sont possédés, je ne suis pas du même avis sur *l'émulation*, qui est un désir vif de s'acquitter de ses fonctions mieux que les autres et de les surpasser en vertu. C'est l'émulation, qui, sans causer de jalousie, aiguillonne l'âme, la tire de son inaction et de son indolence et fit faire au prince de Condé la campagne de Franche-Comté, pour surpasser celle que Turenne avait faite l'année 1672 en Hollande. Je crois qu'un homme retiré du monde en peut même sentir l'aiguillon; c'est, en un mot, le plus noble mobile de toutes nos actions.

Quant aux miennes, elles ne méritent pas, mon cher Milord, les éloges que votre amitié leur donne. On nous regarde nous autres rois comme des enfants, dont on admire le bégayement même [comme] une espèce d'effort qu'ils font à leur âge; on est si étonné, quand nous autres nous ne sommes ni stupides ni fols, qu'on nous sait gré de nos moindres actions raisonnables. Si vous en exceptez peu de souverains,

[1] Vergl. S. 235.

Digitized by Google

il n'y a guère eu que les fondateurs des empires qui aient été véritablement hommes, il semble que la nonchalance et la mollesse ait été le partage de tous leurs successeurs, et je crois qu'on peut attribuer leur condamnable indolence à la mauvaise éducation qu'on donne généralement aux fils des souverains: on les élève pour obéir et non pour commander. C'est dans le fond, mon cher Milord, de quoi vous vous embarrassez guère, et à moi aussi. Je souhaite que votre santé soit bonne pendant ce mauvais temps. Je ne renonce point au plaisir de vous revoir, en vous assurant que personne ne vous estime ni ne vous considère plus que moi.

Federic.

Nach einer Abschrift von der Hand des Secretärs des Lord Marschall.

6260. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 19 mars 1754.

Je vous sais un gré particulièr des circonstances assez intéressantes dont vous avez bien voulu m'informer par votre dépêche immédiate du 8 de ce mois. Il n'y a rien de plus vrai que ce que je vous ai marqué par mes dépêches antérieures touchant les subsides que la cour de Vienne a postulés de celle de Londres,[1] mais il est vrai encore que la dernière en a rejeté assez loin la proposition et que la cour de Vienne a été de mauvaise humeur contre l'Angleterre à ce sujet, elle qui se croit fondée en droit de ne point être refusée de ses amis et alliés sur les demandes qu'elle leur fait, quelque déraisonnables qu'elles soient, et qui se croit offensée, dès qu'on ne se soumet pas à ses volontés.

Federic.

Nach dem Concept.

6261. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH A BERLIN.

Potsdam, 19 mars 1754.

Je vous remercie bien volontiers de la peine que vous avez bien voulu prendre de me présenter quelques traductions des harangues anglaises de votre façon. Celles que j'ai reçues, me suffisent pour me faire comprendre la manière de penser des membres du Parlement sur l'état du royaume, ainsi je ne veux plus vous donner la peine de faire d'autres traductions, vous sachant bien du gré de celles que vous m'avez envoyées. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 245.

Digitized by Google

6262. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 22 mars 1754.

Je ne vous fais cette lettre que pour y faire joindre les 23 écus et 20 gros que vous avez déboursés pour me faire copier l'opéra *Artemisia* que j'ai bien reçu à son temps.

Comme des lettres d'un ami confident à Vienne du 13 de ce mois m'instruisent qu'on avait remarqué là depuis huit ou dix jours des pourparlers extraordinaires et longs entre les comtes Kaunitz, Keyserlingk et Flemming, à toutes les occasions, et qu'on présumait qu'il s'y agissait d'un projet du prince Xavier pour le faire succéder au trône de Pologne et le marier à l'Archiduchesse aînée,[1] j'ai bien voulu vous en avertir, afin de vous orienter bien sur ce qui se passera à cet égard, par le canal connu.

Federic.

Nach dem Concept.

6263. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 mars 1754.

Quand vous avez été averti, en conséquence du post-scriptum de votre dernière dépêche, d'un projet en faveur du prince saxon pour lui faire tomber [en partage] le trône de Pologne, quand il deviendra à vaquer, et de faire épouser l'aînée des archiduchesses, vous pouvez compter que l'avis que vous en avez eu, est fondé et que j'ai été instruit, depuis quelque temps déjà, par un bon canal que les instructions du comte Flemming[2] portent de mettre ces affaires sur le tapis et d'en faire une négociation séparée et secrète. J'estime cependant qu'il y réussira assez mal, vu que je ne saurais point me persuader que la cour de Vienne voudrait condescendre à marier une des archiduchesses à un prince apanagé, dont le frère aîné a de la famille, et qui porte aussi bien que l'autre des vues sur la succession à la couronne de Pologne. Supposé même que le projet en question réussît et que le Prince ci-dessus mentionné succédât en Pologne, quelles ressources aurait-il pour se soutenir avec dignité que le peu d'apanage que son frère aîné lui paierait peut-être assez mal, par l'envie qu'il aurait de son élevation à ses dépens?[3] Et peut-on croire que la cour de Vienne voudrait donner du sien pour le faire vivre? Au reste, j'ai mes raisons pourquoi je vous ordonne de ne parler du tout de ce projet au ministre de France.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Bd. VIII, 40. 43. 539. — [2] Vergl. S. 249. — [3] Vergl. Bd. IX, 45.

Digitized by Google

6264. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 23 mars 1754.

J'ai bien reçu vos dépêches du 16 et du 20 de ce mois. Bien que j'ai abandonné à mon ministre de Podewils[1] le soin de se concerter avec le chevalier de La Touche sur la nécessité et les moyens que vous proposez à entretenir un parti en Pologne et à le soutenir efficacement, cependant je ne veux point vous céler que la France et moi pourrions bien risquer de jeter notre argent au hasard et gratuitement auprès des gens qu'une inconstance naturelle mène à changer au premier évènement et à se jeter à la tête de celui qui paie le dernier. Que d'ailleurs, dans un pays comme celui que la Pologne, il y a toujours deux partis, que les brigues ne cessent pas, et que notre but principal n'est que de rompre toujours des Diètes où l'on voudra constater des choses préjudiciables à nos intérêts communs et à la constitution présente et à la liberté de la nation. Que j'estime que c'est avec bien [plus] de sûreté qu'on dépense son argent alors, que le hasarder en distribuant des pensions qui, dans un cas critique, peut-être n'opèreront guère contre l'éclat d'un argent payé dans le moment qu'il faut. Enfin, c'est à vous de réfléchir sur toutes ces considérations et de me marquer, après, votre sentiment.

Federic.

Nach dem Concept.

6265. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 23 mars 1754.

Votre rapport du 11 de ce mois m'est entré, et je suis bien aise de vous dire que, malgré les difficultés que les ministres anglais paraissent faire à ceux de France, je crois — et mes rapports de Londres m'y confirment — que les premiers pourraient bien mettre de l'eau dans leur vin et se prêter à un accommodement.

Au surplus, comme des lettres particulières de France, tout comme les gazettes publiques, annoncent comme quoi la France faisait acheter 7,000 chevaux de remonte pour sa cavalerie, je serais bien aise que vous m'apprissiez si effectivement ces nouvelles sont fondées et si l'on pense en France à y mettre l'armée dans un état respectable, au cas qu'il arrivât quelque évènement extraordinaire et imprévu.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. S. 235.

Digitized by Google

6266. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 22. März, über eine von dem Etatsminister von Rohd auf Befehl des Königs aufgesetzte Denkschrift über das Zerwürfniss zwischen Hof und Senat in Schweden, welche auf den Vorschlag hinauskommt:

„Que Votre Majesté devrait faire insinuer à la cour de France que le seul moyen de concilier les esprits serait d'engager le Sénat à céder quelques légers avantages à la cour et à lui laisser un peu plus de liberté dans la collation des charges vacantes, afin que la cour de France donnât des ordres en conséquence à son ambassadeur et que celui-ci tâchât de disposer les sénateurs et les chefs de son parti à donner quelque satisfaction à la cour et à faire en sorte que les choses puissent être pacifiées, à la prochaine Diète, par une interprétation juste et favorable de tous les articles qui sont en contestation."

Die Minister motiviren eingehend, dass sie sich von einem derartigen Schritt in Frankreich wenig Erfolg versprechen, und dass selbst im Falle entsprechender Weisungen des französischen Ministeriums an Havrincourt die Vermittelung des letzteren keine glückliche sein werde.

Potsdam, 23. März 1754.

Es kann die Sache in Frankreich tentiret werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6267. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 26 mars 1754.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 8 et du 12 de ce mois. Je suis fâché de la mort du sieur Pelham,[1] par la raison que je l'ai toujours considéré comme le plus disposé entre les ministres anglais à vouloir concilier les différends qui subsistent entre moi et l'Angleterre.[2] Comme il ne peut manquer que cet évènement n'ait des conséquences intéressantes, ma grande curiosité est d'apprendre de vous ce qu'il effectuera relativement à moi et à mes intérêts, et de quelle façon ceux qui succèderont aux fonctions de feu sieur de Pelham, penseront sur mon sujet; ainsi que je serais bien aise que vous y dirigiez votre attention principale à présent, afin de pouvoir me donner les informations les plus exactes et bien détaillées à ce sujet. Au

[1] Gestorben 6./17. März. — [2] Vergl. S. 53. 72.

Digitized by Google

reste, mandez-moi si le lord Carteret ne voudra se reproduire pour entrer dans le ministère, quand il arriverait que le duc de Newcastle aurait de la peine à se soutenir dans son poste.

Federic.

Nach dem Concept.

6268. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 26 mars 1754.

Je crois n'avoir guère gagné ni perdu à l'évènement de la mort du sieur Pelham. S'il s'est montré le plus disposé entre les ministres anglais à vouloir concilier mes différends avec l'Angleterre, c'est qu'il n'aimait pas de faire faire mal à propos des dépenses à la nation; mais, indépendamment de cela, mes intérêts lui ont été toujours bien indifférents. Ce que je crois que nous avons gagné par cet évènement, c'est l'embarras où le roi d'Angleterre et son ministère [se trouvent] par cette perte, et qu'ils auront à présent à recommencer de travailler, et avec bien de la peine encore, à la besogne des futures élections au nouveau Parlement, dont feu Pelham avait seul le secret et les moyens, et en était la cheville ouvrière, de sorte qu'il aurait acquis une majorité certaine dans ledit Parlement, si sa mort n'en eût interrompu.

Quant à la réponse que le sieur de Knyphausen a eue de M. de Contest par rapport au sieur d'Havrincourt,[1] je vous dirai que je serais bien à même de convaincre, papier à table, M. de Contest que ce n'est pas moi, mais bien le roi et la reine de Suède qui demandent ou que lui fussent inspirés des sentiments plus modérés ou qu'il soit rappelé. Qu'il était bien naturel, quand le baron de Scheffer n'avait point porté les plaintes que le roi et la reine de Suède avaient contre d'Havrincourt, à M. de Contest, vu qu'il était du parti du Sénat et qu'il était en conséquence bien à douter qu'il se fût toujours acquitté exactement des commissions qu'il avait eues à cet égard.[2] Que personne n'aurait à contredire, quand le sieur d'Havrincourt avait des déférences pour le Senat et les sénateurs suédois, mais bien à son aigreur, qu'on remarque dans toutes les occasions où il s'agit de la cour de Suède. Que j'en avais moi-même des preuves convaincantes, comme par exemple dans l'affaire de la démission que le comte Tessin avait demandée de sa charge de gouverneur du prince aîné de Suède,[3] où le sieur d'Havrincourt avait déclamé fortement contre la cour, et, encore, dans une affaire qu'on avait agitée en dernier lieu dans le Sénat entre le Roi et les sénateurs par rapport au rappel de quelques troupes de la Finlande, au sujet de laquelle le sieur Havrincourt avait outré plus les choses que les sénateurs même. Que je me garderais bien de me mêler dans aucune chose qui regardait l'intérieur de quelque puissance que ce soit, mais que je ne saurais cacher à M. de Contest que,

[1] Vergl. S. 256. — [2] Vergl. S. 34. — [3] Vergl. S. 257. 258.

Digitized by Google

pourvu qu'on ne remédiât pas d'une manière ou d'autre aux griefs du roi et de la reine de Suède, je serais dans la plus grande appréhension qu'ils ne se jetassent entre les bras de la Russie, dont alors la France et moi serions également embarrassés. Qu'il me suffirait à présent d'en avoir averti la France, comme de bien d'autres choses qu'on avait eu de la peine à croire, mais qui en après s'étaient vérifiées;[1] que M. d'Havrincourt méritait l'attention qui lui était due, mais qu'il n'en fallait manquer au roi et à la reine de Suède.

Qu'au reste, afin que M. de Contest soit d'autant plus confirmé que les choses sont sérieuses et dans un état critique, je ferais voir des lettres en original de ma sœur, la Reine, au chevalier de La Touche, pour le convaincre que je n'agis point de mon seul mouvement dans cette affaire. Voilà tout ce que vous aurez à dire convenablement à M. de Contest.

Federic.

Nach dem Concept.

6269. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 26 mars 1754.

Nous venons d'apprendre l'évènement de la mort du sieur Pelham, au sujet duquel mes lettres m'assurent qu'il ne pouvait arriver rien de plus embarrassant dans les circonstances présentes au gouvernement anglais, vu que ce fut lui qui avait des ministres le plus d'influence dans le cabinet du Roi, qui était le chef des finances et avait eu depuis longtemps le plus de crédit, et qui était seul chargé de la besogne des futures élections, qui en savait le secret et les moyens et qui, à ce qu'on m'assure, aurait acquis à la cour une majorité certaine dans le nouveau Parlement. Aussi dit-on que le Roi est fort sensible à cette perte, qui ne saurait qu'être suivie de circonstances intéressantes, savoir d'altérer en quelque façon le système présent et diminuer le credit du duc de Newcastle, qui avait eu un grand appui dans le défunt.

Au surplus, vous me marquerez [comment] la cour où vous êtes envisage cet évènement; quant à moi, je présume qu'il saurait bien suspendre au croc la négociation qui est sur le tapis à Moscou.

Pour ce qui regarde les nouvelles assez curieuses que vous me marquez dans le post-scriptum de votre rapport,[2] vous devez continuer, avec toute l'attention possible, l'avis que vous en avez eu, afin de m'en faire des rapports exacts. Cependant, parceque vous ajoutez que la cour était embarrassée pour trouver les moyens à faire former les magasins pour le camp qu'elle médite d'assembler, vous devez conclure que

[1] Vergl. S. 255. — [2] Ueber den Plan zur Versammlung eines Lagers von 50,000 Mann bei Kolin.


Digitized by Google

certainement elle n'a point de trésor, vu qu'elle ne serait point en peine, s'il en existait, de fournir au nécessaire à un campement de 50,000 hommes.[1] Je vous sais bien du gré, au reste, des informations que vous m'avez données par rapport au secret de la préparation de la poudre au canon qu'on a là où vous êtes.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6270. AU PRINCE RÉGNANT D'ANHALT-CŒTHEN.

Berlin, 29 mars 1754.

Monsieur mon Cousin. J'ai bien reçu la lettre que Votre Altesse m'a bien voulu adresser en date du 23 du courant, à l'occasion de celle que Son Altesse le duc de Brunswick-Wolfenbüttel Lui a faite touchant les représentations que les envoyés de quelques Princes à la Diète de l'Empire ont tenté de faire parvenir à l'Empereur, par le ministère du vice-chancelier de l'Empire, par rapport à l'introduction du prince de Taxis dans le Collège des Princes.[3] Quoique très sensible aux marques de la confiance que Votre Altesse m'a bien voulu donner, en demandant mon sentiment sur ce sujet pour s'y conformer, je suis fâché de ne pouvoir m'en mêler ni donner mon avis là-dessus, n'ayant nulle part dans cette affaire, ni à la démarche sur laquelle je n'ai point été consulté, de sorte que je remets au bon plaisir de Votre Altesse de quelle manière Elle trouvera bon de répondre au duc de Brunswick et de prendre les mesures qu'Elle trouvera le plus convenables aux intérêts de Sa maison. Je suis avec bien de l'estime etc.

Federic.

Nach dem Concept.

6271. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 30 mars 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 23 de ce mois, m'a été fidèlement rendue. J'attendrai les nouvelles plus précises que vous me faites espérer du sieur Ogier par rapport à la négociation qu'il a entamée avec la cour de Danemark, dont le succès me fera toujours plaisir. Quant à la bonne disposition où Sa Majesté Danoise se trouve, pour prendre des liaisons étroites avec moi par un traité formel, je ne laisserai pas de la cultiver; mais, quant au fond de l'affaire, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que je crois me convenir de ne pas m'empresser là-dessus, mais de voir venir plutôt la cour où vous êtes et me faire rechercher par elle. J'estime d'ailleurs que, pourvu qu'on représente souvent et avec adresse aux ministres bien intentionnés de cette cour l'embarras que celle-ci saurait trouver encore

[1] Vergl. Bd. IX, 14. 23. 30. — [2] Vergl. S. 247. — [3] Vergl. S. 201.

Digitized by Google

dans l'affaire de la succession de Holstein à l'égard du Grand-Duc, les susdits ministres trouveront aisément qu'apparemment ce serait plutôt le Danemark qui pourrait avoir besoin de moi que moi d'elle.

Nach dem Concept. Federic.

6272. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 mars 1754.

Malgré les apparences que vous croyez avoir comme s'il s'agissait dans les fréquentes conférences du comte Kaunitz avec le comte Flemming et les ministres de Russie et d'Angleterre d'un mariage de l'Archiduchesse aînée avec le prince Xavier, en faveur duquel on destinait ce Prince pour successeur au trône de Pologne après la mort du Roi son père,[1] je suis nonobstant cela de l'opinion, et des avis de fort bonnes mains m'y confirment, que toutes les susdites conférences ne roulent que sur la négociation de subsides avec la Russie, et qu'il n'est nullement question encore d'un concert relativement à la succession de Pologne; tout au contraire, la cour de Vienne est du sentiment, comme je le sais par un bon canal, que, comme elle et ses alliés étaient maintenant trop occupés par d'autres affaires importantes, comme celle de l'élection d'un roi des Romains et celle de la négociation de subsides de la Russie, ladite cour ne voulût pas embrasser trop d'objets à la fois, de peur qu'on ne puisse agir en tout également avec vigueur; mais, quand on aurait vu l'issue de ces affaires, on pourrait s'expliquer sur celles de Pologne, et comme l'on se flattait que les affaires actuellement sur le tapis auraient un bon succès, la Saxe [ne] devrait, en attendant, qu'affermir et agrandir son parti dans le royaume de Pologne. Je sais que le comte de Kaunitz s'est expliqué de la sorte à un de ses amis les plus confidents.

Au surplus, j'apprends que ce ministre songe de faire rappeler le comte Sternberg de la cour de Dresde, et que peut-être ce rappel ne sera guère éloigné. Comme je pense que le comte Kaunitz ne voudra employer à l'avenir que des ministres qui ne fussent point du système et de l'école du baron de Bartenstein, je souhaiterais bien que vous prêtiez attention, cependant sans vous faire remarquer, sur le changement et que vous me nommiez ceux qui pourraient être les premiers employés comme ministres impériaux dans l'étranger, en me faisant en même temps leur caractère, et quelles gens ce sont.

Observez de me garder bien le secret sur tout ce que dessus et de continuer à veiller de bien près sur toutes les vues et tous arrangements de la cour où vous vous trouvez.

Quant à la [nouvelle] sur l'état actuel de Russie qui, en conséquence du post-scriptum de votre dernier rapport, vous est parvenue,

[1] Vergl. S. 277.

Digitized by Google

j'observe qu'il y a des choses vraies et fausses. Ce qu'on y dit de la confusion et de l'irrésolution qui règne dans les affaires qui s'y traitent, du militaire négligé et de la vanité de la nation, est tout-à-fait conforme à la vérité, mais il s'en faut beaucoup que les comtes de Bestushew et Woronzow soient réconciliés et dans une étroite intelligence, vu que je sais le contraire, et que l'un ne fait que de contrarier l'autre sous main. Je doute encore de ce qu'on y dit de la grossesse de la Grande-Duchesse.

Au reste, supposé que, malgré toute vraisemblance et les raisons que je vous ai ci-dessus alléguées, il y eût quelque chose sur le tapis relativement à un mariage à concerter entre l'Archiduchesse aînée et le prince Xavier, je ne laisserai pas de vous en informer bientôt, par les soins que je me donnerai afin d'en être éclairci.

Federic.

Nach dem Concept.

6273. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 30 mars 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois, m'est heureusement parvenu, qui, après que la dépêche ordinaire d'aujourd'hui épuise tout ce que nous avons eu de nouvelles du dehors, ne me laisse rien à vous dire, sinon que ce serait une chose assez fâcheuse et embarrassante pour la France, si elle se trouvait obligée d'user des violences pour réprimer les religionnaires des Cevennes. Aussi une de vos grandes attentions doit être de savoir précisément s'il y aura des brouilleries dans les Cevennes, afin de pouvoir m'en avertir.

Federic.

Nach dem Concept.

6274. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 31 mars [1754].[1]

Je vous vois quitter à regret une place,[2] mon cher Milord, qui sera toujours mal remplie par votre successeur. Vous pourrez choisir tel endroit pour votre demeure qu'il vous plaira, sûr que j'y donnerai les mains toutefois et quand l'endroit se trouvera à ma disposition. Je trouve heureux ceux qui, à un certain âge, peuvent se retirer des affaires, et ce bonheur me paraît d'autant plus grand que je crains fort de n'en jouir jamais. Des projets, des soins, des embarras, voilà tout ce que fournissent les grandeurs humaines; quand on a vu quelquefois cette lanterne magique, on en a tout son soûl, mais malheur au Savoyard qui la porte! Toutes nos peines n'aboutissent souvent qu'à vouloir rendre des gens heureux qui ne veulent point l'être, à régler

[1] In der Ausgabe der Œuvres de Frédéric le Grand XX, 263 nach einer undatirten Abschrift irrthümlich zum Februar 1756 eingereiht. — [2] Vergl. S. 250.

Digitized by Google

l'incertitude de l'avenir qui renverse nos projets. Quand tout cela s'est fait pendant un nombre d'années, voici le moment où il faut décamper, et, calcul fait, on trouve qu'on a vécu pour les autres et point pour soi-même. Mais chaque machine est faite pour un certain usage: la pendule pour marquer les heures, le tournebroche pour rôtir, les meules d'un moulin pour tourner; tournons donc, puisque tel est mon lot, mais soyez persuadé que, pendant que je tourne malgré moi, personne ne s'intéresse plus à votre repos philosophique que votre ami de tous les temps et de toutes les situations où vous vous trouverez. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6275. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 1. April, ein Schreiben des Markgrafen von Baireuth, Baireuth 20. März, mit dem Anliegen, der König möge für die Belassung des französischen Comitialgesandten Folard auf dem Posten in Regensburg seinen Einfluss in Versailles geltend machen; motivirt wird das Anliegen, abgesehen von der Sachkenntniss und der Vertrauensstellung Folard's, mit den Unzuträglichkeiten, welche ein Wechsel der Person durch die bei dieser Gelegenheit zu gewärtigende Wiederaufnahme der Ansprüche der fürstlichen Gesandten, den churfürstlichen in Bezug auf das Ceremoniell gleichgestellt zu werden, mit sich bringen werde, da Frankreich, statt diese Ansprüche anzuerkennen, eher den neuen Gesandten zurückberufen, dadurch aber mit den dem Kaiserhofe widerstrebenden Ständen jede Fühlung verlieren werde.

Potsdam, 2. April 1754.

Die Sache ist etwas embarrassant. Man kann wohl hinschreiben, aber mit einer sehr delicaten Tournure. Was das allerembarrassanteste dabei ist, das ist darum, weil der Abbé Lemaire schon wirklich nach Regensburg ernannt wäre, und wäre noch ehe etwas zu hoffen, wenn derselbe nicht bereits nominiret worden; dass also dieses Mich sehr embarassiret.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6276. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 2 avril 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 26 dernier. Quant à ce que le sieur Ogier vous a fait entendre touchant les sentiments des ministres danois par rapport à l'alliance à conclure avec moi,[1] dites-lui bien clairement, bienqu'en confidence, que, pour lever tout obstacle, je me

[1] Vergl. S. 274.

Digitized by Google

tiendrai purement à un traité d'amitié à faire avec le Danemark, par la raison que je n'en veux demander ni secours au cas de guerre, ni stipulation de subsides, mais simplement un traité d'amitié, afin que, s'il arrivait que d'autres puissances m'attaquent, celle de Danemark ne saurait point alors se mettre de leur parti, ni favoriser leurs entreprises.

Pour ce qui regarde le mariage en question à stipuler,[1] bien que vous n'en deviez pas rejeter la proposition, vous ne vous avancerez cependant pas trop là-dessus, parceque je ne voudrais pas marier prématurément le Prince, quoique j'envisage toujours tel mariage bien convenable aux deux cours.

Federic.

Nach dem Concept.

6277. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 2 avril 1754.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites du 23 et du 26 du mois de mars, dont j'ai eu beaucoup de satisfaction, par les circonstances que vous y avez marquées. Songez de mettre en campagne votre confident au possible, tant par rapport aux nouvelles de Vienne que de Russie; j'ai mes raisons pour présumer qu'il y a actuellement des choses importantes sur le tapis.

Les affaires de Pologne, aussi embrouillées que vous le mandez, me font espérer que la Diète future sera rompue, sans que nous aurons besoin de nous mettre en frais extraordinaires là-dessus.

Je ne sais pas s'il conviendra que votre homme soit du voyage en Pologne; comme il ne connaît pas les allées et les venues pour parvenir à ses desseins, tout comme il les connaît à Dresde, et que vous savez qu'il est extrêmement étourdi, je crains quelque désastre à son égard; c'est pourquoi j'estime qu'il serait mieux à Dresde, pour avertir le sieur Plesmann de ce qui se passe. D'ailleurs, vous aurez en Pologne votre confident polonais qui pourra vous informer de ce qui regarde les affaires intéressantes en Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

6278. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 2 avril 1754.

Je vous sais parfaitement gré des informations exactes que vous m'avez données par votre dernière dépêche par rapport à la nouvelle administration qu'on vient de régler là où vous êtes,[2] et m'attends que vous continuerez avec la même exactitude.

[1] Vergl. S. 274. — [2] Vergl. Nr. 6279. 6280.

Digitized by Google

Comme il vient de passer depuis quelques jours un courrier de Russie, prenant sa route à Hambourg, et que je présume que ce courrier pourrait bien passer de là par la Hollande en Angleterre pour y porter des dépêches intéressantes relatives à la négociation subsidiaire, vu la grande diligence qu'il a faite, et que depuis quelque temps tous les courriers venant de Russie ont évité soigneusement de passer par mes États, mais plutôt fait le grand détour par Vienne, j'ai bien voulu vous en avertir, afin que vous employiez toute votre attention pour vous bien orienter là-dessus, et m'en fassiez votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

6279. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 2 avril 1754.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites du 22 de mars passé. C'est par nos dernières lettres de Londres que nous venons d'apprendre que la nouvelle administration en Angleterre s'est réglée au gré du duc de Newcastle, que ce ministre a obtenu la charge importante de premier commissaire de la trésorerie malgré ses envieux et qu'il sera à la tête de la nouvelle administration avec autant de pouvoir que ci-devant, et qu'on lui laissera pleine liberté de se choisir des ministres au-dessous de lui qui lui soient entièrement dévoués et point à même de le contrecarrer avec quelque succès; aussi était-il actuellement occupé à faire nommer à sa place un secrétaire d'État qui soit tout-à-fait à sa disposition.

Comme il m'importe de savoir de quel œil les ministres de France envisagent ce changement, dont apparemment ils seront déjà instruits, vous ne manquerez pas de m'en informer exactement, le plus tôt que vous pourrez. Je souhaiterais d'ailleurs que vous y joigniez votre propre sentiment sur l'effet que vous croyez que ce changement saura produire par rapport aux affaires publiques et surtout à mes intérêts.

Nach dem Concept.

Federic.

6280. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 avril 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 23 du mois dernier, m'a été rendu. Je pense encore comme vous à l'égard du camp qu'on va former en Bohême et présume qu'il ne sera qu'un camp d'exercice, par la raison de l'état actuel de la cour où vous êtes et de la situation présente des affaires publiques. La dépêche qui vous parviendra à la suite de celle-ci, vous instruira sur l'état où sont à présent les affaires par rapport à la nouvelle administration du gouvernement en Angleterre;

Digitized by Google

j'estime que ces gens-là seront assez occupées de leurs affaires intérieures pour ne pas songer à celles du dehors. Malgré tout cela, vous veillerez avec toute l'attention possible sur le moindre des démarches que la cour de Vienne fait faire. J'ai connu jusqu'à présent sa mauvaise volonté, je ne suis pas sans soupçon qu'elle ne médite actuellement de mauvais desseins, dont elle ne sera retenue que par l'impossibilité de les exécuter à son gré; c'est sur quoi vous devez appliquer présentement votre principale attention jusqu'aux moindres circonstances.

Federic.

Nach dem Concept.

6281. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 6 avril 1754.

Les rapports que vous m'avez faits du 30 dernier et du 2 de ce mois, m'ont été fidèlement rendus. Comme j'apprends de très bonnes mains qu'à Vienne les entrevues particulières entre les comtes Colloredo et Kaunitz sont très fréquentes, qu'ils travaillent ensemble la porte fermée et où personne n'est admis que le référendaire privé du comte Kaunitz, nommé Rehbinder; que le comte Keyserlingk voit actuellement avec plus d'assiduité ces deux ministres et fort longtemps, que le comte Flemming en est aussi, que le sieur Keith, qui a reçu un courrier, porte depuis du contentement dans sa physiognomie, et qu'au surplus il se fait tous les apprêts guerriers pour former un camp considérable en Bohême avec tout ce qui lui faut pour entrer en campagne: toutes ces circonstances comprises me font présumer qu'il s'y agit d'un concert à arranger. C'est pourquoi j'ai bien voulu vous en avertir, afin que vous fassiez fouiller votre homme confident avec soin pour avoir des nouvelles de Vienne et pour être précisément au fait de celles du comte Flemming. Il y a un temps de crise au sujet duquel vous ne saurez me rendre un service plus important que de redoubler d'attention pour vous en bien orienter et pour m'en faire des rapports circonstanciés et exacts. Je doute, au surplus, que vous ayez bien fait d'engager l'homme confident à faire le voyage de Pologne, par les raisons que je vous ai dites dans ma lettre précédente.

Federic.

Nach dem Concept.

6282. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 6 avril 1754.

J'ai reçu votre rapport du 25 du mars. Vous connaissez ma façon de penser, à ne pas donner légèrement des alarmes à la France. J'aurais pu déjà vous marquer sans cela que j'ai appris par de bons

Digitized by Google

canaux à Vienne que le commissaire général de guerre de l'Impératrice-Reine, le comte Salabourg, avait présenté un projet à sa souveraine d'assembler une armée de 50,000 hommes, pourvue de tout à pouvoir entrer en campagne, s'il en était averti six semaines d'avance,[1] que ce projet avait été fort applaudi de la Princesse et qu'il avait été traité fort mystérieusement et dans un profond silence, mais que j'ai appris par le même canal qu'il pourrait bien être mis en exécution vers la fin du mois de mai, à Kolin en Bohême, et qu'on prenait actuellement, quoique avec mystère, des arrangements pour l'achat de 1600 chevaux d'artillerie et de ce qui y a du rapport. Qu'on était, de plus, en pourparlers pour former des magasins suffisants à entretenir une armée de passé 50,000 hommes, pourvue de tout ce qu'il faut, et que huit régiments de cavalerie en Hongrie avaient ordre de joindre vers ce temps-là l'armée en Bohême. Que d'ailleurs des lettres de Russie m'ont appris que les ordres de la cour étaient données pour augmenter le nombre des troupes de Russie dans la Livonie, pour faire marcher un corps considérable de troupes irrégulières de l'Ukraine aux confins de la Lithuanie, et à l'amirauté de Pétersbourg pour appareiller les vaisseaux de guerre et les galères afin de pouvoir sortir en mer.

Tout cela n'a point pu opérer sur moi que j'aurais voulu vous en faire part afin d'en avertir les ministres de France, pour ne point leur donner des ombrages prématurés. Mais, comme je viens d'apprendre à présent que les ordres de l'achat des chevaux d'artillerie subsistent toujours, qu'on s'aperçoit à Vienne du mouvement parmi les généraux autrichiens qui y arrivent successivement, mais qui ne font point de séjour; que d'ailleurs j'apprends d'un bon endroit une conversation qui a été tenue depuis peu entre des personnes qui sont fort à même de savoir la façon de penser de la cour de Vienne, en conséquence de laquelle il paraissait à celle-ci qu'il s'élevait tant de difficultés pour l'élection par unanimité que la pluralité était plus convenable, de sorte qu'il fallait indiquer une assemblée d'Électeurs, y faire la proposition de l'élection, et que ceux des Électeurs qui ne voudraient point être présents, seraient les maîtres de s'absenter sur le pied que cela s'était fait à la dernière élection;[2] qu'on était bien persuadé que celle-ci réussirait comme la dernière; que la chose en resterait là et qu'à la fin les Électeurs opposants s'accommoderaient et qu'en tout cas il fallait se mettre en état avec ses alliés, si contre toute attente l'affaire devenait sérieuse; qu'au surplus les entretiens, les entrevues particulières entre le comte Colloredo et celui de Kaunitz, qui s'enfermaient pendant plusieurs heures, étaient fort fréquentes, que personne n'y était admis qu'un seul référendaire privé du comte Kaunitz, mais que le ministre de Russie, le comte Keyserlingk, voyait actuellement avec plus d'assiduité les deux ministres susdits; que le ministre saxon, comte Flemming, y était aussi,

[1] Vergl. S. 207. — [2] Vergl. Bd. IV, 273. 274.

Digitized by Google

et que le sieur Keith, après avoir reçu un courrier, portait du contentement dans sa physionomie — j'ai cru de ne pouvoir plus céler aux ministres de France ces avis-là.

C'est aussi en conséquence que vous chercherez d'avoir au plus tôt une audience particulière de M. de Contest pour le bien informer de tous avis susdits et pour lui dire en termes exprès que je ne les lui donnais point pour des choses avérées et sûres, qu'au contraire j'en doutais moi-même jusqu'à présent. Cependant, comme il se passerait bien du temps en attendant que nos lettres sachent arriver et partir réciproquement, je croyais que la prudence demandait que nous supposions pour un moment tous ces avis vrais et constatés, afin de prendre à bonne heure le concert nécessaire entre nous pour ce qu'il fallait que nous fissions, supposé que le cas arriverait et que nos ennemis communs éclateraient pour pousser leurs mauvais desseins. Qu'il fallait y songer de bonne heure, pour ne pas tomber dans le grand inconvénient absolument ruineux et hors de saison de vouloir délibérer et prendre des concerts entre nous, tandis que nos ennemis agiraient par leurs forces, et que je priais donc instamment M. de Contest de vouloir bien m'instruire par vous de ce qu'il y aurait à faire de notre part, dans le cas que nos ennemis voudraient réaliser les susdits projets.

Vous lui ajouterez que mes soupçons sur les vues de ceux-ci augmentaient, parceque des lettres de Hollande marquaient que la cour de Vienne y faisait actuellement négocier par son agent à Rotterdam deux millions de florins à raison de quatre pour cent, sous prétexte d'en vouloir faire relever les fortifications d'Ostende, en donnant pour hypothèque les droits d'entrée des bureaux de Bruges et de Gand, et qu'au surplus je savais à n'en pas pouvoir douter que le duc de Newcastle avait chargé le sieur Guy Dickens, d'insister, le plus fortement qu'il serait possible, auprès de la cour de Russie sur une réponse positive et claire au sujet de l'affaire des [subsides], afin que la Grande-Bretagne puisse prendre promptement son parti.

Je m'attends à votre dextérité et savoir-faire que vous tirerez les explications les plus claires et les plus positives sur tout ce que dessus, afin de m'en faire au plus tôt possible, dans une affaire d'aussi grande importance que celle-ci, votre rapport de manière que je sache m'arranger là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

6283. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 avril 1754.

Les circonstances que vous m'avez particularisées par votre dernier rapport, avec ce que vous m'avez appris par les post-scriptums de vos dépêches antérieures, sont de telle importance que je crois absolument

Digitized by Google

nécessaire que vous en communiquiez au sieur d'Aubeterre et que vous l'en mettiez la puce à l'oreille, afin qu'il en instruise sa cour promptement et qu'au moins nos ennemis ne nous trouvent pas impuissants, supposé qu'ils aient un dessein. J'apprends d'ailleurs par des lettres de Russie que les ordres sont donnés pour augmenter les régiments en Livonie, pour faire marcher un corps considérable de troupes irrégulières de l'Ukraine aux confins de la Lithuanie, et à l'amirauté de Pétersbourg pour équiper les vaisseaux de guerre et les galères afin de pouvoir se mettre en mer. Enfin, j'attends avec impatience le rapport que vous me faites espérer pour éclaircir le mystère.

Federic.

Nach dem Concept.

6284. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 22. März, über die Zusammensetzung des neuen Cabinets [Newcastle erster Lord des Schatzes an Stelle des verstorbenen Pelham; Nachfolger Pelham's als Schatzkanzler Legge; Holdernesse Staatssecretär für das nordische Departement statt Newcastle; Robinson Staatssecretär für das südliche Departement statt Holdernesse] und über dessen Aussichten und voraussichtliche Politik.[1]

Michell berichtet, London 26. März: „Je ne comprends pas comment on peut avoir eu l'hardiesse d'entretenir Votre Majesté avec de pareilles inventions que les prétendus débats qu'il a eu dans le Parlement au sujet de l'affaire de Dunkerque,[2] et surtout de la façon dont on fait parler là-dessus le ministère et le parti de la cour . . . Les ministres n'ont garde d'aller dire en plein Parlement que les finances du royaume sont épuisées" . . .

Michell berichtet, London 29. März, über Mittheilungen des Grafen Haslang an den Herzog von Newcastle über die Ausgleichsverhandlungen zwischen den wittelsbachischen Churfürsten und dem wiener Hofe.[3]

Potsdam, 9 avril[4] 1754.

J'ai reçu à l'ordinaire dernier à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 22, du 26 et du 29 du mois dernier, et vous sais parfaitement gré des explications instructives que vous m'avez données relativement à des circonstances bien intéressantes, de même que de la candeur avec laquelle vous vous expliquez au sujet de quelques fausses nouvelles qui m'avaient été suggérées. Ce que je souhaiterais encore, c'est de savoir votre sentiment si le duc de Newcastle, malgré la façon de penser que vous lui attribuez présentement comme chef des finances, n'en saurait changer, après avoir sa partie bien liée, par la faiblesse que vous lui connaissez, par sa grande prédilection pour la cour de Vienne et par la complaisance sans borne pour les volontés du Roi son maître, afin de se conserver sa confiance et le poste dont il est revêtu.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 6285. — [2] Vergl. S. 267. — [3] Vergl. Nr. 6286. — [4] In der Vorlage verschrieben: mars.

Digitized by Google

6285. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 9 avril 1754.

Outre ce que la dépêche du département des affaires étrangères vous aura marqué touchant les nouvelles d'Angleterre, je veux bien y ajouter pour votre direction qu'on me mande d'ailleurs qu'il n'était point encore question là des affaires étrangères et que le duc de Newcastle était plus occupé que jamais des affaires intérieures et à bien lier sa partie avec la nouvelle administration dont il était à la tête. Qu'il était de même des autres ministres anglais, dont la principale attention était fixée sur les affaires intérieures, qui cependant paraissaient prendre une bonne tournure en faveur de l'administration nouvelle. Que le duc de Mirepoix continuait à négocier au sujet des affaires orientales et se flattait de pouvoir ajuster ces différends malgré le départ de l'escadre anglaise. Qu'au surplus ce serait se faire illusion que de penser que, quand le duc de Newcastle se trouvait aujourd'hui à la tête des finances et sur le pied de premier ministre, il ouvrirait avec cela facilement les cordons de la bourse et donnerait à plein collier dans tous les projets de subsides que les Autrichiens et leurs alliés voudraient fournir; qu'il aurait des vues plus essentielles à remplir pour lier sa partie solidement avec les chefs de la nation et pour bien s'assurer de l'élection du nouveau Parlement, tout comme d'en essayer les forces, avant que de songer à aucune négociation pécuniaire. Que sa nouvelle fonction demandait même plus de précaution vis-à-vis de la nation; que comme secrétaire d'État il pouvait s'avancer plus en avant envers des cours étrangères qu'il ne saurait plus le faire comme chef des finances; qu'il aurait trop de prudence et assez à cœur ses propres intérêts pour ne pas s'embarquer dans des engagements que la fantaisie de son maître et les artifices des Autrichiens sauraient lui suggérer. Qu'au reste, le ministère anglais ne saurait prendre aucune résolution importante sans évènement extraordinaire et à moins des objets nationaux que vers le mois de novembre.

Quant au sieur Robinson, avec qui j'ai traité moi-même autrefois et du temps de la première guerre de Silésie,[1] je l'ai reconnu alors pour un homme impétueux et de vives passions, comme les gens communs de l'Angleterre.

Mes lettres de Vienne confirment les nouvelles que je vous ai déjà communiquées par ma précédente touchant les préparatifs militaires qu'on y prend, que les ordres pour les chevaux d'artillerie étaient toujours les mêmes, savoir qu'on les cherchait dans le pays, qu'on en faisait des listes pour les acheter, quand on en aurait besoin; que quatre régiments de cuirassiers, deux de dragons et deux d'hussards, tous de Hongrie, étaient destinés pour joindre le camp en Bohême, qu'on travaillait à former des magasins pour ce camp, qui devait être pourvu de

[1] Vergl. Bd. I, 318 ff.; V, 160. 201. 230.

Digitized by Google

tout ce qu'il faut à une armée destinée à opérer. Quoique je vous le répète encore que j'ai toute la peine à m'imaginer que ces gens-là ont un dessein réel de commencer de nouveaux troubles, je suis cependant toujours du sentiment que la bonne prudence et la raison exigent que je me concerte au préalable avec la France sur les mesures à prendre, pour ne point être pris au dépourvu, supposé le cas que la cour de Vienne voudrait éclater inopinément.

Federic.

Nach dem Concept.

6286. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 avril 1754.

Pour vous répondre sur votre rapport du 30 dernier, je commencerai par vous informer de ce que j'ai eu de nouvelles d'Angleterre en dernier lieu. Elles m'apprennent que la fermentation qu'il y a eu entre les chefs du gouvernement par rapport à la nouvelle forme à donner à l'administration, après la mort du sieur Pelham, est entièrement dissippée, et que tout a été réglé à l'entière satisfaction du duc de Newcastle; mais l'on me fait observer en même temps qu'il ne fallait point présumer que cette administration ait de longtemps la consistance que du temps du sieur Pelham et qu'elle y parvienne jamais; que ce serait se faire illusion que de penser que, quand même le duc de Newcastle se trouvait à la tête des finances et sur le pied de premier ministre, il ouvrirait facilement les cordons de la bourse et donnerait aveuglément dans tous les projets de subsides que les Autrichiens et leurs alliés sauraient lui fournir. Qu'il avait un point de vue plus essentiel à remplir, savoir de lier sa partie solidement et de bien s'assurer de l'élection du nouveau Parlement, tout comme d'en essayer les forces, avant que de penser à aucun chipotage pécunieux; que, de plus, la nature de son nouvel emploi exigeait en elle-même plus de précaution vis-à-vis de la nation que par le passé; qu'il pouvait comme secrétaire d'État s'avancer plus en avant envers les cours étrangères qu'il ne saurait le faire comme chef des finances, et qu'il aurait trop de prudence et assez à cœur ses propres intérêts pour ne pas s'embarquer dans des engagements que le caprice de son maître et les insinuations artificieuses de la cour de Vienne pourraient lui suggérer. Que, si les Autrichiens ou d'autres s'étaient flattés que, depuis que le duc de Newcastle était parvenu à la tête des finances, il leur tiendrait facilement la bourse ouverte, ils s'en désabuseraient par ce qui venait de passer avec le comte de Haslang, qui, après avoir communiqué au susdit ministre les arrangements pris de sa cour pour s'accommoder avec celle de Vienne et de ce que l'électeur de Cologne demandait pour sa satisfaction, et qu'il avait sondé en conséquence le duc de Newcastle pour savoir qu'est-ce que la cour de Londres voudrait faire, en cas que celle de Vienne ne voulût pas

payer les sommes en question, ce premier ministre n'avait pas tardé de lui donner à connaître tout de suite que sa cour ignorait encore de quelle façon le baron de Beckers avait repris sa négociation à Vienne, mais que, si l'on se flattait que l'Angleterre donnerait quelque chose au-delà des 600,000 florins promis pour l'accommodement de l'Électeur palatin, on se tromperait fort, d'autant qu'on y était bien résolu de ne pas donner un sol davantage, ni pour cette affaire ni pour l'élection d'un roi des Romains en général. Au reste, ce que mes lettres ci-dessus mentionnées m'assurent positivement, c'est que de quelque façon que le susdit premier ministre pense, il ne saurait rien chipoter sur des négociations subsidiaires que vers le mois de novembre prochain, et après que l'on serait bien assuré de la présente administration et des forces que la cour aurait dans le nouveau Parlement, que jusqu'à ce temps-là ces gens-là ne sauraient prendre aucune résolution importante à moins d'évènement extraordinaire et d'objets nationaux; qu'aussi la principale attention des ministres anglais continuait d'être fixée sur les affaires intérieures, qui cependant parraissaient prendre une bonne tournure en faveur de la nouvelle administration.

Toutes ces circonstances font que je commence à croire que, si même la cour de Vienne avec la Russie avaient de mauvais desseins, qu'elles voudraient mettre en exécution, elles ne sauront point les réaliser cette année-ci, faute que l'Angleterre ne saurait pas y concourir; je présume même que l'élection d'un roi des Romains pourrait bien rester suspendue pendant le courant de cette année. Mais, quand je considère, d'un autre côté, ce que vous me confirmez par votre dépêche des arrangements militaires de la cour où vous êtes, des dépenses qu'on met en avance pour le campement à former en Bohême, des conférences sans fin entre les ministres de même qu'entre le marquis de Botta et le comte de Neipperg, avec d'autres circonstances, je souhaiterais fort que vous appliquassiez tous vos soins et tout votre savoir-faire afin de percer ce mystère et de me faire parvenir ce rapport que vous m'avez fait espérer par le post-scriptum de votre rapport antérieur à celui-ci.

Nach dem Concept. Federic.

6287. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 13 avril 1754.

Je vous sais tout le gré possible de la communication que vous m'avez faite par votre dépêche du 6 touchant les nouveaux mensonges dont la cour de Saxe m'a chargé auprès de celle de Vienne par rapport à une négociation de laquelle il ne m'est jamais entré la moindre chose dans l'esprit.[1] Tâchez au possible de vous en orienter plus encore,

[1] Vergl. Nr. 6228.

Digitized by Google

afin de pouvoir me mettre entièrement au fait sur toutes les circonstances qui regardent cette noire calomnie.

Comme il n'y a rien plus à changer par rapport au voyage à faire de votre homme en Pologne,[1] il faut bien que je m'en accommode, tout comme de la condition qu'il a faite touchant son extraordinaire; mais songez de lui bien recommander d'agir avec prudence pour ne pas faire étourdiment quelque mauvais pas.

Quant à ce que vous dites dans votre rapport du 9 qu'il fallût songer à faire passer l'idée à la cour de Dresde et à ses alliés d'employer des moyens extraordinaires, je crois que cette cour et ses alliés ne seront point arrêtés dans leurs idées pour avoir une douzaine de Palatins plus au moins, mais bien par la considération des voisins et des puissances étrangères qui sont en droit de s'en mêler.

Nach dem Concept. Federic.

6288. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 13 avril 1754.

Je vous sais parfaitement gré de l'avis que vous m'avez donné par le post-scriptum de votre dépêche de l'ordinaire dernier sur ce que le sieur de Celsing a mandé de Constantinople. Il serait bien désirable pour la tranquillité de l'Allemagne, et parceque la cour où vous êtes paraît méditer le dessein de vouloir allumer un nouveau feu de guerre, que de démonstration en démonstration les choses entre les Turcs et les Autrichiens parvinssent à une rupture ouverte. Au surplus, comme vous dites que la Porte a pris des alarmes par rapport aux mouvements faits parmi les troupes autrichiennes en Hongrie, vous ferez bien d'éclaircir sous main, mais de manière à y pouvoir compter, ce que sont que ces mouvements des troupes en Hongrie, afin de pouvoir m'en faire votre rapport.

Au surplus, je veux bien vous communiquer, en confidence et pour votre direction seule, que, par les soins que je me suis donnés pour m'orienter sur le sujet des conférences fréquentes et secrètes qu'il y a eu entre les comtes de Kaunitz et de Colloredo, auxquelles le comte Flemming est intervenu en conséquence de vos rapports antérieurs,[2] j'ai appris par un très bon canal qu'il s'y est agi d'un nouveau mensonge que la cour de Dresde m'a endossé le plus faussement, savoir que le comte de Flemming avait fait part à celui de Kaunitz des avis et des apparences d'une négociation tramée entre moi et le prince de Saxe-Neustadt, évêque de Leitmeritz, je ne sais pas moi-même sur quel sujet, mais que Flemming a relevée tant que le comte Kaunitz lui a promis d'en rendre compte à sa souveraine, en l'assurant d'avance qu'elle con-

1 Vergl. S. 288. — 2 Vergl. S. 283.

Digitized by Google

courrait avec empressement à toutes les précautions et mesures que la cour de Dresde jugerait à propos de prendre pour faire échouer et pour contrecarrer cette négociation. De vous dire sur quoi cette prétendue négociation doit avoir roulé, c'est que je ne saurais point vous dire, puisque mes avis ne s'en expliquent pas et que je puis bien vous protester sur mon honneur que je n'ai jamais eu les moindres liaisons, ni correspondance aucune avec le susdit Prince, que je [ne] connais d'ailleurs que par réputation, comme un prince qui n'aime qu'à s'étourdir par la crapule, et d'ailleurs fort emporté. Mais, comme il se doit être agi dans les susdites conférences d'intéresser même le Pape dans cette affaire pour donner son agrément à ce que ce Prince évêque soit confiné dans quelque lieu de sûreté, il faut bien que la cour de Dresde en veuille à sa personne et que peut-être ce Prince, étourdi et emporté qu'il doit être, ait menacé dans des moments de sa colère qu'il se jetterait entre mes bras, pour faire valoir ses droits sur diverses principautés de Saxe dont on l'avait privé de la succession. Je ne vous parle sur ceci que par conjectures, mais il faut bien qu'il en soit quelque chose, puisque les comtes Kaunitz et Colloredo ont fait entendre à Flemming que, si ce projet était réel, il serait très difficile d'y parer et qu'ils ne connaissaient d'autre moyen que de tenter encore les voies de la douceur, en adoucissant ce Prince féroce par des moyens capables à le guérir de ses noires idées, de lui ôter ses mauvais conseillers et de le faire environner par des gens affidés, d'autant plus qu'on ne saurait user des violences contre lui sans exciter force de criailleries, et à moins qu'on n'eût des preuves évidentes et des pièces justificatives en main pour le convaincre pleinement de ses desseins, que le comte Kaunitz a qualifiés de pernicieux et de scandaleux. Voilà tout le roman qui a apparemment effectué tant de conférences secrètes, et dont j'ai bien voulu vous informer pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

6289. AU PRINCE DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam], 13 [avril 1754].[1]

Mon très cher Frère. Je suis bien aise que l'aventure de vos officiers se soit terminée moins tragiquement qu'on n'avait lieu de le présumer; il faut une punition pour la forme, il faut que le conseil de guerre prononce à la rigueur, mais je modèrerai l'arrêt de façon que les coupables en seront quittes à bon marché.

Si mes conjonctures le permettent, je compte d'assembler encore un camp en automne à Spandau des garnisons voisines et de manœuvrer; je regarde ces sortes de mouvements comme les vrais exercices d'un soldat, et c'est par là que les officiers subalternes acquièrent de l'intelli-

[1] Die Antwort des Prinzen von Preussen ist vom 16. April 1754.

Digitized by Google

gence et apprennent à raisonner. Il est bien singulier que, pour devenir cordonnier, on est obligé de se mettre auprès d'un maître pour apprendre à faire des souliers, et que, pour devenir officier, on s'imagine qu'il n'y a qu'à être brave. L'art de la guerre est de tous les arts le plus difficile; jamais aucun homme n'y est parvenu à la perfection, mais pour ne pas être des moindres, il faut beaucoup étudier et s'exercer en temps de paix, pour commettre moins de fautes en temps de guerre. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur, en vous assurant de la tendresse avec laquelle je suis, mon très cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach dem Concept.

6290. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 15. April: „Le sieur de Fürst à Vienne, ayant spécifié ci-joint quelques frais extraordinaires qu'il a eus depuis le mois d'août de l'année passée, faisant en tout la somme de 178 écus et 20 gros, se flatte que, comme Votre Majesté a eu la bonté de lui bonifier ci-devant ces sortes de dépenses, Elle voudra bien lui accorder en cette occasion la même grâce; sur quoi nous attendons les ordres de Votre Majesté avec le plus grand respect."

Potsdam, 16. April 1754.

Gut, aber Fürst soll nur rompiren und sagen, dass weil sie von Zeit zu Zeit neue Conditiones verlangeten und von dem, was vorhin schon einmal festgesetzet worden, wieder abgingen,[1] also er wohl sähe, dass man keinen Ernst habe, die Sachen zu schlichten, und er sich beurlauben und zurückgehen würde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6291. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 avril 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 5 de ce mois, m'est heureusement parvenue. J'applaudis parfaitement à la résolution que vous avez prise, quand le comte Duben est venu vous voir, de ne point vous ouvrir envers lui sur les sentiments du marquis d'Havrincourt relativement à l'état présent de la Suède; je trouve votre procédé d'autant plus juste qu'en usant autrement vous auriez pu vous rendre également odieux aux deux partis et courir risque d'être pris pour un porteur de paquets parmi les tracasseries qui agitent malheureusement ce pays-là. Au reste, j'ai été bien fâché d'apprendre le mauvais état de santé où vous vous trouvez; je souhaite de vous en savoir bientôt soulagé et remis et désire de savoir, en attendant, l'accident qui vous a si dérangé en santé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 253.

Digitized by Google

6292. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 16 avril 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois. Quant au désir ardent que M. d'Ogier vous marque de voir finir l'affaire de Knyphausen, vous pourrez bien l'assurer que je ne songe pas d'y mettre le moindre obstacle, et que je viens de déclarer tout naturellement à la comtesse de Bentinck qu'après avoir fait pour elle tout ce que j'avais pu, je ne saurais plus me mêler de ses affaires, à moins qu'elle ne souscrirait à l'accommodement convenu.

Je ne suis point fâché d'apprendre d'ailleurs, par rapport aux chipotages qu'il y a eu entre les cours de Danemark et de Russie par rapport au pays de Holstein,[1] que tout est rompu actuellement; aussi le bon système n'en souffrira pas, si ces affaires restent indécises et embrouillées.

Federic.

Nach dem Concept.

6293. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 16 avril 1754.

Je suis bien satisfait de l'attention que vous avez eue pour me rendre un compte fidèle des nouvelles que vous avez eues sur la situation des affaires du Nord et sur les vastes projets de la triple alliance.[2] Quoiqu'il y ait entre des choses vraies aussi bien des fausses et outrées, vous avez cependant très bien fait de me les mander toutes naturellement et telles que vous les avéz eues, aussi serai-je bien aise que vous continuiez à prêter toute votre attention et en redoubliez même sur tout ce que vous sauriez pénétrer des affaires publiques, pour m'en faire vos rapports régulièrement et les rendre intéressants.

Federic.

Nach dem Concept.

6294. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 avril 1754.

Je vous saurai infiniment gré, si vous pouvez savoir de source ce qui en est de la nouvelle qu'on a débitée, en conséquence de votre dernier rapport, sur la demande que le ministre anglais à Munich[3] doit avoir faite de tenir prêt à la disposition du Roi son maître le corps de 6,000 hommes que l'Angleterre paie,[4] pour marcher en Italie. A vous dire ce que j'en pense, je doute encore de la réalité de cet avis, ne voyant aucun motif encore qui dût obliger l'Angleterre de faire cette démarche d'éclat; tout ce que mon imagination me saurait fournir à ce

[1] Vergl. S. 283. — [2] Vergl. Nr. 6294. 6295. — [3] Burrish. — [4] Vergl. Bd. VIII, 595.

Digitized by Google

sujet, supposé que la nouvelle en soit vraie, est qu'il fallût alors que la cour de Vienne eût persuadé à celle de Londres afin qu'elle mît ces troupes dans les États de Modène, pour s'en assurer éventuellement, afin de ne pas donner de l'ombrage au roi de Sardaigne, si les Autrichiens y mettaient des siennes.

Enfin, j'attends avec impatience les éclaircissements que vous me donnerez là-dessus; il serait superflu de vous recommander encore de redoubler d'attention sur tous les manèges et sur toutes les démarches que la cour où vous êtes [fait] actuellement, et de ne pas vous trop fier sur les apparences, mais de pénétrer à fond. Je connais trop votre activité, votre pénétration et votre zèle pour mon service.

Avec tout cela, je ne veux pas vous laisser ignorer ce que mon chargé d'affaires à la Haye me marque, prétendant de le savoir d'assez bon lieu,[1] par rapport à la situation des affaires du Nord et des vastes projets de la triple alliance, savoir que le règlement des limites entre la Suède et la Russie en Finlande s'étant accroché à des bagatelles, c'était pour l'extérieur, mais que la raison secrète en était de ne rien accorder sur les demandes de la Suède, qu'à moins elle ne renonçât à l'alliance de la France et à celle de moi et que les anciens traités avec la Russie, nommément celui de Nystad, ne fussent renouvelés, que les sénateurs qui ont la réputation d'être du parti françois, ne fussent renvoyés et que la Suède ne s'unirait avec les cours de Vienne et de Londres. Mais, comme on était très éloigné en Suède à souscrire à ces arrangements, le Sénat avait résolu de ne point reprendre l'affaire du règlement des limites et de se tenir à son système présent. Que la cour de Russie augmentait considérablement ses troupes dans les provinces conquises, ayant ordonné une levée de recrues de 30,000 hommes, outre plusieurs mille Cosaques, Kalmouks et autres troupes barbares qu'elle faisait marcher et qu'on lâcherait au premier mécontentement. Que sa flotte bloquerait les ports du royaume de Suède, dès que les choses seraient conduites au point où [elle] voudrait les amener; qu'on se méfiait extrêmement de mes entreprises et que je ne tirerais la Porte Ottomane de sa léthargie, et qu'au surplus la Russie négociait à force auprès du roi de Danemark qu'elle tâchait d'attirer à elle par des menaces ou par un accommodement favorable de ses prétentions sur le duché de Sleswig, mais à condition encore de renoncer à l'alliance de la France et de s'unir avec les puissances de la triple alliance.

Quoiqu'il soit dans tout ceci beaucoup de grossi et même, en partie, de faux, j'ai cependant bien voulu le communiquer, pour vous mettre d'autant plus sur la voie d'approfondir les vrais desseins de la cour où vous êtes.

[1] Von der Hellen bezeichnet in seinem Bericht vom 9. April seine Informationen als „nouvelles qui me viennent d'assez bon lieu, qu'on m'assure être le précis des dernières lettres secrètes du sieur Swart et qu'on ne m'a communiqué qu'en grande confidence."

Digitized by Google

Au reste, j'apprends par un autre, mais très bon canal,[1] que le comte de Kaunitz a dit à un de ses amis que sa cour était fermement résolue de ne donner les mains à aucunes propositions faites par les électeurs du Palatinat et de Cologne, à moins qu'elle ne fût assurée de mon suffrage pour l'élection d'un roi des Romains par de bonnes épreuves.

Federic.

Nach dem Concept.

6295. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 16 avril 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, au sujet duquel je veux bien vous réitérer les assurances de la satisfaction que j'ai de votre exactitude à m'informer des affaires les plus intéressantes de manière que j'y puis compter. Cependant, je ne veux point vous laisser ignorer une nouvelle assez singulière que je viens d'apprendre par une lettre de Vienne, en conséquence de laquelle le ministre anglais à la cour de Bavière doit avoir réclamé ministérialement à la disposition du Roi son maître les 6,000 hommes que la Grande-Bretagne a en subsides, et que ce corps était destiné à marcher en Italie. Bien que je n'ajouterais point encore entièrement foi à cette nouvelle, avant que d'en apprendre la confirmation, je serais cependant bien aise que vous m'expliquiez ce que vous en pensez, et si le roi d'Angleterre indépendamment de son Parlement saurait bien faire une pareille démarche.

Je ne veux d'ailleurs point vous céler que des lettres de Hollande de bonnes mains nous ont appris qu'on venait d'y être informé des vastes projets que la triple alliance avait conçus par rapport aux affaires du Nord. Que la Russie avait accroché le règlement des limites entre la Suède et les possessions de la Russie en Finlande à de pures bagatelles pour l'extérieur, mais, par la raison secrète, de ne rien accorder sur les demandes de la Suède, en fussent-elles des plus justes, à moins que celle-ci ne renonçât à l'alliance avec la France et avec moi, que les anciens traités avec la Russie et nommément celui de Nystad ne soient renouvelés, que les sénateurs penchants au parti français ne fussent mis hors d'emploi, et que la Suède ne s'unirait avec les cours de Vienne et de Londres, et que c'était principalement le sieur Guy Dickens qui remuait à toutes ces affaires. Et comme le Sénat de Suède était bien éloigné à souscrire à ces arrangements, la cour de Russie faisait augmenter considérablement ses troupes dans les provinces conquises et faisait avancer force de troupes irrégulières pour les lâcher au premier mécontentement, et que sa flotte bloquerait les ports de la Suède, dès que les choses seraient conduites au point où on les voudra amener.

[1] Mittheilung Maltzahn's, Dresden 6. April, aus einem Berichte Flemming's an Brühl.

Digitized by Google

Je ne vous communique tout ceci que pour vous faire observer que, si ces avis sont fondés, soit en partie soit partout, il faut bien que le ministère anglais ne soit pas si tranquille par rapport aux affaires du dehors qu'il le paraît être, et qu'en affectant ne penser qu'aux affaires intérieures du pays, il fasse jouer sous mains bien d'autres ressorts. C'est sur quoi vous devez redoubler d'attention et que ne pas vous fier tout-à-fait aux apparences de dehors afin de ne pas en être la dupe; tâchez plutôt de bien pénétrer ces mystères, afin d'être à même de m'en informer fidèlement.

Federic.

Nach dem Concept.

6296. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 16 avril 1754.

Vous remercierez bien obligeamment de ma part M. de Contest des assurances qu'il m'a fait donner, en conséquence de votre dernier rapport, de ce que la France retiendrait sûrement le maréchal de Löwendahl[1] et ne permettrait pas qu'il passât au service de quelque autre puissance; article qui me tranquillise extrêmement, par le grand intérêt que j'ai que ledit maréchal ne passe jamais au service de quelqu'un de mes voisins.

Quant à mes nouvelles de Londres, elles me confirment qu'il n'était question pour le moment présent d'aucune affaire étrangère auprès du ministère, et que le duc de Newcastle continuait d'être uniquement occupé à fortifier sa partie et à faire beaucoup d'emplois du second ordre à tous ceux qui pourraient le soutenir; aussi paraissait-il y réussir assez bien; qu'on saurait compter que le ministère ne chercherait à chipoter rien d'importance dans l'étranger, avant qu'il n'eût essayé ses forces et en fait l'expérience dans le Parlement qui s'assemblerait dans le mois de novembre, car pour celui qui serait convoqué dans le mois de juin, il ne durerait pas assez pour les connaître et n'y serait question que des formalités et de donner la consistance requise au nouveau corps.

En attendant, il m'est parvenu un avis fort étrange, et auquel j'ai de la peine d'ajouter foi jusqu'à ce qu'il ne me soit confirmé, mais en conséquence duquel le ministre anglais à la cour de Bavière doit avoir ministérialement demandé à la disposition du Roi son maître les 6,000 hommes que l'Angleterre paie, et que ce corps était destiné pour l'Ialie. Je serais bien aise que vous communiquiez cette nouvelle à M. de Contest, en ajoutant cependant que je la lui donnais telle que je l'avais reçue et que je ne lui en saurais point garantir la vérité, mais que j'espérais d'en être plus éclairci au premier jour.

Dites-lui d'ailleurs que je savais par des bonnes lettres de Moscou[2] que le 19 du mois de mars passé les deux chanceliers de Russie

[1] Vergl. S. 275. — [2] Bericht des holländischen Gesandten van Swart an die Generalstaaten, Moskau 25. März.

Digitized by Google

avaient été en conférence avec l'impératrice de Russie, qui avait duré cinq heures de suite; que le jour suivant ces deux chanceliers avaient travaillé ensemble toute la journée; que le 22 dudit mois l'on avait assemblé le Sénat et les membres de tous les collèges présents à Moscou, pour y traiter différents sujets dont mon correspondant ne m'avait point informé, mais que, durant cette assemblée, l'Impératrice avait fait présent de 50,000 roubles argent comptant au chancelier Bestushew, qui l'en avait remerciée en pleine assemblée, et qu'à la suite l'Impératrice avait signé un ordre pour lever 30,000 recrues dans l'Empire. Que toutes ces circonstances me faisaient juger que l'impératrice de Russie pourra avoir accepté le contre-projet du traité de subsides[1] que le ministère anglais avait fait présenter par le sieur Guy Dickens.

J'attends ce que vous me marquerez de la réponse que M. de Contest vous fera à ces sujets.

Federic.

Nach dem Concept.

6297. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 17 avril 1754.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre dernier rapport immédiat que le retour de la cour vous a mis à même d'être bientôt informé de ce qu'elle a eu de nouvelles de dehors, qui ne sauraient être que fort intéressantes, vu qu'on m'a voulu assurer que les conférences avec Flemming à Vienne continuaient d'aller grand train, et que les prétentions entre les cours de Saxe et de Vienne[2] venaient d'être réglées, sans qu'on ait pu dire si l'accession de la Saxe en est une condition ou [non]. Il nous est d'ailleurs revenu, quoique d'une manière dont je ne sais encore garantir l'authenticité, que le ministre d'Angleterre à Munich avait demandé ministérialement à l'électeur de Bavière à la disposition du roi d'Angleterre les 6,000 hommes que l'Angleterre paie, pour les envoyer en Italie.

De plus, je sais par de bonnes lettres de Moscou que le 19 du mois dernier les deux chanceliers de Russie ont été en conférence avec l'Impératrice cinq heures de suite, que le jour suivant ces chanceliers ont travaillé ensemble toute la journée, et que le 22 tout le Sénat et les membres des collèges à Moscou ont été convoqués pour tenir grand conseil, dans lequel entre autres l'impératrice de Russie a fait un présent de 50,000 roubles au chancelier Bestushew, qui aussi l'en a remerciée en pleine assemblée, et qu'à la suite l'Impératrice a signé un ordre pour une levée de 30,000 recrues dans l'Empire et de renforcer la flotte à Kronstadt de 30 nouvelles galères de Pétersbourg, de même que de faire marcher un corps considérable de troupes irrégulières pour la Livonie.

[1] Vergl. S. 192. — [2] Vergl. S. 183.

Digitized by Google

Songez à bien vous orienter sur toutes ces nouvelles, afin de pouvoir m'en faire un rapport exact combien elles sont fondées ou non.

Nach dem Concept. Federic.

6298. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 19. April, die Abberufungsschreiben für Fürst[1] zur Königlichen Unterschrift, geben aber zugleich zu ermessen, dass der wiener Hof sich angelegen sein lassen werde, den plötzlichen Abbruch der Verhandlungen als eine Zuwiderhandlung gegen die Verträge darzustellen, und stellen deshalb anheim, die Abberufungschreiben mit unausgefülltem Datum an Fürst zu schicken und denselben anzuweisen, bei nächster Veranlassung zu erklären: „Que Votre Majesté, après avoir tenu à Vienne un ministre pendant plus de quatre ans,[2] pour applanir les différends qui subsistent entre Elle et l'Impératrice-Reine au sujet du commerce et des dettes de Silésie, et ayant vu avec chagrin qu'au lieu de seconder Ses désirs à cet égard par un prompt accommodement, on accumulait difficultés sur difficultés, Elle avait enfin résolu de faire retourner lui, le sieur de Fürst, à son poste, dont il ne pourrait d'ailleurs rester plus longtemps absent, jusqu'à ce qu'il se présenterait une occasion plus favorable pour réentamer ladite négociation et la porter à sa perfection."

Potsdam, 20. April 1754.

Recht gut, und ist Mir solches einerlei.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6299. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 20 avril 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 13 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, dont j'ai appris avec toute la satisfaction possible ce que M. Ogier vous a dit confidemment touchant la conclusion du nouveau traité de subsides qu'il a heureusement finie;[3] auquel sujet vous ne laisserez pas de le féliciter de ma part, si vous le trouvez convenable, et de lui témoigner toute ma sensibilité que j'avais ressentie en apprenant que mes intérêts n'y avaient point été oubliés. Assurez-le en même

[1] Vergl. Nr. 6290. — [2] Vergl. Bd. VIII, 263. — [3] Kopenhagen 30. Januar 1754.

Digitized by Google

temps de toute ma discrétion sur l'ouverture confidente qu'il a bien voulu m'en faire faire par vous.

Federic.

Nach dem Concept.

6300. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 avril 1754.

Il se peut bien que ce que vous présumez, dans le post-scriptum de votre dernière dépêche du 10, que le système de la cour où vous êtes ne soit actuellement, par tous ses grands arrangements militaires, que de ne pas être prise au dépourvu, sans qu'elle pense encore à l'offensive; je suis presque du même sentiment, et encore d'autres avis que je reçois m'y confirment; au moins mes lettres de Londres marquent que tout le monde là est dans la ferme persuasion que le ministère britannique ne chipotera rien d'intéressant pendant cet été et se renfermera uniquement dans ses affaires domestiques, en sorte que les ministres de France et d'Espagne sollicitent auprès de leurs cours respectives le congé, le premier pour aller vaquer à ses affaires en France, l'autre pour passer quelques mois aux eaux de Scarborough. L'on ajoute qu'il n'y avait pas jusqu'au comte Colloredo qui ne s'apercevait de l'inutilité qu'il y aurait de chercher d'engager la cour de Londres à prendre aucune résolution importante qu'après que l'on aura essayé les forces de la nouvelle administration dans le futur Parlement, et si elle restera solidement liée avec elle-même.

Avec tout cela, il faut que vous continuiez sans relâche d'attention sur tous les arrangements militaires de la cour, afin de pénétrer au possible ses vues. Au reste, mes lettres de Hollande portent que la somme de deux millions de florins que l'Impératrice-Reine y a fait négocier, est remplie, et que son agent à Rotterdam, nommé Osel, vient de la remettre au comptoir de Proli à Anvers.

Federic.

Nach dem Concept.

6301. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 20 avril 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 8 de ce mois. Comme il n'y a rien d'intéressant qui saurait demander de nouvelles instructions de ma part, je me borne seulement à vous marquer, quoique pour votre direction seule, qu'il m'est revenu d'un très bon canal[1] que, quand un jour le ministre anglais à Vienne, le sieur Keith, s'est entretenu avec le baron Beckers sur l'élection d'un roi des Romains et sur l'accommodement à faire avec la cour palatine, il a dit à Beckers que l'article de consigner les sommes demandées entre les mains de l'électeur de Mayence était choquant pour la cour de Vienne, vu qu'il

[1] Mittheilung Maltzahn's, Dresden 16. April, aus einem Berichte Flemming's an Brühl, Wien 30. März.

Digitized by Google

attaquait sa bonne foi, celui-ci n'a point hésité de lui insinuer après quelques tergiversations que cette clause n'était pas de sa cour, mais de ses alliés.

Quant à l'avis que je vous ai donné par mes dépêches antérieures[1] des mouvements entre les troupes de l'Impératrice-Reine, qui marquaient un dessein offensif, je dois vous dire que jusqu'ici les avis que j'en ai eus, ne continuent pas, de sorte que je commence presque d'en présumer qu'il y a eu peut-être une idée momentanée, dont la cour de Vienne cependant se ravise actuellement. Au reste, avertissez le sieur Knyphausen qu'il s'épargne la peine de m'envoyer les caractères des ministres étrangers à la cour de France,[2] qui ne m'intéressent point, mais qu'il ne m'[en] envoie que des personnes que je lui ai autrefois indiquées nommément.

Federic.

Nach dem Concept.

6302. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 21 avril 1754.

Vous vous moquez de moi, mon cher Milord, de mes définitions, de mes distinctions[3] et de ma philosophie, et vous n'avez pas tort; dans le fond, nous sommes du même sentiment, il n'y a que les mots qui nous ont fait illusion par les significations plus étendues ou plus restreintes que nous leur avons attribuées, et, à le bien prendre, la plupart des disputes ne roulent que sur les mots. Locke et Leibniz l'ont si bien senti qu'ils commencent par définir les sens et les idées qu'ils attachent aux mots, avant de s'en servir; pour moi, qui ne suis qu'un polisson en comparaison de ces gens-là, je me donne quelquefois les airs de les imiter, et il m'arrive d'être un assez mauvais gille.

Ici, mon cher Milord, nous n'avons ni prêtres insolents ni juges ambitieux comme ceux qui vous donnent la comédie à Paris, nous n'avons qu'une troupe d'intermèdes plus amusante et plus folle que tout le clergé de l'Europe, les septante cardinaux et le Pape à leur tête, et qui chantent plus gaîment que tous vos présidents à mortier, conseillers, assesseurs et juges du Châtelet. Les soins d'entretenir la paix entre cette troupe de bouffons sont les grandes affaires qui nous occupent maintenant, et vous pouvez croire qu'on accommoderait plus facilement les compagnies orientales de France et d'Angleterre que le sieur Crica et la signora Paganini. On n'a pas tant négocié à Vienne et à Manheim pour l'élection d'un roi des Romains qu'il a fallu employer d'adresse et imaginer de tempéraments pour faire représenter à cette troupe l'opérette des trois bossus; ce qu'il y a de sûr, c'est que cette pièce sera jouée, avant que les Électeurs aient couronné leur roi des Romains et avant que le roi George ait achevé de corrompre son

[1] Nr. 6285. — [2] Vergl. S. 268. — [3] Vergl. S. 275.


Digitized by Google

nouveau Parlement. Je vous souhaite, mon cher Milord, un plus beau temps à Paris qu'il n'en fait ici, bonne santé, surtout du contentement, en vous assurant que je prends plus de part à votre contentement que personne. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6303. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 22. April 1754.

Meine liebe Geheime Etatsminister Graf von Podewils und Graf von Finckenstein. Aus dem hierbei kommenden Promemoria und angefügten Extract eines von dem Etatsminister Graf von Gotter an Mich erlassenen Schreibens werdet Ihr mit mehrerm ersehen, was derselbe wegen des von dem Fürsten von Thurn und Taxis in gewissen Postangelegenheiten gegen Mich ganz unfreundlichen Bezeigen gemeldet und vorgeschlagen hat.

Da Ich nun solches vor Recht und aller Billigkeit gemäss finde, so will Ich, dass Ihr sonder einigen Anstand noch Zeitverlust an vorgedachten Fürsten deshalb schreiben und demselben insinuiren sollet, wie es Mir wohl nicht anders als befremdend sein könne, dass binnen der Zeit, da Ich ihm Meine Stimme zur Introduction in das Reichscollegium ganz desinteressirt gäbe[1] und alles mögliche bei denen übrigen Reichsstädten employirte, um seine Absichten darunter geltend zu machen, Ich vernehmen müsste, dass er Meinen Posten einen so considerablen Eintrag thun wolle, und dass Ich also nicht zweifelte, er werde, nachdem Ich ihn von solchem Vorfall benachrichtigen liesse, darunter die gebührende Remedur treffen, indem es Mir Selbst leid thun würde, wann er anderergestalt Mich Selbst obligirte von Sentiment zu ändern. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

6304. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 avril 1754.

N'ayant point de nouvelles instructions à vous donner sur ce que votre rapport du 13 comprend, il me suffira pour cette fois-ci de vous dire que mes lettres de Londres continuent de m'assurer que le ministère anglais ne prendrait point de mesures sur des affaires d'importance de dehors pendant le courant de cet été, et jusqu'à ce que l'on n'ait fait l'essai des forces de la cour dans le nouveau Parlement, mais

[1] Vergl. S. 282.

Digitized by Google

qu'aussi, cela fait, on serait peut-être plus difficile et pourrait bien reprendre avec vivacité les chipotages avec les deux cours impériales et continuer les mêmes mesures que ci-devant, sur lesquelles l'on ne s'était ralenti que par les circonstances des nouvelles élections et parceque les Russes s'étaient voulu vendre trop cher en comparaison des motifs pour lesquels l'on voulait les engager. Je vous communique tout ceci pour que vous sachiez vous en diriger dans les recherches que vous ferez là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

6305. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 23 avril 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. Quand vous y dites que le ministère de la cour où vous êtes ne prendrait aucune mesure ultérieure pendant le courant de l'été qui vient, et avant qu'il n'ait essayé ses forces au nouveau Parlement, je veux bien vous faire observer qu'en conséquence des avis qui me sont revenus de Moscou,[1] il y a toute l'apparence que le grand-chancelier Bestushew ait trouvé moyen de faire goûter à sa souveraine le contre-projet du traité de subsides que le ministère anglais a proposé,[2] et qu'on l'ait accepté, soit tel qu'il est, soit sous quelques conditions qu'on y a ajoutées. Je n'en suis pas encore si bien informé que je sache vous dire quelque chose avec précision là-dessus, mais, comme j'espère de l'être en peu de temps, je ne manquerai pas de vous en informer alors en détail. En attendant, supposé que le contre-projet du ministère anglais fût accepté tel qu'il a été proposé, je souhaiterais bien de savoir votre sentiment si cet incident ne saurait pas faire changer la façon de penser présente des ministres anglais et les rendre plus difficiles.

Sur ce que vous me dites qu'il était de l'intérêt du duc de Newcastle de se débarrasser dans le moment présent, autant qu'il pourrait, de toute affaire épineuse, et qu'en conséquence il saurait convenir de continuer à faire parler votre ami[3] sur une composition amiable de mes différends avec l'Angleterre, je vous dirai qu'il me semble que j'ai fait faire déjà toute proposition que j'ai pu faire honnêtement à ce sujet, en conséquence de vos ordres antérieurs; que d'ailleurs il faudrait considérer, le ministère anglais étant tout occupé avec les affaires intérieures du royaume, si le duc de Newcastle voudrait prêter quelque attention sur ce qu'on lui ferait d'insinuations là-dessus; mais indépendamment de cela, et si vous le trouvez convenable, malgré cela je serais bien aise que votre ami continuât à s'expliquer avec le susdit ministre pour le tâter s'il n'avait quelque tempérament moins dur à

[1] Vergl. S. 301 Anm. 3. — [2] Vergl. S. 192. — [3] Vergl. S. 262.

Digitized by Google

mon égard, pour parvenir à l'accommodement que celui que vous annoncez par votre dépêche du 15 février. Il y a d'ailleurs une autre considération à faire sur laquelle vous me direz votre sentiment, savoir quelles sûretés j'aurais qu'il soit rendu justice à mes gens commerçants qui ont souffert par les déprédations anglaises, supposé que je sache jamais me résoudre de lever préalablement l'arrêt sur l'argent des dettes de Silésie, et que je ne sois pas la dupe d'une si forte démarche, la seule promesse verbale d'un ministre ne me paraissant pas suffisante, après que j'ai fait l'expérience, dans ce que M. de Carteret avait déclaré autrefois au sieur Andrié, du cas qu'on doit faire de pareilles assurances ministériales.

Federic.

Nach dem Concept.

6306. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 23 avril 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois. Par ce que vous me marquez relativement à la façon de penser de M. de Contest sur les affaires de la Suède, je crois m'apercevoir qu'il faut bien que le marquis d'Havrincourt ait des parents et des amis puissants en France qui le protègent extrêmement, de sorte que je ne crois pas convenir que vous parliez plus à M. de Contest sur le sujet dudit marquis d'Havrincourt,[1] mais, s'il vous arrive que M. de Contest vous entretienne des affaires de la Suède, dites-lui qu'il ne fallait du tout s'imaginer que j'avais quelque empire sur ma sœur pour l'obliger à se conformer entièrement aux conseils que je lui inspire; qu'on peut être assuré en France que je lui prêche à toute occasion des sentiments de modération, mais qu'on me répond ordinairement que je n'étais sur les lieux pour voir moi-même les affaires; qu'on y entendait aussi bien qu'ici ses intérêts, mais qu'il faudrait qu'on y fût présent pour comprendre combien de certaines gens se gouvernaient mal envers la cour.

Federic.

Nach dem Concept.

6307. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 27 avril 1754.

Vos rapports du 12 et du 16 de ce mois m'ont été bien rendus. Au sujet du premier, je veux bien vous faire observer que, comme le marquis d'Havrincourt ne voit que noir sur tout ce qui a le moindre rapport aux affaires qui arrivent à la cour de Suède, je crois qu'il a

[1] Vergl. S. 280.

Digitized by Google

trop relevé ce qu'il vous a appris touchant les brouilleries du général Lieven et de sa sœur avec la cour,[1] de sorte que j'ai lieu de croire que vous devez vous méfier tant soit peu des avis qu'il vous donne pour de pareils sujets.

Federic.

Nach dem Concept.

6308. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 27 avril 1754.

Je vous sais bon gré de l'avis que vous m'avez donné touchant le courrier dernièrement arrivé de Londres à Vienne. Je serais bien aise, quand vous pourrez vous éclaircir sur ce qui a fait le sujet des dépêches qu'il a apportées.

Il y a beaucoup d'apparence, par les raisons que je vous ai déjà marquées par une de mes dépêches antérieures,[2] que la Russie ait accepté le contre-projet d'un traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie que le sieur Guy Dickens avait proposé aux chanceliers de Russie, sur quoi je ne sais point cependant vous dire encore quelque chose avec certitude. Il se peut que les arrangements militaires que la cour de Vienne fait actuellement, aient rapport, comme vous conjecturez, aux affaires d'Italie; j'y trouve même beaucoup de probabilité, quand je pense aux soupçons que la cour de France a pris que celle de Vienne ait envie de s'emparer du Modénois, et à la jalousie que la dernière a conçue par rapport aux troupes nombreuses que la France tient assemblées dans le Languedoc et le Delphinat. Mais tout ceci ne doit point détourner votre attention pour approfondir les vues cachées de la cour où vous êtes dans ses manœuvres. L'on m'a voulu révoquer en doute ce que vous m'avez marqué touchant les troupes de Bavière que l'Angleterre avait réclamées;[3] j'espère que vous serez à même de me marquer positivement ce qui en est.

Federic.

Nach dem Concept.

6309. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 27 avril 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois. Bien que l'avis d'un chipotage entre les cours de Vienne et de Dresde par rapport à un mariage à faire entre le prince Xavier et l'aînée des archiduchesses,[4] en vue de placer le Prince sur le trône de Pologne, quand il viendra à vaquer, me soit venu d'assez bonnes mains à Vienne, je n'ai point pu me persuader que l'avis en soit fondé, vu les grandes difficultés presque

[1] Vergl. S. 223. — [2] Die Mittheilung war nur an Lord Marschall und an Maltzahn erfolgt (Nr. 6296. 6297). — [3] Vergl. S. 298. — [4] Vergl. S. 284.

Digitized by Google

inextricables qu'on y recontrerait; au moins j'estime que jusqu'à présent ledit avis est prématuré encore.

Federic.

Nach dem Concept.

6310. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 27 avril 1754.

Les rapports que vous m'avez faits du 20 et du 23 de ce mois, m'ont été fidèlement rendus. Quand même il serait d'une nécessité aussi absolue que vous le dites, de former une caisse d'opérations pour le soutien du bon parti en Pologne,[1] il faut bien que je vous dise confidemment et d'une manière tout naturelle que malgré cela je ne serais pas à même d'y contribuer, vu que les moyens me manquent présentement et pendant un temps aussi critique que celui-ci, où les affaires sont tant embrouillées que j'ai à appréhender les conséquences, et qui m'obligent de faire bien des dépenses pour ne point être pris à l'impourvu, de me tenir fort serré et de me borner, relativement aux affaires de Pologne, à fournir les moyens qu'il faut pour faire rompre les Diètes.

Pour ce qui regarde les représentations que le comte Stubenberg vous a faites, dans le mémoire que vous m'avez envoyé, je veux bien vous dire préalablement, en attendant que mes ministres vous instruiront plus en détail sur ceci, que mon intention n'est point de prétendre de la cour de Dresde qu'elle requière mes passe-ports pour tout ce que le *Marschall-Ambt* fera passer par la Silésie en Pologne de délicatesses, de fruits, de pâtisseries et de toutes sortes de choses de cette qualité, qui continueront toujours de passer et de repasser comme auparavant, mais que je voudrais seulement que quant aux autres chariots que la cour est accoutumée d'envoyer en Pologne, chargés de tous autres effets, l'on demandât préalablement des passe-ports, mon intention étant, comme je veux bien vous le dire pour votre direction seule, de rendre un peu difficile par là l'envoi que la cour fait des sommes assez considérables de l'argent polonais qu'elle fait à Leipzig, et de me servir à ce sujet du prétexte de défraudation de mes droits qui se passaient à de pareilles occasions.

Federic.

Nach dem Concept.

6311. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Häseler berichtet, Kopenhagen 23. April, über seine Bemühungen bei dem vor seinem Abschlusse stehenden Vergleiche zwischen dem Grafen und der

Potsdam, 29. April 1754.

Se. Königl. Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu

[1] Vergl. S. 278.

Digitized by Google

Gräfin Bentinck[1] den preussischen Staatsangehörigen für ihre Schuldforderungen an die letztere Sicherheit zu verschaffen. „Le sieur Ogier n'a pas laissé de s'employer derechef pour porter le ministère de Danemark à engager le comte de Bentinck à se charger de ces dettes, et il vient tout à l'heure m'informer que, par l'examen des états des revenus, des biens et des charges de toute espèce, on se trouvait dans l'impossibilité de charger davantage le comte de Bentinck et qu'il serait injuste de l'exiger; que néanmoins le ministère de Danemark reconnaissait la justice des désirs de Votre Majesté pour le payement de ce qui est dû à Ses sujets, et que la déclaration que ces dettes n'excèderaient pas 7 à 8,000 écus, l'avait mis à portée d'espérer que la cour de Danemark se porterait à prendre des mesures pour procurer sûrement et promptement aux sujets de Votre Majesté le payement de ce qui leur est dû; mais que, si, pour plaire à Votre Majesté et pour entrer dans les vues de justice et de protection qu'Elle daignait accorder à Ses sujets, on en faisait faire les avances, ce ne pourrait jamais être que sous la condition des arrangements à prendre pour en assurer successivement le remboursement sur la pension de la comtesse de Bentinck."[2]

melden, wie Höchstdieselbe von demjenigen, so der Herr von Häseler in dem an Deroselben heute allhier eingekommenen Bericht vom 23. dieses, betreffend die Bezahlung derer Schulden, so die Frau Gräfin von Bentinck vorhin zu Berlin gemachet, [gemeldet hat], sehr zufrieden seind, auch dasjenige, so der französische Minister M. d'Ogier desfalls, denen Aeusserungen des dänischen Ministerii gemäss, proponiret hat, sehr goutiren, mithin völlig zufrieden sein, wenn Dero Unterthanen nur gedachter Schulden wegen befriediget werden, ohne Sich im geringsten weiter davon zu meliren, wie und welchergestalt sich der Graf Bentinck deshalb hiernächst auf die Pension der Frau Gräfin wieder indemnisiren wird, allermaassen Se. Königl. Majestät wohl einsähen, dass es à pure perte wäre, die Sache weiter zu treiben, und es nur eine vergebliche Arbeit sein würde, darüber weiter hin und her zu schreiben und dem einmal zwischen Frankreich und Dänemark beliebten Accommodement neuerliche Conditiones oder Modificationes beifügen zu wollen; zu geschweige, dass solches nur Gelegenheit gäbe, andere Hauptsachen aufzuhalten oder aber die Sache des Accommodements wieder in die Umstände zu bringen, dass solche gar wieder echouirete und in die vorige Situation geriethe, worin Se. Königl. Majestät fast wider Dero Meinung und Willen entrainiret worden. Und da also Höchstdieselbe erwähnte Bentincksche Sache einmal finalisiret wissen wollten, so möchten Ew. Excellenz sowohl an den p. von Häseler als den Lord Maréchal das nöthige hiernach fordersamst expediren lassen, damit anderergestalt es zu keiner neuen weiteren Correspondance, die ohne den geringsten Effect sein würde, käme.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 274. — [2] Das der Gräfin Bentinck von ihrem Gemahl auszusetzende Jahresgehalt.

Digitized by Google

6312. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 30 avril 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 23 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. J'en ai eu toute la satisfaction possible, tout comme de la proposition que M. d'Ogier vous a faite par rapport au payement de ce qui est dû à mes sujets par la comtesse de Bentinck, de sorte que je viens d'ordonner positivement à mes ministres que, pourvu que les mesures soient prises pour procurer sûrement et promptement à mes sujets le payement de ce qui leur est dû de la comtesse, ils doivent souscrire purement et simplement aux arrangements proposés pour en assurer successivement le remboursement sur la pension de la comtesse, sans se mêler plus d'aucune condition à y ajouter. Ce que vous pourrez dire positivement à M. d'Ogier, et que je regardais de la sorte cette affaire comme finie.

Federic.

Nach dem Concept.

6313. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 avril 1754.

Je ne suis pas tout-à-fait de votre sentiment que les Turcs auraient été alarmés pour des sujets de si peu de conséquence et qu'ils sont déjà accoutumés de voir, que celui de simple exercice des Croates et des Esclavons; il me paraît plutôt qu'il faut qu'il y ait eu d'autres remuements plus sérieux parmi les troupes en Hongrie sur le but desquels ils ont pris l'alarme au point de réparer leurs places sur le Danube, de sorte que, comme il faut que rien n'échappe à votre attention sur ce qui regarde en aucune manière les arrangements militaires, je serai bien aise que vous tâchiez à bien pénétrer, s'il est humainement possible, ce qu'il y en a et ce qui peut faire le sujet du voyage de Serbelloni, car tout ce qu'on vous en a allégué de motifs, me paraît fort léger et point satisfaisant. Au surplus, il était toujours bon que la Porte prenne de l'alarme et qu'ils en donnent aux Autrichiens, quoiqu'il ne me paraisse que les choses parviendront à des éclats, pendant la vie du Sultan régnant. Enfin, soyez vigilant et ne vous fiez pas toujours aux apparences, mais tâchez d'approfondir solidement les menées et vues cachées que la cour où vous êtes voudra peut-être masquer, pour se déclarer, si elle le peut, tout d'un coup.

Federic.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

6314. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 30 avril 1754.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois. Quoique je sois également du sentiment de M. de Contest que l'évènement de la mort du sieur Pelham et les changements qui en sont arrivés à la suite, n'influeront guère sur les affaires publiques, je sais néanmoins de bonne main que la cour de Vienne en pense bien différemment et qu'elle se flatte qu'elle pourra mener bien plus facilement l'Angleterre à ses vues que par le passé. Au reste, l'on continue de m'assurer qu'on n'est occupé là que des élections parlementaires, sans s'embarrasser d'aucune affaire de dehors du pays, et qu'au lieu de vouloir assembler le nouveau Parlement, comme on avait résolu, dans le mois de juin, on ne le fera convoquer que dans celui de novembre, les ministres ayant fait entendre au Roi que, parceque Sa Majesté restait en Angleterre, il serait inutile de faire venir les membres du nouveau Parlement en ville et de les assembler uniquement pour cet objet.

Comme j'apprends d'ailleurs que le général Wall, ambassadeur d'Espagne à Londres, avait reçu un courrier, pour se rendre sans perte de temps à Madrid, afin d'y remplacer le défunt Carvajal comme ministre des affaires étrangères, je serais bien aise que vous me fassiez, par une de vos dépêches immédiates, le caractère dudit général, qui vous sera apparemment connu depuis longtemps, et que vous me mandiez si la cour de Vienne le trouvera porté pour elle et s'il remplira l'attente des Anglais qui se flattent qu'il contribuera, autant que son prédécesseur, à conserver la bonne intelligence entre les deux cours.

Au reste, faites bien des compliments de ma part à M. de Contest, quand vous trouverez l'occasion de pouvoir le faire convenablement, par rapport à l'augmentation de pension que le comte de Lœwendahl a eue, et dites-lui que je ne prends autre part à lui, sinon qu'il ne sorte pas du service de France pour passer en celui d'une puissance étrangère.[1]

Quant à l'affaire de la comtesse Bentinck, j'approuve absolument le tempérament que le sieur de Reventlow a proposé, et viens de donner mes ordres positifs à mes ministres[2] que, pourvu que mes sujets soient contentés des dettes que la comtesse Bentinck a contractées jusqu'ici auprès d'eux, ils ne doivent plus insister à aucune nouvelle condition de sa part, mais souscrire à la proposition du remboursement de la somme à payer à mes sujets sur la pension de la comtesse.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 301. — [2] Nr. 6311.

Digitized by Google

6315. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 4 mai 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 27 du mois dernier, m'a été bien rendu. Comme je présume que M. d'Ogier doit être content de ce que je vous ai marqué par ma lettre antérieure[1] touchant l'affaire de la comtesse Bentinck et de ce que par mon ordre la dépêche du département des affaires étrangères à la suite de celle-ci vous confirmera, j'attendrai ce que l'on fera après; aussi, si je viens de vous faire observer à cette occasion que, pour ce qui regarde les engagements à prendre avec la cour de Danemark, je me contenterai pour le moment présent d'un simple traité d'amitié,[2] afin de ne pas embarrasser cette cour par des engagements plus précis qui lui sauraient faire de la peine. Ce que vous pourrez bien faire entendre confidemment à M. d'Ogier. J'ajoute, pour votre direction seule, que, pourvu que ce traité lie assez les mains à la cour de Danemark de ne pouvoir pas prendre, après, des liaisons avec mes ennemis, et que je saurais m'en servir comme de parade, et que d'ailleurs mes ennemis restent dans l'appréhension qu'il y aurait peut-être des articles séparés et secrets ajoutés dont on leur dérobait la connaissance, j'en serai entièrement satisfait. C'est aussi pourquoi je souhaiterais que, quand on viendra à négocier sur ce traité, il y aurait quelques dehors mystérieux et bien des allées et des venues, pour d'autant mieux désorienter les envieux et les jaloux.

Nach dem Concept. Federic.

6316. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 4 mai 1754.

Je me suis douté d'abord qu'il ne serait point agréable à M. de Contest, quand je lui ferais parler en faveur du sieur Folard. Comme les ordres que je vous ai fait donner là-dessus,[3] n'ont eu d'autre motif que de complaire au margrave de Baireuth sur les instances qu'il m'en a faites, et que votre rapport du 22 dernier me confirme sur le doute que j'ai eu du succès, vous ferez bien de ne plus insister sur cette affaire, qui, au bout du compte, ne saurait que m'attirer un refus de la part de M. de Contest, et que je n'ai entreprise que par manière d'acquit relativement au Margrave.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Nr. 6312. — [2] Vergl. S. 286. — [3] Vergl. S. 285.

Digitized by Google

6317. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 4 mai 1754.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 27 et du 30 du mois passé. Je suis bien aise d'être éclairci à présent sur ce qui en a été de la négociation supposée entre moi et l'évêque de Leitmeritz dont la cour de Dresde a voulu donner tant de réveil à celle de Vienne.[1] J'avoue que je ne saurais voir sans indignation le mauvais procédé du comte de Brühl, qui ne rougit point d'inventer jusqu'aux mensonges les plus grossiers et où il n'y a pas même la moindre apparence, pour me noircir partout où il le peut; mais, ce que je trouve de plus ridicule, c'est qu'il veut faire accroire à la cour de Vienne que le chanoine baron de Horst ait été mêlé de la prétendue négociation, après que ladite cour ait en mains les instructions que ce chanoire avait eues autrefois, où il n'y a certainement pas un mot sur tout ce qui regarde ledit épêque, auquel on n'a pas songé ni alors ni après. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule.

Nach dem Concept.

Federic.

6318. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 4 mai 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 24 du mois dernier. Il ne m'importe guère que la négociation du baron de Beckers traîne en longueur;[2] vous connaissez le parti auquel je me suis décidé d'abord relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, aussi je m'y tiendrai invariablement. Cependant, je ne compterais point pour un malheur, si la fin de la négociation avec les cours de Manheim et de Bonn restait encore éloignée, quand ce ne serait que pour en occuper en quelque façon les ministres autrichiens, de sorte qu'ils n'aient pas tout-à-fait le loisir à penser à de nouvelles choses peut-être plus embarrassantes que celle-là.

Pour ce qui regarde la nouvelle des 6,000 Bavarois demandés à l'Électeur,[3] je doute encore qu'elle ne soit prématurée, je voudrais cependant que vous continuiez à la bien éclaircir, afin de pouvoir m'en faire au plus tôt un rapport juste et exact. Vous continuerez d'ailleurs de veiller de bien près sur tout ce qui se fait d'arrangements militaires soit en Hongrie soit en Bohême, ce qui doit faire actuellement le premier point de votre attention, pour m'en instruire fidèlement. Je sais de source qu'il s'en faut bien que les régiments de cavalerie en Hongrie soient complets en chevaux; malgré tous les efforts que la cour a faits

1 Vergl. S. 295. — 2 Vergl. S. 304. — 3 Vergl. S. 315.

Digitized by Google

par de fortes remontes, il en manque par régiment jusqu'à 200, l'un portant l'autre, et il y règne d'ailleurs un mécontentement général parmi les gens qui y servent. L'on me confirme encore que ce qui serait assemblé de campements en Bohême et en Moravie, ne serait que des campements pour exercer les troupes; j'en présume le même, je voudrais cependant que vous ne vous fassiez point imposer par des apparences ni par des bruits vagues et sans fondement, mais que vous employiez toute votre adresse, vos soins et votre savoir-faire pour pénétrer à fond de tout ceci, afin de ne point me laisser manquer vos avis, supposé qu'il y ait du sérieux.

Federic.

Nach dem Concept.

6319. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 23. April: „Pendant un moment de conversation que j'ai eu hier au soir avec la Reine, Sa Majesté m'a marqué combien elle était fatiguée des continuelles tracasseries qu'il y avait ici, et combien il lui était difficile à prendre toujours le bon parti, en voyant ordinairement des deux côtés un précipice. Qu'elle était bien aise d'avoir été délivrée du comte de Tessin de la manière que cela s'était fait, qui mettait entièrement ce sénateur dans le tort[1]... La Reine me demanda ensuite comment j'étais avec le marquis d'Havrincourt, et s'il ne me disait rien des mesures que le parti opposé à la cour comptait de prendre. J'ai répondu à Sa Majesté dans le sens que je l'ai déjà fait, lorsque le comte Düben, qui était venu me parler de la part de la Reine, me fit une pareille question — comme j'ai eu l'honneur de le marquer dans ma dépêche immédiate du 5 avril[2] — que le marquis d'Havrincourt ne s'ouvrait point envers moi, autant que je le souhaitais sur ces matières, et qu'il m'avait dit une fois pour toutes qu'il ne se mêlait d'aucune affaire particulière, qui n'intéressait pas le sys-

Potsdam, 4 mai 1754.

J'approuve fort les mesures que vous avez gardées relativement au marquis d'Havrincourt dans l'entretien que vous avez eu avec la Reine, en conséquence de votre rapport du 23 dernier. J'ai d'ailleurs véritablement compati avec ma sœur sur ce qu'elle vous a dit des continuelles tracasseries qu'il y avait et de la difficulté de prendre toujours le bon parti. Ne manquez pas de vous servir de ces propos pour insinuer convenablement à ma sœur, à la première occasion que vous aurez de le faire, que je la priais d'être un peu en garde de ce qu'elle avait de gens autour d'elle, afin qu'il n'y ait des gens attachés au parti russien,[3] qui, en dissimulant et en marquant leur jeu, ne cherchaient que de brouiller de plus en plus la cour avec

[1] Vergl. S. 258. — [2] In dem Berichte vom 5. April bemerkt Maltzahn: „Je ne vois pas qu'il soit convenable aux intérêts de Votre Majesté que je m'ouvre sur ce sujet envers la Reine autant qu'elle le désirera, puisqu'il pourrait échapper à Sa Majesté quelque chose de ce qu'elle aurait appris de moi, vis-à-vis des gens qui ont sa confiance, et qui, étant ennemis de l'Ambassadeur et du parti français, ne manqueraient pas d'en faire un usage pernicieux et qui me brouillerait sans retour avec le marquis d'Havrincourt." — [3] Vergl. S. 281.

Digitized by Google

tème. J'aurai dans peu une conversation plus longue avec la Reine, Sa Majesté m'ayant dit qu'elle me ferait avertir au premier jour à venir lui parler en particulier."[1]

Nach dem Concept.

le Sénat, pour en tirer leur parti et leur profit aux dépens de la cour.

Federic.

6320. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 5. Mai 1754.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll an Ew. Excellenz melden, wie Höchstdieselbe nöthig finden, dass der Herr Geheime Rath von Klinggräffen zu Wien mit der nächsten Post ganz umständlich von der vor weniger Zeit in Schlesien mit denen dem Bischof von Krakau zugehörigen Dörfern vorgefallenen Sache[2] nebst allen Befugnissen und Ursachen, welche Se. Königl. Majestät dazu gehabt, informiret werden solle, nachdem gedachter Herr von Klinggräffen an Se. Königl. Majestät heute besonders gemeldet hat, dass man in Wien bei dem Publico viel Aufhebens davon machen und ganz verkehrt die Sache ausbreiten wollen, so dass er, der von Klinggräffen, deshalb auch von verschiedenen auswärtigen Ministern darüber befraget worden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6321. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 mai 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 29 d'avril passé, m'a été fidèlement rendu. Il faut que ce soient des gens ou bien mal informés ou très malicieux qui ont donné l'occasion aux bruits qu'on a relevés à Vienne touchant le pont que j'avais fait jeter à Marienwerder sur la Vistule et la tête de pont que je faisais construire sur le terrain de la Pologne. L'un et l'autre est également faux, car je ne connais aucune tête de pont que je faisais construire, et d'ailleurs quelques digues que je fais faire sur mon territoire du côté de Marienwerder pour couvrir le pays contre les inondations de la Vistule, dont les rives de ce côté avec la moitié de la rivière sont de mon territoire, selon les conventions faites avec la République depuis bien d'années, et d'ailleurs quelques prames que je fais construire là pour la commodité du passage et du commerce à Marienwerder, ont donné lieu à quelques têtes écervelées d'en soupçonner du mystère et de grands desseins. Quant à l'autre affaire touchant la prétendue prise de possession des trois villages polonais,[3] elle est, à ce que je vois, également débitée tout à

[1] Vergl. Nr. 6323. — [2] Vergl. S. 272. — [3] Vergl. Nr. 6320.

Digitized by Google

travers et faussement, et pour vous mettre au fait de ce qui en est, j'ai ordonné à mes ministres de vous faire parvenir à cette ordinaire un détail bien exact de ce qui s'est passé à cet égard, afin que vous puissiez rectifier tout le monde qui vous en parlera. Enfin, j'ai la satisfaction de n'avoir à démêler avec la république de Pologne aucune affaire d'importance, ce qui opère apparemment la rage de ceux qui par des mensonges ci-dessus dits voudraient se soulager de leur bile.

Au surplus, ce qui m'importe plus que tout ce que dessus, c'est un avis que le général Treskow m'a donné à l'ordinaire dernier, qu'il avait parlé à des gens qui prétendent avoir vu passer eux-mêmes plusieurs régiments autrichiens venants de Hongrie et allants en Bohême et en Moravie; qu'ils avaient vu passer entre autres à Nicolsbourg trois régiments nationaux de Hongrie, qui avaient dit qu'ils seraient suivis d'autres régiments de cavalerie et de dragons, comme aussi de Pandours et de hussards. J'ai bien voulu vous avertir de ces avis-là, qui, quand ils se confirment, méritent sûrement une fort grande attention, ce que je vous recommande fort, et d'en prendre d'abord d'exactes informations, afin de pouvoir m'en informer, au plus tôt et même par un exprès, si tant est que ces avis se vérifient. Pour finir, je ne saurais assez vous recommander de veiller extrêmement dans le moment présent sur la conduite de la cour de Vienne qui voudra masquer ses desseins, mais qui, à ce que je crois, vous trompera bien difficilement ni ne vous fera donner le change, soit par les apparences du dehors, soit par de fausses confidences.

Federic.

Nach dem Concept.

6322. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 6 mai 1754.

Après avoir vu, par votre dernière dépêche immédiate, de quelle manière M. de Saint-Contest s'est expliqué sur ce que vous lui avez fait exposer par le sieur de Knyphausen du contenu des lettres que je vous avais faites du 6 et du 9 d'avril dernier,[1] mon intention est que vous dissiez à ce ministre que j'étais moi-même de son avis sur ce que nous était arrivé de nouvelles relativement aux arrangements militaires de la cour de Vienne, et que je ne croyais pas moi encore qu'il y avait du sérieux de la part des Autrichiens là-dessus; mais que j'avais cru de mon devoir de communiquer à la France les nouvelles qui m'étaient revenues telles qu'elles je les avais reçues, sans les donner pour authentiques, qui, en considérant toutes les circonstances présentes de l'Europe entière, me semblaient incroyables. Cependant, comme tous les avis continuent que la cour susdite faisait faire sans relâche des arrangements tels comme si elle était à la veille de soutenir la plus forte guerre.

[1] Nr. 6282. 6285.

Digitized by Google

et que les troupes de Russie s'augmentaient de jour en jour en nombre dans la Livonie, j'attends encore quelques avis de Vienne, que je ne manquerai pas de communiquer fidèlement à la France, et s'ils seront tels qu'on en saurait conclure que la cour de Vienne n'a point de vues offensives, je croyais alors moi-même qu'il serait superflu et prématuré que nous prenions des concerts là-dessus.

Quant à la négociation du sieur de Beckers à Vienne,[1] je me réfère à la dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères et n'ajoute qu'en conséquence de mes lettres de Vienne cette négociation saurait traîner bien du temps encore.

Pour ce qui regarde l'affaire par rapport au sieur Folard, vous aurez déjà reçu mes ordres pour la laisser tomber entièrement.[2]

Je n'ai point eu depuis peu de lettres de Londres, mais, si celles que j'ai eues jusqu'ici, accusent juste, le roi d'Angleterre ne saura point faire dans le cours de cette année-ci un voyage à Hanovre; d'ailleurs, il n'est point à douter que la cour d'Angleterre n'ait la supériorité dans le nouveau Parlement, vu qu'elle saurait employer plus d'espèces que le parti opposé à lui.

Au reste, mandez-moi si la France gagnera ou non, quand le marquis d'Ensenada sera déplacé.

Federic.

Nach dem Concept.

6323. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 26. April, über eine am 24. gehabte Unterredung mit der Königin von Schweden: „La Reine commença par m'exposer le danger qu'il y avait de voir arriver une révolte à la prochaine Diète, si les choses restaient sur le pied où elles étaient, et que, si le feu était une fois allumé, il ne dépendrait pas du Roi de l'arrêter ou de l'éteindre. Qu'elle avait de l'horreur de voir arriver un pareil évènement, où la scène ne manquerait pas d'être ensanglantée, et qu'elle convenait avec moi que le Roi n'en recueillirait peut-être pas tout le fruit qu'il pourrait souhaiter. La Reine me fit sentir qu'elle n'espérait pas de parvenir à son but par le parti qui fait celui de la cour aujourd'hui, et qu'ainsi il serait absolument nécessaire de convenir avec la cour de Versailles d'un plan pour la prochaine Diète, qui serait que cette cour ordonnât à son ambassadeur ici d'agir pour

Potsdam, 6 mai 1754.

J'ai bien reçu votre dépêche du 26 du mois d'avril dernier. Je suis très satisfait de tout le détail que vous m'avez marqué relativement à la conversation que la Reine a eue avec vous, et applaudis parfaitement à ce que vous n'avez pas contredit la Reine directement sur son plan, et je trouve les motifs que vous avez eus à vous conduire de la sorte, solides et bien fondés. Quoique le sieur de Rohd ne m'ait tout-à-fait expliqué le détail de ce plan, je le trouve cependant tel qu'il rencontrera des difficultés insurmontables pour le faire valoir. En attendant, j'ai été bien aise que

[1] Vergl. S. 315. — [2] Vergl. S. 314.

Digitized by Google

les intérêts de la cour de Suède et d'y agir par le parti qui est attaché à la France; que les principaux de ce parti seraient obligés d'y concourir, dès que la France le voudrait, et qu'outre cela on pourrait les y engager par les bonnes conditions qu'on leur ferait de la part de la cour de Suède et nommément au baron de Hœpken qui est à regarder comme l'âme du parti. Que pour obvier à l'inconvénient que les États n'eussent besoin de prononcer entre le Roi et le Sénat sur les sujets de désunion qu'il y a eu, on n'aurait qu'à rejeter toute la faute sur l'obscurité de la forme présente du gouvernement et n'entrer dans aucun détail là-dessus. Que ce serait une chimère que de vouloir songer à la souveraineté, mais que, si la France le voulait, ce serait la chose du monde la plus facile que d'augmenter le pouvoir du Roi, au point qu'il pourrait être utile à son pays et à ses alliés.

La Reine m'exposa un plan de forme de gouvernement qui conservât une liberté raisonnable et qui était à peu près semblable au gouvernement d'Angleterre. Je n'entrerai point dans le détail là-dessus, puisque la Reine a parlé sur ce sujet au sieur de Rohd à son départ; que la France devait être bien plus sûre de conserver ce pays-ci, lorsque le pouvoir résiderait dans le Roi, qu'avec la forme présente du gouvernement, puisque les sénateurs attachés à la France n'étaient pas immortels et qu'il pourrait arriver que ceux qui viendraient après eux, ne fussent pas dans les mêmes sentiments à l'égard du système, au lieu qu'un roi de Suède ne pourrait jamais se départir de l'alliance de la France. Sa Majesté prétendait que la difficulté que je lui proposais que la Russie pourrait s'opposer à un pareil changement de forme de gouvernement, n'était rien et que la Russie ne remuerait pas, dès qu'il ne s'agirait pas de souveraineté.

La Reine ajouta que Votre Majesté travaillait présentement à faire rappeler d'ici le marquis d'Havrincourt, mais que la Reine craignait que cela ne pût se faira avant la Diète, puisqu'on ne voudrait pas envoyer ici avant cette époque un ministre tout neuf dans les affaires, qu'ainsi elle songeait quelques fois à se

vous ayez profité de l'occasion pour ramener la Reine à des sentiments de plus de modération envers le marquis d'Havrincourt; aussi me rendrez-vous un service particulier, quand vous pourrez rapprocher la Reine avec ce ministre et moyenner quelque accommodement et bonne intelligence entre eux.

Du reste, vous continuerez, dans toutes les occasions qui s'y offriront, d'inspirer des sentiments de modération à ma sœur et de lui insinuer adroitement qu'il ne fallait point croire que la Russie regarderait jamais indifféremment le moindre changement qu'on ferait à la forme présente du gouvernement de Suède. Qu'il était diamétralement opposé à ses vues et à ses intérêts de voir augmenter l'autorité du roi de Suède, vu que son jeu était de rabaisser au possible l'autorité royale, afin que les affaires intérieures de Suède restent toujours brouillées, et que par là elle saurait toujours se mêler de ces affaires et rendre la Suède en quelque façon dépendante de lui, ce qui avait été toujours le grand but de la Russie, et qu'on n'avait qu'à se souvenir de ce qui s'était passé sur ceci du temps de l'avènement au trône du Roi. Vous tâcherez d'ailleurs d'insinuer à cette Princesse que rien ne serait plus désirable pour les intérêts de la maison royale de Suède qu'un accommodement avec le Sénat, que, selon moi, la chose ne serait point impossible, pourvu qu'on s'y prenne de bonne grâce; mais de vouloir prendre les affaires avec hauteur, ce serait absolument les gâter.

Digitized by Google

rapprocher de l'Ambassadeur, puisqu'également toutes les mesures que la cour de France prendrait, se règleraient sur les rapports du marquis d'Havrincourt. La Reine crut qu'il serait bon que je sondasse dans l'occasion l'Ambassadeur, sans la commettre, en lui faisant sentir que je ne regardais pas comme une chose impossible de moyenner un accommodement en ce pays-ci, et que j'étais dans l'opinion qu'on pourrait mettre les choses sur un pied que les gens du bon parti et le système y trouveraient également leur avantage.

Si Votre Majesté juge convenable que je fasse quelque insinuation pareille au marquis d'Havrincourt, je pourrai le faire aisément dans les bornes que Votre Majesté me le prescrira. Quelque difficulté que je prévoie à l'exécution de tout le plan que la Reine m'a communiqué, je n'ai pas jugé à propos de contredire Sa Majesté dans une première conversation et surtout de la contredire sur un plan qui la ralentira, tant qu'elle en sera occupée, sur les démarches trop violentes que son parti pourrait lui conseiller."

Nach dem Concept.

J'abandonne à votre adresse et à votre dextérité de faire un bon usage de tout ce que dessus et attendrai votre rapport sur le succès que vos représentations auront eu.

Federic.

6324. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. Mai 1754.

Ew. Excellenz soll zufolge Sr. Königl. Majestät allergnädigstem Befehl melden, dass, als vor einiger Zeit Höchstdieselbe durch Mylord Maréchal den Marquis de Saint-Contest von der üblen Situation derer Affaires in Schweden wegen der Uneinigkeit zwischen dem Hofe und dem Senat daselbst sprechen und zugleich beifügen lassen, wie der Hof allda von dem Betragen des Marquis d'Havrincourt und dessen gar zu grosser Parteilichkeit gegen den Senat und allen dessen Entreprisen wider die Königliche Autorité zum höchsten unzufrieden wäre, dergestalt, dass es, um den Hof nicht zur Extrémité zu poussiren, fast nothwendig sein dörfte, an den Marquis d'Havrincourt, wenn es die Umstände nicht vergönneten, denselben zu rappelliren, jedoch gemessene Instructions zu ertheilen, dass solcher etwas mehreren Égard vor dem schwedischen Hof bezeigete und mit solcher Moderation zu Werke ginge, damit er nicht in allen Stücken, wo letzterer nur mit dem Senat different wäre, sogleich haut à la main von diesem die Partie nähme, sondern vielmehr als ein publiquer Minister einige Ohnparteilichkeit in Sachen, die lediglich das Intérieur derer schwedischen Sachen affectirten [zeigete], beiden Parteien moderate Sentiments inspirirete und zur

Digitized by Google

guten Harmonie anriethe, widrigenfalls des Königs Majestät nicht davor repondiren könnten, dass nicht der schwedische Hof aus Désespoir und wann er sich zu sehr outriret fände, sich in die Arme von Russland werfen dörfte, und dass man auch in Frankreich nicht glauben [möchte], als ob Se. Königl. Majestät von Dero Frau Schwester, der Königin, disponiren könnten, wie Sie wollten, sondern dass alles, was Sie vermögend wären zu thun, dieses sei, gedachter Dero Frau Schwester bei allen Gelegenheiten die Moderation zu predigen, sowie solches von Höchstderoselben beständig geschähe. Bei welcher Gelegenheit dann auch Mylord Maréchal gegen den Marquis de Saint-Contest sich äussern müssen, dass Se. Königl. Majestät dem Chevalier de La Touche einen Brief von der Königin von Schweden würden vorzeigen lassen, daraus derselbe würde vernehmen können, wie weit der Hof in Schweden von denen Procédés des Marquis d'Havrincourt übel zufrieden zu sein Ursache zu haben glaubete.

Da nun des Königs Majestät eben heute ein eigenhändiges Schreiben von der Königin[1] erhalten, so liessen Dieselbe solches Ew. Excellenz hierbei in Original communiciren, in der Intention, dass Ew. Excellenz den Chevalier de La Touche darüber sprechen und ihm die benöthigte Passages daraus, soviel nämlich solche den Marquis d'Havrincourt allein angingen, einmal vorlesen möchten, dabei aber Ew. Excellenz wohl beobachten würden, dass Dieselbe das Schreiben selbst nicht aus Dero Händen geben, auch von allem dem, so auf der ersten Seite desselben[2] enthalten, nicht das geringste sagen, noch communiciren, vielmehr nur allein von demjenigen, so auf der zweiten und folgenden Seite enthalten und was auf solchen etwas crayonniret wäre, dem Chevalier de La Touche das convenable vorlesen und alsdenn den Brief retiriren möchten, ohne denselben weder von dem vorgelesenen einige Abschrift nehmen zu lassen oder dass er sich etwas daraus schriftlich notirete. Dabei möchten Ew. Excellenz gedachten Chevalier de La Touche von Sr. Königl. Majestät wegen sehr ersuchen, von allem diesem nichts an den Marquis d'Havrincourt zu schreiben, weil des Königs Majestät nicht ausser Hoffnung wären, durch Dero Bemühung denselben mit der Königin in ein besseres Verständniss zu bringen. Das Originalschreiben der Königin möchten Ew. Excellenz alsdann an des Königs Majestät mit Dero Bericht von denen Aeusserungen, so der Chevalier de La Touche darauf gethan, immediate einsenden, auch übrigens alles deshalb vor Sich alleine geheim halten, ohne mit jemandem darüber im geringsten weiter zu communiciren. Wobei nur noch anmerken soll, dass die in dem Schreiben crayonnirte Épithète des Predigers zu Åbo bei dem Vorlesen wohl wegbleiben könnte.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

---

[1] Vergl. die folgende Nummer. — [2] Die erste Seite des Originals schliesst mit den im Abdrucke durch liegende Schrift hervorgehobenen Worten: que vous auriez pu montrer.

Digitized by Google

6325. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Eigenhändiges Schreiben der Königin von Schweden, Stockholm 26. April: „J'espère que vous voudrez bien m'excuser, si j'ai tardé pendant quelques postes de répondre à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire; mais ayant été absente de Stockholm de quelques lieues, je n'ai point trouvé des occasions assez sûres pour remettre mes lettres entre les mains de Maltzahn. Je suis toujours sensible à la part que vous me témoignez prendre à tout ce qui me regarde et en particulier aux intérêts de l'autre moi-même, qui mérite par plus d'un endroit votre estime et votre amitié. Si quelque chose peut me faire espérer que son sort sera un jour plus heureux, c'est que vous voulez bien vous y intéresser.

J'ai eu une conversation sur ce sujet avec Maltzahn, et je ne doute pas qu'il n'ait l'honneur de vous en faire rapport, dans laquelle je lui ai démontré l'impossibilité qu'il y avait d'écrire une lettre au sujet de l'Ambassadeur *que vous auriez pu montrer.*[1] Quelque vrai qu'il soit que sa conduite ait été peu ménagée à la dernière Diète, vous savez, mon cher frère, combien il est difficile de prouver ces vérités à un ministre, et il aurait toujours pour s'excuser le prétexte que ce sont des personnes ennemies du système qui ont dit des calomnies contre sa personne; il n'y a cependant personne ici qui n'ignore que, le Roi ayant perdu le suffrage des voix pour la création des nouvelles charges, l'Ambassadeur à son dîner dit qu'il fallait avouer que les Suédois étaient de vrais Romains et qu'ils l'avaient bien prouvé ce jour-là, outre les distinctions qu'il a faites à un prêtre, évêque d'Åbo,[3] le plus grand fourbe qu'il y ait dans le royaume, qui ne parle pas un mot de français et qui par conséquent ne pouvait fréquenter sa maison que pour faire des intrigues; c'est ce malheureux prêtre qui s'était acharné contre le précepteur de mon fils aîné[2] et qui était sur le point de pousser les choses aux dernières extrémités et qui à la fin de la Diète avait dressé une instruction pour l'éducation de mon fils, dans laquelle il était mis comme en tutelle entre les mains du comte Tessin, et le Roi et moi étions exclus de toute l'autorité que les droits et la nature donnent aux parents.

Vous m'avouerez, mon cher frère, que, quand un ministre allié fait des distinctions dans de pareil cas, il faut assurément que ses intentions ne soient point pour la cour telles qu'elles doivent l'être, et que, quand toutes les personnes qui se sont déclarées pour la cour, sont ceux à qui on fait le moins de politesse, il en résulte que ces mêmes personnes s'en piquent et ne font pas toujours attention qu'un ministre peut manquer de conduite, sans que sa cour l'approuve.

Je suis presque effrayé de la longueur de cette lettre et je vous prie, mon cher frère, de vouloir bien me le pardonner en faveur des raisons qui m'y ont obligé et de la confiance infinie que j'ai en vous, mon cher frère, qui vous est un gage sûr de la tendresse infinie avec laquelle je suis à jamais, mon très cher frère, votre très dévouée sœur et servante Ulrique."

[Potsdam], 7 mai 1754.

Ma très chère Sœur. Je prends la liberté de vous envoyer un extrait de ce qu'on m'écrit à Paris, par où vous verrez, ma chère Sœur, qu'il n'y a guère apparence de faire réussir ce que vous savez. Je ne disconviens point des sujets de plaintes que vous avez contre une certaine personne, mais je crois, à vous parler avec franchise, que votre intérêt demande que vous tâchiez de vous en rapprocher. J'ai fait écrire aujourd'hui à Maltzahn d'y contribuer de son mieux. Vous avez l'art de gagner les cœurs et avec vos manières engageantes vous parviendrez sûrement à attacher cette personne à vos intérêts, en flattant sa vanité, en lui demandant conseil dans des bagatelles où l'on

[1] Vergl. S. 322 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 257. — [3] Browallius.

Digitized by Google

peut déférer à ses avis, pour le mieux mener dans les grandes choses. Je ne dis pas que ce sera une chose facile, mais d'autant plus est-elle digne de votre attention et de vos soins. Dans la situation où vous êtes, ma chère sœur, il faut avoir la mémoire courte pour oublier bien des choses, qu'il faut même ignorer et dire comme le Christ: Mon heure n'est pas venue! ne point se commettre pour des bagatelles et réserver ses forces, son industrie et ses moyens pour un coup d'importance. Je vous demande bien pardon, mais je vous écris comme à une sœur que j'aime et à qui je parle comme à moi-même, étant avec la plus tendre amitié, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Extrait.

Que le marquis d'Havrincourt avait donné des informations nécessaires des discordes qui s'étaient élevées en différents temps entre le Roi et le Sénat de Suède; qu'on avait vu avec douleur l'origine et le progrès de ce mal qui semblait s'envenimer chaque jour; qu'il était hors de doute que les puissances ennemies de la France et de la Prusse cherchaient à faire germer cette division, pour s'en prévaloir dans l'occasion; que, quoique la France désirât avec beaucoup d'ardeur qu'on pût trouver des moyens de concourir pour rétablir dans le gouvernement de Suède l'harmonie, il était impossible cependant qu'elle pût entamer une négociation à cet effet, vu qu'elle n'ignorait pas combien la nation suédoise était jalouse de sa liberté et de son indépendance et combien elle s'était plainte de la Russie toutes les fois que cette puissance avait voulu s'ingérer dans ses affaires intérieures; que c'était d'ailleurs aux États à prononcer sur ces différends et qu'il n'était ni de la compétence du Roi, ni de celle du Sénat d'interpréter les articles de la forme du gouvernement qui faisaient les sujets de leurs contestations. Que tout ce que la France pouvait donc faire, était de faire continuer à faire représenter par son ministre aux sénateurs qui lui étaient attachés combien il était nécessaire pour le bien de la nation que ces contestations fussent terminées et qu'on bannît du Sénat toute aigreur et partialité; que c'était tout ce que l'on pourrait faire et qu'il faudrait se borner à des insinuations indirectes. Qu'au surplus, si les accusations qu'on formait à la charge du marquis d'Havrincourt, étaient fondées, le sieur de Saint-Contest serait le premier à le reprendre et à le faire rentrer dans le chemin du dévouement et du respect qu'il devait à Leurs Majestés Suédoises, s'il lui était arrivé de s'en écarter. Que, du reste, ses instructions portaient, et qu'on le lui réitérerait encore, de ne se mêler en aucune façon de ce qui concernait l'intérieur du royaume, de s'abstenir tant dans ses discours que dans sa conduite de tout ce qui pourrait être désagréable à Leurs Majestés Suédoises et de leur rendre dans toutes les occasions les respects et les hommages qui leur étaient dus.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Digitized by Google

6326. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 mai 1754.

J'ai reçu votre rapport du 30 d'avril et et vous sais gré de l'information que vous m'avez donnée sur diverses particularités touchant le renouvellement du traité de subsides avec la France. Comme mes lettres antérieures vous ont suffisamment instruit de ma façon de penser sur les liaisons à prendre entre moi et la cour de Danemark et qu'au bout du compte je me contenterai dans le moment présent de faire un simple traité d'amitié avec elle,[1] il ne me reste que de vous dire que, parceque vous irez, à la suite du roi de Danemark, au camp qu'il va assembler pour l'exercice de ses troupes, vous devez avoir soin à me procurer une idée de ce qu'on fera de dispositions et de manœuvres dans ce camp, à quelle fin vous tâcherez de vous en procurer de quelque militaire entendu de bonnes et d'exactes notices.

Nach dem Concept. Federic.

6327. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 11 mai 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 29 d'avril. Autant que je puis juger par la situation présente des affaires générales, il faut que le roi de France fasse négocier actuellement avec la cour de Turin. Sans que M. de Contest en prenne des soupçons, voyez si vous pouvez attraper un moment avec lui pour le sonder délicatement là-dessus, ou pour le pénétrer au moins, afin d'en tirer quelque chose indirectement dont vous m'informerez.

Remerciez bien de ma part le chevalier de Chabot de l'attention obligeante qu'il m'a voulu marquer en m'offrant son abrégé de Polybe.

Nach dem Concept. Federic.

6328. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 11 mai 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 19 et du 26 du mois dernier d'avril, m'ont été fidèlement rendues, au sujet desquelles je suis bien aise de vous faire observer que, si la cour où vous êtes ne veut donner des subsides à la Russie, avant que le nouveau Parlement ne soit assemblé, au mois de novembre, et qu'elle n'aurait essayé ses forces,[2] il se pourrait bien que toute cette négociation allât en arrière, vu qu'il est impossible à la Russie de faire le moindre effort sans être soutenue par l'argent d'Angleterre.

[1] Vergl. S. 314. — [2] Vergl. S. 307.

Digitized by Google

Au reste, comme je souhaite d'être instruit pour ma curiosité sur ce qu'il y a eu de brouilleries et émotions en Irlande, vous me ferez plaisir de m'en donner des notions exactes et de la situation où les affaires de ce pays sont actuellement.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6329. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 11 mai 1754.

Il serait superflu de vous marquer la satisfaction que j'ai eue en apprenant par les deux post-scriptums de votre dépêche du 1er les nouvelles intéressantes qu'ils comprennent,[2] parceque vous connaissez assez combien elles me doivent être importantes. Soyez assuré du secret que je vous en garderai, pensez seulement de voir si tout se confirme, et soyez attentif sur tout ce qui a du rapport aux affaires de la Turquie. Jusqu'à présent, tous mes avis de Russie me font présumer que la cour de Moscou est convenue avec le sieur Guy Dickens sur la convention de subsides en conséquence du contre-projet que le ministère anglais avait fait présenter.[3] Mais mes lettres d'Angleterre ne laissent pas de m'assurer que, quand même la Russie serait convenue de tout, le ministère anglais ne conclurait rien, avant que le Parlement ne serait assemblé, au mois de novembre, et que la cour n'y ait essayé ses forces, de sorte que tout ce chipotage saurait bien s'en aller encore en fumée.

Nach dem Concept.

Federic.

6330. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 11 mai 1754.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois. Il serait bien à souhaiter que M. Desalleurs pût heureusement tirer parti des inquiétudes de la Porte des fortifications des Russes sur les territoires usurpés sur la Pologne, et la lettre aussi verte que bien écrite du Grand-Général de la Couronne[4] au premier ministre de Saxe me fait augurer qu'il ne coûtera pas beaucoup de peine à disposer le Grand-Général d'entrer dans les vues de M. Desalleurs. Le coup serait d'autant plus important que j'apprends par de bonnes lettres d'un lieu bien sûr[5] que les Russes et les Turcs étaient actuellement en explication sur les limites et les nouvelles fortifications de l'Ukraine, que les premiers filaient doux en apparence, mais qu'ils voudraient gagner du temps et les achever; que les

[1] Vergl. S. 219. 226. — [2] Mittheilungen des Marquis Aubeterre aus einer Depesche des Grafen Desalleurs, Constantinopel 30. März; den Inhalt giebt der Immediaterlass an Maltzahn in Leipzig vom 11. Mai (Nr. 6330) wieder. — [3] Vergl. S. 192. 302. 309. — [4] Branicki. — [5] Vergl. Nr. 6329.

Digitized by Google

Turcs marquaient un peu d'humeur et de l'inquiétude, mais dissimuleraient, autant qu'ils pourraient, le Sultan, par sa position particulière, ne voulant faire la guerre qu'à l'extrémité; que le khan des Tartares,[1] chargé des pouvoirs de la Porte, devait s'ajuster avec le général russe de la frontière; qu'il y avait lieu de croire qu'à moins de quelque nouvel évènement, l'un et l'autre se relâchant de quelque chose par politique et par ordre, la conciliation se ferait, mais qu'elle ne serait que plâtrée et de peu de durée; que, quant à la cour de Vienne, elle ne désirait pour le présent encore que la continuation de la paix avec les Turcs, que ladite cour ne fut point intentionnée de la faire à présent de cette côté-là, et si les Turcs ne la commençaient; qu'à ce sujet la cour de Vienne ne laissait passer aucune occasion de témoigner toute sorte d'attention pour éviter de causer le moindre sujet de plainte à la Porte, sentant trop bien combien une guerre avec les Turcs dérangerait tous ses vastes desseins et lui deviendrait fatale.

Quant au plan général à former avec M. de Broglie pour les afffaires de Pologne, il faudra voir comment vous en conviendrez avec lui, et pour ce qui regarde les passe-ports que la cour de Dresde me demandera pour chaque envoi de monnaies en Pologne[2] — supposé que je les refuserais, elle s'en trouverait, je crois, bien embarrassée, vu le grand détour qu'elle serait obligée de faire faire en prenant le passage par la Bohême, ce qui diminuerait considérablement le profit qu'elle retire de cette monnaie, et qu'elle ne saurait jamais faire ces transports sans les faire escorter.

Federic.

Nach dem Concept.

6331. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 12 mai 1754.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois. J'approuve parfaitement l'arrangement proposé par le comte de Broglie pour avoir et recevoir également vos lettres avec toute sûreté et diligence deux fois par semaine moyennant des exprès qui remettront vos lettres et recevront celles qui seront adressés à vous deux à moitié chemin entre Wartenberg et Varsovie. Mais, pour que cet établissement saurait être fait avec l'ordre qu'il faut, j'attends que vous m'indiquiez le nom de quelque lieu sûr entre Wartenberg et Varsovie, où, toujours moitié chemin, les courriers sauront échanger les dépêches qu'ils porteront, après quoi je ferai régler tout ce qu'il faut de ma part par le ministre de Massow à Breslau.

Au surplus, quand vous voudrez venir encore ici me parler et recevoir mes instructions de bouche, il faut bien que vous arriviez ici le 7 du mois de juin, envers quel j'espère que vous aurez fait une bonne récolte des nouvelles et des avis sur les affaires les plus intéressantes à

[1] Aslan Ghirey. — [2] Vergl. S. 310.

Digitized by Google

moi, par le canal connu. Il me tarde d'avoir surtout bientôt celles qui regardent la négociation du sieur Guy Dickens à Moscou touchant le contre-projet[1] de la convention des subsides entre l'Angleterre et la Russie que, selon toutes mes conjectures, je crois être accepté par l'impératrice de Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

6332. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 14. Mai 1754.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Wohin des Fürsten von Taxis Liebden sich gegen den Etatsmininister Graf von Gotter wegen künftiger besserer Erfüllung[2] des zwischen Mir und ihm in anno 1722 getroffenen Weseler Postrecess herausgelassen und anheischig gemacht hat, solches werdet Ihr aus dem abschriftlich beiliegenden Bericht des letzteren mit mehrerm ersehen, und will Ich, dass Ihr das deshalb vorgeschlagene Schreiben an gedachten Fürsten auf das fordersamste dahin besorgen, auch mit gedachtem Graf von Gotter das nöthige Concert nehmen sollet, damit erwähnter Fürst wegen seiner gethanen Versprechen sogleich bei dem Worte genommen werde, auch seinen deshalb Bevollmächtigten dergestalt nach Berlin absende, damit dieser mit Anfang des kommenden Monats Juli allda eintreffen müsse und alles sodann reguliret werden könne. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

6333. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 14 mai 1754.

Je ne doute pas que M. de Saint-Contest ne soit informé de ce que mes lettres de Vienne m'assurent, savoir que la cour de Vienne exige avec les Puissances maritimes que la cour de Munich[3] mette ses troupes pour le moins au nombre de 10,000 hommes, pour s'en servir, quand et où on en aurait besoin. J'en conclus que, dès que le nouveau Parlement aura pris la consistance requise, les cours alliées aux Autrichiens se développeront, et qu'on verra alors plus clair dans tous leurs projets cachés. Et bien que je sois persuadé qu'il n'y en aura rien à appréhender dans le courant de l'année présente, je crois cependant avoir tout lieu de présumer qu'à moins qu'il n'arrive quelque évènement non attendu encore, la cour susdite éclatera dans l'année qui vient ou au moins dans deux ans d'ici. Elle trahit trop ses vues et les projets qu'elle embrasse, qui ne sont autres que d'obtenir de l'argent de l'Angleterre cet hiver et de se mettre en force de tous côtés pour pouvoir l'été prochain pousser avec vigueur son plan concerté.

1 Vergl. S. 192. — 2 Vergl. S. 306. — 3 Vergl. S. 315. 329.

Digitized by Google

Au reste, selon mes dernières lettres de Londres, la cour songe maintenant d'assembler le nouveau Parlement dans le mois prochain de juin, au lieu de renvoyer cette démarche jusqu'en novembre,[1] plusieurs chefs du gouvernement ayant réfléchi que, si malheureusement le Roi venait à mourir dans cet entre-temps, le vieux Parlement reprendrait séance, vu que le nouveau ne saurait subsister légalement, et que tous frais faits pour les nouvelles élections seraient ainsi perdus. C'est pourquoi le ministère anglais avait pris en délibération s'il ne fallait convoquer le nouveau Parlement dans le mois de juin, bien que pour quelques jours seulement, afin de lui donner par là la consistance requise pour être censé subsister légalement.

Federic.

Nach dem Concept.

6334. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 14 mai 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 4 de ce mois. Si la cour où vous êtes se ralentit sur ses grands préparatifs de guerre, parcequ'elle ne peut sonner actuellement de la grosse cloche, c'est-à-dire disposer de l'argent d'Angleterre, il me paraît que ce qu'elle a différé, n'est pas perdu de vue, de sorte qu'elle ne voudra que gagner le temps pour entraîner l'Angleterre dans ses vues, afin de rompre alors, dès qu'elle croira avoir trouvé l'occasion. C'est pourquoi vous devez continuer d'observer avec bien de l'attention ses démarches.

Mes lettres de Londres me marquent que la cour saurait bien changer de résolution par rapport au temps d'assembler le nouveau Parlement, et le convoquer au mois de juin, bien que pour quelques jours seulement, au lieu qu'on avait résolu de ne le faire qu'au mois de novembre, parceque plusieurs chefs du gouvernement ont réfléchi que, si malheureusement le Roi venait à décéder dans cet entre-temps, ce serait alors le vieux Parlement qui reprendrait séance, le nouveau ne sachant subsister légalement, de sorte que tous frais faits à son sujet seraient perdus.

Au surplus, les susdites lettres m'assurent positivement qu'il s'en fallait bien qu'on ait songé jusqu'à présent en Angleterre à faire la moindre démarche pour réclamer les troupes bavaroises,[2] et que, si un des papiers politiques anglais en avait parlé, c'était absolument sans le moindre fondement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 169. 301. 313. — [2] Vergl. S. 315. 328.

Digitized by Google

6335. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 14 mai 1754.

Après vous avoir suffisamment instruit par la dépêche ordinaire d'aujourd'hui du département des affaires de ce qui m'est revenu par des lettres de Vienne sur ce qui regarde les arrangements militaires de la cour de Vienne qui paraissent suspendus, je me borne présentement à faire mes réflexions sur la situation des affaires générales et sur ce qu'on en doit présumer par rapport à l'avenir.

Je pénètre parfaitement que, tandis que le nouveau Parlement anglais n'aura pas pris consistance, tout restera tranquille, mais, dès que ledit Parlement aura pris consistance et que la cour de Londres sera assurée de sa supériorité dans le Parlament, alors les grosses rubriques commenceront. La cour susdite commencera de parler d'un ton haut, et celle de Vienne emploiera tout, afin de voir si elle ne pourra disposer l'Angleterre de lui fournir les moyens et les subsides nécessaires, afin de pouvoir m'envelopper partout, et alors il ne faut plus douter que les troubles commenceront et que la combustion embrasera la plus grande partie de l'Europe. Il est vrai que la cour de Vienne commence peu à peu d'être intriguée sur les affaires de l'Italie et d'en appréhender les suites, de sorte qu'il est à voir encore ce que cela effectuera, et c'est pourquoi je désire aussi que vous vous appliquiez bien à approfondir bien tout ce qui se négocie en Angleterre relativement aux affaires d'Italie, afin de m'en faire souvent des rapports exacts. La seule chose qui saurait arrêter encore un nouveau feu de guerre, est que le roi d'Angleterre ne se sente pas assez de santé pour être en peine qu'il ne pourrait assez vivre pour voir la fin des nouveaux troubles.

En attendant, je me [persuade] que dans le cours de cette année-ci tout restera tranquille, parceque la grosse cloche, savoir l'argent d'Angleterre, ne saura pas sonner.

Voilà en raccourci le système que vous devez vous mettre devant les yeux afin de diriger en conséquence vos recherches et d'appliquer toute votre attention, pour me faire vos rapports à ces sujets.

Au reste, mandez-moi, s'il arrive que le nouveau Parlement s'assemble au mois prochain de juin[1] si alors encore le roi d'Angleterre passera dans ses États d'Allemagne.

Federic.

Nach dem Concept.

6336. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 15 [mai 1754].

Je suis bien fâché, mon cher Milord, de vous avoir mis dans un assez mauvais compromis avec les cuisiniers de Paris,[2] je vous en demande bien pardon, mais je n'en doute pas moins que vous n'en sortiez à votre satisfaction, ou plutôt à la mienne.

[1] Vergl. S. 329. — [2] Vergl. S. 250.

Digitized by Google

Voici la lettre que vous me demandez pour la montrer à d'Alembert.[1] Le trait que vous me rapportez de lui,[2] caractérise certainement un honnête homme, et je compte qu'il sera assez discret, soit qu'il accepte ou refuse la pension, de ne le point ébruiter parmi Messieurs les beaux esprits.

Quant à vous, mon cher Milord, je dois vous dire que je ne fais le voyage de Wésel cette année, mais la prochaine; mais, s'il y a quelque chose en quoi je peux vous devenir utile, vous pouvez compter sur moi ici comme à Wésel. Quant à des conseils, je suis trop jeune et peut-être trop étourdi pour en donner à un homme de votre âge; quant à d'autres services, vous pouvez disposer de moi. Je suis bien de votre avis sur les préférences du cœur sur l'esprit, cependant il y a une espèce d'hommes qu'on traite comme de jolis perroquets, et chez ceux-là on fait plus d'attention au jargon qu'au caractère; cependant, on en est puni quelquefois, comme il me l'est arrivé avec Voltaire: ceux qui jouent avec des singes, en sont mordus quelquefois, et il y a une grande différence de faire son ami d'un homme ou de le traiter en animal caquétoire, comme dit Comines. Enfin, mon cher Milord, il est rare de trouver, comme chez vous, un heureux mélange de caractère, d'esprit et de connaissances; il est donc très naturel que je vous en estime davantage, et ce sont ces sentiments qui me rendent à jamais votre parfait ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

6337. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 8. Mai: „M'étant douté depuis quelque temps d'une certaine réserve dans la conduite du comte d'Azelor, j'en ai parlé à M. d'Aubeterre, le priant de l'observer de plus près, parcequ'il était fort lié avec lui. Il n'y a pas manqué et s'en est aperçu pareillement, sur quoi nous avons, chacun de son côté, approfondi la chose, et il nous est revenu que le comte d'Azelor a eu pendant quelques jours d'audience de longs entretiens avec le comte Kaunitz et qu'il a dépêché du depuis un des ses valets de chambre en courrier pour Madrid, dont il a fait mystère au marquis d'Aubeterre, et c'est du depuis que nous pouvons dater nos

Potsdam, 18 mai 1754.

Je ne saurais rien ajouter à ce que la dépêche ordinaire de mes ministres vous a marqué touchant le chipotage secret du comte d'Azelor,[3] de sorte qu'en vous y renvoyant, il ne me reste que de vous dire que, comme je suis intentionné de faire ma course ordinaire en Silésie au mois de septembre qui vient, je vous parlerai à Neisse, sur quoi vous devez préparer de longue main les gens là ou vous

[1] Abgedruckt in den Œuvres de Frédéric le Grand XX, 257. — [2] Das Schreiben des Lord Marschall, auf welches der König antwortet, liegt nicht vor. — [3] Der Ministerialerlass an Klinggräffen vom 18. Mai bezeichnet die Haltung Azelor's als um so beachtenswerther, je weniger sich muthmaassen lasse, um was es sich zwischen den Höfen von Wien und Madrid handle.

Digitized by Google

remarques de sa réserve ... Un autre avis m'est venu que c'est sur un courrier du comte Migazzi que ces longues entretiens entre les comtes d'Azelor et de Kaunitz ont commencé et que c'est là-dessus que le courrier a été dépêché, mais je n'oserais encore l'assurer."

êtes, afin qu'ils n'en prennent pas de l'ombrage mal à propos.

Federic.

Nach dem Concept.

6338. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 18 mai 1754.

Les ministres de France regrettent avec raison la mort peu attendue du sieur de La Fayardie à Varsovie, vu la confiance que tout parti bien intentionné en Pologne avait prise en lui, et qu'il y ménageait les intérêts de la France avec toute la dextérité possible. Il y en a qui croient qu'il a été empoisonné, tout comme son prédécesseur, au moins est-il à noter que tous deux ont fini inopinément peu de temps avant la convocation des nouvelles Diètes.

Le nouveau phénomène touchant le chipotage du comte d'Azelor, ministre d'Espagne à Vienne, mérite bien de l'attention; je me remets sur ceci aux amples informations que je vous en ai fait donner par la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères.[1]

Nach dem Concept. Federic.

6339. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 21. Mai 1754.

Fester, besonders lieber Getreuer. Mir ist Euer Bericht vom 10. dieses Monates richtig eingeliefert worden. Ob Ich schon wegen der jetzigen Mir sehr wohl bekannten Gesinnungen des wienerschen Hofes alle Ursache habe zu zweifeln, dass Ihr vor der Hand in Eurer Negociation jemalen etwas gedeihliches ausrichten werdet, so habe Ich dennoch der von Euch angeführten Ursachen halber resolviret und befohlen, dass Euch der von dem Etatsminister von Massow projectirte Tarif von Schlesien und der dahin gehörigen Grafschaft Glatz nebst der dazu entworfenen Instruction zugefertiget werden soll, damit Ihr Euch dessen zu Eurem Endzweck bedienen könnet. Dass Meine ohnveränderliche Willensmeinung ist, wie die schlesische Schuldensachen mit denen vom Tarif auf gleichen Fuss und mit einander gehen müssen, solches ist Euch zur Gnüge bekannt.[2] Euch die Tarifs Meiner andern Provincien zuzusenden, würde überflüssig sein und nur zu inextricablen Chicanen Gelegenheit geben. Ist es dem dortigen Hofe ein wahrer Ernst etwas richtiges zu schliessen, wird sich solches bei dem projectirten schlesischen

[1] Vergl. Nr. 6337. — [2] Vergl. S. 253.

Digitized by Google

Tarif zeigen, als welches von Anfange der desfalls angestellen Negociationen halber das Hauptobjet gewesen. Wann Ihr Eure Negociation auf eine gute Art und dass der Tort davon lediglich auf dasiges Ministerium zurückfalle, rompiret haben werdet,[1] so müsset Ihr bei Eurer Abreise von dort alle Acten wegen dieser Negociation mit Euch nehmen.

Uebrigens habt Ihr Mir zu melden, was es eigentlich auf dortigen Hof vor Impression gemachet hat, wann Ich in Schlesien par représaille alle aus denen österreichschen Erblanden nach Schlesien eingehende Waaren auf eben den Fuss impostiren lassen, wie solches in dem neuen österreichschen Tarif in Egard der schlesischen Waaren, so dahin gehen, geschehen ist.

Friderich.

Nach dem Concept.

6340. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 10. Mai: „Je doute beaucoup et suis comme assuré qu'on ne se relâchera en rien de ce que j'ai mandé le 15 de février dernier,[2] et, quoiqu'il conviendrait au ministère de n'avoir plus ces différends sur les bras, il ne fera cependant aucune avance là-dessus, vu qu'il craindrait de désobliger le Roi par une telle démarche, et que c'est un bon prétexte pour faire goûter au Parlement les engagements que l'on prendra avec les Russes, et que d'ailleurs on n'entrera jamais dans aucun accommodement qui donne la moindre atteinte aux lois et constitutions du royaume. Par conséquence, je vois peu de probabilité qu'on puisse amener les ministres de cette cour aux conditions que Votre Majesté souhaiterait. L'espérance où l'on est que les Russes accepteront les offres qu'on leur a faites, peut à la vérité rendre ces gens-ci plus fiers, mais, comme leur premier point de vue est toujours de conserver la paix, autant qu'ils pourront, il est tout naturel de présumer qu'on sera également bien aise de se débarrasser de tout différend qui peut avoir des suites sérieuses, d'abord qu'ils pourront être ajustés sans risque vis-à-vis de la nation et que les ministres ne s'exposent pas vis-à-vis des autres puissances. Si cette affaire était de nature à pouvoir être traitée de cour à cour, le ministère proposerait plus facilement des expédients pour l'ajuster, mais, comme elle ne l'est pas, tout ce que l'on peut faire dans cette occasion,

Potsdam, 21 mai 1754.

J'ai vu ce que vous m'avez marqué par le post-scriptum que vous m'avez adressé avec votre dépêche du 10 de ce mois au sujet des différends qui subsistent encore entre moi et l'Angleterre. Vous ne devez point douter de la droiture de mes intentions pour finir à l'amiable ces différends, et, pourvu que ma dignité s'y trouve sauvée, je ne prétends pas aussi de faire faire des démarches aux ministres anglais qui sauront les exposer à des inconvénients. Il n'y a que deux points sur lesquels je souhaite avoir préalablement vos explications, avant que de me décider sur les moyens que vous me proposez pour arriver au but.

C'est qu'en premier lieu j'appréhende que les ministres anglais, se croyant assurés de leur supériorité dans le nouveau Parlement et voyant d'ailleurs la Russie disposée d'accepter leur contre-projet de convention de subsides,[3] prendront à présent les choses sur un ton bien plus haut que par le passé

[1] Vergl. S. 303. — [2] Vergl. S. 262. 308. — [3] Vergl. S. 192. 328.

Digitized by Google

c'est de sauver la dignité de Votre Majesté, sans compromettre les droits que l'on prétend avoir et les constitutions du royaume. Car pour la satisfaction en elle même, ce n'est pas le plus ou le moins d'argent qui vraisemblablement accrocherait la conclusion d'un accommodement, puisque par les sentiments modérés que Votre Majesté m'a fait connaître et que je garderai soigneusement, par-devers moi, il y aurait fort peu de chose à distribuer à Ses sujets, après avoir prélevé l'intérêt pour le restant des dettes de Silésie qu'il faudra payer en cas d'accommodement depuis le jour que l'arrêt a été mis, jusqu'à celui de l'entier remboursement, différence qu'il n'est pas juste que Votre Majesté paie de Ses offres et que l'on ne permettra jamais ici que les intéressés au fonds de la Silésie perdent. Enfin, ou il convient à Votre Majesté de chercher à finir cette affaire ou non. Si Elle Se décide pour le premier cas, Elle peut être assurée que je connais assez jusqu'où peut s'étendre la parole d'un ministre anglais pour savoir discerner si l'on pourrait tenir celle que l'on me donnerait, et que l'exemple qu'Elle a eu ci-devant au sujet de celle du lord Carteret au sieur Andrié,[1] ne saurait être applicable au cas d'aujourd'hui. La promesse verbale que l'on pourrait me donner par accommodement, n'est point contraire aux lois. L'autre était hasardée, et si par ordre de Votre Majesté je levais jamais verbalement de Sa part l'arrêt mis sur la dette de Silésie, à condition qu'on me donnât ensuite une déclaration verbale que l'on ferait examiner sommairement sans nouveaux frais et sollicitations les prétentions des sujets de Votre Majesté, je serais autant à même de me rétracter que l'on le serait de me manquer de parole."

et s'embarrasseront en conséquence peu de voir applani ce différend ou non, de sorte que ce serait sans succès que de leur en faire parler.

En second lieu, quelles sûretés vous croyez que je saurais avoir pour ne point être la dupe de la parole d'un ministre anglais à l'égard de la satisfaction qu'on donnera à mes sujets, en voulant examiner de nouveau leurs griefs sans nouveaux frais ni sollicitations de leur part, supposé que je fisse le pas de lever l'arrêt mis sur la dette de Silésie et me misse par là, pour ainsi dire, entièrement à la discrétion des ministres anglais s'ils [veulent] faire avoir ou non de la satisfaction à mes sujets.

C'est donc sur ces deux points que vous vous expliquerez bien envers moi et de manière que j'y pourrai tabler. Au surplus, je vous demande encore le plan que vous croyez le plus propre pour entrer en matière à ce sujet et de travailler avec succès pour réunir mes sentiments avec ceux des ministres anglais, afin de parvenir au but désiré. Sur quoi, je serai bien aise d'avoir au plus tôt possible votre réponse.

Au reste, quoique je convienne avec vous des bonnes raisons que le ministère anglais a eues pour assembler au mois prochain de juin le nouveau Parlement,[2] tâchez cependant d'approfondir bien les matières qu'on voudrait y mettre en délibération, et si peut-être l'on ne couve d'autres intentions que celles que l'on fait apercevoir présentement.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 308. — [2] Vergl. S. 329.

Digitized by Google

6341. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 21 mai 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, sur lequel je veux bien vous faire observer que, selon mes avis, les troupes de Russie en Livonie sont actuellement en marche, depuis le commencement de ce mois,[1] pour se joindre auprès de Riga, afin de camper là en partie, comme en partie dans la Courlande, et que l'ordre a été de se pourvoir de biscuits jusqu'au vingtième et de fourrages jusqu'à la fin de ce mois, que je ne doute d'ailleurs que ces troupes feront bien des démonstrations, mais que mes lettres d'Angleterre m'assurent positivement encore que jusqu'à présent on n'a rien donné en argent à la Russie, qu'il n'était question en Angleterre d'aucun nouveau projet vis-à-vis des deux cours impériales et qu'on y attendait tranquillement que les Russes acceptent les offres qu'on leur avait faites, et qu'on n'avait nulle envie d'aller au delà et de leur faire de nouvelles propositions. Ce qui, avec d'autres circonstances encore, me fait présumer que tout restera tranquille encore, dans le courant de cette année. Quant aux fréquents courriers qui en conséquence de votre rapport viennent et partent là où vous êtes, je m'imagine que les dépêches qu'ils portent pourraient avoir plutôt pour objet les subsides qu'on s'entre-demande qu'aucune autre affaire.

Au surplus, je dois remarquer sur l'avis qui vous est revenu sur les desseins de la cour de Russie, que c'est trop pousser les conjectures que d'en vouloir [prêter] celui[2] à la Russie de chercher chicanes à la Suède pour s'emparer de la Finlande. D'ailleurs il ne faut point croire que la Russie ait augmenté ni recruté actuellement ses troupes, vu que je sais de science certaine qu'il lui en faut 50 à 60,000 hommes, avant que de rendre complets les régiments qu'ils ont sur pied. Enfin, selon toutes les apparences, l'année présente pourra s'écouler encore tranquillement, mais, quant à l'année prochaine, je ne répondrais point qu'il n'y aura de nouveaux troubles.

Federic.

Nach dem Concept.

6342. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 21 mai 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 10 de ce mois. Je ne veux point vous laisser ignorer qu'en conséquence de mes lettres de Vienne l'on y a contremandé tous les campements qu'on avait résolu d'assembler cette année-ci en Hongrie;[3] que la marche de six régiments de cavalerie, qui devaient passer de là en Bohême, a été également contremandée, et que ce ne seraient que les régiments allemands qui camperont en Hongrie, et qu'en Bohême et en Moravie se formeraient

[1] Vergl. S. 302. — [2] Le dessein. — [3] Vergl. S. 318.

Digitized by Google

les mêmes campements pour exercer les troupes comme l'année passée, et qu'au reste l'artillerie de campagne, pontons, dispositions pour la subsistance des troupes étaient tous contremandés. La raison qu'on en débitait, était l'économie, mais, selon moi, plutôt parceque l'Angleterre ne peut pas encore fournir des subsides.

Il en est tout différent des nouvelles que j'ai reçues de Russie, dont toutes les troupes qu'on a assemblées en Livonie, ont eu ordre de se mettre en marche avec leur artillerie de campagne dès le 1er de ce mois, pour former incessamment des camps près de Riga et dans la Courlande; l'on ajoute que la marche de ces troupes était tellement pressée que tout était actuellement en mouvement, et, comme ce corps de troupes devait être joint encore par quelques régiments de ceux qui avaient eu leurs quartiers à Pétersbourg et aux environs, l'on les ferait passer par des galères à Riga, pour être d'autant plus tôt à même de se joindre aux autres troupes. L'on débite le nombre de ces troupes à 70,000 hommes, inclusivement ce qu'on appelle les troupes irrégulières, et bien qu'on en saurait rabattre sur ce nombre, ce pourront toujours être effectives jusqu'à 40,000. L'ordre a été [donné] qu'elles devaient se pourvoir de biscuits jusqu'au 20 de ce mois et de fourrages pour un mois.

Vous ne devez pas manquer d'informer de tout ceci M. de Contest, afin de lui faire apercevoir qu'au moins ce n'est pas une bagatelle en troupes que la Russie assemble de ce côté-là et qu'il fallait voir si la cour de Vienne ne couve quelque autre plan offensif qu'elle voudrait faire éclater par la Russie, pendant qu'elle fait parade de ses sentiments pacifiques, en justifiant ses démonstrations de camps d'exercices et de précaution pour n'être pas prise au dépourvu. Néanmoins, et malgré tout ce que dessus, je suis encore du sentiment que l'année présente s'écoulera encore tranquillement; mais la grande attention que j'aurai, sera sur ce qui se passera en Angleterre au temps de l'assemblée du nouveau Parlement au mois de juin, et principalement à celui de novembre, puisque ce sera à ce temps-là que tout se développera ce qu'il y aura à craindre ou à espérer pour la tranquillité publique. Ce que vous direz également à M. de Contest.

Federic.

Nach dem Concept.

6343. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 21 [mai 1754].

Vous serez obéi, mon cher Milord, vous recevrez ce que vous me demandez; je ne saurais disconvenir que l'espérance de vous revoir m'a fait hâter l'exécution de ce que vous recevrez incessamment. Je suis à present dans des convulsions militaires.

Nous avons ici le comte de Gisors, qui fait honneur à son père par la bonne éducation qu'il en a reçue; je vous prie, si l'occasion s'en présente, d'en faire un compliment obligeant à son père. Adieu, mon cher Milord, je pars pour Berlin et j'aurai encore trois semaines les

Digitized by Google

mêmes occupations.[1] Je vous souhaite bonne santé et que je vous revoie, comme vous me l'avez promis.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6344. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Paris 13. Mai: „Quant à ce qui concerne M. de Wall,[2] je le crois honnête homme et suis persuadé qu'il ne fera rien que ce qu'il croira être du véritable intérêt de l'Espagne. Comme il a été caressé en Angleterre, il me paraît qu'il aime le pays et qu'il voudra probablement maintenir la bonne intelligence entre cette cour et la sienne. Je ne l'ai vu que pendant quelques moments et en bonne fortune, car il ne voulut voir personne. Je n'ai point eu le temps de lui parler autant que j'aurais voulu. Je lui dis qu'étant vieux et devenant infirme, j'avais demandé à Votre Majesté la permission de me retirer, que Vous m'aviez fait la grâce de me l'accorder, et que je prendrais congé pour toujours de la politique; que, si cependant les affaires prenaient jamais un train à lui faire croire qu'il fût de l'intérêt de l'Espagne de faire une alliance avec Votre Majesté, je m'offrais de sortir de ma retraite, pour Vous en faire l'ouverture; qu'il me connaissait pour honnête homme et que j'étais si reconnaissant des bienfaits de Votre Majesté et de l'Espagne que je ne ferais jamais rien où vos deux intérêts ne se trouvassent d'accord. Que je n'accepterais point cependant la charge — trop pesante pour moi — de ministre de Votre Majesté, mais que, s'il me faisait des propositions de sa cour, j'irais les porter à Votre Majesté et que, si Vous me chargiez d'une réponse, je la porterais, vieux comme j'étais, de Berlin en Espagne, bien entendu que ce fût pendant son ministère. Il m'a paru qu'il ne pouvait pas y avoir d'inconvénient à ce que je lui ai dit, et qu'il pourrait y avoir telle occasion où Votre Majesté serait bien aise d'entrer en liaison avec l'Espagne, sans Se commettre et sans être la première à la rechercher. Ce ministre m'a paru être fort content de tout ce que je lui ai dit à ce sujet."

Nach dem Concept.

Berlin, 25 mai 1754.

Je vous remercie des particularités que vous m'avez marquées par votre lettre du 13 touchant M. de Wall. J'ai trouvé très bonne l'idée que vous avez eue, en lui parlant à son passage de Paris, et suis bien aise de ce que vous avez fait penser ce ministre à une chose dont il pourra peut-être se souvenir un jour à l'avantage de sa cour et à ma satisfaction.

Federic.

---

1 In der Vorlage verschrieben: occasions. — 2 Vergl. S. 313.

Digitized by Google

6345. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 25 mai 1754.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois. Il n'est rien qui empêche que vous ne communiquiez en gros au comte de Broglie de quoi il s'agit dans les chipotages sur un traité de subsides entre les cours de Londres, de Vienne et de Moscou, pourvu que le canal d'où vous puisez vos avis, n'en soit pas exposé.[1] J'attends, au surplus, avec impatience le rapport que vous me faites espérer de ce qui vous parviendra dudit canal des avis sur tout ce que j'ai d'affaires intéressantes. C'est pourquoi vous vous empresserez au possible de me contenter, de la manière la plus circonstanciée que vous pourrez là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

6346. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 26 mai 1754.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois et suis bien aise de vous dire que, quand le général de Treskow a éclairé l'avis qui lui était arrivé et que je vous ai donné tel qu'il m'était revenu,[2] il a trouvé absolument faux ce qu'on lui avait rapporté touchant la marche de quelques régiments en Moravie, et que ce qui lui avait été rapporté comme une marche de régiments, ne fut autre chose qu'un transport de quelques centaines de recrues, qu'on envoyait de Hongrie à des régiments hongrois en Moravie.

Au reste, toutes les circonstances présentes des affaires de l'Europe me confirment qu'il n'y aura que des démonstrations pendant cette année-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

6347. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 28 [mai 1754].

Je vous avoue, mon cher Milord, que votre lettre du 10 du mois m'a paru un peu énigmatique; il est bien difficile de comprendre des choses dont on n'est pas au fait, toutefois je suis bien aise de vous savoir hors d'embarras, sans savoir en quoi cet embarras a consisté.

Je n'ai jamais entendu nommer le sieur Gœuring dont vous me parlez, je devine bien moins comment il peut avoir besoin de moi; cependant, je m'en chargerai volontiers sur votre recommandation, dût-il m'être inutile au demeurant. Votre lettre m'a trouvé au milieu de mes

1 Vergl. S. 288. 295. — 2 Vergl. S. 318.

Digitized by Google

occupations militaires. Le comte de Gisors[1] en a été; La Touche l'a fait veiller la nuit, et les manœuvres l'ont fait sortir de bonne heure, de sorte que ce jeune homme aurait risqué de gagner une fièvre chaude: en qualité d'ami du père, j'y ai mis le holà et je l'ai forcé à prendre du sommeil. J'ai pris un lucide intervalle pour vous écrire; je pars vendredi[2] pour la Poméranie, le 11 pour Magdebourg, et de là j'ai encore une petite tournée à faire.[3]

J'ai vu des lettres de l'Alsace qui ne sont remplies que des tracasseries de Voltaire avec les Jésuites; je ne sais pas si cette société souffrira aussi patiemment que moi les folies et les tours que lui fait le poète. A vue de pays, il pourra en être mauvais marchand, mais ce sont ses affaires, et, Dieu merci, je n'ai plus rien à démêler avec lui.

Je compte que vous aurez à présent reçu toutes mes lettres, tant sur d'Alembert que sur la chose qui vous tient à cœur; je ne vous ai que trop bien servi, mon cher Milord, et je sens que la politique fait quelques reproches à l'amitié de ce que la dernière a travaillé au préjudice de la première; mais vous m'avez séduit, et le plaisir de vous revoir m'a fait passer sur des considérations plus essentielles. Adieu, mon cher Milord, je ne compte pas de pouvoir vous écrire avant la fin du mois, cependant mon silence ne diminuera rien à l'amitié et à l'estime que j'ai pour vous, c'est de quoi je vous prie d'être persuadé.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. In dorso von der Hand des Empfängers: „Du Roy 28 mai 1754."

6348. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 28 mai 1754.

Votre rapport du 21 de ce mois m'a été bien rendu. Comme l'on regarde à la cour où vous êtes l'affaire de Knyphausen[4] comme entièrement terminée, et que moi-même ne l'envisage autrement, je suis surpris qu'on ne sonne mot à présent du traité d'amitié que le Danemark voulait conclure avec moi.[5] C'est pourquoi mon intention est aussi que, dès cette lettre vous sera parvenue, vous fassiez souvenir M. d'Ogier de cette affaire, pour entendre ses explications là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 336. — [2] 31. Mai. — [3] Nach Baireuth. Vergl. S. 365. — [4] Vergl. S. 340. — [5] Vergl. S. 325.

Digitized by Google

6349. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 27. Mai, das von dem Chevalier de La Touche mitgetheilte Project zu einem Ausgleiche zwischen dem Grafen und der Gräfin Bentinck.[1] „Nous nous proposons de communiquer ce projet à la comtesse de Bentinck, de demander en même temps une réponse catégorique de sa part, et, pour obvier à toutes les nouvelles chicanes, qu'elle ne manquera pas de faire, nous y ajouterons, si Votre Majesté le permet, qu'Elle nous a donné un ordre exprès de n'entrer dans aucune correspondance ou discussion ultérieure avec elle sur le fond de l'affaire ni de bouche ni par écrit, Votre Majesté étant fermement résolue de S'en tenir aux arrangements pris par la cour de France et de retirer Sa sauve-garde[2] sans perte de temps.

Zur Sicherstellung der Schuldforderungen preussischer Staatsangehöriger an die Gräfin Bentinck für den Fall der Verwerfung des Ausgleichs durch die letztere geben die Minister anheim, von dem dänischen Hofe die Zusage zu fordern, dass in diesem Falle der Graf Bentinck alsbald nach der Zurückziehung der preussischen Sauvegarde jene Gläubiger befriedigen wird.

Potsdam, 28. Mai 1754.

Recht gut, und die Sauvegarde wird dann retiriret, sie unterschreibe es oder nicht.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6350. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 mai 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 17 de ce mois. Je souhaiterais bien que le bruit que vous accusez qu'on équiperait en Suède une petite escadre pour croiser, afin d'exercer leurs gens de marine dans la manœuvre, se vérifiât, pour en imposer aux Russes, qui vont au même manœuvre.[3]

Au surplus, je ne doute nullement que, si l'on négocie en Suède sur le renouvellement du traité avec la France,[4] cette négociation ne soit bientôt achevée et le renouvellement du traité fait et conclu.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 311. — [2] Vergl. Bd. VIII, 70. 71. — [3] Vergl. S. 335. 336. 341. — [4] Vergl. Bd. IX, 255. 257. 263. Die Erneuerung des Vertrages war bereits am 17. Januar erfolgt.

Digitized by Google

6351. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 28 mai 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 17 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, au sujet duquel je suis bien aise de vous faire observer que, selon de bons avis que j'ai,[1] la cour de Vienne n'est du tout contente de la situation où se trouvent actuellement les affaires de l'Europe, qui ne lui paraissent point conformes à ses désirs, et qu'un de ses ministres principaux[2] a témoigné à un de ses confidents que sa cour se trouvait bornée dans tous ses projets par ceux qui devaient lui fournir les moyens pour l'exécution.

Quant à ce qui regarde la Russie, j'ai appris que les démonstrations vont là à grand train, qu'on assemble le corps de troupes en Livonie, pour les faire camper autour de Riga et dans la Courlande, et que 50 galères ont été équipées pour aller à Riga. Quoique je n'ignore pas que ce ne sont que des ostentations toutes pures, j'ai cependant lieu de m'en étonner par la raison que je [ne] saurais comprendre d'où le ministère de Russie tire les fonds qu'il faut à cela, vu que la Russie manque absolument des moyens d'y fournir et que l'Angleterre n'a pas encore contribué du sien.

Au surplus, je veux bien vous dire pour votre direction que je suis informé présentement avec certitude que les ministres de Russie ne sont nullement contents des subsides que l'Angleterre leur a offerts, et que le courrier que Guy Dickens a envoyé en dernier lieu par Vienne à Londres, y porte un contre-projet que les ministres de Russie lui ont donné en échange de celui que le premier avait présenté de sa cour,[3] en conséquence duquel la Russie demande jusqu'au double en subsides, tant en temps de paix qu'en guerre, de ce que l'Angleterre a offert.

Federic.

Nach dem Concept.

6352. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 28 mai 1754.

J'ai bien reçu votre dépêche du 18 de ce mois. Je ne doute plus que vous ne puisiez dans de bonnes sources ce que vous me marquez de nouvelles dans vos rapports, puisqu'elles sont confirmées et avérées, par la plus grande part des avis qui m'entrent par de très bons canaux. Nous voilà à la veille de voir ouvrir le nouveau Parlement en Angleterre, que le roi de la Grande-Bretagne fera par commission, ne voulant pas se donner la peine de s'y rendre d'abord et dans la circonstance où il ne s'agit[4] que de donner au nouveau corps la consistance

[1] Bericht Klinggräffen's, Wien 18. Mai. — [2] Kaunitz. — [3] Vergl. S. 192. 356. — [4] Vergl. S. 329.

Digitized by Google

qu'il faut, outre que le Conseil anglais a trouvé ce biais afin d'éviter par là que le Roi n'y fasse d'harangue ni parle d'affaires.

Au surplus, je suis parfaitement persuadé qu'il n'y aura point de troubles cette année-ci, quoique apparemment les ostentations ne manqueront pas, surtout du côté de la Russie; mais ce ne seront aussi que des démonstrations à pure perte, vu que j'ai appris de très bonne main que, bien qu'on ait rassemblé en Livonie ce qu'on a pu de troupes, qu'on fait marcher à Riga pour en former là un camp, et l'autre en Courlande, où l'on fait aussi marcher les troupes irrégulières — il s'en faut cependant beaucoup que toutes ces troupes sauraient opérer, quand même l'on serait d'accord sur les subsides à payer par l'Angleterre, ces troupes sans chef, et la désunion qui règne entre les généraux qui les commandent, est grande. D'ailleurs, elles manquent du nécessaire pour opérer, la plupart des canons qu'on a sont sans affûts, les régiments incomplets, les vivres, les ammunitions, le charriage de campagne, enfin bien des choses qu'il faut pour mettre en mouvement les troupes, leur manquent absolument. Et comme les eaux et les glaçons de la Duna ont ruiné considérablement les fortifications de Riga, jusqu'à en emporter des bastions entières, l'on se croit mal assuré de retraite, en cas qu'on voudrait entreprendre quelque chose de conséquence.

Nach dem Concept. Federic.

6353. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 30 mai 1754.

Par ma dernière dépêche, à la date de 28 de ce mois, je vous avais informé combien il s'en fallait que les ministres de Russie voudraient modérer leurs demandes qu'ils avaient faites dès le commencement de la négociation que le sieur Guy Dickens avait entamée par rapport à un traité de subsides avec la Russie.

Comme du depuis j'en ai eu des informations plus précises,[1] je veux bien vous en faire communication, quoique sous le sceau du secret le plus absolu et avec défense expresse de ne vous en servir que pour votre direction seule, sans faire rien apercevoir à qui que ce soit; savoir qu'après plusieurs conférences qu'il y a eu entre les ministres de Russie et entre le sieur Guy Dickens, dont les premiers ont fait leur rapport à leur souveraine, l'impératrice de Russie a fait signifier à ses ministres sa dernière résolution sur l'affaire des subsides, laquelle a été communiquée le 8 d'avril[2] dernier au sieur Guy Dickens comme un ultimatum, en forme de mémoire que les ministres de Russie lui ont délivré avec un nouveau contre-projet,[3] en conséquence duquel, au lieu

[1] Bericht Maltzahn's, Dresden 25. Mai, mit Mittheilungen aus zwei Berichten Funcke's an Brühl, Moskau 27. März und 4. April. — [2] Das richtige Datum ist der 1. April. Vergl. S. 350. — [3] Vergl. S. 356.

Digitized by Google

des 300,000 livres sterling que l'Angleterre avait offertes par an, dans le cas que les troupes de Russie marcheraient effectivement aux opérations de guerre,[1] l'on y insiste sur la somme de 500,000 livres par an, outre les provisions à fournir gratuitement dans les pays neutres, et, pour l'attente, tandis que la paix durerait, la somme de 200,000 livres pour chaque année, que les ministres anglais avaient offertes, en conséquence de leur contre-projet, une fois pour toutes,[2] pendant les quatre ans que le traité durerait.

Comme apparemment le courrier qui a porté les dépêches du sieur Guy Dickens à ce sujet,[3] sera déjà arrivé à Londres, il ne vous sera pas tout-à-fait difficile, à ce que je crois, de vous orienter sur la résolution que les ministres de la cour où vous êtes prendront sur les prétentions énormes de la part de la Russie, qui apparemment doivent faire échouer cette négociation ou donner au moins lieu à bien des contestations encore entre eux et le ministère de Russie, que la cour de Vienne tâchera d'appuyer au possible.

En attendant que vous sachiez me donner des informations précises là-dessus, je serais bien aise que vous me marquiez au plus tôt votre sentiment, selon la connaissance que vous avez des affaires de ce pays-là, si vous croyez que le ministère anglais saurait bien se prêter aux demandes de Russie ou quel parti il prendra sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

6354. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 mai 1754.

Les deux courriers qui étaient prêts à partir, l'un pour Pétersbourg et l'autre pour Londres, quand vous me fîtes votre rapport du 22 de ce mois, auront été apparemment chargés des dépêches relatives aux grandes différences qu'il y a encore entre les ministres de Russie et de l'Angleterre par rapport au traité de subsides que le sieur Guy Dickens a négocié jusqu'ici, et dont je vous ai assez informé à son temps[4] que la cour de Vienne voudra tâcher de concilier. Car je veux bien vous communiquer, quoique sous le sceau du dernier secret et avec ordre de n'en rien faire apercevoir à qui que ce soit, que je suis informé de très bon lieu qu'il s'en faut bien que la Russie se veuille contenter de la somme modique des subsides que l'Angleterre lui avait offerte comme son ultimatum; bien au contraire, après bien des conférences qu'il y a eu entre les ministres de Russie et le sieur Guy Dickens, et le rapport qu'on en a fait à l'impératrice de Russie, celle-ci a fait signifier au commencement du mois d'avril passé à son ministère sa dernière résolution, en conséquence de laquelle on a présenté dans une conférence

[1] Vergl. S. 194. — [2] Vergl. S. 195. — [3] Vergl. S. 341. — [4] Vergl. S. 211.

Digitized by Google

tenue le 8 d'avril[1] au sieur Guy Dickens un mémoire par écrit, avec un nouveau contre-projet, comme un ultimatum, selon lequel, au lieu de 300,000 livres sterling que l'Angleterre avait offertes par an, dans le cas que les troupes russiennes marcheraient et agiraient effectivement, on y insiste sur la somme de 500,000 livres, outre les provisions à livrer dans des pays neutres, et, pour l'attente ou pour des *Wartegelder*, dans un temps de paix, la somme de 200,000 livres par an, que l'Angleterre avait offerte une fois pour toutes,[2] pendant les quatre ans que le traité durerait.

Voilà apparemment ce qui a été le sujet du mécontentement de l'Impératrice-Reine et de son ministère, dont vous m'avez fait mention par vos dépêches antérieures, et ce qui a causé l'envoi des courriers susdits, et cette grande disproportion entre les offres et les demandes des deux parties, me fait présumer, je crois avec raison, ou que toute cette négociation échouera, ou qu'au moins il y aura bien des contestations entre les ministres des deux côtés, avant qu'on se réunira des sentiments et des vues.

Au reste, on vient de me marquer qu'à Vienne le crédit du maréchal de Neipperg doit bien augmenter depuis la mort de la comtesse de Fuchs, au lieu que celui du général Léopold Daun va en diminuant, et que le premier rejette tout ce que l'autre a porté et soutenu en fait de guerre. L'on ajoute d'ailleurs que, par ordre de l'Impératrice-Reine, le maréchal Neipperg était actuellement occupé à travailler secrètement sur deux plans d'opération de guerre, qu'il donnerait par écrit, et qu'il se flattait qu'en cas de guerre il saurait bien avoir sous ses ordres une armée.

J'ai bien voulu vous communiquer ces avis afin de vous mettre sur la voie de vous en orienter et de me marquer ce qui en pourrait être vrai ou non, avec d'autres circonstances dont vous vous aurez aperçu à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6355. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 31 mai 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 25 de ce mois, m'a été fidèlement rendue, par laquelle j'ai vu avec bien de la satisfaction ce que vous m'avez marqué au sujet de la situation présente de la négociation du sieur Guy Dickens à Moscou et d'autres nouvelles de Russie.[3] Rien ne me fera plus de plaisir que d'avoir en main les copies des pièces authentiques que vous me faites espérer encore, et c'est aussi en conséquence que vous tâcherez d'en être pourvu, au moins avant votre départ de Dresde pour arriver ici.

[1] Vergl. S. 342 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 195. — [3] Vergl. S. 342 Anm. 2.

Digitized by Google

Au reste, selon mes lettres de Vienne, il faut sans doute qu'il [y] ait quelque négociation entre les cours de Vienne et de Dresde, vu les fréquentes conférences secrètes qu'il y a entre le comte Flemming et celui de Kaunitz, dont rien ne transpire, mais qu'on présume avec vraisemblance rouler sur un mariage du prince Xavier avec l'aînée des archiduchesses.[1]

Nach dem Concept. Federic.

6356. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 31 mai 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 20 de ce mois. Bien que je souhaite à la France tout le succès désirable dans les affaires qui la regardent, je verrai cependant avec bien de la tranquillité ce qui se passe aux Indes orientales, pourvu que tout reste tranquille en Angleterre. Au reste, je veux bien vous dire, quoiqu'encore pour votre seule direction, que la négociation du sieur Guy Dickens à Moscou ne va point au gré du ministère anglais, et qu'au lieu que les ministres de Russie devraient se contenter de la somme des subsides que l'Angleterre leur a fait offrir, ils prétendent au double et plus, comme un ultimatum, de sorte qu'il reste à voir à présent de quelle manière les ministres de la Grande-Bretagne s'en accommoderont.

Nach dem Concept. Federic.

6357. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Stargard, 4 juin 1754.

Je suis bien content de votre rapport du 24 de mai dernier, et je vous remercie de ce que vous avez contenté ma curiosité touchant les émotions qu'il y a eu en Irlande.[2] Pour ce qui regarde l'affaire des subsides, comme j'apprends que la Russie ne voudra rien rabattre des fortes sommes qu'elle demande, et que l'Angleterre ne croit point être pressée de lui accorder, cela me fait présumer que, pourvu que l'Angleterre ne voudra pas se prêter auxdites demandes de la Russie, toute la négociation en question pourra bien s'en aller en l'air cette fois-ci.

Nach dem Concept. Federic.

6358. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Stargard, 4 juin 1754.

J'ai reçu votre rapport du 24 de mai dernier. Je ne saurais vous marquer présentement d'autres nouvelles, sinon que, selon toutes les

[1] Vergl. S. 309. — [2] Vergl. S. 326. Dem Bericht Michell's war beigeschlossen ein „Précis de ce qui s'est passé dans la chambre des Communes du Parlement d'Irlande, dans la séance de 1753, à l'occasion d'un bill qui a été porté pour le remboursement de la dette nationale, et qui a donné lieu à toutes les émotions qu'il y a eu dans ce royaume-là.“

Digitized by Google

apparences, le traité de subsides qui a été sur le tapis à Moscou entre l'Angleterre et la Russie, manquera, vu que cette dernière prétend avoir de fortes sommes en subside, et que l'Angleterre continue de n'avoir nulle envie de lui en donner, ni ne marque aucun empressement pour finir la négociation entamée à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6359. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 juin 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 29 du mois dernier, m'a été bien rendue. Je n'ignore pas jusqu'où va le nombre entier des forces de Russie; tout au contraire, je sais parfaitement bien qu'au lieu de 100,000 hommes qu'on le suppose à Vienne, il va, tout compté en troupes régulières et irrégulières, au delà de 180,000 hommes; malgré cela, je sais aussi que tout ce que la Russie saurait assembler de ses troupes sur mes frontières, ne pourra jamais monter au delà de 60,000 hommes. Au surplus, je vous renvoie à mes dépêches antérieures par lesquelles je vous [ai] instruit combien la Russie est éloignée de vouloir accepter le contre-projet de la convention de subsides du ministère anglais, de sorte que le sieur Guy Dickens, comme je le sais de très bonne main,[1] a déclaré d'abord aux ministres de Russie, quand ils lui ont présenté leur contre-projet au contre-projet anglais, qu'il ne s'en chargeait que pour l'envoyer simplement à sa cour, mais qu'il regardait, dès alors, la négociation comme rompue.

Federic.

Nach dem Concept.

6360. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 8. Juni 1754.

Ich habe Euer Schreiben vom 29. vorigen Monates wohl erhalten und bin von dessen Einhalt so wie auch von dem Plan, welchen Ihr Euch gemachet, um Eure aufhabende Negociation weiter zu tractiren und auf eine oder die andere Weise zur Endschaft zu bringen, überall wohl zufrieden gewesen.

Ich wünsche sehr, dass diejenige Erhöhung derer Imposten, zu welcher Ich auf die aus denen österreichischen Erblanden nach Schlesien gehenden Waaren resolviren müssen,[2] von der gehofften guten Wirkung sein möge, allermaassen Ich gar wohl einsehe, dass durch jen- und diesseitige Erhöhung solcher Imposten nichts anders herauskommen

[1] Durch einen Bericht Funcke's an Brühl, Moskau 9. April 1754, von welchem Maltzahn einen Auszug dem Könige am 7. Juni bei seiner Anwesenheit in Potsdam (vergl. S. 327) persönlich überreichen konnte. Vergl. Nr. 6366 S. 349. — [2] Vergl. S. 333.

Digitized by Google

kann, als dass beiderseitige Unterthanen darunter leiden und in ihrem mutuellen Commercio zum höchsten bedrücket werden. Da Ich aber Meines Ortes so späte, als es möglich gewesen, zu dieser an sich Mir Selbst sehr ohnangenehmen Resolution geschritten bin, so justificiret Mich solches bei dem Publico, dass wenigstens die Schuld wegen aller daher entstehenden schlechten Folgen vor beiderseitige Unterthanen Mir nicht beizumessen ist, da man mit denen dortigen Leuten auf keine andere Art als diese eine Negociation tractiren kann.

Nach dem Concept.

Friderich.

6361. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Paris 27. Mai: „Le bruit a couru, il y a huit jours, que M. de Belle-Isle remplacera M. de Saint-Contest. Le même bruit se renouvelle encore. M. de Belle-Isle parle de M. de Saint-Contest avec grand mépris de ses talents. Les siens sont sans doute bien supérieurs, mais je ne sais pas si l'appui du maréchal de Noailles et du garde des sceaux[1] ne sera pas suffisant pour maintenir M. de Saint-Contest."

Potsdam, 8 juin 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 27 du mois dernier, au sujet de laquelle je n'ai présentement qu'à vous répondre que, si le bruit qui, selon vous, a couru depuis [huit jours] par rapport à M. de Belle-Isle, se vérifiait, je crois qu'au moins mes intérêts n'y perdraient pas.

Federic.

Nach dem Concept.

6362. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 juin 1754.

Vos rapports du 24 et du 28 du mois dernier m'ont été fidèlement rendus. J'ai été sensiblement touché de l'accident qui est arrivé à la Reine, dont j'ai été d'autant plus surpris, puisque, selon votre rapport du 21, je ne croyais son indisposition que légère et qui ne laissait craindre des conséquences. De plus, je ne sais que sentir du jugement que les médecins ont porté sur cet accident fâcheux, ni ne comprends pas ce qu'ils veulent dire, qu'une femme n'aurait pu porter son fruit au terme qui, avant le dernier accident, en a mis au monde tant d'autres; enfin, j'aurais été bien aise que vous vous fussiez un peu plus étendu sur les circonstances qui ont fait donner aux médecins dans le susdit sentiment. Mais comme, grâce au Ciel, tout le péril est passé et que ma sœur se porte bien, vous ne devez point perdre la première occasion qui s'y offrira pour faire un compliment convenable et de plus affectueux de ma part à ma sœur sur son heureux rétablissement.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Machault.

Digitized by Google

6363. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 juin 1754.

Pour vous répondre à votre dépêche du 1er de ce mois, je me borne simplement aux réponses que je vous ai faites consécutivement en dernier lieu, et j'y ajoute, concernant le prétendu voyage que ferait le roi d'Angleterre encore pendant le courant de cette année-ci dans ses États d'Allemagne, que les bruits qui en courent, ne se fondent que sur des conjectures hasardées des gazetiers, et que vous pouvez être assuré qu'ils sont absolument faux.

Federic.

Nach dem Concept.

6364. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 9 juin 1754.

Votre rapport du 28 de même, que celui du 31 de mai dernier, me sont bien entrés. Quant à la situation où se trouve présentement la négociation des subsides en Russie, les avis qui vous sont entrés là-dessus, se trouvent être parfaitement conformes à ceux qui m'en sont revenus d'autre part encore, et il y a toute apparence que cette négociation, en cas qu'elle n'échoue entièrement, ne laissera cependant que de traîner fort en longueur et de rester dans un état de suspens et d'incertitude.

Quoi qu'il en soit, vous serez fort attentif afin de savoir le résultat du ministère anglais sur les dépêches apportées à Londres par le courrier du sieur Guy Dickens, après quoi vous ne laisserez pas de m'en informer avec beaucoup d'exactitude, me référant d'ailleurs à cet égard à mes dépêches antérieures qui y sont relatives.

Federic.

Nach dem Concept.

6365. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Magdebourg, 10 juin 1754.

Supposé que milord Maréchal d'Écosse se fût déjà tout-à-fait congédié à la cour où vous êtes ou qu'il se fût même déjà mis en chemin pour retourner ici, quand l'exprès que je lui ai adressé avec la dépêche ci-close[1] y arrivera, mon intention est qu'alors vous ouvriez le paquet que je lui ai adressé, que vous en fassiez l'usage tel que je lui ai prescrit, et que vous vous régliez bien exactement sur tout ce que je lui ai ordonné dans ma dépêche.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nr. 6366.

Digitized by Google

6366. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Magdebourg, 11 juin 1754.

J'ai bien reçu, Milord, toutes les dépêches que vous m'avez faites du 31 dernier et du 3 de ce mois, avec celles que vous y avez jointes de la part du sieur de Knyphausen.

Comme il m'est entré en attendant des précis bien intéressants et authentiques par un très bon canal concernant la négociation des subsides pécuniaires que le sieur Guy Dickens a traitée jusqu'à présent avec les ministres de Russie à Moscou, j'ai bien voulu vous envoyer ci-clos des copies très fidèles du contre-projet que les ministres de Russie ont présenté, dans une conférence tenue à ce sujet avec le sieur Guy Dickens, comme l'ultimatum de l'Impératrice, auquel je fais joindre un promemoria comprenant le précis de ce qui s'est passé sur ce sujet.

Mon intention est que vous devez d'abord chercher l'occasion d'avoir une conférence secrète avec M. de Saint-Contest et de lui communiquer alors, après avoir tiré de lui les assurances qu'il me garderait le secret le plus religieux envers qui que ce soit de cette confidence, les pièces susdites, que vous lui laisserez lire tout à son aise et même relire, autant de fois qu'il le désirera, en votre présence, sans cependant les laisser après entre ses mains, ni permettre qu'il en tire copie ou extrait, uniquement par des raisons indispensables qui m'y obligent pour ne point hasarder un canal qui pourra toujours m'être utile pour communiquer à la France des découvertes de la dernière importance. Vous lui direz d'ailleurs que, comme il s'en apercevrait que, [vu] la somme des subsides que la Russie exigeait en ultimatum de l'Angleterre, et que celle-ci ne voudrait apparemment point lui accorder, je croyais avoir tout lieu de me flatter que cette négociation, sur laquelle la cour de Vienne avait mis tout son espoir pour parvenir à ses vues et ses grands projets, échouerait et irait en fumée.

Après vous être acquitté de cette commission et repris les pièces en question, ma volonté est que, pour n'avoir rien plus à craindre, pour l'avenir, du secret de ces confidences, tout comme de celles par rapport aux autres pièces relatives à cette négociation et que vous avez gardées, en conséquence de mes ordres précédents, sous votre clef, vous devez les brûler toutes ensemble par vos propres mains, de sorte qu'il n'en reste aucune entre vos papiers après votre départ de Paris; circonstance que je trouve absolument nécessaire pour me rassurer sur le secret.

Au reste, je serais bien aise que vous me fassiez votre rapport, par le même exprès qui vous portera cette dépêche, sur tout ce que M. de Saint-Contest vous a répondu à ce sujet.

Federic.

Digitized by Google

Précis de ce qui s'est passé à l'égard du contre-projet qui a été remis par les deux chanceliers de Russie au ministre anglais Guy Dickens.

Ledit sieur Guy Dickens ayant été invité par les susdits chanceliers à une conférence le 1er du mois d'avril dernier, on lui [a] d'abord communiqué la résolution finale de l'Impératrice par rapport à la négociation des subsides, au moyen du contre-projet en question et d'un mémoire par écrit[1] qu'on a donné formellement et ministérialement au sieur Guy Dickens, dont voici la substance.

»Qu'on n'avait manqué de faire rapport à l'Impératrice du contenu de l'écrit que M. Guy Dickens avait lu dans la conférence du 22 du novembre passé, en remettant au ministère de Russie le contre-projet de sa cour,[2] en réponse au projet et promemoria qui lui avaient été consignés de la part de celle-ci dans la conférence du 28 juin passé.[3] Qu'avant que d'entrer en discussion de ce contre-projet, on faisait remarquer à l'envoyé anglais que, si, on avait consenti à prendre ledit écrit *ad protocollum*, ç'avait été uniquement par une suite de facilité, que l'on avait apportée à cette négociation dès son commencement, autrement M. l'Envoyé ne saurait pas ignorer que tous les ministres étrangers résidants à la cour de Russie étaient obligés de donner des promemoria, toutes les fois qu'ils avaient quelque chose à négocier à ladite cour, usage qui s'était observé même dans les affaires de moindre importance et dont on ne voudrait pas se départir, d'autant moins que c'était un expédient le plus propre à éviter tout mésentendu.[4]

»Que, pour ce qui regardait le contre-projet, on était obligé d'avouer que l'on ne s'était attendu à aucun, moins encore à un semblable à celui-ci. Car, après que l'Impératrice, sur la demande du roi d'Angleterre, n'avait pas hésité un moment de reconnaître le *casus fœderis*, s'il était attaqué du roi de Prusse, et de se prêter à prendre conjointement avec Sa Majesté Britannique les mesures capables d'arrêter une pareille entreprise et de prévenir la rupture générale de la paix en Europe, et après que l'Impératrice, pour répondre à la confiance que le roi d'Angleterre avait mise en son équité et justice, laissant à sa générosité de régler toutes les conditions qui devaient servir de base à un si grand ouvrage, lui avait non seulement fait découvrir toutes ses intentions les plus intimes à cet égard, mais, sans y attendre même sa réponse, avait d'abord ordonné de faire tous les préparatifs, aussi nécessaires que coûteux, de sorte qu'on n'aurait que les mettre en exécution, si le cas existait: qu'après toutes ces démarches on avait eu lieu d'espérer que le zèle que l'Impératrice avait témoigné dans cette occasion pour les intérêts du roi d'Angleterre, serait dûment reconnu par un prompt consentement à toutes les conditions que sa générosité

[1] D. d. Moskau 21. März a. St. 1754. — [2] Vergl. S. 192. — [3] Vergl. S. 89. — [4] Vergl. S. 205.

Digitized by Google

lui avait fait dicter. Qu'il n'était pas nécessaire de montrer la grande différence qu'il y avait entre ledit contre-projet et entre le projet de la Russie, l'Envoyé n'ayant pas pu s'empêcher de l'avouer lui-même dans son écrit ci-dessus mentionné; qu'ainsi le ministère de Russie avait ordre de faire seulement sentir à l'Envoyé, par le présent promemoria, que cette seule différence aurait pu servir de puissant motif pour rompre entièrement la négociation. Que cependant l'Impératrice, pour donner une nouvelle preuve de son désintéressement et que ce n'était pas l'acquisition de quelques subsides, mais le pur zèle pour les intérêts du roi d'Angleterre qui l'avait portée à embrasser des engagements d'une si grande conséquence, avait bien voulu par un effet de condescendance consentir à un contre-projet ultérieur tel qu'il était joint.

»Que l'Envoyé se trouvant sur le lieu et à pouvoir juger par sa propre connaissance combien avaient déjà coûté et coûteraient encore tous ces arrangements que l'Impératrice avait pourtant fait faire uniquement en faveur du roi d'Angleterre, ledit Envoyé verrait par ce contre-projet si on avait pu faire davantage pour prouver la sincère amitié d'une alliée. Qu'ainsi ce contre-projet était un ultimatum, et qu'on avait ordre de faire savoir à l'Envoyé que la moindre objection propre à différer la consommation de ce grand ouvrage et la moindre restriction qu'on ferait de ce que la cour de Russie demandait en réciproque par ce contre-projet, ne servirait qu'à rompre pour toujours cette négociation, et qu'on serait alors obligé à présumer que la cour britannique, par tout ce qu'elle en avait fait proposer, n'avait cherché que de sonder les dispositions et de découvrir les sentiments de l'Impératrice à l'égard du roi de Prusse. Que l'expérience du passé semblait confirmer ces conjectures; que l'Envoyé ne saurait ignorer ce qui était arrivé dans les précédentes négociations de son prédécesseur Hyndford, qu'après que tout fut réglé pour la marche des troupes russiennes au secours des Puissances maritimes,[1] on en avait arrêté tout d'un coup l'exécution, sous prétexte que la saison était déjà trop avancée, quoique cette marche eût alors été à tous égards avantageuse auxdites puissances, et qu'il n'y eût été que la cour de Russie qui en aurait souffert l'inconvénient. Qu'on n'entrait pas dans la recherche des raisons qui avaient pu faire différer cette marche, mais qu'on remarquait seulement que, si ce n'avait été que pour épargner les subsides d'une année ou plutôt de quelques mois, l'évènement avait justifié que les Maritimes y avaient beaucoup plus perdu qu'épargné, vu que la paix accélérée de quelques mois plus tôt vaudrait bien les subsides de plusieurs années. Qu'en tout ceci l'Impératrice n'avait regretté que d'avoir vu les mesures les mieux concertées rester sans effet, et que les Maritimes n'avaient pas su profiter de ses sentiments vraiment amiables et toujours dignes à une si grande souveraine.

[1] Vergl. Bd. V, 432.

Digitized by Google

Qu'outre cela ses sentiments étaient tels qu'il ne saurait qu'à lui être glorieux de les faire connaître à tout le monde, mais qu'il ne pourrait être de même pour ses alliés. Que la moindre connaissance qui en parvenait aux cours mal intentionnées, y mettait l'alarme et qu'elles prenaient d'abord toutes leurs précautions au grand désavantage de leurs adversaires, tantôt déclarés tantôt présumés, tandis que ceux-ci restaient jusqu'au dernier moment indécis à prendre des résolutions, qui les mettraient pourtant à l'abri de toute insulte et les couvriraient de gloire. Qu'on se flattait que, dans le cas présent, on procèderait tout autrement et éviterait par là de confirmer les opinions désavantageuses que le procédé passé avait fait concevoir. Que c'était dans cette attente que l'on ferait une levée de 60,000 recrues, pour s'acquitter de la promesse donnée au roi d'Angleterre par le promemoria du 28 de juin passé, d'augmenter ses armées de ces 60,000 hommes, bien que l'Impératrice n'y avait d'autres motif sinon la bonne volonté d'être plus utile à ses alliés, nonobstant que cette [promesse] ait été donnée seulement au cas que l'Angleterre consentît aux propositions contenues dans le projet de convention joint au promemoria que l'on venait de citer.

»Que l'on se rapportait d'ailleurs au contenu de ce même promemoria, qui prouvait suffisamment que, quand même le roi d'Angleterre aurait accordé le million d'écus de Hollande demandé par le premier projet, il n'y en aurait pas beaucoup de reste, mais que, si l'on soustrait ce qui manque à 200,000 livres sterling pour faire un million d'écus de Hollande, il serait encore à savoir si le restant pouvait suffire aux seuls frais de l'entretien des troupes, sans faire mention [de] ce que leur marche et leur séjour actuel sur les frontières avait déjà coûté. Que, quant à la marche effective des troupes, l'Envoyé reconnaîtrait l'impossibilité où se trouve l'Impératrice de faire, par rapport à cet article, quelque chose de plus qu'il n'en est pas dit dans le ci-joint contre-projet, qu'elle s'était déjà désistée de la plus grande partie du premier projet, qu'elle se charge de toute la subsistance de ce gros corps de troupes, tant par terre que par mer, et de fournir l'artillerie nécessaire, bien que les vaisseaux anglais qu'on enverrait dans la Baltique, pouvaient aussi la fournir très aisément, surtout pour une descente des galères. Que, de plus, l'Impératrice avait considérablement diminué la somme des subsides et, au lieu de trois millions d'écus de Hollande demandés par le premier projet, n'en demande que 500,000 livres sterling, de sorte qu'elle même consentait à des subsides beaucoup moindres de celles que les Maritimes avaient payés en vertu de la convention de 1747, et qu'elle avait lieu d'être étonnée d'entendre que la même puissance qui autrefois avait volontiers payé 300,000 livres sterling pour un corps de 30,000 hommes, et qui outre cela s'était chargée de tout son entretien et subsistance, et cela dans un temps qu'elle avait d'autres dépenses excessives à faire et que ledit corps joignait aux autres

Digitized by Google

troupes alliées pour partager avec elles leurs travaux, actions et dangers, voulait à présent avoir pour les mêmes 300,000 livres un corps de 55,000 hommes, lequel seul devait faire une puissante diversion par terre et par mer et s'entretenir à ses propres dépens. Qu'on était bien éloigné de mettre en parallèle la cour de Russie avec celles de Copenhague et de Dresde, que cependant l'Angleterre avait offert en dernier lieu au Danemark 50,000 livres sterling pour 6,000 hommes et payait actuellement à la Saxe 60,000 livres,[1] pour qu'elle tienne prêts 6,000 hommes à son service. Que l'Impératrice ne cherchait que sa gloire, en voulant être utile à ses alliés, qu'en contre il était juste qu'elle soit aidée dans de si grandes dépenses, surtout qu'elles se font en cette unique vue, parceque son Empire était dans une situation de n'avoir rien à craindre.

»Après quoi, il ne restait qu'à réitérer à l'Envoyé que ce contre-projet était un ultimatum, que l'Impératrice s'attendait à un prompt consentement à ce contre-projet, pour s'acquitter dignement des ses engagements et pour prévenir par là la fâcheuse résolution que l'Impératrice serait d'ailleurs obligée à prendre, de faire une autre disposition de ses troupes actuellement assemblées en Livonie.«

Après que ce promemoria fut remis au sieur Guy Dickens de la manière ci-dessus mentionnée, il entra d'abord là-dessus en conférence avec le comte Esterhazy et les ministres de Hollande et de Saxe, les sieurs Swart et Funcke, qui, après avoir examiné de point en point le contre-projet et le promemoria, en jugèrent unanimement que, vu que les demandes des ministres de Russie étaient également énormes et aussi inacceptables que les premières, on envisageait cette négociation autant qu'entièrement rompue, le comte Esterhazy et Funcke ayant surtout relevé que selon le quatrième article du nouveau contre-projet, au lieu que dans celui que l'Angleterre avait présenté,[2] il y avait eu que les corps des troupes et des galères mentionnées dans les deux articles précédents ne devraient être mis en activité que dans le cas où le roi d'Angleterre serait attaqué ou aucun de ses alliés, les ministres de Russie avaient rayé et omis les cinq derniers mots, malgré que ce passage fût un des points les plus essentiels de la convention.

Que, le ministre saxon s'étant chargé de faire des instances pressantes là-dessus au chancelier Bestushew, en ajoutant qu'il perdrait par là tout son crédit en Angleterre, celui-ci en avait paru être fort embarrassé, en faisant de grandes contestations qu'il n'avait point dépendu de lui et de sa bonne volonté que l'affaire n'eût pas eu un meilleur succès. Que, sur des instances ultérieures que le ministre de Saxe avait faites au comte Bestushew, combien il importait à l'intérêt de Russie même de continuer les arrangements faits en Livonie et d'accepter pour cela les subsides tels que l'Angleterre avait offerts, quels qu'ils fus-

[1] Vergl. Bd. VIII, 459. — [2] Vergl. S. 192.

Digitized by Google

sent, l'autre lui avait répondu que l'Impératrice ne voulait absolument pas agréer un autre calcul à ce sujet que celui qui se fondait sur la convention faite avec les Maritimes l'an 1747, qu'elle prenait pour base du présent contre-projet, d'autant plus qu'elle et son empire n'avait rien à craindre de ses voisins du nord, malgré toutes les appréhensions qu'on ait voulu lui en donner; auquel sujet Bestushew avait dit confidemment au ministre saxon que ce n'était plus le temps où l'Impératrice eût déféré simplement de ses ministres, mais qu'au contraire elle voulait commander elle-même et suivre ses propres idées, de sorte que, lorsque le Chancelier lui avait proposé en dernier lieu l'affaire des subsides, elle aurait fait beaucoup de difficultés et des objections qui apparemment lui avaient été inspirées secrètement par les amis du Vice-chancelier. Qu'entre autres elle avait insisté que le roi d'Angleterre lui dût tenir compte des frais qu'elle avait dépensés pour faire les arrangements présents en Livonie. Que préalablement qu'elle donnerait sa réponse au sieur Guy Dickens, il faudrait que la cour de Vienne se déclarerait formellement qu'elle reconnaîtrait le *casus fœderis*, si la Russie, en haine de ses arrangements pris avec l'Angleterre, est attaquée par la Prusse ou par quelque autre puissance, et qu'outre cela la cour de Vienne devrait en attendant assembler des corps considérables de troupes aux frontières voisines de la Silésie, savoir en Bohême, en Moravie et en Hongrie, pour attaquer le roi de Prusse tout d'un coup, dès que les troupes de Russie marcheraient contre lui; sentiments de l'Impératrice qui avaient coûté bien de la peine au Chancelier pour les combattre et pour lui persuader que tous ces points-là seraient d'une longue discussion et ne feraient qu'arrêter infiniment l'affaire principale, et, quant aux points qui regardaient la cour de Vienne, le meilleur expédient serait, pour la faire expliquer, qu'on remettrait un promemoria au comte Esterhazy au sujet des deux points mentionnés. Ce que l'Impératrice avait goûté à la fin, et que lui, Chancelier, avait remis aussi ce mémoire au comte Esterhazy le 23 de mars.

Au [reste], le chancelier de Russie s'est fort étendu dans cette conversation sur la générosité de sa souveraine, qui avait rédigé ses demandes à des sommes bien modiques, tant au cas d'une marche de ses troupes que pour l'attente, et qu'il fallut que l'Angleterre considérait qu'elle aurait par là à sa disposition un corps puissant de ce qu'il y a de meilleures troupes de Russie, moyennant lequel et de l'assistance que les alliés de Russie y prêteraient, l'on saurait écraser tout d'un coup le roi de Prusse. Que, de plus, lui, le Chancelier, pourrait donner les plus fortes assurances qu'au cas de réquisition de l'Angleterre pour faire marcher les troupes, la cour de Russie, par un motif de sa propre gloire et pour n'avoir point [à] exposer à quelque échec ce qu'elle enverrait de troupes pour combattre des troupes aussi bien exercées et aguerries que les prussiennes, ne se contenterait pas de faire marcher le nombre de 55,000 hommes stipulé dans la convention, mais l'augmenterait sûre-

Digitized by Google

ment jusqu'à 70 où 80,000 hommes, pour être d'autant plus sûre de son fait. Qu'il fallut songer en Angleterre que le seul moyen de contre-balancer la puissance exorbitante de la France et de ses alliés, était de disposer, moyennant des subsides satisfaisantes, des forces de Russie, et que d'ailleurs l'Angleterre devrait considérer combien il lui serait avantageux d'avoir les forces de Russie à sa disposition, si, à la suite du temps, le cas de la mort du roi de Pologne arrive, — perspective fâcheuse au sujet de laquelle les cours de Vienne et de Londres avaient déjà fait souvent des représentations à celle de Russie, — et qu'alors celle-ci serait à même d'agir d'abord efficacement, sans que les alliés seraient obligés d'acheter la Russie par de nouvelles sommes.

Qu'au reste, si l'Angleterre ne voulait point acquiescer aux demandes présentes de la Russie, l'on ne saurait plus que faire pour elle, et qu'elle n'aurait qu'à attribuer à son esprit d'épargne et à son principe établi de ne pas du tout donner des subsides en temps de paix, ou du moins de très modiques, si elle est obligée de voir augmenter la grande influence dans toutes les affaires que la France s'était acquise pour son argent, qui, bien éloignée de pratiquer le faux principe de l'Angleterre, n'épargnait ni soins ni argent pour s'allier des puissances dont elle ne demandait outre que de rester tranquillement en paix et ne pas prendre des engagements contraires. Qu'à cet égard lui, le Chancelier, voudrait bien avouer que, s'il arrivait jamais qu'une pareille proposition se ferait en Russie — ce qu'il tâcherait cependant d'éloigner toujours soigneusement — rien n'était plus vrai qu'elle serait écoutée très favorablement tant de l'Impératrice, par sa façon ordinaire de penser et son inclination naturelle pour la paix et le repos, que par la plus grande partie de la nation même. Qu'au reste le Chancelier a fait apercevoir, quoique comme de son propre chef et d'une manière indirecte, que, bien que les 200,000 livres sterling pour l'attente étaient le seul appât auquel l'Impératrice saurait mordre, pour être menée au gré de ses alliés, il y aurait cependant moyen encore d'adoucir cet article, si l'Angleterre s'avisait d'accepter et de ratifier le contre-projet tel qu'il était couché, mais qu'elle stipulerait par un article secret qu'elle se contenterait qu'il ne fût entretenu que le nombre de 40,000 hommes en Livonie, et qu'il dépendrait de la Russie de mettre le reste des troupes dans les autres provinces de Russie, voisines à la Livonie, mais toujours à portée, afin de soulager par là la cour de Russie des grands frais qu'elle était obligée de faire pour l'entretien de ce grand nombre de troupes tout assemblées dans la Livonie. Qu'à cette condition-là, le Chancelier croyait de pouvoir disposer sa souveraine qu'elle se contenterait d'un subside pour l'attente de 150,000 livres sterling.

Tous ces propos du Chancelier, étant rapportés au sieur Guy Dickens, n'ont été point goûtés par lui, qui au contraire y a répondu sèchement qu'il ne lui restait que d'envoyer simplement à sa cour le contre-projet avec le mémoire qu'on lui avait remis, et de la laisser

Digitized by Google

aviser ce qui lui en conviendra; que pour lui, il ne saurait envisager autrement sa négociation que comme tout-à-fait rompue et, quant à la proposition de 150,000 livres sterling pour l'attente et que lui, Guy Dickens, croyait être encore exorbitante, il n'en saurait rien toucher à sa cour, qui la rejetterait avec indignation.

Enfin, c'est aussi en conséquence que le sieur Guy Dickens a envoyé les deux pièces en question à sa cour, avec une dépêche fort sèche et laconique, en priant seulement sa cour de vouloir modérer les termes à l'égard de la Russie dans le mémoire qu'on lui enverrait pour refuser les propositions de la Russie, afin de ne pas la trop aigrir, mais de la ménager au temps futur.

Projet de Convention.

D'autant que l'amitié sincère et intime qui unit Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et Sa Majesté Britannique, aussi bien que les engagements qu'elles ont contractés par le traité d'alliance défensive de l'année 1742, les obligent en tout temps de veiller à la tranquillité publique et à leur sûreté réciproque, et que dans la conjoncture actuelle des affaires la conservation de la paix générale et la défense de leurs États, droits et sujets respectifs leur ont paru exiger nécessairement qu'elles se garantissent contre les attaques dont elles pourraient être menacées de la part de quelque puissance que ce soit, en s'assurant d'un corps de troupes capable de faire une puissante diversion en cas de telles attaques, et comme, vu la situation présente, les contingents des secours stipulés par le traité susmentionné ne rempliraient point tous les objets susdits, Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et Sa Majesté Britannique ont jugé convenable de concerter d'avance les mesures ultérieures de prévoyance que la tranquillité générale et leurs intérêts et sûreté communs paraissent demander, et, pour cet effet, ont autorisé leurs ministres respectifs, savoir Sa Majesté Impériale . . . . et Sa Majesté Britannique le sieur . . . ., lesquels s'étant communiqué leurs pleins-pouvoirs respectifs et ayant conféré ensemble, sont convenus des articles suivants.

Article 1. Les hautes parties contractantes renouvellent expressément par cette convention le traité d'alliance défensive, conclu entre elles le 11 de décembre 1742 à Moscou, dans tous ses articles, et confirment les stipulations des secours à donner réciproquement, comme elles sont contenues dans l'article 4 dudit traité, lesquels secours seront fournis de part et d'autre de la manière et aux conditions y énoncées.

Article 2. Comme il est porté par l'article 7 de l'alliance susmentionnée que, si les secours y stipulés ne suffisent point, alors les parties contractantes conviendront sans différer des secours ultérieurs qu'elles se devront donner, et, comme cela n'atteindrait pas les buts proposés et qu'il pourrait arriver des cas qui ne leur laisseraient pas le temps de convenir là-dessus, afin d'obvier aux inconvénients qui résulteraient

Digitized by Google

d'un pareil délai, elles se sont accordées à fixer dès à présent et à tout évènement les moyens de leur défense. Dans cette vue Sa Majesté Impériale de toutes les Russies a non seulement fait marcher vers les frontières de la Livonie attenantes à la Lithuanie, mais s'engage aussi d'y tenir, tant que cette convention durera, aussi près de ces frontières que les quartiers pourront le permettre, un corps de ses troupes montant à 55,000 hommes, c'est-à-dire 40,000 hommes d'infanterie de ses troupes réglées munis de l'artillerie nécessaire et 15,000 de cavalerie, composés de trois régiments de cuirassiers, de 20 compagnies de grenadiers à cheval, de deux régiments de hussards et le reste de troupes légères, savoir de Cosaques et de Kalmouks, chacun à deux chevaux, autant qu'il faudra pour rendre complets ces 15,000 hommes de cavalerie, de sorte que le tout, infanterie et cavalerie, formera un corps complet de 55,000 hommes.

Article 3. Sa Majesté Impériale s'engage en outre de faire tenir prêtes, durant le temps marqué ci-dessus, sur les côtes de la province susmentionnée 40 à 50 galères avec l'équipage requis, en état d'agir au premier ordre.

Article 4. Le corps de troupes et les galères mentionnés dans les deux articles précédents ne devront être mis en activité que dans le cas où Sa Majesté Britannique serait attaquée. Et, dans ce cas-là, le général commandant en chef ledit corps, qui pour cet effet sera muni d'avance des ordres de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, se mettra en mouvement, dès qu'il recevra la réquisition de la part de Sa Majesté Britannique, et fera, le plus tôt qu'il sera possible, une diversion avec un corps de 30,000 hommes d'infanterie, pourvu de l'artillerie nécessaire, et avec tous les 15,000 de cavalerie susmentionés, et embarquera en même temps les autres 10,000 hommes d'infanterie sur les 40 à 50 galères, pour faire une descente suivant l'exigence des cas et l'utilité du service.

Article 5. En cas que les États de Sa Majesté Britannique en Allemagne soient envahis pour des intérêts ou des démêlés qui regardent ses royaumes, Sa Majesté Impériale déclare qu'elle considèrera une telle invasion comme un cas de l'alliance susdite de 1742, et que lesdits États y seront compris à cet égard.

Article 6. En considération d'une augmentation si importante du secours stipulé par le traité d'alliance défensive mentionné ci-dessus, Sa Majesté Britannique promet et s'engage de faire payer à Sa Majesté Impériale de toutes les Russies la somme de 500,000 livres sterling par an, à raison de onze florins de Hollande chaque livre sterling, à compter du jour que le corps de ses troupes aura passé les frontières de ses États, en conséquence de la réquisition faite par Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne. Cette somme sera payée à Riga et toujours six mois en avance par le commissaire que Sa Majesté Britannique tiendra auprès du corps auxiliaire, comme sera dit ci-après, et le premier paye-

Digitized by Google

ment s'en fera le jour que ce corps sortira des États de Sa Majesté Impériale.

Article 7. De plus, Sa Majesté Impériale de toutes les Russies se charge seule, pendant une telle diversion, de la subsistance et du traitement desdites troupes par mer et par terre; mais, s'il arrivait que les troupes auxiliaires russiennes, soit en poursuivant l'ennemi ou poursuivies de lui, seraient obligées d'entrer dans quelque pays neutre, et le commissaire que Sa Majesté Britannique tiendra auprès de ce corps, ne serait en état de lui fournir toutes les provisions, nécessaires pour la subsistance, *in natura* et sur le pied dont on s'était accordé, par l'article 3 de la convention conclue 1747 avec les deux Puissances maritimes, Sa Majesté Britannique promet et s'engage par ceci de faire payer d'abord auxdites troupes russiennes la somme de 20,000 livres sterling par mois, aussi à raison de onze florins, et pendant tout le temps qu'elles seront obligées de rester dans ledit pays neutre, afin que cesdites troupes puissent elles-mêmes se fournir lesdites provisions, sans que le commissaire de Sa Majesté Britannique ait besoin de faire quelques magasins ou autres préparatifs.

Article 8. L'endroit où cette diversion doit probablement se faire par les troupes impériales russiennes, ne permettant pas que ces troupes puissent se joindre à celles de Sa Majesté Britannique, Sa Majesté Impériale se charge seule de tout le poids de cette diversion, aussi bien que de la grosse et toute sorte d'artillerie.

Article 9. Quant aux galères à armer et aux 10,000 hommes d'infanterie qu'on destine à une descente, comme il est dit ci-dessus, Sa Majesté Impériale s'engage non seulement de les tenir prêtes et proches de Courlande, mais, aussitôt que le besoin et la convenance le requerront, de leur faire entreprendre cette descente, comme il est dit cidessus, en faisant escorter et soutenir les galères dans leur expédition en question par deux vaisseaux de ligne et deux frégates de sa flotte; et pour rendre leur navigation d'autant plus sûre et leur descente d'autant plus vigoureuse et facile, Sa Majesté Britannique s'engage d'envoyer dans la Mer Baltique une escadre de ses vaisseaux d'une force convenable aux circonstances, et l'amiral de cette escadre agira de concert avec l'armée impériale russienne et sera toujours obligé de tenir son escadre, autant qu'il sera possible, le plus à portée des galères russiennes, afin de leur pouvoir donner en tout cas un prompt secours et assistance.

Article 10. Sa Majesté Impériale s'engage de continuer la diversion à faire et de ne point rappeler ses troupes, quand même elle serait attaquée par quelque autre puissance. De l'autre côté, Sa Majesté Britannique promet qu'en cas que Sa Majesté l'Impératrice soit troublée dans sadite diversion ou qu'elle soit attaquée elle-même, Sa Majesté Britannique lui fournira d'abord le secours stipulé par le traité de 1742.

Digitized by Google

Article 11. Pour faire les payements susmentionnés et pour la commodité et la promptitude de la correspondance, Sa Majesté Britannique tiendra auprès du corps auxiliaire — qui sera commandé uniquement par le général que Sa Majesté l'Impératrice mettra à leur tête, duquel dépendra aussi celui qui commandera sur les galères — un commissaire lequel, aussi bien que l'amiral de l'escadre britannique, en cas qu'il y en ait, sera toujours invité et admis aux conseils généraux de guerre et aura d'ailleurs communication de tout ce qui peut regarder le service commun.

Article 12. Tout le butin que les troupes russiennes feront sur l'ennemi, de quelque nature et nom qu'il puisse être, restera au profit de ces mêmes troupes.

Article 13. En cas que ces troupes auxiliaires fussent obligées de toucher dans leur marche les terres de la république de Pologne, Sa Majesté Britannique se charge du soin de leur obtenir de Sa Majesté Polonaise et de la république de Pologne le libre passage par lesdites terres.

Article 14. Cette convention durera l'espace de quatre années, à compter du jour que les ratifications en seront échangées.

Article 15. Les hautes parties contractantes s'engagent et se promettent de ne faire avec l'ennemi aucune paix séparément l'une sans l'autre et par conséquent de n'entrer avec lui en aucune négociation, sans le consentement préalable de l'autre part; mais les deux parties contractantes tâcheront de toutes leurs forces de se procurer la paix à des conditions honorables et avantageuses à leurs intérêts réciproques.

Article 16. En cas que la paix se fît ou que l'objet de la diversion à faire n'existât plus, avant l'expiration des quatre années ci-dessus, le susdit corps auxiliaire retournera aussi avant ce temps-là dans les États de Sa Majesté Impériale, et Sa Majesté Britannique consent qu'après le retour il jouisse de trois mois du subside accordé. Mais, dans le cas que la paix ne se fît point avant ce terme, alors les parties contractantes conviendront ultérieurement de la prolongation de cette convention.

Article 17. La présente convention sera ratifiée etc.

Article secret.

Comme Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies a fait représenter à Sa Majesté Britannique que la marche des troupes, tant infanterie que cavalerie, stipulée dans la convention signée aujourd'hui, vers les frontières de la Livonie, comme aussi l'artillerie avec ce qui y appartient, dont Sa Majesté Impériale s'est chargée, et la dépense requise pour les y entretenir pendant quatre années, aussi bien que les préparatifs nécessaires pour tenir prêtes les galères durant ledit terme, ont déjà coûté et doivent encore coûter de grands frais, par-dessus ce qu'il aurait fallu autrement pour le service ordinaire de ces troupes, en considération de ce que dessus et de la grande utilité dont sera le séjour d'un tel

Digitized by Google

corps de troupes dans la province susdite pour le terme de quatre années, et pour mettre Sa Majesté Impériale d'autant plus en état d'en suppléer les frais, Sa Majesté Britannique a bien voulu s'engager par cet article de fournir la somme de 200,000 livres sterling par an, pendant tout le temps que ces troupes resteront assemblées sur les frontières de Livonie attenantes à la Lithuanie pour le service de Sa Majesté Britannique, laquelle somme sera payée à Riga à celui qui y sera autorisé de la part de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, chaque année d'avance et pour la première année d'abord après l'échange des ratifications et toujours à onze florins de Hollande pour chaque livre sterling; bien entendu qu'il sera libre à Sa Majesté Britannique d'envoyer une fois chaque année dans ladite province de Livonie un commissaire pour voir et examiner le nombre et l'état desdites troupes.

Cet article secret et séparé durera quatre années et aura la même force et vigueur, comme s'il était inséré dans la convention signée aujourd'hui, et sera approuvé et ratifié de même, et les lettres de ratification en seront échangées en même temps et au même lieu que celles de la convention. En foi de quoi etc.

Nach dem Concept. Das Vertragsproject nach der durch H. D. von Maltzahn am 7. Juni dem Könige überreichten Abschrift.

6367. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Magdebourg, 11 juin 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 31 mai, et attendrai la dépêche que vous me ferez sur la conversation que vous aurez eue avec la Reine.[1] Ce que j'ai en attendant le plus à cœur et ce que je compte être une chose intéressante, c'est que vous tâchiez au possible de moyenner un accommodement entre la Reine et le marquis d'Havrincourt tel quel puisse être, ne fût-il aussi que plâtré. En quoi, vous vous servirez de toute votre prudence, pour ne pas aussi perdre la confiance de la Reine. Voici une lettre que je vous adresse pour elle, que vous lui ferez parvenir, au plus tôt mieux.

Federic.

Nach dem Concept.

6368. A LA REINE DE SUÈDE A ULRICHSDAHL.

[Magdebourg, 11 juin 1754].[2]

Dans un temps où les conjonctures sont toutes contraires au moindre changement que vous pourriez entreprendre en Suède, vous ne pouvez

[1] Vergl. S. 367. — [2] Maltzahn berichtet am 28. Juni, dass die Königin von Schweden in einer ihm ertheilten Audienz in Bezug auf das dem Immediaterlasse beigeschlossene Schreiben des Königs die Schwierigkeiten einer Verständigung mit Havrincourt hervorgehoben habe. In einem Schreiben vom 12. Juli bezieht sich die Königin von Schweden auf die gegen Maltzahn geltend gemachten Gründe.

Digitized by Google

faire rien de mieux que de céder aux conjonctures et d'attendre un temps plus favorable; ce temps viendra assurément, mais on ne peut pas dire quand.

C'est dans le dernier secret que je veux bien vous communiquer un avis confident que j'ai eu par un très bon canal, savoir qu'il y a un plan sur le tapis entre les deux cours impériales en conséquence duquel la Russie chercherait chicane à la Suède,[1] pour faire la conquête de la Finlande, qui leur serait très facile par la grande supériorité des forces, et même de pousser plus loin, s'ils voulaient, pendant que la cour de Vienne me tiendrait en échec, pour ne point donner du secours à la Suède, ce que la Russie empêcherait d'ailleurs par sa flotte; mais que ce plan adopté entre les deux cours est tombé, parceque celle de Londres, après en avoir eu communication, n'a pas voulu donner les sommes en argent qu'on lui a demandées pour l'exécution de ce plan. Je vous supplie instamment de vouloir bien ménager cet avis.

Si je n'ai pas tout-à-fait réussi en France à l'égard du sieur d'Havrincourt, mes représentations ont au moins tant opéré qu'on lui a donné une bonne mercuriale sur la conduite qu'il avait observée vers la cour de Suède; j'espère qu'il agira dorénavant avec plus de modération, pourvu qu'il vous plairait d'y contribuer par quelque accommodement avec lui, ne fût-il aussi que plâtré.

Federic.

Nach dem Concept.

6369. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 10. Juni: „Votre Majesté nous ayant ordonné en date du 22 d'avril passé de porter des plaintes au comte de Puebla de l'arrêt du lieutenant de la Marck au régiment d'Alt-Treskow,[2] ce ministre vient de me remettre le mémoire ci-joint [d. d. Berlin 8. Juni] pour faire part très humblement à Votre Majesté que l'Impératrice-Reine, afin de donner une nouvelle marque de son amitié pour Votre Majesté et des égards particuliers qu'elle avait pour Son intercession, avait bien voulu faire remettre en liberté ledit officier, sous condition toutefois qu'il renonçât à l'acquisition de l'homme qui a causé son arrêt, et qu'il prît son recours contre ceux qui le lui ont amené."

Magdeburg, 12. Juni 1754.

Es ist alles gut, aber er soll ihm nur trocken sagen, sie hätten kein Recht, Meine Officiers in Reichsstädten arretiren zu lassen, so wenig wie Ich berechtiget wäre, dergleichen an ihre Officiers in Reichsstädten zu thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 335. — [2] Der Officier war wegen Anwerbung eines kaiserlichen Unterthanen Traller in der Reichsstadt Rottweil arretirt und nach Villingen gebracht worden.

Digitized by Google

6370. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Magdeburg, 14. Juni 1754.

Fester, besonders Lieber und Getreuer. Mir ist Euer Bericht vom 5. dieses allhier wohl eingeliefert worden, und bin Ich von der Antwort, welche Ihr dem Grafen von Chotek auf dessen ohngegründete Beschwerde, so derselbe gegen Euch über die von Mir par rétorsion gemachte Verfügung der [Erhöhung der Imposten auf die Waaren, welche][1] aus den österreichischen Erbländern in Schlesien eingehen, führen wollen, gegeben habt, recht wohl zufrieden gewesen. Aus der Antwort, so Ihr von demselben zu erwarten habet, wird sich der Ausgang der Sache bald zeigen müssen, denn nachdem Ich einmal den Schritt gethan und das Retorsionsrecht exerciret habe, als das letzte Mittel den dortigen Hof zu billigen Gedanken zu bringen, so muss es in der Sache nunmehro biegen oder brechen.

Friderich.

Nach dem Concept.

6371. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Magdebourg, 14 juin 1754.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. J'aurais souhaité que vous vous fussiez expliqué tant soit peu plus clairement sur le lieu où le général Scherzer songe de faire voir de bonne heure, l'été prochain, à Leurs Majestés Impériales le corps de Croates; voudront-elles passer alors en Hongrie ou en Croatie?

A cette occasion je suis bien [aise] de vous informer, quoique pour votre direction seule, que je sais de très bonne main[2] à présent que le dessein que la cour où vous êtes a eu de faire de grands campements dans le courant de cette année-ci en Hongrie, en Bohême et en Moravie, a été bien réel, par la raison que la cour de Moscou a prétendu, et même avec vivacité, encore au sujet du traité de subsides à faire avec l'Angleterre, que celle de Vienne devrait reconnaître le cas d'alliance en conformité de ce qui a été stipulé par le traité de l'an 1746, s'il arrivait que j'attaquerais la Russie en haine de cette alliance, et de faire assembler en attendant des corps considérables de troupes de tous côtés de la Silésie. Sur quoi, la cour de Vienne a voulu se prêter, d'abord, pour faire prendre consistance à la convention des subsides; mais, comme la cour de Londres n'a point trouvé convenable de se prêter aux demandes pécuniaires de la Russie, et que cette négociation est, selon toutes les apparences, sur le point d'être rompue, voilà la raison pourquoi tous ces susdits campements formidables ne paraîtront pas.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 346. — 2 Vergl. S. 354.

Digitized by Google

6372. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Halle, 16 juin 1754.

J'ai bien reçu votre lettre du 7 de ce mois. Étant sur le point de faire un voyage à Baireuth, je me vois obligé d'y différer pour huit jours ma réponse, vous renvoyant d'ailleurs à mes dépêches précédentes.

Au surplus, je viens d'ordonner à mes ministres[1] que, dès que la cour de Versailles donnerait communication à eux de son renouvellement d'alliance avec la cour de Danemark,[2] ils devraient saisir cette circonstance pour donner à connaître à la France les dispositions où cette dernière cour se trouvait de resserrer également les nœuds d'amitié qui m'unissent avec la cour de Danemark.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

6373. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 23. Juni 1754.

Auch haben des Königs Majestät vor Dero Abreise von Magdeburg mir noch befohlen, Ew. Excellenz den Einhalt einer an des Königs Majestät währender Dero Reise immediate gekommenen Dépêche des Herrn von Häseler zu communiciren, welches dann auch vermittelst einliegenden Extractes gehorsamst verrichte und zugleich melde, wie Sr. Königl. Majestät Intention ist, dass, sobald der französische Hof durch M. de La Touche die Communication von der zwischen ersterem und dem dänischen erneuerten Alliance an Ew. Excellenz thun wird, sodann Dieselbe diese Gelegenheit ergreifen und zugleich dem Chevalier de La Touche ministérialement zu erkennen geben möchten, in was vor guter Disposition die Kron Dänemark jetzo stände, um mit Sr. Königl. Majestät gewisse Liaisons zu nehmen und sich zu alliiren, und dass Höchstdieselbe also wünscheten, dass Frankreich seine gute Officia dazu employiren und beitragen möchte, damit diese Sache zu Stande kommen könne.

Vor mich unterstehe mich, Ew. Excellenz hierbei zugleich vertraulich zu avertiren, wie des Königs Majestät dem Herrn von Häseler über solches Sujet vorhin bereits einige Mal[4] schreiben lassen, dass Sie Sich contentiren würden, wenn auch nur ein simpler Traité d'amitié zwischen Deroselben und der Kron Dänemark vorerst geschlossen werde.

Eichel.

Extrait.

Sleswig, 10 juin 1754.

J'ai saisi le premier moment que le sieur Ogier m'est venu voir, pour lui faire quelques insinuations convenables sur l'accomplissement

[1] Vergl. Nr. 6373. — [2] Vergl. S. 325. — [3] Vergl. S. 339. — [4] Vergl. S. 286. 314.

Digitized by Google

des promesses de cette cour relativement aux liaisons à prendre entre Votre Majesté et Sa Majesté Danoise. J'ai reconnu par les discours de ce ministre qu'il espère toujours fort de réussir eu égard aux dispositions présentes de cette cour, mais qu'il ne se trouve pas pleinement autorisé de sa cour pour agir en cette affaire. Je ne saurais même douter, par tout ce qu'il m'a fait entendre, que le ministère de Versailles ne doive lui avoir donné à connaître, par rapport à cette négociation, sur ce qu'il peut en avoir mandé par le passé, que, quand on saurait directement là-dessus les intentions et les sentiments de Votre Majesté, on ne manquerait pas de lui donner les instructions nécessaires. Je vois clairement en cette affaire, ainsi que dans plusieurs autres, que le ministère français désire d'attirer en France toutes les négociations, de sorte que, si Votre Majesté trouvait bon, comme ce doit être bientôt le moment que la cour de Versailles va lui donner communication de son renouvellement d'alliance avec la cour de Danemark, de saisir cette circonstance pour donner à connaître à la France les dispositions où Elle se trouve de resserrer également les nœuds d'amitié qui L'unissent avec la cour de Danemark, j'ai tout lieu de croire qu'on ne tardera pas d'envoyer là-dessus les instructions nécessaires au sieur Ogier, et que ce ministre emploiera tous ses soins pour faire réussir cette négociation.

Hæseler.

Nach der Ausfertigung.

6374. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 juin 1754.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois. Rien n'est plus vrai et avéré, si ce n'est que, sur les ordres de Leurs Majestés Impériales, le maréchal comte de Neipperg[1] travaille actuellement à un plan d'opération, de sorte qu'il n'y a plus lieu de douter sur le fait; mais la grande difficulté qui reste, c'est de savoir sur quoi ce plan roule.

Au surplus, je souhaiterais que, dans vos dépêches ordinaires que vous m'adressez immédiatement, vous ne vous étendissiez pas aussi amplement sur les affaires que mes ministres du département des affaires étrangères vous ont communiquées, comme par exemple sur l'intention du baron Beckers d'entrer au service autrichien, chose qui m'intéresse peu, mais sur laquelle vous sauriez bien entrer en détail dans les dépêches que vous adressez audit Département.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 344.

Digitized by Google

6375. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 juin 1754.

J'accuse la bonne réception des deux dépêches que vous m'avez faites du 12 et du 15 de ce mois, au sujet desquelles je suis bien aise de vous faire observer que, si la cour où vous êtes compte sur les secours en argent à tirer de l'Angleterre, elle saura se mécompter fortement, et l'on me confirme, de la manière la plus positive, que tout ce que ladite cour pourrait opposer au système d'économie et pacifique actuellement adopté du ministère anglais, ne le changera pas à moins d'évènement extraordinaire et pour des objets nationaux. L'on m'assure d'ailleurs que, bien que la cour de Vienne ne trouve pas ce système de son goût et que le comte de Colloredo à Londres le donnait assez à connaître là, néanmoins celui-ci s'apercevait bien que toute insinuation opposée ne saurait pas faire impression, et que c'était aussi en conséquence qu'il ne se pressait pas de les étaler: enfin, qu'il était très décidé que l'Angleterre n'irait ni dans la négociation de Russie ni dans celle de l'élection de roi des Romains au delà des offres faites sur l'un et l'autre objet.

Federic.

Nach dem Concept.

6376. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 25 [juin 1754].

Un petit voyage que j'ai fait à Baireuth[1] a interrompu notre correspondance de deux jours de poste. J'ai trouvé ici à mon retour trois de vos lettres. Vous me grondez un peu dans la première, dans la seconde vous accusez la réception de ma lettre, et dans la troisième vous me mandez que vous vous préparez à voyager. Je ne puis vous dissimuler que j'en suis bien aise et que je me réjouis de revoir un homme avec lequel j'ai fait connaissance, depuis qu'il est à Paris. Votre frère a eu une petite attaque de son ancien mal, mais qui s'est assez bien passée. A présent, mon cher Milord, je me donne quelque repos après toutes les courses que j'ai faites, loin des querelles littéraires, des injures éloquentes et de tout le sabbat du Parnasse. Algarotti a pris le large d'un autre côté, il se marie à Venise et il veut s'y faire un établissement. Toutes ces gens parlent de sentiments, sans en avoir, ce sont des geais parés des plumes du paon, qui à force de faire la roue se persuadent que leur plumage est à eux. Je ne sais, mais je crains fort que d'Alembert ne morde pas à l'hameçon;[2] on dit qu'il est si philosophe qu'à moins d'une persécution de la part des prêtres, il n'abandonnera pas sa patrie, quelque ingrate qu'elle soit envers lui. L'Allemagne a illustré la France par un héros bâtard qui l'a sauvée

[1] Der König verweilte in Baireuth vom 18. bis 22. Juni. — [2] Vergl. S. 331.

Digitized by Google

cette dernière guerre; il serait juste que la France illustrât le Parnasse germanique par un autre bâtard,[1] qui dans son genre nous ferait autant d'honneur que le comte de Saxe en a fait aux Français. Mais ces sortes de trocs ne se font pas à commande, et le hasard y a plus de part que le choix. Adieu, mon cher Milord, soyez sûr d'être reçu ici à bras ouverts, je vous embrasse mille fois d'avance.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6377. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 24. Juni, dass der dänische Hof die verlangte Zusage wegen Bezahlung der Gläubiger der Gräfin Bentinck[2] bereitwillig ertheilt habe. „Comme toute cette affaire a été traitée jusqu'ici par l'entremise de la France, que cette cour s'est même fait une espèce de point d'honneur d'y mettre la dernière main, et que c'est d'ailleurs à Sa Majesté Très Chrétienne que le roi de Danemark a engagé sa parole au sujet du payement en question, je suppose aussi que l'intention de Votre Majesté sera d'attendre à retirer la sauve-garde, jusqu'à ce que la France Lui ait fait part de cette déclaration, par le chevalier de La Touche, afin qu'elle ne puisse pas se plaindre qu'on a fini l'affaire sans attendre sa dernière réponse."

Potsdam, 25. Juni 1754.

Gut. Sie sollen aber doch auch einmal mit der Sache ein Ende machen, nachdem der von Häseler geschrieben hat, dass man dortigerseits sich zu allem verstehet, was man nur fordern kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6378. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 25 juin 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 7, du 11 et du 14 de ce mois, m'ont été fidèlement rendues. Je veux bien me persuader que, quant à l'affaire touchant l'accommodement à moyenner entre l'Angleterre et moi relativement à nos différends, les intentions du duc de Newcastle seront aussi sincères et droites que le sont les miennes à cet égard, et c'est en conséquence que j'attendrai tranquillement le temps, quand vous serez à même de pouvoir me faire votre rapport sur les moyens les plus propres pour terminer l'affaire, d'une manière qui puisse être satisfaisante également aux deux côtés.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] D'Alembert als Bastard der Frau von Tencin und des Dichters Destouches. — [2] Vergl. S. 340.

Digitized by Google

6379. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 juin 1754.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 3 et du 7 de ce mois. Quelque sensible que j'aie été de la communication confidente que Leurs Majestés Suédoises ont bien voulu me faire par vous des ostentations guerrières de Russie qu'on veut renouveler,[1] vous leur insinuerez cependant, de la manière la plus convenable, que je savais de source que tout se faisait sans nerf et qu'il n'y en avait rien à craindre, au moins pour cette année ici, et que, tout au contraire, j'espérais d'être à même d'avertir Leurs Majestés, s'il arrivait à la suite du temps que ces ostentations sauraient viser à des choses réelles et qui pourraient faire craindre pour les suites. En attendant, vous profiterez de cette occasion pour faire mille inductions à la Reine au sujet de ces ostentations de la Russie, tout comme à l'égard de sa demande pour faire entrer ses galères dans les ports suédois, afin de lui faire envisager combien peu la cour de Suède aura jamais à espérer de la Russie, vu que son système était de ne pas permettre que le moindre changement fût fait à la forme de gouvernement établie en Suède, de sorte que, quand même la Russie faisait mine du contraire, ses vues n'étaient autres que d'embrouiller de plus en plus les affaires intérieures de la Suède, pour ruiner un parti par l'autre. Qu'enfin rien ne paraissait plus nécessaire, sinon que la cour de Suède tâchât de se raccrocher au possible le Sénat.

Au surplus, quand le sieur d'Havrincourt ne vous a point fait communication du renouvellement de l'alliance entre la France et la Suède,[2] vous devez absolument le dissimuler et n'en faire paraître quelque chose, à qui que ce puisse être. Du reste, je remets à la première dépêche que je vous ferai de vous dire mes sentiments par rapport aux difficultés que vous trouvez pour ramener le sieur d'Havrincourt, et sur la conduite que vous aurez à observer à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

6380. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 juin 1754.

J'ai bien reçu vos rapports du 14 de ce mois et, pour vous répondre sur ce que vous m'avez marqué au sujet de l'éloignement où le sieur d'Havrincourt paraît être encore de se rapatrier avec la cour, je veux bien vous dire qu'il faudra bien se garder d'informer tout crûment la Reine des sentiments que ce ministre vous a marqués, mais il faut plutôt que vous travailliez et employiez vos soins à moyenner que la

[1] Vergl. S. 340 Anm. 3. — [2] Vergl. S. 340 Anm. 4.

Digitized by Google

Reine puisse s'expliquer un jour elle-même avec le sieur d'Havrincourt, me persuadant que tout ira alors mieux.

Federic.

Nach dem Concept.

6381. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 29 juin 1754.

Le calme présent dans les affaires publiques ne permettant pas que vous rendiez vos rapports intéressants, je n'ai qu'à vous répondre sur celui que vous m'avez fait du 19 de ce mois qu'il ne faut absolument pas s'attendre que la cour de Londres se prête aux désirs des deux cours impériales par rapport aux subsides qu'elles souhaitent, et on ne saurait envisager la négociation avec la Russie touchant la convention de subsides à faire que comme rompue.

Federic.

Nach dem Concept.

6382. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 2 juillet 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 23 du juin passé, m'a été fidèlement rendu, au sujet duquel je veux bien vous dire que, quant au travail que je fais faire à Marienwerder,[1] vous ne répondrez que simplement aux mal intentionnés qui vous en parleront que, comme il ne s'y agissait de quelque chose qui saurait préjudicier à qui que ce soit, ni de pont à bâtir au delà de la Vistule, je ne croyais point être obligé de rendre raison de ce qui se faisait au rivage de cette rivière du côté de Marienwerder, qui était indisputablement là de mon territoire. Mais quant aux bien intentionnés, vous pouvez bien entrer avec eux en plus de détail, en leur insinuant convenablement que, comme la moitié de la Vistule dans ces contrées-là appartenait indisputablement à mon territoire, tout ce que je faisais faire de travail là, n'était qu'une chaussée de long du rivage de Marienwerder, pour assurer ces rivages contre les inondations, avec une petite chaussée qui s'avançait jusqu'à quelque petit banc ou isle dans la Vistule qui, étant du côté de Marienwerder, relevait de ma seigneurie territoriale, pour raccourcir le passage à Marienwerder au temps que les eaux de la Vistule s'enflaient, et qu'il n'y avait rien en tout ceci qui saurait causer de l'ombrage au voisinage ni préjudicier aux droits de particuliers.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 317.

Digitized by Google

6383. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 juillet 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 22 du mois dernier. Comme je vous ai déjà informé que, selon toutes les apparences, la négociation en Russie par rapport aux subsides anglais va échouer ou sera au moins de fort longue discussion encore, je continue[1] à me persuader que tout restera tranquille pendant l'année présente, mais d'un autre côté, je m'imagine que, vers le temps du mois de novembre qui vient, où le Parlement anglais s'assemblera de nouveau,[2] la cour de Vienne pourrait bien remettre les fers au feu et pousser de nouveau aux négociations, en sorte que les courriers iront grand train. C'est pourquoi il deviendra nécessaire que vous redoubliez d'attention alors.

Au surplus, comme, par une de mes dépêches antérieures, à la date du 18 du mois de mai dernier,[3] je vous ai averti qu'au commencement du mois de septembre je ferai un voyage en Silésie, pour y faire les revues ordinaires, et que je souhaite de vous parler alors, sur quel sujet vous deviez prévenir de bonne heure les gens à Vienne, afin qu'ils n'en prennent pas ombrage, j'ai trouvé bon de vous en faire souvenir encore.

Federic.

Nach dem Concept.

6384. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 26. Juni: „Quoique le ministère d'ici sache bien précisément ce qui en est de la grossesse de la grande-duchesse de Russie, cependant on garde un profond silence. Mais je n'ai pas laissé de sonder sous main des personnes qui sont à même de savoir la façon de penser d'ici sur cet évènement, s'il se vérifiait. D'abord, on verrait volontiers le jeune Iwan monter sur le trône, si l'Impératrice venait à manquer; mais il semble qu'on ait déjà pris là-dessus ici son parti, si le Grand-Duc succédait avec lignée, persuadé qu'on est que la Russie serait également liée indissolublement avec cette cour-ci, comme elle l'est actuellement; ainsi on ne s'intéresserait alors pour le jeune Iwan. Il n'y a qu'une réflexion qui fait de la peine ici; c'est que, si la grossesse parvenait à sa perfection, la cour d'Angleterre ne pourrait plus se flatter de s'attacher un

[Potsdam, 6 juillet 1754].

Je ne doute pas que la façon de penser de la cour où vous êtes au sujet de l'évènement de la grossesse de la grande-duchesse de Russie, ne soit actuellement telle qu'on vous l'a accusée, et la réflexion qu'on a jointe sur les suites, si cette grossesse parvient à sa perfection, que l'Angleterre perdrait par là tout espoir de s'attacher un jour le Danemark,[4] qui ne saurait que prendre le parti de se lier étroitement avec la Suède, est juste et conforme à la vérité. Au surplus, c'est un fait sûr et certain que l'état de grossesse de la susdite Princesse.

[1] Vergl. S. 365. 368. — [2] Vergl. S. 341. — [3] Nr. 6337 S. 331. — [4] Vergl. S. 298.

Digitized by Google

jour le Danemark, qui n'aurait plus d'autre parti à prendre que de se lier plus étroitement avec la Suède, parceque le Grand-Duc, ayant lignée et parvenant au trône, pousserait sa vengeance pour le Holstein envers le roi de Danemark, dont les intérêts exigeraient ainsi de s'unir étroitement avec la Suède."

Au reste, rien n'est plus vrai que ce que vous dites que l'hiver prochain décidera sur la tranquillité de l'été de l'année qui vient. Selon mes nouvelles d'Angleterre, il paraît que les sentiments y sont tout-à-fait pacifiques, mais vous savez, vous qui connaissez la nation,[1] combien peu on sait faire fond sur ses sentiments, qui en moins de rien se changent de blanc au noir, par l'enthousiasme qui lui est souvent ordinaire.

Voici la réponse que j'ai faite à la lettre que vous m'avez adressée à la suite de votre rapport du 26 du juin dernier.[2]

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt die Antwort Klinggräffen's, Wien 13. Juli.

6385. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 6 juillet 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 27 de juin passé, m'est heureusement parvenu. Quoi qu'il en soit des fermentations présentes qu'il y a actuellement par rapport à l'affaire de l'ordination,[3] je présume cependant qu'elle restera sans des suites d'éclat, et je crois que de côté et d'autre on y pensera plus d'une fois, avant que de faire des confédérations, qu'on peut à la vérité susciter aisément, mais au sujet desquelles on ne saurait imaginer que fort difficilement les moyens pour les soutenir et y subvenir aux frais qu'il y faut; de sorte que je me persuade que, dès que les partis auront jeté leur premier feu, on s'en ravisera et mettra de côté et d'autre de l'eau dans son vin. En attendant, vous agissez parfaitement en conformité de mes intentions, quand vous tâchez de calmer les esprits, en leur exposant les malheurs qu'on attirerait à la patrie en y excitant des troubles.

Quant aux chevaux que le grand-chambellan de la couronne, le comte Poniatowski, voudrait faire acheter dans mes haras de Prusse, vous lui direz qu'il en serait le maître et que j'avais fait mes ordres en conséquence, mais que, s'il voulait en acheter, il faudrait qu'il pressât un peu ses commissions, et avant que ce qu'il y avait de bons chevaux de l'âge de quatre ans, soit vendu à d'autres.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. VIII, 327. — [2] Bittschreiben des preussischen Vasallen Friedrich von Schelen für seinen im preussischen Heere dienenden Sohn Karl Friedrich von Schelen, d. d. Wien 21. Juni. — [3] Vergl. S. 271. — [4] Vergl. Bd. IX, 322.

Digitized by Google

6386. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 9. Juli 1754.

Fester, besonders lieber Getreuer. Ich habe Euren Bericht vom 29. voriges erhalten und approbire zwar dasjenige, so Ihr dem Grafen von Kaunitz auf das Ansinnen, als ob Ich die par représaille ohnlängst geordnete Erhöhung derer schlesischen Imposten[1] auf die österreichische Waaren nicht zur Execution bringen lassen sollte, geantwortet habet, immaassen, da Ich Meines Ortes nicht den Anfang mit Erhöhung derer Imposten gemachet, vielmehr, da dortiger Orten solches geschehen, lange genug nachgesehen habe und um Remedirung dessen alle gehörige Vorstellung vergeblich thun lassen, Mir nunmehro auch wohl nicht anzumuthen ist, dass Ich den Anfang mit Aufhebung des Impostes mache, ohne dass man dortigerseits etwas dazu thun will. Da Ich aber auch zugleich wahrnehmen muss, wie Eure Negociation einen Weg wie den anderen trainiret, so muss Ich Euch zu erkennen geben, dass Ich sehr übel davon zufrieden bin, dass Ihr Meinen Ordres deshalb nicht gehörig nachlebet, und wiederhole Euch dannenhero nochmals, dass Ihr einmal ein Ende in der Sache machen und zwar Euer Promemoria übergeben könnet, sodann aber auch, wenn solches ohne Effect ist oder in neue Weitläuftigkeiten ausschlagen sollte, die Sache Meinen Ordres zufolge endigen sollet.

Friderich.

Nach dem Concept.

6387. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 juillet 1754.

Vous ne devez nullement vous alarmer ni de ce que les gazettes disent des ostentations de Russie, ni de ce que d'autres à Vienne vous en ont annoncé. Je suis trop intéressé pour ne pas savoir au juste ce qui se passe en Livonie, et vous m'en pouvez croire que, jusqu'à présent, ce ne sont que de simples démonstrations, qu'on affecte même de les cacher ou de paraître au moins qu'on n'en ait d'autre but que de faire camper les troupes par différents petits corps. Il faut que ceux qui en mettent le nombre au delà de 100,000 hommes, outre les troupes irrégulières, soient bien mal appris, et ceux encore qui comptent le puissant subside que l'Angleterre accordera à la Russie, pourront bien avoir compté sans leur hôte, vu que celle-ci en est encore bien éloignée. L'Angleterre ne veut point acheter la Russie au prix qu'elle voudrait se vendre, et toute la résolution qu'on y a prise depuis l'arrivée du courrier de Guy Dickens, c'est de lui répondre que les demandes des ministres de Russie sont si exorbitantes qu'il n'y a pas moyen de traiter avec eux, à moins qu'ils ne se contentent du subside médiocre que

[1] Vergl. S. 332.

Digitized by Google

l'Angleterre leur a offert. Tout ce que le comte de Colloredo à Londres insinue à cet égard au ministère anglais, se réduit à flatter le ministère que la Russie, convaincue qu'on ne veut pas aller au delà des offres faites, se rendra, et que le traité saurait encore avoir lieu. Voilà des circonstances sur lesquelles vous pouvez compter. Au surplus, je vous ai déjà instruit, il y a quelque temps,[1] combien les demandes des ministres de Russie diffèrent de ce que l'Angleterre lui a offert en subsides.

Nach dem Concept. Federic.

6388. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 9 juillet 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 28 du mois passé de juin, m'a été fidèlement rendue. Pour vous y répondre, je commencerai d'abord de vous dire que, pourvu que vous eussiez réfléchi sur les circonstances où je suis actuellement encore avec le roi d'Angleterre à plus d'un égard, vous ne vous seriez point ombragé du bruit qui, à ce que j'apprends, a couru comme si j'avais dessein d'envoyer à Londres un ministre caractérisé; au moins comprendrez-vous qu'il n'y a nulle apparence de vérité dans ce bruit, dans le moment présent. Ce qui cependant ne soit dit que pour votre direction seule.

Quant aux nouvelles que vous me marquez par rapport aux affaires publiques, vous devez continuer à être bien attentif sur ce qui regarde la négociation avec la Russie et tâcher surtout de tirer bien à clair la réponse qu'on fera au sieur Guy Dickens, quand on lui renverra son courrier, afin de pouvoir m'en informer bien exactement.

Nach dem Concept. Federic.

6389. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 9 juillet 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois. Comme vous y marquez des sommes assez considérables que le roi de Danemark songe d'employer pour pousser le commerce de ses États dans les Indes occidentales, je serai bien aise que vous m'informiez exactement d'où ce Prince peut trouver les fonds pour faire ces dépenses, sans déranger ce qu'il lui [faut] employer de ses revenus ordinaires pour les besoins de l'État. D'ailleurs, je crois qu'il lui reste des dettes assez considérables à acquitter, du temps encore de feu son père.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 343. 344.

Digitized by Google

6390. AN DEN KRIEGSRATH CÖPER IN POTSDAM.

[Potsdam], 10. Juli [1754].

Weilen ich ganz ohnumgänglich eine Abschrift von denen einliegenden Pièces nöthig habe, da des Königs Majestät solche Allerhöchstselbst jemandem,[1] jedoch nur allein ad statum legendi, communiciren wollen, sonder dass derselbe wissen noch muthmaassen solle, woher solche kommen könne, so muss des Herrn Kriegesrath Cöper Hochedelgeboren ersuchen, von der von Numero A[2] sich selbst zu bemühen, jedoch ohne in der Abschrift das A darüber zu setzen. Die Numero C[3] und besonders die dritte Pièce[4] wird allenfalls der Herr Geh. Secrétaire Laspeyres abschreiben können.[5]

Eichel.

Promemoria
für Se. Excellenz den Römisch-Kaiserlich-Königlichen ausserordentlichen Botschafter Grafen von Esterhazy.

Moskwa, 23. Martii 1754 [st. v.].

Ihro Excellenz der Herr Botschafter werden bereits ohnfehlbar von dem Vorwurf derjenigen Conferenz, die am 12. December a. p. zwischen dem Russisch-Kaiserlichen ausserordentlichen Botschafter, des Herrn Grafen von Keyserlingk Excellenz, und Sr. Excellenz dem Römisch-Kaiserlich-Königlichen Hofkanzler Herrn Grafen von Kaunitz-Rittberg gehalten worden, wie auch von dem eigentlichen Inhalt der unter ihrer beiderseitigen Unterschrift ausgewechselten förmlichen Declarationes[6] vollkommen au Fait gesetzt sein.

Ohngeachtet die gemeinschaftliche und natürliche Intérêts beider hohen Kaiserlichen Höfe nothwendig erfordern, alles dasjenige, was zur Störung des allgemeinen heilsamen Ruhestandes in Europa gereichen könnte, zu hintertreiben, das Hauptaugenmerk aber auch dahin zu richten, damit dem Könige in Preussen kein Vorschub gegeben werde, sich in Schwächung des einen oder des andern von denen gemeinschaftlichen Bundesgenossen noch mächtiger zu machen, so gereichet dennoch

[1] Graf Podewils, der in diesen Tagen (bis 20. Juli) als Gast des Königs in Sanssouci weilte. Podewils sendet am 13. Juli „die mir gestern gütigst communicirte vier importante Pièces" an Eichel zurück. — [2] „Projet de Convention". Siehe S. 356. — [3] „Promemoria", d. d. Moscou 21 mars 1754. Vergl. S. 350. — [4] Das im Text folgende Promemoria für Esterhazy. — [5] Durch ein zweites Billet an Cöper von gleichem Datum erbittet Eichel eine Abschrift des „Extracts einer Depesche des von Funcke, d. d. 9. April 1754" (vergl. S. 346 Anm. 1). — [6] D. d. 16. December 1753. Vergl. S. 248 Anm. 1. Die Declaration enthält die Zusage der Kaiserin-Königin, dass im Falle eines preussischen Angriffes gegen Sachsen oder Hannover „sie es nicht bloss bei der bundesmässigen Hülfe bewenden zu lassen, sondern vielmehr einen solchen Beistand mit Macht und Nachdruck zu leisten gesonnen sei, wodurch unter kräftigster Mitwirkung der Kaiserin von Russland das entstehende Kriegesfeuer sofort bei seinem Ausbruch ersticket und der Ruhestand könne wieder hergestellet werden."

Digitized by Google

Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen zu einer wahren Zufriedenheit diejenige Bereitwilligkeit und Eifer, womit Ihro Majestät die Römische Kaiserin-Königin geruhet haben, mittelst gedachter Declaration zu versprechen, dass im Fall die chur-hannöverische und chur-sächsische Länder von des Königs in Preussen Majestät feindlich angegriffen würden, Höchstdieselben sich nicht blosserdings in die bundsmässige Hilfe zu beschränken, sondern vielmehr dem angegriffenen Theil einen solchen Beistand, der nach Beschaffenheit der Zeit und der Umstände zureichend sein wird, das entzündete Kriegsfeuer bei seinem ersten Ausbruch zu ersticken, wirklich zu leisten entschlossen sind.

Da Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen die gute Sache mit einem gleichmässigen Eifer beherzigen und sich zu einem wahren Vergnügen setzen, Allerhöchstdero hierüber hegende aufrichtige Gesinnungen auch in der That zeigen zu können, so haben Ihro Kaiserl. Majestät dem dahier vorseienden Königlich grossbritannischen Herrn Envoyé extraordinaire von Guy Dickens versichern lassen, dass, daferne die churhannöverische Lande von des Königs in Preussen Majestät angegriffen werden würden, Allerhöchstdieselben sodann nicht entstehen würden, alles äusserste zur Abbeugung der Gefahr, womit etwan gedachte Lande bedrohet werden möchten, anzuwenden und dem König in Preussen, wann es nur möglich, in seiner unersättlichen Lust, sich durch fremde Güter zu bereichern, Maass und Ziel zu setzen. Damit man aber desto besser im Stande und in der Nähe sein könne, die Hilfe, sobald der Vorfall selbige erheischen möchte, zu leisten, so haben Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen bereits zu befehlen geruhet, ein Corps von 60,000 Mann regulären Truppen nach Livland marschiren zu lassen, halten selbiges auch wirklich daselbst in dem marschfertigen Stande, ausser die Cosaquen und andere leichte Truppen, deren Anzahl ebenfalls beträchtlich ist.

Gleichwie die Neigung beider Kaiserlichen Höfe mit ihren gemeinsamen und reciproquen Intérêts vollkommen übereinstimmen, und Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen den festen Entschluss hegen, alle mit Dero Alliirten vorwaltende Bündnisse, insbesondere aber diejenigen, welche Sie mit der Römischen Kaiserin-Königin Majestät mittelst des anno 1746 geschlossenen Tractats und dessen separaten und secreten Articuln ergriffen haben, heilig zu erfüllen, so bleibet auch gar kein Zweifel übrig, es werden Ihro Majestät die Römische Kaiserin-Königin sich nicht abgeneigt finden lassen, zum Besten der gemeinsamen Sache noch ausdrücklich declariren zu lassen, dass, daferne Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen von dem König in Preussen oder von wem es sonst auch sein wolle, in Betracht derjenigen Hülfe, die Sie des Königs von Grossbritannien Majestät wie Churfürsten von Hannover zu geben Sich anheischig gemacht, angegriffen werden sollten, Ihro Majestät die Römische Kaiserin-Königin sothanen Angriff für den casum fœderis besagten Tractats von anno 1746 anerkennen und alle die mittelst des-

Digitized by Google

selben und dessen separat und secreten Articuln ergriffene Verbindungen in ohnverzüglicher und wirklicher Erfüllung setzen wolle.

Wie nun die abseiten Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen auf gedachten livländischen Grenzen bereits vorgekehrte Kriegesveranstaltungen fähig sein können, den König von Preussen von einigen weiteren Unternehmungen zurückzuhalten, und noch sicherer, wann andererseits auch der Römischen Kaiserin-Königin Majestät den Entschluss zu fassen geruhen wollten, ebenfalls ein ansehnliches Corps an denen schlesischen Grenzen zusammenrücken zu lassen, um desto besser im Stande zu sein, sowohl obgedachte Bündnisse sogleich und sonder Anstand erfüllen, als auch den König von Preussen von allen Unternehmungen, wodurch der Friede und der Ruhestand gestöret würden, zurückhalten zu können, so tragen Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen zu der Freundschaft und Eifer für die gute Sache der Römischen Kaiserin-Königin Majestät das vollkommenste Vertrauen, es werden Höchstdieselben um so williger Sich darinnen finden lassen, als Dero selbsteigene Intérêts solche Vorsichtigkeit zu erfordern scheinen.

Ein Russisch-Kaiserliches Ministère befindet sich in Betracht vorangeführter wichtiger Umstände, mit welchen die reciproque Sicherheit beider hohen Reiche verknüpft ist, befehliget, des Herrn ausserordentlichen Botschafters Excellenz dieses alles im Vertrauen mitzutheilen und zugleich geziemend zu ersuchen, seine Bemühungen bei seinem hohen Hofe dahin anzuwenden, damit obgedachte Declaration sobald wie möglich dahier ertheilet werde.

Gr. A. Bestushew. Woronzow.

Nach der Ausfertigung. Die Beilage nach der von Maltzahn unter dem 7. Juni (vergl. S. 346) überreichten Abschrift.

6391. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 3. Juli: „Si l'Angleterre persévère dans les mêmes sentiments à ne point ouvrir la bourse, il n'y a point de doute que tous les projets ne soient faits en l'air. En attendant, il me revient de bon lieu qu'on ne pense pas de même ici, et on se flatte au contraire que l'hiver sera remarquable par les efforts qu'on fera en Angleterre, pour accorder à la Russie de puissants secours d'argent. On allègue pour raison que l'Angleterre se lasserait de lui donner des subsides médiocres qui pourraient aller à l'infini, tandis que par un puissant effort, employé avec vigueur, on parviendrait à un état de tranquillité stable, en peu de

Potsdam, 13 juillet 1754.

Je suis persuadé que la façon de penser de la cour où vous êtes est actuellement telle que vous le marquez dans votre dernière dépêche ordinaire, et qu'elle a bien envie que l'Angleterre portât les frais de ses desseins vastes et pernicieux; mais d'un autre côté il faut que je sois absolument trompé par tout ce que j'ai de nouvelles d'Angleterre, ou le ministère anglais ne se laissera point entraîner dans

Digitized by Google

temps, et on se débarrasserait des subsides éternels, sans rien avancer.“

de pareils desseins, mais restera dans son système pacifique, ayant devant soi un roi fort avancé en âge, et qui d'ailleurs n'a peut-être pas lui-même toute l'envie que la cour de Vienne voudrait lui inspirer par toute sorte de fausses appréhensions, pour entrer dans de nouvelles troubles, dont apparemment il ne verrait point la fin.

Federic.

Nach dem Concept.

6392. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 juillet 1754.

Mes nouvelles d'Angleterre restent sur le même ton que je vous les ai marquées plusieurs fois, de sorte que je dois être presque convaincu qu'à l'heure qu'il est, les Anglais ne veulent point fournir des subsides à la Russie, aux conditions qu'ils en ont demandées; ainsi qu'on peut bien supposer jusqu'à présent que ce qu'on a traité là-dessus, et les plans qu'on y a bâtis, s'en ira en fumée. Pour ce qui regarde la cour de Vienne, je ne la crois pas encore assez en fonds pour pouvoir jeter son argent hors de la fenêtre.

Federic.

Nach dem Concept.

6393. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 16 juillet 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. J'approuve la résolution que vous avez prise de renvoyer le courrier,[1] après que la maladie de M. de Contest ne vous a point permis de lui parler si tôt des affaires. Je vous sais d'ailleurs gré de l'avis que vous m'avez donné, par la lettre que vous m'avez adressée immédiatement.

Au surplus, comme j'ai appris qu'il y a un nommé Bussy[2] dans le bureau des affaires étrangères, qui par sa capacité doit avoir gagné de l'ascendant sur le ministre, mais qui d'ailleurs ne doit point être insensible aux largesses qui lui sont offertes, ma volonté est que vous devez tâcher adroitement de gagner sa confiance et de vous mettre en liaisons avec lui, de sorte que, si les circonstances le demandaient un jour de me le rendre favorable, au moyen de quelque largesse à lui faire, vous le trouverez déjà disposé d'entrer d'autant plus efficacement en mes vues. Je vous recommande cet article, dont, en attendant, vous me ménagerez le secret.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Vergl. S. 349. — 2 Vergl. Bd. I, 448.

Digitized by Google

6394. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 juillet 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 28 juin et du 5 de ce mois, m'ont été fidèlement rendues. J'avoue que l'état présent de la Suède par rapport à ses affaires intérieures, n'a rien qui me saurait plaire, et que je les trouve plus embrouillées que je ne me les suis représentées. Cependant, comme il faut tâcher de les rectifier au possible par de bonnes manières, mon intention est que vous devez continuer d'employer vos soins et votre adresse et ne pas vous rebuter des obstacles que vous rencontrerez dans votre chemin, afin de rapprocher ma sœur, la Reine, avec le marquis d'Havrincourt[1] et celui-ci avec la Reine, ne fût-ce aussi, au pis aller, que de manière palliative.

Au reste, pour ce qui regarde ce que le baron de Hœpken, aussi bien que le marquis d'Havrincourt, vous ont dit relativement aux préparatifs de la cour de Russie et de ses alliés, vous leur direz fort tranquillement, quand l'occasion s'y présente, que j'étais bien informé de tous ces remuements et de ces ostentations, mais que je ne m'en embarrassais nullement.

Federic.

Nach dem Concept.

6395. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 20 juillet 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, et suis très satisfait de la manière dont vous vous êtes conduit pendant tout le temps où l'affaire d'Ostrog[2] a causé une aussi forte fermentation à Varsovie que vous me le marquez. Comme nous ne sommes pas immédiatement mêlés de cette affaire, il en faut attendre quel pli elle prendra; en attendant, il sera toujours bon, et vous y contribuerez de votre mieux, qu'on ne se précipite pas avec les confédérations et qu'on n'y parvienne point, ou du moins le plus tard qu'il soit possible, vu que les conjonctures présentes ne sont pas assez propres pour pouvoir se flatter d'une bonne réussite. Vous continuerez, au surplus, de m'instruire exactement de ce qui se passera sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6396. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Maltzahn berichtet, Warschau 14. Juli: „Comme la cour est sous la tutelle de la Russie, elle sera obligée de faire les démarches que cette cour lui dictera.

Potsdam, 22 juillet 1754.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite, qui m'a donné

[1] Vergl. S. 360. 367. 368. — [2] Vergl. S. 370.

Digitized by Google

Nous avons l'émissaire de la Crimée à opposer à tout cela, qui est venu ici avec les ordres de faire tout ce que le comte Broglie lui dira, de sorte qu'en cas que la Russie fasse faire des déclarations, le Tartare en fera dans le même goût. C'est le consul de France en Crimée qui l'a écrit à l'ambassadeur de France, et celui-ci a demandé un truchement, pour pouvoir se concerter avec l'émissaire."

bien de la satisfaction par rapport à ce que vous me marquez de l'émissaire de la Crimée et des instructions qu'il a. En attendant, je me persuade encore qu'il y aura plus de paroles que d'effet dans toutes ces fermentations qui règnent entre les deux partis, vu que la cour ne saurait ignorer que, quand même le plan qu'elle a projeté, sortirait son effet, la confusion n'en deviendrait que plus grande et mettrait empêchement à ses autres desseins. Au reste, n'auriez-vous pas bientôt à me communiquer quelques nouvelles intéressantes qui vous seront parvenues par l'homme confident, puisque le temps me tarde d'en avoir par rapport à certaine négociation?[1]

Nach dem Concept.

Federic.

6397. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 22 juillet 1754.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois, qui, ne m'offrant rien d'intéressant, ne me laisse que de vous dire que vous devez continuer de me marquer exactement de temps en temps le train que prendra l'affaire touchant les différends entre la France et l'Angleterre par rapport à leurs possessions aux Indes occidentales,[2] dont je serai bien aise d'être instruit.

Au reste, comme il se fait à Paris des cordes de nerfs de bœufs pour les mettre sous les chariots, et qu'on nomme ordinairement des soupentes, desquelles je voudrais bien avoir une paire, vous en aurez soin, mais me marquerez, au plus tôt possible, combien ces soupentes me pourront coûter.

Federic.

Nach dem Concept.

6398. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 22 juillet 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 12 de ce mois, m'a été fidèlement rendue. Bien que je ne mette le moindre doute en tout ce que vous continuez de me marquer par rapport au système adopté présentement du ministère britannique et à ses sentiments pacifiques, à moins de nouvel évènement qui regarde les intérêts de la nation, je ne veux cependant vous point cacher qu'on en juge bien différemment à Vienne,

1 Vergl. S. 346 Anm. 1. — 2 Sic. Vergl. S. 260.

Digitized by Google

où la cour, comme je le sais de très bonne main, ne doute pas un moment que l'Angleterre ne fasse un bon traité de subsides avec la Russie, et que les choses n'étaient actuellement en bon train de tout ajuster de sorte entre les deux puissances qu'il n'y aura plus qu'à y mettre la dernière main, cet hiver, par l'agrément du Parlement. Les ministres de la cour susdite sont parfaitement persuadés que le ministère anglais a pris par politique de faire montrer des sentiments pacifiques et d'économie au dehors, et qu'au reste le secret était gardé scrupuleusement sur son véritable dessein. En combinant ces circonstances avec d'autres encore qui me reviennent de temps en temps, je suis d'avis que vous ne vous fiiez pas avec trop de sûreté sur ceux que vous recevez, et que vous tâchiez plutôt de pénétrer même ce qui se passe derrière le rideau, car je ne saurais vous dissimuler qu'il me paraît encore que les ministres continueront encore de faire apparaître leurs sentiments pacifiques, tandis que leur parti dans le Parlement n'est pas tout-à-fait consolidé, mais que, dès lors qu'ils auront arrangé tout ce qu'il leur faut sur ce sujet, ils changeront de ton et paraîtront tout autres qu'ils paraissent à présent.

Je me sens confirmé dans ces idées, quand je songe aux longueurs qu'ils mettent pour donner les éclaircissements et les explications que votre ami attend,[1] pour accommoder amiablement mes différends avec l'Angleterre. Le peu de saison qu'ils font actuellement en ville, ne tranquillise point les soupçons que j'ai là-dessus, car, s'ils avaient autant d'envie de voir finir cette affaire que votre ami leur attribue, je crois qu'ils y iraient avec plus d'empressement; aussi ne me tromperai-je peut-être, quand je présume que ce ministère voudra traîner tout doucement cette affaire jusqu'au temps qu'il aura arrangé les siennes avec le Parlement, et qu'il lèvera alors le masque. Quoi qu'il en soit, j'approuve parfaitement la résolution que vous avez prise de ne faire aucune nouvelle démarche là-dessus, mais d'attendre tranquillement le reste, en les voyant venir eux-mêmes, en quoi vous agirez conformément à ma volonté.

Federic.

Nach dem Concept.

6399. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 juillet 1754.

Je conviens à ce que vous dites qu'on ne saurait pas compter tout-à-fait sur les sentiments pacifiques que l'Angleterre fait apercevoir dans le moment présent.[2] Vous avez vu par une de mes lettres antérieures[3] combien peu je compte sur la constance des sentiments d'une nation qui est très sujette d'en changer et de donner souvent par en-

[1] Vergl. S. 307. — [2] Vergl. Nr. 6398. — [3] Nr. 6384.

Digitized by Google

thousiasme de blanc en noir. Cependant jusqu'à présent, mes lettres de Londres continuent de m'assurer le plus positivement que, si la Russie continuait de s'en tenir à ses demandes, on pourrait tabler que le ministère anglais persévèrerait aussi de son côté dans sa façon de penser et s'y tiendrait constamment, à moins qu'il ne survienne des évènements non prévus.

Quant au courrier que vous mandez être arrivé depuis peu au sieur Keith, mes lettres susdites m'en préviennent, en me marquant que, depuis le départ de Londres de celui-ci, il y était arrivé un de ce ministre, et un autre encore au comte Colloredo; que, si l'on devait s'en rapporter aux apparences, on aurait tout droit de présumer qu'il était question de quelques nouveaux chipotages, que pourtant il n'en était rien et que le courrier qu'on avait dépêché au sieur Keith, n'était chargé que de lui porter des dépêches sur l'affaire de la Barrière,[1] dont la cour de Vienne avait communiqué la situation à celle de Londres, et qu'on y avait répondu en donnant ordre à Keith de conseiller aux ministres autrichiens de s'arranger avec les Hollandais sur ce sujet, et en ne lui cachant pas que l'on trouvait à Londres ces derniers plus fondés dans la conduite qu'ils tenaient dans cette occasion qu'on ne le pensait à Vienne; qu'on n'offrait, au surplus, aucun contingent pour cette affaire et se retranchait toujours sur la nécessité qu'il y avait de ménager les deniers de la nation à moins de circonstances plus pressantes. Que les dépêches sus-dessus mentionnées des deux autres ministres roulaient de même sur l'affaire de la Barrière, le but de la cour de Vienne, en en parlant, étant toujours d'inspirer de la générosité au ministère anglais là-dessus et de n'y mettre que très peu du sien; mais que les derniers restaient fixes dans leur système, qu'on ne voulait point ouvrir les cordons de la bourse et qu'en conséquence c'était à pure perte que l'on faisait trotter les courriers. Voilà ce que j'ai bien voulu vous communiquer pour votre direction.

Pour finir ma dépêche, je vous dirai que le projet sur lequel on vous a averti qu'il était sur le tapis, était véritablement tel qu'on vous l'a dit, il y a un an passé.[2] J'en ai été bien informé alors, mais, outre que la Russie n'a jamais voulu le goûter de la sorte qu'on le lui proposait, savoir de commencer le branle, à moins qu'elle et ses alliés ne fussent préalablement attaqués, et qu'elle a toujours protesté que les engagements qu'on voudrait lui faire prendre, ne seraient que pour la défensive, la négociation a du depuis pris une toute [autre] tournure, comme mes lettres antérieures[3] vous en ont suffisamment instruit. Enfin, l'assemblée du Parlement d'Angleterre, qui ira se faire au mois futur de novembre, jettera bien du jour sur toutes ces affaires.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 152. — [2] Vergl. S. 26. — [3] Vergl. S. 369. 372. 376.

Digitized by Google

6400. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 juillet 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 12 de ce mois, m'est heureusement parvenue. Pour ce qui regarde l'opinion où le baron de Hœpken est, que les mouvements que les Russes faisaient, pourraient être pris pour une marque qu'il y avait un traité de subsides conclu entre la Russie et l'Angleterre, vous lui direz de ma part, à la première occasion que vous y aurez, que la Russie en était encore bien éloignée, vu que le ministère anglais ne marquait jusqu'ici aucune envie de vouloir accorder à la Russie les gros subsides qu'elle demandait, et qu'au moins je pourrais lui assurer positivement qu'il n'y avait jusqu'ici rien de conclu là-dessus.

J'ai appris avec bien de la satisfaction ce que vous m'avez marqué au sujet de la tentative que la Reine, ma sœur, a faite sur le baron de Hœpken. Dites-lui à la première occasion convenable que; pourvu qu'elle et le Roi s'y prendraient bien, ils auront le baron de Hœpken, et d'autres encore, par des libéralités faites bien à propos à lui.[1]

Ajoutez-y que, si Leurs Majestés voulaient mettre à part une vingtaine de mille écus pour les employer à la Diète future, elles sauront faire bien des choses, ce qui ne serait proprement qu'une dépense dont elles ne feraient que les avances, vu que, quand un jour le Roi gagnerait plus de supériorité, il pourrait aisément s'en rembourser. Au surplus, j'approuve parfaitement la sage résolution que vous avez prise de ne point parler au Roi de ce que je vous avais ordonné[2] de lui dire par rapport à la Russie et de ce qu'il n'y avait rien à craindre d'elle pour le moment présent; aussi les motifs que vous m'alléguez de votre

[1] Vergl. S. 320. — [2] Vergl. S. 367. Maltzahn motivirt sein Verhalten mit dem folgenden: „En remerciant hier Leurs Majestés de la part de Votre Majesté de la communication qu'ils Lui ont faite sur les mouvements des Russes, je me suis contenté de leur marquer que Votre Majesté ne croyait pas qu'il y eût quelque chose à craindre de cette puissance, pour le moment présent, et qu'Elle Se ferait un plaisir d'informer Leurs Majestés Suédoises de tout ce qui pourrait parvenir à Sa connaissance et qui regardait leurs intérêts. Comme le marquis d'Havrincourt m'a fait dernièrement des plaintes sur ce qu'il paraît qu'on va laisser la Finlande sans défense, qu'il m'a dit l'hiver passé que le roi de Suède appuyait dans le Sénat la demande d'une partie des troupes qui sont en Finlande et qui voudraient être rappelées, qu'outre cela j'ai lieu de croire qu'une grande partie des gens du parti de la cour insinuent à Leurs Majestés qu'il y a peu à craindre de la Russie, j'ai appréhendé que, si j'assurais Leurs Majestés Suédoises de la part de Votre Majesté qu'il n'y a à craindre présentement de cette puissance, et que, lorsque le cas existerait, Elle comptait d'être à même d'informer Leurs Majestés Suédoises — j'ai craint que cela ne jetât le roi de Suède dans une trop grande sécurité sur le sujet de la Russie, et pourrait être cause qu'on agît encore plus mollement qu'on fait, pour la sécurité des frontières de Finlande. Je me flatte qu'en cette occasion Votre Majesté ne désapprouvera pas que je n'aie point exécuté Ses ordres à la lettre" etc.

Digitized by Google

silence, sont trop solides et fondés, pour que je ne dusse pas y applaudir tout-à-fait.

Federic.

Nach dem Concept.

6401. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 23 [juillet 1754].

Mon cher Frère. Je viens de finir les eaux et je me rendrai à Berlin dans quelques jours. Demain, le duc de Richmond et son frère[1] se rendront ici; on dit qu'ils sont mieux que les autres Anglais que nous avons vus.[2] Je suis avec bien de l'estime, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6402. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. Juli: „Je viens de recevoir la lettre ci-jointe du baron de Seckendorff,[3] ministre d'État d'Anspach, par laquelle Votre Majesté verra les raisons que le Margrave de ce nom fait valoir pour envoyer le Prince héréditaire son fils, qui est encore à Baireuth, sous la conduite du vieux maréchal comte de Seckendorff au camp que formeront en peu les troupes de l'Impératrice-Reine à Kolin en Bohême, pour y faire sa cour à l'Empereur et à l'Impératrice, dont il croit d'autant moins pouvoir se dispenser que ce Prince a depuis longtemps déjà un régiment de cuirassiers dans l'armée autrichienne. Comme le baron de Seckendorff m'a requis d'en informer respectueusement Votre Majesté, j'attends Ses ordres sur la réponse que je dois lui faire là-dessus."

Potsdam, 24. Juli 1754.

Sie können mit ihrem Prinzen thun, was sie wollen; es wäre aber wohl eben nicht nöthig gewesen, ihn diese Reise thun zu lassen, und kann Ich gar nicht sagen, dass es Mir lieb sei, dass er dahin reiset, zumalen unter der Conduite und Begleitung des alten Seckendorff.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Lord Lenox; die Genannten waren am 14. Juli in Berlin eingetroffen. — [2] Vergl. S. 216; Bd. II, 398; VII, 328; IX, 446 Anm. 1. — [3] D. d. Ansbach 12. Juli. Seckendorff schreibt: . . . „Au reste, je dois dire à Votre Excellence que mon sérénissime maître, pour faire entrer de plus en plus le sérénissime Prince héréditaire dans le véritable goût et dans une connaissance plus exacte du métier militaire, métier qui a caractérisé à tous les temps ses ancêtres, a résolu de l'envoyer, sous la conduite de mon oncle, le feld-maréchal comte de Seckendorff, comme d'un vieux capitaine et ami de la sérénissime maison d'ici, au camp que formeront en peu les troupes impériales à Kolin en Bohême, afin d'avoir aussi à cette occasion l'honneur de faire sa cour à Leurs Majestés Impériales. Monsieur mon maître a cru qu'il était naturel que le Prince, qui a parcouru la plupart des cours d'Allemagne, se fît présenter aussi au chef de l'Empire" etc.

Digitized by Google

6403. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 25. Juli 1754.

Finckenstein berichtet, Berlin 24. Juli: „Votre Majesté ayant eu la bonté de me faire communiquer par le conseiller privé Eichel l'extrait d'une dépêche immédiate du sieur de Hæseler en date du 10 de juin,[1] au sujet des liaisons à prendre avec la cour de Danemark, je ne manquerai pas de m'ouvrir au chevalier de La Touche en conséquence des ordres de Votre Majesté, dès que ce ministre communiquera le renouvellement d'alliance entre sa cour et celle de Danemark;[2] mais, comme cette communication ne s'est pas faite jusqu'ici, quoiqu'on aurait déjà pu la faire il y a longtemps, j'ai cru devoir demander avec le plus profond respect si Votre Majesté jugerait peut-être convenable qu'au défaut d'une pareille communication, on profitât de celle que le chevalier de La Touche ne manquera pas de faire, dans trois semaines au plus tard, dans l'affaire de la comtesse de Bentinck,[3] pour faire alors cette même insinuation d'un traité d'amitié à conclure entre les deux cours."

Sie sollen es nur jetzo gleich thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6404. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 27 juillet 1754.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'a été bien rendue. J'approuve que vous ayez avancé quelque argent au grenadier Kintz, qui, après s'être laissé séduire à la désertion, s'est mis en chemin pour retourner ici, et je vous ferai bonifier cette avance, quand vous arriverez à Neisse.[4]

Au surplus, je vous renvoie à la dépêche ordinaire du Département pour ce qui regarde les avis que j'ai eus, touchant le prêt considérable que la Reine-Impératrice a fait négocier en Hollande et aux Pays-Bas;[5] auquel sujet, je vous saurai tout le gré possible, si vous pouviez démêler le motif propre que peut avoir eu la cour de Vienne

[1] Vergl. S. 363. — [2] Vergl. S. 364. — [3] Vergl. S. 366. — [4] Vergl. S. 369. — [5] Von der Hellen's Bericht, Haag 19. Juli, nennt $4^1/_2$ Million Gulden; den Königl. Befehl zur Mittheilung dieser Meldung an Klinggräffen erhielt das Ministerium durch ein Schreiben des Cabinetssecretärs, Potsdam 24. Juli.

Digitized by Google

à faire une telle démarche, et à quel usage on destine un argent dont la somme ne cadre point du tout à la dépense qu'on en a pretextée.

Nach dem Concept.

Federic.

6405. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Fürst berichtet, Wien 17. Juli: „Ew. Königl. Majestät Ordres vom 9. dieses[1] habe ich vorgestern in tiefster Submission erhalten; ich bin aber höchst bestürzt, dass Ew. Königl. Majestät ungnädig über mein Betragen sein, da ich doch geglaubet, die bisherige Ordres auf das genaueste befolget zu haben." . . . Die Hauptantwort des wiener Hofes auf die ihm unter dem 3. Juni communicirten schlesischen und glatzischen Tarif[2] „ist zwar bis dato nicht erfolget, indem das eingesandte bloss eine vorläufige Vorstellung wegen der neuen Imposten ist, sie ist mir aber vor der Abreise des Hofes nach Böhmen versprochen, und Leute, die es wissen können, versichern mir im Vertrauen, dass solche auf den Antrag der drei Präsidenten aus Böhmen, Mähren und Schlesien, so deshalb anhero berufen, favorable erfolgen werde. Ew. Königl. Majestät halten mir dahero zu Gnaden, wenn ich mich an die angeführte Ordres[3] gehalten und in dieser Situation die Negociation abzubrechen Ew. Königl. Majestät Interesse und Befehlen zuwider zu sein gehalten habe" . . .

P. S. „Auch wird der Etatsminister von Massow mir das Zeugniss geben, dass ich die bishero länger allhier zugebrachte Zeit nicht ohne Nutzen angewandt, indem ich die Original-Obligationes über mehr denn 18,000 Gulden Ew. Königl. Majestät gehörige Reste allhier eruiret an gedachten Etatsminister von Massow eingesendet habe."

Potsdam, 27. Juli 1754.

Fester, besonders Lieber und Getreuer. Ich habe Euren Bericht vom 17. dieses erhalten. Da Ihr darin Euer dort bisher gehaltenes Betragen in der Euch committireten Negociation völlig gegen Mich justificiret habt, und Ich also von solchem, so wie auch von dem, was Ihr noch in dem Postscripte Eures Berichtes meldet, ganz wohl zufrieden bin, als dienet Euch nunmehro zu Eurer Direction, dass Ihr die Hauptantwort auf das von Euch dem dortigen Ministerio zugestellete Promemoria noch abwarten, jedoch, wenn es sich der dasigen Gewohnheit nach damit verzögern sollte, auf die Beschleunigung von solcher pressiren sollet. Inzwischen Ihr wohl approfondiren müsset, ob es bei dieser Negociation zu etwas serieuses kommen könne oder nicht, als welches oberwähnte Antwort Euch bald zeigen muss. Solltet Ihr alsdenn finden, dass es dem wienerschen Hofe kein Ernst ist, wegen eines Commerciencontractates etwas gedeihliches zu schliessen, so müsset Ihr Euch alsdenn auch nicht länger herumführen lassen, sondern auf eine solche Art rompiren, damit denen dortigen Leuten aller Tort und alles odieuse deshalb zur Last fallen müsse.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Nr. 6386 S. 371. — [2] Vergl. S. 362. 371. — [3] Vom 21. Mai, 8. und 14. Juni, Nr. 6339. 6360. 6370.

Digitized by Google

6406. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 27 juillet 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 18 de ce mois, m'est heureusement parvenue. J'ai suivi exactement l'avis que vous m'avez donné, et ai fait mes ordres à mes ministres[1] de donner les informations nécessaires à mes ministres dans l'étranger pour détruire tous les mauvaises insinuations que des mal intentionnés ont disséminées, au sujet des deux affaires avec l'évêque de Cracovie et de la chaussée encore que je fais faire du côté de Marienwerder. Quant à vous, vous aurez déjà reçu les informations que je vous ai fait donner immédiatement[2] et après par mes ministres sur le sujet de la chaussée.

Si, outre tout cela, vous estimez qu'il sera de la convenance et de mon service de faire rompre les diétines qu'on va tenir en Prusse polonaise, pour couper court par là aux mauvais desseins de mes ennemis, je veux bien sacrifier une somme de 1,000 écus à cet usage et vous permettre que vous preniez vos mesures en conséquence avec le Palatin que vous me proposez.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

6407. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 20. Juli: „Le principal motif dont cette cour se sert pour disposer l'Angleterre à ne pas serrer si fort les cordons de la bourse, selon ce qui m'est revenu, sont les dispositions favorables où se trouve la Russie à concourir au bien commun, et la situation actuelle, ayant le dos libre. On ajoute que, si une fois il y arrivait du changement, ce serait un mal bien difficile, pour ne pas dire impossible, à remédier . . . Je dois ajouter en peu de mots la façon de penser d'ici par rapport à l'âge avancé du roi d'Angleterre,[4] qui ne voudrait point s'engager dans de nouveaux troubles, dont il ne verrait peut-être pas la fin. Il me paraît donc, du moins affecte-t-on de le dire dans de bons lieux, qu'on souhaiterait à la vérité

Potsdam, 30 juillet 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois et vous renvoie, quant à mes dernières nouvelles de Londres, sur ce que je vous en ai fait communiquer dans la dépêche ordinaire du Département,[5] à laquelle j'ajoute seulement que, selon ces nouvelles, la cour de Londres doit être piquée de voir que les procédés de celle de Vienne recommencent d'être modelés sur ceux de l'ancien ministère autrichien et que le comte de Kaunitz cherche plutôt en avocat qu'en homme d'État. Au reste, je crois avoir

[1] Durch ein Schreiben des Cabinetssecretärs, Potsdam 24. Juli. Demgemäss Circularerlass, d. d. Berlin 27. Juli, an Klinggräffen in Wien, Knyphausen in Paris, Hellen im Haag, Michell in London und Maltzahn in Stockholm. — [2] Nr. 6382 S. 368. — [3] Graf Anton Potocki. — [4] Vergl. S. 376. — [5] Betreffend die Verstimmung des englischen Cabinets über die Haltung des wiener Hofes in der Barriereverhandlung; vergl. S. 380.

Digitized by Google

que ce Prince vécût, mais que, si on venait à le perdre, le système ne souffrirait aucune altération, le successeur, sans la Russie, devant avoir la même inquiétude pour ses États d'Hanovre, et ainsi la nation anglaise devrait peut-être, malgré elle et sa disposition intérieure pacifique, continuer à se conserver la Russie à tout prix, pour toutes les occasions où son secours serait nécessaire à la cause commune."[1]

lieu de présumer par tout ceci que les affaires par rapport à la Russie [ne] sont [pas][2] déjà aussi avancées qu'on prend à tâche de les débiter à Vienne. D'ailleurs, il est bien à remarquer que la Russie ne veut point entendre parler des engagements offensifs et qu'elle suppose absolument, dans les liaisons qu'elle veut prendre, le cas que j'attaque l'Hanovre.

Quant à la façon qu'on pense là où vous êtes sur l'évènement de la mort du roi d'Angleterre, il y a, selon moi, bien du paralogisme dans le raisonnement qu'on en fait. Je suis persuadé que, le cas arrivant, le système entre l'Angleterre et la cour de Vienne continuera en gros; mais, si le successeur à la couronne de l'Angleterre continue d'avoir une aussi grande prédilection pour la cour de Vienne que le roi présentement régnant, s'il a la même considération pour le ministère d'Hanovre et les mêmes appréhensions, quoique vaines, pour ce pays, enfin, s'il veut se mêler de tant d'affaires, la plupart étrangères à la nation britannique: c'est sur quoi nous étendrons nos raisonnements politiques, quand nous vivrons assez pour voir arrivé le cas.

Nach dem Concept. Federic.

6408. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 30 juillet 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 19 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. Sur ce que vous m'avez appris de la juste indignation que le duc de Newcastle et le Roi même ont marquée au comte Colloredo touchant le procédé de sa cour dans l'affaire de la Barrière, je ne veux point vous laisser ignorer qu'en conséquence de très bonnes lettres de Vienne que j'ai vues,[3] ce mécontentement entre les deux cours ne doit pas être aussi grand qu'on le fait apercevoir en Angleterre, bien entendu que ces lettres marquent positivement que, dans les dépêches que le courrier[4] a portées au sieur Keith, la cour de Londres engage celle de Vienne de nouveau de s'employer auprès de la Russie à lui faire accepter l'offre qu'on lui a faite, et que l'Angleterre, quoique persistant encore sur son offre, a cependant fait entrevoir de relâche, en donnant l'espérance qu'elle suppléerait, si le cas devenait plus pressant; enfin, que ceux à Vienne qui étaient au fait des affaires publiques,

[1] Weitere Meldungen Klinggräffen's aus demselben Berichte sind unter der folgenden Nummer reproducirt. — [2] Verbessert nach einer dem Concept zu Grunde liegenden Bleistiftnotiz des Cabinetssecretärs: „Habe noch grosse Mühe zu glauben, dass die Sachen schon so weit wären." — [3] Bericht Klinggräffen's, Wien 20. Juli. — [4] Vergl. S. 380.

Digitized by Google

regardaient la conclusion [de] la convention de subsides entre l'Angleterre et la Russie, à la satisfaction de celle-ci, comme immanquable, sentiment auquel bien d'autres personnes là se confirmaient, par les entretiens longs et fréquents entre le comte Kaunitz et le sieur Keith et l'air de contentement qu'on leur remarquait vis-à-vis l'un de l'autre. De plus, il ne m'est point inconnu que la cour de Vienne ne discontinue pas de représenter à celle de Londres qu'il ne fallait pas serrer si fort les cordons de la bourse à l'égard de la Russie, et que la première se sert de principal motif à ce sujet de la disposition favorable où se trouvait la Russie à concourir à leurs vues communes, et de sa situation actuelle, ayant presque le dos entièrement libre, et qu'on ajoutait que, si une fois il y arrivait du changement, ce serait un mal bien difficile, pour ne pas dire impossible, à remédier. Sur tout ceci, vous connaissez déjà, par ma lettre dernière que je vous ai faite, les conjectures que j'en tire, et je vous répète encore que je présume que la montre que le ministère anglais fait encore de son économie et de ses sentiments pacifiques, n'est dans le moment présent que pour m'endormir et pour soutenir d'ailleurs les pourparlers jusqu'à l'assemblée du Parlement, mais qu'alors, et quand il sera assuré de celui-ci, l'on changera de ton et de système. Comme je ne vous donne tout cela que pour des conjectures fondées sur les circonstances que je vous ai marqués, c'est à vous à présent d'y faire vos réflexions et de ne pas vous trop fier sur les apparences du dehors, mais de vous bien appliquer pour pénétrer au fond des affaires, pour bien connaître le dessous des cartes, afin que vous me sachiez faire des rapports exacts dont je puisse être satisfait.

Federic.

Nach dem Concept.

6409. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 30 juillet 1754.

Je suis bien fâché de la maladie de M. de Contest,[1] tant par l'estime et la confiance que j'ai prises pour lui pendant le temps qu'il a manié les affaires, que par le retardement que cela va causer dans celles-ci. Comme je ne connais point M. de Saint-Florentin,[2] et que d'ailleurs vous le dites occupé d'un département trop vaste pour pouvoir s'instruire à fond des affaires qu'il n'a point connues jusqu'à présent, ma volonté est que vous ne devez rien communiquer à M. de Florentin de tout ce que j'avais envoyé[3] à milord Maréchal d'Écosse, peu avant son départ, de ce qui regarde la négociation de l'Angleterre avec la Russie touchant une convention de subsides, et le contre-projet que les ministres de Russie ont donné au sieur Guy Dickens, mais que

[1] Vergl. S. 376. — [2] Vertreter des Marquis de Saint-Contest. — [3] Nr. 6366 S. 349.

Digitized by Google

vous deviez garder plutôt un secret impénétrable là-dessus, jusqu'à ce qu'on sache si M. de Contest reviendra de sa maladie ou non, et que vous aurez reçu mes nouveaux ordres à ce sujet.

Je crois par la même raison qu'il sera sans effet que vous parliez à M. de Florentin sur les affaires de Danemark et sur la bonne volonté que la cour de Copenhague a marquée de prendre des liaisons avec moi,[1] vu que je suis persuadé que les affaires de dehors ne seront que traitées bien superficiellement pendant l'intervalle fâcheux de la maladie de M. de Contest. Cependant tout cela ne doit point vous empêcher de veiller attentivement sur ce qui se passe à la cour où vous êtes par rapport aux affaires, et de continuer de m'en faire exactement vos rapports ordinaires.

Federic.

Nach dem Concept.

6410. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 30 juillet 1754.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois. Comme on a parlé toutes et quantes fois là où vous êtes d'une réforme ultérieure à faire dans les troupes et que, malgré cela, il n'en a été rien, je désire que vous me marquiez si vous croyez que ce que les États de Hollande en proposeront, à la première assemblée extraordinaire, qui sera convoquée au mois prochain d'août, sera d'effet, ou si tout ceci se bornera encore en bruits et clameurs à pure perte. C'est sur quoi j'attendrai votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

6411. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 31. Juli: „Le lieutenant-général comte de Puebla, comptant de partir au premier jour pour se rendre en Bohème vers le temps que l'Empereur et l'Impératrice y doivent arriver,[2] m'a requis de le mettre aux pieds de Votre Majesté et de L'en informer. Il m'a dit qu'il croyait qu'il ne mettrait que quinze jours ou tout au plus trois semaines pour cette course et séjour qu'il doit faire en Bohème."

Potsdam, 1. August 1754.

Ich lasse ihm eine glückliche Reise wünschen und chargire ihn mit vielen Complimenten an den Kaiser und die Kaiserin. Ich komme auch wohl nächstens noch nach Berlin und sehe ihn vor seiner Abreise noch wohl selbst.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

1 Vergl. S. 383. — 2 Vergl. S. 382.

Digitized by Google

6412. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 3 août 1754.

J'ai reçu votre lettre du 20 du mois dernier. Votre attente sera remplie, et je viens de donner mes ordres que la somme ordinaire pour vous aider à former votre équipage en qualité d'envoyé,[1] vous sera payée par la caisse de légation.

Au surplus, comme vous aurez apparemment déjà parlé à M. de Florentin sur ce qui regarde les insinuations que j'ai fait faire par mes ministres au chevalier de La Touche relativement à la cour de Danemark, avant que vous aurez reçu ma dernière lettre,[2] je n'en serai pas fâché et vous permets de continuer à vous entretenir avec ce ministre sur cette affaire, afin de pouvoir me marquer ce qu'il a senti là-dessus. Mais gardez-vous bien de lui laisser entrevoir la moindre chose de ce que j'avais communiqué à milord Maréchal par rapport à la négociation de l'Angleterre en Russie, et ménagez-moi un secret impénétrable là-dessus, jusqu'à ce que vous aurez reçu mes nouveaux ordres sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6413. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 3 août 1754.

Depuis la dernière dépêche que je vous ai faite du 30 de juillet, il m'est parvenu encore une lettre de Vienne de bon lieu qui m'assure que l'Angleterre continuait à faire entrevoir de se prêter, sinon en tout, du moins en partie, aux désirs des deux cours impériales par rapport au traité de subsides, sentant, à ce qu'on y dit, combien il lui importe, et aux alliés de la conserver. Je ne vous communique tout ceci que pour vous aider par là à faire vos recherches et vous orienter, afin qu'on ne vous fasse pas donner à gauche par des dehors trompeurs.

Ce qui me donne le plus de soupçon qu'il y ait quelque dessous de cartes, c'est [que] le duc de Newcastle et les ministres anglais ne s'expliquent aucunement sur l'affaire de mes différends avec l'Angleterre et en affectent un profond silence, après qu'ils en avaient fait tant de bruit au commencement. Ce qui me fait présumer qu'il y a un dessein caché dont on ne voudra éclater qu'à l'assemblée du Parlement. Réfléchissez-y bien et soyez en garde contre ceux qui peut-être nous voudraient jeter de la poudre aux yeux, et faites-moi après votre rapport, de manière que j'y puisse tabler.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 175. — [2] Vergl. Nr. 6409 S. 387.

Digitized by Google

6414. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 3 août 1754.

Votre dépêche du 25[1] du mois dernier m'est heureusement parvenue. Si jamais le baron de Bülow à Berlin eût fait une déclaration pareille à celle que le premier ministre vous l'a dit en conséquence du post-scriptum de votre dépêche, je m'en serais contenté, mais, comme il s'est contenté d'excuser le fait de l'officier qui a commis le désordre, je n'ai point pu me contenter là-dessus. Ainsi vous pouvez dire au premier ministre que, pourvu que sa cour me fasse faire cette déclaration qu'il vous a dite, et qu'on donne quelque marque d'indignation à l'officier en question sur son procédé irrégulier, je ne songerai plus à cette affaire.

Quant aux plaintes que l'évêque de Cracovie vous a faites, j'approuve parfaitement ce que vous lui avez reparti; aussi mes ministres vous adresseront la réponse que je fais faire à sa lettre.

Au reste, il me tarde bien d'avoir quelques nouvelles intéressantes relativement à la négociation en Russie. Comme il y a longtemps que je n'en ai reçu par votre homme confident, vous devez tâcher de m'en procurer, et bien que je sache que le retour de la cour de Russie de Moscou à Pétersbourg a sisté le cours de toutes négociations, je crois cependant qu'il y aura des nouvelles du comte Flemming à Vienne qui pourront me donner des éclaircissements bien intéressantes sur la négociation ci-dessus mentionnée.

Federic.

Nach dem Concept.

6415. A L'ÉVÊQUE DE CRACOVIE, COMTE DE ZALUSKI.

Berlin, 6 août 1754.

Monsieur l'Évêque de Cracovie. J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée en date du 23 de juillet passé, par le canal de mon ministre le sieur de Maltzahn à Varsovie.

Quant aux plaintes que vous m'avez portées contre les comtes Henckel et Gaschin, quoique je me souvienne que ceux-ci en ont fait autant à votre égard[2] et qu'il paraisse, par tout ce qu'ils ont allégué en leur faveur, qu'ils ne se trouvent pas dans le tort, je ferai néanmoins examiner l'affaire de nouveau par des personnes impartiales, et vous pouvez compter qu'au cas qu'il dût se manifester que vos droits sont fondés, je tiendrai la main sur ce qu'il n'y soit porté la moindre atteinte. Mais, quand vous prétendez jouir d'une entière indépendance au sujet des trois villages enclavés dans mes États de Silésie, la chose ne saurait se soutenir et blesse diamétralement les droits qui me com-

[1] In der Vorlage verschrieben: 28. — [2] Vergl. S. 385.

Digitized by Google

pètent en qualité de duc suprême de cette principauté. Il se pourrait que votre église ait fait l'acquisition des terres en question par la libéralité d'un des anciens ducs de Troppau et de Ratibor, cependant vous conviendrez vous-même qu'ayant été vassal des rois de Bohême, comme princes de Silésie, il ne lui a pas été possible de transférer un droit de souveraineté et d'exemtion dont il n'a pas joui lui-même. S'il a plu aux anciens possesseurs du duché de Silésie de n'exercer pas le droit de souveraineté sur lesdits villages, par complaisance ou par d'autres raisons à moi inconnues, il n'en saurait résulter aucune obligation à mon égard, ni une prescription, à laquelle un pareil droit suprême n'est point sujet, et vous n'ignorez pas que, si j'ai bien voulu dispenser feu le cardinal Lipski de la prestation de l'hommage, je l'ai fait simplement par amitié et par déférence pour sa personne.

Je me flatte que, lorsque vous aurez bien pesé toutes ces raisons, vous serez à la fin convaincu de la justice de ma cause en cette rencontre et que, si j'use de mon droit, je ne fais tort à personne. Vous pouvez être, au surplus, persuadé que, dans toutes les autres occasions qui se présenteront, je me ferai un plaisir sensible de vous donner des marques réelles de l'estime et de l'amitié que j'ai pour un prélat d'un mérite aussi distingué que l'est le vôtre. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept.

Federic.

6416. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 26. Juli: „Mon ami[1] vient enfin de s'expliquer avec moi sur les moyens que le ministère peut mettre en usage pour accommoder les différends qui subsistent entre Votre Majesté et cette cour. Il m'a d'abord informé que le retard de la réponse qu'il avait à me donner, provenait uniquement de l'examen scrupuleux que tous les ministres avaient voulu faire de la nature de ces moyens, et il m'a ajouté qu'après bien des conférences tenues entre eux à ce sujet, et malgré l'envie générale dans laquelle ils étaient de vouloir terminer cette affaire, ils ne pouvaient pourtant pas y procéder sur le pied de cour à cour, sans courir risque de perte de leurs emplois et sans aller contre les constitutions de l'État, et qu'il fallait de toute nécessité que les sujets de Votre Majesté cherchassent la satisfaction qu'ils prétendent par la voie des tribunaux; que les

Potsdam, 6 août 1754.

J'accuse la bonne réception de la dépêche que vous m'avez faite du 26 du mois dernier. Par tout ce que vous m'avez marqué par le post-scriptum que vous y avez joint, par rapport à la réponse que vous avez eue de votre ami, je m'aperçois bien que le ministère anglais n'a nulle envie de porter mes différends avec la cour à un accommodement, vu que sans cela il aurait trouvé assez d'expédients plus convenables à y parvenir que celui en conséquence duquel je dois renvoyer moi-même [mes sujets] aux tribunaux de justice de ce pays et rendre comme cela ceux-

[1] Vergl. S. 379.

Digitized by Google

seuls expédients qu'on avait pu trouver pour terminer cette affaire, consistaient dans ce qui suit, savoir: que, supposé que Votre Majesté lève le séquestre et achève le payement de la [dette de] Silésie, Elle peut S'assurer que, si les plaintes de Ses sujets contre aucune des sentences rendues ici par la cour d'amirauté se trouvent fondées et sont dûment portées devant la cour d'appel, justice exacte et impartiale leur sera faite sans délai par ce tribunal, mais qu'il était impossible qu'il puisse y procéder ni en juger avec due connaissance de cause, sans que ceux qui se plaignent desdites sentences, s'en rendent appelants et lui fassent exposer leurs raisons. Voilà, Sire, mot pour mot la réponse que mon ami m'a faite, en me témoignant de plus qu'avec toutes les meilleures intentions du monde pour concilier les différends en question, c'était pourtant là jusqu'où le ministère de cette cour pouvait aller, quelles qu'en fussent les conséquences, et qu'il était fort inutile de pouvoir espérer qu'on pût se départir jamais des principes que l'on était obligé de suivre à cet égard; que, comme c'était malheureusement une affaire qui ne pouvait pas être traitée de cour à cour, il n'était pas possible de trouver d'autres expédients. Il m'a même ajouté, ce qui est vrai, que, quand même Votre Majesté ne lèverait pas l'arrêt mis sur la dette de Silésie, le Roi ni ses ministres ne pourraient pas empêcher la cour d'appel de rendre justice à ceux des sujets de Votre Majesté qui voudraient appeler à elle des sentences de la cour d'amirauté, ce qui montre le peu de pouvoir que le Roi et ses ministres ont sur ces sortes d'affaires, et l'impossibilité où ils sont de les attirer à eux, pour les terminer par accommodement, sans courir de grands risques. Enfin, il m'a fait connaître que, quelles que fussent les idées de Votre Majesté, si Elle Se détermine, c'étaient les seules conditions qu'on pouvait Lui offrir, et qu'en conséquence Elle vînt à lever l'arrêt mis sur la dette de Silésie; qu'on n'hésiterait pas de Lui donner en même temps des assurances par écrit conçues dans les termes de la réponse ci-dessus mentionnée."

Nach dem Concept.

ci, pour ainsi dire, juges et parties.

Federic.

Digitized by Google

6417. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 6 août[1] 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 28 du mois dernier. Quoique je ne sois point fâché que vous continuiez à me rendre compte de ce qui se passe de choses en Pologne, cependant je veux bien vous faire observer qu'il me serait beaucoup plus agréable que vous me donniez des nouvelles relativement aux négociations avec la Russie, en conformité de ce que je vous en ai marqué par ma lettre précédente,[2] vu que ces affaires m'intéressent infiniment plus que tout ce que font à présent les Polonais de criailleries entre eux. C'est aussi pourquoi je vous recommande bien de me satisfaire bientôt là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

6418. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 6 août 1754.

J'ai reçu votre rapport du 24 du mois dernier. Comme nous venons de perdre M. de Saint-Contest,[3] vous veillerez attentivement sur le choix qu'on fera pour remplacer son poste, afin de m'en faire votre rapport sur sa qualité et son caractère.

Vous n'oublierez d'ailleurs de me répondre à ce que je vous ai marqué, par ma dépêche du 16 du susdit mois,[4] au sujet du sieur Bussy et des liaisons à prendre avec lui, article que je vous recommande encore. Au reste, j'espère que vous vous appliquerez à rendre vos dépêches désormais plus intéressantes que n'ont été celles que vous m'avez faites, depuis le départ du lord Maréchal.

Federic.

Nach dem Concept.

6419. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 août 1754.

Les rapports que vous m'avez faits jusqu'au 30 de ce mois, m'ont été bien rendus. Comme nous venons d'avoir la nouvelle de la mort

[1] In der Vorlage verschrieben: juillet. Am 28. Juni hat der Gesandte einen Bericht nicht abgestattet. Maltzahn's Antwort, 15. August, sagt auf obigen Immediaterlass: „Les ordres immédiats de Votre Majesté du 6 de ce mois m'ont été bien remis. Votre Majesté aura vu par mes dernières quelle tournure prennent les affaires de Pologne, et, si les criailleries des Polonais doivent mériter quelque attention, quelque intéressantes que je les aie jugées, elles ne m'auraient cependant jamais fait oublier que ce qui se passe ailleurs, le soit pour le moins autant à Votre Majesté; ainsi je supplie Votre Majesté d'être persuadée que, si Elle n'a rien reçu de moi concernant la négociation de l'Angleterre en Russie et à Vienne, ce n'est pas faute d'activité de ma part.“ — [2] Nr. 6414 S. 390. — [3] 24. Juli. — [4] Nr. 6393 S. 376.

Digitized by Google

de M. de Contest, dont apparemment on sera déjà instruit là où vous êtes, et qu'il n'est point à douter qu'on ne dût pas remplir au plus tôt le poste qui en est devenu vacant, je crois qu'un délai de quelque peu de semaines pour finir entièrement l'affaire de Knyphausen,[1] ne saurait guère faire de la peine à la cour de Copenhague, d'autant plus que mes sentiments là-dessus et à l'égard de cette cour resteront toujours les mêmes, et que je ne me départirai jamais des arrangements qu'on a pris à ces sujets.

Federic.

Nach dem Concept.

6420. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 août 1754.

La présente n'est que pour vous confirmer ce que la dépêche ci-jointe du Département vous marquera par rapport à mes dernières nouvelles d'Angleterre,[2] qui d'ailleurs m'assurent le plus positivement qu'on avait là assez de discernement pour démêler les vues des deux cours impériales, dont cependant on se garantirait, tant que les affaires resteraient sur le pied où elles sont. Qu'on était persuadé là que, si contre toute attente les choses venaient à changer, en ouvrant la bourse, les cours susdites ne manqueraient pas d'adopter la querelle de l'Angleterre, mais que sans cela, il était très décidé qu'on ne leur donnerait pas un sou et que l'on suivrait le système d'à présent.

Au surplus, ç'a été avec bien de la satisfaction que j'ai vu ce que vous m'avez marqué au sujet des dernières lettres de Constantinople que le sieur Celsing a envoyées.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 383. — [2] Die entsprechende Stelle in dem Ministererlass an Klinggräffen, Berlin 6. August, lautet: „Si l'on se flatte là où vous êtes d'engager la nation anglaise d'ouvrir les cordons de sa bourse dans le moment présent, il semble qu'on se trompe à cet égard dans son calcul, puisqu'on ne discontinue pas de me confirmer que l'Angleterre est toujours fermement résolue de ne pas hausser les offres qu'elle a une fois faites pour un traité de subsides avec la Russie; que, malgré toutes les insinuations qu'on pourrait lui faire, elle ne changerait pas, à moins d'un évènement extraordinaire, d'idées et de système; que le ministère britannique sentait d'ailleurs fort bien que les deux cours impériales ne seraient pas fâchées de pouvoir remuer, appuyées et secondées par les largesses de l'Angleterre, mais qu'on n'était nullement d'humeur de se rendre là-dessus à leurs désirs et de s'attirer des embarras absolument contraires aux vues présentes dudit ministère, et que le comte de Colloredo n'aurait garde de revenir à la charge là-dessus, dans un temps où on était si mécontent de sa cour, à Londres, pour l'affaire de la Barrière." Vergl. S. 385 Anm. 5.

Digitized by Google

6421. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 8. August 1754.

Ew. Excellenz melde auf Dero gnädiges Schreiben wegen der von dem Herrn von Maltzahn von Warschau gestern hier allererst angekommenen Dépêche,[1] welche des Königs Majestät jedoch nur heute gelesen haben, in ganz gehorsamster Antwort, wie Höchstdieselbe Sich darüber gegen mich nicht anders als nur ganz vague expliciret haben, dass nämlich die polnischen Sachen Dieselbe in Égard anderer wichtigerer am wenigsten interessirten;[2] dass die Polen auf den vorigen Reichstagen gewohnet worden von Deroselben Geld zu empfangen und sich dadurch verwöhnet hätten. Der Reichstag sei noch nicht angegangen und würde man sehen, wie solcher sich anliesse, und ob man alsdenn nöthig habe, Geld deshalb auszugeben oder nicht. Die Russen würden es an Drohungen nicht fehlen lassen, aber nichts weiter unternehmen, weil sie sonsten alles wider sich aufbringen würden. Und überhaupt haben Dieselbe mir deshalb nichts weiter an den von Maltzahn zu antworten befohlen,[3] als dass Sie bis dato ihm nichts mehr an Gelde geben könnten, als ohngefähr 1000 bis 2000 Rthlr. (wiewohl Sie nachher nur die erste Summe wiederholet haben), welche allenfalls der von Massow an ihn übermachen könne, um den Landtag in Preussen[4] damit zu rompiren.

Ich bin also vor meine Wenigkeit ausser Stande, dem Herrn von Maltzahn ein mehreres als letzteren Articul zu antworten. Wie ich aber dennoch dabei wohl angemerket habe, dass, gegen Ew. Excellenz im Vertrauen zu sagen, des Königs Majestät über den Einhalt dieser Maltzahnschen Dépêche mehr embarrassiret gewesen seind, als Sie solches gegen mich äussern lassen wollen, so bin ich vor mich der ganz ohnvorgreiflichen Meinung, wie es ohnumgänglich nothwendig sein dörfte, dass aus dem Departement ein, obschon nicht zu weitläuftiger, Bericht über erwähnte ganz importante Dépêche an des Königs Majestät geschehe und darin nicht sowohl dasjenige, was der von Maltzahn gemeldet, wiederholet würde, indem Se. Königl. Majestät solche zu zweien Malen bedächtlich gelesen, sondern vielmehr Dieselbe über die wichtigsten Punkte angefraget und Deroselben einige Expedientia fourniret würden, wie etwa dem Geschrei der Uebelgesinneten in Polen wegen der Dammsache[5] entgegen zu gehen oder solches durch Gewinnung desjenigen, welcher das dominium utile von der in quaestione seinden Insel [hat], zu supprimiren sei, und wer dazu allenfalls gebrauchet werden könne, ingleichen was der von Maltzahn dem Kronfeldherrn, wenn dieser die gemeldete Explication von ihm verlangen wird, zu antworten habe, auch was er wegen des französischen Ministers zu beobachten und wie er sich übrigens bei den jetzigen dorten ganz criti-

[1] Warschau 1. August. — [2] Vergl. S. 393. — [3] Vergl. Nr. 6423. — [4] Vergl. S. 385. — [5] Vergl. ebend.

Digitized by Google

quen und epineusen Umständen noch vor Eröffnung des Reichstages zu betragen habe.

Ich bin fast persuadiret, dass wenn dergleichen Anfrage, succincte und énergique punktweise abgefasset, an des Königs Majestät käme, Dieselbe nicht ermangeln würden, Sich über jeden Punkt und über die zugleich angeführete Expedientia zu expliciren. Ew. Excellenz werden nicht ungnädig nehmen, dass meine geringe Gedanken deshalb so freimüthig ausdrücke; ich gehorsame einestheils Dero gnädigem Befehl darunter, anderentheils confirmiret dasjenige, so der von Maltzahn meldet, andere verschiedene Nachrichten, so des Königs Majestät hier und da erhalten, wie der grosse But der beiden kaiserlichen Höfe sei, Höchstdieselbe mehr und mehr aus aller Influence sowohl in denen Reichs- als andern publiquen Affairen zu bringen, Dieselbe von gut gegen Dieselbe Gesinneten zu isoliren und dergestalt zu binden, dass Sie am Ende lediglich zur Discretion gedachter Höfe stehen. Alles, was der Herr von Maltzahn meldet, scheinet mir dahinaus zu laufen, dass nach solchem But der wienersche Hof entweder des Königs Majestät öffentlich mit Russland committiren oder entstehenden Falls Höchstderoselben Partei in Polen dergestalt rebutiren will, dass solche sich gänzlich mit zur österreichisch- und russischen Partie schlagen, alsdenn es nicht viel Mühe kosten wird, den auf allen letzteren polnischen Reichstägen gehabten Zweck, die Republik mit in die russisch- und österreichische Alliance zu ziehen und also des Königs Majestät auch von solcher Seite ganz einzuspinnen und Deroselben zugleich bei etwa entstehendem Kriege aller Hülfe, so Sie von der Seite an Vivres und dergleichen, obschon vor schweres Geld, gehabt, abzuschneiden. Der Herr von Maltzahn würde also au désespoir sein, wenn er in so critiquen und importanten Umständen ohne zureichende Instructions bliebe, wie er beide grosse und gefährliche Steine des Anstosses auf adroite Art und mit zu hoffendem Success vermeiden, und ganz ohne Hülfe gelassen werden sollte.

Das betrübteste hierbei ist wohl mit, dass man französischer Seits so gar nonchalant bei diesen Sachen ist und alles Sr. Königl. Majestät allein zur Last schieben will. Ich muss daher Ew. Excellenz Einsicht überlassen, ob nicht auch bei des Königs Majestät deshalb anzufragen stehe, dass durch den Herrn von Knyphausen dortigem Hofe von allen jetzigen Vorfallenheiten in Polen Communication geschähe, und der neue Minister daselbst reveilliret würde, ohne dass man deshalb zu Sturme läuten wolle.

Wenn man aus allerhand Nachrichten lieset, wie die an auswärtigen Höfen befindliche Minister derer gegen Frankreich und Se. Königl. Majestät alliirten Puissances in dem grössesten Concert mit einander arbeiten und darunter einander mehrentheils präveniren, so ist es betrübt zu sehen, wie des Königs Majestät Deroseits nicht die geringste Hülfe von Dero Alliirten haben und die ganze Last alleine tragen,

Digitized by Google

auch, wo nicht gar Undank, doch am Ende Jalousie davon haben müssen. Es ist fast nichts übrig, als dass der Höchste einmal durch ein ohnverhofftes glückliches Évènement denen Sachen eine andere Face gebe, widrigenfalls es fast mehr wie menschliche Vernunft und Application erfordern wird, das Schiff glücklich aus dem orageusen Meer zu bringen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6422. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 9. August:[1] „L'importance des matières contenues dans la dernière dépêche du sieur de Maltzahn du 1er de ce mois, nous engage à demander très humblement les ordres de Votre Majesté sur les instructions que ce ministre attend, et que les circonstances critiques où il se trouve, semblent en effet exiger.

1° Le premier et le principal article est, selon nous, la proposition dont il est menacé de la part du Grand-Général de la Couronne, et qui nous paraît être de la plus dangereuse conséquence, puisque le chancelier Bestushew verrait sans doute avec plaisir que Votre Majesté voulût faire une déclaration telle qu'on la demande,[2] pour avoir l'occasion d'y répondre par une contre-déclaration des plus fortes, ce qui donnerait le plus beau jeu du monde à la cour de Vienne pour sonner le tocsin et pour faire sentir à l'Angleterre la nécessité d'accorder les subsides que la Russie demande. Nous prenons donc la liberté de demander si Votre Majesté ne jugerait pas à propos qu'on répondît au sieur de Maltzahn sur ce premier article: »Qu'il doit tâcher d'éluder de bonne manière une proposition si captieuse, en insinuant au comte Branicki et à ceux de son parti que Votre Majesté était bien éloignée de vouloir les abandonner, mais qu'Elle serait tout aussi mortifiée de les commettre mal à propos.«

Nous sentons bien que cette réponse ne leur paraîtra pas aussi satisfaisante

[Potsdam, 10. August 1754.]

Recht gut, er[3] muss ihm[4] ganz adroitement antworten, dass Ich die polnischen Sachen, was die Constitution und Freiheit der République anlanget, nie abandonniren würde, doch sie sich auch nicht mal à propos committiren müssten p., und übrigens müsste dieses so geschehen, dass es nicht wie eine Declaration gegen Russland angesehen werden könnte, zumal da der russische Minister selbst noch nichts deshalb declariret hat, sondern hinter dem Vorhang bleibet.

[1] Vergl. Nr. 6421. — [2] Maltzahn's Bericht vom 1. August formulirt die dem französischen Botschafter kundgegebenen Wünsche der Potockischen Partei dahin: „Que Votre Majesté fasse assurer le Grand-Général [Branicki] qu'en cas que la Russie prenne des arrangements pour secourir son parti, Votre Majesté en fera autant, pour ne pas laisser opprimer la liberté de la nation ni anéantir la forme présente du gouvernement.“ — [3] Maltzahn. — [4] Branicki.

Digitized by Google

qu'elle nous paraît conforme aux intérêts de Votre Majesté, et c'est ce qui nous engage à demander

2° Les ordres sur la conduite que le sieur de Maltzahn doit tenir pour entretenir la confiance du parti, et sur les arrangements qu'il doit prendre dès à présent, et avant que la Diète commence, pour prévenir et contrecarrer les intrigues de la faction russienne. Et, comme le différend survenu à l'occasion de la digue de Marienwerder,[1] commence à faire du bruit, et qu'il paraît que les partisans de la Russie et de la cour de Vienne veulent s'en servir pour animer la nation contre Votre Majesté et pour parvenir par là d'autant plus aisément à l'exécution de leurs desseins pour la prochaine Diète, il s'agirait de savoir

3° De quels moyens le sieur de Maltzahn doit se servir pour empêcher qu'ils ne retirent de cet incident tout l'avantage qu'ils s'en promettent. Votre Majesté l'a déjà autorisé, dans cette vue, à rompre les diétines de Prusse,[2] et nous prenons la liberté de soumettre un second expédient aux lumières de Votre Majesté, qui serait de faire une tentative pour gagner le propriétaire de l'île qui est en contestation, afin d'empêcher qu'il n'en porte des plaintes et qu'il ne se prête aux desseins de la cour, comme le sieur de Maltzahn paraît l'appréhender. Si Votre Majesté approuvait cette idée, on pourrait écrire à ce ministre, pour savoir ce qu'il en pense, s'il croit pouvoir tenter une négociation pareille, avec succès et sans donner prise contre lui, et à combien se monterait la somme qu'il faudrait destiner pour cet effet.

4° Il nous paraîtrait aussi nécessaire de rassurer les Polonais sur l'ombrage qu'ils paraissent avoir pris à l'occasion de la digue en question, comme si Votre Majesté avait dessein de joindre l'île en question avec le rivage de ce côté-ci par un pont et de couper par là tout leur commerce avec la ville de Danzig, et il dépendra du bon plaisir de Votre Majesté de quelle manière le sieur de Maltzahn doit être instruit à cet égard, et s'il ne conviendrait pas au reste de surseoir jusqu'après la Diète les ouvrages

Deshalb habe Ich ihm schon geschrieben.[3]

Recht gut. Ich glaube, dass dieses am besten durch den Bischof von Ermeland geschehen könnte, wenn man ihm confidemment deshalb schreibet und ihn zugleich von der Sache eigentlich au Fait setzet.

Recht sehr gut an Maltzahn, und kann er instruiret werden, adroitement und gehörigen Ortes zu inspiriren, was in Kurland geschehen wäre, und wie an denen polnischen Grenzen, in dem Litthauschen und in der Ukraine ganze Districte von 40 à 50 Meilen der République entrissen worden, davon aber kein Mensch spräche noch schrie; dagegen man

[1] Vergl. S. 385. 395. — [2] Vergl. S. 385. — [3] Vergl. Nr. 6423.

Digitized by Google

dont il s'agit, au cas que la chose soit faisable, ce dont nous ne sommes pas en état de juger jusqu'ici, au défaut d'une carte exacte de l'endroit en question. Enfin, comme la nonchalance que la cour de France témoigne pour les affaires en général, pourrait bien aussi gâter celles de Pologne, nous souhaiterions encore de savoir	ein grosses Aufheben machen wollte über eine kleine Insel in der Weichsel, davon Ich Mich nicht in Possession gesetzet, noch nicht einmal ausgemachet worden, wem das Dominium gehöre. Dass man also klar sehen könne, was vor ein esprit de passion darunter regiere und woher die Sugilations kämen.
5° S'il ne faudrait pas recommander au sieur de Maltzahn de porter le comte de Broglie à travailler de son côté et à concourir au succès des intérêts communs, en lui faisant valoir les soins que Votre Majesté Se donne relativement au même objet. Il dépendra aussi	Allerdinges.
6° Des ordres de Votre Majesté s'il ne conviendrait pas, par la même raison, d'en écrire au baron de Knyphausen, pour qu'il fasse une insinuation semblable au nouveau ministre des affaires étrangères,[1] en lui faisant sentir, quoique sans affectation et avec le ménagement convenable, que les affaires de Pologne sont les plus pressantes, dans le moment présent, et celles qui méritent le plus l'attention de la France et un parfait concert entre Votre Majesté et elle."	Sehr gut; dieses ist nothwendig.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6423. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 10 août 1754.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois. Je ne puis qu'applaudir entièrement la conduite que vous avez tenu jusqu'à présent, dans la situation orageuse et critique où se trouvent actuellement les affaires en Pologne, aussi continuerez-vous de vous conduire sur le même plan que vous avez observé jusqu'ici; et, comme vous savez assez que je ne juge point convenables les conjonctures présentes pour que des confédérations éclatent en Pologne, vous tâcherez d'éluder de bonne manière la proposition captieuse qu'on a voulu vous faire de la part du Grand-Maréchal,[2] en y répondant en termes convenables que, bien éloigné que j'étais de vouloir abandonner les bien intentionnés pour la liberté de la République, je serais cependant, aussi, tout mortifié de les commettre mal à propos. Ce que vous ferez dans des termes bien mesurés, pour

[1] Vergl. S. 400. — [2] Grand-Général. Vergl. S. 397 Anm. 2.

Digitized by Google

que les mal intentionnés n'en sauraient faire usage pour agacer la Russie. Au surplus, je suis persuadé que les menaces ne manqueront pas qu'on fera au nom de la Russie, mais qu'elles ne se réaliseront point, vu que ce n'est pas le système présent de la Russie de se commettre à l'occasion des affaires de Pologne; on remuera, on menacera, mais on ne procèdera pas aux effets.

J'ai trouvé un peu incongrue, entre nous soit dit, la réponse qu'a donnée le comte de Broglie;[1] tâchez de le rectifier là-dessus par la douceur. Quant à l'argent que vous demandez pour en disposer, je vous ai déjà informé par ma lettre dernière[2] que vous saurez employer jusqu'à 1000 écus pour faire rompre, selon les occurrences, les diétines en Prusse; aussi, tout ce que je puis faire à présent sur ce sujet, c'est de donner mes ordres au ministre de Massow, comme je le fais aujourd'hui, de tenir prêt la somme de 1,000 et en tout cas de 2,000 écus en ducats, pour vous en envoyer le nécessaire, par un exprès en courrier, dès que vous le demanderez.

Au reste, comme la Diète générale ne s'assemblera que le 30 septembre, et que je viens, en attendant, en Silésie, je pourrai alors régler avec vous ce qui faudra à l'égard de la Diète, selon les circonstances. Quant à l'affaire de la digue, mes ministres vous enverront d'amples instructions à la première ordinaire.[3] Du reste, j'attends avec impatience les nouvelles que vous me promettez dans le post-scriptum de votre dépêche.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

6424. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 10 août 1754.

Puisqu'en conséquence de votre dernier rapport Sa Majesté Très Chrétienne vient de nommer pour succéder à feu de Contest M. de Rouillé, dont je connais assez le caractère, vous ne manquerez de lui faire le compliment convenable de ma part et de tâcher à vous emparer de sa confiance. Mais, comme il est tout neuf dans les affaires, mes intérêts et le bien de mon service demandent absolument que vous employiez toute votre adresse de vous faire des amis d'entre ceux des commis du département des affaires étrangères, comme le sieur Bussy[5] et d'autres, qui y sont les plus routinés et accrédités, et dont M. de

[1] Maltzahn hatte dem französischen Botschafter in Betreff der marienwerderschen Grenzstreitigkeit (vergl. S. 398) die Aufklärung gegeben: „Qu'il avait bien été nécessaire d'avoir des bacs pour amener les fachines et tout ce qu'il fallait pour la chaussée.“ — „Mais ce ministre m'a répliqué que le Grand-Général prétendait que Votre Majesté n'était pas fondé à continuer cette chaussée jusqu'à l'île et de la joindre au continent, puisque cette île n'appartenait ni ne relevait de Votre Majesté.“ — [2] Nr. 6406. — [3] Vergl. Nr. 6422. — [4] Vergl. S. 413 Anm. — [5] Vergl. S. 393.

Digitized by Google

Rouillé ne saurait pas se passer, pour se mettre au fait des affaires de son nouveau département. Article que je vous recommande bien, et auquel vous vous prendrez avec toute la dextérité et l'adresse dont vous serez capable, sans qu'on vous y puisse trop remarquer.

Nach dem Concept. Federic.

6425. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 13 août 1754.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois. Comme vous recevrez à la suite de ces lettres les amples instructions que je vous fais donner par mes ministres touchant les affaires présentes de la Pologne,[1] je m'y réfère et n'ai rien à y ajouter, sinon de vous dire encore que, quoique je sois persuadé que les menaces du parti de Russie ne manqueront pas, savoir que cette puissance soutiendrait efficacement son parti en Pologne, je suis cependant bien assuré qu'on restera aussi là, vu que ce n'est point à présent le jeu de la Russie de se mêler efficacement des affaires de Pologne, de sorte qu'on usera des menaces et des promesses encore, sans vouloir se commettre par des voies de fait avec les voisins de la Pologne et les puissances qui ne sauraient que d'en prendre bien d'ombrage alors. Au reste, vous savez par ma dernière lettre ce que j'ai destiné en argent à l'usage pour faire rompre les diétines qui nous sauront préjudicier; quant à la somme de huit à neuf mille écus dont vous faites mention, il suffira que je m'en concerte avec vous vers le temps que l'assemblée de la Diète générale se fera.

Nach dem Concept. Federic.

6426. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 13 août 1754.

Je vous sais gré de l'attention que vous avez eue de m'informer des particularités que vous avez apprises touchant la disgrâce du marquis d'Ensenada en Espagne. Quoique cet événement n'ait nul rapport à mes intérêts, je serais cependant bien aise que vous m'informiez au juste de ce que l'on pense, sur vos lieux, touchant cet accident et sur les différents changements dans le ministère d'Espagne qui en ont été occasionnés, si l'on croit qu'ils seront favorables à la France ou au parti autrichien ou anglais.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 6422.


Digitized by Google

6427. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 2. August: „Il est fort inutile, ainsi que je l'ai mandé plusieurs fois, que la cour de Vienne forme le dessein d'engager celle-ci de donner de grands subsides à la Russie . . . Je suis bien assuré que cela n'aura pas lieu. Le duc de Newcastle n'est pas l'homme à changer aisément de principes. Il est même d'accord avec le Roi son maître là-dessus, qui n'a plus cette affaire ainsi à cœur que ci-devant et qui se trouve plus flatté aujourd'hui de voir un Parlement entièrement dévoué à ses intérêts et des arrangements solides pour l'y maintenir pendant toute sa durée, que de la réussite de cette négociation. Ce Prince se repose, avec cela, plus qu'il n'a jamais fait, dans la conduite de ses ministres, qui de leur côté ne cherchent qu'à jouir tranquillement de leurs emplois, à éviter des troubles et à ménager les deniers de la nation. D'ailleurs, on n'a entamé le chipotage dont il s'agit qu'en suite des craintes où l'on était sur le chapitre de Votre Majesté. Ces craintes sont, à l'heure qu'il est, diminuées; par conséquent, il est tout simple que ces gens-ci se ralentissent dans leurs précautions et se défendent de donner de gros subsides au milieu de la paix, et n'écoutent les insinuations des Autrichiens à cet égard, tandis qu'ils se conduisent si mal eux-mêmes au sujet de l'affaire de la Barrière. C'est là sur quoi Votre Majesté peut tabler, en L'assurant que, supposé que le système de cette cour-ci soit tel que j'ai eu l'honneur de l'annoncer, il ne faut pas en inférer avec cela qu'il en resterait sur ce pied-là, s'il arrivait des évènements ou que l'on se crût insulté par quelques nouveaux faits; mais, sans cela, les efforts des Autrichiens ne l'altèreront point, quels que soient les artifices qu'ils mettent en usage pour cela."

Nach dem Concept.

Potsdam, 13 août 1754.

J'ai appris avec satisfaction ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 2. Comme je ne puis qu'y tabler parfaitement, vu les fortes assurances que vous me donnez, je souhaite seulement que les choses continuent de rester sur le même pied.

Federic.

6428. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 13 août 1754.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. Comme il n'est point à douter qu'on ne soit instruit à Vienne du changement qui s'est fait

Digitized by Google

en France dans le ministère, en conséquence duquel le sieur Rouillé aura le département des affaires étrangères, le garde des sceaux[1] celui de la marine, et le sieur de Séchelles le contrôle général des finances, j'ai trouvé bon de vous faire observer seulement que tout ce changement ne sera point défavorable à mes intérêts, de sorte qu'ils ne perdront rien par la mort du sieur de Contest.

Nous avons appris en même temps l'évènement de la disgrâce du marquis d'Ensenada en Espagne et les différents changements dans le ministère espagnol que cet évènement a occasionnés. Bien que mes intérêts n'y aient aucun rapport, je souhaiterais cependant d'être informé par vous de ce que l'on pense à Vienne sur les influences que ce changement saurait avoir sur les affaires publiques.

Federic.

Nach dem Concept.

6429. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 13 août 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 1er de ce mois, m'a été fidèlement rendue. Ne prenez pas pour de simples conjectures ce que je vous ai marqué au sujet du sieur de Bussy,[2] mais comptez pour vrai ce que je vous ai dit pour votre direction par rapport à son inclination. Songez seulement à bien cultiver son amitié. Quand je croirai nécessaire, je lui ferai faire par vous quelque présent, par exemple de quelque bague garnie de diamants de la valeur de 2,000 écus à peu près; vous expérimenterez peut-être alors qu'il vous laissera la bague et acceptera sa valeur en argent.

Quant au projet de déclaration concernant le différend de Knyphausen,[3] je vous renvoie aux instructions que mes ministres vous feront à ce sujet, et vous dis, en attendant, que je n'ai point hésité d'accepter le projet de la déclaration tel que les ministres de France l'ont envoyé au chevalier de La Touche par un courrier qui lui est arrivé depuis quatre jours. Comme la cour de Copenhague en sera bien contente et qu'elle a été d'ailleurs dans la meilleure intention du monde de prendre des liaisons avec moi, elle y sera bien confirmée par l'évènement de la grossesse de la grande-duchesse de Russie,[4] qui lui a été vérifiée, de sorte que je suis assuré que, pourvu que les ministres de France, comme vous le leur insinuerez, feraient instruire M. d'Ogier de mettre en opposition à la cour susdite cet évènement, elle ne fera nulle difficulté plus d'entrer en affaire et de conclure avec moi.[5]

Entre tout ce que la nomination de M. de Rouillé aux affaires étrangères a produit de changement dans le ministère de France, rien

[1] Machault seit 1745 Generalcontroleur der Finanzen, seit 1750 Generalcontroleur der Finanzen und Siegelbewahrer. — [2] Vergl. S. 393. — [3] Vergl. S. 366. — [4] Vergl. S. 369. — [5] Vergl. S. 388.

Digitized by Google

ne m'a fait plus de plaisir que la nomination de M. de Séchelles à la charge de contrôleur-général des finances. Je le connais depuis assez de temps,[1] et j'ai toujours eu lieu de me louer des sentiments qu'il a marqués à mon égard, de sorte que je crois que nous tirerons bon parti de lui dans le conseil de France. C'est aussi pourquoi mon intention est que vous chercherez l'occasion pour lui faire un compliment de félicitation bien affectueux de ma part, en ajoutant que, dans quelque poste que je le trouvais, mon estime pour lui avait toujours été sans égale. Au surplus, j'ai de bonnes raisons qui me font juger que tout ce changement dans le ministère de France ait été principalement de l'intrigue du prince de Conty, et qu'il aura en conséquence beaucoup d'influence dans les affaires, de sorte que je crois convenir à mes intérêts que vous tâchiez à vous procurer sa connaissance et gagner sa confiance.

Pour ce qui regarde l'évènement de la disgrâce du marquis d'Ensenada, vous vous informerez bien de l'effet que cette révolution dans le ministère espagnol saurait produire, et me manderez si ceux en faveur desquels le roi d'Espagne a disposé des différents départements, sont bien intentionnés pour la France ou s'ils ont du penchant pour l'Autriche et pour l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

6430. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 14. August 1754.

Nach Sr. Königl. Majestät heutiger Retour anhero,[2] und da Dieselbe unter andern auch derer Nachrichten erwähnet, so man von dem Fall des Marquis d'Ensenada und dessen Ursachen habe, ist mir zugleich aufgetragen worden, an Ew. Excellenz von Sr. Königl. Majestät wegen zu melden, ob die jetzige Veränderung in dem spanischen Ministerio als eine bequeme Gelegenheit zu nehmen, damit Höchstdieselbe wegen Ihrer an die Krone Spanien noch habenden considerablen Forderung[3] vermittelst eines raisonnablen Accommodements gelangen könnten. Es vermeinen daher des Königs Majestät, dass die Sache dadurch einzulenken und wiederum in Bewegung zu bringen wäre, wenn Ew. Excellenz vor Sich und in Dero Namen an den jetzigen Premier-Minister in Spanien schrieben und denselben zuforderst von dem Facto dieser Sache und von dem Grunde der Sr. Königl. Majestät deshalb rechtlich gebührender Befriedigung halber gehörig informireten, mit dem Beifügen, dass man hiesiger Seits zwar verschiedentlich bei dortigem Hofe Erinnerung gethan, dass aber die Sache wegen Hinderungen, die man hier nicht eigentlich wissen könnte, nie

[1] Vergl. Bd. II, 508. — [2] Der König war am 14. August Nachmittags in Berlin gewesen. — [3] Vergl. Bd. VII, 433; VIII, 604.

Digitized by Google

völlig abgethan worden. Wobei Ew. Excellenz auf ein amiables Accommodement darüber antragen könnten und dass man hiesiger Seits sich ganz billig deshalb finden lassen würde. Ueberhaupt und damit Ew. Excellenz der Sache um eine so bessere Tour geben können, glauben des Königs Majestät, dass solche dahin zu nehmen wäre, als ob hiesiger Orten verschiedene arme Unterthanen wären, die an die Schuld quaestionis noch Forderungen hätten und die um ihre Befriedigung beständig sollicitireten.

Ich habe demnach nicht ermangeln sollen, Ew. Excellenz alles vorstehende, so wie es mir befohlen worden, schuldigst zu melden und solchem noch beizufügen, wie des Königs Majestät zugleich erwähnet, dass, wenn es mit dieser Forderung zu einer Behandelung gelangete, Sie Sich der considerablen Summe ohnerachtet durch eine baare Auszahlung von 200,000 Reichsthalern und allenfalls auch von 100,000 Reichsthalern contentiren lassen würden.

Was etwa Ew. Excellenz dieserwegen an Se. Königl. Majestät näher zu berichten oder anzufragen vor nöthig erachten dörften, will ganz gehorsamst und ohnvorgreiflich bitten, an Höchstdieselbe immédiatement zu adressiren, auf dass Dieselbe Dero Resolution darüber um so positiver ertheilen können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6431. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 17 août 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois. Quand vous supposez que c'est par l'intrigue du sieur de Machault que M. de Rouillé a eu le département des affaires étrangères et que le sieur de Séchelles a été revêtu de la fonction de contrôleur général, je suis persuadé que dans ceci vous n'avez pas été tout justement informé. L'on sait qu'il y a deux partis dans le Conseil, savoir celui du sieur de Machault et l'autre du comte d'Argenson. Comme M. de Séchelles a été toujours en amitié avec le dernier, peut-on présumer que le sieur Machault eût voulu fortifier le parti du comte d'Argenson, en s'employant pour des gens qui sont attachés à celui-ci? De sorte que tout ceci me confirme ou que le changement fait dans le ministère a été de l'intrigue du prince de Conty, ou que le sieur d'Argenson a été assez adroit pour faire entrer M. de Séchelles dans le Conseil. Mon intention est donc que vous prenniez des informations plus précises sur ceci et que vous tâcherez surtout d'approfondir qui sera celui-ci qui gouvernera M. de Rouillé dans le maniement des affaires publiques. Chose d'autant plus nécessaire, afin que je sois instruit comment me prendre avec celui-là.

Nach dem Concept.

Federic.

Digitized by Google

6432. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 16. August, dass er eine Wiederaufnahme der Verhandlungen mit Spanien erst dann für angezeigt halten könne, wenn es sich entschieden haben werde, ob der General Wall, derzeit Minister des Auswärtigen, zum Premierminister mit der bisherigen Machtfülle des in Ungnade gefallenen Marquis Ensenada werde ernannt werden, weil mit einem Premierminister sich leichter verhandeln lasse als mit den auf einander eifersüchtigen Ressortchefs des Auswärtigen und der Finanzen. „D'ailleurs, ayant parlé à milord maréchal d'Écosse sur cette affaire, quand il revint à Potsdam de son ambassade de France, il m'a assuré qu'après avoir pris langue là-dessus auprès de l'ambassadeur d'Espagne en France, il était persuadé que Votre Majesté ne tirerait jamais une obole de l'Espagne pour Ses prétentions, à moins que cette couronne ne crût avoir besoin de Votre Majesté, ce qui n'arriverait jamais en temps de paix, où l'on croyait à Madrid de pouvoir se passer de Votre Majesté . . . Mais si, malgré toutes ces considérations, Votre Majesté voudra pourtant risquer quelque tentative pour cela dès à présent, auprès des nouveaux ministres, surtout auprès de Wall, personne ne serait plus propre de lui écrire là-dessus en Son nom que milord maréchal d'Écosse, son ancien ami,[1] et nous pourrions fournir au dernier un précis des prétentions de Votre Majesté et tout ce qui serait nécessaire pour cette correspondance."

Potsdam, 17. August 1754.

Recht gut. Er kann mit Mylord Maréchal davon weiter sprechen und die nöthige Information an ihn deshalb geben, damit dieser deshalb nur als vor sich das Terrain in Spanien sondire und darum schreibe.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6433. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 17 août 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 8 de ce mois, dans lequel n'ayant rien trouvé qui exigeât mes nouvelles instructions pour vous, je me réfère à ma dernière lettre,[2] par laquelle je vous ai annoncé qu'il y a jusqu'à 2,000 écus en ducats à votre disposition à Breslau auprès le ministre de Massow, afin d'en faire votre usage pour rompre des diétines en Prusse.

[1] Vergl. S. 337. — [2] Nr. 6423 S. 400.

Digitized by Google

Au reste, vous pourrez protester hardiment envers le premier ministre, comme c'est aussi la pure vérité, que j'avais absolument ignoré jusqu'ici tout ce qui était touchant le lieutenant de Kalben et de l'excès par lui commis, en sorte que même encore je ne savais pas le nom du régiment auquel il était attaché, vu qu'il y avait plus que d'un de ce nom en différents régiments. Aussi vous pouvez compter que la première nouvelle que j'en ai eue, ne m'est autrement parvenue que par vous. Comme je suis cependant très sensible de l'amitié que le roi de Pologne m'a bien voulu donner à cette occasion, et de l'empressement que le premier ministre a eu pour m'en faire informer, vous ne manquerez pas d'en faire à celui-ci un compliment des plus obligeants de ma part sur tout ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

6434. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 19. August: „Enfin la comtesse de Bentinck, se voyant poussée au pied du mur par l'ordre parti pour le rappel de la sauve-garde de Knyphausen,[1] a résolu de signer purement et simplement l'acte de cession en faveur de ses enfants, tel que la France et le Danemark l'ont prescrit; elle va délivrer ce soir cet acte signé de sa main au chevalier de La Touche, pour qu'il puisse incessamment l'envoyer à sa cour, qui a demandé que l'échange de cet acte s'y fasse contre celui de l'acceptation du comte de Bentinck."

Potsdam, 20. August 1754.

Ich bin froh, dass Ich soweit gekommen bin.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6435. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 20 août 1754.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 9 de ce mois, sur laquelle je ne veux point vous dissimuler qu'il faudra que vous commenciez à rendre vos dépêches plus intéressantes[2] qu'elles n'ont été encore jusqu'à présent, et que vous entriez dans plus de choses qui pourront satisfaire à ma curiosité et mériter mon attention, comme, par exemple, la convention qui a été faite entre le Parlement et la cour pour que le premier ait été rappelé à Paris,[3] et autres pareilles. Car,

[1] Vergl. S. 366. — [2] Vergl. S. 393. — [3] Vergl. S. 4. 148. 305. Die in Folge ihrer Angriffe auf den Erzbischof von Paris nach Pontoise verbannten Parlementsräthe erhielten in Anlass der Geburt des Herzogs von Berry (nachmals König Ludwig XVI.) im August Erlaubniss zur Rückkehr gegen die Verpflichtung, in Zukunft über die billets de confession zu schweigen.

Digitized by Google

par la grande sécheresse qui continue à régner dans les dépêches que vous m'avez faites jusqu'ici, je dois présumer ou que vous ne vous faufilez pas assez avec le monde pour être instruit de ce qui se passe à vos lieux, ou que vous n'avez pas de bonnes connaissances pour être bien et justement au fait des affaires. J'espère que vous y ferez attention.

Federic.

Nach dem Concept.

6436. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 août 1754.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 10 de ce mois, qui ne me présentant aucun objet pour vous donner de nouveaux ordres, je me borne aussi présentement de vous dire que le système de la cour de Londres continue[1] toujours à être pacifique, qu'on peut se faire peut-être des illusions du contraire à Vienne et se flatter de pouvoir faire changer ceci, mais qu'on s'y trompe ou que c'est par affectation qu'on veuille faire accroire aux gens qu'on sait engager le ministère anglais à faire des choses qui ne sont nullement de son intérêt ni de celui de la nation. J'espère d'être bientôt informé combien l'on peut tabler sur ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

6437. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 20 août 1754.

J'ai vu avec satisfaction la continuation des assurances que vous m'avez données par votre rapport du 9 des sentiments pacifiques du ministère anglais. Ce qui me fait appréhender que ce ministère ne soit mis dans un nouveau réveil, ce sont les différends entre la France et l'Angleterre par rapport à leur commerce aux Indes orientales,[2] vu qu'on me marque que les dernières instructions que le sieur Dupleix doit avoir reçues, ne doivent être rien moins que favorables aux prétentions et aux vues de l'Angleterre. C'est pourquoi je désire d'avoir votre sentiment si ces querelles peuvent bien attirer des suites importantes, pourvu qu'elles ne soient pas accommodées.

Federic.

Nach dem Concept.

6438. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LEGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 20 août 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 11 de ce mois. Comme je me contente de ce que le comte de Brühl vous a déclaré touchant l'excès

[1] Vergl. S. 402. — [2] Vergl. S. 260.

Digitized by Google

commis par quelque officier saxon aux terres du baron de Kottwitz en Silésie, je veux que vous ne releviez plus cette affaire et insinuiez au ministre que sa déclaration me tenait lieu de tout autre réparation.[1] Au reste, je suis inquiet de voir bientôt ce que les clefs auront ouvert.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6439. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 août 1754.

Votre rapport du 9 de ce mois m'a été bien rendu, sur lequel je ne puis que vous dire ce jour d'hui qu'on a absolument imposé à M. de Hœpken dans ce qu'on lui a marqué des subsides que l'Angleterre avait accordés à la Russie. Il est exactement vrai que la dernière a demandé la somme de 300,000 livres sterling[3] et qu'elle a fait l'offre de fournir pour cet argent 70,000 hommes; mais il est encore exactement vrai que l'Angleterre ne veut point accorder ces subsides, et que jusqu'à ce moment-ci il n'y a rien fait ni conclu dans cette affaire, et que le ministère anglais n'ose prendre sur soi d'accorder un pareil subside, sans en avoir consulté préalablement le Parlement. C'est sur quoi vous pouvez hardiment tabler.

Federic.

Nach dem Concept.

6440. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 août 1754.

Je vous sais gré de m'avoir prévenu, par le post-scriptum de votre dernière dépêche, de l'intention de l'ambassadeur de Venise[4] de venir à Neisse, au temps que j'y serai présent. Comme il ne souhaite que de se présenter à moi en simple gentilhomme et de n'y rester que pour voir les troupes, j'en suis bien content, d'autant plus que vous me l'assurez être bien intentionné envers moi, et que d'ailleurs c'est un homme à ménager pour vous.

Au surplus, je veux vous apprendre que j'ai fait actuellement ma disposition pour mon voyage instant en Silésie, que je compte d'être le 12 du mois prochain de septembre à Neisse, en sorte que je serai bien aise que vous y arriviez le 11 dudit mois, afin qu'à mon arrivée là je puisse vous y trouver déjà et m'entretenir d'abord avec vous.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 390. — [2] Vergl. S. 400. — [3] Höpken hatte diese Summe als von England accordirt bezeichnet; vergl. S. 194. — [4] Correr.

Digitized by Google

6441. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 24 août 1754.

M'étant revenu de bonne main qu'une quantité très considérable de ducats avait depuis peu pris cours tout à coup en Livonie, de manière que la différence qui en résultait pour le change et la valeur desdites espèces, était notable, en tant que le ducat qui y avait circulé autrefois pour trois écus d'Allemagne, était tombé à deux écus et seize gros monnaie d'Allemagne, et que des marchands étrangers les échangeaient pour ce prix, sur quoi il courait un bruit universel en Livonie qu'il s'était fait une remise de trois millions de livres sterling d'Angleterre à Riga, et que c'était de là que s'originait l'abondance des ducats, j'ai bien voulu vous faire part de cet avis et vous mettre ainsi à même de pouvoir approfondir sur vos lieux s'il se pourrait que pareille remise en argent eût été faite d'Angleterre à Riga ou à Pétersbourg, et vous me ferez votre rapport si, le cas supposé, la cour d'Angleterre y est intéressée, ou bien si les marchands d'Angleterre se seraient avisés de pareil expédient pour faire la balance des marchandises provenantes de Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

6442. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 24 août 1754.

Ma dernière lettre vous doit avoir déjà appris combien je suis mal édifié des dépêches pour la plupart stériles et nullement intéressantes que vous m'avez faites depuis le départ de milord Maréchal. Vous deviez savoir de quelle importance m'est le poste que je vous ai confié, et en connaître les obligations, ayant été assez longtemps à même de les apprendre; mais le dernier rapport du 12 que vous m'avez envoyé, et qui ne m'a rien appris que ce que les gazettes imprimées en ont fait au public, m'a tellement frappé que je suis entré en doute si peut-être je m'étais trompé en mon attente à votre égard. Sachez que je ne voudrais point entretenir à Paris quelqu'un sous le caractère de ministre qui ne voudrait faire que le métier de simple gazetier. La routine que vous avez eue pendant tout le temps du ministère de milord Maréchal, vous devrait faire comprendre que vous deviez être maintenant bien actif et appliqué pour m'instruire par vos dépêches de tout ce qui peut intéresser mon service et de ce qui regarde les affaires de la cour où vous êtes. Ce serait une défaite à pure perte que de vouloir vous excuser sur le défaut de matières intéressantes; une cour telle que de la France ne manque jamais d'en fournir à ceux qui font attention à tout et qui connaissent à en juger avec discernement.

Digitized by Google

Enfin, prenez vos mesures là-dessus, pour ne pas m'obliger de prendre les miennes.

Federic.

Nach dem Concept.

6443. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 16. August: „Je ne dois point cacher à Votre Majesté que j'ai trouvé ce ministre [Rouillé] beaucoup plus instruit du courant des affaires — je veux dire: de toutes les négociations commencées sous le ministère du marquis de Saint-Contest — que je ne m'y attendais. Plusieurs de mes confrères ont fait la même observation et en ont été également surpris. Mais je vais en même temps rendre compte à Votre Majesté de deux traits qui lui sont échappés dans cette audience, dont l'un prouve à quel point il est ignorant sur tout ce qui concerne la politique et l'histoire, et dont l'autre ne peut donner que de très mauvais présages sur les principes après lesquels il règlera sa conduite. La conversation étant tombée sur la nonchalance que la cour de Vienne manifeste relativement à l'élection du roi des Romains, il me dit que son but était vraisemblablement de faire traîner cette négociation jusqu'à la majorité de l'Archiduc, où la couronne impériale lui serait due de droit, et sans que personne y pût mettre le moindre obstacle. Voici le second qui me vient de très bon lieu, et que je ne saurais révoquer en doute. Le sieur de Sorba, ministre de la république de Gênes, lui ayant fait le même jour des insinuations pour lui faire sentir combien il était nécessaire que la cour de France continuât à faire parler au ministère de Vienne sur l'affaire de Saint-Rémo[1] avec la même fermeté qu'elle avait montrée jusqu'à présent, afin que l'on vît que le changement qui était arrivé dans le ministère de France, n'avait point altéré les sentiments de Sa Majesté Très Chrétienne pour la République, M. Rouillé lui a répliqué que ce n'était point par des menaces qu'on en imposerait à la cour de Vienne, et que ce n'était qu'en redoublant

Spandau, 27 août 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, qui m'a donné plus de satisfaction que vos précédentes, de sorte que j'espère que, faisant attention à ce que je me suis vu obligé de vous marquer par mes deux lettres antérieures, vous tâcherez à me rendre vos dépêches intéressantes et instructives et de remplir par là cette confiance que j'avais mise en vous. Comme je vois, par ce que vous me mandez au sujet de M. de Rouillé, combien il est neuf encore sur le système présent de l'Europe et sur les vrais intérêts de la France, surtout à l'égard de la cour de Vienne, vous devez tâcher de le faire rectifier principalement sur le dernier sujet par le sieur de Bussy, en vous servant pour cela de l'entremise du sieur Wernicke.[2] D'ailleurs, comme je m'aperçois bien que M. de Rouillé n'est proprement que la marionette de quelqu'un là, soit du prince de Conty,[3] soit du sieur Machault, soit de quelque autre des ressorts duquel il agit, il sera bien nécessaire que vous vous appliquiez à bien pénétrer qui peut être celui dont il suit les impulsions, afin de faire alors connaissance avec un tel et d'adresser à celui-ci adroitement vos insinuations, ce qui effectuera sûrement, pourvu que vous

[1] Vergl. S. 422. — [2] Vergl. S. 242. — [3] Vergl. S. 405.

Digitized by Google

de complaisance et d'attention que celle de France pourrait regagner sa confiance et la convaincre de la pureté de ses intentions. Ces anecdotes m'ont paru trop essentielles pour que je dusse les laisser ignorer à Votre Majesté, mais je La supplie en même temps d'ordonner qu'on garde sur ce sujet le secret le plus absolu; Elle est trop prudente pour ne point sentir combien il serait désagréable pour moi qu'elles fussent divulguées par mon canal, et combien cela me ferait tort dans l'esprit du sieur Rouillé."

Nach dem Concept.

vous y preniez bien, que, malgré tous les préjugés du sieur de Rouillé et son ignorance dans les affaires, les miennes iront toujours bien en France.

Federic.

6444. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Camp de Spandau, 27 août 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 18 de ce mois, m'a été fidèlement rendue. Pour ce qui regarde les circonstances de l'affaire de l'ordinatie,[1] je ne saurais me dispenser de vous faire observer que, pour cette fois-ci, vous vous êtes représenté les choses dans un faux jour et trompé ainsi dans les conséquences que vous en avez tirées. Que, pour parler proprement de cette affaire, elle ne me touche pas directement et ne regarde que l'intérieur de la Pologne, duquel je ne saurais pas me mêler que pour autant que la République n'entre pas en alliance avec les deux cours impériales; que, quelque train que l'affaire susdite saurait prendre, il y aura toujours deux partis en Pologne, dont je pourrai me servir de l'un ou de l'autre pour parvenir à mes vues, et qu'au surplus ce ne sont point les affaires domestiques de la Pologne qui dirigent les affaires générales, mais que ce sont plutôt celles-ci sur lesquelles il faudra bien que les autres se règlent, et, comme, de plus, la Russie n'envisage autrement les Polonais que comme passifs, moi, de mon côté, je les envisage pareillement de cette façon. De plus, je suis persuadé que, pourvu que je ne me mêle pas de faire des déclarations ouvertement[2] par rapport aux dissensions des Polonais, la Russie en fera d'abord autant, mais que, si, au contraire, je me laissais aller à faire des déclarations à cet égard, la Russie en fera d'abord autant et plus, ce qui m'obligerait de soutenir ma déclaration et m'entraînerait justement au point où la cour de Vienne souhaiterait de me mener, savoir que je me commisse ouvertement avec la Russie, ce que pourtant je n'ai ni envie ni des raisons de faire, surtout parceque la France est trop éloignée pour pouvoir m'être d'aucun secours là-dedans.

Quant aux diétines de Prusse, je ne regarde ce que le palatin de Belcz a mandé au général de Mokranowski au sujet de l'offre qu'on lui

[1] Vergl. S. 377. — [2] Vergl. S. 397.

Digitized by Google

avait faite, que comme des fanfaronnades toutes pures et qu'il a bien soif de mon argent. Mais, comme j'ai une fois destiné 2,000 écus pour cet objet, il dépendra de vous de les retirer de Breslau, quand vous voudrez.

Au reste, s'il était possible de mettre au prix en argent les dépêches que vous m'avez faites par rapport aux affaires de l'ordinatie, avec celle que j'ai reçue de vous touchant les particularités au sujet des dépêches de Flemming,[1] je taxerais celle-ci d'une valeur de 50,000 ducats, au lieu que je ne mettrais le prix de l'autre qu'à vingt. Vous pourrez aisément imaginer combien de la satisfaction m'ont causé celles tant par rapport à l'Angleterre, touchant l'affaire des subsides, qu'à l'égard de celles de Constantinople. Aussi, pour finir ma dépêche, je ne ferai que vous faire observer encore qu'il n'est du tout vraisemblable que la Russie voudra aller haut à la main pour opprimer les bien intentionnés en Pologne, dans un temps que la Porte Ottomane lui fait faire des déclarations si vives et énergiques pour un objet qui, à mon avis, intéresse bien moins la Porte que celui de voir la Pologne tout-à-fait dépendante de la Russie, de façon donc que celle-ci ne voudra pas se brouiller de gaieté de cœur avec la Porte, ainsi que tout ceci me confirme que le parti bien intentionné n'aura rien à craindre de la part de la Russie que des menaces qu'on n'épargnera nullement, mais qu'on ne réalisera point.

Federic.

Nach dem Concept.

6445. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 17. August: „Je voudrais pouvoir rendre compte en entier d'une pièce assez curieuse du comte Keyserlingk, partie il y a huit jours pour sa cour, sous le titre *Réflexions sur l'état actuel du système en Europe*, mais la personne de qui je tiens ceci, n'a eu le temps que de lire une page dans la chancellerie dudit comte, ayant été empêchée de passer plus avant. Voici ce que c'est. Ce ministre de Russie commence d'abord par établir pour système assuré le plan de la France d'avoir toujours en vue de s'acquérir la monarchie universelle, ajoutant qu'on ne pouvait y donner trop d'attention, cette puissance ayant des émissaires presque dans toutes les cours, grandes et petites, s'étant déjà

Camp de Spandau, 27 août 1754.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois. Sur ce que vous avez appris par rapport aux misères que le comte Keyserlingk a écrites à sa cour, sous le titre de *Réflexions sur l'état actuel du système en Europe*, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que c'est d'une part, par un ordre exprès du grand-chancelier Bestushew au susdit comte qu'il s'est vu obligé de coucher un tel écrit dont celui-ci prétend faire usage auprès de sa

[1] Ueber Maltzahn's Mittheilungen aus den ihm durch Menzel zugänglich gewordenen Berichten des Grafen Flemming in Wien an den Grafen Brühl vom 19. Juni bis 31. Juli 1754 vergl. Nr. 6445.

Digitized by Google

rendue maitresse de Votre Majesté et de la Suède, quoique dans cette dernière elle ne réussisse pas encore entièrement, et qu'ainsi la Russie et ses alliés doivent redoubler d'application à prendre les moyens les plus efficaces pour conjurer l'orage à temps. C'est à cet endroit que la personne en question a été interrompue. Elle suppose, et je le crois, que le reste de la pièce, longue encore d'une page et demie, aura été remplie du détail."

souveraine, et que d'un autre côté c'est par les impulsions des ministres autrichiens que le comte Keyserlingk s'y est prêté, parceque ceux-ci aimeraient de détourner l'attention de la Russie des affaires de la Turquie et de la diriger sur celles de l'Europe; aussi, pour vous expliquer mieux encore ceci, je veux bien vous informer d'une particularité qui m'est venue de très bon lieu, et sur l'authenticité de laquelle je puis entièrement compter.[1]

C'est que sur les ouvertures préalables que le résident de Russie à Constantinople a faites sur les forts que sa souveraine a dessein de faire construire dans la Nouvelle-Servie, et dont la Porte Ottomane avait pris bien de l'ombrage,[2] que les vues de sa cour n'étaient en cela que très innocentes et qu'à pourvoir par là à la sûreté de ses frontières, et que, d'ailleurs, elle était fermement résolue de cultiver toujours la paix et la bonne harmonie avec la Porte Ottomane, et que, le Divan ayant été assemblé pour délibérer là-dessus, le Grand-Visir et le Reïs-Effendi avaient déclaré tout net au résident susdit que, si la Russie continuait de faire bâtir ces forteresses, la Porte regarderait cette démarche comme un attentat à la paix, et qu'au surplus le Grand-Visir avait déclaré au sieur Penckler la même chose, en ajoutant que, pourvu que la Russie bâtît des forteresses sur les frontières, elle aurait infailliblement la guerre avec la Porte, laquelle ni le Sultan ni lui seraient pas à même de détourner, ni de contenir la populace à cet égard. Comme le sieur Penckler avait mandé ceci à sa cour par une estafette, et que le comte de Kaunitz avait été d'autant plus alarmé de cette situation des affaires en Turquie qu'il n'ignorait pas le caprice de l'impératrice de Russie à faire de grands établissements dans la Nouvelle-Servie, il avait pressé fortement les ministres anglais et saxon afin de coopérer que la cour de Londres fît des instances en Russie pour qu'on désistât de l'entreprise de bâtir des forts en question.

En combinant ceci avec ce que je vous ai marqué ci-dessus, vous trouverez aisément le motif qui a conduit le comte Keyserlingk à faire la démarche ci-dessus mentionnée, duquel d'ailleurs le ministère autrichien n'est pas trop content de ce qu'il n'a pas voulu se prêter à faire directement à sa cour des remontrances par rapport aux établissements de la Nouvelle-Servie.

Du reste, je sais à présent[3] que le ministère d'Angleterre a résolu de ne point donner une réponse par écrit au ministère de Russie sur

1 Bericht Flemming's an Brühl, Wien 21. Juni 1754. Vergl. Nr. 6444. — 2 Vergl. S. 326. — 3 Aus den Berichten Flemming's an Brühl vom 21. und 31. Juli.

Digitized by Google

son contre-projet de subsides,[1] mais de faire simplement déclarer par le sieur Guy Dickens combien on était surpris et peu en état d'entrer en ses demandes présentes, et qu'on espérait que l'impératrice de Russie proposerait encore des conditions plus acceptables et moins à charge à l'Angleterre, de sorte que je crois avoir tout lieu de présumer que cette négociation en Russie traînera encore quelque temps et qu'elle échouera à la fin.

Federic.

Nach dem Concept.

6446. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 31 août 1754.

Je ne saurais que vous réitérer sur votre rapport du 22 de ce mois que ce que je vous ai marqué par ma lettre antérieure à celle-ci, savoir que je vous permets de donner des assurances et protestations vagues au Grand-Général de la Couronne précisément dans les termes que le rescrit du département des affaires étrangères[2] vous marque, qui ne m'obligent à rien et qui ne sauraient me commettre en aucune façon.

Au reste, je vous ai déjà dit que l'affaire de l'ordinatie[3] ne me regarde point proprement, et que mon intention n'est aucunement de me commettre à ce sujet avec la Russie, ni de donner prise aux Autrichiens pour faire réussir leurs vues pernicieuses.

Au surplus, je veux bien vous informer que je compte d'être le 4 de septembre en Silésie, où je resterai jusqu'au 18 dudit mois.

Federic.

Nach dem Concept.

6447. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 16. August, über den Stand der englisch-russischen Subsidienverhandlungen: „Je ne saurais mieux faire que de confirmer et m'y rapporter entièrement en tout ce que j'ai eu l'honneur de mander jusqu'ici sur cette affaire,[4] en ajoutant simplement que, si l'on attribue d'autres propos au sieur Keith à Vienne, ils sont des plus hasardés et du tout point conformes à la façon de penser d'ici, n'ayant eu ordre que d'y faire connaître l'impossibilité où l'on était d'aller au delà des offres faites à la Russie et de requérir le ministère autrichien de le faire bien comprendre à celui de Russie."

Potsdam, 31 août 1754.

Je souhaite que vous soyez toujours à même de continuer à me donner des nouvelles pareilles à celles que renferme votre rapport du 16 de ce mois, vu qu'elles me seraient les plus avantageuses.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 356. — [2] Vergl. S. 397. — [3] Vergl. Nr. 6444. — [4] Vergl. S. 402.

Digitized by Google

6448. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Häseler berichtet, Kopenhagen 27. August: „Le comte Dehn m'a témoigné la joie la plus complète et laissé entrevoir les plus grands espérances de parvenir à former des liaisons plus étroites entre Votre Majesté et Sa Majesté Danoise. En effet, je suis assuré que ce ministre s'y employera de cœur et d'âme. Le grand-maréchal de Moltke est aussi très favorablement disposé et convaincu qu'il est de l'intérêt du Roi son maître de se lier avec Votre Majesté.[1] Je n'ai pas lieu de croire que le sieur de Berckentin s'y opposera, et le baron Bernstorff, n'ayant pas de bonnes raisons pour être contraire, sera obligé d'en venir à tout ce qu'on désire, surtout si la France veut bien y faire travailler comme il faut. Le sieur Ogier témoigne de l'impatience et un véritable désir d'y employer tous ses soins, aussitôt que sa cour lui donnera des ordres d'entamer cette négociation. Il espère maintenant de les recevoir, aussitôt que sa cour apprendra la nouvelle de la fin de l'affaire de Knyphausen.[2] Il m'a fait entendre en dernier lieu qu'il les avait déjà demandées à deux reprises et qu'il ne doutait pas que, si le sieur Rouillé voulait bien prendre connaissance du passé, il ne tarderait plus d'aller en avant en cette affaire."

Nach der Ausfertigung.

Berlin, 2. September[3] 1754.

. . . „Wegen der heutigen Dépêche des Herrn von Häseler haben Se. Königl. Majestät sonsten noch zu melden befohlen, dass dem von Knyphausen rescribiret werden solle, seines Ortes bei dem französischen Ministère zu betreiben, damit nunmehro wirklich die Hand zu Schliessung eines Traité d'amitié zwischen Sr. Königl. Majestät und dem dänischen Hof geleget werden möge" . . .

Eichel.

6449. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 19. August, dass er den Minister Rouillé an das Versprechen Frankreichs, in Kopenhagen für das Zustandekommen einer Allianz zwischen Preussen und Frankreich zu wirken, erinnert und neue Zusagen von dem Minister erhalten habe. In Betreff des jüngsten Abschlusses zwischen Frankreich und Schweden[4] hat Knyphausen von gutunterrichteter Seite erfahren, dass die Mittheilung desselben an die Alliirten Frankreichs auf Wunsch des schwedischen Senats unterblieben sei, der den Vertrag

Berlin, 2 septembre 1754.

Vos dépêches du 19 et du 23 du mois passé me sont heureusement parvenues, dont j'ai eu tout lieu d'être satisfait tant par rapport aux insinuations que vous avez faites au sieur Rouillé, et à la réponse que vous en avez eue relativement à mes engagements à prendre avec le Danemark, qu'à l'égard de ce que vous me mar-

[1] Vergl. S. 403. — [2] Vergl. S. 407. — [3] In der Vorlage verschrieben: August. — [4] Vergl. S. 367.

Digitized by Google

mit Frankreich vor Zusammentritt des schwedischen Reichstags erneuert hat, um die Bemühungen der russischen Partei im Reichstag für die Erneuerung der Allianz zwischen Schweden und Russland[1] dadurch zu vereiteln, und der auf die unbedingte Geheimhaltung des Vertrages besteht.

Knyphausen berichtet, Paris 23. August, dass er sich dem Minister Rouillé gegenüber des ihm aufgetragenen Compliments[2] entledigt habe. „Ce ministre ayant parlé dans cette entrevue sur les affaires de Pologne, j'ai cru devoir lui faire observer combien il est important pour les intérêts de la France qu'elle se concertât avec Votre Majesté relativement aux mesures qu'il conviendrait de prendre pour empêcher que les cours de Vienne et de Russie ne disposassent de la couronne de Pologne, lorsqu'elle viendrait à vaquer. Il m'a paru sentir vivement la solidité des motifs que je lui ai exposés et que j'ai puisés dans les mémoires que Votre Majesté a fait remettre sur ce sujet tant au Roi qu'au ministère de France,[3] et il m'a promis qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui, pour qu'on convînt d'un plan d'opération relativement à cet objet."

quez des raisons que la France avait eues à ne pas me communiquer encore ses traités renouvelés avec les cours de Copenhague et de Stockholm.

Quant aux papiers que j'avais envoyés à milord Maréchal[4] touchant le contre-projet du traité du ministère de Russie touchant les subsides que celui-ci prétend tirer de l'Angleterre, je veux bien permettre que vous en fassiez présentement communication au sieur de Rouillé, quoique toujours précisément sous les mêmes conditions que j'avais marquées au lord Maréchal dans les instructions que je lui avais données sur ce sujet, savoir qu'après avoir bien fait valoir audit ministre la confiance que je mettais en lui en cette occasion, et tiré de lui sa promesse d'honneur sur le secret qu'il me garderait pour que rien ne saurait transpirer de cette communication, vous lui laisserez lire en votre présence les papiers susdits, sans cependant lui permettre d'en tirer des copies, ni les laisser entre ses mains, en vous excusant toujours de défaut des instructions que vous aviez là-dessus. Vous vous conformerez exactement à ceci et aux instructions que j'avais données au lord maréchal d'Écosse à cet égard.

Pour ce qui regarde la lettre que vous m'avez jointe à votre dépêche ordinaire du 23 ci-dessus accusée, je suis bien aise de vous faire observer, une fois pour toutes, que vous devez bien vous garder de parler au ministre de France de votre propre mouvement au sujet des affaires d'importance, et qu'il ne faut absolument pas que vous vous émancipiez d'entrer en pourparlers avec le ministre sur des affaires de la dernière conséquence, comme celles qui regardent la Pologne, sans avoir préalablement mes ordres exprès, et même de cabinet, là-dessus.

C'est donc en conséquence que vous laisserez tomber tout-à-fait ce que vous avez proposé au sieur Rouillé touchant un plan à faire au sujet de l'évènement de la succession en Pologne, et que vous n'en

[1] Vergl. Bd. IX, 326. 352. 353. — [2] Vergl. S. 400. — [3] Vergl. Bd. IX, 232. 286. — [4] Vergl. S. 350. 387. 389.

Digitized by Google

direz plus mot, sans que je vous aie autorisé expressément, par une lettre de cabinet, de le faire. Sur quoi vous vous règlerez absolument et prendrez bien garde d'y contrevenir, sur quelque objet que ce puisse être.

Federic.

Nach dem Concept.

6450. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Breslau, 7 septembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 26 d'août dernier, dont le contenu m'oblige encore de vous dire que jusqu'ici vous avez fort mal commencé votre ministère en France. Il ne vous convenait point de faire observer, sans mes ordres exprès, au sieur Rouillé ce que vous dites avoir fait par rapport aux grands intérêts que j'avais afin que la France tâchât de calmer la fermentation qui règne à présent en Pologne. Car, quoi qu'il en soit, vous devez savoir que je ne veux point donner des alarmes au ministère de France, ni l'endoctriner de ce qu'il aura à faire sur de pareils sujets. Je vous avertis donc encore que vous devez soigneusement vous garder à tenir des propos aux ministres de France qui ne sauraient absolument me plaire, sinon quand je vous aurai [donné] mes ordres exprès là-dessus. Il vous convient d'être attentif à tout, d'écouter ce que les ministres vous diront, de m'en faire un fidèle rapport et d'attendre mes ordres là-dessus, sans entrer jamais en affaires de votre propre chef. Ce que je vous ordonne expressément et sous peine de mon indignation.

Au surplus, je suis bien fâché que vous me fassies languir si longtemps sur les informations que je vous ai demandées, il y a assez de temps,[1] sur le retour du Parlement à Paris, sur les conditions auxquelles la réconciliation s'est faite tant avec le Parlement qu'avec le clergé de France, et sur d'autres objets dignes de mon attention, au sujet desquels j'ai demandé vos rapports.

Au reste, songez d'exécuter fidèlement ce dont vous avez été chargé de dire au sieur de Rouillé, par la dernière dépêche du département des affaires étrangères, touchant la bonne disposition de la cour de Copenhague à entrer en liaisons avec moi.[2]

Federic.

P. S.

Quant au voyage que la cour va faire à Fontainebleau, mon intention est que vous devez l'y suivre.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 407. — [2] Vergl. Nr. 6448 S. 416.

Digitized by Google

6451. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 23. August: „Il m'est revenu de lieu sûr que le sieur Keene mandait ici par ses dernières lettres qu'un des motifs de la chute du comte de l'Ensenada[1] provenait de ce qu'il avait donné des ordres de son chef, à la sollicitation de la France, d'attaquer en Amérique tous les vaisseaux anglais qui paraîtraient dans ces mers-là, ce qui aurait entraîné peu à peu une rupture avec cette nation-ci, et qui fait aujourd'hui que le Roi et ses ministres sont charmés de cette chute, au point qu'ils se flattent non seulement de continuer à bien vivre avec l'Espagne, mais, de plus, qu'il surviendra moins de difficultés que jamais entre les deux nations. On compte même, au moyen des dispositions que le sieur Keene a remarquées dans le général Wall, de pouvoir vider entièrement tous les différends qui subsistent entre les deux cours au sujet du commerce de l'Amérique . . . Il semble, par la contenance que l'on tient, que l'Espagne va ouvrir le commerce du nouveau monde aux Anglais et que cette couronne va se détacher entièrement de la France."

Nach dem Concept.

Breslau, 7 septembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 23 d'août dernier et vous sais gré des particularités intéressantes que vous m'avez apprises touchant ce que la cour où vous êtes se flatte de pouvoir tirer d'avantages à l'occasion de la chute du marquis d'Ensenada. Il est vrai qu'on ne convient pas partout ni du motif de la catastrophe de celui-ci ni des conséquences qu'on vous a dit qu'elles en résulteraient, de sorte qu'il faut attendre encore si les évènements justifieront l'attente flatteuse que le ministère anglais s'en promet. En attendant, vous continuerez de veiller attentivement sur ce qui se passera dans cette affaire, comme [dans] toutes celles qui regardent mes intérêts.

Federic.

6452. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Breslau, 8 septembre 1754.

Il me suffit de vous dire, en réponse à votre rapport du 30 d'août dernier, que vous devez continuer de veiller avec attention sur ce qui se passera présentement aux délibérations des États tant pour leurs arrangements intérieurs que pour l'affaire de la Barrière,[2] vu surtout qu'on m'a mandé de Londres que les États commençaient à être un peu plus contents des idées autrichiennes sur ce sujet, bien qu'il faudrait encore assez de temps pour que cette négociation finisse au gré des ministres anglais.

Federic.

Nach dem Concept.

6453. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Campement près de Breslau, 8 septembre 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 29 d'août passé et du 1er de ce mois, m'ont été fidèlement rendues. Pour qu'il n'y ait aucun

[1] Vergl. S. 406. — [2] Vergl. S. 402.

Digitized by Google

malentendu entre nous par rapport aux fermentations qui règnent à présent en Pologne, je vais vous répéter encore mes intentions à ce sujet, savoir que, l'affaire de l'ordinatie[1] ne me regardant pas proprement ni directement, je ne saurais aussi m'en mêler directement, mais laisser vider entre les Polonais leurs querelles à ce sujet entre eux, comme purement domestiques, à moins que quelque autre puissance ne s'en mêle directement pour opprimer tout-à-fait par force ouverte le parti patriotique et bien intentionné pour moi, ce que ni la France ni moi ni d'autres puissances voisines et amies de la République ne sauraient permettre. Voilà aussi ce que vous pourrez bien insinuer, sans bruit et sans éclat, au Grand-Maréchal de la Couronne. Mais je ne pense pas, aussi, de faire des déclarations ouvertes à ce sujet, qui n'aboutiraient à autre chose qu'à provoquer la Russie, qui ne laisserait certainement pas de faire alors aussi des déclarations de sa part dans son style ordinaire, ce qui pourrait me mener plus loin que je ne voudrais aller présentement. Ainsi donc qu'il faut qu'en donnant des assurances au Grand-Maréchal qu'au cas qu'il arriverait qu'une puissance voudrait opprimer de force ouverte la République et sa constitution, je ne saurais jamais le regarder indifféremment ni le permettre, vous mesuriez bien vos termes, et vous [les] règliez sur ceux que je vous ai fait prescrire, afin de ne pas m'aventurer.

Au surplus, quand vous sentez que la Russie ne désire point la guerre et qu'elle n'est pas dans des dispositions à souhaiter de la voir éclore de ce côté-là, je suis tout-à-fait de votre sentiment, auquel je suis confirmé par une nouvelle[2] qui m'est venue d'assez bonne main, que la cour de Russie n'est pas contente de celle de Pologne de ce que celle-ci n'a pas pris d'abord assez d'attention pour composer les différends par rapport à l'ordinatie, et que le sieur Gross en a parlé au comte de Brühl, pour lui faire entendre de la part de sa cour qu'elle souhaite bien à voir accommodée cette affaire, auquel on avait aussi promis qu'on tâcherait tout de bon de faire un accord entre les parties intéressées avant l'ouverture de la Diète, afin que celle-ci n'en saurait pas souffrir.

Au surplus, mandez-moi votre sentiment s'il n'y aura pas moyen de faire traîner, en tout cas, cette affaire jusqu'à la convocation d'une nouvelle Diète, indépendamment de celle qu'on va assembler.

J'ai reçu le factum que le comte de Brühl vous a communiqué pour votre information touchant l'excès commis du lieutenant Kalben.[3] Comme je désapprouve absolument sa démarche, j'ai donné mes ordres de le faire mettre d'abord aux arrêts, pour lui faire sentir mon indignation de son mauvais procédé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 414. — [2] Schreiben von Gross an den im Haag auf Urlaub befindlichen Vertreter Hollands am dresdener Hofe Calkœn, Warschau 28. August. — [3] Vergl. S. 407.

Digitized by Google

6454. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Breslau, 9 septembre 1754.

J'ai bien reçu votre dépêche du 5 de ce mois, sur laquelle je ne saurais que vous renvoyer aux explications que je vous ai données par ma dernière lettre d'hier concernant ma façon de penser sur les circonstances présentes en Pologne.

Cette grande désunion des esprits qui règne là et le mécontentement de la plus grande part de la noblesse contre la cour, me persuade que je pourrai bien me dispenser de donner les 2,000 ducats que vous proposez pour rompre la Diète prochaine,[1] vu que j'estime qu'il y aura bien d'autres dont l'intérêt demandera de ne point faire subsister la Diète, sans que j'y donne du mien.

Quant à ce qui regarde les propos que le comte de Brühl vous a tenus au sujet de quelques déserteurs de mes troupes qu'on refuse de me rendre en Saxe malgré le cartel établi,[2] vous lui insinuerez que ce n'est point la bonne voie qu'on prend en Saxe pour faire exécuter fidèlement les stipulations comprises dans le cartel, et que, pourvu qu'on continuerait en Saxe d'éluder ces stipulations par de mauvais procédés, je serai obligé d'agir de la même façon à ses sujets et d'user de représailles.

Federic.

Nach dem Concept.

6455. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Breslau, 10 septembre 1754.

Vous verrez par la copie ci-jointe ce que mon ministre de Massow a été obligé de me représenter touchant les invasions que quelques-uns de la petite noblesse de la Pologne, voisins de la Silésie, ont attenté de faire dans ma Silésie, et des violences commises par eux. Comme je ne demande mieux que de cultiver à tous égards le bon voisinage avec la République, et que pour cet effet je ne veux point d'abord me servir des moyens d'ailleurs permis et loyaux, pour ne pas laisser impunément insulter par de pareilles insolences mes sujets, mon intention est que vous devez en parler au chancelier de la Pologne et à d'autres où il convient, en des termes doux et modérés et qui ne sentent d'abord la menace, afin qu'ils mettent ordre pour que mes sujets ne soient point exposés à de pareils inconvénients et que ceux de noblesse de la Pologne voisins de la Silésie n'osent plus insulter mes sujets, ni exercer des violences contre ceux-ci, pour ne point être obligé de recourir sans cela aux moyens permis, afin de mettre les miens en sûreté contre les insolences et les attentats de pareilles gens.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Vergl. S. 413. — 2 Vergl. Bd. IX, 32.

Digitized by Google

6456. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 30. August: „Nous sommes ici sans la moindre nouvelle intéressante relativement à l'Allemagne, les ministres ne continuant[1] de paraître occupés que des affaires d'Espagne et des espérances où ils sont que le changement de ministère arrivé dans cette monarchie leur sera très avantageux et les mettra non seulement à même de vider tous les différends qui subsistent entre les deux nations au sujet du commerce d'Amérique, mais, de plus, qu'on le fixera d'une façon assez solide pour qu'il ne soit plus susceptible d'incidents. C'est avec de telles idées qu'on se nourrit ici l'imagination."

Breslau, 10 septembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 30 d'août dernier. Je ne saurais croire que le ministère anglais ait tout lieu de se flatter d'un changement dans le système de la cour d'Espagne tel que ledit ministère le voudrait.

Au demeurant, ayant vu des lettres d'Hanovre qui marquent sans le moindre ménagement que les accidents dont les yeux du Roi étaient attaqués, faisaient craindre qu'il ne sache bien entièrement en perdre la vue, je veux que vous me marquiez ce qui en est effectivement.

Federic.

Nach dem Concept.

6457. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 10. September: „Le baron de Knyphausen a accompagné ses dépêches de l'ordinaire dernier de la lettre ci-jointe [Paris 26 août], que le sieur de Sorba, ministre de la république de Gênes à Paris, lui a écrite au sujet de l'affaire des révoltes de la ville de San-Remo[3] et de celle qu'il lui a fait parvenir en conséquence des ordres précédents de Votre Majesté. Comme les Génois souhaiteraient que Votre Majesté les favorisât dans leur querelle avec la cour de Vienne par Ses voix à la Diète de Ratisbonne, où les Autrichiens veulent porter et décider cette affaire, je soumets au bon plaisir de Votre Majesté si, en considération du vif intérêt que la France prend en leur faveur, Elle juge à propos de leur accorder cette grâce, en faisant instruire en conséquence le ministre d'État baron de Plotho à Ratisbonne."

[Neisse, 14 septembre 1754].[2]

Fort bien.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 17. September) am Rande des Berichts.

[1] Vergl. S. 419. — [2] Von diesem Tage datirt die Empfangsbescheinigung eines gleichfalls unter dem 10. September dem Könige durch die Minister übersandten Schreibens des Bischofs von Ermeland, d. d. Heilsberg 4. September. Vergl. Nr. 6462. — [3] Vergl. S. 411.

Digitized by Google

6458. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Neisse, 14 septembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois, laquelle, me marquant que les diétines de la Prusse polonaise ont été rompues, sans que j'y aie aucunement contribué, me confirme dans ma façon de penser qu'il ira de même de la Diète, générale, qui, par les vues des différents partis, par la grande désunion qui règne parmi les grands de Pologne, de même par le grand mécontentement de la noblesse contre la cour, ne saurait jamais prendre consistance, sans que je serais obligé d'employer des sommes en argent pour la faire échouer. Au surplus, puisque des confédérations en Pologne ne conviennent point dans le moment présent à mes intérêts et à ceux de mes alliés, il faut que vous preniez garde à souffler au feu et à y verser de l'huile, mais que vous dirigiez plutôt votre attention s'il faudra employer de l'argent pour empêcher les suites fâcheuses, auquel cas je ne laisserai pas de vous en pourvoir, sur le rapport que vous m'en ferez et sur les raisons que vous m'en alléguerez.

Au reste, ayez attention sur les démarches que le chevalier Williams fera, après qu'il sera de retour à la cour de Varsovie, et tâchez surtout de me faire avoir souvent des nouvelles importantes par le confident, vu que les moments arrivent où elles me seront plus intéressantes que jamais.

Federic.

Nach dem Concept.

6459. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Neisse, 15 septembre 1754.

Je suis très satisfait des particularités que vous me marquez par votre rapport du 2 de ce mois concernant le marquis de l'Ensenada. Je dois cependant vous faire observer à ce sujet qu'il m'a fait de la peine de remarquer que depuis un temps vous ayez fait chiffrer et écrire en clair, en partie, plusieurs de vos dépêches. Ceci ne saurait manquer de fournir occasion à ce que le secret de vos chiffres puisse être facilement découvert et trahi, en tant que ce ne saurait être une chose bien difficile à des gens industrieux sachant le sujet dont traite un chiffre, de le déchiffrer, sans dire d'ailleurs qu'il se trouve plusieurs circonstances relatives au marquis de l'Ensenada dans votre susdit rapport lesquelles je serais bien fâché qu'elles pussent avoir été lues par ceux qui ne manquent pas de décacheter subtilement, sur la route, les dépêches que vous m'adressez. Mon intention est donc, et je vous recommande fort qu'à l'avenir vous apportiez plus de précaution à pareilles et autres affaires de quelque importance, afin de ne me les

Digitized by Google

mander que par des dépêches bien chiffrées d'un bout à l'autre. Pour cet effet, vous ne sauriez avoir trop de soin à ce que ce que vous m'écrivez en chiffres, soit chiffré avec grande attention, et principalement à ce que les entretiens que vous aurez avec les ministres, savoir ce qu'ils vous diront et les réponses que vous leur ferez, soient enveloppées de beaucoup de non-valeurs, afin d'empêcher d'autant plus par là que personne ne se trouve jamais à même de deviner le contenu de vos dépêches.

Federic.

Nach dem Concept.

6460. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Neisse, 15 septembre 1754.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 3 et du 6 de ce mois. J'agrée que vous, de même que le conseiller de Hagen, sauriez garder le présent dont la Princesse douairière gouvernante vous a fait honorer, en considération de la commission dont vous avez été chargé de ma part.[1]

Au surplus, sòyez bien attentif pour être exactement informé sur tout ce qui regarde l'affaire de la Barrière.[2] Et, comme la Haye est souvent le lieu le plus propre pour avoir de bonnes notices de ce qui se passe en Angleterre, et que le temps de la nouvelle assemblée du Parlement dans le mois prochain de novembre s'approche, employez tout votre savoir-faire et votre adresse pour apprendre quelles affaires sauront être mises sur le tapis à l'assemblée dudit Parlement, si le roi d'Angleterre l'aura à son entière disposition ou non;[3] si l'on pourra bien accorder audit Prince de nouveaux subsides à la Russie et autoriser le Roi de prendre de nouvelles liaisons avec les Russes, etc. Mon intention est cependant en tout ceci que vous ne deviez point apparaître ouvertement dans les recherches que vous ferez à ces sujets, mais que vous vous y preniez si adroitement qu'on ne sache jamais vous remarquer.

Federic.

Nach dem Concept.

6461. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Schweidnitz, 18 septembre 1754.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 11 de ce mois, dont les nouvelles intéressantes qu'elle comprend de la Turquie, m'ont fait bien du plaisir. Comme je vois d'ailleurs, par les circonstances que vous me marquez, que je ne saurais point me dispenser entièrement d'employer quelque somme en argent, pour vous mettre à même afin de

[1] Vergl. S. 35. — [2] Vergl. S. 419. — [3] Vergl. S. 402.

Digitized by Google

faire échouer la Diète générale, même, s'il se peut, avant l'élection d'un maréchal, j'ai ordonné à mon ministre d'État de Massow de vous envoyer et faire délivrer à vos mains propres par quelque exprès la somme de 3,000 écus en ducats d'or que je laisse à votre disposition pour le susdit usage, auquel sujet vous ferez votre quittance à mon conseiller privé Eichel, que vous enverrez cachetée sous l'adresse de mon ministre de Massow par le susdit exprès.

Au surplus, tâchez de satisfaire à ma curiosité par des nouvelles intéressantes que vous me donnerez au moyen de l'homme confident.

Nach dem Concept. Federic.

6462. A L'ÉVÊQUE DE VARMIE.

Berlin, 21 septembre 1754.

Mon Cousin. Vous m'avez donné une nouvelle marque bien agréable de votre amitié pour moi, quand vous m'assurez par votre lettre du 4 de ce mois de vouloir bien employer vos soins officieux pour ôter à quelques-uns de vos compatriotes les idées sinistres qu'ils se sont formées au sujet de quelques ouvrages que j'ai fait construire sur la Vistule près de Marienwerder. Les déductions[1] que j'ai fait adresser depuis peu à mon conseiller privé et envoyé extraordinaire, le sieur de Maltzahn, à Varsovie, et qu'il aura l'honneur de vous présenter à votre arrivée dans cette capitale, vous convaincront, à ce que j'espère, entièrement de la justice de ma cause en cette occasion et vous serviront à rectifier ceux qui veulent me disputer un droit que mes ancêtres ont acquis en vertu des traités les plus solennels, et qui me compète sur la moitié de la Vistule qui borde mes États. Vous pouvez être persuadé que je ne me suis porté à faire faire les ouvrages en question qu'uniquement dans la vue de me maintenir dans ledit droit, et que je suis fort éloigné de causer par là aucun préjudice à qui que ce soit, et moins encore à l'illustre république de Pologne, dont les intérêts me seront toujours chers, et avec laquelle je suis constamment résolu de vivre dans la plus étroite harmonie et intelligence et de cultiver son amitié par tous les moyens possibles. Ce sont des sentiments sur la sincérité desquels vous pouvez compter et que vous voudrez bien faire valoir dans les occasions. Vous augmenterez par là ceux de l'estime la plus parfaite que j'ai pour un prélat d'un caractère aussi distingué que l'est le vôtre, et qui ne varieront jamais. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] „Kurtze Deduction wegen Sr. Königl. Majestät in Preussen etc. in Befugniss zur Anlegung des Bühnen-Wercks in der Weichsel bey Marienwerder.“ 1754. 4 Blatt. 4°. Vergl. S. 398.

Digitized by Google

6463. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 24 septembre 1754.

J'ai reçu vos rapports du 13 et du 17 de ce mois. Je pense tout comme vous sur le serment auquel on a obligé les États de le faire par rapport au secret à garder sur les affaires de la Barrière, que ce n'est qu'un jeu pour contrecarrer par là indirectement à ce qu'on ne fasse point [de réforme][1] ultérieure. Ce qui vient de se [passer] à cet égard, en conséquence de votre dernier rapport, me confirme dans ces soupçons. En attendant, si j'ose me fier à ce qu'on me mande de Vienne sur l'article de la Barrière, je crois qu'on emploiera bien du temps encore, avant qu'on pourra convenir là-dessus. Quant à vous, je suis persuadé que vous tâcherez de vaincre tous les obstacles pour réussir à pénétrer de quoi il s'agira dans les conférences qu'on tiendra sur l'affaire susdite de la Barrière.

Federic.

Nach dem Concept.

6464. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Extrait de la dépêche du baron de Knyphausen du 6 de septembre sur les propositions faites par le sieur Rouillé: Quant aux affaires de Turquie: Que le Roi cherchât à s'allier avec la Porte, pour s'assurer de la liberté de l'élection en Pologne et pour ce qui concernait les intérêts que Sa Majesté avait de communs avec la Porte, savoir l'abaissement de la cour de Vienne et l'entretien de la division en Pologne. Qu'apparemment le Grand-Seigneur se prêterait en ceci avec empressement, pourvu qu'on y voudrait faire les premières démarches et qu'on s'y prît par commencer à faire des propositions à la Porte pour le commerce des échelles. Ce que la France seconderait par ses bons offices.

Pour les affaires de Danemark: Que pour parvenir aux engagements à prendre entre le Roi et la cour de Danemark, il serait convenable que la Suède joignît ses bons offices à ceux que la France ferait, et que les deux cours travaillassent d'un commun accord pour l'exécution de ce projet. Que la Suède pourrait sonder les intentions du Danemark ou plutôt le consulter s'il ne serait point à propos qu'on se réunît pour déterminer le roi de

Potsdam, 24 septembre 1754.

Mon retour de la Silésie ne m'a pas permis d'accuser plus tôt la bonne réception de vos dépêches du 6, du 9 et du 13 de ce mois. Pour ce qui regarde les matières intéressantes que celle du 6 comprend, je veux bien vous dire que, quant aux affaires par rapport à la Turquie, vous remercierez bien poliment M. de Rouillé de la manière qu'il a bien voulu s'expliquer envers vous touchant les liaisons à prendre entre moi et la Porte Ottomane. Vous lui direz que, pourvu que la France voudrait seconder une pareille négociation par ses bons offices, je me prêterai de bien bon cœur à en charger quelqu'un de ma part qui passerait par Marseille à Constantinople, sans que personne saurait ni où il irait ni le sujet de sa commission, et qui serait instruit de ne commencer

[1] Ergänzt aus Hellen's Bericht vom 13. September. Vergl. S. 388.

Digitized by Google

Prusse à accéder au traité d'alliance qui subsistait entre la Suède et le Danemark.

Pour les affaires de Pologne: Qu'il était enjoint au comte Broglie de faire les derniers efforts pour rétablir le calme et pour empêcher le Grand-Général et ses adhérents de se porter à une confédération. Qu'on supposait en France que les vues du roi de Prusse étaient sur ce point entièrement conformes à celles de la France. Qu'il serait inutile de dresser un plan d'opération pour le comte Broglie et le sieur de Maltzahn relativement à la Diète; qu'il suffirait que le dernier fût instruit d'agir en tout de concert avec le comte Broglie, tout comme celui-ci n'entreprendrait rien sans le concours du sieur de Maltzahn et sans sa participation.

Pour les affaires de l'Empire: Qu'il serait nécessaire qu'à l'occasion de la prochaine élection d'un roi des Romains, on se concertât sur la capitulation qu'il conviendrait de faire pour ce sujet.

que par négocier là un traité de commerce des échelles du Levant, sur le pied que la Suède en était convenue autrefois avec la Porte.

Que, quant aux engagements à prendre entre moi et le roi de Danemark, vous direz au sieur Rouillé que je goûtais parfaitement l'expédient qu'il avait bien voulu suppéditer à cette occasion pour parvenir à ce but salutaire, et que j'aurais toute l'obligation à la France, si elle voulait y contribuer, ne fût-ce que pour me faire avoir un simple traité d'amitié avec le Danemark.

Pour ce qui concerne les mesures qui conviendraient, selon ledit ministre, de prendre touchant l'évènement de la vacance du trône de Pologne, vous lui insinuerez bien poliment qu'il me paraissait presque impossible de pouvoir prendre dès à présent quelque résolution sur ce sujet, bien attendu que le roi de Pologne se trouvait encore dans un état de fort bonne santé, de sorte que naturellement le cas de son décès paraissait être encore assez éloigné, et qu'il saurait même arriver que je mourusse avant lui, et qu'il ne m'était pas possible de prévoir comme mon frère, l'héritier présomptif de moi, pourrait penser alors sur ce cas. Mais qu'indépendamment de tout cela, je croyais qu'en attendant l'évènement de la vacance du trône de Pologne, la France avec moi, nous saurions bien nous expliquer de concert, lorsqu'il était question du cas de vacance, qu'on n'aimerait pas alors que des puissances étrangères se voudraient immiscer aux affaires des Polonais, pour vouloir leur donner un Roi contre leur gré, qu'on ne saurait surtout que de donner l'exclusive à des princes de la maison d'Autriche, et qu'au surplus il faudrait laisser faire le reste aux Polonais.

Quant aux propos que M. de Rouillé vous a tenus de la nécessité qu'il y avait qu'on se concertât, à l'occasion de la prochaine élection d'un roi des Romains, sur une capitulation qu'il conviendrait de faire pour ce sujet, j'applaudis à la réponse que vous avez donnée pour cela au susdit ministre, et vous lui réitérerez encore à ce sujet qu'entre les électeurs de l'Empire, notre parti était à présent le plus faible, qu'en attendant, j'avais ordonné[1] à mes ministres de dresser un projet de ca-

[1] Die bezügliche Weisung ging dem Ministerium am 29. September zu, zugleich mit einer Mittheilung über die Dänemark und Polen betreffenden Stellen des Immediaterlasses an Knyphausen vom 24. September.

Digitized by Google

pitulation tel que nous souhaitions qu'elle fût acceptée, et qu'on vous enverrait ce projet, afin que vous sauriez vous expliquer là-dessus avec les ministres de France.

Je passe à présent au contenu de vos deux dernières dépêches du 9 et du 13 de ce mois, au sujet desquelles je vous dirai que je serai bien aise, quand vous sauriez avertir adroitement et dans la dernière confidence les ministres de France de ne pas se fier trop aux belles apparences du prince Louis de Würtemberg,[1] qui, plein de dissimulation qu'il est, pourrait leur donner à garder par ses artifices, pourvu qu'ils n'y prendraient pas attention.

Quant au crédit auquel, selon vous, le comte d'Argenson[2] paraît se maintenir, je crois cependant qu'à l'occasion du rétablissement fait du Parlement,[3] et par ce que c'est proprement lui qui a fait faire à la cour les écarts qu'elle a faits contre le Parlement, son crédit saurait bien être ébranlé.

Pour ce qui regarde les personnes auxquelles le sieur Rouillé paraît jusqu'à présent avoir le plus de confiance,[4] je vous fais observer que, vu le peu d'expérience et de routine du sieur Rouillé, vous ferez bien de vous lier avec le sieur de Bussy,[5] au moyen duquel vous parviendrez toujours, à ce que je crois, le plus tôt à votre but.

J'avais oublié à vous dire que je suis bien aise d'avoir rencontré dans ma réponse que j'ai fait donner au grand-général de la couronne de Pologne,[6] les sentiments où la France est à ce sujet. Au surplus, j'ai donné mes ordres exprès à mon ministre à Varsovie d'agir en tout, relativement à la Diète présente de la Pologne, de concert et sans réserve avec le comte de Broglie.

La nomination du sieur Ogier au caractère d'ambassadeur m'a fait beaucoup de plaisir; il s'est toujours bien conduit dans son poste présent pour ménager habilement les intérêts de la France et de ses alliés,[7] et il n'est point à douter que son nouveau caractère ne donne beaucoup de poids aux insinuations qu'il aura à faire à la cour de Copenhague.

Au reste, je ne suis point surpris d'apprendre par vous que M. de Séchelles commence à manier habilement les finances de la France. Je connais sa grande capacité[8] et ne désirerais de lui, sinon qu'il fît à présent exactement payer les subsides à la cour que vous savez,[9] et qui lui passent par mes mains.

Federic.

Nach dem Concept. Der „Extrait de la dépêche du baron de Knyphausen" nach der von dem Cabinetssecretär für den Gebrauch des Königs angefertigten Redaction.

---

[1] Vergl. S. 214. — [2] Vergl. S. 405. — [3] Vergl. S. 407. — [4] Knyphausen berichtet, 13. September: „Quant à ce qui concerne le sieur Rouillé, les personnes dans lesquelles ce ministre paraît jusqu'à présent avoir le plus de confiance, sont le marquis de Puyzieulx, le comte de Saint-Séverin et le maréchal de Noailles, mais principalement les deux premiers. Il paraît aussi avoir une bonne opinion des lumières de Bussy, et je me suis aperçu en plusieurs occassions qu'il le consulte souvent et qu'il se conforme assez volontiers à son avis ... Au reste, ce ministre lâche des propos assez indiscrets dans les audiences qu'il donne aux ministres étrangers." — [5] Vergl. S. 400. 411. — [6] Vergl. S. 397. — [7] Vergl. S. 416. — [8] Vergl. S. 404. — [9] Braunschweig.

Digitized by Google

6465. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 24 septembre 1754.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 15 de ce mois. Comme le ministre de Massow vous aura envoyé actuellement les 3,000 écus que j'ai destinés pour rompre la Diète présente, je vous permets d'en faire votre usage de la façon que vous le trouverez nécessaire pour mon service; mais, aussi, je m'y bornerai et ne veux point vous dissimuler qu'il me fâche presque d'avoir sacrifié cet argent pour faire échouer une Diète qui, de votre propre aveu, et vu la situation des circonstances présentes en Pologne, ne saura jamais prendre consistance. Et, comme d'ailleurs la Russie craint que la Porte Ottomane ne remue,[1] je suis persuadé qu'elle se gardera bien de se mêler ouvertement dans ce qui fait à présent le sujet des contestations entre les Polonais.

Au surplus, ma volonté expresse est que vous agirez en tout ceci de concert avec le comte de Broglie, tout comme je sais que celui-ci a ordre de sa cour de ne rien entreprendre sans votre participation et sans votre concours, de sorte que vous userez avec lui, pour ce qui regarde ces affaires, sans réserve et avec cette ouverture de cœur que la conformité qu'il y a entre les intérêts des deux cours, exige. Enfin, vous écarterez tout ce qui saurait donner sujet audit ministre de se plaindre de trop de réserve de votre part envers lui, et le cajolerez et le flatterez plutôt, autant qu'il saurait être convenable à mes intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

6466. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 28 [septembre 1754].

Ma très chère Sœur. J'ai reçu la relation que vous avez eu la bonté de m'envoyer. J'ai parlé à beaucoup de personnes qui se sont trouvées dans le camp de Bohême, mais le raisonnement de toutes ensemble en revient, à peu près, à ce que leur cavalerie se doit trouver assez mauvaise, et leur infanterie, quoique plus ajustée, n'est guère meilleure qu'elle ne l'a été. L'Astrua a été à Prague, elle m'a conté que l'Impératrice avait été fort gracieuse envers elle; l'Empereur lui a dit qu'il voudrait être son *cicisbeo*, l'Impératrice, qui l'a entendu, a dit passe pour celle-là. Voilà de belles anecdotes sans doute et de quoi augmenter la réputation de l'Astrua d'avoir su adoucir la personne la plus jalouse de l'univers en sa faveur. Je vous embrasse mille fois, ma très chère sœur, en vous priant de me croire avec la plus haute estime et la plus parfaite tendresse, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

[1] Vergl. S. 414.

Digitized by Google

6467. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 28 septembre 1754.

Le secrétaire d'ambassade Labes m'ayant marqué par son rapport du 18 la mort subite du comte Rodolphe Chotek arrivée en Bohême,[1] cet évènement ne saurait pas m'être indifférent, par la raison que je crois pénétrer par là si c'est l'Impératrice-Reine qui fait elle-même ses affaires selon ses volontés, ou si c'est par ses ministres qu'elle se laisse diriger. Car si elle continue d'agir selon les mêmes principes et le même plan qu'on a attribués jusqu'ici audit comte Chotek par rapport aux affaires de commerce, je ne saurais que présumer que c'est elle-même qui y a agi selon ses propres lumières, comme au contraire, si l'on change dans les principes qu'on a adoptés jusqu'à présent dans les affaires de finances, j'aurai tout lieu de croire que c'est uniquement aux inspirations des ministres que cette Princesse s'est laissée aller. C'est aussi pourquoi vous devez diriger votre attention particulière sur ce sujet, afin de pouvoir m'en informer avec toute l'exactitude possible.

Nach dem Concept. Federic.

6468. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 28 septembre 1754.

J'ai été bien satisfait de la dépêche du 19 de ce mois que vous m'avez faite, que j'ai trouvée bien intéressante. Je ne doute pas que vous ne tâchiez, par tous les moyens possibles, d'ouvrir les yeux au Grand-Général sur le plan artificieux que la cour s'est formé pour parvenir indirectement à ses vues trop pernicieuses pour la République et sa constitution, que le Grand-Chancelier n'y saurait jamais donner les mains, pourvu qu'il en soit éclairci. Comme mon ministre de Massow vous aura sans doute remis les 3,000 écus, selon l'ordre que je lui ai donné avant mon départ de la Silésie, à l'usage de rompre la Diète, j'espère qu'ils y suffiront et que vous ne manquerez pas de trouver des gens qui à ce prix voudront manœuvrer à cette fin.

Les nouvelles que vous m'avez marquées par le post-scriptum de votre dépêche,[2] m'ont été bien instructives, et je vous saurai bien du gré, quand vous pourriez me marquer quel succès le manège du grand-chancelier Bestushew a eu auprès de l'Impératrice sa souveraine, et si la convention a été signée ou non par le sieur Guy Dickens.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Klinggräffen berichtet, Wien 5. October: „La mort du comte Chotek a été un faux bruit... L'Impératrice-Reine, au reste, travaille sans doute beaucoup à ses affaires, mais d'entrer dans un détail des comptes, elle ne le peut, et il faut de nécessité qu'elle s'en rapporte à ses ministres." — [2] Vergl. Nr. 6469. Zu Grunde liegt ein Bericht Funcke's an Brühl vom 24. August.

Digitized by Google

6469. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 28 septembre 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 17 de ce mois, m'a été fidèlement rendue. J'ai été véritablement frappé de l'insolence du clergé de France, telle que vous me l'avez accusée, et surtout les propos que l'archevêque de Paris a tenus au sujet de la déclaration du Roi touchant le rappel de son Parlement, m'ont fait horreur.[1] Il serait bien à souhaiter que le Roi apprît à connaître bien par là ces gens, et qu'il les contînt dans les bornes qu'il faut par son autorité, et toute la France se verrait bientôt calmée et tranquille à ce sujet.

Comme je viens d'apprendre de très bonne main les particularités suivantes touchant la négociation en Russie par rapport à la convention de subsides à faire avec l'Angleterre, savoir que le sieur Guy Dickens avait reçu par un courrier arrivé de Vienne une lettre du secrétaire d'État comte Holdernesse, par laquelle celui-ci l'avait chargé dans des termes forts de dire au nom du Roi son maître au grand-chancelier Bestushew:

Que les demandes faites par la Russie dans son contre-projet de la convention des subsides, étaient exorbitantes et inadmissibles, et que, quant au mémoire y joint du ministère russien, on l'avait trouvé tel qu'on avait jugé convenable de n'y faire aucune réponse. Qu'il fallait qu'on n'eût guère compris l'intention de Sa Majesté Britannique, sans quoi, entre autres, on n'aurait pas omis dans le contre-projet les paroles: *ou aucun de ses alliés,* que l'on avait insérées avec dessein dans le projet anglais.[2] Qu'au reste la Russie ne devait s'en prendre qu'à elle-même, si elle laissait échapper cette occasion d'obtenir un secours aussi considérable en argent pour l'affermissement du bon système. Qu'il pouvait cependant ajouter à cette déclaration qu'au cas qu'on fût disposé en Russie à accepter encore purement et simplement les conditions proposées dans le projet anglais, lui, Guy Dickens, était tout prêt et autorisé par sa cour à signer d'abord ce projet.

Le comte Holdernesse a chargé exprès le sieur Guy Dickens de représenter au Chancelier de bouche, aussi énergiquement que possible, et de se garder absolument de donner la moindre chose par écrit là-dessus. Le sieur Guy Dickens ayant informé le comte Bestushew du contenu de cette dépêche, celui-ci s'est d'abord récrié sur l'impossibilité de traiter une affaire de cette importance, sans que le ministre anglais donnât sa réponse par écrit ou la dictât du moins *ad protocollum*.[3] Sur quoi, le sieur Guy Dickens, le comte Bestushew et le ministre saxon Funcke, qui était présent, sont convenus entre eux sous la foi du secret, pour ne pas commettre le premier avec le ministère de Londres, que

[1] Vergl. S. 428. — [2] Vergl. S. 193 Z. 11 v. u. mit S. 357 Z. 21 v. o. — [3] Vergl. S. 350.


Digitized by Google

le sieur Guy Dickens ferait un précis des points les plus essentiels de la dépêche susdite, et en des termes aussi modérés et obligeants pour la Czarine que possible. Que le même ministre ferait ses propositions selon ce précis aux deux Chanceliers; qu'alors le Grand-Chancelier lui demanderait copie de ce précis, comme pour soulager sa mémoire, et qu'il remettrait ensuite cet écrit à l'Impératrice, en l'accompagnant des représentations les plus propres à la porter à autoriser de son côté ces ministres à signer avec le sieur Guy Dickens la convention, sur le pied que le ministère britannique l'avait proposé.

Mon intention est qu'après que vous aurez demandé au sieur de Rouillé un entretien particulier, vous devez lui communiquer de ma part et en mon nom toutes les particularités susdites de mot à mot, comme une suite de la communication confidente du contre-projet du ministère de Russie que je lui ai déjà fait faire par vous;[1] vous ajouterez que, selon mes avis, le grand-chancelier Bestushew paraissait très porté à favoriser les demandes des Anglais, et qu'il avait demandé au sieur Guy Dickens à plusieurs reprises s'il était bien sûr qu'il était autorisé à signer, sans autres ordres, le projet anglais, en cas qu'on l'accepterait. En tout ceci, vous observerez bien exactement de prendre préalablement du sieur de Rouillé sa parole d'honneur qu'il voudra me garder le secret le plus religieux sur cette confidence, afin de ne point exposer mon canal, et que vous ne lui donnerez rien par écrit, ni n'en laisseriez prendre sur ce sujet.

Federic.

Anfang und Schluss nach dem Concept, Alinea 3 und 4 nach dem Interlineardéchiffré des Berichtes von Maltzahn, Warschau 19. September 1754. In dem Concepte (von Eichel's Hand) steht an Stelle des Alinea 3 und 4: „Inseratur hic sehr wohl chiffriret alles, was in der einliegenden Dépêche (Bericht Maltzahn's) souligniret worden."

6470. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 28 septembre 1754.

Je n'ai point eu de vos rapports depuis celui que vous m'avez fait du 13 de ce mois. Comme, en attendant, j'ai eu des nouvelles assez intéressantes par rapport à la négociation du sieur Guy Dickens touchant la convention de subsides que la Russie voudrait conclure avec l'Angleterre, je veux bien vous en faire part, quoique pour votre direction seule et sous le sceau du dernier secret . . . .[2]

Après vous avoir confidemment informé de tout ceci, je vous avoue que, par l'ordre que le sieur Guy Dickens a eu de signer la convention, au cas que la Russie la voudrait accepter telle qu'elle avait été projetée par le ministère anglais, et d'ailleurs par le procédé singulier que Guy Dickens a tenu contre l'ordre exprès que ses dépêches lui portaient, mes soupçons se confirment que le ministère anglais a toujours eu forte

[1] Vergl. S. 417. — [2] Es folgt die unter gleichem Datum dem Gesandten in Paris gemachte Mittheilung.

Digitized by Google

envie, malgré ses démonstrations en contraire,[1] de conclure avec la Russie, et qu'il changera bien de ton à l'assemblée du Parlement dans le mois prochain de novembre. J'attends votre sentiment sur ceci, dans un rapport détaillé que vous m'en ferez.

Federic.

Nach dem Concept.

6471. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 1er octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 21 du mois passé de septembre. Vous serez présentement à même de continuer à informer M. de Rouillé de ce qui est arrivé à l'égard de la négociation de Russie, par les particularités que je vous ai marquées dans ma dépêche immédiate du 28. Vous l'assurerez d'ailleurs que, si en suite j'ai appris d'autres nouvelles encore sur ce sujet, je ne manquerai de lui en faire communication.

Au surplus, je serais bien aise que vous sondiez un jour ce ministre, par manière de discours, sur ce qu'il sent de la conduite que le roi de Grande-Bretagne observerait, quand il aura tout l'ascendant sur son Parlement présentement assemblé, et si lui, M. de Rouillé, ne croyait pas qu'il pourrait alors commencer à parler du haut ton et de chicaner autant la France que moi au sujet des différents démêlés que nous avons avec lui. Mandez-moi ce que ce ministre vous dira là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

6472. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 5 octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 24 du mois dernier, qui ne comprenant rien qui demandât de nouvelles instructions pour vous, il me suffit de l'accuser. Cependant, comme il m'est entré depuis peu de temps des avis assez intéressants par un très bon canal[2] par rapport aux affaires de la Turquie, je veux bien vous en faire part, afin que vous le communiquiez confidemment au sieur Rouillé, dans quelque entretien particulier que vous vous procurerez.

Il s'agit[3] d'une déclaration que le Grand-Visir a faite au mois de juillet dernier au sieur Penckler, ministre de Vienne, à l'occasion des forts que l'impératrice de Russie a dessein de faire construire dans la Nouvelle Servie, en conséquence de laquelle le Grand-Visir a dit tout net que, si la Russie continuait de bâtir ces forteresses, la Porte Ottomane regarderait cette démarche comme un attentat à la paix, en ajou-

[1] Vergl. S. 431. — [2] Bericht Maltzahn's, Warschau 26. September, nach einem Berichte Flemming's an Brühl, Wien 28. August. — [3] Die hier folgende Mittheilung erhält unter gleichem Datum Klinggräffen in Wien.

Digitized by Google

tant que l'on ne souffrirait point que la Russie bâtît des forteresses sur les frontières, et qu'au cas qu'elle le fît, elle aurait infailliblement la guerre avec la Porte, laquelle ni le Sultan, ni lui, le Visir, ne serait en état de détourner, ni de contenir la populace à cet égard. Que, le sieur Penckler en ayant donné avis par une estafette au comte de Kaunitz, celui-ci en avait été d'autant plus chaudement alarmé qu'il savait que ce n'était point flatter le caprice de l'impératrice de Russie que de lui mettre obstacle aux grands établissements qu'elle méditait à faire dans la Nouvelle Servie, [et] avait fortement pressé le comte Flemming, ministre saxon à Vienne, pour faire faire des représentations convenables à la cour de Russie, surtout par celle de Londres, afin qu'elle se désistât de son dessein de bâtir les forts en question; sur quoi le comte Flemming avait écrit une lettre au duc de Newcastle, dans laquelle, après lui avoir représenté les suites funestes qui s'ensuivraient d'une rupture entre la Russie et la Porte, l'embrasement général qu'elle causerait, l'union intime qui en résulterait entre la Porte d'un côté et la France et la Prusse de l'autre, et le grand embarras, enfin, dans lequel se trouverait par là le bon système, qui n'était rien moins que bien affermi, il avait pressé instamment le susdit ministre anglais de faire faire à la cour de Pétersbourg toutes les remontrances possibles pour la détourner de son projet en question.

Que, là-dessus, le Keith à Vienne avait reçu un courrier de sa cour, avec une dépêche du 28 d'août[1] par où elle lui avait marqué qu'elle avait muni ses ministres à Pétersbourg et à Constantinople[2] des ordres relatifs tant pour faire là-dessus des remontrances convenables à la cour de Russie, que pour tâcher de prévenir toute rupture de la part de la Porte à cette occasion, et que, le sieur Keith ayant communiqué les copies de ces ordres au ministère autrichien, celui-ci avait paru fort content de leur contenu.

Vous ne manquerez pas de faire un fidèle récit au sieur Rouillé de ces circonstances, en ajoutant [ce] que j'avais appris par de bonnes lettres de Vienne,[3] selon lesquelles le lord Holdernesse avait écrit au sieur Keith les circonstances du changement arrivé dans le ministère espagnol,[4] dont il augurait bien pour la conservation de la paix générale, aussi bien que pour les Anglais en particulier. Que l'on se fierait aux assurances et aux protestations dudit[5] Wall[6] aussi longtemps qu'il ne donnerait pas de preuves du contraire; que ce ministre avait déclaré qu'il serait fort porté à appuyer le système anglais, tandis qu'il le verrait bien lié et fortifié par le concours et l'alliance des puissances qui naturellement en devraient être les appuis; que pour en juger avec certitude, il aurait principalement les yeux sur le plus ou le moins de confiance qui règnerait entre les Puissances maritimes et la cour de Vienne, et que, pour ne pas se tromper à cet égard, il regarderait

[1] Verwechselung mit dem Datum des Flemming'schen Berichtes. — [2] Guy Dickens und Porter. — [3] Vergl. S. 433 Anm. 2. — [4] Vergl. S. 422. — [5] Sic. — [6] Vergl. S. 419.

Digitized by Google

comme un thermomètre politique infaillible le succès qu'aurait la négociation au sujet de la Barrière.[1] Qu'il paraissait cependant au lord Holdernesse que, vu la grande souplesse d'esprit du sieur Wall, qui connaissait parfaitement l'inflexibilité de la cour de Vienne à se relâcher en faveur de ses alliés, son raisonnement n'aboutissait qu'à s'assurer une porte de derrière par laquelle il pourrait s'échapper, et que, malgré toutes ses protestations, il ne serait pas à souhaiter que ce ministre gagnât trop de crédit, mais qu'il restât sous la férule du duc de Huescar, plus franc et mieux intentionné.

En communiquant ces avis au sieur de Rouillé, vous le prierez de m'en vouloir garder un secret absolu, et, quant à vous, vous observerez que vous gardiez cette ma dépêche, comme d'autres de pareille importance, sous votre clef, afin de pouvoir me répondre toujours du secret.

Federic.

Nach dem Concept.

6473. AU SIEUR DE DAHRL A WÉSEL.

Potsdam, 7 octobre 1754.

Sa Majesté, satisfaite de l'offre que le sieur de Dahrl vient de lui faire en conséquence de sa lettre du 24 du mois de septembre dernier de vouloir contribuer de son gré et à ses propres dépens à ce qu'une convention du commerce soit faite entre l'Espagne et les pays de Sa Majesté Prussienne,[2] veut bien consentir que ledit sieur Dahrl s'emploie à ce sujet à la cour de Madrid, pourvu qu'il le fasse comme particulier et de son propre mouvement, par des motifs d'intérêts des deux couronnes, sans mêler d'abord Sa Majesté ou qui que ce soit à sa négociation particulière, ni ne promette rien de la part de Sa Majesté, avant que d'être sûr des intentions de la cour de Madrid là-dessus et d'en avoir fait un fidèle rapport à Sa Majesté.

Nach dem Concept.

6474. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 octobre 1754.

J'ai été charmé et extrêmement satisfait des bonnes nouvelles que vous m'avez marquées par votre rapport du 28 de septembre dernier concernant les dernières lettres du comte Desalleurs,[3] car en effet rien n'est plus désirable pour la tranquillité du Nord et même de toute l'Europe, sinon que la Porte Ottomane continue à donner attention aux démarches de la Russie et de déclarer seulement de temps à autre qu'il ne serait pas indifférent à la Porte que la Russie prétendît donner le

[1] Vergl. S. 419. — [2] Vergl. Bd. VII, 433; VIII, 604. — [3] Vergl. S. 439 Anm.

Digitized by Google

ton aux affaires du Nord, vu que cette démonstration arrêterait seule tous les projets vastes et pernicieux des deux cours impériales et conserverait la paix en Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

6475. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 8 octobre 1754.

Votre dépêche du 27 de septembre dernier ne m'ayant encore rien fourni qui demandât de nouvelles instructions de ma part, je n'ai présentement qu'à vous recommander comme une des choses qui regardent principalement mes intérêts, de ne laisser échapper aucune occasion pour pousser M. Rouillé à faire insinuer par le ministre de France à Constantinople à la Porte Ottomane de ne point permettre que la Russie prît le haut ton dans les affaires du Nord, et d'observer à ce sujet les démarches de la dernière.

Mon intention n'est point du tout par là d'animer la Porte à une rupture ouverte, mais il est de grande conséquence de tenir la Porte dans une attention continuelle sur les démarches de la Russie, afin que la Porte montre au moins que ces affaires ne lui sont point indifférentes. C'est là un des moyens les plus sûrs pour conserver la paix, et cela même aura de l'influence dans l'affaire de Saint-Rémo,[1] pour amener la cour de Vienne à agir plus modérément contre les Génois, et pour rabaisser l'orgueil insupportable du Conseil Aulique à Vienne. Circonstance que vous ne devez point oublier de relever envers M. Rouillé, en l'accompagnant des réflexions que je vous ai suppéditées par tout ce que dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

6476. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 8 octobre 1754.

Vos deux rapports du 26 et du 29 du mois de septembre dernier me sont bien entrés. Je suis fort content de la tournure favorable qu'ont commencé à prendre les affaires en Pologne, et je veux bien continuer de vous dire, quant à l'argent que vous désireriez que je vous fisse remettre encore, que je ne saurais y entendre, étant inutile, selon moi, de dépenser d'autres sommes pour une Diète laquelle serait échouée sans que pour cet effet j'y eusse employé le moindre argent.[2]

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 422. — [2] Vergl. 429.

Digitized by Google

6477. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 10. October 1754.

Des Königs Majestät haben nach Höchsteigenhändig beigesetztem Marginali zu der Anlage[1] annoch zu melden befohlen, wie eine vidimirte Abschrift mit dem gewöhnlichen darunter gesetzten Concordat cum originali von solcher Resolution genommen und gehörigen Ortes geschicket werden könne, mit der Antwort von Seiten des Departements, [dass] man nicht anders als auf die erhaltene Antwort sich beziehen könne.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6478. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 9. October: „Le sieur de Lyncker, résident de la cour d'Ansbach à celle de Votre Majesté, vient de nous présenter la lettre et le mémoire ci-joints, adressés à moi, Podewils, de la part du baron de Seckendorff à Ansbach.[2] L'une et l'autre de ces deux pièces contiennent des plaintes amères sur le grand délabrement des finances et la décadence extrême des États de Son Altesse le margrave de Baireuth. Ces plaintes roulent principalement sur les points suivants:

1° Que les instances de la cour d'Ansbach pour faire agréer à celle de Baireuth la convention proposée en 1752 et approuvée de la part de Votre Majesté, tendante à remettre les finances des deux pays sur un meilleur pied et à en effacer les dettes, avaient été jusqu'ici entièrement infructueuses.

2° Que, quoiqu'il n'ait pas encore été payé un sol des dettes immenses dont les pays de Baireuth étaient chargés, on en foulait néanmoins les sujets presque journellement par de nouveaux impôts criants, de façon que plusieurs d'entre eux avaient été réduits au désespoir et à des extrémités.

3° Qu'on ne faisait même nulle difficulté de s'approprier les dépôts publics et l'argent des orphelins, et que la cour de Baireuth

4° Pour mettre le comble à ses dépenses énormes, avait résolu de faire dans peu le voyage de France pour neuf mois, sans compter

[Potsdam, 10 octobre 1754].

Vous n'avez qu'à faire copier ce que je réponds ci-dessous, et l'envoyer tel que je vous le donne à Seckendorff:

Je suis bien étonné de la ridicule lettre que Seckendorff vous a écrite, je m'étonne que le margrave d'Ansbach ne l'ait pas fait mettre aux petites-maisons. C'est bien à Seckendorff de parler de la mauvaise économie de Baireuth, tandis que son maître est prêt à faire banqueroute, mais ce faquin veut brouiller les deux Margraves, et vous devez lui faire sentir que jamais il ne m'entraînera dans ses infâmes complots; je souhaiterais que le margrave d'Ansbach connût le caractère de ce malheureux: un homme fidèle lui aurait représenté que le voyage que ma sœur fait pour la conservation de sa santé, était désirable pour le margrave d'Ansbach même; que, si ma sœur venait à mourir, celui de Baireuth pourrait se remarier, et alors adieu l'héritage! mais un ministre scélérat tient les discours de Seckendorff. Ne me parlez plus de cette affaire,

[1] Nr. 6478. — [2] D. d. Ansbach 29 septembre 1754.

Digitized by Google

5° Qu'elle avait employé à d'autres usages l'emprunt destiné pour le rétablissement du palais consumé en dernier lieu par le feu,[1] et qu'elle venait de faire

6° Une cession de terres assez considérable à l'Ordre Teutonique.

Quoiqu'il se pourrait très bien que la cour d'Ansbach, par un effet de son animosité contre celle de Baireuth, et peut-être entraînée par un désir trop vif de succéder bientôt dans les États de la dernière, ait chargé un peu trop le tableau qu'elle fait de la position actuelle des affaires de ce pays, nous avons cependant cru être de notre devoir d'en rendre très humblement compte à Votre Majesté, dans la supposition qu'au cas que ces avis d'un dépérissement total et de ses finances fussent fondés, Elle ne pourrait pas le regarder d'un œil indifférent, vu la succession éventuelle de Votre Majesté et de Sa maison royale dans les deux margraviats, au défaut du seul descendant mâle qui reste de la maison d'Ansbach.[2] Et, puisque le margrave d'Ansbach souhaiterait qu'il plût à Votre Majesté, en qualité de chef suprême de l'auguste maison de Brandebourg, de Se concerter avec elle[3] sur les mesures les plus convenables à prendre pour sauver les États de Baireuth de leur prétendue ruine et de permettre qu'elle s'adressât directement à Elle pour Lui faire des ouvertures confidentes à ce sujet, nous soumettons aux hautes lumières et au bon plaisir de Votre Majesté si Elle trouvera bon de Se rendre là-dessus aux désirs de ce Prince ou si Elle aimera peut-être mieux de ne Se mêler absolument point de cette querelle domestique, sur quoi nous attendons Ses ordres avec le plus profond respect, pour les expliquer ensuite au baron de Seckendorff en réponse à sa lettre susmentionnée."

et quand vous recevrez des lettres aussi dépourvues de raison, gardez-vous bien de me les remettre.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 10. October) am Rande des Berichts.

6479. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE SECKENDORFF A ANSBACH.

Berlin, 12 octobre 1754.

Nous avons reçu la lettre que vous m'avez écrite, à moi, comte de Podewils, en date du 29 de septembre dernier, aussi bien que le mémoire dont elle avait été accompagnée.

[1] Vergl. Bd. IX, 335. — [2] Erbprinz Christian Friedrich Karl Alexander. — [3] Son Altesse Sérénissime d'Ansbach.

Digitized by Google

Comme nous n'avons pu nous dispenser, vu l'importance des objets qu'elle renferme, d'en rendre incessamment compte au Roi notre maître, Sa Majesté nous a ordonné très expressément de vous communiquer ci-joint en copie vidimée la réponse qu'elle nous a donnée elle-même de sa propre main là-dessus.

En vous priant, au surplus, Monsieur, de vouloir bien ne nous adresser plus à l'avenir des lettres sur cette matière, dont nous ne sommes pas en état de faire le moindre usage, nous avons l'honneur de vous assurer de la considération avec laquelle nous sommes très parfaitement etc.

H. Comte de Podewils. Finckenstein.

Nach dem Concept.

6480. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 12 octobre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 30 du septembre dernier, sur laquelle je suis bien aise de vous faire observer que, plus la France agira avec fermeté dans toutes ses affaires, plus en retirera-t-elle de l'avantage dans tous sujets. Réflexion que vous ne laisserez pas de faire glisser bien adroitement et sans affectation dans les entretiens que vous aurez avec M. de Rouillé.

Au reste, vous garderez pour votre direction seule ce que la dépêche de mes ministres qui vous arrivera à la suite de celle-ci, vous apprendra au sujet des nouvelles que nous venons d'avoir par rapport aux affaires de Turquie.[1] J'ai mes raisons pourquoi vous n'en devez pas laisser apparaître quelque chose, ce qui cependant ne doit point vous empêcher de me marquer ce que M. de Rouillé vous en dira, supposé qu'il vous en parle.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die entsprechende Stelle des Ministerialerlasses, Berlin 12. October, lautet: „Quelque faibles qu'aient été jusqu'ici les démarches que la Porte Ottomane a faites en faveur de nos amis en Pologne, elles n'ont pas laissé de produire l'effet désiré, ainsi que je vous l'ai mandé par mes ordres de l'ordinaire dernier [Berlin 8 octobre]. La cour de Vienne même, selon ce qui m'en est revenu de fort bon endroit, en paraît être si alarmée qu'elle ne fait plus aucun fond sur le système pacifique établi depuis longtemps à la cour de Constantinople, d'autant plus qu'on prétend avoir des nouvelles que les Janissaires commencent à remuer de nouveau et qu'ils pourraient bien parvenir, à la fin, à obliger le Sultan de rompre la paix. Des dispositions aussi favorables étant toutes propres à inspirer de la modération aux deux cours impériales et à leurs alliés et à les empêcher de seconder ouvertement les mal intentionnés de la République, il faudra voir maintenant le sort de la Diète présente de Varsovie." Vergl. S. 435.

Digitized by Google

6481. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 12 octobre 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 27 du septembre dernier, m'a été bien rendu, sur lequel je vous dirai que ma première curiosité et mon attention principale est à présent sur ce qui se passera dans le Parlement, quand il se rassemblera dans le mois de novembre qui vient. On parle déjà des différentes matières assez intéressantes qu'on y voudra mettre sur le tapis; pour moi, je n'y ajoute aucune foi, étant persuadé de votre vigilance et du zèle que j'ai reconnu en vous sur tout ce qui regarde mon service, que vous ne laisserez pas de m'en informer, dès qu'il en constatera quelque chose.

Federic.

Nach dem Concept.

6482. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 octobre 1754.

J'ai bien reçu votre dépêche du 27 septembre dernier et suis très fâché d'apprendre, par tout ce que vous m'y marquez au sujet de la conversation que la Reine a eue avec vous, que les affaires en Suède s'aigrissent en sorte qu'il ne paraît presque plus aucun moyen pour les réconcilier. Ce qui me fâche le plus, c'est que, malgré cela, la cour ne songe point de prendre le seul chemin qui lui reste pour se tirer de l'embarras, savoir celui de la corruption, qui serait cependant bien préférable à la voie des violences, par laquelle le plus rarement les choses réussissent, et qui est ordinairement exposée à mille traverses. Comme le Sénat n'est point dépourvu des fonds pour se faire un grand parti à la Diète, et que le Roi n'y aura rien à donner, j'en dois raisonnablement conclure que le premier s'embarrassera peu du reste et se rendra favorable la Diète au point que celle-ci prononcera pour lui, et que la cour y succombera. Je ne comprends d'ailleurs d'où ce grand dérangement des finances du Roi, tel que vous me le marquez, peut arriver, vu que les États lui donnent plus pour l'entretien de sa cour qu'il n'en ont fait à ses prédécesseurs.

Au reste, j'attends que ma sœur vous parlera encore sur la proposition à faire au baron de Hœpken,[1] pour vous dire mon sentiment sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 381.

Digitized by Google

6483. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 15 octobre 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 3 et du 6 de ce mois, m'ont été fidèlement rendues. Le courrier qui a porté la dernière, ayant raconté à son retour comme il avait vu qu'à l'approche des troupes que le Grand-Général avait envoyées à Petrikau, et qui n'avaient passé 50 hommes, celles que les Czartoryski y avaient envoyées, s'étaient d'abord retirées, dès qu'elles s'étaient s'aperçues de l'arrivée des autres, et que le jour suivant l'élection d'un Maréchal du Tribunal s'était tranquillement faite dans la personne du staroste Tlomacki Potocki,[1] j'espère que le Grand-Général de la Couronne, ayant appris ces bonnes nouvelles, se sera tranquillisé d'abord sur ses appréhensions que les Czartoryski auraient du soutien étranger. Enfin, comme le parti des Potocki a gagné considérablement par là le dessus sur les Czartoryski, et que tout ira probablement au gré du premier, il conviendra à cette heure que ce n'a pas été sans raison, quand je l'ai fait avertir par vous[2] que le parti de Russie ne manquerait pas de menacer et de faire des ostentations, mais qu'il n'en arriverait rien, vu que la Russie ne s'en mêlerait pas ouvertement. Il faut avouer que c'est principalement à la déclaration énergique que la Porte Ottomane a fait faire par rapport à la Russie, qu'il faut attribuer que la Russie regarde avec indifférence ce qui se passe actuellement en Pologne.

Au reste, j'ai bien voulu vous avertir pour votre [direction] que c'est par les intrigues du comte de Brühl que le comte de Broglie sera rappelé de sa cour après la Diète, sur les plaintes qu'on en a fait porter contre lui au nom du roi de Pologne auprès du ministère de France, et qui ont été poussées au point que le comte de Bellegarde a déclaré qu'on regarderait le rappel de cet ambassadeur comme une marque d'amitié de la part du roi de France, à laquelle il serait sensible. Je sais d'ailleurs de très bonne main que cette intrigue a été d'un concert commun entre le comte de Brühl et le sieur Gross.

Nach dem Concept. Federic.

6484. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 15 octobre 1754.

Les nouvelles que nous avons de Varsovie, nous apprennent que le Grand-Général de la Couronne et le parti des Potocki ont gagné parfaitement le dessus sur les Czartoryski, de sorte que les premiers ont disposé à leur gré de l'élection d'un maréchal du tribunal de Petricovie,

[1] Vergl. Bd. IX. 293. — [2] Vergl. S. 400.

Digitized by Google

que les Czartoryski voulaient emporter haut à la main et même de force ouverte, en y faisant marcher des troupes, qui se sont cependant retirées d'abord, dès que le Grand-Général y a détaché d'autres. Cette circonstance, aussi peu intéressante qu'elle paraît, indique au moins que la Russie ne pense point de se mêler ouvertement dans ce qui se passe présentement dans la Pologne, par la crainte qu'elle a de ne pas ombrager le Turc. D'ailleurs, la cour de Vienne sera sensiblement mortifiée d'apprendre l'échec des Czartoryski, parcequ'elle se voit barrée par là dans ses vues par rapport au prince Charles de Lorraine,[1] qu'elle ne saurait plus pousser par l'intrigue, ni ne saurait se servir de la violence pour réussir, parceque cela la mènerait trop loin, si elle voulait agir hautement contre la constitution de la République.

Nach dem Concept. Federic.

6485. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 15 octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois et me réfère, pour ce qui regarde mes lettres d'Angleterre,[2] à ce que la dépêche ci-jointe du Département vous marquera, en ajoutant cependant qu'en conséquence des susdites lettres, on n'épargnera rien de la part du ministère anglais pour soutenir les possessions d'Amérique, même par les armes, mais qu'on n'envisage pas cela comme un sujet qui pourrait donner lieu de troubler la tranquillité de l'Europe, ni exciter une rupture ouverte avec la France. Ce dont vous ne laisserez pas d'informer confidemment M. de Rouillé. Comme aussi mes raisons que j'avais pour vous marquer dans ma dépêche précédente que vous ne dussiez rien faire apparaître au sieur de Rouillé de ce qu'on vous avait appris par rapport aux nouvelles de Turquie, sont passées, je vous permets à présent d'en pouvoir entretenir ce ministre et d'y ajouter que, selon de bons avis que j'avais, les deux cours impériales paraissaient extrêmement embarrassées de la déclaration énergique que la Porte Ottomane avait fait faire tant au sujet des affaires de Pologne qu'à celle de l'établissement de la Nouvelle Servie; que c'était en cette considération que la Russie n'entrerait pour rien présentement dans les brouilleries qui existent en Pologne, et que de même la cour de Vienne, qui craint et ménage le Turc plus que jamais, s'en abstiendrait. Ce qui faisait voir assez clairement que, pour contenir à la modération la Russie, il ne faudra que faire parler la Porte, pour marquer que les affaires du Nord ne lui seront point indifférentes. Quant aux affaires de la Pologne, l'on compte d'apprendre au premier jour que la Diète est rompue.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 244. — [2] Bericht Michell's, London 4. October, über die Absicht des englischen Ministeriums, eine Verstärkung von 2000 Mann nach Virginien zu entsenden.

Digitized by Google

6486. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 19 octobre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 10 de ce mois. La Diète continuant de devenir de plus en plus orageuse, j'espère de recevoir la nouvelle incessamment de vous qu'elle sera rompue, et suis bien curieux d'apprendre alors le train que les affaires prendront là. Je crois devoir vous communiquer ce que j'ai appris de très bonne main des lettres arrivées à Vienne de Constantinople du 16 septembre, savoir que la Porte Ottomane avait envoyé des ordres aux différents bachas en Asie d'augmenter les troupes qu'ils commandent et de les pourvoir de toutes choses nécessaires pour marcher, lorsqu'ils en recevront l'ordre, sans toutefois les informer du lieu de leur destination; démarche qui, à ce que j'en crois, ne pourra guère plaire aux deux cours impériales, qui n'ignorent pas que les Turcs, dans leurs guerres avec les Chrétiens, y emploient aussi leurs troupes d'Asie.

Je vous sais parfaitement gré des nouvelles que vous m'avez marquées dans le post-scriptum de votre dépêche;[1] pour celles que j'ai de France, elles sont que la fin de la Diète en Pologne saurait bien être l'époque du rappel du comte Broglie, qui alors, à ce qu'on dit, demandera un congé pour venir en France, où il restera sous prétexte que ses affaires rendaient là sa présence absolument nécessaire. Comme l'on parle cependant de tout ceci encore avec incertitude, je serai bien aise que vous gardiez encore tout ceci pour vous seul.

Nach dem Concept. Federic.

6487. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 19 octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois. Les nouvelles que vous m'avez mandées au sujet des lettres arrivées de la Turquie,[2] sont aussi bonnes et intéressantes que, pourvu qu'elles continuent, vous verrez tantôt bien humilié l'orgueil ordinaire des ministres de la cour de Vienne et qu'ils useront avec beaucoup de politesse envers vous. Ce qui les embarrassera plus encore dans ceci, c'est que, selon de bons avis que j'ai,[3] la cour de Russie ne veut point renoncer au dessein de faire construire une forteresse dans la Nouvelle Servie et qu'elle a donné des ordres à son résident à Constantinople, le sieur Obreskow, de déclarer aux ministres de la Porte qu'on ne refuserait pas de satisfaire

[1] Vergl. Nr. 6487. — [2] Vergl. Nr. 6486. — [3] Maltzahn berichtet, Warschau 10. October: „J'ai vu le rescrit au résident russe [à Constantinople] avec la réponse à donner à la Porte Ottomane, et le précis que le sieur Funcke en a fait pour le communiquer au comte Esterhazy et au sieur Guy Dickens. On marque au sieur Obreskow" u. s. w. wie im Texte.

Digitized by Google

celle-ci, en se désistant de construire la forteresse de Sainte-Élisabeth dans la Nouvelle Servie, si ce fort n'était pas devenu indispensablement nécessaire pour maintenir la tranquillité et la sûreté de la nouvelle colonie établie sur la frontière contre des vagabonds qui ravageaient le pays aux environs; qu'ainsi on espérait que la Porte n'exigerait pas l'impossibilité, d'autant plus que les traités n'interdisaient point dans ces endroits, absolument dans le pays de la domination russe, la construction de forteresses. Comme je crois vous avoir déjà informé[1] de la jalousie extrême de la Porte sur la construction de cette forteresse et de la déclaration que ses ministres ont faite le plus énergiquement au résident de Russie, en lui disant que la Porte ne saurait envisager autrement cette démarche que comme une rupture ouverte de la paix, il restera à voir si ladite Porte se voudra payer de pareilles défaites. En attendant, la cour de Russie a fait donner un précis de ladite résolution donnée à son résident susdit aux ministres des cours de Vienne et de Londres et ne laisse pas de continuer à faire travailler 4,000 personnes à la construction de la forteresse.

Que toutes ces particularités ne vous servent que pour votre direction seule et afin que vous soyez à même de faire d'autres recherches là où vous êtes sur cet objet.

Federic.

Nach dem Concept.

6488. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 19 octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois, à l'occasion duquel, et en partie des autres que vous m'avez faits antérieurement, je me vois obligé de vous dire que je suis mécontent de ce que vous recommencez depuis peu à donner dans la même faute dont je vous avais corrigé ci-devant[2] et que vous composez vos rapports si superficiellement que je ne saurais souvent que les apprécier aux nouvelles de la poissonnerie ou me persuader tout au plus que vous les tiriez de ce que peut-être deux ou trois dames de votre connaissance ont dit devant leurs toilettes. Comme je ne saurais absolument pas me contenter de rapports superficiels de mes ministres, je demande à vous que vous deviez les rendre plus intéressants et assez circonstanciés, et que surtout vous ne deviez pas passer légèrement sur les affaires, mais bien y entrer, en me les représentant dans toute leur étendue, avec des réflexions justes et solides, et ne pas par exemple me parler de l'Espagne sans ajouter comment elle est intentionnée pour la France. C'est aussi en conséquence qu'il faut que vous fréquentiez plus le grand monde qu'il ne me paraît pas que vous le fassiez, et que vous parliez à toute

[1] Vergl. S. 414. — [2] Vergl. S. 410. 418.


Digitized by Google

espèce de gens capables à vous fournir de bonnes informations sur des choses intéressantes.

Après que cela vous soit dit, je veux bien vous informer que je viens d'apprendre par de bons canaux que la cour de Russie a instruit son résident à Constantinople de répondre aux ministres de la Porte au sujet de la déclaration qu'ils lui avaient faite touchant la nouvelle forteresse que la Russie fait construire dans la Nouvelle Servie, qu'on ne refuserait pas de satisfaire la Porte, en désistant de ce dessein, si ce fort ne devenait pas indispensablement nécessaire, et qu'en conséquence on espérait que la Porte n'exigerait pas l'impossibilité, d'autant que le traité n'interdisait pas la construction de forteresses dans ces endroits, que la Russie n'entreprenait que pour la sûreté de la colonie établie sur la frontière contre des vagabonds qui y ravageaient le pays. Qu'au reste ledit résident doit être instruit de tâcher par ses représentations d'empêcher que la Porte n'entreprenne rien de contraire aux intérêts de la Russie et que surtout elle ne suive pas son inclination de s'en plaindre à la France, et que les ministres des cours alliées à la Russie étaient instruits d'en retenir la Porte par leurs représentations; qu'on en espérait que la Porte, qui peut-être n'était qu'animée par d'autres, s'apaiserait d'elle même, après qu'on aurait fait accroire au Reïs-Effendi et aux autres ministres indifférents que la forteresse de Sainte-Élisabeth n'était point proche des frontières, mais dans le pays de la domination de Russie.

Vous ne laisserez pas de communiquer fidèlement et en détail et de bouche toutes ces anecdotes intéressantes à M. de Rouillé, après lui en avoir demandé le secret de ma part comme la suite de ce que je lui ai déjà fait communiquer confidemment par vous sur ces objets,[1] sur lesquels je suis à attendre encore vos rapports.

Comme le sieur Darget[2] m'a prié de vouloir bien m'intéresser pour lui auprès de M. de Séchelles, contrôleur général des finances, afin qu'il veuille bien à ma considération lui donner quelque poste dans les sous-fermes ou dans quelques autres affaires de finances, mon intention est que vous devez prendre quelque occasion convenable, et, si cela se peut, avant le départ de la cour pour Fontainebleau,[3] pour présenter audit ministre le sieur Darget comme un homme qui avait été en mon service, et pour l'avantage duquel je m'intéressais encore, vu les fidèles services qu'il m'avait rendus, et la sage et bonne conduite qu'il avait observée depuis tout le temps qu'il m'avait été attaché.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 433. — [2] Vergl. Bd. IX, 460. — [3] Knyphausen war dem Hofe bereits am 12. October nach Fontainebleau gefolgt.

Digitized by Google

6489. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 19 octobre 1754.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite à la date du 12 de ce mois. Quoiqu'il me paraisse assez singulier que les instructions à M. d'Ogier pour entamer la négociation d'un traité d'amitié entre moi et le Danemark,[1] tardent si longtemps à lui parvenir, je ne présume cependant point de mauvaise volonté, mais l'attribue plutôt au changement qui fut fait au ministère de France à l'occasion de la mort de feu marquis de Saint-Contest.

D'ailleurs, je ne crois devoir mettre beaucoup d'empressement pour que cette négociation soit entamée et conclue, après l'évènement que nous venons d'apprendre de la naissance d'un prince héritier[2] du grand-duc de Russie, et qui ne saurait que bien intriguer la cour de Danemark,[3] de sorte que ce sera elle plutôt qui aura besoin de me rechercher, que j'aurai lieu de le faire moi envers elle. Vous sentez bien que ce n'est que pour votre direction seule que je vous écrive ceci.

Nach dem Concept.

Federic.

6490. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 12. October: „Le silence sur les Russes continue encore ici, depuis mon retour,[4] dans les bons endroits, où on les alléguait avant cela comme l'épouvantail de l'Europe, ce qu'on peut sûrement attribuer aux sentiments que la Porte a fait manifester en Pologne. Si par hasard on en fait mention ici, ce n'est que par modestie, en assurant qu'ils ne se mêleraient point des affaires de la Pologne, langage bien différent du premier, sans doute conseillés par leurs alliés d'en agir ainsi, afin de ne point attirer le Turc, car on le craint ici extraordinairement, sachant qu'il en veut à la Russie et qu'il pourrait trouver l'occasion favorable dans les troubles de Pologne de l'attaquer; la voie de le faire par les déserts qui séparent les deux empires, renfermant presque une impossibilité de la joindre."

Potsdam, 22 octobre 1754.

Il paraît, par ce que vous me marquez dans votre rapport du 12 de ce mois des affaires de Pologne, que vous êtes très bien au fait de celles de la présente Diète, de façon que je n'ai rien à y ajouter, si ce n'est que, selon toutes les apparences, ladite Diète échouera.[5]

La naissance du jeune prince Paul en Russie doit embarrasser la cour de Danemark au point qu'elle se verra attirée par cet évènement bon gré mal gré elle dans le parti français et d'autres alliés bien intentionnés, ce qui, après cela, produira vraisemblablement un certain équilibre propre à contre-balancer le parti des deux cours impériales.

[1] Vergl. S. 427. — [2] Grossfürst Paul, geboren 1. October 1754. — [3] Vergl. S. 403. — [4] Vergl. S. 409. — [5] Vergl. S. 436.

Digitized by Google

La cour de Vienne ne fait sans doute pas bonne mine à ces différentes variations dans les affaires, et c'est là précisément qui doit vous engager à observer les visages à leur sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6491. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 22 octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois. Vous serez convaincu par la suite qu'il ne faudra point d'argent au delà de celui que je vous ai fait parvenir pour rompre la présente Diète. Le ministère autrichien est lui-même persuadé qu'elle échouera, étant d'opinion que, supposé qu'il fût possible qu'elle prît consistance, cela ne mènerait à rien, mais que la confusion n'en deviendrait que plus grande et occasionnerait peut-être une guerre intérieure par les confédérations qui se formeraient en pareil cas.

Federic.

Nach dem Concept.

6492. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 22 octobre 1754.

Je ne saurais rien décider encore sur ce que vous dites, dans votre rapport du 11 de ce mois, du manque de capacité qu'on attribue communément à M. Rouillé, me paraissant surtout qu'on fait du chemin avec lui dans les affaires, ce qui au moins n'était guère possible avec feu M. de Saint-Contest.

Federic.

Nach dem Concept.

6493. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 11. October: „L'attention de la cour et de la ville continue d'être fixée sur l'armement que l'on prépare en diligence pour la Virginie; outre les envois dont j'ai eu l'honneur de faire mention par ma dernière dépêche, on y a encore ajouté le nombre d'officiers qu'il faut pour composer deux régiments, que l'on se propose de lever dans ce pays-là. Les bâtiments de transport qui doivent se charger de ces secours, seront escortés par une escadre de cinq vaisseaux de guerre, et l'on compte qu'elle sera en état de faire voile vers la fin de ce mois et peut-être plus tôt. En attendant, voilà un armement

Potsdam, 26 octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois, qui m'a donné bien de la satisfaction par les nouvelles intéressantes qu'il comprend, et au sujet desquelles vous devez continuer de me mander exactement les suites. Ce que je désire d'ailleurs, c'est que vous me marquiez votre sentiment si ces affaires qui fixent à présent l'attention du ministère, n'effectueront pas que, changeant d'objet, il ne se souciera

Digitized by Google

qui est bien considérable pour être fait au milieu de la paix, sans avoir dessein de la rompre. A la vérité, les ministres n'auraient pas pu se dispenser d'agir autrement, sans courir le risque d'être blâmés dans le Parlement et d'y perdre de leur influence; c'est une démarche populaire, et qui est autant nécessaire pour leur que pour l'avantage de la nation. Mais, avec cela, il s'agira de voir comment la France l'envisagera, et si, en envoyant aussi des secours dans ses possessions en Amérique, on n'y allumera pas si bien la guerre que bon gré mal gré on ne soit obligé ensuite de la faire passer en Europe; c'est ce qui est à craindre et ce qui se développera à mesure que l'on verra le langage que les deux puissances se tiendront entr'elles dans la suite. Jusqu'à présent, on paraît affecter un silence réciproque là-dessus; ainsi si l'on continue d'aller ce train, bien loin que cette affaire s'accommode, elle ne fera, au contraire, que s'embrouiller davantage. Il en sera de même de la négociation des Indes orientales, qui, suivant les apparences, s'en ira aussi en fumée, par le peu de disposition où l'on continue d'être ici de vouloir accepter les conditions offertes par la France dans la lettre que le duc de Mirepoix a écrite en dernier lieu au lord Holdernesse, et à laquelle on n'a point encore répondu."

Nach dem Concept.

guère, en attendant, des autres, comme de la négociation des subsides avec la Russie et de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains.

Federic.

6494. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 26 octobre 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 17 de ce mois, m'est heureusement parvenu, qui m'a fait un plaisir infini par toutes les choses intéressantes que vous y avez comprises,[1] et qui peuvent extrêmement servir à ma direction, de sorte que je vous en sais infiniment gré et approuve surtout que vous n'ayez pas laissé de m'instruire sur ce qui regarde la négociation à Vienne touchant la Barrière des Pays-Bas, dont je n'avais jusqu'ici qu'une information très vague.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Mittheilungen aus Berichten des Grafen Flemming in Wien an den Grafen Brühl, aus der Zeit vom 14. April bis 2. October 1754, über die Verhandlungen zwischen den Kaiserhöfen wegen des Forts St. Elisabeth, zwischen den Höfen von London und Petersburg wegen des Subsidienvertrages, und zwischen den Höfen von London und Wien wegen der holländischen Barrièrefestungen. Vergl. Nr. 6495.

Digitized by Google

6495. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 octobre 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 16 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. Donnez-vous la peine de déchiffrer vous-même et seul ce qui suit.

Ce ne sont pas seulement les déclarations que la Porte a fait faire sur les affaires de Pologne qui embarrassent assez la cour où vous êtes, ce sont bien d'autres circonstances encore qui lui inspirent de l'appréhension de voir le système qu'elle s'était fait, ébranlé, et les espérances qu'elle en avait conçues, bien éloignées. La cour de Londres n'a présentement d'autre attention que sur ses différends avec les Français en Amérique,[1] elle prépare de grands armements pour la Virginie et fera escorter les secours qu'elle y envoie par une escadre de cinq vaisseaux de guerre. Son attention est fixée de voir comment la France l'envisagera, et si celle-ci y enverra aussi des secours dans ses possessions d'Amérique; l'on craint qu'on n'allume pas si bien la guerre en Amérique qu'on ne soit obligé de la faire passer en Europe.

D'ailleurs, l'insensibilité que la cour de Pétersbourg a témoignée touchant l'opposition de la Porte au dessein de la Russie de construire le fort de Sainte-Élisabeth, dont je vous ai déjà informé,[2] paraît bien embarrasser la cour de Vienne par les suites qu'elle en craint. Vous savez qu'elle veut absolument éviter tout sujet de démêlés avec la Porte; en attendant, la cour de Pétersbourg paraît persister à vouloir construire cette forteresse, et à Constantinople l'on continue de dire positivement qu'on y regarderait cette entreprise comme une violation manifeste de la dernière paix, de sorte qu'à Vienne l'on craint que la Porte ne juge être de son honneur de s'opposer à ce dessein à main armée, et que par là le feu de la guerre ne s'allume. C'est aussi pourquoi l'on remue ciel et terre pour faire condescendre la cour de Pétersbourg à ne plus poursuivre son dessein pour la construction de ladite forteresse et de faire en sorte à Constantinople que le ressentiment de la Porte soit apaisé, qu'elle soit empêchée de se porter à quelque coup violent, et que le comte Desalleurs ne soit point cru sur les insinuations qu'il fait à la Porte touchant ces affaires et celles de Pologne. Avec tout cela, l'on craint à Vienne que, supposé même que la Porte ne se détermine pas à en venir à des extrémités et qu'elle se rende plutôt aux raisons bonnes ou mauvaises qu'on lui donnera des caprices de la Russie, l'on craint, dis-je, que la Porte ne garde toujours contre cette dernière un ressentiment secret et ne puisse être par là engagée plus facilement aux sollicitations des cours qu'on appelle mal intentionnées, pour contracter avec celles-ci des liaisons plus intimes, ce qui avait coûté tant de peines d'empêcher jusqu'ici.

[1] Vergl. S. 447. — [2] Vergl. S. 443. 444.

Digitized by Google

Voilà des avis sur lesquelles vous pouvez compter sûrement.[1]

Quant à la négociation en Russie touchant le traité de subsides à convenir entre celle-ci et l'Angleterre,[2] tout reste encore indécis, et, quand le Vice-Chancelier a demandé une fois au sieur Guy Dickens s'il n'avait pas reçu de nouveaux ordres de sa cour propres à accélérer la conclusion de cette affaire, il en a eu la réponse qu'après ce qu'il avait dit aux deux Chanceliers, il n'avait rien reçu de nouveau sur ce sujet, et que, malgré le désir de sa cour de voir terminée cette négociation, il faudrait pourtant qu'à l'avenir les ouvertures vinssent de la part de la Russie; réponse qui, ayant été sue en Angleterre, y a été fort approuvée. Enfin, tout le succès de cette négociation [en] dépendra si le chancelier Bestushew saura gagner assez de l'ascendant sur l'Impératrice pour la disposer à se contenter des subsides que les Anglais offrent, et qui sont assez différents de ce que les Russes en demandent.

La négociation sur l'affaire de la Barrière aux Pays-Bas[3] donne encore du fil à retordre à la cour de Vienne, le sieur Keith ayant communiqué en dernier lieu au comte Kaunitz le projet d'accommodement dont on était convenu entre l'Angleterre et la République à ce sujet. Ce projet contient neuf articles, dont les plus essentiels sont que la Hollande réduit ses prétentions pécuniaires, à l'égard des arrérages, à un million de florins de Hollande et acquitte moyennant cette somme la cour de Vienne de plusieurs autres sommes dont elle est redevable à la République. En second lieu, la Hollande veut se contenter de la moitié de la somme annuelle de 500,000[4] patagons, stipulée pour l'entretien des garnisons hollandaises, pourvu que le résidu soit employé au rétablissement et à la réparation des places de la Barrière, à l'achat d'artillerie et d'autres besoins, bien entendu que la somme entière sera réversible à la République, aussitôt que ces besoins auxquels il faudra pourvoir préalablement, auront cessé. En troisième lieu, qu'on fixera l'espace d'un an, à compter trois mois après l'acceptation faite, pour convenir de la façon la plus équitable de faire un nouveau traité de commerce et de tarif, qui aura également lieu dans les pays des parties contractantes, sans avoir égard à l'article 26 du traité de la Barrière. Les six articles restants ne sont que relatifs aux autres. Le sieur Keith a eu ordre de remettre ce projet au ministère de Vienne sans l'accompagner d'aucun mémoire, par la raison qu'il serait impossible de n'y point glisser des expressions qui marquassent l'aigreur et le ressentiment qu'on avait conçus en Angleterre du procédé indécent de la cour de Vienne dans cette transaction, et que c'était absolument là l'ultimatum des Puissances maritimes.

[1] Vergl. S. 448 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 431. — [3] Die hier folgende Mittheilung erhält unter dem 2. November von der Hellen im Haag. — [4] In der Vorlage verschrieben: 150,000. Der Bericht Maltzahn's vom 17. October sagt richtig: „La Hollande veut se contenter de la moitié de la somme annuelle de *cinq cent* mille patagons“; dieselbe Zahl hat der Immediaterlass an von der Hellen vom 2. November (vergl. die vorige Anmerkung).

Digitized by Google

Voilà assez pour vous mettre sur la voie de poursuivre le succès de cette négociation, auquel sujet vous me garderez cependant en tout le secret le plus absolu.

Federic.

Nach dem Concept.

6496. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 26 octobre 1754.

Votre rapport du 12 de ce mois m'a été rendu, que j'ai trouvé encore aussi sec, superficiel et nullement intéressant que je me vois obligé de vous réitérer tout ce que je vous ai marqué sur ce sujet par ma lettre antérieure, et de vous déclarer naturellement que, pourvu que vous ne vous redressiez pas et me serviez avec plus d'application dans le poste où je vous ai mis, je n'y pourrais plus et me verrai obligé bon gré malgré moi de songer à un changement. Vous ne saurez ignorer que j'ai trop d'intérêts liés avec la cour de France, et que c'est elle principalement sur laquelle je me dois diriger, pour que je n'eusse pas besoin d'y avoir une attention continuelle, et qu'un ministre qui y réside de ma part, ne m'instruise continuellement de ce qui arrive. Convenez donc combien peu vous vous êtes acquitté jusqu'ici de vos devoirs. Ce serait inutile que vous songiez à me dire pour excuse que les objets vous manquaient souvent pour faire toujours vos rapports intéressants; vous savez qu'une cour telle que la France en fournit toujours, à moins qu'on s'y prenne avec application et discernement. Je vous en donnerai des exemples. Tout le monde sait, et même les gazettes en sont pleines, que l'Angleterre fait actuellement un armement naval considérable pour envoyer du secours à ses possessions en Amérique; il serait de votre devoir [de me mander] comment le ministère de France envisage cet armement, et s'il à son [tour] ne fera armer contre. Ne devriez-vous pas me marquer ce qui se passe dans l'affaire des Génois par rapport à la ville de Saint-Rémo?[1] Enfin, tant d'autres affaires encore, par exemple qui est des ministres français à présent qui a le plus de crédit, si M. de Séchelles prend de l'ascendant,[2] les liaisons de la favorite et si son crédit continue, si l'autorité du maréchal de Belle-Isle augmente dans les affaires, si le nouveau ministre de la marine[3] s'applique à mettre les flottes de la France sur un pied redoutable: enfin, mille choses pareilles qui se représenteront d'abord devant votre esprit, pourvu que vous y songiez seulement, et qui me rendront toujours vos rapports intéressants et utiles.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 436. — [2] Vergl. S. 428. — [3] Machault. Vergl. S. 403.

Digitized by Google

6497. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 26. October 1754.

Fester, besonders Lieber und Getreuer. Da Ich zeither und fast seit Meiner Retour aus Schlesien[1] nicht die geringste Nachricht von Euch immediate erhalten habe, wie es mit Eurer Negociation[2] zu Wien weiter gegangen ist, und in was vor Terminis solche stehet, so befehle Ich Euch hierdurch, dass Ihr Mir mit nächstem darüber Euren klaren und deutlichen Bericht davon erstatten und Mir die reine Wahrheit auf Pflicht und Ehre schreiben sollet, was vor Hoffnung Ihr von dem Succès dieser Sache habet und ob das wienersche Ministerium sich ohne weiteres Lanterniren zum vernünftigen Ziel legen oder bei seiner Caprice bleiben werde und Euch nur zu amüsiren intendire. Ihr wisset Meine ernsthafte Willensmeinung deshalb und [dass] Ich einmal der Sache auf eine oder die andere Art ein Ende gemachet wissen will, welchem Ihr Euch bei Vermeidung schwerer Verantwortung zu conformiren habet. Ich bin Euer gnädiger König

Friderich.

Nach dem Concept.

6498. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 28. October, die von dem Könige verlangte,[3] zur Mittheilung an den französischen Hof bestimmte Denkschrift „Anmerkungen zu denen interessantesten Articuln der Kayserl. Wahlcapitulation Francisci I." und recapituliren deren Inhalt. „Nous ne saurions nous dispenser de représenter très humblement à Votre Majesté qu'il ne nous paraît pas qu'on puisse se flatter entièrement du succès des remarques ci-dessus et de quelques autres contenues dans la pièce ci-close, vu qu'on a déjà tenté lors de l'élection de l'empereur Charles VII et de celle de l'Empereur d'à présent d'en faire insérer quelques-unes dans la capitulation; mais la maison d'Autriche, assistée de celle d'Hanovre, trouvant toujours le moyen d'esquiver les peines qu'on s'est données là-dessus, par la pluralité des suffrages contraires, il sera convenable de redoubler les efforts sur ce sujet, pour voir quel en sera le succès à la Diète future pour élection d'un roi des Romains."

[Potsdam, 29 octobre 1754].

Si cela ne réussit pas en entier, il n'aura de perdu que deux feuilles de papier et quelques gouttes d'encre, et si quelques-uns de ces points passent, les libertés de l'Empire y gagnent beaucoup. J'approuve fort cette pièce.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 29. October) am Rande des Berichts.

[1] Vergl. S. 425. — [2] Vergl. S. 384. — [3] Vergl. S. 427 Anm.

Digitized by Google

6499. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 29 octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois. Voilà la Diète en Pologne rompue le 19 du courant, et encore par un des nonces des Czartoryski, qui, ayant vu manquer toutes leurs menées et tentative faites pour réussir à leur gré dans l'affaire de l'ordinatie d'Ostrog, on cru ne devoir plus laisser subsister la Diète.[1]

Quant à l'évènement de la naissance du jeune prince de Russie, je suis de votre avis que, dans le fond, il ne sera pas aussi avantageux pour la cour où vous êtes que M. de Kaunitz l'a cru dans ses premiers transports. Il saurait bien arriver, entre autres suites que vous en avez remarquées, que le grand-duc de Russie, se trouvant appuyé par sa succession, prît plus d'essor qu'il n'a pu faire avant cet évènement, et que par-là les factions et la confusion se multipliassent dans ce pays. Réflexion qui ne servira que pour votre seul usage.

Les points ne se sont plus trouvés dans les couverts de vos dépêches depuis les deux derniers ordinaires.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6500. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Maltzahn berichtet, Warschau 20. October: „Le même jour que les Czartoryski firent proposer l'acte de redonation,[3] l'un de leurs nonces,[4] qui a toujours exigé un accommodement dans l'affaire de l'ordinatie d'Ostrog avant l'élection du maréchal, s'absenta de la chambre, et y revint cependant le lendemain, mais toujours avec les mêmes propositions. Cette dernière tentative leur ayant manqué de réussir, puisque le Grand-Géneral de la Couronne a persisté à ne vouloir d'autre arrangement que celui que la République ferait, ils ont fait rompre hier la Diète par un autre de leurs nonces,[5] qui a fait un manifeste dont on ignore encore la teneur. Le grand-chambellan de Lithuanie, comte Mniszech, qui m'apprit hier cette

Potsdam, 29 octobre 1754.

Votre rapport du 20 de ce mois m'a été fidèlement rendu. Voilà rempli par l'évènement ce que je vous avais toujours prédit par rapport à la Diète et qu'elle serait rompue, sans que nous aurions besoin de nous mettre en grands frais là-dessus. En attendant, les particularités que vous m'avez marquées des discours que le comte de Brühl a tenus sur ce sujet, m'ont fait plaisir. Reste à voir si son prétendu mécontentement contre les Czartoryski con-

[1] Vergl. Nr. 6500. — [2] Zur Controle wurden die Couverte auf der Innenseite mit gewissen Zeichen versehen, sodass das Fehlen dieser Zeichen den Beweis gab, dass die Originalcouverte auf dem österreichischen Postamte erbrochen und durch neue, mit nachgemachter Handschrift adressirte und mit nachgestochenen Petschaften versiegelte Umschläge ersetzt waren. — [3] Der Verwilligungsact ging dahin, in der ostroger Angelegenheit (vergl. S. 271) die Ansprüche aller Interessenten durch eine Commission auszugleichen. — [4] Butowd. — [5] Strawinski.

Digitized by Google

nouvelle chez le comte Brühl, soutint qu'aucun nonce ne saurait rompre la Diète avant l'élection du maréchal, n'ayant, avant la légitimation qui se fait immédiatement après cette élection, qu'une voix passive uniquement pour cette élection, et le comte Brühl, y venant après, parla dans le même sens et dit au comte Broglie que le Roi voulait faire durer les sessions jusqu'au terme prescrit pour la fin de la Diète. C'est là-dessus que nous envoyâmes chez le Grand-Général et le palatin de Belcz, leur faire dire que notre avis était que leurs nonces demandassent au Roi de faire congédier cette Diète et de donner l'administration,[1] ou qu'ils formassent quelque autre plan, s'ils savaient quelque chose de mieux, puisque de soutenir que la Diète ne pouvait pas se rompre avant l'élection du Maréchal et de la faire traîner encore les trois semaines qu'elle aurait dû durer, ne serait que perdre son temps. Le comte Brühl ajouta encore, en parlant au comte Broglie, que, si les Czartoryski croyaient avoir empêché l'administration, ils avaient justement pris les moyens qu'il fallait pour déterminer le Roi à la donner; qu'en général ils se comportaient à ne devoir pas espérer la continuation des bonnes grâces de leur maître, et qu'ils devaient pourtant savoir que, quand il les ôtait une fois, c'était sans retour."

Nach dem Concept.

tinuera, ou si ces propos n'ont été jetés à vous et au comte de Broglie pour vous faire perdre la piste de ses menées, afin de tromper plus facilement le Grand-Général. J'attends vos nouvelles sur les suites du susdit évènement.

Federic.

6501. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 18. October: „Il m'est revenu que M. de Gisors[2] va faire un tour à Pétersbourg, que la cour de Russie est prévenue là-dessus, et qu'on y a résolu d'avance de lui témoigner beaucoup d'honnêtetés et de politesses, mais aussi de lui tourner le dos, s'il hasarde le moindre petit mot d'affaires."

Potsdam, 29 octobre 1754.

C'est avec satisfaction que j'ai vu par vos rapports du 18 et du 22 de ce mois la facilité avec laquelle Leurs Hautes Puissances se sont prêtées à vous faire expédier sur vos instances les passe-ports pour le libre passage des trente chevaux anglais par le territoire de la République qui seront livrés par le nommé Laurence Cassel pour mes écuries.

Quant à ce qui vous est revenu par rapport au comte Gisors et du prétendu voyage qu'il croit faire à Pétersbourg, vous devez prendre

[1] Administration für die Ordinatie Ostrog. — [2] Vergl. S. 339.

Digitized by Google

tout cela pour des contes faits à plaisir, ledit comte Gisors n'ayant jamais pensé de faire un pareil voyage.

J'aurais été bien aise que vous vous fussiez expliqué plus en détail sur ce que vous avez appris des forces que l'Angleterre fait embarquer pour l'Amérique, et sur les nouvelles arrivées des colonies anglaises. Comme ces affaires méritent quelque attention ou satisferont au moins ma curiosité, vous ne manquerez de me marquer ce que vous en apprendrez avec quelque certitude.

Federic.

Nach dem Concept.

6502. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 29 octobre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 17 de ce mois. Vous n'oublierez pas de faire ressouvenir M. Rouillé de la réponse qu'il vous a promis de donner au sujet de l'envoi de quelqu'un de ma part à Constantinople,[1] supposé qu'il vous ne la donne pas de son chef. Vous savez que c'est lui-même qui m'en a donné le premier l'idée.

J'espère que, quand vous lui aurez communiqué tout en détail les éclaircissements que j'avais fait joindre en forme de mémoire à la copie du contre-projet du traité de subsides de l'Angleterre avec la Russie que j'envoyais à milord Maréchal,[2] avec les particularités que ma lettre du 28 du mois dernier de septembre[3] renferme, son doute sur l'authenticité de la pièce lui sera d'abord passé. Au surplus, vous lui insinuerez, quand l'occasion se trouvera de le faire sans affectation, que c'est uniquement par le motif d'une confiance particulière que j'avais en lui, que je lui avais fait faire la communication de toutes ces pièces susdites, et que mon avis, quant à l'affaire même, avait toujours été le même qu'il vous avait dit, savoir qu'il ne fallait point penser à prendre des mesures là-dessus, mais attendre plutôt tranquillement et sans ombrage le résultat de la négociation en question.

Quant à la négociation à entamer à Copenhague, je veux bien vous faire observer que vous ne devez pas faire apparaître de l'empressement à ce sujet, bien entendu que je crois que l'évènement de la naissance du jeune Prince en Russie, héritier du Grand-Duc, doit faire assez d'impression sur le ministère danois, en sorte qu'ils auront plus de raison pour rechercher mon alliance que je n'ai peut-être pas à le faire à leur égard.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 426. — [2] Vergl. S. 349. — [3] Nr. 6469 S. 431. — [4] Eine entsprechende Weisung erhielt unter dem 27. October das Departement der Auswärtigen Affairen; der demgemäss am 29. October an Häseler gerichtete Ministerialerlass beauftragt den Gesandten zugleich, dem französischen Botschafter Ogier für die dem Grafen Moltke gegenüber bereits geschehenen einleitenden Schritte den Dank des Königs auszudrücken. Vergl. auch S. 446.

Digitized by Google

6503. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 2 novembre 1754.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites depuis le 19 jusqu'au 26 de ce mois, au sujet desquelles je veux bien vous dire que, quant à la négociation d'un traité à faire entre moi et le Danemark, je crois que vous n'aurez qu'à battre froidement là-dessus, puisqu'il est à présumer que l'évènement de la naissance du jeune grand-duc de Russie mènera les ministres de Danemark à accélérer eux-mêmes cette négociation.

Pour ce qui regarde en particulier votre dépêche du 26, j'approuve fort que vous n'ayez pas parlé ni aux ministres de Danemark ni à d'autres, hormis à M. d'Ogier, de cette négociation. J'espère que vous vous acquitterez du compliment que je vous ai ordonné[1] de lui faire de ma part sur ce qu'il a bien voulu faire la première ouverture aux ministres danois de la négociation à entamer; mais, en lui parlant, vous devez lui faire remarquer qu'après la naissance du jeune grand-duc de Russie, la cour de Copenhague avait bien plus besoin de mon alliance que je n'avais de la sienne, et qu'en conséquence je croyais qu'il convenait que nous ne fassions pas les plus pressés de notre côté là-dessus. Que toutes les chipoteries que la cour de Danemark voudrait peut-être tenter encore en Russie, réussiraient moins à présent que jamais, parceque toute l'apparence était que le grand-duc de Russie relèverait présentement d'autorité, en sorte que les ministres de Russie seront obligés de conformer plus leurs démarches à ses idées et hésiteront au moins de vouloir obliger le Grand-Duc à des choses qui ne sont absolument de son gré, et, comme il faudrait bien que tout cela se débrouille plus clair dans l'intervalle de peu de mois, où le Danemark se verrait apparemment détrompé de ses illusions, l'on pourrait bien laisser écouler doucement ce temps-là, pour voir venir alors les ministres de Danemark eux-mêmes.

Federic.

Nach dem Concept.

6504. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 novembre 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 18 de ce mois dernier, m'a été fidèlement rendue, sur laquelle je veux bien vous dire que, vu les motifs solides et fondés que vous m'alléguez, j'approuve parfaitement que vous parliez au marquis d'Havrincourt et que vous vous expliquiez modérément avec lui, dans le sens que vous me le marquez, pour lui ôter tout soupçon injuste qu'il pourrait avoir conçu de ma façon de

[1] Vergl. S. 455 Anm. 4.

Digitized by Google

penser sur les affaires de Suède. Vous devez même y ajouter que j'avais bien des appréhensions de ce que la cour ferait bien de faux pas à la Diète prochaine, que j'avais fait toutes les instances possibles pour l'en détourner, mais que c'était une cour très difficile à gouverner.

Federic.

Nach dem Concept.

6505. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 2 novembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 24 d'octobre dernier et vous sais parfaitement gré des avis intéressants que vous m'avez donnés, surtout par le post-scriptum qui était joint. Je serai charmé d'en avoir bientôt la continuation.

En attendant, je veux bien vous informer que, selon de bonnes lettres de Vienne,[1] la cour n'y est pas bien édifiée de tout ce qui se passe présentement en Pologne; elle a été mortifiée d'apprendre l'élection du maréchal de Petricovie,[2] malgré les mouvements des Czartoryski, au point qu'on en rejette la faute sur le roi de Pologne, à qui on suppose d'avoir pris le parti d'abandonner les Czartoryski.[3] L'on ne se cache pas à dire que la Russie ne se mêlerait point par des démarches réelles des affaires de Pologne, mais on ajoute qu'elle irait offrir ses bons offices afin de concilier les troubles en ce pays-là. C'est principalement par rapport à cette dernière circonstance que j'ai voulu vous communiquer ces particularités, ne doutant point, au reste, que les bien intentionnés là se garderont bien de donner dans ce panneau-là, ni ne voudront se livrer à une médiation qui à tous égards leur doit être suspecte et extrêmement partiale. Je laisse à votre dextérité de prévenir adroitement sur ceci vos amis, pour qu'ils ne se laissent point surprendre.

Federic.

Nach dem Concept.

6506. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 2 novembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 18 d'octobre passé. Quelque étrange qu'il vous paraisse que le sieur Guy Dickens ait bien voulu se prêter à outre-passer ses ordres ou plutôt d'agir directement en contraire, en donnant des choses par écrit contre la défense expresse qui lui en avait été faite, néanmoins rien n'est plus vrai,[4] de sorte que vous pourrez compter là-dessus. Au surplus, il est bien à voir encore si, malgré tout ceci, la souveraine de Russie se prêtera à se contenter des sub-

[1] Vergl. Nr. 6507. — [2] Vergl. S. 441. — [3] Vergl. S. 454. — [4] Vergl. S. 431.

Digitized by Google

sides que l'Angleterre a offerts; au moins la première en a paru être bien éloignée encore.

Comme les brouilleries entre les Anglais et les Français vont en augmentant, mandez-moi votre sentiment si les Anglais voudront les pousser jusqu'à une guerre ouverte, et si alors celle-ci se fera au nom des colonies anglaises en Amérique, sans que le gouvernement d'Angleterre y paraisse prendre part directement, au moins au commencement et pour un certain temps.

Federic.

Nach dem Concept.

6507. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 novembre 1754.

Je vous suis obligé des avis dont vous m'avez fait part touchant la façon de penser de la cour où vous êtes à l'égard des affaires de Pologne.[1] Nous n'avons eu guère cette fois des nouvelles intéressantes, sinon qu'à ce qu'il paraît, les affaires entre les Anglais et les Français se brouillent de plus en plus de jour à l'autre par rapport à leurs possessions d'Amérique, de sorte qu'il y a à appréhender que cela n'ait des suites.

De plus, on ne paraît point être content en Angleterre du sieur de Wall,[2] et on commence à revenir un peu des espérances flatteuses qu'on s'était faites à son égard, lui-même ayant déclaré depuis peu au ministre anglais à Madrid[3] que, quelque disposition favorable que le roi d'Espagne eût envers Sa Majesté Britannique, il ne saurait avec tout cela jamais se départir de ses droits et des prérogatives de sa couronne relativement à l'Amérique. J'accuse, au reste, la bonne réception de votre rapport du 18 d'octobre passé.

Federic.

Nach dem Concept.

6508. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 5 novembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 27 d'octobre dernier et je m'attends d'apprendre incessamment le sort de la présente Diète. Vous ne devez point douter, au reste, que les avis que je vous ai communiqués touchant le rappel du comte Broglie,[4] ne soient fondés; plutôt pouvez-vous être assuré que je ne vous écrirai rien dont je n'aie été certioré.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 6505. — [2] Vergl. S. 434. — [3] Keene. — [4] Vergl. S. 443.

Digitized by Google

6509. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 novembre 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 22 du mois dernier, m'a été bien rendue, par laquelle j'ai vu avec une surprise extrême ce que le baron de Hœpken a eu l'attention de vous communiquer du rapport que le baron de Posse lui a fait relativement aux extravagances du sieur de Leutrum et à sa prétendue commission de ma part à l'impératrice de Russie et à quelques-uns de ses ministres.

Vous ne manquerez point de remercier M. de Hœpken par un compliment bien obligeant de ma part de l'ouverture qu'il a bien voulu donner de cette singularité, mais vous l'assurerez en même temps hardiment que tout ce que ledit sieur de Leutrum avait débité à ce sujet, était absolument controuvé et sans fondement, et que je n'avais jamais songé à charger cet homme d'aucune commission pour la Russie. Pour éclaircir aussi le baron de Hœpken d'autant mieux sur le vrai fait en tout ceci, vous lui direz que le baron de Leutrum avait été autrefois en mon service, où il avait fait les fonctions d'adjudant auprès du feld-maréchal de Buddenbrock, mais qu'on l'avait congédié, n'ayant point trouvé en lui de qualités propres pour le militaire. Qu'étant du depuis passé au service de Russie, je n'avais plus entendu parler de lui, sinon à l'occasion de l'affaire malheureuse qui lui était arrivée à Moscou, dont le baron de Hœpken vous a déjà fait le récit et dont la tête lui fut dérangée. Qu'ayant eu après un congé de sa souveraine pour faire un voyage en Allemagne, apparemment pour s'en remettre, il avait passé par mes États, où, en passant, il avait demandé la permission de se faire présenter à moi.[1] Je n'avais point voulu le refuser, vu qu'il avait été autrefois en mon service; et qu'à cette occasion, je ne l'avais vu à Sanssouci que pour quelques moments, où les propos n'avaient roulé que sur des compliments et des choses vagues et indifférentes, d'où après il avait continué son chemin dans l'Empire. Et, comme du depuis il avait passé encore à son retour par Berlin et que, sans le voir plus, il avait fait demander vaguement mes ordres, je lui ai fait dire que je n'en avais aucuns à lui donner et qu'il n'aurait qu'à continuer son chemin. Voilà, au vrai, ce qui s'est passé à son égard, et comment pourrait-on croire que, connaissant le caractère de cet homme et le malheur qu'il avait eu en Russie, je me serais jamais avisé de lui confier des choses de conséquence et de le charger de commissions de cette importance que celles qu'il a faussement débitées. C'est pourquoi aussi vous prierez le baron de Hœpken de vouloir bien requérir de ma part le baron de Posse afin qu'il avertisse le sieur Leutrum que, comme je ne lui avais jamais donné aucune commission qui regardait mes affaires, il conviendrait qu'il s'abstînt absolument d'en débiter et de ne se pas mêler de choses qui ne le regardaient en aucune façon.

[1] Vergl. S. 246.

Digitized by Google

Je viens de recevoir votre dépêche du 25 du mois d'octobre. Je suis bien fâché de l'opiniâtreté de la cour où vous êtes de vouloir remuer à la Diète, sans avoir en mains de quoi se faire des amis.[1] Dites à ma sœur, quand vous trouverez l'occasion de lui parler, que, pourvu qu'ils veuillent avoir la supériorité à la Diète, il faut absolument qu'ils aient de l'argent en mains et qu'ils imitent à ce sujet l'exemple du roi d'Angleterre, qui donne de l'argent à ceux de son Parlement pour en retirer, mais qu'en défaut de cela tout échouerait.

Federic.

P. S.

Vous pouvez compter que tout ce que le susdit Leutrum a mis dans son précis, n'est qu'un tissu de choses controuvées et fausses.

Nach dem Concept.

6510. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 6 novembre 1754.

La dernière ordinaire m'a apporté les deux dépêches que vous m'avez faites du 20 et du 24 du mois d'octobre passé, et je vous renvoie, quant aux brouilleries arrivées entre les cours de Bonn et de Manheim, à ce que le rescrit du Département vous en marquera. Quant aux affaires de Pologne, je crois recevoir bientôt des nouvelles que la Diète y sera échouée, sans qu'il en résultera des suites de conséquence.

Je ne veux point vous laisser ignorer une chose assez singulière et point du tout attendue qui vient de m'arriver, et dont je crois nécessaire que vous préveniez le sieur de Rouillé, dès que vous trouverez l'occasion convenable de le faire. C'est que mon ministre à Stockholm vient de me marquer que le baron de Hœpken lui avait dit d'avoir reçu des nouvelles du baron de Posse, ministre de Suède à Pétersbourg, qu'un certain baron de Leutrum, qui était colonel au service de Russie, s'était adressé à lui pour lui confier que, dans le voyage qu'il avait fait en Allemagne, il m'avait entretenu à Potsdam ou Sanssouci, et que je l'avais chargé de parler aux sieurs de Woronzow et de Schuwalow pour leur témoigner les sentiments d'estime et d'amitié que j'avais pour l'impératrice de Russie, et le désir que j'avais de voir la bonne intelligence rétablie entre les deux cours, et que j'avais d'ailleurs chargé ce Leutrum de tâcher de parler à l'Impératrice même pour lui faire ces insinuations. Que ce Leutrum avait continué à dire à lui, baron de Posse, qu'il s'était acquitté, après son retour à Pétersbourg, de sa commission auprès des sieurs de Woronzow et de Schuwalow, lesquels avaient bien reçu ce qu'il leur avait dit, et lui avaient promis de

[1] Vergl. S. 440.

Digitized by Google

le faire parler à l'Impératrice et lui avaient demandé un précis par écrit de ce qui s'était passé dans le prétendu entretien qu'il avait eu avec moi à Sanssouci, lui, Leutrum, avait couché ce précis par écrit et le leur avait remis, mais que depuis on ne lui avait ni fait parler à l'Impératrice, ni lui donné aucune résolution ultérieure.

Quoique je connaisse assez bien la cour de Russie pour ne point faire de pareilles incartades, et qu'il ne soit qu'absolument faux tout ce que ledit Leutrum a débité sur ce sujet, j'appréhende cependant que la cour de Russie ne se serve de ces insinuations faites à mon insu et contre mon aveu pour faire accroire au monde et peut-être à la Porte Ottomane que j'avais fait des démarches pour me rapatrier à elle. Je trouve bon que vous en préveniez le sieur de Rouillé, en lui disant que je n'avais jamais donné des commissions au susdit Leutrum de parler en sorte, ni sur aucune autre chose. Que je m'en serais d'autant plus gardé de lui en donner que je connaissais trop bien ce Leutrum, qui avait été autrefois en mon service et reconnu pour un homme imprudent et de peu de capacité. Qu'il était vrai que cet homme, ayant eu le congé de l'impératrice de Russie pour voyager quelque temps en Allemagne et étant passé par mes États, s'était fait annoncer pour être présenté à moi, que je l'avais vu là-dessus, mais que je ne lui avais parlé que de choses fort vagues et indifférentes; et, comme il lui était échappé de dire qu'il était chargé de la part de sa souveraine d'une commission secrète auprès du ministère de France, j'en avais d'abord fait avertir M. de Contest. Mais, comme celui-ci m'avait fait répondre qu'il connaissait ce personnage pour un vrai escroc qui avait pensé déjà de le tromper, je me suis d'autant moins mêlé avec lui, de sorte que, quand, à son retour, il passa par Berlin et qu'il me fit demander mes ordres pour son voyage, je lui ai fait répondre tout sèchement que je n'avais aucun à lui donner et qu'il n'avait qu'à continuer son chemin — de sorte qu'il m'était inconcevable comment cet homme avait pu s'aviser de tenir effrontément de pareils propos sur mon sujet. Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport de ce que le sieur de Rouillé vous aura répondu là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

6511. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 6 novembre 1754.

Après que vous m'avez mandé par votre rapport du 4 de ce mois ce que le baron de Hœpken en Suède a écrit au sieur de Wulfwenstjerna touchant la confidence qu'un nommé de Leutrum avait faite au ministre de Suède à Pétersbourg par rapport à une prétendue commission dont j'aurais chargé lui, le baron Leutrum, je vous dirai tout naturellement ce qui s'est passé à cet égard. C'est que ledit Leutrum, après avoir eu un congé de l'impératrice de Russie d'aller pour quelque temps en

Digitized by Google

Allemagne, afin de s'y guérir entièrement, par l'usage de quelques bains, de l'égarement d'esprit qui l'avait pris à l'occasion de quelque affaire fâcheuse qui lui était arrivée en Russie, se prit, en passant par mes États, à demander au général major adjudant de Buddenbrock si je permettrais bien qu'il se fît, en passant ici, présenter à moi, vu qu'il avait été autrefois à mon service. Comme je ne trouvai aucune bonne raison à lui refuser sa demande, il m'a été présenté à Sanssouci, où, après des discours ordinaires et vagues, il fit entrevoir qu'il était chargé secrètement par sa souveraine de différentes commissions et, entre autres, de passer en France, d'où il attendrait un passe-port pour y aller et voir s'il était convenable qu'il y fît des ouvertures: que l'Impératrice avait assez de penchant pour se rapatrier avec la France; à laquelle occasion il me fit entendre que, si je voulais me résoudre d'envoyer quelqu'un des miens, qui garderait au commencement l'incognito, en Russie, l'on trouverait peut-être l'occasion de l'introduire lui-même auprès de l'Impératrice.

Comme je trouvai cette démarche trop hasardeuse pour celui que j'y emploierais, et que je savais bien qu'il était hors de saison encore de faire une pareille démarche, et que d'ailleurs je connaissais assez ce Leutrum pour ne point être capable de conduire une telle affaire, pour ne pas dire que je m'aperçus d'abord qu'il visait à attraper de mon argent, je ne fis aucune réflexion sur tous ses propos, le congédiant au reste honnêtement. Je communiquai cependant avec feu M. de Saint-Contest[1] sur ce que cet homme m'avait dit sur ses prétendues commissions en France, pour savoir seulement s'il était vrai qu'on lui enverrait un passe-port à Manheim. Sur quoi, le sieur de Saint-Contest m'ayant confirmé dans mes soupçons que ce Leutrum n'était qu'un vrai escroc qui avait déjà pensé attraper la France, je songeai d'autant moins à cet homme, de sorte que, quand il me fit demander mes ordres, en retournant par Berlin en Russie, je ne voulus plus le voir et lui fis dire qu'il n'avait qu'à poursuivre son chemin sans s'arrêter. Ce qu'il fit aussi, sans m'avoir plus vu, ni parlé.

Voilà au dernier vrai tout ce qui est arrivé à ce sujet, sur quoi vous pouvez compter fermement. Au surplus, j'ai dû être bien frappé de ce que cet homme a eu l'impudence de dire que je l'avais chargé de commissions, et il faut bien que, pour se faire valoir auprès de quelques gens en Russie, il ait composé ce pot-pourri dont il a parlé au ministre de Suède, le baron de Posse; aussi en ai-je déjà instruit le sieur de Maltzahn, afin qu'il en désabuse le baron de Hœpken. Au surplus, vous remercierez le sieur de Wulfwenstjerna de la communication confidente qu'il a bien voulu vous faire à cet égard, en lui protestant, sans entrer trop avec lui sur les circonstances que je vous ai marquées confidemment, que tout ce que ledit Leutrum avait dit à

[1] Vergl. S. 246.

Digitized by Google

mon sujet, étaient des choses absolument controuvées, et que jamais il n'avait été chargé de quelque commission de ma part.[1] Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

6512. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 9 novembre[2] 1754.

Je ne fais aujourd'hui qu'accuser la réception de la dépêche que vous m'avez faite à la date du dernier du mois passé d'octobre, et vous laisse juger vous-même de la suprême satisfaction que j'ai eue en apprenant toutes ces nouvelles intéressantes que le post-scriptum de votre dépêche[3] comprend. Je n'en souhaite que la continuation, en ajoutant seulement que, selon mes avis, la naissance du jeune prince de Russie, si peu attendue après tant d'années de mariage entre ses parents, ne laisse pas d'embarrasser la cour de Vienne, qui n'a vu qu'avec regret cet évènement, ayant été toujours portée pour le jeune Iwan.[4] C'est qui n'est cependant que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

6513. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 9 novembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 27 d'octobre dernier. Vous devez comprendre que ce n'est pas de vous que je m'attends principalement d'être instruit sur les affaires présentes en Pologne, mais plutôt de ce qui se passe en France, conformément à ce que je vous ai indiqué à ce sujet par mes dépêches antérieures; car il faut que je le vous répète encore que les rapports vagues, superficiels et point intéressants que vous m'avez faits depuis plusieurs temps, ont suscité en moi toute l'indigna-

[1] Der Cabinetssecretär schreibt an den Grafen Podewils, Berlin 6. November: „Ew. Excellenz können auf dasjenige, so des Königs Majestät in Dero Schreiben von den Umständen des Leutrum berühren, sicher und gewiss rechnen, und dass derselbe niemalen einige Commission von Deroselben erhalten. Welches ich vor mein weniges Particulier gewiss versichern kann, ob ich gleich in nichts dermalen gebrauchet worden, noch den Leutrum einmal hier mit Augen gesehen habe. Von der Aeusserung desselben, dass des Königs Majestät jemanden nach Russland senden möchten, ist dem von Maltzahn und dem von Knyphausen nichts geschrieben worden; Ew. Excellenz aber solches zu schreiben, haben des Königs Majestät exprès befohlen, um Deroselben nichts von dem ganzen Zusammenhang der Sache zu verhalten." — [2] In der Vorlage verschrieben: octobre. — [3] Das Postscriptum recapitulirt einen Bericht von Funcke an Brühl, Moskau 1. October, sowie vier Berichte des Grafen Flemming an Brühl (5.—16. October); den Inhalt geben die Immediaterlasse an Knyphausen und Klinggräffen vom 9. November wieder. — [4] Vergl. S. 369.

Digitized by Google

tion qu'ils méritent, de sorte que ma patience en viendra à bout, à moins que vous ne vous en corrigiez.

En attendant, je veux que vous disiez de ma part au sieur de Rouillé, dans quelque conversation confidente que vous tâcherez d'obtenir de lui, que je venais de savoir de très bon lieu[1] que les représentations que la cour de Vienne et ses alliés avaient faites à celle de Pétersbourg[2] pour la déhorter de son entreprise à faire construire la forteresse de Sainte-Élisabeth dans la Nouvelle Servie, pour ne plus donner de l'ombrage à la Porte, n'avaient eu que très peu d'effet; que, tout au contraire, elle restait dans l'idée que la situation avantageuse, la considération dont elle jouissait et sa puissance la mettaient à couvert de toute attaque, de quelque côté que ce fût, et que, pourvu que ladite cour persistât avec fermeté dans le susdit dessein, la Porte, malgré toutes ses menaces et ses démonstrations, ne s'y opposerait pas efficacement. L'on m'a averti d'ailleurs que cette cour a pris des soupçons contre celle de Vienne au point de croire que c'était la dernière qui, par un motif de jalousie de ce que beaucoup de Serviens de Hongrie étaient passés en Russie pour s'établir dans la Nouvelle Servie, avait pris à tâche d'inspirer du mécontentement à la Porte sur la construction de la forteresse de Sainte-Élisabeth, et que la déclaration faite à ce sujet de la Porte Ottomane n'avait été qu'un effet des instigations de la cour de Vienne; que c'était aussi en conséquence que la cour de Pétersbourg avait enjoint à son ministre à Vienne, le comte Keyserlingk, d'insinuer à la cour de Vienne qu'au cas que la Porte s'adressât à elle pour requérir ses bons offices dans l'affaire de la susdite forteresse, elle ferait plaisir à celle de Pétersbourg de la décliner, et que, ces insinuations faites au comte de Kaunitz, celui-ci avait répondu qu'on était extrêmement mortifié du peu de confiance que la cour de Pétersbourg avait en celle de Vienne, qui dans ces représentations n'avait eu d'autre but que de lui rendre service et de prévenir toutes sortes de suites fâcheuses, et entre autres celle que la Porte, se voyant frustrée de ses espérances, dans le cas présent, du côté de la cour de Vienne, se tournerait du côté des cours de Versailles et de Stockholm, pour se lier plus étroitement avec elles.

Au reste, on m'a informé que la Porte doit avoir fait déclarer au résident de Russie à Constantinople que, si dans l'espace de quinze jours la Russie ne faisait pas cesser le travail à la forteresse et qu'elle ne fît démolir entièrement les ouvrages qui s'y trouvaient déjà construits, la Porte adresserait incessamment ses plaintes sur ce sujet à la France, comme médiatrice de la dernière paix, et que, suivant l'occasion, elle se ferait justice elle-même. Vous ne manquerez pas de détailler toutes ces circonstances bien clairement au sieur de Rouillé, après l'avoir prié de vouloir bien m'en garder le secret, et de me marquer en après ce qu'il vous aura répondu.

[1] Vergl. S. 463 Anm. 3. — [2] Vergl. S. 434.

Digitized by Google

Au surplus, vous verrez, par la copie ci-jointe chiffrée au dernier chiffre ordinaire de milord Maréchal, les plaintes qu'un de mes lieutenants ingénieurs vient de me faire par rapport à l'arrêt où on a mis son frère à Metz, quand celui-ci a voulu passer auprès de lui, et mon intention est qu'avant que vous fassiez aucune démarche à ce sujet, vous devez préalablement prendre de bonnes informations sur les véritables raisons pourquoi on a arrêté à Metz son dit frère, et, supposé alors qu'il n'y ait d'autre que celle que le suppliant a alléguée, vous pouvez bien faire des instances là où il faut que son frère soit relâché, mais toujours avec beaucoup de modération et de prudence et en ménageant extrêmement vos termes.

Federic.

Nach dem Concept.

6514. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 9 novembre 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, et me réfère, pour vous répondre, à ce que la dépêche d'aujourd'hui du Département comprend relativement à l'évènement de la naissance du jeune prince de Russie,[1] évènement que nous saurions regarder comme un coup de partie.

Federic.

Nach dem Concept.

6515. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 30. October: „Nous sentons tous les jours de plus en plus l'effet que la naissance du jeune prince à Pétersbourg fait sur la cour de Danemark. Le baron Backhoff, qui n'avait jamais parlé d'affaires au comte Barck, excepté le temps qu'ils sollicitaient ensemble la ratification de l'Empereur de la convention arrêtée entre la Suède et le Danemark, qui par cet évènement tombe à faux, adressa avant-hier au soir la parole au comte Barck, pour lui dire que le temps était venu où les deux cours dussent se joindre pour leur intérêt commun, après la naissance de ce Prince si peu attendue après tant d'années de mariage. Qu'on ne devait pas douter qu'après le décès de l'Impératrice, le Grand-Duc n'en voulût à toutes

Potsdam, 9 novembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 30 d'octobre dernier.

Soli, et à déchiffrer par vous-même. La déclaration faite par la Porte et la naissance du prince de Russie sont des évènements qui nous sont bien favorables, parce-qu'ils mettent de fortes entraves aux desseins vastes que la cour où vous êtes avait conçus. Il dépendra présentement si l'Angleterre, malgré cela et ce qu'elle a des affaires sur les bras touchant ses possessions d'Amérique, voudra

[1] Der Ministerialerlass an Häseler, Berlin 9. November, giebt dem Gesandten Mittheilung von dem Berichte Klinggräffen's, Wien 30. October (Nr. 6515).

Digitized by Google

les deux cours. A quoi le dernier [Barck] a répondu qu'il était convaincu qu'il était de l'intérêt de la Suède et du Danemark d'être liés, mais surtout à cette occasion, et qu'il ne pouvait qu'approuver sa façon de penser si conforme à la sienne. Ceci prouve que déjà depuis du temps le baron Backhoff a eu des ordres de s'ouvrir envers le comte Barck, mais de ne le faire qu'après que la naissance aurait été manifestée; car le temps est trop court pour que ces ordres aient pu lui arriver de fraîche date. On garde, au reste, dans les bonnes conversations un grand silence sur cet évènement, bien que je puisse confirmer qu'on voit à regret que le jeune Iwan se trouve par là si éloigné de la succession.[1] Au surplus, le comte Keyserlingk s'est entretenu, il y a trois jours, avec celui de Kaunitz longtemps, et deux courriers ont été dépêchés, l'un du comte Keyserlingk, le même jour de cet entretien, et l'autre le fut hier au soir au comte Esterhazy."

conclure avec la Russie, et si celle-ci voudra se contenter des subsides offerts par la première, et, supposé que cela arrive, vous reverrez la cour de Vienne aussi fière et orgueilleuse qu'auparavant.

Quant au dessein de mettre ses troupes sur le pied de pouvoir marcher au premier ordre, on se propose de tels desseins bien plus facilement qu'on ne les exécute; l'argent n'y fait pas tout et la dislocation de sa cavalerie en Hongrie y est un obstacle qu'elle ne saurait presque pas lever.

Je crois être instruit[2] de quoi il s'est agi dans la longue conversation qu'en conséquence de votre rapport, le comte Keyserlingk a eue avec celui de Kaunitz, et qui a été suivie de l'envoi des courriers à Pétersbourg. Apparemment que le sujet principal en a été que la Russie a assez mal reçu les remontrances que la cour où vous êtes et ses alliés lui ont faites pour la déhorter de la construction du fort Élisabeth dans la Nouvelle Servie,[3] au point qu'elle soupçonne celle de Vienne d'avoir, par un motif de jalousie de ce que des colonies des Serviens de Hongrie sont passées en Russie,[4] instigué la Porte à montrer du mécontentement sur l'érection dudit fort, et que la cour de Pétersbourg a donné ordre au comte Keyserlingk d'insinuer à celle de Vienne qu'au cas que la Porte s'adressât encore à elle pour requérir l'interposition de ses bons offices auprès de la Russie dans l'affaire susmentionnée, elle ferait plaisir à celle-ci de la décliner. Sur quoi, le comte Kaunitz s'est répandu en plaintes vers Keyserlingk du peu de confiance que la cour de Pétersbourg marquait à celle de Vienne, qui, dans ses représentations à lui faites, n'avait eu d'autre but que de lui rendre service et prévenir les suites fâcheuses qui en sauraient revenir.

C'est, au reste, pour votre seule direction que je vous communique ces anecdotes, dont vous me ménagerez bien le secret.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 369. — [2] Vergl. S. 463 Anm. 3. — [3] Vergl. S. 449. — [4] Vergl. Bd. IX, 311.

Digitized by Google

6516. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 25. October: „J'ignore ce que l'on peut débiter au continent au sujet des différentes matières qui seront mises devant l'assemblée prochaine du Parlement, les nouvellistes égaient ordinairement leur imagination dans ces sortes d'occasions. Entre plusieurs conjectures que ceux de ce pays-ci ont faites, on a prétendu qu'on augmenterait les droits d'entrée sur les toiles de Silésie, parceque Votre Majesté en avait fait autant dans Ses États sur les cuirs d'Angleterre; de plus, que cette assemblée payerait le reste de la dette de Silésie, en autorisant la couronne de s'en faire rembourser par Votre Majesté en temps et lieu et de la façon qu'elle le jugerait le plus convenable. Si ce sont là les nouvelles que l'on a débitées dans le dehors au sujet des délibérations futures du Parlement, je peux bien assurer Votre Majesté qu'elles n'ont existé jusqu'ici que dans l'imagination de ceux qui les ont débitées."

Potsdam, 9 novembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 25 octobre dernier et vous sais un gré particulier des éclaircissements que vous m'avez donnés au sujet des différents bruits qui ont couru par rapport aux différentes affaires qui, à en croire les nouvellistes, seront mises devant la prochaine assemblée du Parlement, et dont, à la vérité, j'avais entendu parler, mais sans y ajouter aucune foi. Quant à celui qu'on a débité en Angleterre au sujet d'une augmentation des droits d'entrée que j'avais mis dans mes États sur les cuirs d'Angleterre, vous pouvez hardiment traiter ceci de mensonge, et comme une chose à laquelle je n'ai point pensé jusqu'à présent.

Je ne sais s'il vous est déjà revenu quelque chose sur l'ombrage que la Porte Ottomane a pris à l'occasion d'une nouvelle forteresse nommée Sainte-Élisabeth que l'impératrice de Russie fait construire dans la Nouvelle Servie sur les confins de la Turquie, et la déclaration vive que ladite Porte a fait manifester à ce sujet au résident de la Russie à Constantinople, qu'elle regarderait cette entreprise comme une rupture ouverte de la paix, à moins qu'on ne cessât d'abord le travail à cette forteresse et ne rasât les ouvrages déjà construits. Comme la cour de Vienne et celle de Londres avec ses autres alliés se sont donné beaucoup de mouvements auprès de la cour de Pétersbourg afin de faire renoncer ladite Impératrice à son dessein relativement à la construction de cette forteresse, quoique jusqu'à présent sans succès, mandez-moi si vous avez entendu parler en Angleterre de cette affaire, et le jugement qu'on en fait là.

Federic.

Nach dem Concept.

6517. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 12. November 1754.

Ich habe Euren unter dem 2. dieses Monats an Mich eingesandten Bericht erhalten, nach dessen Einhalt Ich dann alle Ursache habe, von Eurem bisher gehaltenen Betragen in der Euch committirten Negociation vollenkommen zufrieden zu sein.

Digitized by Google

Nachstehendes habt Ihr Selbst zu dechiffriren:

Hierbei aber mache Ich Euch zu Eurer geheimen Direction bekannt, dass, da Ich Euch vorhin aufgegeben habe, bei dem continuirenden Widersinn des wienerschen Hofes, etwas gedeihliches in Eurer obhabenden Negociation zu schliessen, die erste und beste Gelegenheit zu nehmen und die Tractaten gänzlich zu rompiren, Ich nunmehro Meine gute Ursachen habe, warum Ich Euch hierdurch anbefehle, nur erwähnte Ordre annoch zu suspendiren, dahergegen Eure Negociationes nach als vor zu continuiren und vielmehr auf eine gute und convenable Weise solche zu trainiren, mithin nicht eher zu rompiren, bis Ihr von Mir eine anderweite specielle Ordre dazu erhalten haben werdet. Inzwischen Ihr dennoch dabei nichts unterlassen müsset, was Mein Dienst und Interesse erfordert, wie Ihr Mir dann auch von Zeit zu Zeit immediate Nachricht zu geben habet, in was vor Situation Eure Negociationes befangen seind. Ihr habt [Euch] hiernach zu achten und übrigens den Einhalt dieser Meiner Ordre sorgfältigst zu menagiren.

Nach dem Concept.

Friderich.

6518. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 12 novembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 2 de ce mois et me réfère, pour ce qui regarde les affaires de Pologne, à ce que mes ministres vous en marqueront dans leur dépêche à la suite de celle-ci. Vous concevrez aisément combien m'a fait plaisir la déclaration réitérée de la Porte qu'elle était toujours résolue de maintenir la liberté et les privilèges de la République. Au reste, quoique je sois de votre avis que les conférences entre les comtes Keyserlingk et Kaunitz ne regardent que ce que vous en marquez,[1] je serais cependant bien aise que vous continuiez à me mander exactement ce qu'on fait d'arrangements militaires en Hongrie.

Il y a quelques jours de poste qu'on n'a plus remarqué à vos couverts ni ligne ni points.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6519. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 12 novembre 1754.

Je vous sais parfaitement gré des détails bien intéressants que vous m'avez mandés par votre dépêche du 3 du courant, dont j'ai été d'au-

[1] Fortification von St. Elisabeth. Vergl. S. 466. — [2] Vergl. S. 453 Anm. 2.

Digitized by Google

tant plus aise que, voilà la Diète tombée, l'affaire de l'ordinatie[1] mise, par la fermeté du Grand-Général de la Couronne et de ceux qui lui en ont inspiré de bons avis, sur un pied à n'avoir guère plus à craindre pour la tranquillité de Pologne, et encore le comte de Brühl confondu sur ses intrigues qu'il a pensé de jouer par le comte Poniatowski auprès de la Porte.

Si le comte de Broglie a mandé à sa cour, comme j'espère, aussi naturellement que vous me l'avez [mandé], la conduite que le ministre de Brühl a tenue à cet égard, il ne saurait manquer qu'on reconnût en France le mauvais caractère de ce ministre et sa grande duplicité.

Nach dem Concept. Federic.

6520. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 12 novembre 1754.

Je vous [renvoie] à la dépêche de mes ministres qui vous parviendra à la suite de celle-ci pour ce qui regarde le fâcheux évènement de la déclaration que le prince héréditaire de Hesse-Cassel vient de faire,[2] d'avoir embrassé la religion catholique romaine, et ne doute pas que le bruit qui s'en est répandu dans le public, aura déjà prévenu l'avis que je vous en ai fait donner. Comme je me suis avisé d'abord de faire insinuer là-dessus au Landgrave que, pour conserver les enfants du Prince héréditaire dans la religion protestante, et pour prévenir d'autres suites fâcheuses, il n'y aurait de moyen plus convenable que d'envoyer lesdits enfants en Angleterre, afin qu'ils y fussent élevés sous les yeux de Sa Majesté Britannique, je souhaiterais bien que vous sauriez trouver des moyens pour qu'il parvînt convenablement jusqu'au roi d'Angleterre même ce que j'ai fait aviser à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

6521. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 13 [novembre 1754].

Mon cher Frère. Vous saurez sans doute la nouvelle du jour, qui est que le prince héréditaire de Hesse s'est fait catholique; on dit que c'est par amour pour une comtesse Hatzfeld qu'il a fait cette sottise-là. On peut voir par là à quels excès cette passion précipite de jeunes gens qui s'y abandonnent. Nous avons tant d'exemples de sottises que les femmes ont fait faire aux hommes et à des princes qui valaient mieux que celui de Hesse, que je crois qu'il est prudent à quiconque se sent quelque penchant à l'amour, de s'observer soi-même et de ne jamais s'abandonner si fort à cette passion que de lui sacrifier tout,

[1] Vergl. S. 453. Auf Antrag des Senats war eine Administrationscommission von fünf Mitgliedern für Ostrog eingesetzt, sowie eine Zehnercommission behufs Entscheidung der Erbansprüche. — [2] Vergl. Nr. 6521.

Digitized by Google

de guider toutes ses actions au but d'une amourette et d'être assez efféminé que de ne pouvoir pas réprimer une passion qui marque une grande faiblesse d'âme et fait quelquefois faire des sottises dont on se repent, quand on est de sang rassis. Vous ne serez jamais dans ce cas-là, mon cher frère; vous aurez assez d'amour pour votre réputation pour ne la point avilir par vous rendre l'esclave d'une femme. Vous savez tout le tort que les femmes ont fait à Henri IV, vous voyez la confusion que met en France la maîtresse de Louis XV: tout le monde achète à sa boutique les charges du royaume; et vous ne voudrez sans doute pas vous attirer un blâme pareil. Ainsi tout ce que je pourrais dire là-dessus, ne serait que superflu, vous priant de me croire avec bien de la tendresse, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6522. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

[Potsdam], 16 [novembre 1754].

Vos dépêches du 1er et du 5 de ce mois m'ont été bien rendues, et je vous sais parfaitement gré de toutes les particularités intéressantes dont vous m'y avez instruit. Quant à ce que la Reine, ma sœur, vous a insinué [concernant] un emprunt de 100,000 écus pour en seconder ses vues, je serai bien [aise] que vous lui fassiez habilement remarquer qu'en premier lieu il ne lui faudrait point une somme aussi forte que celle-là, puisqu'on n'ignorait point que la France n'avait jamais employé au delà de 8 à 10,000 écus pour parvenir là à ses desseins, [somme] à laquelle elle avait ajouté quelquefois de petits présents en vins ou en bas de soie, qu'on n'avait pas refusé d'accepter; qu'en second lieu, comme cette dépense était assez médiocre, j'estime qu'on pourrait bien la ménager sur les revenus ordinaires du Roi, d'autant plus que ce ne serait proprement qu'une avance qu'on ferait.

Qu'en troisième lieu j'étais absolument persuadé que la Reine ne réussirait jamais pour rendre la Diète favorable à la cour par le moyen des trois ordres[1] en ne s'embarrassant pas de la Noblesse, mais que c'était plutôt celle-ci par où il faudrait commencer pour se l'attacher, vu qu'en la négligeant, celle-ci ne manquerait jamais de trouver de l'appui auprès des cours de Russie et de Danemark, et qu'en conséquence la cour de Suède ruinerait absolument ses affaires à la Diète, si elle pensait prendre un autre chemin, ne pouvant pas manquer alors qu'on bornerait l'autorité royale plus que jamais. Voilà ce que vous tâcherez au mieux de faire comprendre à ma sœur.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt der Bericht Maltzahn's, Stockholm 29. November.

[1] Geistlichkeit, Bürgerstand und Bauernstand.

Digitized by Google

6523. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Maltzahn berichtet, Warschau 7. November, auf den Immediaterlass vom 29. October:[1] „Je n'ai jamais écrit à Votre Majesté qu'à moins qu'Elle Se mît en grands frais, la Diète prendrait consistance. J'étais toujours persuadé que, quand Votre Majesté n'aurait pas eu de ministre ici, elle aurait eu également une fin infructueuse, tant que le ministre de France aurait ordre de ne pas la laisser subsister. Ce que j'ai cru de mon devoir de représenter à Votre Majesté, était que je ne croyais pas que ce serait le moyen de garder la confiance de la France, si on la laissait seule chargée de la besogne, ni de se faire des amis parmi les Polonais, si, au lieu d'augmenter, on diminuait, ou ne donnait point d'argent du tout. Mon dernier rapport[2] aura fait voir à Votre Majesté que, nonobstant que les Czartoryski aient fait rompre la Diète, notre cause n'était pas si absolument gagnée, et que, sans la vigilance et le courage du général Mokranowski,[3] la Diète, aurait recommencé et n'aurait plus été rompue que sans de grands frais que le comte de Broglie aurait été obligé de porter seul . . . Le mécontentement du ministre de Russie et de celui d'Angleterre est extrême; le dernier ne sort pas de sa chambre."

Nach dem Concept.

Potsdam, 16 novembre 1754.

Je vous sais gré des petites anecdotes que vous m'avez marquées par votre dépêche que j'ai bien reçue par l'ordinaire dernier, et suis bien [aise] que tout ait fini de la sorte que cela est arrivé par rapport à la Diète passée.

Au surplus, mon intention est que, quand le roi de Pologne ira de retour à Dresde, vous devez passer par ici à Potsdam, pour que je vous puisse parler encore, avant que vous ailliez à Dresde.

Federic.

6524. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 6. November: „Je sais de fort bon lieu qu'on ne compte point que les brouilleries entre l'Angleterre et la France deviennent sérieuses, mais on espère que les choses s'arrangeront par un accommodement, à quoi on contribuera ici, tant qu'on pourra, par ses représentations. Mais si elles devenaient infructueuses, on ne se forme point d'idées qu'il en pourrait résulter une guerre en Europe, n'étant pas en état ici de porter du secours aux Anglais, la

Potsdam, 16 novembre 1754.

Votre rapport du 6 de ce mois m'a été bien rendu. J'applaudis parfaitement à la façon dont vous envisagez les affaires, et suis persuadé que la cour où vous vous trouvez voudra esquiver au possible de prendre part à toute guerre, soit dans les Pays-Bas soit d'autre part, hormis celle où elle

[1] Nr. 6500 S. 453. — [2] Warschau 3. November. — [3] Vergl. Bd. IX, 260.

Digitized by Google

situation d'ici ne permettant point actuellement de prendre part à une guerre qui se ferait dans un pays éloigné d'ici, parceque d'ailleurs la Hollande ne se laisserait pas entraîner. On ne conçoit point d'ailleurs que la France pourrait attaquer l'Angleterre, si ce n'est par mer, guerre d'où elle [l'Angleterre] serait plus que suffisamment en état de se tirer seule. Telle est la façon de penser de cette cour-ci, qui fera toujours l'impossible d'éloigner la guerre, tant qu'elle pourra, de ces côtés-là. Il n'en serait pas de même pour son voisinage, si elle avec ses alliés trouvaient un prétexte plausible pour la faire, en quoi cependant elle se trouve gênée actuellement, ne pouvant compter comme cidevant sur les dispositions pacifiques de la Porte, ce que je sais de bonne part."

pourrait jouer à coup sûr dans le voisinage. Quant aux arrangements par rapport à sa cavalerie en Hongrie, j'estime que c'est par une précaution prématurée peut-être qu'on s'y est avisé, mais qui ne regarde principalement que les Turcs; malgré cela, vous ne laisserez pas de veiller toujours d'attention sur ce qu'on prend des arrangements de ce côté-là, afin de m'avertir de tout ce qui saurait mériter le moindrement mon attention.

Les trois points ont été trouvés dans le couvert de votre rapport.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6525. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 16. November: „Le baron d'Eyben, ministre d'État du landgrave de Hesse-Cassel, m'a écrit par ordre de son maître la lettre ci-jointe [Cassel 11 novembre], en m'adressant le paquet ci-clos de la part de ce Prince pour Votre Majesté touchant le changement de religion du Prince héréditaire son fils,[2] en suppliant Votre Majesté de vouloir bien accorder Sa garantie aux arrangements que le Landgrave a été obligé de prendre pour le bien de sa maison et de ses États, et sur lesquels ce Prince aura sans doute informé en détail Votre Majesté par l'incluse [Cassel 11. November][3] dont je n'ai point reçu de copie."

Potsdam, 17. November 1754.

Auf die sämmtlichen Einlagen haben Se. Königl. Majestät mir befohlen, von Höchstderoselben wegen zur mündlichen allergnädigsten Resolution an Ew. Excellenz zu melden, dass Dieselbe besorgen möchten, damit des Herrn Landgrafen Durchlaucht mit dem fordersamsten in den verbindlichsten Terminis geantwortet werde, dass Se. Königl. Majestät mit dem grössesten Plaisir die angetragene Garantie übernehmen wollten.[4] Wonächst gedachtem Herrn Landgrafen zu erwägen anheim gegeben werden solle, ob er nicht vor gut und nothwendig fände (wie Se. Königl. Majestät es zu sein erachteten) überdem noch die Garantie wegen der getroffenen Arrangements von Sr. Gross-

[1] Vergl. S. 453 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 469. — [3] Beigeschlossen die Assecurationsacte des Erbprinzen betreffend die Aufrechterhaltung der evangelischen Religion in Hessen-Cassel, d. d. Cassel 28. October 1754. — [4] Die Garantieacte des Königs ist am 23. November vollzogen worden. Von demselben Tage die Antwort auf das Schreiben des Landgrafen, in Form eines deutschen Kanzleischreibens.

Digitized by Google

britannischen Majestät, desgleichen von dem Hause Braunschweig-Wolfenbüttel und von Sachsen-Gotha, und endlich auch allenfalls von der République Holland zu fordern und zuwege zu bringen. Wobei Se. Königl. Majestät annoch des Herrn Landgrafen Durchlaucht anräthig wären, die Kinder des Erbprinzen zu mehrerer Sicherheit bei ihren noch unmündigen Jahren nach Engelland zu ihrem Herrn Grossvater[1] zu schicken, damit sie unter dessen Aufsicht in der reformirten Religion erzogen würden, bis sie demnächst die völlige Discretionsjahre erreichet und in erwähnter Religion völlig gegründet sein würden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6526. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 19. November 1754.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 15. November: „Le mémoire ci-joint nous a été présenté de la part du baron de Bülow. Il y notifie à Votre Majesté très humblement

1° La résolution du Roi son maître de quitter le royaume de Pologne à la mi-décembre prochaine, espérant que Votre Majesté voudra bien faire jouir ce Prince dans Ses États pendant son voyage des mêmes commodités qu'Elle lui a accordées en prenant la route de Pologne, et faire expédier pour cet effet les ordres nécessaires. Ledit Ministre, en faisant cette demande, y a ajouté celle-ci:

Sehr gut, und können sie die Ordres besorgen.

2° Qu'il plaise à Votre Majesté de permettre que les uhlans saxons restent encore pour peu de temps après le retour de la cour de Dresde sur les stations où ils se sont trouvés jusqu'ici, afin d'avoir avec la Pologne une communication plus aisée et fort nécessaire dans la situation critique présente des affaires de ce royaume, en assurant qu'une pareille complaisance de la part de Votre Majesté ne causerait aucun tort à Ses revenus de poste ou autrement, puisque d'un côté on ne manquerait pas d'acquitter ponctuellement les 1,500 écus stipulés par la convention faite à Breslau en 1743, et que de l'autre on donnerait des ordres sévères pour que les uhlans, en allant et venant, ne se chargent d'aucunes lettres et effets appartenants à des particuliers."

Gut, aber nicht länger als noch auf zwei Monat und unter der angeführten Condition, sonder weitere Conséquence.

Gut.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] König Georg II.

Digitized by Google

6527. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 19 novembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois. Comme il n'est plus question à présent des affaires de la Diète, continuez seulement d'attention sur le parti que la cour prendra tant par rapport au Général de la Couronne qu'aux Czartoryski, et tâchez surtout de me faire avoir encore avant votre départ de Varsovie par votre bon canal des nouvelles intéressantes relativement à la cour de Pétersbourg et à celle de Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

6528. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Fontainebleau 7. November: „La marquise de Pompadour paraît avoir recouvert tout le pouvoir qu'elle avait sur le cœur du Roi, et avec lui l'empire qu'elle a toujours exercé sur son esprit et sur ses volontés[1]... Jusqu'à présent, la France ne fait nuls préparatifs pour augmenter le nombre de ses troupes dans ses colonies, malgré l'armement considérable qu'on fait en Angleterre et l'ostentation qu'on y met,[2] ce qui prouve clairement qu'on ne veut ici décider ces différends par la voie des armes, mais uniquement par celle de la négociation. L'on pousse même les choses à cet égard beaucoup trop loin, et l'on a pour milord Albemarle des égards et des déférences auxquelles la faiblesse du ministère a peut-être plus de part que tout autre motif."

Potsdam, 19 novembre 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 7 de ce mois, m'a été fidèlement rendue, dont j'ai été satisfait, par les matières intéressantes que vous y avez mises, ainsi que, pour me contenter, vous n'avez qu'à continuer de la sorte. Au surplus, si l'on flatte tant le ministre anglais que vous le mandez, je crains fort que l'Angleterre ne s'en prévaille pour être plus fière contre la France et pour gagner la supériorité sur elle. Ce n'est point du tout que j'avise à la guerre contre l'Angleterre, mais je souhaiterais qu'on marquât de la fermeté, et que, par trop de déférence envers le ministre anglais, on ne laissât pas remarquer de la faiblesse et trop de désir pour la paix.

Federic.

Nach dem Concept.

6529. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, [19 novembre 1754].

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois, et il m'a fait plaisir d'apprendre que ma sœur commence heureusement à réfléchir sur le

[1] Es folgen Details. — [2] Vergl. S. 447.

Digitized by Google

caractère inconstant de la nation, et qu'elle revient du préjugé qu'elle avait adopté, comme si le parti de la cour aura absolument la supériorité à la Diète prochaine. Comme elle juge fort bien qu'on ne saurait compter sur des gens sujets à changer par la corruption, il faudrait aussi qu'on n'y fonde pas son plan et qu'en s'accommodant au temps et aux circonstances, on s'arrange en sorte de n'avoir pas tout à risquer avec eux. Réflexion que vous tâcherez de faire valoir auprès de la Reine, quand l'occasion convenable s'y offrira.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt der Bericht Maltzahn's, Stockholm 3. December.

6530. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 23 novembre 1754.

Votre dépêche du 10 de ce mois m'a été bien rendue. Ce que j'ai prétendu de vous, en conséquence de ma lettre du 26 du mois dernier d'octobre, n'est autre chose sinon que ce que tout ministre habile et appliqué doit pratiquer de soi-même. N'accusez point le défaut des évènements qui, à ce que vous dites, ne se succèdent pas avec rapidité; je n'entends point que vous devez me mander des évènements, quand il n'y en a point, et moins encore que vous devez grossir de petits faits; mais dans un pays que celui où vous vous trouvez, il y a tant d'objets qui, en défaut des évènements importants, vous peuvent suffisamment fournir de quoi rendre toujours vos dépêches intéressantes. Aussi, afin que vous sachiez entrer mieux en mon sens, je vais vous indiquer, entre tant et mille d'autres, quelques-uns seulement qui pourront me rendre vos rapports intéressants et qui mériteront mon attention.

Il y a l'article des ministres de France, leurs différentes façons de penser, leurs entreprises et leurs intrigues journalières, les uns contre les autres.

Le prince de Conty, son crédit auprès du Roi, le système, qu'il se propose, ses vues etc., le maréchal de Belle-Isle, son crédit augmentant ou baissant, le pied sur lequel à présent est le maréchal Lœwendahl, sont encore des sujets qui m'intéressent.

D'ailleurs, vous aurez un champ vaste en m'informant à fond sur l'état des finances de la France, les ressources qu'elle peut trouver au cas de besoin, et, quand lui arriverait de faire la guerre, quels seront ses fonds alors pour la soutenir efficacement, les ressources réelles sur lesquelles elle saurait compter sûrement alors, les moyens dont elle se servira pour trouver ces fonds, ou par des loteries, tontines, rentes viagères ou d'autres finances; combien d'années elle saurait fournir aux frais de guerre nonobstant le dérangement présent de ses finances; l'état de sa marine, si elle continue actuellement de l'augmenter, jus-

Digitized by Google

qu'où elle songe de le mettre et quel est son projet là-dessus, si le nombre de 60,000 matelots qu'elle a entretenu autrefois, est remplacé. S'il y a le nombre suffisant en hommes en France pour qu'au cas de guerre, les régiments puissent d'abord s'en rendre complets et s'y recruter à la suite d'une guerre. Si le ministère présent est capable de prendre des résolutions vigoureuses, supposé que la guerre ne soit pas à éviter. Quelle serait alors la façon de penser de Madame de Pompadour, ses liaisons présentes, ses vues, s'il est effectivement vrai qu'elle a fait déposer en Angleterre de grandes sommes, et si effectivement elle y en fait remettre encore.

Une chose des plus principales, et qui demande votre attention perpétuelle, est encore que vous preniez bien garde aux insinuations que les Anglais, les Autrichiens, et les Saxons pourront faire aux ministres et à la cour sur mon sujet. Enfin, il y a mille d'autres pareils objets intéressants qui vous tomberont dans l'esprit, pourvu que vous y réfléchissiez. Ce n'est point que je demande que vous deviez les traiter tous à la fois, et vous observerez que, quand il y aura un jour où il n'y a aucune affaire importante à me mander, vous pourrez prendre alors un des susdits articles pour le traiter à fond. Mais aussi pour y suffire dignement, il faut que vous fréquentiez toutes sortes de gens qui sauront vous être utiles pour en tirer de bonnes connaissances, et que d'ailleurs vous vous faufiliez avec des gens qui ont des entrées libres auprès des ministres; c'est par eux que vous apprendrez souvent des détails que les ministres ne voudraient pas vous dire. Ce ne sont point les compagnies à fréquenter par vous qui ne savent que de vous amuser et de vous divertir, mais ceux qui pourront vous être utiles pour la poursuite des affaires. Car, pour vous acquitter dignement du poste important que je vous ai confié, il faut vous acquérir une parfaite connaissance de toutes les affaires de la France, soit par rapport à la cour, au militaire, aux finances, aux affaires de justice et des ecclésiastiques etc., de sorte que, quand vous m'en faites des rapports, je sache y tabler fermement.

Une chose encore que je vous recommande bien, c'est de tâcher à lier connaissance avec l'abbé de Saint-Cyr,[1] qui a les entrées libres auprès du Dauphin, afin de connaître à fond par lui les sentiments et les façons de penser et d'agir du Dauphin, et s'il est porté pour la cour de Dresde, de même que de la Dauphine, et si elle prend encore en faveur la cour mentionnée.

Voilà ce que je prétends de vous; si vous [vous] y conformez et remplissez mon attente, pour rendre dorénavant vos dépêches intéressantes, au point que je vous l'ai indiqué, vous pouvez compter que tout le passé sera entièrement oublié, et que je vous donnerai volontiers des marques de ma satisfaction et de ma bonne volonté.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 243.

Digitized by Google

6531. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 23 novembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 14 de ce mois. Quant au passeport concernant la poudre à tirer dont vous faites mention dans votre post-scriptum, vous n'avez point deviné au juste, en alléguant les circonstances dont vous parlez, la raison qui m'a mué à en faire traîner l'expédition pendant quelque temps. La [raison] véritable en a plutôt été que, comme je savais de science certaine que la cour de Dresde se servait de ces différents transports qu'elle faisait faire en Pologne, pour y faire voiturer de fortes sommes de timpfs polonais monnayés à Leipzig sur un pied de fort bas aloi, pour les faire circuler en Pologne, j'ai eu mes bonnes raisons pour y mettre quelque empêchement. Mon intention est cependant que ce que je viens de vous dire à ce sujet, ne doive vous servir que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

6532. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 novembre 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 13 de ce mois. Comme l'on m'assure de Londres qu'on n'y songe, également qu'à la cour ou vous êtes, à la Russie et moins encore à la négociation subsidiaire avec celle-ci, je commence presque à présumer que cette négociation est autant que rompue, et que le chancelier Bestushew n'a pas su disposer sa souveraine de se contenter des subsides que l'Angleterre a offerts, et dont elle ne veut se départir absolument. Quoique ce ne soient que des conjectures, j'y suis presque confirmé par la nouvelle que l'on a eue d'une maladie qui doit avoir pris depuis quelque temps ledit Chancelier, ayant remarqué plus d'une fois que, quand les affaires ne se tournent pas à son gré, il couvre ordinairement le dépit qu'il en a, par quelque maladie.

Les trois points se sont trouvés, la présente sera marquée de deux lignes.

Federic.

Nach dem Concept.

6533. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 23 novembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois, qui m'a fait plaisir en m'apprenant que les ministres étrangers à la cour où vous êtes paraissent être tout désœuvrés, et que ceux de la cour ne songent actuellement qu'aux affaires qui regardent uniquement la Grande-Bretagne. C'est dont je souhaiterais bien la continuation.

Digitized by Google

Je suis d'ailleurs assuré de bonne part que la cour de Vienne commence à présent d'adopter les sentiments du ci-devant chancelier d'Ulfeld par rapport à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, savoir qu'on aimerait bien cette affaire achevée, mais qu'on ne voudrait pas trop sacrifier pour y parvenir, vu qu'on est persuadé qu'au cas de mort de l'Empereur, l'archiduc Joseph en vie, l'élection tomberait naturellement sur lui, au lieu que, s'il décédait avant son père, toutes les dépenses et sacrifices qu'on aurait faits, seraient perdus.

Mandez-moi, s'il est possible de le savoir déjà, si le roi d'Angleterre fera l'année qui vient le voyage d'Hanovre.

Comme l'on vient de débiter, au sujet du changement de religion fait par le prince héréditaire de Cassel, que la Princesse son épouse, ayant demandé au Roi son père la permission de pouvoir se retirer avec ses enfants à Hanovre, elle en avait reçu un refus tout net, je serais bien aise que vous vous informiez sous main là-dessus, afin de pouvoir me marquer combien cette nouvelle est exactement vraie ou non.

Nach dem Concept. Federic.

6534. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Fontainebleau 14. November: „J'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 29 du mois passé. Elle aura vu par mes lettres précédentes quelle est la réponse que le sieur Rouillé m'a donnée touchant le dessein qu'a Votre Majesté d'envoyer un ministre à la Porte. Il m'a dit depuis qu'il avait chargé le sieur de Bussy de lui rendre compte de tout ce qui s'était passé à cet égard entre Votre Majesté et la France du temps du ministère de milord Tyrconnell,[1] où sa cour avait proposé pour la première fois à Votre Majesté de S'allier avec la Porte, pour y faire résider un ministre de Sa part, et qu'il me parlerait alors plus amplement sur les démarches qu'il conviendrait de faire faire à ce sujet. Je ne dois point cacher à Votre Majesté que je me suis aperçu, à travers des propos qu'il m'a tenus à cette occasion, que ses intentions paraissent être entièrement changées, et que, bien loin de désirer cette mission, il semble ne chercher actuellement qu'à la faire traîner en longueur. J'ai donc tout lieu de supposer que les autres ministres lui ont fait faire des observations à ce sujet qui ne s'étaient point

Potsdam, 26 novembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois, dont j'ai été bien satisfait par la manière que vous me l'avez rendu intéressante. Les différents traits qui sont échappés au sieur de Rouillé dans vos entretiens dont vous me rendez compte, m'ont surpris par les faux principes sur lesquels ils sont bâtis. Car, quant au commerce de mes États, on lui fait bien trop d'honneur que de croire qu'il soit sur un pied à pouvoir être poussé jusqu'aux échelles, et, supposé pour un moment qu'un de nos marchands voudrait hasarder de faire un trafic jusque là, ne courrait-il pas grand risque d'échouer d'abord dans son entreprise, par la première perte qu'il ferait par les corsaires d'Afrique, ainsi que raisonnablement il n'y aurait rien à craindre pour ceux qui

[1] Zur Zeit des Marquis Valory. Vergl. Bd. VI, 523; VII, 230.

Digitized by Google

présentées à son esprit et qui ont opéré le changement dont je viens de faire mention. Les différents traits qui lui sont échappés dans les entretiens que j'ai eus avec lui sur ce point, me font croire que les doutes qu'on a excités en lui, roulent sur les objets suivants: primo, qu'on lui a représenté que, plus le commerce du Levant serait partagé, plus les puissances qui étaient en possession de le faire, y perdraient, et que par conséquent il était de l'intérêt de la France d'empêcher que Votre Majesté n'envoyât des vaisseaux dans les échelles.[1] Secundo, qu'il était à craindre que Votre Majesté qui devait désirer l'abaissement de la maison d'Autriche avec plus d'ardeur que personne, n'abusât de la confiance que la Porte pourrait prendre en Elle, pour l'entraîner dans une guerre, ce qui était directement opposé aux vues du roi et du ministère de France, qui ne désirent que le maintien de la paix et qui sacrifient tout à cet objet. Comme j'aurai occasion de vérifier ces conjectures au retour de la cour à Versailles, où le sieur Rouillé m'a promis de me donner une réponse positive, je ne manquerai pas d'informer Votre Majesté de ce que j'en pourrai découvrir, et j'aurai l'honneur de Lui en rendre compte avec plus de certitude et dans un plus grand détail."

Nach dem Concept.

sont en possession du susdit commerce.

Quant à l'autre point, on me fait le plus grand tort que de penser seulement que je pourrais viser à l'entraîner la France dans quelque guerre; l'expérience du passé doit obliger le sieur de Rouillé de penser mieux sur mon sujet, qui n'ai jamais conseillé la guerre à la France, mais plutôt toujours avisé pour la paix, et, quand j'ai été d'avis qu'il serait bon d'entretenir des liaisons avec la Porte, ce n'a jamais été dans d'autre but que d'en fortifier notre parti et d'avoir un allié respectable, dans le cas que d'autres voudraient attaquer la France ou moi. Je laisse à votre prudence de faire un usage convenable de ceci auprès du sieur Rouillé, pour le rectifier sur les idées absolument fausses qu'on lui a inspirées sur mon sujet.

Federic.

6535. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 novembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois. Il m'a été douloureux d'apprendre que la Reine persiste toujours à suivre ses idées jusqu'à croire que le voyage en France de ma sœur de Baireuth[2] lui saurait être de quelque utilité; ce qui pourtant est d'autant moins praticable que la Margrave n'ira pas à Paris, mais seulement à Montpellier, pour y rétablir sa santé. En attendant, j'ai écrit depuis quelques jours une lettre assez longue[3] à la Reine, pour lui représenter naturellement tous les inconvénients sur son plan adopté et pour lui faire envisager les hasards et les risques qu'elle courrait par des démarches violentes, absolument hors de saison. Cependant, comme elle me paraît

[1] Vergl. S. 426. 455. — [2] Vergl. S. 437. — [3] Das Schreiben liegt nicht vor. Vergl. Bd. V, 354 Anm.

Digitized by Google

bien entêtée encore à ce sujet, par les mauvais conseils que ceux qui affectent de lui être attachés, lui inspirent, je ne voudrais répondre que mes représentations feraient toute l'impression sur elle que je désirerais, de sorte que mes appréhensions continuent que la cour n'échouera par ses fausses démarches à la Diète, au point qu'elle ne s'en relèvera que bien difficilement. Ce que je crois, en attendant, utile et convenable encore, c'est que, quand le temps de l'assemblée de la Diète sera prochaine, vous tenterez de parler plus intelligiblement à la Reine et lui ferez des représentations sérieuses sur le vrai état des affaires.

Nach dem Concept.

Federic.

6536. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 26. November: „Le chevalier de La Touche nous a fait connaître par ordre de sa cour qu'on serait bien aise de savoir si Votre Majesté ne trouvait pas convenable qu'on intéressât la Suède à la faire travailler de concert avec la France, pour faire comprendre à la cour de Danemark combien il lui convenait à se lier plus étroitement avec Votre Majesté."

Die Minister bitten um Verhaltungsbefehle und haben dem französischen Gesandten vorläufig erwidert, dass bisher der König eine allzu dringende Behandlung dieser Angelegenheit nicht als gerathen betrachtet und der Meinung Ausdruck gegeben habe, dass Dänemark, zumal nach der Geburt des Grossfürsten Paul von Russland [1] vielmehr Veranlassung habe, die Freundschaft Preussens zu suchen, als sich selbst suchen zu lassen.

Potsdam, 26. November 1754.

Festina lente! Sie sollen darin nicht entriren, sondern dem Chevalier La Touche poliment sagen, Ich glaubte, dass durch ein ohnzeitiges Pressiren die Sache verdorben werden würde. Die Deliberationes in Dänemark wären etwas langsam, man müsse ihnen Zeit lassen sich zu bedenken, alsdenn alles mit besserer Grâce geschehen würde. Ihr eigenes Interesse erfordere es, und würden sie von selbst kommen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6537. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 30 novembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois et je suis satisfait de la manière dont vous m'avez fait votre rapport à l'occasion des affaires aux Indes et des contestations survenues entre la France et l'Angleterre à cet égard, souhaitant que vous continuiez de veiller encore attentivement là-dessus et de m'en faire de temps en temps votre rapport, vu qu'elles sauraient devenir importantes encore, malgré les soins qu'on se

[1] Vergl. S. 446. 465.

Digitized by Google

donne pour les concilier, et qu'on ne paraisse point craindre en France qu'elles pourraient influer sur les affaires de l'Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

6538. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 novembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 20 de ce mois et je veux bien vous dire que, pour ce qui regarde les revues qu'on fera en Hongrie des régiments de cavalerie qui s'y trouvent, en conséquence de ce que vous en marquez dans votre post-scriptum, le meilleur est que, vu la situation des affaires générales, toutes ces revues et d'autres pareilles ne sauraient me causer aucun ombrage ni appréhensions.

Au surplus, je vous renvoie, quant aux circonstances du changement de religion du prince héréditaire de Hesse-Cassel,[1] à la dépêche ordinaire de mes ministres.

Les trois lignes se sont exactement trouvées.[2] Il y aura aujourd'hui deux points dans le couvert.

Federic.

Nach dem Concept.

6539. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 novembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois et je pense que la réponse dont vous y faites mention que vous attendiez de ma part sur la dépêche dans laquelle vous m'avez rapporté ce que la Reine, ma sœur, vous a dit sur l'impossibilité où le roi de Suède se trouvait pour se procurer en Suède les sommes qu'il lui faudrait,[3] vous sera déjà parvenue à cette heure. Au surplus, mon sentiment n'est nullement que la cour de Suède emprunte de l'argent pour s'en servir à ses vues, mais bien qu'elle en ménage sur ses revenus, pour en faire un bon usage, quand il en faudrait.

Federic.

Nach dem Concept.

6540. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 2 décembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 26 du novembre passé, sur lequel je vous dirai que, quand je vous ai ordonné de notifier aux ministres de la République l'établissement de la Compagnie de Bengale que j'ai octroyé à Emden,[4] mon intention n'a été autre sinon que vous le

[1] Vergl. S. 478. — [2] Vergl. S. 453 Anm. 2. — [3] Vergl. S. 470. — [4] Vergl. Bd. IX, 372.

Digitized by Google

fassiez simplement en forme de compliment de notification à la République, sans ajouter d'autres demandes.[1] Et c'est aussi sur quoi vous vous règlerez, sans entrer en d'autres détails, afin qu'il ne semble nullement que je voulusse solliciter l'agrément et l'appui de la République pour ce sujet ou sa connivence.

Federic.

Nach dem Concept.

6541. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 3 décembre 1754.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 15 et du 22 du mois passé de novembre, et suis bien aise que la harangue du Roi ait été aussi modérée et pacifique que je l'ai vue. Cependant, comme j'ai ouï dire à ceux qui connaissent le pays-là qu'on commence ordinairement bien doucement avec les nouveaux Parlements, pour aller pas à pas aux subsides qu'on a envie de lui demander, c'est en conséquence qu'il faut que nous soyons attentifs à ce qui se passera aux autres sessions de ce Parlement, pour juger stablement sur ce qui en arrivera.

Nach dem Concept.

Federic.

6542. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 5. December 1754.

Ew. Excellenz danke ich auf das verpflichtetste vor die in Dero gnädigem Schreiben gegebene Nachrichten wegen der vor des Königs von Polen Majestät zu Dero Retour nach Sachsen bereits verfügeten Relais, und habe ich nicht angestanden, des Königs Majestät davon sogleich zu benachrichtigen, welche dann auch ganz satisfait davon gewesen seind und nicht zweifeln, dass alles darunter in guter Ordnung werde gefunden werden. Sie glauben auch, dass Ew. Excellenz zu gleicher Zeit dasjenige wegen der dem polnischen Hof unter gewissen Bedingungen noch auf zwei Monat länger, wie sonst geschehen, bewilligten Huhlanenpost durch Schlesien[2] besorget und den Etatsminister von Massow darüber instruiret haben werden, mit dem Beifügen, dass dieser darauf zu sehen habe, damit solches auch nicht länger als bis zur gesetzten Zeit continuiret werde, um denen Sachsen diesen Sr. Königl. Majestät sonst sehr präjudicirlichen Cours nicht anzugewöhnen. Welches dann noch gehorsamst melden sollen.

Ich soll auch auf allergnädigsten Befehl noch hinzufügen, dass dasjenige, so der von der Hellen in seinem letzteren Rapport vom 29. voriges gemeldet hat, nämlich die formirte Prätension des Dillon wegen der ersteren Octroi der Bengalischen Compagnie[3] betreffend, dem Kaufmann Splitgerber aus dem Departement communiciret werden solle, um

[1] Vergl. Bd. VIII, 264. 474. — [2] Vergl. S. 473. — [3] Vergl. Bd. IX, 372.

Digitized by Google

sich nebst denen andern Directoren darüber zu expliciren und das nöthige desfalls weiter an die Hand zu geben.

Ferner soll ich melden, dass, da der Baron von Knyphausen in seinem Berichte vom 25. voriges von der Illusion, so sich der dänische Hof noch machte, den Grossherzog von Russland dahin induciren zu können, dass solcher seine holsteinische Possessiones an Dänemark troquiren dörfte,[1] Erwähnung gethan, ihm deshalb geantwortet werden solle, wie der dänische Hof sich darunter sehr schneiden, auch vielleicht schon davon detrompiret sein würde, wenn er erfahren habe, dass die russische Kaiserin bei Gelegenheit des neugebornen Prinzen dem Herzog 100,000 Rubels geschenkt, um dasjenige Gut im Holsteinischen, worauf er einem Particulier soviel ohngefähr schuldig gewesen, und dessen Forderung der dänische Hof an sich bringen und sich dadurch in die Possession des Gutes setzen wollen, dadurch vor sich frei zu machen, welcherwegen dann Ew. Excellenz besorgen möchten, dass der von Knyphausen über den Umstand wegen erwähnten Gutes und was deshalb vorhin damit vorgegangen, völlig au Fait gesetzet werde, um allenfalls mit M. Rouillé davon par manière de conversation sprechen zu können . . .

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6543. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 4. December: „Le baron d'Eyben, ministre d'État du landgrave de Hesse-Cassel, m'a écrit la lettre ci-jointe [Cassel 28 novembre], en m'adressant en même temps les incluses de la part de ce Prince pour Votre Majesté au sujet du changement de religion du Prince héréditaire son fils."

Ein deutsches Kanzleischreiben des Landgrafen [Cassel 28. November] enthält in Betreff der Söhne des Erbprinzen die Mittheilung: „Wegen Meiner Enkeln habe alles nöthige vorgekehret, um selbige vor der Hand und auf den Fall, dass Mich Gott der Herr etwa ohnversehens hinwegnähme, wiewohl nur auf kurze Zeit nach Göttingen in Sicherheit zu bringen, von wannen aber dieselbe baldthunlichst nacher Holland zu schicken und mittelst eines zu errichtenden Testaments zu verordnen Vorhabens bin, dass dieselbe auch nach Meinem Absterben, bevor sie sämmtlich das achtzehnte Jahr zurückgelegt, ohne ausdrückliches Vorwissen und Bewilligung Meiner Frau

Potsdam, 5. December 1754.

Er soll besorgen, dass auf beide Schreiben in sehr obligeanten Terminis geantwortet und convenablement beigefüget werde, wie Ich Mich zwar von dergleichen Familiensachen nicht ingerirte, weil Ich nicht glaubte, dass in solchem Umstande jeder gute Freund rathen dörfte noch könnte; Ich glaubte aber, dass der Landgraf seiner Familie und denen jungen Prinzen sehr gut respiciren würde, wenn er in seinem Testament disponirete, dass diese vor das zurückgelegte 18. Jahr nicht aus Holland weggehen noch rappelliret werden dörften, und dass er über diesen Umstand die Garantie der Republik Holland nähme; denn sonsten es

[1] Vergl. S. 480.

Digitized by Google

Schwiegertochter Hoheit aus dem Territorio der Vereinigten Provinzien nicht kommen sollen."

Ein französisches Handschreiben enthält den persönlichen Dank des Landgrafen für die Garantie des Königs von Preussen.[1]

arriviren könnte, dass nach des Landgrafen Tode die Mutter derer Prinzen obligiret werden wollte, letztere zurück nach Cassel oder dergleichen Ort, wo sie wegen der Religion Gefahr liefen, kommen zu lassen.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6544. AU LANDGRAVE RÉGNANT DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Potsdam, 7 décembre 1754.

Monsieur mon Cousin. J'ai été charmé d'apprendre par la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 28 de novembre passé que je me suis trouvé en état d'adoucir en quelque façon les amertumes et le juste chagrin que Lui a causés le changement de religion du Prince héréditaire Son fils. Je prie Votre Altesse d'être assurée que dans toutes les autres occasions qui se présenteront, je me ferai toujours un des plus sensibles plaisirs où je pourrai convaincre Votre Altesse combien sincèrement je m'intéresse à tout ce qui La regarde, et combien je désire de contribuer quelque chose à Sa satisfaction.

Je suis à jamais avec les sentiments d'amitié et de considération les plus parfaits etc.

Federic.

Nach dem Concept.

6545. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 24. November: „J'ai suivi, autant qu'il a été possible, ce que Votre Majesté avait eu la grâce de me confier par rapport à ce qui regarde la construction du fort de Sainte-Élisabeth dans la Nouvelle Servie, et j'ai découvert que le comte Keyserlingk a insinué à cette cour-ci qu'elle voulait éluder ce qui pourrait lui parvenir de la Porte qui eût rapport à cette construction, pour engager la Russie à se désister de cette entreprise, comme contraire à la paix.[3] Mais le comte Kaunitz lui a répondu si en Russie on aimait mieux

Potsdam, 7 décembre 1754.

J'ai été bien aise de voir par l'apostille de votre dépêche du 27 dernier que vous avez aussi bien pénétré que vous l'avez fait, la véritable façon de penser de la cour où vous êtes à l'égard de la Russie et des démêlés de celle-ci avec la Porte, et je suis persuadé que peu à peu la conduite à garder entre ces deux cours deviendra

[1] Vergl. S. 472 Anm. 4. — [2] Die Antwort auf das Kanzleischreiben des Landgrafen erfolgte in gleicher Form, Berlin 7. December; die Antwort auf das Handschreiben siehe unter Nr. 6544. — [3] Vergl. S. 466.

Digitized by Google

que la Porte s'adressât à la France, qui avec ses alliés en seraient charmés. Car la France, en vertu d'une convention faite à la paix par son ambassadeur à la Porte, le sieur Villeneuve, était autorisée d'employer ses bons offices, en cas d'infraction de paix. Cette affaire n'est point finie, et on est extrêmement embarrassé ici comment s'y prendre. Car d'un côté on voudrait ménager la Russie, tandis que d'un autre côté on voudrait prévenir une rupture entre la Porte et la Russie et éviter que la France ne s'en mêlât. Voilà, Sire, ce qu'avec bien de la peine, j'ai eu le bonheur de découvrir. Je tâcherai de suivre le reste, quoique, malgré toute mon application, il sera extrêmement difficile, puisqu'on n'oublie rien ici pour garder le secret."

Nach dem Concept.

si difficile que certainement elles se brouilleront, à moins que les affaires présentes ne prennent tout une autre tournure; toujours on a lieu de s'attendre sûrement que d'une façon ou d'autre la Porte Ottomane sera le sujet qui brouillera entre elles les deux cours susdites.

La ligne a été trouvée, c'est aujourd'hui un seul point.[1]

Federic.

6546. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 7 décembre 1754.

J'ai bien reçu vos dépêches du 22 et du 25 du novembre dernier, que j'ai trouvé être écrites tout comme je les désire pour m'en pouvoir servir utilement. Je ne sais pas si M. de Rouillé n'est un peu trop confiant aux sentiments pacifiques que le roi d'Angleterre et son ministère font apercevoir présentement par rapport aux différends qui subsistent entre la France et l'Angleterre. Ceux qui connaissent ce pays-ci, m'ont assuré que ce n'est pas toujours de la première harangue qui se fait à un Parlement convoqué qu'on peut juger des suites, et qu'ordinairement l'on n'aime pas de débuter d'abord par les subsides qu'on en veut obtenir.[2] Et comme, en attendant, le ministère anglais soutient les mêmes principes à peu près qu'il a adoptés dès le commencement de ces différends, et que, de plus, il tient une flotte prête pour l'envoyer dans ces parages, je crains qu'on ne fasse perdre par l'envoi de cette flotte aux Français la supériorité qu'il y ont gagnée, et qu'on ne les chasse de leurs nouvelles possessions, ce qui obligerait la France à y envoyer d'autres secours et pourrait peu à peu malheureusement transporter la guerre en Europe, contre le gré même des deux partis.

Voilà des réflexions que je ne fais que pour votre direction seule, afin que vous ne perdiez point de vue ces affaires, qui, aussi peu intéressantes qu'elles puissent paraître à présent, sauraient devenir dans un temps de huit ou neuf mois très sérieuses.

[1] Vergl. S. 453 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 482.

Digitized by Google

Pour ce qui regarde la cour de Danemark et son dessein de disposer le grand-duc de Russie à lui troquer le pays de Holstein contre l'Oldenbourg et Delmenhorst, je crois qu'elle reviendra bientôt de cette illusion et qu'elle en sera peut-être déjà détrompée, quand elle aura appris les circonstances d'un présent de 100,000 roubles que l'impératrice de Russie a fait au Grand-Duc, circonstances sur lesquelles j'ai ordonné à mon ministère de vous en expliquer tout le détail dans leur dépêche ordinaire.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6547. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 10 décembre 1754.

J'ai bien reçu votre dépêche du 29 du novembre dernier et suis bien aise d'apprendre que l'indigne supercherie faite du baron de Leutrum[2] n'a point laissé des soupçons véritablement mal fondés contre moi auprès du sieur de Rouillé.

J'ai d'ailleurs appris avec satisfaction que, quand vous avez parlé au ministre des circonstances dont je vous avais instruit relativement à la construction de la forteresse Sainte-Elisabeth,[3] il en a été déjà de tout informé. Ce qui le convaincra, au moins, que, dans tout ce que je lui ai fait communiquer ci-devant de pareilles nouvelles, il ne saurait pas soupçonner que je m'en fusse fait imposer.

La fâcheuse nouvelle de la maladie dont le comte Desalleurs avait été attaqué, m'a fait du chagrin, dont je suis cependant un peu revenu, vu que mes dernières lettres de Vienne m'ont annoncé son rétablissement, de sorte que j'espère qu'il continuera dans son poste à Constantinople. Ce serait une grande perte pour la France et ses amis, s'il y fallait faire du changement, et, si jamais vous vous trouvez à même de pouvoir contribuer à ce que cet habile ministre continue sur son poste, vous devez vous y employer de votre mieux.

Au reste, mandez-moi seul et immédiatement, [vu] le peu d'envie que les Anglais font apparaître de s'accommoder avec la France sur les différends par rapport à leurs possessions aux Indes, [si] l'on ne songe point en France de faire quelques arrangements pour la défensive. Je vous ai déjà exposé par ma dernière lettre les appréhensions où je suis que, si une fois les Anglais font partir la flotte destinée pour l'Amérique, la France saurait être débusquée là de toutes ses nouvelles acquisitions; je vous le répète encore, quoique je ne veuille point que vous en fassiez quelques insinuations au ministre, pour éviter tout soupçon qu'on voudrait le pousser de s'engager dans des affaires désagréables à lui.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 483. — [2] Vergl. S. 462. — [3] Vergl. S. 463.

Digitized by Google

6548. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 décembre 1754.

En faisant attention aux considérations que vous faites dans votre dernière dépêche sur la situation actuelle où se trouvent les affaires de la cour où vous êtes et d'autres cours, la réflexion m'est venue que ce sont souvent des bagatelles toutes pures en elles-mêmes qui, par les suites qu'elles entraînent, opèrent de grands effets. Un enfant né en Russie et de simples menaces de la part de la Porte qui peut-être n'auraient pas été d'abord soutenues, ont changé le système politique de l'Europe. Mandez-moi pour ma curiosité seulement si l'Impératrice et le comte de Kaunitz font apercevoir dans leur contenance le chagrin qu'ils ressentent de ce que les choses ne vont point à leur gré, ou s'ils le dissimulent au dehors.

La marque a été trouvée, ce sera à la présente une ligne.[1]

Nach dem Concept. Federic.

6549. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hellen berichtet, Haag 6. December, dass er auf die Bitte des hessischen Geschäftsträgers Mann unter Voraussetzung der allerhöchsten Gutheissung Veranlassung genommen habe, in einer Unterredung mit dem Greffier Fagel und dem Wochenpräsidenten Grafen Welderen denselben die Erwartung auszusprechen, dass auch die Generalstaaten die Garantie für die Aufrechterhaltung der protestantischen Religion in Hessen-Cassel übernehmen würden. „Par un mot qui échappa au président de la semaine, je crus remarquer qu'on croit ici que Sa Majesté Britannique ne garantira les actes en question que comme électeur d'Hanovre, et non pas comme roi d'Angleterre, et que, timide comme on est, on souhaiterait peut-être que dans cette dernière qualité il voulût les garantir aussi et leur servir d'exemple."

Maltzahn berichtet, Dresden 5. December, dass ihm Graf Brühl in Betreff der Einschränkungen, unter denen die Fortdauer des Uhlanenpostverkehrs durch Schlesien von Preussen auf nur zwei Monate bewilligt worden sei,[2] u. A. bemerkt habe: „Que ne pouvant pas s'imaginer que Votre Majesté voudrait refuser de laisser les uhlans pour le temps néces-

Potsdam, 12. December 1754.

P. S. Ich habe Ew. Excellenz annoch zu vermelden meiner Schuldigkeit zu sein erachtet, dass des Königs Majestät von der Démarche, so der p. von Hellen nach seinem Bericht vom 6. dieses in Sachen wegen der von dem Herrn Landgrafen von Hessen-Cassel von der Republik verlangeten Garantie gethan, nicht nur sehr approbiren, sondern auch wollen, dass derselbe noch weiter die Instances, so der p. von Mann deshalb thun wird, bestens appuyiren soll.

Von der Passage, so der von Maltzahn in dem Postscripto seines letzteren Berichtes vom 5. dieses, welches allenfalls hierbei lege und worin die Passage unterstrichen worden, wegen der Aeusserungen des Grafen von Brühl mit einfliessen lassen, seind des Königs Majestät sehr choquiret gewesen

[1] Vergl. S. 453 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 473. 482.

Digitized by Google

saire à son maître, qui n'avait jamais fait semblant de s'informer des arrangements que Votre Majesté avait pris aux Diètes pour la correspondance, il se figurait que Votre Majesté le soupçonnait peut-être qu'il ne voulait conserver ces uhlans que pour la correspondance avec la Russie, mais que je n'avais qu'à m'informer si, dans la persuasion que Votre Majesté ne bornerait pas la permission qu'on lui avait demandée, on n'avait pas pris les arrangements avec le Grand-Général d'établir les uhlans pour les courses de Dubno, afin que de cette façon on pût recevoir les lettres du Grand-Général, et qu'il eût la réponse, au bout de douze jours, au lieu que par la poste il ne l'aurait qu'au bout d'un mois; que, si la correspondance de son maître avec la Russie exigeait autant de promptitude qu'elle en demandait peu, il n'y aurait qu'à expédier autant de courriers qu'il en faudrait."

und haben darauf zur mündlichen Resolution gegeben, dass Sie nicht wüssten, was der Graf Brühl mit solchem Potpourri wegen der russischen Correspondance haben wollte, da Höchstdieselbe ihm frei liessen, so viele Courriers nach Russland zu schicken als er wolle, und darüber niemalen einige Ombrage genommen, noch daran gedacht hätte, dem Grafen Brühl in der Correspondance nach Russland etwas in dem Wege zu legen, vielmehr es Deroselben indifferent sein werde, wann er auch tausend Courriers dahin schickte. Ich muss dabei sagen, dass durch den Verdruss, welchen des Königs Majestät über die Passage quaest. gehabt, die Resolution über die Hauptanfrage vergessen worden, ich zweifele aber gar nicht, dass des Königs Majestät bei näherer Vorstellung nicht die Continuation der Uhlanenposten auf die verlangete Zeit bewilligen sollten, zumalen wenn solches sonder Conséquence geschiehet.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6550. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 14 décembre 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, m'a été bien rendu. Je vous sais gré des informations exactes que vous venez de me donner de ce qui s'est passé au sujet des violences que le Conseil Aulique à Vienne s'arroge encore d'exercer contre la république de Gênes[1] par son prétendu décret. Mais ce qui me fait une peine extrême dans ceci, c'est la faiblesse que le ministère de France fait trop remarquer à cette occasion, et qu'il fait apparaître qu'il ne se gouverne pas toujours conformément à la bonne politique; car, comme il n'est point difficile à pénétrer que la cour de Vienne ne fait effectivement dans ceci que de se jouer de la France, en l'amusant par des belles paroles, tandis qu'elle met tout en œuvre pour ruiner l'influence de la France dans les affaires d'Italie et pour lui débaucher la république de Gênes, il paraît que le susdit ministère devrait naturellement prendre l'affaire du

[1] Vergl. S. 422.

Digitized by Google

haut, au lieu de faire, comme il fait, la poule mouillée. Ce qui ne soit pas dit pourtant que pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

6551. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 16. December 1754.

Es haben Se. Königl. Majestät mir exprès befohlen, an Ew. Excellenz sofort zu vermelden, wie es Höchstderoselben sehr unangenehm, aus denen letzteren Berichten des Herrn von Häseler zu Kopenhagen und insonderheit noch aus demjenigen, so Sie heute von daher erhalten, zu ersehen, dass die Sache wegen der Gräfin von Bentinck noch immer continuire und von ihr von neuem mehr und mehr verwickelt würde, anstatt dass Se. Königl. Majestät nicht anders gewusst hätten, dass der Vergleich von ihr unterschrieben, und die Sache gänzlich zu Ende gebracht worden wäre.[1] Und da Sie schlechterdings aus dieser Sache einmal gänzlich heraus sein und nicht weiterhin damit embarrassiret werden wollten, so goutirten Höchstdieselben nicht nur dasjenige, so der französische Ambassadeur deshalb vorgeschlagen hätte, sondern wollten auch, dass der Herr von Häseler fordersamst instruiret werden sollte, den Antrag von Höchstderoselben wegen dahin zu thun, dass der König von Dänemark seines Ortes ein Commando von ohngefähr ein Unterofficier und zwölf Mann von denen der Orten habenden Truppen geben möchte, zu welchen Se. Königl. Majestät Dero Ortes gleichfalls ein Commando von einen Unterofficier und zwölf Mann geben wollten, da man sich dann eines gewissen Tages vereinbaren könnte, an welchem beide Commandos zusammen den Grafen von Bentinck überall in die erforderliche Possession setzeten und dadurch diese Deroselben höchst fâcheuse Sache auf einmal geendiget werde. Welches dann Ew. Excellenz nur baldmöglichst bestens besorgen möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6552. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 16. December 1754.

Ich erwarte nur, dass er Mir sein Sentiment schreibet über den Brief von dem kölnischen Asseburg,[2] welchen Ich nicht recht habe verstehen können, und ob dieser sich nicht gegen ihn in einem aparten Schreiben deutlicher expliciret hat. Wenn der von Asseburg Meine gute Officia zu der Reconciliation der beiden Höfe verlanget, so sehe Ich nicht ab, wie Ich jetzo solches thun kann, da der Churfürst jetzo nach Baiern gehet; Ich glaube aber, dass es durch Frankreich am besten

1 Vergl. S. 407. — 2 D. d. Bonn 7. December. Vergl. Nr. 6553. 6554.

Digitized by Google

sein wird, wenn dieses den Churfürsten von der Pfalz disponiret, gegen den von Köln Avances und Politesses zu thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6553. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 16. December: „Je n'ai point reçu de lettres du baron d'Asseburg; dans celle qu'il a écrite à Votre Majesté, il mande que l'Électeur son maître s'est mis en chemin pour Munich, et que ce voyage ne nuira point à la bonne cause. Mais il se plaint de la conduite de la cour de Manheim envers celle de Bonn, et que l'Électeur avait été obligé de lever le cartel établi jusqu'ici entre les deux cours, sans s'expliquer toutefois en quoi consistent les différends entre l'une et l'autre. Ce ministre finit par souhaiter qu'on pût engager l'Électeur palatin à faire le premier pas et quelque démarche pour une réconciliation sincère entre les deux cours. Voilà tout . . . On a la tête un peu chaude de part et d'autre, tant à Bonn qu'à Manheim, et je crois que les partisans secrets de la cour de Vienne soufflent le feu à l'une et l'autre, pour profiter avec le temps de ces divisions. Mais, comme le sujet n'en vaut pas la peine, quoique il ne me soit pas bien connu, il faut espérer qu'on trouvera moyen de les rapprocher."

Potsdam, 17. December 1754.

Ich kann ihm darauf nichts anders schreiben, als Ich schon gethan habe,[1] nämlich dass es am besten sein wird, durch Frankreich Avances von dem Churfürsten von der Pfalz und dadurch eine Réconciliation mit dem Churfürsten von der Pfalz zuwege zu bringen.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6554. AU BARON D'ASSEBURG, GRAND-MAÎTRE DE LA COUR DE COLOGNE, A BONN.

Potsdam, 17 décembre 1754.

Monsieur le Baron d'Asseburg. La manière confidente avec laquelle vous vous êtes expliqué envers moi par la lettre que vous venez de m'écrire en date du 7 de ce mois par rapport aux bisbilles qui se sont manifestées entre Son Altesse l'Électeur votre maître et la cour de Manheim, m'a donné une nouvelle preuve de votre attention pour moi et du soin que vous prenez toujours à ma grande satisfaction de cultiver et de cimenter la bonne intelligence qui a régné jusqu'ici entre moi et Son Altesse l'électeur de Cologne, votre maître. Vous pouvez

[1] Vergl. Nr. 6552. — [2] Vergl. Nr. 6554.

Digitized by Google

compter que je me ferai le plaisir le plus sensible de resserrer de plus en plus les nœuds d'une union aussi heureusement établie, et que je ne désire rien davantage que de voir rétablie une parfaite harmonie entre deux maisons liées si étroitement ensemble par le sang et par leurs intérêts réciproques. Vous pouvez être assuré que j'y contribuerai tout ce qui dépend de moi. En attendant, je crois qu'un des meilleurs moyens pour y parvenir serait d'engager par le canal de la cour de France celle de Manheim à faire, elle la première, quelques avances et des propositions, pour dissiper entièrement par là les nuages qui ont paru donner de l'atteinte à la conservation d'une amitié qui n'a ci-devant souffert la moindre altération. J'abandonne cette réflexion à vos lumières et à votre zèle reconnu et, en attendant, je ferai faire les mêmes insinuations à la cour de France.

J'espère, au reste, que vous voudriez bien assurer l'Électeur votre maître de ma parfaite considération et amitié, aussi bien que de mon attachement inaltérable pour ses intérêts, qui me seront toujours aussi chers que les miens propres. Je ne changerai non pas de sentiments pour vous.

Federic.

Nach dem Concept.

6555. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 17 décembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois et ne comprends pas bien sur quoi se peuvent fonder les scrupules des États-Généraux pour traîner l'affaire de la garantie des actes que le prince héréditaire de Cassel a signés, et des arrangements que son père a pris pour la conservation de la religion protestante dans ses États; car, pour ce qui regarde ceux qu'on vous a allégués, ils me paraissent être faibles et frivoles. Enfin, [pour] que vous soyez aussi instruit du contenu de l'acte de garantie que j'ai donnée aux susdits arrangements, j'ai ordonné à mes ministres de vous en envoyer la copie, que vous sauriez laisser voir et lire là où vous croyez que cela se puisse faire convenablement, sans en donner cependant d'autres copies.

Federic.

Nach dem Concept.

6556. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 17 décembre 1754.

Je viens de recevoir votre rapport du 29 du novembre dernier, par lequel j'ai vu avec plaisir la part sincère que le roi d'Angleterre a prise au chagrin que le landgrave de Hesse-Cassel a eu de son fils, le Prince héréditaire, par rapport à son changement de religion, et que le Roi lui a offert son assistance et ses conseils pour qu'il n'en arrive pas d'autres suites fâcheuses. Comme le Landgrave a demandé la

Digitized by Google

garantie du roi d'Angleterre sur les arrangements qu'il y a pris afin que, même après sa mort, la religion protestante soit conservée dans ses États, mandez-moi si l'on donnera sans difficulté cette garantie et si le Roi y veut concourir en qualité de roi d'Angleterre ou simplement comme électeur d'Hanovre,[1] et, si vous le croyez convenable, dites à tout le monde que j'avais actuellement donné ma garantie aux arrangements que le Landgrave avait faits sur ce sujet; peut-être que cela servira de motif aux Anglais pour faire moins de difficultés à donner leur garantie.

Quant à la fermentation qui s'est manifestée entre quelques chefs sur l'administration du duc de Newcastle,[2] j'attendrai vos rapports sur les suites qui en arriveront; les changements qui en sauraient résulter ne me sauront point être préjudiciables, mais plutôt avantageux, à ce que je crois au moins. Au reste, j'ai trouvé les raisons que vous m'avez alléguées dans le post-scriptum de votre dépêche pourquoi il ne convenait pas de faire des réquisitions au sujet de la Compagnie de Bengale,[3] justes et fondées; c'est pourquoi, aussi, que vous vous en abstiendrez.

Federic.

Nach dem Concept.

6557. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 décembre 1754.

Votre rapport du 7 de ce mois m'a été rendu. Pour éviter les répétitions, je vous renvoie à la dépêche d'aujourd'hui de mes ministres, auxquels j'ai ordonné de vous communiquer tout en détail ce que nous venons d'apprendre par des lettres de Londres touchant une espèce de fermentation qui s'est manifestée entre quelques chefs sur l'administration du duc de Newcastle et qui saurait avoir des suites; ce dont le temps nous éclaircira. En attendant, toutes les affaires étrangères, à ce qu'on nous marque, restent suspendues, vu que le ministère anglais n'a d'autre attention dans le moment présent que sur celles du Parlement.

Les marques se sont trouvées, il y aura pour cette fois un seul point.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 487. — [2] Vergl. S. 291. — [3] Die von Michell geltend gemachten Gründe sind gleicher Art wie diejenigen, welche das Verhalten des Königs nach Gründung der Asiatischen Compagnie bestimmt hatten. Vergl. Bd. VIII, 264 und oben S. 482. — [4] Vergl. S. 453 Anm. 2.

Digitized by Google

6558. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 17 décembre 1754.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 6 de ce mois, qui m'a donné bien de la satisfaction à tous égards. Comme le crédit du prince de Conty va en augmentant sur l'esprit du Roi,[1] je crois convenir que vous tâchiez de trouver les occasions pour le voir de temps en temps, pour faire connaissance avec lui et pour l'entretenir de choses indifférentes, afin de voir si vous pouvez adroitement gagner sa confiance. Par les circonstances que vous me marquez à ce sujet, je crois avoir lieu de présumer que ce Prince pourrait bien insensiblement arriver à la fonction de premier ministre, et, quoique je ne sois pas exactement instruit des sentiments qu'il porte à mon égard, j'avoue cependant, bien qu'entre vous et moi et sous le sceau du dernier secret, qu'un premier ministre en France tel qu'il puisse être, m'accommoderait toujours, pourvu qu'on sache traiter solidement des affaires avec lui.

J'ai appris avec beaucoup de plaisir que le comte de Broglie ne sera point rappelé de la cour de Saxe, et la réflexion que M. de Rouillé vous a faite sur ce sujet, est des mieux pensées.[2]

Au surplus, je veux bien vous communiquer une nouvelle bien singulière que je viens d'apprendre par mes lettres de Copenhague. C'est qu'un homme considérable est arrivé là depuis quelques semaines de l'Amérique qui s'est tenu extrêmement réservé et qui n'a voulu se découvrir qu'au Roi lui-même. Cet homme se trouve toujours mystérieusement caché là, et, à ce qu'on me marque, la circonstance des arrangements que la cour de Danemark est sur le point de prendre pour continuer le commerce de l'Amérique, lui sert pour voiler la véritable cause de son arrivée. Cependant, après des perquisitions exactes que mon ministre à la susdite cour a faites sur ce personnage, on lui a appris, de bonne part et sous le sceau du secret, que son nom véritable était Ignation de Campo Santo, qu'il était Espagnol né au Pérou, qu'il était un des principaux de ce pays et un des mécontents du gouvernement espagnol, dont le nombre doit être très considérable, tellement qu'ils sont sur le point de se révolter, et qu'il était question de déclarer un roi au mois de mars prochain. Sur les connaissances qu'ils avaient de la mésintelligence qui subsiste entre l'Espagne et le Danemark,[3] cet Espagnol s'était rendu à Copenhague pour solliciter du se-

[1] Vergl. S. 411. 475. — [2] Knyphausen hatte erfahren, dass man dem Grafen Broglie freigestellt habe, den ihm bewilligten Urlaub, der den ersten Schritt zu seiner Abberufung bedeuten sollte (vergl. S. 443. 458), anzutreten oder zu bleiben. „Le sieur Rouillé, que j'ai sondé là-dessus, m'a répondu qu'il y avait apparence que cet ambassadeur ne demanderait point à revenir dans ce moment-ci, où sa présence était absolument nécessaire pour cultiver les bonnes dispositions dans lesquelles Sa Majesté Polonaise paraissait se trouver." — [3] Vergl. S. 112.

Digitized by Google

cours, plutôt pour soutenir leur entreprise que pour la faire réussir; qu'il en avait fait la proposition au roi de Danemark, en promettant des avantages de commerce très considérables, mais qu'on ne lui avait pas fait encore de réponse.

Bien que je ne vous saurais garantir parfaitement l'authenticité de tous ces faits, cependant, comme nous savons qu'il y a un pareil homme d'Amérique arrivé en Angleterre, qui fait, de même que l'autre, fort le mystérieux et y voyage le pays, en faisant une bonne dépense, mon intention est que vous deviez instruire M. de Rouillé de la manière aussi circonstanciée que je vous l'ai fait, en laissant à son jugement s'il ne convenait pas qu'il en informât la cour de Madrid, vu que ces circonstances, si elles sont exactement telles qu'on me les a marquées, sauraient être infiniment intéressantes à ladite cour. Je serais charmé, si cette découverte pouvait donner l'occasion à ce que la cour d'Espagne se rapatriât entièrement à celle de France.[1] Faites remarquer tout ceci au susdit ministre.

Federic.

Nach dem Concept.

6559. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 29. November: „La Reine m'a fait la confidence d'une démarche qu'elle a fait faire auprès d'un Français nommé Dangeuil, qui est ici depuis quelque temps. Il est maître d'hôtel du roi de France et il voyage, à ce qu'on dit, uniquement pour s'instruire, en s'appliquant surtout à ce qui peut avoir rapport aux finances et au commerce. Il a écrit un livre sur le commerce qui a pour titre à peu près: Réflexions sur le commerce de la France et de l'Angleterre. Tous disent beaucoup de bien de ce livre, il y en a pourtant qui prétendent qu'il n'a fait que ranger dans un bon ordre ce qui a déjà été dit dans des livres anglais qui traitent du commerce. C'est un jeune homme qui paraît avoir 26 ans. Ses manières n'annoncent pas toujours un homme qui voyage pour des motifs aussi sérieux que les siens. Il a beaucoup de minauderies et de petite-maîtrise dans ses façons, d'ailleurs il paraît avoir de l'esprit. Il plut assez en arrivant ici, il y a cinq semaines; du depuis il m'a paru qu'on le goûtait moins. Cependant, il a été reçu à l'académie de

Potsdam, 17 décembre 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 29 de novembre dernier et du 3 de ce mois, m'ont été rendues à la fois. Ce que vous me marquez de la démarche que ma sœur, la Reine, a fait faire auprès d'un nommé Dangeuil, m'a sensiblement mortifié, vu qu'elle n'en aurait su faire une plus fausse; aussi j'approuve parfaitement la réponse que vous lui avez faite sur ceci et applaudis fort à ce que vous ne vous êtes point mêlé de cette affaire. Tâchez, en attendant, à rectifier au possible et par tous les moyens convenables ma sœur là-dessus, en lui représentant toute l'incongruité de vouloir employer à des affaires aussi importantes un

[1] Vergl. S. 419.

Digitized by Google

Stockholm où il a fait dans le discours qu'il y a tenu à sa réception, un éloge si outré des Suédois et de leur pays qu'il peut dorénavant être assuré de l'approbation de la nation, n'y en ayant au monde qui reçoive aussi avidement les louanges, quelque peu mesurées qu'elles puissent être. Je suis entré dans tout ce détail pour faire connaître à Votre Majesté l'homme dont il est question. La Reine m'a dit lui avoir fait parler sur les affaires de ce pays-ci, sur l'intérêt que la France avait d'être plutôt liée avec le Roi qu'avec un parti de la nation, ainsi que sur la conduite de l'Ambassadeur. Que le sieur Dangeuil était parfaitement entré dans le sentiment de celui qui lui avait parlé, et avait fort désapprouvé la conduite du marquis d'Havrincourt. Qu'il avait même fait sentir en quelque manière qu'il pourrait faire des insinuations à ce sujet à la cour de France, en demandant à celui qui lui avait parlé, quelle sûreté il aurait d'être cru et avoué de ce qu'il disait, et que celui-ci lui avait répondu qu'il jugeait bien qu'il ne lui parlerait pas, comme il faisait, s'il n'avait pas des ordres pour cela. A quoi le sieur Dangeuil a répliqué que cela lui suffisait. La Reine me dit qu'il faudrait voir encore combien on pourrait se fier à lui, et que son avis serait que si on le trouvait tel qu'il fallait pour cette affaire, qu'il faudrait alors que Votre Majesté fît déclarer par Son ministre à la cour de France qu'on pouvait ajouter foi à tout ce que le sieur Dangeuil dirait sur les affaires de ce pays-ci. La Reine m'a enjoint de ne point écrire encore sur tout ceci à Votre Majesté, mais d'attendre qu'elle eût fait parler de nouveau au sieur Dangeuil. Votre Majesté voudra donc bien ne faire mention aucune dans Ses lettres de ce que je Lui rapporte aujourd'hui. En attendant, j'ai dit tout uniment à la Reine ce que je pensais sur le sieur Dangeuil; que je ne pensais lui faire aucun tort, surtout ne l'ayant pu connaître qu'autant que je l'avais vu dans le public, mais que je remarquais assez d'étourderie dans ses manières, qui étaient moins celles d'un homme posé et qui s'appliquait à des matières importantes et profondes, que celles d'un homme qui se

homme de néant, aventurier, sans credit et sans aveu; que la France sifflerait s'il s'arrogeait jamais de se mêler de pareilles choses, sans que jamais tel ministre étranger à la cour de France saurait le soutenir ni l'appuyer. Remontrez, d'ailleurs, à ma sœur combien cette cour serait indignée, si l'on procédait d'une manière aussi peu décente envers elle, et que ce serait même contre la dignité de ma sœur de s'ouvrir à un tel petit bourgeois, léger d'esprit, et qui peut-être la trahirait aussi facilement qu'il paraît vouloir lui rendre service.

Pour ce qui regarde l'entretien que vous avez eu avec le marquis d'Havrincourt, j'en suis bien aise de ce que vous vous êtes expliqué avec lui. Je ne vois que trop que le rôle que vous aurez à jouer, vous deviendra plus difficile, plus les affaires de ce pays-là s'embrouilleront, mais il faut bien que vous le souteniez et que vous y agissiez avec toute la prudence humainement possible.

J'espère que la lettre à ma sœur que je vous ai adressée l'ordinaire dernier sous un simple couvert,[1] vous aura été fidèlement rendue et que vous l'aurez remise à sa destination.

Au reste, songez à remédier un peu aux amples dépêches que vous m'avez faites jusqu'à présent, de sorte que vous les fassiez moins détaillées, quand il ne s'agit pas des négociations ou d'autres affaires

[1] Das Schreiben liegt nicht vor. Vergl. S. 479 Anm. 3.

Digitized by Google

destinait à passer sa vie dans les ruelles des femmes. Qu'au reste, il se pourrait qu'il joignît à tout cela beaucoup de solidité, comme le faisaient quelquefois ceux de sa nation, et que je ne pouvais rien décider à son désavantage. La Reine me dit que, de la façon dont elle s'y prenait, elle ne risquait rien du tout, ne faisant parler au sieur Dangeuil qu'entre quatre yeux et qu'il n'y aurait jamais un mot d'écrit sur tout ceci. Je répondis à Sa Majesté que je m'en rapportais bien à elle des précautions à prendre; j'ajoutai que je me doutais de la personne que Sa Majesté avait employée auprès du sieur Dangeuil, et la Reine me dit sur le champ qu'elle s'était servie du sieur Dalin,[1] précepteur du prince Gustave, qui était effectivement celui que je soupçonnais avoir été chargé de la commission. Je me suis informé auprès de Sa Majesté de quel moyen le sieur Dangeuil comptait de se servir à la cour de France pour faire ses insinuations, si c'était par écrit ou de bouche, puisqu'il compte d'y retourner au printemps; mais, autant que j'ai pu comprendre, il n'y a encore rien eu de décidé là-dessus."

Maltzahn berichtet, Stockholm 3. December, dass er sich in dem von dem Könige gutgeheissenen Sinne[2] mit Havrincourt ausgesprochen habe. „Le fruit que cet entretien a produit jusqu'ici, a été que ce ministre a été fort empressé à me prévenir par toutes sortes de politesses qu'il négligeait auparavant. J'y réponds par un pareil et j'espère que je serai plus à mon aise désormais avec lui. Pour les affaires, je doute qu'il y ait beaucoup plus de confiance entre nous qu'il y en a depuis quelque temps, la situation de l'Ambassadeur, qui est entièrement livré au Sénat, ne permet pas qu'il y ait une confiance entière entre lui et le ministre de Votre Majesté."

Nach dem Concept.

importantes qui demandent de grands détails.

Federic.

[1] Vergl. S. 256. — [2] Vergl. S. 456.

Digitized by Google

6560. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 10. December: „La Reine me fit l'honneur de me dire samedi,[1] en passant son cercle, qu'elle venait de recevoir une lettre de Votre Majesté,[2] mais qu'il lui avait paru que Votre Majesté n'avait pas été de bonne humeur en l'écrivant. Sa Majesté voulut savoir si j'avais reçu des lettres de Votre Majesté et si le contenu avait quelque rapport avec celle de la Reine. Je répondis que j'avais eu des ordres de Votre Majesté et qu'il me paraissait qu'Elle n'avait pas absolument les mêmes idées sur les affaires de ce pays-ci que la Reine; j'ajoutai que la place n'était pas propre pour en dire davantage à Sa Majesté. La Reine me dit qu'elle me ferait appeler au premier jour pour en parler."

Nach dem Concept.

Berlin, 21 décembre 1754.

Je vous réponds aujourd'hui à votre rapport du 10 de ce mois, mais seulement pour votre direction, que ce que la Reine, ma sœur, a nommé mauvaise humeur, en vous parlant de ma lettre en question, n'a été autre chose que l'état véritable des circonstances sur lequel je lui ai écrit naturellement.

Federic.

6561. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 6. December: „Les différends qui se sont élevés entre le duc de Newcastle et quelques chefs de l'administration,[3] fixent absolument l'attention d'un chacun, sans cependant qu'il se soit passé rien de remarquable depuis ma dernière dépêche. La fermentation est toujours la même, et il n'est point encore décidé lequel des deux partis l'emportera sur l'autre. Quoi qu'il en soit, c'est de quelle façon que cette dispute tourne, elle n'affectera absolument point le système pacifique de cette cour. Ainsi, il importera assez peu dans le moment présent à l'étranger que le duc de Newcastle soit obligé de partager son pouvoir avec ses antagonistes, qui est l'unique but auquel ils visent, ou qu'il ait le dessus sur eux et conserve la même puissance dont il jouit encore."

Nach dem Concept.

Berlin, 21 décembre 1754.

Le contenu de votre rapport du 6 de ce mois m'a fait du plaisir, les circonstances d'à présent étant de nature qu'il ne saurait que nous être convenable que le ministère anglais soit occupé des affaires intérieures du royaume.

Federic.

[1] 7. December. — [2] Vergl. S. 479 Anm. 3. — [3] Vergl. S. 492.

Digitized by Google

6562. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 11. December: „Nous avons depuis deux jours des nouvelles par de bonnes lettres de Hambourg, de marchands à leurs correspondants, qui annoncent une révolution à Pétersbourg, où l'Impératrice s'était tellement vue pressée qu'elle avait pris le parti de se retirer dans un couvent, et que tout y était dans un état de révolte. La cour d'ici affecte de n'en avoir aucune nouvelle, cependant on y remarque de l'inquiétude."

Berlin, 21 décembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 11 de ce mois, sur lequel je vous dirai que ce que l'on a débité d'une révolution en Russie, est absolument faux et controuvé, au moins l'ignorons-nous ici parfaitement; bien que nous sachions qu'il y a eu à Pétersbourg dans la maison du chancelier Bestushew, qui y est obligé de garder sa chambre par rapport à une maladie qui le tourmente,[1] un grand conseil d'assemblée des membres du Sénat, du département des affaires étrangères, du conseil de guerre et de l'amirauté, à l'occasion des dépêches qu'un courrier avait apportées de Constantinople. Quant à la façon dont on interprète à Vienne la harangue du roi d'Angleterre, elle est plutôt compassée sur ce que l'on souhaite à Vienne que sur ce qu'on en pense à Londres. Vous ne manquerez pas d'avoir soin de la direction de la lettre ci-jointe.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6563. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Fürst berichtet, Wien 11. December: „Hat mir der französische Gesandte zu verschiedenen Malen versichert, wie er Nachricht habe, dass die neuern Imposten[3] allhier herunter gesetzet werden sollten, und er daher hoffe, dass ich noch in meiner Negociation reussiren würde. Da ich aber die Source kenne, woher er diese Nachricht hat, so habe ich ihn gebeten, darauf nicht zu trauen, inmaassen ich zwar ebendergleichen Nachrichten habe, der Erfolg aber noch sehr zweifelhaft und von dem hiesigen Hof noch gar kein gewisser Schluss gefasset ist, folglich die Antwort, so ich erwarte,[4] solches erst noch zeigen muss."

Berlin, 21. December 1754.

Fester, besonders lieber Getreuer. Ich habe Euren unter dem 11. dieses an Mich immediate erstatteten Bericht erhalten. Ich bin auch sehr von Eurer Meinung, dass die Nachricht, so Euch der französische Gesandte gegeben, wo nicht ungegründet, doch noch prämaturiret sei. Es mag aber damit sein, wie ihm wolle, so sollet Ihr ganz ruhig bleiben und gar kein Empressement blicken lassen, vielmehr jene abwarten und sie kommen sehen.

Friderich.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 477. — [2] Die Beilage liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 333. 371; Bd. IX, 401. — [4] Vergl. S. 384.

Digitized by Google

6564. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 14. December: „L'Impératrice-Reine s'entretint avant-hier à l'appartement plus d'une demi-heure dans une croisée avec le comte Keyserlingk et puis avec celui de Kaunitz. On s'entretient, entre personnes à même de savoir assez ce qui se passe, sur ce qu'elles prétendent que la Czarine augmentera le corps des troupes en Livonie et en Courlande de 10,000 hommes, qui s'y trouveront au mois de mars, et on recommence à se flatter que le traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie parviendra à sa perfection dans le courant de l'hiver. Cependant d'autres, qui ne sont pas moins instruits, ne sont pas à beaucoup près si faciles à ajouter foi à ces nouvelles et semblent même en douter. Selon les apparences, leur calcul me paraît plus juste."

Berlin, 24 décembre 1754.

Je ne trouve pas trop justes les combinaisons que ceux dont vous faites mention dans votre rapport du 14, ont formées pour en conclure que l'on augmenterait en Russie de 10,000 hommes les troupes en Livonie et en Courlande et que l'Angleterre fournirait les subsides; tout au contraire, je ne crois rien jusqu'ici ni de l'un ni de l'autre. Cependant, comme j'espère d'avoir au premier jour des nouvelles sûres à ce sujet, je ne manquerai pas de vous en faire communication.

On a trouvé vos marques, aujourd'hui deux points.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6565. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 24 décembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois, au sujet de laquelle je veux bien vous faire remarquer que je crois que M. de Rouillé fait fort mal de songer aussi peu qu'il le paraît aux moyens de soutenir les possessions de la France en Amérique contre toute entreprise, et que je crains que, quand la flotte anglaise destinée pour l'Amérique y sera arrivée avec les renforts qu'elle y amène, les Anglais ne débusquent les Français et qu'il ne soit alors après le coup fait qu'on voudra s'aviser de rétablir les choses.[2]

Quant aux conjectures qu'on forme sur la conduite présente de la cour de Saxe par rapport aux affaires de Pologne et sur les vues qu'elle saurait avoir de se rapatrier avec la France, ma volonté est que vous devez vous tenir boutonné et indifférent là-dessus, de sorte que, de quelque part qu'on vienne vous en parler, vous ne devez pas dissuader la chose, mais ne pas justement aussi la conseiller, bien attendu qu'une longue expérience et une attention continuée m'a appris que ce sont des faux-frères que les Saxons.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 453 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 486.

Digitized by Google

6566. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 23. December: „Le baron de Bülow nous est venu voir ces jours passés pour renouveler[1] au nom de sa cour auprès de Votre Majesté les mêmes instances pressantes que Lui a déjà faites le sieur de Maltzahn à son départ de Varsovie touchant la continuation de la poste des uhlans saxons qui ont été répartis dans les États de Votre Majesté durant la dernière Diète de Pologne, en ajoutant qu'Elle obligerait infiniment le roi de Pologne, si Elle voulait bien permettre que ces uhlans restassent en Silésie au delà du terme de deux mois que Votre Majesté leur a déjà accordé, et qu'ils y prolongeassent leur séjour aussi longtemps que les circonstances et la situation présente des affaires de Pologne pourraient l'exiger, afin d'entretenir par cette voie une correspondance plus sûre et plus prompte entre ce royaume et la Saxe et de se trouver en état d'ajuster promptement et de régler tout-à-fait l'affaire de l'administration des terres de l'ordination d'Ostrog.[2]

Le baron de Bülow, en nous faisant ces insinuations, nous a fait les protestations les plus fortes qu'on prendrait toutes les précautions nécessaires pour que lesdits uhlans ne soient chargés d'aucuns effets, ni d'aucune lettre particulière; qu'ils ne seraient porteurs que purement et simplement de celles de la cour, et que cet établissement ne tirerait à la moindre conséquence, ni ne préjudicierait en rien aux intérêts de Votre Majesté."

Berlin, 24. December 1754.

Das gehet nicht an; Ich habe es aus purer Complaisance gethan, dass Ich es zwei Monat länger wie sonst bewilliget habe, ein mehreres würde zu weit gehen. Es ist eigent- eine Art von Postirung, dergleichen wider allen Gebrauch ist; was Ich habe thun können, habe Ich aus Gefälligkeit gerne gethan, weiter aber kann es nicht seind. Der Etatsminister Graf von Podewils soll ganz höflich den von Bülow darüber sprechen und ihn dieses begreifen auch bestens gelten machen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6567. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Berlin, 24 décembre 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 13 de ce mois. Il serait à souhaiter que la cour où vous êtes fît réflexion sur ce que vous me mandez être arrrivé au sujet de la nomination que le Roi avait faite en faveur du baron de Lilliehöök,[3] afin de s'apercevoir

[1] Vergl. S. 473. — [2] Vergl. S. 469. — [3] Der König hatte die Ernennung nach längeren Auseinandersetzungen mit dem Senat zurückgezogen.

Digitized by Google

par là et s'en convaincre combien il est inutile de vouloir entreprendre sur un corps qui a son parti aussi lié que le sénat de Suède, sans qu'on soit assuré de la supériorité d'un autre parti contraire à celui-ci pour pouvoir donner le poids à ses entreprises. Au surplus, pourvu qu'on évite les grands éclats et qu'il n'y ait des brouilleries ouvertes, tout va assez bien.

Federic.

Nach dem Concept.

6568. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A AVIGNON.

[Berlin], 26 décembre 1754.

Ma très chère Sœur. J'ai eu le plaisir de recevoir une lettre de votre part, datée d'Avignon. Je m'étonne, ma chère sœur, que vous y souffriez le froid; c'est un climat bien doux et qui, de plus, est béni par le Pape. Je suis fort étonné de tout ce que vous me dites dans votre lettre; on voit cependant partout que, plus un État est grand, et moins il peut être bien administré en détail; le vieux proverbe est assez vrai qui dit que le monde va par des abus. Comment est-il possible que le gouvernement, qui se trouve à Versailles, soit informé de toutes les déprédations des fermiers généraux qui sucent le peuple? Comment peut-il porter un remède à tant d'abus, lorsque ceux qui devraient les examiner, ne sont ni à l'abri des corruptions ni intègres?

Une des sources des maux que vous remarquez en France, est, sans contredit, la considération que les richesses donnent dans ce pays; on fait cas de ceux qui ont du bien, qui font une grande dépense, et personne ne s'enquiert par quelle infamie ils ont acquis ces richesses. De là l'envie de s'enrichir, le mépris de l'honneur, de la vertu, et la corruption totale des mœurs. Ce n'est pas à dire que j'accuse toute la nation des vices de la capitale, et l'on pourrait dire des gens incorruptibles ce que dit Boileau des femmes chastes, mais ce petit nombre de gens vertueux ne suffit pas pour réparer le mal qu'une longue suite d'années a invétéré dans l'administration intérieure du gouvernement. Pour réparer ce désordre, il faudrait beaucoup de fermeté, il faudrait sévir contre les coupables et surtout préférer en tous états le mérite aux richesses et à la naissance.

Les Français se moquent de moi ou ils ont quelque complaisance pour les bontés dont vous m'honorez, lorsqu'ils me citent; je me sentirais les reins trop faibles pour embrasser une besogne aussi vaste que celle qu'il faudrait pour redresser les abus de ce royaume. J'ai bien des affaires ici sur les bras dont j'ai assez de peine à me démener, sans vouloir avoir un aussi vaste royaume à gouverner.

Enfin, pourvu que j'apprenne, ma chère sœur, que vous vous portez bien, ce sera la nouvelle la plus agréable que je pourrai recevoir de France. Je souhaite de tout mon cœur que vous y passiez agréablement votre temps, que vous y commenciez bien la nouvelle

Digitized by Google

année et que vous n'oubliiez pas un frère qui sera à jamais avec la plus tendre amitié, ma très chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

6569. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 28 décembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, et celle que je vous fais aujourd'hui du département des affaires étrangères[1] par rapport aux différends qui continuent encore de subsister entre moi et la Reine-Impératrice touchant le commerce entre nos sujets réciproques, vous informera plus amplement du désir que j'ai que la France voudrait bien faire faire à la cour de Vienne quelques représentations amiables par son ministre d'Aubeterre, afin de la rendre plus raisonnable et plus docile dans cette négociation. Je vous renvoie donc à tout ce que cette dépêche comprend; ma volonté est que vous exécuterez tout de la manière qui vous y est prescrite. Mais, pour vous mettre d'autant mieux à même de vous diriger dans cette affaire conformément à mes intentions, je veux bien vous faire observer que je ne demande à la France que des représentations amiablement à faire à la cour de Vienne à ce sujet, en lui faisant entendre combien la cour de France, par son désir sincère à la conservation de la paix et de la tranquillité publique, souhaitait que la Reine-Impératrice s'entendît amiablement avec moi sur nos différends, et en particulier sur ceux qui regardaient le commerce réciproque entre nos sujets, selon ce qui en était stipulé dans notre traité de paix.

Vous observerez d'ailleurs que, pourvu que la France se voudrait prêter à me faire cette amitié, vous insinuerez au sieur de Rouillé que je serais satisfait et content, pourvu que le vicomte d'Aubeterre fût autorisé et instruit de faire ces représentations à la cour de Vienne à un temps propre à cela, quand même cela serait différé trois jusqu'à quatre mois encore, savoir dans un moment où ladite cour se trouverait embarrassée de quelque fâcheuse nouvelle, soit à l'occasion de quelque ostentation de la Porte Ottomane ou de quelque autre sujet qui lui inspirait des appréhensions ou des inquiétudes, et que j'étais persuadé qu'alors les insinuations amiables que la France ferait faire au susdit sujet, porteraient coup.

Je me confie à votre dextérité que vous manierez adroitement cette affaire, conformément à mes désirs et à mon instruction.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Nr. 6570.

Digitized by Google

6570. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 28 décembre 1754.

La négociation qui a été entamée peu après la paix de Dresde entre moi et l'Impératrice-Reine, pour régler le commerce de nos États et sujets réciproques et pour satisfaire par là aux obligations contractées par le traité de Berlin, ne saurait vous être inconnue; vous aurez trouvé dans les actes de vos prédécesseurs plusieurs pièces qui y sont relatives,[1] et, entre autres, un mémoire que j'ai fait communiquer, il y a quelques années,[2] au ministère français pour détruire les insinuations sinistres que la cour de Vienne ne cessait de répandre contre moi à cette occasion, et pour faire sentir que c'était sa faute et non pas la mienne que cette affaire ne fut réglée, il y a longtemps, selon les principes de l'équité et de la justice.

Comme je n'ai pu cependant parvenir à la terminer jusqu'ici, et que les difficultés que la cour de Vienne s'efforce de faire naître de temps à autre, sont plus propres à en éloigner qu'à en accélérer la conclusion, j'ai cru devoir remettre de nouveau cette négociation sous les yeux de la cour où vous êtes, et vous communiquer pour cet effet le précis ci-joint, que j'ai fait chiffrer avec votre ancien chiffre, et qui vous instruira de tout ce qui s'est fait de part et d'autre dans les dernières années, et de la position où elle se trouve actuellement. Vous y verrez que l'envoi du sieur de Fürst, qui se trouve à Vienne depuis la mort du sieur de Dewitz,[3] que tous les soins que je me suis donnés, et toutes les facilités que j'ai tâché d'apporter pour mettre fin aux contestations qui se sont élevées, n'ont rien pu gagner jusqu'à présent sur l'inflexibilité de la cour de Vienne; qu'au lieu de la confiance et de la bonne foi qui devrait servir de base en une négociation pareille, on n'a cessé de faire des chicanes et de mettre de nouvelles entraves au commerce de la Silésie, et qu'enfin on y a mis le comble, en introduisant, pendant le cours même de la négociation, un nouveau tarif[4] qui rehausse les droits sur toutes les marchandises d'entrée qui sortent de mes États, jusques à 30 pour cent, et qui détruit absolument tout le *status quo* de l'année 1739.[5]

Vous observerez surtout que ces innovations marquent non seulement peu d'envie d'en venir à une convention raisonnable, mais que ce sont de plus des contraventions manifestes à l'article 8 du traité définitif de Berlin,[6] qui porte en autant de termes que les choses doivent rester sur le pied où elles étaient avant la guerre, jusqu'à ce qu'on en puisse convenir autrement, et que jusque là les anciens accords au sujet du commerce seront religieusement observés et exécutés de part et d'autre.

[1] Vergl. Bd. VIII, 229. 411. 416. 501. 526. 549. — [2] Vergl. Bd. VIII, 370. 381. — [3] Vergl. Bd. IX, 323. — [4] Vergl. Bd. IX, 401. 413. — [5] Vergl. Bd. VIII, 233. — [6] Vergl. Bd. VIII, 401.

Digitized by Google

Telle étant la situation actuelle de cette affaire, mon intention est que vous en parliez au sieur de Rouillé, que vous lui communiquiez ce précis, et qu'à l'aide des lumières que vous y aurez puisées et de celles que les actes de l'ambassade vous auront fournies, vous fassiez sentir à ce ministre toute l'injustice de la cour de Vienne. Vous ajouterez que je prévoyais, du reste, que le but de cette cour n'était autre que de faire échouer la négociation et de m'obliger à la rompre, et que je serais en effet obligé d'en venir là, s'il ne se présentait quelque occasion favorable pour la rendre plus docile et pour lui faire entendre raison; que je ne voyais que la cour de France qui pût me procurer cette occasion, en autorisant son ministre, le vicomte d'Aubeterre, à faire sentir l'intérêt que Sa Majesté Très Chrétienne prenait au succès de cette négociation, et la peine que lui faisaient les difficultés qu'on avait fait naître par l'établissement d'un nouveau tarif, dans un temps où je ne demandais pas mieux que de conclure sur un pied raisonnable.

Vous direz au sieur de Rouillé que j'étais persuadé qu'une insinuation pareille ne pourrait que produire un très bon effet, si on la faisait à propos et dans un de ces moments d'alarme que les nouvelles de Constantinople causaient depuis quelque temps aux ministres autrichiens; que je savais à n'en pouvoir pas douter, qu'ils n'étaient pas sans inquiétude de ce côté-là, et qu'il me revenait d'ailleurs de fort bon lieu que la Porte se disposait à faire dans peu des arrangements dans son militaire qui donneraient à penser à la cour de Vienne, de sorte que, si la cour de France voulait me faire l'amitié de charger le vicomte d'Aubeterre de se concerter avec mon ministre, le sieur de Klinggræffen, et de profiter du moment favorable que je viens d'indiquer, pour parler aux ministres autrichiens, lorsque ce moment existera réellement, et pas plut tôt, j'avais tout lieu de me promettre que la cour de Vienne en deviendrait plus traitable et que ce serait peut-être le seul moyen de la porter à l'accomplissement de ses engagements.

Vous aurez soin, dans l'entretien que vous aurez sur ce sujet avec le sieur Rouillé, de lui faire envisager cette démarche que je fais auprès de la cour de France, comme une suite de la confiance que je lui ai toujours témoignée, et comme un effet de mon zèle pour le maintien de la paix et de la tranquillité qui me portait à écarter avec soin tout ce qui pourrait un jour la troubler, et qui me faisait désirer par conséquent de pouvoir aussi régler cette affaire de commerce qui laisserait toujours un germe de division et de discorde entre moi et la cour de Vienne, tant que les choses resteraient sur le pied où elles se trouvent actuellement.

Vous finirez, enfin, en disant que je regarderais les soins que Sa Majesté Très Chrétienne voudrait bien prendre à cette occasion, comme une nouvelle marque de son amitié pour moi, et que je serais charmé d'avoir cette obligation de plus à un Prince qui était le premier et le

Digitized by Google

plus intime de mes alliés et dont les intérêts me seraient toujours aussi chers que les miens.

J'espère, au reste, que vous vous acquitterez de la commission que je viens de vous donner, avec toute la dextérité nécessaire pour en faciliter le succès, et avec autant de promptitude que les circonstances le permettront; après quoi vous ne manquerez pas de me faire un rapport exact et fidèle de la réponse qu'on vous aura donnée et des mesures qu'on aura prises en conséquence.

Federic.

H. Comte de Podewils. Finckenstein.

Situation actuelle de la négociation de commerce à Vienne.

Par le huitième article du traité de paix de Berlin il fut arrêté que les deux cours nommeraient incessamment des commissaires de part et d'autre pour régler le commerce entre les États et sujets réciproques, les choses restant sur le pied où elles étaient avant la guerre, jusqu'à ce qu'on soit convenu autrement.

Le peu de temps qu'on put employer à arranger la paix de Dresde, n'ayant pas permis d'y entrer dans un plus ample détail sur le commerce, l'on se contenta d'établir pour base du traité celui de Berlin et d'y ajouter au sixième article[1] la clause: „que les deux parties contractantes s'engagent de favoriser réciproquement, autant qu'il est possible, le commerce de leurs États, pays et sujets respectifs et de ne point souffrir qu'on y mette des entraves ou chicanes, mais qu'elles tâcheront plutôt de l'encourager et de l'avancer de part et d'autre fidèlement."

Quoique la situation du commerce de Silésie parût être à l'abri de toute appréhension à la faveur de cette double stipulation, les troubles furent à peine apaisés que la cour de Vienne s'avisa de hausser considérablement les droits d'entrée sur plusieurs manufactures qui passaient de la Silésie dans les États autrichiens.

Le Roi eut beau faire faire des représentations là-dessus et réclamer la foi des traités pour le rétablissement du tarif usité avant la guerre, s'offrant de faire entamer incessamment la négociation d'un traité formel de commerce; les ministres autrichiens refusèrent constamment de se rendre à ces instances et cherchèrent des faux-fuyants de toute espèce pour les éluder. D'abord, ils prétendirent que la stipulation du traité de Berlin n'ayant point été renouvelée en termes exprès par la paix de Dresde, cette omission lui avait fait perdre toute sa force. Puis, sentant sans doute eux-mêmes la frivolité de ce subterfuge, ils se rabattirent sur un autre principe tout aussi étrange, savoir que la conservation stipulée du commerce *in statu quo* ne se rapportait qu'aux droits de sortie et de passage, mais qu'à l'égard de ceux qui se levaient sur l'entrée et la consommation des marchandises, c'était un objet de pure

[1] Vergl. Bd. VIII, 410.

Digitized by Google

police dont chaque souverain était en droit de disposer à sa fantaisie. Avec quelque solidité qu'on leur démontrât la faiblesse et l'insuffisance de ce principe, il n'y eut pas moyen de les en faire démordre; tout ce qu'on put obtenir d'eux, ce fut des promesses vagues que l'Impératrice-Reine donnerait les mains à un traité de commerce favorable aux sujets prussiens, après que le Roi eût réglé l'article qui regarde le payement des dettes silésiennes. Sa Majesté ne voulant rien négliger de tout ce qui dépendait de lui, pour mettre en règle tous les points litigieux entre elle et la cour de Vienne, ne rejeta point cette ouverture. Elle envoya même pour cet effet un commissaire expressément à Vienne; mais comme elle prévoyait aisément que, lorsqu'elle aurait satisfait cette cour sur l'article des dettes, qui lui tenait extrêmement à cœur, celle-ci n'en serait pas plus disposée à entendre raison sur l'autre, Sa Majesté déclara en même temps qu'elle entendait faire marcher les deux négociations ensemble et d'un pas égal, et que tout ce qu'on conclurait sur l'un des deux objets, ne serait censé obliger que lorsqu'on se serait arrangé également sur l'autre.

L'évènement a justifié la précaution. Les ministres autrichiens, après bien des chicanes et des débats sur la combinaison des deux objets, sont à la fin entrés sur ce pied-là en négociation avec le commissaire du Roi. On est convenu, à quelques légères différences près, de tout ce qui regarde le payement des dettes. Mais, quand on est venu dans la suite à l'article du commerce, la cour de Vienne, bien loin d'en presser la conclusion, semble avoir pris à tâche de la reculer par des délais continuels, et, quoique le Roi y ait apporté toutes les facilités imaginables et se soit prêté aux idées autrichiennes, autant que la conservation du commerce de Silésie a pu le permettre, toute cette condescendance ne lui a procuré aucun retour, à telles enseignes qu'au beau milieu de la négociation et dans le temps où la bonne foi semblait exiger qu'on laissât du moins les choses *in statu quo*, sans les empirer davantage, ladite cour a fait publier un nouveau tarif par lequel les droits d'entrée sur presque tous les objets du commerce de Silésie, dont la plupart n'étaient taxés auparavant [qu']à 5 pour cent plus ou moins, sont haussés jusqu'à trente: ce qui fait perdre au Roi presque toute espérance d'obtenir des conditions tant soit peu acceptables pour le commerce de Silésie d'une cour qui semble se faire une étude de l'abîmer.

Nach dem Concept. Das Concept des Erlasses ist von der Hand des Grafen Finckenstein, dem der König den Befehl zur Expedirung dieser Weisung mündlich ertheilt zu haben scheint.

6571. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 28 décembre 1754.

Il faut qu'on soit bien présomptueux, quand, selon votre rapport du 18 de ce mois, on prétend décider absolument que les différends

Digitized by Google

entre la France et l'Angleterre ne passeront point aux hostilités. La flotte destinée en Angleterre pour ses possessions en Amérique[1] est prête à mettre à la voile, et, si une fois elle vient à partir, l'on ne saurait dire avec assurance que les renforts en troupes qu'on y fera passer, resteront les bras croisés, ni répondre des suites.

Jusqu'ici, on n'a fait aucune proposition au Parlement anglais par rapport aux subsides à accorder à la Russie,[2] ce qu'il aurait cependant fallu, puisque, selon mes lettres de Londres, le roi d'Angleterre veut finir bientôt les délibérations du Parlement actuellement assemblé, afin de pouvoir faire le voyage de ses États d'Allemagne au printemps prochain; d'ailleurs, les affaires intérieures du Parlement ne sont pas encore si tranquilles que les ministres anglais puissent se donner le temps de songer à une affaire d'aussi grande conséquence que celle de la convention à conclure avec la Russie et charger la nation de gros subsides gratuitement, de sorte que ceux qui se flattent à Vienne que l'Angleterre finira tout de suite le traité de subsides en question pendant la séance actuelle du Parlement, pourraient bien voir leurs espérances trompées.

Quant à l'affaire de la forteresse de Sainte-Élisabeth,[3] mes avis portent que la Russie y fait actuellement travailler sans relâche quelques milliers d'hommes, par où il parait qu'elle voudra mettre à perfection cette forteresse et dire en après que tout était fait et qu'il n'y avait plus rien à changer.

Au surplus, je présume que la mauvaise humeur de l'Impératrice-Reine s'origine apparemment de ce que l'Angleterre la presse pour finir l'affaire de la Barrière,[4] cette dernière[5] ne songeant guère à présent à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains et n'entrant pas bien avant dans les vastes vues de la cour de Vienne. Les marques ont été trouvées,[6] il y aura aujourd'hui un point.

Federic.

Nach dem Concept.

6572. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 28 décembre 1754.

Je n'ai point eu de vos nouvelles par l'ordinaire dernier et ne vous fais la présente que pour vous dire qu'il y a deux ans que j'ai fait dessécher un terrain assez considérable aux côtes de ma province d'Ostfrise, que j'ai fait faire défricher et fait environner d'une bonne et forte digue contre les irruptions de la mer et qui est d'un terroir très fertile. Comme je voudrais cependant me défaire de cette terre qu'on nomme, à l'usage du pays, un nouveau *polder*, contre un prix raisonnable en faveur de particuliers qui y voudraient faire de nouveaux établissements ou de nouvelles colonies de gens, aux conditions que vous trouverez

1 Vergl. S. 486. — 2 Vergl. S. 485. — 3 Vergl. S. 486. — 4 Vergl. S. 450. — 5 L'Angleterre. — 6 Vergl. S. 453 Anm. 2.


Digitized by Google

marquées à la feuille ci-close, mon intention est que vous devez me mander, au plus tôt mieux, si vous croyez faisable que l'on puisse trouver en Angleterre des gens qui, ne sachant pas placer tous leurs fonds en argent, ou par d'autres motifs, aimeront bien de faire l'emplette susdite, soit en entier soit en partie, pour en retirer les intérêts de leurs capitaux, qu'ils y emploieraient à raison de quatre ou tout au plus de quatre et demi pour cent, ou qui voudront peut-être aller s'y établir eux-mêmes pour y vivre en toute liberté et sans payer d'autres impôts hormis la bagatelle qu'il faut pour l'entretien des digues. Je serais bien aise que vous me marquerez bientôt votre rapport là-dessus immédiatement et à moi seul, après avoir réfléchi mûrement sur la chose.

Nach dem Concept.

Federic.

6573. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 28 décembre 1754.

Sur ce que vous venez de me marquer par le rapport que vous m'avez fait immédiatement du 20 du courant touchant les offres et propositions d'un nommé Waltmann, je vous dirai que je n'entrerai pas dans des choses pareilles, qui ne sont du tout mes affaires.

Federic.

Hellen berichtet, Haag 20. December: „Il est venu chez moi ces jours passés un nommé Waltmann, natif d'Osnabrück, qui a été établi ci-devant pendant une quinzaine d'années comme marchand à Amsterdam, d'où, ayant fait quelques pertes pendant la dernière guerre et voyant que son commerce n'y prospérait guère, il a passé avec un vaisseau anglais aux Indes occidentales, d'où il n'a fait que revenir. Cet homme me demanda si je croyais que Votre Majesté, qui prenait tant de soin de procurer à Ses sujets l'avantage d'un commerce maritime, aurait peut-être aussi envie de faire un établissement en Amérique pour leur ouvrir la route de ce nouveau monde. . . . Qu'il avait trouvé sur le continent une contrée d'assez grande étendue, qui n'était pas encore occupée jusqu'à présent, et où l'on pourrait faire un établissement très solide et qui dans peu d'années pourrait devenir d'aussi grande importance qu'aucun autre qu'il y a actuellement là-bas. Il n'a pas voulu me dire où c'est, mais, autant que j'ai pu pénétrer par ses discours, cela doit être quelque part dans le golfe de Mexique."

Es folgen detaillirte Vorschläge für die Gründung.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

6574. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 28 décembre 1754.

Je veux bien vous dire en réponse, par la présente, à votre rapport du 21 de ce mois que, si vous pouvez contribuer par des insinuations de votre part à ce que Sa Majesté Danoise accepte la garantie que le landgrave régnant de Hesse-Cassel lui demande par rapport aux arrangements qu'il a pris pour le maintien de la religion protestante dans la postérité du Landgrave et dans le pays de Hesse,[1] vous devez vous y employer et n'en perdre aucune occasion.

Federic.

Nach dem Concept.

6575. AU LANDGRAVE RÉGNANT DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Berlin, 31 décembre 1754.

Monsieur mon Cousin. C'est avec bien du plaisir que j'ai appris par la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 23 de ce mois que les Princes, Ses petits fils, se trouvent actuellement à Göttingen et qu'ils passeront de là à Utrecht vers le printemps prochain. J'espère qu'ils seront mis par là à l'abri de toute séduction et qu'il se présentera encore quelques moyens de plus pour mettre leur religion en pleine sûreté. Comme la tranquillité de Votre Altesse, et la mienne en particulier, en dépendra, je souhaite de tout mon cœur que les arrangements que Votre Altesse jugera encore à propos de prendre pour cet effet, aussi bien que pour le bien-être et la prospérité des Princes, Ses petits fils, et de Ses États, aient tout le succès désiré. Ce sont des vœux fondés sur les sentiments d'amitié et de considération avec lesquels je ne cesserai pas d'être etc.

Federic.

Nach dem Concept.

6576. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 31 décembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois. Par les sentiments du sieur de Rouillé par rapport aux affaires d'Amérique que vous me marquez, je dois conclure que ce ministre se flatte trop et qu'il sera peut-être la dupe de sa confiance qu'il met dans les sentiments pacifiques que le ministère anglais fait apparaître.

D'ailleurs, la minorité dont M. de Rouillé prétend que l'Angleterre soit menacée, ne fait plus à présent[2] un objet digne de considé-

[1] Vergl. S. 472. — [2] Vergl. Bd. VIII, 327.

Digitized by Google

ration, vu que le prince de Galles finira sa minorité dans l'intervalle d'une année.

Quant aux nouvelles persécutions des religionnaires en France, je plains également les deux côtés, les religionnaires par les inhumanités qu'on exerce injustement contre eux, et leurs antagonistes agissent contre les vrais intérêts de la France. Pour moi, j'aurai peut-être peu ou point de ces gens que la persécution du clergé bigot chasse, pour ainsi dire, de la France, mais ce qui me fait de la pitié, c'est que presque tous ces religionnaires chassés et proscrits de la France iront passer en Angleterre, pour s'établir dans les colonies anglaises en Amérique.

Federic.

Nach dem Concept.

6577. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 31 décembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois et me réfère, quant au traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie dont on se flatte à Vienne qu'il saurait prendre consistance pendant la séance du présent Parlement en Angleterre, à ce que je vous en ai marqué par ma dépêche antérieure. D'ailleurs, mes dernières nouvelles de Londres marquent positivement qu'on n'était tout occupé là que des querelles entre le duc de Newcastle et quelques chefs de l'administration,[1] qui fixaient aussi fort l'attention d'un chacun qu'il n'était point question d'autre chose.

Au reste, j'apprends que la cour de Londres a reçu depuis peu la réponse de celle de Vienne touchant l'affaire de la Barrière,[2] et je sais de lieu sûr que le ministère anglais n'en est nullement content, vu que la cour de Vienne ne s'est point expliquée de manière à pouvoir espérer que cette négociation puisse prendre si tôt un train favorable.

Nach dem Concept.

Federic.

6578. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 31 décembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois. Si l'affaire touchant l'arrêt mis sur les dettes de Silésie n'est pas encore en règle, ce n'est point, à ce que vous savez, ma faute, ayant fait, moi, tous les pas possibles pour l'aplanir. D'ailleurs, quoique je sois toujours dans la même disposition favorable que ci-devant pour m'entendre là-dessus amiablement avec l'Angleterre, je ne vois cependant encore aucune

[1] Vergl. S. 497. — [2] Vergl. S. 507.

Digitized by Google

bonne raison pour me trop presser à faire de nouvelles avances à ce sujet, et crois plutôt de pouvoir appliquer dans ce cas le *festina lente*.

Au reste, comme il m'est revenu que la cour de Vienne commence de nouveau à se flatter fort que le traité de subsides entre la Russie et l'Angleterre prendrait consistance pendant la séance présente du Parlement et dans le cours de cet hiver, je serai bien aise que vous appliquiez votre attention pour approfondir la vraie situation où cette affaire est actuellement.

Federic.

Nach dem Concept.

Digitized by Google

PERSONENVERZEICHNISS.[1]

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 524 ff.

[1] Die Register zu Band X sind von Dr. Albert Naudé angefertigt.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

E.

F.

Digitized by Google

G.

H.

Digitized by Google

I. (J.)

K.

Digitized by Google

Digitized by Google

N.

O.

P.

Digitized by Google

Q.

R.

Digitized by Google

S.

Digitized by Google

Digitized by Google

X.

Z.

Digitized by Google

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

Digitized by Google

Digitized by Google

SACHREGISTER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

Digitized by Google

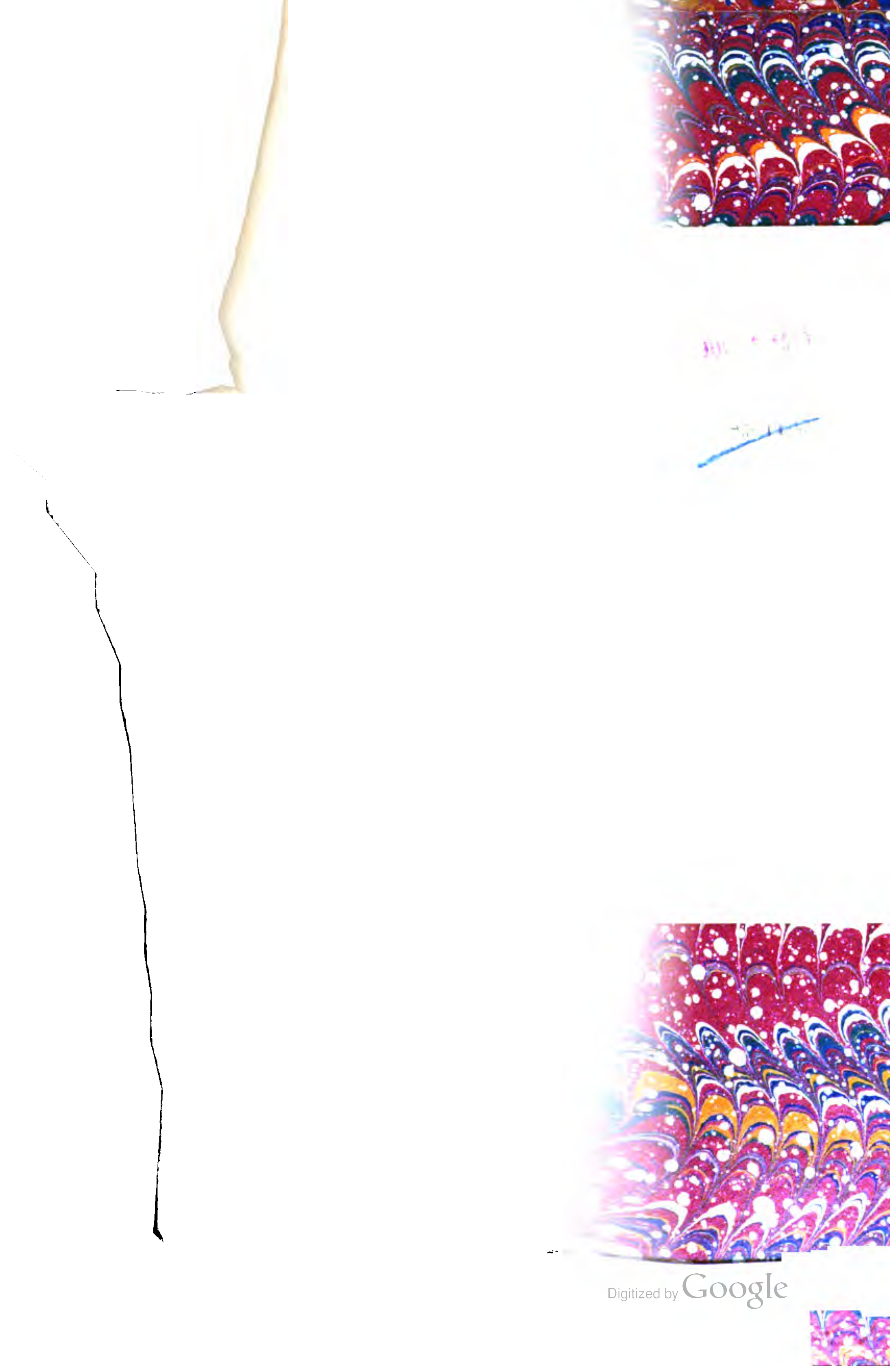
Digitized by Google

Digitized by Google

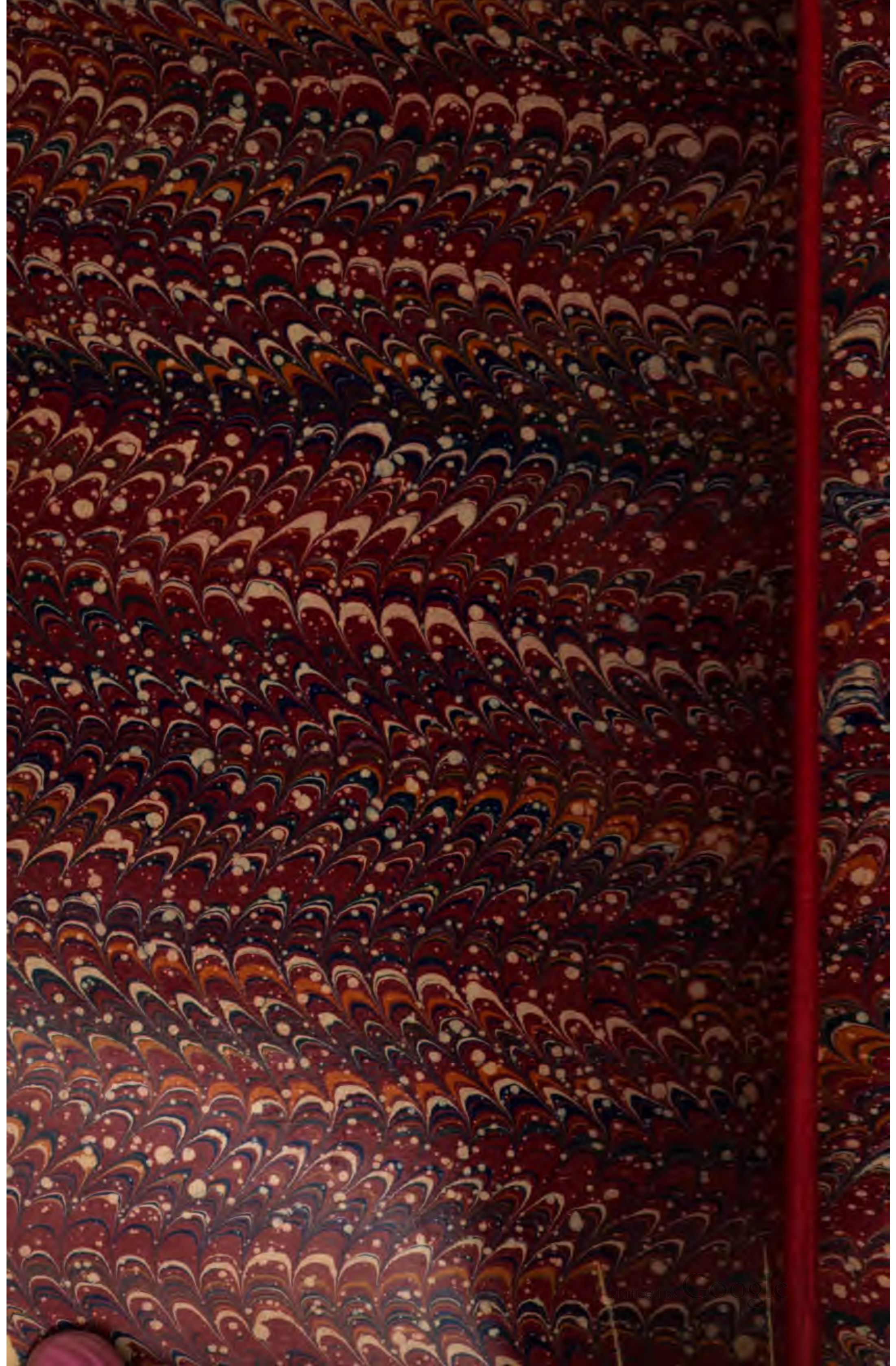
Digitized by Google

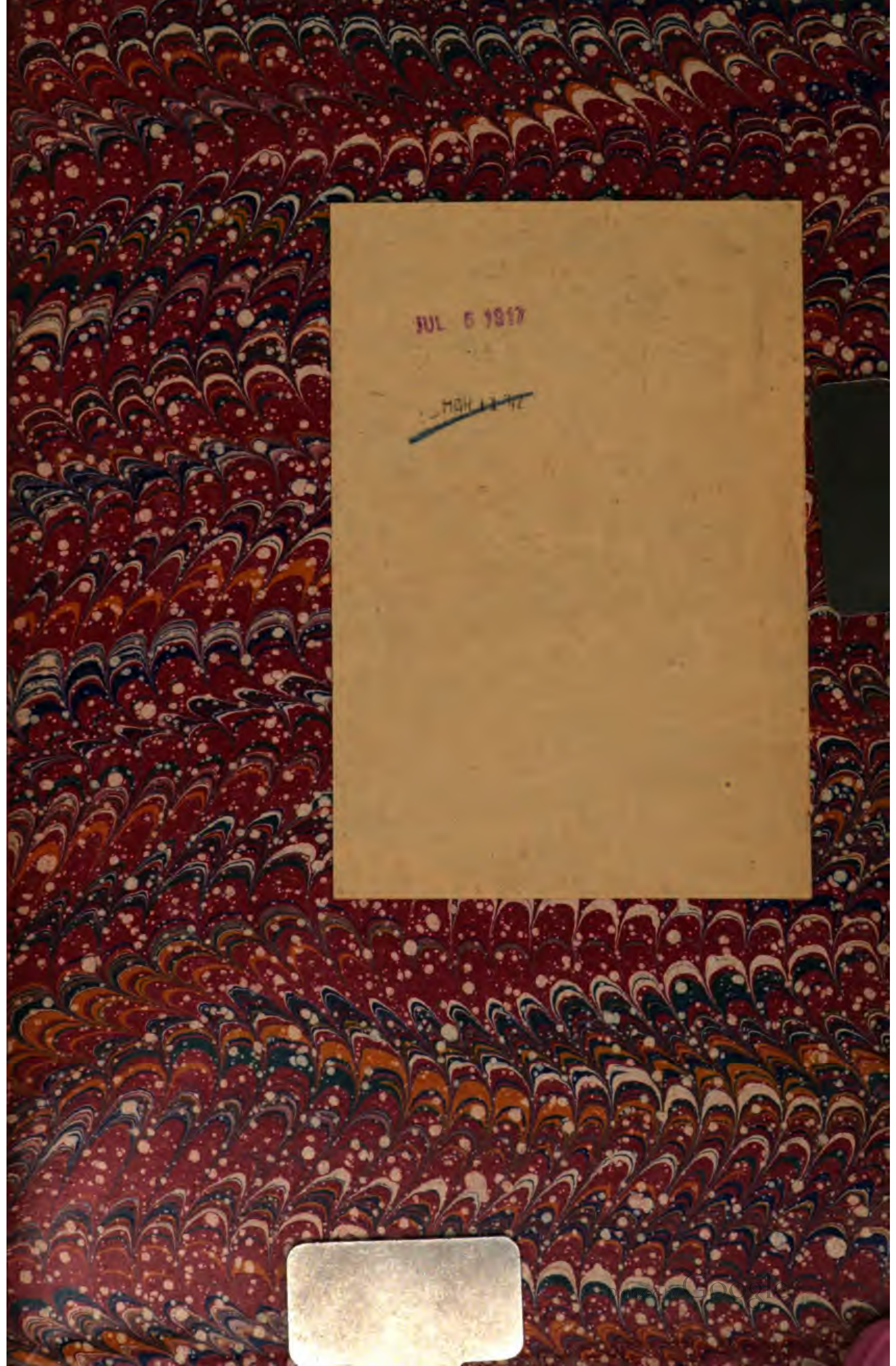


Digitized by Google



Digitized by Google







3 2044 098 651 425

Digitized by Google